
UNIV. OF MD COLLEGE PARK
31430028284976

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR LE

COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE

ET LE COMITÉ DU MAROC

ANNÉE 1916

Nos 1 et 2

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

LE BILAN SCIENTIFIQUE

DE

L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

L'apparition des répertoires bibliographiques est aujourd'hui, pour un pays neuf, quelque chose comme une prise de toge virile : c'est un signe certain que ce pays sort décidément de la période des tâtonnements, qu'il a trouvé sa voie, que les multiples problèmes de son existence et de son développement sont posés en termes nets et qu'il est devenu un centre d'intérêt pour les chercheurs consciencieux et patients.

Or, l'Afrique Occidentale Française se trouve mieux outillée, au point de vue bibliographique, que bien des provinces françaises. Dès 1841, Ternaux-Compans publiait une *Bibliographie asiatique et africaine*, ou catalogue des ouvrages relatifs à l'Asie et à l'Afrique, qui ont paru depuis la découverte de l'imprimerie jusqu'en 1700 (1); en 1875, Jean Gay donnait une *Bibliographie des ouvrages relatifs à l'Afrique et à l'Arabie*, suivie, en 1887, d'une *Bibliographie d'ouvrages ayant trait à l'Afrique dans ses rapports avec la civilisation de ses contrées*, par G. Kayser; puis, l'Afrique occidentale et les colonies qui la composent affirmant tous les jours davantage leur personnalité, les répertoires diminuaient leur portée, et successivement apparaissaient : en 1890, une *Bibliographie des ouvrages relatifs à la Sénégambie et au Soudan occidental*, par M. le gouverneur Clozel; en 1895, une *Bibliographie raisonnée des ouvrages concernant le Dahomey*, par M. Pawlowsky; en 1895 également, une *Bibliographie de la Côte des Esclaves et du Dahomey*, par Regelsperger; enfin, en 1912, une *Bibliographie de l'Afrique Occidentale Française*, par M. Joucla.

Il suffit de parcourir ces différents recueils, et surtout le dernier en date, pour voir à quel point notre littérature africaine s'est modifiée en quelques années. Aux récits de voyages et d'aventures, aux carnets de route, aux « impressions », aux « souvenirs », surtout occupés d'amuser le lecteur, de le dépayser et de lui communiquer des sensations d'exotisme, ont succédé de méthodiques et graves travaux, des « thèses », des articles de revues savantes, en un mot, une littérature à tendances impersonnelles, techniques et spécialisées. Le lecteur ne passe plus, en un même chapitre, de l'ethnographie à l'agriculture, des palabres aux travaux de chasse, et l'on a perdu l'habitude de le tenir minutieusement au courant des farces de boys, de griots et d'interprètes : la gaieté du récit est sacrifiée à l'intérêt scientifique. Il n'est pas jusqu'au roman colonial qui n'adopte ces intentions : M. Robert Randau, par exemple, ne craint pas de mettre en valeur les origines géologiques des larges paysages qu'il décrit et les caractères ethniques de ses personnages.

Tout de même, cette floraison scientifique, de poussée toute récente, manque de proportions; elle garde quelques caractères du paysage africain, ici écrasé sous la masse d'une végétation géante, ailleurs pelé et brûlé de soleil. Certaines régions, certaines questions tiennent plusieurs compartiments de la boîte à fiches; d'autres, qui ne sont pas moins intéressantes, sont délaissées

(1) Pour les travaux antérieurs à 1912, nous nous abstiendrons en général de mentionner le lieu de publication, le format et souvent même la date exacte ; le lecteur n'aura qu'à se reporter à l'ouvrage de M. Joucla (Paris, librairie Sansot, in-8, 275, p. 6 fr.).

tout à fait, ou représentées par quelques articles dans une revue passée de mode. Une telle inégalité est inévitable, mais ce n'est pas une raison pour qu'on se résigne à la voir durer toujours; le meilleur moyen d'y remédier est de la mettre en lumière.

Nous nous proposons donc d'examiner ici, pour chaque colonie du groupe et pour chaque question importante, quelles séries de travaux ont été entreprises et quels problèmes ont été négligés; autrement dit, ce qui est fait et ce qui reste à faire. Il va de soi que notre étude demeurera très générale : il faudrait, pour la pousser à fond, d'abondants loisirs, un gros volume, et surtout une compétence universelle. Telle quelle, nous espérons pourtant qu'elle rendra service à maint débutant qui, désireux de travailler, ne sait par où commencer, s'effraie du labeur de ses devanciers, hésite entre plusieurs voies ou s'acharne à traiter des questions épuisées.

I. — GÉNÉRALITÉS.

Il ne se passe guère de mois sans qu'un article de revue, une plaquette ou un gros livre ne soit consacré à l'Afrique Occidentale Française dans son ensemble. C'est là une littérature d'occasion, de combat, plutôt qu'une littérature proprement scientifique; elle n'est pourtant pas sans mérite ni sans intérêt, elle révèle la solidarité croissante des territoires et des peuples qui composent l'Afrique Occidentale Française, elle met en valeur les tendances générales et l'évolution de la politique locale et de l'organisation administrative et économique, elle prépare une suite de documents qui peuvent aujourd'hui paraître insignifiants, mais à qui le temps communiquera un puissant intérêt historique.

Exception faite des ouvrages qui rentrent dans les collections de manuels scolaires (par exemple *l'Afrique*, de Fallex, Gallouëdec, Busson, Febvre et Hauser, Vidal de la Blache, Marcel Dubois) ou de vulgarisation géographique (par exemple Elisée Reclus, Henri Lorin, Hue et Haurigot, Gervais-Courtellemont, collection Larousse) et des articles de magazines, un certain rythme régit l'apparition de ces études générales. Elles naissent à l'occasion des Conseils de gouvernement, des emprunts, des expositions coloniales, des refontes d'annuaires, des Congrès (1). Certaines d'entre elles, pour être rapides et accessibles au grand public, n'en constituent pas moins d'intéressantes et utiles synthèses : par exemple l'*Afrique Occidentale Française* de M. François et l'*Afrique Occidentale Française* de M. Louis Sonolet.

Géographie physique (2). — M. Henry Hubert a récemment donné de l'Afrique Occidentale Française la première étude de géographie physique générale qui présente des caractères certains de méthode et d'exactitude : elle lui a valu, en 1915, le grand prix des Sciences physiques et sera publiée incessamment; elle porte sur la géologie, la morphologie, la climatologie, la minéralogie de l'Afrique Occidentale Française tout entière, et M. Hubert l'avait en quelque sorte annoncée par des communications à l'Académie des sciences sur *Les Gîtes aurifères filoniens en Afrique Occidentale Française* (*C. R. A. S.*, CLIV, p. 1178), *La Forme parabolique des accidents du relief constitués par les roches cristallines acides en Afrique Occidentale Française* (*C. R. A. S.*, CLIII, p. 805 et *C. R. A. F. A. S.*, 1912, p. 358), *Les Courants aériens en Afrique Occidentale Française* (*C. R. A. S.*, CLV, p. 627), *de Récentes observations concernant la géologie de l'Afrique Occidentale Française* (*C. R. S. G. F.*, 1913), *la Répartition des pluies en Afrique occidentale* (3 mai 1915), des *Anomalies dans la distribution des courbes de température en Afrique occidentale* (22 mars 1915), *les Coulées diabasiques de l'Afrique Occidentale Française* (28 décembre 1914) et surtout par l'établissement d'une carte géologique d'ensemble de l'Afrique Occidentale Française, dont M. P. Lemoine a fait l'éloge dans la *Quinzaine coloniale* (février 1912). En dehors de ces travaux, les études générales sur la géographie physique de l'Afrique Occidentale Française ne peuvent être considérées que comme des ouvrages de vulgarisation; quant à la géographie économique et humaine (1), elle n'a jamais fait l'objet de recherches d'ensemble vraiment scientifiques.

Histoire. — Le *Bulletin de l'Enseignement de l'Afrique Occidentale Française* a publié en 1913, sous la signature de M. André Leguillette, professeur à l'École Normale de Gorée, une petite *Histoire de l'Afrique Occidentale Française*, qui n'a d'autre prétention que de guider les instituteurs de nos écoles indigènes et dont les chapitres se répartissent ainsi : — I. L'Afrique Occidentale Française avant la colonisation; — II. Les débuts de la colonisation; — III. La formation des Colonies; — IV. La création de l'Afrique Occidentale Française. C'est, avec quelques chapitres de l'*Afrique noire* du capitaine Meynier, le seul travail historique qui prenne nos colonies de l'Ouest africain depuis l'origine de leurs premières sociétés jusqu'à l'heure présente. Il y aurait certainement intérêt à ce qu'un historien de métier fût tenté par cette entreprise et mît au point, en quelques volumes d'amples dimensions, les résultats acquis. Nous ne citerons que pour mémoire la *Nouvelle histoire de l'Afrique française*, de Demanet, qui date de 1767.

---

(1) Cf. notamment : CHAILLÉ, COURTET (*France coloniale*, 1er mai 1912), CULTRU (*L'Evolution de l'Afrique Occidentale Française*), DESCAMPS, DEVAUX, FRANÇOIS (*Notre Empire noir, et l'Afrique Occidentale Française en* 1904), FERRY, FREY, GERMAIN, LUCIEN HUBERT, JOYEUX, LAUMANN, LEBRUN-RENAUD, PAYEN (*Quinzaine coloniale*, 1er février 1914). RAYMOND, WIDAL. J'ai publié moi-même, en 1913, une petite *Géographie de l'Afrique Occidentale Française*, à l'usage des instituteurs africains.

(2) Bien qu'il ne soit pas exclusivement consacré à l'Afrique Occidentale Française, il convient de citer ici le grand ouvrage de M. A. LACROIX, sur *La Minéralogie de la France et des colonies*, indispensable à tous ceux qui en Afrique s'occupent de géologie.

(1) Citons pourtant, dans cet ordre d'études, un trop bref article de G. JOSEPH, « Le Peuplement de l'Afrique Occideutale Française », in *Afrique Française*, novembre 1913.

C'est surtout l'histoire générale des sociétés indigènes qui est négligée. Nous aurons pourtant l'occasion de voir que des recherches fructueuses ont été poursuivies en ce sens pour certaines colonies, et en particulier pour le Soudan ; mais il nous manque quelque chose comme une histoire ancienne de l'Afrique Occidentale Française, qui rassemble et confronte les découvertes archéologiques, les documents de folklore, les œuvres des historiens arabes, et qui donne à l'histoire de l'exploration et de la colonisation une base solide. C'est au cours d'un travail comme celui-là que se marqueraient le plus aisément les lacunes, les entreprises possibles de fouilles archéologiques (car il y a des fouilles à opérer dans certaines parties de l'Afrique Occidentale Française), de recueils de traditions populaires, et surtout que s'élaboreraient les méthodes propres à cette préhistoire de vastes et sauvages régions. Heeren, en l'an VIII, avait fait preuve d'une belle audace en publiant ses *Idées sur les relations politiques et commerciales des anciens peuples de l'Afrique;* nous sommes aujourd'hui beaucoup mieux renseignés et outillés que lui : serait-ce que l'audace nous manque ?

Les travaux deviennent abondants dès que nous abordons l'histoire générale des explorations africaines. Mais il est curieux de remarquer qu'ils datent presque exclusivement de la première et de la seconde Restauration : Leyden (1821), Estancelin (1823), Brown (1826), Eyriès (1834), Desborough-Cooley (1841), Santarem (1842), Vivien de Saint-Martin (1845). Passé cette période, les voyageurs deviennent si nombreux et les découvertes si importantes que les chroniqueurs semblent intimidés par l'étendue de la besogne, et les titres de leurs ouvrages se font plus modestes. Ils limitent leurs recherches aux explorations des Anciens (Cf. Sandberg, *Disputatio historica de Africa a Phoenicibus circumnavigata;* Avelot, *L'Afrique occidentale au temps des Antonins*), aux entreprises géographiques postérieures à 1870 (Cf. de Bizemont), et ne retiennent que les explorateurs les plus remarquables ou tout bonnement les explorateurs français (Cf. Foncin, Gros, Haurigot). C'en est fait, semble-t-il, des « Voyages en Afrique » et des « Histoires générales des voyages anciens et modernes », qui peuplaient les bibliothèques de nos grands-pères et dont les jolies planches gravées, le texte gai, le parfum discret d'héroïsme ont enchanté notre enfance.

Par contre, nous possédons mainte étude générale sur la conquête (Borgnis-Desbordes, Devaulx, Gaffarel, La Vergne de Tressan, Legendre, Rouard de Card, Sarzeau), les traités de délimitation et le partage de l'Afrique (Bonnefon, Combes, Darcy, Deville, Hanotaux, Rouard de Card, van Ortroy, Viard), l'organisation et la mise en valeur de notre empire africain (G. François et M. Olivier, Ch. Humbert, Lucien Hubert) ; surtout, MM. Auguste Terrier et Charles Mourey ont donné, en 1910, un ouvrage admirablement exact, ordonné et condensé, dont la réédition s'impose et qui devrait être entre les mains de tous les coloniaux d'Afrique : *L'œuvre de la IIIe République en Afrique Occidentale Française; L'expansion française et la formation territoriale.* Sans vaine littérature, ce livre de 500 pages constitue le plus bel hommage qui ait été rendu aux héroïques efforts de nos explorateurs, de nos soldats et de nos administrateurs africains, et c'est, du même coup, en fait d'histoire coloniale, la tentative de synthèse la plus intéressante que nous connaissions jusqu'à ce jour.

Ethnographie. Anthropologie et Sociologie. — Il est difficile de distinguer entre l'anthropologie et les autres branches de l'ethnographie pour les ouvrages qui datent d'une trentaine d'années au moins ; l'anthropologie proprement dite et la sociologie s'y trouvent le plus souvent mêlées, et les considérations générales y prennent le pas sur les observations précises, par quoi il eût fallu pourtant commencer.

Les ouvrages généraux d'ethnographie et d'anthropologie africaines ont été relativement abondants jusqu'à ces derniers temps; mais la littérature ethnographique a subi des variations analogues à celles de la littérature géographique et historique; elle restreint son objet à mesure que le domaine des explorations s'étend et que les observations prolongées deviennent plus faciles.

Jusque vers 1870, « anthropologie » et « pathologie » encombrent les titres, et, comme une science naissante n'est jamais modeste, c'est la « race nègre » tout entière, ce sont « les peuples africains » dans leur ensemble que les auteurs étudient d'un point de vue anthropologique, pathologique, ethnographique : tels sont les ouvrages de Bory de Saint-Vincent (1845), Chaix (1860), Mac Brair (1861), Chassagnol (1865), Halevy (1867), Moulin (1867), Horton (1867).

Puis, de 1880 à 1890 environ, les ethnographes semblent prendre un sentiment plus juste de leurs ressources et de leur domaine, ils s'interdisent les titres pompeux, ils étudient de préférence, non plus la race noire, mais les races de l'Afrique, et leurs vues d'ensemble sont ordinairement précédées de monographies qui, aujourd'hui encore, gardent une valeur certaine. C'est à cette époque qu'apparaissent les travaux de Mondieres, de Crozals, Kassai, Verdier, Verrier, d'Albeca, Bouche, et surtout l'ouvrage de Hovelaque, intitulé : *Les Nègres de l'Afrique sus-équatoriale.*

Enfin, dans ces dernières années, l'anthropologie proprement dite n'a été représentée, pour l'Afrique occidentale, par aucune étude générale, et nous ne pouvons guère citer que des ouvrages de sociologie : *Les Sociétés africaines*, de M. de Préville (1894), *The Negro Races : a sociological Study*, de Jérôme Tow (1907), et *la Société Noire de l'Afrique Occidentale Française*, de Georges Chéron (1908). Il n'est guère que M. van Gennep qui ait fait exception à cette règle et publié, au *Mercure de France*, des travaux ethnographiques à visées plus larges : *l'Ethnographie de l'Afrique*, en 1906, et, en 1909, *Religions, mœurs et lé-*

gendes, essais d'ethnographie et de linguistique (1).

Il suit de là que, pour l'ethnographie comme pour la géographie et l'histoire de l'Afrique Occidentale Française, nous manquons d'un ouvrage vraiment général, qui confronte et mette au point les renseignements recueillis jusqu'ici et qui signale les lacunes à combler. Il est vrai que ces lacunes sont étendues et nombreuses, et qu'un savant se résignerait malaisément aujourd'hui à bâtir un gros travail sur des bases aussi incertaines. Rien ne serait pourtant plus utile aux études d'ethnographie africaine, et c'est là une raison de plus pour accueillir avec faveur le projet d'enquête formé par MM. van Gennep, Ch. Monteil et Godefroy Demombynes (*Principes d'enquêtes dans l'Afrique occidentale, Ethnographie et Linguistique*, en préparation, chez Guilmoto).

Ethnographie : Religions. — L'étude de l'islamisme en Afrique Occidentale Française est une besogne si délicate, elle exige tant de connaissances accessoires et une si longue pratique de l'âme indigène, qu'elle a intimidé les simples amateurs et fait naître des travaux peu nombreux mais remarquables : *l'Islamisme dans l'Afrique occidentale*, de M. Le Chatelier, des articles de M. Delafosse, dans la *Revue du Monde musulman* de 1910, sur *l'État actuel de l'Islam dans l'Afrique Occidentale Française*, le *Clergé musulman de l'Afrique Occidentale Française, Coutumes et cérémonies matrimoniales chez les musulmans de l'Afrique Occidentale Française*, et un article de M. Paul Marty sur *l'Islam en Afrique Occidentale Française* (*La Vie*, 1914) (2). Il va de soi que ces études générales ne constituent, de l'aveu même de leurs auteurs, que des mises au point toutes provisoires, et qu'il faudra reprendre dans quelques années. Dès maintenant, un questionnaire méthodique et détaillé, rédigé par M. l'officier interprète Marty, a été répandu dans tous les cercles de l'Afrique Occidentale Française par les soins du Gouvernement général, et les réponses qu'il a déjà provoquées nous promettent pour un avenir rapproché une connaissance précise du sentiment religieux et des manifestations islamiques chez les différentes populations musulmanes de l'Afrique Occidentale Française (3).

Les religions fétichistes de l'Afrique Occidentale Française sont loin d'avoir provoqué d'aussi solides travaux que l'islamisme, surtout de la part des Français. En 1760, de Brosses publiait un volume in-12 sur le *Culte des Dieux fétiches, ou parallèle de l'ancienne religion de l'Egypte avec la religion actuelle de Nigritie*, et en 1878, de Lucy-Fossarieu communiquait au Congrès international d'ethnographie une étude sur la *Religion des nègres;* c'est là tout ce que peut revendiquer la science française en fait d'études générales sur le fétichisme. Les Anglais se sont distingués davantage sur ce terrain : Ellis, en 1883, a publié *The Land of fetish*, et surtout R. Nassau, en 1904, a donné sur ces questions un gros volume intitulé *Fetichism in West Africa.* Enfin, l'ineffable ethnographe allemand Frobenius, dont l'*Afrique Française* a tracé un si joli portrait dans son numéro d'avril 1915, s'est appesanti sur cet « objet » et a publié notamment, en 1897, *Der West-afrikanische Kulturkreis* et *Die afrikanische Religion* (1).

Il serait également intéressant de posséder une étude générale sur les îlots de christianisme créés en Afrique Occidentale Française par les missionnaires, sur leur situation et leur étendue exacte, l'histoire de leur développement, leurs tendances, leur puissance exacte de rayonnement. Un tel travail n'a jamais été tenté (2); tout au plus pouvons-nous citer un trop court article de Mgr Jalabert sur « le patriotisme des missionnaires sur la Côte occidentale d'Afrique » (*La Vie*, juin 1915).

Ethnographie : Linguistique et Folklore. — En dépit des grandes difficultés que présente ce genre de recherches et de la longue et solide préparation qu'il exige, des travaux relativement nombreux ont été consacrés à l'étude comparée des langues de l'Afrique Occidentale Française. Tels sont les ouvrages de : J. L. Wilson (1849), Clarke (1849), S. W. Kolle (1854), Hovelaque et Vinson (1876), Cust (1883 et 1885), Dr Tautain (1887), Verrier (1902). Mais il est aisé de remarquer qu'à part le travail de M. Verrier, les ouvrages que nous venons d'énumérer datent d'une trentaine d'années au moins; or, la linguistique est une science jeune et active, qui renouvelle fréquemment ses méthodes d'analyse et de comparaison; en outre, de nombreux travaux de détail ont été publiés ces dernières années et ont donné à bien des questions de linguistique africaine un aspect neuf.

De même, les rares auteurs qui ont entrepris des études générales sur le folklore de l'Afrique occidentale n'ont pu profiter des méthodes vraiment scientifiques instaurées par l'ethnographie contemporaine, et leurs travaux ne présentent plus grand intérêt (*De la littérature des nègres*, par l'évêque Grégoire, 1808; *African native literatur*, par Kolle, 1854; *Wit and Wisdom from West Africa*, 1865) (3).

Zoologie. — A défaut d'une faune générale de l'Afrique Occidentale Française, nous possé-

(1) On peut classer parmi les travaux d'ethnographie l'étude de M. Henry Hubert sur les populations géophages en Afrique Occidentale Française, parue dans l'*Afrique française*, de février 1911.

(2) Notons dès maintenant que la *Revue du Monde musulman*, dirigée par M. Le Chatelier, est devenue l'organe officieux des publications sur l'islamisme de l'Afrique Occidentale Française et qu'elle contribue puissamment à attirer l'attention des chercheurs et du public cultivé sur ces importantes questions.

(3) Nous parlerons plus loin, à propos de la politique indigène, des ouvrages qui traitent des rapports de l'islamisme avec la domination française et qui portent sur la politique musulmane plutôt que sur l'islamisme lui-même.

(1) Nous avons publié dans le *Bulletin de l'Enseignement de l'Afrique Occidentale Française*, en mars-avril 1913, un questionnaire sur les *rites fétichistes en Afrique Occidentale Française*, qui nous avait été communiqué par M. Amelineau.

(2) Notons cependant, dans l'ouvrage du P. Piolet (tome V) sur les missions d'Afrique, plusieurs chapitres sur les chrétientés d'Afrique Occidentale Française.

(3) Nous avons publié dans le *Bulletin de l'Enseignement de l'Afrique Occidentale Française*, en décembre 1913, un bref projet d'enquête sur le folklore, et, à peu près dans chaque numéro suivant, des contes et des dictons locaux.

dons, sur différents groupes zoologiques, des travaux qui concernent, sinon toutes les colonies françaises de l'Ouest africain, du moins celles où la vie animale est le plus intense.

M. Bouvier, en 1876, a publié un *Catalogue géographique des oiseaux recueillis par MM. Marchal et de Compiègne, comprenant les pays suivants : Sénégal, Gambie, Casamance, Sierra-Leone;* en 1906, M. le Dr Maclaud a repris la question en l'étendant et publié des *Notes sur les mammifères et les oiseaux de l'Afrique occidentale* (Casamance, Fouta-Dialon, Guinées française et portugaise) : cet ouvrage est beaucoup plus important et utile que ne l'annonce le titre et que ne l'avoue l'auteur, c'est un guide précieux pour tous ceux qu'intéressent de près ou de loin les sciences naturelles et pour tous ceux qui voyagent en Afrique, et, comme le dit fort bien M. Edmond Perrier dans la préface, « ce livre est un exemple, il serait à désirer que tous ceux qui ont observé les animaux et les plantes dans nos colonies fussent convaincus qu'ils font œuvre utile en rédigeant et publiant leurs observations. On arriverait ainsi, en attendant la publication d'inventaires complets de grande envergure scientifique, à avoir sur les productions de nos colonies des renseignements précis, pratiques, qui épargneraient bien de la peine aux nouveaux venus. » Citons, à côté de ces travaux d'ensemble, quelques études sur *le cheval en Afrique Occidentale Française* (de Franco), sur des *races bovines de l'Afrique occidentale* (Dechambre et Heim), sur l'*élevage en Afrique Occidentale Française* (Pierre), sur les *maladies épizootiques* (Pierre) et *les trypanosomiases animales* (Pécaud).

Pour des raisons surtout économiques, les poissons ont fait l'objet de nombreux travaux généraux. Les études de M. Gruvel et de ses collaborateurs sur la détermination des espèces, leur localisation, l'installation des pêcheries, sont de beaucoup les plus importantes ; elles ont fait oublier des travaux plus anciens et non sans mérite, comme ceux de Rossel (1814), Roussin (1827), Berthelot (1840), Aubry-Lecomte (1862), Merle (1886), Duménil (*Reptiles et poissons de l'Afrique occidentale, Archiv. Muséum*, vol. X), Pellegrin (1). Quant aux mollusques, un catalogue en a été dressé par Vignon, en 1888, et surtout par l'éminent spécialiste Louis Germain, dont les recherches sur la faune malacologique de l'Afrique équatoriale valent également pour l'Afrique occidentale (2).

Enfin, l'étude des insectes de l'Afrique Occidentale Française a porté de préférence sur ceux qui sont considérés aujourd'hui comme les agents de transmission du paludisme (travaux du Dr Le Moal et de M. Surcouf), sur les diptères qui menacent l'agriculture (recherches sur les termites, Smeathman, 1781, Eberhardt, 1909, Dudgeon, in

(1) Cf Gruvel. *L'Industrie des pêches sur la Côte occidentale d'Afrique*, p. 184.

(2) L'ouvrage de Louis Germain a été analysé par Paul Lemoine (conclusions d'ordre géographique tirées des mollusques d'Afrique).

Agron. trop., oct. 1911). En dehors de ces quelques travaux immédiatement utilitaires, on peut cependant citer des études sur les diatomées (P. Petit), les arachnides et les crustacés (M. Bouvier), les coléoptères (P. Lesne), parues dans le compte rendu de la mission Aug. Chevalier (*L'Afrique Centrale Française*), une *Notice destinée à faciliter aux entomologistes les recherches des coléoptères dans diverses contrées de la Côte occidentale d'Afrique*, par un médecin de la marine, 1874, et quelques notes de M. Melou sur les papillons (1).

Il est aisé de voir que les ouvrages généraux sur les reptiles de l'Afrique Occidentale Française sont rares et qu'ils manquent tout à fait pour certaines classes (Amphibiens, Myriapodes, etc.), et même pour des embranchements tout entiers (Vers, Echinodermes, Polypes).

Flore. — La botanique est une charmante vieille science, dont les méthodes ont évolué sans hâte et qui a trouvé toujours et partout des amateurs passionnés ; il ne faut donc pas s'étonner si, dès 1804, puis en 1826, en 1845-1848, en 1865, s'ébauchait une flore générale de l'Afrique occidentale (Vahl, Brown, E. Jandin, Olivier, Hooker). Mais que valent ces « herborisations » auprès des larges, solides et vivantes recherches de M. Auguste Chevalier? Ses innombrables travaux de détail n'ont pas empêché ce vaillant de bâtir, avec une sûreté remarquable, de vastes synthèses, dont voici les principales : *Les Zones et les provinces botaniques de l'Afrique Occidentale Française, Essai d'une carte botanique, forestière et pastorale de l'Afrique Occidentale Française, Les Produits du règne végétal de l'Afrique Occidentale Française, Novitates florae africanae, Sudania, Les Végétaux utiles de l'Afrique Tropicale Française, Enumération des plantes cultivées par les indigènes en Afrique tropicale, Manuel d'horticulture coloniale.*

A côté de ces flores générales, des études ont été consacrées à certaines catégories de végétaux africains, notamment :

A la végétation forestière : gommiers (Louvet), essences de la forêt tropicale (Breschin, Jolyet, Moloney, Aug. Chevalier), organisation du domaine forestier (Y. Henry, *Revue indigène*, août-septembre 1913 ; A. Guignard, *Revue de Paris*, 15 octobre 1913 ; Le Barbier, *France de demain*, avril 1912) ;

Au caoutchouc : essences caoutchoutifères (Aug. Chevalier, Chevalier et Hua, Y. Henry, Dubard), technologie du caoutchouc (Aug. Chevalier, Cayla, M. Delafosse) ;

Au coton (Aubry-Lecomte, 1862, Poulain, 1863, Maxime Cornu, Y. Henry, Aug. Chevalier) ;

(1) Mon regretté camarade et ami Chatanay, dont la belle intelligence et le haut caractère donnaient tant de promesses, avait projeté de dresser un répertoire entomologique de l'Afrique Occidentale Française et j'avais, sur sa demande, publié dans le *Bulletin de l'enseignement de l'Afrique Occidentale Française* (mars-avril 1914) une note destinée aux « chasseurs d'insectes ». Chatanay est tombé héroïquement à Vermelles, le 15 octobre dernier, en entraînant sa section à l'assaut, et sa perte est assurément une des plus sensibles qu'aient subies l'Université et la science française.

Aux plantes industrielles, comme l'arachide (Adam, Dubard, P. Dumas, Fleury, Roubaud), le palmier à huile (Adam, Aug. Chevalier, Chevalier et Noury, Paul Hubert), le kolatier (Aug. Chevalier, Heckel, Dr Rançon, Vuillet), le karité (Vuillet, Amman, Heckel, Perrot, Aug. Chevalier), le ricin (Amman, Dubard), le cacao (Y. Henry, Aug. Chevalier), le kapock (Dubard), le cocotier (Dubard), les baobabs (Aug. Chevalier), le sésame (Eberhardt, etc.);

Aux plantes alimentaires, comme le riz (Aug. Chevalier), le bananier (Paul Hubert, Y. Henry), l'ananas (Y. Henry), le café (Y. Henry, Aug. Chevalier et Vermond), les légumes et céréales indigènes (Aug. Chevalier, Dubard);

Aux plantes fourragères (Aug. Chevalier).

L'importance économique des recherches botaniques, plutôt que leur intérêt purement scientifique, explique cette abondance de travaux.

Médecine. — Nous ne pouvons songer à citer ici, même partiellement, les manuels, très nombreux, d'hygiène ou de médecine tropicale, qui, sauf exceptions de détail, valent pour l'Indochine et la Guyane autant que pour notre Ouest africain. Certains auteurs ont tenu à spécifier que leurs manuels concernaient l'Afrique occidentale, et c'est de ceux-là seulement que nous nous occupons : tels sont, par ordre d'ancienneté, James Boyle (*A practical medico-historial account of the Western coast of Africa*, 1831), Perrin (*Conseils hygiéniques et médicaux pour les bâtiments qui fréquentent la Côte occidentale d'Afrique*, 1851), Raoul (*Guide hygiénique et médical pour les bâtiments*, etc., 1851), Ricard (*Hygiène des entreprises à la partie intertropicale de la Côte occidentale d'Afrique*, 1855), Nicolas (*Guide hygiénique et médical du voyageur dans l'Afrique centrale*, 1885), Scowel Grant (*Petit guide d'hygiène pratique dans l'Ouest africain*, 1893), Sadoul (*Guide pratique*, etc., 1895), Marchoux (*Hygiène de l'Afrique Occidentale Française*, 1907), Brault (*Hygiène et prophylaxie des maladies dans les pays chauds*, *L'Afrique française*, 1908), d'Anfreville de la Salle (*Conférence sur l'hygiène coloniale*, 1909).

A ces « manuels » ou ces « guides » s'ajoutent des séries de travaux sur la géographie médicale de l'Afrique Occidentale Française (Dutrieux, Martineau, Quétaud), sur certaines affections dominantes, contre la trypanosomiase humaine (Gaigneron, La Guillotière, Broden et Rodhain, Kermogant, Lafont, Roubaud, Achalme, Thiroux, Bouet et Roubaud), les fièvres paludéennes (Martel, 1828, Saurel, 1848, Vivien, 1851, Guyonnet-Dupérat, 1858, Mazé, 1862, Huard, 1868, Dudon, 1869, Doué, 1872), la variole (Gallay, Achalme, Delrieu), la peste (Lafont, Heckenroth, Lecomte), la dysenterie (Bertrand, 1852), la filariose, les affections cutanées exotiques (Achalme), sur la flore médicale de l'Afrique Occidentale Française (Bertherand, de Rochebrune, Heckel), sur l'organisation de l'assistance médicale indigène (Gallay, Sautarel).

Droit et jurisprudence. — Nous ne connaissons pas d'ouvrage général sur les institutions juridiques de l'Afrique Occidentale Française ; nous ne pouvons que signaler deux séries de travaux, relatives, l'une à l'organisation et au fonctionnement de la justice indigène (Brunaud, Gilbert Desvallons et Joucla (1), Villamur ; Hild, librairie Larousse 1912), l'autre, au régime de la propriété foncière en Afrique Occidentale Française (Guennadon, Boudillon, Dareste, Naudot, M. Delafosse).

***

En dehors de cette littérature purement scientifique, la bibliographie de l'Afrique Occidentale Française comprend nombre de travaux d'un intérêt général, qu'il est difficile de ranger dans les catégories ci-dessus établies et qui sont nés des circonstances, des polémiques passagères, des événements politiques et économiques, plutôt que d'un dessein bien arrêté de leurs auteurs. Nous n'avons pourtant pas le droit de les négliger : il y a là, pour les futurs historiens de l'Afrique Occidentale Française, une masse considérable de documents, qu'il serait possible de classer sous les rubriques suivantes :

La politique coloniale et, plus spécialement, la *politique indigène :* expansion de la France en Afrique et devoirs généraux qu'impose la conquête (Laîné, 1825, Hautefeuille, 1830, J. Duval, 1864, Piguet, 1903, Onésime Reclus, 1904, Lucien Hubert, 1904, Messimy, 1910, Charles Humbert, 1911) ; organisation administrative (études sur le gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française, par G. Herbaut et G. François, sur le régime financier, par le général de Trentinian, sur la lutte antialcoolique, par J. Duteil, et, à propos de l'Exposition coloniale de Marseille, sur les P. T. T., l'assistance indigène, etc.) ; suppression de la traite et de la captivité (Clarkson, Buxton, Bouet-Villaumez, Imbart de la Tour, Spont, Binger, P. Mille, in *Action nationale* du 10 juillet 1912) ; politique indigène proprement dite (Edmond Morel, G. Deherme, J. Meniaud, in *Revue indigène*, juin 1912, W. Ponty, in *Revue parlementaire des colonies*, juin 1912, P. Rœckel, *L'Education sociale des races noires*, chez Giard et Brière, 1912, Bobichon, *La Politique indigène dans les colonies françaises*, 1913, G. Bonvalot, *Une lourde tâche*, chez Plon, 1913; *Action nationale* du 10 juillet 1912 : Félix Chautemps); politique musulmane (d'Eichtal, 1841, Blyden, 1887, Binger, Robert Arnaud, C.-A. Becker, Quellien ; Lettres de Korbous, de M. le gouverneur Clozel, in *Afrique française*, février 1913 et sq.) ; questions d'enseignement (Lemée, 1906, *Bulletin de l'Enseignement de l'Afrique Occidentale Française*, fondé en janvier 1913 ; l'Enseignement en Afrique Occidentaie Française, in *Annales coloniales illustrées*, 1913 ; Instituteurs africains, par G. Hardy, dans la *Vie*, 1914 ; l'Ensei-

(1) Le gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française a publié récemment des *Instructions aux administrateurs*, qui peuvent être considérées comme une annexe à cet ouvrage.

gnement de l'Afrique Occidentale Française dans les trois dernières années, in *Afrique française*, juin-juillet 1915 ; l'Enseignement indigène en Afrique Occidentale Française, par M. Delafosse, in *Dépêche coloniale*, février 1914 ; l'Enseignement des filles en Afrique Occidentale Française, par Jourdier, in *Bulletin de la Mission laïque*, août 1913, etc.).

L'organisation économique de l'Afrique Occidentale Française : ressources naturelles et mise en valeur (Bernardin, Aug. Chevalier : la Situation agricole de l'Ouest africain; Lanchier, Aspe-Fleurimont, Dagneaud, Y. Henry : Rapports agricoles; Em. Baillaud, Chevans, Duchesne-Fournet, Le Barbier, in *France de demain*, novembre 1913; Hébert : la Valeur agricole des terres de l'Afrique centrale et occidentale), crise du caoutchouc (M. Merlin, in *Afrique française,* déc. 1913, Ed. Payen, *ibid.*, fév. 1914) ; élevage (Pierre, Gruvel : l'Afrique Occidentale Française et l'industrie frigorifique ; de Gironcourt : la Production de la laine en Afrique Occidentale Française, in *Bulletin de la Société de Géographie commerciale*, Paris, avril 1913 ; Baillaud : les Importations en France de bétail vivant venant de l'Afrique Occidentale Française, in *Expansion coloniale*, déc. 1914) ; commerce (D. Dutrieux, Hervet, Muller, O'Heguerty, J. Goulven : les Ports maritimes de l'Afrique Occidentale Française, in *Bulletin de la Société de Géographie commerciale*, Paris, août 1913).

Les voies de communication : études générales sur les voies de communication de l'Afrique Occidentale Française et notamment sur les chemins de fer (Bois, Bouvard, Aspe-Fleurimont, de Renty, Lemaire, Gritty, publications officielles du gouvernement général à propos de l'Exposition de Marseille en 1906, R. Ferry, Bobigny, Salesses, Jean Chautard, Rotté, Paulin, Godfernaux, P. Escard, in *Revue des Questions coloniales et maritimes,* mars 1912) ; voies de communication du Sénégal (Merle) ; Dakar-Saint-Louis (P. Vigne) ; Thiès-Kayes (Chauvin, Riembeau, Félix Chautemps, in *Revue parlementaire des colonies*, mai 1912, G. François) ; chemin de fer du Sénégal au Niger (Hondoy, Marmier, Andry, Chauvin, Joffre, Rougier et Calmel) ; chemin de fer de la Guinée française (Salesses, Machat, Chauvin, Salesses et Beaurepaire, Chaillé) ; chemin de fer de la Côte-d'Ivoire (Houdaille, Chaillé, Crosson-Duplessis, Murry) ; chemin de fer du Dahomey (Guyon, du Taillis) ; voies fluviales (Pillet, Pillias, Privat-Deschanel) ; projets de transafricains et de transsahariens (Sniner-Pellegrini, Delaire, Gazeau et de Vautibault, de Marty, Blerzy, Hennebert, Duponchel, Broussais, Deporter, Brunialti, Renou, Bonge, Lestrade, Paul Leroy-Beaulieu, Reynaud, Chudeau, Rebillet, Aymé, Rolland, Honoré, Doucet et Bonnard, in *Revue des Questions coloniales et maritimes*, décembre 1911 ; Roume, in *Bulletin de la Société de Géographie commerciale*, Paris, mars 1912 ; Paul Leroy-Beaulieu, in *Revue hebdomadaire*, 4 mai 1912 ; Isambert, in *Revue politique et parlementaire*, 10 juin 1912 ; R. Doucet, in *Annales de Géographie*, 16 mai 1912 ; Gasparin, in *Revue parlementaire des colonies*, octobre 1912 ; R. Chudeau, in *Bulletin de la Société de Géographie commerciale*, Paris, octobre 1912 ; amiral Besson, in *Revue des Questions coloniales et maritimes*, décembre 1912 ; Niéger, in *Afrique française*, janvier 1913 et *Questions diplomatiques et coloniales*, février 1913 ; Voinot, in *Bulletin de la Société de Géographie*, Alger, 1913, et *Id.*, librairie Montégut, Alger, 1913 ; Legouez, librairie Larose, 1913).

Les troupes noires : recrutement et organisation (H. de Goesbriant, Mangin, A. Guignard, in *Afrique française*, août 1912, juin et décembre 1913, et librairie Fayard, 1912 ; Demanche, in *Revue française d'exploration*, janvier 1912 ; J. de Byans, in *Armée coloniale*, mars 1912) ; valeur militaire et esprit (Baratier, Louis Combe ; *Le Soldat d'Afrique*, librairie Lavauzelle, 1913 ; A. Dussauge, in *Revue des Deux Mondes*, 15 août 1912, et *Questions diplomatiques et coloniales*, 1er décembre 1912 ; Obissier, Guilloux, L. Sonolet, in *Afrique française*, juillet 1913 ; Mordacq : *Les Spahis soudanais*, librairie Lavauzelle, 1912 ; *Dépêche coloniale illustrée*, 1913) ; tactique, (Moll, Prokos). Cette importante question aura certainement été renouvelée par la guerre actuelle, et il n'est pas douteux qu'elle doive provoquer de nombreux travaux exacts en même temps qu'une foison de romans.

II. — MAURITANIE

L'ouvrage anonyme sur la Mauritanie, publié à l'occasion de l'Exposition de Marseille, est, sous un mince volume, un des meilleurs de la collection, et, bien qu'il date déjà de 1906, il donne une idée suffisamment exacte des principales régions, des ressources et des tendances du pays. Des vues d'ensemble ont été données également, dans des articles de revues, par Abeydi, Lelièvre (1905), Chaillé (1907), Louis Sonolet (1910).

Géologie. — La Mauritanie fait partie, au point de vue géologique, des chasses réservées du bon géologue Chudeau, à qui nous devons, en plus de sa contribution aux travaux de la mission Gruvel de 1908, des *Notes géologiques* sur la Mauritanie. Quelques autres géologues, cependant, ont fait de timides incursions dans ce domaine, et notamment MM. Laloy (*Le travail du vent au Cap Blanc*), de Romeu (*Sur les roches éruptives rapportées par le capitaine Théveniaut de l'Adrar*), Chautard et Lemoine (*Sur la constitution géologique de quelques points de la Mauritanie d'après les échantillons rapportés par le capitaine Gérard*).

Géographie régionale (1). — La Mauritanie occidentale — de Saint Louis à Port-Etienne — a été tout particulièrement étudiée par MM. Gruvel

(1) La flore et la faune de la Mauritanie ne sont représentées jusqu'ici par aucun ouvrage spécial, sauf en ce qui regarde la pêche et la botanique de la Mauritanie occidentale (Voir Gruvel et Chudeau).

et Chudeau, en deux volumes d'une belle précision scientifique, dont le premier traite de l'histoire de la région, du pays et de ses habitants, des coutumes, des ressources de toute nature, de l'installation et du rôle de Port-Etienne, et le second, de la botanique, de la géologie, de la climatologie et de l'océanographie appliquées aux pêcheries, de la zoologie et de l'ethnographie.

Le lieutenant G. Schmidt a consacré, dans *la Géographie* du 15 avril 1913, un solide article aux régions situées au Nord et au Nord-Ouest de l'Adrar mauritanien : aperçu historique et description géographique.

Signalons enfin les articles de Chaillé sur l'Adrar mauritanien, de Fabert sur le pays des Trarzas (1892), de Bourrel sur le pays des Maures Brakna (1860), et surtout les relations des explorateurs Panet (1850) et Vincent (1860) dans l'Adrar, Douls chez les Trarzas et dans la Mauritanie septentrionale (1888), Donnet (1894 et 1896) chez les Trarzas, de M. Gaden, sur les salines d'Aoulil.

Ethnographie. — Tous les travaux de géographie régionale que nous venons de citer contiennent des renseignements, plus ou moins précis et plus ou moins ordonnés, sur les races qui peuplent la Mauritanie. — Le lecteur désireux de se documenter à fond devra donc s'y reporter. En plus, des études spéciales ont été consacrées aux Maures par Caillé (1846), Lartigue (1887), Douls, Fallot (1888), Donnet (1896), Atgier (1903), G. Poulet (1904), Paul Marty (Les tribus de la Haute-Mauritanie, *Renseignements coloniaux*, n[os] 5, 6, 7 de l'*Afrique française* (1915) (1).

Linguistique, Folklore, Droit coutumier. — Faidherbe, puis Masqueray ont étudié le *Zenaga des tribus sénégalaises*, Albert Régnier a publié des *Eléments de Hassiania*.

Nous devons au savant islamologue qu'est M. René Basset de savantes recherches sur le folklore et la linguistique de la Mauritanie (mission au Sénégal), dont M. Cultru a mis en valeur la nouveauté et l'intérêt dans la *Quinzaine coloniale* du 25 avril 1914 (Légendes guerrières de Mauritanie) et dont M. Paul Marty a donné un bref compte rendu dans le *Bulletin de l'Enseignement de l'Afrique Occidentale Française* (février 1914); Ismaël Hamet a donné également, en 1910, des *Chroniques de la Mauritanie sénégalaise*, et le colonel Gard a étudié, dans le *Bulletin de la Société de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord* (3[e] trimestre 1912), les *Chroniqueurs de la Mauritanie sénégalaise*.

En fait de droit coutumier, le lieutenant Cheruy a publié, au *Journal officiel de l'Afrique Occidentale Française*, en 1911, un rapport « sur les droits de propriété des Coladé dans le Chemana, les redevances anciennement payées, les droits encore acquittés actuellement et le mode d'élection des chefs de terrains ».

Histoire. — L'histoire de la Mauritanie n'a pas encore fait l'objet d'un travail d'ensemble. En dehors des ouvrages généraux où on la trouve par fragments et mêlée à l'histoire des autres colonies africaines, et des études de géographie régionale où elle est réduite à des événements locaux, elle n'a provoqué jusqu'ici que des séries de travaux, dont plusieurs auraient grand besoin d'être complétées ou du moins soutenues par un effort de synthèse. Tels sont les travaux relatifs :

A la préhistoire mauritanienne : Pierres levées et figures rupestres du Tagant, par Hanny, l'Industrie de l'âge de la pierre en Mauritanie (*Revue d'ethn. et de sociol.*, septembre-octobre 1912);

A l'exploration du pays : les *Voyages et conquestes des roys de Portugal es Indes d'Orient, Ethiopie, Mauritanie d'Afrique et d'Europe*, par Joachim de Centellas (1578), *Relation des voyages à la Côte occidentale d'Afrique de Ca-Da-Mosto*, par Scheffer, *Voyages de Paul Soleillet à l'Adrar*, par Gravier, relations originales des explorateurs Léopold Panet, Bou el Mogdad, Vincent, Soleillet, Douls, Donnet;

A l'histoire de la Mauritanie antérieure à la domination française (René Basset, Ismaël Hamet, Gard, Ibn Khaldoum, Gaden : les Salines d'Aoulil) (1);

A l'établissement de la domination française (colonel Montagne, Aug. Terrier) et à la pacification du pays (Gouraud, Louis Sonolet) (2).

Organisation économique. — C'est surtout des pêcheries du banc d'Arguin qu'il est question dans les ouvrages relatifs au développement économique de la Mauritanie; l'idée de les exploiter n'est pas neuve, et les prédécesseurs de Faidherbe y font mainte allusion dans leur correspondance administrative. Ce sont, bien entendu, les récents travaux de M. Gruvel sur les pêcheries mauritaniennes, leur installation, leur avenir, qui dominent cette littérature; mais il serait injuste de ne pas rappeler que les richesses du banc d'Arguin ont été également signalées à l'opinion par Fulgrand (1861), Aube (1872), Soller (1888), Trêve (1889), Roché (1892), Chabé (1910) (3).

Bien que la Mauritanie ne soit pas, comme on l'a cru si longtemps, un désert et qu'elle possède des ressources intéressantes et relativement variées, bien peu de travaux ont porté jusqu'ici sur les produits de son sol et les troupeaux de ses pâturages, et nous ne pouvons guère citer en ce sens que les articles de R. Chudeau sur les richesses agricoles de la Mauritanie (*Bulletin Soc. Géog. comm.*, Paris, mai 1912), du lieutenant G. Schmidt sur le dromadaire en Mauritanie

(1) *Pour l'Islam Maure*, cf. Bouvat (Cheikh Saad Bou et son entourage) et Paul Marty (*Les Confréries religieuses de la Mauritanie*, en voie de publication).

(1) M. Paul Marty publiera prochainement, dans la *Revue du Monde musulman*, « l'Emirat des Trarza », dont le sous-titre (Essai d'histoire et de politique maure) indique le caractère et le but. Les premiers chapitres du livre I (histoire générale) contiennent la synthèse de toutes nos connaissances et de toutes les traditions indigènes sur les origines maures, rassemblées et critiquées sur place.

(2) Auteurs arabes anciens à consulter sur l'histoire de la Mauritanie : Bekri, Ibn Abi Zera, Ibn Haougal, Ibn Khaldoun, Selaoui; modernes : Ahmed Chinguiti, Oualid le Dimani, Mohammed Saïd Tadeli, Ahmed Ioura.

(3) Voir aussi les articles de vulgarisation de Louis Sonolet.

(*Bulletin Soc. nat. Acclimat. fr.*, d'août 1913) et de Robert Arnaud, sur les pêcheurs et chasseurs du Tagant et du Hodh.

III. — SÉNÉGAL

Généralités. — La littérature relative au Sénégal est particulièrement abondante. Le Sénégal est de beaucoup la plus vieille colonie du Groupe, les Européens s'y sont toujours trouvés plus nombreux qu'ailleurs, les communications y sont relativement faciles, et le grand public s'est toujours intéressé de préférence à ce foyer de notre influence en Afrique occidentale.

C'est au Sénégal qu'est réservée la plus large place dans les *Voyages à la Côte occidentale d'Afrique*. Il est vrai que la connaissance du pays se limite à peu près, jusqu'au XIXe siècle, aux régions côtières et aux régions fluviales, mais, étant donnée la constitution du Sénégal, ces régions en représentent les parties proprement vitales et suffisent à faire connaître ses caractères et ses ressources essentiels. On ne peut donc aborder l'étude du Sénégal sans se reporter aux relations des premiers navigateurs africains, et en particulier à celles d'Alvise Ca Da Mosto (1507), Alexis de Saint-Lô (1637), Dapper (1685), de Lacroix (1688), Gaby (1689), Froger (1695 et sq.), Vallemont (1723), du P. Labat (1728), de Lyndsay (1759), Golberry (1785 et sq.), Degrandpré (1786), Hougton (1795), Pruneau de Pommegorge (1789), Ledyard et Lucas (1804), de Rossel (1814), Gray et Dochard (1818), Robertson (1819), Peron (1824), Poyvre (1828).

Cependant, certains explorateurs ou géographes n'ont pas attendu la constitution du Sénégal en colonie pour resserrer l'objet de leur étude et publier des travaux sur le Sénégal proprement dit. Tels sont : Lemaire (1695), Lamiral (1791), Saugnier (1791), Pelletan (an IX), Labarthe (1802), R. Geoffroy (1814), le colonel Schmaltz (1821), Mollien (1822), Cottu (1845), Raffenel (1850), Boilat (1853), Carrère et Paul Holle (1855).

En 1854, Faidherbe est nommé gouverneur du Sénégal, et tout de suite sa netteté de vues, l'énergie de son commandement, son audace et sa persévérance soutenues par la plus sûre méthode, révèlent à l'opinion les avantages que la France peut retirer d'une action suivie au Sénégal ; les travaux généraux sur la nature physique, les habitants, les ressources et l'avenir de la colonie se multiplient ; Faidherbe lui-même trouve le temps de participer à ce mouvement, publie, en 1859, une *Notice sur la colonie du Sénégal et sur les pays qui sont en relations avec elle* (1), organise des enquêtes de caractère purement scientifique et pousse ses collaborateurs à faire connaître au grand public les résultats de leurs recherches (2). C'est de cette époque que datent les travaux de Marchal, Duval, Mavidal, Jacobs, Mondot.

(1) Faidherbe a publié en outre, en 1887, « le Sénégal » (*Annales sénégalaises*), et, en 1889, le « Sénégal : la France dans l'Afrique occidentale ».

(2) Cf. le *Moniteur du Sénégal* et les *Annales sénégalaises*.

Depuis lors, le Sénégal a suivi une évolution si régulière, il a noué avec la métropole des relations si étroites que ceux de nos compatriotes qui s'y sont fixés, s'y sont promenés ou qui simplement s'y intéressaient, ont été encouragés à le décrire dans des ouvrages en général plus abondants que neufs et solides. (Cf. Tesseire, Carrère, Dournaux-Duperré, Béranger-Feraud, Foncin, Muiron d'Arcenay, Quesnel, Daguerre, Marche, Bayol, de Lasserie, A. Rambaud, Haurigot, Paul Barret, Gaël (amiral Vallon), Gasconi, Gaffarel, Courtet, R. P. Sebire.)

Les plus récents de ces ouvrages généraux sont ceux de Marcel Olivier (1906, Exposition de Marseille) et du docteur d'Anfreville de la Salle (*Notre vieux Sénégal*, 1909) ; le plus scientifique est le compte rendu de mission de MM. Lasnet, Chevalier, Cligny, Rambaud (1900), qui comprend des études précises d'ethnographie, de botanique, de zoologie, et de géologie. Mais il est curieux de remarquer que notre plus vieille colonie, tout en groupant sous son nom la littérature la plus riche en quantité, n'a jamais provoqué de travail comparable, pour l'étendue et la qualité de la documentation, à ceux de M. Delafosse pour le Haut-Sénégal-Niger, Gruvel et Chudeau pour la Mauritanie occidentale, Henry Hubert pour le Dahomey, J. Machat pour la Guinée française.

Géologie. — Le « sol du Sénégal » a été étudié dans son ensemble par MM. Cligny et Rambaud (*La Géographie*, 1901). Nous possédons, en outre, sur la géologie des différentes régions du Sénégal, des travaux spéciaux qui peuvent se répartir ainsi :

Etudes sur les formations sédimentaires du Sénégal : formations sédimentaires en général (Jean Chautard), crétacé (de Lapparent, Péron), formations nummulitiques (Stan. Meunier, Vasseur), calcaires phosphatés à diatomées (Cayeux), formations éocènes (Chautard, Lemoine) et notamment formations lutéciennes (Stan. Meunier), géologie du Bas-Sénégal (Stan. Meunier) et du Oualo (Berg) ;

Sur le phénomène de latérisation (Paul Lemoine, Chautard) (1) ;

Sur les roches volcaniques du Sénégal (géologie du Cap Vert : Chautard, Gilbert ; trachyte à noséane : Arsandaux) ;

Sur les dépôts aurifères du Sénégal (Renaud, Le Barbier, Huard-Baissinière, Barrat, Berg, Hardel) ;

Sur la géologie des rives de la Falémé (Frieux, Barrat, Huard-Baissinière) et du Sénégal (Berg) ;

Sur la barre du Sénégal (de Kerhalet, Bouquet de la Grye, Coffinières de Nordeck, in *Bull. Soc. Géog. Rochefort*, 1912).

Climatologie. — Les caractères généraux du climat du Sénégal ont été étudiés par Boone,

(1) Ces études sur la latérisation sont surtout relatives à la latérite de la Guinée, mais nous croyons utile de les signaler dès maintenant à propos du Sénégal, où la latérite est largement représentée.

Horton, Hutchinson, Borius, d'Aboville, Héraud, H. Hubert (1). Des observations locales ont été recueillies par David puis Audibert à Saint-Louis, par Léonard à Sedhiou, par Bigourdan à Joal; des observations magnétiques par Tharpe et Gray et par Mizon; des observations sur le régime des vents au Cap Vert, par Borius.

Hydrographie. — Le Sénégal et les autres fleuves à large estuaire qui lui sont parallèles sont de bonne heure apparus aux Européens comme des voies d'accès vers les régions de l'intérieur; d'autre part, les crues périodiques du Sénégal semblaient signaler un autre Nil, capable de fertiliser les pays riverains; il est donc naturel que de nombreuses missions aient été chargées d'examiner dans quelle mesure ces espoirs étaient fondés, et c'est de là que proviennent des travaux relativement nombreux sur le régime et la navigabilité du Sénégal (Beaufort, Jomard, Draouzec, Aube, Dorlodot-Dessart, Pol, Fromaget, Wendling, Buchard), sur le marigot de Bounoum (Braouzec), sur les rivières de Sine et Saloum (Mage, Coffinières de Nordeck), sur la Gambie (Jomard), sur la rivière de Casamance (Bour).

Botanique. — En 1830, Guillemin, Perrotet et Richard ont tenté d'établir une flore générale du Sénégal (*Ftoræ Senegambiæ tentamen*), et leurs travaux ont trouvé un complément nécessaire dans ceux plus récents de Vallot (*Etude sur la flore du Sénégal*, 1883) et d'Aug. Chevalier (*Mon exploration botanique dans la Sénégambie*, 1900).

Mais c'est surtout d'un point de vue utilitaire que cette flore a été étudiée dans son ensemble, c'est aux plantes « utiles » et capables d'acquérir une valeur commerciale que les botanistes ont surtout prêté attention. (Cf. R. P. Sebire, Vigne et Sambuc, Corre, Grisard et Van den Berghe.)

Certaines régions et certaines plantes du Sénégal ont provoqué des travaux spéciaux. Parmi les régions : le cap Vert, l'île Saint-Louis et la région de Podor (Adanson), la Casamance, les pays Sérères et le Oualo (Lecard), le Niani-ouli (Azemard), la colonie catholique de N'Gazobil (Mgr Kobes). Parmi les plantes : le coton (Aug. Chevalier, Azan), l'indigo (Decaux) le caïlcédrat (Caventou), le ricin indigène (Castaing), le caoutchouc (Aug. Chevalier), le gommier rouge (Adanson); mais la plupart de ces études, comme les essais de flore générale, procèdent avant tout de préoccupations économiques.

Zoologie. — Antérieurement à l'inventaire zoologique du Dr Maclaud, dont nous avons parlé à propos des ouvrages généraux sur l'Afrique Occidentale Française, une *Faune de la Sénégambie* avait été donnée par de Rochebrune, en 1884.

Nous ne trouvons à signaler, en dehors de cet essai, que deux séries de travaux : l'une sur l'élevage du bétail et les questions commerciales qui s'y rattachent (Ricard, Berg, Pierre, Gruvel pour le Baol oriental, J. Adam, in *Agriculture pratique des pays chauds*, février 1914); l'autre, sur la faune ichtyologique et les pêcheries des côtes du Sénégal (Hautreux, Gruvel).

Géographie régionale. — On pourrait croire, à première vue, que la géographie régionale du Sénégal est largement représentée dans notre littérature africaine. Nous possédons, en effet, d'abondantes études de détail sur les différentes régions du Sénégal, et notamment :

Sur la presqu'île du cap Vert et le port de Dakar (van Brocke, Vigne, Turquem, Vallon, Honoré Paulin, Ribot et Lafon, L. Sonolet, Lucien Marc-Schrader, in *Revue de Paris*, octobre 1912, et *Annales de Géographie*, juillet 1913);

Sur Saint-Louis, ses environs et les escales du fleuve (Lefebvre, d'Avezac, Caron, Marre, Perrotet, Vernier, Prelong);

Sur l'île de Gorée (Béranger-Féraud, Froidevaux, Prelong, Roy);

Sur le Oualo (Azan, Berg);

Sur le Diolof (Roux);

Sur le Cayor (Bourse, Claverie, Vaillant, Toulze);

Sur le Baol (Vuillot);

Sur le Sine-Saloum (Camille Guy, Noirot, le P. Lediouf);

Sur la Petite-Côte (Hubler);

Sur le Ferlo (Vallier, Mgr Jalabert, Claveau);

Sur le Bondou, la Falémé et la partie occidentale du Bambouck (Dr Rançon, Raffenel, Lamartiny, Colin, Pascal, Coste d'Arnobat, Riembeau);

Sur la Haute-Gambie (Dr Rançon);

Sur la Casamance (Aug. Chevalier et Cligny, Brosselard-Faidherbe, Huchard, Decressat-Villagrand, Hecquard, amiral Vallon, Warenhorst, Guyon, Etesse, in *Bulletin de l'Office colonial*, avril 1912, Allier, in *Bulletin de l'Enseignement de l'Afrique Occidentale Française*, Tellier, Bonvalet);

Sur le Fouladou (René Legrand, in *La Géographie*, octobre 1912).

Mais beaucoup de ces travaux ne présentent aucune valeur géographique et sont tout entiers à reprendre. Au reste, bien des régions se sont modifiées sous notre influence (création de ports, de voies de communication, introduction de cultures nouvelles, déboisements, exploitation du sous-sol, industries, etc.) depuis l'apparition de la plupart de ces travaux.

Ethnographie. — Faidherbe, Béranger-Féraud, le Dr Lasnet, le Dr Tautain, le Dr Quintin, Berchon, ont publié des travaux d'ensemble sur les races du Sénégal.

Les Ouolofs ont été étudiés plus particulièrement par Bérenger-Féraud, Napier-Hewet, de Préo, de Rochebrune (*La femme et l'enfant ouolofs*);

Les Lébous, par d'Avezac;

Les Sérères, par Pinet-Laprade, Carlus, Béranger-Féraud (*Joal et Portudal*);

Les Maures du Sénégal, par Faidherbe, Collignon et Denicker, René Basset, Paul Marty;

Les Bambaras, par l'abbé Joseph Henry, le Dr Collomb, Henry Girard;

(1) *C. R. A. S.*, t. CLV, p. 627.

Les Mandingues, par Bonvalet, le Dr Tautain, Henry Girard; les Soninkés, par Béranger-Féraud, Henry Girard;

Les Peul, par Henry Girard, Gaden, de Crozals, Hodgson, d'Eichtal;

Les populations de la Casamance, par Béranger-Féraud, Simon, le Dr Maclaud (Basse-Casamance, Diola), Leprince (Bayottes);

Les « Etrangers au Sénégal », par le Dr d'Anfreville de la Salle (*Afrique française*, août 1913).

Droit coutumier. — Pas de recueil général. Des études de Pierret sur la propriété foncière indigène; de Bérenger-Féraud, sur le mariage indigène; de Schœcher et d'Edmond Joucla, sur les caractères de l'esclavage au Sénégal; de Paul Marty, sur l'influence de l'islam dans les droits coutumiers des peuples sénégalais.

Religions. — Islamisme : M. Delafosse a publié des recherches sur « les confréries musulmanes et le maraboutisme » au Sénégal; M. Paul Marty a donné, dans la *Revue du Monde musulman*, des articles sur « les mourides d'Amadou Bamba » (1913), sur les écoles coraniques du Sénégal (1914), sur Cheikh Sidia (1914), sur les amulettes musulmanes du Sénégal (1); dans la même Revue, M. Salenc a publié une étude sur la médersa de Saint-Louis (1914); citons, enfin, « l'Islam dans le Rip », de M. Moctar Diallo, paru dans le *Bulletin de l'Enseignement de l'Afrique Occidentale Française* de janvier 1915.

Fétichisme : « Le Tali, poison d'épreuve de la Casamance », par le Dr Lasnet.

Catholicisme : « La Chrétienté de Fadioute », par Guy-Grand.

Linguistique. — Faidherbe, puis d'Avezac, ont réuni les vocabulaires et les éléments de grammaire des principaux dialectes en usage au Sénégal.

Des travaux spéciaux (établissement de vocabulaires, dictionnaires, grammaires, manuels de conversation, syllabaires, traductions) ont été consacrés :

Au ouolof (Rambaud, Mgr Kobès, le P. Lacombe, abbé Lambert, baron Roger, Guy-Grand, Graner, Dard, Descemet, Bocandé, d'Avezac, Geoffroy-Villeneuve, dans l'*Afrique*, Poussié);

Au sérère (Faidherbe, le P. Lamoise, Greffier);

Au poular, au poul, au peul, au foul ou foula (Faidherbe, Tautain, Reichardt, Mac Brair, de Guirodon, Grinbal de Guisaudon, et surtout Gaden);

Au bambara (Dard, R. P. Montel, Moussa Travélé, Bazin);

Au sarakholé (Faidherbe, Dwight);

Au mandingue (Tautain, Peroz, Mac Brair, Monteil, Rambaud);

Au malinké (Abriven).

Folklore. — L'un des premiers gouverneurs du Sénégal et l'un de ceux dont les idées furent le plus intéressantes et le plus larges, le baron Roger, avait recueilli et traduit, le plus souvent en vers, des fables ouoloves; Béranger-Féraud a publié, de son côté, des *Contes de la Sénégambie*. De nos jours M. Gaden a recueilli, avec le remarquable esprit scientifique qui caractérise tous ses travaux, des « Légendes et coutumes sénégalaises » (*Rev. d'Ethn. et de Sociol.*, mars-avril 1912) et un choix de textes empruntés à la littérature populaire des Peul du Fouta-Toro (*Le Poular*, deuxième partie, Ernest Leroux, 1912); MM. Delafosse et Gaden ont publié un recueil de légendes et traditions historiques de grande valeur, les *Chroniques du Fouta sénégalais*.

M. René Basset a donné, en outre, des *Contes populaires d'Afrique* et un recueil de *folklore ouolof*; enfin, M. de Zeltner a commencé de faire paraître, à la librairie Leroux, des *Contes du Sénégal et du Niger*.

Histoire. — Nous ne manquons pas d'histoires générales du Sénégal : la première, celle d'Adanson, date de 1757, c'est dire qu'elle offre un intérêt fort médiocre; une autre, de l'abbé Demanet, est de 1767; celle de Fallot date de 1884; enfin, en 1910, M. Cultru a donné une *Histoire du Sénégal du XVe siècle à* 1870, qui rend de précieux services à tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin à l'histoire de l'Afrique Occidentale Française.

L'histoire des découvertes et des explorations a été exposée dans son ensemble par Cuny (an XII), Walkenaer (1825) et surtout par Ancelle (1886). Les explorations de l'antiquité ont été plus particulièrement étudiées par de Bougainville et par Berlioux; celles du moyen âge, par Gravier, Binger, Aug. Chevalier, Édouard Barthélemy, d'Avezac; celles des temps modernes, par Froidevaux, Guillot, Maurel et Bouriaux.

L'établissement de la domination française au Sénégal a été étudié par Gaffarel (*Origines de la colonie française du Sénégal*), Fernand Rouget, Chemin-Dupontès (*Les Compagnies du Sénégal au XVIIe siècle*), Berlioux (*André Brue*), Pingaud (*Le chevalier de Boufflers*), Machat (*Documents sur les établissements français en A. O. F. au XVIIIe siècle*), Bertout (*La reprise de l'île Saint-Louis par le duc de Lauzun*), Lefébure (*La reprise de Gorée en* 1804), Lord (*Gorée, colonie anglaise*).

La période héroïque de l'histoire sénégalaise, celle de Faidherbe, est abondamment représentée : études sur la personne même de Faidherbe (Fulcrand, Cyral, Froelicher), sur l'état politique du Sénégal et du Cayor en particulier (Faidherbe, Douhaire, Lejean), sur les entreprises de pénétration et les campagnes (Vasco, Myrgine, Brossard de Corbigny, Faidherbe, Aube, Amadou N'Diaye Cledor (1) et, après Faidherbe, sur l'œuvre du colonel Pinet Laprade (Gaël, amiral Vallon), sur l'insurrection de Mahmadou Lamine (Brosselard), la colonne du Rip en 1887 (Coronnat) et les guerres du Cayor (Amadou N'Diaye Cledor) (2).

(1) M. Paul Marty fera paraître très prochainement d'importants travaux de documentation et de synthèse sur l'islamisme en Mauritanie et au Sénégal.

(1) *De Faidherbe à Coppolani*, Saint-Louis, 1914.

(2) *Guerre entre le Cayor et le Dioloff : Bataille de M'Benlake ou de Guile*, Saint-Louis, 1912.

De 1881 à 1883, Sallières, de Bizemont, Ancelle ont retracé l'œuvre d'expansion de la France au Sénégal. Enfin, les origines de Dakar ont été mises en valeur par A. Limbour (*Souvenir africain*, nov.-déc. 1912) et par Claude Faure (*La Vie*, 1914) (1).

Organisation économique. — La vie économique du Sénégal a été spécialement étudiée par Defaucompret et par Pierre Mille.

Les travaux sur la ville et le port de Dakar, que nous avons cités plus haut, portent, bien entendu, sur son rôle économique aussi bien que sur son histoire. Ce rôle économique a pourtant été mis tout particulièrement en lumière par J. Goulven (*Afr. Fr.*, 1912).

On se reportera, pour le développement de l'agriculture au Sénégal, au chapitre sur la botanique. Nous joindrons aux travaux déjà énumérés des études sur la culture maraîchère aux environs de Dakar (*Soc. Géog. comm. Bordeaux*, 1909), l'amélioration des arachides (Baillaud, in *Expans. col.*, 11 février 1912), les essais de culture du coton avec irrigation au Sénégal (Level, in *Bul. Ass. cotonn. col.*, octobre 1912), le filao au Sénégal (*Afr. Fr.*, août 1912).

La question douanière au Sénégal a été traitée par Duché de Bricourt et par Gasconi.

Médecine. — A n'en juger que par les travaux médicaux qu'il a provoqués, le climat du Sénégal est vraiment redoutable; on pourrait, il est vrai, prétendre aussi bien que les médecins y ont des loisirs, puisqu'ils trouvent le temps d'écrire. Il est difficile de juger de l'importance d'une question par son volume bibliographique.

Quoi qu'il en soit, l'ensemble des maladies qui semblent les plus fréquentes au Sénégal a été étudié, dans l'ordre chronologique, par Thévenot, Castel, Berville, Duprat, Béal, Borius, Béranger-Féraud; le plus récent de ces ouvrages date de 1878; Gauthier et Mahé (1865) se sont occupés plus particulièrement des maladies endémiques.

Des travaux spéciaux ont été consacrés à certaines maladies, comme les fièvres paludéennes (Bancal, Thiroux et d'Anfreville), et notamment la fièvre jaune (Béranger-Féraud, Le Jemble, Kermorgant) et la fièvre bilieuse (Béranger-Féraud, Barthélemy-Benoît, Serez, Berg, Bourse, Chablert), la dysenterie (Delord, Simonot), les accidents cholériformes (Vauvray, Beaumier), l'insolation (Moreau), certains cas de tumeurs à forme furonculeuse (Coquerel et Mondière), l'éléphantiasis (Infernet), la maladie du sommeil (Lafont), la peste (Lafont, Lecomte, Heckenroth).

Nombreux aussi sont les essais de topographie médicale : pour le Sénégal tout entier (Borius, Hervé), pour des régions comme le Haut-Sénégal (Thaly) et le Cayor (Barthélemy-Benoît), pour des localités déterminées comme Gorée (Tayeau, Martel, Dufant, Bel, Catel, Calvé), Saint Louis et Sor (d'Anfreville de la Salle, Carbonnel, Catel, Calvé), Dagana (Borius, Hébert), Podor (Margain, Bérenguier), Bakel (Beaumont, Jean), Dakar (Santelli), Sedhiou (Garnier).

Des études sur la flore médicale du Sénégal ont été publiées par Sambuc, et sur la faune médicale (sangsues) par Calvé; sur *l'analyse microscopique des eaux stagnantes et de l'air de quelques localités insalubres*, par Corre; sur la matière médicale des Noirs du Sénégal, par Corre et par Berger; sur les services d'hygiène au Sénégal, par Ribot.

Enfin, l'histoire de la médecine au Sénégal a été en quelque sorte amorcée par Tessier, dans son ouvrage sur *les médecins de la marine nationale au Sénégal : le docteur Bourgarel.*

(1) M. Claude Faure publiera incessamment un travail complet, de documentation toute neuve, sur les origines de Dakar.

IV. — HAUT-SÉNÉGAL-NIGER

Généralités. — On trouvera, dans l'ouvrage de M. Delafosse sur le Haut-Sénégal-Niger (t. III, p. 219 et suiv.), une liste par ordre chronologique des principaux travaux relatifs au Soudan français, depuis la Bible jusqu'aux plus récentes enquêtes. Notre intention n'étant pas ici d'établir une bibliographie rigoureuse, mais seulement de renseigner rapidement et d'orienter ceux qui abordent l'étude de l'Afrique Occidentale Française, nous bornerons notre énumération des ouvrages généraux à ceux qui datent au plus tôt de la mission du capitaine Galliéni et des campagnes de Borgnis-Desbordes (1880 1883), et nous nous contenterons de remarquer qu'autour de cette date une place, plus ou moins large, est réservée au Soudan dans les travaux relatifs au « Sénégal », à la « Sénégambie », aux « dépendances » du Sénégal (1).

La première étude générale sur le Soudan français, qui mérite vraiment attention, fut entreprise par Faidherbe, Brosselard-Faidherbe et Ancelle, dans le *Bulletin de la Société de Géographie de Lille*, de 1881 à 1888. Elle a été suivie de nombreux travaux, de valeur et de précision croissantes, et dont les principaux sont de Cameron, Monteil, Vallières, Le Chatelier, Perez, Gaffarel, Humbert, Mahistre, Vauthier, Chudeau, Frantz, Tangye, Mahaut (2); en 1912, cette série aboutit au travail d'ensemble le plus remarquable et le plus complet qu'ait provoqué l'étude des colonies du groupe de l'Afrique Occidentale Française : *le Haut-Sénégal-Niger*, par MM. Delafosse et Meniaud (pays, peuples, langue, histoire, civilisations, géographie économique) (3).

Géologie. — La géologie générale du Haut-Sénégal-Niger a été esquissée par René Chudeau (*Notes sur la géologie du Soudan*) et Henry Hu-

(1) Cf par exemple Tardieu (1847), Carrère et Paul Holle (1855), Schauenberg (1868), Dournaux-Duperré (1871), Bertholon (1879), Bavol (1881), Bour (1885), Gasconi (1890).

(2) De valeur moindre et d'intérêt plus restreint, et méritant pourtant d'être cités, cf. Escayrac de Lauture (1855), Cuny, Garnier, Bechet, Bourgès, Habert, Bonnetain, Baillaud, Figeac, Decazes, Marial, Dufresne, Henrique.

(3) Des comptes rendus intéressants en ont été donnés par C. Martin *Quinz. col.*, nov. 1912), Brun (*Lyon col.*, juillet 1912), Le Barbier (*France de démain*, août 1912) et surtout H. Busson (*Ann. de Géogr.*, juillet 1912).

bert (1). Des études spéciales ont été consacrées à la géologie de la région de Dori (Dr Boussenot) et du massif de Kakadian (Arsandaux), aux formations sédimentaires (de Lapparent, Pleyber) et notamment à la mer de Tombouctou (R. Chudeau, Aug. Chevalier), aux régions aurifères (Gallice, Arsandaux), aux secousses sismiques constatées à Tombouctou (Courteille), à la géologie du Bambouk (Bourdariat, Stan. Meunier).

Climatologie, hydrographie. — Nous ne trouvons à signaler, en dehors d'un article de Henry Hubert sur le mécanisme des orages et des pluies au Soudan (2), que quelques études de climatologie locale : Kita (Dupouy, Bayol), Koury (Ouzilleau), répartition de la pluie entre la côte de Guinée et le sommet de la boucle du Niger (Marc).

Le capitaine Meynier a étudié l'hydrographie générale du Soudan, et le lieutenant Villatte, le régime des eaux dans la région lacustre de Goundam.

Botanique. — Les travaux d'ensemble sur la flore du Soudan ne manquent pas; il est vrai qu'ils sont relativement anciens : Guillemin, Perrotet et Richard (1830), Vogel (1849), Hooker (1849); mais ils ont été renouvelés par ceux d'Aug. Chevalier (Mon exploration botanique au Soudan français, Sudania) Notons, en outre, des recherches sur la végétation de la région de Tombouctou (Aug. Chevalier, Cordier), sur les essences forestières du Soudan (Constancia), sur le fonio, graminée du Soudan (Dybowski), sur le fikongo (Aug. Chevalier).

Zoologie. — Quelques études de détail seulement : « quelques mots » sur les animaux vertébrés (Vigné), l élevage au Soudan (Pierre et Monteil, Korper, Vuillet (3), les chasses (Dupouy), diptères recueillis à Kati (Surcouf).

Géographie régionale. — Comme on peut s'y attendre, c'est le Niger, voie de pénétration par excellence, et ce sont ses régions riveraines qui ont provoqué les travaux les plus nombreux. Les uns traitent du Niger en général, cours et régime, valeur économique, régions traversées, etc [Cf. par exemple Jomard (1829), Chauvel (1829), William Cole (1862), Baikie (1865), Burdo (1879), Pierre Mille (1904), Lemosof (1904), Mollard (1906), Félix Dubois (1911)] Les autres s'occupent spécialement du cours du fleuve et de son régime (Doukin, Lander, Knolwes, Caron et Lefort, Caron, Jaime, Hourst, Baudry et Bluzet, Lenfant, Mainguy, Le Bleve, Millot, in *Ann. de Géog.*, janvier 1913 (1); du Moyen-Niger (Chudeau, Salaman, Bretonnet); du Haut-Niger et des moyens de le relier avec le Haut-Sénégal et ses affluents (Hourst, Derrien Forêt, Desplagnes, Pietri, Delanneau, Elteil, Mage, Robert); des rives du Niger (Hellis, Jacolliot, Forêt, Jaime, Fourneau, Le Barbier in *France de demain*, déc. 1911, Terrier, in *Soc. Géog.*, Tours 1912); de la boucle du Niger (Marcel Monnier, Valbert, Henry Hubert, de Gironcourt, in *la Géog.*, mars 1912); du plateau central nigérien (Desplagnes); des villes importantes situées sur les bords du Niger et des régions qu'elles commandent, en particulier : Bamako (Bayol, Borgnis-Desbordes, Graves), Ségou (Mage, Soleillet, Pérignon, Gravier, Bonnier), Dienné (Monteil) et surtout Tombouctou (Jakson, Shaabeny, Walkenaer, de la Renaudière, Muggs, Hoefer, Pray, Brosselard-Faidherbe, Lenz, Castonnet des Fosses, Rouire, Vuillot, Bluzet, Paulhiac, Rouvier, Félix Dubois, Mgr Hacquard, Hamy, Chudeau) (2).

Après le Niger et les régions qu'il traverse, c'est le Sahara soudanais qui est représenté par la littérature la plus abondante : itinéraires et études générales (Hoefer, Venture de Paradis, d'Escayrac de Lauture, d'Héricault, Malte Brun, Cherbonneau, Ollive, Schwab, Pouyanne, Buonfanti, Wolf et Blachere, Piguet, Lenz, Sabatier, Toutée, Ducret, Favard, Cortier, Arnaud et Cortier, Gautier, Chudeau, Gautier et Chudeau, Colonna de Leca); études spéciales sur l'Adrar des Ifor'ass (Dinaux, Cortier, Gautier); sur Taoudeni et le commerce du sel (de Crozals, Nieger, Cortier, Chudeau).

Le Mossi a été étudié par Binger, Crozat, Piguet, Voulet, le lieutenant Marc; le Gourounsi, par Chanoine, Voulet, Piguet; le Bélédougou, par Quiquandon; le Diébédougou, par Colin; le Lobi, par James Plé, Greigert; le Koukodougou, par Rançon; la région de Bamba, par Aymard; le pays Oulé, par Leclerc; la région de Nioro, par Lanrezac, de l'Orza de Reichenberg; le Bambouk, par Bourdariat, de la Feuillade, Stan. Meunier.

Ethnographie. — Des travaux généraux sur les races du Soudan ont été publiés par Hodgson, en 1844, et par Sarrazin, en 1902. Il faut y joindre des études, d'une portée à peu près égale, sur les races du Haut-Sénégal (Gaffarel, Tautain, Thaly, Bellamy, Quintin); du Haut-Niger (Faidherbe, Collomb), du Moyen-Niger (Chudeau, Coutant, Figeac), et des travaux plus restreints sur l'ethnographie de la boucle du Niger (Vasco), du plateau central nigérien (Desplagnes), du Bambouck (Colin), du cercle de Bamako (M. Delafosse), du Mossi et du Gourounsi (L. Tauxier), de Tombouctou (Dupuis-Yacouba, de Trentinian). En outre, certaines races du Soudan ont été étudiées à part, notamment : les Peul (Faidherbe, de Crozals, d'Eichtal, Hodgson, Cultru, d'après M. Delafosse,

---

(1) Voir sa carte géologique de l'Afrique Occidentale Française, et en outre, des notes : sur une série de roches provenant des rapides du Niger (*Bull. Mus. Hist. nat.*, 1903, no 8, p. 431); la géologie du Dahomey et des régions voisines de la Boucle du Niger (*C. R. Congrès Soc. sav.*, 1908); la géologie du Soudan (*A. S. G. F.*, 1911, 4e série, XI, p. 28); la constitution géologique de la plaine à l'est de la falaise de Bandiagara (*A. S. G. F.*, 1911, 4e série, VI, p. 76); description pétrographique d'échantillons de l'Afrique Occidentale Française (*J. O. de l'A. O. F.*, 1912, no 70); le relief de la Boucle du Niger (*Ann. de Géogr.*, 1911, no 110, p. 155); les roches microlitiques de la Boucle du Niger (*C. R. A. S.*, CLII); les grès siliceux du Haut-Sénégal-Niger (*C. R. S. G. F.*, no 6, 1912, p. 46); un important phénomène de capture en Afrique occidentale (*Ann. de Géogr.*, 1912, no 117, p. 25).

(2) *C. R. A. S.*, CLII, p. 1906 et la *Géogr.*, XXIV, p. 273.

(3) *Bull. S. nat. Accl. fr.*, 11 et 12 juin 1914.

(1) Les controverses sur la communication supposée du Niger avec le Nil ont été exposées, de 1821 à 1825, par Dudley, Barbié du Bocage, Jomard.

(2) On peut y joindre quelques études sur les régions du Haut-Sénégal et en particulier sur Kita (TELLIER, PÉRIGNON).

in *Quinz. col.*, avril 1913), le peuple siena ou senoufo (M. Delafosse), les Bambaras (Girault, Barbier, Joseph Henry), les Minianka (G. Chéron) (1), les Bobos (Dr Tautain, Guebhard), les Kassonké (Monteil), les Touareg (lieutenant-colonel Monteil, Mohammed Saïd, Duveyrier, Chudeau, Aymard).

Signalons enfin quelques travaux sur l'islamisme au Soudan (Marchand, M. Delafosse), le tatouage et les mutilations ethniques (Decorse), le kordé ou poison d'épreuve (Dupouy), les femmes, les eunuques et les guerriers du Soudan (du Bisson), les aspects de la vie indigène (Félix Dubois), la vie au continent noir, l'âme soudanaise (Barbot), le totémisme chez quelques peuples du Soudan occidental (J. Brun).

Linguistique. — Un *Essai de lexique pour les idiomes soudanais* a été donné par Bastard en 1900. Des études spéciales ont été consacrées aux langues voltaïques de la boucle du Niger par M. Delafosse; à la langue des Mossi, par Froger, Bluzet; à la langue mandé ou mandingue, par M. Delafosse, Rambaud, Abiven; à la langue songhaï, par R. Basset, par les RR. P. Hacquard et Dupuy et par M. Michal; à la langue bambara du Kaarta et du Bélédougou, par Binger; à la langue peul, par Tautain, de Guiraudon, Gaden; au touareg (Bargès, de Motylinski) (2).

Le lieutenant Lanrezac a publié un *Essai sur le folklore du Soudan*, et Ch. Monteil a recueilli des *Contes soudanais;* Adam, des légendes historiques du pays de Nioro; Dupuis-Yacouba, des légendes songhaï sur les Gow ou chasseurs du Niger; Tautain, Houdas, Bargès, Noiret, M. Delafosse, des traditions historiques (3). Cherbonneau a étudié la littérature arabe du Soudan.

Histoire. — La seule étude d'histoire générale soudanaise que nous possédions est celle que M. Delafosse a insérée dans son ouvrage sur le *Haut-Sénégal-Niger;* inutile de dire qu'elle est excellente et qu'il faudra toujours s'y reporter.

Quant aux travaux de détail, on peut les répartir entre les séries suivantes :

Préhistoire soudanaise (de Zeltner) et préhistoire saharienne (Cortier, librairie Larose, 1913);

Recueils de documents indigènes sur l'histoire antérieure à la conquête française : Tautain (Soninkés et empire de Ghanata), Houdas et Benoist (Tarick es Soudan), Bargès (Touareg), Noiret (Archives d'Ouagadougou), Houdas (Documents arabes), M. Delafosse (Traditions du Soudan occidental, in *Afr. Fr.*, août 1913 et sq.).

Histoire des explorations : histoire générale de la découverte du Soudan (de Lanoye, 1858, d'Avezac, Schirmer); explorations des anciens (Knobel, Latreille); voyages d'Ibn Batoutah (de Fremery et Sanguinetti); de Léon l'Africain (Berbruger, Dinome); de Mungo-Park (4) (Richardson, Baron); de Gordon Laing (Bonnel de Mézières, librairie Larose, 1913); de René Caillié (Thomas, Franck, de Nouvion, Goepp et Cortambert, Jomard, d'Avezac); de Barth (Jacobs, Malte-Brun); de Mage et Quintin (Malte-Brun); de Paul Soleillet (Gros, Gravier); mission Galliéni (Mangeot); mission Binger (Valbert); missions Crampel, Dybowski, Monteil, Mizon (Harry Alis); mission Lamy (Reibell).

Histoire des grands royaumes noirs (Colin, Peyrissac); empire songhaï (Félix Dubois); royaumes foulbé du Soudan central (Mizon); empire de Ghanata (Tautain);

Histoire de la conquête du Soudan français (Gatelet, Bory, Bujac); lutte contre El Hadj Omar (Monet, Carrère, Philebert); campagnes de Borgnis-Desbordes et d'Archinard (Valbert, Demaffey, Archinard); Samory (Demanche, Mévil, Peroz, Archinard); carnets de route et souvenirs de campagne (Frey, Galliéni, Klobb, Lautour, de Laforest, Peroz, Descostes) (1); études sur la tactique des campagnes soudanaises (Peroz, Szymanski); expansion dans la boucle du Niger (Quiquandon, Bonnier, Raille, Rouire, Caron, Guillaumet); conquête du Sahara soudanais (Gautier, Vasco, Beau de Rochais);

Histoire de la pénétration et de l'œuvre d'organisation françaises au Soudan (Gazeau et de Vautibault, Delavaud, Pietri, Mercier, colonel Humbert, Castonnet des Fosses, Paisant, Demanche, Barré); rapports de la France et de l'Angleterre au Soudan (Brunialti, Cardon) (2);

Etudes d'histoire locale : Tombouctou (Lucien Hubert et M. Delafosse, Beaumier) (3); Bamako (M. Delafosse); Dienné (Monteil).

Organisation économique. — L'opinion française ne s'est pas résignée sans peine à l'occupation du Soudan; d'excellents esprits redoutaient que dans ces régions perdues le coq gaulois ne trouvât que du sable à gratter; aussi trouvons-nous, en dehors même des plaidoyers introduits par les explorateurs dans leurs relations, toute une littérature consacrée à l'avenir économique du Soudan français :

Ouvrages généraux sur la valeur économique du Soudan (Faidherbe, Baillaud, Ballieu, Sevin-Desplages, Robert Arnaud, Zimmermann);

Etudes sur les aptitudes agricoles du Soudan (Dumas, Chatelard, Duponchel, Mainguy) et de ses habitants (Meniaud, in *Rev. indig.*, avril 1912); sur les cultures irriguées de la vallée moyenne du Niger (*Agr. pratique des pays chauds*, août 1912) et le dry-farming (*Agr. tropic.*, août 1912); sur les cultures soudanaises de riz (Rivière), de sorgho (Dumas), de coton (Jacquey, Lenfant), de café (Aug. Chevalier), de plantes oléagineuses (Sambuc et Vigné), d'ousounify (Cornu); sur les vignes (Lecard), le caoutchouc (Baucher, Hua,

(1) In *Rev. d'Ethn. et Sociol.*, mai-août 1913.

(2) On trouvera, au tome I du *Haut-Sénégal-Niger* de M. Delafosse, en même temps qu'une étude générale des langues soudanaises, une bibliographie linguistique.

(3) Voir plus bas au chapitre Histoire.

(4) Il va de soi qu'on devra se reporter d'abord aux relations originales des voyageurs et aux comptes rendus de mission. Voir Joucla, aux mots Mungo-Park, etc...

(1) Le regretté gouverneur général W. Ponty n'a malheureusement pas eu le temps de reprendre et de publier les carnets de route qu'il a rédigés au temps où il faisait partie de l'état-major du colonel Archinard.

(2) Cette histoire est traitée avec un détail particulier dans l'ouvrage de MM. Aug. Terrier et Charles Mourey, cité plus haut.

(3) Cf. plus haut Géographie régionale.

d'Anthonay et Vabran) et les ressources forestières (Joliet, Baucher) du Soudan;

Sur l'élevage (Amman, de Gironcourt, in *La Géog.*, décembre 1911);

Sur les salines du Sahara soudanais (Cortier, in *La Géog.*, février 1912) et l'or de Ouassoulou-Balé (Perignon, in *Mirador*, février 1913);

Sur le commerce du Soudan (Binger, Lannegrace, Manuel, Peroz, Stuckle, général de Trentinian, Cherbonneau, R. Chudeau);

Sur le rôle commercial du Niger (Pillias, Pillet, Privat-Deschanel, Barré, Caron, Demanche).

Médecine. — Des travaux sur l'hygiène générale du Soudan (Plouzanne, Griewank), la maladie du sommeil (Gouzien, Combes) et la filaire de Médine (Trucy);

Sur la flore médicale du Soudan (Le Clech et Vuillet);

Sur la géographie médicale du Soudan (Colin, Rousseau, Jollet, Lota, Duclot, Laffont);

Sur le service médical du Haut-Sénégal-Niger (Exposition de Marseille, 1906).

V. — TERRITOIRE MILITAIRE DU NIGER

Généralités. — La librairie Larose annonce depuis plusieurs années la publication d'une étude générale sur le territoire militaire du Niger, par M. Jules Brévié. Nous possédons, en tout cas, une *Notice illustrée sur le Territoire militaire et le bataillon de tirailleurs de Zinder*, par le commandant Rivet (Lavauzelle, 1912), à laquelle on peut joindre un *Guide de l'officier méhariste au Territoire militaire du Niger*, par le lieutenant Bouchez.

Géologie. — G. Garde a tenté une « Description géologique des régions situées entre le Niger et le Tchad », et M. Lacroix (1) a rassemblé les « résultats minéralogiques et géologiques des récentes explorations dans l'Afrique Occidentale Française et la région du Tchad »; René Chudeau a étudié particulièrement, au point de vue géologique, le massif de l'Aïr et la région de Zinder, et les ammonites du Damergou; Freydemberg, l'itinéraire de N'Guimi-Bilma; R. de Caix, le problème du Tchad, d'après la mission Tilho. Il va de soi qu'on devra consulter aussi les beaux travaux de M. Gauthier et ceux de M. de Lapparent, à qui revient en particulier le mérite d'avoir mis en valeur la présence de l'oursin crétacé dans le sol du Territoire militaire et d'avoir ainsi révélé l'étendue des terrains crétacés et tertiaires dans cette partie de l'Afrique (*C. R. A. S.*, CXXXVI, p. 1298; CXXXVII, nº 38; CXXXIX, nº 26; *La Géographie*, 17 janvier 1905). Citons enfin les travaux de Noël Villatte, de Niger et l'étude géologique de M. Haug dans les comptes rendus de la mission Foureau-Lamy.

(1) Cf. également de M. Lacroix d'importantes notes sur les microgranites alcalins du territoire de Zinder (*C. R. A. S.*, CXL, p. 22), sur le chlorure de sodium dans la région de Bilma (*B. S. Minéral. F.*, 1908, p. 40), sur la thénardite de Bilma. (*B. S. Minéral, F.*, 1910, p. 68).

Zoologie. Les recherches zoologiques au territoire militaire ont porté de préférence sur l'élevage de l'autruche (Decorse, Frottiée, Forest, Ménégaux), son habitat (Forest), sa disparition progressive (R. Chudeau). Signalons pourtant une étude de R. Chudeau sur les bœufs du Nord du Tchad et une note de Surcouf sur les insectes recueillis par la mission Chevalier et Decorse dans la région du Chari-Tchad.

Géographie régionale. — On peut classer parmi les travaux de géographie régionale les itinéraires qui traversent le territoire militaire du Nord au Sud (Toutée, Monteil, Foureau, Chudeau) (1) ou de l'Ouest à l'Est (Joalland, Chudeau) (2), puisqu'ils mettent nettement en valeur les caractères des différents pays parcourus. Nous y ajouterons des études plus franchement régionales :

Sur Zinder (R. Chudeau, Gaden);

Sur l'Aïr (R. Chudeau, Jean, Gadel);

Sur le lac Tchad [mission Tilho (3), H. Carbon, in *Annales de la Faculté des Lettres*, Alger, 1912, Vivarez, R. Chudeau];

Sur les régions limitrophes de la Nigéria (Foulkes, Crowther);

Sur des oasis comme Bilma (Aug. Terrier, Mouret, R. Chudeau), In-Zize, In-Azaoua (R. Chudeau).

Ethnographie. — Nous ne disposons actuellement, pour l'ethnographie du territoire militaire, d'aucun travail d'ensemble, mais seulement d'études séparées sur les Touareg en général (Aymard, Betrix), les Touareg de l'Aïr ou du Sud-Est (Jean), les Touareg Azdjen (Foureau), les Touareg du Nord (Duveyrier), de l'Ouest (Bissuel), de l'Ahaggar (Benhazera), les Haoussas (Daumas et de Chancel, Henry Robinson), les Samara du bassin du Tchad (M. Delafosse).

Linguistique. — La langue haoussa a été spécialement étudiée par M. Delafosse, Dirr, Leroux, Landeroin et Tilho, Schoen, Baikie, René Basset; Landeroin et Tilho ont, en outre, recueilli des contes haoussas;

La langue touareg, par Masqueray, de Motylinski;

L'arabe parlé au Ouadaï et à l'Est du Tchad, par Carbon;

La langue du Bornou, par Kolle, Klaproth;

La langue du Baguirmi, par M. Gaden.

Histoire. — C'est, au point de vue français, une histoire toute récente que celle du territoire militaire. L'histoire des anciens royaumes est liée à celle du Soudan, et c'est dans les ouvrages relatifs au Soudan qu'il faudra la chercher.

On trouvera des renseignements sur la première occupation dans les souvenirs de Joalland, du capitaine Peroz, du lieutenant Ayasse; sur les rapports de la France et la Turquie au Sahara,

(1) D'Iférouane à Zinder.

(2) De Zinder au Tchad.

(3) Voir Regelsperger et R. de Caix. Le cadre de cet article nous interdit d'insister sur la valeur de chaque ouvrage; il convient cependant de signaler au passage l'importance exceptionnelle des travaux de la mission Tilho et l'étendue de ses découvertes scientifiques.

***

dans Rouard de Card; des articles sur les délimitations, par Aug. Terrier, Tilho, Edouard Olivier, sur la police française du Sahara (*Afrique française*, janvier 1913), la campagne du Borkou (*Afrique française*, décembre et février 1914), par Aug. Terrier.

Organisation économique. — Des travaux, cités plus haut, sur l'élevage de l'autruche, sur les bœufs du Nord et sur le commerce du Sahara (R. Chudeau).

VI. — GUINÉE FRANÇAISE

Généralités. — Le nom de Guinée a gardé jusqu'à ces dernières années un sens très général; il désignait à peu près tous les pays situés en bordure du golfe de Guinée et qui, difficilement pénétrables, n'ont été longtemps connus que par leurs zones côtières ; il ne faut donc pas prendre pour des ouvrages spécialement consacrés au pays qui nous occupe toutes les relations de voyages en Guinée; ce que nous appelons aujourd'hui la Guinée française n'y tient en général qu'une fort petite place.

On trouvera, en tête de l'ouvrage de M. Machat sur les rivières du Sud et le Fouta-Diallon, une remarquable introduction, dans laquelle cet auteur étudie le « progrès des connaissances » sur la Guinée française depuis l'antiquité jusqu'en 1904; tous les ouvrages relatifs à la colonie s'y trouvent cités, classés dans l'ordre chronologique et examinés dans leurs rapports avec le progrès des découvertes. Elle permet de se rendre compte que, jusqu'en 1788, les Européens n'ont vu « de la Guinée française que la côte et la partie navigable de quelques-unes des rivières du Sud »; il ne faut donc pas chercher autre chose dans les récits de voyages de Ramusio (1550), Léon l'Africain (1556), Jean Alfonce (1578), Barrera (1610), Claude Jannequin (1637 et 1689), Colombin (1636), Villault de Bellefonds (1669), d'Elbée (1669), Gaby (1689), Dapper (1668), Montauban (1678), Bosmann (1705), des Marchais (1730), Atking (1737), Isert (1743), Barbot (1732).

En 1788 se fonde, en Angleterre, « l'Association pour pousser aux découvertes dans l'intérieur de l'Afrique »; dès lors, des missions s'enfoncent audacieusement dans l'arrière-pays du littoral et dans le Fouta-Diallon (Watt, Mungo-Park, Mollien, René Caillié, Hecquard, Lambert, etc.). Mais ces voyages, si remarquables et si féconds en résultats de toute sorte, n'aboutissent pas à des travaux d'ensemble sur la Guinée, qui n'atteindra, du reste, sa consistance actuelle qu'en 1899, et rentrent dans la catégorie des études de géographie régionale.

Les ouvrages généraux réapparaissent dans la seconde moitié du XIX[e] siècle, au moment où les pays récemment découverts semblent décidément acquis à la France, et où l'on commence à reconnaître une solidarité possible entre les rivières du Sud, le Fouta-Diallon et les plateaux nigériens. Tels sont les travaux de Borghero, Jacolliot, Claudius Madrolle, Baurès, Aspe-Fleurimont, Salesses, Famechon, Henrique, Noirot, Pinard et Boyer, Normand. Une mise au point, particulièrement intéressante et méthodique, des résultats acquis a été entreprise par M. Machat : *Les Rivières du Sud et le Fouta-Diallon* (Géographie physique et civilisations indigènes, 1906); sans nulle prétention à l'inédit, M. Machat s'est efforcé de condenser tous les renseignements que nous possédons actuellement sur la Guinée française et de constituer comme une sorte de cadre dans lequel viendront se placer les découvertes ultérieures. « A quoi bon, dit-il, dans sa préface, entasser les documents même de la plus grande valeur, s'ils demeurent dispersés dans les publications, dans les services ou les archives, et s'il ne se produit pas, à la veille des derniers efforts pour la connaissance complète du pays et pour sa mise en valeur, un travail qui condense ce qu'ils renferment d'important? » Aucun travail ne pouvait, en effet, être plus utile.

Depuis l'ouvrage de M. Machat, d'autres études générales sur la Guinée française ont été publiées par MM. Rouget (Exposition de Marseille, 1906), de Baillon, Arcin, Ternaux, Jouve (*France d'outre-mer*, 25 avril 1912), qui, sauf celui de M. Arcin, ont apporté peu de renseignements nouveaux sur la géographie et l'ethnographie et se sont proposé surtout de documenter leurs lecteurs sur les aptitudes économiques du pays.

Géologie. — Aucune étude générale sur la géologie de la Guinée française n'était parue avant que M. Machat n'entreprît son travail de synthèse, et il avait dû utiliser des matériaux épars dans les relations des explorateurs (1), aussi bien pour l'ouvrage dont nous avons parlé que pour les deux articles qu'il a publiés sur la même question dans la *Revue générale des sciences* (1900 et 1904).

M. Lacroix, avec les hautes qualités d'intelligence, de précision et de solidité qui communiquent à ses moindres travaux une valeur et une fécondité exceptionnelles, a spécialement étudié les roches éruptives basiques de la Guinée (*C. R. A. S.*, CXL, p. 410), les syénites néphéliniques des îles de Los (*C. R. A. S.*, CXLI, p. 984 et CXLVI, p. 213), le facies de variation des syénites néphéliniques des îles de Los (*C. R. A. S.*, CXCII, p. 681), les syénites néphéliniques de l'archipel de Los et leurs minéraux (*Nouv. Arch. Mus.*, 1911, 5[e] série, t. III et *Bull. Soc. min. F.*, XXXV, p. 5), les latérites de la Guinée et les produits d'altération qui leur sont associés (*Nouv. Arch. Mus.*, 3[e] série, t. V).

M. de Romeu a publié des études pétrographiques sur les collections guinéennes du Muséum et sur les échantillons rapportés par M. Vuillet. Signalons enfin, notamment dans le *Bulletin de la Société minéralogique* et dans le *Bulletin du*

(1) M. Machat a puisé ses renseignements les plus précieux dans les travaux du D[r] Maclaud et de M. le gouverneur Salesses. — La thèse de M. Chautard, toute riche qu'elle soit de découvertes et d'ingénieux aperçus, ne peut être considérée comme une étude « générale » sur la géologie de la Guinée, puisqu'elle ne s'étend pas à la Haute-Guinée.

Muséum, diverses notes de MM. Chevalier, Chautard, Desplagnes, Roeckel, Azéma.

Climatologie, hydrographie. — P. Vigne a fait paraître, en 1888, une brève notice sur le climat des rivières du Sud et, en collaboration avec Sambuc, des observations climatologiques faites à Boké et Benty; il faut y joindre les observations météorologiques de Trentepohl, Chenon et Sannom, qui datent de 1829-1834 et 1834-1842.

Le capitaine Normand a publié, en 1904, une note hydrographique sur la Guinée française.

Botanique. — La Guinée a été particulièrement favorisée quant aux études de botanique. Déjà de 1804 à 1829, Afzelius avait entrepris des recherches sur la flore générale de la Guinée et sa flore médicale; en 1906, M. Pobéguin a publié, en un fort beau volume clairement présenté et utilement illustré, un *Essai sur la flore de la Guinée française*, qui pourrait servir d'exemple aux autres colonies du Groupe; enfin, le Dr Noury a étudié plus spécialement la flore du Fouta-Djallon septentrional.

Comme pour les autres colonies, il faut joindre à ces travaux scientifiques des études d'intérêt surtout économique: sur le caoutchouc de Guinée (Aug. Chevalier, Chaussade), les bananes et les ananas (Yves Henry), le café de Rio-Nunez (Lang), le kolatier (Genot), la forêt de la Haute-Guinée (Aug. Chevalier), le palmier à huile en Basse-Guinée (Nicolas, in *Agron. col.*, 30 nov. 1913).

Zoologie. — En dehors de l'ouvrage de M. le Dr Maclaud, pas de catalogues, sauf pour les mollusques (Dunker, 1853). D'utiles études de M. Aldigé sur le bétail de la Guinée française (*J. O. A. O. F.*, février-mars 1912), une note de M. Surcouf sur un charançon parasite du kola, et c'est tout, pour un pays dont la faune est particulièrement intéressante.

Géographie régionale. — On peut regarder comme des études de la zone côtière les relations de voyages à la côte de Guinée et plus particulièrement celles de Labarthe, de Kerhallet, Bouet-Villaumez, Darondeau, van Bondijk, Bouteiller; des travaux plus nettement géographiques ont été publiés sur la même question par Temminck, Hirtz, Wolf.

Les régions intermédiaires entre la côte et le Fouta-Djallon et notamment les régions fluviales ont été étudiées par Paroisse (de Conakry au Fouta-Djallon, Rio Pongo, Compony), Tallavignes, Coffinières de Nordeck, Gauthier (Rio Nunez), Laffon de Labédat (Mellacorée), Olivier de Sanderval (Konkouré).

Mais c'est le Fouta-Djallon qui a retenu de préférence l'attention des explorateurs et des géographes et qui a provoqué les travaux les plus solides et les plus nombreux: études sur l'ensemble du massif (Lambert, Noirot, Olivier de Sanderval, Gaffarel, Dr Maclaud, Salesses, Machat (1), Puech, Chautard, Guébhard, Camille Guy, in *Lyon colonial*, mars 1913); sur ses ressources économiques (Machat, Cultru, in *Quinz. col.*, août 1912); sur certaines régions du massif, comme les hauts plateaux (Aug. Chevalier), le Labé (Bouchez), le Dinguiraye (Bouchez), les sources du Niger (Verminck, Zweifel et Moustier, Wolf et Blachère, Duveyrier, Aug. Chevalier), les sources du Sénégal et de la Gambie (Mollien); études de géographie urbaine sur Mamou (Humblot, in *Afr. fr.*, août 1912), Timbo (De Coutouly, *ibid.*, octobre 1912), Dinguiraye (de Coutouly, *ibid.*, juillet 1913).

Enfin, la Haute-Guinée nous est surtout connue par les ouvrages d'Olivier de Sanderval, Puech, Teilhard de Chardin, Viala, van Cassel, Muteau, Le Barbier, Barbot.

Ethnographie. — Des essais de classification ethnographique ont été tentés, dans leurs ouvrages généraux sur la Guinée, par Famechon, Moreau, Madrolle et Arcin; il faut y joindre les travaux de Vigné sur « les peuplades des rivières du Sud et de la Sénégambie » (*Revue scientifique*, 1888, p. 150); de Paroisse, sur « les peuplades autochtones de la Guinée française », de Tauxier, sur « le Noir de Guinée ».

Des études spéciales ont été consacrées aux races de la côte par le Dr Maclaud; aux Soussous, par Vigné; aux peuples du Rio-Nunez, par le Dr Corre; aux Sociétés secrètes fétichistes du littoral (Scymos), par Chevrier;

Aux Peul du Fouta-Djallon, par de Crozals, Guebhard, Hecquard (organisation politique, histoire et mœurs), de Coutouly (coutumes matrimoniales), d'Eichtal (histoire et origines), Mizon (les royaumes foulbés);

Aux Toucouleurs et aux Diallonkés du Dinguiraye, par de Coutouly (*Bull. Soc. Géog. comm.*, septembre 1913, et *Rev. ind.*, mars 1913);

Aux Tenda, Koniagui, Bassari, Badyaranké de la Guinée française, par Delacour (*Rev. d'Eth. de Sociol.*, sept.-oct. 1912);

Aux Mandingues, par Tautain; aux Tomas, par Léonard.

Linguistique. — La liste des travaux de linguistique guinéenne n'est pas longue; quelques études sur le Soussou (Raimbault, Donglin), sur le malinké (Abriven) (1) et le peul (Arrensdorf).

Histoire. — Nous possédons une histoire générale de la Guinée française, par M. Arcin (1911). Nous ne citons que pour mémoire l'*Histoire de la Guinée*, de Jean Barbot, qui date de 1660.

L'histoire des explorations et du progrès des connaissances a été parfaitement exposée par M. Machat, dans l'introduction de son ouvrage sur *Les Rivières du Sud et le Fouta-Djallon;* étant donné que cet ouvrage doit être entre les mains de tous ceux qui s'occupent de la Guinée française, nous trouvons inutile de reproduire ici la liste fort longue qu'il a établie des relations de voyages et qui, aujourd'hui encore, est complète.

L'histoire du Fouta-Djallon a été particulièrement éclaircie par Guébhard, Hecquard, d'Eich-

(1) On trouvera une bibliographie du Fouta-Djallon dans l'article de M. Machat sur la géographie de cette région (*Afr. Fr., Rens. col.*, 1900, p. 124.)

(1) Pour la langue foulah se reporter aux chapitres sur le Sénégal et le Haut-Sénégal-Niger.

tal, Mizon (période antérieure à la conquête française, Almamys, anciens royaumes), Olivier de Sanderval, Bayol (conquête française).

Signalons enfin des travaux de détail sur des gisements d'archéologie préhistorique (Desplagnes), sur les établissements de l'Afrique occidentale au XVIII[e] siècle (Machat), sur l'organisation des rivières du Sud (Gasconi, Ryff), sur les missions de délimitation (D[r] Maclaud, Aug. Terrier, *in Afrique Française*, septembre 1912).

Organisation économique. — C'est une question fort controversée que celle des rapports entre les aptitudes économiques de la Guinée française et son développement actuel, et qui fournit matière à de fréquents articles. Nous ne retiendrons ici que les considérations générales de Ch. Roux et de J. Machat, et les études de Sartor sur le commerce et l'immigration syrienne, d'Emile Baillaud, sur l'exploitation agricole, de M. Aldigé sur l'élevage, d'Aug. Chevalier, Yves Henry, Génot, Nicolas, Chaussade, Lang, Corre (voir Botanique), sur les ressources agricoles et forestières.

Médecine. — La flore médicale de la Guinée française est une des mieux connues, grâce aux travaux d'Afzelius (1804-1825), du D[r] Corre et de M. Pobéguin (Challamel, 1912). Des contributions à la topographie médicale ont été données par Drevon (maladies et coutumes médicales des Soussous), Simon (notes sur le poste de Benty). Enfin, les trypanosomiases de la Guinée française ont été étudiées par M. Martin.

VII — COTE D'IVOIRE.

Généralités. — La Côte d'Ivoire a été étudiée dans son ensemble par Villamur et Richaud (*Notre Colonie de la Côte d'Ivoire*, 1903), et par M. le gouverneur Clozel ((*Dix ans à la Côte d'Ivoire*, 1906); en 1906, l'Exposition coloniale de Marseille a provoqué la publication d'un recueil de monographies des cercles.

En outre, de nombreux auteurs ont tenté de donner une vue générale de la jeune colonie dans des articles de journaux et de revues, des brochures ou des ouvrages de petites dimensions. (Cf. notamment P. Espagnat, Pierre Mille, Thomasset, Gaube, D[r] Barot, Michelet et Clément, d'Ollone, Le Hérissé, Lamy, Sonolet, Bonneau, Cornet, Salgari, Pélissier, Servigny, in *Revue française d'exploration*, 1912, Lambert, in *Bull. Soc. Géog. Alger*, 1912, Le Barbier, in *La France de demain*, juillet 1913) (1).

La Côte d'Ivoire offre, de par sa nature physique, de tels obstacles à l'exploration méthodique, elle se développe au point de vue économique avec une rapidité si grande, que la plupart des ouvrages que nous venons de citer ont besoin d'être complétés et remis à jour, et il est très désirable qu'on dote la Côte d'Ivoire d'un travail analogue à celui que MM. Delafosse et Méniaud ont mené à bien pour le Haut-Sénégal et Niger.

Géologie. — Les études de J. Eysseric (1899) et Paul Combes (1909) sur la géologie de la Côte d'Ivoire ont été reprises récemment par M. Henry Hubert, qui a déjà publié sur cette question une *Esquisse préliminaire* dans les *Comptes rendus de l'Académie des Sciences* (15 février 1915). Comme travaux de détail publiés jusqu'ici, nous ne trouverons guère à citer que ceux de M. Aug. Chevalier sur le Nord et le Nord-Ouest de la Côte d'Ivoire (1); les publications ultérieures de M. Henry Hubert indiqueront certainement les lacunes à combler.

Botanique et zoologie. — La flore et la faune ont été étudiées, au moins rapidement et sans prétentions scientifiques, par M. Villamur, en 1903 (*La Côte d'Ivoire. Aspect général : flore et faune*). Pour la botanique, M. Hua a publié une note sur les collections de M. Pobéguin, surtout relatives à la région des lagunes, et M. Aug. Chevalier, une autre note sur les observations et les collections recueillies dans le bassin du Haut-Cavally par la mission Wœlfel en 1899.

Géographie régionale. — En plus des monographies de cercles comprises dans les ouvrages généraux que nous avons cités, certains travaux ont été consacrés à des régions particulières de la Côte d'Ivoire et peuvent se répartir ainsi :

Etudes sur les lagunes et les régions lagunaires (Chaper, Reichenbach, Pobéguin, Cartron, Camille Dreyfus, Mondon, Mornet, Thoiré, G. Joseph);

Sur la forêt dense (Aug. Chevalier) et plus particulièrement sur l'Indénié (gouverneur Clozel) et les régions fluviales : Comoé (Desplagnes), Sassandra (Thomann), Cavally (Repiquet, Joulia) ;

Sur la région de Boudoukou et les régions qui l'avoisinent (Renaud, Delafosse, in *Les Frontières de la Côte d'Ivoire, de la Côte d'Or et du Soudan*) ;

Sur le Baoulé (Nebout) ;

Sur la Côte d'Ivoire septentrionale et notamment la région de Korhogo (M. Delafosse), les massifs montagneux du Nord-Ouest (Aug. Chevalier), le cercle de Kong (Chartier, in *Afr. fr.*, janvier 1915;

Enfin, quelques études de géographie urbaine, qui sont d'un excellent exemple (Grand-Lahou, par Aubert, Grand-Bassam, par C. Mondon, par P. Celarié, Chappentiea, Joseph et surtout Bingerville, par G. Joseph).

De tels sujets ne sont jamais épuisés, surtout en un pays de croissance aussi rapide que la Côte d'Ivoire ; il y a bien des monographies régionales à reprendre ou à entreprendre, au triple point de vue de la géographie physique, humaine et économique ; les études de géographie urbaine, en particulier, permettent de nombreuses et fécondes observations, et il serait intéressant, par

(1) Au moment où nous terminons notre article, paraît, sous le patronage de M. le gouverneur Angoulvent, une remarquable monographie de la Côte d'Ivoire.

(1) Voir aussi A. LACROIX, « Sur l'existence à la Côte d'Ivoire d'une série pétrographique comparable à celle de la charnockite » (*C. R. A. S.*, CL. p. 18) et G. JOSEPH, « L'Exploitation indigène de l'or en Côte d'Ivoire » (*Bull. Soc. Anthropol.*, mai 1913).

exemple, d'avoir une bonne monographie de la plus jolie ville-champignon qui ait poussé en Afrique Occidentale Française : Bouaké.

Ethnographie. — Le capitaine Crosson-Duplessis a donné une esquisse de l'ethnographie générale de la Côte d'Ivoire, qu'il faudrait préciser et compléter par des études de détail. Or, les études de détail n'ont guère porté jusqu'ici que sur les Baoulé (du Paty de Clam, M. Delafosse, Brisley, Labouret in *Revue Ethn. et Sociol.* (mars-avril 1911) (1).

Linguistique. — M. Delafosse a recueilli les « Vocabulaires comparatifs de plus de soixante langues ou dialectes parlés à la Côte d'Ivoire et dans les régions limitrophes » ; il a publié, en outre, un « Essai de manuel de la langue agni, parlée dans la moitié orientale de la Côte d'Ivoire » et G. Thomann, de son côté, a donné un « Essai de manuel de langue néoulé parlée dans la partie occidentale de la Côte d'Ivoire ». Il convient de noter que ces travaux ne se limitent pas à l'étude intrinsèque des dialectes et font une part fort intéressante à l'ethnographie proprement dite et au folklore (2).

Droit coutumier. — La Côte d'Ivoire est certainement une des colonies de l'Afrique Occidentale Française où ce genre de questions a été abordé avec le plus de méthode. En 1902, MM. Clozel et Villamur ont publié les résultats d'une enquête générale sur « les coutumes indigènes de la Côte d'Ivoire », et c'est là, pour les études ultérieures, une base excellente en même temps qu'un exemple pour les autres colonies du Groupe. Par la suite, MM. Villamur et Delafosse ont étudié à part les coutumes agni.

Histoire. — L'histoire générale de la Côte d'Ivoire, depuis les origines jusqu'en 1898, a été exposée par M. le gouverneur Clozel dans une « Notice historique » parfaitement claire et documentée, d'abord parue dans le *Bulletin de la Société de Géographie*, puis ajoutée en appendice à *Dix ans à la Côte d'Ivoire.*

L'histoire ancienne de la colonie a provoqué, de la part de M. Delafosse, un curieux travail : *Sur des traces probables de civilisation égyptienne et d'hommes de race blanche à la Côte d'Ivoire;* et M. Gaston Joseph a publié, dans les *Mémoires de la Société d'anthropologie* (juin 1913), une étude sur la Préhistoire en Côte d'Ivoire.

Sur les voyages d'exploration antérieurs au protectorat français, nous ne possédons, en dehors de la notice de M. Clozel, que les relations originales des voyageurs, comme celles du chevalier des Marchais et du R. P. Loyer (3) et, beaucoup plus tard, celles du lieutenant Hecquard (1) et de l'amiral Fleuriot de Langle (2), ou des ouvrages de synthèse aujourd'hui bien vieillis, comme ceux d'Estancelin (*Recherches sur les voyages et découvertes des navigateurs normands en Afrique*, 1823), Santarem (*Priorité de la découverte des pays situés sur la Côte occidentale d'Afrique au delà du cap Bojador*, 1842), Vivien de Saint-Martin (*Histoire de la Géographie*, 1876).

Les débuts de notre domination officielle en Côte d'Ivoire ont été étudiés par Hulot, Armand, de Salinis; nos rapports avec l'Angleterre en cette région de l'Afrique et les traités de délimitation, par Bouche, Rouard de Card, Bouvet; l'occupation de l'arrière-pays et la lutte contre Samory, par l'historiographe de la mission Binger, Marcel Monnier (*La France noire*) et par les héros mêmes de cette glorieuse aventure, Quiquerez, Monteil, d'Ollone.

La pacification, la répression de l'esclavagisme, l'œuvre d'organisation, pourtant si brillantes et si fécondes, n'ont pas encore trouvé d'historien attitré ; tout au plus pouvons-nous signaler sur cette question un article anonyme, au reste fort documenté et précieux, dans les *Renseignements coloniaux de l'Afrique française* (oct. 1913) (3).

Organisation économique. — Un aperçu général de la « Situation économique de la Côte d'Ivoire » a été donné, en 1903, par J. Xior, dans les *Questions Diplomatiques et Coloniales*, et la géographie économique de la Haute Côte d'Ivoire occidentale a été étudiée plus particulièrement par Ch. van Cassel, dans les *Annales de Géographie*, également en 1903. C'est dire que ces travaux, quelle que soit leur valeur d'origine, sont aujourd'hui périmés et tout entiers à reprendre, puisque des ressources importantes, comme le coton, et des aménagements industriels ou commerciaux de grande utilité ne se sont développés que dans ces dernières années.

Les ressources forestières, leur mode d'exploitation, leur utilisation industrielle, ont naturellement fait naître de nombreux ouvrages [Houdaille, Macaire, Courtet, Aug. Chevalier, F. Challaye, in *La France d'outre-mer* (13 février 1913), Le Barbier, in *La France de demain*, 20 mai 1914].

Le caoutchouc de la Côte d'Ivoire a été étudié par Aug. Chevalier ; le caféier nain de Sassandra, par Aug. Chevalier ; le cacaoyer, par Le Barbier (*France de demain*, 20 février 1914).

Médecine. — Une note du Dr Bouet sur « le trypanosoma dimorphon et son rôle dans les maladies des animaux à la Côte d'Ivoire, la répartition des mouches tsé-tsé et la transmission du trypanosoma dimorphon par glossina palpalis »,

(1) Nous pouvons joindre à cette liste un essai de méthode sociologique de M. Pierre Escard, intitulé : *Précis d'une monographie d'un cultivateur, pêcheur, porte-canne du pays Adioukrou-Bouboury*, et des notes de Blondiaux sur les Los et les Ouobés (*Af. fr.*, 1893, p. 367), de Thomassini sur les Attiés, de G. Joseph, sur les Avikams de Lahou et les Didas du Bas-Sassandra (*Bull. Soc. Anthropol*, mai 1910) et sur la condition de la femme en Côte d'Ivoire (*Ibid.*, octobre 1913).

(2) Cf. aussi dans la *Revue des Traditions populaires*, 1910-1914, des notes de G. Joseph sur le folklore brigudu et dioufa, et de Ferron, sur le folklore agni.

(3) M. Clozel a donné une liste de ces ouvrages aux pages 253 et 254 de ses *Dix ans à la Côte d'Ivoire.*

(1) *Voyage sur la Côte et dans l'intérieur de l'Afrique occidentale* (1853).

(2) Croisières à la Côte d'Afrique, *Tour du Monde*, 2e semestre 1873.

(3) Le R. P. Gorju a donné, du développement du catholicisme en Côte d'Ivoire (*La Côte d'Ivoire chrétienne*, Lyon, 1912), une histoire précise, intéressante et fort bien écrite. Il est à souhaiter que son exemple soit suivi pour les autres régions de l'Afrique Occidentale Française.

et une note de M. Surcouf sur les diptères piqueurs recueillis en Basse Côte d'Ivoire, par le Dr Bouet.

VIII. — DAHOMEY.

Généralités (1). — On peut considérer comme des ouvrages généraux sur le Dahomey les relations de *Voyages au golfe de Guinée*, qui furent nombreuses surtout au xviiie siècle et dont les principales sont celles de d'Elbée (1671), Delacroix (1688), W. Bosman (1704-1705), J. Barbot (1732), des Marchais (1730), W. Smith (1744-1750), W. Snelgrave (1735), J. Atkins (1735), Pruneau de Pommegorge (1789), Isert (1788-1793), Labarthe (1803), Robertson (1819), Adams (1823), Bouet-Villaumez (1845), Duncan (1847), Kerhallet (1851), Fleuriot de Langle (1876); mais il ne s'agit encore que des régions côtières : le moyen et le haut Dahomey restent étrangers à ces relations.

C'est en 1790 que le nom de Dahomey semble apparaître pour la première fois dans les titres d'ouvrages (R. Norris, *Voyage au pays de Dahomé*, etc., par C.-B. Waldstrom, traduit de l'anglais, Paris, 1790); mais ce mot nouveau ne désigne que le royaume du Dahomey proprement dit, dont le centre est Abomey, et, pour être complet, il faut joindre aux ouvrages sur le Dahomey ceux qui décrivent la Côte de Bénin ou la Côte des Esclaves et le royaume de Porto-Novo. Tels sont les travaux de de Monléon (1844), Forbes (1851), Vallon (1861), Borghero (1862), Repin (1863), Béraud (1866), Bouche (1868), Lafitte (1873), Skertchly (1874), Courdiaux (1875), Serval (1878), Féris (1879), Jacolliot (2) (1879), Dubarry (1879), Féris (1883), Bouche (1885).

Vers 1889, la constitution du groupe des Rivières du Sud, puis les démêlés avec le Portugal, l'hostilité de Gléglé, la guerre contre Béhanzin, attirent l'attention sur le Dahomey, et les travaux se font plus nombreux et plus précis : nous citerons en particulier ceux de d'Avril, d'Albeca, Bertin, Elisée Reclus, Chautard, Chaudoin, Malavialle, Massé, Lambinet, et surtout Edouard Foa.

En 1893, la colonie est complètement constituée, des missions reconnaissent le pays jusqu'au Niger, et des traités conclus avec l'Allemagne et l'Angleterre en fixent les limites : les travaux sur le Dahomey nous renseignent enfin sur les régions septentrionales et deviennent vraiment, au sens où nous l'entendons ici, des ouvrages généraux : tels sont ceux du commandant Toutée, de Borelli, Fonsagrives, Brunet, Brunet et Giethlin, Heudebert, Le Hérissé (*Voyage au Dahomey et à la Côte d'Ivoire*), Hentsch.

Trois récents essais de synthèse dominent cet ensemble : *Le Dahomey* (anonyme), publié à l'occasion de l'Exposition de Marseille; *Notre Colonie du Dahomey*, par G. François (1906), et surtout un des plus beaux, un des plus solides travaux qu'ait provoqués l'exploration scientifique de l'Afrique Occidentale Française, *La Mission scientifique au Dahomey*, de Henry Hubert.

Géologie. — En plus de cet ouvrage sur les conditions générales de la géographie physique du Dahomey (météorologie, géologie, minéralogie, relations biogéographiques), M. Henry Hubert a publié une *Esquisse préliminaire de la géologie du Dahomey*, une *Carte géologique du Dahomey* et des articles sur la « barre » au Dahomey, sur quelques roches provenant des rapides du Niger, sur un massif de granit alcalin au Dahomey, sur « la présence de gneiss à scapolite et de cipolins au Dahomey », sur « les grandes régions naturelles de la colonie du Dahomey ». Avant lui, Malo Lefebvre avait étudié la barre de Cotonou, et, après lui, G. Garde a donné, dans *La Géographie* (15 octobre 1912), un « Itinéraire géologique nord-sud, du Niger à Savé, à travers le Dahomey septentrional et central ».

Botanique et zoologie. — Ce sont là des questions qui paraissent négligées au Dahomey, ou du moins qui n'ont fait naître qu'un très petit nombre de publications. La *Flore d'Oware et de Bénin en Afrique*, de Palisot de Beauvois, date de 1804-1807; l'ouvrage de Schumaker, relatif aux plantes trouvées sur la côte de Guinée par les naturalistes danois (1887), est malaisément accessible, puisqu'il est écrit en danois; enfin, les travaux d'Aug. Chevalier sur le caoutchouc, le maïs et les légumineuses à fruits souterrains du Dahomey, de J. Daniel et de C. Noury sur le palmier à huile du Dahomey, de C. Noury sur le karité, de Savariau sur l'agriculture au Dahomey, intéressent l'agronomie plutôt que la botanique proprement dite. Quant à la zoologie, elle n'est guère représentée que par un article de Henry Hubert sur « la distribution géographique des mouches tsé-tsé au Dahomey » (1).

Géographie régionale. — M. Henry Hubert a donné, dans le compte rendu de sa *Mission scientifique* et dans un article cité plus haut (*Bulletin du Muséum d'Histoire naturelle*, 1907, p. 576 et sq.), une excellente division du Dahomey en régions naturelles, mais il ne les a guère étudiées qu'au point de vue physique. Quelques-unes de ces régions naturelles ont fait l'objet de travaux séparés, et en particulier :

Les régions côtières et lagunaires du Bas-Dahomey : Brally (De Grand-Bassam à Porto-Novo), Maigre (De Lagos au Dahomey), Foa (Sur le fleuve Whémé), d'Albeca (La rivière Couffo-Ahémé), Gaillard (Le lac Nokoué), François (Le royaume de Porto-Novo), anonyme, in *Annales de Géographie*, 1894 (L'Ouémé et la lagune de Cotonou) (2); la région qui correspond à l'ancien

(1) Nous avons cité, au début de cet article, la bibliographie des ouvrages concernant le Dahomey, de Pawlowski, et la bibliographie de la Côte des Esclaves, de Regelsperger. Cf. aussi une bibliographie de la géographie physique du Dahomey dans l'ouvrage de Henry Hubert (p. 27 et sq.).

(2) L'ouvrage de Jacolliot est intitulé, il est vrai : *Voyage en Guinée, au Niger, au Bénin et dans le Borgou.*

(1) On trouvera une esquisse de la flore et de la faune du Dahomey dans Ed. Foa (*Le Dahomey*, 1895).

(2) Aux études sur les régions côtières et sur les régions d'Abomey, il faudrait ajouter les relations de voyages à la Côte des Esclaves, à la Côte de Bénin et au Dahomey, que nous avons rangées déjà parmi les généralités.

royaume du Dahomey et dont Abomey est le centre : Brue, Burton, Guyon, Guillevin et surtout Le Hérissé ;

Le pays des Hollis (Aug. Chevalier, Guyon) ;

Le Haut-Dahomey, et notamment le Borgou : Jacolliot, Deville, Violle, Drot, Brousseau, Le Garrérès.

Ethnographie. — L'ethnographie du Dahomey ne comprend jusqu'ici, en dehors des chapitres qui sont consacrés à cette question dans les ouvrages généraux précités, que des études sur les races du Bas-Dahomey : Yorubas (Chausse et Holley), Egbas (Foa, de Wailly), lacustres du Bas-Dahomey (Gaillard), populations d'Abomey (Guinaud), populations indigènes du Bas-Dahomey (Beurdeley), ethnographie du Dahomey au XVIII[e] siècle (Dehérain).

Quelques recherches sur les coutumes ont été faites par le R. P. Baudin (Féticheurs et fétichisme dans le Yoruba), Mac Lod, de Wailly, Pitt-Rivers, Solichon (*Revue indigène*, août-septembre 1913), Foa et Le Hérissé ; elles portent également sur le Bas-Dahomey.

Linguistique. — De même, nous ne possédons de travaux de linguistique que sur la langue fon ou fogbé ou dahoméenne proprement dite (Delafosse, Bonnaventure, Courdioux) et la langue yoruba (R. P. Baudin, abbé Bouche, Crowther, Ellis, D[r] Gouzien).

Histoire. — Il n'existe aucune histoire générale du Dahomey, et les travaux sont peu nombreux sur la période qui précède la conquête française : relations de voyages citées plus haut ; article de Gaffarel sur « le capitaine Landolphe et le premier établissements des Français au Bénin » ; *Histoire du Dahomey*, par Archibald Dalzel (1792) ; études sur le royaume de Porto-Novo, par G. François ; sur l'ancien royaume du Dahomey, par l'amiral Vallon et surtout par M. Le Hérissé ; esquisse d'une histoire d'ensemble dans les ouvrages généraux comme ceux d'Ed. Foa et G. François. Il y a place, on le voit, pour une histoire ancienne du Dahomey.

Par contre, les publications abondent, dès que nous abordons la période de la conquête française : journaux de route et souvenirs de guerre (Marienval, Nuelito, Schelameur, Silbermann), journaux de captivité (Chaudoin, Pietri), études sur Behanzin et ses forces militaires (G. Ricla, Bayol, de Wailly), vues d'ensemble sur la campagne et ses résultats (Aublet, Grandin, Nicolas, Paimblant du Rouil, Poirier, de Riols).

La délimitation du Togo et du Dahomey a été étudiée par d'Albeca, James Plé, Tillemand.

Enfin, notre œuvre récente d'expansion et d'organisation a été exposée par Jules Huré, Lorho, d'Albeca, Paul Mimande, Noguès, G. François (*Le Développement du Dahomey*).

Organisation économique. — Rappelons ici les travaux de Savariau, Noury, Aug. Chevalier, J. Daniel sur l'agriculture du Dahomey, dont nous avons déjà parlé à propos des études de botanique.

G. François a traité du développement économique du Dahomey dans son ensemble, et J. Goulven, du commerce extérieur du Dahomey (*Bull. Soc. Géo. comm.*, Paris, juillet 1912). Enfin, l'aménagement du port de Cotonou et la construction du warf ont provoqué quelques travaux d'un intérêt général, comme ceux de Delannoy, Viard, Voulzie.

Médecine. — Une contribution à la géographie médicale : Etablissements français du golfe du Bénin, par Siciliano (1892) (1).

CONCLUSIONS (2)

Nous ne tomberons pas dans le naïf péché de certains bibliographes qui prétendent avoir lu tous les ouvrages qu'ils citent, et, malgré tout le soin que nous avons mis à nous informer, nous reconnaissons dès maintenant que des erreurs ont pu se glisser dans cette énumération de quelque trois mille volumes ou articles : si le nombre des oublis ou des fausses classifications qui nous seront signalés dépassait la moyenne ordinairement admise, nous n'éprouverions nulle honte à publier un *Erratum*.

Aussi bien, nous sommes-nous proposé, non point de dresser la liste absolument complète des travaux qui peuvent ou qui pourraient servir à la connaissance de l'Afrique Occidentale Française, mais seulement de donner, à ceux qui viennent pour la première fois dans nos colonies de l'Ouest africain, un aperçu du domaine scientifique qui s'offre à leur curiosité et des guides susceptibles de leur épargner bien des efforts inutiles. Rien n'est plus pénible, en effet, pour un travailleur qui débute, que de consacrer sa peine et son temps à découvrir, comme on dit, la Méditerranée, alors que tant de points de la côte et même de vastes régions de l'intérieur demeurent inexplorés.

Si rapide et si sèche que soit — et qu'ait voulu être — la présente étude, nous croyons donc qu'elle suffira à indiquer aux nouveaux arrivants les grandes routes qui ne leur réserveraient que de maigres surprises et les sentiers à peine frayés. On s'apercevra sans peine que notre littérature africaine compte dès maintenant des travaux d'une haute valeur scientifique et sur lesquels il est inutile de revenir d'ici longtemps, des synthèses de tout premier ordre, qu'il faudra s'assimiler complètement avant de s'élancer vers de nouvelles découvertes, des ouvrages de mise au point qui contiennent de nombreux résultats d'étude et d'expérience ; il y aura là, certainement, pour le débutant, une profitable leçon de prudence et de modestie.

* * *

Nous ne pouvions songer, pour un pays aussi

(1) On s'étonnera peut-être que nous n'ayons fait nulle place, dans cette revue très générale, à la cartographie ; mais nous nous réservons de traiter séparément, dans un prochain article, cette question fort importante.

(2) Nous ne saurions remercier ici trop vivement M. Henry Hubert, M. Paul Marty et M. Gaston Joseph, qui ont bien voulu revoir le présent article et dont l'érudition nous a été d'un grand secours.

vaste et aussi neuf que l'Afrique Occidentale Française, à signaler systématiquement, en regard de ce qui est fait, ce qui reste à faire. Posant en principe que ceux-là seuls doivent écrire qui ont quelque chose à dire et que la publication d'études spéciales sur une région doit supposer toujours une connaissance générale de cette région et des questions qui s'y rapportent, nous estimons que les lacunes se révéleront d'elles-mêmes à la simple énumération des travaux accomplis ou, si l'on préfère, que le passif apparaîtra, dès que nous aurons fait connaître l'actif de ce bilan scientifique. Il est certain, par exemple, que toutes les colonies du Groupe sont susceptibles de provoquer des études de géologie, de climatologie, d'hydrographie, de botanique, de zoologie, de géographie régionale, d'anthropologie, de linguistique, de droit coutumier, d'histoire, de géographie médicale, et il nous suffira de passer sous silence, à propos de telle colonie, l'une ou l'autre de ces sciences, pour qu'on sache qu'elle a été négligée et que tout est à faire sur ce point ; de même, s'il s'agit de géographie régionale, nous nous contentons de citer les régions qui ont été spécialement étudiées, et nous laissons au lecteur le soin de dresser pour son compte personnel la liste des régions naturelles et de réserver son attention à celles qui ont provoqué les travaux les moins importants ou les moins récents. En un mot, nous avons suivi, pour éviter les longueurs et les redites dans la mesure du possible, quelque chose comme une méthode de silence éloquent.

Si riche que soit notre littérature africaine — et elle l'est réellement, au meilleur sens du mot, — ces silences sont fréquents et prolongés, et la besogne ne manque pas aux hommes de bonne volonté. En outre, bien des travaux sont vieillis, bien des questions ont été renouvelées par les événements, bien des régions naturelles ont été transformées par l'action de l'homme ou de la nature ou par ces deux actions réunies, bien des ouvrages aussi sont dépourvus de loyauté scientifique, de précision, de sûre documentation ; il y a autour de l'Afrique Occidentale Française, comme ailleurs, beaucoup trop d'écrivains pressés, qui ne sont pas, du reste, les moins décisifs ni les moins célèbres. Pour nous résumer, nous indiquerons sommairement, pour les différentes séries de travaux possibles, ceux qui nous paraissent, à l'heure présente et pour chacune des colonies du Groupe, les plus désirables.

Nous possédons trois types de travaux généraux sur nos colonies de l'Ouest africain : une étude parfaitement scientifique et de documentation tout fait originale, sur le Dahomey, mais limitée à la géographie physique (Henry Hubert), une mise au point des connaissances géographiques, pour la Guinée française (J. Machat), un tableau d'ensemble du Haut-Sénégal-Niger, où rien de ce qui peut intéresser le savant, l'administrateur ou l'économiste n'est laissé dans l'ombre (M. Delafosse et J. Meniaud). Ces trois types de travaux ne s'excluent nullement; mais il en est un d'utilité toute particulière : c'est le tableau d'ensemble, qui ne se trouve qu'ébauché pour les colonies autres que le Haut-Sénégal-Niger ; rien ne peut servir plus efficacement à guider les nouveaux arrivants et en même temps à faire connaître à la métropole les caractères et les ressources de son domaine africain.

Il faut, pour les études de géologie, des spécialistes, entraînés de longue main aux études sur le terrain, mais les simples amateurs ont au moins la ressource de ramasser des cailloux et de les communiquer à l'Inspection des mines, à Dakar, qui se charge d'identifier leurs échantillons et d'orienter leurs recherches dans un sens utile. Pour les travaux de géologie proprement dite, les travaux de MM. Lacroix, Henry Hubert et René Chudeau suffiront, en général, à signaler les problèmes à résoudre, les documentations à compléter ou à préciser.

De même qu'on peut toujours collectionner des échantillons minéraux pour les géologues de profession, on peut réunir des observations météorologiques, en laissant aux professionnels le soin de les interpréter; et c'est beaucoup plus rare qu'on ne croit, une série complète d'observations consciencieuses. Il est à désirer que les stations météorologiques de l'Afrique Occidentale Française deviennent plus nombreuses et surtout qu'elles soient réparties avec plus de méthode. Jusqu'ici, les études de météorologie locale pour l'Afrique Occidentale Française ont été fort peu abondantes; il est même des colonies pour lesquelles aucun travail de ce genre n'a été tenté.

L'hydrographie non plus n'est guère représentée dans notre littérature scientifique, sauf pour le Sénégal, le Niger, le lac Tchad. Le régime des eaux prend pourtant ici un aspect tout spécial, qui saute aux yeux et qui devrait éveiller la curiosité. Nous possédons fort peu de bonnes études de fleuves, de lacs, d'eaux souterraines, en dehors des travaux du service des Travaux publics, qui ont un objet bien déterminé et qui ne parviennent qu'exceptionnellement à la connaissance du grand public.

La botanique est plus favorisée. L'éminent et courageux explorateur Auguste Chevalier en a débroussaillé les abords, et les besoins de l'agriculture ont fait connaître de très près certaines espèces. Il reste, assurément, beaucoup d'études de détail à entreprendre sur la géographie botanique ou la botanique proprement dite ; il serait particulièrement utile aux chercheurs de posséder, pour chaque colonie, une « flore générale » analogue à celle que M. Pobeguin a publiée pour la Guinée française, qui serait abordable même aux non-spécialistes et ferait nettement la part du connu et de l'inconnu.

Il en va de même pour la zoologie : l'excellent catalogue que M. le Dr Maclaud a dressé pour les mammifères et les oiseaux du Sénégal et de la Guinée a trouvé trop peu d'imitateurs. Il n'y a pas que des mammifères et des oiseaux dans les colonies de l'Afrique Occidentale Française; les autres embranchements sont tout aussi intéressants, et l'étude doit en être, semble-t-il, plus

facile, puisque le genre de chasse qu'ils exigent est à la portée des plus pacifiques.

Il suffira de parcourir les chapitres que nous avons consacrés à la géographie régionale pour s'apercevoir que bien des régions intéressantes ont été délaissées par les géographes ou étudiées sans grand souci d'exactitude. La notion de région naturelle est, du reste, de date relativement récente; à peine est-elle parvenue à transformer la géographie de la France; on réussirait certainement à renouveler la géographie de l'Afrique Occidentale Française en prenant méthodiquement cette notion pour base de travaux. Surtout, il importe que les études de géographie régionale ne se limitent pas à des descriptions plus ou ou moins brillantes, qu'elles partent de solides données de géographie physique, qu'elles se nourrissent de statistiques exactes et qu'elles se pénètrent de plus en plus de cette vieille science qu'on vient de rajeunir, la géographie humaine. Nulle part ailleurs que dans les régions de l'Afrique Occidentale Française, on ne trouvera plus d'exemples marquants de l'action réciproque de la nature et de l'homme; nulle part ailleurs ce genre d'étude n'est plus urgent, parce que l'action de l'homme, longtemps retardée, s'y exerce sur des pays neufs et produit des effets particulièrement sensibles et des transformations rapides.

Urgente aussi est la besogne des ethnographes. Les races de l'Afrique Occidentale Française, grâce au développement des voies de communication et aux facilités que donne notre politique de paix et d'expansion économique, se mélangent de plus en plus, et l'on peut prévoir le moment où les métis, au sens général du mot, constitueront la majorité de la population indigène. Il est donc désirable qu'on procède, dans toutes les régions de l'Afrique Occidentale Française, à des observations anthropologiques parfaitement exactes, à des délimitations de races, à des recherches sur l'habitation, le costume, les tatouages ethniques et les parures; de même certains rites religieux iront en s'effaçant sous l'influence de notre civilisation et pourtant laisseront dans l'âme indigène des traces profondes dont nous ne parviendrons pas à nous expliquer l'existence, si nous n'avons pas pris la précaution d'en recueillir les manifestations actuelles. Le folklore aussi disparaîtra à mesure que les jeunes générations entreront en contact avec notre littérature; il est pourtant particulièrement riche en ce pays où la tradition orale l'a emporté si longtemps sur l'histoire écrite, et il est à la portée du premier venu, sinon d'apparenter les traditions aux différents groupes de folklore, du moins de sauver de l'oubli et de livrer aux professionnels mainte légende significative.

Pour les dialectes, on s'est trop souvent contenté de collectionner les vocabulaires et d'y joindre quelques règles, plus ou moins exactes, de grammaire; on a trop rarement comparé, cherché les relations, les parentés, les influences réciproques; on n'a pas assez pénétré, sauf exceptions fort honorables, l'esprit des différentes langues, l'origine de leurs particularités, leur qualité d'expression, leur valeur psychologique. Aussi reste-t-il beaucoup à refaire.

Nous possédons, on l'a vu, fort peu de recueils de droit coutumier; c'est là cependant une besogne relativement aisée et d'utilité certaine. Notre justice, qui constitue l'une des meilleures garanties de notre domination et, en quelque sorte, suffit à la légitimer, ne sera jamais parfaite, tant qu'elle n'aura pas à sa dispositiou ces codes locaux, qui, du reste, évoluent et qu'il faudra fréquemment remanier.

L'histoire de l'Afrique Occidentale Française, au moins en ce qui concerne les ouvrages de synthèse, a été surtout écrite par des savants, sans doute consciencieux et soucieux de sincérité, mais qui connaissaient mal le pays et se préoccupaient trop peu de situer les événements, de comprendre à fond les mobiles de la politique indigène, de chercher des causes économiques et psychologiques qui sont étrangères à l'histoire traditionnelle. D'ailleurs, la plupart des ouvrages d'histoire africaine dont nous disposons sont bâtis sur une documentation notoirement insuffisante; il leur manque d'avoir utilisé, non seulement des documents de tradition orale qui seuls permettront d'ébaucher, à côté de l'histoire de notre civilisation, l'histoire du pays lui-même et de ses habitants, mais encore des documents fort importants qui sont demeurés longtemps ensevelis dans les archives locales des colonies et qu'on commence tout juste à connaître. A cet égard, les ouvrages de synthèse qui porteront le plus de fruits seront ceux qui ne craindront pas de semer leurs développements de points d'interrogation.

Il ne nous appartient pas d'indiquer ici quels travaux de médecine sont possibles et désirables; nous nous bornerons à signaler que les études de géographie médicale pourraient être plus nombreuses et étendues à des régions plus vastes.

***

En indiquant, avec une décision dont on voudra bien nous excuser, ces voies ouvertes aux chercheurs, nous n'avons pas la prétention de donner des conseils de méthode, mais seulement de signaler qu'en regard des nombreuses découvertes acquises il reste maint domaine à explorer.

Nous ne parlons pas, bien entendu, pour les spécialistes, pour les professionnels de géologie, de botanique ou de linguistique, par exemple, qui savent mieux que personne dans quel sens ils doivent diriger leurs efforts; mais nous sommes convaincu qu'il y a place, en Afrique Occidentale Française, à côté des savants éprouvés, pour les amateurs simplement cultivés qui veulent apporter leur pierre à l'édifice scientifique: des habitudes d'observation, quelques règles de méthode, la pratique de bons manuels comme la *Géographie physique* d'Em. de Martonne et la *Géographie humaine* de Jean Brunhes, suffisent notamment à entreprendre ou à renouveler des études inté-

ressantes et utiles de géographie régionale, de géographie urbaine, etc...

Les guides ne manquent pas. Pour chacune des sciences dont nous avons étudié rapidement les manifestations en Afrique Occidentale Française, nous en avons trouvé au moins un ou deux dont l'esprit scientifique et l'érudition sont de tout premier ordre et dont la fréquentation donnera aux débutants d'excellentes habitudes d'esprit et d'heureuses indications. Il est vrai qu'en plus de ces guides il faudrait, pour favoriser le développement des travaux scientifiques en Afrique Occidentale Française, des « mises au point » aussi exactes que possible, des plans d'enquêtes et des questionnaires pour toutes les branches de connaissances, des directions précises et régulières, des encouragements moraux aux chercheurs, des facilités matérielles de documentation et de publication, etc., en un mot, toute une organisation du travail.

Cette organisation scientifique de l'Afrique Occidentale Française, nous croyons savoir que M. le gouverneur général Clozel, dont la haute culture, la vaste érudition et l'expérience affinée de la vie coloniale sont bien connues des lecteurs de cette Revue, songe très sérieusement à la créer (1). Déjà, en qualité de lieutenant-gouverneur du Haut-Sénégal-Niger, il est parvenu à exercer la plus nette et la plus féconde influence sur la connaissance scientifique de cette colonie ; il a su découvrir et stimuler tous les travailleurs de bonne volonté, orienter leurs efforts dans le sens qui convenait, concentrer les ressources pour en tirer le meilleur parti, et les plus utiles manifestations de la littérature soudanaise en ces dernières années peuvent être placées sous son patronage. Nous ne doutons pas qu'à brève échéance l'Afrique Occidentale Française tout entière ne profite de cette impulsion et que la présente étude ne soit condamnée à une prompte vieillesse (2).

GEORGES HARDY.

(1) On verra dans le présent numéro de l'*Afrique française* que le premier pas vient d'être fait dans cette voie par M. Clozel, qui a créé le 10 décembre 1915 un Comité d'études historiques et scientifiques en Afrique Occidentale Française. — *N. D. L. R.*

(2) M. Emile Perrot, professeur à l'École supérieure de pharmacie à Paris, a exprimé récemment, sur cette question de l'organisation scientifique de l'Afrique Occidentale Française, des idées qui, pour être contestables, n'en demeurent pas moins fort intéressantes (*Rev. gén. des Sciences*, 30 juillet 1915) ; il demande en particulier la création d'un Institut africain de technologie agricole et de recherches scientifiques, qui aurait son centre à Bingerville.

VILLES D'AFRIQUE

BRAZZAVILLE

I. LA FONDATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE BRAZZAVILLE

Fondation d'un poste français au Stanley-Pool.

Pierre Savorgnan de Brazza, enseigne de vaisseau, détaché à l'état-major du contre-amiral Le Couriault du Quilio, commandant la division de l'Atlantique du Sud, débarqua pour la première fois sur la côte gabonnaise en l'année 1872, plein d'enthousiasme et d'ardeur suscités par les longues et passionnantes lectures qu'il avait faites des premières explorations de l'Ogooué.

Pendant dix-huit mois que dura son premier séjour sur la côte gabonnaise, il s'intéressa, en effet, spécialement au voyage de MM. Marche et de Compiègne, qu'il rencontra à Libreville lorsque ceux-ci se disposaient à rentrer en Europe, et il noua ses premières relations avec les indigènes en utilisant quelques congés à explorer les rivières de la côte. Rentré en France, son séjour terminé, il écrivit aussitôt, 23 juin 1874, une lettre au ministre de la Marine, dans laquelle il exposait l'utilité d'un voyage aux sources de l'Ogooué et dans les contrées avoisinantes et il sollicitait en même temps la direction de cette mission. Elle lui fut confiée (1).

De Brazza partit avec sa mission le 1er septembre 1875 ; il remonta l'Ogooué, surmonta les multiples obstacles devants lesquels Marche et de Compiègne s'étaient arrêtés, et au début de 1878, il annonçait que « l'Ogooué n'avait plus de secrets » pour lui. Mais de Brazza qui, comme tant d'autres, avait toujours cru que ce fleuve était le déversoir des grands lacs du Centre africain et qu'il constituait la voie pratique, le débouché cherché, pour descendre les richesses dont tant de voyageurs avaient révélé l'existence, éprouva une grande désillusion quand il vit qu'il s'arrêtait là, à 800 kilomètres de la côte ; il poursuivit pourtant sa route vers l'autre versant du plateau d'où l'Ogooué sortait, soucieux qu'il était de pénétrer un mystère de plus en plus compliqué.

Après avoir descendu un petit cours d'eau, les voyageurs parvinrent « à une grande rivière qui, suivant l'hypothèse de de Brazza, devait les conduire à des lacs sans écoulement, à travers des populations hostiles, dans un pays où la guerre et la mauvaise récolte de manioc rendaient le

(1) F. ROUGET. *L'Expansion coloniale au Congo français.* Larose.

ravitaillement impossible ». Fatigué, de Brazza renonça à aller plus avant, il regagna la côte et la France. Entre temps, il apprenait que la grande rivière qu'il venait de découvrir était l'Alima, affluent du Congo; il regretta de n'avoir pas forcé le passage et de n'être pas revenu par le Congo à la côte.

En Europe, les découvertes de Stanley, de Cameroun et de de Brazza avaient attiré l'attention du monde commercial et politique et l'intérêt d'une occupation effective et rapide de ces régions ne manqua de frapper de Brazza qui sollicita une nouvelle mission pour aller, « avant que les Belges n'aient pu le faire », planter le drapeau français au Stanley Pool. Et tandis que Stanley se dépensait en efforts considérables pour établir des postes dans le Bas-Congo, fondait Vivi et « râtissait » la route de la première étape vers Isanghila, de Brazza, titulaire d'une nouvelle mission, retrouvant à la côte tous ses porteurs et tous ses interprètes, remontait l'Ogooué, fondait Franceville et se dirigeait courageusement vers l'Alima. C'est en descendant l'Alima qu'il entendit parler pour la première fois du puissant chef de tribu Makoko, dont la suzeraineté s'étendait fort loin à l'intérieur des terres, sur les deux rives du Congo. Conduit par un vassal de Makoko, le roitelet de la Léfini, de Brazza arrive à N'Gantchou, capitale des Etats Batékés, en septembre 1880, où il fut aussitôt reçu « en audience solennelle, par le souverain assis sur des peaux de lion et entouré de ses femmes ». Bien disposé pour les Blancs, Makoko, qui du reste savait quelle réputation humanitaire et pacifiste reflétaient les voyages de de Brazza et qui voyait venir à lui un ami, consentit tout de suite à signer avec l'explorateur, le 10 septembre 1880 un premier traité par lequel le souverain plaçait tous ses Etats sous le protectorat de la France, puis le 30 octobre, un second par lequel il concédait en toute propriété à la France le petit territoire situé juste au-dessus des Rapides, entre les rivières M'Pila et Djoué. Mais de Brazza, désireux de s'assurer la confiance des chefs indigènes vassaux de Makoko et surtout celle de M'Pokoutaba, souverain des territoires situés sur la rive gauche du Congo, obtint du roi des Batékés qu'il convoquât tous ses vassaux en une audience solennelle au cours de laquelle fut ratifié le traité de protectorat. La guerre fut enterrée (1) suivant le cérémonial habituel, et chaque vassal s'en retourna dans ses terres chargé de cadeaux.

Soucieux d'occuper effectivement le Stanley-pool, plus soucieux encore de ne pas le voir occupé par Stanley dont l'approche est signalée, de Brazza décide d'y installer de suite un poste français. Il quitte N'Gantchou vers le 15 octobre, et parvient deux jours après à N'Tamou, village indigène situé sur la rive gauche du Stanley-Pool. Ayant obtenu régulièrement pour la France la concession des terrains situés sur la rive droite, de Brazza qui rêvait pour son pays l'exclusivité de cette région clef du haut pays, se réserva tous droits sur la rive gauche par une occupation effective. Le 1er novembre, le poste français du Stanley-Pool était créé à N'Tamou en face de M'Foa où s'élève aujourd'hui Brazzaville et il était confié à la garde du sergent de Sénégalais Malamine, « homme de haute taille, solidement musclé, mélange de sang Maure et de sang Arabe » et auquel étaient adjoints quatre tirailleurs.

Son « coup de maître » opéré, le but de son voyage atteint, de Brazza le complèta encore en cherchant une route commode pour joindre l'Atlantique au Stanley-Pool et se dirigea par la vallée du Djoué vers la côte. C'est sur ces entrefaites, qu'à quelques jours de N'Tamou, de Brazza rencontra Stanley. L'entrevue des deux explorateurs fut des plus tièdes et lorsque notre illustre compatriote apprit à l'explorateur que le pavillon français flottait au Stanley-Pool, sous la garde de cinq soldats français, et avec l'autorisation du roi du pays, celui-ci, malgré son impassibilité américaine ne put retenir un cri de désappointement et il dit : « C'est impossible ». (1)

De Brazza continua sa route, découvrit la vallée du Niari-Kouilou, puis, après avoir lui-même encore ravitaillé et inspecté le poste de Franceville, il rentra en France pour faire ratifier par le Parlement les traités passés avec Makoko, roi des Batékés. Il était enthousiaste de son programme si bien réalisé, et il entendait convaincre à présent les hommes politiques : « Par l'Ogooué et ses stations, disait-il dans son rapport, profitons du présent; à N'Tamou, sauvegardons l'avenir. L'avenir est à N'Tamou. Ratifions les traités qui nous le donnent et prenons pied dans la vallée du Niari. »

Stanley n'en continua pas moins sa route au Stanley-Pool, nourrissant contre de Brazza une sourde haine qui lui fit mettre à prix la tête du brave Malamine dont il n'avait pu acheter les services. Mais l'autorité du modeste représentant de la France au Pool n'avait cessé de croître auprès des tribus indigènes grâce à son action pacifique et lorsque Stanley en vint aux menaces, il put craindre pour lui les représailles qu'il avait envisagées pour Malamine. Devant le drapeau tricolore, Stanley dut se retirer. Il fonda alors à N'Tamou même, pour le compte du Comité international, une station qui s'appellera plus tard Leopoldville ; puis à l'aide de trois petits vapeurs amenés d'Europe par ses soins, il créa le long de la rive Sud du grand fleuve une série de petites stations dont il confia la garde à ses nombreux lieutenants.

La rivalité de Stanley et de Brazza eut nécessairement son contre-coup diplomatique en Europe. Stanley, rentré en août 1882, avait exposé au roi de Belgique Léopold II et aux membres du

(1) On creusa un grand trou et chaque chef y déposa l'un une balle, l'autre une pierre à feu; un troisième y vida sa poire à poudre. Les Français y jetèrent des cartouches. Puis un arbre fut planté, à croissance rapide : « nous enterrons la guerre si profondément, dit l'un des chefs, que ni nous, ni nos enfants ne pourront la déterrer, et l'arbre qui poussera ici, témoignera de l'amitié des blancs et des noirs ». — P. GAFFAREL, Histoire de l'Expansion Coloniale de la France. p. 228.

(1) Mgr. AUGOUARD, 28 années au Congo.

Comité de l'Association Internationale du Congo les obstacles qu'il avait rencontrés au cours de son voyage et il concluait en leur disant : « Vous ne pouvez atteindre un résultat, même dans un avenir lointain, si vous n'obtenez pas de l'Europe une Charte vous autorisant à construire le chemin de fer en question (1), à gouverner le territoire qu'il traversera, en un mot à en rester les seuls gardiens, à l'exclusion de toute autre puissance... » Il nous faut obtenir des chefs indigènes, habitant les rives du fleuve, qu'ils nous cèdent leur autorité, pour empêcher des tiers de venir nous enlever le fruit de nos conquêtes... Si les conditions que je vous signale ne sont pas remplies, nous aurons semé au profit de quelque autre puissance, oisive pendant les semailles, active au moment de la récolte » (2).

Léopold II avait trop l'esprit ouvert aux vastes entreprises pour ne pas saisir immédiatement le bien fondé des idées de Stanley et il s'empressa d'entrer en relations avec le Gouvernement français pour obtenir de ce dernier la reconnaissance officielle des droits de l'Association Internationale du Congo sur la rive gauche du fleuve, tandis que Stanley, à l'instar de de Brazza, retournait en Afrique signer avec « les souverains légitimes » plus de 500 traités.

Et pourtant, le Gouvernement français ratifiait le 30 novembre 1882 les traités rapportés par de Brazza, lesquels du reste ne nous donnaient sur la rive gauche du Congo qu'un droit de suzeraineté, le seul que Makoko ait pu nous déléguer, et, afin de donner satisfaction aux revendications du roi des Belges, et tout en réservant l'avenir, le Gouvernement faisait donner l'ordre à Malamine, par M. Mizon, commandant la station de Franceville, d'évacuer le poste français du Stanley-Pool auquel la Société de Géographie, d'accord avec le Comité Français de l'Association Internationale, venait de donner le nom de Brazzaville.

Fondation de Brazzaville.

A l'aube de 1884, la France n'avait donc plus de représentant au Stanley-Pool. Sur la rive gauche cinq ou six comptoirs s'échelonnaient, installés par les agents de l'Association Internationale; sur la rive droite, les chefs indigènes, restés résolument dévoués à de Brazza et à la France, avaient interdit la traversée du Djoué aux lieutenants de Stanley et « par une réserve excessive, ils avaient même refusé d'admettre sur le territoire le R. P. Augouard et ses missionnaires » (3).

De Brazza, qui avait de nouveau quitté la France au début de 1883, rapportant au Congo les traités ratifiés, fut reçu par Makoko à N'Gantchou, le 27 mars, après avoir descendu l'Alima et le Congo à bord d'un petit vapeur apporté par la mission et au milieu de populations indigènes qui lui manifestèrent des sentiments très sympathiques. Après une cérémonie analogue à celle qui se déroula à son précédent voyage et au cours de laquelle de Brazza remit à Makoko les traités contresignés par le président Grévy, le brillant explorateur, accompagné par MM. Ballay et de Chavannes, gagna le Stanley-Pool, où il reçut des indigènes soi-disant hostiles de la rive droite, l'accueil le plus enthousiaste et la soumission la plus absolue. « Ils consentirent même à me céder, raconte de Brazza, pour une valeur inférieure à 200 francs, tout un petit village dont les cases abritèrent mes hommes et que sa situation au bon air et dominant le fleuve nous avait fait choisir pour le nouvel emplacement de la station de Brazzaville (1). »

Désormais Brazzaville était créé.

L'aperçu historique qui précède n'avait pas d'autre but que de montrer par suite de quelles circonstances une confusion s'est glissée parmi les diverses appellations indigènes du lieu sur lequel s'élève aujourd'hui la capitale de l'Afrique Equatoriale Française. N'Tamou, M'Couna, Bouaboua, N'Djali, M'Foa, etc., ont été diversement cités par les auteurs des quelques relations faites sur ce point d'histoire.

N'Tamou, nom indigène de Stanley-Pool et du village établi avant l'arrivée des Européens sur la rive gauche, eut en effet l'honneur d'être choisi par de Brazza pour l'établissement du premier poste français, c'est ce village qui fut, par la Société de Géographie, dénommé Brazzaville; mais sur son emplacement, aujourd'hui, c'est Léopoldville qui s'élève et non pas Brazzaville.

Bouaboua N'Djali est peut-être bien le nom du petit village vendu à de Brazza et où s'élève le Brazzaville administratif actuel, mais ce qui est certain, c'est que la ville s'étend sur les deux rives de la M'Foa, au bord de laquelle, en 1883, s'échelonnait un gros village Batéké du même nom.

Le 1er juin 1884, par de Brazza, M. de Chavannes était installé à Brazzaville. Le poste fut établi sur l'extrémité d'une croupe assez large qui domine le Congo et s'abaisse brusquement à 100 mètres de la rive, dans un éboulement de sable argileux. Cette croupe semble être le premier obstacle contre lequel se bute le fleuve pour aller en tournant se précipiter à la première cataracte. De là le regard embrasse dans son entier l'immensité du Stanley-Pool et tout le cirque des hautes montagnes qui l'entourent. Le pays est peuplé, le sol est fertile, l'air est sain et la brise constante d'Ouest y apporte la fraîcheur relative des plateaux qu'elle a traversés (2). Le choix était en effet favorable, c'était le coin à la fois le plus pittoresque, le plus frais et le plus vert de toute cette région des bords du Stanley-Pool.

M. de Chavannes avait alors pour mission, d'abord, d'étendre notre influence dans toute la région avoisinante, d'assurer la sécurité des convois et surtout de veiller sur les agissements des agents de l'Association Internationale qui, établis sur la rive gauche du fleuve, sur des territoires

(1) Il s'agissait d'un chemin de fer longeant les chutes de Livingstone.
(2) Stanley. Cinq années au Congo.
(3) De Brazza, Conférence.

(1) De Brazza, Conférence.
(2) De Brazza, Conférence.

vassaux de Makoko, et par conséquent soumis encore à notre protectorat, se trouvaient dans une situation mal définie. M. de Chavannes s'efforça surtout d'éviter tout conflit avec ses voisins, en attendant patiemment la fin des négociations poursuivies en Europe entre Léopold II et le Gouvernement français. Il s'occupa spécialement de relevés topographiques, il laissa les premiers itinéraires de la région et releva la rive et les deltas de la N'Koundja à Brazzaville.

Entre temps, étaient arrivés à Brazzaville M. Dolisie, que de Brazza avait laissé à Loango et qui, estimant qu'il devait apporter sa pierre à l'édifice entrepris, traça la première route de Loango à Brazzaville, par la vallée du Kouilou-Niari, et créa le poste français de Loudima, et le R. P. Augouard, que la réserve excessive des indigènes avait obligé de s'installer en territoire non encore annexé, sur la rive droite du Djoué et qui avait fondé à quelques heures du Pool la mission de Saint-Joseph de Linzolo.

Mais pendant ce temps, en Europe, sur l'instigation de Bismarck, une conférence s'ouvrait à Berlin, le 15 novembre 1884, pour « régler dans un esprit de bonne entente mutuelle, les conditions qui pourraient assurer le développement du commerce de l'Afrique Occidentale et prévenir les contestations et les malentendus. » L'Association Internationale fut admise à faire entendre ses délégués à la Conférence de Berlin. C'était une reconnaissance tacite, par tous les Etats signataires, d'un Etat nouveau qui devenait, sous la souveraineté de Léopold II, roi des Belges, l'Etat indépendant du Congo. La France, du reste, signa avec les représentants de cet Etat le 5 février 1885, un accord qui fixait définitivement les limites communes depuis la mer jusqu'à l'Equateur et qui donnait à la France « un droit de préférence » sur l'Etat indépendant. Par cet accord, la vallée du Niari-Kouilou restait française et nous conservions la rive droite du Congo, de Manianga jusqu'en amont de la Likouala. La Conférence de Berlin se termina le 26 février 1886 par un Acte général de 38 articles répartis en 7 chapitres.

La liberté du commerce dans les bassins du Congo et du Niger était proclamée avec les mêmes principes d'application que ceux adoptés par le Congrès de Vienne de 1815 pour la liberté de la navigation sur les fleuves internationaux et d'autre part, étaient réglementées aussi les occupations nouvelles sur la côte d'Afrique.

Cette fois, le Congo français était créé; ses frontières, du moins celles qui soulevaient les principales objections, sont définitivement arrêtées; le but poursuivi par de Brazza est réalisé. Nous avons acquis, sans effusion de sang, un immense empire dont les richesses naturelles sont considérables, et qu'il ne reste qu'à organiser, consolider et agrandir.

Les tribus primitives de la région du Stanley-Pool.

Avant l'occupation européenne qui attira sur les bords du Pool quantité d'indigènes de races très diverses, la région comprise entre l'Alima, le Congo et le Haut-Niari était habitée exclusivement par des indigènes de la race Bantou. La race Bantou était très importante en Afrique Centrale; elle comprenait les tribus des Sangas-Sangas, des Bakotas, des Bambochis, dont l'influence s'exerçait au Nord de l'Alima, et des Batékés et des Bakongos au Sud de cette rivière, dans la région qui nous intéresse.

Ces deux dernières tribus se subdivisaient elles-mêmes en sous-tribus: en Batékés du Nord, Boungoulougoulous et Batékés du Sud; les Bakongos en Balalis et Basoundis. Les Balalis et les Basoundis, plus particulièrement encore, occupaient les territoires limités au Sud par le Pool et constituant la région de Brazzaville.

Les Batékés du Sud sont de taille assez élevée, à l'encontre des Batékés du Nord, plutôt petits. Ils sont d'une grande sobriété et ils se nourrissaient surtout, à l'époque de notre pénétration, des produits de leur chasse et de leur pêche. Leur intelligence développée leur fit voir rapidement les bienfaits de l'occupation européenne. Ils furent nos premiers transacteurs et certains d'entre eux s'enrichirent rapidement à commercer avec le Blanc. Il est vrai que quand celui-ci, poussant plus à l'intérieur ses caravanes et ses transports, n'utilisera plus le Batéké comme intermédiaire, ce dernier lui vouera une sourde rancune et se refusera à tout travail agricole, même dans le seul but de parfaire à son alimentation. C'est ainsi que longtemps les Batékés de la région de Brazzaville ont créé à l'administration locale le grave souci de leur propre ravitaillement.

Les Basoundis ont les traits fins et intelligents, le front saillant, les membres vigoureux. Ils ne sont en général ni pêcheurs, ni chasseurs; et avant l'occupation européenne, ils vivaient sans aucune recherche d'hygiène ou de confortable, se nourrissant très mal de manioc et de bananes, que cultivaient et récoltaient les femmes, tandis que les hommes somnolaient dans une latente paresse. Les Basoundis, à notre contact, sont pourtant devenus rapidement « voyageurs, commissionnaires, brasseurs d'affaires ».

Les Balalis, actifs, tout petits, aux formes féminines sont de petits agriculteurs économes qui visent aux bénéfices raisonnables.

Balalis et Basoundis ne tardèrent pas à être les auxiliaires de notre occupation.

Les Noirs de l'Afrique Equatoriale, écrit le Dr Cureau, sont presque tous identiques; ils constituent une espèce psychologique homogène et représentent un échelon bien marqué de l'espèce humaine. A vrai dire, les individus, les collectivités offrent dans les détails de légers écarts. Mais ces écarts ne servent qu'à mettre en évidence la manière de réagir du caractère commun dans des conditions spéciales de milieu.

Le Noir reconnaît sincèrement la supériorité de la race blanche. Il ambitionnerait d'y atteindre. La vanité l'y pousse et aussi l'impulsion secrète vers le mieux qui sollicite tous les êtres.

Les mœurs et coutumes des indigènes, même de

races diverses, sont sensiblement les mêmes; elles ne diffèrent guère que dans les détails secondaires.

Le groupement familial est constitué par l'homme et pour l'homme. Il ne comporte la moindre parcelle de sentiment; son caractère est d'ordre purement économique. Dès qu'il a amassé suffisamment de marchandises pour acheter une femme, le jeune homme nubile prend une compagne. Dans la région du Pool, une femme se payait autrefois de la façon suivante : à la famille le fiancé devait remettre dix charges de sel, un fusil à pierre, une boîte de poudre, un pot à eau, une cuvette, une couverture, une statue, deux grands cochons. Au père il remettait dix pièces d'étoffe et un cochon, à la mère une couverture et quatre pièces d'étoffe.

Le but du mari était la procréation, et ce, uniquement en vue d'une richesse future. Les enfants sont en effet pour lui une nouvelle source de revenus. Les filles seront vendues comme leur mère et les garçons accroîtront l'influence extérieure du chef de la famille.

La femme travaille aux plantations; elle fabrique des nattes, des articles de vannerie et de poterie; elle prépare le poisson fumé, le caoutchouc et l'huile de palme et tout cela sera vendu au profit de son mari.

Grâce à ces opérations financières, le mari se trouve à même d'acheter de nouvelles femmes, puis des esclaves, mâles et femelles. Le voilà devenu riche, influent, puissant, pourvu d'une situation prépondérante dans la tribu.

Si l'inceste est absolument réprouvé dans les mœurs indigènes, il n'en est pas de même pour l'infidélité qui est encore considérée par le mari comme une raison de gain nouveau. Les chances de maternité sont augmentées et l'amant surpris devra payer fort cher au mari les caresses de l'amante.

Les pratiques et croyances religieuses des naturels demeurent à quelque chose près les mêmes. C'est partout la confiance aveugle dans le pouvoir des « gris-gris » composés de phalangettes humaines, de dents de chats-tigre, de bracelets en crins d'éléphants, etc. ; le féticheur du village est doué d'un pouvoir très puissant, trop souvent meurtrier. De nos jours dans les villages peu éloignés de Brazzaville sont encore trop nombreux les cas d'empoisonnement ordonnés par les féticheurs pour venger la mort naturelle d'un indigène et particulièrement d'un chef. Pourtant est complètement disparue la coutume qui consistait à immoler des centaines de victimes à la mort d'un chef.

Les Noirs du Stanley-Pool, vers 1886, n'étaient donc pas, comme on s'est plu à le conter à tort dans les légendes fantasmagoriques, des sauvages intraitables, dangereux, mangeant du feu. C'était des êtres plutôt craintifs, qui s'assimileront rapidement au contact de l'Européen le goût du travail, du bien-être et de l'hygiène. Voici du reste comment Mgr Augouard racontait à ses parents les premières années en 1883 dans les villages des bords du Djoué :

Figurez-vous, sur une place de Poitiers, une bande de bohémiens avec tout leur matériel ambulant, entourés d'une foule nombreuse, avide de voir ces êtres nomades qui excitent toujours la curiosité des grandes personnes et la frayeur des enfants, figurez-vous ensuite que les bohémiens sont mes confrères et moi, et que les curieux sont les Noirs, et vous aurez alors une idée assez exacte de la physionomie que présentait chaque soir notre campement. A peine étions-nous arrêtés et avions-nous élevé nos tentes que nous étions environnés d'une foule compacte qui épiait nos moindres mouvements. Les uns s'extasiaient sur nos maisons élevées avec tant de rapidité, pendant que d'autres plus pratiques se rapprochaient des marmites qu'ils admiraient tout haut, dans l'espoir d'obtenir du cuisinier quelque morceau de viande ou de poisson fumé; d'autres enfin se figurant sans doute être devant une ménagerie, attendant le repas des animaux, s'installaient devant notre tente et nous regardaient manger avec la plns grande stupéfaction. Ils prenaient en pitié ces pauvres Blancs qui avaient besoin d'instruments pour prendre leur nourriture et qui ne savaient pas se servir de leurs doigts pour cette opération.

On voit que ce n'est pas là le fait d'êtres avec lesquels aucune transaction n'est possible, au contraire. Bientôt le Noir du Stantey-Pool, au contact de l'Européen, prendra goût des mœurs de ce dernier ; il se vêtira vite; il prendra ses repas plus régulièrement et en variera les menus; il désirera et achètera chaque fois qu'il le pourra les objets de nature européenne plus ou moins indispensables à l'Européen. Il sera passionné pour les choses brillantes ou de couleur vive ; quel qu'en soit l'emploi normal, il les utilisera de façon quelconque.

Au point de vue philosophique, sous l'influence des divers missionnaires, il sera catholique ou protestant, et dans la religion embrassée, il sera un fervent croyant.

Au point de vue politique, il acceptera volontiers les obligations relevant de notre occupation et reconnaîtra aisément la légalité de l'impôt.

Après trente années de patients efforts, les résultats acquis sont tout à fait remarquables. On voit à Brazzaville des indigènes du cru occuper des situations très variées et qui dénotent chez certains une intelligence éveillée. Dans le commerce de nombreux Bakongos, gérants de factoreries pour le compte de Sociétés européennes, discutent les intérêts de leurs maisons avec autant d'âpreté que s'il s'agissait de leurs propres intérêts. Ils savent lire et écrire d'une façon suffisante pour établir des états sommaires et pour demander des stocks nouveaux ; ils se trompent rarement dans leurs comptes.

Dans l'industrie, le dernier concours agricole de Brazzaville, le 14 juillet 1915, a démontré que l'initiative indigène pouvait aboutir aux résultats les plus heureux. Des ivoiriers fort habiles exposèrent des sujets sculptés qui dénotaient non seulement de l'adresse et de la dextérité, mais encore un talent d'artiste dans le choix du sujet. Les articles de vannerie indigène, si grossiers il y a quelques années seulement, auraient pu concurrencer avec avantage certains articles des Canaries ou des îles du cap Vert. L'art de la pâtisserie lui-même, éveillé chez l'indigène, leur fit exposer des pièces fort appréciées.

La peinture, la mécanique, la maçonnerie, la menuiserie, les métiers les plus divers, grâce à une Ecole professionnelle convenablement achalandée et poursuivant un programme bien compris, ont trouvé dans l'indigène, Bakongo ou Batéké, des adeptes adroits et travailleurs.

L'administration elle-même a choisi parmi les meilleurs élèves de l'école communale ses facteurs des Postes, des commis auxiliaires et voire même une partie de ses dactylographes.

On peut dire sans crainte d'être démenti, que pas une de nos colonies n'a assisté à une évolution aussi rapide des facultés indigènes que la colonie du Moyen-Congo.

Progrès de l'organisation politique.

Le décret du 27 avril 1886, en détachant du groupe des établissements français du golfe de Guinée la colonie du Gabon, portait création d'un nouveau gouvernement ayant pour titre « Congo français », sous la haute autorité de M. de Brazza, commissaire général du gouvernement. Mais le pouvoir central estima que M. de Brazza devait poursuivre au Congo l'œuvre d'expansion pacifique dont il avait été le glorieux initiateur, sans être distrait par l'obligation de surveiller et de régler lui-même les mille détails de l'administration », d'une colonie et il nomma par décret, le 29 juin 1886, comme lieutenant-gouverneur du Gabon, le D[r] Ballay, dont la préparation à cette tâche était garantie par sa connaissance du pays et par les services qu'il avait déjà rendus.

Pendant deux ans, le Gabon resta autonome, mais par décret en date du 11 décembre 1888, les territoires du Gabon et du Congo français, ne formèrent qu'une seule colonie placée sous l'autorité d'un commissaire général qui avait sous ses ordres un lieutenant gouverneur.

Le décret du 30 avril 1891 réunit alors sous la même appellation de « Congo français » les possessions du Gabon et du Congo français.

Pendant que l'organisation de l'intérieur s'effectuait rapidement, les pénétrations vers la Haute-Sangha et vers le Haut-Oubangui rendaient difficile la tâche du pouvoir central de Libreville et il devenait nécessaire de scinder l'administration d'une colonie trop étendue. Le décret du 13 juillet 1894 organisa les territoires de l'Oubangui et les plaça sous l'autorité d'un commandant supérieur. De ce décret résulta une période d'incohérence et de manque d'homogénéité qui nécessita le décret du 28 septembre 1897 lequel plaçait sous l'autorité d'un commissaire général du gouvernement tous les territoires du Congo français, y compris la région de l'Oubangui, et lui adjoignait un lieutenant-gouverneur pour le Congo français et un lieutenant-gouverneur pour les territoires de l'Oubangui.

Mais peu de temps après, l'extension de notre territoire dans les régions tchadiennes créa un besoin nouveau de surveillance rapprochée. Le régime douanier différait pour le Gabon et le bassin conventionnel; d'autre part, il créait des intérêts et des besoins essentiellement dissemblables de ceux de nos établissements du littoral et du Moyen-Congo. Bref, la nécessité d'une nouvelle division se faisait vivement sentir et les décrets portant création d'une organisation définitive se succédèrent alors rapidement; le décret du 5 juillet 1902 créa un lieutenant-gouverneur à Brazzaville qui, de ce fait, devenait la capitale du Moyen-Congo. Le décret du 29 décembre 1903 y fixa encore le siège du commissariat général et Brazzaville ravissait à Libreville le titre envié de chef-lieu du Congo français et dépendances, en attendant d'être enfin, par le décret du 15 janvier 1910, le chef-lieu de l'Afrique Equatoriale Française.

Progrès de l'organisation administrative.

En 1886, de Brazza avait laissé au Stanley-Pool M. de Chavannes, qui y fut bientôt rejoint par M. Dolisie occupé alors au levé de la route du Niari. Ces deux lieutenants de l'intrépide explorateur avaient pour mission d'entretenir de bonnes relations avec des agents de l'Etat indépendant et surtout d'assurer le partage des ravitaillements et leur transport vers le haut du pays.

Le poste de Brazzaville, durant une dizaine d'années, ne fut pas autre chose en effet qu'un poste de transit, et les efforts de l'administrateur principal qui l'occupait se bornèrent, durant ce laps de temps, à apporter des améliorations au portage, sujet de difficultés continuelles.

De la côte au Stanley-Pool, les charges, sur un parcours de près de 500 kilomètres, étaient exclusivement portées à dos d'homme. Au début, les Loangos, habitants de la côte, déjà faits au contact de l'Européen, assurèrent tout le portage de nos premières caravanes, mais leurs exactions dans les villages de la route, d'une part, et le tempérament très commerçant des Basoundis, d'autre part, ne tardèrent pas à être la cause de fréquentes palabres qui se terminèrent trop souvent par le pillage de la caravane et le meurtre de quelques porteurs. De Comba à Brazzaville, la route fut maintes fois fermée et ce fut le plus grand souci de l'administration que d'assurer la sécurité aux courriers postaux et aux caravanes de ravitaillement, ainsi que de garantir les indigènes des villages traversés contre les vols et les exigences de nos miliciens et de nos porteurs. L'organisation intelligente du portage fut l'œuvre de M. Dolisie, les améliorations qui suivirent et la police de la route furent celles de l'administrateur Vittu de Kerraoul.

Mais le commerce ne tarda pas à grouper de nombreux représentants autour du poste français du Stanley-Pool; déjà au début de l'année 1887, M. de Greshoff y installait le siège de la maison hollandaise Nieuwe Afrikaansche Handels Vennootschap, précédemment fixée à Boma, puis à Manyanga; de nombreux trafiquants Portugais ouvraient boutique, troquant les produits du cru contre les articles européens de première nécessité. Déjà, l'administrateur de Brazzaville, M. de

Chavannes, dont le titre était « Résident du Congo-Niari », se préoccupait des mesures nécessaires à la vie économique du pays. Par arrêté du 1er juillet 1887, il organisait un régime de concessions, puis quelque temps après, par voie de circulaire aux agents placés sous ses ordres, il s'efforçait de développer la fabrication de l'huile d'arachides et de bambous, de l'eau-de-vie de canne à sucre, la récolte du miel, de favoriser en un mot les cultures indigènes; il organisait le travail des indigènes par engagements d'une certaine durée, le système des achats, il encourageait l'élevage des animaux de basse-cour, etc... Toutes ces mesures produisirent un effet rapide et heureux; les noirs les plus indifférents, tels que les Batékés et les Bafourous, se décidèrent à nous servir d'auxiliaires dans nos transactions locales et à tenter quelques essais culturaux.

En 1899, six commerçants de détail sont installés à Brazzaville : deux maisons portugaises, F. R. Gomes, et Da Motta Vega; une maison espagnole, Perez; trois maisons sénégalaises : Mamadou Penda, Kabali Thiam, et Amadou Ly.

Trois villages indigènes ont été créés : 1° un village Bakongo de 350 habitants; 2° un village Loango de 280 habitants; enfin 3° le village de la Liberté, à 2 kilomètres du poste, où une centaine d'étrangers se sont réfugiés et se livrent à l'agriculture sous notre protection immédiate. De grosses sociétés s'échelonnent le long du fleuve, ce sont, outre la N. A. H. V., déjà citée, la Congolia, la Compagnie Française du Haut-Congo (Tréchot Frères) dont les vapeurs remontent le fleuve régulièrement et dont l'action s'exerce déjà à 150 kilomètres en amont de Liranga.

L'agglomération de population qui s'est produite si subitement à Brazzaville a nécessité l'installation d'un marché obligatoire, de hangars de transit, d'une machine à glace, d'une case de passagers, d'une infirmerie, de locaux pour les bureaux de la douane et du Trésor.

L'administrateur Henrion, durant le deuxième semestre de 1898 exécuta la route de la Briqueterie à la station et jeta le pont de 15 mètres sur la M'Foa. Il aligna les rues déjà existantes et il créa des avenues qu'il borda de manguiers et de caoutchoutiers.

Au début de 1899, la situation générale était donc d'un augure favorable pour l'épanouissement futu de Brazzaville. Le chemin de fer de Matadi à Léopoldville que venait de livrer à l'exploitation un consortium de financiers belges allait encore accentuer la rapidité de l'évolution de notre cité en améliorant les conditions de notre trafic et en retirant à notre administrateur le grave souci du portage. Il fut en effet décidé à cette époque que tout le transit administratif les courriers et les fonctionnaires utiliseraient désormais la voie Matadi-Léopoldville. Afin de faciliter également les transports administratifs, avec le haut pays, le poste de Brazzaville fut doté de vapeurs convenablement aménagés, le *Thiriet* et l'*Albert Dolisie*; ce dernier effectua son premier voyage à Loukolela et retour du 7 au 17 août 1900.

La population européenne était alors estimée à 130 habitants environ et la population indigène groupée dans les villages de la région de Brazzaville s'élevait déjà à plus de 15.000 noirs et augmentait dans des proportions considérables, suscitant pour l'administration locale le problème redoutable de son alimentation. Seuls, dans les environs de Brazzaville, les Ballalis récoltaient et pouvaient vendre quelques denrées alimentaires, mais en quantité insuffisante pour une telle population; ce fut le rôle de M. l'administrateur de Bonchamp de trouver la solution heureuse du problème.

En 1901, Brazzaville devient le centre d'une activité fiévreuse, l'avenue de la Marine, devenue l'avenue Félix-Faure, est bordée de nombreuses constructions autour desquelles se groupent de vastes magasins et les cases de chaume du personnel indigène.

Plus de 20 sociétés concessionnaires sont là représentées : la N. A. H. V. et ses filiales, la Compagnie du Haut Congo, la M'Poko, la Sangha Equatoriale, l'Afrique française, les Messageries fluviales, l'Alima, la Compagnie des produits de la Sangha, la N'Goko, la Compagnie Française du Congo et ses filiales, la Haute Sangha, les Sultanats, la Kotto, l'Ibenga, etc., etc.. Partout ont été ouvertes de vastes percées vers le fleuve, à travers la brousse et les hautes graminées; des bassins s'échancrent dans les berges et donnent asile contre les tornades du large aux vapeurs et aux chalands; l'argile des berges est transformée en briques; de beaux madriers en bo[illegible] [illegible]u pays sont travaillés dans des chantiers installés pour la fabrication des meubles les plus indispensables. Les terrains sont débroussés, appropriés, enceints de clôtures; on aligne, on défriche, on plante, on fait de timides essais de jardinage.

Dans la partie administrative de la ville, au Plateau, règne une activité non moins intense.

Malgré les difficultés de terrassement dans un sol par trop sablonneux, les bâtisses se succèdent sans répit, une nouvelle résidence a été construite qui est encore aujourd'hui réfectionnée et agrandie, le palais du gouvernement général; des locaux de police, des magasins, des cases de fonctionnaires et de passagers sont édifiées et l'on projette de construire en face de la région, à l'extrémité du Plateau, un cercle-bibliothèque à l'usage des Européens. La place Savorgnan de Brazza est embellie, des cocotiers, des palmiers et des plantes d'espèces les plus curieuses sont exposées avec harmonie.

L'état sanitaire s'est rapidement ressenti de toutes ces influences heureuses et les conditions d'hygiène se sont améliorées.

Mais au début de 1902, le régime concessionnaire a subi une grave crise qui eut sa répercussion dans l'évolution rapide de Brazzaville et en ralentit momentanément les effets. M. l'administrateur Merlet, commandant alors la région, signala les principales raisons de cette crise à laquelle il tenta de remédier par des mesures intelligentes. Les recettes douanières présentaient

une moins-value effrayante sur les années précédentes; ce n'était pas là le fait d'un arrêt dans la production comme on aurait pu le croire, mais bien d'une imprévoyance manifeste de la part du plus grand nombre de maisons de commerce de la place dont les capitaux se trouvaient insuffisants pour faire face aux nombreuses dépenses d'installation, de personnel, d'achats des produits, de transit et d'expédition. Les sociétés s'affaissaient sous le poids des frais généraux. Les mesures d'ordre administratif d'une part et l'abaissement des tarifs du chemin de fer belge d'autre part ont atténué les effets désastreux de cette crise et dès la fin de 1902, les recettes douanières s'accentuant, montraient que le danger était en grande partie conjuré. En 1903, continuant leur ascension, les recettes douanières du bureau de Brazzaville s'élevaient à 688.557 fr. 81 contre 518.216 fr. 37 en 1902.

M. l'administrateur Merlet concentra aussi ses efforts sur l'intéressante question de l'impôt indigène, dont le recouvrement s'opérait avec assez de facilité dans la région de Brazzaville. Le dénombrement de la population indigène effectué par M. Merlet accusa un chiffre de 70.000 individus dans un espace de 10.000 kilomètres carrés où cinq ans seulement auparavant on n'en comptait guère que 5.000. L'impôt indigène à Brazzaville qui avait rapporté 4.079 fr. 82 en 1902, s'éleva à 10.877 fr. 07 en 1903.

C'est au cours de cette même année 1903 qu'est créé, à côté et au-dessus du tribunal indigène, le tribunal de première instance de Brazzaville. Composés d'un juge unique, statuant à l'assistance d'un procureur de la République et d'un greffier, ces tribunaux connaissent de tous les litiges intéressant les Européens entre eux, ou dans lesquels un indigène a des intérêts connexes à ceux d'un Européen ou assimilé. Il a paru nécessaire, en matière correctionnelle ou de simple police, de soumettre l'indigène habitant le périmètre urbain de la ville à la juridiction du tribunal correctionnel et de simple police pour la répression des délits et contraventions. Un juge suppléant a été adjoint au tribunal de Brazzaville pour remplacer indistinctement le président ou le procureur de la République empêché. Dès sa première année d'existence, le tribunal de première instance de Brazzaville a eu à juger : 30 affaires civiles et commerciales et 40 procès correctionnels.

Durant l'année 1903, de nombreuses constructions administratives furent ébauchées : pavillons des magistrats, bureau des Finances, case du docteur et bureau des Postes et Télégraphes. Deux ponts nouveaux ont été établis, l'un en bois sur le chemin de fer de la briqueterie, l'autre en maçonnerie sur le chemin des concessions, dans le ravin qui précède les immeubles du quartier du Tchad. Enfin un projet d'adduction d'eau à Brazzaville a été soumis à l'approbation de M. le Ministre des Colonies.

L'industrie locale s'organise aussi vers cette époque, des scieries mécaniques, des distilleries, des briqueteries, des savonneries ont été installées; une usine à caoutchouc donne déjà des résultats satisfaisants.

En 1904, l'évolution de Brazzaville s'est poursuivie normalement sans à-coups. Au point de vue législatif, un règlement de police municipale a porté interdiction de laisser errer les animaux sur la voie publique et a institué la fourrière municipale; un conseil sanitaire est créé dans la localité; la vente des vivres au marché est réglementée; le prix des terrains urbains est déterminé; l'usage des armes à feu, de guerre ou de chasse est interdit dans le territoire urbain de Brazzaville.

Les recettes douanières témoignent encore de la prospérité économique de la région, elles accusèrent en 1904 le chiffre de 997.823 fr. 30 et atteignirent en 1905, 1.296.712 fr. 26.

Le développement administratif, industriel et commercial de Brazzaville, qui ne cesse de s'accroître de jour en jour, a nécessité en 1905 la remise du soin des concessions urbaines au service de la propriété foncière.

La ville prend rapidement de l'extension vers l'Ouest, c'est-à-dire sur la partie du plateau s'éloignant du fleuve; les constructions faites par la colonie sur ce point (Hôtel des Postes, maison des Travaux publics, hôpital, hôpital indigène, camp de la garde régionale, école d'apprentissage des Travaux publics) et l'établissement de nombreux traitants sénégalais sur la partie extrême de la rue de Lamothe contribuent à déplacer le centre administratif qui était auparavant la place de Brazza.

Le centre commercial suit le même mouvement et, peu à peu, des petites factoreries tenues par des négociants portugais remplacent les cases sénégalaises qui déparaient ce côté de la ville.

Le centre industriel et le siège des sociétés concessionnaires ou de navigation restent toujours à la partie dite la Plaine qui se trouve en bordure du fleuve sur une longueur de plus de 2.000 mètres. En raison du nombreux personnel européen et noir employé pour la navigation il s'est établi à la Plaine, sur l'avenue Félix-Faure, plusieurs factoreries portugaises.

Les concessions urbaines furent accordées en 1905 sans lotissement préalable, au hasard des demandes, en bordure des voies de communication; leur importance de plus en plus grande décida M. le Commissaire général à rehausser par un arrêté du 5 mars 1905 le prix d'aliénation des immeubles urbains, en portant de 3 à 5 francs la valeur des terrains en bordure du fleuve et de 2 à 3 francs celle du reste du périmètre de la ville.

Les compétitions qui se produisirent sur divers points nécessitèrent la mise en adjudication publique de trois lots situés dans la première zone (5 francs le mètre) et le chiffre atteint par les enchères dépassa 7 francs le mètre carré.

Les nombreux employés ou artisans indigènes résidant à Brazzaville appelés et retenus par les travaux qui s'y exécutent, obligèrent le conserva-

teur à préparer et présenter un lotissement de la partie nord du plateau, en dehors des principales artères, pour les établir au moyen de locations.

Un travail de cadastre s'imposait en outre; c'est en opérant des bornages en vue de l'immatriculation d'immeubles que le géomètre de la propriété foncière dut, avant de faire poser définitivement les bornes, relever les axes des rues, en établir un plan exact et repérer les intersections de ces axes sur lesquels seuls pouvaient être basées les limites des lots concédés. Ce travail de cadastre provisoire fut terminé en 1907, mais il fallut attendre jusqu'au 1915 pour l'établissement définitif de l'homologation du plan cadastral de Brazzaville.

Le service des travaux publics, dirigé alors par M. Taillade, se montre toujours très actif; un matériel de briqueterie commandé à la métropole permettra au service de fabriquer lui-même les matériaux nécessaires à ses besoins dans des conditions excellentes. De cette façon, le prix de revient des ouvrages entrepris se trouvera diminué.

L'éclairage de la ville a été inauguré au cours de l'année ; les rues et les routes de Brazzaville ont été alignées et nettoyées ; des aménagements ont été réalisés pour protéger le plateau contre les éboulements de la falaise sablonneuse vers le fleuve, résultant des érosions produites par l'écoulement des eaux de surface après les orages de la saison des pluies.

En 1905, a été encore créée à Brazzaville la formation sanitaire qui faisait défaut dans une telle agglomération. Un service de vaccin a été organisé qui donna dès le début d'excellents résultats compris de l'indigène qui ne tarda pas à venir de lui-même demander du vaccin. A cette époque sont établis les projets de construction d'un hôpital et d'un Institut Pasteur.

En 1906, les grands travaux commencés l'année précédente se poursuivent fiévreusement; la prison est terminée, un marché couvert a été construit avec un hangar démontable de la Société des constructions démontables ; un immeuble pour les travaux publics a été terminé en décembre ; un autre pour le chef du service des douanes, au bord du fleuve, est d'un fort bel aspect. Plusieurs pavillons achetés en France ont été édifiés; le pavillon n° 1 élevé rue Lamothe a été effectué pour la résidence du lieutenant-gouverneur du Moyen-Congo ; le pavillon n° 2, construit à l'angle de la rue Dolisie et de l'avenue du Gouvernement, a été affecté au cabinet du commissaire général ; enfin, le pavillon n° 3, assis sur un soubassement en maçonnerie, au lieu d'être surélevé sur des colonnes en fonte comme les deux précédents, a été établi rue Liotard, dans le terrain situé entre l'immeuble du chef du service des douanes et l'école primaire indigène, et affecté comme hôtel au gouverneur secrétaire général.

Un pavillon d'isolement pour les malades du sommeil a été entrepris et les travaux d'adduction d'eau terminés. L'eau du ruisseau dit de « la Glacière » est distribuée en abondance sur le plateau et déjà un projet d'adduction vers la plaine est entrepris. Par un arrêté du 20 janvier 1906, une Ecole professionnelle indigène a été créée à Brazzaville ; cette école, établie dans les dépendances du service des travaux publics, est destinée à former des ouvriers indigènes et comprend vingt apprentis nourris et entretenus aux frais de la colonie. L'enseignement est à la fois théorique et pratique ; il est fait pour la partie technique par des maîtres-ouvriers sous la direction du chef du service des travaux publics.

L'arrêté du 23 juillet 1906, nécessité par l'importance sans cesse plus grande de Brazzaville, fixa les attributions du fonctionnaire adjoint au chef de la région de Brazzaville. Le lieutenant-gouverneur du Moyen-Congo, M. Cureau, a pensé que le jour était venu, en attendant que le chef-lieu de la colonie soit doté d'une municipalité et d'une vie autonome, qu'il était nécessaire de concentrer entre les mains d'un seul son administration. L'adjoint au chef de la région doit : 1° tenir les registres de l'état civil ; 2° diriger le service de la voirie, entretenir les rues, en percer de nouvelles, créer des squares, planter les arbres en bordure, faire enlever les boues et les immondices ; 3° surveiller la police du marché, des débits de boisson ; 4° étudier les questions d'hygiène et les mesures d'assainissement susceptibles d'améliorer la santé publique ; 5° entretenir le cimetière ; 6° s'intéresser enfin à toutes les questions se rattachant à l'administration proprement dite de la ville et du périmètre urbain. Comme on le voit, ses attributions sont en réalité celles d'un véritable maire de cité et cette décision du gouverneur Cureau ne tardera pas à faire sentir ses effets heureux.

Un arrêté du même jour, portant dénomination des rues nouvellement percées, accorde l'immortalité aux héros de la pénétration congolaise: Jacques d'Uzès, Muzy, Thollon, Victor Largeau, Cholet, Besançon s'ajoutèrent aux noms déjà attribués à d'autres voies : De Brazza, Liotard, de Lamothe, Crampel, Ballay, Dolisie, etc. Enfin le 17 septembre, et pour délimiter l'autorité attribuée à l'adjoint du chef de la région, un arrêté fixa les limites définitives des circonscriptions urbaines de Brazzaville-Plateau et Brazzaville-Plaine.

En raison du développement constant de l'industrie et du commerce locaux, le service des concessions a pris, depuis 1905, date à laquelle il a été rattaché à la conservation de la propriété foncière, une extension assez considérable.

De nombreuses factoreries se sont installées dans les deux quartiers de la ville et notamment dans celui de « la Plaine », qui reste le centre le plus important de l'activité commerciale, à cause de sa proximité du fleuve.

En opérant des bornages de lots particuliers, les géomètres ont été appelés à reconnaître et modifier divers empiètements sur les voies publiques. Un lotissement normal a été fait, qui a permis de régulariser cette situation, soit que des portions de terrains fussent indûment occupées,

soit que, sur d'autres parties, la propriété fût incomplètement déterminée.

Dix-huit aliénations totales ou partielles ont eu lieu, amenant le versement au Trésor d'une somme de 66.229 fr. 20. Plusieurs indigènes solvables, ou ayant des situations leur permettant de payer un loyer assez élevé ou de construire, sont devenus locataires sur la partie nord de la ville, comprise entre la rue Ballay et le ravin.

Trente-cinq locations ainsi consenties rapportent annuellement une somme globale de 2.065 fr. 04, soit le revenu à 5 0/0 d'un capital de 41.200 fr. 80, antérieurement inutilisé. Un cadastre régulier des divers quartiers de la ville, commencé en 1905, s'est poursuivi en 1906.

Il a été remarqué, d'autre part, que le mode d'aliénation par la voie des enchères publiques auquel on a recours toutes les fois qu'il y a compétition, présente l'avantage d'être plus rémunérateur pour la colonie, tout en donnant satisfaction aux intéressés.

C'est ainsi, par exemple, qu'un lot de 500 mètres carrés, situé à la Plaine, s'est vendu 4.500 francs, soit 9 francs le mètre carré, la mise à prix étant de 3 francs, taux fixé par l'arrêté du 5 mars 1905, pour les terrains urbains ne se trouvant pas en bordure du fleuve.

Un arrêté, en date du 5 juillet 1906, crée à Brazzaville un hôpital européen et un hôpital indigène. Ces hôpitaux sont des établissements locaux et sont régis d'après les principes généraux adoptés dans les hôpitaux coloniaux.

Provisoirement, l'alimentation des malades européens n'est pas assurée par l'hôpital de Brazzaville. Cette formation sanitaire, encore bien imparfaite au point de vue de l'installation et du matériel, nous rend déjà de précieux services. Le service y est assuré, comme à l'hôpital de Libreville, par le chef du service de santé, un médecin en sous-ordre, un pharmacien aide-major et un personnel subalterne d'infirmiers européens et indigènes.

Un bureau auxiliaire des postes et télégraphes a été ouvert dans le quartier de Brazzaville, dit « la Plaine ». La création de cette deuxième recette était devenue nécessaire par suite de l'importance commerciale acquise par cette partie de la ville ainsi que de la distance qui la sépare du bureau principal.

Courriers postaux. — Depuis le mois de mars 1906, la durée de la traversée effectuée par les paquebots postaux des Chargeurs réunis a été réduite à 21 jours entre Bordeaux et Matadi et *vice versa*.

La mission télégraphique chargée depuis 1904 de l'établissement de la ligne projetée entre Brazzaville et Bangui et confiée à partir de septembre 1906 à un lieutenant d'infanterie coloniale, actif et compétent, a terminé, dans le courant de l'année, la construction de la section Zingua-Bangui. La réfection du secteur Impfondo-Balloïs-Liranga a été également entreprise, de sorte que les résultats acquis au 1er janvier 1907 sont les suivantes :

1° Ligne exploitable (entre Zinga-Bangui)....	87 kilom.
2° Ligne construite (mais qui ne sera exploitable qu'après une revision à effectuer entre Impfondo et Liranga)...................	300 —
3° Ligne construite et qui se trouve dans les mêmes conditions que la précédente, entre Brazzaville et le premier poste à bois.....	40 —
Total.............	487 kilom.

Téléphones. — La ligne téléphonique entre Brazzaville et Kinshassa a été mise en exploitation dès le mois de janvier 1906, sans que le public ait paru, d'ailleurs, vouloir en profiter beaucoup.

En 1908, tous les travaux en cours se poursuivent, mais il n'est pas entamé de travaux neufs. Une grande réorganisation de la colonie est alors à l'étude : le Congo français, transformé en un gouvernement général, confié à un des administrateurs les plus éminents du corps colonial. Sous l'impulsion du gouverneur général Merlin ; sous la surveillance directe du lieutenant-gouverneur Lucien Fourneau et grâce à l'activité intelligente de l'administration de la ville, Brazzaville va devenir enfin une capitale digne de ce nom. De 1908 à 1915, de simple poste colonial qu'il était, le chef-lieu de l'Afrique Equatoriale Française deviendra la ville la plus importante de l'Afrique centrale.

II. — BRAZZAVILLE DE 1909 A 1915

Latitude Sud : 4°17′09″.
Longitude Est : 12°56′22″.
Altitude : 320 mètres.
Climat chaud et humide d'octobre à mai; température moyenne = 31°2; maxima : 37°2.
Période sèche et froide de juin à septembre; température moyenne = 28°; minima : 11°8.
Brazzaville-Loango (route des caravanes), 480 kilomètres.
Brazzaville-Loango (chemin de fer Sud, projeté), 581 kilomètres.
Distance de la côte, à vol d'oiseau = 385 kilomètres.

Recensement au 31 décembre 1913.

POPULATION EUROPÉENNE

Française	Hommes........	268
	Femmes.........	62
	Enfants.........	21
	Militaires.......	125
Étrangère	Hommes...	92
	Femmes.........	5
	Total.......	= 573 habitants

POPULATION INDIGÈNE

Hommes............. .	5.274
Femmes...............	3.116
Enfants...............	1.809
Total...	= 10.199 habitants

Longtemps Brazzaville est resté simplement point de pénétration, de transit vers le Haut-Congo et les territoires du Tchad et n'a dû son lent développement qu'aux nécessités de construire au fur et à mesure des besoins sans plan préconçu. Les agglomérations d'indigènes se trouvaient à côté

des habitations d'Européens, et c'était là encore un empêchement sérieux à l'élargissement de la ville. Ce n'est qu'en 1909 que l'accroissement de la population européenne et l'afflux toujours plus considérable des indigènes vers le chef-lieu firent décider aux pouvoirs publics qu'il y avait nécessité urgente de séparer la population blanche de celle de couleur.

On peut dire que jusqu'à ce moment la période d'occupation française en Afrique Equatoriale avait été surtout celle de l'exploration, période d'ailleurs des plus glorieuses et aussi très pénible et durant laquelle se sont à jamais illustrés les de Brazza, les Gentil, et beaucoup d'autres dont les noms sont indissolublement liés à l'héroïque conquête de notre vaste domaine africain ; mais la tâche vraiment administrative ne commence guère qu'à la date sus-indiquée.

L'éminent gouverneur général qui, depuis bientôt sept ans, avec une rare ténacité et des ressources absolument insuffisantes, poursuit la mise en valeur de cette immense colonie aux aspects si variés, s'occupa tout d'abord de l'organisation des différents rouages administratifs. Dès cet instant fut prévue la construction de nombreux immeubles pour l'installation jusque-là un peu trop sommaire des nouveaux services et la transformation et le développement de la capitale de l'Afrique Equatoriale Française dont il va être donné un aperçu datant de cette époque.

En dépit des difficultés rencontrées au début : nature du sol peu favorable aux constructions et à l'aménagement des routes, main-d'œuvre rare et de mauvaise qualité, pénurie de vivres, difficultés rencontrées par l'administration pour reprendre dans un intérêt public ou pour ses propres besoins des terrains qu'elle avait trop généreusement et trop hâtivement abandonnés, etc., en dépit de tous ces obstacles dont nous ne citons que les principaux, Brazzaville s'est développé rapidement et a vu en moins de quatre ans sa population, tant européenne qu'indigène, plus que tripler. C'est là un résultat, une première constatation d'autant plus appréciable que, ainsi qu'il vient d'être dit, les ressources financières de la colonie ont toujours été très limitées et n'ont pas permis jusqu'à ce jour l'achat d'un outillage économique en rapport avec les besoins d'une ville naissante, surtout quand cette ville, par sa situation, il faut le rappeler, est le point de transit de presque toute l'Afrique Equatoriale Française et, de plus, le siège du gouvernement général et le chef-lieu de la colonie du Moyen-Congo et groupe, par conséquent, tous les services de direction.

La fermeté et la compétence dont a fait preuve l'autorité supérieure pour réaliser avec méthode le vaste programme qu'elle s'était tracé dès son arrivée à Brazzaville en 1909 permettent d'affirmer que l'essor pris par la colonie entière autorise les plus optimistes espérances, et, bien qu'il ne rentre pas dans le cadre de ce modeste travail sur Brazzaville de faire une étude plus générale de l'Afrique Equatoriale Française, on ne peut s'empêcher de signaler les progrès constants, tant économiques que politiques, que n'a cessé de faire la colonie, et de noter que ces résultats ont été obtenus dans les conditions les plus défavorables : crise du caoutchouc, perturbations de toute nature créées par la cession de territoires à l'Allemagne, auxquelles s'est presque immédiatement ajouté l'innombrable cortège de difficultés qu'a fait surgir et multiplier l'ajournement de la réalisation de l'emprunt. Ces résultats, disons-nous, obtenus malgré tous ces éléments défavorables, sont le démenti le plus formel à tous ceux qui, pessimistes par nature ou intérêt, dénient l'avenir brillant qui attend l'Afrique Equatoriale Française, laquelle, on ne saurait trop le répéter, n'a jusqu'ici souffert que du délaissement de la métropole et prendra rapidement place parmi les colonies florissantes dès qu'on lui permettra de se procurer les ressources pécuniaires sans lesquelles il n'est point d'entreprises possibles, pas plus sous l'Equateur qu'ailleurs.

Villages indigènes.
Leur création. — Leur organisation.

Revenons à Brazzaville et suivons son évolution si intimement liée à celle de la colonie entière. C'est d'abord, dès 1909, la création d'immenses agglomérations pour les naturels du pays en dehors de la ville européenne et ces villages indigènes, soigneusement tenus, aux rues droites et larges, aux maisons séparées les unes des autres, par de vastes cours, tout en donnant satisfaction aux populations indigènes, ont considérablement assaini le quartier européen, et permis sur les terrains laissés libres l'édification d'immeubles importants.

Vers la fin de 1909, les manœuvres de la voirie urbaine, aidés des prisonniers, débroussaient deux vastes emplacements choisis au Nord et au Sud de la ville européenne et éloignés d'elle de près d'un kilomètre, où l'on voit à l'heure actuelle les villages du Tchad et Bakongo. Des cases furent immédiatement édifiées par les indigènes, d'après un modèle type et sur des alignements déterminés. Chaque case s'élevait au centre d'un lot de terrain enclos d'une solide et gracieuse barrière faite de pieux et branches flexibles. Des rues larges et droites, des places judicieusement ménagées donnèrent aux agglomérations indigènes, avec un aspect agréable, des conditions de bien être fort appréciables.

Dans le courant de l'année 1911, un troisième village, sis à la plaine, à l'extrémité Nord-Est de la ville, au lieu dit « Poto-Poto », venait parachever la ségrégation des indigènes et fixer la physionomie présente des villages suburbains.

L'administration, qui avait créé ces villages, ne s'en désintéressa pas quand ils furent terminés : elle veilla au contraire sur eux avec un soin jaloux, et à maintes reprises, les prisonniers et les manœuvres de la voirie urbaine durent intervenir pour repousser la brousse envahissante que la


BRAZZAVILLE ET SES ABORDS
ILE M'BAMOU
STANLEY POOL
Pte M'Bamou
Pte Hollandaise
Nieuwe Afrikaansche Handels Vennootschap
299
Pcie Fse du Haut Congo
Slip
Messageries Fluviales
Banque
Jardin d'essai
R. M. Foa
Mon Hatton et Cookson
306
Village Poto Poto
Mission Catholique
329
Cimetière
Maison des Sœurs
Hôtel de Ville
Douane
Terrain Militaire
TCHAD
Banc de Brazzaville
Poste de T.S.F.
Village Sénégalais
336
Foudrière
Milice
304
LE PLATEAU
Hôpital
P.T.T.
Palais de Justice
Marché
Gouv. Génl
Moyen-Congo
Cercle
Écoles
329
Travaux Publics
Place Brazza
Avue Malamine
Chemin de fer de Mindouli
Débarcadère
Roches de la France
Village Bakongo
Rte des Caravanes vers Loango
Poudrière
Pte Bakongo
N'Tiretoubou
333
Pte Kalina
Banc du Nord
Banc de l'Est
Banc de l'Ouest
Banc du Sud
Îlot de Kinchassa
la Perle
la Douane
Douane
Citas
KINCHASSA
v. Matadi
v. Léopoldville
Chemin de fer
Village Bakongo
N'Tireboute
M'Pissa
Pte Dangereuse
Pte Kalina
Bc de l'Ouest
Bc du Sud
I. de Kinchassa
I. de la Citas
STANLEY POOL
KINCHASSA
v. Matadi
Chemin de fer
CONGO
LÉOPOLDVILLE
0
1
2 K.
Afrique Française.
Reproduction interdite.
0
500
1000
2000 Mètres
Fonds de 5 Mètres et au-dessous
Fonds de plus de 5 Mètres.

négligence des habitants laissait de nouveau reparaître. Souvent encore, l'administration fit par ses propres moyens des réparations de clôtures qui logiquement incombaient aux propriétaires des cases. Ces trop bienveillantes mesures ne pouvaient durer. C'était, d'une part, favoriser la tendance si naturelle du Noir à la paresse et d'autre part occuper du personnel et dépenser des sommes que la propre voirie urbaine du chef-lieu réclamait vivement. C'est pourquoi il fut sans retard décidé d'exiger de l'indigène, avec le constant bon état de sa case et de sa clôture, sa contribution personnelle à l'entretien des rues, places et voies d'accès des villages, dont il avait la jouissance.

Comme il fallait s'y attendre, la mise en pratique de ces idées rencontra de nombreuses difficultés; le peu de goût du Noir pour tout ce qui demande un travail suivi s'accommodait fort bien, en effet, des précédentes faveurs.



CASE DU VILLAGE INDIGÈNE DE POTO-POTO

Aux villages du « Tchad » et de « Poto-Poto » où résident en majorité des éléments plus avancés en civilisation, Sénégalais, Gabonnais, Sierra-Léonais, Accras, Kabindas, Loangos, etc., le principe de la prestation personnelle fut sinon toujours mis en exécution, du moins facilement accepté; mais au village Bakongo, où l'on rencontre les naturels les plus frustes, il y eut de nombreuses récriminations. Prétextant de leurs occupations en ville, boys, cuisiniers, manœuvres s'esquivaient et refusaient faute de temps, disaient-ils, non seulement d'aider à la réfection des rues et des places du village, mais encore de tenir en bon état leurs cases et leurs clôtures. Les ordures s'accumulaient dans les cours et le village prenait un aspect lamentable; la paresse seule était responsable de cette situation, car en réalité les indigènes disposaient de loisirs suffisants en semaine et surtout le dimanche. Malheureusement ils préféraient perdre ces loisirs en chants, danses et jeux, que de les utiliser en travaux dont ils auraient été les bénéficiaires. Il était pourtant indispensable d'assurer la propreté du village et par le fait de l'habitant lui-même. Les efforts sur ce point furent dès le début contrariés par l'état inorganique de ces villages. Ces agglomérations d'individus ne formaient pas une masse ayant à sa tête un chef pour servir d'agent de transmission entre l'autorité et la population, mais un ensemble d'êtres vivant isolés et non solidaires. De la sorte, il fallait voir individuellement chaque propriétaire de case et lui faire les observations utiles; de nombreux agents de police étaient ainsi immobilisés, sans grand résultat d'ailleurs.

La solution qui s'imposait était la nomination d'un chef de village. On y recourut. Mais la diversité des races, les rivalités et les haines s'y rattachant, firent que le chef choisi par l'administration et imposé à tous ne fut pas écouté; il fallut sévir. La situation fut loin de s'améliorer et l'on put craindre que la prolongation de cet état de choses n'éloignât du chef-lieu l'indigène déjà peu stable.

L'expérience ayant prouvé que la conception d'un chef pouvant commander à des hommes de tribus différentes était au-dessus de la compréhension des naturels, on les invita à se réunir par tribus et à se choisir un chef de leur race. C'est ainsi que furent créés les chefs de tribus dont l'autorité s'étend exclusivement sur les hommes de même race qui sont d'ailleurs groupés dans le même quartier du village.

Cette primitive organisation, sans donner de parfaits résultats, a néanmoins considérablement amélioré l'état d'anarchie d'autrefois et permis à l'administration de faire plus facilement exécuter ses ordres. C'est en somme le premier pas fait vers l'administration indigène proprement dite, avec la collaboration d'indigènes. L'entretien des villages a bien quelque peu souffert de cette innovation, mais tout permet d'espérer qu'avec de la ténacité on finira par vaincre l'indolence des indigènes et ces premiers résultats obtenus dans leur seul intérêt par la pression administrative seront le meilleur facteur d'éducation et d'encouragement aux populations de ces pays qui souffrent précisément de leur manque d'initiative aux règles administratives et sociales les plus élémentaires.

En outre du bon entretien de son quartier, le chef de tribu doit aussi veiller à la sécurité de ses hommes. C'est lui qui doit désigner à l'administration les fauteurs de désordre, les vagabonds, les réfractaires au paiement de l'impôt, qui doit déclarer les cas de maladie grave ou contagieuse, assurer de jour et de nuit la police du quartier; c'est lui encore qui doit rassembler ses hommes à toute réquisition et leur communiquer les ordres et les conseils de l'administration.

Pour éclairer les chefs sur leurs obligations et leur indiquer la ligne de conduite à suivre en vue d'assister l'administration auprès de leurs hommes dans l'œuvre de civilisation poursuivie, ils sont réunis chaque dimanche matin, dans une des salles de la mairie, où une conférence sur un objet déterminé leur est faite. C'est ainsi que successivement a été développée devant eux la ques-

tion du chef de tribu et de son rôle, puis ont été abordés les sujets d'hygiène (propreté de l'individu, de la case, du village), de la nécessité du travail et de l'utilité de l'extension des cultures vivrières. On leur a encore justifié les principes de l'impôt de capitation en leur montrant l'utilisation des sommes perçues, toutes destinées, et même bien au delà, à améliorer les conditions de leur existence : sécurité, hygiène, assistance médicale, voies de communication, augmentation des ressources alimentaires, captation de sources et aménagement de bornes-fontaines d'eau potable à proximité du village. On revient constamment sur ce que doit être la famille, le rôle respectif de l'homme et de la femme en pays civilisé, l'hygiène particulière du nourrisson, etc.

Ces conseils ont déjà en partie porté leurs fruits ; les habitants assurent eux-mêmes, depuis longtemps déjà, l'entretien de leurs villages, et, chose notable, ont établi aux alentours des plantations importantes de manioc, de maïs et d'arachides, cependant qu'ils garnissaient leurs cours d'arbres fruitiers. Pour le moment même, bon nombre d'indigènes des villages Bakongo et Poto-Poto ont demandé l'autorisation d'occuper de nouveaux terrains pour étendre leurs cultures vivrières. Quelques-uns se sont aussi décidés à tenter la culture du légume d'Europe. L'administration s'est, bien entendu, empressée de favoriser ce mouvement agricole et, outre de nombreuses semences qu'elle distribue gratuitement aux époques voulues, elle s'est résolue à opérer le lotissement de nombreuses terres vacantes situées à proximité des villages et il y a lieu d'espérer que tous les indigènes des villages suburbains tiendront bientôt à posséder un lopin de terre.

En somme, ces conférences sont très suivies et écoutées avec beaucoup d'attention et, si l'administration ne saurait se targuer d'avoir pleinement réussi à pénétrer ses auditeurs des sujets traités, elle a néanmoins la grande satisfaction de voir aujourd'hui que ses conseils ont eu déjà des résultats très appréciables, notamment en ce qui concerne la tranquillité publique, la propreté des rues et des habitations l'extension des cultures vivrières, au point que ces villages indigènes font aujourd'hui l'admiration de tous ceux qui les visitent et qu'il ne semble pas téméraire de prévoir, à l'heure actuelle, prochain le jour où le Noir aura acquis, avec des notions d'hygiène, l'idée de la famille, de la propriété et du progrès.

Avant de terminer avec l'organisation des villages indigènes, il faut signaler l'installation d'une infirmerie dans chacun d'eux. Ces infirmeries se composent d'un pavillon comprenant pharmacie, salle de consultations et logement d'un infirmier indigène lettré. Chaque jour, les malades, que leur état de santé n'est pas de nature à faire diriger sur l'hôpital, reçoivent sur place des soins. Ces dispensaires, constamment surveillés par l'administration municipale, sont placés sous la direction technique d'un officier du corps de santé qui les inspecte deux fois par semaine, à jour fixe, et examine régulièrement tous les malades qui y sont en traitement.

Enfin, il convient de ne point passer sous silence les nombreuses visites faites chaque année dans les villages par le gouverneur général pour constater les progrès réalisés. Au cours de chacune de ces visites, les indigènes et leurs familles, munis du livret d'identité, sur lequel est inscrit, outre leur état civil, le numéro de leur case, se tiennent devant leurs habitations, et le chef de la Colonie, après avoir parcouru les divers quartiers du village, se fait présenter les propriétaires des cases et cours les mieux entretenues, les femmes qui ont le plus d'enfants, ainsi que les possesseurs des plus grands champs de culture, et ces habitants reçoivent, en même temps que des félicitations, des récompenses en argent. Cette sollicitude constante de l'autorité supérieure pour les indigènes est certainement une des mesures qui ont le plus contribué à améliorer aussi rapidement les conditions d'existence des populations du chef-lieu.

Ville européenne.

La ville européenne s'étend sur une ligne presque parallèle au Congo, d'une longueur de près de 5 kilomètres. Elle comprend trois quartiers désignés sous les noms de : Plateau, Tchad ou territoire militaire, et Plaine. Dans le premier de ces quartiers, outre de nombreux commerçants, sont groupés tous les services administratifs et les logements de la plupart des fonctionnaires. Le Tchad est exclusivement occupé par des militaires, et la Plaine, à l'exception d'un Bureau de poste et du service des Douanes, ne comprend que des entreprises commerciales.

Ainsi qu'il a été dit, le développement rapide de Brazzaville n'a guère commencé qu'en 1909, au moment de l'installation définitive des naturels du pays et des besoins plus vifs d'une colonie en progrès qui se ressentait déjà de la réorganisation de l'Afrique Equatoriale Française érigée en Gouvernement général.

Dès cet instant, la ville eut une administration propre dont l'autonomie fut d'ailleurs consacrée par l'arrêté du 3 octobre 1911 qui créait définitivement la commune de Brazzaville. Cet important et heureux acte de décentralisation, en donnant à l'administrateur, chef de la circonscription du Pool, les pouvoirs d'administrer seul la ville sous le haut contrôle du gouverneur du Moyen-Congo, a grandement aidé à la transformation de Brazzaville, qui depuis, outre l'effort que lui permettait de faire le nouveau budget communal, n'a cessé de bénéficier des grands travaux entrepris à la suite de la réalisation du premier emprunt, tant pour le gouvernement général que pour les besoins de la colonie du Moyen-Congo. C'est pendant cette période d'une activité réellement remarquable que l'Afrique Equatoriale et par contrecoup la ville de Brazzaville ont pris un essor qui rend légitimes les plus optimistes espérances.

Après la création des villages indigènes dont il

a été question au chapitre précédent, c'est sur les terrains laissés libres que s'est porté l'effort administratif et parmi les immeubles importants construits méritent de retenir l'attention les bureaux du Gouvernement général et du Moyen-Congo, le tribunal, l'hôpital militaire formé de



L'HÔTEL DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL A BRAZZAVILLE

Cliché Lavit.

deux vastes bâtiments à étages, reliés par une passerelle; au rez-de-chaussée sont installés la pharmacie, le laboratoire, les bureaux, la salle de visite, etc.; et les étages où se trouve une salle d'opérations sont exclusivement réservés aux malades; à côté de ces corps de bâtiment s'élèvent, propres, coquets et rangés avec symétrie, de vastes locaux pour l'hospitalisation des indigènes, et toutes les dépendances : cuisines, buanderie, magasins, etc. Sont encore à citer l'Institut Pasteur, dont les recherches scientifiques, notamment sur la maladie du sommeil, rendent les plus grands services à la colonie; les nouveaux bâtiments de l'école primaire et de l'école professionnelle, de la douane, bureau central et ses magasins complétés de deux autres postes situés l'un au Plateau, l'autre au centre de la Plaine afin d'éviter, à cause de la longueur de la ville, des pertes de temps aux commerçants; de la mairie, de l'hôtel du gouverneur général, de l'hôtel du gouverneur du Moyen-Congo, de nombreux logements divers et toute une série de constructions importantes réalisées par les colons et les commerçants, notamment par la Compagnie des Messageries fluviales, qui, outre de vastes et beaux bâtiments, a installé des ateliers d'une réelle importance, l'Afrique et Congo, la banque de l'Afrique Equatoriale Française, MM. Tréchot, la Mission Catholique, etc. On ne saurait passer sous silence les très importants travaux de captation de sources, de canalisation, de construction de châteaux d'eau et pose de bornes-fontaines, etc., destinés à alimenter en eau potable la population européenne et indigène de Brazzaville, aussi l'important service des Travaux publics avec ses ateliers et machines-outils, actionnés par un moteur à pétrole. Enfin, le poste de télégraphie sans fil, avec ses bâtiments, sa machinerie, ses pylônes métalliques de 55 mètres de hauteur et tous ses accessoires, est parmi les grands travaux exécutés ces dernières années, un de ceux qui rendent les plus grands services à l'administration et au commerce.

De leur côté, les services militaires tranformaient aussi complètement leur camp, et les années 1911, 1912 et 1913 voyaient les primitifs logements, la plupart couverts en paille, faire place à de beaux bâtiments en maçonnerie de briques et ciment et couverture en tôle.

En même temps, certains services d'importance capitale s'organisaient : d'abord l'assistance médicale gratuite aux indigènes dans les villages; ce service, dont il a déjà été question à un chapitre précédent, est dirigé par un médecin des troupes coloniales, qui se rend trois fois par semaine dans chacune des trois agglomérations indigènes du périmètre urbain où, dans une case *ad hoc*, est installé à demeure un infirmier indigène qui donne, sous la direction du docteur, des soins aux malades dont l'état de santé ne nécessite pas l'hospitalisation.

La nouvelle école officielle fonctionne depuis 1912 et compte plus de 200 élèves, garçons et filles; une section professionnelle compte actuellement 20 apprentis auxquels est enseigné l'art de travailler bois, fer et maçonnerie. Son développement, fort intéressant jusqu'en 1914, s'est quelque peu ressenti des événements actuels par la mobilisation du directeur de l'école et le départ en congé de deux institutrices, mais l'Administration a pu toutefois prendre les mesures nécessaires pour, tout au moins, sauvegarder les résultats déjà acquis.

La garde régionale est installée à la sortie de



L'ÉCOLE PROFESSIONNELLE DE BRAZZAVILLE

Cliché Pillods.

la ville, après les jardins de l'hôpital, sur un vaste terrain qui borde la route allant vers le Djoué. L'aménagement de ce camp est des plus complets. Formé de cases circulaires en pisé et toiture en chaume, pour les gardes indigènes, à raison de deux hommes par habitation, de beaux bâtiments en maçonnerie, pour les cadres européens, d'une canalisation distribuant en abondance l'eau de

source, d'un grand bassin cimenté pour le lavage du linge, il réunit toutes les conditions de confortable et d'hygiène désirables.

Un camp d'isolement a aussi été créé pour les indigènes atteints de la maladie du sommeil, à un kilomètre de la ville. Cet établissement hospitalier peut recevoir une centaine de malades avec leur famille; la moyenne journalière n'est jamais au-dessous de 80; les soins sont donnés par le médecin directeur de l'Institut Pasteur, et l'entretien des malades et du camp est assuré par les soins de l'administration municipale. Toutes les constructions sont aujourd'hui en maçonnerie de briques et mortier de chaux, les parquets cimentés et les toitures en fibro-ciment; elles sont de grandes dimensions, rangées avec symétrie et très espacées les unes des autres, par mesure d'hygiène. A proximité du village formé par ces maisons, ont été construits de vastes hangars couverts en paille, ainsi qu'il s'en trouve dans toutes les agglomérations indigènes et où les malades se réunissent volontiers pour causer et faire leur cuisine; ces constructions sont très goûtées par les trypanosomés, qui y passent la plupart de leurs loisirs et ont ainsi l'illusion de ne point avoir quitté leurs villages.

A côté de ce village indigène, une grande infirmerie en maçonnerie a été construite pour les malades nécessitant des soins spéciaux; un établissement avec cellules a été aussi aménagé pour les indigènes dangereux et un troisième bâtiment sert de pharmacie, de salle de visite et de logement à l'infirmier européen préposé à la surveillance du camp.

Enfin, le service de la voirie urbaine mérite aussi une mention spéciale, car, malgré ses moyens précaires du début, il a su vaincre nombre de difficultés. A la place d'inextricables taillis qu'étaient les ravins qui coupent la ville, de la brousse épaisse dont tous les terrains inoccupés étaient revêtus, de rues crevassées par les pluies, dangereuses pour les piétons et impraticables aux véhicules, la ville se trouve aujourd'hui sillonnée par plus de 20 kilomètres de rues et chemins bien entretenus, accessibles aux voitures, et la brousse qui l'envahissait a été refoulée bien au delà des terrains habités; les emplacements non encore bâtis ont été transformés pour la plupart en pelouses et jardins publics, sur d'autres on a installé des tennis et partout où cela devenait indispensable, des aménagements ont été faits pour diviser le volume des eaux pluviales et assurer ainsi leur écoulement sans crainte de ravinements.

Parmi les nouvelles voies ouvertes ces dernières années, il faut citer celle qui conduit de l'embarcadère où un appontement métallique très pratique a été aménagé, au Plateau; la chaussée qui relie ce dernier quartier à celui du Tchad et enfin l'importante route appelée « d'Ouesso », qui unit le Plateau à la Plaine et qui constitue la grande artère de la ville. Ce dernier travail, avec la chaussée et le pont de la M'foa, exécuté dans des conditions d'exceptionnelle rapidité, fait le plus grand honneur au Service des travaux publics qui en a été chargé.

Les chaussées de la plupart des rues et routes sont à l'heure actuelle empierrées. A cet effet, la municipalité dispose d'un concasseur actionné par un moteur à pétrole qui rend les plus grands services; elle a également pu se procurer tout dernièrement un très fort rouleau compresseur en fonte qui sera traîné par trois paires de bœufs dont elle vient de faire l'achat. Ces animaux seront aussi employés au transport des matériaux par charrettes. Pour compléter cet outillage indispensable au bon entretien des routes, elle se propose, avant la fin de l'année en cours, d'acheter un matériel d'arrosage important dont le besoin se fait d'autant plus sentir que, pendant la saison sèche, qui est de longue durée à Brazzaville, il est absolument impossible, pour l'instant, faute d'un matériel suffisant, de faire disparaître entièrement la poussière dans une ville d'aussi grande étendue.

A l'exposé rapide qui vient d'être fait il faut ajouter les travaux qui, bien que n'intéressant pas tout directement Brazzaville, ne pourront qu'être profitables au chef-lieu, lequel, par sa situation, doit bénéficier de toute mise en valeur de la colonie.

Parmi ces travaux, citons ceux de la mission hydrographique Congo-Sangha-Oubangui (triangulation et sondage du Pool, passes française et belge, projet de port de Brazzaville), mission Périquet, étude du chemin de fer du Sud (Brazzaville-Pointe-Noire), mission hydrographique du Gabon (sondages et projet de port, balisage de l'Ogooué), la construction de nombreuses lignes télégraphiques et l'installation de trois postes de télégraphie sans fil permettant aujourd'hui les communications rapides avec les points les plus reculés de la colonie, et enfin, l'occupation effective et l'organisation administrative définitive de tous les territoires du gouvernement général de l'Afrique Equatoriale Française dont aucune des diverses populations qui l'habitent n'échappent aujourd'hui à notre autorité, à leur grande satisfaction, d'ailleurs, car, après la conquête, la France sait se faire aimer partout où elle plante le drapeau de la civilisation. L'exode, en dehors de toute pression, de nombreux indigènes vers la terre française au moment de la cession de la plus grande partie du bassin de la Sangha à l'Allemagne en est le plus éclatant témoignage. Parmi ces indigènes, plusieurs centaines vinrent se réfugier jusqu'à Brazzaville où ils furent accueillis par l'administration de la ville. La plupart des indigènes, pêcheurs de profession, reçurent gratuitement, outre le logement, une indemnité en argent et des engins de pêche pour les dédommager de tout ce qu'ils avaient dû abandonner dans leur pays d'origine pour ne point devenir Allemands.

Ravitaillement de Brazzaville.

L'essor rapide du chef-lieu de la colonie est donc un fait manifeste qui se constate aisément

par le grand nombre de constructions nouvelles à l'usage d'Européens qui se sont élevées de tous côtés, par la création des trois grands villages indigènes et enfin par l'augmentation considérable du chiffre de la population tant européenne qu'indigène. Malheureusement, les ressources vivrières n'ont pas suivi de suite la même progression croissante et la question du ravitaillement, si intimement liée à celle du développement de toute agglomération, devint de ce fait une de celles dont la solution s'imposait sans retard. Ce problème n'a pas échappé à l'attention de la municipalité de Brazzaville et voici brièvement exposés les efforts tentés en ce sens et les résultats obtenus jusqu'ici.

Le problème du ravitaillement de Brazzaville se présentait sous un double aspect : ravitaillement de la population indigène et ravitaillement de la colonie européenne. C'est vers la première de ces deux propositions que s'est tout d'abord dirigée la sollicitude de l'administration municipale. Une main-d'œuvre nombreuse était en effet indispensable pour assurer la bonne marche des services publics et la réussite des multiples entreprises privées du chef-lieu. Or, il était de toute nécessité, pour obtenir un recrutement facile et éviter les désertions qui désorganisent les chantiers, de bien nourrir les indigènes employés. Cette main-d'œuvre existait à Brazzaville, mais son ravitaillement était excessivement pénible et notoirement insuffisant. Les arrivages de manioc étaient rares et les convois peu nombreux. La chikouangue, pain de manioc, base de l'alimentation indigène, se vendait couramment 0 fr. 50 pièce, et encore ne s'en procurait pas qui voulait. Le marché voyait souvent alors des scènes de désordre inimaginables : les barrières étaient enfoncées et les convois pillés par les affamés. La police dut souvent intervenir et opérer elle-même la répartition des produits arrivés au marché.

Cet état de choses déplorable menaçait de compromettre la prospérité naissante du chef-lieu; le premier souci de l'administration fut donc d'y apporter remède. Les chefs indigènes, voisins de Brazzaville, ne pouvant fournir que des quantités de vivres notoirement insuffisantes, il fut fait appel au concours des circonscriptions voisines, et bientôt d'abondants et réguliers convois de chikouangue, escortés de gardes régionaux et contrôlés à l'arrivée par l'administration, vinrent apporter une relative abondance de vivres sur le marché. Pour combler un déficit possible, il fut nécessaire, au début, d'envoyer un agent européen en tournée près des chefs de terre du haut fleuve, pour les engager à descendre à Brazzaville de la farine de manioc ainsi que du poisson fumé. De ce côté aussi, les arrivages furent fréquents et le marché s'en ressentit heureusement.

Enfin, pour sauvegarder l'avenir, les surfaces des plantations des chefs qui avoisinent le périmètre urbain furent considérablement augmentées. Ces plantations commencées en mars 1911 sont chaque année renouvelées et permettent d'envoyer, depuis longtemps déjà, des produits sur le marché, de sorte qu'aujourd'hui on peut dire qu'il y a une quantité suffisante de vivres indigènes sur la place de Brazzaville. Cette affirmation est tellement exacte que la farine de manioc est maintenant dédaignée par l'indigène qui a la chikouangue toute préparée à satiété, et il n'est pas rare de constater le soir, à la fermeture des marchés, de nombreux paniers de farine de manioc invendus et même parfois il reste des chikouangues, bien que Brazzaville en exporte chaque jour plusieurs tonnes à la colonie voisine. Enfin, la paire de grosses chikouangues se vend maintenant 0 fr. 25, c'est-à-dire quatre pour 0 fr. 50.

Néanmoins, le contrôle de la municipalité de Brazzaville continue à s'exercer sur les arrivages de vivres qui viennent des subdivisions voisines, et leur répartition équitable s'opère entre les indigènes des chantiers publics qui ne peuvent abandonner leur travail pour aller acheter au marché, et ceux beaucoup plus libres employés au service des particuliers.

Si l'on ajoute que le poisson fumé descend maintenant en grosse abondance du haut fleuve ainsi que l'huile de palme et divers autres produits indigènes, on peut affirmer que la question du ravitaillement indigène est aujourd'hui résolue alors même que la population du chef-lieu s'accroîtrait encore dans de grandes proportions.

Nous sommes donc déjà loin des scènes de désordre signalées plus haut qui se produisaient en 1911, causées par la disette; il n'est pas inutile de dire que ces résultats ont été obtenus sans trop de difficultés et que les indigènes, s'étant rendu compte avec quelle facilité ils pourraient écouler leurs produits, sont aujourd'hui les premiers à venir demander des semences autres que le manioc, pour ensemencer au début de chaque saison des pluies, vers octobre, de vastes champs de maïs, patates et arachides. Tous ces produits, joints à l'huile, au poisson, à la viande de chasse fraîche ou fumée, au riz, etc..., qui ne manquent pas dans le pays, constituent une alimentation aussi abondante que variée pour la population indigène, et c'est une bien grande satisfaction de constater aujourd'hui de très grands progrès physiques chez l'indigène. Alors qu'il n'était pas rare jadis de rencontrer de pauvres hères, faméliques, hâves, décharnés, couverts de plaies, victimes et véhicules tout désignés des maladies contagieuses les plus diverses, on se trouve aujourd'hui, au contraire, en contact avec une population formée d'individus sains, robustes et parmi lesquels les cas de variole, de trypanosomiase et autres maladies qui désolaient le pays, deviennent de plus plus isolés et ont même complètement disparu dans un rayon d'une dizaine de kilomètres autour de la ville.

Pendant qu'elle s'employait ainsi à mener à bonne fin la question du ravitaillement indigène,

l'administration de la ville de Brazzaville ne se désintéressait pas de la question beaucoup plus délicate et difficile à résoudre du ravitaillement de la colonie européenne du chef-lieu.

Le brusque accroissement de la population, joint au peu de ressources qu'apportait le pays, avait, dès l'année 1911, produit une sorte de disette des vivres à l'usage d'Européens, d'autant plus que, pendant la période précédente, on avait quelque peu usé sans mesure des disponibilités que possédaient les villages. Il s'agissait donc, tout en approvisionnant le marché, de ne demander qu'avec prudence aux différents chefs de terre les produits de leur élevage et de leur basse-cour, sous peine de voir s'éteindre complètement et à brève échéance la source même de ces produits. L'indigène aurait en effet apporté au marché tout ce qu'on lui aurait demandé sans même garder par devers lui les éléments de reproduction.

On s'est donc attaché dès le début à démontrer aux indigènes tout l'intérêt qu'ils avaient à développer leur élevage et leur basse-cour et, pour les encourager dans cette voie, l'administration distribua gratuitement à tous les chefs de terre qui avoisinent Brazzaville des volailles, des cabris, moutons et porcs destinés à la reproduction et, d'autre part, un agent se rendait dans tous les villages de ces terres pour se rendre compte des disponibilités encore existantes et organiser un ravitaillement rationnel.

Au commencement tout n'alla pas sans difficulté, on n'avait pas assez compté avec la paresse indigène; immédiatement après les plantations, l'élevage, c'était beaucoup leur demander à la fois et plus de deux ans furent nécessaires pour obtenir une amélioration appréciable.

A l'inertie indigène, l'Administration, sans se lasser, opposa la plus ferme ténacité jusqu'au moment où les cochons, cabris, poules et œufs arrivèrent en nombre suffisant sur les marchés de la ville, malgré la difficulté de surveiller le fleuve qui laisse aux riverains du côté français la faculté de mener à Kinshassa bon nombre de cabris, poulets, œufs, qui y trouvent un débouché plus rémunérateur que chez nous. Les œufs, par exemple, se vendent en effet sur le marché voisin trois pour cinquante centimes, alors que chez nous, le prix est de dix centimes pièce.

La pêche forme aussi un élément important de l'alimentation européenne et de nombreux indigènes se livrent à cette occupation. Malheureusement, les saisons ne sont pas également favorables, et au moment des hautes eaux notamment, les engins primitifs dont disposent généralement les indigènes ne leur permettent pas toujours de faire d'abondantes captures. Là encore, beaucoup de produits qui devraient venir sur notre marché passent de l'autre côté où n'existent pas de droits de place et où les prix de vente sont plus élevés que chez nous, bien qu'une surveillance active atténue les fuites dans la mesure du possible.

Jusqu'en 1911, la viande de boucherie se trouvait rarement sur les marchés, et l'on devait la plupart du temps se contenter de viande de chasse. Un premier essai d'abatage d'animaux domestiques fut tenté par l'« Afrique et Congo » en 1910 et 1911, mais devant la difficulté d'écouler totalement la viande, cette société dut fermer sa boucherie et ce n'est guère qu'à partir de 1912 que sur les instances réitérées de l'Administration des négociants portugais ont constitué des troupeaux de bœufs destinés à l'approvisionnement de la ville. Entre temps, la population du chef-lieu ayant sensiblement augmenté, la reprise de ce commerce fut cette fois couronnée de succès et, depuis, la population n'a jamais plus manqué de bœuf frais.

Il est d'ailleurs bon de signaler qu'une société, « la franco-belge », a entrepris depuis 1912 l'élevage du bœuf sur l'île Bamou située en face de Brazzaville. Pour encourager cet essai qui intéresse au plus haut point la colonie entière, l'Administration a loué à bail tous les pâturages de l'île sous la réserve expresse que les deux tiers du bétail destiné à l'abatage soient réservés pour le ravitaillement de la ville, et la société qui possède déjà un troupeau de 400 têtes approvisionne la boucherie de l'Intendance, laquelle abat régulièrement à Brazzaville deux bœufs par semaine pour les troupes.

Enfin, les produits de jardinage n'étaient naguère encore fournis que par deux déportés annamites qui purgent leur peine à Brazzaville et ont obtenu sur le domaine public, le long des rives du Pool, des concessions de terrain à titre provisoire. Ces terrains, transformés en jardins, fournissaient d'une manière très précaire le ravitaillement des marchés en légumes frais. Ces légumes n'étaient d'ailleurs pas toujours de premier choix, car les graines employées, récoltées sur place, étaient la plupart du temps dégénérées. En outre, pour activer leur récolte, les Annamites usaient du produit des vidanges. Des mesures furent immédiatement prises pour faire cesser ces procédés qui pouvaient présenter de sérieux dangers au point de vue de la santé publique, et d'autre part, l'Administration distribue depuis lors gratuitement à ces indigènes des graines nouvellement venues de France.

En même temps, la Municipalité, pensant qu'il serait intéressant que les indigènes se livrassent aussi aux cultures potagères, entreprenait dans le périmètre urbain la création de nombreux jardins où, sous le contrôle et la direction de l'Administration, les indigènes apprennent la culture et se font d'ores et déjà une importante source de profits qui ne peut que progresser dans l'avenir.

Cet essai a donné de tels résultats que les légumes produits par les naturels entrent aujourd'hui pour la plus grande part dans l'approvisionnement du marché.

Depuis deux ans, deux colons européens ont, de leur côté, entrepris aux portes de Brazzaville des travaux de jardinage. La Municipalité a tenu à montrer à ces colons l'estime qu'elle faisait de ces essais et, pour faciliter la réussite de cette louable entreprise, leur a fait distribuer gratuitement des graines, octroyer une prime en argent et,

de plus, elle a mis à leur disposition la main-d'œuvre pénale nécessaire pour les opérations de défrichement et de mise en culture. Depuis longtemps déjà le jardin est en plein rapport et fournit d'abondants et beaux légumes Brazzaville, Kinshassa et même Léopoldville.

La Mission Catholique entretient aussi un très vaste jardin où se trouvent représentés à peu près tous les légumes d'Europe.

L'ensemble de toutes ces mesures a donné de si encourageants résultats que dès 1912, à l'occasion de la Fête nationale, il fut possible d'organiser un concours agricole où, parmi les exposants, les indigènes prirent de suite une très bonne place. Depuis, chaque 14 juillet a eu sa fête agricole et les progrès réalisés d'une année à l'autre sont considérables. Celui qui vient d'avoir lieu a montré non seulement une grande amélioration des produits agricoles, culture et élevage, mais aussi une véritable révélation dans l'industrie indigène : ébénisterie, objets d'ivoire, vannerie, sparterie, poterie, etc... Toutes les branches ont été largement et avec un véritable sens artistique représentées.

L'émulation que produit habituellement parmi les indigènes cette fête du travail a été cette année si intense qu'il n'a pu être donné suite, faute de place, à toutes les demandes d'exposants, ce qui a permis d'ailleurs de sélectionner les produits et de ne présenter que ceux d'une qualité vraiment remarquable.

Le succès légitime que vient de remporter le quatrième concours agricole et industriel de Brazzaville est la juste récompense du labeur incessant qu'a fourni depuis plus de trente ans l'administration en faveur de la ville et il convient de féliciter sans réserve, tous ceux, fonctionnaires ou particuliers, qui ont contribué à faire de la capitale de l'Afrique Equatoriale Française ce qu'elle est déjà.

En résumé, tout ce qui précède montre l'effort considérable qui a été fait ces dernières années en Afrique Equatoriale Française où, si les richesses abondent, la nature par contre semble avoir semé à plaisir les difficultés les plus diverses et il a fallu une administration réellement clairvoyante et tenace pour donner, à cette colonie naguère si décriée et toujours si abandonnée, l'activité actuelle ; on y trouve aussi la preuve la plus éclatante que la colonie n'attend plus que la réalisation du dernier emprunt pour prendre l'essor rapide qui l'attend, lorsque son outillage économique lui permettra de drainer vers la côte toutes les richesses naturelles dont elle est si abondamment pourvue.

Enfin, pour terminer cette notice, dont le plus grand mérite est la sincérité, on ne saurait mieux faire que de citer les paroles de M. le gouverneur général Merlin sur Brazzaville, lors de l'inauguration du nouvel Hôtel de Ville :

« Brazzaville n'est plus la terre N'Kouma que Makoko, roi des Batékés, cédait le 10 septembre et le 3 octobre 1880 à de Brazza. Ce n'est même plus le modeste établissement des dernières années du XIXe siècle, c'est une ville qui naît.

« Sur l'emplacement même où nous sommes, où se trouvait encore groupé, en 1885, le village de M'Foa, sous les ordres du chef M'Pia, s'élève aujourd'hui le coquet édifice que nous inaugurons : votre première maison commune.

« Brazzaville, le lieu où fut consacré notre établissement définitif au Congo, la ville dédiée à la mémoire du grand Français que fut de Brazza, a été en effet récemment dotée d'un état civil parfait. Erigée en commune par un arrêté en date du 3 octobre 1911, elle a désormais la personnalité civile. Bientôt, j'espère, elle sera pourvue d'un port, munie d'un outillage moderne, elle sera le terminus d'une voie ferrée qui deviendra la grande artère de pénétration vers le Centre africain. D'importants crédits ont été inscrits en sa faveur au projet d'emprunt que j'ai eu l'honneur de soumettre au gouvernement.

« Par sa situation au bord d'un magnifique épanouissement du Congo, à l'issue d'un riche bassin fluvial de 3.200.000 kilomètres de superficie, au voisinage de gîtes miniers pleins de promesses, elle est appelée au plus brillant avenir. Peu de cités se sont éveillées à la vie sous d'aussi heureux auspices. »

25 août 1915.

L. Girard,
Administrateur des colonies (1).

Chronique de l'Armée coloniale

Promotions. — Par décret du 26 décembre, sont promus au grade supérieur, les lieutenants-colonels Corbière (Maroc), d'Ollone, les chefs de bataillon Pettelat, Chédeville, Bézu, Schultz, de l'infanterie; le lieutenant-colonel de Batz, le chef d'escadron Devanlay, de la cavalerie ; les lieutenants-colonels Richard, Pernot, Vacher, Delestre, Pruneau, les chefs de bataillon Martelly, Miquelard, Regnier, Viard, Méchet, Duplat, Ibos, Debieuvre, Coquet, de l'infanterie coloniale ; les chefs d'escadron Bonnard, Sales, de l'artillerie coloniale ; le lieutenant-colonel d'infanterie de réserve P. L. Monteil ; le lieutenant-colonel d'infanterie coloniale de réserve Vallière.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Promotions. — Sont promus au grade supérieur, les administrateurs en chef de 2e classe Leprince, Fourn, Gaden, Delafosse, Laurent, Carron ; les administrateurs de 1re classe Cadier, Bonnecarrère, Lavit, Landeroin, Bereni, Thoreau-Levaré, Lambin, Delpit, Vally, Chapon, Alglave, Piermé, Dehné.

(1) En date du 27 juillet 1915, un témoignage officiel de satisfaction est décerné à M. Girard, administrateur de 2e classe des colonies, pour les résultats remarquables qu'il a obtenus durant sa gestion — de plus de quatre années — comme administrateur-maire de Brazzaville, tant au point de vue de l'organisation et du fonctionnement des divers services municipaux que du mouvement économique, par la mise en œuvre par les populations indigènes des produits naturels et culturaux de la région. (*Journal officiel de l'Afrique Equatoriale Française.*)

Le Gérant : J. Legrand.

PARIS — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

N° 3

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

LA JUSTICE INDIGÈNE

EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

MISSION D'ÉTUDES 1913-1914

La participation si glorieuse des indigènes français à la défense nationale va poser, à la fin de la guerre, de nombreux problèmes relatifs à leur statut et à leur vie administrative et sociale : au premier rang sera la question de la justice indigène.

En quel état est cette question en Afrique occidentale ? C'est ce qu'a bien voulu nous exposer M. E. Beurdeley, chef de bureau au ministère des Colonies, par le compte rendu qu'on va lire de la mission d'études qu'il a remplie en Afrique occidentale et dont nous le remercions de communiquer les constatations à l'Afrique Française.

I. — APERÇU DES RÉGIMES QUI SE SONT SUCCÉDÉ JUSQU'AU DÉCRET DU 16 AOUT 1912.

Régime antérieur au décret du 10 novembre 1903. — L'administration de la justice fut, jusqu'en 1903, régie par des actes différents dans les diverses colonies de l'Afrique Occidentale Française.

Le Sénégal et ses dépendances étaient sous l'empire des décrets des 15 mai et 11 août 1889 et autres textes plus anciens demeurés en vigueur. La Guinée, la Côte d'Ivoire et le Dahomey, après avoir successivement fait partie du ressort de la Cour d'appel de Saint-Louis et joui d'une autonomie judiciaire correspondant à leur autonomie administrative, avaient, en dernier lieu, par décrets des 6 août 1901 et 15 avril 1902, été constitués en un ressort nouveau ayant une organisation et une législation particulières, différant sensiblement de l'organisation et de la législation propres au Sénégal.

Les inconvénients de cette dualité de régime et de direction dans l'administration de la justice apparurent nettement au lendemain du décret du 1er octobre 1902 qui donna au gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française, après la haute direction politique qu'il tenait des décrets des 16 juin 1895 et 17 octobre 1899, la direction administrative et financière supérieure de toutes les colonies du groupe.

L'organisation du nouveau gouvernement général formant désormais une entité homogène, il devint logique et nécessaire d'harmoniser les rouages judiciaires en tenant compte à la fois des droits de nos nationaux et de la population européenne ainsi que des besoins des populations indigènes basés sur le respect des coutumes locales en ce qu'elles n'avaient rien de contraire aux principes de la civilisation française.

Tel fut le but du décret du 10 novembre 1903 « portant réorganisation du service de la justice dans les colonies relevant du gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française » et dont le titre IV fut entièrement consacré à la justice indigène.

Régime du décret du 10 novembre 1903. — Désormais, la justice indigène dans les territoires non compris dans le ressort des tribunaux de première instance et de la justice de paix à compétence étendue de Kayes, fut administrée, à l'égard des individus non justiciables des tribunaux français, par des tribunaux de village, des tribunaux de province et des tribunaux de cercle.

Le procureur général, chef du service judiciaire, avait en outre la surveillance et le contrôle des décisions rendues par ces tribunaux.

Le chef de village était investi, en matière civile et commerciale, de pouvoirs de conciliation pour le règlement de tous les litiges; ses sentences ne liaient pas les parties qui pouvaient toujours porter leurs différends devant les tribunaux de province.

En matière de simple police, le chef de village statuait en premier et dernier ressort sur toutes les contraventions prévues par l'autorité administrative ou les coutumes locales et susceptibles d'entraîner de 1 à 15 francs d'amende et de un à cinq jours de prison.

Le tribunal de province siégeant au chef-lieu de chaque province était composé du chef de province ou de canton, assisté de deux notables, désignés par le chef de la colonie sur la proposition du procureur général. Dans les pays de statut musulman, l'un des deux notables devait être un cadi. En matière civile et commerciale, ce tribunal connaissait en premier ressort et, à charge d'appel devant le tribunal de cercle, de tous les litiges dont il était saisi. En matière correctionnelle, il connaissait également, à charge d'appel, de tous les délits; il devait être saisi par les chefs de village ou de province, et, à leur défaut, par le résident ou l'administrateur.

Le tribunal de cercle siégeant au chef-lieu de chaque cercle était composé de l'administrateur résident, et de deux notables nommés au commencement de chaque année par le chef de la colonie, sur la proposition du procureur général. Quand des musulmans étaient en cause, l'un des notables devait être remplacé par le cadi du lieu ou, à défaut, par un notable musulman. En matière civile, commerciale et correctionnelle, le tribunal de cercle connaissait de l'appel de tous les jugements des tribunaux de province. En matière criminelle, il connaissait de tous les crimes; il devait en être saisi par l'administration après instruction préalable; tous les représentants de l'autorité étaient tenus de lui donner avis des crimes dont ils avaient connaissance. Ses décisions prononçant une peine supérieure à cinq ans de prison étaient soumises à l'homologation d'une chambre spéciale instituée au chef-lieu de la Cour d'appel. Cette chambre était ainsi composée : le vice-président de la Cour d'appel, président, et deux conseillers désignés au commencement de chaque année par le président de la Cour, après avis du procureur général; deux fonctionnaires nommés à la même époque par le gouverneur général, après avis du procureur général ; deux assesseurs indigènes, parlant français, choisis par le président de la Chambre, sur une liste de douze notables dressée annuellement par le gouverneur général; ces assesseurs n'ayant que voix consultative.

Régime du décret du 16 août 1912. — Une expérience de neuf années démontra la nécessité d'apporter certaines modifications au décret du 10 novembre 1903 et aboutit à l'élaboration d'un acte organique, spécial cette fois : le décret du 16 août 1912 « portant réorganisation de la justice indigène en Afrique Occidentale Française ».

Cette nouvelle réglementation basée comme la précédente sur le respect des traditions et des coutumes tient compte de l'évolution de la vie sociale et des progrès réalisés ; elle comporte, entre autre innovation, la représentation du statut des justiciables dans la composition du tribunal, ce qui équivaut à l'institution de tribunaux ethniques et donne aux parties des garanties plus complètes.

Les quatre degrés de juridiction précédents sont maintenus : tribunal de village; tribunal de subdivision administrative (résidence, secteur ou district); tribunal de cercle; Chambre spéciale de la Cour d'appel de l'Afrique Occidentale Française.

Tribunaux de village. — Les chefs de village n'ayant pas toujours fait un usage parfaitement équitable de leurs attributions en matière de simple police (amendes de 1 à 15 francs, emprisonnement de 1 à 5 jours), cette faculté leur a été retirée; ils ne sont plus investis que de pouvoirs de conciliation, en matière civile et commerciale pour le règlement de tous les litiges. Leurs sentences ne lient pas les parties qui, comme dans le décret de 1903, peuvent porter leurs différends devant le tribunal de subdivision.

Tribunaux de subdivision. — A l'ancien « Tribunal de province » qui existait au chef-lieu de province, on a substitué un nouveau tribunal dit « de subdivision » (résidence, secteur ou district), dont chaque gouverneur fixe le siège et le ressort ; suivant l'étendue ou l'importance de la province, plusieurs tribunaux peuvent être institués pour une même subdivision.

Ce tribunal est composé d'un président et de deux assesseurs indigènes désignés par le chef de la colonie et choisis sur une liste de cinq notables indigènes au moins. Les assesseurs ont, comme le président, voix délibérative.

Le territoire militaire du Niger et la région de Tombouctou font l'objet de dispositions spéciales ; il n'a pas paru opportun de confier la présidence à des indigènes; les tribunaux de subdivision sont, en conséquence, composés de l'adjoint au commandant de cercle pour la subdivision du chef-lieu de cercle, et, pour les autres subdivisions, du chef de subdivision, président, assisté de deux assesseurs pris sur une liste de huit notables choisis par moitié, parmi ceux des tribus sédentaires et ceux des tribus nomades.

Dans l'un et l'autre cas, si l'adjoint au commandant de cercle ou le chef de subdivision sont absents ou empêchés, la présidence du tribunal de subdivision est exercée par un fonctionnaire ou agent européen désigné par le commandant de cercle sous réserve de l'approbation du commandant de territoire ou de région.

Les assesseurs entrant dans la composition des tribunaux de subdivision du territoire militaire du Niger et de la région de Tombouctou ont seu-

lement voix consultative; ils sont obligatoirement consultés et mention en est faite dans le jugement, à peine de nullité.

Les gouverneurs et les commissaires du gouvernement général en Mauritanie et dans le territoire militaire du Niger peuvent, au besoin, constituer, pour un groupement ethnique et une région déterminée, des tribunaux spéciaux qui connaissent : en matière civile et commerciale, des litiges, où soit toutes les parties en cause, soit le défendeur seulement appartiennent audit groupement; en matière répressive, des infractions à la charge des prévenus appartenant exclusivement audit groupement.

Le tribunal de subdivision connaît, en matière civile et commerciale, en premier et à charge d'appel devant le tribunal de cercle, de tous les litiges dont les parties le saisissent. Le délai pour interjeter appel est d'un mois à compter du jour du prononcé du jugement lorsqu'il est contradictoire. En matière répressive, le tribunal de subdivision connaît, à charge d'appel devant le tribunal de cercle, de tous les faits punissables à l'exclusion des infractions réservées au tribunal de cercle, le droit d'appel est également ouvert au commandant de cercle.

Tribunaux de cercle. — La composition du tribunal de cercle est restée la même : le commandant de cercle, président; deux assesseurs indigènes désignés par le chef de la colonie et choisis sur une liste de quatre notables; ils ont voix consultative.

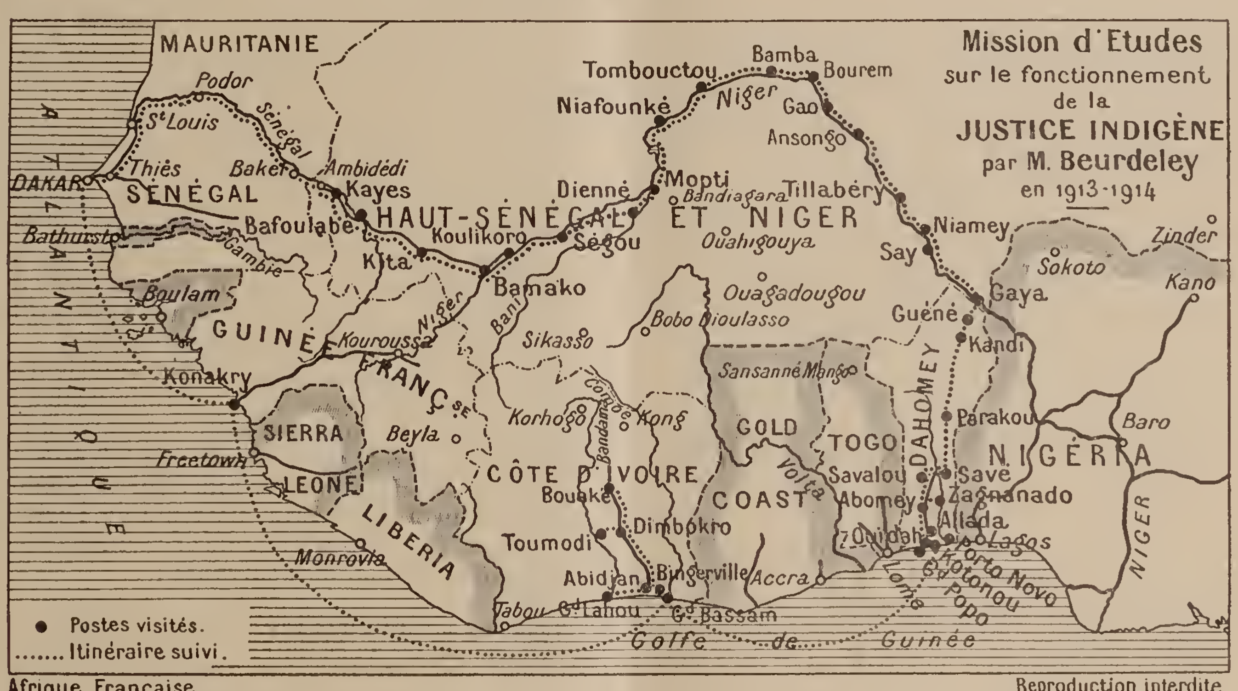
En matière civile et commerciale, le tribunal de cercle connaît de l'appel de tous les jugements des tribunaux de subdivision. En matière répressive, il connaît de l'appel des jugements des tribunaux de subdivision et de tous les crimes.

Le décret du 16 août 1912 a apporté à ce point de vue certaines précisions qui manquaient à celui du 10 novembre 1903. Sont notamment qualifiés crimes désormais : les attentats à la vie humaine et les coups, blessures ou violences susceptibles d'entraîner la mort; les faits de pillage en bande et à main armée; les incendies volontaires; les rapts, enlèvements et séquestration de personne; les empoisonnements de puits, de citernes, sources et eaux potables; les mutilations.

La compétence en matière répressive a été sensiblement augmentée, elle s'étend aux délits ci-après : faits de traite prévus et punis par le décret du 12 décembre 1905; infractions commises par les agents indigènes de l'autorité ou contre ces agents dans l'exercice de leurs fonctions; infractions commises par les militaires indigènes de complicité avec d'autres indigènes non militaires; usurpations de fonctions ou de titres, du port illégal, dans un but délictueux, de costumes ou insignes réservés aux agents de l'autorité publique; infractions spéciales prévues et punies par les règlements de l'autorité publique; infractions commises au préjudice de l'Etat, de la colonie ou d'une administration publique.

Tous ces actes, à part les faits de traite, étaient précédemment déférés aux tribunaux de province. Les mœurs encore primitives des juges indigènes ne leur permettaient pas toujours d'apprécier toute la gravité de semblables délits et de sévir avec impartialité; ces délits sont aujourd'hui réprimés d'une manière plus équitable.

Chambre d'homologation. — Le décret de 1912 a apporté les modifications ci-après à la composition de la Chambre spéciale de la Cour d'appel appelée à statuer sur l'homologation ou l'annulation des jugements des tribunaux indigènes qui ne sont d'ailleurs pas susceptibles de pourvoi en cassation. La présidence, au lieu d'être confiée



au vice-président de la Cour d'appel, est confiée à un conseiller. En plus des deux conseillers titulaires, il a paru utile de nommer à la fin de chaque année, pour l'année suivante, deux conseillers suppléants; ils sont désignés par le président de la cour, après avis du procureur général. Deux fonctionnaires membres suppléants sont aussi désignés en même temps que les deux fonctionnaires membres titulaires de la Chambre. Rien n'a été changé pour la désignation des deux assesseurs indigènes parlant français.

En plus de son droit d'homologuer les jugements des tribunaux de cercle prononçant des peines supérieures à cinq ans de prison, la Chambre d'homologation a vu sa compétence étendue aux jugements des mêmes tribunaux prononçant condamnation pour les infractions au décret du 12 décembre 1905 relatif à la répression de la traite et aux jugements condamnant des fonctionnaires ou agents indigènes de l'administration à une peine supérieure à six mois de prison ou à 500 francs d'amende.

En outre, le procureur général peut déférer à la Chambre spéciale, par la voie du pourvoi d'office en annulation, tous les jugements rendus en matière répressive par les tribunaux de subdivision et les tribunaux de cercle.

***

Sans entrer dans de plus amples détails, que ne comporterait pas le cadre de cette étude, on peut, en dehors de la composition même des tribunaux, résumer ainsi les principales modifications apportées par le décret du 16 août 1912 dans le fonctionnement de la justice indigène :

Suppression du rôle répressif des tribunaux de village, délimitation mieux déterminée de la compétence respective des tribunaux de subdivision et des tribunaux de cercle; la connaissance de certains délits, relevant jusqu'ici des tribunaux de subdivision, donnée en raison de leur gravité même aux tribunaux de cercle; extension de la compétence de la chambre d'homologation; représentation du statut des justiciables au sein des tribunaux; établissement de la prescription en matière civile et commerciale, inconnue jusqu'alors des coutumes indigènes; droit d'appel ouvert au commandant de cercle en matière répressive; obligation sous peine de nullité d'aviser le prévenu, en matière criminelle, qu'il a le droit de se faire assister à l'audience d'un défenseur choisi par lui parmi ses parents ou les notables du lieu de son domicile dont la qualité aura été reconnue par le tribunal; la possibilité, en matière civile et commerciale, pour les Européens et les indigènes, de porter, d'un commun accord, leurs litiges devant la juridiction indigène.

***

Depuis la promulgation du décret du 16 août 1912, deux actes nouveaux sont venus en modifier ou compléter les articles 2 et 38.

L'article 2 définissait la qualité des justiciables ; il était ainsi conçu :

Sont indigènes, dans le sens du présent décret, et justiciables des juridictions indigènes, les individus originaires des possessions françaises de l'Afrique Occidentale Française, de l'Afrique Equatoriale Française et des possessions étrangères comprises entre les territoires qui n'ont pas dans leur pays d'origine le statut des nationaux européens.

La preuve de l'existence du statut invoqué incombe à l'intéressé.

Il en résultait que les Sénégalais des quatre communes de plein exercice (Saint-Louis, Dakar, Gorée, Rufisque) seraient désormais soumis à la règle commune à tous les indigènes de l'Afrique Occidentale Française avec toutefois le bénéfice de la juridiction française dans le ressort des tribunaux de première instance de Dakar et de Saint-Louis. Or, jusque-là la tradition avait fait considérer cette catégorie de Sénégalais comme assimilés à des citoyens français principalement en considération de ce qu'ils sont représentés au Parlement par un député (1). Emus à l'idée de ne plus être soumis, dès qu'ils auraient quitté le territoire de leur commune, aux règles de droit dont ils bénéficiaient précédemment, les intéressés attirèrent sur la situation nouvelle qui leur était créée l'attention des pouvoirs publics.

En raison de la situation de fait antérieure au décret et du dévouement à la cause française manifesté de tout temps par cette catégorie d'indigènes, il apparut qu'il serait équitable de leur donner satisfaction et c'est ainsi qu'est intervenu le décret du 9 mars 1914. Le texte de l'article 2 du décret de 1912 a été conservé intact, mais complété de la manière suivante :

Toutefois, les indigènes nés dans l'une des quatre communes constituées du Sénégal (Saint-Louis, Dakar, Gorée, Rufisque) sont justiciables des tribunaux français dans toute l'étendue de cette colonie, ainsi que dans le ressort des tribunaux de 1re instance de Conakry, Grand-Bassam, Cotonou et des justices de paix à compétence étendue de Kayes, Bamako, Kankan et Boké, tel qu'il sera déterminé à leur égard par arrêté du gouverneur général pris conformément à l'article 9 du décret du 10 novembre 1903.

La preuve de l'existence du statut invoqué ou de la naissance dans l'une des quatre communes du Sénégal incombe à l'intéressé. Le justiciable qui n'aura pas, dès le début de l'instance, excipé de la cause exceptionnelle qui le soustrait à la juridiction d'un tribunal indigène ne pourra pas attaquer de ce chef la validité du jugement rendu par ce tribunal.

L'article 38 du décret de 1912 avait prévu que la contrainte par corps pourrait être exercée en matière civile et commerciale en application des coutumes locales, ainsi qu'en matière répressive pour le recouvrement des amendes et des frais. Il était stipulé en outre que le gouverneur général fixerait par arrêté pris en conseil de gouvernement ou en commission permanente, après avis des lieutenants-gouverneurs et du procureur général, chef du service judiciaire, les limites

(1) C'est d'ailleurs dans le même ordre d'idées qu'a été votée la récente loi du 19 octobre 1915, soumettant aux obligations militaires prévues par les lois de 1905 et de 1914 les Sénégalais des quatre communes de plein exercice.

dans lesquelles elle s'exercerait sans pouvoir, en aucun cas, excéder deux années. Cet arrêté a été pris à la date du 10 août 1915.

II. — Mise en vigueur du Décret du 16 aout 1912
Enquête sur son application.

Promulgué dans la colonie le 17 septembre 1912, le décret fut aussitôt mis en vigueur. Au bout de quelques mois, certaines difficultés d'exécution ayant été révélées dans la pratique, M. le gouverneur général de l'Afrique occidentale fit préparer des instructions très précises dans lesquelles chaque article est commenté, chaque disposition clairement interprétée; ce document très complet est suivi d'un formulaire de 13 modèles de jugements qui facilite singulièrement la tâche des commandants de cercle.

Les instructions, parues le 22 septembre 1913, devaient permettre désormais une application correcte et régulière du décret. En même temps qu'il les faisait distribuer, M. le gouverneur général Ponty me chargeait de procéder sur place à une enquête sur les premiers résultats du nouveau régime.

*
* *

Devant me mettre en route fin novembre 1913 pour être de retour à Dakar en juin 1914, époque de ma rentrée en France, je n'avais devant moi qu'une période de 7 à 8 mois manifestement insuffisante pour parcourir toutes les colonies du groupe. Usant de la latitude qui m'avait été laissée d'organiser moi-même mon itinéraire, je résolus de visiter le plus grand nombre possible de cercles des colonies du Haut-Sénégal-Niger, du territoire militaire du Niger, du Dahomey et de la Côte d'Ivoire, colonies les plus éloignées, considérant que, pour l'achèvement de l'enquête commencée, il serait toujours plus facile d'envoyer en temps opportun un autre fonctionnaire dans les colonies du Sénégal, de la Mauritanie et de la Guinée qui sont aux portes de Dakar et peuvent d'ailleurs être visitées en plusieurs voyages successifs de courte durée.

Parti de Dakar le 23 novembre 1913 par le chemin de fer de Dakar à Saint-Louis et après un court séjour dans cette dernière ville, je m'embarquais le 26 à bord du monoroue *Sikasso* en compagnie de M. Clozel, aujourd'hui gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française, qui, après avoir assisté à la session de novembre du Conseil de gouvernement à Dakar, rejoignait la colonie du Haut-Sénégal-Niger dont il était alors le chef. Le cliché ci-contre représente le pont du *Sikasso* avec le gouverneur et ses hôtes ; à gauche : M. Clozel, M. l'administrateur adjoint Vollaut; à droite : la charmante Mme de Saint-Mart, et son mari, administrateur adjoint; dans le fond : M. Lestonnat, président de la Chambre de Commerce de Bamako.

En raison de la baisse prématurée des eaux, nous avons dû accélérer notre voyage, tenant à éviter le transbordement sur des chalands pour achever les dernières étapes. Grâce à l'habileté du vieux pilote du *Sikasso*, nous arrivions sans échouage le 30 novembre à Ambidédi, tête de ligne du chemin de fer reliant le Sénégal navigable au Niger navigable; ce fut la dernière fois cette année-là qu'un monoroue réussit à remonter le fleuve aussi haut. Le même jour, un train spécial nous amenait à Kayes.

En cours de route, j'avais, aidé des conseils de M. Clozel, décidé de visiter les chefs-lieux de cercle ou de poste ci-après : Kayes, Bafoulabé, Kita, Bamako-Koulouba, Koulikoro, Ségou, Djenné, Bandiagara, Mopti, Niafunké, Tombouctou, Bamba, Bourem, Gao, Ansongo et Say, soit seize localités.

Après avoir achevé mes travaux à Kayes, je quittais cette ville le 7 décembre, confortablement



En monoroue sur le Sénégal

installé avec tous mes bagages, dans le wagon-salon fort aimablement mis à ma disposition par la Direction du Chemin de fer et qui fut dételé à chacun de mes arrêts et rattelé le jour de mon départ, jusqu'à Koulikoro.

J'ai effectué tout le programme que je m'étais tracé, sauf en ce qui concerne Bandiagara; une épidémie de variole régnait alors dans la région; particulièrement, à Bandiagara même, l'administrateur était atteint et le médecin me dissuada par télégramme de venir, ajoutant, que si je persistais dans mes intentions, il ne me laisserait pas séjourner plus de 24 heures. Il me fallait donc renoncer à regret à me rendre dans ce chef-lieu.

En ce qui concerne le territoire militaire du Niger, j'ai visité les trois postes en bordure du fleuve : Tillabéry, Niamey et Gaya.

J'avais évalué à deux mois et demi le temps nécessaire pour atteindre Gaya et je pensais être au Dahomey dans la seconde quinzaine de février 1914. Ma descente en chaland sur le Niger fut fréquemment retardée par un fort vent contraire de Nord-Est; d'autre part, la baisse des eaux étant en avance d'un mois sur les autres années, j'eus beaucoup de mal à franchir les nombreux rapides qui existent entre Ansongo et Niamey; à plusieurs reprises, par suite de chocs sur des rochers à fleur d'eau, mon chaland subit des

avaries assez graves qui nécessitèrent le débarquement de tous mes bagages sur la berge; ce n'est souvent que grâce au concours empressé d'indigènes des villages voisins que mes laptots réussirent à aveugler les voies d'eau qui s'étaient déclarées.

Ces diverses circonstances eurent pour conséquence de me faire arriver à Gaya, mon point terminus sur le Niger, avec près d'un mois de retard sur mes prévisions.

Le 17 mars, je quittais à Gaya le chaland sur lequel je m'étais installé le 4 février à Kabara (port de Tombouctou); je venais d'achever les 2.100 kilomètres commencés le 30 décembre 1913 à Koulikoro sur un autre chaland laissé à Tombouctou et dont la coque trop fragile n'aurait pas résisté dans les rapides. J'avais ainsi pendant



EN CHALAND SUR LE NIGER

2 mois et demi, en compagnie de mon fidèle cuisinier et de mes 10 braves laptots, tantôt à la perche ou à la pagaye, tantôt à la voile, mené sur ma maison flottante une existence pleine d'attraits et offrant quelque contraste avec ma vie de rond-de-cuir du Pavillon de Flore et de la rue Oudinot.

C'est le 17 mars, qu'après avoir traversé une dernière fois le Niger je mettais le pied sur le sol dahoméen, me rappelant non sans une certaine émotion que dix-sept ans auparavant, en avril 1897, j'avais débarqué dans cette même colonie du Dahomey, mais à l'autre extrémité, à Cotonou, alors que je faisais comme administrateur mes débuts dans la carrière coloniale. A cette époque, le Dahomey ne s'étendait pas jusqu'au Niger; la possession de la Boucle était convoitée par l'Angleterre, la France et l'Allemagne; à coups de fusil ou de traités avec les chefs indigènes, l'opération devait se terminer à notre satisfaction par la convention du 14 juin 1898.

Que de progrès réalisés depuis! Un poteau indicateur, avec la mention : « Le Niger, Cotonou 749 kilomètres, Savé 488 kilomètres », m'en dit long à ce sujet! C'est par une belle route de 8 mètres de large, avec fossés des deux côtés pour l'écoulement des eaux, que je gagne en hamac le caravansérail de Bodjécali où je passerai la nuit. Le lendemain 18, j'atteignais le poste administratif de Guéné où je commençais mes travaux.

Grâce à l'excellent fonctionnement du service automobile qui fait le plus grand honneur à l'administration locale, j'ai pu rattraper un peu le temps perdu en franchissant rapidement et sans le moindre accident la distance de 450 kilomètres qui sépare Guéné de Savé, terminus actuel du chemin de fer. J'ai visité les 12 chefs-lieux de cercle ou de poste ci-après : Guéné, Kandi, Parakou, Savé, Savalou, Abomey, Zagnanado, Allada, Cotonou, Porto-Novo, Ouidah et Grand-Popo, n'ayant laissé de côté que trois cercles : Kouandé, Djougou et Athiémé, situés trop en dehors des moyens rapides de communication.

Arrivé à la Côte d'Ivoire le 3 mai, j'ai tiré le meilleur emploi possible du temps qui me restait, usant des divers moyens de locomotion : voie ferrée, navigation en lagune et hamac. Dans cette colonie, les cercles sont plus vastes qu'au Dahomey, les chefs-lieux fort éloignés les uns des autres, et je n'ai pu visiter que les six cercles suivants : Grand-Bassam, les Lagunes (chef-lieu Abidjan); le N'zi Comoë (chef-lieu Dimbokro); le Baoulé-Sud (chef-lieu Toumodi); le Baoulé-Nord (chef-lieu Bouaké) et enfin le cercle de Grand-Lahou.

Le 1er juin, je quittais la Côte d'Ivoire, et, après un séjour de 14 jours en Guinée, j'étais de retour à Dakar le 19 juin 1914. A Conakry, comme à Bingerville, Porto-Novo et Koulouba, j'ai longuement conféré avec le fonctionnaire chargé de la politique et de la justice indigène. J'ai réuni ainsi pour les régions que je n'ai pas parcourues, des indications qui, jointes aux résultats de mes investigations personnelles, me permettent d'exposer sur les juridictions indigènes les observations générales qui vont suivre.

***

Valeur personnelle des magistrats indigènes. — Leur recrutement. — J'ai recueilli sur la valeur personnelle des magistrats indigènes les renseignements les plus variables. Tous sont choisis parmi les chefs ou notables les plus intelligents et les plus qualifiés et jouissant déjà d'une certaine autorité. Les musulmans sont manifestement supérieurs à tous les autres; ils connaissent parfaitement la loi coranique dont les textes précis rendent sans doute plus aisé l'accomplissement de leur tâche; certains d'entre eux sont tout à fait remarquables. J'en citerai comme exemple le cadi de Tombouctou, Ahmed Baba, dont les avis éclairés sont des plus précieux pour l'adjoint au commandant de cercle qui préside le tribunal de subdivision.

Parmi les magistrats non musulmans, un très petit nombre ont une valeur réelle, les autres une valeur suffisante ou à peine suffisante; les défauts les plus caractérisés sont l'hésitation dans l'application des coutumes qui sont souvent, il est vrai, assez imprécises et, d'autre part, le manque absolu de proportionnalité des infractions et des peines sur lequel j'aurai occasion de revenir plus

loin. Dans certains cas, les magistrats se laisseront influencer par le nombre des témoins et donneront gain de cause à celle des deux parties ayant amené le plus de témoins. Les affaires sont instruites superficiellement, les débats mal dirigés; l'administrateur est obligé de guider le magistrat indigène, sans quoi, trop souvent, le jugement rendu devrait faire l'objet d'un appel.

La diversité des races habitant une même région, la variété des dialectes constituent, il faut le reconnaître, des obstacles qui ne sont pas toujours faciles à surmonter.

Dans la région militaire de Tombouctou et dans le territoire militaire du Niger, les assesseurs sédentaires sont généralement convenables; les assesseurs nomades sont beaucoup plus difficiles à recruter.

Les magistrats indigènes jouissent tous, à peu près indistinctement, de toute la considération désirable. Etant choisis parmi les chefs ou notables, ils ont déjà l'autorité résultant de leurs fonctions politiques ou de leur position sociale à laquelle vient s'ajouter le prestige de l'appareil judiciaire toujours considérable sur nos populations africaines. Les imperfections signalées plus haut, les lenteurs de l'instruction, les hésitations dans l'application des coutumes échappent au justiciable qui ne voit dans les membres du tribunal que des chefs dont le rôle est de régler les différends ou de punir les fautes commises.

Sauf en ce qui concerne certains assesseurs nomades, tous les administrateurs sont unanimes à reconnaître le dévouement des magistrats; si les capacités leur font quelquefois défaut, leur bonne volonté et leur zèle sont incontestables: c'est sans la moindre contrainte qu'ils viennent aux audiences ou se rendent aux convocations qui leur sont adressées. Ils déploient les efforts les plus louables pour l'accomplissement de leur mandat, dont ils sont d'ailleurs plutôt fiers.

Chaque fois que les circonstances me l'ont permis, j'ai assisté aux audiences; j'ai pu me rendre compte de l'attention soutenue qu'ils prêtent aux débats et du soin qu'ils apportent dans leurs délibérations.

Dans les cercles les plus vastes du Haut-Sénégal-Niger, il n'est pas douteux que certains chefs continuent à rendre la justice en dehors de nous, mais rarement en matière répressive. Les indigènes, hésitant à franchir les distances considérables qui les séparent du tribunal de subdivision s'adressent de préférence à leur chef pour régler leurs discussions; pendant la période des hautes eaux, certains cercles, tels que celui de Niafunké, sont aux trois quarts submergés et toute surveillance est rendue fort difficile en raison de la précarité des moyens de communication sur les divers bras du fleuve ou les marigots qui s'y jettent. Dans les tribunaux comportant des assesseurs nomades, ces derniers ne sont presque jamais convoqués, parce que les justiciables nomades n'apportent pas leurs affaires.

J'ai fait des constatations analogues au Dahomey où plusieurs administrateurs ont remarqué que les secteurs éloignés du siège des tribunaux ne produisaient jamais d'affaires; au cours de leurs tournées, ils ont questionné les chefs qui ont toujours nié s'occuper de justice, les enquêtes tentées sont demeurées infructueuses.

A la Côte d'Ivoire, des féticheurs influents rendraient encore la justice dans certaines contrées difficiles à contrôler.

Les moyens de remédier à ces abus seraient les suivants : redoublement de surveillance dans les régions suspectes et sanctions très sévères contre les chefs reconnus coupables; augmentation du nombre des postes dans les cercles les plus vastes; institution d'audiences foraines coïncidant avec les tournées des administrateurs ou chefs de poste, de manière à amener la justice au milieu de nos administrés qui ne viennent pas à elle.

La question de la rétribution des magistrats indigènes a retenu mon attention. Ils reçoivent dans certaines colonies de maigres indemnités variant entre 0 fr. 75 et 3 francs par journée d'audience; dans d'autres colonies, de simples gratifications leur sont allouées à certaines époques de l'année.

J'estime qu'un système uniforme devrait être adopté sur les bases suivantes :

Une indemnité par journée d'audience;

Une indemnité par journée de déplacement;

Les taux étant fixés dans chaque colonie proportionnellement aux besoins de la vie.

Rien ne serait plus équitable que le principe de cette rémunération largement calculée qui permettrait d'ailleurs de demander davantage aux magistrats.

Rôle judiciaire des chefs de village. — Le rôle judiciaire des chefs de village dans la pratique est bien loin en général de répondre à ce qu'il devrait être suivant l'article 3 du décret du 16 août 1912 (conciliation) et cela tient surtout au manque d'autorité de beaucoup de chefs. Dans telles régions, les notables aisés qui pourraient faire de bons chefs déclinent cet honneur, font nommer un habitant de leur choix qu'ils dirigent à leur gré; de cette manière ils ont les avantages du commandement sans en avoir les obligations; le chef du village n'est alors qu'un fantoche n'inspirant aucune confiance aux justiciables qui se garderaient bien d'aller le trouver. Dans d'autres régions, le chef du village a tendance à trafiquer de ses fonctions et les indigènes hésitent à avoir recours à son arbitrage.

C'est à la Côte d'Ivoire que le rôle de conciliateur du chef de village est le moins observé; les habitants ont l'esprit très indépendant; dès qu'ils ont quelques ressources, leur désir est, dans bien des régions, de s'affranchir de toute autorité en quittant le village pour former des groupements isolés. Les Baoulés, par exemple, n'ont jamais obéi avant notre domination, qu'à des chefs de guerre qui souvent les entraînaient dans des expéditions contre le gré des chefs de tribu. Les chefs de guerre ont disparu, mais l'autorité des chefs de tribu ou de village n'a pas encore pris

consistance ; elle ne s'affirmera qu'à mesure du développement de l'organisation politique qui se poursuit actuellement.

Il y a un réel intérêt à renforcer ce rôle de magistrat conciliateur du chef de village et cela à un double point de vue.

L'indigène, en prenant plus fréquemment le chemin de la case de son chef pour régler ses différends en matière de justice, s'habituera plus facilement à le considérer comme un véritable chef, le prestige et l'autorité de ce dernier, même dans l'ordre politique, ne pourront qu'y gagner.

D'autre part, toutes les affaires réglées en conciliation par les chefs de village déchargeront d'autant les tribunaux de subdivision.

J'ai déclaré aux magistrats indigènes, en présence des administrateurs, qu'ils devaient énergiquement refuser d'entendre les justiciables qui ne seraient pas d'abord allés trouver le chef de village, ajoutant que c'est seulement après échec de la tentative de conciliation que les parties pouvaient porter le litige devant le tribunal de subdivision.

J'en ai profité pour rappeler incidemment aux administrateurs l'intérêt qui s'attachait à ce que, quand la sentence du chef de village est acceptée par les deux parties, elle fasse autant que possible l'objet d'une convention écrite conformément aux termes du décret du 2 mai 1906.

Recrutement et rôle des secrétaires. — Aux termes de l'article 34 du décret du 16 août 1912, les fonctions de greffier n'existent pas auprès des tribunaux de subdivision ni des tribunaux de cercle. Les présidents peuvent être assistés d'un secrétaire pour la rédaction matérielle des jugements et des notes d'audience, la tenue du registre de transcription des jugements et la délivrance des expéditions aux parties.

Les instructions du 22 septembre 1913 portent que « le secrétaire sera un indigène connaissant suffisamment la langue française ou un fonctionnaire français. Il devra, sous peine d'engager gravement sa responsabilité, se limiter à l'exercice de ses fonctions de scribe et ne pas intervenir dans les débats ; il ne pourra que donner des renseignements sur les formalités à observer ; s'il constate des abus, il en informera son chef hiérarchique. »

Quand j'ai commencé ma tournée en décembre 1913 dans la colonie du Haut-Sénégal-Niger, ces instructions n'avaient pas encore été distribuées et j'ai cherché à savoir comment les administrateurs avaient pratiqué depuis la promulgation du décret.

Pour le tribunal de cercle, tous ont comme secrétaire un de leurs collaborateurs européens qui se limite étroitement à l'exercice de ses fonctions de scribe.

Pour le tribunal de subdivision, les uns ont fait choix de l'interprète ou d'un expéditionnaire indigène du poste; les autres d'un fonctionnaire européen. Très rarement, le secrétaire indigène est capable de rédiger un jugement tout seul, son travail doit être revu par l'administrateur ou plutôt par le fonctionnaire européen du poste désigné à cet effet par l'administrateur. Je dois ajouter que, aucune indemnité n'étant allouée pour ce travail supplémentaire, les interprètes le font sans goût et sans beaucoup de zèle.

Quand le secrétaire est européen, il arrive que, par suite de la multiplicité de ses fonctions et la pénurie de personnel, il lui est souvent matériellement impossible d'assister aux séances ; alors le président, assisté de l'interprète qui a pris des notes, vient à l'issue de l'audience rendre compte de ce qui s'est passé au secrétaire, en présence des assesseurs et des parties intéressées ; le jugement est ensuite rédigé par ce fonctionnaire.

Il reste à examiner le cas où le secrétaire européen assiste régulièrement aux séances au cours desquelles il doit se confiner dans le rôle de scribe, ne pas intervenir dans les débats et donner seulement des renseignements sur les formalités à observer.

Il est indéniable que, sur ce point, les instructions ne sont pas et ne peuvent guère être observées à la lettre. J'ai assisté à de nombreuses séances ; j'ai pu constater que les présidents se trouvant embarrassés s'adressent fréquemment au secrétaire européen qui ne peut réellement pas se dérober, les magistrats indigènes ne le comprendraient pas.

D'autre part, j'ai l'impression que la présence d'un secrétaire européen au sein d'un tribunal présidé par un indigène met le Blanc dans un état d'infériorité qui n'échappe pas à la masse ; les justiciables se rendent parfaitement compte que le secrétaire est le subordonné du président. En répondant aux juges et en ayant ainsi l'apparence de prendre part aux débats et de jouer un rôle, l'Européen sauvegarde au moins sa dignité. Tous ceux qui ont vécu quelque temps au milieu des populations africaines partageront mon sentiment, car ils savent qu'aucun détail n'est à négliger pour le maintien du prestige du Blanc qui joue un rôle si important dans les questions de politique et d'administration indigènes.

Dans les tribunaux de subdivision de la région de Tombouctou et du territoire militaire du Niger, la question du secrétaire ne se pose pas, puisque le président est européen et qu'il rédige lui-même ses jugements.

En résumé, lorsque, par suite du développement de l'instruction, nous aurons dans nos diverses colonies des éléments convenables, on pourra envisager l'organisation d'un corps spécial de secrétaires comme au Sénégal, d'autant plus qu'à cette époque nous aurons également des magistrats d'un niveau plus élevé et capables de rester livrés à eux-mêmes.

Pour de longues années encore, le secrétaire européen sera, à mon avis, utile au fonctionnement du tribunal de subdivision ; nous avons remis aux indigènes le soin d'appliquer et d'interpréter les coutumes locales, nous avons voulu nous montrer scrupuleusement respectueux de l'indépendance des juges, mais nous n'avons pas

encore eu le temps de perfectionner leur éducation. Il est donc inévitable, je dirai même indispensable, que le secrétaire européen sorte de son rôle de scribe, son immixtion n'offre d'ailleurs que des avantages : guider les magistrats indigènes pour arriver à un meilleur rendement de la justice et, d'autre part, conserver le prestige du Blanc dont nous avons tant besoin.

Tribunaux ethniques. — Dans le but de garantir le respect de leurs coutumes à tous les indigènes d'une même colonie, le décret a prévu en son article 6 l'institution de tribunaux de subdivision spéciaux pour tout groupement ethnique ayant ses coutumes propres et habitant une région déterminée. Ces tribunaux connaissent :

En matière civile et commerciale, des litiges où soit toutes les parties en cause, soit le défendeur seulement appartiennent audit groupement ;

En matière répressive, des infractions à la charge des prévenus appartenant exclusivement audit groupement.

Les instructions du 22 septembre 1913 ont précisé cet article en spécifiant que les tribunaux qui font l'application de la coutume seront composés de juges suivant la même coutume que les parties qui viennent devant eux ou que les prévenus qui leur sont déférés. Chaque groupement ethnique ayant ses coutumes propres doit être jugé par des magistrats choisis dans son sein.

Deux cas sont ensuite envisagés pour la création de ces tribunaux spéciaux :

1° Des races diverses occupent le même territoire : des tribunaux spéciaux peuvent coexister sur ce territoire, chacun jugeant les justiciables relevant de la coutume qu'il applique, chacun ayant sa liste de notables, chacun exerçant sa juridiction sur une région déterminée. Si les prévenus appartiennent à des groupements ethniques régis par des coutumes différentes, la représentation de leur statut dans la composition du tribunal est assurée par la nomination d'assesseurs *ad hoc*.

2° Lorsque les indigènes appartenant à une autre race ne forment pas une collectivité organisée ou un groupe assez compact pour justifier la création d'un tribunal spécial, ils sont jugés par le tribunal du lieu de leur résidence, avec substitution de un ou de deux assesseurs *ad hoc* : deux, si les parties en cause sont de même statut ; un, dans le cas contraire.

Pour les tribunaux de cercle, il y aura autant de listes d'assesseurs, chacune de quatre notables au moins, qu'il y aura dans le cercle de groupements ethniques pourvus de tribunaux de subdivision.

Tel est le principe garantissant le respect de leurs coutumes à tous les indigènes indistinctement.

Il m'a paru que, si l'application n'en souffre point de difficultés dans bien des régions, il n'en serait pas de même dans toutes nos colonies en raison de la diversité des races possédant chacune leurs coutumes, en raison de la mobilité de certaines populations ou de l'état social encore rudimentaire de quelques tribus.

Cette remarque m'a été suggérée pendant mon séjour à la Côte d'Ivoire à propos notamment du cercle de Lagunes qui peut être pris comme type. Sa population comprend en effet :

1° Les races aborigènes suivantes :

Sur la côte : Abourès et Alladians; sur les lagunes : Mbatos, Ebriés, Adioukrous et Brignans; dans l'intérieur : Attiès, Abbeys et Abidjis ;

2° Des représentants des principaux groupements ethniques suivants, dans les centres de Bingerville et d'Abidjan : Agnis, Baoulés, Senoufos, Djiminis, Pallakas, Mandingues, Mouas, Krowmen, Echès;

3° Enfin des étrangers à la colonie : Sénégalais, Dahoméens, Gabonais, Fantis, Zemas, Haoussas, Dyoulas et aussi des Sierra-Léonais.

Chacune de ces races a ses coutumes propres; parmi ces individus, certains sont de statut musulman et d'autres de statut non musulman.

Ainsi, pour cette circonscription, le tribunal de cercle devrait comprendre pour les seuls indigènes neuf séries d'assesseurs domiciliés loin d'Abidjan ; il en résulterait de réelles difficultés pour les convocations, des lenteurs excessives et des frais assez élevés chaque fois qu'il y aurait lieu de réunir le tribunal.

En ce qui concerne les étrangers au cercle, il ne saurait être question de créer des tribunaux de subdivision spéciaux pour chacune des races. Les villes et les postes n'en compteraient pas moins de dix-sept ! Il conviendrait donc de ne constituer que des tribunaux représentant les principales races : Sénégalais, Zémas, Mandés et Dyoualas (statut musulman et non musulman) et enfin de désigner des assesseurs *ad hoc* dans les autres cas.

D'autre part, il ne faut pas perdre de vue que ces désignations de magistrats choisis dans une population essentiellement flottante n'offrent que des garanties de moralité très relatives; il serait donc préférable que, pour les races à faible effectif et les nomades ou flottants, on prît des juges dans le groupement local le plus répandu ou le plus influent. Rien en cela ne saurait choquer l'équité. Que se passe-t-il en effet en Europe en pareil cas ?

Lorsqu'un étranger s'infiltre dans une nation, il se soumet de ce fait même au statut social et aux lois pénales des sujets qui l'entourent et l'absorbent en quelque sorte. En multipliant les catégories à l'infini, nous risquerions d'assurer au moindre égaré ou fugitif les mêmes garanties que celles données aux Sénégalais des quatre communes, qui, eux au moins, sont éprouvés depuis de longues années et ont des titres à notre mansuétude.

En présence de ces difficultés que je viens d'exposer pour la Côte d'Ivoire et qui peuvent se présenter dans d'autres colonies où existent également des cercles composés de populations extrêmement variées, je crois qu'il serait sage pour la création des tribunaux ethniques envisagés à

l'article 6 d'adopter la solution suivante qui se rapprocherait autant qu'il est possible de l'idéal proposé :

1° *Tribunaux de subdivision :*

a) Création de tribunaux spéciaux pour les principales races aborigènes;

b) Création de tribunaux spéciaux pour les principales races étrangères:

c) Pour les autres races, désignation d'assesseurs *ad hoc* lorsque la chose sera possible.

2° *Tribunaux de cercle :*

a) Nomination d'autant de séries de notables qu'il y aura de tribunaux de subdivision ordinaires ou spéciaux;

b) Désignation d'assesseurs *ad hoc* pour les autres groupements lorsque la chose sera possible.

Tribunaux d'arbitrage. — Nos limites administratives ne correspondent pas toujours parfaitement aux anciens groupements indigènes; aussi, s'élève-t-il assez souvent des contestations territoriales entre les indigènes de deux cercles ou postes voisins.

S'il appartient à l'autorité administrative de trancher ces différends au point de vue géographique, les tribunaux indigènes ont cependant à connaître d'actions civiles ou pénales dont le règlement peut devenir assez délicat; il est par exemple difficile aux juges d'observer une stricte impartialité vis-à-vis de justiciables appartenant à une subdivision voisine de la leur. Dans le cas d'une action judiciaire intéressant des villages limitrophes de deux cercles, il y aurait, semble-t-il, avantage à décider que l'affaire serait soumise à une sorte de tribunal d'arbitrage comprenant un juge appartenant au cercle du défendeur, un juge appartenant au cercle du demandeur et, comme président, un fonctionnaire désigné par le chef de la colonie.

Moyens de défense des justiciables. Recours à l'appel. — On peut dire que la défense des accusés, ainsi que la représentation des parties empêchées ou incapables, sont partout assurées de la manière la plus satisfaisante. Nos indigènes d'Afrique ont l'amour du palabre et se défendent presque toujours eux-mêmes; ceux qui craignent de ne pas s'exprimer convenablement se font assister par un parent ou un notable du lieu de leur domicile dont la qualité est reconnue par le tribunal.

Quelques indigènes possédant un peu d'instruction ont tenté, au Dahomey par exemple, le métier d'agents d'affaires et s'interposaient nettement entre les juridictions et les justiciables auxquels ils extorquaient des fonds, demandant des prix démesurés pour la rédaction des requêtes les plus simples; ils ne tardèrent pas à disparaître, l'administration locale ayant pris les mesures nécessaires pour faire comprendre à chacun que, la justice étant gratuite, il suffisait de s'adresser directement aux tribunaux au lieu d'avoir recours à des intermédiaires onéreux. Le gouverneur de la colonie a sagement rappelé ces dispositions au cours de la séance du Conseil d'administration du 13 octobre 1915. A propos de la réorganisation du régime des patentes et licences, il a nettement déclaré que la suppression de la profession d'agent d'affaires s'imposait en raison des conditions dans lesquelles elle avait été pratiquée jusqu'alors.

Nos indigènes n'abusent pas de l'appel, ils n'y ont que rarement recours et exclusivement en matière civile et commerciale.

Ce résultat doit être attribué aux causes suivantes :

Le fait que, malgré l'insuffisance des magistrats en général, les jugements sont bien rendus grâce au concours des fonctionnaires; le respect de la chose jugée par des magistrats qui sont en même temps des chefs auxquels on doit par ailleurs obéissance; les ennuis et les frais d'un dérangement pour venir au chef-lieu de cercle parfois très éloigné. Il y a enfin la crainte de l'amende, en cas d'appel injustifié.

J'ai fait, dans les tribunaux de subdivision présidés par des Européens, des constatations d'un autre ordre. La plupart du temps l'indigène dans ces régions ne se rend pas un compte exact de la voie de recours qui lui est offerte. Il a accepté la sentence rendue par un Blanc qui, dans son esprit simpliste, n'a pas dû se tromper et il est surpris d'apprendre qu'un autre Blanc peut détruire le premier jugement. Il en résulte là une atteinte assez fâcheuse portée à notre prestige en général; sans doute cet inconvénient disparaîtra à mesure que se transformera la mentalité des indigènes.

Moyens d'instruction. — Poursuite, recherche et constatation des infractions. — Exécution des jugements. — Comme moyens propres pour faciliter l'instruction des affaires, les administrateurs disposent de gardes de cercle, d'agents de police et quelquefois d'agents secrets; ces moyens tout à fait insuffisants sont complétés par les autorités indigènes dont le concours est plus ou moins efficace suivant les régions. Dans nombre de pays musulmans, par solidarité de races, les coupables ne sont pas dénoncés et sont plutôt cachés; dans d'autres endroits, les chefs dissimulent le délinquant, moyennant des versements d'argent et ne le livreront que le jour où les paiements cessent. Quelquefois, c'est par crainte de représailles que des chefs manqueront de seconder l'œuvre de la justice, notamment en cas d'évasion de prisonniers réfugiés dans leur pays d'origine; d'autres chefs considèrent que, quelle que soit la durée du temps passé sous les verroux, l'évadé a, somme toute, expié sa faute et ils ne se croient pas obligés en conscience de le remettre entre les mains de l'administrateur.

Au Dahomey, le voisinage des frontières allemande et anglaise a rendu très difficiles la rerecherche et l'arrestation des coupables ou des évadés; heureusement on rencontre dans cette colonie beaucoup de dévouement et d'activité

chez les chefs indigènes pour les affaires de justice.

Dans beaucoup de cercles de la Côte d'Ivoire, lorsqu'un indigène commet un crime ou une faute grave, la coutume veut que les notables du village assument la responsabilité de livrer le coupable à la justice; c'est une tradition que les administrateurs s'efforcent avec raison de maintenir; on a recours aussi à l'occasion aux plus intelligents des « représentants » des villages qui, se tenant en permanence au chef-lieu de cercle à la disposition de l'administrateur pour les relations avec les chefs, deviennent des auxiliaires assez précieux à la fois dans l'ordre administratif et dans l'ordre judiciaire.

L'ensemble de cet outillage comme moyens d'instruction est loin d'être parfait; entre autres moyens de le perfectionner, on peut envisager l'augmentation du nombre des gardes de cercle ou agents de police et l'amélioration de l'éducation des chefs qui ne sont pas partout suffisamment préparés à l'accomplissement de la besogne que nous leur demandons.

En matière civile, l'exécution des jugements s'effectue sans difficultés; rarement il y a lieu d'en arriver à la saisie et à la vente de la partie perdante; dans ce cas pourtant, la procédure en usage peut garantir l'affectation intégrale des fonds à leur destination. Dans la pratique, lorsqu'un justiciable est menacé de cette extrémité, la famille intervient presque toujours et un arrangement amiable a lieu. Les biens immobiliers des indigènes n'ont quelque valeur que dans les grands centres; les seuls biens susceptibles d'être réalisés utilement sont des troupeaux dans les pays d'élevage, ou les récoltes partout ailleurs, mais les parties intéressées parviennent généralement à se mettre d'accord par des partages.

Proportionnalité dans l'estimation des infractions et l'application des peines. — Nous touchons ici au défaut le plus répandu et peut-être le plus grave qui existe chez tous les magistrats indigènes à quelques rares exceptions près.

Quelques-uns savent, je dois le reconnaître, tenir compte des circonstances dans lesquelles la faute a été commise; ils traiteront différemment le récidiviste et le débutant, distingueront un vol commis le jour d'un autre commis la nuit; des vols répétés à courte distance dans une même région les amèneront à se montrer plus sévères; des vols d'aliments de première nécessité dans une région en proie à la famine les pousseront à quelque indulgence.

En revanche, ils se laisseront émouvoir par les contingences. J'ai exposé précédemment que le grand nombre de témoins produit par une des parties en cause les impressionnait d'une manière regrettable; trop souvent aussi, leurs décisions se ressentent de l'influence exercée par la position sociale du prévenu.

Quant à la proportionnalité même des peines, je ne dois pas dissimuler que, sans l'ingérence de l'Européen, elle ne serait presque jamais observée. Les juges éprouvent une réelle difficulté surtout à évaluer le nombre de journées ou de mois d'emprisonnement devant correspondre aux peines corporelles abolies. Plusieurs administrateurs ont tenu à me faire assister à des débats dont l'issue les inquiétait à ce point de vue spécial; chaque fois, j'ai enregistré des résultats invraisemblables. L'amputation d'une main, d'une oreille, l'extraction d'un œil ou autres mutilations étaient transformées en quinze jours, un mois de prison! Le fonctionnaire intervenait alors et essayait une fois de plus de démontrer aux juges pourquoi la peine devait être portée à deux ou trois ans de prison; ils convenaient que c'était plus équitable, mais devaient, paraît-il, retomber dans la même incohérence à la première occasion.

Cette persistance dans les mêmes fautes ne peut s'expliquer à mon sens que par suite d'une organisation mentale particulière. Quiconque a vécu quelque temps en contact avec nos indigènes et prend la peine de les observer, arrive rapidement à leur découvrir des imperfections telles que les suivantes : ils ne savent pas apprécier la valeur du temps pas plus que les distances; ils sont réfractaires à tout travail exigeant un peu de symétrie; ils sont incapables de tracer dans le sens de la ligne droite les sillons de leurs champs; incapables de mettre une nappe d'aplomb sur une table, de disposer un tapis par terre parallèlement aux murs d'une pièce.

Je m'excuse de la trivialité des exemples choisis, mais je suis convaincu que cette absence totale de notion de la proportionnalité des infractions et des peines est, dans l'organisation cérébrale des indigènes, une lacune du même genre que celle que je viens de dépeindre.

Des esprits moroses pourraient dire qu'après tout — et je ne les contredirais point — nos jurys de France prononcent quelquefois des verdits déconcertants, sans avoir l'excuse des imperfections physiques de nos indigènes!

Contestations en matière commerciale. — Partout les règles coutumières permettent de trancher d'une manière satisfaisante les contestations auxquelles donnent lieu les opérations commerciales. Ces contestations ont la plupart du temps comme origine des abus de confiance, des paiements en retard pour des achats ou des dépôts de marchandise. Les indigènes sont très indulgents entre eux en pareille matière; le débiteur est considéré comme ayant été poursuivi par le malheur, il a l'éternité pour payer et désintéresser son créancier. Conformément aux coutumes, des délais sont accordés; si les engagements ne sont pas tenus ou tenus seulement en partie, les délais sont renouvelés; quelquefois, les familles interviennent pour aider le débiteur à se libérer. Aussi ne sommes-nous pas à la veille d'étendre aux indigènes notre législation, notamment en ce qui concerne les effets de commerce et la faillite.

Greffes. Dépôts de fonds en litige. — Il n'existe pas de greffes officiellement constitués dans les

postes; les administrateurs tiennent le plus souvent une comptabilité sommaire des objets laissés par les prisonniers à leur entrée en prison. Outre que ce n'est pas une mesure appliquée partout, il y a lieu de considérer que la responsabilité personnelle du fonctionnaire chargé de cette sorte de greffe n'est nullement dégagée par une comptabilité purement officieuse.

D'autre part, les administrateurs sont parfois obligés de détenir par devers eux des sommes assez importantes provenant de successions, d'acomptes payés par des débiteurs en exécution d'un jugement et non encaissés par le créancier par suite de refus ou d'absence de ce dernier; enfin de versements à titres divers.

Deux solutions se présentent :

Faire déposer la somme apportée au poste entre les mains d'un chef ou d'un notable solvable préalablement désigné par le tribunal; ou organiser dans chaque cercle une sorte de Caisse de dépôts et consignations tenue par l'agent spécial, à défaut de préposé du Trésor.

La première est assez séduisante surtout en l'état actuel de la pénurie du personnel subalterne dont les trop rares agents sont déjà surchargés de travail. La seconde a l'avantage d'offrir pour les intéressés toutes les garanties désirables. Il incombe à l'administration locale d'examiner la question.

Locaux affectés à la justice indigène. Tenue des audiences. — Dans beaucoup de postes, les audiences des tribunaux de subdivision se tiennent en plein air, tantôt sur la place publique, tantôt sous des arbres, à proximité ou dans l'enceinte de



TRIBUNAL DE SUBDIVISION DE DJENNÉ
SORTIE DES MAGISTRATS ET DES PLAIDEURS APRÈS UNE AUDIENCE

la Résidence; c'est assurément l'idéal comme publicité, mais cela ne va pas sans inconvénients, en raison notamment des intempéries, auquel cas le tribunal errant se réfugie sous des apatams ou sous les vérandas des bâtiments administratifs.

Cette situation est appelée à s'améliorer, car lors de mon voyage j'ai vu dans divers postes des cases en construction pour la justice indigène; dans d'autres postes, il existait des projets qui ont dû être ou ne tarderont pas à être mis à exécution.

Cette question a son importance; en effet, nos magistrats indigènes doivent être chez eux, tel est l'esprit du décret du 16 août 1912, et l'existence d'une « maison de la justice », indépendante de la Résidence, est bien faite pour démontrer matériellement ce principe aux justiciables. Il n'est pas douteux, c'est du moins l'avis de beaucoup d'administrateurs, que c'est un moyen efficace de



UNE AUDIENCE DU TRIBUNAL DE SUBDIVISION EN PLEIN AIR
A NIAFUNKÉ (HAUT-SÉNÉGAL ET NIGER)

rendre partout les auditoires plus nombreux. Or, nous ne devons perdre aucune occasion de faire comprendre à nos sujets que nous entendons que la justice soit rendue au grand jour, sous les yeux de tous, avec le maximum de garanties; nous avons, d'autre part, intérêt au point de vue de l'exemplarité, à les attirer toujours en plus grand nombre devant les tribunaux. La plus grande publicité est, dès maintenant, donnée aux audiences, mais nous devons arriver à des résultats plus satisfaisants.

Certains administrateurs considèrent qu'on pourrait impressionner l'auditoire et rehausser en même temps le prestige des magistrats, en leur donnant une tenue; une tentative de ce genre a été faite pour les assesseurs d'un tribunal de cercle, qui sont revêtus d'une robe et d'une toque ressemblant à celle de nos magistrats.

Je ne conteste pas l'efficacité du procédé; cependant, pour qu'il porte ses fruits, il serait bon que ces tenues fussent toujours propres et renouvelées même, quand le besoin s'en fait sentir; or, les faibles crédits attribués aux frais de justice ne le permettraient peut-être pas partout.

Installations des prisons. — J'ai visité toutes les prisons et j'ai trouvé les installations les plus variables, ce qui n'a rien de surprenant étant donné que l'initiative en a été complètement laissée aux administrateurs qui se sont acquittés de cette tâche suivant leurs aptitudes et suivant les ressources locales dont ils disposaient; si l'on tient compte des crédits extrêmement réduits alloués à cet effet, les résultats sont généralement

satisfaisants; en ce cas, comme dans bien d'autres aux colonies, il est permis de dire qu'on a tout fait avec rien. Il convient cependant de faire exception pour la prison de Conakry qui peut être donnée pour modèle ainsi que le pénitencier de Fotoba aux îles de Los (Guinée).

L'ensemble des observations que j'ai recueillies me permet de conclure à la nécessité d'abandonner complètement le modèle de prison consistant en une simple case isolée sans aucun mur d'enceinte et sans tenir compte des précautions d'hygiène les plus élémentaires. Sans vouloir préconiser une uniformité absolue dont l'exécution pourrait rencontrer parfois des difficultés d'exécution, j'estime que toutes les prisons devraient se rapprocher du type suivant qui n'est que la description de celles qui m'ont paru les mieux appropriées et parmi lesquelles je citerai celle d'Allada au Dahomey.

Un mur d'enceinte assez élevé pour empêcher les évasions. Une vaste cour permettant aux détenus d'y manger et de prendre l'air pendant les heures ou les jours de repos. Des bâtiments disposés en fer à cheval faisant face à l'entrée. Le nombre et la dimension des bâtiments seraient proportionnés aux besoins du poste; les pièces devraient avoir une hauteur suffisante pour que des ouvertures d'aération sur tous les murs fussent pratiquées hors de portée des détenus; le sol devrait, autant que possible, être cimenté afin d'être lavé à grande eau tous les jours.

Il serait préférable de séparer les détenus condamnés à des peines disciplinaires de ceux condamnés à de longues peines; il importerait de réserver un local spécial pour les femmes, un pour les malades, quelques cellules pour les prisonniers dangereux; à droite et à gauche de la porte d'entrée devraient se trouver le corps de garde, la cuisine, un hangar pour les ablutions et le lavage des effets.

J'ai partout vérifié dans quelles conditions était assurée l'alimentation des prisonniers. Dans beaucoup d'endroits, c'est à l'entreprise; dans d'autres, la cuisine est faite à l'intérieur par un détenu ou une détenue sous la surveillance du régisseur de l'établissement; dans d'autres encore, la subsistance est distribuée en espèces; des femmes sont autorisées à l'heure des repas à s'approcher de la prison et à vendre, sous la surveillance des gardes, des aliments aux prisonniers qui se nourrissent à leur guise. Ce dernier système est pratiqué, à la satisfaction des intéressés, dans les prisons contenant des indigènes de diverses races ayant des habitudes et des goûts différents; il ne peut d'ailleurs être toléré qu'avec des détenus peu nombreux, dociles et faciles à surveiller.

*
* *

Pour conclure cette courte étude sur le fonctionnement de la justice, il faut retenir que, malgré mes remarques parfois un peu sévères sur leur valeur et leur rôle, les magistrats indigènes ne doivent pas moins dans l'ensemble être appréciés en raison de la bonne volonté et du dévouement qu'ils apportent dans l'accomplissement de leurs délicates fonctions. Il nous appartient, tout en respectant leur indépendance, de les guider et de tirer le meilleur parti possible des excellentes dispositions de ces juges dont le recrutement ne peut d'ailleurs aller qu'en s'élevant. Les deux dernières années écoulées ont permis de constater déjà de réels progrès; ils ne peuvent que s'accentuer et amener ainsi une application de plus en plus satisfaisante du décret du 16 août 1912.

*
* *

Il me reste, d'autre part, un devoir bien agréable à remplir : celui de reconnaître le très aimable accueil que j'ai reçu de MM. les gouverneurs qui ont pris toutes les dispositions nécessaires en vue de mes moyens de transport et n'ont rien négligé pour faciliter en tout l'accomplissement de ma mission. Je n'ai eu qu'à me louer de mes relations avec les autorités civiles et militaires, ainsi d'ailleurs qu'avec les chefs indigènes qui se sont partout montrés très déférents, très empressés, particulièrement dans la vallée du Niger où je les ai si souvent mis à contribution dans les moments difficiles de mon voyage.

Enfin, je dois exprimer toute ma gratitude aux administrateurs en particulier pour la parfaite courtoisie avec laquelle ils ont partout reçu leur ancien collègue qui fut heureux de partager avec eux la vie si intéressante de la brousse africaine et conservera de ces heures de collaboration si cordiale un souvenir ineffaçable.

E. Beurdeley,
Chef de bureau au ministère des Colonies,
Chargé de mission en Afrique Occidentale Française.

LA SITUATION
DE
L'AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE

A la session ordinaire du Conseil de gouvernement de l'Afrique Equatoriale Française, M. Merlin, gouverneur général, a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

De même que l'an dernier, et pour les mêmes motifs, le Conseil de gouvernement ne peut, cette année encore, se réunir, et la Commission permanente a été dûment qualifiée par un nouveau décret, en date du 25 septembre 1915, pour délibérer des budgets de l'Afrique Equatoriale Française.

*
* *

La formidable guerre, déchaînée par les convoitises de l'Allemagne, dépasse, en durée, tout ce qu'avaient, naguère, conçu les meilleurs esprits, tout ce que pouvait justement prévoir la raison, au début des hostilités. Alors que les personnalités les plus autorisées estimaient qu'à l'époque actuelle, une campagne militaire se terminerait inéluctablement en quelques semaines, en raison même de l'effort en hommes, en argent, qu'elle réclamerait des na-

tions belligérantes, en raison aussi de la suspension de toute vie économique qu'elle entraînerait, il apparaît, à la lumière des faits, que l'Europe tout entière peut être sous les armes, pendant de longs mois, pendant même des années, peut-on déjà commencer à dire, sans que se produise, d'aucune part, l'épuisement décisif qui avait été escompté de part et d'autre. L'esprit humain reste toujours plus court dans ses conceptions que la vie n'est riche en ses modalités. Et, maintenant après dix-huit mois d'hostilités, avec l'expérience acquise, il semblerait osé de prétendre fixer une date au terme de la guerre.

Sa prolongation, si étendue soit-elle, n'est toutefois pas, dans les conditions où se développe la campagne, pour affaiblir nos courages ni réduire nos espoirs en la victoire finale. La résistance des Alliés sur le front occidental, de la mer du Nord à la frontière de la Suisse, reste inébranlable. Non seulement nous avons victorieusement repoussé les furieuses offensives allemandes en Champagne et en Flandre, mais, depuis de longs mois déjà, nous avons réduit l'adversaire à la défensive et nous lui avons imposé notre manœuvre. Si, pour des motifs divers, nous n'avons pas encore réussi à rompre définitivement ses lignes, nous les avons du moins entamées et refoulées sur plusieurs points, en Artois, en Champagne, autour de Verdun et de Pont-à-Mousson, dans les vallées de Munster et de Thann. Il est raisonnable d'espérer que la prochaine bonne saison verra se dérouler contre l'ennemi l'action décisive qui n'a pu être menée définitivement à bien l'année dernière.

Sur le front oriental, les Russes ont dû reculer sous la pression des armées germaniques et abandonner provisoirement à l'ennemi la Galicie antérieurement conquise, puis la Pologne et une partie de la Courlande. Dans une retraite de grande envergure, qui fait autant d'honneur à l'héroïsme des troupes qu'à l'habileté des chefs, et qui fera l'admiration de l'histoire, nos alliés défendant pied à pied leur sol, combattant chaque jour sans se laisser jamais entamer, se sont progressivement, méthodiquement, retirés sur la ligne Riga-Dwinsk au Nord, Barovitchini-Rovuo-Tarnopol au Sud, y arrêtant finalement l'offensive austro-allemande, sans que celle-ci ait pu obtenir le résultat décisif qu'elle escomptait atteindre avant l'hiver. Cependant la mauvaise saison est mise à profit dans toute l'étendue de l'empire moscovite; faisant appel aux inépuisables réserves d'hommes que comporte une population de 174 millions d'âmes, le tsar a levé de nouvelles recrues pour reconstituer les unités réduites et pour accroître les effectifs en ligne; toute l'industrie mobilisée travaille à pourvoir les troupes de l'équipement, du matériel d'artillerie et des munitions nécessaires; le Japon, toujours en pleine communauté de vues avec les Alliés, prête son concours actif à la Russie dans cette œuvre de préparation, et il y a tout lieu de présumer que le printemps trouvera la Russie, ses armées refaites, bien munies, en mesure de reprendre l'offensive qui, une première fois, l'avait conduite, au cœur de la Prusse orientale et jusqu'aux abords des plaines de la Hongrie.

Un événement d'importance a, d'autre part, marqué heureusement l'année 1915. L'Italie qui, dès le début de la guerre, s'était empressée de nous assurer de sa neutralité, s'est finalement décidée à entrer en campagne à nos côtés. Tout en poursuivant ses fins particulières, la réalisation plus parfaite de son unité nationale, notre sœur latine s'associe ainsi à la grande œuvre du XXe siècle, la lutte de la civilisation occidentale, tout imprégnée des nobles idées de droit et de liberté, contre la barbarie germanique, imbue uniquement des idées de force, de contrainte et de servitude. Alors que l'ennemi s'attendait à mener la campagne dans les riches plaines de la Lombardie et de la Vénétie, il est contraint de se défendre sur son propre territoire contre les brillantes manœuvres des troupes italiennes, concentrées sur l'Isonzo et le Carso, enserrant Goritza et menaçant déjà les routes de Trieste.

Après avoir vu échouer successivement tous leurs projets, l'attaque brusquée contre la France, la marche rapide sur Paris, la menace contre Calais, le blocus sous-marin de l'Angleterre, l'affolement de Paris et de Londres sous le bombardement des zeppelins, l'écrasement des armées russes, les empires du centre ont, malgré l'échec de la proclamation de la guerre sainte, mis leurs espoirs en une diversion dans les Balkans et l'Orient.

Après l'insuccès des deux premières campagnes contre la Serbie, l'Autriche et l'Allemagne résolurent de profiter du répit relatif que leur laissait l'hiver sur les fronts de France, de Russie et d'Italie, pour reprendre la lutte contre leur petite mais héroïque ennemie. La Bulgarie leur prêta son concours, plus préoccupée de satisfaire ses rancunes que de servir ses plus sûrs intérêts, en même temps que de garantir l'avenir général des peuples balkaniques. Sous les coups de tant d'adversaires, la Serbie succomba et eut le sort de la Belgique : tout son territoire est momentanément occupé par l'ennemi. Toutefois, comme la Belgique, elle sut sauver sa vaillante armée qui s'est retirée à Corfou.

Le front de bataille, déjà exceptionnellement étendu, à la fin de 1914, s'est encore allongé au cours de 1915. Il a pris des proportions inconnues jusqu'alors, qui soulèvent, à tout instant, de nouveaux problèmes militaires et modifient toutes les règles établies de la stratégie. Il a gagné tout l'Orient de l'Europe, il déborde en Asie au delà du Caucase, en Perse et en Mésopotamie; au dire de l'ennemi, il prétend bientôt s'étendre à nouveau jusqu'au canal de Suez et menacer même tout l'empire africain des Alliés qui borde la Méditerranée.

Il y a, toutefois, loin encore de ces rêves à la réalité ! En fait, les Austro-Allemands ont vu leur offensive arrêtée sur tous les fronts : depuis plus d'un an sur le front occidental, depuis le début de l'hiver sur le front oriental. Leur position sur la route de Constantinople reste précaire, menacée qu'elle est d'une part par le voisinage de la Russie en Bukovine et la Roumanie, attentive; d'autre part, par la présence des Serbes et des Monténégrins sur leur flanc, des Italiens en Albanie et des forces franco-britanniques à Salonique. A étendre sans cesse leur front, ils dispersent leur effort et affaiblissent leur force de résistance.

Les vastes projets que proclament les empires du Centre, et plus particulièrement l'Allemagne, les grandioses entreprises dont ils esquissent le début, sans paraître jusqu'à présent, en mesure sur aucun des fronts, de les mener jusqu'à parfait achèvement, peuvent momentanément donner l'impression d'une puissance militaire assez sûre d'elle-même, assez forte pour n'avoir pas à compter avec son effort. En fait, de pareils projets, de semblables entreprises portent le germe de leur propre ruine. L'excès même et la dispersion de l'effort qu'ils réclament pour s'accomplir ; les charges lourdes, multiples et continues qu'ils imposent, une fois accomplis, préparent lentement mais sûrement l'échec définitif de ceux qui ont commis l'imprudence de concevoir trop grand et de poursuivre des buts trop divers et trop lointains. Il n'y a donc, ni dans la situation actuelle, ni dans les projets dont nous menace l'ennemi, matière à inquiétude pour nous.

La lutte n'est certes pas encore sur le point de prendre fin. Malgré les pertes considérables que lui ont causées ses offensives répétées, malgré la réduction de ses moyens, les charges que lui impose notre maîtrise de la mer, l'Allemagne, soigneusement préparée, remarquablement outillée, ne s'épuisera que progressivement et lentement. Malgré leurs ressources inépuisables en hommes et en argent, les facilités que leur assure la libre circulation de leurs flottes sur toutes les mers, les Alliés n'arriveront pas sans peine à réduire un adversaire entraîné, orgueilleux et qui sait la lutte sans merci, comme il l'a voulue.

La lutte continuera donc, âpre et rude, sur tous les fronts. Elle pèsera de plus en plus lourdement, il importe de ne pas se le dissimuler, sur ceux qui combattent aux premières lignes comme sur ceux qui, maintenus à l'arrière par l'âge ou par les besoins mêmes du pays, suivent d'un cœur ardent les défenseurs du sol natal. De plus en plus elle réclamera de tous une toujours plus grande fermeté d'âme, des qualités chaque jour plus solides de caractère. Il n'est heureusement pas à craindre qu'aucune nous fasse défaut à aucun moment. Au cours des dix-huit mois d'épreuve que nous venons de passer, nous avons apporté à nos Alliés, au monde entier, le témoignage que nous ne possédions pas seulement les brillantes qualités de prompte intelligence et de bravoure hardie qu'on voulait bien nous attribuer, peut-être un peu exclusivement, mais que nous savions aussi pratiquer l'endurance, l'énergie froide, la ténacité indéfectible.

La Nation entière a compris, dès le début, que la guerre actuelle, formidable par les effectifs et les moyens mis en action, par la multiplicité et l'étendue des fronts, était non pas seulement le choc de deux peuples ennemis, mais le heurt de deux civilisations, une lutte sans merci où chacun des belligérants n'avait d'autre alternative que de vaincre ou de mourir. Aussi, dès le premier moment, a-t-elle accepté, d'un seul coup, tous les sacrifices nécessaires qu'un à un, dans leur développement fatal, les événements réclament d'elle, chaque jour. Tous les citoyens, unis d'un même cœur, sans distinction de partis, sans distinction de classes, restent prêts à consentir tous les sacrifices jusqu'au dernier, sacrifice de leurs revenus et de leur patrimoine, sacrifice des êtres les plus chers, sacrifice de leur propre vie, certains qu'aucun d'eux n'est inutile, pénétrés de la stoïque parole du général Noghi que la victoire appartiendra à celui qui saura souffrir un quart d'heure de plus que l'adversaire, convaincus que leur abnégation, prompte et totale, est le facteur le plus sûr du salut de la Patrie et du triomphe définitif dans le monde, de notre idéal de large humanité!

* * *

Cependant qu'en Europe la campagne se prolongeait, les opérations militaires qu'au lendemain même de la déclaration de guerre, nous avons dû commencer ici, sur certains points de la frontière du Cameroun allemand, pour protéger nos grandes voies de communication contre les attaques de l'ennemi, se sont heureusement poursuivies, pendant toute l'année 1915. Depuis dix-huit mois que nos vaillantes troupes combattent, non seulement elles n'ont subi aucun échec, mais elles n'ont cessé d'aller de succès en succès.

L'année dernière, à cette époque-ci, les différentes colonnes de l'Afrique Equatoriale Française, après avoir bousculé l'ennemi dans la Sangha, dans la Lobaye et sur le Chari, après avoir occupé Bonga, Moloundou et Nola, Zinga, M'Baïki, Carnot et Bania, Kousseri et Maroua, se trouvaient : la colonne de la Sangha à Moloundou, préparant sa marche sur Yakodouma et sur Lomié, la colonne de la Lobaye sur la Kadéï, menaçant Doumé-Station et Bertoua vers lesquelles elle avait même poussé une pointe hardie; la colonne du Nord, qui avait fait sa jonction avec les forces anglaises de la Nigéria, après avoir procédé au blocus de Mora, sur la Bénoué, se dirigeait vers Garoua. Le corps expéditionnaire franco-britannique qui avait débarqué à Douala, après avoir pris pied sur les différents points de la côte, à Victoria, à Kribi et à Campo, s'était emparé de la voie ferrée du Nord jusqu'à Baré et de la voie ferrée du Sud jusqu'à Edéa, sur la Sanaga. Les forces de la Nigéria occupaient Ossindinge et différents autres points de la frontière Ouest du Cameroun, menaçant l'hinterland de la colonie allemande.

Le moment était venu d'assurer la coordination des opérations poursuivies par les forces alliées ainsi dispersées. Une réunion eut lieu à cet effet, au cours du mois de mars 1915, à Douala, entre M. le gouverneur Fourneau, assisté du chef d'état-major des troupes de l'Afrique Equatoriale Française, le commandant Joly, d'une part, et d'autre part, le général Dobell, assisté du colonel Mayer, chefs respectifs des forces britanniques et françaises du corps expéditionnaire. Après examen de la situation, l'accord fut établi, à la suite duquel Yakodouma fut occupé le 3 février 1915, Assobam le 19 juin et Lomié le 24 juin par la colonne de la Sangha, tandis que la colonne de la Lobaye occupait définitivement Bertoua le 22 juillet, Doumé le 25, Abong-Mbang le 29, et cependant que la colonne du Nord entrait dans Garoua le 11 juin, dans N'Gaoundéré le 9 juillet et à Tingéré le 18 du même mois.

Ces succès répétés eurent pour effet de dégager complètement le nord du Cameroun. La liaison entre la colonne Brisset et la colonne Morisson s'était faite à Koundé, le 11 août; la liaison entre la colonne Morisson et la colonne Hutin s'était achevée à Abong-Mbang le 29 juillet. Il apparaissait de plus en plus probable que l'ennemi, se retirant vers le Sud, entendait faire de Yaoundé, où s'étaient déjà retiré le gouvernement et l'état-major allemands depuis leur fuite de Douala, le centre de la résistance définitive. Cette situation demandait un nouvel examen et l'accord intervenu entre les Alliés au mois de janvier précédent demandait à être repris et précisé.

C'est alors qu'avec le général Aymerich, qui venait de passer plusieurs mois aux colonnes de l'Est, je me rendis à Douala pour y conférer de nouveau avec le général Dobell. Les dispositions d'une opération générale concentrique vers Yaoundé furent arrêtées et, dès notre retour à Brazzaville, le général Aymerich repartit au front pour en assurer l'exécution. Il arriva à Doumé-Station le 18 octobre; il prit aussitôt le commandement des deux colonnes Morisson et Hutin fondues en une seule, dite de l'Est-Cameroun en liaison avec la colonne Brisset. Il enlevait la position de Gélé-Mendouka le 10 novembre, arrivait à Nanga-Eboko le 23 novembre et à Tabene le 1er décembre. Après avoir nettoyé toute la région au sud de Semini, où l'ennemi menaçait sa gauche, et Abong-Mbang, il poursuivait sa route jusqu'à Mougousi où il arrivait le 3 décembre. Dans le secteur nord, le lieutenant-colonel Brisset occupait Joko le 13 décembre et descendait vers Nigila et les chutes de la Sanaga.

D'autre part, les troupes anglaises du général Cunliffe occupaient Banjo, Foumban, Bamenda et marchaient sur Ndengé, flanquant la droite du lieutenant-colonel Brisset. Par ailleurs, un détachement des forces anglaises du corps expéditionnaire avait occupé Dschang, à l'extrême limite de la voie ferrée du Nord, tandis que le corps principal marchait sur Yaoundé et que les troupes françaises du même corps expéditionnaire, sous le commandement du colonel Mayer, s'avançaient sur la voie ferrée d'Edéa jusqu'au delà de Mangeles, vers la route qui relie Yaoundé à Ebolova, menaçant ainsi la retraite éventuelle de l'ennemi sur la Guinée espagnole. Enfin plus au Sud, les troupes du Gabon, placées sous le commandement du lieutenant-colonel Le Meillour, après avoir occupé Oyem, Minkébé, Akoafim et Bitam, se trouvaient groupées sur le N'Tem, prêtes à entrer en liaison avec le détachement des troupes françaises concentrées à Campo, et à couper à l'ennemi les routes qui conduisent à la Guinée espagnole et par lesquelles celui-ci pouvait, soit se ravitailler, soit se retirer sous la pression des forces alliées venant du Nord.

Ainsi se resserrait de plus en plus autour des Allemands le cercle dans lequel les Alliés les avaient enfermés depuis le début des hostilités Il allait se rétrécir encore. Le 1er janvier, le colonel Haywood, commandant un corps anglais, entrait à Yaoundé; le 8 janvier, le général Aymerich y arrivait à son tour à la tête de 1.500 hommes des troupes de l'Afrique Equatoriale Française.

L'ennemi évacuait la ville devant nos forces sans nous opposer de résistance autre que celle de quelques escarmouches d'arrière-garde. Ainsi, après avoir fait de ce point, depuis plus d'un an, le chef-lieu de son gouvernement, y avoir organisé ses services et le centre de sa résistance pendant tant de mois, il semble l'avoir abandonné comme un lieu sans intérêt. Une pareille conduite serait pour surprendre, si nous n'avions l'exemple de la rébellion de Garoua. Il est probable que le gouvernement allemand a craint de voir se renouveler à Yaoundé les faits qui s'étaient produits à Garoua; il a appréhendé que la population, aux premiers effets de notre bombardement, sous la menace de notre attaque, ne se retourne contre lui et ne le somme de se rendre immédiatement à nous. Il a préféré évacuer la ville et se retirer, avec les quelques forces qui ne l'abandonnaient point encore, vers Vidimengé et ensuite vers Ebolova, pour de là, en dernier lieu, tâcher de gagner la Guinée espagnole. Aux récentes informations, le désarroi de l'ennemi était complet; les troupes indigènes désertaient et se rendaient à nous avec armes et bagages. Les Européens réfugiés dans la forêt fuyaient vers le Sud. C'est ainsi, que sur la route de Vidimengé le colonel Haywood recueillit 34 prisonniers européens et 180 indigènes que l'ennemi nous avait faits au cours de la campagne et que, refoulé par nous, il se résolvait à nous abandonner.

L'effort admirable accompli au cours de cette campagne par les troupes de l'Afrique Equatoriale Française, mérite de retenir notre attention. A la déclaration de guerre, ces troupes se trouvaient dispersées sur tout le territoire dont elles assuraient l'occupation; il a fallu en quelques jours grouper rapidement les détachements les plus voisins des points menacés, faire appel aussitôt aux détachements les plus éloignés pour grossir les premiers effectifs ainsi cons-

titués. Les colonnes à peine formées ont dû se jeter à la poursuite de l'ennemi dont la tactique consistait à nous harceler, sans jamais s'engager à fond, et à se retirer toujours sur de nouvelles lignes d'où il fallait le déloger encore. Dans ces conditions les colonnes marchèrent lentement, prudemment, rencontrant de grandes difficultés de ravitaillement, dans des régions nouvelles, au milieu des populations inconnues, et sinon hostiles du moins apeurées, qui, quand elles ne s'enfuyaient pas, se refusaient à donner aucune indication et à fournir aucun approvisionnement.

Et voilà dix-huit mois que ces troupes héroïques avancent sans un instant de défaillance à travers la forêt inextricable ou dans le marais fangeux, sous la pluie diluvienne ou sous le soleil accablant de l'équateur, sous un climat déprimant dont la mauvaise saison dure plus de neuf mois dans l'année!

Si la campagne est rude pour ceux qui combattent en Europe, elle ne l'est pas moins pour ceux qui luttent ici. Le jour, c'est la marche pénible semée d'embuscades; la nuit, ce ne peut être le repos, sous la chaleur lourde, sous la morsure des moustiques. Aussi, est-ce bientôt l'anémie envahissante et la fièvre grandissante, loin de toute formation sanitaire, avec les seules ressources de quelques doses de quinine et de l'énergie individuelle pour vaincre la maladie. Et, pour soutenir cette énergie, on ne dispose que d'une alimentation rudimentaire et rare; malgré le zèle de tous les services de l'arrière, le ravitaillement, sur les centaines de kilomètres qu'il a à parcourir à dos d'hommes, s'égare parfois ou bien subit des retards et des pertes, et c'est sur les maigres ressources locales, maïs, mil, manioc, qu'il faut vivre. Jamais de repos, jamais de répit, car il n'est, dans cette guerre de brousse, ni roulement ni relève; ce sont toujours les mêmes détachements qui sont engagés, c'est sans cesse aux mêmes hommes qu'incombe l'effort!

Par ailleurs, aucun réconfort moral ne vient soutenir l'organisme épuisé par la fatigue physique. Dans ces régions éloignées, les nouvelles d'Europe n'arrivent que tardivement, quand elles arrivent! Malgré la bonne volonté et les soins attentifs de tous, les correspondances ne parviennent qu'irrégulièrement, déjà vieilles, fanées en quelque sorte par le temps! Faut-il ajouter qu'aucun des Européens qui sont aux colonnes depuis près de deux années n'a eu, au contraire de ceux qui combattent en France, ni la faculté de revoir sa famille, ni la consolation d'en recevoir les derniers embrassements!

Ainsi, sans cesse sur la brèche, c'est par un miracle d'endurance, de volonté et d'abnégation, que ces admirables troupes poursuivent héroïquement leur marche en avant, insensibles à toutes les épreuves, tendus de toutes leurs énergies physiques et morales, vers le succès final.

Si elles ont pu donner un semblable effort, sans faiblir, c'est qu'elles avaient pour les soutenir les cadres remarquables de notre armée coloniale, ces officiers et sous-officiers qui, sous toutes les latitudes, sont accoutumés de se prodiguer sans compter pour leurs hommes, ne songeant qu'à la gloire de leur arme et qu'à la grandeur de leur pays ; c'est aussi qu'elles étaient commandés par des chefs de premier ordre tels que le colonel Morisson et le général Aymerich.

Le général Aymerich a été dès la première heure l'organisateur prudent, avisé, énergique, du plan de campagne et le directeur général des opérations. Le succès est venu confirmer l'excellence des dispositions arrêtées par lui et des mesures qu'il a partout ordonnées. Le gouvernement vient d'ailleurs de reconnaître hautement ses mérites en l'élevant au grade de général de division. Je suis assuré d'être l'interprète des sentiments de toute la colonie, en lui adressant les félicitations du Conseil de gouvernement à l'occasion de sa promotion, et en lui exprimant l'admiration de toute la population pour les vaillantes troupes qui depuis un an et demi ne cessent de remporter, sous ses ordres, succès sur succès, et sont aujourd'hui à la veille d'en clore la série par la réduction définitive de l'ennemi.

Les épreuves endurées par nos troupes, l'effort accompli par elles, l'ont été dans la même mesure, sur d'autres points ou bien à nos côtés, par nos vaillants alliés, les soldats anglais du général Dobell et du général Cunliffe et les soldats belges des capitaines Marin et Bal. Aussi ne saurais-je manquer de les comprendre dans l'éloge que je viens de faire et de leur adresser à elles aussi et à leurs chefs, l'assurance de notre chaleureuse admiration.

Hélas! il en est d'autres auxquels nous devons rendre un hommge plus ému encore et plus profond; ce sont ceux qui sont tombés en route, loin de tout être cher, de toute parole consolatrice, intrépides cependant jusqu'au dernier instant, dans la haute satisfaction du devoir accompli et des sacrifices délibérément consentis pour la grandeur de leur patrie!

*
* *

Si la principale pensée de la colonie a été, au cours de l'année 1915, vers les colonnes qui opéraient au Cameroun, si son principal effort a été consacré à pourvoir à leurs besoins de toutes sortes, toute son activité n'y a pas été absorbée. La vie économique de l'Afrique équatoriale, ralentie au début des hostilités, tend à reprendre progressivement. La déclaration de guerre a surpris le commerce local au moment où il commençait à se relever de la crise subie par le caoutchouc. Brusquement, les marchés où il exportait ses produits se sont trouvés fermés, les lignes maritimes qui en assuraient le transport ont suspendu leur service. Ce fut seulement après plusieurs mois, lorsque la maîtrise de la mer parut définitivement acquise aux Alliés, que des marchés nouveaux s'ouvrirent aux produits coloniaux et que les transactions reprirent. Le commerce de la colonie qui était en 1913 de 57 millions de francs tomba en 1914 à 27 millions, la guerre ayant lourdement pesé sur les six derniers mois de l'année. La même néfaste influence s'est fait sentir durant les premiers mois de 1915, mais depuis le printemps, et surtout depuis le mois d'août dernier, un relèvement sensible s'est produit qui correspond à la reprise des services postaux réguliers par la Compagnie des Chargeurs-Réunis et à l'envoi de cargo-boats plus fréquents dans nos parages. Toutefois les premiers mois de 1915 ayant été bien inférieurs aux premiers mois de 1914, le commerce de la colonie n'a atteint que le chiffre de 19 millions de francs.

Il est d'ailleurs à remarquer que le fléchissement du commerce en 1915 est dû principalement à la chute brusque d'un seul de nos produits d'exportation, le bois. En effet, tandis que les sorties de caoutchouc se chiffrent respectivement à 1.700 tonnes et 600 tonnes en 1913 et 1914, et remontent à 1.200 tonnes en 1915, que les sorties des autres produits — ivoire et matières oléagineuses — demeurent à peu près constantes, les sorties des bois tombent de 150.000 et 87.000 tonnes en 1913 et 1914, à 25.000 tonnes en 1915. Cela s'explique aisément, car d'une part, le bois est fret encombrant qui exige de nombreux moyens de transport, et d'autre part l'okoumé, qui formait les 8/10e des sorties de bois, n'avait d'autre débouché que le marché de Hambourg.

Ce fléchissement considérable dans les exportations des bois du Gabon a eu naturellement sa répercussion sur les importations. Celles-ci sont en effet fonctions de celles-là, et leur proportion dans le mouvement général des affaires, au cours de ces trois dernières années, en est la meilleure preuve. En 1913, sur le montant global de 57 millions de francs représentant le commerce de la colonie, les importations figurent pour 21 millions de francs et les exportations pour 36 millions de francs, en 1914, ces chiffres sont respectivement de 27 millions, 11 millions et 16 millions de francs, en 1915 de 19 millions, 7 millions et 12 millions de francs, ce qui donne une proportion moyenne à peu près constante d'un peu plus de un et deux tiers du mouvement commercial respectivement pour les importations et les exportations.

Comme les instructions que j'avais données l'année dernière aux lieutenants-gouverneurs pour activer la production ont été exactement suivies, il est à espérer que le mouvement commercial continuera à croître et que sans atteindre peut-être le montant de la période qui a précédé la déclaration de guerre, il se maintiendra à un chiffre satisfaisant de nature à assurer la vie économique et la situation financière de la colonie dans des conditions normales.

Ce résultat est dû aux habiles mesures prises par les lieutenants-gouverneurs, au zèle et à l'activité des administrateurs dans les circonscriptions, et aussi à l'initiative

des commerçants et à la bonne volonté des indigènes qui ne se sont nulle part démentis un seul instant. Fonctionnaires et colons que soit leur âge, soit leurs obligations professionnelles, empêchaient de suivre leur penchant et de rallier la métropole pour y défendre la patrie sur son sol même, ont compris que pour accomplir leur devoir sur un théâtre plus modeste, plus effacé, ils avaient à exercer une action non moins utile à leur pays; ils s'y sont donnés avec une abnégation et un dévouement auxquels il ne serait pas équitable de ne pas rendre un particulier hommage.

* * *

Faute d'éléments d'appréciation les budgets de l'année dernière avaient été établis un peu arbitrairement, en escomptant la fin des hostilités pour le cours de l'année 1914. La guerre s'étant prolongée au delà du terme prévu, la gestion de l'exercice est devenue délicate; des moins-values sensibles ont apparu dans les recettes du budget général dont les revenus sont fonction directe du mouvement commercial. Les budgets locaux n'ont pas pu recouvrer la totalité de l'impôt de capitation. Cependant, grâce aux économies réalisées sur les dépenses, les déficits ont été réduits au minimum et les caisses de réserve ont pu y faire face avec leurs disponibilités. Dans un exposé remarquable. M. le secrétaire général Carde vous présentera l'ensemble de la situation financière des colonies, les résultats des exercices précédents et les conditions dans lesquelles ont pu être établis les budgets de 1916. Ayant cette fois l'expérience d'une année de guerre, nous avons pu prendre comme base des prévisions pour le nouvel exercice, les résultats acquis en 1914 et en 1915, de sorte que si la guerre se prolonge pendant tout le cours de 1916 nous n'aurons aucune surprise. Les évaluations des recettes ont été faites d'après le rendement de l'exercice 1915 sans accroissement; quant aux dépenses elles ont été à nouveau réduites dans un esprit de stricte économie.

Le budget général a été arrêté à la somme de 3.690.000 francs alors qu'en 1915, il atteignait 6.400.000 francs et qu'en 1915 il était encore de 4.070.000 francs. La prévision pour l'ensemble des budgets locaux s'élève à 7.800.000 francs, somme sensiblement égale aux résultats des exercices précédents.

Les caisses de réserves des colonies au 1er janvier 1916, possèdent encore un avoir de 3.281.000 francs. Dans ce chiffre la caisse de réserve du budget général figure pour 1.586.000 francs dont 1.0 6.000 francs en numéraire immédiatement disponible. Cette situation témoigne de la vitalité de la colonie qui, surprise par la guerre en pleine transformation, obligée de pourvoir aussitôt à la défense de ses frontières et pour cela de dégarnir de troupes la presque totalité d'un pays recemment occupé, astreinte à exercer une surveillance attentive sur ses confins du Nord où fermentent encore les agitations senoussistes, n'en a pas moins réussi à maintenir la vie économique sur toute l'étendue de son territoire, à pourvoir à tous ses besoins financiers par ses propres moyens et par ses réserves, sans être obligée de faire appel au concours de la métropole. Il est à présumer que si la guerre prend fin en 1916 ou, du moins, ne se prolonge pas au delà de toutes les prévisions raisonnables, la colonie, ses budgets en équilibre, grâce à une gestion sévère, pourra se suffire à elle-même jusqu'à la fin des hostilités.

* * *

Vous pouvez constater, Messieurs, que dans quelque sens que se porte notre examen, opérations militaires, vie économique, situation financière, nous pouvons considérer l'avenir avec confiance. Le succès de nos armes s'est affirmé au Cameroun au point de nous permettre de prévoir, sans présomption, la réduction définitive et prochaine d'un ennemi aux abois. La vie économique un instant suspendue a repris et va chaque jour s'améliorant. La situation financière ne présente aucun caractère inquiétant; elle permet de satisfaire à toutes les exigences actuelles de la vie administrative du pays.

Si la campagne se prolonge en Europe, nous pouvons du moins garder notre foi en le succès final. Le temps travaille lentement mais sûrement pour les Alliés. Ils possèdent la maîtrise de la mer, ils conservent la faculté pleine de s'approvisionner sur tous les marchés du monde, leur richesse financière leur permet de pourvoir à tous leurs besoins. Leur population globale, bien supérieure à celle de l'ennemi, leur assure la reconstitution constante de leurs effectifs de troupes. Ils disposent, peut-on dire, de ressources et de moyens d'action indéfinis que le temps leur permet de préparer, de mettre en œuvre, de faire entrer en ligne sans discontinuer, jusqu'à ce que leur victoire définitive soit assurée. L'ennemi au contraire, bloqué au centre de l'Europe, coupé dans toutes ses relations commerciales, dont les effectifs militaires se réduisent par la violence de ses offensives et par la dispersion de ses efforts, et ne pouvant faire appel qu'à une population limitée, l'ennemi s'épuise régulièrement et marche inéluctablement vers l'usure finale.

Pour obtenir la victoire, il nous suffit donc de la vouloir, de savoir tenir et tenir jusqu'au bout. Au front, dans chaque combat, nos soldats témoignent, par leur vigueur au feu, par leur vaillance héroïque, de leur volonté de vaincre. La nation dont ils sont les fils ne saurait montrer moins d'énergie, moins de caractère, moins de fermeté d'âme. Soldats du front, citoyens de l'arrière, tous sont animés de la même flamme patriotique, tous veulent vaincre et vaincront!

Quant à la colonie, l'excellent esprit qu'elle a montré dès le début et dont elle n'a cessé de témoigner depuis lors, m'est un sûr garant de ses sentiments; elle est prête comme la Métropole, à consentir à tous les sacrifices, à supporter les plus longs délais pour atteindre la victoire décisive et définitive de la France et de ses Alliés — la victoire qui assurera le triomphe du droit, de la justice, de la liberté et de la civilisation sur la « barbarie savante » de la « kultur », et qui prémunira l'Europe contre tout retour des violences et des ambitions du militarisme germanique!

L'AVENIR DU CONGO BELGE

Les documents sur le Congo belge sont devenus rares depuis la guerre. Aussi sommes-nous heureux de publier la traduction d'un exposé fait le 11 février dernier par M. J. Renkin, ministre des Colonies de Belgique, devant le Royal Colonial Institute de Londres.

Cette conférence présente un exposé complet de la situation de la colonie belge et d'intéressantes vues sur son avenir.

Nous remercions le Royal Colonial Institute d'avoir bien voulu nous la communiquer.

Je suis d'autant plus heureux de votre aimable accueil que j'ai toujours apprécié l'importance du Royal Colonial Institute et l'œuvre importante qu'il a accomplie. La liste de son Conseil qui comprend les premiers noms du monde colonial anglais, est la preuve évidente du rôle décisif qu'il joue en matière coloniale.

Votre activité ne s'est pas bornée là. Vous avez largement contribué au succès du recrutement volontaire et participé à l'organisation de la lutte économique qui suivra la conclusion de la paix, prouvant ainsi que vous ne vous désintéressez d'aucun des grands problèmes de l'Empire.

Messieurs, je vous remercie. De même que depuis dix-huit mois nous avons lutté coude à coude pour le triomphe de la liberté et de la justice dans le monde, de même dans la paix nous continuerons à lutter, chacun d'après ses forces, pour étendre le domaine de la civilisation aux colonies

***

et réduire en vue du progrès de la race humaine, l'étendue des terres incultes ou encore soumises à la barbarie.

Je ne voudrais pas cependant comparer un seul instant nos possibilités avec l'œuvre fondamentale des Anglais dans la colonisation moderne. L'empire britannique est immense. Pour le créer et l'organiser votre pays a déployé de rares qualités de courage, d'énergie et de persévérance et fait preuve au plus haut degré de sens pratique et d'initiative et on ne contemple qu'avec admiration l'extraordinaire développement de ses moyens de communication rapide, routes, chemins de fer et télégraphes, qui sont indispensables à l'organisation pacifique et au progrès de la civilisation dans des pays neufs. Permettez-moi d'ajouter combien j'estime la simplicité et la sagesse des méthodes anglaises qui respectent les droits, coutumes et intérêts des races conquises, assurant aux demi-civilisés un appui solide et digne de confiance et faisant de vos grands colonisateurs les tuteurs bienveillants et bienfaisants des indigènes.

Pendant les temps modernes la colonisation a été un perpétuel sujet de controverse. Les adversaires de la colonisation — soutiens d'une politique que l'expérience universelle a réfutée — s'appuient sur deux arguments: les abus et les charges.

La réalité des abus et l'importance des charges ne peuvent être contestées. Mais ni l'une ni l'autre n'ont la valeur d'un argument décisif pouvant arrêter l'irrésistible mouvement qui pousse l'homme à mieux connaître et à mieux utiliser le monde. Les abus sont inhérents à toute œuvre humaine. Leur existence ne vaut pas plus contre la colonisation que celle de magistrats corrompus contre la nécessité d'une justice. On ne peut condamner une œuvre utile à cause des abus qui l'accompagnent : ils ne sont que des raisons de chercher le mal et le remède.

Les dépenses nécessitées par l'occupation de nouveaux territoires forment une charge que les nations civilisées ont le désir d'accepter et qui — les résultats le prouvent — bénéficient finalement à l'humanité et récompensent celles qui ont le courage de les assumer. Où en serait le monde sans les découvertes du XVIe siècle ou les explorations qui ont développé notre science et contribué au développement des vieux continents? Que serait-il advenu de ce pays s'il avait cédé au mouvement qui s'opposait, au XVIIIe siècle, à la politique d'expansion coloniale?

Sans doute dans les débuts de tout mouvement colonial des erreurs se sont produites, des crises se sont élevées et de lourdes charges se sont imposées aux nations colonisatrices, mais les taches se sont effacées, le mal s'est comme toujours réduit, les crises ont passé, le poids des charges a été oublié, et finalement rien ne reste que d'heureux résultats, tels que l'ouverture d'une plus grande part de cette terre aux opérations méthodiques des activités civilisatrices, l'accroissement des richesses, un champ plus large offert aux principes bienfaisants de la civilisation et de l'effort chrétien.

La colonisation est le véhicule de la civilisation. La première étape est l'occupation du territoire, parfois avec des accidents trop rudes. Puis vient l'action économique et politique qui tend à mettre plus de richesse à la disposition de l'humanité et à améliorer ses conditions d'existence. Le couronnement est dans ces efforts que soutiennent très activement l'esprit de dévouement, de sacrifice et d'héroïsme, notamment le relèvement moral de l'humanité, la propagation à travers le monde des lois de justice et de charité apportées à l'humanité par le Christ.

C'est dans cet esprit que la Belgique, assumant l'héritage de l'Etat indépendant du Congo, a entrepris sa mission coloniale.

Au début de mon administration, j'ai rencontré de graves difficultés, mais j'ai vu qu'elles pouvaient être vaincues plus facilement et plus utilement par une politique d'humanité pratique que par d'interminables polémiques.

C'est ainsi que les mesures que nous avons prises au sujet de la question foncière ont été inspirées par cette idée que, quoique le premier occupant du sol ait par là un premier titre et doive être le premier à l'exploiter, les races moins avancées ne doivent pas être laissées en dehors du bien commun, tant que des règlements dictés par les principes d'humanité procèdent par une évolution graduelle. C'est pourquoi les Belges ont décidé de tenir compte des droits d'occupation des indigènes, d'assurer d'importantes réserves à l'activité économique progressive de ceux-ci et de faire exploiter les produits naturels des pays inoccupés par les indigènes et pour les indigènes. Tel a été le principe dirigeant du système inauguré en 1909.

Dans ce système les indigènes ne peuvent aliéner les terres qu'ils occupent; ils peuvent récolter les produits des pays qu'ils n'occupent pas et qui ne sont pas récoltés. Le rôle des commerçants européens est d'acheter les produits aux indigènes. Cette méthode entraîne nécessairement un bénéfice pour les indigènes, pour les colons et pour la communauté.

Il serait impossible et d'ailleurs sans profit d'évoquer l'histoire complète de la découverte et des débuts de l'administration du Congo. Les hommes de ma génération se souviennent d'avoir appris la géographie dans des atlas où la carte d'Afrique ne présentait qu'un blanc pour la partie centrale du continent mystérieux. La fondation de l'Association africaine internationale a été due à l'initiative du roi Léopold II. Son but était d'explorer et de résoudre l'énigme de l'Afrique centrale, de mettre fin pour toujours aux horreurs du commerce des esclaves et d'introduire la lumière de la civilisation chrétienne dans ces vastes régions inconnues et barbares. C'est alors que Stanley, appuyé par M. Gordon Bennett et le très regretté lord Burnham, à la mémoire de qui je veux adresser un hommage particulier, organisa la célèbre expédition qui allait à la dé-

couverte du Congo. Ce grand événement changea toute la question africaine. Dans une vue de génie, Léopold II embrassa l'importance de la découverte. Son premier plan qui visait à atteindre l'intérieur par le chemin du lac Tanganyika où plusieurs stations avaient été déjà fondées fut écarté et la tentative reprise de la côte occidentale malgré les difficultés opposées par les chutes. Les explorations se succédèrent et le pays fut peu à peu reconnu. La guerre fut déclarée à la traite des esclaves, les négriers furent vaincus, leur métier inhumain détruit, et l'occupation du territoire alla de pair avec l'établissement d'un système administratif complet. C'est en moins de vingt-cinq ans que cette grande œuvre fut accomplie, et le chemin de fer de Matadi à Léopoldville a dépassé les chutes, que l'on regardait comme un obstacle infranchissable.

Le voyage que S. A. R. le prince Albert fit dans la colonie en 1909 montra la grande importance qu'il attachait au problème colonial, l'intérêt qu'il portait à l'avenir de la nouvelle possession belge et la sollicitude qu'il aurait pour elle à sa montée sur le trône de Belgique, trône qu'il a illustré par son héroïque résistance à l'invasion allemande.

Déjà la Belgique faisait un effort qui ne s'est jamais démenti pour le développement de la colonie. En octobre 1909, le roi Léopold II approuva le programme de gouvernement que j'avais l'honneur de lui soumettre à mon retour du Congo que j'avais voulu visiter avant d'adopter les principes de politique coloniale intérieure dont j'assumais la responsabilité. La transformation économique du Congo fut décidée.

Elle a été accomplie en deux ans et demi, les nouveaux règlements étant successivement appliqués aux trois zones dans lesquelles j'avais cru prudent de partager la colonie dans le but d'établir une évolution progressive et de donner à l'administration le temps strictement nécessaire pour établir le nouveau régime. Malgré le danger d'un tel changement de régime, la Belgique a loyalement accompli son programme sans interruption, ni hésitation. Dans cette courte période l'organisation administrative, l'organisation économique, l'application des mesures tendant à l'accroissement de la population et à la lutte contre les dangers qui la menaçaient ont été menées de pair.

L'effort a été grand et les résultats apparaissent déjà. Je me bornerai à donner quelques détails qui donneront l'idée des progrès que nous avons accomplis.

Dès 1908, l'organisation territoriale a été remaniée en vue de rendre l'occupation plus effective et d'améliorer le contrôle sur l'activité des fonctionnaires. En 1908 une administration dure existait dans la province du Katanga. Aujourd'hui un gouvernement est établi; tous les territoires ont été occupés; un chemin de fer construit en moins de deux ans joint le principal centre minier à la frontière de la Rhodésia et au chemin de fer du Cap; une ville a été construite. L'industrie du cuivre a été créée malgré les difficultés que l'énergie des chefs de la Compagnie l'Union Minière a surmontées et dès maintenant, à considérer les résultats déjà acquis, l'avenir industriel du Katanga est assuré. Quant à la richesse minière du pays, de nombreux prospecteurs confirment, et même au delà, les prévisions qui semblaient trop optimistes en 1908.

La colonie a l'avantage de posséder trois ports maritimes, Banane, Boma et Matadi, dont les aménagements ont été améliorés, et cinq ports fluviaux qui sont continuellement perfectionnés; 103 vapeurs, dont 53 appartiennent à l Etat, parcourent le fleuve.

Le mouvement commercial, qui était en 1909 de 106 millions de francs, dont 28 aux importations, atteint en 1913, malgré la crise du caoutchouc, un total de 158 millions, dont 87 aux importations. Le capital total des sociétés congolaises s'élève aujourd'hui à 474.822.750 francs. Pour faciliter les opérations du commerce et la circulation des capitaux, une banque d'émission a été ouverte.

Un réseau de télégraphie sans fil met en communication rapide les principaux postes de la colonie. En 1908, les chemins de fer du Congo comptaient 605 kilomètres. En 1905, ils en comptaient 1.727 et si nous faisons entrer en ligne de compte la section de Kambove à Bukama qui réunira le fleuve à la frontière de la Rhodésia et que nous espérons achever cette année, nous pouvons dire que notre réseau de chemins de fer s'étendra sur plus de 2.097 kilomètres, dont 1.492 ont été construits depuis l'annexion. Quand la guerre éclata, deux lignes de chemins de fer étaient en construction, celle du Tanganyika et celle de Bukama. Des esprits timorés, inquiets des difficultés financières et autres, penchaient pour la suspension du travail, je décidais qu'il serait continué. Nous avons eu le grand plaisir de voir, malgré la guerre, l'achèvement de la ligne du Tanganyika, qui a rendu de grands services à la défense du lac, et nous aurons l'honneur, je l'espère, d'atteindre Bukama cette année.

En même temps, nous nous sommes efforcés d'élever le niveau moral des indigènes en améliorant leurs conditions d'existence et en combattant les fléaux qui les décimaient, et notamment la maladie du sommeil.

L'œuvre des missions comptait en 1908 125 établissements et 325 missionnaires; en 1914 elle comptait 165 établissements et 650 missionnaires. Près de 500.000 indigènes reçoivent aujourd'hui l'instruction religieuse et les missionnaires ont beaucoup développé les écoles où sont donnés les éléments de l'instruction primaire et où les jeunes gens reçoivent un enseignement manuel.

Un vigoureux effort a été fait contre les ravages de la maladie du sommeil. Malgré les difficultés de la prophylaxie dues aux conditions physiques, orographiques et climatériques du pays, tous les moyens ont été mis en œuvre : de grands défrichements et des plantations appropriées ont été faits autour des postes et des

villages, des marais comblés, les établissements exposés déplacés, et l'on a soigneusement surveillé les mouvements de la population et des porteurs et aussi la situation des pêcheries. Le nombre des hôpitaux et des médecins a plus que doublé. Chaque année le roi a mis un million de francs à la disposition du gouvernement pour aider notre campagne contre la maladie du sommeil. Le laboratoire bactériologique de Léopoldville poursuit ses recherches inspirées par les remarquables travaux des écoles de médecine tropicale de Londres et de Liverpool. Grâce à ce laboratoire les missionnaires ont pu prendre part à la lutte sanitaire en recevant des leçons pratiques sur les moyens préventifs et curatifs à employer. S. M. la reine Elisabeth a bien voulu contribuer au succès de l'œuvre en souscrivant 155.000 francs sur le produit de la vente de la « Fleur de la reine » pour la création d'un hôpital modèle à Léopoldville. Dans plusieurs régions l'épidémie est enrayée, l'état sanitaire rétabli et dans des provinces entières, telles que le Bas-Congo, la statistique des naissances est en progrès et la mortalité infantile en décroissance.

Notre politique indigène n'est certes pas arrivée à la perfection. Mais elle a donné une telle tranquillité à toutes les parties du Congo que pendant l'année 1915 dans tout le territoire de la colonie pas une seule fois il n'a fallu employer la force pour le maintien de l'ordre. Les impôts indigènes sont régulièrement payés. Ils avaient produit 516.000 francs en 1908; en 1913 le rendement a dépassé 8 millions et en 1914, malgré la crise, il n'y a pas eu de moins value. La guerre a établi par un témoignage éclatant que nous avons gagné l'amitié de la population. Son loyalisme a été complet. Les réservistes ont rejoint les drapeaux, des volontaires se sont enrôlés, les troupes ont héroïquement combattu et la population a accepté de bon cœur les services de guerre exceptionnels. La tranquillité générale, le rapide paiement des impôts, les progrès de l'état sanitaire, l'accroissement des naissances, le loyalisme et l'affection des indigènes, telles sont les preuves que notre politique indigène répond aux besoins des races indigènes que la Belgique a prises sous sa protection.

Mais les résultats obtenus ne sont rien en comparaison des possibilités offertes par le Congo. Nous avions chez nous des anticoloniaux qui ont fait grand bruit des difficultés de la colonisation. Certes ces difficultés sont grandes, mais en face des obstacles c'est l'optimisme qui est la meilleure politique, spécialement en ce qui concerne le Congo. Ce n'est pas dire que l'œuvre de colonisation du Congo sera facile, mais que nous devons avoir foi dans le succès, parce qu'un effort méthodiquement appliqué à des pays neufs disposant de grandes richesses naturelles ne peut pas ne pas réussir. A son retour du Congo, sir William Lever me dit : « Vous avez dans votre colonie un pays offrant de plus grandes possibilités de développement que le Brésil et, à mon avis, le bassin du Congo est, au fond, de même valeur que celui de l'Amazone. » Il prédisait qu'une politique large et hardie assurerait un grand avenir au Congo belge. Ces vues, venant d'un homme d'une telle expérience, dont l'observation pénétrante et puissante et la clairvoyance sont si appréciées, m'encouragèrent au moment où les difficultés de ma tâche semblaient écrasantes.

Le Congo est donc un pays de splendide avenir, il a un magnifique système fluvial d'environ 15.000 kilomètres et quoiqu'il soit malheureusement séparé de la mer par la région des cataractes, on ne peut dire que ceci sera une barrière à jamais infranchissable à la navigation. Ce problème très important a toute l'attention du gouvernement.

Les produits de la colonie sont variés.

Au point de vue minier, il y a dans les districts de l'Itouri, l'Ouellé et l'Aruwimi d'importants champs d'or. La production mensuelle des mines de Kilo et Moto dépasse actuellement 200 kilogrammes et les filons déjà prospectés contiennent de larges réserves d'or. De nombreux cours d'eau de la région de l'Itouri n'ont pas encore été prospectés et laissent entrevoir du sable aurifère. D'importants dépôts d'alluvions diamantifères ont été découverts au Kassaï. A Tshipaka on a extrait 26.500 carats du 1er mai au 1er octobre 1915. Au Katanga, dans la région de Kundelungou, il y a des couches de terre bleue d'une richesse en diamant encore incertaine, mais ayant la même formation géologique que celles du district de Kimberley.

A mon avis cependant, les métaux précieux offrent moins d'intérêt économique que le charbon, le cuivre, l'étain ou le fer. Des couches de charbon d'une étendue considérable ont été découvertes près du lac Tanganyika, et promettent d'immenses réserves de combustible. Les mines du centre du Katanga sont parmi les plus riches du monde et le succès de leur exploitation est dès maintenant certain. L'étain se trouve en abondance dans les régions voisines et les dépôts de minerai de fer sont très abondants. Il est plus que probable que d'autres provinces du Congo, le Bas-Congo par exemple, contiennent aussi de grandes richesses minières.

Les produits agricoles du pays intéressent au plus haut point son avenir. Jusqu'à présent le caoutchouc, la gomme copal et l'ivoire ont été les principales exportations. Mais, dans l'avenir, ces produits perdront leur prééminence.

Les principaux produits du Congo sont l'huile, les fruits oléagineux, surtout les fruits et les noix à huile de palme. Le Congo est favorable à la culture de tous les produits tropicaux, spécialement le riz, le coton, le café, le cacao et la canne à sucre. On y voit aussi beaucoup de fibres. Dès que la question des transports sera résolue, l'exploitation du bois donnera de bons résultats.

Jusqu'ici le système employé a été la cueillette des produits naturels riches : une culture méthodique devra lui être substituée. Piller le sol, c'est appauvrir le pays. L'agriculture l'enrichit. Les essais déjà faits prouvent que la population indi-

gène s'habituera à travailler le sol si elle y voit un avantage raisonnable et que les produits dont je viens de parler peuvent être cultivés avec succès. Le développement agricole peut se faire soit par les efforts de grandes compagnies, soit par le travail individuel de petites plantations. La première méthode ouvre la production, la seconde l'accroît et peut-être aboutit plus sûrement au relèvement des conditions de vie des indigènes. Les deux systèmes doivent être combinés. Le devoir de l'administration est de favoriser de nouvelles entreprises et de développer l'activité des indigènes en leur apprenant à améliorer leurs méthodes, en créant des marchés et des stations d'essais, en facilitant la vente des produits dans l'intérieur et leur exportation au dehors. Les plantations de l'Ouganda qui avoisinent notre riche province de l'Itouri, celles de la Nigéria et les plantations de cacao de la Gold-Coast ont montré les admirables résultats des méthodes qui y sont en usage et les ressources régulières que les indigènes peuvent retirer d'un système d'agriculture pratique.

En se développant le Congo fournira aux industries européennes des marchés importants et une grande quantité de matières premières. Ce sera pour les Belges un avantage précieux que de s'être établis les premiers dans la colonie et d'avoir organisé son administration. Mais le Congo est ouvert à tous sans privilège pour personne. Dans les premiers temps de la colonisation moderne on considérait le privilège comme le fondement indispensable du succès. C'était une erreur. Nous ne faisons pas du nationalisme économique. Nous voulons le « fair play » pour tout ce qui tend au progrès.

En ce qui concerne la politique indigène nous croyons que la meilleure manière de réussir est de traiter les indigènes comme nous traitons les enfants. De même que les parents, en matière d'éducation, à moins d'être de mentalité inférieure, n'accueillent aucune idée d'avantage personnel, ne se guident qu'à l'intérêt de leurs enfants et ne songent qu'à remplir leur devoir paternel en leur donnant une bonne éducation, de même, une nation colonisatrice, si elle veut faire œuvre féconde et durable, doit mettre les considérations morales au-dessus des buts d'intérêt Pour nous la colonisation doit tendre à donner aux capitaux belges des chances de bons placements et à donner à l'énergie belge de nouveaux champs d'activité, mais c est aussi et avant tout une grande entreprise nationale, dont les résultats doivent indirectement rehausser le prestige de la mère patrie.

Il est nécessaire d'insister sur ce point de vue essentiel. Il gardera les incrédules d'erreurs funestes. L'orage de la guerre a passé sur nous et a dévasté notre chère Belgique. Devant cette destruction et les charges qui pèseront sur nous demain, des inquiétudes angoissées se font jour. Quelques voix timides, échos inconscients de suggestions intéressées d'origine allemande, ont demandé : « Le Congo n'est-il pas trop vaste pour la Belgique ? La charge de son développement ne sera-t-elle pas trop lourde ? » Le bruit a couru, je le sais, que la colonie serait peut-être abandonnée ou qu'une combinaison prévaudrait par laquelle la Belgique serait assistée financièrement, notamment en passant ses pouvoirs et ses responsabilités à une compagnie à charte. Cela montre seulement combien sont loin des réalités pratiques ceux qui lancent ces bruits puérils et ces vagues et misérables inventions. S'il est une vérité définitivement établie, c'est que l'attribution de pouvoirs administratifs à des entreprises commerciales aboutit toujours à de sérieux mécomptes. Seul l'Etat, se tenant en dehors de tout idée de profit, peut défendre avec impartialité les intérêts de ses sujets et spécialement ceux des indigènes. N'avons-nous pas vu le gouvernement britannique reprendre l'une après l'autre les chartes accordées à des sociétés malgré les éminents services que plusieurs d'entre elles ont rendus? Le gouvernement belge ne songera jamais à confier à des entreprises particulières la gestion des devoirs qui reviennent à l'Etat. Les événements ont déjà donné une leçon qui a imposé silence aux pusillanimes. L'intérêt supérieur de l'Etat demande des conseils plus virils. Passer l'exercice de nos droits souverains à une société, fût-elle belge, abandonner tout ou partie de la colonie, détendre si peu que ce soit notre activité coloniale, ce ne serait pas servir la Belgique, mais la diminuer. Nous ne voulons pas laisser diminuer notre pays ; nous voulons qu'il devienne plus grand. Jamais la Belgique n'abandonnera la moindre part de ses droits, jamais un pouce des territoires sur lesquels sa souveraineté est établie. Nous demandons avant tout l'intégrité et l'indépendance complète de la Belgique, et par suite de sa colonie. Ce ne peut pas être en vain que tant d'efforts ont été faits, tant de vies sacrifiées, tant d'héroïsme dépensé. Grâce aux efforts belges, le Congo forme aujourd'hui une unité économique et administrative, une entité organique et indissoluble. Les indigènes savent déjà, en bien des endroits, qu'ils forment une nation sous l'égide du roi Albert dont ils ont entendu dire les nobles actions. Des liens puissants se sont établis entre la Belgique et le Congo, liens de sentiment et d'intérêt, liens économiques et moraux, liens de nature scientifique. Désormais le Congo ne se conçoit pas sans la Belgique ni la Belgique sans le Congo.

Le Congo est-il trop large pour la Belgique? Une comparaison rapide entre les populations et les superficies des différentes métropoles et de leurs colonies donne le résultat suivant :

	MÉTROPOLE		COLONIES	
	Surface	Population	Surface	Population
	Kilomètres		Kilomètres	
Angleterre.	316.246	46.407.087	32.987.140	393.323.023
Pays Bas...	32.713	6.212.704	2.035.000	38.000.000
Belgique...	29.451	7.571.381	2.365.000	15.000.000

On voit que la proportion entre les superficies et les populations du Congo belge et celles de la

Belgique est inférieure à celle de l'Empire britannique et des colonies hollandaises au regard de leurs métropoles respectives. A ne considérer que la population, on voit que celle du Congo est à peine double de celle de la Belgique, tandis que celle des colonies hollandaises est plus de six fois celle des Pays-Bas et que celle de l Empire britannique est plus de huit fois celle du Royaume-Uni.

Ces comparaisons ne donnent pas la base définitive d'appréciation. Le criterium véritable, c'est la force d'expansion de la métropole, sa puissance industrielle et son activité commerciale comme le montrent bien les souvenirs de l'ancienne Grèce et de la République de Venise. Les capitaux et l'initiative de la Belgique suffisent-ils à assurer le développement du Congo? Ici nous devons répondre négativement. Mais c'est vrai aussi de plusieurs colonies et de plusieurs métropoles.

Les Belges ont fondé de florissantes entreprises dans plusieurs pays étrangers. Les étrangers ont ouvert des établissements en Belgique. Cette pénétration réciproque bénéficie grandement à l'humanité. Elle a commencée au Congo : nous espérons qu'elle s'y développera. Les coopérations ne nous ont pas fait défaut. Il nous en est venu d'Angleterre, en particulier lorsque sir William Lever fonda la grande entreprise des huileries du Congo dont les premiers résultats annoncent un avenir brillant. Bien loin de redouter l'introduction de capitaux étrangers, je salue cordialement l'énergie et l'expérience des industriels et capitalistes anglais. Le Congo offre un champ infini à leur activité.

Ainsi le Congo n'est pas trop large pour la Belgique. Politiquement elle se sent à la hauteur de la mission qui doit assurer le succès de l'entreprise congolaise. Economiquement, les coopérations nécessaires viendront à l'appel des richesses du pays et recevront l'appui bienveillant du gouvernement. Quant aux responsabilités de la colonisation, comment la Belgique pourrait-elle les redouter? Certes, hier, dans un pays favorisé et peut-être un peu amolli par une longue prospérité, une telle appréhension pouvait trouver un écho dans une partie de l'opinion publique. Aujourd'hui la peur d'assumer les responsabilités et les risques de grandes entreprises a été dissoute par le fracas des armes. Une nation qui a fait ce que la Belgique a fait dans cette guerre, qui pour défendre son honneur et à la voix du devoir a sans hésitation sacrifié sa longue sécurité, sa prospérité matérielle et le sang de ses fils et a risqué tout son avenir plutôt que de céder à la force et de manquer à sa foi dans la justice — une telle nation n'abandonnera jamais une œuvre grande et belle par peur de l'effort qu'elle exige ou de la charge temporaire qui en découlerait.

D'ailleurs que sont ces charges en comparaison des avantages moraux et matériels qu'elles donneraient? Que sont-elles en proportion de l'abaissement moral qu'un ralentissement d'effort causerait à la nation? Que sont-elles en elles-mêmes? Quand nos pères se séparèrent de la Hollande en 1830, la situation était précaire et le lendemain incertain, plus incertain qu'il n'a jamais été pour le Congo. Ont ils reculé? Ce que nos pères ont fait pour l'indépendance et la prospérité de la mère patrie, les fils le feront pour la civilisation et la prospérité de la colonie.

Il est incontestable que les réformes économiques de 1909 ont rendu la situation financière du Congo plus compliquée. Le budget avait été déjà handicapé par l'attitude nette que l'Etat indépendant avait prise envers le commerce de l'alcool et que nous avons rendue plus sévère encore. Abandonnant les revenus du domaine, nous établîmes un tarif modéré de taxation, abaissâmes les frets pour les transports fluviaux, réduisîmes les tarifs pour location et vente de terre, toutes mesures de progrès et de prospérité, mais entraînant pour longtemps une perte de revenus. C'est ainsi qu'en 1909 nous reconnûmes que la réforme économique de 1909 imposait une réforme financière qui placerait les finances de la colonie sur une base solide et nette, et une réforme administrative qui rendrait la machine gouvernementale plus simple et plus souple. Nous entreprîmes ces deux tâches. Les principes adoptés pour la réforme administrative furent précisés dans une ordonnance publiée le 22 juillet 1914, à la veille de la guerre, et, fidèles à nos résolutions, nous avons décidé de l'appliquer, malgré la guerre. Un Comité financier, composé d'hommes de haute autorité en matière financière et coloniale, a établi un programme complet, fondé sur des faits établis et des prévisions prudentes, grâce auquel nous assurerons l'équilibre du budget dans une période relativement courte. Le Comité a conclu que le produit croissant de l'impôt indigène qui donnait 516.000 fr. en 1908 et plus de 8 millions de francs en 1913 et le développement des douanes justifiaient la plus large confiance dans l'avenir budgétaire du Congo, pourvu que le gouvernement étendît les moyens de communication.

Les derniers événements confirment ces vues, puisque malgré la guerre il n'y a pas eu dépression dans le rendement de l'impôt indigène, puisque, si les douanes ont été touchées au début de la guerre, l'activité commerciale est déjà revenue et puisque les prévisions de recettes établies par les autorités locales de la colonie donnent pour 1916 un accroissement de près de 2 millions de francs. Quand la guerre éclata, le Comité financier était sur le point d'achever ses travaux. Le plan qu'il avait dressé n'a pu être exécuté à raison des événements, mais la réforme financière sera appliquée au premier budget qui suivra la fin des hostilités.

Nous avons l'intention de reprendre l'exécution du programme de chemins de fer que j'ai eu l'honneur de commencer en 1914 et qui comprend la construction de la ligne de Stanley-Pool au Katanga dont on établit l'avant-projet, d'une ligne qui unira Stanley-Falls au lac Albert et d'une troisième ligne qui réunira le Kassaï navigable à

Kabalo, la tête de ligne du chemin de fer du Tanganyika. Nous aurons besoin d'argent pour exécuter notre programme. Avant la guerre nous étions certains de l'obtenir par la coopération des seules banques belges. Nous serons encore plus certains de l'obtenir demain avec la coopération de nos Alliés, si nos ressources n'y suffisent pas.

Nous en sommes certains à cause de notre politique objective, à cause de la valeur intrinsèque de la colonie et à cause d'un facteur plus important, la valeur morale de la nation belge.

L'ambition allemande visait le Congo belge. Malgré les assurances qu'on nous prodiguait, nous n'étions pas sans soupçons. Les cessions de territoire que les Allemands avaient obtenues de la France en 1911 étaient inquiétantes. Ces deux antennes, jetées sur la Lobaye et la Sangha, étaient comme des tentacules menaçant notre sécurité. Mais nous étions résolus à résister à ces plans d'absorption. Notre désir était de voir écarter la guerre du bassin conventionnel du Congo. Mais l'agression allemande en décida autrement, puisque dès le début d'août 1914 ils nous attaquèrent sur le lac Tanganyika, coupant nos fils télégraphiques, détruisant nos bateaux et bombardant nos postes de la rive du lac. Quand la guerre fut déchaînée sur nous, nous nous efforçâmes de restreindre son action sur le commerce pacifique. L'Acte général de la Conférence de Berlin du 26 février 1885 stipulait que la navigation de toutes les nations, même belligérantes, devrait continuer sans empêchement en temps de guerre, pour les affaires commerciales, sur le Congo et ses affluents. Nous prescrivîmes au gouverneur général du Congo d'observer strictement cette stipulation et de s'abstenir de saisir certains navires marchands allemands qui se trouvaient dans les ports maritimes du Bas-Congo en août et septembre 1914. Nous lui prescrivîmes même de ne pas inquiéter les commerçants de nationalité ennemie établis au Congo tant que leurs actes ne compromettraient pas la sécurité de l'Etat ou la tranquillité publique. La conduite des résidents allemands n'a pas toujours justifié la jouissance de cette tolérance. De cette politique et des mesures qui en découlaient le gouvernement belge est directement responsable.

Le gouverneur général, M. Fuchs, suivit exactement les instructions du gouvernement. Il le fit avec la fermeté qu'on attendait de lui et sans se laisser influencer par les protestations des Européens, Belges et autres. Ceux-ci, en apprenant toutes les violations des conventions internationales et les monstrueux excès dont les autorités et les armées allemandes se rendaient coupables en Belgique, passèrent une pétition au gouverneur pour demander des représailles. Les esprits simples font toujours appel à la loi du talion et souvent on résiste avec peine à la tentation de traiter sans pitié un ennemi dénué de tout scrupule. En résistant à la pression de l'opinion et en suivant avec calme, résolution et sang-froid les instructions du gouvernement, le gouverneur général a montré une fermeté et un courage auxquels je dois rendre hommage. La Belgique s'est sacrifiée pour sa parole donnée. En Afrique le gouvernement belge a conscience d'avoir poussé jusqu'à l'extrême limite le respect pour la lettre et l'esprit des traités.

L'Allemagne est obligée de le reconnaître et elle essaie aujourd'hui de nous rejeter la responsabilité de l'extension à l'Afrique centrale, des hostilités entre Européens. Le *Berliner Tageblatt*, dans son numéro du 21 mars 1915, disait que dans la nuit du 7 au 8 août 1914 les Belges avaient enlevé le poste de Zinga à la frontière Cameroun-Congo. Nous n'avons aucune peine à prouver que Zinga n'a jamais été occupé par les troupes belges et que celles-ci n'ont pas marché contre le Cameroun avant le 30 septembre 1914, c'est-à-dire plus d'un mois après la première attaque des Allemands contre la frontière orientale du Congo.

Le premier acte de guerre entre Belges et Allemands en Afrique s'est produit le 22 août 1914 quand le vapeur allemand *Hedwig von Wissmann* a bombardé le port de Lukuga, sur la rive belge du lac Tangayika.

La responsabilité des hostilités en Afrique centrale reste donc entièrement à l'Allemagne.

Nous avons pris d'énergiques mesures de défense. Toutes les troupes actives du Congo furent envoyées sur le front oriental où nous avons avec l'Est africain allemand une frontière commune de plus de 700 kilomètres. La frontière forme une ligne de défense que l'ennemi n'a jamais pu forcer, quoique pendant quinze mois il ait attaqué plusieurs fois sur vingts points différents. De vifs combats ont eu lieu sur ce front où nos troupes noires, conduites par des officiers belges et N. C. O., ont montré leur dévouement et les meilleures qualités militaires. Tout récemment nos forces, abandonnant la défensive, ont passé la frontière de l'Est africain allemand où elles occupent en ce moment les principaux points stratégiques de la ligne d'invasion.

Les forces africaines de la Grande-Bretagne, de la France et de la Belgique combattent côte à côte avec la même ardeur pour la cause qui est défendue en Europe par les armées des mères patries. En plusieurs occasions les troupes congolaises ont combattu sur la frontière de la Rhodésia à côté des troupes britanniques locales et le gouvernement anglais a bien voulu apprécier leur coopération en termes qui sont allés au cœur de nos officiers.

De l'autre côté de notre territoire une colonne belge a pris part depuis l'automne 1914 à l'invasion du Cameroun par les troupes anglo-françaises. Les Allemands qui au début de la guerre menaçaient le cœur du Congo belge par la vallée de la Sangha, où ils avaient pris pied en 1911, sont maintenant rejetés dans l'intérieur. Avec les colonnes françaises notre contingent a avancé aujourd'hui à 1.000 kilomètres dans le territoire ennemi.

Malgré notre regret de voir la guerre infliger

une telle épreuve à la civilisation à peine établie en Afrique centrale, nous ne pouvons nous empêcher de dire notre orgueil devant le courage avec lequel nos troupes noires ont soutenu l'honneur de la Belgique dans ces régions lointaines.

L'Allemagne avait rêvé de se créer aux dépens de la Belgique un vaste empire colonial qui, passant à travers le centre de l'Afrique, eût réuni le Cameroun à l Est africain allemand. Aujourd'hui ce rêve s'est évanoui. Les Allemands ne sont nulle part sur notre sol, tandis que de tous les côtés les forces des Alliés débordent sur le territoire allemand.

Par ses efforts en Afrique pour la défense de son territoire et pour le triomphe de la cause commune, la Belgique, je le pense, s'est acquis de nouveaux et impérissables titres à la possession du domaine colonial qu'elle doit au génie de ses rois et au sang et à l'effort d'un si grand nombre de ses enfants!

LA NEUTRALITÉ du Bassin conventionnel du Congo

L'Acte de Berlin et les prétentions allemandes. — La réponse belge. — Les documents africains des deux « Livres Gris ». — L'attitude de la Hollande.

A l'appui du discours de M. Renkin au Royal Colonial Institute, nous réunissons ci-après les documents publiés depuis le début de la guerre et relatifs à la question de la neutralité du bassin conventionnel du Congo et de la responsabilité de l'extension de la guerre à l'Afrique centrale. Nous y joignons aussi les divers documents des *Livres Gris* belges relatifs au Congo et notamment celui qui a enregistré la fameuse conversation de M. Jules Cambon avec M. de Jagow sur l'avenir du Congo belge.

***

La Société coloniale allemande et plusieurs journaux ont lancé d'abord, au début de mars 1915, une première note à propos de la neutralité du bassin conventionnel du Congo et aussitôt le gouvernement belge y faisait cette première réponse :

Le Havre, 18 mars 1915. — La société coloniale allemande a lancé récemment un manifeste accusant les Alliés, et notamment les Belges, d'avoir méconnu les devoirs des peuples civilisateurs d'Afrique et d'avoir violé les dispositions de l'Acte de Berlin, en portant la guerre dans les colonies allemandes du bassin conventionnel du Congo. Cette imputation calomnieuse a déjà été réfutée. Spécialement en ce qui concerne la Belgique, il est acquis que ce sont les agressions allemandes qui ont obligé les troupes belges à conduire des opérations militaires contre les Allemands. Néanmoins, la presse allemande est revenue à la charge. La *Gazette de Cologne*, du 5 mars 1915, a cru trouver la preuve de la culpabilité de la Belgique dans le fait que des troupes belges ont participé aux opérations dans la Sangha.

Cet argument a été bien mal choisi pour accuser la Belgique. En effet, les opérations franco belges dans la Sangha, auxquelles la *Gazette de Cologne* a fait allusion, ont eu lieu du 2 au 29 octobre 1914. Or, l'attaque allemande sur le port de Lukuga, qui a rendu vains les efforts de la Belgique pour maintenir le Congo en dehors des hostilités, se produisit le 22 août 1914. Du reste, dès le 17 août, la Grande-Bretagne faisait savoir à la Belgique que des actes militaires déjà accomplis par l'Allemagne dans la zone neutralisée par l'Acte de Berlin, l'empêchaient de se rallier à la proposition belge, faite dès la déclaration de guerre en Europe, de laisser l'Afrique centrale en dehors des hostilités.

***

Le 25 mars 1915, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* et d'autres journaux allemands publiaient sous le titre : « Memoire sur l'origine de la guerre en Afrique » le document suivant :

L'article 11 de l'Acte du Congo du 26 février 1885 dispose que les possessions des puissances signataires se trouvant dans la zone conventionnelle de la liberté commerciale devront être neutralisées, dans le cas où la métropole intéressée serait impliquée dans une guerre ; et les puissances signataires de l'Acte *s'engagent* notamment à prêter leurs bons offices pour que, du consentement des parties belligérantes, les territoires en question soient déclarés neutres. Les territoires suivants des Etats européens actuellement en guerre se trouvent dans la zone de la liberté commerciale :

Allemagne : toute l'Afrique Orientale Allemande, environ un tiers du Cameroun ;

Angleterre : toute l'Afrique Orientale Anglaise, tout le protectorat de l Ouganda, tout le protectorat du Nyassaland, une petite partie de la Rhodésia septentrionale ;

France : environ la moitié de l'Afrique Equatoriale Française ;

Belgique : Tout le Congo belge.

Ainsi qu'il ressort du *Livre Gris* belge publié vers la fin de l'année dernière (Correspondance diplomatique relative à la guerre de 1914), aussitôt après l'ouverture des hostilités ont eu lieu entre les puissances alliées, Belgique, France et Angleterre, sur la proposition du gouvernement belge, des pourparlers ayant pour objet la neutralisation du bassin conventionnel du Congo. La correspondance échangée entre ces gouvernements mérite d'autant plus de provoquer un intérêt plus général qu'elle met remarquablement en lumière les motifs qui ont déterminé en dernière analyse les puissances alliées à trancher cette question par un refus.

Les pièces de cette correspondance sont reproduites ci-après :

N° 57.

Télégramme adressé par M. Davignon, ministre des Affaires étrangères, aux ministres du Roi à Paris et à Londres.

Bruxelles, 7 août 1914.

La Belgique souhaite que la guerre ne soit pas étendue

en Afrique centrale. Le gouvernement du Congo belge a reçu pour instructions d'observer une attitude strictement défensive. Priez le gouvernement français (anglais) de faire savoir si son intention est de proclamer la neutralité au Congo français (colonies britanniques du bassin conventionnel du Congo) conformément à l'article 11 de l'Acte général de Berlin. Un télégramme de Boma annonce que les hostilités sont probables entre Français et Allemands dans l'Ubangi,

Signé : DAVIGNON.

N° 58.

Lettre adressée par M. Davignon, ministre des Affaires étrangères, aux ministres du Roi à Paris et à Londres.

Bruxelles, le 7 août 1914.

Monsieur le Ministre,

Comme suite à mon télégramme de ce matin, j'ai l'honneur de vous prier de porter à la connaissance du gouvernement français (anglais) l'information suivante :

Tout en preservant au Gouverneur général du Congo de prendre des mesures de défense sur les frontières communes de la colonie belge et des colonies allemandes de l'Est africain et du Cameroun, le gouvernement du Roi a invité ce haut fonctionnaire à s'abstenir de toute action offensive contre ces colonies,

Vu la mission civilisatrice commune aux nations colonisatrices, le gouvernement belge désire, en effet, par un souci d'humanité, ne pas étendre le champ des hostilités à l'Afrique centrale. Il ne prendra donc point l'initiative d'infliger une pareille épreuve à la civilisation dans cette région, et les forces militaires qu'il y possède n'entreront en action que dans le cas où elles devraient repousser une attaque directe contre ses possessions africaines.

J'attacherais du prix à savoir si le gouvernement de la République (de Sa Majesté britannique) partage cette manière de voir et, le cas échéant, s'il entre dans ses intentions, à l'occasion du conflit actuel, de se prévaloir de l'article 11 de l'Acte général de Berlin pour placer sous le régime de la neutralité celles de ses colonies qui sont comprises dans le bassin conventionnel du Congo.

J'adresse une communication identique à votre collègue à Londres (Paris).

Veuillez agréer, etc. *Signé :* DAVIGNON.

L'attitude du gouvernement français ressort des pièces suivantes du *Livre Gris :*

N° 59.

Lettre adressée par le ministre du Roi à Paris à M. Davignon, ministre des Affaires étrangères.

Paris, le 8 août 1914.

Monsieur le Ministre,

J'ai eu l'honneur de parler au président de la République de votre télégramme d'hier. Je l'avais reçu dans la soirée et l'avais immédiatement communiqué au ministère des Affaires étrangères. On avait demandé à réfléchir avant de me répondre.



Afrique Française.

M. Poincaré m'a promis de parler de cette question aujourd'hui au ministre des Colonies. A première vue il ne verrait guère d'inconvénient à proclamer la neutralité du Congo français, mais il réserve cependant sa réponse. Il croit que des faits de guerre ont déjà éclaté dans l'Oubangui. Il a profité de la circonstance pour me rappeler que la protection que nous accorde la France s'étend aussi à nos colonies et que nous n'avons rien à craindre.

Veuillez agréer, etc.

Signé : Baron GUILLAUME.

N° 61.

Télégramme adressé par le ministre du Roi à Paris à M. Davignon, ministre des Affaires étrangères.

Paris, 9 août 1914.

Le gouvernement français est très disposé à proclamer

la neutralité des possessions du Bassin conventionnel du Congo et prie l'Espagne de le proposer à Berlin.

Signé : Baron GUILLAUME.

N° 74.

Lettre adressée par le ministre du Roi à Paris à M. Davignon, ministre des Affaires étrangères.

Paris, le 16 août 1914.

Monsieur le Ministre,

Au cours de l'entretien que j'ai eu ce matin avec M. de Margerie, j'ai amené la conversation sur les affaires coloniales et sur la démarche que vous m'avez chargé de faire par votre télégramme et votre dépêche du 7 de ce mois.

Mon interlocuteur m'a rappelé que le gouvernement de la République s'était adressé à l'Espagne qui n'avait pas donné réponse avant d'avoir l'avis de l'Angleterre. Il paraît que celle-ci continue à ne pas donner de réponse.

M. de Margerie estime qu'en présence de la situation actuelle, il importe de frapper l'Allemagne partout où on peut l'atteindre; il croit que telle est aussi l'opinion de l'Angleterre, qui aura certes des prétentions à faire valoir; la France désire reprendre la partie du Congo qu'elle a dû céder à la suite des incidents d'Agadir. Un succès, me dit mon interlocuteur, ne serait pas difficile à obtenir.

Veuillez agréer, etc.

Signé : Baron GUILLAUME.

La décision du gouvernement britannique résulte du document suivant du *Livre Gris :*

N° 75.

Lettre adressée par le ministre du Roi à Londres à M. Davignon, ministre des Affaires étrangères.

Londres, le 17 août 1914.

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre dépêche du 7 août, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le gouvernement britannique ne peut se rallier à la proposition belge tendant à respecter la neutralité des possessions des puissances belligérantes dans le bassin conventionnel du Congo.

Les troupes allemandes de l'Est africain allemand ont déjà pris l'offensive contre le protectorat anglais de l'Afrique centrale. D'autre part des troupes britanniques ont déjà attaqué le port allemand de Dar-Es-Salaam, où elles ont détruit la station de télégraphie sans fil.

Dans ces circonstances, même si le gouvernement anglais était persuadé de l'utilité politique et stratégique de la proposition belge, il ne pourrait l'adopter,

Le gouvernement de Londres croit que les forces qu'il envoie en Afrique seront suffisantes pour vaincre toute opposition. Il fera tous ses efforts pour empêcher des soulèvements dans la population indigène.

La France est du même avis que l'Angleterre, vu l'activité allemande que l'on remarque près de Bonar (1) et Ekododo.

Signé : Comte DE LALAING.

De ce qui précède il ressort avant tout que, tandis qu'au début la Belgique s'efforçait d'écarter la guerre de son domaine africain, l'Angleterre et ensuite aussi la France ont pris prétexte de la prétendue ouverture des hostilités par des forces militaires allemandes en Afrique pour renoncer à l'application de l'article 11 de l'Acte du Congo.

Or, en se basant sur les communications officielles des gouverneurs du Cameroun et de l'Afrique Orientale Allemande parvenues dans l'intervalle à l'Office impérial des Colonies, il a été établi ce qui suit, en ce qui concerne *la responsabilité et l'ordre chronologique des premiers faits de guerre* aux frontières des colonies allemandes en question :

I. — CAMEROUN.

1° Le 6 août 1914, le poste allemand de Bonga, à l'extrémité de l'antenne de la Sangha, dont le chef ignorait l'ouverture des hostilités en Europe, fut *surpris et occupé par les Français.*

2° Dans la nuit du 7 au 8 août 1914, le poste douanier allemand de Zinga, à l'extrémité de l'antenne de l'Oubangui, fut *attaqué à l'improviste par le commissaire belge suppléant du district de Libenge, Tummers, et remis ensuite aux troupes françaises.* Par suite du manque de communications télégraphiques, ce poste n'avait eu, lui non plus, aucune connaissance préalable de l'ouverture des hostilités, tandis que les Français à Bangui en avaient été informés télégraphiquement dès le 5 août.

Pour compléter ces démonstrations de fait, il convient de faire remarquer expressément qu'aussitôt après l'ouverture des hostilités le gouverneur impérial du Cameroun a adressé ici une communication faisant connaître clairement son intention d'observer tout d'abord une attitude purement défensive.

Il y a lieu de constater, par parenthèse, que les combats dans les territoires frontières du Cameroun situés en dehors du bassin conventionnel du Congo ont commencé également par des attaques de nos ennemis : en effet des forces *anglaises* ont attaqué le 25 août à Tepe, dans l'Adamaoua allemand, et le même jour à Nssanakang, sur le territoire allemand du fleuve Cross.

Du côté allemand c'est seulement vers le milieu de septembre, d'après les informations du gouverneur, que l'on prépara une offensive contre Midzik, en territoire français (en dehors de la zone conventionnelle); on n'a d'ailleurs pas encore appris ici si cette offensive a effectivement eu lieu. Vers la même époque se produisit la première *attaque* allemande en territoire anglais, à Takum en Nigéria.

II. — AFRIQUE ORIENTALE ALLEMANDE.

1° *Le 8 août 1914 les Anglais commencèrent les hostilités contre la colonie est-africaine avec le bombardement de Dar-es-Salam par le croiseur* Pegasus.

2° Le 13 août le vapeur du gouvernement *Hermann von Wissmann* fut capturé sur le lac Nyassa par le vapeur « anglais » *Gwendolin.*

Ces deux événements se placent chronologiquement *avant* les hostilités survenues dans d'autres régions frontières de la colonie, au cours desquelles les forces militaires allemandes passèrent à leur tour à l'offensive. Celle-ci commença le 15 août avec l'attaque de Taveta, en Afrique

(1) On a sans doute voulu dire Bonga. K. R. A. — (Note allemande.) — *Cette note allemande est sans fondement. Il s'agit en réalité de* Bouar, *situé dans le massif montagneux qui enferme les affluents de la Haute-Ouham et ceux de la Lobaye; les Allemands y avaient créé un poste important, siège d'une compagnie avec retranchements et mitrailleuses. — N. D. L. R.*

Orientale Anglaise, par les troupes de police *est-africaines.*

Les premières rencontres avec les Belges sur la frontière congolaise n'eurent lieu que plus tard, vers la fin d'août.

Ni ces communications *ni les informations de la presse ennemie* ne justifient l'affirmation des trois gouvernements alliés, d'après laquelle les *Allemands* auraient ouvert les hostilités dans les territoires du bassin conventionnel du Congo. Ce sont au contraire les alliés qui ont pris l'offensive, à l'Ouest comme à l'Est, dès la première semaine de la guerre.

Ainsi tombent également les motifs sur lesquels les gouvernements ennemis ont basé — au moins pour la forme — leur rejet de la neutralisation du bassin conventionnel.

Mais d'ailleurs la lettre et l'esprit de l'article 11 de l'Acte du Congo donnent *juridiquement* la possibilité de soulever à n'importe quelle période des hostilités la question de la neutralisation des territoires auxquels s'applique cet Acte. Si donc les alliés avaient sérieusement tenu à écarter la guerre de l'Afrique Equatoriale, les insignifiantes escarmouches de frontière consécutives à l'avance de nos troupes de police est-africaines dans la seconde quinzaine d'août n'auraient pas dû servir de motif aux trois gouvernements alliés pour écarter la proposition de neutralisation. L'*Allemagne* ne s'est pourtant laissée influencer ni par l'attaque des antennes de la Sangha et de l'Oubangui au Cameroun, ni par le bombardement de Dar-es-Salam, ni par la capture du vapeur *Hermann von Wissmann*, quand elle a pris de son côté l'initiative de la neutralisation du bassin du Congo.

Sans doute le gouvernement impérial n'avait jamais supposé qu'une guerre *européenne* dans laquelle l'Allemagne se trouverait impliquée serait étendue aux colonies. Cela résulte notamment du fait que l'organisation militaire existant dans les trois colonies les plus importantes, Afrique orientale, Cameroun et Sud-Ouest, consista de tout temps uniquement en troupes de police destinées exclusivement à assurer la sécurité de ces pays contre des révoltes d'indigènes, *mais non contre un ennemi extérieur;* quant aux autres colonies, elles ne disposaient que de quelques détachements de police plus ou moins insignifiants et nulle part les frontières n'étaient fortifiées, de quelque manière que ce soit. Même après l'accomplissement des actes d'hostilité ci-dessus mentionnés en Afrique orientale et au Cameroun, l'Allemagne n'avait pas abandonné l'espoir que l'on s'en tiendrait là et que la neutralisation des territoires africains en question serait encore possible.

Après différents pourparlers préliminaires entre les organes compétents du gouvernement de l'Empire et l'ambassadeur des Etats-Unis à Berlin, la correspondance suivante fut échangée sur cette question :

1° Lettre du sous-secrétaire d'Etat à l'Office des Affaires étrangères, à l'ambassadeur des Etats-Unis à Berlin.

Office des Affaires étrangères.

Berlin, 23 août 1914.

Le soussigné a l'honneur de communiquer ce qui suit à S. E. M. Gérard, ambassadeur des Etats-Unis à Berlin:

L'article 11 de l'Acte du Congo du 26 février 1885 dispose que les colonies situées dans la zone conventionnelle de la liberté commerciale doivent être neutralisées si la métropole intéressée est impliquée dans une guerre; et les puissances signataires de l'Acte *s'engagent* notamment à prêter leurs bons offices pour que, du consentement des parties belligérantes, la neutralité de ces territoires soit proclamée.

Les Etats européens actuellement en guerre possèdent dans la zone de la liberté commerciale les territoires suivants :

Allemagne : toute l'Afrique Orientale Allemande, environ un tiers du Cameroun ;

Angleterre: toute l'Afrique Orientale Anglaise, tout le protectorat de l'Ouganda, tout le protectorat du Nyassaland, une petite partie de la Rhodésia septentrionale ;

France: environ la moitié de l'Afrique Equatoriale Française ;

Belgique: tout le Congo belge.

D'après les informations parvenues jusqu'à présent, l'Angleterre s'est d'abord livrée à deux actes d'hostilité dans les limites de la zone de la liberté commerciale : le bombardement de Dar-es-Salam et la capture du vapeur *Hermann von Wissmann* sur le lac Nyassa.

Il ressort des protocoles de la Conférence de Berlin, de 1884-1885 qu'il faut attribuer le chapitre III de l'Acte du Congo avec les articles 10, 11 et 12 traitant de la neutralité à une instigation du représentant des Etats-Unis d'Amérique M. John A. Kasson. Déjà à la seconde séance (cf. protocole n° 2 du 19 novembre 1884), M. Kasson donna lecture d'une déclaration exprimant le vif désir de son gouvernement qu'en cas de guerre entre des puissances civilisées la zone de la liberté commerciale restât à l'abri de leurs atteintes.

Dans un exposé lu le 10 décembre 1884 (cf. annexe n° 13 au protocole n° 5 du 18 décembre 1884), M. Kasson montra d'une manière approfondie et convaincante les raisons parlant en faveur d'une neutralisation. Les différentes nationalités qui constituaient les premières colonies américaines se trouvant en état de guerre entre elles, avaient cherché des alliés parmi les Indiens et ce procédé avait eu en son temps les conséquences les plus déplorables. De même, des hostilités entre Européens en Afrique réduiraient à néant tous les progrès accomplis dans la civilisation des nègres et en particulier tous les résultats obtenus par les missions.

Aujourd'hui encore ces déclarations méritent une approbation complète. C'est pourquoi l'Allemagne est prête à donner son consentement à la neutralisation des colonies situées dans la zone de la liberté commerciale.

Eu égard au vif intérêt qu'à l'occasion de la Conférence de Berlin de 1884-1885, le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a accordé à la question de la neutralisation des colonies situées dans la zone de la liberté commerciale, le soussigné a l'honneur de faire appel à la bienveillante intervention de S. E. l'ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique M. Gérard, avec la prière *de porter ce qui précède à la connaissance du gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et de le solliciter en même temps, au nom du gouvernement impérial, de bien vouloir obtenir des autres puissances belligérantes leur consentement à la neutralisation de celles de leurs colonies situées dans la zone de la liberté commerciale.*

En exprimant par avance ses remerciements les plus empressés pour le dérangement causé, le soussigné profite de cette occasion, etc.

Signé : ZIMMERMANN.

A S. E. l'ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique, M. *Gérard.*

2° Lettre de l'ambassadeur des Etats-Unis à Berlin au sous-secrétaire d'Etat à l'Office des Affaires étrangères.

Ambassade des Etats-Unis d'Amérique.

Berlin, 31 août 1914.

Le soussigné ambassadeur des Etats Unis d'Amérique sur les instructions de son gouvernement et en réponse à l'estimée note du 23 août 1914, dont il n'a pas manqué de porter le contenu à la connaissance de son gouvernement, a l'honneur de faire savoir au conseiller intime M. Zimmermann, sous-secrétaire d'Etat impérial pour les Affaires étrangères, que les Etats-Unis, n'ayant pas ratifié l'Acte du Congo du 26 février 1885 relatif à la neutralisation des colonies africaines comprises dans la zone conventionnelle de la liberté commerciale, ne peuvent pas être considérés comme étant partie à la convention. En conséquence le gouvernement américain n'est pas en mesure d'accéder au désir du gouvernement impérial et d'obtenir le consentement des autres belligérants à la neutralisation de celles de leurs colonies situées dans la zone de la liberté commerciale.

Le soussigné profite de cette occasion, etc.

Signé : James W. Gérard.

Au conseiller intime M. *Zimmermann*, sous-secrétaire d'Etat pour les Affaires étrangères, etc.

3° Lettre du sous-secrétaire d'Etat à l'Office des Affaires étrangères à l'ambassadeur des Etats-Unis à Berlin :

Berlin, 15 septembre 1914.

Le gouvernement impérial a appris avec regret, par l'estimée note de Son Excellence l'ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique M. Gérard, en date du 31 août — F. O., nº 442, — que le gouvernement américain refuse d'engager, conformément à la demande du gouvernement impérial, des démarches auprès des puissances belligérantes intéressées, en vue de la neutralisation des colonies africaines comprises dans la zone de la liberté commerciale. Ce refus est basé sur le fait que le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique ne peut pas être considéré comme puissance signataire de l'acte du Congo. Le gouvernement impérial regrette, après un examen approfondi de la question, de ne pouvoir voir dans cette circonstance une raison plausible de décliner la demande allemande.

Le gouvernement américain ayant, ce dont nous lui sommes reconaissants, accepté la protection des intérêts allemands auprès des puissances avec lesquelles l'Empire allemand se trouve actuellement en état de guerre, il semble très naturel que le gouvernement impérial sollicite l'intervention américaine pour faire valoir tels de ses désirs. Il appartient évidemment au gouvernement américain de juger dans chaque cas particulier, s'il doit appuyer les demandes allemandes ou simplement les porter à la connaissance des puissances belligérantes sans prendre lui-même position. Mais le gouvernement impérial est d'avis que le refus opposé à une demande allemande ne peut être justifié que si cette demande est en contradiction avec la neutralité du gouvernement américain ou avec les principes du droit et de l'équité.

En raison de la nature de sa demande et de l'attitude des Etats-Unis d'Amérique à la Conférence de Berlin de 1884-1885, le gouvernement impérial se croyait autorisé à espérer que la demande exprimée par l'Allemagne recevrait du gouvernement américain un accueil tout à fait sympathique, *car elle avait pour but d'empêcher une aggravation de l'état de guerre inutile et en même temps préjudiciable à la communauté de culture de la race blanche.* La question de savoir si le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a lui-même ratifié l'Acte du Congo du 26 février 1885 n'a pas, de l'avis du gouvernement impérial, à être prise en considération. Ce qui devrait plutôt faire pencher la balance, c'est le fait que l'*Allemagne*, qui sollicite l'intervention du gouvernement américain, est puissance signataire de l'Acte du Congo.

Le gouvernement impérial croit pouvoir compter que le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, après un nouvel examen de la question, n'écartera pas le point de vue du gouvernement impérial.

C'est pourquoi le soussigné, se référant à sa note du 23 août 1914, a l'honneur de faire un nouvel appel à la bienveillante intervention de Son Excellence l'ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique avec la prière d'obtenir, par l'intermédiaire du gouvernement américain, le consentement des autres puissances belligérantes à la neutralisation de celles de leurs colonies africaines situées dans la zone de la liberté commerciale, conformément à l'acte du Congo du 26 février 1885.

Le soussigné profite de cette occasion, etc.

Signé : Zimmermann.

A Son Excellence l'ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique, M. *Gérard.*

4° Lettre de l'ambassadeur des Etats-Unis à Berlin au sous-secrétaire d'Etat à l'Office des Affaires étrangères :

Ambassade des Etats-Unis d'Amérique.

Berlin, 26 septembre.

Le soussigné ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique, en réponse à l'estimée note du 15 septembre 1914, a l'honneur de faire savoir au conseiller intime M. *Zimmermann*, sous-secrétaire d'Etat impérial pour les affaires étrangères, qu'il a été informé par le département d'Etat à Washington que celui-ci a transmis sans aucune observation la proposition du gouvernement impérial concernant la neutralisation des colonies africaines des belligérants comprises dans la zone de la liberté commerciale.

Le soussigné profite de cette occasion, etc.

Signé : James W. Gérard.

Au conseiller intime, M. *Zimmermann*, sous-secrétaire d'Etat impérial pour les affaires étrangères.

5° Note verbale de l'ambassade des Etats-Unis à Berlin à l'Office des Affaires étrangère :

Note verbale.

L'ambassade américaine a l'honneur de communiquer ci-dessous à l'Office impérial des Affaires étrangères la traduction d'une note du *ministère des Affaires étrangères français*, datée de Bordeaux le 28 septembre, que l'ambassade américaine à Paris a reçue en réponse à une communication faite le 23 septembre, en exécution d'instructions du département d Etat à Washington :

« Le ministère des Affaires étrangères a l'honneur de déclarer que *l'Allemagne ayant pris l'initiative des hostilités contre les possessions françaises et belges dans le bassin conventionnel du Congo*, le gouvernement de la République s'est vu obligé de prier le gouvernement espagnol de ne pas donner suite à une proposition de bons offices qu'il lui avait déjà adressée à l'instigation du gouvernement belge, aux termes de l'article 11 du l'Acte de Berlin. *Dans ces conditions, il n'est plus possible désormais au gouvernement français d'appliquer pendant la durée de la guerre les dispositions de cet article concernant la neutralisation des possessions des puissances belligérantes situées dans le bassin conventionnel du Congo.* »

Berlin, 7 octobre 1914.

6° Note verbale de l'ambassade d'Espagne à l'Office des Affaires étrangères :

Ambassade d'Espagne à Berlin,
Affaires de Belgique.

Note verbale.

L'ambassade royale d'Espagne a l'honneur de transmettre ci-après à l'Office impérial des Affaires étrangères une communication du *gouvernement belge* concernant la neutralisation des territoires situés dans le bassin conventionnel du Congo (1).

Berlin, 8 novembre 1914.

A l'Office impérial des Affaires étrangères.

---

(1) Cette communication figure, comme on le verra plus loin, dans le *Livre Gris* belge sous le nº 58. — *N. D. L. R.*

Annexe à la note verbale précédente.

A la date du 25 septembre le consulat des Etats-Unis à Anvers a remis un télégramme d'après lequel il était autorisé à attirer l'attention du gouvernement belge sur le fait que le 22 août le gouvernement allemand a adressé une note à l'ambassadeur des Etats-Unis à Berlin relative à l'article 11 de l'Acte de Berlin du 26 février 1885 au sujet de la neutralisation des colonies se trouvant dans la zone conventionnelle ouverte au commerce. La note faisait observer que le chapitre III de cet Acte s'occupe de la neutralité et que l'Allemagne est disposée à accepter une pareille neutralisation.

Le gouvernement du roi ne s'explique pas comment cette note remise le 22 août à l'ambassadeur des Etats-Unis à Berlin ne lui soit parvenue que le 25 septembre.

A la date du 7 août le gouvernement belge s'était mis en rapport avec les gouvernements français et anglais pour leur proposer la neutralisation du bassin conventionnel du Congo et en attendant donna à ses agents l'ordre d'observer une attitude strictement défensive. Il souhaitait en effet que la guerre ne fût pas étendue à l'Afrique centrale.

Les gouvernements français et britannique ne purent se rallier à celte proposition, en raison des actes d'hostilité qui déjà à ce moment avaient été accomplis en Afrique ; des forces allemandes avaient notamment attaqué l'Afrique Centrale Britannique et l'Afrique Orientale Britannique.

Sur ces entrefaites le gouvernement du Roi fut avisé de ce que les forces coloniales allemandes avaient attaqué le 22 août le port congolais de Lukuga (1) sur le lac Tanganyika.

Le gouvernement belge fait en conséquence observer au gouvernement impérial que celui-ci a pris l'initiative des hostilités en Afrique et s'est ainsi opposé à la réalisation du désir du gouvernement du Roi en ce qui concerne l'application de l'article 11 susvisé.

7° Lettre de l'ambassadeur des Etats-Unis à Berlin au sous-secrétaire d'Etat à l'Office des Affaires étrangères.

Ambassade des Etats-Unis d'Amérique.

Berlin, 28 novembre 1914.

Relativement à l'estimée note du 23 août 1914, concernant la neutralisation d'une zone conventionnelle de la liberté commerciale en Afrique, le sousigné ambassadeur des Etats-Unis a l'honneur d'informer le Conseiller intime M. *Zimmermann*, sous-secrétaire d'Etat impérial pour les Affaires étrangères, qu'il a reçu un télégramme de son gouvernement d'après lequel l'*Office britannique des Affaires étrangères* déclare une telle proposition irréalisable en raison des hostilités déjà survenues de part et d'autre, *y compris les attaques de forces militaires allemandes contre l'Afrique Orientale Britannique, l'Afrique Centrale Britannique et Albertville*. Le gouvernement britannique a prié de communiquer cette réponse au gouvernement impérial allemand.

Il n'y a presque rien à ajouter à la correspondance qui vient d'être reproduite, après que les négociations décisives entre Bruxelles, Paris et Londres ont été déjà suffisamment mises en lumière par les documents du *Livre Gris* belge dont copie est donnée ci-dessus, et que les assertions inexactes des gouvernements ennemis relativement à l'initiative des hostilités en Afrique ont été réfutées.

L'action loyale du gouvernement impérial tendait à donner de nouveau et en temps utile aux gouvernements anglais, français et belge, l'opportunité *d'empêcher que la guerre ne soit aussi déchaînée dans les territoires africains*. Mais dans l'intervalle le sort était déjà jeté à Paris et à Londres. De même que l'Allemagne, la Belgique — ainsi qu'il ressort clairement des numéros 57 et 58 du *Livre Gris* belge — avait au début sérieusement manifesté la volonté de prévenir les complications guerrières en Afrique Equatoriale. Cette intention subsiste malgré le fait que l'administration de la colonie belge du Congo, contrairement aux instructions envoyées de Bruxelles de se borner à des mesures défensives, a mis à exécution la surprise du poste douanier allemand de Zinga, et a, aussitôt après l'ouverture des hostilités en Europe, apporté des restrictions à la liberté des Allemands résidant en Afrique en les soumettant à une « surveillance administrative. »

Il convient de remarquer que les intentions pacifiques de la Belgique avaient tout d'abord rencontré l'approbation de la France, et que le gouvernement français, à la date du 9 août, alors qu'il était déjà informé des événements du Nouveau-Cameroun, avait encore sollicité le concours du gouvernement espagnol en vue de la neutralisation du bassin du Congo.

Si donc peu après on échangeait au sein du gouvernement français des considérations opportunistes dans des directions opposées, ainsi qu'il résulte de la lettre n° 74 du *Livre Gris* belge, *ce n'est que le refus du gouvernement anglais* d'accepter la proposition belge (Cf. n° 75 du *Livre Gris*) *qui a fait pencher la balance*. Il n'y a rien à ajouter de plus à la critique faite ci-dessus des motifs invoqués du côté anglais.

Mais le gouvernement impérial croit utile de signaler que *dès la fin de juillet 1914, c'est-à-dire avant l'ouverture des hostilités en Europe*, le gouvernement britannique de la Nigéria s'est livré à des actes hostiles à l'égard de l'administration de la colonie allemande voisine du Cameroun. En effet, d'après un rapport du résident impérial à Garoua (Cf. *Deutsches Kolonialblatt*, n° 1/2 du 15 janvier 1915), un sac postal expédié de Garoua le 23 JUILLET 1914 à destination de Cologne a été ouvert à Yola (Nigéria) et les lettres furent retournées le 30 juillet non pas au résident impérial, mais au représentant de la Compagnie (britannique) du Niger à Garoua ! D'autres symptômes, inouïs en temps de paix, tels que l'arrestation de courriers allemands en Nigéria, la détention à Yola de soldats des troupes indigènes allemandes, et différents faits de même genre permettent de conclure que dès cette époque des mesures préparatoires avaient été prises dans les possessions britanniques de l'Afrique occidentale en vue d'une guerre coloniale générale, à l'intérieur et à l'extérieur du bassin du Congo. Si, d'autre part, le gouvernement de Londres a laissé pendant dix jours sans réponse la demande belge du 7 août, cela s'explique sans

(1) Le *Livre Gris* belge enregistre ainsi cette attaque :

« Télégramme adressé par le vice-gouverneur du Katanga à « M. Renkin, ministre des colonies. — Elisabethville, 26 août 1914. « Allemands continuant leurs escarmouches au Tanganika ont « attaqué le 22 août le port de Lukuga. Ils ont eu deux noirs tués « et deux blessés. De nouvelles attaques sont attendues. — Tombeur. »

Ce télégramme n'est pas reproduit dans le mémoire allemand. Il forme le n° 76 du *Livre Gris* belge. — *N. D. L. R.*

peine par le fait que le 15 août s'était produite la première attaque *allemande* (sur Taveta, en Afrique Orientale Anglaise), et le gouvernement britannique avait alors en mains un prétexte pour justifier son opposition dans la question de la neutralisation. La suite des faits de guerre ultérieurs dans les colonies africaines ne permet plus de douter que l'Angleterre était dès l'abord fermement résolue à ébranler la puissance et le prestige de l'Allemagne en Afrique partout où c'était possible et par n'importe quels moyens. La France et ensuite aussi la Belgique se sont associées à l'action de l'Angleterre contre les colonies allemandes, brisant ainsi la solidarité des puissances engagées dans la même mission civilisatrice en Afrique et ruinant pour longtemps le prestige de la race blanche sur les populations primitives de ce continent.

C'est donc aux gouvernements des Etats alliés qu'incombe, d'après l'examen des faits, la responsabilité entière de toutes les conséquences qu'entraînera l'extension de l'état de guerre aux territoires du bassin conventionnel du Congo et de l'Afrique équatoriale.

* * *

Le 30 mars 1915, le gouvernement belge communiquait ainsi sa réponse :

Les journaux allemands viennent de publier un mémoire de l'Office allemand des colonies, imputant aux Alliés et notamment à la Belgique la responsabilité de l'extension des opérations de guerre aux territoires de l'Afrique centrale. Pour la troisième fois, le gouvernement allemand fonde son accusation sur des faits inexistants et des faux. Voici donc de nouveau la stricte vérité : les hostilités entre les forces belges et allemandes dans le bassin conventionnel du Congo se sont ouvertes le 22 août 1914 par l'agression du vapeur *Hedwig von Wissman* contre le port de Lukuga (Congo belge).

Il est inexact que le poste allemand de Zinga, dans l'Oubangui, ait été attaqué par les Belges au début du mois d'août, ainsi que l'affirme le mémoire allemand. Zinga fut pris par les Français, dans la nuit du 7 au 8 août. En vue de cette opération, le concours des Belges fut demandé par le commissaire français de Bangui, mais refusé par le gouverneur général du Congo belge agissant en conformité des instructions de Bruxelles qui interdisaient tout acte d'hostilité à l'égard des Allemands.

Il est vrai que le bruit se répandit en Afrique, dès le 10 août, que Zinga avait été enlevé par les Belges. Le gouverneur général demanda des explications au commissaire du district Tummers (cité dans le mémoire). La réponse télégraphique de ce fonctionnaire, dont nous possédons copie, et qui est datée du 20 août, porte : « Zinga n'a jamais été occupé par les troupes belges. » Il est possible que les troupes belges aient été à Zinga dans la suite, mais en tout cas cela aurait été postérieurement au 30 septembre.

M. Malfeyt, gouverneur de la province orientale, a émis l'avis que le faux bruit de la prise de Zinga par les Belges aurait provoqué les hostilités des Allemands sur la frontière orientale. C'est le 30 septembre que les forces belges ont été mises en mouvement pour porter assistance aux Français, à la demande du gouverneur général M. Merlin.

Ce concours fut accordé par le gouverneur général du Congo belge conformément aux instructions du gouvernement du roi du 28 août, et en considération de ce que la marche des forces allemandes vers l'Oubangui et le Moyen-Congo constituait une menace directe contre le Congo belge, déjà violemment attaqué à cette époque par les Allemands sur toute la frontière orientale.

Il résulte de ces faits, ainsi que de ceux qui ont été rappelés dans deux notes précédentes, que : 1° la Belgique n'a pas pris l'initiative d'étendre les hostilités à l'Afrique centrale et qu'elle n'a pas attaqué Zinga; 2° au moment où la Belgique négociait, comme l'avoue maintenant l'Office allemand des colonies, en vue d'obtenir la neutralisation du bassin du Congo, l'Allemagne venait, le 22 août 1914, d'attaquer, sans provocation aucune, le poste belge de Lukuga; 3° en conséquence, au moment où l'Allemagne cherchait, par l'intermédiaire des Etats-Unis, le 23 août, à obtenir cette neutralisation, elle-même l'avait rendue impossible par son agression.

* * *

On a pu lire dans le mémoire allemand la reproduction des documents du premier *Livre Gris* belge se rapportant aux affaires du Congo : ils y étaient en effet tous cités, sauf le document n° 76 que nous y avons ajouté en note et qui était assez intéressant d'ailleurs en l'espèce puisqu'il rapporte l'attaque allemande contre Lukuga.

Voici maintenant les documents africains et congolais du second *Livre Gris* belge publié en juillet 1915 :

N° 2.

Le ministre du roi à Berlin à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.

Berlin, le 2 avril 1914.

Monsieur le Ministre,

M. l'Ambassadeur de France m'a fait part ce matin confidentiellement d'une conversation qu'il avait eue tout dernièrement avec M. de Jagow après un dîner intime auquel il avait été invité chez ce dernier.

Pendant une récente absence de M. Cambon, le secrétaire d'Etat aux Colonies, rencontrant le chargé d'affaires de France dans une soirée et, quelques jours après, l'attaché naval, leur avait dit que l'Allemagne et la France devraient bien s'entendre pour la construction et le raccordement des lignes de chemin de fer qu'elles projetaient de construire en Afrique, afin que ces lignes ne se fissent pas concurrence.

M. Cambon demanda ce que signifiaient ces ouvertures. M. de Jagow répondit que la question était encore à l'étude, mais qu'il était d'avis, comme M. Solf, qu'une entente entre les deux pays et aussi avec l'Angleterre serait des plus utiles. « Dans ce cas, reprit l'ambassadeur, il faudrait inviter la Belgique à conférer avec nous, car elle construit de nouveaux chemins de fer au Congo et, à mon sentiment, il serait préférable que la Conférence se tînt à Bruxelles.

— Oh ! non, répondit le Secrétaire d'Etat, car c'est aux dépens de la Belgique que notre accord devrait se conclure. — Comment cela ? — Ne trouvez-vous pas que le roi Léopold a placé sur les épaules de la Belgique un poids trop lourd ? La Belgique n'est pas assez riche pour mettre

en valeur ce vaste domaine. C'est une entreprise au-dessus de ses moyens financiers et de ses forces d'expansion. Elle sera obligée à y renoncer. »

L'ambassadeur trouva ce jugement tout à fait exagéré.

M. de Jagow ne se tint pas pour battu. Il développa l'opinion que seules les grandes puissances sont en situation de coloniser. Il dévoila même le fond de sa pensée en soutenant que les petits Etats ne pourraient plus mener, dans la transformation qui s'opérait en Europe au profit des nationalités les plus fortes, par suite du développement des forces économiques et des moyens de communication, l'existence indépendante dont ils avaient joui jusqu'à présent. Ils étaient destinés à disparaître ou à graviter dans l'orbite des grandes puissances.

L'ambassadeur répondit que ces vues n'étaient pas du tout celles de la France, ni, autant qu'il pouvait le savoir, celles de l'Angleterre; qu'il persistait à penser que certains accords étaient nécessaires pour la mise en valeur de l'Afrique, mais que, dans les conditions présentées par M. de Jagow, toute entente était impossible.

Sur cette réponse, M. de Jagow se hâta de dire qu'il n'avait exprimé que des idées toutes personnelles, qu'il n'avait parlé qu'à titre privé et non en secrétaire d'Etat s'adressant à l'ambassadeur de France.

M. Cambon n'en attacha pas moins une signification très sérieuse aux vues que M. de Jagow n'a pas craint de dévoiler dans cet entretien. Il a pensé qu'il était de notre intérêt de connaître les dispositions dont le dirigeant officiel de la politique allemande est animé à l'égard des petits Etats et de leurs colonies.

J'ai remercié l'ambassadeur de sa communication absolument confidentielle. Vous en apprécierez certainement toute la gravité.

Veuillez agréer, etc...

Signé : Baron Beyens.

N° 39

M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères aux ministres du Roi à Londres, Paris et Saint-Pétersbourg.

Anvers, le 29 août 1914

Monsieur le Ministre,

A la date du 26 août, le vice-gouverneur du Katanga a télégraphié à M. le ministre des Colonies que les Allemands ont attaqué, le 22 août, le port de Lukuga (Albertville) sur le lac Tanganika.

Mon collègue, M. Renkin, a adressé le 28 août à M. Tombeur les instructions suivantes :

« En présence des attaques directes des Allemands contre la colonie du Congo belge, et spécialement contre le port de Lukuga, le gouvernement vous ordonne de prendre toutes les mesures militaires pour la défense du territoire belge.

« En conséquence, vous pouvez autoriser l'entrée des troupes anglaises en territoire belge, accepter l'offre de passage pour des troupes belges en Rhodésie, entreprendre en coopération avec les troupes britanniques ou au moyen des seules troupes belges toute action offensive qu'exigerait la défense de l'intégrité de notre territoire colonial.

« Des ordres identiques ont été adressés au gouverneur général du Congo à Boma en ce qui concerne une coopération éventuelle, dans le même but de défense avec les troupes françaises sur notre frontière, dans le bassin de l'Ubanghi. »

J'ai donné connaissance aux ministres de France, de Grande-Bretagne et de Russie du télégramme du vice-gouverneur du Katanga et de la réponse qui lui a été faite.

Signé : Davignon.

N° 54

Télégramme communiqué le 25 septembre par le consul d'Amérique à Anvers au Ministère des Affaires Etrangères

Sept. 24, for Legation Brussels, circular twenty-third.

At the request of the German Government and on the understanding the department is merely acting as a medium of communication and has no comments whatsoever to make, you may bring to the attention of the Foreign Office the fact that on August 22nd the German Government addressed a note to the American Ambassador at Berlin referring to article 11 of the Congo act of February 26th 1885 relating to the neutralization of the colonies lying within the conventional free trade zone. The note points out that chapter three of this act deals with neutrality and that Germany is willing to agree to such neutralization.

Bryan,
Secretary of State, Washington.

Annexe au n° 54

Traduction.

« A la demande du gouvernement allemand et étant entendu que le département agit seulement en agent de transmission et n'a pas de remarque à faire quelle qu'elle soit, vous pouvez attirer l'attention du ministère des Affaires étrangères sur le fait que le 22 août le gouvernement allemand a adressé une note à l'ambassadeur d'Amérique à Berlin relative à l'article 11 de l'acte du Congo du 26 février 1885 au sujet de la neutralisation des colonies se trouvant dans la zone conventionnelle ouverte au commerce. La note fait observer que le chapitre III de cet acte s'occupe de la neutralité et que l'Allemagne est disposée à accepter une pareille neutralisation.

Signé : Bryan.
Secrétaire d'Etat, Washington,

N° 58

M. Davignon, ministre des Affaires étrangères, au baron Grenier, ministre du roi à Madrid (télégramme).

Le Havre, le 21 octobre 1914.

Veuillez recourir aux bons offices du gouvernement espagnol pour faire parvenir au gouvernement allemand le télégramme suivant :

A la date du 25 septembre, le Consulat des Etats-Unis à Anvers a remis un télégramme (voir n° 54) d'après lequel il était autorisé à attirer l'attention du gouvernement belge sur le fait que le 22 août le gouvernement allemand avait adressé une note à l'ambassadeur d'Amérique à Berlin relative à l'article 11 de l'acte de Berlin du 26 février 1885 au sujet de la neutralisation des colonies se trouvant dans la zone conventionnelle ouverte au commerce. La note faisait observer que le chapitre III de cet acte s'occupe de la neutralité et que l'Allemagne est disposée à accepter une pareille neutralisation.

Le gouvernement du roi ne s'explique pas comment cette note remise le 22 août à l'ambassadeur des Etats-Unis à Berlin ne lui soit parvenue que le 25 septembre.

A la date du 7 août, le gouvernement belge s'était mis en rapport avec les gouvernements français et anglais pour leur proposer la neutralisation du bassin conventionnel du Congo et, en attendant donna à ses agents l'ordre d'observer une attitude strictement défensive. Il souhaitait, en effet, que la guerre ne fût pas étendue à l'Afrique centrale.

Les gouvernements anglais et français ne purent se rallier à cette proposition en raison des actes d'hostilité qui, déjà à ce moment avaient été accomplis en Afrique. Des forces allemandes avaient notamment attaqué l'Afrique centrale britannique et l'Afrique orientale britannique.

Sur ces entrefaites, le gouvernement du roi fut avisé de ce que les forces coloniales allemandes avaient attaqué dès le 22 août le port congolais de Lukuga sur le lac Tanganika.

Le gouvernement belge fait en conséquence observer au gouvernement impérial que celui-ci a pris l'initiative des hostilités en Afrique et s'est ainsi opposé à la réalisation du désir du gouvernement du roi en ce qui concerne l'application de l'article 11 susvisé.

Signé : Davignon.

N° 66

Le ministre des Etats-Unis d'Amérique à M. Davignon, ministre des Affaires étrangères.

Brussels, november 16, 1914.

Mr. Minister,

I am in receipt of the following telegram from my

Government wich I am directed to bring to your Excellency's knowledge :

(Même texte que le nº 54).

I avail myself, etc...

Signé : BRAND WHITLOCK.

Nº 67.

M. Davignon, ministre des Affaires étrangères, à M. Brand Whitlock, ministre des États-Unis d'Amérique.

Le Havre, le 5 décembre 1914.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser réception à Votre Excellence de la lettre du 16 novembre, relative à la neutralisation du bassin conventionnel du Congo, suggérée par l'Allemagne.

La proposition du gouvernement allemand, qui datait du 22 août, nous a été notifiée le 25 septembre par le consul général des Etats-Unis à Anvers.

Votre Excellence s'est rendu compte par la lecture du *Livre Gris* des démarches que le gouvernement du Roi a faites en vue de maintenir la neutralité du Congo (Voir *Premier Livre Gris*, nº 57). Elle trouvera sous ce pli une copie du télégramme que j'ai adressé le 21 octobre au gouvernement impérial à ce sujet par l'intermédiaire du gouvernement espagnol. (Voir nº 58.)

Je saisis, etc.

Signé : DAVIGNON.

Nº 89.

M. Davignon, ministre des Affaires étrangères, au baron Grenier, ministre du roi à Madrid.

Le Havre, le 31 mars 1915.

Monsieur le baron,

Vous trouverez sous ce pli une note que je vous prie de vouloir bien remettre au gouvernement espagnol en lui demandant de la faire parvenir au gouvernement allemand.

Veuillez agréer, etc.

Signé : DAVIGNON.

ANNEXE AU Nº 89.

Note.

L'inspecteur d'Etat Tombeur, commandant les troupes à la frontière orientale du Congo belge, a fait parvenir au gouvernement belge un exemplaire de cartouches à balles expansives du modèle en usage pour le tir de chasse trouvées sur les positions occupées par les forces allemandes le 20 novembre 1914, au combat de Kasa-Kalowe (Sud-Ouest du lac Tanganika). Ce document a été remis au président de la commission d'enquête sur les infractions aux lois de la guerre.

M. Tombeur a fait savoir, d'autre part, au gouvernement royal que deux sous-officiers de nos troupes coloniales tombés dans la nuit du 25 au 26 février au cours d'une escarmouche avec un parti allemand, entre Impala et Lukuga, ont été atteints par des balles expansives dites balles dum-dum. Les ravages causés par les projectiles étaient tels qu'à première vue les cadavres avaient paru porter des blessures provenant d'obus de 37 millimètres.

A la suite de ces faits, le gouvernement du Roi vient d'inviter M. Tombeur à protester auprès du commandant allemand contre l'emploi par des troupes sous ses ordres de projectiles dont l'usage est proscrit par les conventions internationales. Il lui a été prescrit en outre de signifier à cet officier que tout militaire allemand européen ou indigène capturé par les troupes belges et trouvé porteur de munitions prohibées sera déféré au conseil de guerre comme criminel de droit commun.

Nº 90

M. Davignon, ministre des Affaires étrangères, au baron Grenier, ministre du roi à Madrid (Télégramme).

Ostende, le 12 octobre 1914.

Le vice-gouverneur général du Katanga télégraphie que les Allemands emploient contre les troupes du Congo belge des indigènes conduits par leurs chefs et n'ayant aucune indication au point de vue des lois et coutumes de la guerre. Le gouvernement belge proteste contre l'emploi de troupes nègres non disciplinées et non encadrées de blancs comme étant capables de tous excès. Prière de porter notre protestation à la connaissance du gouvernement espagnol et de demander à celui-ci de faire savoir au gouvernement allemand que le gouvernement du roi, conformément aux règles du droit international, refuse de traiter comme belligérantes les hordes nègres conduites par des chefs indigènes.

Signé : DAVIGNON.

Nº 91

Le ministre du roi à Madrid à M. Davignon Ministre des Affaires étrangères.

Madrid, le 13 octobre 1914.

Monsieur le Ministre,

Je n'ai pas manqué de me conformer aux instructions contenues dans votre télégramme du 12 octobre dernier concernant la protestation du gouvernement du roi contre l'emploi par les Allemands au Congo de troupes nègres non disciplinées et non encadrées.

Le ministre d'Etat vient de me transmettre et j'ai l'honneur de vous adresser ci joint la copie de la réponse du ministre des Affaires étrangères de Berlin à la note verbale par laquelle l'ambassadeur d'Espagne avait été chargé de lui notifier notre refus de traiter comme belligérantes des hordes nègres conduites pas des chefs indigènes.

Prétextant de l'interruption des communications avec les pays d'outre-mer, le département des Affaires étrangères déclare ne pouvoir donner aucun renseignement à cet égard.

Veuillez agréer... etc. *Signé :* Baron GRENIER.

ANNEXE AU Nº 91.

Auswärtiges Amt à l'Ambassade Royale d'Espagne. — Réponse à la note verbale du 14 octobre 1914 concernant le prétendu emploi d'indigènes contre le Congo belge par l'Allemagne.

Le Département Impérial des Affaires étrangères regrette de ne pas être en mesure de donner des renseignements au sujet du prétendu emploi d'indigènes contre le Congo belge, les autorités compétentes étant sans nouvelles à cet égard. En outre, il n'y a aucune possibilité d'obtenir des renseignements sur la question puisque les puissances actuellement en guerre avec l'Allemagne ont interrompu toutes les communications avec les pays d'outre-mer.

Berlin, le 8 novembre 1914.

*
* *

L'Allemagne est revenue à la charge en octobre, par la voie hollandaise, sur la question de l'Acte du Congo. Le *Journal des Débats* du 9 octobre 1915 publiait à ce sujet l'article suivant :

« La *Gazette de Cologne* du 2 octobre publie le télégramme suivant de la frontière hollandaise :

Un collaborateur « bien informé » du *Daily Chronicle* écrit qu'il y a des indices que le gouvernement hollandais examine la possibilité d'offrir ses bons offices pour faire respecter par les belligérants la clause de l'Acte du Congo qui prévoit la neutralisation du bassin du Congo. L'article du journal anglais se termine par ces considérations : « L'Angleterre a suffisamment de colonies en Afrique. Elle ne cherche pas à acquérir de nouveaux territoires. Elle s'est engagée à observer partout le droit des gens, de sorte que si la Hollande venait à proposer un accord de l'espèce, l'Angleterre ne refuserait pas de s'y rallier. On croit que la proposition se fera sous la forme d'une circulaire adressée à toutes les puissances signataires de l'Acte de Berlin, ainsi qu'aux Etats-Unis. On n'en connaît pas encore le texte. »

« Ce télégramme fait allusion à un grand article, d'allure officieuse, paru dans le journal hollandais *Nieuws van den Dag*, où l'on demandait au gouvernement de la reine Wilhelmine de remplir ses obligations de puissance neutre à l'égard de l'Acte de Berlin de 1885 et de placer ses bons offices à la disposition des belligérants, afin que, conformément à l'article 11 du chapitre III de cet Acte, les territoires compris dans le bassin conventionnel du Congo soient à nouveau neutralisés et qu'une trêve soit ainsi établie en Afrique centrale.

« La *Métropole*, journal belge, avait déjà dénoncé cette nouvelle manœuvre allemande et fait à ce sujet quelques judicieuses et intéressantes observations. Elle avait rappelé que l'insertion de la clause neutralisant le bassin conventionnel du Congo en cas de conflit européen était due à Bismarck qui, prévoyant que dans cette éventualité il serait très difficile à l'Allemagne de défendre ses possessions africaines, réussit à persuader aux puissances signataires de ne pas étendre, dans un but « humanitaire » et afin de ne pas mettre en danger le prestige de la race blanche dite civilisée, les hostilités au continent noir. Cette clause était entièrement en faveur de l'Allemagne; mais le prétexte de son insertion dans l'Acte de Berlin était trop plausible pour qu'elle fût refusée.

« Que se passa-t-il maintenant au début de la guerre en août 1914? L'Allemagne viola la neutralité de la Belgique et, ayant fait ainsi bon marché du droit international, elle n'osa pousser le cynisme (il faut lui reconnaître ce restant de pudeur) jusqu'à faire appel aux puissances neutres signataires du traité de Berlin (Belgique, Danemark, Italie, Hollande, Portugal, Espagne, Suède et Turquie), pour faire respecter la clause de l'article 11, d'autant plus que cette clause concernait avant tout le Congo belge et le gouvernement du roi Albert.

« Celui-ci, cependant, se montra beau joueur et, fidèle jusqu'au bout au respect des traités, il proposa à la France et à la Grande-Bretagne d'exécuter la clause de l'article 11. La France accepta, l'Angleterre refusa. A Paris, on déclara à l'époque que le refus de l'Angleterre était dicté par son désir de satisfaire ses ambitions africaines et que, l'Allemagne ayant fait fi du droit international et ayant acquis à peu de frais un avantage sur le continent, il n'y avait aucune bonne raison pour lui éviter tout embarras en Afrique. A Londres, cependant, une explication différente fut donnée. On déclara qu'avant même que la Belgique eût notifié sa proposition, l'Allemagne elle-même avait déjà violé l'article 11 par des actes hostiles sur le territoire africain.

« Entre temps, l'Allemagne proposa à la Belgique, par l'intermédiaire des Etats-Unis, de respecter la clause de la neutralité congolaise, proposition qui se croisa avec une protestation du gouvernement belge contre les méthodes de guerre illégales employées par l'Allemagne en Afrique, notamment l'utilisation de troupes irrégulières d'indigènes armés ne se trouvant pas sous le commandement d'officiers blancs. L'Allemagne répliqua que, comme elle ne pouvait plus communiquer avec ses possessions africaines, elle déclinait la responsabilité de tous faits de ce genre, excuse risible si l'on songe que c'est la violation du territoire belge en Europe, entraînant, conformément aux traités, l'entrée en scène de l'Angleterre, qui valait à l'Allemagne l'inconvénient invoqué.

« Quoi qu'il en soit, ces pourparlers n'aboutirent à rien, du fait de l'Allemagne, et la guerre se mit à sévir en Afrique comme ailleurs — au grand désavantage de Berlin.

« L'Angleterre conquit l'Afrique Sud-Occidentale allemande, les Franco-Anglais s'emparèrent du Togoland, avec l'aide des Belges ils achevèrent la conquête du Cameroun, et les Anglais, avec l'aide non moins effective des Belges, repoussèrent tout mouvement hostile des forces allemandes de l'Est africain contre la province orientale du Congo, le Katanga et la Rhodésie.

« Il peut donc sembler assez singulier qu'après quatorze mois de guerre africaine le gouvernement des Pays-Bas se prépare à réclamer de l'Angleterre et de la France le respect de la neutralité africaine, alors qu'il n'a jamais protesté contre la violation, par l'Allemagne, de la neutralité belge, et même qu'il n'a fait aucun effort pour se joindre à la Belgique lorsque celle-ci proposa à ses alliés l'observance de l'article 11 du traité de Berlin.

« Nous croyons savoir que le gouvernement belge, d'accord avec l'Angleterre et la France, repoussera toute proposition qui pourra lui être faite dans ce sens par n'importe qui. Certains neutres pourraient vraiment mieux choisir leur moment de protester contre les violations des conventions internationales. »

Il n'a plus été question de cette intervention à partir de l'automne 1915.

***

Voici enfin, pour éclairer la question, le texte du chapitre III de l'Acte de Berlin du 26 février 1885 :

CHAPITRE III

Déclaration relative à la neutralité des territoires compris, dans le bassin conventionnel du Congo.

ART. 10

Afin de donner une garantie nouvelle de sécurité au commerce et à l'industrie et de favoriser, par le maintien de la paix, le développement de la civilisation dans les contrées mentionnées à l'article 1er et placées sous le régime de la liberté commerciale, les Hautes Parties signataires du présent Acte et celles qui y adhéreront par la suite s'engagent à respecter la neutralité des territoires ou parties de territoires dépendant desdites contrées, y compris les eaux territoriales, aussi longtemps que les puissances qui exercent ou qui exerceront des droits de souveraineté ou de protectorat sur ces territoires, usant de la faculté de se proclamer neutres, rempliront les devoirs que la neutralité comporte.

ART. 11

Dans le cas où une puissance exerçant des droits de suzeraineté ou de protectorat dans les contrées mentionnées à l'article 1er et placées sous le régime de la liberté commerciale, serait impliquée dans une guerre, les Hautes Parties signataires du présent Acte et celles qui y adhéreront par la suite s'engagent à prêter leurs bons offices pour que les territoires appartenant à cette puissance et compris dans la zone conventionnelle de la liberté commerciale soient, du consentement commun de cette puissance et de l'autre ou des autres parties belligérantes, placés pour la durée de la guerre sous le régime de la neutralité et considérés comme appartenant à un Etat non belligérant ; les parties belligérantes renonceraient, dès lors, à étendre les hostilités aux territoires ainsi neutralisés, aussi bien qu'à les faire servir de base à des opérations de guerre.

ART. 12

Dans le cas où un dissentiment sérieux, ayant pris naissance au sujet ou dans les limites des territoires mentionnés à l'article 1er et placés sous le régime de la liberté commerciale, viendrait à s'élever entre des puissances signataires du présent Acte ou des puissances qui y adhéreraient par la suite, ces puissances s'engagent, avant d'en appeler aux armes, à recourir à la médiation d'une ou de plusieurs puissances amies.

Pour le même cas, les mêmes puissances se réservent le recours facultatif à la procédure de l'arbitrage.

UN INSTITUT AFRICAIN

DE TECHNOLOGIE AGRICOLE ET DE RECHERCHES SCIENTIFIQUES

Combien de fois déjà n'a-t-on pas déploré l'absence complète, dans nos principales possessions tropicales, de tout centre scientifique de recherches s'appliquant directement à leur mise en valeur?

Cet état de choses si regrettable pour un pays, possesseur de vastes territoires en Asie comme en Afrique, est dû à de multiples causes dont l'une des principales est la conception extraordinaire que nous avons de la recherche scientifique elle-même.

La science n'est-elle pas en effet, considérée chez nous comme un domaine dont les détenteurs ne

doivent avoir d'autre but que d'en augmenter les acquisitions, sans se soucier des bienfaits qu'elles pourraient procurer à la nation par l'application des résultats acquis dans les diverses branches de l'activité humaine? C'est pourquoi, privées de conseils techniques, l'Agriculture et l'Industrie n'ont pas toujours su profiter des découvertes du laboratoire, qui sont restées incomprises ou le plus souvent ignorées, personne n'ayant songé à créer les moyens propres à combler le fossé qui continue à séparer la théorie de la pratique.

Il en résulte un état d'esprit fâcheux, si profondément entré dans nos mœurs que l'enseignement de certaines de nos écoles, créées spécialement dans un but d'utilisation pratique des connaissances scientifiques, a finalement évolué vers la science pure, d'où le résultat facile à prévoir : 1° que la plupart des élèves de ces écoles croiraient en quelque sorte se diminuer à leurs propres yeux en consacrant uniquement leur carrière aux seules œuvres d'application; 2° que les agriculteurs et les industriels, souvent, il faut bien le dire, insuffisamment instruits et préparés, ont affecté, pour le moins, la plus grande réserve vis-à-vis de ces savants parlant une langue incomprise et ignorants de leurs besoins réels. La guerre actuelle ouvre les yeux de tous, car il a fallu le danger commun pour orienter les forces vives de la nation vers un utilitarisme dont dépendait l'existence même de la patrie. Unis par une étroite collaboration scientifique, industriels, commerçants, économistes apprennent à se mieux connaître, et, selon toute vraisemblance, il en résultera un grand profit pour tous et pour chacun.

Or, en matière d'évolution économique coloniale, les questions d'ordre scientifique se posent à tout moment, et dans toutes les directions : géologues, botanistes, hydrographes, météorologistes, chimistes, zoologistes, hygiénistes, parasitologistes, etc., sont appelés à concourir à l'œuvre commune; aussi des travaux scientifiques de grande valeur concernant les colonies se sont-ils accumulés, sans qu'il apparaisse que l'évolution économique de la plupart d'entre elles en ait tiré tiré tout le profit désirable.

Cela tient évidemment à ce fait que les efforts n'ont jamais été coordonnés et qu'il ne s'est trouvé aucun organisme qui, en tenant compte des résultats, ait été susceptible d'orienter les efforts de l'administration et des colons dans la voie du progrès. Voilà pourquoi il convient de réclamer encore avec la plus énergique insistance l'installation d'instituts technologiques, au moins dans chacun de nos trois grands groupes coloniaux (Afrique occidentale et équatoriale, Madagascar, Indochine), dont le but principal sera de provoquer les études et grouper les résultats; à notre avis, un office de renseignements commerciaux devrait y être attaché avec un musée des produits d'exportation et d'importation.

Le savant botaniste explorateur Auguste Chevalier a tenté d'installer en Afrique un centre d'études botaniques agricoles au Fouta-Diallon, et son initiative, pour des raisons que je juge inutile d'exposer, tout au moins pour le moment, ne me paraît pas devoir atteindre le résultat espéré; or, jugeant avec lui qu'il faut aboutir, je demande la permission d'exposer ma manière de voir à ce sujet et de montrer comment, en profitant d'une situation très particulière, on pourrait réussir à doter notre belle Afrique tropicale d'un organisme de consultation scientifique tout à fait en rapport avec ses vastes besoins.

I

Mais, avant d'aller plus loin, il est bon de se demander comment il faut concevoir l'installation d'un pareil *Institut de recherches scientifiques*, qui doit nécessairement s'adapter à notre organisation administrative et universitaire.

Du choix judicieux de son siège géographique, de son installation matérielle, des bonnes conditions d'hygiène locale, de la facilité et de la rapidité d'accès dépendra la réussite, et j'entends par réussite la fréquentation continuelle des travailleurs, venus de la colonie, de la Métropole et de différentes nations du monde, sans lesquels tout effort est *a priori* superflu.

Il faut encore que ces travailleurs ne soient pas entièrement isolés et que la vie matérielle présente un certain confort.

Voilà donc bien des conditions primordiales à remplir et je vois surgir des objections. Pour créer un pareil organisme, me dira-t-on, il faut trouver un vaste emplacement auprès d'un centre existant déjà et assez important, dans une région où la nature du sol et du sous-sol soit variée, près de la côte ou sur une des lignes de chemin de fer qui en partent directement; puis, ceci fait, intéresser de hauts personnages de l'Etat à cette affaire, trouver des crédits d'installation, assurer le budget nécessaire au fonctionnement, etc., etc.

C'est précisément dans la suppression de la plupart de ces difficultés que réside l'originalité du projet que je soumets à l'autorité compétente, ainsi qu'à toutes les personnalités ou groupements qu'intéresse l'évolution économique de nos possessions africaines, en les priant de l'examiner en toute impartialité.

Il existe en effet, dans le golfe de Guinée, une colonie, la Côte d'Ivoire, qui jouit du privilège de posséder *trois capitales côtières* à peine séparées par quelques heures de navigation en chaloupe à vapeur sur la lagune.

Je demande la permission de les brièvement présenter.

1° *Grand Bassam*, *capitale maritime*, jadis nid à malaria, aujourd'hui agglomération propre, coquette même, d'où le moustique et partant les fièvres ont disparu. D'abord encore difficile à cause de la barre, elle sera vraisemblablement pourvue bientôt d'un beau port en eau profonde, défendu contre l'envahissement des sables par les eaux du fleuve Comoé. Cette facilité d'accès n'est pas à dédaigner, car par mers fortes ou la tempête, le pittoresque débarquement dans des pa-

niers est sinon dangereux, tout au moins bien long et bien ennuyeux pour les marchandises comme pour les voyageurs;

2° *Bingerville, capitale administrative*, à quelques heures de bateau sur la lagune; petite agglomération bien installée sur un coteau aéré dominant cette lagune et en contact direct avec la grande forêt tropicale ;

3° *Abidjan, capitale future du commerce transafricain*, à quelques heures plus loin, tête de ligne du chemin de fer qui traverse la forêt dans sa moindre profondeur, pour aboutir à la jolie station de Bouaké, dans le Baoulé, en pleine brousse soudanaise.

On conviendra avec moi que ce luxe d'agglomérations européennes en un espace aussi limité est vraiment exagéré pour une colonie encore à peine conquise; d'autre part cette multiplication de centres n'est pas faite pour faciliter les relations commerciales et simplifier les rouages administratifs. Il est vraisemblable qu'une pareille situation ne saurait durer.

Le trafic du chemin de fer augmente graduellement, et avec les produits des cultures entreprises, cacao, café, coton, riz, graines grasses, avec le transport des bœufs du Soudan à la côte et des produits de cueillette forestière, il ne peut manquer de s'accroître dans des proportions élevées et rapides. Abidjan verra donc son importance grandir, et le temps n'est sans doute pas loin où le gouvernement devra y transporter son siège.

Grand-Bassam, devenu pendant ce temps un port abordable, prendra un développement plus grand et sera l'entrepôt définitif des produits d'importation et d'exportation, non seulement de la forêt, mais *d'une grande partie du Soudan ivorien et nigérien*. Or, comme j'en ai entendu exprimer la crainte, il ne saurait être question de concurrence entre les deux villes. Rouen n'a pas gêné le développement du port du Havre, bien au contraire. D'ailleurs, les moyens de communication entre Abidjan et Bassam sont devenus faciles et la voie de terre, amenant le voyageur et les colis de Bassam à un point situé en face d'Abidjan, est déjà très améliorée; d'autre part, un chenal permettrait aux cargos de remonter même jusqu'au quai d'embarquement du chemin de fer. Il résulte donc du nouvel état de chose probable que Bingerville est un centre appelé à végéter dans son armature administrative, bien qu'il ait été créé une magnifique route d'une vingtaine de kilomètres, le reliant au chemin de fer. L'automobile parcourt cette distance en moins d'une heure, mais ce mode de transport reste difficile à la période des pluies et bien onéreux, sauf dans le cas où il peut servir au trafic de marchandises riches.

Loin de moi la pensée de critiquer ceux qui, au début de l'occupation de ces régions côtières, ont établi à Bingerville le siège du gouvernement; il pouvait, à cette époque, s'être présenté des raisons préremptoires pour un tel choix; ces raisons n'existent plus et il convient d'envisager une solution nouvelle et mieux adaptée aux besoins créés par le développement de la colonie.

II

C'est donc l'utilisation des bâtiments officiels de Bingerville, *dans le cas de son évacuation administrative*, qu'il importe d'examiner. Pourquoi, dès lors, n'installerait-on pas dans le palais du gouvernement et ses annexes, d'abord l'hôpital, les laboratoires de l'Institut Pasteur et autres services d'hygiène, et les services de l'Agriculture? En un mot, pourquoi ne transformerait-on pas ce centre en Institut général africain de technologie agricole et de recherches scientifiques, au fur et à mesure que les ressources budgétaires, et j'espère aussi les dons et subventions spéciales, permettraient la construction des bâtiments nécessaires aux nouvelles installations, corrélatives au transfert à Abidjan du chef-lieu administratif et militaire?

Tout d'abord, la Côte d'Ivoire présente pour les études botaniques et agricoles un avantage manifeste que lui confèrent la configuration et la nature de son sol. Vers la côte, c'est la végétation lagunaire, puissante, spéciale, qui se réunit, sans autre transition que quelques bandes de savanes parallèles à la côte, au grand masssif forestier tropical, qui s'étend de l'Ouest de la Guinée à l'Est de la Gold Coast. Justement cette bande forestière se rétrécit profondément dans la direction nord d'Abidjan; aussi, c'est le chemin qui fut choisi pour sa traversée, afin d'atteindre au plus vite les régions plus riches de la grande savane et de la brousse.

Nulle part ailleurs, le *botaniste* ne trouvera une zone plus propice à ses études systématiques, géographiques, ou biologiques; il en sera de même pour l'*ingénieur agricole*, dont les observations pourront être des plus variées en ce qui concerne l'exploitation de richesses naturelles, venant de la forêt (Palmier à huile et autres graines grasses, Kola, *Funtumia* à caoutchouc), ou de la savane (Rôniers, Karité, *Landolphia* à caoutchouc, Fibres). Des cultures riches sont entreprises qui nécessitent toute sa sagacité (cacao, café, coton, sisal, riz) et l'élevage, qui demande à être amélioré, appelle l'organieation d'un *service de zootechnie* dont l'utilité est indiscutée.

Le sous-sol de la Côte d'Ivoire recèle sans doute des richesses minières intéressantes, et des recherches heureuses sur l'origine des sables aurifères, en particulier, pourraient peut-être devenir pour la colonie une source de revenus fort intéressants ; l'étude du régime des pluies est à compléter et la meilleure utilisation des rivières pour l'exploitation forestière se trouverait évidemment bien d'études hydrographiques approfondies.

Les lagunes, où sont installées des pêcheries encore primitives, appellent des conseils éclairés, car le noir est grand consommateur de poisson séché et tous les ports de la côte sont prêts à écouler à l'intérieur les produits de la pêche bien préparés.

Ne pourrait-on également transporter à Binger-

ville le poste de télégraphie sans fil exilé à Tabou sans raison bien apparente, en un mot concentrer à cet endroit tous les services techniques?

La situation géographique et l'organisation des moyens de pénétration plaident encore en faveur de Bingerville, centre des études scientifiques africaines.

Grand-Bassam se trouve sensiblement à mi-chemin de Dakar au Congo et les paquebots rapides y font tous escale; la durée du trajet depuis Bordeaux est de 13 jours, de telle sorte qu'une absence totale de trois mois permet un séjour de deux mois à la colonie. Or, la traversée d'Abidjan à Bouaké, c'est-à-dire l'accès au Soudan, où un excellent hôtel est installé, se fait en une journée; de là, rayonnent ensuite des routes praticables à l'automobile (1) vers Béoumi ou Dabakala dans le Nord, et de Dimbokro, au sortir de la forêt, va partir la voie ferrée déjà commencée, qui bientôt, par Daloa, Man, Nzo, rejoindra à Beyla la ligne de la Guinée (Conakry à Kouroussa sur le Niger) à Kankan point terminus actuel.

A quelques heures de là, le voyageur pourra gagner le massif intéressant du Fouta-Diallon et rejoindre la capitale de la Guinée. Des routes sillonnent de toutes parts la Côte d'Ivoire, qui, à bref délai, sera reliée commodément à toutes les autres régions de notre Afrique occidentale; il faudra même un jour prochain encourager la formation de caravanes de tourisme, car il n'existe plus de risques graves à courir et la génération virile, que les terribles événements actuels auront sans doute créée, trouvera dans ces excursions un puissant intérêt, et en tirera parfois un réel profit.

III

J'ai, il me semble, suffisamment insisté sur la situation privilégiée de la Côte d'Ivoire en ce qui concerne la documentation scientifique et la situation géographique, et montré quel usage précieux pour le pays on pourrait faire du centre de Bingerville; j'ajouterai maintenant que la réalisation du vœu que j'exprime est déjà commencée sans que, certainement, on eût envisagé la question à un point de vue aussi large que celui qui me préoccupe.

Soucieux des intérêts de la colonie qu'il administre avec une activité inlassable depuis huit années, le Gouverneur Angoulvant a fait aménager à quelques centaines de mètres du palais du Gouvernement un parc forestier d'une cinquantaine d'hectares auquel sont annexés : un jardin d'essai, une plantation de Cacaoyers et de Caféiers, une ferme-école indigène, et où il sera facile de grouper les végétaux utiles des pays chauds; le naturaliste, sans effort, aura sous les yeux la végétation tropicale et, de plus, se transportera rapidement et sans ennuis dans les endroits les plus impressionnants de cette forêt vierge, dont il n'a pu concevoir qu'en rêve la sauvage splendeur.

Les questions industrielles d'exploitation intéresseront-elles plus particulièrement le visiteur? En quelques jours, il pourra se rendre compte des efforts déjà faits concernant le Palmier à huile, le Cacao, le Café, le Coton, le Riz, etc.

Enfin, je le répète, le travailleur du laboratoire, installé confortablement, pourra se livrer sans inquiétude pour sa santé (1) aux recherches les plus variées, si l'on donnait à ce projet la suite désirable. Mais, pour en assurer la réussite, il deviendrait nécessaire de faire dans la métropole un effort parallèle, afin d'assurer l'activité du centre ainsi constitué et de le doter d'un budget régulièrement et suffisamment alimenté.

Les ressources nécessaires proviendraient d'abord du Gouvernement général, qui profiterait aussitôt des solutions dégagées des études en cours, qu'il pourrait d'ailleurs inspirer, et auxquelles s'ajouteraient de petites subventions des gouvernements locaux voisins. De plus, la Métropole, les Universités, l'Académie des Sciences, les Ministères des Colonies et de l'Instruction publique pourraient attribuer des subventions, créer des prix spéciaux, des bourses d'études, et il n'est pas jusqu'aux Chambres de commerce qui ne soient amenées à leur tour à encourager pécuniairement une œuvre d'un aussi puissant intérêt général (2).

D'ailleurs, cette nécessité de la coordination de tous les efforts vers le but commun, qui est la grandeur de la Patrie, ne s'est jamais aussi nettement affirmée; c'est ce qui m'a encouragé à exposer ce projet qui ne m'a été suggéré par personne, mais, je le répète, s'est seulement imposé à mon esprit par la constatation récente des besoins de la colonisation.

IV

J'aurais aussi beaucoup à dire sur la nécessité d'une organisation métropolitaine de la recherche scientifique appliquée aux choses coloniales; cela fera l'objet d'une étude spéciale; toutefois je puis déjà émettre cette idée que, pour grouper les bonnes volontés, et elles sont assez nombreuses, il conviendrait de créer un organisme, que j'appellerai volontiers l'*Ecole des Hautes Etudes scientifiques coloniales*, établi par exemple sur le modèle de l'Ecole des Hautes Etudes à l'Université de Paris; le cadre et les ressources en existent déjà en grande partie et le fonctionnement en serait rapidement assuré par les Instituts spéciaux et les Laboratoires techniques des Facultés françaises, dont les chefs sont si souvent consultés déjà par les Gouvernements coloniaux.

Somme toute, et pour ne pas sortir des limites que je me suis imposées, l'*Institut africain de*

(1) Ces routes, qui, chaque année s'améliorent et vont vers le Nord, sont en état suffisant pour que le Gouverneur Angoulvant ait pu cette année, avec un auto-camion assez lourd, se rendre à Bammako (Haut-Niger), reliant ainsi la capitale de la Côte d'Ivoire à celle du Haut-Sénégal et Niger.

(1) Le plateau de Bingerville, bien débroussé et, paraît-il, privé maintenant complètement d'arbres par un médecin chef hanté de la phobie du moustique, est fourni d'eau potable et éclairé à l'électricité.

(2) Les sociétés et les colons seraient admis, moyennant légère redevance, à utiliser les services techniques (analyses agricoles, lutte contre les parasites, etc.) et seraient les premiers à bénéficier du nouvel état de choses.

Mouvement général du commerce des colonies françaises en 1914.

(En centaines de mille francs.)

COLONIES	IMPORTATIONS		EXPORTATIONS		COMMERCE TOTAL	
	DE FRANCE	TOTAUX	EN FRANCE	TOTAUX	AVEC LA FRANCE	TOTAUX GÉNÉRAUX
Totaux de l'A. O. F....	57.367	119.166	54.568	116.372	111.936	235.539
Totaux de l'A. E. F.	4.758	10.224	4.668	16.722	10.446	27.947
Réunion......................	7.396	12.781	15.892	17.287	23.289	30.068
Madagascar et dépendances.....	35.773	47.356	31.033	46.583	66.807	93.939
Côte française des Somalis.....	4.024	28.692	3.447	43.643	7.471	72.335
Etablissements français de l'Inde.	260	7.545	22.953	34.303	23.214	41.849
Indochine......................	87.839	266.493	78.105	332.337	165.945	598.830
Saint-Pierre et Miquelon........	1.898	4.262	5.223	6.310	7.121	10.572
Guadeloupe et dépendances.....	7.661	14.060	22.965	24.181	30.626	38.241
Martinique.....................	9.573	22.121	27.753	29.769	37.327	51.891
Guyane française..............	6.600	10.773	6.704	10.215	13.305	20.989
Nouvelle-Calédonie et dépend....	7.118	16.604	5.174	15.468	12.293	32.073
Etablis. français de l'Océanie....	1.418	8.426	1.787	8.517	3.206	16.944
Totaux.............. .	231.691	568.509	280.298	701.712	511.989	1.270.222

Si l'on rapproche ces chiffres de ceux de 1913 (*Rens. Col.*, 1914, p. 319), on voit que le commerce total qui était en 1913 de 1.416.480.240 francs a perdu en 1914 plus de 146 millions de francs. Les importations sont tombées de 681 à 568 millions et demi et les exportations de 765 à 702 millions environ. L'Afrique occidentale a baissé de 42 millions, dont 32 millions et demi pour les exportations. L'Afrique Equatoriale Française a perdu plus de 30 millions, dont près de 20 aux exportations.

recherches peut prendre vie au lendemain de la guerre, et le Gouverneur général Clozel, dont on se plaît à reconnaître les qualités administratives et la grande érudition, ne saurait manquer d'étudier avec M. le Gouverneur Angoulvant le projet que je leur soumets en toute sincérité, m'excusant de ne point les en avoir entretenus de prime abord, faute d'y avoir pensé à mon passage. Si des obstacles insurmontables s'opposaient à la réalisation progressive de ce vœu, cette note ne fera que rappeler encore une fois l'intérêt considérable qui s'attache à la création d'un *Institut africain de recherches scientifiques*, en mettant fin à la désastreuse méthode actuelle d'efforts dispersés et, partant, sans rendement appréciable.

Emile Perrot,
Professeur à l'École Supérieure de Pharmacie de Paris (1).

L'ANGOLA EN 1914

Deux rapports consulaires anglais viennent de paraître sur la situation de l'Angola : rapport de M. Hall Hall, consul général d'Angleterre (n° 5229) et rapport de M. G. B. Beak, vice-consul, pour l'Angola méridional (n° 5497).

M. Hall Hall expose que la disparition des Allemands en Angola a développé le commerce avec l'Angleterre et qu'un groupe d'industriels de l'Afrique du Sud ont tenté d'y développer leur marché en tenant à Loanda une exposition de leurs produits. M. Beak observe que ces relations ne pourront s'étendre tant que le Portugal maintiendra les droits prohibitifs sur les importations non portugaises. « Le régime de protection actuellement en vigueur en Angola, écrit-il, devra être modifié dans un avenir rapproché et à ce moment ce territoire fournira un débouché naturel pour les produits de l'important développement industriel qui s'est fait dans la colonie du Cap pendant les dix dernières années. Commercialement parlant, l'Angola doit faire partie de l'Afrique du Sud. Dans le continent austral le mouvement économique et industriel s'est depuis des siècles avancé du Sud et non du Nord et il n'y aucune raison, à part l'existence d'un tarif temporairement hostile, pour que l'Angola y fasse exception. Par l'extension il y a quelques années du chemin de fer du Cap au Caire, Bulawayo est devenue, grâce à l'initiative et à l'entreprise de la Rhodésia, la base commerciale du Katanga. Etant donné que Lobito est si rapproché de Cape-Town, il serait bien facile pour les manufactures de la colonie du Cap de prendre pied en Angola. De plus, l'absence de toute compétition allemande en ce moment facilite le développement des communications entre l'Union sud-africaine et cette partie de la côte occidentale, laquelle depuis le début des hostilités n'a été desservie que par l'Empreza Nacional. Il se peut que quelques lignes anglaises adoptent la route circulaire autrefois suivie par la Deutsch Ost-Africa Linie. »

M. Beak insiste beaucoup à son tour sur l'importance de Lobito qui n'est qu'à 1.250 milles du Cap. C'est, dit-il, l'un des plus beaux ports du monde. « La baie est fermée par une remarquable langue de sable, de 3 mètres de long, s'avançant du Sud au Nord dans la mer, parallèle à la terre

(1) Extrait de la *Revue Générale des Sciences* du 30 juillet 1915.

ferme et se terminant en une pointe nette à 1 mille 1/2 du bord opposé. Un caractère curieux de cette langue de terre, qui a une largeur moyenne de 400 yards, est qu'elle offre vers l'intérieur une pente rapide par une rampe d'environ 2 à 1 de sorte que les plus gros navires accostent à la jetée à environ 30 pieds du bord. Dans le port l'eau est toujours calme, sans marée, ce qui permet aux navires d'entrer en tout temps et de décharger et charger directement aux trucks du chemin de fer. Lobito donne ainsi à la navigation des facilités qu'on ne trouve nulle part ailleurs sur la côte occidentale où le chargement et le déchargement sont faits par des allèges à 1 ou 2 milles de la côte et les avantages naturels qu'il possède augmentent le développement de sa prospérité et lui assurent la première place qu'il est destiné à prendre sur les ports du continent austral. La jetée actuelle est une construction en bois, de 170 yards de long, sur laquelle la lumière électrique a été récemment installée, le courant était fourni par une maison anglaise. »

De plus, le Benguella Railway qui en part sera la route la plus courte d'Europe à l'Afrique centrale et jouera un rôle comparable à celui du Canadian Pacific dans le développement du Canada occidental ou du Transandin dans celui de l'Amérique du Sud. Si l'on prend en effet Kambové comme le centre du futur Katanga minier, les distances de Londres sont les suivantes :

Par Beira-Bulawayo	9.514	milles
Par Dar-es-Salam	8.937	—
Par Beira-Ayrshire-Broken-Hill	8.890	—
Par le Cap	8.480	—
Par Lobito	6.457	—

Mais il faudrait que l'Angola fût mieux administrée et mise en valeur. Malheureusement les changements politiques du Portugal influent en mal sur la colonie qui n'a aucun programme ni esprit de suite. M. Hall Hall observe cependant qu'en octobre 1914 un règlement a permis l'importation temporaire en franchise des articles nécessaires à la préparation et à l'emballage des produits agricoles et miniers. Mais le système protectioniste continue de gêner le commerce étranger et par suite le développement intérieur de la colonie.

LES RECETTES
DES CHEMINS DE FER AFRICAINS
EN 1915

Le Ministère des Colonies vient de publier la statistique des chemins de fer des colonies françaises en 1915.

Au 31 décembre 1915, l'Afrique Occidentale Française comptait 2.629 kilomètres en exploitation, soit 47 kilomètres de plus qu'en 1914 sur le Thiès-Kayes.

Les résultats sont les suivants :

	Longueur (kilom.)	Total (en milliers de francs)	Recette kilom. 1915	Recette kilom. 1914
Dakar-Saint-Louis	264	3.185	12.065	15.385
Kayes-Niger	555	1.674	3.018	3.524
Dahomey	294	787	2.679	3.000
Est-Dahoméen	80	150	1.886	2.350
Guinée	660	2.048	3.104	3.682
Côte d'Ivoire	315	698	2.218	3.016
Thiès-Kayes (avec embranchement de Kaolak)	417	1.715	4.193	5.521
Kayes-Ambidedi	44	35	805	1.380

Les recettes des chemins de fer des autres colonies ont été :

	Longueur (kilom.)	(en milliers de francs)	Recette kilom. 1915	Recette kilom. 1914
Brickaville-Tananarive	369	2.888	7.827	7.645
La Réunion	126	1.532	12.161	9.611
Djibouti-Addis-Abeba	615	3.013	4.900	6.220

Au résumé, le réseau africain dépendant du Ministère des Colonies avait au 31 décembre 1915 une longueur exploitée de 3.719 kilomètres.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Nominations. — M. Bonzom, consul de 1re classe du Caire, est nommé au consulat d'Alexandrie. M. Laronce, consul de 1re classe à Casablanca, est nommé au consulat du Caire. M. Lebé, consul de 2e classe à Mogador, est nommé au consulat de Casablanca. M. Campana, consul de 1re classe, attaché à la direction des affaires administratives et techniques, est nommé au consulat de Tanger, en remplacement de M. Filippi, nommé au consulat de Turin.

M. Gaillard, consul de 1re classe hors cadres, secrétaire général du gouvernement chérifien, est nommé consul général et maintenu hors cadres. Sont nommé consuls de 1re classe : MM. de Sorbier de Pugnadoresse, Marc et Feit, consuls de 2e classe au Maroc.

Chronique de l'Armée coloniale

Promotions. — Le colonel d'artillerie coloniale de réserve Patey est nommé au grade de général de brigade à titre temporaire pour la durée de la campagne.

BIBLIOGRAPHIE

Le Conquérant, journal d'un indésirable au Maroc, par EMILE NOLLY (capitaine DÉTANGER) ; grand prix de littérature de l'Académie française, 1915, 1 vol. in-18 à 3 fr. 50. Calmann Lévy, 3, rue Auber.

Emile Nolly — le capitaine d'infanterie coloniale Détanger — l'auteur admiré de *Hien-le-Maboul* et de *Gens de guerre au Maroc*, est mort au début de septembre 1914 d'une grave blessure reçue à la fin d'août en Lorraine et les lettres françaises pleurent ce talent déjà affirmé dont les quatre premiers livres avaient été des vic-

toires. Le cinquième devait voir le jour au moment où la guerre éclata. Des amis ont pourvu aux soins qu'aurait donnés à cet ouvrage l'auteur fauché dans la fleur de l'âge et du talent.

Emile Nolly avait déjà tracé dans *Gens de guerre au Maroc* quelques croquis vigoureux des rudes hommes et des femmes de proie que la ruée de 1907 à 1914 a amenés au Maroc. Son nouveau roman met en scène un « indésirable », Maxime de Chadeuil, ruiné en France, qui « veut se refaire » au Maroc. Sans volonté contre les tentations et les dangers de cette aventure, Chadeuil tombe entre les mains d'aigrefins et de coquines et descend jusqu'au vol et il n'échappe à la sanction qu'en allant se faire tuer dans l'anonymat de la Légion étrangère au cours d'une colonne contre les Zaërs. Le « conquérant » a été vaincu dès son débarquement à Casablanca par sa faiblesse de volonté.

Roman vibrant, lumineux, comme tout ce qu'a donné Emile Nolly. Pour les Africains, il se remarque aussi par les tableaux qu'il trace de Casablanca et des « indésirables » du Maroc. Telle cette impression de café-concert : « Des civils, identiques quant au costume : feutre à larges bords, veston, culotte, jambières de cuir fauve, éperons à la chevalière, et, au poing, une cravache qui leur sert à se tapoter les mollets ou à marteler la tôle peinte des tables. Quelques-uns, bien peu, ont des visages épanouis de repus ; la plupart des masques tragiques de flibustiers, des profils cruels d'oiseaux de proie. Tous mènent grand tapage, battent du talons le plancher, rient bruyamment. Chez tous, j'aperçois l'angoisse inavouée, la fièvre de la lutte qui crispe leurs traits et brûle leurs yeux. » Et cette classification des trois classes : « Les « gros bonnets », industriels, commerçants, architectes, banquiers, membres des syndicats puissants qui trafiquaient des peaux, de l'orge, du blé, spéculaient sur les terrains, sur les immeubles du faubourg et de la banlieue, agents grassement payés d'importantes sociétés métropolitaines; les « risque-menu », boutiquiers de la rue du Commandant-Provost, tenanciers de modestes hôtelleries, employés à la solde des « gros bonnets » ou des administrations, comptables, contremaîtres, chefs de chantiers; la plèbe, enfin, multitude hétéroclite, individus dépourvus de pécune et trop fréquemment de préjugés et qui assuraient leur vie misérable par toute sorte d'expédients licites ou illicites. » Classification dont l'absolu est corrigé par cette restriction : « Il n'y avait pas entre les trois compartiments de cloisons étanches; d'une couleur à l'autre on rencontrait toutes les nuances intermédiaires ».

Emile Nolly avait déjà campé dans *Gens de guerre au Maroc* des types de mercantis vivant des colonnes. En voici encore un : « Pinguet s'est raconté à moi, sans embarras et sans réticences. Ses trois années de service militaire tirées aux bataillons d'Afrique où quelque peccadille l'avait fait envoyer, il est venu au Maroc : il y a tenu tous les emplois, successivement gâcheur de plâtre, puis entrepreneur, puis coiffeur, puis marchand de goutte, puis que sais-je encore !... J'ai suivi, dit Pinguet, les colonnes du Tadla en 1910, pour vendre du tafia à la troupe. Sale pays ! et quelle chaleur, mon petit ! En trois jours, la Légion a vidé mes barils... Tu parles d'une noce, au retour !... L'an passé, quand j'ai su qu'on allait marcher sur Fez, j'ai loué un chameau et une bourrique, et me voilà parti avec ma pacotille : des aiguilles, du fil, des boutons, des flacons d'alcool de menthe, du papier à lettre... Fameuse opération ! Mais tout çà c'est bon pour le *meskine* : on gagne trop peu et on risque trop gros. Les officiers sont toujours à vos trousses, pendant les étapes, pour vous forcer à rejoindre le convoi ; au bivouac, ils consignent votre gourbi et flanquent devant votre porte une sentinelle sénégalaise qui ne plaisante pas ; les convoyeurs kabyles se saoûlent avec votre rhum et vous paient en coups de matraque ou de surin... Il y a aussi les attaques de nuit : les balles des Marocains tombent dans le camp au petit bonheur, aussi bien sur les non-combattants que sur les autres... je voudrais me lancer dans la grande spéculation. »

L'opposition entre les officiers et les soldats sains et forts, qui travaillent joyeusement à leur tâche, et les conquérants-spadassins à la Chadeuil, Emile Nolly y revient complaisamment. Voici encore l'évocation d'un spectacle que chacun de nous a vu rue du Commandant-Provost :

« C'était une mêlée touffue et grouillante d'êtres humains' représentants de tous les peuples et de toutes les races, habillés de costumes incroyablement divers, jacassant dans toutes les langues et tous les dialectes, se coudoyant, se bousculant. Parmi le tohu-bohu des automobiles qui mugissaient de leurs trompes, des fouets qui claquaient comme des coups de fusil, des charrettes dont les jantes de fer scintillaient, retentissaient sur le pavé disjoint des *balek ! balek !* vociférés à pleine gorge par les chameliers marocains, un torrent d'hommes et de femmes ruisselait et bouillonnait en tous sens devant les échoppes, maigrement éclairées d'un lampion fumeux, où se tenaient accroupis à la turque des brocanteurs juifs, devant les vitrines étincelantes et resplendissantes des épiceries et des bazars européens.

« Une ardeur terrible et frémissante transfigurait, eût-on dit, ces déracinés qui étaient accourus de si loin pour s'abattre sur la terre neuve comme des corbeaux sur le champ de bataille : ardeur de la curée un instant interrompue et qui demain reprendrait sous un soleil implacable et brillant. Dans les masques basanés et momifiés, les prunelles brillaient d'un éclat insoutenable ; les bras n'esquissaient que des gestes brefs et saccadés de soldats au combat ; les voix âpres sonnaient comme devaient jadis, quand on se battait corps à corps avec la hache et l'épée, sonner les défis des héros.

« Des officiers passaient par groupe de trois ou quatre, maigres et bronzés, en uniformes extraordinaires de couleurs et de coupe, tuniques réséda, bleu ciel, rouge sang, lilas, kaki, gilets cramoisis entre les pans dégrafés des dolmans, culottes de velours, bottes de cuir jaune et de cuir vermillon. Leur entrain, à ceux-là, leur entrain endiablé et gamin, je savais quelle source l'alimentait : le goût atavique, national, du risque, des chevauchées hasardeuses, des beaux coups assénés ou reçus, la vieille *furia francese*, qui, là-bas, dans les brousses du Bled-Siba, se donnent libre cours. Les rires vibrants, les rires francs et sains, qui jaillissaient de ces bouches ! Je les enviais, ces lurons qui parlaient de leur tâche magnifique et propre avec tant de gaieté juvénile, qui échangeaient avec une insouciance si crâne des mots parfumés de poudre : « Marrakech... Demnat... Mogador... », des phrases nerveuses qui rappelaient aussitôt les exploits des camarades morts et toute l'épopée entamée par leurs anciens, poursuivie par eux.

« Les conquistadors civils montraient des allures aussi tranchantes, mais les besognes moins nettes et moins nobles mettaient sur leurs visages moins de clarté. Bien peu respiraient la force paisible et la confiance en soi. Chez les autres, chez presque tous, on devinait sous l'affectation d'assurance, l'attente anxieuse du lendemain. Merveilleux demain, libéral en appâts peut-être illusoires, prodigue d'espérances qui seront peut-être déçues, offrant à souhait des perspectives de richesse, d'or et de ripaille ! Je cueillais au vol des lambeaux de conversations : — Trois francs le mètre... Dix francs le mètre... — Et il les a eus à deux sous, après le bombardement — Tâche donc de persuader Ben-Ghéli. — C'est un juif ! Rien à faire sans les juifs à moins d'avoir des capitaux — Ben-Ghéli est propriétaire des trois quarts de la banlieue — Ah ! si on le tenait dans un coin !... Les poings fermés se levaient comme pour assommer des adversaires invisibles, les mâchoires s'abaissaient comme pour mordre. »

La guerre a heureusement déjà débarrassé Casablanca et le Maroc de la plus grande partie de ces indésirables, humus habituel des débuts de colonisation. Elle a assaini le Maroc. Emile Nolly aura tracé un tableau du Maroc d'hier qui restera et qui nous fera regretter plus encore la disparition de ce brave soldat qui fût devenu un grand écrivain.

Vouloir ! La volonté à la guerre, par le capitaine FOLLIET, de l'artillerie coloniale, breveté d'état-major : 1 vol. in-8° de 392 pages avec un carte hors-texte, 6 francs. Chapelot, 30, rue Dauphine.

C'est avant la guerre qu'a été écrite cette pénétrante étude de la volonté à la guerre, et celle que nous menons en ce moment n'a pourtant fait que confirmer les conclusions que le capitaine Folliet y portait, c'est-à-dire que les forces morales sont toute-puissantes à la guerre. C'est sur les enseignements de l'histoire militaire et notamment sur ceux de 1870 que l'auteur appuie ces conclusions : rien de plus émouvant pour le lecteur que de les confirmer à la lumière des enseignements d'hier et d'aujourd'hui.

La volonté est la qualité maîtresse du chef. Elle a pour facteurs favorables l'esprit d'initiative, l'esprit d'offensive, le courage moral et l'amour des responsabilités, la solidarité, le sentiment du devoir, la persévérance, le coup d'œil, l'unité de doctrine, le bon sens ; et pour facteurs défavorables la pluralité de commandement, la hantise de l'ennemi, la routine, la peur des responsabilités, l'irrésolution, le pessimisme, la passivité, l'individualisme égoïste. De ces qualités et de ces défauts, le capitaine Folliet donne, d'après le passé, des exemples probants à l'appui de sa thèse et ce cri de confiance et d'énergie qui nous vient d'un officier actuellement placé à bonne école au Maroc nous revient en écho des champs de bataille où s'appliquent actuellement les idées qu'il a condensées dans ce livre.

Annales de géographie, *Bibliographie géographique annuelle* 1913-1914, publié sous la direction de Louis Raveneau; un vol. in-8° de 576 pages; 16 francs. — Armand Colin, 103, boulevard Saint-Michel.

La précieuse *Bibliographie géographique annuelle* à laquelle est attaché le nom de M. L. Raveneau n'avait pu paraître pour 1913. Les deux dernières années ont donc été réunies dans ce volume, qui présente toutes les conditions de clarté et de précision de ses devanciers et qui rendra les mêmes services.

L'Afrique y participe pour près de 300 numéros. Nous avons plaisir à y retrouver, comme chaque année, de nombreuses références aux travaux publiés par le Comité de l'Afrique Française et le Comité du Maroc.

Lettres chérifiennes, 128 documents reproduits en fac-similé, réunis et publiés par M. Nehlil, directeur de l'Ecole supérieure de Rabat, 1 volume, in-4°, Guilmoto, 6, rue de Mézières, Paris.

L'auteur de cet ouvrage, édité avec goût par la librairie Guilmoto, s'est proposé, ainsi qu'il le dit dans sa préface, de mettre entre les mains des arabisants en général et de ceux qui se destinent à la carrière de l'interprétariat en particulier, un instrument de travail leur permettant d'étudier le style employé dans les correspondances administratives du Makhzen marocain.

Les documents ainsi publiés embrassent une période d'une soixantaine d'années, allant de 1853 à 1914 : beaucoup ont trait à des questions administratives, mais le plus grand nombre sont de véritables documents historiques qui aideront à retracer l'histoire du Maroc sous les deux ou trois précédents Makhzens. A ce titre le recueil de M. Nehlil présente un intérêt qui dépasse de beaucoup celui d'un simple instrument de travail à l'usage des arabisants.

On s'en convaincra encore mieux, quand on saura que ces documents proviennent d'archives appartenant à des familles qui ont joué un rôle prépondérant sous les précédents sultans. Comme il était d'usage jadis en France, les fonctionnaires du makhzen qui ont rempli de hauts emplois à l'administration et dans la diplomatie, se considèrent comme propriétaires de la correspondance offificielle qui leur a été adressée. Ils la conservent en sortant de charge et leurs familles la gardent généralement avec un soin jaloux. A défaut d'archives d'Etat que les makhzens disparus ne s'étaient pas préoccupés de centraliser, c'est dans ces archives privées que M. Nehlil a puisé et il faut lui savoir gré d'être parvenu à réunir des documents aussi peu accessibles; c'est ainsi qu'il a mis a profit les archives de la famille Bargach dont le chef actuel, Si Seddiq, est pacha de Rabat.

Les 128 textes publiés font passer sous les yeux soixante années d'histoire vivante et passionnante; le recueil qui s'ouvre par un ordre de Moulay Sliman aux artilleurs de Salé de s'exercer au tir et par des documents relatifs à des difficultés avec le gouvernement français, se clôt par une proclamation du sultan Moulay Youssef aux soldats marocains qui combattent pour la France dans la guerre actuelle.

Le lecteur prendra plaisir à saisir sur le vif les artifices d'une ingénieuse subtilité grâce auxquels le Makhzen, malgré de faibles ressources et une organisation rudimentaire, est parvenu à faire encore un peu figure de gouvernement pendant ces cinquante dernières années.

Indépendamment de l'intérêt qu'ils offrent au point de vue de la connaissance du style officiel de l'ancienne administration chérifienne, les documents que présente M. Nehlil sont remarquables par une correction et une élégance de forme qui témoignent en faveur de la parfaite connaissance de la langue arabe que possédaient les secrétaires de l'ancien Makhzen. Appelé, sous notre direction, à se pénétrer de bien des notions nouvelles, le Makhzen emploiera désormais une langue où les néologismes se feront une place sans cesse grandissante. Le recueil de M. Nehlil restera donc comme un témoin fidèle de l'état de la langue officielle au moment précis où le Magherb se laissait définitivement pénétrer par la civilisation moderne.

Le Vᵉ centenaire de la prise de Ceuta, numéro spécial du *Bulletin de la Société de Géographie* de Lisbonne; 21 août 1915.

Le 25 juillet 1415 une flotte portugaise de 220 navires quittait les eaux du Tage, envoyée par le roi Jean Ier de Portugal à la conquête de Ceuta, afin de donner aux fils de ce roi l'occasion de gagner sur les champs de bataille leurs éperons de chevaliers; le 21 août elle prenait Ceuta « grâce à la division du Maghreb, à l'indifférence de sultan de Fez (Abou Saïd) et à l'incurie de son gouverneur Salah ben Salah » et c'était à la fois la commencement de l'action directe européenne au Maroc et d'une série de conquêtes et de découvertes géographiques où les Portugais jouèrent un grand rôle. La Société de Géographie de Lisbonne a commémoré cette grande date en en célébrant le cinquième centenaire par un numéro spécial entièrement consacré à Ceuta et au Maroc.

Il faut en détacher une étude — publiée en français — du général C. Roma du Bucage qui raconte les origines de l'expédition « qui représente les premiers pas vers la création de l'immense empire colonial dont le Portugal détient encore de si vastes domaines » et fut aussi « le point de départ pour les voyages de découvertes bientôt entrepris sous la direction du prince Henri le Navigateur ». C'est bien à « chercher une noble mission pour son peuple entreprenant et une moisson de gloire pour les princes ses fils et leurs jeunes compagnons » que le roi Jean Ier affecta l'expédition de Ceuta. La proie était tentante : le Maroc était dans la décomposition où il a vécu jusqu'au xxᵉ siècle, les attaques des corsaires étaient redevenues fréquentes malgré les promesses faites et donnaient le prétexte nécessaire, le pacha Salah ben Salah se considérait comme maître chez lui et le sultan Abou Saïd se désintéressait de ce qui se passait dans cette province éloignée au point que, recevant la nouvelle de la prise de Ceuta à Fez, il ne consentit pas à faire taire les musiciens, à interrompre les ébats des danseuses et à suspendre le festin. On sait que le Portugal demeura maître de Ceuta jusqu'en 1668 où il le céda à l'Espagne, comme il avait cédé Tanger à l'Angleterre en 1661.

Parmi les autres fascicules citons : *Uma planta de Ceuta de* 1774, par Ernesto de Vasconcelles, avec un plan détaillé de la ville et de la presqu'île présenté en 1774 au marquis de Pombal, par Dechermont et de Saint-Louis avec d'anciennes vues de la ville; *Ainda a Escola de Sagres*, par Vicente Almeida d'Eça; *Plantas toxicas e medicinais de Marrocos*, par Joao Cardoso, et une bibliographie de la conquête, par J. Farmhouse.

Une étude sur le Maroc y a été jointe par M. Carneiro de Moura, professeur à l'Ecole coloniale de Lisbonne. Il y regrette la dispersion d'efforts qui a répandu l'action portugaise sur le monde entier, au lieu de la concentrer sur le Maroc. C'était là, dans le Gharb d'outre-mer, qu'il fallait voir le prolongement de l'Algarve, du Gharb portugais, et réaliser « um maior Portugal ». Une telle publication, entièrement louable, montre que les Portugais n'oublient pas leur histoire et c'est de leur part une élégante façon de rappeler qu'ils ont les premiers joué un grand rôle au Maroc.

Cours d'arabe marocain, Première année, par M. de Aldecoa, agrégé d'arabe, proviseur du lycée de Casablanca. Un volume in-8° écu, cartonné toile, 3 fr. 50. Guilmoto, 6, rue de Mézières.

Ce « Cours » a été composé sur le modèle des manuels de langues vivantes qui ont paru répondre le mieux aux besoins de l'enseignement arabe. Il est divisé en leçons dont chacune comprend quelques règles de grammaire présentées sous une forme très simple, un ou deux petits textes avec vocabulaire et des exercices d'écritures et de lecture.

Les exercices d'écriture et de lecture portent sur des mots déjà donnés en transcription. Le système de transcription employé est simple, mais assez précis pour représenter la véritable prononciation.

La Première année renferme l'essentiel de la grammaire arabe et une grande partie du vocabulaire usuel. La Deuxième année, écrite avec l'alphabet arabe, complétera ce vocabulaire. Enfin un troisième volume donnera des textes variés sur les mœurs des indigènes marocains.

Le plan adopté par M. de Aldecoa est appliqué pour la première fois à un ouvrage sur le dialecte marocain; grâce à lui, l'étude en sera facilitée pour les élèves des écoles du Maroc comme pour le grand public.

Le Gérant : J. Legrand.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

N° 4

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

LE MAROC PENDANT LA GUERRE

La Résidence générale de France au Maroc vient de publier le Rapport général sur la situation du Protectorat du Maroc au 31 juillet 1914. *Le général Lyautey a écrit pour ce rapport une préface qui expose à la fois les conditions dans lesquelles il est publié et les principaux changements intervenus dans l'administration du Maroc pendant la guerre.*

Nous la reproduisons ci-après in extenso.

Ce rapport a été préparé par les services du Protectorat pendant la période de juin-juillet 1914. Il était presque terminé et quelques chapitres imprimés déjà, lorsque la guerre a éclaté. On conçoit aisément que cette œuvre ait été, à ce moment, quelque peu délaissée : d'autres préoccupations dominaient les esprits, d'autres affaires, plus urgentes et plus graves, accaparaient les efforts d'un personnel réduit. Il n'était nullement question, pourtant, de l'abandonner. Et l'on gardait l'idée de publier un jour ou l'autre ce document — non pas seulement pour conserver le fruit d'un gros travail, pour éviter l'impression décevante du gaspillage — mais surtout la conception de la guerre était telle à cette époque, qu'il semblait qu'elle dût marquer nécessairement pour le Maroc un temps d'arrêt dans son évolution, peut-être même une régression ; ce rapport fixerait donc le tableau de l'œuvre accomplie par le Protectorat au jour même de son arrêt; il marquerait le coup; il serait, pour ainsi dire, le testament du Maroc en paix.

Cette conception s'est vite modifiée. En raison de la durée encore indéterminée de la guerre, de son étendue, de l'universalité de ses moyens, il est vite apparu qu'un arrêt prolongé dans le développement du Maroc ne serait plus, comme on l'avait pensé, un temps de sommeil nécessaire, mais d'inaction malheureuse, et qu'à l'inverse, son réveil économique jetterait une force de plus dans la lutte générale. L'activité du Maroc, dès lors, a été intense. Cette activité même devait rejeter au second plan l'impression de ce travail et de sa publication. Les yeux n'étaient plus tournés vers le passé, mais vers l'avenir, l'avenir immédiat, toujours renouvelé.

Et pourtant, après 18 mois de guerre, après 18 mois de travail et de progrès, cette publication est apparue de nouveau nécessaire — non plus cette fois comme un testament, mais plutôt comme un compte de raison — pour marquer un *stade* d'une évolution qui s'est poursuivie et accélérée. En le rapprochant d'un autre document, dont la publication va être entreprise : *Les Conférences de l'Exposition franco-marocaine*, on aura sous les yeux l'image des deux échelons principaux de cette évolution : *avant* et *pendant* la guerre.

Il est donc essentiel, en lisant ce rapport aujourd'hui, en 1916, de ne jamais perdre de vue qu'il a été écrit avant la guerre et qu'il porte la date du 31 juillet 1914. Nous n'en sommes pas moins en 1916, et il faut être actuel. Or, depuis la guerre, beaucoup de progrès matériels ont été réalisés, beaucoup de réformes ou de créations, annoncées par ce rapport ou déjà amorcées en 1914, ont été accomplies. On doit signaler brièvement ces progrès, dans les grandes lignes. D'autre part, l'expérience même a provoqué des modifications à certaines idées de principe. On ne peut les passer sous silence.

* * *

Au moment où la guerre a éclaté, le sentiment de tous, au Maroc comme en France, était que

tout ce qui n'était pas la guerre d'Europe allait être suspendu. Dans ces premières heures, c'est tout au plus si l'on envisageait la possibilité de maintenir notre occupation militaire du Maroc dans les limites déjà acquises. Non seulement il n'était pas question de l'étendre, mais le développement administratif, la vie économique apparaissaient comme devant être totalement paralysés, les travaux publics, les entreprises commerciales et industrielles, les mesures en cours dans l'ordre de l'évolution sociale et politique du pays comme devant y être mis au cran d'arrêt. Si le Maroc ne nous échappait pas totalement ou partiellement, du moins semblait-il, dans le cas le plus favorable, devoir être « mis en sommeil » jusqu'à la paix.

Les circonstances en ont décidé autrement. La guerre s'est prolongée et se prolonge encore bien au delà du terme qu'on avait pu prévoir. Au Maroc, après avoir pris les mesures militaires qui, malgré le prélèvement des deux tiers de l'effectif des troupes actives et grâce à l'appoint des bataillons de territoriaux envoyés de France, ont permis le maintien intégral de notre occupation et de notre situation militaire, on fut amené à reconnaître qu'une des conditions, la condition essentielle même, du maintien de notre situation consistait à inspirer aux indigènes la confiance la plus entière dans notre foi dans le succès, dans notre force, dans notre richesse, dans notre sérénité, bref, à leur donner l'impression tangible, comme on l'a dit, que « la séance continuait ».

On fut donc amené rapidement, non seulement à laisser la vie administrative suivre son cours, mais encore à chercher par tous les moyens à rendre toute son activité à la vie économique, à l'intensifier même et à reprendre, à développer l'exécution du programme des travaux publics, condition première de la vie économique.

Dans l'ordre militaire, la décision de maintenir intacts les fronts intérieurs de notre occupation, « l'armature », comportait forcément l'obligation de maintenir une certaine activité à notre effort militaire. Il ne s'agissait plus, bien entendu, de réaliser l'achèvement intégral de notre occupation, de conquérir les difficiles régions encore dissidentes qu'il nous restait à aborder au moment de l'ouverture des hostilités : il s'agissait en principe de s'y maintenir sur les positions acquises, c'est-à-dire d'une action défensive par définition. Mais là nous étions à deux de jeu. Il ne suffisait pas de dire : « Nous nous arrêtons ici », il fallait que ceux d'en face y consentissent. Or, ils n'y étaient nullement disposés. Le fait seul d'arrêter notre progression, ininterrompue au Maroc depuis les premiers jours de l'occupation, était l'aveu d'une situation nouvelle et critique. Nos adversaires étaient d'ailleurs trop avertis des événements extérieurs pour s'y tromper, les agents de nos ennemis ne manquaient pas de leur donner tous motifs de reprendre confiance et tous moyens de mener avantageusement la lutte. Dès lors que nous n'attaquions plus, c'est eux qui attaqueraient et, dès les premiers jours, ils ne s'en firent pas faute. Notre défensive ne pouvait donc être une défensive passive et inerte, mais devait être une défensive active, c'est-à-dire que, dans bien des cas, et dans toute la mesure où il était indispensable, elle devait être une offensive hardie qui prévient au lieu de se laisser prévenir. C'est ainsi que notre action militaire sur toute la périphérie, tout en écartant jusqu'à la fin des hostilités les opérations de grande envergure, tout en réservant jusqu'à ce moment la conquête des objectifs exigeant des moyens matériels dont nous ne disposions plus, conserva néanmoins une activité incessante qui, sur certains points, par le fait seul de la riposte aux attaques, étendit encore d'une manière sensible le champ de notre occupation.

Depuis dix-huit mois, le Maroc a donc continué à vivre et à évoluer aussi bien dans l'ordre militaire et politique que dans l'ordre administratif et économique.

Cette préface est donc une simple mise au point du rapport qui va suivre. Il n'a plus une valeur *actuelle*, mais *historique*; il doit donc être mis à sa place dans le temps.

*
* *

Il ne s'agit pas d'entrer dans le détail de l'œuvre nouvelle réalisée dans chaque service, depuis le 1er août 1914, mais simplement d'y indiquer les points sur lesquels d'importantes modifications sont survenues, les prévisions données comme immédiates ou prochaines que la guerre n'a pas permis de réaliser, parfois même les doctrines, les conceptions que les leçons d'une expérience continue ont fait évoluer.

*
* *

La première partie de ce rapport (La Pacification) se termine ainsi (page 37) : « Il serait prématuré d'établir des prévisions pour l'avenir, notre occupation va-t-elle continuer à s'étendre et marcher rapidement dans le massif berbère ? Son développement est intimement lié aux conséquences politiques de la jonction Taza-Fez et de la conquête du pays Zaïan qui ne peuvent être pleinement escomptés avant la fin de 1914. Il est également subordonné aux intentions du gouvernement de la République *et aussi à la situation internationale européenne* ».

Ce qu'est devenue, au lendemain du jour où ces lignes ont été écrites, *la situation internationale européenne*, on le sait, et c'est elle qui est venue peser de tout son poids sur les prévisions qui avaient été envisagées dans ce chapitre comme devant découler moralement des opérations qui venaient d'être terminées ou qui étaient encore en cours.

1° Couloir de Taza

En juillet 1914, on prévoyait que, la résistance des Riata, établis au Sud de Taza, étant définitivement brisée et l'extension de notre établissement, au Nord de cette ville, chez les Branès, devant se faire par simple action politique sans

opérations militaires, la route de Taza à Fez serait complètement dégagée, et la liberté de communications entre le Maroc et l'Algérie assurée avant la fin de 1914. C'est sur ce point que la guerre d'Europe apporta le plus sérieux mécompte.

Notre occupation était encore trop récente, notre installation trop fragile, pour ne pas subir le contre-coup immédiat des importants prélèvements d'effectifs effectués dans cette région, ainsi que de la disparition des chefs (général Gouraud, général Baumgarten) qui y étaient en plein travail. Les Riata, battus mais non soumis, appuyés sur les irréductibles Beni-Ouaraïn, reprirent immédiatement confiance, et les tribus de soumission récente, telles que les Branès, changèrent d'attitude. Une série d'agressions de plus en plus audacieuses et d'importance croissante, auxquelles nos effectifs ne permettaient plus de répondre avec efficacité, dirigées contre nos convois, nos lignes télégraphiques, nos travaux de chemins de fer, nos postes même, interceptèrent de fait la communication entre Oued-Amelil et M'çoun, sur laquelle il ne fut plus possible de circuler qu'avec les convois périodiques escortés de tous les bataillons disponibles. Chacun de ces mouvements était marqué par de vifs engagements où nous subissions des pertes sensibles. Taza était virtuellement bloquée, et la question se posa même si nous ne serions pas forcés d'abandonner momentanément ce point et de renoncer jusqu'à des jours meilleurs à cette communication entre le Maroc occidental et le Maroc oriental devenue si précaire. Déjà il avait fallu renoncer à y poursuivre les travaux de routes et à y maintenir la liaison télégraphique. Il se formait là un consortium de nos principaux adversaires, les chefs des Beni-Ouaraïn et des Riata au Sud, le Chenguiti au Nord en liaison permanente avec Melilla où, sous l'action intense d'agents allemands, se créait un foyer des plus actifs grossi progressivement de légionnaires déserteurs, de prisonniers politiques évadés et de personnalités venues de l'extérieur. Plus tard, en mars 1915, vint s'y ajouter Abd el Malek, neveu de l'émir Abd el Kader, transfuge de Tanger, dont le prestige personnel, les ressources financières et les relations avec les agents turcs et allemands apportèrent un appoint notable à ce noyau hostile.

Mais, dès septembre 1914, le général Henrys, commandant la région de Meknès, avait été mis à la tête d'un nouveau groupement dit « Commandement général du Nord », comprenant les régions de Fez, de Meknès et du Tadla-Zaïan, puis, ultérieurement, le territoire de Taza et enfin toute la zone du Gharb, limitrophe de la zone espagnole. Il eut ainsi sous ses ordres, y assurant d'une façon absolue l'unité de direction, tous nos fronts de combat, au Nord face à la frontière espagnole, au Sud face aux Beni-Ouaraïn, aux Riata, aux Zaïan et aux Berbères du Moyen-Atlas. Les mesures énergiques qu'il prit sans retard et sans répit, l'articulation qu'il donna à l'ensemble des moyens réduits dont il disposait, dégagèrent progressivement la situation et écartèrent une fois pour toutes l'éventualité de toute mesure extrême, telle que l'abandon d'une de nos positions ou d'une de nos lignes de communications. La ligne télégraphique fut rétablie : les travaux de chemins de fer continués amenèrent la locomotive de Mçoun à Taza même le 15 juillet 1915. Une série d'opérations vigoureuses, sanctionnées par l'établissement du poste de Bab-Moroudj, en plein pays Branès, ramenèrent cette tribu dans l'obéissance et dégagèrent le Nord de Taza. Au Sud, la création des deux postes de Djebla à l'Est du pays Riata, et d'Oued-Matmata à l'Ouest et au pied du massif Beni-Ouaraïn, tint en respect les Riata, fit réfléchir les Beni-Ouaraïn et, sans nous donner encore un libre champ d'action au Sud, où nous nous heurtons de suite aux grands massifs montagneux occupés par les dissidents, assura du moins la sécurité immédiate du poste de Taza. La communication entre le Maroc occidental et l'oriental, c'est-à-dire avec l'Algérie, est ainsi restée ouverte, et sans être praticable aux isolés, l'est du moins en temps normal avec de faibles escortes. Néanmoins, ce point reste toujours le plus précaire de notre occupation parce que, tant que nous n'aurons pas abordé le massif Beni-Ouaraïn, ce qui ne peut s'envisager qu'après la guerre et avec des effectifs importants, cet étroit couloir formera un véritable isthme entre les dissidents du Nord et les dissidents du Sud en communication par une infiltration constante. Abd el Malek, établi sur notre flanc nord, appuyé à la zone espagnole, où il a, à Melilla, sa base d'opérations, en communication avec un foyer allemand qui ne cesse de grossir, reste pour nous une menace constante et même croissante. Par les Riata et les Beni-Ouaraïn, il est en relations suivies avec les grands chefs dissidents du Moyen-Atlas auxquels il prodigue les encouragements, leur assurant l'appui allemand, leur faisant parvenir les appels de Constantinople à la guerre sainte, les factums les plus hostiles et enfin de l'argent qu'il a en abondance.

2° Frontière de la zone espagnole.

Il existe en bordure de cette zone, depuis Ouezzan jusqu'au Nord de Taza, dans un pays des plus difficiles, un glacis que nous n'occupions pas encore. Jusqu'à la guerre, sauf au Nord de Taza et au Nord-Est de Fez, il ne nous avait causé aucun souci. Nous vivions dans la meilleure intelligence avec les tribus qui la peuplaient, et nous n'avions à y envisager aucune opération militaire. À partir du début des hostilités, la situation s'y modifia progressivement. Des groupements s'y formèrent, alimentés par les tribus turbulentes de la partie espagnole du Rif, non encore occupée par nos voisins. Ils trouvèrent des chefs, Ali ben Abdesselam, Kacem ben Salah, protégés allemands ou autrichiens, et surtout subirent l'excitation violente de Raissouli qui, malgré ses relations avec les autorités espagnoles, n'en passe

pas moins, aux yeux des Marocains, comme l'agent le plus actif de l'action allemande contre nous. Cette effervescence toujours croissante aboutit, en mai et juin 1915, à une action d'ensemble, à une violente poussée contre les tribus soumises et contre nos postes qui nous causèrent les plus sérieuses préoccupations jusqu'aux abords mêmes de Fez. Une action militaire des plus vigoureuses, dirigée par le général Henrys, qui dut momentanément dégarnir le front berbère, disloqua le bloc de nos adversaires. Ali ben Abdesselam fit même sa soumission. De nouveaux postes de surveillance furent établis le long et au Nord de l'Ouergha, reliant Kelaa des Sless à Arbaoua, dans une zone que nous n'avions pas occupée jusque-là et, depuis août 1915, nous avons établi sur ces confins une tranquillité relative.

3° Front berbère.

Le premier prélèvement d'effectifs en pays zaïan, au mois d'août 1914, et la dislocation du groupe mobile de Khenifra réduit à sa seule garnison, eurent, comme conséquence immédiate, la rentrée en campagne des Zaïan, qui se ruèrent sur ce poste et sur nos communications, et le décrochage des unités renvoyées en France se fit difficilement et avec des pertes sérieuses. Une vigoureuse riposte les rejeta dans leurs montagnes et, peu à peu, sous l'influence de la misère dans laquelle ils y vivaient, devant l'approche de l'hiver et la constatation que nous maintenions intacte notre armature, se fit une détente dont on pouvait espérer le développement. Un incident des plus regrettables vint tout remettre en question. Malgré les instructions contraires formelles, le commandant du poste de Khenifra crut devoir profiter du voisinage de Moha ou Hamou, chef des Zaïan, venu camper sans méfiance à El-Herri à quelques kilomètres du poste, pour le surprendre (13 novembre 1914). Cette initiative aboutit à un échec complet, à une perte d'hommes et de matériel importante qui eut un retentissement immédiat dans le Maroc entier. Une rapide et remarquable intervention du colonel Garnier-Duplessis, commandant la région du Tadla, et du général Henrys rétablit la situation et assura, une fois de plus l'intégrité de notre front d'occupation. Mais la détente commencée ne se retrouva plus et, depuis lors, les Zaïan sont restés dans leurs montagnes, face à nous, dans une attitude jusqu'ici irréductible. Ce grave incident n'empêcha heureusement pas des progrès de se réaliser sur d'autres points. Un très habile travail politique pratiqué chez les Beni-Mguild de la vallée du Guigou aboutit, en 1915, à l'occupation de ce nouveau couloir, parallèle à notre front, au Sud de la ligne Anoceur-Azrou. L'installation des postes de Timhadit et d'Almis étendit ainsi la protection sud des régions de Meknès et de Fez ainsi que la sécurité des tribus soumises et nous mit en relations avec de nouvelles tribus avec lesquelles nous prîmes un contact pacifique. Enfin, il nous assure un gain d'une étape dans la direction de la Haute-Moulouya dont nous ne sommes plus séparés que par deux jours de marche. A cette progression correspondait un travail intéressant de nos troupes du Haut-Guir qui, sous l'habile direction du colonel Bertrand, poursuivaient, au Nord de Gourrama, une progression pacifique continue, prenant de jour en jour contact avec de nouveaux groupements, et poussant des reconnaissances jusqu'en vue de Kasba-el-Makhzen. Aujourd'hui, nos postes du Guigou sont déjà en relations par émissaires avec nos postes du Haut-Guir, préparant ainsi une liaison future sur la Moulouya, qui ne pourra être envisagée que lorsque l'issue de la guerre nous aura rendu des effectifs.

4° Front Tadla.

De ce côté, on s'est borné à maintenir en principe les positions acquises : nous, sur l'Oum-er-Rebia; les Chleuh, dans leurs montagnes. Toutefois, le général Garnier-Duplessis, par une activité incessante et une série de coups de main heureux, a réussi, en dégageant le glacis sud de l'Oum-er-Rebia, à donner de l'air à ses postes de Kasba-Tadla et de Dar-ould-Zidouh. Il vient même (décembre 1915) de donner pour la première fois la main, au Nord de Demnat, aux troupes de Marrakech venues y établir le poste de Tanant.

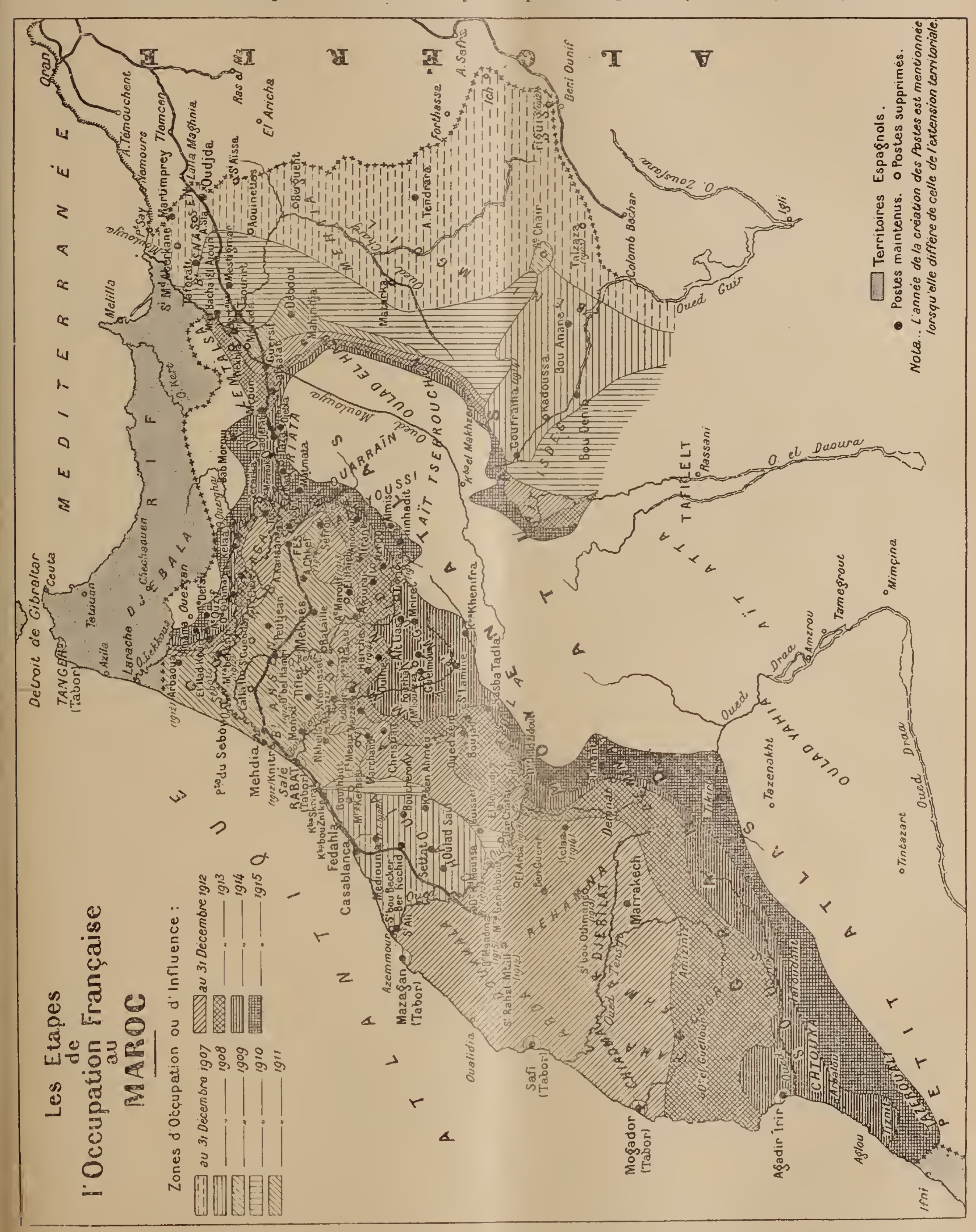
5° Front sud. — Marrakech. — Sous.

De ce côté a été menée, depuis la guerre et malgré la guerre, une action des plus intéressantes par les seuls moyens indigènes, dirigée par le Service des Renseignements sous l'impulsion constante du commandant de la région de Marrakech, le colonel de Lamothe.

Le rapport arrêté au 31 juillet 1914 signalait les progrès de notre influence dans le Sous, où commande Haïda ou Mouis, pacha de Taroudant.

Dès le début des hostilités, le prétendant Hiba, en relations suivies avec les agents allemands par la côte atlantique et ravitaillé par la zone de Rio de Oro, reprenait confiance et rentrait en campagne. Il exerçait une forte pression sur le Sud du Sous, coupait les communications entre Tiznit, où commandait un pacha fidèle au Makhzen, et Agadir. Tiznit était investie étroitement, bloquée et mise dans le plus sérieux péril. Une vigoureuse offensive d'Haïda ou Mouis et de ses contingents, secondée par une intervention efficace de la division navale, dégageait Tiznit (septembre-octobre 1914). Puis, se retournant à l'Est, Haïda ou Mouis infligeait un sérieux échec aux partisans d'Hiba dans les montagnes qui bordent le Sous au Sud de Taroudant (janvier 1915). Depuis lors, l'autorité du Makhzen n'a fait que s'affermir dans cette région où les efforts d'Hiba sont restés impuissants. Le Grand Atlas restait absolument indemne sous l'autorité des grands caïds Glaoua, Mtougui et Goundafi, dont la fidélité à notre cause n'a pas eu de défaillance depuis le début de la guerre. A l'Est de Marrakech seulement, une certaine effervescence se manifestait dans les massifs montagneux à l'Est de Demnat, et c'est pour en prévenir le développement que le

colonel de Lamothe proposait et recevait l'autorisation d'étendre notre occupation de ce côté en y



créant le poste de Tanant (décembre 1915), au débouché des couloirs qui mènent sur le revers du massif chleuh. Ce poste, actuellement sentinelle avancée, forme ainsi une excellente base d'opérations pour le jour où, après la guerre, avec des effectifs reconstitués, nous pourrons régler la question chleuh par une action concentrique partant de Tanant, Tadla et Khenifra.

En résumé, si la guerre d'Europe, la réduction de nos effectifs et l'obligation où nous nous trouvions de n'engager aucune opération risquée et de nous abstenir de tout engrenage, ne nous ont pas permis de poursuivre et peut-être d'achever la réduction totale du Maroc dissident, du moins avons-nous maintenu intactes les limites de notre occupation. Nous les avons même étendues sur certains points.

Si notre communication avec l'Algérie par le couloir de Taza reste toujours précaire, du moins avons-nous étendu au Nord la zone de sécurité de cette ville. En face de la zone espagnole, les ripostes aux agressions dirigées contre nous ont étendu notre occupation portée sur certains points jusqu'à la frontière espagnole même.

Sur le front berbère, nous avons pu poursuivre, dans une certaine mesure, notre avance sur la Moulouya, à laquelle a correspondu une progression symétrique du Haut-Guir. Enfin, à l'Est de Marrakech et dans le Sous, nous avons réalisé des gains sensibles et acquis une supériorité politique et morale incontestable. *La carte ci-contre les fait ressortir clairement.*

Il ne faut néanmoins pas perdre de vue que ces résultats ne pourront être maintenus jusqu'à la fin des hostilités que par une vigilance toujours en éveil, une activité incessante et une action politique intensive. Non seulement, les foyers de dissidence existent toujours, mais ils sont attisés par une action extérieure qui dispose de moyens puissants, que rien ne lasse et qui a ses bases d'opérations hors de notre portée. Enfin notre situation militaire au Maroc reste toujours, de toute évidence, fonction de la situation militaire générale. Les événements d'Orient, notamment, par leur répercussion dans cette caisse sonore qu'est l'Islam, y exigent la plus sérieuse attention. Si détachés du Khalifat de Constantinople que soient les Marocains, dont le chef religieux est leur Sultan, ils ne sauraient être indifférents à rien de ce qui atteint les Musulmans à l'Est du côté de la Tripolitaine, de l'Egypte, de la Syrie et de Stamboul, et il importe, pour ce qui concerne le Maroc, de garder l'œil et l'oreille ouverts à tous les incidents, à tous les bruits, à tous les symptômes.

***

Au point de vue de l'organisation régionale (1), la guerre n'a apporté de modifications à ce qui est exposé dans le rapport du 31 juillet 1914 que sur un point essentiel.

Du fait de l'état de guerre, les commandements régionaux sont passés provisoirement aux mains de l'autorité militaire. Il n'y a donc plus, jusqu'à la fin des hostilités, à distinguer entre les régions, les commandements militaires et l'administration civile, ainsi qu'il était spécifié au chapitre V. Le Maroc occidental est aujourd'hui divisé en six subdivisions militaires (Fez, Meknès, Rabat, Tadla, Casablanca, Marrakech) commandées chacune par un officier général ou supérieur. Chacune de ces subdivisions forme en même temps une région politique et administrative, où l'unité de commandement militaire, politique, administrative est assurée dans les mains du commandant de subdivision.

Les circonscriptions qui étaient passées à l'administration civile ont néanmoins gardé, pour la plupart, leurs contrôleurs, mais ceux-ci, au lieu d'être autonomes et de relever directement de la Résidence générale, sont placés sous l'autorité du commandant de la région.

Comme il a été dit plus haut, trois de ces régions : Fez, Meknès, Tadla, et une partie de celle de Rabat, le Cercle du Gharb, ont été réunies temporairement, pour des motifs militaires et politiques, en un groupement nommé Commandement général du Nord.

***

Politique indigène. — Makhzen. — Medjless.

Notre situation, au Maroc, ne pouvait être maintenue par des moyens purement militaires. L'envoi en France de la majorité des troupes actives aurait rendu impossible le maintien, pourtant si nécessaire, de l' « armature » et, par suite, de la paix au Maroc, si d'autres éléments de de force n'étaient venus compenser cet affaiblissement considérable des moyens militaires. C'est, en effet, grâce à une politique indigène et à une politique économique intenses, incessantes, que le pays a pu se garder lui-même, à l'abri des postes avancés du front.

Politique indigène et politique économique, ce sont aussi les deux facteurs essentiels des progrès réalisés au Maroc depuis dix-huit mois. L'heure était bonne pour marcher de l'avant, et il fallait marcher de l'avant pour devancer en quelque sorte l'avenir.

Sauvegarder le Maroc dans la lutte actuelle et l'armer par avance pour la grande lutte économique qui suivra la guerre : tel a été le double objectif poursuivi depuis dix-huit mois, par les mêmes moyens.

***

Le Maroc est un Protectorat. Mais ce mot, qui contient pourtant une doctrine coloniale grande et simple, est regardé le plus souvent comme une étiquette et non comme une vérité : on y voit, sinon un mensonge, du moins une formule théorique, une formule de transition, destinée à disparaître après des modalités successives. C'est là le résultat de la plupart de nos expériences coloniales. Et ce sentiment est tellement fort, qu'au Maroc comme ailleurs, avant la guerre, on résistait avec peine, et déjà presque sans conviction, à cette poussée, que beaucoup croient *fatale*, vers le gouvernement direct, vers l'annexion de fait précédant l'annexion légale. La guerre nous a fait une nécessité politique absolue de changer de voie ; et cette expérience nouvelle, commencée dans un sentiment de prudence, a pleinement

(1) Voir Rapport, pages 118 et suivantes.

réussi. Le Protectorat apparaît ainsi, non pas comme une formule théorique et de transition, non pas même comme une formule, mais comme une réalité durable : la pénétration économique et morale d'un peuple, non par l'asservissement à notre force ou même à nos libertés, mais par une association étroite, dans laquelle nous l'administrons dans la paix par ses propres organes de gouvernement suivant ses coutumes et ses libertés à lui.

C'est dans ce sens que s'est orientée franchement et définitivement notre politique. On s'est attaché d'abord à rehausser le prestige personnel du Sultan, en faisant revivre autour de lui les anciennes traditions et le vieux cérémonial de la cour, à garantir scrupuleusement l'autonomie de son pouvoir religieux, à raffermir sa confiance et son autorité en l'associant à nos projets, en sollicitant ses réflexions et ses avis. Le Makhzen (1) a été associé plus étroitement chaque jour au gouvernement. Son rôle, avant la guerre, s'était réduit insensiblement, et par la force même de nos habitudes administratives, à un simple droit de veto sur les projets qui lui étaient communiqués. Il possède aujourd'hui, en fait, un véritable droit d'examen ; et son initiative même est sollicitée dans bien des cas. Le Conseil des Vizirs est devenu une institution vivante, un organe normal de l'Administration. Tous nos projets y sont exposés, expliqués, dans leur esprit et dans leur tendance. L'administration des biens habous (2) s'exerce de même sous le contrôle effectif d'un Conseil, dont une réunion particulièrement importante, ayant le caractère d'un véritable *Congrès* religieux, s'est tenue pendant la guerre.

Enfin partout, dans les provinces, on s'est efforcé de donner aux indigènes, non pas un pouvoir de façade, mais une part effective dans l'administration et une véritable autorité pour la garantie de leurs coutumes et de leurs « libertés ». Il est donc inexact de dire (p. 126 du rapport) que l'institution du medjless musulman de Fez ne correspond plus aux besoins actuels et que cette organisation doit être rapprochée du type municipal créé dans les autres villes. Car c'est dans le sens inverse que nous sommes orientés : et le medjless de Fez doit plutôt nous servir de modèle. Dans cette assemblée, en effet, les indigènes sont *entre eux* ; les décisions qu'ils prennent, les avis qu'ils émettent après discussion représentent vraiment leur opinion, et ils savent qu'il est impossible de n'en pas tenir compte. Dans les assemblées municipales des autres villes, les indigènes, noyés au milieu des Européens, incapables de suivre la discussion qui se poursuit en français et dont on leur donne de loin en loin un résumé hâtif, ont le sentiment d'être des figurants, et ils votent d'autant plus volontiers avec la majorité que leur vote ne signifie rien pour eux. La formule à laquelle il faut tendre est celle d'assemblées *distinctes* pour les Européens et pour les indigènes (ou peut-être de sections distinctes, siégeant séparément, dans une même assemblée). Cette formule seule, à l'heure actuelle, peut nous assurer une représentation sincère des indigènes, et une indépendance complète de leur avis.

(1) Voir Rapport, pages 49 et suivantes.
(2) Voir Rapport, page 334.

Enseignement.

C'est dans le même esprit que des réformes importantes ont été apportées dans l'enseignement indigène (1). La réussite du Protectorat, avec ses deux administrations associées qui s'aident mutuellement et se complètent, dépend de la valeur du personnel indigène autant que de la valeur du personnel français. Il faut donc songer dès maintenant à fonder une pépinière d'administrateurs indigènes, profondément instruits de leur législation et de leur civilisation propre, ouverts en même temps aux questions modernes, capables de comprendre nos intérêts comme nous comprenons les leurs et de se rendre compte en quoi ils se concilient. Ces éléments existent au Maroc ; il suffit de les recueillir et de les instruire.

Une sorte d'enseignement secondaire musulman sera donc créé au Maroc : à l'échelon inférieur, dans chaque centre, des écoles payantes pour les fils de notables ; au-dessus, à Rabat et à Fez, des collèges musulmans. L'enseignement donné comportera nécessairement l'étude de la langue française, car c'est par la communauté de langue que commence la communauté de pensée, mais cet enseignement, destiné à doter le pays d'administrateurs indigènes et non de fonctionnaires français, n'en sera pas moins essentiellement musulman ; il formera des lettrés, et des lettrés modernes. Un Comité consultatif à Rabat et dans chaque centre un Comité de perfectionnement local, tous composés de personnalités indigènes, assureront la direction de cet enseignement.

En attendant ses résultats forcément lointains, il est créé auprès du Makhzen des postes de « stagiaires ». Ces stagiaires, choisis après examen parmi les jeunes fils de notables les mieux doués, acquerront peu à peu la pratique du gouvernement des tribus et la connaissance de nos méthodes administratives.

Cette lacune importante devait être comblée.

Une réorganisation de l'Ecole supérieure arabo-berbère de Rabat, une organisation encore rudimentaire de l'enseignement professionnel, ont complété cette réforme.

Assistance indigène.

Les efforts devaient porter légalement sur le développement de l'assistance indigène, déjà en si bonne voie au début de la guerre. (L'instituteur et le médecin ont toujours été les deux agents essentiels de notre politique indigène au Maroc.) Et de grands progrès matériels ont été réalisés. Mais l'organisation même du Service de la Santé et de l'Assistance médicale a été l'objet d'une importante réforme (2).

(1) Voir Rapport, page 152.
(2) Voir Rapport, pages 173 et suivantes, notamment page 185.

Comme on le voit dans le rapport, l'organisation de ce service avait déjà subi, de 1912 à 1914, plusieurs transformations provenant aussi bien de la progression des besoins que des tâtonnements de l'expérience dans un pays nouveau. Ces tâtonnements avaient leur cause essentielle dans la coexistence de deux services distincts : l'un exclusivement militaire, le Service de Santé du corps d'occupation, l'autre d'un caractère plutôt civil, le Service de l'assistance indigène, deux services distincts mais dont les agents devaient être nécessairement confondus. Dans la plupart des postes, en effet, il n'y a qu'un seul médecin; il ne peut y avoir qu'un médecin; et c'est ce même médecin qui exerce à la fois les fonctions administratives et militaires de médecin-major auprès des troupes et l'apostolat médical auprès des populations indigènes. Ce médecin dépendait ainsi, au début, de deux chefs distincts.

La réforme de 1914, en réunissant dans les mêmes mains, sous les ordres d'un directeur général, les deux Services de Santé militaire et de l'Assistance publique, avait remédié en partie aux conflits et aux chevauchements qui résultaient nécessairement de l'organisation précédente. Cette centralisation était nécessaire. Par contre, la création de deux zones distinctes, la zone des villes et territoires civils, et la zone dite d'occupation, dirigées pour tout le Maroc, par deux chefs distincts, mais ayant les mêmes attributions, et où prédominaient un personnel et un esprit différents, a donné de mauvais résultats. Ces deux centralisations parallèles étaient mauvaises.

Le Service a été réorganisé récemment sur des bases différentes.

Au centre, distinction entre les deux services. Ils sont toujours réunis entre les mains du médecin inspecteur, directeur général. Mais un médecin chef de service, placé sous ses ordres, a la direction et la responsabilité de l'Assistance médicale.

Dans chaque région, centralisation de tous les pouvoirs médicaux (santé, assistance, hygiène) entre les mains d'un médecin, directeur de la Santé et de l'Assistance publique de la région, seul responsable vis-à-vis de l'Administration centrale.

Ce système paraît tout concilier. Tous les médecins, dans chaque région, qu'ils soient médecins militaires ou médecins de l'assistance médicale, ou qu'ils cumulent les deux fonctions, sont sous les ordres directs d'un même chef local. Ainsi les chevauchements et les conflits sont évités.

Ce chef local dépend directement du médecin inspecteur, directeur général, véritable « ministre de la Santé et de l'Hygiène publiques » pour l'ensemble du Maroc, mais auprès et sous la direction duquel le directeur de l'Assistance publique centralise et suit spécialement tout ce qui concerne l'assistance indigène.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Nous venons de faire une mise au point, aussi succincte que possible, du rapport d'ensemble en matière indigène. Mais c'est dans le domaine économique, au sens le plus large du mot, que l'œuvre du Protectorat a été la plus importante pendant la guerre. Là plus que partout ailleurs, le rapport est en retard. La mise au point rapide qui va suivre intéresse particulièrement les 4e et 5e parties du rapport (organisation financière et organisation économique).

L'effort a porté, en premier lieu, sur l'outillage du Maroc.

Les ports (1). — Le programme général des travaux n'est pas modifié ; un grand port moderne à Casablanca, des ports secondaires à Safi, Mazagan, Rabat et Kenitra. Mais le port de Kenitra, dont le développement s'est considérablement accru depuis la guerre et qui tend à devenir le débouché naturel de la région du Gharb et de Fez, mérite une mention spéciale. Les travaux ont avancé à Casablanca. Après un arrêt provoqué par la guerre, des chantiers nouveaux ont été constitués, permettant la reprise des travaux de la grande jetée.

La concession des ports de Kenitra et de Rabat avait été décidée, et les bases du régime de concession à peu près arrêtées avant la guerre. Les circonstances actuelles ne permettent pas de donner suite à ce projet. Les travaux d'un appontement à Kenitra sont néanmoins en voie d'exécution.

A la question des ports se lie celle du transbordement des marchandises. Le monopole de l'aconage (2) est maintenu en principe, mais l'exploitation par l'Etat de ce service commercial a présenté de telles difficultés dans la pratique, par suite de l'insuffisance des taxes et du manque de souplesse d'une gestion trop administrative, que la concession de ce service a été envisagée et étudiée. Ce projet vient d'aboutir, en ce qui concerne Casablanca, à un contrat de concession entre l'Etat chérifien et la Société « l'Entreprise maritime et commerciale ».

Les routes (3). — La création d'un réseau de routes est une question urgente et vitale pour le Maroc, pays essentiellement agricole et qui manque de débouchés vers la mer. L'activité a été portée sur ce point.

Le programme est sensiblement élargi. Il comprenait, dans ses grandes lignes, avant la guerre, un réseau d'environ 1.440 kilomètres, ainsi constitué : une route côtière allant de Mogador à Arbaoua, trois routes intérieures sur Marrakech (venant de Casablanca, Mazagan et Mogador), deux routes sur Fez (venant de Kenitra et d'Arbaoua). Il comprend aujourd'hui en outre :

1° La grande voie de jonction de l'Algérie au Maroc : Oudjda-Taza-Fez ;

2° Une grande voie de pénétration vers le Tadla : Casablanca-Boujad ;

(1) Voir Rapport, page 368.
(2) Voir Rapport, page 374.
(3) Voir Rapport, pege 367.

3° Enfin, tout un réseau secondaire de routes destinées à servir d'affluents aux routes principales et desservant les régions agricoles : Gharb, Chaouïa, Doukkala, Abda.

L'exécution de ce programme a été entreprise avec une activité telle qu'au jour où nous sommes plus de 300 kilomètres de routes sont construits et livrés à la circulation; une centaine de kilomètres de tronçons sont également construits; plus de 800 kilomètres sont en pleine voie d'exécution. Dès la fin de 1916 ou les premiers jours de 1917 le réseau principal sera terminé.

Les chemins de fer (1). — Malgré les difficultés de l'heure présente, le programme établi en 1914 a été poursuivi dans toute la mesure du possible.

Les études du chemin de fer de Tanger à Fez sont presque terminées sur tout le tracé Fez-Mechra bel-Ksiri. La Compagnie générale du Maroc, en raison de l'état du marché financier, a obtenu, par une convention nouvelle, l'élévation du taux de la garantie d'intérêt à la condition que l'exécution des premiers travaux soit entreprise dans les six mois.

Sur les autres lignes, les brigades d'études, appartenant tant au P.-L.-M. qu'à la Compagnie d'Orléans, opèrent activement, sous la direction des Travaux publics, sur les lignes suivantes : Casablanca-Rabat, en partant de Casablanca; Kenitra-Sidi-Kacem.

La question du régime à adopter pour les chemins de fer du Maroc, posée dès le mois de janvier 1914 et sur laquelle une Commission spéciale avait donné son avis, est restée toujours en suspens.

Les travaux urbains. — Le « problème des villes », si l'on peut dire, est l'un des plus délicats qui se soit présenté à nous au Maroc, dès le début de l'occupation. Il avait été laissé dans l'ombre dans ce rapport.

L'immigration européenne, poussée subitement sur les côtes du Maroc, s'est trouvée en présence de villes indigènes compactes, malpropres, malsaines, et autour de ces villes, de terrains déjà accaparés et dont la spéculation rendait les prix inabordables. On s'est installé n'importe où, on a bâti en toute hâte. Des constructions éparses, sans plan ni voirie quelconque, s'égaillaient au hasard sur un immense espace.

Trois objectifs s'imposaient à nous :

Protéger les villes indigènes, impropres à toute vie moderne et dont la plus complète indépendance morale et le pittoresque physique méritent à la fois d'être sauvegardés;

Orienter, diriger l'établissement des villes modernes, suivant un plan logique, prévoyant l'avenir et tenant compte du présent;

Assainir l'ensemble par des travaux de voirie appropriés.

Le premier programme a été réalisé. Le contrôle des constructions dans les villes indigènes est confié à la Direction des Beaux-Arts, qui a mission d'en sauvegarder le caractère. Les villes européennes, d'autre part, sont attirées en dehors de leurs murs.

Une mission spéciale est chargée, au Maroc, de l'établissement des plans de villes. Ce travail, à peine entrepris au moment de la mobilisation, est aujourd'hui très avancé, surtout en ce qui concerne Casablanca, Rabat et Marrakech. Par le choix judicieux des emplacements d'immeubles administratifs, par des abandons de terrains provoqués et gracieusement consentis, par la constitution de *réserves* prélevées sur les terrains domaniaux, on est arrivé à mettre un peu d'ordre dans les constructions, dans le tracé des voies, et à dresser, pour un long avenir, un programme d'ensemble qu'il suffira de suivre. A Casablanca, un échange important conclu entre l'Etat français et l'Etat chérifien met à notre disposition un lot considérable de terrains absolument nécessaire au développement de la ville.

Quant aux travaux d'assainissement ou de voirie (construction de chaussées, de trottoirs, d'égouts), ils ont été menés avec une activité particulière.

L'éclairage électrique de Casablanca va pouvoir être assuré à bref délai, à la suite d'un contrat passé avec la Société du port.

Un projet d'adduction d'eaux à Rabat a été dressé par les Travaux publics.

Autres projets figurant au programme des Travaux publics : Les constructions scolaires (1) sont très avancées : deux grandes écoles modernes ont été terminées à Casablanca; la troisième sort de terre. Des améliorations notables ont été apportées, dans chaque ville, à l'installation des écoles françaises et indigènes. A Rabat, la construction de l'Ecole supérieure arabo-berbère est aujourd'hui presque terminée.

Les hôpitaux (2) s'organisent en même temps et de nouvelles formations surgissent de terre : hôpital de Marrakech, de Mazagan, infirmeries indigènes, etc.

Signalons, enfin, comme un élément important de l'outillage du Maroc, l'établissement d'une relation télégraphique sous-marine directe entre la France et le Maroc. Le câble Brest-Casablanca vient d'être livré à l'exploitation (3).

L'accélération apportée dans l'exécution du programme des travaux et l'extension même de ce programme ont profondément modifié la situation financière du Protectorat (4).

Au moment où la guerre a éclaté, un emprunt de 170 millions venait d'être autorisé. Cet emprunt était déjà insuffisant pour assurer la première mise en valeur d'un pays comme le Maroc, dont l'avenir agricole est si vaste, dont les ressources futures constituent un gage si sûr, et,

(1) Voir Rapport, page 371.

(1) Voir Rapport, pages 143 et suivantes.
(2) Voir Rapport, page 189.
(3) Voir Rapport, pages 342-344.
(4) Voir Rapport, pages 308 et suivantes.

**

d'autre part, il devait être consommé lentement.

Aussi le budget, déjà si lourd, supportait-il la charge d'un certain nombre de dépenses de premier établissement indispensables et que les crédits d'emprunt ne pouvaient englober.

La guerre survient. Elle nous impose, pour des nécessités politiques de tout ordre, l'exécution rapide, urgente, simultanée, de tous les travaux de premier établissement prévus. Le programme est élargi. Il en résulte des dépenses nouvelles, qu'il est nécessaire de liquider et de prévoir. Un examen de conscience complet de la situation financière du Maroc nous a conduits alors à une demande d'emprunt supplémentaire de 71 millions, actuellement soumise à la Chambre. Ces 71 millions, joints aux 170 millions autorisés en 1914, représentent la dépense véritable et sincère de la mise en valeur du Maroc.

La situation est désormais plus claire. Nous sommes assurés de pouvoir continuer jusqu'au bout cette politique de travaux, à laquelle nous devons, pour une large part, la sécurité complète du Maroc pendant la guerre, et qui nous vaudra, la guerre finie, la possession d'un empire outillé et armé pour la lutte économique. Le budget, d'autre part, dégagé d'un certain nombre d'impedimenta et ne représentant désormais en toute réalité que les dépenses d'exploitation du pays, peut espérer atteindre l'équilibre.

Mais, dans toute affaire importante et sérieuse à ses débuts, les bénéfices ne sauraient couvrir du premier coup ni suivre même de loin les charges grandissantes d'un capital qui s'accroît. Il convient d'en tenir compte. Au Maroc, quelle que soit l'augmentation des recettes pendant les premières années, la charge de l'emprunt, que les nécessités politiques, économiques, militaires même, forcent à consommer si rapidement, sera de beaucoup supérieure, pendant les premières années, à l'importance de ces bénéfices.

On l'avait si bien compris que, d'après la loi de 1914, la charge de l'emprunt n'incombait au Protectorat qu'à partir d'un certain chiffre de recettes de son budget. Mais, ce chiffre étant trop bas, la réserve était illusoire. Un système plus logique est proposé dans le nouveau projet du gouvernement : il consiste à ne faire peser la charge de l'emprunt sur le budget du Protectorat qu'à partir d'une certaine date et ensuite progressivement pendant quelques années.

L'augmentation des charges budgétaires résultant, dans quelques années, de l'augmentation de la Dette, et dans un avenir immédiat, de l'entretien seul des travaux exécutés sur l'emprunt, impose dès maintenant une politique fiscale destinée à nous créer des ressources.

L'impôt foncier, le Tertib (1), dont l'assiette, la tarification, la perception étaient également arbitraires, a été remanié cette année et codifié. La réforme, expérimentée pour la première fois cet été, a donné d'excellents résultats. Elle ne donnera son plein que lorsque des agents spéciaux seront chargés du recouvrement de l'impôt; ce personnel ne pourra être recruté qu'après la guerre.

L'impôt sur l'enregistrement, dont la première application, entreprise pendant la guerre, avait soulevé quelques difficultés dans la pratique, particulièrement dans les milieux indigènes, a été également remanié par un texte nouveau. Les explications données au rapport ne sont plus exactes (1).

Enfin, d'autres impôts vont être établis. La création de patentes fera l'objet d'une étude immédiate.

***

L'outillage économique du Maroc, qui fait l'objet de tout notre effort, a pour but essentiel le développement de l'agriculture et du commerce, en un mot de la colonisation au Maroc. Mais ce n'est là que l'outil. Il convient d'en tirer le meilleur parti possible, et de seconder, d'organiser, d'orienter les initiatives privées en vue d'un développement agricole et commercial intense du Protectorat.

Cette tâche ne pouvait être menée à bien que si elle était centralisée dans les mêmes mains. Les questions de toute nature intéressant la colonisation en général étaient jusqu'ici dispersées entre plusieurs services : secrétariat général chérifien, service économique, service de l'agriculture, service des forêts. Le secrétariat général du Protectorat, dont relèvent tous les services civils, ne pouvait assurer à lui seul une centralisation suffisante. L'étude de toutes les questions et la responsabilité de toute cette organisation sont confiées désormais à un directeur de l'agriculture, du commerce et de la colonisation, dont relève le service des études économiques (2).

Le programme envisagé ne saurait être exposé dans ses détails. Mais c'est un article essentiel de notre politique au Maroc, sur lequel a porté toute notre attention, et il convient d'en donner une idée.

Ce programme comporte, à l'heure actuelle, deux grands chapitres :

Développement de la colonisation agricole;
Organisation commerciale.

Les difficultés du problème de la colonisation au Maroc proviennent de ce qu'elle a suivi de près, quelquefois même devancé, la conquête militaire et que ses espoirs étaient prématurés. Tant que la pacification n'a pas été complète, tant que le pays n'a pu être outillé, si succinctement soit-il, il était impossible à un gouvernement prudent d'encourager la colonisation, destinée fatalement à une faillite. La situation n'est plus la même aujourd'hui; elle aura surtout changé après la guerre. Et il convient dès maintenant de préparer le terrain; et, pour acquérir l'expérience nécessaire, de tenter en temps utile les premiers essais.

(1) Voir Rapport, page 311.

(1) Voir Rapport, pages 313 et suivantes.
(2) Voir Rapport, pages 63, 64, 376.

Une des plus grosses entraves apportées au développement agricole du pays était la complexité, l'embarras, l'insécurité du régime foncier (1). Elle est levée aujourd'hui. Le régime de l'immatriculation des terres fonctionne, en fait, depuis le mois de mai dernier, et le nombre des réquisitions déposées est une preuve du besoin urgent auquel répondait cette institution. Dans le Gharb, où la situation est particulièrement difficile, une Commission arbitrale est offerte aux intéressés pour le règlement de leurs litiges, avant immatriculation.

Quant à la colonisation officielle, de premiers essais vont être tentés dans la banlieue de certaines villes, pour diminuer les risques et favoriser, d'autre part, la culture maraîchère. La reconstitution du patrimoine makhzen permettra d'aborder, dès la fin de la guerre, des essais plus importants : l'emprunt nouveau comporte un crédit spécial réservé à l'achat de terrains pour cet objet.

L'agriculture doit être, en outre, encouragée et aidée : réformes apportées dans le régime fiscal, directions et conseils à donner aux agriculteurs, toutes ces mesures ont été envisagées et étudiées. L'Exposition de Casablanca, en nous donnant la première documentation concrète, vivante, sur l'agriculture au Maroc, a marqué un progrès important. Nous possédons désormais les bases de toutes nos recherches et nous pouvons nous orienter en connaissance de cause.

L'organisation du commerce et de la lutte économique est le complément nécessaire de ce programme. Dans ce domaine, toute l'activité du Protectorat a été tendue, depuis la guerre, vers un seul but : la mainmise par la France sur les places occupées par le commerce austro-allemand, et, dans un sens plus général, l'établissement d'une association commerciale étroite entre la Métropole et le Maroc. Cette activité a abouti, après les études, les enquêtes et les mesures préliminaires, à l'Exposition franco-marocaine de Casablanca.

Mais cette Exposition n'est que l'origine d'un mouvement. Elle est un départ et non une fin. L'œuvre qu'elle a fondée continue par l'organisation de musées commerciaux permanents, par la création d'organes de relation permanents entre la Métropole et le Maroc, par une direction unique au centre.

Dans toute cette œuvre, l'Administration devait être éclairée et secondée. La conception primitive, qui a présidé à la création des Chambres de commerce et d'agriculture (2), a paru, à ce point de vue, trop étroite. Tous les problèmes nouveaux et urgents créés par l'état de guerre et par la politique économique intense qu'elle a provoquée, nécessitaient une consultation très générale, très approfondie, très sérieuse, des intérêts particuliers. A cette préoccupation a répondu l'institution des Comités d'études économiques, organes qui se sont superposés aux Chambres de commerce et qui comprennent l'ensemble des notabilités commerciales, industrielles ou agricoles de chaque région. L'œuvre de ces Comités, le secours et l'appui qu'ils ont apportés au gouvernement dans une tâche écrasante lui ont été précieux. D'une réunion générale de tous les comités, tenue à Casablanca à l'occasion de l'Exposition, est sortie l'élaboration commune, établie d'accord entre tous les intérêts particuliers et les intérêts généraux, que représente l'administration, d'un vaste programme d'ensemble, financier, commercial et agricole.

Ce n'est pourtant pas là la formule définitive, et il faut prévoir la création d'organismes à la fois plus restreints, plus souples et plus forts, ayant la personnalité civile et budgétaire. La réorganisation des Chambres de commerce, fondée sur l'élection, suivra nécessairement l'institution des patentes.

* * *

Le cadre de cette préface m'empêche de signaler encore toutes les autres mises au point nécessaires; le détail importe peu. Néanmoins, je dois noter, en terminant, comme devant être réservées les idées exprimées de ce rapport au sujet du personnel. Il a été reconnu, à l'expérience, que le statut du personnel administratif, trop rigide et étroit, devait être à la fois élargi et assoupli. Une réorganisation complète de ce statut est en voie d'élaboration.

* * *

Tels sont d'une manière très rapide et très générale, les idées et les faits *actuels* qu'il faut connaître, avant de lire un rapport qui a déjà dix-huit mois de date. Dix-huit mois représentent déjà, pour une colonie en crise de croissance, une période de développement. Dix-huit mois de guerre représentent beaucoup plus encore pour le Maroc : un développement et une avance, une évolution et une anticipation. Il était impossible que le lecteur l'ignorât.

LYAUTEY.

Janvier 1916.

(1) Voir Rapport, page 441.
(2) Voir Rapport, page 441.

CONDITIONS D'ADHÉSION AU COMITÉ

Tout Français souscripteur d'une somme annuelle d'au moins vingt francs *devient membre adhérent et recevra pendant l'année le* Bulletin mensuel *publié par le Comité.*

Le chiffre minimum de la cotisation est réduit à quinze francs *pour les fonctionnaires coloniaux, l'armée et les membres de l'enseignement.*

Ces prix ne s'appliquent point aux souscriptions antérieures au 1er *janvier* 1906 *qui sont maintenues à leur chiffre, quel qu'il soit.*

L'abonnement au Bulletin mensuel *est fixé à* vingt-quatre francs *pour l'étranger, les libraires et commissionnaires et pour les cercles, bibliothèques ou groupements divers.*

LE CERCLE

DE

Kadé-Touba [1]

L'intéressante monographie qu'on va lire évoque une région peu connue, voisine de la Guinée portugaise et habitée par des populations variées. Elle montre aussi la valeur des études faites par les administrateurs commandants de cercles et qui, peu à peu, nous font mieux connaître l'Afrique Occidentale Française.

1re PARTIE : GÉNÉRALITÉS.

Situation géographique.

Situé à l'extrémité nord-ouest de la Guinée française, à l'Ouest des cercles de Mali-Yambéring et de Labé, d'une part, et au Nord des cercles de Boké, de Boffa et de Pita, d'autre part, — aux extrêmes limites du Sénégal et de la Guinée portugaise, — *le cercle de Kadé-Touba* constitue, à l'heure actuelle, au point de vue territorial, l'une des circonscriptions administratives les plus importantes de la colonie, en même temps que l'une des plus intéressantes parce que encore très peu connu et exploré.

Il s'étend entre les 15e et 16e degrés de longitude Ouest de Paris, de la Ouességuélé (affluent de la Koumba), *à l'Est*, au Kokoli (ou Rio-Grande), *à l'Ouest*, et est coupé vers son milieu par le 12e degré de latitude Nord. *Au Sud*, ses limites sont marquées par les fleuves Cogon et Tominé, et par la ligne de partage des eaux des collines des Bovés et du Fouta occidental; *au Nord*, enfin, la frontière, avec le Sénégal, « part de l'extrémité nord-est de la frontière de la Guinée portugaise, dont elle conserve sensiblement la direction jusqu'à la rivière Grey (ou Koulountou), puis remonte cette rivière jusqu'au confluent de la Mitji. Longeant ensuite cette rivière jusqu'à ses sources, elle rejoint le Tanégué-Kô à son confluent avec le Tokoï *en suivant, autant que possible, les limites politiques du pays Koniagui et du Labé...* » (*D. M.*, *15 novembre 1898.*)

Cette frontière avec le Sénégal — qui a déjà donné lieu à de nombreux litiges — doit, d'ailleurs, être prochainement revisée (2).

D'une façon plus précise, ses limites avec les cercles voisins sont les suivantes :

a) *Limites avec le cercle de Labé.* — La frontière des deux cercles est formée : 1° par la rivière Ouességuélé, affluent de la Koumba (ou Rio-Grande); 2° par la montagne de Tendou-Bougouta; 3° par la rivière Tominé, jusqu'au point où elle reçoit la rivière Pandiata. (Procès-verbal du 12 août 1908 entre les administrateurs de Labé et de Kadé.)

b) *Limites avec le cercle de Mali-Yambering.* — La frontière est formée par les monts Nangani, le Kouréniaki et le Kourével (rivières) (Procès-verbal du 11 juillet 1908.)

c) *Limites avec le cercle de Pita.* — La frontière est formée par le fleuve Grand-Tominé. (Procès-verbal du 10 juillet 1908.)

d) *Limites avec le cercle de Boffa.* — La frontière est formée par le fleuve Cogon. (Procès-verbal du 19 octobre 1908.)

e) *Limites avec le cercle de Boké.* — Les limites des cercles de Kadé et de Boké sont : « au Nord, une ligne droite partant de 2 kilomètres environ du village de Mamadou-Guimi et joignant la frontière portugaise; à l'Est, le fleuve Cogon jusqu'à son confluent avec la rivière Porra. (Procès-verbal du 28 juillet 1908.)

La frontière avec la Guinée portugaise actuelle a été fixée en 1903 (mission Maclaud). Nous avons obtenu les territoires dépendant de Kadé et de Binassi; mais nous avons abandonné aux Portugais la région de Dandoum, au Sud; une parcelle située à à l'Ouest, au Sud du parallèle de Kadé, et un territoire dépendant du Paquessy (Kankéléfa) et situé sur la frontière ouest au Nord du parallèle de Kadé. (Procès-verbal du 8 mai 1903, qui donna lieu, après ratification des deux puissances, à l'échange officiel des territoires le 8 octobre 1905.)

Dans son état présent, le cercle de Kadé-Touba englobe les quatre anciens cercles de Kadé, Touba, Boussourah et Youkounkoun, et se subdivise en trois circonscriptions ou districts, savoir :

1° Le district de Kadé (chef-lieu du cercle);
2° Le district de Touba (poste);
3° Le district de Youkounkoun (poste).

Sa superficie est d'environ 20.000 kilomètres carrés.

Sa population est d'environ 65.000 habitants, la densité de la population étant d'environ 3,17 par kilomètre carré.

Le chef-lieu est Kadé, à une dizaine de kilomètres du Rio-Grande.

Orographie.

Le massif montagneux du Fouta-Djallon, qui est le massif central de la Guinée française, envoie ses contreforts dans le cercle jusqu'aux abords de Kadé. Le *Touba* et le *Boussourah* surtout, sont, en quelque sorte, la réduction du Fouta, du Koïn et du Ditinn, c'est-à-dire de la région que les Foulahs appellent « Hakoundé-Fouta » (cœur du Fouta). Ici, comme là-bas, on retrouve en effet les mêmes roches granitiques, les mêmes « Bowals » (ou plateaux) ferrugineux, la même poussière rouge de latérite, les mêmes paysages, souvent charmeurs...

Comme au Fouta central, quelques massifs y atteignent, aussi, une hauteur relativement assez considérable. Tels : le *Diakhanamakankon*, ou *Montagne de l'Enfer*, qui atteint 575 mètres dans le Touba; le *mont Kafou* (600 mètres), dans le Nord-Est du N'Dama ; le *mont Singuetti* (640 mètres), dans le Singuetti; le *mont Taourou*

(1) Ces notes ont été rédigées en 1908 et relues en 1910. Depuis lors, le chef-lieu du cercle a été transféré de Kadé à Koumbia, dans la province du Bové-Lémayo. En 1912, Kadé est devenu poste et Touba a été supprimé comme poste administratif. Enfin, le cercle a reçu la dénomination de cercle de Koumbia, du nom de son nouveau chef-lieu.

(2) La délimitation définitive a été faite au début de 1914. C'est la Mitji qui forme la frontière entre le pays koniagui et le Sénégal (cercle de Kédougou). L'accès sur la Gambie (gué de Malipan) est ainsi définitivement interdit à la Guinée française,

(près de 460 mètres), aux environs de Boussourah, etc.

Le *pays bassari* est, également, un pays montagneux.

Par contre, au Centre-Ouest, au Sud et au Sud-Ouest, les *Bovés* présentent l'aspect de simples « collines », dernières ramifications du chaînon central.

A l'Ouest et au Nord, enfin, le *Kadé*, le *Badiar* et le *Youkounkoun* sont des « pays de sable », prolongement du Sénégal.

Il est bon de signaler, cependant, dans le *Badiar*, une double ligne de roches gréseuses et granitiques, souvent assez élevée, qui court du Nord-Est au Sud-Ouest, au Nord et au centre de cette province (par Kandiaye, Oudaya, Ouankan et Sounkountou-Foulacounda, d'une part, et par Maro, d'autre part), et qui présente en certains endroits — par exemple au mont Badiar, près de Maro — l'aspect étrange d'une muraille à pic surgie soudain dans un pays complètement plat. A Goubambel (Kadé) et aux environs de Samba-Poulo et de Doumbiagui (province du Koly), on retrouve des lignes rocheuses de même nature, qui semblent n'être que des portions détachées d'un système commun.

En étudiant le terrain d'un peu plus près, on arrive aux remarques suivantes :

1° *District de Kadé.* — Sablonneux dans sa partie nord-ouest, c'est-à-dire dans la parcelle de 478 kilomètres carrés que le Rio-Grande sépare du Paquessy et du N'Gabou (Guinée portugaise). (Cf. Kadé et dépendances : Kandiata, Farina, Kirimané, Samba-Poulo, Coumbagny), avec des « pôches d'argile » plus ou moins étendues le long du Koli (au Rio-Grande).

Cette ligne sablonneuse se prolonge même, à l'Est-Sud-Est, jusqu'à Sarébagui, sur la route de Kadé à Touba (par Kitiar, Kankody, Kambamboly, Doumbiagui, Kambala, Kamélé, Kalassi, Kabara et Oupirdé).

Terrain sablonneux, également, au *Badiar*, avec des solutions de continuité argileuses ou, parfois, latéritiques.

Dans toute cette portion du district (Kadé et Badiar), le sol arable se rencontre un peu partout et se prête aux cultures les plus diverses (arachides, coton, mil, fonio, maïs, etc.).

Les « terres d'alluvion » du Rio-Grande entre autres sont tout indiquées pour la culture du riz de marais.

Au centre, au centre ouest, au Sud et au Sud-Ouest du district, les *Bovés* (1) constituent, d'autre part, une espèce de « bloc latéritique », très accidenté quoique de faible altitude, où les terres arables et les cultures ne se rencontrent guère que dans les vallées et le long des cours d'eau.

C'est aussi dans les Bovés que les indigènes cultivent le « riz de montagne », généralement à flanc de coteau.

(1) *Bovés* est le pluriel de *Bowal*, qui signifie, en *foulah*, plateau.

2° *District de Touba.* — Un chef de poste de Touba (M. l'adjoint des affaires indigènes, aujourd'hui administrateur-adjoint, Martin-Chartrie) a défini le Touba : « un long rectangle montagneux orienté Nord-Sud et presque complètement couvert par les ramifications du Fouta-Djallon. »

C'est bien, en effet, sous cet aspect que se présente cette partie du cercle, où la population est presque entièrement groupée sur les montagnes ou sur leurs contreforts, qui couvrent les parties sud et est du rectangle. Toute la partie ouest, au Nord de Touba, est presque complètement inhabitée.

L'altitude de ce vaste rectangle varie suivant trois échelons, ou, si l'on veut, suivant trois gradins :

1° 450 mètres, 2° 650 mètres, 800 à 900 mètres.

Les monts dominants sont : le mont Kafou (déjà cité) et le mont Taourou, dans le N'Dama ; le Diakhanamakankon (*ut supra*), à l'Ouest de Touba ; les monts Singuetti et Bambara, dans le Singuetti ; les monts de Maleuta et de Goungourou, dans le Binani ; les monts Térougué, de Sombili, Koupan, dans le Kinsi ; les monts Koté, dans le Koté, etc.

Bois. — Les régions les plus boisées sont : le Kinsi, le Koté et le Tenda-Boéni.

Marais. — Pas de marais, ou des marais sans importance.

Lagunes. — Deux lagunes salées, d'ailleurs peu considérables : la lagune de Wendou-Koniah et la lagune de Wendou-Kabara, cette dernière au pied de la montagne d'Himaya (1). Les indigènes y récoltent du sel en saison sèche et y mènent leurs troupeaux.

Terres arables. — Les meilleures terres arables se trouvent dans les vallées du Tominé, de la Koumba, du Bensané, du Kouréniaki et du Kourével.

3° *District de Youkounkoun.* — Le *pays koniagui* est un pays sablonneux.

Le *pays bassari*, un pays de montagnes.

Hydrographie.

Les cours d'eau qui arrosent le cercle sont nombreux et importants.

Le plus considérable est le *Koli*, ou *Rio Grande*, que les Portugais appellent encore *Krübal* et *N'Gabouël*, et que les indigènes du Labé (où il prend sa source à 1.000 mètres d'altitude environ désignent sous le nom de *Komba*.

Il coule d'abord dans le Nord-Ouest, jusqu'à Touba, puis se dirige au Nord en recevant un grand nombre d'affluents dont le principal est, sur sa rive gauche, le *Tominé*, et sur sa rive droite plusieurs rivières moins importantes (*Kouara*, *Méso*, *Kitia*, *Bensané*, *Kevenguy-Kô*, etc.) venant du Singuetti et du N'Dama.

Dans la province du Koly, le Rio-Grande devient le Koly-Bâ (fleuve du Koly), ou *Kokoly*, ou *Koly* tout court, contourne Kadé, puis pénètre

(1) Wendou est un mot foulah qui signifie *mare, étang*.

en Guinée portugaise. Il y reçoit le *Petit-Kompony*, la *Féfiné* et le *Kissen*, qui viennent des Bovés et dont les cours supérieurs et une partie des cours moyens sont dans le cercle, en territoire français. Le Rio Grande coule ensuite dans les plaines marécageuses du N'Gabou et finit dans un estuaire très large (estuaire du Krübal).

Le cours du Rio-Grande est, d'ailleurs, encore assez mal connu : on sait seulement qu'il est fréquemment coupé de « biefs » et de « rapides » au moins dans sa partie française, ce qui ne permet pas de l'utiliser comme voie de communication. Près de Kadé existe un de ces biefs, au Nord-Ouest du village de culture de Kandiata.

Après le Rio-Grande et ses affluents, nous citerons la *rivière Grey* ou *Koulountou*, affluent de la Gambie (ou Dimma) : elle arrose le cercle au Nord, longe le pays koniagui et coule ensuite dans le N'Dama, où elle prend sa source; elle passe non loin de Boussourah.

Citons, enfin, le *Cogon* (ou *Grand-Kompony*), qui prend sa source dans les Timbis (cercle de Pita), passe près de Bambaya, puis forme la frontière entre les cercles du Rio-Pongo (Boffa) et du Rio-Nuñez (Boké); il arrose le village de Bensané (situé sur sa rive droite), qui releva de Kadé jusqu'en 1906 et qui relève maintenant de Boké, et devient navigable à Kandiafara où il se termine par un vaste estuaire. Il coule tout entier en territoire français.

I. — District de Kadé.

Province du Koly. — Les principaux cours d'eau de cette province sont :

Le *Rio-Grande*, déjà cité, qui sépare le Koly du Badiar et qui contourne Kadé, dont il est distant d'une dizaine de kilomètres dans sa partie la plus proche.

Ses principaux affluents, dans la province du Koly, sont (rive gauche) : le *Kamboko*, qui passe à 2 kilomètres environ de Kadé (Sud); le *Kaopou*, qui prend sa source à Gallon-Kadé; le *Kantigoyé*, la *Sala*, qui reçoit le *Kankoro* (rive droite); le *Kitiar*, le *Katigoyé*, ou *Katiagué*, le *Panampou*, le *Konoby*; puis viennent le *Petit-Kompony* (cours supérieur), qui reçoit lui-même la *rivière Pouah* (rive droite), et le *Diouldé-Tangué* (rive gauche); le *Kisseu* (cours moyen), qui reçoit le *Kalemborou* et le *Bitiki* (rive droite); la *Féfiné* (cours moyen), qui reçoit la *Santa*; le *Cogon*, qui forme la frontière avec le cercle de Boké.

Province du Bové-Lémayo. — Le *Rio-Grande* que l'on nomme ici la *Komba*, sépare encore cette province des provinces voisines du N'Dama et du Tenda-Boéni. Il reçoit, dans le Lémayo : (sur sa rive gauche) : le *Kourouol*, le *Folaré*, la *Benda* et le *Grand Tominé* (formant séparation avec les provinces du Kinsi et du Koté, district de Touba); viennent ensuite : le *Petit-Tominé*, (affluent du grand), la *Féfiné* (cours supérieur), qui prend le nom de *Finétou* (près de sa source), la *Leingourou* (affluent du Cogou), qui sépare le Leymayo du Bové-Guémé; enfin le *Kissen* (cours supérieur).

Province du Bové-Guémé. — Les deux grands cours d'eau de cette province sont : La *Leingourou* (qui la sépare du Bové-Lémayo) et le *Cogon* (formant frontière avec les cercles de Boké et de Boffa).

Province du Bové-Kompéta. — *Leingourou* (sources et cours supérieur); *Petit-Tominé* (cours supérieur); *Grand-Tominé* (partie cours moyen); *Foussé*, affluent de la Leingourou; *Keylen*, affluent du Foussé.

Province du Badiar. — Le Rio-Grande sépare cette province de la province du Koly. Il reçoit, au Badiar, sur sa rive droite : l'*Oulangui*, le *Tiangol-Boulléron*, et le *Larigal*, qui reçoit lui-même le *Kalangui* (R. D), citons encore, dans la partie du Nord-Ouest du Badiar, le *Pakoy*, le *Kandian* et le *Kambadian* (entre Koutan et Madina), et au plus au Nord, la *Mambyassa* qui forme la limite avec le Sénégal (Casamance).

Notons enfin, la *Koulountou* (ou *Rivière Grey*) déjà citée, qui sépare le Badiar du pays Koniagui.

II. — District de Touba.

Province du Binani. — Le cours d'eau le plus important de cette province est la *Komba* ou *Rio-Grande*, qui passe à 2 kilomètres environ, au Nord de Touba. Puis viennent ses affluents de gauche : *Imbi*, *Saran* ou (*Koullen*), *Nata*, (formant la séparation avec le Kinsi); enfin, la *Ouességuélé*, qui marque la limite des cercles de Kadé-Touba et de Labé.

Sur la rive droite, la Komba reçoit, d'autre part dans le Nord-Ouest de la province du Binani, le *Kouni*, qui prend sa source dans le Yamé et sépare cette province du Binani dans la plus grande partie de son cours.

Province du Koté. — Source et cours supérieur du *Sagan-Koullen* (cf. *supra*) et cours supérieur du *Grand-Tominé*.

Province du Kinsi. — Trois grands cours d'eau coulent sur les bordures de cette province : à l'Ouest, le *Tominé*, à l'Est, la *Nata*, au Nord, la *Komba*. A l'intérieur de la province citons deux affluents de droite du Grand-Tominé : le *Sitipo* et le *Caconi*.

Province du Longo. — L'artère principale de province est la *Komba*, à laquelle il faut ajouter son affluent de droite : le *Bantala*.

Province du Yamé. — Citons : à l'Ouest, la *Komba*, au Sud, le *Kouni* (cf. *ibi supra*).

Province du Singuetti. — Le *Kouréniaki* (affluent de droite de la Koulountou) et ses affluents de gauche : *Dara*, *Sambougou*, *Kouréel*.

Province du Tenda-Boéni. — Citons : la *Kouara*, le *Méso*, la *Bensané*, le *Kitia*, le *Tiangol-Tamouïa*.

La *Komba*, sépare le N'Dama du Koly et du Bové-Lémayo; le *Koulountou* le traverse d'autre part, à peu près dans son milieu. Cours d'eau secondaires : *Kevenguy-kô* (affluent de droite de la Komba), *Bougouija* et *Silaije* (affluents de gauche de la Koulountou), *Diavéli* et *Guissariko*, affluents de gauche du Kouréniaki.


CARTE DU
CERCLE DE KADÉ-TOUBA
SÉNÉGAL
HAUTE GAMBIE
CASAMANCE
GUINÉE
PORTUGAISE
PAKESSY
PADIALI
Youkounkoun
BASSARIS
BADIAR
N'DAMA
N'GABOU
KADÉ
DANDOUM
Koumbia
KOLY
Bensané
CERCLE DE MALI-YAMBÉRING
Madina Singuetti
SINGUETTI
IMAYA
TENDA-BOÉNI
YAMÉ
LONGO
TOUBA
KINSI
CERCLE DE LABÉ
BOVÉ LÉMAYO
BOVÉ GUÉMÉ
KOMPÉTA
Guémé
CERCLE DE BOKÉ
OU CERCLE DU RIO NUÑEZ
Boké
CERCLE DE PITA
OU CERCLE DES TIMBIS
CERCLE DE BOFFA
OU CERCLE DU RIO PONGO
GUINÉE PORTUGAISE
CROQUIS DE KADÉ ET DE SES ENVIRONS
SÉNÉGAL
HT SÉNÉGAL ET NIGER
Kédougou
Satadougou
Kita
Koulikoro
Bamako
Mali
Touba
Tougué
Labé
Dinguiraye
Siguiri
Boké
Pita
GUINÉE FRANÇAISE
Ditinn
Mamou
Suarella
Kouroussa
Kankan
Boffa
Dubréka
Kindia
Farana
KONAKRY
Forécariah
OCÉAN ATLANTIQUE
Kissidougou
FREETOWN
SIERRA LEONE
Beyla
Touba
CÔTE D'IVOIRE
LIBÉRIA
Man
Comité de l'Afrique française.
G. Huré.
Reproduction interdite

III. — District de Youkounkoun.

L'hydrographie du district de Youkounkoun découle, presque entièrement, de la *Koulountou* (ou *Rivière Grey*).

Nous citerons, en pays Koniagui : 1° La *Mitji* (ou *Grimou*) qui reçoit elle-même l'*Ousag* (rive gauche), la *Gréba* et le *Grateub* (rive droite), sans parler du *Grogalatché*; 2° Le *Bankounkoun*; 3° Le *Kantiéli*; 4° Le *Kambalaije*; 5° Le *Sinini-Kô*, (marquant la frontière avec le N'Dama), et qui reçoit lui-même le *Malili-Kô*, le *Zarreïti-Kô* et le *Dogo-Kô* : ces trois derniers cours d'eau arrosent le pays bassari, de même que le *Sermetti* ou *Termoussou* (cours supérieur), affluent de la Gambie, et le *Diara-Kô*, affluent du Sermetti.

Climat et météorologie.

D'une façon générale, il est permis de dire qu'il existe, dans le cercle, deux climats bien distincts :

1° Le *Climat de Touba* (*y compris le N'Dama*); 2° et le *Climat de Kadé* (*y compris le Badiar et le Youkounkoun*); le premier rappelle le climat du Fouta; le second le climat du Sénégal.

Il s'en suit que, *dans le Touba*, la saison pluvieuse commence habituellement à la fin de mars, et se termine dans les premiers jours de novembre. Elle est la saison la plus fraîche (+ 25 à + 26 degrés centigrades en moyenne), en raison de l'énorme quantité d'eau qui tombe en juillet, août et septembre (3 m. 50 à 4 mètres environ).

Les orages y durent, en outre, presque toute l'année, à cause des hauteurs du Labé qui se prolongent dans le district et forment, en quelque sorte, autant de paratonnerres, arrêtant les nuages et les changeant en pluie. A Touba, les vents dominants de l'hivernage ont tous une direction Sud-Est-Nord-Ouest.

Dans le Kadé, au contraire, l'hivernage est comme au Sénégal, la saison la plus chaude. Il ne commence vraiment que dans les premiers jours de juin et se termine vers la fin de novembre. La température atteint à cette époque une moyenne de + 32 à + 33 degrés centigrades, alors qu'elle varie de 25 + à + 28 degrés pendant le jour, en saison sèche, et descend parfois à + 14 et à + 15 degrés pendant la nuit (température relevée en décembre et en janvier).

Mais le vent d'Est ou « Harmattan » qui souffle en mars avril à Kadé, desséchant tout sur son passage, rend parfois très pénibles certaines journées de cette saison prétendue fraîche (cf. des températures de + 37 et de + 38 degrés relevées en avril-mai, c'est-à-dire à l'époque où s'établit le changement de saison).

Les mois de juin et de novembre, au début et à la fin de la saison pluvieuse sont, à Kadé, l'époque des plus violentes « tornades ».

La quantité d'eau qui tombe en hivernage n'est pourtant pas considérable et ne dépasse guère une moyenne de 1 mètre à 1 m. 50 au maximum. L'altitude de Kadé est de 85 mètres seulement. — Ajoutons que, dans le district de Touba, le village de ce nom (chef-lieu du district), est soumis à un climat tout spécial, en ce sens qu'étant bâti non loin de la Koumba, dans un cirque entouré de montagnes, la température y est extrêmement élevée et comparable, en quelque sorte, à celle d'une « tournaise humide ». Des maxima de + 39 degrés + 40 degrés + 45 et + 47 degrés y ont été relevés à l'ombre en avril. Ce climat est, bien entendu, très malsain. L'altitude de Touba est de 110 mètres.

Végétation et cultures.

a) *Aperçu général.* — De par son étendue même, le cercle de Kadé-Touba présente la plus grande variété de végétation et de cultures; et la la diversité de ses régions agricoles n'est pas l'un de ses caractères les moins curieux.

Dans le Sud, aux rives du Cogon et de la Féfiné, c'est une exubérance de végétation tropicale, une splendeur de forêt africaine, un épanouissement de « vie intense », qui rappelle beaucoup la Basse-Guinée.

Au Centre, au contraire, et *au Sud-Ouest*, c'est le plateau rocailleux et souvent désertique des Bovés, où pousse une herbe rare, avec çà et là, le long des marigots et sur les pentes des collines, des bois de bambous ou de rizières dans le creux des vallées.

A l'Ouest et *au Nord* (surtout au Badiar et en pays Koniagui), on tombe en plein paysage sénégalais du Damantang ou du Firdou : terrain plat et sablonneux, courte brousse, larges horizons que coupe parfois, le stipe élancé d'un palmier ou le tronc dépouillé d'un baobab.

A l'Est et *au Nord-Est*, enfin, (dans le N'Dama et dans le Touba), réapparaissaient les « bowals » (ou plateaux) herbeux, les rizières de montagne et les bosquets de citronniers ou d'orangers.

b) *Produits forestiers.* — Le cercle est riche en essences de toutes sortes : gigantesques *eriodendrons* (ou fromagers) dans lesquels on taille des pirogues; *talis* (erythropleum guineense), au bois dur et imputrescible, dont l'écorce sert, à la fois, de médicament et de poison; *caïlédras*, (kaya senegalensis), ou acajou du Sénégal; *Ménès* (lophira alata), au feuillage rappelant le chêne; *N'tabas* (sterculia cordiflora), au feuillage touffu, dont le fruit se compose de grosses gousses accouplées contenant une pulpe sucrée; *Karités*, (Bassia parkii), ou « arbres à beurre », au bois rouge sombre, très bon pour l'ébénisterie; *Nérés*, (parkia biglobosa) ou « arbres à farine »; *lamys* (pentadesma butyracea), aux graines rouges; *lingués* (alfzelia africana) aux fleurs blanches; *baobabs*, surtout en pays Koniagui; *gommiers copal* (copaifera copallina), qui fournissent une gomme assez appréciée; *Sandans*, (Daniella thurifera), qui, brûlés, sentent l'encens etc. etc.

Sur les bords des cours d'eau croissent les *bananiers sauvages* (musa sinensis), les *palmiers*

ban, (raphia vinifera), les *palmiers roniers* (borassus flabelliformis), et les *palmiers à huile* (elœis guineensis).

Dans les bas-fonds humides, ou sur les collines étagées des Bovés, les *bambous* forment des forêts épaisses.

Enfin, dans les sous-bois, une infinité de *lianes* serpentent et s'enchevêtrent dans un fouillis inextricable : euphorbiacées, combrétacées, dioscloéracées, ampélidés, mais surtout *lianes à caoutchouc* (apocynées).

La *liane à Indigo* (lonchocarpus cyanescens), se rencontre aussi en assez grande quantité dans le cercle, quoique beaucoup moins que dans le cercle voisin des Timbis.

c) *Cultures.* — 1° *Riz, céréales.* — La culture dominante est la culture du *riz* : riz de marais et riz de montagne. Le « riz de montagne ou « riz maigre » (en foulah : Maro-Missé ou Séméné), à balle rouge et à petits grains, et surtout cultivé dans les Bovés et dans le Touba.

Quant au « riz de marais » (Malogué, fossa et Maréké), ou « riz blanc d'Amérique », le meilleur et le plus apprécié, il se rencontre principalement dans les dépressions marécageuses de la Féfiné, du Petit Kompouy et du Kissen, dans les terrains d'alluvion du Rio-Grande (par exemple aux environs de Kadé) et dans certaines portions du Touba.

La *culture du riz* est une de celles qui présente, ici, selon nous le plus d'avantages et le plus d'avenir.

La nature du sol se prête parfaitement à sa venue; les prix de vente sont rémunérateurs (15 à 20 francs les 100 kilogrammes de riz, paille et 30 à 35 francs les 100 kilogrammes de riz net, environ); la nourriture qu'il fournit est abondante et saine; et l'indigène qui, actuellement, produit à peine assez de riz pour sa consommation et qui se trouve souvent obligé d'aller acheter à la côte ou dans les Factoreries de l'intérieur, du riz de provenance indochinoise, serait le premier à profiter de l'extension de cette culture.

Malheureusement, — et malgré les efforts de l'Administration, — les habitants du cercle se sont obstinés jusqu'à ce jour, à « faire » surtout du caoutchouc « produit riche », dont la région qui nous occupe est abondamment pourvue et qui leur rapporte davantage avec une somme bien moindre de travail.

Peut-être la baisse fréquente de ce produit les fera-t-elle, d'ailleurs, réfléchir, et se décideront-ils à ensemencer, un jour comme les Malinkés des bords du Niger des rizières de plusieurs centaines d'hectares.

En seconde ligne vient le *mil* (en Malinké « quinté » en foulah « bahéri »), qui comprend 2 variétés : le *mil ordinaire* (andropogon sorghum) et le *petit mil* ou *mil chandelle* (Panicum spicatum). C'est avec le riz, la céréale la plus cultivée dans le cercle (surtout au Badiar).

Puis, le *fanio* (paspalum longiflorum, ou digitaria), en Malinké « foni », en Foulah « fonié », qui s'accommode de tous les terrains et qui se subdivise en plusieurs espèces : Sagatey, — Jéléboni, — Konsohi, etc.

Enfin, le *maïs* (zea maïs), en Foulah : Kaba.

2° *Tubercules.* — Le *manioc*, *l'igname*, les *patates*, les *taros* (colocassia antiquorum ; en Foulah : « diabéré », petits tubercules rappelant la pomme de terre, les *arachides*, sont cultivés dans presque tout le cercle.

Les arachides de Kadé, qui croissent dans un sol silico-calcaire, et celles du pays Koniagui, sont fort belles et d'excellente qualité. Le *sésame*, (sesamum occidentale), est plus rare, et ne se rencontre que par exception.

3° *Légumes indigènes.* — Les plus cultivés sont les suivants : Le *niébé* ou *soso*, gros haricot qui atteint la taille d'une petite fève ; le *gombo* (hibiscus esculentus); *l'oseille de Guinée* (hibiscus sabdariffa) ; en foulah : foléri.

4° *Autres cultures.* — On cultive encore, le *piment*, les *courges*, les *calebasses*, (surtout au Badiar) le *coton* (*ut supra*), le *tabac à fleurs jaunes*, le *gingembre*, le *poivrier indigène*, le *bananier*, le *papayer*, etc.

Le caoutchouc dans le cercle. — Le caoutchouc, nous l'avons dit, est très abondant dans le cercle où il se rencontre un peu partout (Bovés, Badiar, Koniaguis, Touba). Il est surtout extrait de la *liane gohine* (landolphia heudolotii), à laquelle viennent se joindre plusieurs autres landolphiées à latex, par exemple le *saba bili* (landolphia senegalensis), le *saba malinké* (landolphia floridor), le *Poré-bété-soso* (landolphia owariensis), etc. etc.

Il existe, aussi, au Badiar, une variété de *ficus à latex*, mais qui donne un produit mélangé de résine et de qualité inférieure.

Enfin, des essais de plantation de *céaras*, commencés à Kadé en 1908, ont donné des résultats satisfaisants.

Le meilleur caoutchouc du cercle provient des *Bovés* et du *Badiar* et se présente sous l'aspect de boules de grosseur variable, de couleur rouge, brune au rose, à l'aspect crénelé, que l'on forme en enroulant le latex sur lui-même, au fur et à mesure de son écoulement; c'est le caoutchouc dit *Nigger*.

Le *Kadé* et le *Touba* fournissent également un caoutchouc *twist* (c'est-à-dire en lanières) d'excellente qualité.

Quant aux pays koniaguis et bassaris, encore peu exploités, ils constituent des réserves précieuses.

Les « coagulants » les plus employés sont : le « tamarin » et le « citron », qui donnent au caoutchouc le premier une coloration rouge, le second une coloration rose. Le *sel* (coloration blanche) est d'un usage plus restreint. Enfin, l'*urine* est employée par les seuls Koniaguis et Bassaris, qui n'obtiennent, d'ailleurs, bien entendu, par l'usage de ce coagulant spécial que des produits très inférieurs et très mal odorants.

Le cours du caoutchouc, dans le cercle de

Kadé, a varié en 1910 entre 9 et 10 francs le kilogramme.

Il était à 10 francs en fin décembre.

Le café. — Ajoutons que, dans le Touba comme dans le Kadé, et, plus particulièrement dans les Bovés, existe une variété de *caféier* indigène, à feuilles très fines, qui pousse à l'état sauvage en bosquets touffus et dont les graines se vendent à la côte sous le nom de *café du Nuñez*. Les incendies de brousse en détruisent malheureusement, tous les ans, un grand nombre de pieds; et les essais de plantation de ces arbustes n'ont pas donné jusqu'à présent de résultats.

Faune : Animaux sauvages et domestiques.

La faune du cercle ne le cède en rien à sa flore : et son territoire est encore habité par un grand nombre d'animaux sauvages dont certains ont presque complètement disparu d'autres régions.

C'est ainsi que les *éléphants*, par exemple, se rencontrent, en troupes nombreuses, le long du Rio-Grande ou de la Koulountou, et dans les vastes plaines du Badiar, et que les *lions sans crinières*, ou lions du Macina, ont une prédilection marquée pour le même Badiar et pour le pays Koniagui et Bassari.

ANIMAUX SAUVAGES

Mammifères. — Les plus largements représentés sont les *quadrumanes* : cynocéphales à formidables crinières, qui pullulent dans le Kadé et dans les Bovés; « cercopithèques », ou singes pleureurs, qui vivent en bandes nombreuses et dévastent les récoltes ; « chimpanzés », assez communs sur les bords du Cogon et de la Féfiné et dans le district de Touba; « singes noirs à queue blanche » (colobus polychromus), magnifiques animaux, beaucoup plus rares que les précédents et dont je n'ai aperçu que quelques exemplaires à la Féfiné et au Kissen, etc.

Cheiroptères. — Comme partout sous les tropiques, les cheiroptères sont, ici, légion et appartiennent aux espèces les plus variées.

Pachydermes. — Parmi les pachydermes, l'*éléphant*, nous le répétons, est encore très abondant dans le cercle, surtout dans sa partie occidentale (Badiar). Au cours de tournées effectuées dans cette province, il nous est fréquemment arrivé de nous trouver en présence de grandes étendues et retournées par des troupeaux d'éléphants, et d'être obligé de descendre de cheval pour franchir les fondrières ouvertes par leurs énormes pieds. Il nous souvient même qu'un soir d'étape, au bord de la rivière Grey (ou Koulountou), un vieux solitaire traversa le gué sans crier gare, à quelque 300 mètres du campement, renversant tout sur son passage et nous figeant d'étonnement sur place, mes porteurs, mon milicien et moi.

Quant aux *hippopotames*, ils peuplent tous les cours d'eau un peu importants, mais surtout le Rio-Grande. Ils commettent souvent de graves dégâts dans les cultures : c'est ainsi qu'au village de Kandiata, situé à 8 kilomètres environ au Nord-Ouest de Kadé, et non loin du fleuve, les habitants ont été obligés d'abandonner la plupart de leurs rizières, dévastées par les hippopotames.

Le nom de N'Gabou donné à la région dont Kadé était autrefois la capitale vient précisément du mot foulah *N'Gabou*, pluriel *N'Gabi*, qui veut dire hippopotame. C'était le « pays des hippopotames », *le di n'gabi*. De là vient également l'appellation de *N'Gabouel* donné par les Portugais au Rio-Grande.

Suidés. — Le « phacochère » et le « potamochère » se rencontrent un peu partout, généralement en groupes de dix à douze individus.

Ruminants. — Les *grandes* et les *petites antilopes* sont très répandues dans le cercle.

Les premières (kobas : cobus onctuosus, Dunsas : cobus kob, Tankons : bubalis major, etc.), habitent surtout les plaines herbeuses entremêlées de bois de bambous qui longent le Cogon, la Féfiné, le Kissen, les deux Tominé et les vastes espaces du Badiar. Elles vivent, d'ordinaire, en hardes plus ou moins nombreuses, sous la conduite d'un vieux mâle. Il nous est fréquemment arrivé d'en voir des troupeaux de plus de cinquante têtes.

Les secondes (antilopes de « Maxwell » ou « biches-cochon », céphalophes noirs, céphalophes dorsalis, etc.) sont encore plus communes et ne craignent pas de venir à proximité des lieux habités.

Le *bœuf sauvage* (sigui de Malinkés), ou buffle africain, existe également dans le cercle, surtout dans les régions désertiques du Sud et du centre (Bové-Guémé, Bové-Lémayo), et dans certaines portions du Touba (par exemple dans la vallée du grand Tominé et le long de la Koumba).

La *girafe* se rencontrerait enfin, au dire des chasseurs indigènes, dans les immenses espaces du Badiar et le long de la Koulountou. Mais je n'en ai jamais rencontré dans ces parages.

Carnivores. — Nous citerons, parmi les carnivores, les lions à poil ras et sans crinières (lions du Macina), très communs en pays Koniagui et Bassari et au N'Dama, où ils dévastent les troupeaux, les léopards, les panthères, les chacals, les hyènes rayées et tachetées, les civettes, les chats sauvages, etc., qui se rencontrent dans toutes les régions.

Edentés et rongeurs. — Les deux familles sont représentées dans le cercle :

a) La première par les « tamanoirs » (grand pangolin et oryctérope) ;

b) La seconde par les « écureuils », les « porcsépics », les « rats palmistes » et par le « lièvre du Cap (lepus ochropus), qui ressemble fort à notre lièvre commun.

En pays Koniagui habite en outre, l'*aulacode* ou *kantchouli*, gros rongeur qui atteint la taille du renard de France et dont la chair est savoureuse.

Oiseaux. — Presque toutes les espèces de la Guinée française se retrouvent dans le cercle de Kadé-Touba.

Nous citerons :

Parmi les *rapaces*, le charognard (neophron monachus), auxiliaire zélé de la voirie, rappelant l'urubus d'Amérique ; l'épervier, l'autour, l'aigle blanchard (surtout dans le Touba), l'aigle pêcheur (haliaetus vocifer) (surtout au Rio-Grande), le milan, la buse.

Parmi les *passereaux*, la corneille du Sénégal ou « corneille à scapulaire blanc » (très commune à Kadé et à Youkounkoun), le gobe-mouches, la pie-grièche du Sénégal, l'hirondelle sénégalaise, le merle métallique ou merle du Baol, à beaux reflets violets, les sénégalis, les bengalis.

Parmi les *picariés*, la huppe, le guêpier, le martin-pêcheur, le calao à bec énorme, le coucou, le foyotocol (chrysococcis smaragdineus) au plumage émeraude, le coq de pagode (centropus monachus), les touracos, etc.

Parmi les *perroquets*, le youyou, la perruche grise et la perruche à collier.

Parmi les *pigeons*, le pigeon de Guinée (paloma guineensis), proche parent du ramier, le pigeon vert, la tourterelle et le « pigeon de Youkounkoun », au plumage gris cendré et au pourtour des yeux rouges.

Parmi les *gallinacées*, la pintade, le francolin (vulgairement appelé: perdrix), la gélinotte de Gambie, la perdrix grise du Sénégal, la poule d'eau, la poule de rocher.

Parmi les *échassiers*, le héron, la grue (grue cendrée et grue couronnée ou grue des Baléares (balcarica pavonina), au superbe plumage, au cri métallique et strident; le marabout, le pluvier, le vanneau, l'outarde (surtout dans les Bovés et dans les vastes Bowals du district de Touba).

Parmi les *palmipèdes*, enfin, l'oie de Gambie ou oie armée, qui vit en bandes nombreuses dans les mares permanentes du Badiar et dont le bord des ailes est muni d'un éperon corné et plusieurs espèces de canards.

Les *oiseaux-mouche* (nectarinidés), sont aussi très communs et se rattachent aux variétés les plus diverses.

Reptiles. — Les *serpents* de toute nature (couleuvres, boas, serpents cracheurs, vipères cornues), sont répandus en grand nombre dans le cercle, mais surtout à Touba.

Le plus dangereux est la « vipère cornue » dont la morsure est souvent mortelle.

Les *lézards* sont, également, très répandus et d'espèces très nombreuses.

Sauriens. — Les *sauriens* sont représentés par les *caïmans* (du genre aligator, à carapaces vertes ou jaunes), que l'on trouve dans toutes les rivières ; par les *caméléons* et par les *iguanes*.

Chéloniens. — Les « chéloniens » sont de deux sortes :

Les *tortues de terre* et les *tortues d'eau*.

Il nous est arrivé de capturer plusieurs de ces dernières, d'assez forte taille, au Rio-Grande.

Batraciens. — Citons :

La *rainette*, le *crapeau-bœuf* et la *grenouille ordinaire*.

Poissons. — Toutes les rivières du cercle, surtout le Rio-Grande et ses affluents, sont extrêmement poissonneuses. Les poissons les plus communs y sont : les *capitaines* (sortes de « bar ») dont la chair est excellente, les *mâchoirons*, à grosses têtes et à chair molle, les *carpes*, les *perches*, les *gardons*, les *brochets*, les *poissons-chiens* (oulou-yégué des Malinkés), rappelant les précédents, un *poisson électrique* rappelant l'anguille, etc., etc. Nous avons aussi remarqué au Rio-Grande une espèce particulière d'*exocet*, qui ne diffère pas sensiblement du poisson volant ordinaire.

Mollusques. — Le Rio-Grande renferme une variété d'*huîtres d'eau douce*, comestibles qui rappellent les huîtres du Niger. Ces huîtres sont, du reste, de qualité très médiocre.

Articulés. — On trouve dans le cercle, surtout à Kadé et à Youkounkoun, deux espèces de *scorpions*, les uns brun-clair, les autres noirs, extrêmement venimeux. Nous avons observé par ailleurs à Kadé, une variété d'*araignée fileuse*, qui ne semble pas encore avoir été décrite.

Les *sangsues* sont très nombreuses dans les endroits marécageux et sont employées par les médecins noirs.

Quant au *tœnia*, il est dans tous les estomacs indigènes.

Insectes. — Nous ne citerons que pour mémoire les *puces*, les *taons*, les *fourmis*, les *termites*; les *abeilles* sont nombreuses et l'élevage en est pratiqué au Badiar. Quant à la redoutable mouche *tsé-tsé*, on la rencontre parfois dans le cercle, sur les bords de certains marigots. La *chique*, enfin, est assez rare et termine cette nomenclature.

ANIMAUX DOMESTIQUES

Race bovine. — La race bovine occupe une place fort importante dans le cercle : elle y est, en effet, représentée par 28.425 bêtes à cornes dont 6.408 bœufs et 22.017 vaches, réparties comme suit :

Tableau des Bovidés.

Noms des districts.	Chiffre global.	Bœufs.	Vaches.
I. District de Kadé.........	12.882	2.794	10.088
II. District de Touba.........	14.165	3.236	10.929
III. District de Youkounkoun.	1.378	378	1.000

On distingue deux races principales :

1° *La race foulah*, à robe froment-clair ou noire la plus commune, qui rappelle, un peu, la race normande (Kadé-Touba);

2° *La race portugaise du N'gabou*, au pelage blanc ou café au lait (Kadé-Badiar); on trouve également, dans le Touba, un certain nombre de *bêtes sans cornes*.

Les animaux sont d'ailleurs, toujours, de petite taille, et les vaches, — mauvaises laitières,

— ne fournissent guère plus de 1 litre de lait par jour (au maximum).

Leur prix moyen est de 90 à 100 francs (130 à 140 francs avec un veau). Quant aux bœufs, ils se vendent de 40 à 60 francs l'un.

Les indigènes prennent le plus grand soin de leur bétail qui représente, pour eux, la partie la plus tangible de leurs richesses, et dont ils ont, de tout temps, pratiqué l'élevage. Aujourd'hui encore, après 10 années d'occupation européenne, ils ne se séparent qu'à regret d'une de leurs bêtes à cornes, et seulement quand ils ont un besoin pressant de numéraire.

Le « bœuf à bosse » — si commun en Haute-Guinée — est inconnu dans cette région.

Race ovine. — La race ovine est peu estimée dans le pays, — quoique on l'y trouve, en assez grand nombre, — les moutons sans laine et à poils ras du Fouta-Djallon (6.689 ovidés dans le Cercle).

Race caprine. — La race caprine est élevée presque exclusivement par les humbles : et l'on peut dire qu'ici « la chèvre est la vache du pauvre ». — Son lait est fort apprécié; sa peau sert à confectionner des selles, des tapis, des pantoufles, des outres, etc.

Race asine. — *Les ânes* (provenant surtout de la Guinée portugaise, N'Gabou), sont nombreux dans le Kadé et au Badiar, où l'on en rencontre souvent des caravanes considérables chargées de sel et de caoutchouc. Une maison de commerce de Boké (Rio-Nuñez), la « Cofca » (ou compagnie française de commerce africain) fit même, en 1907, des « essais de transport par bourricots » entre Kadé et Boké. Ces essais n'ont pas donné, d'ailleurs, de résultats satisfaisants. Mais l'échec de cette intéressante tentative a tenu beaucoup plus, selon nous, au défaut de ferrure des bourricots employés qu'à leur défaut de résistance; et nous restons convaincus qu'avec des animaux ferrés, circulant sur une route sérieuse (au lieu de la route à l'état embryonnaire existant à l'heure actuelle), le portage à tête d'hommes pourrait être, sinon supprimé, du moins sensiblement amoindri dans cette région.

Chevaux. — Les chevaux sont relativement communs à Kadé et aux environs, et sont également répandus dans tout le Cercle. Ils appartiennent, pour la plus grande part, aux diverses races sénégalaises (chevaux du fleuve, M'Bayar, etc.), ou à la race portugaise du N'Gabon.

Ces derniers sont, plutôt, des « poneys », de petite taille (1 m. 30 à 1 m. 40 de hauteur moyenne), mais très robustes et résistants.

Un beau cheval sénégalais se vend, couramment, de 250 à 300 francs ; un « N'Gaboukaye » (poney du N'Gabou), de 100 à 150 frances.

Les uns et les autres supportent assez bien le climat.

Alfa Yaya — l'ancien grand chef du Labé possédait autrefois un fort beau lot de chevaux de selle, dont plusieurs valaient de 1.000 à 1.500 francs (1).

(1) En 1904, Alfa Yaya possédait 160 chevaux (répartis entre ses favoris) pour le territoire de Kadé seulement.

A l'heure actuelle, — et depuis son départ, — la plupart de ces chevaux se sont dispersés de côté et d'autres, en dépit des efforts de ses représentants; beaucoup sont morts, et très peu de bêtes de prix demeurent maintenant de ce côté de la frontière.

Chiens. — On trouve, dans le Cercle, deux espèces de chiens :

1° *Les chiens jaunes à poils ras ;*

2° *Les chiens noirs.*

Tous deux sont proches parents du « chien sauvage » (en foulah Sawandou) qui vit, paraît-il, en troupes nombreuses, dans la province du Singuetti (district de Touba).

Chats. — Les chats sont également assez répandus.

Poulets. — Citons enfin, pour mémoire, les petits poulets africains, extrêmement nombreux dans tous les villages où ils picorent en liberté sans jamais recevoir de nourriture et qui constituent souvent le plat de résistance et l'unique « menu » des tournées.

Les Koniaguis élèvent cependant une espèce de poulets qui rappellent assez sensiblement nos poules de « Houdan ».

Produits du sous-sol.

Le Cercle est encore trop peu connu pour que l'on puisse savoir s'il contient des richesses minérales.

Nous nous bornerons à signaler ici l'existence, aux environs de Kadé, de *trois sources thermales*, d'origine sulfureuse, s'il faut en croire l'analyse faite en 1907 à Konakry. Leur température est très élevée et atteint 55 degrés centigrades pour l'une d'elles.

Les indigènes nomment ces sources : « Kô-Fara », — l'eau qui tue.

IIe PARTIE : ETHNOGRAPHIE

A. Les Races, les Religions, les Coutumes, les Langues.

Dans ce vaste territoire, si dissemblable déjà au point de vue de l'orographie, du climat, des cultures, et de la faune de ses diverses régions, règne la plus grande variété de races, de religions, de coutumes et de langues.

A l'Ouest, Nord-Ouest, à l'Ouest et au Sud-Ouest, dans la province du Koli et dans certaines parties des Bovés, les *Tyapis* représentent, selon toute vraisemblance, un rameau de la vieille race autochtone des *Bagas*, qui peupla jadis tout le Fouta-Djallon, mais qui fut repoussée vers le littoral par les invasions successives des Mandingues et des Peuhls et dans les groupements les plus compacts se trouvent maintenant près de la côte (les Landoumans, les Bagas-Forés et les Bagas proprement dits dans le cercle du Rio-Nûnez)

Dans le Kadé et dans le Youkounkoun, les *Ba*

diarankès (Badiar), les *Koniaguis* et les *Bassaris* (district de Youkounkoun) se rattachent à une autre race autochtone, celle des *Tendas*.

Dans le Touba, le village de Touba et ses dépendances (Toubandi, Dandé-Youmbi, Bendou, etc.), sont des îlots de *Diakankés*, c'est-à-dire de *Mandingues* perdus dans le pays Foulah.

Dans tout le cercle, enfin, les *Hal-Poular* (ou gens de langue peuhle) sont représentés par les *Foutadialonkès* (ou *Foulas du Fouta*) et par les *Foulacoundas* (variété des précédents), dans le Badiar et dans les Bovès.

Ajoutons qu'à Kadé même la population est extrêmement « cosmopolite ». Foulahs, Bambaras, Soussous, Sénégalais, Mandingues, y coudoient les Tyapis autochtones que nous allons d'abord étudier.

I. — Les Tyapis

1° *Apparence physique.* — De constitution vigoureuse et souvent de haute taille, bien planté sur des membres robustes, le front large, le nez fort, les lèvres épaisses mais non renflées, les pommettes peu saillantes, les yeux et les dents superbes, le Tyapi pur est un beau type d'aborigène, d'un ensemble sympathique et harmonieux.

Bien que l'on trouve des Tyapis assez clairs le plus grand nombre est de teint foncé, tirant parfois sur le rouge. Les hommes se rasent la tête et portent fréquemment, une courte barbiche, quant aux femmes, elles nattent soigneusement leurs cheveux qui se terminent sur les côtés et en arrière par trois ou quatre petites tresses en pointe.

2° *Vêtement.* — Le vêtement des hommes est l'ample « boubou » foulah ; celui des femmes, le « pagne » indigène.

3° *Villages et Habitations.* — Les « Tyapis », qui sont surtout répandus dans la province du Koli, le long du Rio-Grande, et à l'Est et au Nord-Est de Kadé, (if gallou Kadé, Coumbagny) Farina, Kitiar, Doumbiagui, Kankody, Kambamboly), habitent d'assez gros villages, formés de cases rondes bien groupées et séparées les unes des autres par des « tapades » (ou clôtures) en bambous. Ces villages, généralement très propres sont presque toujours entourés d'un épais rideau de grands arbres, particularité qui se retrouve chez les Badiarankès. Les chefs et les vieillards que j'ai interrogés sur l'origine de cette espèce de ceinture naturelle, qui semble comme une « barrière » contre les attaques du dehors, m'ont toujours répondu que ces futaies provenaient de palissades plantées, jadis, par leurs ancêtres, au temps des anciennes guerres, et qui avaient poussé depuis lors : l'explication est plausible.

Au centre du village et le dominant de leur puissante ramure, s'élèvent généralement 2 ou 3 énormes fromagers : là se tiennent les « réunions » et les palabres », là se répètent les nouvelles apportées par les « dioulas » (ou colporteurs) ; là aussi, — aux nuits de lune — viennent s'ébattre jeunes gens et jeunes filles au son bruyant des « tam-tam ».

C'est à la fois, l'agora, la salle de danse et le boulevard !

L'*habitation tyapi* est d'allure accueillante : elle se compose d'une case ronde de 4 à 5 mètres de diamètre, coiffée d un chapeau conique en paille liée et plaquée sur une armature en bambous. Tout autour, court une vérandah d'environ 1 mètre, sur laquelle s'ouvre une porte, largement échancrée. A l'intérieur, quatre piliers de bois supportent une sorte de plafond, qui sert de débarras et de grenier ; au long du mur sont suspendus les outils de travail, les ustensiles de cuisine, les vêtements, les armes, souvent aussi quelque « gri-gri ». Sur le sol, enfin, un « carta » (sorte de lit formé de quatre piquets et de quelques bambous recouverts d'une natte, constitue la couche, très simple.

4° *Us et coutumes, religion, industrie, langue.* — Submergés et refoulés par les invasions successives des Mandingues et des Peuhls, et, actuellement, quelque peu métissés avec eux, les « Tyapis » n'en ont pas moins conservé, d'une façon générale, leurs coutumes et leurs mœurs particulières, en même temps que leurs croyances d'antan.

C'est ainsi que, chez eux, les femmes ont gardé la plus grande liberté et interviennent fréquemment dans le règlement des questions importantes. Il y a quelques années encore elles présidaient même, paraît-il, dans certains cas, à l'élection des chefs : vestige incontestable de l'antique « Matriarcat » autrefois général chez les « Bagas » Il y a plus : en matière successorale, la *succession* est dévolue, chez les Tyapis, dans la ligne utérine : le premier héritier est le frère aîné utérin, à son défaut viennent les fils ou les neveux. Souvent, aussi, le « Diamou » (ou totem) (1) de la mère devient celui des enfants. Et nous retrouvons bien là le souvenir de l'ancienne famille « cognatique », encore toute puissante au N'gabou (Guinée portugaise) (cf. Les femmes Guélowar).

Le *régime de la Propriété foncière* est le suivant, chez les Tyapis. Les terrains dépendant de chaque village (terrains de culture, bois, marais, etc.) sont la propriété du chef de villaget Mais ils sont « inaliénables » : le chef ne peut ni les vendre ni même les céder à bail ; d'autre part celui qui défriche un « lougan » (terrain de culture) est propriétaire de sa récolte et n'est tenu de verser aucune redevance au chef. Les cases, les greniers de réserve, etc., appartiennent également à ceux qui les ont construits.

Fétichistes endurcis, les Tyapis se sont à peine laissés entamer par l'Islamisme. Et très rares sont ceux qui ont, actuellement, embrassé la religion du prophète. Parmi les arbres, le fromager, parmi les oiseaux, la grue, sont leurs « fétiches » la lune est aussi, un de leurs emblêmes sacrés. Ils ont enfin, de nombreux « dialans » (grossières statuettes, ossements, épis de maïs ou de mil),

(1) *Diamou Totem*, ancêtre mythologique du *clan*, qui lui donne son nom et lui sert d'emblème.

qu'ils placent au pied des arbres ou dans leurs cases et qui représentent en quelque sorte, leurs « dieux lares ». Ajoutons qu'une infinité de « génies », malfaisants ou favorables, hantent, d'après eux, les profondeurs mystérieuses de la brousse et donnent lieu à des cérémonies multiples pour « conjurer » ou « attirer » les esprits.

Ils mangent de tout : de l'hyène, du serpent, du singe ; et ils s'enivrent parfois, avec le « dolo » (boisson faite de mil fermenté et de miel).

Au demeurant, assez intelligents, laborieux et honnêtes, ces Tyapis forment, dans le cercle, un noyau intéressant, qui nous a paru mériter ici une place à part.

Ce sont, surtout des *Agriculteurs*, qui cultivent le *riz*, le *maïs*, le *mil*, les *haricots* indigènes, les *arachides*, le *coton*, etc. On trouve, aussi, parmi eux, des *tisserands*, des *cordonniers*, des *forgerons*, des *potiers* habiles.

Ils pratiquent la « circoncision » et l' « excision. »

La *langue tyapi*, enfin, quoique en ait dit Hecquard (cf : Voyage sur la côte et dans l'intérieur de l'Afrique occidentale, 1853), se rapproche beaucoup du Landouman.

II. — Les Badiarankés

Issus de la grande race « *tenda* » qui eut son heure de gloire et qui domina, jadis, la plus grande partie du Fouta-Djallon, les *Badiarankés* forment, actuellement, un groupement peu compact dans la Province du Badiar, où ils sont au nombre d'environ 2.000 contre 1.400 Foulacoundas et 1.200 Foutadialonkès.

1° *Apparence physique.* — Beaucoup plus métissés que les Tyapis et ayant surtout gardé, semble-t-il, de leurs divers métissages, l'empreinte Malinké et Soninké, les Badiarankés sont généralement, de taille moyenne, de constitution robuste, très noirs de peau et doués d'un prognathisme accentué de la mâchoire inférieure; ils portent les cheveux coupés courts et ont, souvent, une barbe assez fournie. L'arcade sourcilière est, chez eux, très développée et très saillante, ce qui leur donne un air revêche et sournois : leur aspect est donc peu agréable.

2° *Vêtement.* — Le vêtement est des plus sommaires pour les deux sexes et se compose le plus souvent, d'une couverture ou d'un pagne enroulé autour des reins; garçons et filles restent, d'ailleurs, complètement nus jusque vers 10 ou 12 ans.

3° *Villages et Habitations.* — Les Badiarankés habitent des villages relativement importants tels : Koutan (723 habitants), Maro (592 habitants), Sounkountou (293 habitants), Kaparabina (173 habitants), Kaorané (110 habitants), toujours horriblement sales et dont les huttes sont étrangement serrées les unes contre les autres et, pour ainsi dire, « agglomérées ». Comme chez les Tyapis un épais rideau de grands arbres les entoure invariablement.

La *case* badiaranké rappelle, assez exactement la case Malinké ou la case tyapi, mais avec moins de confortable. Elle est d'ailleurs, beaucoup plus petite et beaucoup plus écrasée.

4° *Us et coutumes*, *agriculture*, *religion*, *langue*. — Excellents cultivateurs et chasseurs infatigables, les Badiarankés sont, également d'habiles tisserands : tout jeune Badiaranké qui se respecte et qui veut « prendre une épouse » doit, par exemple, lui tisser un pagne qu'elle portera le jour des noces : c'est là, paraît-il, une condition *sine qua non* des accordailles.

Le *coton* est, avec le *gros mil*, la culture la plus en honneur chez les Badiarankés ; et nous avons été bien des fois étonné au cours de tournées au Badiar, du nombre considérable de « lougans » (ou champs) de « cotonniers », alternant avec les lougans de gros mil. Le coton cultivé est le coton indigène (*gossypium hirsuta*), surtout du genre « Koroni-ni (petit coton), aux soies courtes et fines, d'une belle teinte blanche. Les Badiarankés se livrent aussi, avec succès, à l'élevage des *abeilles*, pour lesquelles ils placent dans les arbres des ruches en bambou tressé, dont ils recueillent le miel deux fois par an. Par contre, ils ignorent complètement l'*élevage*, et laissent le soin des troupeaux aux nomades foulahs. On ne trouve, dans leurs villages, que quelques moutons et quelques chèvres.

En principe, chacun de ces villages a un *chef*, mais son autorité est purement nominale ; et, en fait, tout le monde commande.

La propriété foncière individuelle existe : il y a, également, une *manière de biens communaux*, des parcelles possédées par l'ensemble des habitants d'un même village : par exemple les bois de palmiers dont on extrait le vin de palme, avant tout, en effet, le Badiaranké est un fieffé « ivrogne », et l'on peut dire que l'emploi de son temps ne consiste guère qu'à « cultiver », à « chasser » et à « boire », surtout à boire ! Nous avons, parfois, assisté ainsi, au Badiar, à des beuveries extraordinaires où tout un village était littéralement « ivre mort » après une récolte de « Bangui » ou vin de palme.

Ils apprécient, d'ailleurs, tout autant, le *dolo* (ou « eau-de-vie de mil), qu'ils préparent et conservent dans d'énormes calebasses de forme oblongue.

Au point de vue religieux règne le plus grossier *fétichisme*.

Ils enterrent leurs morts dans le village même, derrière leurs cases.

Ils pratiquent *la circoncision et l'excision*. Enfin, la langue badiaranké, dure et gutturale, nous a semblée fortement mélangée de Tyapi.

III. — Les Koniaguis et les Bassaris.

Note sur l'origine des Koniaguis

L'installation des *Koniaguis* dans le pays qu'ils occupent remonterait à plusieurs siècles : la grande invasion Mandingue de Koly Tenguéla, au XVIIe siècle, n'y serait pas étrangère.

La tradition place à une époque contemporaine de la création du Labé par alfa Mô Labé, venu du Macina, la présence des ancêtres de la race Koniagui dans le quadrilatère jusque-là désertique, limité à l'Ouest par la Kou-

lountou, à l'Est par les monts dits « des Bassaris » au Nord et au Sud par des marigots auxiliaires à peu près parallèles.

Or. Alfa Mô Labé serait venu avec Koly.

La légende ajoute : *l'ancêtre des Koniaguis* est un grand chasseur et guerrier, que l'on appelait *Sambou*, suivant de Koly. C'était un Bambara Mandé, venu du Nord-Est des rives du Dioliba. Très brave, aventureux et habile au combat, il fut distingué par le chef, qui l'envoya devant lui, un peu à la découverte. Sa femme voulut le suivre, mais après de longues marches ses pieds furent en sang. Tous deux s'arrêtèrent alors dans une plaine verdoyante et y plantèrent leur tente au bord d'un Marigot. Le pays leur plut; ils s'y installèrent. Un fils leur naquit bientôt : ce fut le premier Koniagui.

(Tradition Koniagui).

Se rattachant, également, à la race tenda, les Koniaguis et les Bassaris sont, comme leurs frères badiarankés, des *cultivateurs* et des *chasseurs* émérites : mais ce sont aussi, — et c'est là leur trait distinctif, — des « guerriers de naissance » (surtout les Koniaguis), qui surent toujours repousser les tentatives des Foutadialonkés pour s'emparer de leur pays. Alfa Yaya, entre autres, qui songea à un moment à les réduire, essuya plusieurs défaites et dut rapidement renoncer à ses projets.

Nous éprouvâmes nous-mêmes, pour les soumettre, les difficultés les plus sérieuses; et il fallut, en 1904, envoyer contre eux une colonne, à la suite de la mort du lieutenant Moncorgé (tué à Ythiou le 16 avril 1902) (1).

A l'heure actuelle, ils semblent à peu près soumis : mais ils ont conservé leurs habitudes et leurs mœurs turbulentes et les jeunes gens reçoivent encore une éducation spéciale en vue d'en faire des guerriers.

1° *Apparence physique.* — Ce sont, peut être, les Koniaguis et les Bassaris qui représentent le mieux la race tenda dans sa pureté primitive : très foncés de couleur, ils sont toujours très bien bâtis, et, en général, assez maigres. Ils sont prognathes et dolichocéphales; le front est étroit, le crâne cylindrique et allongé. Chez les Koniaguis, les hommes se rasent les côtés de la tête et ne conservent qu'une sorte de « cimier »; quelques-uns portent la barbe. Les femmes se rasent souvent, comme les hommes, et, comme eux, s'ennivrent et fument la pipe. Les uns et les autres portent des anneaux dans le nez et se mettent, aux poignets et aux chevilles, des bracelets de cuivre ou de fer. Mais ils ignorent le « tatouage ».

2° *Leur costume* n'est pas compliqué : il consiste, pour les hommes, en un simple *étui* en roseau. (En Koniagui : *ipol* ou *sibo,* littéralement roseau) ; pour les femmes en un grossier tablier de peau ou d'étoffe, parfois en une simple ceinture de feuillage. Ajoutons que, dans beaucoup d'endroits, elles vont même entièrement nues.

3° *Habitations et villages.* — *La case koniagui* est toute spéciale : elle est de forme ronde, mais beaucoup plus haute que large, très exiguë et ne dépasse guère 1 m. 30 à 1 m. 50 de diamètre. Elle est faite d'une simple armature en bambous, avec un chapeau de paille conique pour toiture, et se transporte à dos d'homme, d'un endroit à un autre avec la plus grande facilité; on la reconstruit, généralement, chaque année après l'hivernage. — Les hommes et les femmes vivent à part, chacun dans sa case. — Les « jeunes hommes », c'est-à-dire les « aspirants guerriers », habitent, de leur côté, des cases spéciales alignées avec la plus parfaite symétrie et surmontées d'une sorte de girouette en roseau tressé, qui affecte la forme d'une étoile ou d'un soleil. Ces cases forment un groupe à part dans le village, et l'accès en est exclusivement réservé à leurs propriétaires. — *Les villages koniaguis* sont généralement peu considérables, mais très rapprochés les uns des autres : ils sont aussi, généralement assez propres.

La case bassari, par contre, est assez semblable à la case badiaranké : elle est, d'ordinaire, très solidement construite, avec des murs de latérite et une petite vérandah.

4° *Us et coutumes, organisation sociale, religion, langue.* — *L'organisation sociale* des Koniaguis et des Bassaris est rudimentaire : en principe, il y a des *chefs*, comme chez les Badiarankés; mais, comme chez ces derniers, leur autorité est purement nominale, et ils ne semblent avoir eu vraiment de pouvoirs qu'autrefois au temps des guerres. La fonction de chef de village est héréditaire suivant la voie utérine; quant aux chefs de province ils sont élus par l'ensemble des chefs de village de chaque province.

La femme est très libre : elle peut même choisir son époux dans certains cas. Le mariage est « endogamique »; le *lévirat* est la règle, mais n'est pas obligatoire; la dot consiste en perles et en verroteries, la femme reçoit cette dot le jour de la consommation, mais le mari en devient ensuite propriétaire.

La propriété foncière individuelle est inconnue : Les cases, les terrains de culture, etc., appartiennent au village en commun (*Boulounda*).

Les cultures les plus répandues sont celles du *mil*, du *maïs*, des *arachides* et des *haricots*.

L'élevage consiste, surtout, dans celui des *cabris :* les Koniaguis possèdent cependant quelques *bovidés*, provenant, pour la plupart, de troupeaux enlevés jadis aux Foulahs du N'Dama.

La nourriture des Koniaguis et des Bassaris se compose de mil, de maïs, d'arachides, de haricots, de viande (cabri et gibier) et de poisson sec, provenant surtout de la Gambie et de son affluent, la Koulountou. Mais une particularité curieuse des mœurs de ces deux peuplades est que les femmes ne doivent jamais manger de ces deux derniers aliments (poisson et viande).

La circoncision et l'*excision* sont de rigueur : les jeunes garçons sont circoncis vers 9 ou 10 ans; les fillettes sont excisées un peu plus

(1) L'affaire d'Ythiou du 16 avril 1902 nous coûta *le lieutenant Moncorgé*, alors commandant du poste et du cercle de Boussourah, *le sergent Raveau* et 25 tirailleurs. A la suite de cette affaire *une mission pacifique sous les ordres de l'administrateur Hinault* fut d'abord envoyée à Youkounkoun. Et c'est, en réalité au bout de deux ans seulement que fut vengée la mort du malheureux officier (par la colonne du commandant Dessor).

tard. Mais, à l'inverse de ce qui se produit chez la plupart des autres noirs, l'excision est pratiquée, chez eux, par des hommes.

Fétichistes, ils ont des statuettes bizarres qu'ils placent au pied des arbres et auxquelles ils font des sacrifices : le plus souvent une chèvre ou un poulet. (Blanc si les augures sont favorables, noir si les « bons signes » font défaut). J'ai vu, ainsi, à Youkounkoun, toute une rangée de grossiers « fétiches », au pied d'un vénérable baobab, entouré d'un cercle d'ossements. L'influence des *féticheurs* est énorme, chez les Koniaguis : c'étaient eux qui décidaient jadis, de la paix ou de la guerre; et on les consulte encore aujourd'hui plus souvent qu'on ne le croit.

Chez les Koniaguis et chez les Bassaris existent, d'autre part, des *sociétés secrètes*, plus spécialement étudiées par M. l'adjoint des affaires indigènes Delacour, aujourd'hui administrateur-adjoint. Leur rôle est prépondérant dans la vie sociale de ces deux populations : pour toutes les questions de quelque importance on consulte, en effet, le dignitaire le plus élevé en grade ou *Nemba*, le plus important des « Nembas » étant celui de « Négaré ». (Il y en a un par village). Au-dessous vient le *Soukouta :* le nombre des « Soukoutas » est proportionné à l'importance des villages et varie de 2 à 8 ou 9. A côté (fonctions spéciales) se trouve l'*Akoré*. Puis viennent les « Initiés » au degré inférieur; on les nomme, avant le mariage *dyarar*, après le mariage *atyer*. Les Initiés du degré intermédiaire s'appellent *faleg*; enfin, ceux du degré inférieur *agéked*.

Langue. — Ainsi donc, à bien des égards, les Koniaguis et les Bassaris se rapprochent fort les uns des autres.

Mais il n'en est pas de même au point de vue de leur *langage absolument différent*.

Nous donnons, ci-dessous, un court vocabulaire comparé de chacune des deux langues. Il y a là un problème linguistique qui n'a pas encore été solutionné.

Vocabulaire comparé Koniagui et Bassari.

Français	Koniagui	Bassari
—	—	—
Un	Diango	Amati
Deux	Noki	Pati
Trois	Warar	Patass
Quatre	Ouanak	Panass
Cinq	Imbédi	Patio
Six	Guidian	Pandiouga Mati
Sept	N'Gonki	Pandiouga Pati
Huit	Gourar	Pandiouga Patass
Neuf	Goanak	Pandiouga banass
Dix	Pôk	Epo
Père	Bapa	Faba
Mère	Mamma	Nama
Frère	Atiroua	Abinoum
Sœur	—	—
Soleil	Ouleb	Mané
Ciel	Ambin	Ourine
Terre	N'Gallé	Ibaré
Lune	Lépéra	Fathiâ-Ou
Etoile	Nokoli	Ou-Voré
Feu	O' dek	Oudouk
Eau	Ouka	Méné
Fleuve	Diellé	Jébé
Village	Ankollé	Ougol
Homme	An	Asosané
Chèvre	Ipé	Métii
Chien	Ibé	Lang-ti
Eléphant	Ini	Niapé
Javelot	Isan	Ithian

IV. — Les Diakankés.

« Malinkés » et mieux « Dioulas » d'origine, les Diakankés (ou hommes de Diaka), furent chassés à une époque déjà lointaine du Diaka sénégambien, par l'almamy conquérant du Boundou. A la suite de cette conquête ils s'établirent dans diverses autres régions, par exemple dans le Niocolo (au Sénégal), dans le Koïn et dans le Labé (en Guinée française).

A *Touba* ils forment un centre très important au double point de vue commercial et religieux : ce sont, en effet, avant tout, comme les Dioulas (dont le nom est aujourd'hui synonyme de commerçants), des marchands habiles et des musulmans convaincus.

Ce sont aussi des cultivateurs émérites qui pratiquent l'assolement et l'écobuage pour leurs cultures d'arachides, de mil, de fonio, de sésame, et qui n'ont pas craint d'aller jusqu'à la côte cultiver chez les Landoumans les terres en friche (cf. Les Toubakayes (1) du Rio-Nuñez).

1° *Apparence physique*. — Les Diakankés sont généralement très noirs de peau, grands, bien découplés et d'une physionomie intelligente. Ils portent les cheveux coupés ras et conservent souvent une courte barbiche.

La femme n'est pas très jolie bien qu'extrêmement coquette : comme la femme sarakholé ou foulah elle porte ses cheveux relevés en cimier, mais sans exagération. Elle a un goût prononcé pour les couleurs voyantes, les étoffes à ramages, les colliers de verroterie, les boules d'ambre, etc.

2° *Vêtement*. — Le vêtement est le « boubou » et le pantalon (koursi) pour les hommes, le pagne et le boubou pour les femmes. La coiffure est un bonnet à trois pointes ou une calotte de velours ; les riches se coiffent aussi volontiers du turban.

3° *Habitations et villages*. — La case diakanké est construite en bambous et en argile battue (banko). Elle est de forme ronde, recouverte d'une toiture de chaume et, ordinairement, de petites dimensions. La vérandah est souvent absente. Les habitations sont étroitement serrées les unes aux autres, ce qui rend les incendies extrêmement dangereux. Les villages sont importants : ainsi Touba — pour lequel le dernier recensement accuse 7.000 habitants — est la plus grosse agglomération de la région et peut-être du Fouta-Djallon.

4° *Us et coutumes*, *mœurs*, *religion*, *langue*. — Musulmans pratiquants et lettrés pour la plupart, les Diakankés appliquent strictement la loi

(1) *Toubakayes :* hommes de Touba.

coranique. Mais alors que les indigènes musulmans de Kadé se rattachent presque tous à l'ordre des « tidjania », les Diakankés sont « qadria » et se réclament de l'*ouird* (1) de Si Abd el Qader ed Djilani, fondateur de l'ordre.

Bâtie en 1239 de l'Hégire (ou 1821 de l'ère chrétienne) sur les bords de la Koumba ou Rio-Grande, à une centaine de kilomètres de Kadé et à une centaine de kilomètres également de Labé, Touba est, du reste en quelque sorte, à l'heure actuelle, *la capitale religieuse des musulmans qadria de la Guinée.*

Elle possède une belle « mosquée » rectangulaire et une excellente « médersa » qui compte plus de 300 élèves et où 26 marabouts-enseignants inculquent aux jeunes « Toubakayes » les principes de la « sounna » (ou loi traditionnelle).

Ajoutons que la médersa s'enorgueillit d'une bibliothèque fort importante, qui se compose d'environ 200 ouvrages dont certains ont une réelle valeur.

Adonnés à leurs cultures pendant la saison pluvieuse, les Diakankés consacrent presque tous la saison sèche aux voyages, et rayonnent ainsi un peu partout dans ces régions avoisinantes, mais surtout au Nuñez et à Boffa.

Parmi toutes les populations du cercle la population diakanké semble, seule, avoir vraiment l'*esprit commercial.*

Langue. — Leur langue est un « patois malinké ».

V. — Les Foulahs et les Foulacoundas.

Bien qu'ils constituent la majeure partie de la population du cercle, nous ne parlerons que pour mémoire des *Foulahs*, ces éternels « migrateurs », si intéressants, mais déjà si souvent étudiés.

Nous dirons simplement ici quelques mots d'une variété de Foutadialonkés, séparés de leurs frères au temps des vieilles guerres civiles, les *Foulacoundas.*

Dans le cercle de Kadé ils se rencontrent dans le Badiar et dans certaines régions des Bovés.

Parmi les Foutadialonkés, ce sont ceux qui se rapprochent probablement davantage du « type » primitif.

1° *Apparence physique.* — Ils sont grands, maigres et bien musclés ; ils ont les cheveux noirs, mais pas très laineux, coupés ras (Bovés) ou tressés en longues cadenettes (Badiar). Le nez est bien modelé, souvent busqué, le regard profond, la démarche fière.

Les femmes ont la figure douce, les sourcils épais, les cils très longs, voilant des yeux superbes. Au Badiar, leurs cheveux sont nattés et tressés en cadenettes, comme ceux des hommes au lieu de former le « cimier » traditionnel (Bovés).

2° *Vêtement.* — Le vêtement est un ample « boubou », ou une simple couverture jetée d'une épaule à l'autre et formant « peplum » pour les hommes, un « pagne » pour les femmes. Ces dernières affectionnent surtout, comme parures, les boules d'ambre et les pièces d'argent et se chargent les poignets et les chevilles de lourds bracelets du même métal.

3° *Habitations et villages.* — Les « cases » foulacoundas sont de petites cases rondes en bambou tressé dépassant rarement 2 m. 50 à 3 mètres de diamètre ; le toit conique est en chaume ; la porte également en bambou tressé. Ces cases n'ont pas de vérandah et ne renferment aucune décoration extérieure.

Elles sont toujours disposées sur deux lignes parallèles, séparées par un intervalle d'une dizaine de mètres.

Dès l'abord, on a l'impression, devant ces huttes primitives, d'habitations de fortune, que l'on abandonne sans regrets à la première alerte, et qui conviennent bien aux mœurs errantes des Foulacoundas, essentiellement pasteurs et nomades.

Leurs *villages*, qui portent souvent le nom du chef précédé du mot « Saré » [c'est-à-dire village) (cf. Saré-Guido, Saré-Guéladio, Saré-Simbo, Saré-Kénéba], sont d'une propreté remarquable et reposent agréablement, au Badiar, de la saleté des villages badiarankés.

4° *Us et coutumes, religion, langue.* — Vivant continuellement au milieu de leurs troupeaux qu'ils mènent pâturer à des distances souvent considérables, ayant peu de serviteurs et se bornant, pour toute culture, à ensemencer quelques champs de maïs et de petit mil, les Foulacoundas mènent une vie qui se rapproche sans doute sensiblement de la vie de leurs ancêtres, les premiers Peuhls, venus du Nord.

Ils ne se *marient* qu'entre eux et sont très jaloux de leurs épouses.

Ils pratiquent la *circoncision* et l'*excision.*

La *propriété foncière* est collective et inaliénable. Et le chef n'a en l'espèce, de privilège sur les membres de la tribu qu'en ce sens qu'il a la haute main sur toutes les terres. Mais celui qui ensemence un terrain de culture est propriétaire de la récolte.

Quant aux troupeaux, ils sont répartis entre les diverses familles d'un même groupe.

Au point de vue de la propriété foncière, les Foulacoundas et les Foulahs ont été, de tous temps, au Badiar, les ennemis jurés des Badiarankés autochtones qui leur ont toujours reproché leur prise de possession d'une partie de leur pays. Il en résulta pendant longtemps des luttes sanglantes ; et aujourd'hui encore il arrive fréquemment que des groupes badiarankés et foulacoundas (ou foulahs) en viennent aux mains pour des questions de terrains de culture et de parcours.

Ajoutons que les Badiarankés se vantent volontiers d'avoir obligé, jadis, les Foulacoundas et les Foulahs à leur payer une « taxe annuelle » en bétail qui correspondait, en quelque sorte, à une taxe locative du sol.

(1) *Ouird* : ensemble des prières et des pratiques caractéristiques de l'ordre ; également : initiation. Le synonyme est *dikr.*

Au point de vue judiciaire, subsiste chez les Foulacoundas la coutume du « rachat » (ou prix du sang, — ancien « wehrgeld » des Germains, — en foulah : hakédidian-dan). Ce prix est généralement payé en bétail et varie suivant la qualité de la victime.

Une particularité bizarre des mœurs des Foulacoundas est la suivante, au regard du *mariage :* la virginité n'est nullement exigée chez la future épousée ; et celle-ci peut fort bien avoir eu auparavant des rapports sexuels sans que son fiancé ait rien à y redire. La maternité précédant le mariage — preuve de fécondité — est même fort appréciée chez eux.

Leur nourriture se compose surtout de laitage ; mais la sobriété n'est pas leur grande vertu et ils s'enivrent fréquemment avec le dolo, le vin de palme ou tout autre alcool. A l'inverse des autres « Hal-Poular », ils ont presque tous conservé, d'autre part, leur *fétichisme primitif*.

Ajoutons qu'ils sont fort peu sociables, extrêmement défiants, et rebelles à toute influence étrangère.

Enfin. le *peuhl* qu'ils parlent est, peut-être, plus pur qu'au Fouta central.

B. — L'Islam dans le cercle.

1. — Introduction et évolution de l'Islam dans le cercle.

a) *Sa pénétration et sa croissance.* — C'est vraisemblablement au temps d'El Hadj Omar que la foi musulmane, jusqu'alors assez peu répandue, semble-t-il, dans cette contrée (au moins en ce qui concerne les provinces occidentales), se propagea dans le cercle et y jeta des racines profondes.

Peut-être même faut-il remonter à une époque antérieure pour le district de Touba, où les envahisseurs peuhls l'auraient introduit au moment de leur marche conquérante contre la civilisation mandingue.

Quoi qu'il en soit, après avoir gagné le Fouta-Djallon, la religion du prophète ne tarda pas à gagner les régions environnantes, « du fleuve Rouge, nous dit la chronique, jusqu'aux pays du Bourya, du Bambouk, *du Badiari et du Kadé* ».

Profondément, sûrement, l'islamisme s'avance ainsi de village en village, de province en province, de région en région, par la force d'abord, puis sous le couvert de quelque déguisement commercial, inculquant aux aborigènes les principes de la « sounna » (ou loi traditionnelle). Ici, comme partout en Afrique, les marabouts-voyageurs furent sans doute pendant longtemps, et sont souvent encore — surtout pour les populations primitives — les « hommes fétiches », « les miracles qui passent », invariablement « chérifs » ou « pèlerins » (hadji).

b) *Evolution de l'Islam dans le cercle.* — Il se produisit finalement, dans la contrée, ce qui s'est toujours produit dans tout pays d'Islam : chaque marabout local se constitua un fief, à la fois temporel et religieux, dont ses disciples devinrent les « grands vassaux » (tel : Tierno Ibrahima, dans le N'Dama, pour ne citer qu'un exemple).

Il en résulta, pour l'Islam, ce que j'appellerai une « prise de possession » officielle, et, en tous les cas, réelle du pays.

Au moment de notre arrivée l'Islam était donc fortement installé et régnait déjà en maître dans la plus grande partie du territoire, au lieu et place des superstitions d'autrefois.

Mais *son évolution* est loin d'être terminée ; et elle se poursuit d'une façon lente et certaine, attirant peu à peu les fétichistes pour en faire de nouveaux sectaires (Mourides).

Je ne veux pas dire par là que les Koniaguis et les Bassaris, par exemple, soient prêts à entrer dans le Sein et l'Islam, car il n'en est aucun, à ma connaissance, qui se soit encore converti. Mais j'ai eu l'occasion de constater, depuis 1906, que d'assez nombreux Tyapis et quelques Badiarankés avaient adopté la loi coranique.

Une mosquée a même été construite au village tyapi de Gallon-Kadé. Il y a donc là un indice incontestable des progrès de l'Islam dans ce pays.

C) *Propagande islamique depuis 1906.* — Quoiqu'elle se fasse dans l'ombre et rarement au grand jour, ce qui rend difficile toute évaluation, — même approximative, — la propagande islamique (moins active peut-être qu'au temps d'Alfa Yaya), — apparaît néanmoins comme agissant effectivement dans le cercle.

Sachant le sort qui les attend auprès de l'administrateur, les marabouts errants, que je considère comme les plus dangereux dans le plus grand nombre des cas, se gardent bien de se présenter dans les postes.

Se servant de leurs titres de *chérifs* (descendants du prophète), de *ouali* (saint uni à Dieu), de *hadji* (pèlerins), ils se font loger et héberger, moyennant le don de quelques « gris-gris » infaillibles; et leur prétendu pouvoir surnaturel empêche presque toujours les indigènes de signaler leurs exactions. Ils en profitent pour récolter de fructueuses *ziara* (ou offrandes) qu'un Turc qualifierait plus simplement de *baschich* (cadeau), et pour propager par la parole et par la plume les principes musulmans et la doctrine coranique.

Ainsi se recrutent les nouveaux *khouans* et les nouveaux *talibés* qui rêvent d'expulser les *kafirs* (idolâtres), ou plus exactement, les *roumis* (chrétiens).

Depuis 1906, le passage d'un certain nombre de marabouts a été enregistré :

a) Celui de *El Hadj Mohammed el Amin*, marabout mauritanien, de Kaédi, en 1906 (à Kadé).

b) Celui d'un certain *chérif Omar*, soi-disant pèlerin du Sahel en 1907 (*ut supra*).

c) Celui du nommé *Moktar Aïdara*, qui prétendait exercer la profession de tailleur, en 1909, à Touba.

d) Enfin, celui du marabout *Alfa Mamadou* originaire de Démokoulima (cercle des Timbis),

et venant de la Guinée portugaise où il était allé quêter (Kadé : juillet 1910).

Ce sont là ceux qui furent connus : mais un grand nombre a certainement passé inaperçu et pour cause.

J'ajoute que la Guinée portugaise, si proche de ce cercle et la *Gambie anglaise* sont des foyers de propagande islamique se rattachant à Touba.

II. — Caractère particulier de l'Islam à Kadé.

En dépit de ce que je viens d'écrire, l'*islamisme est, à Kadé, un islamisme mitigé, atténué, si l'on peut dire, par les coutumes locales et par l'action de notre autorité.*

Il semble être resté plus pur, partant plus dangereux, dans les provinces du district, en particulier dans les Bové (surtout dans le Bové-Guémé et dans le Bové-Kompéta). A *Kadé*, si les sectateurs sont nombreux, il n'y a, en dehors des lettrés, que peu de pratiquants.

La plus grande masse de la population connaît tout juste, les pratiques extérieures du culte, c'est-à-dire les cinq prières quotidiennes.

1° *Au Fedjr*, l'aube.

2° *Au Dohor*, 2 heures de l'après-midi;

3° *A l'Açer*, 4 heures de l'après-midi;

4° *Au Maghreb*, le coucher du soleil;

5° *A l'Icha*, 8 heures du soir.

Les autres obligations de l'Islam (jeûne, aumône), s'accomplissent malaisément; et pour les ablutions, on profite largement de la tolérance du verset 9 de la VIIIe Soura :

« Si vous ne trouvez pas d'eau, frottez-vous le visage et les mains avec du sable fin et pur. » (*Teïemmoum*).

Il existe cependant, à Kadé, un noyau de musulmans fervents et qui méritent à ce titre une surveillance spéciale. Tels : Tafsyr-Baba, l'ancien juge suprême, Tierno Seydou, El Hadj Mamodou, qui fit le pèlerinage de la Mecque, Tierno Ahmadou Himaya, Alfa Mamadou Babali, Bokary Tiana, Tierno Moktar Labé Dépéré, etc.

III. — Caractère de l'Islam à Touba.

Il en va différemment à Touba, centre religieux de la plus haute importance, où la population diakanké est foncièrement et sincèrement musulmane.

Une trentaine de marabouts y résident et y professent. Dans le nombre : Karamoko-Sankhoum, Bakary Gassama, Haouâ Fodé, Karamoko Mahdi, Karamoko Sakho, Bâ Saloum Sakhô, M'Fa Fofana, M'Fa Kasso, pour n'en citer que quelques-uns, ont acquis une réputation qui dépasse de beaucoup les limites du cercle et qui s'étend au Fouta-Djallon, à la Guinée portugaise, à la Gambie anglaise, au Sierra-Leone, voire même au Soudan. *L'islamisme est donc à Touba un islamisme intact en quelque sorte, et qui, par conséquent, mérite d'être surveillé de près.*

IV. — Les divers ordres religieux du cercle.

Les deux grands ordres religieux auxquels se rattachent les musulmans du cercle sont :

1° *L'ordre des Tidjania*;

2° *L'ordre des Qadria.*

Les Tidjania sont, de beaucoup les plus nombreux (30.000 à 40.000 environ); et les Qadria sont presque tous Diakankés.

Il ne semble pas qu'il y ait : *ni Madaniya, ni Derkaoua, ni Khéloutiya, ni Rahmania, ni Taïbiya*, dans cette région.

Les Chadéliya y comptent de 1.000 à 1.500 adeptes dans le N'Dama.

Les Senoussia, enfin — ces éternels adversaires — y ont peut-être quelques représentants : mais — s'ils existent — ce sont des agents secrets, des *reggab* (ou émissaires) de la lointaine *Zaouïa* mère de Jarabub, en Tripolitaine, qui déguisent leur identité et qui cachent soigneusement le *dikr* et l'*ouird* de leur confrérie.

« Attendez que l'heure sonne, a dit Sidi Mohammed Ben Ali Senoussi, fondateur de l'ordre : car l'heure n'a pas encore sonné. Mais quand l'heure sonnera, levez-vous tous et marchez en pleine lumière. »

Sans doute attendent-ils que l'heure sonne, pour se montrer!

V. — Fêtes musulmanes célébrées dans le cercle.

Les trois grandes fêtes musulmanes sont célébrées à peu près partout dans le cercle. Ce sont :

1° *La Nativité du Prophète* (*El Maoulid*); en foulah : Dyombenté, célébrée la nuit, le 12 de Rébi 1er.

2° *La Rupture du Jeûne* (*Aïd el Fitri*), en foulah : Soumayè, le 1er du mois de Chaouâl.

3° *La Fête des Sacrifices* (*Aïd el Hadha*), en foulah : Donki, le 10 du mois de Dzou el Hidja.

Les deux dernières, surtout, sont particulièrement brillantes, et la population entière y prend part.

VI. — Application du Droit musulman à Kadé.

La loi coranique est appliquée à Kadé suivant le rite malékite et conformément aux règles du Code de Khalil.

Droit civil. — Je me bornerai, ici, à l'envisager dans ses effets au regard du *mariage*, l'une de ses plus importantes parties.

Les règles observées sont les règles organiques, codifiées par l'Imam Malek, en ce qui touche ses conditions, sa validité, ses effets.

En conséquence, il y a d'abord cette espèce de « préface préalable », que l'on appelle la demande en mariage, — presque toujours accompagnée de cadeaux (*diamal*); puis, la constitution d'une dot (en foulah : *tégné*, — en arabe, mahr ou sadaq), la conclusion du mariage, enfin la cohabitation.

La dot la plus généralement constituée est la *dot coutumière*, dont le montant est variable. Elle est payable en une ou plusieurs fois, au comptant ou à terme (c'est-à dire que nous retrouvons, ici, le naqt et le kali des Arabes.) Mais la dot n'est pas, à Kadé, un don nuptial, un don fait à la femme : elle revient aux parents de la jeune fille.

Divorce. — Le divorce est parfaitement connu

et appliqué; mais le seul en usage est le divorce prononcé par justice (ou faskh des Arabes). Il n'y a pas, à Kadé, de divorce par consentement mutuel (khol) ou de répudiation (talaq).

Les jours choisis pour les mariages sont, d'ordinaire, le lundi et le vendredi (jours prescrits). De grandes réjouissances ont lieu à l'occasion, — suivant la recommandation du Prophète : « Mariez-vous au son des tambourins ».

Le mariage, à Kadé, est donc *grosso modo*, le mariage musulman : et cela seul suffit à mettre pleinement en lumière le rôle considérable que joue, ici, la loi coranique dans l'application du droit civil.

Droit pénal. — Avant l'occupation française, le droit musulman était appliqué, à Kadé, dans toute sa rigueur de code primitif.

A l'heure actuelle, les tribunaux indigènes ne l'appliquent plus que dans une certaine mesure et sous la condition résolutoire de transformation. C'est ainsi, par exemple, que la mutilation et la bastonnade ont été obligatoirement transformées en prison et en amende.

VII. — Application du droit musulman à Touba.

Rite malékite également (*Code de Khalil*) *ut supra*.

VIII. — Écoles coraniques.

D'une façon générale chaque village a son école de marabouts (ou école coranique) et son petit noyau d'élèves.

La classe a lieu dans une simple hutte, ou même, en plein air.

Le maître seul possède un Coran presque toujours manuscrit. Quant aux élèves, tout leur matériel se borne à quelques tablettes de bois et à quelques roseaux avec lesquels ils écrivent.

Sous l'œil vigilant du Karamoko, garçons et fillettes s'exercent à l'écriture et psalmodient en chœur des versets du Coran. A cela se borne, à peu près, tout l'enseignement de ces écoles coraniques, enseignement par conséquent rudimentaire et qui exerce la mémoire bien plus que l'intelligence. Encore le nombre des enfants qui parviennent à écrire et à lire correctement l'arabe est-il extrêmement restreint.

Quant à ceux dignes du titre de « hafid », ils sont moins nombreux encore.

Ajoutons qu'il existe, en principe, une *rétribution scolaire*, généralement payable en nature, fort modique du reste, que tous les élèves sont tenus d'acquitter. Mais les pauvres en sont, le plus souvent, dispensés.

Un autre trait remarquable de ces écoles coraniques en pays noir c'est enfin la *coéducation des sexes*, les fillettes de 6 à 12 ans y étant admises comme les garçons. La moyenne des élèves est très variable.

En principe, il y a autant d'écoles coraniques que de marabouts, chaque marabout groupant autour de lui un petit noyau d'élèves qu'il éduque et initie à part. Il y a ainsi, dans le district de Kadé, une trentaine d'écoles principales, parmi lesquelles nous citerons :

I. — District de Kadé.

a) *Province de Koly* : 10 écoles principales, 150 élèves environ; *les 6 grandes écoles de Kadé*, où professent les marabouts Tafsir Baba, El Hadj Mamodou, Tierno Seydou, Alfa Mamadou Babali, Modi Moktar Labé Dépéré, et Bokary Tiana; *l'école de Kirimane* (Mody Sory Bobo), une quinzaine d'élèves; *l'école de Kambala* (Mody Mamadou Dian), une quinzaine d'élèves également; *l'école de Korassi* (Tierno Moussa), une dizaine d'élèves; *l'école de Kitiar* (Arfan Dausokbo), une dizaine d'élèves.

b) *Province du Bové-Lémayo* : 5 écoles principales, 50 élèves environ. A Médina-Bové, Dara Bové, Guilédji et Bouli, avec les marabouts enseignants : Abd el Gadri, Tierno Oury, Tierno Diao, Tierno Sedhiou, Tierno Ahmadi.

c) *Province du Bové-Guémé* : 4 écoles principales dans les Missidis-M'Borou et Guémé, avec les marabouts enseignants : Alfa Ousmane, Tierno Dioubé, Mamadou Labé et Mamadou Oury.

d) *Province du Bové-Kompéta* : 6 écoles principales, 60 élèves environ. Dans les Missidis-de-Madina Diang, Missidi-Kalouman, et Missidi Kompéta. Une école également à Kougué, avec les marabouts enseignants : Bakar, Aliou Timbi Tierno Mamadou, Alfa Bakar, Tierno Billo et Tierno Ahmadou.

e) *Province du Badiar* : 6 écoles principales, 60 élèves environ. A Médina-Badiar, Kinsi-Badiar, Koutan-Mamadou Dian, et Ouankan, avec les marabouts enseignants : Modi Souragata Abdoullaye Tierno Macina, Modi Souleymane, Modi Abdul Gadiri Mamadou Dian et Arfan Salimou.

La population scolaire approximative de ces 31 écoles coraniques du district de Kadé est donc de 360 élèves environ; mais on peut hardiment évaluer à un millier le nombre des enfants qui reçoivent un rudiment d'instruction coranique dans les diverses autres écoles du district.

II. — District de Touba.

Il y a, à Touba, une trentaine d'écoles coraniques, comptant une population scolaire d'environ 300 élèves. J'ai déjà cité, plus haut, la liste des principaux marabouts enseignants.

Voici la liste des principales écoles coraniques du district de Touba :

a) *Province du Binani* : 10 écoles principales, 150 élèves environ; *2 écoles au village de Sémou*, avec les marabouts enseignants : Tierno Moussa Satina et Souleymane (une cinquantaine d'élèves); *2 écoles au village de Kalia*, avec les marabouts enseignants Tierno Saliou Dian et Modi Diogo Mikaïlou (une trentaine d'élèves); *1 école au village de S li* avec le marabout Modi Bano Hamadou (une quinzaine d'élèves); *1 école au village de Kessé*, avec le marabout El Hassana (une quinzaine d'élèves); *2 écoles au village de Kembéra*, avec les marabouts enseignants : Hamadou Cellou et Omarou Diountou (une vingtaine d'élèves); *2 écoles au village de Goungourou*, avec les marabouts Hamadou Tafsirou et Kachariya (une vingtaine d'élèves).

b) *Province du Kinsi* : 3 écoles principales, une trentaine d'élèves; écoles à Kinsi (Missidi); marabouts enseignants : Modi Cellou Kinsi, Tierno Malal Koula et Mohammadou Aliou.

III. — District de Youkounkoun.

Province du N'Dama (dépendant précédemment du Touba) rattachée au district de Youkounkoun, en fin 1909 — Cinq écoles principales avec une cinquantaine d'élèves : *3 écoles à Bousourah* avec les marabouts enseignants Modi Yaya, Modi Alceny et Tierno Diao; *2 écoles à*

Bendané, avec les marabouts enseignants Hamadou et Modi Halidou.

A Touba existe également une *Ecole coranique particulière* pour les aspirants marabouts; le niveau des études y est plus élevé que dans les autres écoles; c'est, en somme, l'*enseignement coranique supérieur*.

Les principaux ouvrages étudiés y sont : *Le Coran*, *le Risala*, *le Mokhtaer*, *le Lokha*, *l'Alfiya*, *le Souara*, et divers recueils de jugements et de Hadits.

J'ajouterai ici que le Karamoko Sankhoum, chef de l'école maraboutique de Touba, possède une bibliothèque fort importante et qui comporte au total environ 300 ouvrages. Il pourra sembler intéressant d'avoir la liste des principaux ouvrages de cette bibliothèque, que fournit le tableau ci-dessous :

Tableau des principaux ouvrages de la bibliothèque du Karamoko Sankhoum, chef de l'école maraboutique de Touba.

Kitaboul Bidayatou. — Auteur : Kadiali. — Origine : Toussi (?). — Question traitée : rituel.

Kitaboul Mouhadj, — Auteur : Ben Diandji. — Origine : Samé (?). — Question traitée : morale.

Takhirou Diamali. — Auteur : Ousmane ben Fodé. — Origine : Khaoussa (?). — Questions traitées : morale et exposé de la secte qadria.

Mohatta. — Auteur : Maliki. — Origine : Médina. — Question traitée : exposé du rite malékite.

Merhat'ou Souhidi. — Auteur : Domanti. — Origine : Delmani (?). — Question traitée : rituel.

Tlemçani. — Auteur : Mohammed ben Ali et Tlemçani. — Origine : Tlemcen. — Question traitée : Droit musulman.

Marialoul Ilahi el Fihayatou. — Auteur : Ausmane ben Fodé. — Origine : Khaoussa (?). — Question traitée : grammaire arabe.

Fatihou el Madjidi. — Auteur : Abd es Salam. — Origine Lokhana. — Question traitée : lectures arabes.

Foutouhatou el Hayatou. — Auteur : Souleymane Diamali. — Origine inconnue. — Question traitée : Dictionnaire chronologique des auteurs musulmans.

Rafsou. — Auteur : Sékhou Malal. — Origine : Djalba (?). — Question traitée : dictionnaire.

Mafou el Amin — Auteur : Sékhou Saad Bou. — Origine Missirah. — Question traitée : dictionnaire.

Tadjilou. — Auteur : Sékhou Moktar. — Origine inconnue. — Question traitée : histoire.

Khoutoul Kouloubi. — Auteur : Abou Talibé. — Origine : La Mecque. — Question traitée : histoire.

Ressoul Medjless. — Auteur : Abd er Rahman. — Origine : Salaba. — Question traitée : histoire du Prophète.

Nafs Liatoul. — Auteur : Oumarou — Origine inconnue. — Question traitée : Commentaires historiques.

Et Ambariatou. — Auteur inconnu. — Origine inconnue. — Question traitée : Commentaires historiques.

Matou el Bidayatou. — Auteur : Cheikh Mâ el Aïnin — Origine Fez. — Question traitée : histoire.

Tadikyratou. — Auteur inconnu. — Origine : Souedda (?). — Question traitée : médecine.

Khayat el Khouani. — Auteur : Mohammed ben Aïssa. — Origine : Damhiri (?). — Question traitée : histoire naturelle.

Miahoul Favahidj. — Auteur : Abd el Abbas. — Origine : Yémen. — Question traitée : sorcellerie.

Samsoul Men aarf el Koubra — Auteur : Ahmadou Abd el Abbass. — Origine : Bouna (?). — Question traitée : Astronomie.

IX. — Liste des principaux marabouts du cercle.

District de Kadé.

PROVINCE DU KOLY

1° *Tafsir Baba :* cinquante-sept ans environ, marabout torodo, né à Sedhou (Fouta-Toro), marabout enseignant au village de Foulah-Mory (Kadé), *tidjania*.

2° *El Hadj Mamodou :* soixante-douze ans environ, marabout torodo, comme le précedent, né à Sadel (Fouta-Toro), marabout enseignant à Foulah-Mory (Kadé), a fait deux fois le pèlerinage de La Mecque, ce qui lui vaut les surnoms d'El Hadj et d'El Marrateini (c'est-à-dire : celui qui a fait deux fois le pèlerinage), *tidjania*.

3° *Tierno Seydou :* quarante-deux ans environ, marabout torodo lui aussi, né à Pété (Fouta-Toro), marabout enseignant à Foulah-Mory (Kadé), *tidjania*.

4° *Bokary Tiana :* quarante-trois ans environ, marabout torodo, né à Kabadala (Casamance), marabout enseignant à Foulah-Mory (Kadé); *tidjania*.

5° *Alfa Mamadou Babali :* cinquante-deux ans environ, marabout torodo, né à Doungo-Lidoubé (Fouta-Toro), marabout enseignant à Foulah-Mory, assesseur au tribunal de cercle, *tidjania*.

6° *Tierno Ahmadou :* cinquante-sept ans environ, marabout foulah, ne à Himaya (Labé), marabout enseignant à Foulah-Mory, assesseur au tribunal de cercle, *tidjania*.

7° *Tierno Moktar Labé Dépéré :* cinquante-six ans environ, marabout foulah, enseignant à Gallon-Kadé, *tidjania*.

PROVINCE DU BOVÉ-KOMPÉTA

8° *Tierno Billo :* cinquante-six ans environ, marabout foulah, enseignant à la mission Kompéta, *tidjania*.

PROVINCE DU BOVÉ-GUÉMÉ

9° *Tierno Diouhé :* soixante-cinq ans environ, marabout foulah, enseignant à la Missidi-Guémé, *qadria*

PROVINCE DU BOVÉ-LÉMAYO

10° *Mamadou Diang Bali :* cinquante-cinq ans environ, marabout foulah, enseignant à Dara-Bové, *qadria*.

PROVINCE DU BADIAR

11° *Modi Souragata :* marabout foulah, quarante-cinq ans environ, enseignant à Madina-Badiar, *tidjania*.

District de Touba.

1° *Mamadou Tassilimou, dit Karamoko Samkhoum :* quarante-six ans environ, marabout diakouké, enseignant à Touba, également marabout quêteur; affilié à l'ordre des *qadria*, dont il est le chef à Touba; grand érudit : lit, écrit et parle couramment l'arabe Possède une bibliothèque très importante que lui légua son père (cf. *ibi supra*). Arrière-petit-fils de Karamoko-Bâ, fondateur de Touba. Effectue, tous les ans, de longs voyages, pendant la saison sèche (Basse-Guinée, Guinée portugaise, etc.). Est allé, en 1909, à Konakry, et de là, avec l'autorisation de M. le gouverneur de la Guinée française, à Boutlimit, en Mauritanie, où il rendit visite au cheik Sidia. Dirige à Touba, l'école des aspirants-marabouts (école coranique supérieure). Mamadou Tassilimou, dit *Karamoko Sankoum* a été arrêté à Touba, le 30 mars 1911, par ordre de l'autorité supérieure, par M. l'administrateur Liurette, assisté du lieutenant Bernard pour « incitations au désordre et rebellion contre l'autorité française ». La peine de la déportation à temps a été prononcée ultérieurement contre lui.

2° *Karamoko Mahdi :* quarante-trois ans environ, marabout diakanké, frère du précédent, *qadria*, assesseur au tribunal de province de Touba. Dirige, avec son frère Karamoko Sankhoum, l'école coranique supérieure de Touba.

3° *Bakary Gassamâ :* cinquante-sept ans environ, marabout enseignant à Touba, de race diakanké, *qadria*.

4° *Haoud Fodé :* marabout enseignant et quêteur, de race diakanké, cinquante-six ans environ, *qadria*.

5° *Fodé Fofana :* quarante ans environ, marabout enseignant à Touba, de race diakanké, *qadria*.

6° *M'Fâ Sylla :* quarante-deux ans environ, marabout enseignant à Touba, de race diakanké, *qadria*.

7° *Karamoko Sakho :* cinquante-trois ans environ, marabout enseignant, de race diakanké, *qadria*.

8° *Bâ Saloum Sakho :* cinquante ans environ, marabout enseignant, de race diakanké, *tidjania*.

9° *Sambouli Mahdi :* soixante-huit ans, marabout enseignant à Touba, de race diakanké, *qadria*.

10° *M'Fâ Lamine :* marabout enseignant de race diakanké, soixante ans environ, *qadria*.

11° *Fatima Sékhou :* marabout enseignant, de race diakanké, soixante-sept ans environ, *qadria*.

12° *M'Fâ Kasso* : marabout enseignant, cinquante-cinq ans environ, de race diakanké, *qadria*.

13° *Karamoko Douasigni* : marabout enseignant, quarante-quatre ans environ, de race diakanké, *qadria*.

14° *Fodé Bâ Sylla* : marabout enseignant, quarante-deux ans environ, de race diakanké, *qadria*.

15° *Bâ Toura Dansokho* : marabout enseignant, de race diakanké, quarante-sept ans environ, *qadria*.

16° *Khalilou Baïo* : marabout enseignant, de race diakanké, soixante-deux ans environ, *qadria*.

17° *Karamba Gassamâ* : marabout enseignant, de race diakanké, trente-cinq ans environ, *qadria*.

18° *Karamoko Bâ Fofana* : marabout enseignant, de race diakanké, soixante-deux ans environ, *qadria*.

19° *M'Béniba Tendjiani* : marabout enseignant, de race diakanké, quarante-deux ans environ, *qadria*.

20° *Ibrahima Cissé* : marabout enseignant, de race diakanké, *qadria*.

21° *Souara Fofana* : marabout enseignant, quarante-six environ, de race diakanké, *qadria*.

22° *Fodé Bâ* : marabout enseignant, de race diakanké, quarante-deux ans environ, *qadria*.

23° *Sankhoum Bâ Gassama* : marabout enseignant, de race diakanké, trente-quatre ans environ, *qadria*.

A. — Binani.

1° *Village de Kalia. Tierno Seydou Dian* : marabout enseignant, soixante-deux ans environ, *qadria*.

2° *Village de Sémou. Tierno Mama Satina* : quarante-six ans environ, marabout enseignant, *tidjania*.

3° *Village de Kessé. El Hassan* : quarante-sept ans environ, marabout enseignant, *tidjania*.

4° *Village de Kembéra. Mamadou Cellou* : soixante-deux ans environ, marabout enseignant, *tidjania*.

5° *Village de Goungourou. Kachariya* : quarante-neuf ans, marabout enseignant, *tidjania*.

6° *Village de Sali. Modi Hamadou Bano* : soixante-neuf ans, marabout enseignant, *tidjania*.

B. — Kinsi.

Village de Kinsi. Modi Cellou Kinsi : cinquante-deux ans environ, marabout enseignant, *tidjania*.

Tierno Malal Koula : marabout enseignant, cinquante ans environ, *tidjinia*.

Mamadou Aliou : marabout enseignant, soixante-six ans environ, *qadria*.

District de Youkounkoun.

PROVINCE DU N'DAMA
(rattachée à Youkounkoun en 1909).

1° *Village de Boussourah. Mody Yaya* : vingt-six ans environ, marabout enseignant, *chalédiya* (soi-disant tidjania).

Mody Aleény : trente-huit ans environ, marabout enseignant, *chadéliya*.

Mody Diao : quarante ans environ, marabout enseignant, *chadéliya*.

Mody Cellou : cinquante ans environ, marabout enseignant, *chadéliya*.

2° *Village de Bendané. Hamidou* : soixante-douze ans environ, marabout enseignant, *tidjania*.

Mody Halidou : soixante et onze ans, marabout enseignant, *tidjania*.

Conclusion sur l'Islam dans le cercle.

Par la masse des musulmans islamisés, par le nombre des marabouts, par la vitalité des écoles coraniques, le cercle de Kadé est donc profondément influencé par l'Islam.

Pays de transition entre le Sénégal et la Guinée française, il a, d'ailleurs, toujours été en relations trop continues avec le Fouta-Toro et le Sahel pour que la religion du Prophète n'y ait pas exercé un rôle prépondérant.

Les *tidjania*, nous l'avons vu, y constituent une majorité importante; les *qadria* diakankés se font remarquer d'autre part, par leur prosélytisme, qui n'exclut pas, du reste, semble-t-il, une certaine tolérance à l'égard des autres confessions; les *chadéliya* enfin, dont nous n'avons parlé que pour mémoire, forment, dans le N'Dama, une minorité intransigeante et fermée.

Dans la première partie de ce chapitre, j'ai brièvement traité de l'évolution de l'Islam au début et dans ces dernières années.

J'ai indiqué, en passant, l'islamisation progressive de certains groupes badiarankés et tyapis, (cf. à Gallou-Kadé); et j'ai conclu qu'il y avait là une preuve indéniable des progrès de l'Islam dans ce pays.

On ne saurait, en effet, le nier. Mais est-ce à dire qu'il y ait, en l'espèce, un danger immédiat? Est-ce à dire qu'il faille s'attendre au prochain passage à l'Islam de toutes les populations fétichistes de cette circonscription? Evidemment non : il y aura là une œuvre de longue haleine, dont triomphera, sans doute, d'ailleurs, avec le temps, la patience, la souplesse, l'habileté des marabouts.

Et j'en arrive ainsi à ma conclusion finale : ce sont eux, en définitive, marabouts de tous genres, ambulants ou enseignants, soi-disant dioulas, karamokos lettrés ou de fortune, hadjis, walis, chérifs, descendants du Prophète et autres, qui constituent la force vive, le grand danger de l'Islam en pays noir.

Ce sont eux qui propagent la doctrine, qui façonnent la jeunesse, qui inculquent à ceux qui formeront les générations futures, la haine indélébile du « roumi. »

Ce sont eux qui, sous une résignation de surface, cachent le profond désir de se libérer de notre autorité.

Ce sont eux qui travaillent sourdement à saper l'édifice;

Ce sont eux qui méritent d'être étroitement surveillés :

Car ce sont eux qui feront toujours et malgré tout (même les meilleurs et les moins hostiles), le plus d'efforts pour regagner leur ancienne hégémonie et leur ancienne puissance, en excitant contre nous les indigènes sous le couvert de la religion.

III° PARTIE

Les divisions territoriales : Districts, Provinces, Villages. — Les principaux chefs. — L'Impôt.

1° *District de Kadé*. Le district de Kadé comprenait 5 provinces :

1° Le district de Kadé.
2° Le district de Touba.
3° Le district de Youkounkoun.
a) Le *Koli*, chef-lieu Kadé.
b) Le *Badiar*, chef-lieu Madina (alias : Toumboun-Kébou)
c) Le *Bové-Lémayo*, chef-lieu Guilédji.

d) Le *Bové-Kompéta*, chef-lieu Madina-Diang.
e) Le *Bové-Guémé*, chef-lieu Guémé (cf. 1).

Le dernier recensement de 1910 a donné pour le district une population de 25.925 habitants (Bové-Guémé et Bové-Kompéta compris) ce qui correspond à un rôle d'impôt de 75.775 francs (à 3 francs par habitant).

Les villages les plus importants sont :

a) *Dans le Koly* : Kadé (formé du groupement des 3 villages de Foulah-Mory, (2) Gallo-Kadé (3) et Goubambel) [environ 4.500 habitants]; Doumbiagui [environ 500 habitants]; Kitiar (222 habitants), Samba-Poulo (200 habitants), Kirimane (280 habitants), Kambamboly (128 habitants), Kankody (95 habitants), Katabissi (116 habitants).

b) *Dans le Badiar* : Koutan (723 habitants), Maro (592 habitants), Saré-Boïdo (163 habitants), Saré-Guéladio (195 habitants), Sounkountou-Foulacounda (200 habitants), Madina (200 habitants).

c) *Dans le Bové-Lémayo* : Madina-Bové (missidi) [1.904 habitants], Guilédji (missidi) [878 habitants], Dara-Bové (missidi) [1.401 habitants].

d) *Dans le Bové-Kompéta* : Kompéta (missidi) [1.867 habitants], Madina-Diang (missidi) [1.318 habitants].

e) *Dans le Bové-Guémé* : Guémé (missidi [2.000 habitants environ].

La province la plus peuplée est la province du Koly : 7.616 habitants.

La province la moins peuplée le Bové-Guémé : 2.971 habitants.

A la tête de chaque province (sauf en ce qui concerne le Badiar), se trouve un chef de province nommé par le Gouverneur de la Colonie sur la proposition du commandant de cercle.

En 1910, les divers chefs de provinces du district de Kadé étaient les suivants :

Pour le Koly : Modi Moktar Singuetti, frère d'Alfa Yaya, ex-chef du Labé ; *pour le Bové-Lémayo* : Mamadou Saliou Bala Dara ; *pour le Bové-Guémé* : Alfa Mamadou Oury ; *pour le Bové-Kompéta* : Modi Talibé Kompéta.

Le *Badiar* étant divisé en circonscriptions indépendantes ayant chacune leur chef (4).

D'une façon générale on appelle en foulah :

a) *Missidi* : l'agglomération qui possède une mosquée (de l'arabe : Mesdjid).

b) *Foulasso* : l'agglomération qui n'en possède pas.

c) Et *Roundé* : le village de culture.

2° *District de Touba*. Ce district comprenait, en 1910, les six provinces suivantes :

a) Le *Binani*, chef-lieu Médina-Kembéra.
b) Le *Kinsi*, chef lieu Madina Kinsi.
c) Le *Koté*, chef lieu Koté.

(1) Par arrêté du 21 juin 1910, les 2 provinces du Bové-Guémé et du Bové-Kompéta ont été enlevées au cercle de Kadé-Touba pour être rattachées à un cercle nouvellement créé, le Cercle de Télimélé : le rattachement devant avoir son effet à compter du 1er janvier 1911.
En réalité il n'a eu son effet que vers le milieu de l'année.
(2) Foulah-Mory ; c'est-à-dire : le Marabout peuhle.
(3) Gallo-Kadé : le Noyau de Kadé.
(4) L'ancien chef de la province du Badiar révoqué au début de 1910, est mort en janvier 1911. Il avait nom : *Amadou Kouradian*.

d) Le *Yamé*, chef-lieu Yamé.
e) Le *Tenda Boéni*, chef-lieu Dara, auxquelles il convient d'ajouter 9 villages indépendants, savoir : *Sabou-Ciré, Himaya, Longo, Bambara, Kapeli, Safa, Diakhabicounda, Toubandi et Touba*

Le dernier recensement (de 1910) a donné pour ce district une population de 22.268 habitants, correspondant à un rôle de 66.804 francs à 3 francs par tête.

Les principaux villages sont :

a) *Dans le Binani : Touba*, (pour lequel le dernier recensement accuse 7 252 habitants), qui est la plus grosse agglomération de cette région ; *Médina-Kembéra* (220 habitants), *Himaya* (201 habitants), et *Goungourou* (981 habitants).
b) *Dans le Kinsi : Kinsi* (587 habitants).
c) *Dans le Yamé : Gomboura* (254 habitants) et *Yamé* (310 habitants).
d) *Dans le Tenda-Boéni* : Dara (295 habitants).
e) *Dans le Singuetti* : Madina-Singuetti (265 habitants).

La province la plus peuplée est le Binani (6.383 habitants).

La province la moins peuplée, le Yamé (1.200 habitants environ).

Les divers chefs de provinces étaient en 1910 :

Pour le Binani : Modi Oumarou Beyla ; *pour le Kinsi* : Modi Cellou Kinsi ; *pour le Yamé* : Modi Abdoulkadiri ; *pour le Koté* : Modi Cellou Koté ; *pour le Singuetti* : Modi Aliou Singuetti ; *pour le Tenda-Boéni* : Madi Sori Kellen.
(Tous de race foulah sauf le dernier, de race tenda).

3° *District de Youkounkoun*. — Le district de Youkounkoun, enfin, comprenait cinq provinces et un territoire, savoir les quatre provinces Koniaguis, la province foulah du N'Dama et le territoire Bassari.

Provinces Koniaguis : ce sont :

La province est : chef, Tyoumoky, village principal : *Ouijane* (1.294 hab.).

La province nord chef, Tougané, notre ami de la première heure, village principal : *Ourak* (176 hab.).

La province sud : chef, N'Diéry, village principal : *Ythiou*, où fut tué le lieutenant Moncorgé en 1902, le 16 avril, avec 25 tirailleurs (350 hab.).

La province ouest : chef, Pata Tougané, villages principaux : Youkounkoun (183 hab.), chef-lieu du district et siège du poste administratif, Idjini (192 hab.), Bambou (208 hab.,) Ikota (153 hab.).

Province du N'Dama : la province du N'Dama, qui dépendait en 1905, 1906, 1907 et 1908 du district de Touba, fut rattachée au district de Youkounkoun en fin 1909 ; chef, Modi Aliou ; villages principaux : Kosi (1.544 hab.), Kalassi (1.044 hab.), Domou (880 hab.), Boussourah (593 hab.).

Territoire des Bassaris. Villages principaux : Ityasara (2.208 hab.), Négaré (1.940 hab.), Doïdoï (1.664 hab.), Audef (1.198 hab.), Idal (318 hab.).

La population globale du district était en 1910 de 22.038 habitants : mais le rôle d'impôt présenté pour le district pour 1911 ne se montait qu'à 40.501 fr. 40, car seule, la province du N'Dama et seul le village de Youkounkoun étaient imposés à 3 francs par tête d'habitant ; les habi-

tants des provinces Koniaguis et du territoire des Bassaris ne payant qu'un impôt de capitation variant de 1 fr. 35 à 1 fr. 60 par habitant.

Le rôle d'impôt global du cercle de Kadé-Touba était en 1910 de 172.292 francs (cent soixante-douze mille deux cent quatre-vingt-douze francs (y compris les provinces du Bové-Guémé et du Bové-Kompéta).

IVe PARTIE

I. — Historique rapide et résumé des diverses délimitations.

Le premier explorateur de la région qui nous occupe fut, semble-t-il, le *Français Mollien (1818)*. Préoccupé de résoudre des problèmes hydrographiques et de trouver les sources de la Gambie et du Bafing, il partit de Saint-Louis, visita d'abord le Fouta-Djallon (Labé-Timbo), puis le Touba et le Kadé, et termina son itinéraire en Guinée portugaise par Géba et Bissao. (cf. : G. Mollien, *Voyage dans l'intérieur de l'Afrique, aux sources du Sénégal et de la Gambie*, Paris, 1820). Trente-trois ans plus tard, en 1851, un autre Français, *Hecquard*, officier de cavalerie, chargé de mission au Fouta-Djallon, par le gouverneur du Sénégal, visitait à nouveau le Kadé et les Bovés, et suivait à peu près la même route que Mollien à son retour :

« Franchissant, dit-il, dans le récit de son voyage, les plaines inondées qui séparent la Casamance de la Gambie, je suivis les rives de ce fleuve jusqu'à Fattatenda ; puis, traversant les Etats du Haut-N'Gabou, j'arrivai sur les bords du *Rio-Grande*. De là, je visitai le *Koli*, les villages inconnus des *Tyapis ;* et, après avoir erré longtemps dans les montagnes arides et désertes des Bovés, *pour éviter un chef insurgé* contre l'almamy régnant, je gagnai Timbo, capitale du Fouta-Djallon « [cf. Hecquard : *Voyage sur la côte d'Afrique et dans l'Afrique Occidentale*, Paris, 1853]. Puis vinrent tour à tour :

Le *lieutenant Lambert, en 1860* (itinéraire de Boké à Timbo par le Bové-Guémé et le Bové-Kompéta) [cf. Lambert: *Voyage au Fouta-Djallon* Tour du monde : 1861]. *Olivier (1879-1880)* (Sud du cercle : Léla, Parawali, Téliré, Bouli, Médina-Bové, etc.). *Goldsbury (1880)*, qui rayonna un peu partout, Bovés, Touba, Kadé, Badiar [cf. : *Expedition to the River Gambia*]. *Gaboriaud (1881)* (Bovés). *Madrolle et Baillat (1893)* (vallées du Rio-Grande et du Cogon). *Enfin le Dr Maclaud (1898-1899)*, qui parcourut les Bovés, les plaines du Rio-Grande, le Badiar, le Paquessy, le N'Dama et les pays Koniaguis et Bassaris.

II. — Formation administrative du cercle.

A. *Le Kadé.*

Longtemps englobé dans le Labé — la plus grande des provinces du Fouta — le *Kadé* fut constitué en cercle en 1898, c'est-à-dire il y a douze ans seulement. Le cercle comprenait alors les cinq provinces suivantes : le Koli, le Badiar, le Bové-Kompéta.

Réuni à Touba en février 1905, le Kadé en fut séparé à nouveau au mois de juillet suivant (Arrêté du 13 juillet 1905) ; et *Kadé* fut désigné à cette époque pour rester le chef-lieu du cercle ainsi reconstitué.

En 1912, Kadé est redevenu simple poste et le chef-lieu du cercle a été transféré à Koumbia.

B. *Le Touba.*

Ne fut constitué en cercle qu'en 1903. (Poste installé par M. l'adjoint des affaires indigènes, Emile Feuille, et par M. le Dr Verdier, le 24 mars 1903.)

Le cercle comprenait : le Binani, le Kinsi, le Koté, le Jamé, la Singuetti, l'Himaya, le Longo et quelques autres provinces sans importance, formant la frontière avec la Tenda-Boéni. Rattaché à Kadé en 1905 (cf. *Supra* : Arrêté cité), supprimé en 1912.

C. *Le Boussourah.*

Fut cercle de 1900 à 1904.

Le chef-lieu était Boussourah, où un poste militaire avait été créé en 1899 après l'expédition contre le N'Dama. Ce poste fut supprimé à compter du 1er juillet 1904.

Le cercle de Boussourah comprenait : le N'Dama (chef-lieu Boussourah), une partie du Badiar, le Payali (près de la frontière sénégalaise), et le Paquessy (chef lieu Kankéléfa), aujourd'hui portugais, à l'extrémité nord-ouest.

Rattaché à Touba en 1905, en ce qui concerne le N'Dama.

En fin 1909, le N'Dama a été enlevé au Touba et rattaché au district de Youkounkoun dont il dépendait en 1910.

D. *L'ancien cercle des Koniaguis.*

Créé à la suite de l'expédition de 1904, le cercle était le plus petit cercle de la Guinée française. Il comprenait les pays koniaguis et bassaris. Le chef-lieu était Youkounkoun (chef-lieu actuel du district), où un poste militaire exista jusqu'en novembre 1906.

Le cercle des Koniaguis a été rattaché au cercle de Kadé en 1905.

III. — Les diverses délimitations franco-portugaises.

La frontière entre la Guinée française et la Guinée portugaise fut longtemps extrêmement indécise.

Et la zone d'influence que s'assignaient tour à tour, Français et Portugais, n'était basée sur aucune donnée sérieuse.

La première convention intervenue à ce sujet fut le *Traité du 12 mai 1886*.

Par ce traité, nous obtenions du Portugal le poste de Zinguichor (en Casamance), le Kompony (au Cogon) et des enclaves sur le Rio-Nuñez. Nous obtenions en outre, la reconnais-

sance de nos droits au Fouta-Djallon. De notre côté, nous cédions le Cassini.

Dans le but de fixer sur le terrain les limites établies par ce traité, une *première mission de délimitation* opéra de part et d'autre, en 1888.

Ce fut la *mission Brosselard-Faidherhe, de Oliveira* (1). Il résulta de ses travaux que les commissaires des deux nations se trouvèrent en désaccord sur l'application et l'interprétation du traité de 1886. Cependant, dans l'ensemble, le tracé de la frontière fut défini, semble-t-il, de façon assez précise, et les opérations d'abornement purent ne plus paraître nécessaires que du côté de la mer, au Sud de la Guinée portugaise.

La *seconde mission, celle du capitaine Payn*, eut précisément pour but de combler cette lacune. Malheureusement, dès l'abord, des difficultés survinrent:

a) D'une part, les commissaires français (capitaine Payn, lieutenant Benoît et lieutenant Brocard), découvrirent d'importantes erreurs dans les travaux de la mission de 1888.

Par exemple, que la ligne-frontière tracée sur le terrain à cette époque, ne correspondait pas du tout au tracé indiqué par le traité.

b) D'autre part, les commissaires portugais déclarèrent être là pour repérer une ligne déterminée en 1888 et non pour rectifier la frontière.

On se sépara donc sans résultats.

Devant cette situation, le gouvernement français confia au capitaine Payn le soin d'une nouvelle mission, avec l'enseigne de vaisseau Forget et le lieutenant Brocard comme adjoints.

Les observations de M. Forget démontrèrent, cette fois, que l'on avait jusque-là placé à tort les villages français de Kadé et de Kankéléfa à l'Est du 16e degré de longitude et qu'ils se trouvaient, en réalité, à l'Ouest de ce méridien, par conséquent en Guinée portugaise (aux termes mêmes de l'accord de 1886).

Une quatrième mission de délimitation fut alors confiée en 1902 à M. l'administrateur Maclaud, avec le lieutenant Brocard comme second.

Le but de cette quatrième mission était « d'arriver à un accord définitif » en s'inspirant de l'esprit du traité de 1886, mais en ne s'attachant pas, *stricto sensu*, aux termes de cette convention.

Les commissaires des deux nations (Dr Macland et lieutenant Brocard pour la France), (lieutenant de vaisseau Muzanty pour le Portugal), avaient deux objectifs:

a) La frontière de la Guinée portugaise et de la Guinée française.

b) La frontière de la Casamance.

La première, qui nous intéresse seule, fut déterminée depuis Motaïrou jusqu'à l'extrémité nord de la Guinée portugaise confinant au Sénégal, aux environs de Soukko (1). Nous obtenions: les territoires dépendant de Kadé, de Tarigué et de Binassi; mais nous abandonnions aux Portugais la région de Dandoum (environ 349 kmq.), sur la frontière sud, une parcelle située sur la frontière ouest, au Sud du parallèle de Kadé et un territoire dépendant du Paquessy (Kankéléfa) et situé sur la frontière ouest au Nord du parallèle de Kadé, soit 517 kilomètres carrés de part et d'autre. (*Procès-verbal du 8 mai 1903.*)

Ce procès-verbal, qui donna lieu à un échange de notes entre le ministère des Affaires étrangères de Paris et le cabinet de Lisbonne, fut approuvé par les gouvernements français et portugais; et le *8 octobre 1905* avait lieu à Kadé l'échange officiel des territoires de la Guinée française et de la Guinée portugaise. (Administrateur adjoint Billault pour la France et capitaine Diogo de Meduros Correa e Silva pour le Portugal.)

Ainsi se trouva enfin réglée cette importante question de la « Frontière », si longtemps en suspens.

APPENDICE SUR ALFA YAYA

EX-ALMAMY DU LABÉ

Généalogie.

Abou Saliou.
Alfa Saliou Mô Labé.
Mamadou Dian.
Modi Abdoullaïje.
Alfa Saliou.
Alfa Ibrahima.
ALFA YAYA.

Il nous paraît utile de dire ici quelques mots d'*Alfa Yaya*, le dernier grand chef de la Guinée française dont Kadé était la résidence habituelle et, en quelque sorte, le dernier retranchement.

Issu de la dynastie des *Kalidiabés*, chefs héréditaires du Labé, il avait su se créer avec notre appui une influence considérable et qui menaçait de devenir dangereuse.

Ses prétentions finirent même par ne plus connaître de limites et s'étendirent à des régions sur lesquelles il n'avait aucun droit, par exemple aux Koniaguis, aux Timbis, et même au Fouta-Djallon, « qu'il rêvait de dominer au lieu et place de Baba Alimou sous le couvert d'Oumarou Bademba. (Lettre du 16 octobre 1905 de M. le Gouverneur de la Guinée française au commandant du cercle de Kadé.)

« Mécontent du résultat des diverses délimitations, il chercha de plus à tromper notre confiance en faisant des ouvertures aux autorités portugaises en vue de trahir nos intérêts. »

Sa révocation et son internement furent donc décidés : *arrêté le* 10 *novembre* 1905, *il fut déporté au Dahomey le* 28 *du même mois*. La durée de son internement avait été fixée à cinq ans. Il résidait à Abomey et touchait une pension an-

(1) La mission de 1888 comprenait:
Pour la France, le capitaine Brosselard-Faidherbe, le lieutenant Clerc et M. Galibert, publiciste. Pour le Portugal MM. de Oliveira, de Cabral et Barelan.

(1) MACLAUD : la frontière de la Guinée portugaise; *Bulletin de la Société de Géographie commerciale*, 1903.

nuelle de 25.000 francs au compte du budget local. Il avait, auprès de lui plusieurs de ses femmes et de ses anciens *batoulas* (ou suivants)(1), qu'il avait été autorisé à emmener; ses biens (consistant surtout en troupeaux de gros bétail) étaient administrés en son absence par quatre mandataires de son choix [Diouldé Tangué, Yoro Diao, Ali Sankolla et Ali Tiédo], qui le représentaient et qui agissaient pour son compte sous le contrôle du commandant de cercle. Il avait été procédé par leurs soins en 1906, au paiement de ses dettes dont il avait exprimé le désir de s'acquitter. Sa peine ayant pris fin *en novembre* 1910 Alfa Yaya fut autorisé à rentrer en Guinée française : il débarqua à Konakry le 30 novembre 1911.

On sait comment après avoir protesté de ses sentiments de soumission à la France et avoir prêté serment sur le Coran de ne plus essayer de nous trahir (2), il tenta de fomenter le soulèvement du Fouta (3).

Arrêté à nouveau au début de février 1911, avec son fils Aguibou et son secrétaire Oumar Koumba, il a été condamné à la déportation perpétuelle au Gabon (4).

Ve PARTIE

Administration, Justice, Instruction publique, Santé, Commerce, Voies de communication, Régime minier, Budget, Conclusion.

I. Administration. — Au point de vue administratif, le cercle de Kadé-Touba comprenait en 1910 :

a) *Pour les Affaires indigènes* :

Un administrateur adjoint de 2e classe des colonies, commandant le cercle;

Un adjoint des Affaires indigènes, agent spécial à Kadé;

Un adjoint des Affaires indigènes, magasinier à Kadé;

Un adjoint des Affaires indigènes, puis un administrateur adjoint, chef du poste de Touba;

Un adjoint des Affaires indigènes, chef du poste de Youkounkoun.

b) *Pour les Postes et Télégraphes* :

Un commis local des P. T. T., faisant fonctions de receveur, à Kadé, et deux commis indigènes, faisant fonctions de gérants, à Kaorané et à Youkounkoun.

c) *Pour la Douane* :

Un préposé européen, chef du poste des douanes de Kadé, et un brigadier indigène, chef du poste des douanes de Koutan (Badiar).

La police du cercle était assurée par trente-trois (33) gardes de cercle répartis comme suit:

13 gardes à Kadé (dont 1 sergent et 2 gardes de 1re classe);

14 gardes à Youkounkoun (dont 1 caporal et 1 garde de 1re classe);

6 gardes à Touba (dont 1 caporal).

La surveillance de la frontière portugaise était confiée, d'autre part à 10 gardes frontière (3 de 1re classe, et 7 de 2e classe), à Kadé et à Koutan (Badiar). Huit surveillants indigènes des Postes et Télégraphes étaient enfin chargés de l'*entretien et de la réfection des lignes télégraphiques*.

II. Justice. — Conformément au décret du 10 novembre 1903 (portant réorganisation du service de la justice dans les colonies relevant du Gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française), l'organisation judiciaire du cercle, en 1910, était la suivante :

a) *Un tribunal de cercle*, siégeant au chef-lieu du cercle, à Kadé;

b) *Trois tribunaux de provinces*, 1 à Kadé, 1 à Touba et 1 à Youkounkoun;

c) Autant de *tribunaux de villages* que de villages dans le cercle.

1) *Tribunal de cercle.* Le tribunal de cercle (administrateur, président; 3 notables indigènes, assesseurs), *connaît de tous les crimes* commis dans les limites de la circonscription par les indigènes non justiciables des tribunaux français. Il statue en outre sur *tous les appels*, en matière civile, commerciale et correctionnelle.

2) *Tribunaux de provinces.* Les *tribunaux* de provinces (chef de province, président; 2 notables indigènes, assesseurs), connaissent de leur côté, *de tous les délits*; leur compétence en toute matière (civile, commerciale et correctionnelle), correspond à celle de nos tribunaux de première instance.

3° *Tribunaux de villages.* — Les tribunaux de villages, enfin, règlent en matière civile et commerciale tous les différends dont ils sont saisis par les indigènes dépendant du village; mais les fonctions de chef de village (juge conciliateur et de simple police), sont analogues à celles de nos juges de paix en matière de conciliation.

En matière pénale, le tribunal de village connaît des contraventions ordinaires et de droit commun, prévues par l'autorité administrative ou par les coutumes locales et susceptibles d'entraîner des peines de simple police variant de un à cinq jours de prison et de 10 francs à 15 fr. d'amende. (Cf. : Instructions sur l'application du décret du 10 novembre 1903. Gorée : 1905.)

a) *Attributions judiciaires de l'administrateur.* — « L'administrateur commandant le cercle, *contrôle*, d'une façon générale, les juridictions indigènes, tribunaux de villages et de provinces. Avec le concours de ses assesseurs indigènes il est, en sa qualité de *Président du Tribunal de cercle*, *juge d'appel* des décisions des tribunaux de provinces; il juge les *crimes* commis dans sa circonscription par les indigènes non justiciables des tribunaux français. (Décret du 10 novembre 1903.)

(1) *Baloulas* : littéralement adorateurs, comparer à *Sofa* (pluriel *sofde*), littéralement : *fidèles*.
(2) *Afrique française*, Le sort d'Alfa Yaya, par AUGUSTE TERRIER, p. 56.
(3) Cf : *affaire de Goumba* où furent assassinés le capitaine Thaly et le lieutenant Bernard (le 30 mars 1911).
(4) *Afrique française*, 1911, p. 56, 122, 123, 144, 262, 333.

b) *Police judiciaire.* — « Vis-à-vis des Européens et assimilés, et de tous les justiciables relevant d'une juridiction française, l'administrateur a les pouvoirs d'*officier de police judiciaire auxiliaire du procureur de la République.* (Article 12 du décret du 22 septembre 1887.)

c) *Peines disciplinaires.* — « Il jouit, enfin, de la faculté de punir disciplinairement de prison ou d'amende (jusqu'à quinze jours de prison et jusqu'à 100 francs d'amende), les indigènes non citoyens français coupables d'infractions spéciales. (Arrêté de M. le Gouverneur général du 12 octobre 1888, modifié par arrêté du 14 septembre 1907.)

Voici quelques-unes de ces infractions : « Refus de payer l'impôt, dissimulation de la matière imposable, départ sans autorisation d'une circonscription administrative, entraves à un service public, etc., etc. »

Etat civil. — L'administrateur, commandant le cercle, est « officier de l'état civil ».

Il tient, en conséquence, les registres *ad hoc* (naissances, mariages et décès).

III. — Instruction publique. — Il n'existait pas d'école française dans le cercle de Kadé-Touba en 1910.

IV. — Santé. — a) *Assistance médicale.* — L'assistance médicale indigène que l'on devait organiser dans le cercle en fin 1908, ne l'était pas en fin 1910 : les trois postes de Kadé, Touba et Youkounkoun étaient donc dépourvus de médecin.

Un « poste médical » existe cependant à Kadé, depuis le début de 1909, et a été construit, en partie, par l'auteur de ces lignes (1).

b) *Etat sanitaire général.* — L'état sanitaire général de la région a d'ailleurs toujours été relativement satisfaisant, et il n'y est jamais survenu de ces grandes épidémies qui dévastèrent, jadis, certaines parties de la côte ou de la Haute-Guinée.

La variole n'a causé, par exemple, que quelques décès isolés, dans le district de Youkounkoun, en 1910.

c) *Principales maladies.* — Les maladies les plus répandues sont les suivantes :

La tuberculose (surtout chez les Foulahs et chez les Foulacoundas). Le paludisme. La dysenterie. L'épilepsie. L'éléphantiasis (surtout au Badiar et dans le Bové-Lémayo). Le goitre (extrêmement fréquent chez les Tyapis et chez les Badiarankés, mais le plus souvent bénin.)

La lèpre (un peu dans tout le cercle : une centaine de lépreux dans le district de Kadé, par exemple).

Enfin, la maladie du sommeil (heureusement assez rare), dans le Touba et dans le Kadé.

V. — Commerce. — Nous distinguerons ici :

A) Le commerce indigène.

B) Le commerce européen.

(1) Un médecin de l'assistance médicale indigène a été envoyé à Kadé, au début de 1911. — (Note de l'auteur.)

A) *Commerce indigène.* — Le commerce indigène porte sur les denrées suivantes : caoutchouc, tissus, sel, sucre, pétrole, allumettes, kolas, mil, riz, tabac en feuilles, peaux de bœufs, nattes du pays, etc.

Pratiqué par les « dioulas » ou colporteurs), qui détenaient à eux seuls, tout le trafic du pays, ce « petit commerce indigène » est surtout prospère *à Touba*, centre commercial très important, situé sur la route du Nocolo (Sénégal) et du Soudan (Satadougou), et où la population diakanké est, avant tout, nous le répétons, commerçante. Touba est, d'autre part, à une distance suffisante de la frontière pour que les dioulas ne soient pas gênés dans leurs transactions.

Il n'en est pas de même à *Kadé*, que la proximité de la Guinée portugaise et la « zone douanière » qui en est la conséquence, semblent leur faire de plus en plus abandonner.

A *Youkounkoun* enfin, et généralement dans tout le pays koniagui et bassari, le commerce se réduit au « troc » et consiste le plus souvent en échanges de grains ou d'animaux (chèvres, moutons, etc.), contre des verroteries, des tissus et, il faut le dire aussi, contre des fusils et de la poudre, généralement passés en fraude.

L'établissement de factoreries européennes dans le cercle a, du reste, porté un coup sérieux aux « dioulas », qui ne peuvent maintenant lutter sans trop d'infériorité que dans les provinces éloignées dont les habitants répugnent encore à venir eux-mêmes chez le Blanc.

. Le rôle des patentes de 5e classe, (patentes des petits traitants et revendeurs indigènes, à 50 fr. par an), a cependant donné la somme de quatre mille six cent cinquante francs (4.650 francs) en 1910.

Des marchés couverts permanents existaient à Kadé, Touba et Youkounkoun.

B. *Commerce européen.* — Alors qu'en fin 1908 sept factoreries européennes seulement étaient installées dans le cercle, celui-ci comptait vingt comptoirs établis et faisant affaires en fin 1910, sans parler des établissements en projet.

Ces comptoirs étaient (par districts) :

Dans le district de Kadé :

1° Le comptoir de la Cofca, *à Kadé.*
2° Le comptoir Chavanel, *à Kadé.*
3° Le comptoir Chavanel, *à Teliré.*
4° Le comptoir Chavanel, *à Dalaba.*
5° Le comptoir Chavanel, *à Gouba.*
6° Le comptoir Chavanel, *à Kindoye.*
7° Le comptoir de la Cofca, *à Doumbiagui.*
8° Le comptoir Chavanel, *à Parawali.*
9° Le comptoir Raffier, *à Sodowotro.*
10° Le comptoir Jay, *à Fousset.*
11° Le comptoir Jay, *à Bounaïté.*
12° Le comptoir Chavanel, *à O'Dialédji.*
13° Le comptoir Gallois, *à Gouba.*
14° Le comptoir Chavanel, *à Sodowotro.*
15° Le comptoir de la Compagnie coloniale, *à Kalassi.*

Dans le district de Touba :

16° Le comptoir Gallois, *à Boméhou.*
17° Le comptoir de la Compagnie coloniale, *à Boméhou.*
18° Le comptoir Weber, *à Toubandi.*
19° Le comptoir Chavanel, *à Leitenki.*

Dans le district de Youkounkoun :

20° Le comptoir Weber (allemand), *à Boussourah.*

(Toutes maisons du Rio-Nuñez, à l'exception de la maison allemande Weber, de Kindia.)

A l'exception de la Cofca et de la factorerie Chavanel, de Parawali — établies en fin 1906 — toutes ces maisons de commerce se sont installées dans le cercle en 1907-1908 seulement.

Le fait est significatif; jusqu'à cette époque, en effet, les commerçants européens du Nuñez s'étaient bornés à attendre les caravanes qui descendaient « dans les rivières » chargées des produits de l'hinterland; ils les « traitaient » directement sans quitter leurs comptoirs et ils ne songeaient pas le moins du monde à aller chercher sur place le producteur. Aujourd'hui, au contraire, la concurrence excessive et peut-être aussi le désir de gagner davantage, ont renversé les rôles : ce n'est plus le Noir qui va vers le Blanc, c'est le Blanc qui va vers le Noir. A *Boké*, comme il y a quelques années, à Konakry on verra donc se reproduire le même phénomène : le quasi-abandon des installations du littoral, pour la création de « factoreries » dans l'intérieur, et le passage, en quelque sorte, à l'état d'entrepôts de ces installations.

Sans doute, n'était-ce pas là, au début, le résultat visé.

Quoi qu'il en soit, l'*occupation commerciale du cercle est un fait accompli;* et elle n'ira croyons-nous, qu'en s'accentuant davantage.

Le cercle est *riche*, abondamment pourvu en caoutchouc, riz, mil, bétail, etc.; c'est, en outre, un pays encore neuf, où existent des réserves nombreuses et facilement exploitables; il y a donc beaucoup à y faire, et il y a largement de la place pour chacun. *La politique commerciale*, dans le cercle de Kadé, a d'ailleurs été jusqu'à présent, il faut bien le dire, quelque peu incohérente.

Disséminés sur une trop vaste étendue, et pour ainsi dire « éparpillés » au hasard d'installations provisoires, les divers commerçants ou employés de commerce se gênaient les uns les autres et annihilaient les bons effets de la concurrence : nous avons même assisté, en 1910, à ce fait bizarre de deux employés de la même maison se « coupant » les routes et se « soufflant » les caravanes de passage, dans le seul but d'augmenter le chiffre de leurs affaires de la saison de traite!

Une nouvelle politique commerciale semblait heureusement se dessiner au début de 1911 et tendait à ramener à Kadé et aux environs le centre des opérations.

C'est, en effet, selon nous, la seule méthode vraiment rationnelle et qui puisse donner des résultats vraiment probants.

En sachant opérer, et surtout en sachant s'entendre et se grouper, les commerçants du Nuñez pourront, de la sorte, détourner à leur profit vers Kadé, la majeure partie du commerce de la Guinée portugaise qui leur échappait par leur faute par suite de l'éparpillement de leurs factoreries.

Est-ce à dire que la Guinée portugaise soit le pays de cocagne, l'Eldorado commercial? Nous ne le croyons pas. Mais il y a certainement une tentative intéressante à reprendre à Kadé, pour tâcher d'amener de ce côté des bornes-frontière le courant commercial qui descend actuellement vers Bissao et Chittoli ou qui remonte vers Baffata.

L'avenir montrera si le commerce du Nuñez (dont la région de Kadé est le déversoir et le débouché naturel) a enfin compris quelle était la voie à suivre, et s'il s'est rendu compte que la création d'un *centre commercial* est pour beaucoup dans la prospérité des affaires.

Syriens. — Aucun Syrien n'était encore installé dans le cercle, en 1910.

STATISTIQUES DOUANIÈRES

DU CERCLE DE KADÉ-TOUBA EN 1910
MONTRANT LE MOUVEMENT COMMERCIAL AVEC LA GUINÉE PORTUGAISE

(Suivant les statistiques officielles des postes de douanes de Kadé et de Koutan (Badiar) en 1910.)

I. — Tableau des importations.

Produits	Quantités importées		Valeur	
Calebasses vides	11.522	kilogrammes	19.631	»
Riz en paille	7.596	—	759	»
Sel aggloméré	7.004	—	349	»
Riz net	666	—	166	»
Tissus d'Europe	723	—	4.460	»
Tissus du pays	445	—	2.418	»
Colas	267	—	544	»
Tabac en feuilles	206	—	287	80
Pétrole	160	litres	48	»
Sucre	162	kilogrammes	66	40
Savon	123	—	55	35
Perles de verre	178	—	476	»
Beurre de karité	18	—	6	30
Fils de coton d'Europe	14	—	56	70
Nattes indigènes	10	—	7	50
Poudre de traite	15	—	72	20
Peaux brutes	8	—	26	»
Bœufs ou vaches	5	têtes	975	»
Chevaux	6	—	1.800	»
Totaux	28.957	kilogrammes de produits divers.	32.204	25

Plus : 160 litres de pétrole, 5 têtes de gros bétail et 6 chevaux.

Origine : Guinée portugaise. — Tous produits provenant de la Guinée portugaise

La valeur est indiquée *brute*, c'est-à-dire sans tenir compte de la surtaxe d'importation indirecte ni des droits d'entrée.

Note au sujet des importations autres que celles indiquées ci-dessus en provenance de Boké et des exportations du cercle à destination de Rio-Nunez.

Nous avons dit précédemment que Boké, chef-lieu du cercle de Rio-Nuñez était le débouché naturel du cercle de Kadé-Touba, la porte ouverte au point commercial de la région sur l'extérieur. Il eût donc été intéressant de pouvoir fournir ici un tableau du mouvement d'importation et d'exportation à ce point de vue. Mais il nous a été impossible de réunir en l'espèce des renseignements et des chiffres précis.

II. — Tableau des exportations.

Produits	Destination	Quantité	Valeur	Observations
—	—	—	—	—
			Francs	
Colas	Sénégal	9.000 kilogrammes	17.410	Provenant des rivières du Sud (Basse-Guinée)
Colas	Gambie anglaise	620 —	1.240	Provenant des rivières du Sud (Basse-Guinée)
Colas	Guinée portugaise	18.435 —	36.870	Provenant des rivières du Sud (Basse-Guinée)
Caoutchouc	Guinée portugaise	59 —	413	Provenant du cercle de Kadé-Touba
Bœufs	Guinée portugaise	3 têtes	125	Provenant du Badiar
Chèvres	*Ut supra*	7 —	70	Provenant du pays koniagui
Cuirs verts	Guinée portugaise	100 kilogrammes	175	Provenant du Badiar
Totaux		28.224 kilogrammes De produits divers	56.303	

Plus : 3 bœufs et 7 chèvres.

En raison de l'étendue de la frontière à surveiller (frontière de la Guinée portugaise), il était matériellement impossible aux seuls postes de douanes de Kadé et de Koutan (Badiar) d'assurer de façon sérieuse et efficace la surveillance de la zone douanière dont ils étaient respectivement chargés. Aussi, la contrebande était-elle très active, surtout au Nord du cercle (Badiar), vers l'importante agglomération de Baffata (Guinée portugaise), au confluent des Rios Géba et Cufuli et au Sud, vers Dandoum.

A vrai dire, un troisième poste douanier celui de Bensané, sur le Cogon ou Rio Kompony, assurait, en principe, la surveillance de la frontière sur ce point ; mais son éloignement des routes des caravanes et son faible effectif de gardes frontière rendait, en fait, son existence à peu près illusoire.

Le système douanier du cercle a été en conséquence, réorganisé en fin 1910 de la façon suivante :

1° Un bureau de douanes a été créé à Kadé. De ce bureau dépendent :
2° Le poste douanier de Soutoumourou (Badiar).
3° Le poste douanier de Kaorané (*ut supra*).
4° Le poste douanier de Léla (au Sud) couvrant le Dandoum.
5° Le poste douanier de Mô-Taïrou sur le Cogon.

D'autre part, les postes de Koutan (Badiar) et de Bensané (sur le Cogon sont supprimés.

Valeur approchée des divers produits locaux ; cours du caoutchouc en 1910 ; prix du portage de Kadé à Boké.

Les valeurs approchées des divers produits locaux étaient les suivantes, en 1910, sur le marché de Kadé :

Calebasses, la pièce : de 0 fr. 50 à 1 franc.
Pagnes indigènes, la pièce : de 10 à 20 francs.
Sel, le kilogramme : 1 franc.
Colas, de janvier à avril : 8 à 10 pour 0 fr. 50.
— d'avril à janvier : 3 à 4 pour 0 fr. 50.
Bandes de sor (1), le mètre : 0 fr. 25.
Miel, le litre : 0 fr. 50.
Lait, le litre : de 0 fr. 25 à 0 fr. 50.
Peaux de bœufs (brutes), le kilogramme : de 0 fr. 75 à 1 franc.
Peaux de chèvres ou peaux de moutons (*tannées*), la pièce : de 2 à 4 francs.
Bœufs, le bœuf : de 30 à 75 francs.
Vaches, la vache : de 75 à 100 francs.
Moutons, le mouton : de 10 à 20 francs.
Chèvres, la chèvre : de 5 à 8 francs.
Riz, en saison sèche : 0 fr. 25 le kilogramme.
— en hivernage : 0 fr. 50 à 0 fr. 75 le kilogramme (suivant les récoltes).
Caoutchouc. Prix variable.
Le cours du caoutchouc a varié en 1910 de 9 à 10 francs le kilogramme au début de l'année, à 10 francs en fin décembre (*valeur au kilogramme*).

Portage de Kadé à Boké (*Rio-Nuñez*). — Le prix du portage de Kadé à Boké soit quinze jours de marche aller et retour, était en 1910 : de 15 francs par porteur, plus la ration, soit 4 fr. 50 (1 kilogramme de riz par homme et par jour pendant quinze jours à raison de 0 fr. 30 par kilogramme), la charge d'un porteur étant de 30 kilogrammes [maximum]. Total : 19 francs.

VI. — Voies de communication. — De nombreux sentiers indigènes sillonnent le cercle en tous sens : ils ne sont, du reste, le plus souvent que de simples pistes débroussaillées, et qui deviennent souvent impraticables en hivernage. Et il n'y a, en réalité, que cinq ou six routes principales, à peu près dignes de ce nom. Nous citerons, par ordre d'importance :

1° *La route de Kadé à Boké* par Dandoula (campement), Tarigué (campement), Léla (campement ; aux environs, village et poste de douanes), dans le cercle de Kadé-Touba, et par Bensané (village avec un poste télégraphique), Kouloije (campement) et Diarendi (campement), dans le cercle du Rio-Nuñez (cercle de Boké).

Cette route suit la ligne télégraphique ; sa longueur totale est d'environ 200 kilomètres en chiffres ronds (sept à huit jours de marche entre Kadé et Boké). La distance approchée de Kadé à Bensané est, d'autre part, de 115 kilomètres environ.

Route extrêmement dure, en raison de la nature du sol, le plus souvent latéritique. Elle n'est guère fréquentée qu'en hivernage, *à cause* des ponts, par les caravanes indigènes qui préfèrent emprunter en saison sèche la Guinée portugaise où la topographie du sol est beaucoup moins mouvementée. (Cette route de la Guinée portugaise, par Bamanéa et Dandoum était, d'ailleurs, autrefois la seule route suivie ; mais la dernière délimitation ayant attribué aux Portugais la région du Dandoum, il devint nécessaire de créer une

(1) Les bandes de sor sont les pièces d'étoffes indigènes (cotonnades) avec lesquelles sont confectionnés les pagnes.

autre route en territoire français. D'où le tracé actuel, établi par M. l'administrateur A. Liurette.)

2° *La route de Touba à Boké* par Kakoua, Médina-Bové, Bouli, Téliré, Leingourou, Bounaïté (environ 197 kilomètres, six ou sept jours de marche); tracé de M. l'administrateur A. Liurette, comme le précédent. Voie commerciale très importante, mais très dure comme la voie Kadé-Boké.

Il existe, du reste, une autre route de Touba à Boké par Dounkia, Kellé, Kindoije (factorerie), Kompéta, Guénié, Kitala, Bambaya, un peu plus longue que la première (237 kilomètres environ), et assez fréquentée.

3° *La route de Kadé à Touba* (environ 125 kilomètres), par Kirimane, Samba-Poulo, Kitiar, Kaukody, Kambamboly, Doumbiagui, Dalaba; assez dure dans sa deuxième section à partir de Doumbiagui (sablonneuse de Kadé à Doumbiagui.)

4° *La route de Touba à Youkounkoun* (130 kilomètres environ). Fort accidentée dans le Touba et dans le N'Dama ; plus pratiquable à partir du Sinini. Par Sériba, Bonméhou (factoreries) et Boussourah (factorerie allemande Weber).

5° *La route de Kadé à Youkounkoun* (100 kilomètres environ), par Coumbagny, Médina (*alias*: Toumboun-Kébou), Timbi, Kapparabina, Kandiaije (campement), la Koulountou (rivière et campement). — Route du fil. Entièrement plate et sablonneuse, sauf vers Kandiaije où elle se heurte à une barrière rocheuse qu'elle franchit par un col assez étroit.

6° *La route de Kadé à Kaorané* (75 kilomètres environ vers le Sénégal (Casamance, Patemcouta et Vélingara), qui suit également la ligne télégraphique par Coumbagny, Koutan et Sounkountou-Foulacounda, et qui serait aussi complètement plate n'était le prolongement de la barrière rocheuse de Kandiaije (vers Sounkountou).

***

Le cercle est relié, d'autre part, aux colonies voisines de la Guinée portugaise et du Sénégal, et aux divers cercles limitrophes, par une infinité de sentiers indigènes qu'il serait oiseux de citer ici.

Ajoutons qu'en 1907 un crédit de 100.000 francs avait été inscrit au budget de la Colonie pour la construction d'une route sérieuse entre Kadé et Boké ; mais l'affectation de ce crédit fut modifiée dans la suite et les 100.000 francs passèrent à un autre chapitre.

Nous souhaitons vivement, quant à nous, que la question revienne à l'ordre du jour, et que la construction (ou du moins l'amélioration de cette route) soit finalement décidée; car le cercle de Kadé-Touba pourra, alors, donner toute la mesure de sa richesse et de son importance commerciale.

VII. — *Régime minier.* — Le cercle de Kadé-Touba était, en 1910, avec la région militaire, la seule partie de la Guinée française qui ne fût pas encore ouverte à la recherche et à l'exploitation des mines.

VIII. — *Budget.* — Le projet de budget du cercle de Kadé pour l'année 1911 prévoyait :

a) En recettes : 180.130 francs.

b) En dépenses : 124.440 francs.

D'où reste disponible : 55.690 francs.

IX. — *Conclusion.* — Par cette rapide étude, nous nous sommes efforcé de brosser, dans ses grandes lignes, un tableau aussi fidèle que possible de ce qu'est un cercle de la Guinée française.

Quelle est, maintenant, la *situation présente* de ce cercle et quel peut être son avenir?

En ce qui concerne le premier point, il est permis de dire que la situation a été satisfaisante dans l'ensemble en 1910 et n'a été marquée par aucun événement discordant :

L'impôt est rentré en quelques mois, avec la plus grande facilité et avec une plus-value de 4.136 francs; le commerce local, européen et indigène, semble avoir fait d'excellentes affaires; les patentes ont donné un excédent de 4.650 fr., la justice a fonctionné de la façon la plus normale, l'agriculture a donné de bons résultats, les voies de communication ont été améliorées ou augmentées, et les premiers essais de recrutement tentés par nous dans le cercle ont fourni un contingent de 28 volontaires pour les tirailleurs. Au palabre tenu en novembre à Kadé, sur cette question, par M. l'administrateur Guignard, membre de la mission Mangin, les indigènes se sont même engagés à fournir en 1911 une proportion de 4 volontaires pour 1.000 habitants.

Dans ces conditions et en tout état de cause, il y a lieu d'être satisfait de la *situation présente.*

En ce qui concerne l'*avenir* nous croyons, d'autre part, qu'il y a lieu également de l'envisager en toute tranquillité.

En dépit de quelques points noirs et de quelques nuages à l'horizon (par exemple au pays Koniagui où les habitants ont, peut-être, à certains moments, des velléités guerrières), le calme le plus parfait n'a cessé de régner dans le pays en 1910.

Il appartiendra, précisément, à une administration avisée et prudente, de maintenir cet état de choses en évitant les complications possibles et de mener à bien dans la voie du progrès, les populations de ce vaste territoire qui réserve, sans doute, bien des surprises, mais qui vaut mieux, en tous les cas, que sa réputation.

FRANÇOIS DE COUTOULY,
Administrateur de 2e classe des Colonies,
ancien commandant du cercle de Kadé.

Nous accepterions avec reconnaissance les listes de noms pour la propagande que MM. les Adhérents voudraient bien nous adresser.

LA RÉGENCE DE TUNIS

PENDANT LA GUERRE

The Christian Science Monitor, qui s'édite à Londres, a publié, dans son numéro du 24 février dernier, un article intéressant dont voici la traduction :

Depuis le commencement de la guerre la Tunisie a fait peu parler d'elle, si ce n'est qu'elle a envoyé à l'armée française les plus solides bataillons de sa colonie.

La Tunisie mérite d'être étudiée tant au point de vue de l'effort qu'elle a fourni en faveur de la France, que de la capacité à coloniser et à administrer les indigènes dont a fait preuve son administration. Celle-ci avait déjà établi sa réputation sous ce rapport avant la guerre et, depuis, elle a prouvé qu'au milieu de la crise la plus formidable qu'ait enregistrée l'histoire, elle était capable de poursuivre son œuvre et d'en faire bénéficier ses protégés.

C'est là une constatation faite et appréciée à sa valeur par les sujets africains : témoin ces paroles qui le prouvent, que l'on trouve dans la bouche d'un délégué de l'extrême-sud tunisien qui a dit : « Nous ne regrettons pas les sacrifices que nous a imposés cette guerre, où il y a beaucoup de gloire et d'honneur à combattre pour la France. Tout ce que nous avons fait pour elle est trop peu en comparaison de ce qu'elle a fait pour nous. »

Il n'y a pas que ce témoignage, il en est d'autres émanant de voyageurs qui reviennent de la Régence et tous déclarent que l'immense majorité des musulmans est de plus en plus convaincue qu'il est de leur propre intérêt d'avoir le plus grand attachement vis-à-vis du pays capable de les protéger en temps de paix.

Que cette protection ait été nécessaire au mois d'août 1914, un article récent du *Temps* l'a démontré. Juste à cette époque, la Tunisie avait été mise par une série de sécheresse à deux doigts de la famine. Maintenant non seulement la famine est écartée, mais encore la colonie prend une part importante et vigoureuse à la défense nationale, et elle a souscrit 36 millions de francs pour l'emprunt national. Les meilleurs résultats ont été obtenus grâce au décret du 21 septembre 1914, qui a prévu un emprunt destiné au ravitaillement de la colonie et qui est alimenté par les réserves de la Trésorerie et par une avance de la Banque de l'Algérie. Fixé tout d'abord à une somme de 15 millions de francs, il s'est élevé à 30. Si l'on n'avait pas eu recours aux fonds de réserve et à l'emprunt, il n'est pas douteux que la situation serait restée très grave et il eût été nécessaire de recourir à des mesures extrêmes qui eussent risqué de déchaîner une crise.

Au 30 novembre de l'année dernière, l'emprunt avait pu fournir aux indigènes des semences pour une valeur de 6.500.000 francs et des provisions pour 5 millions. Les Sociétés de prévoyance indigènes ont servi d'intermédiaire entre l'Etat et les bénéficiaires.

Grâce aux ressources extraordinaires mises à sa disposition, le Gouvernement a été en mesure de venir en aide à 600.000 indigènes qui ont été secourus jusqu'à la période de préparation de la nouvelle moisson qu'ils ont pu effectuer dans des conditions satisfaisantes. Les conditions du remboursement ont été calculées de façon à laisser aux débiteurs tout le temps nécessaire pour s'acquitter.

L'emprunt a également servi à la Tunisie à s'approvisionner en blé, il en a été acheté pour 3 millions 700.000 fr. qui ont été revendus à la population.

Dès le commencement des hostilités on a réquisitionné tout le pétrole qu'on a pu trouver dans le pays, là encore l'approvisionnement en cet article a été assuré par les fonds de l'emprunt. On a opéré de même pour le sucre, article essentiel à l'alimentation.

Parmi les autres avances en argent il faut faire mention d'un demi-million provenant des Sociétés privées et des administrations publiques qui se sont utilement employées, tant en faveur des industries indigènes que du soldat français. Des matières premières ont été achetées, on les a données à travailler à des ouvriers et à des femmes indigènes qui en ont fait des couvertures et des vêtements chauds pour les zouaves et les tirailleurs. Des ateliers ont été ouverts où règne la plus grande activité, et on peut voir des femmes, qui n'avaient jamais manié une aiguille de leur vie, travailler avec ardeur. On a ainsi sauvé de la misère beaucoup de familles tunisiennes.

Au 30 novembre 22.900.000 francs de l'emprunt avaient trouvé leur emploi. Les intérêts des sommes empruntées continuent à rentrer à l'exception de ceux afférents à la somme qui a été dépensée pour nourrir la population au cours de l'hiver 1914-1915. M. Alapetite, le Résident général, a déclaré, lors de l'ouverture de la Conférence consultative, qu'étant données la situation financière du pays et la bonne récolte de cette année, il espérait que rien ne viendrait obliger la Tunisie à recourir ni à un emprunt ni à aucun impôt nouveau avant la fin de la guerre.

LES LIGNITES DE TUNISIE

La propagande lancée par la Chambre de commerce de Tunis sur l'opportunité d'exploiter les gisements de lignites découverts en Tunisie, pour pallier au coût excessif actuel des charbons de terre, a déjà porté ses fruits. L'initiative d'une exploitation de ce genre vient, en effet, d'être prise par M. Bourbeau, directeur de la Compagnie des tramways de Tunis.

Cette Compagnie est obligée de consommer une très grande quantité de houille pour actionner son réseau de tramways et pour fournir la lumière électrique à Tunis et à la banlieue tunisoise.

Sur les indications du Service des Mines, M. Bourbeau a fait choix d'un gisement situé à une douzaine de kilomètres à l'Ouest de Menzel-Temime, au Cap-Bon. Ce gisement, dans l'état actuel des recherches, comporte de riches affleurements de lignites de 60 à 70 centimètres d'épaisseur, s'étendant sur plusieurs lignes parallèles, sur une trentaine de kilomètres. On en organise l'exploitation ; une ligne Decauville de 12 kilomètres ira du gisement à la route de Nabeul-Kelibia.

Du point de cette route où aboutira le Decauville à Nabeul, soit 50 kilomètres, le transport s'effectuera au moyen d'arabas ; de Nabeul à La Goulette les lignites seront conduits par la voie ferrée.

Malgré ces différents transports et la manutention qu'ils entraînent, le prix de revient de la tonne de lignite ne dépassera pas 35 à 40 francs. On voit le grand avantage à tirer de cette exploitation, étant donné que la houille coûte 130 francs la tonne.

BIBLIOGRAPHIE

Manuel de berbère-marocain (dialecte chleuh), par le capitaine JUSTINARD, des tirailleurs marocains. 1 vol. de 164 pages, 3 fr. 50. — Guilmoto, 6, rue de Mézières.

L'étude du berbère jouit au Maroc français d'une faveur spéciale et justifiée. On a trop souvent dit ici combien la connaissance des langues et même des dialectes était utile à nos fonctionnaires et officiers coloniaux pour y revenir. C'est particulièrement vrai

du berbère, très différent de l'arabe, et qui se parle au Rif, chez les Beni-Snassen, dans le moyen et le grand Atlas et dans le Sous. L'école de Rabat s'y attache tout particulièrement.

Voici à ce sujet un bon ouvrage que sa forme pratique doit rendre populaire. Le capitaine Justinard — l'un des rescapés des événements de Fez en 1912 — y a réuni des notes sur le chleuh parlé spécialement dans la région de l'Atlas de Marrakech. Il n'a pas de prétention scientifique, il tend seulement à rendre des services courants. « Les textes qui y sont rassemblés, écrit l'auteur, ont tous été dictés par les soldats chleuhs de la 2e compagnie de tirailleurs marocains qui, au hasard des camps et des colonnes de la région de Fez, les contaient à leur capitaine. Celui-ci ne saurait oublier que ces braves gens, qui dans des circonstances tragiques ont montré pour lui le plus complet dévouement, ont été aussi ses professeurs de berbère. »

L'ouvrage ne comprend pas seulement une grammaire, mais aussi le texte et la traduction de contes et proverbes qui constituent un intéressant document de folklore, des dialogues et un vocabulaire. Il y a toujours à glaner dans ces proverbes primitifs. En voici quelques-uns :

« Le sultan dit : un quintal; le caïd dit : deux; le chef de village dit : trois. Les coups se suivent. »

« Il ne dira jamais, celui qui n'a pas d'ami : j'ai été heureux. Parce que la vie, ce sont les amis qui la font passer. »

« Y a-t-il chose triste à faire pleurer, comme l'orphelin sans père ni mère ou le paysan qui laboure et ne récolte pas? »

Gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française : Rapport d'ensemble annuel, 1913; un vol. grand in-8° de 700 pages. Emile Larose, 11, rue Victor-Cousin.

Nous signalons avec empressement ce volume qui s'ajoute utilement à la série des rapports annuels de l'Afrique Occidentale Française.

Quoique déjà anciens, les renseignements politiques qui y figurent offrent une utile mise au point de quelques questions.

C'est ainsi qu'à propos de la Guinée, nous lisons : « Dans la région militaire la pacification a fait de grands progrès. Un grand nombre de chefs qui jadis avaient fui notre domination et s'étaient réfugiés au Libéria reviennent peu à peu dans leurs anciens villages, après avoir fait acte de soumission. Ils se rendent compte en effet de leur erreur après avoir fait la preuve qu'ils ne trouveront nulle part ailleurs les avantages de paix et de sécurité qui leur sont offerts chez nous. Néanmoins nous sommes obligés d'exercer dans toutes ces régions la plus active vigilance. » Et encore : « Les quelques incidents qui ont pu faire craindre à un moment donné dans la région militaire le retour des troubles de 1911 n'ont pris aucune extension et apparaissent nettement aujourd'hui comme la conséquence de l'état d'anarchie des frontières nominalement dépendantes du Libéria. La situation actuelle des provinces nord de la République libérienne est telle que les commissaires ou officiers libériens semblent être contraints de faire accepter leur présence soit en encourageant les tendances anarchiques des chefs au milieu desquels ils vivent, soit en acceptant une situation contre laquelle ils sont incapables de réagir. »

Nous notons aussi dans le rapport la situation actuelle de la délimitation franco-libérienne. « A la suite des événements qui s'étaient déroulés en 1911 sur la frontière libérienne, les travaux d'abornement de cette frontière avaient été suspendus et la mission française dirigée par le capitaine Schwartz avait été rapatriée et dissoute. Au cours de 1913 le ministre des Colonies, d'accord avec le ministre des Affaires étrangères et le gouverneur général de l'Afrique occidentale, décida de reprendre les travaux interrompus en 1911 et constitua une nouvelle mission de délimitation avec M. le lieutenant Villatte comme chef. Cette mission s'est embarquée en France à la fin de l'année et devra reprendre au commencement de 1914 les travaux commencés, de concert avec la mission libérienne dirigée par M. Lee, ingénieur américain mis à la disposition du Libéria par le gouvernement des Etats-Unis. »

Pour la Mauritanie en 1913 le rapport dit : « En Mauritanie, nous avons subi le contre-coup, attendu d'ailleurs, de la défaite du grand chef marocain El Hiba. Sur nos confins avancés l'activité de nos adversaires du Sud marocain s'est manifestée avec plus d'intensité qu'à l'habitude au point de vue militaire. Nous fûmes obligés pour réprimer les rezzous organisés par les partisans d'El Hiba d'exécuter de fréquentes tournées de police. Grâce à la rapidité avec laquelle elles furent poussées, ces opérations ont produit une grosse impression sur nos adversaires qui ont ainsi vu que nous étions capables de nous mouvoir avec une rapidité égale à la leur et que nous n'hésiterions jamais à aller les chercher jusque dans leurs repaires. »

La Giustizia nella Somalia par Guglielmo Ciamarra; publication du ministère des Colonies d'Italie (gouvernement de la Somalie italienne); 1 vol. de 424 pages. — Tipographia Francesco Giannini, Cistera dell'ollo, Napoli.

M. Ciamarra, juge en Somalie italienne, a réuni dans ce gros volume d'utiles documents et de précieux enseignements qui serviront aux spécialistes du droit colonial.

Documents scientifiques de la mission Tilho (1906-1909), tome III; 1 vol. grand in-8° de 486 pages. — Emile Larose, 11, rue Victor-Cousin.

L'éloge de cette publication n'est plus à faire. Le nouveau volume qui vaut les premiers comprend l'étude anthropologique des populations des régions du Tchad et du Kanem, les études des crânes, les poissons du bassin du Tchad, une notice malacologique et une étude sur les diptères.

L'ouvrage est édité avec le même luxe que les précédents.

Le Gérant : J. Legrand.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

N° 5

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

LE

TERRITOIRE MILITAIRE DU TCHAD

EN 1913

RAPPORT DU GÉNÉRAL LARGEAU

Au moment de partir au front où il a trouvé dans la défense de Verdun une mort glorieuse, le général Largeau avait remis au Comité de l'Afrique française pour publication dans ce Bulletin, *auquel il était si attaché, des extraits du rapport d'ensemble qu'il avait dressé au début de 1914 sur la situation du territoire militaire du Tchad.*

Nous apportons aujourd'hui ce document comme un souvenir pieux sur la tombe du général Largeau.

Le rapport d'ensemble sur la situation du territoire militaire du Tchad, à la fin de l'année 1912, se terminait par la conclusion suivante qui indiquait les progrès réalisés dans les diverses branches de la vie militaire, politique et économique :

Ainsi nous avons assisté, pendant l'année 1912, à une progression constante dans toutes les branches de l'activité politique, administrative et économique du territoire.

A l'extérieur, notre puissance est partout reconnue et respectée. Les Khoans du Borkou engagent avec nous des pourparlers amicaux. Les tribus réfractaires ou dissidentes du Nord font leur soumission et demandent l'aman. Le sultan du Darfour montre des dispositions conciliantes; le sultan du Massalit demande notre protection. Les bandes de pillards du Sud-Est se dispersent devant nos menaces. A l'intérieur les agitateurs sont partout mis à la raison. Notre domination est affermie jusqu'aux limites extrêmes qui nous ont été fixées. Nous disposons des vastes pâturages des régions nord, si nécessaires à l'entretien des chameaux de nos unités méharistes et des éleveurs.

Nous englobons dans notre domaine le Tama, le Zaghaoua, le Massalit, Ambouze, le Sila, le Rounga.

Le Moyen-Chari a été sinon entièrement soumis, du moins presque partout pénétré. Nous avons perdu, il est vrai, les territoires du Mayo-Kebbi et de la rive gauche du Logone, au moment où ils commençaient à être organisés et donnaient bon espoir pour l'avenir.

Par contre, nous allons prendre possession du pays entre le Chari et le Logone; la partie déjà cédée le 1[er] octobre est en train de se repeupler et de s'organiser.

Partout l'Administration est devenue plus régulière et plus assurée. Le pays est partagé en 8 circonscriptions et 29 subdivisions. Toutes ces divisions consacrent les groupements ethniques et respectent dans la mesure du possible les affinités de races.

Nous sommes entrés partout en contact immédiat avec les populations dont beaucoup ont pu être recensées, les autres moins nombreuses restant soumises sous notre contrôle à des chefs indigènes qui nous ont donné des preuves de loyalisme. Le Baguirmi a reçu un statut respectant à la fois les engagements passés et les nécessités présentes.

Après la déposition du sultan Acyl, le Ouadaï a été placé brusquement sous notre administration directe; il est encore dans la période de tâtonnements; mais, à l'abri des rapines des grands dignitaires, il ne tardera pas à s'organiser et à prospérer et les heureux résultats obtenus en quelques mois en sont un sûr garant.

La sécurité est assurée à peu près partout; l'indigène mis en confiance se rapproche de nous et vient nous présenter ses plaintes et ses requêtes.

Ces efforts ont provoqué un nouvel essor de prospérité générale.

Les pasteurs disposant de vastes pâturages reconstituent leurs troupeaux, déjà nombreux; l'élevage des jolis chevaux du Kanem est en pleine prospérité; le cultivateur, certain que ses récoltes ne lui seront plus enlevées par quelque razzia, commence à étendre ses cultures.

Les commerçants, surtout les colporteurs, n'ayant plus à craindre les agressions des coupeurs de route, répandent leurs marchandises dans tout le territoire.

Les transactions se sont multipliées rapidement et ont été facilitées par l'afflux du numéraire répandu par les troupes d'occupation ou provenant du salaire des nombreux ouvriers employés aux travaux de construction ou de routes, des transports d'approvisionnement et de matériel·

Le commerce général s'est accru pendant l'année de 400.000 francs environ.

Malgré l'amputation des territoires cédés, les recettes réalisées en 1912 se sont élevées à 1.140.000 francs avec un excédent de 246.800 francs sur les prévisions budgétaires et en augmentation de 164.700 francs sur les recettes de 1911.

Cette prospérité a eu sa répercussion dans l'état social du pays. Les vieilles rivalités, souvent haineuses entre villages, groupements ou tribus de races différentes, s'apaisent peu à peu, les différends étant toujours réglés rapidement et d une façon équitable par nos chefs de poste.

Les misères qui étaient souvent amenées par une mauvaise récolte ou quelques razzias deviennent rares.

La captivité que nous n'avons pu supprimer complètement pour des raisons d'ordre politique et économique, est devenue plus douce, presque familiale. Le captif de case est traité avec humanité et n'est pas astreint à de trop rudes travaux, d'ailleurs le maître sait que tous mauvais traitements entraînent l'affranchissement de ses captifs.

Sans doute, quelques actes de traite échappent encore à notre vigilance dans des coins reculés du territoire, mais ils sont clandestins et sévèrement réprimés quand ils sont commis.

L'esclavage disparaîtra ainsi peu à peu sans à-coup et sans porter de trouble dans l'état social du pays.

Les essais de recrutement militaire, faits récemment dans différentes régions du territoire, et, en particulier en pays Sara ont été très satisfaisants; les tirailleurs autochtones, s'ils n'ont pas la brillante bravoure de nos Sénégalais, sont au moins disciplinés et se comportent convenablement au combat. En outre, nos unités montées ou méharistes trouvent dans le pays toutes les ressources nécessaires pour organiser leur remonte dans de bonnes conditions.

Nul doute, qu'à une époque peu lointaine, le territoire puisse, avec ses propres moyens, assurer sa défense et son organisation militaire.

On voit ainsi l'impulsion qui a été donnée dans chacune des branches de la vie politique, administrative, économique et militaire.

Cette évolution assez lente, mais constante, est un gage pour l'avenir de ce pays où l'on trouve quelques sociétés déjà policées, organisées, industrieuses et commerçantes.

Ces sociétés auront pour exercer leur activité des ressources sinon très riches, du moins très abondantes et très variées; et le jour où elles disposeront de communications rapides et peu coûteuses avec la côte, le territoire militaire du Tchad viendra au rang des plus honorables parmi nos belles colonies de l'Afrique Equatoriale.

Ces heureux présages de développement que mettait en relief le rapport de 1912 ne se sont pas démentis. L'année 1913 a tenu toutes les promesses de ses devancières. Cependant, une crise imprévue et d'une intensité telle que de mémoire de vieillard on n'en avait point connu de semblable dans le bassin du Tchad vint arrêter net dans les derniers mois de l'année 1913, la prospérité générale. De l'Est à l'Ouest du territoire, au-dessus du 12e parallèle (1), il n'y eut pour ainsi dire pas d'hivernage. Dans les pays de latitude inférieure, les chutes d'eau furent à peine suffisantes pour amener à maturité un grain rare et anémié. Les cours d'eau n'eurent que des crues insignifiantes. C'est ainsi que le Chari, qui d'habitude s'élève à Fort-Archambault de 4 à 5 mètres, ne monta que de 0 m. 93. Les pâturages furent des plus médiocres au Baguirmi, au Salamat et dans le Ouadaï méridional, absolument nuls au Kanem et au Batha. Ainsi furent également frappés sédentaires et nomades, les uns parce qu'ils ne récoltèrent point de mil et se trouvèrent privés de leur aliment ordinaire et de leur seul produit d'échange, les autres parce que leurs troupeaux dépérirent faute d'herbe. Dès le mois d'octobre, la situation devint critique; elle s'aggrava de plus en plus pour devenir presque intenable à la fin du premier trimestre 1914.

Avec des moyens de transport à grand rendement, on eût pu songer à faire venir du grain des circonscriptions du Sud en quantité suffisante pour enrayer les effets de la famine. Il fallut se contenter de faire vivre le personnel de l'Administration et de venir en aide aux populations du Bas-Chari. Les convois de bœufs porteurs devinrent en effet promptement impossibles par suite du débit de plus en plus réduit des points d'eau et du manque total des pâturages sur la route d'étapes; enfin les embarcations se heurtèrent bientôt à des difficultés insurmontables pour circuler sur le Chari. Parqués par grandes masses sur d'étroits espaces, autour des dernières mares et des derniers pâtis, les troupeaux furent décimés par de cruelles épizooties dont la plus meurtrière fut une sorte de peste bovine atténuée dont les ravages eurent le maximum d'effet au Batha.

Malgré toutes ces causes d'appauvrissement et de ruine, le territoire dans son ensemble résista, mais il ne put faire à la fin de l'année les recettes que faisait prévoir le début de l'exercice, et au point de vue politique notre action au Ouadaï se trouva entravée en même temps que se compliquait gravement l'organisation de la colonne d'occupation du Borkou et de l'Ennedi.

I. — PÉNÉTRATION.

1. — *Borkou. — Ennedi.*

L'année 1913 a amené la solution de la question du Borkou qui a pesé si lourdement et si longtemps sur la politique extérieure du territoire.

En 1911, les Turcs étaient venus s'établir au Tibesti et au Borkou. Le chef du détachement de Galakka, le capitaine Rifky, avait toujours eu avec les autorités françaises une attitude correcte. Vis-à-vis des Senoussistes il avait su conserver sa complète indépendance et ses relations avec eux en avaient souffert. La guerre italo-turque ayant éclaté, il dut quitter son poste pour se rapprocher de la côte (mars 1912) et laissa le commandement à un Melazzem d'Adana, depuis plus de vingt ans au Fezzan, qui devait rapidement devenir le jouet des Senoussistes.

Ceux-ci, dès la fin de 1912, eurent l'idée de se servir de lui pour affirmer leur suprématie sur l'Ennedi dont l'occupation leur était particulièrement importante à plusieurs points de vue. Elle leur permettait en effet, de commercer librement avec le Darfour, de tenir les Goranes d'Oum-Chalouba et par leurs datteraies du Borkou et par leurs pâturages du Mortcha, enfin d'exploiter les

(1) La même calamité se produisit d'ailleurs dans la Nigéria et au Darfour.

salines d'Arouelli et de Demi. Ce désir ardent des Senoussistes d'être reconnus comme les maîtres de l'Ennedi s'était déjà manifesté lors des tractations qui avaient eu lieu entre leurs représentants au Caire et M. Bonnel de Mézières; ils avaient alors demandé d'être considérés comme chez eux jusqu'à Arada. Ayant obtenu des promesses sans caractère officiel, ils persuadèrent sans retard au Melazzem qu'il pouvait s'installer à Beki, sur la lisière Sud-Ouest de l'Ennedi et à moins de 200 kilomètres d'Oum-Chalouba.

Le commandant du territoire protesta immédiatement contre cette installation et envoya le lieutenant Dufour avec un fort détachemeut pour inviter l'officier turc, conformément aux ordres qui avaient été envoyés de Paris, à quitter immédiatement l'Ennedi. Le 14 mars cette évacuation était un fait accompli. Le détachement français s'installait alors dans la région de Souela pour consacrer par sa présence la renonciation des Turcs.

Nous avions continué à avoir avec les Senoussistes des relations pacifiques. Celles-ci avaient été inaugurées en 1911 et n'avaient pas été troublées malgré quelques petits incidents où nos voisins avaient cependant eu des torts. Abdallah Taoueur cependant n'avait pas cessé de nous être hostile. Pour qu'il passât de la défensive à l'attaque, il suffit des racontars d'un Touareg qui, venant d'Arada au Borkou, lui persuade que notre détachement de Souela était l'avant-garde ou le premier élément d'une colonne destinée à occuper Galakka. Dans des lettres qu'on a pu saisir plus tard, Abdallah expliqua alors à ses chefs qu'il ne fallait pas attendre que l'offensive française disposât de tous ses moyens, mais qu'il fallait la prévenir. Il se mit donc à rassembler tous les Khoans et les Goranes du Borkou pour les porter contre les Français de Souela.

Mais entre temps, le lieutenant Dufour avait, par un heureux coup de main, capturé un de nos plus ardents adversaires : Si Saleh Abou Kreimi.

En 1910 et 1911 cet agitateur s'était créé dans l'Ennedi, tantôt à Archei, tantôt à Beskéré, un noyau de partisans bien armés, fanatiques et qui, largement ravitaillés en munitions par les caravanes, exploitaient nos administrés des confins. Au mois de mai 1911, le chef de bataillon Hilaire avait surpris et dispersé les campements senoussistes à Kafra. Si Saleh avait cherché refuge au Darfour où il avait été mal reçu par Ali Dinar et dont il revenait au début de 1913. Prévenu, le lieutenant Dufour par une marche bien combinée des divers détachements de son unité put cerner la petite caravane de Si Saleh lorsqu'elle se présenta au puits d'Oum-el-Adam (13 mai). Après quelques velléités de résistance, les Senoussistes se rendirent et déposèrent entre nos mains 37 fusils à tir rapide et 6 revolvers.

Lorsque Si Saleh fut ainsi arrêté pour ainsi dire aux portes du Borkou, Abdallah Taoueur était déjà en route de Faya sur Oueyta où il comptait atteindre le détachement français. C'est à Mossou qu'il apprit que la caravane senoussiste avait été surprise. Il en conçut une vive irritation et promit au fils de Si Saleh qui était avec lui de lui donner en otage le lieutenant français.

Le 23 mai, un peu avant l'aurore, Abdallah arrivait à Oum-el-Adam. Sa colonne comprenait environ 500 combattants. Tous les Senoussistes de marque et les principaux chefs Goranes du Borkou en faisaient partie. Tous avaient foi dans le succès d'une attaque conçue comme celle qui à Ouachenkallé avait si bien réussi en novembre 1909. Le détachement du lieutenant Dufour était campé à une certaine distance du puits. Le bivouac était protégé par une petite levée de terre et une solide haie d'épines. Il n'y eut pas surprise parce que depuis quelques jours on était prévenu qu'Abdallah Taoueur préparait une agression et aussi parce que des Senoussistes tirèrent par surprise sur un cheval échappé avant d'aborder la position. Avec un réel courage ils se jetèrent à l'assaut, mais ils furent reçus par une grêle de balles et ne purent forcer notre ligne. Les plus intrépides vinrent mourir sur les épines. Abdallah Taoueur fut blessé mortellement et plus de 70 des siens furent tués. C'est Madhi, fils de Mohammed Sunni, qui ramena à Faya les survivants.

Cet heureux engagement nous débarrassait d'un adversaire tenace; il eut un grand retentissement chez les Senoussistes et nous valut une lettre de désaveu du chef de l'ordre. Il est vrai qu'en même temps qu'il nous exprimait des regrets de ce « malentendu », Ahmed Chérif envoyait sa bénédiction à tous ceux « qui étaient morts pour la sainte cause ».

Malgré ce revers, les Senoussistes ne songèrent pas un instant à abandonner le Borkou; il n'y eut chez eux ni panique ni renoncement. Abdallah Taoueur fut simplement remplacé par Mohammeh Bou Arida, son ancien khalifat et ennemi représentant au Borkou le parti des gens du pays de Barka, tandis que son prédécesseur était un zouey de Djalo. Le nouveau Moqqadem inaugura ses fonctions par une nouvelle agression contre le territoire français, sans doute pour bien montrer qu'il n'y avait rien de changé à Galakka du fait de la mort d'Abdallah. Le rezzou envoyé par Mohammed bou Arida comprenait 250 Touaregs ou Goranes; il était commandé par un coupeur de routes bien connu nommé Moktar Targui. Il se rendit sur l'Ouadiène où il attaqua des campements Mahariés. Le maréchal des logis de Gramont, qui se trouvait dans la région en tournée de recensement, courut sus aux pillards avec une poignée d'hommes. Il fut cerné et tué dans une lutte inégale pendant la nuit du 7 au 8 octobre à Goz-Ariane près de Kapga.

Cette agression ne précéda que de quelques semaines la concentration de la colonne qui, en exécution des instructions gouvernementales, devait étendre sur le Borkou et l'Ennedi notre action administrative. L'expédition avait été prévue et organisée pour le mois de novembre parce que, pour la traversée des régions désertiques de vaste étendue, il était préférable de ne

mettre en mouvement de gros effectifs qu'à la saison froide.

Deux détachements concoururent à la formation de la colonne du Borkou : l'un, partant de Mao et comprenant la 7e compagnie, un gros convoi de ravitaillement et l'état-major, se rendit à Youggué-Bokalia par la route de l'Eguéi et du Djourab; l'autre, formé de la 8e compagnie et de la section mixte d'artillerie, partit d'Arada et vint à la rencontre du premier par Oueyta et Moussou. Le 22 novembre, la colonne était cencentrée à Youggué sous les ordres du colonel commandant le territoire militaire du Tchad. Elle comprenait 33 Européens, 410 tirailleurs, 1.089 chameaux (en tout près de 750 indigènes).

Le 27 novembre, la colonne se présenta devant Aïn-Galakka. Les Senoussistes, qui avaient été prévenus de la mise en route du détachement du Ouadaï, attendaient les Français vers Faya. Ils furent donc complètement surpris de leur brusque arrivée devant leur zaouïa principale. Ils prirent néanmoins rapidement leurs dispositions de combat, firent rentrer leurs chameaux et garnirent les meurtrières de leurs fortifications. Le combat s'engagea à 7 h. 30. L'effort du détachement français porta sur les deux saillants de la face sud après une préparation par l'artillerie qui ouvrit plusieurs brèches praticables dans cette partie de l'enceinte. Les troupes qui attaquèrent le saillant occidental furent décimées par un feu bien ajusté partant des meurtrières de véritables casemates garnies d'invisibles tireurs. C'est là que furent tués le capitaine Maignan, le lieutenant Berrier-Fontaine et l'adjudant Lagrion. Après un mouvement d'arrêt, l'attaque continua à progresser sous l'impulsion du chef de bataillon Tilho qui fit incendier les toitures. A l'aile droite, la colonne d'assaut se hissa sur les argamasses d'où elle put, avec plus de facilité et moins de pertes, remplir sa mission. A une heure de l'après-midi la zaouïa complètement en ruines était conquise. Nous avions 37 hommes hors de combat dont 6 Européens. L'ennemi avait laissé sur le terrain 90 cadavres.

La chute de Galakka eut pour conséquence immédiate la ruine de la puissance senoussiste au Borkou. L'occupation des zaouïas secondaires n'offrit plus ensuite aucune difficulté. Le 3 décembre, la colonne entrait à Faya d'où avait fui Madhi, fils de Mohammed Sunni, qui était venu renforcer quelques jours auparavant un petit détachement commandé par Bou Ghit. Le 14 décembre, un détachement léger, commandé par le colonel commandant le Territoire militaire, s'emparait de Gouro après un engagement qui nous livrait toute la famille de Mohammed Sunni. Le vieil agitateur seul parvenait à s'enfuir dans la montagne d'où il put gagner Koufra. Le 23 décembre, Ounyanga était occupé, le Moqqaddem Abd Rebbih demandant et obtenant l'aman; Tekro et Ounyanga Serir étaient reconnus. La colonne mobile rentrait à Faya le 8 janvier ayant parcouru près de 600 kilomètres dans un pays extrêmement rocheux et difficile où un froid glacial et le manque absolu de ressources avaient fortement éprouvé son personnel et ses animaux.

L'occupation du Borkou était dès lors un fait accompli (1).

Quelques jours après, la 8e compagnie allait à son tour s'installer dans l'Ennedi où elle n'éprouvait aucune résistance.

Une nouvelle circonscription dite du Borkou-Ennedi était créée.

L'Ennedi-Borkou comprend deux subdivisions. Il est impossible d'apprécier encore le chiffre de sa population. On peut cependant prévoir qu'il sera faible, étant donnés les luttes et les pillages de toutes sortes qui, pendant tant d'années, ont été l'apanage de ses malheureux habitants.

Ceux-ci appartiennent presque tous à la race gorane. Ils se divisent en nomades éleveurs Nakazzas, Tedas, Saedas et Gouronas et en sédentaires exploités par ceux-ci : Kamadja (2), Doûgas et Ounias.

La richesse relative du Borkou réside dans ses belles datteraies dont le sol se prête en outre au jardinage, dans les salines de sel gemme d'Arouelli et dans les nombreuses mares salées de Bedo et d'Orori.

Cette lointaine province sera sans doute un jour le complément apprécié du Kanem et du Ouadaï auxquels elle donnera en abondance des dattes et du sel et auxquels elle permettra l'exploitation tranquille des riches pâturages du Mortcha, de l'Ennedi, du Djourab et de l'Eguéï.

II. — *Ouadaï.*

La situation intérieure de la circonscription fut assez bonne pendant la première partie de l'année 1913. Appréciant l'administration française, les indigènes sédentaires se montraient parfaitement dociles et seuls quelques nomades arabes, pillards incorrigibles, jetaient parfois du désordre dans les subdivisions. Il y a lieu cependant de signaler aussi plusieurs cas de pillage et de traite commis par les anciens adjaouids du sultan déchu qui furent rudement châtiés.

A partir du mois de mai la situation commença malheureusement à se présenter sous un jour moins favorable; la sécheresse sévissait dans la région d'Arada, et les nomades en se dispersant dans le reste de la circonscription commencèrent à en troubler sérieusement la tranquillité. En juin-juillet la crise empira, la saison des pluies s'annonça définitivement désastreuse et les indigènes, aussi bien les sédentaires que les nomades, commencèrent à recourir au pillage pour vivre. Ce fut le commencement d'une effroyable crise qui dévasta la circonscription pendant le deuxième semestre. Il n'y eut pour ainsi dire pas de pluie, la récolte fut nulle et, malgré les efforts de l'Administration qui mit à contribution les circons-

(1) Nous renvoyons le lecteur au rapport détaillé publié dans l'*Afrique française*, 1914, *Rens. Col.*, p. 289.

(2) Les Kamadja ne sont pas une race, mais une caste de serfs de diverses origines.

criptions du Salamat, du Batha et même du Baguirmi pour ravitailler les Ouadaï, la famine tua environ la moitié de la population. Il y eut à signaler de nombreux cas d'anthropophagie.

Quelques désordres sont à signaler au Tama; un rezzou forien a été repoussé au commencement de l'année par les partisans.

Nos relations avec le Darfour furent bonnes et ne se ressentirent en rien de la tension des relations entre les sultans Ali Dinar et Andoka du Massalit. Toute circulation ayant été interdite par Ali Dinar entre Darfour et Massalit, les communications avec le Ouadaï se firent par le Dar-Syniar et Niéry.

Avec le Massalit les relations furent bonnes en général; quelques plaintes furent cependant formulées par le Tama au sujet de pillages commis par les sujets du sultan Andoka.

Vers avril, la situation se tendit quelque peu. Après une nouvelle série de razzias, le commandant de circonscription se vit dans l'obligation d'écrire une lettre très ferme au sultan du Massalit qui fit immédiatemeni des excuses et opéra des restitutions. En septembre, une concentration devant avoir lieu sur la frontière pour punir des bandes de brigands, les contingents d'Andoka n'y parurent point, mais le sultan vint lui-même avec 20 cavaliers pour s'excuser de leur absence. En octobre, il adressa des remerciements chaleureux pour l'aide que lui avaient apportée les autorités françaises pour son mariage avec la meïram Symbil, nièce de l'ex-sultan Doudmourah.

Du Siba, la contribution en mil que doit apporter le sultan rentra très lentement, mais les relations entre lui et les autorités françaises furent des plus cordiales. En octobre, voyant des mouvements au Darfour, il garda ses frontières contre toute incursion possible. Il a commencé à initier son fils Dahab aux affaires du pays; celui-ci nous semble de plus en plus favorable.

III. — *Batha.*

Un des faits saillants du commencement de l'année fut la prise du village de Mergué dans le massif de Guéré (Subdivision du Mongo). Après avoir isolé cette localité qui, depuis plus de deux ans, tenait nos troupes en échec, le lieutenant Saddier parvint, grâce aux indications d'un indigène, à lancer dans la montagne un détachement sénégalais qui parvint par surprise dans le village. Une enquête ouverte par la suite permit de constater que les habitants avaient été poussés à la résistance par tous les indigènes de la région, lesquels espéraient trouver un refuge inexpugnable auprès d'eux en cas de démêlés avec l'autorité française. Des emplacements d'habitations dans la plaine furent imposés à tous ces révoltés.

L'autre grande préoccupation du commandant de circonscription fut la police des nomades. Turbulents et pillards, ceux-ci finirent par payer leur impôt de 1912 en janvier, mais apprenant que celui-ci serait augmenté en 1913, tous se préparèrent à un exode dans les circonscriptions voisines. Par surcroît, l'année qui s'était annoncée mauvaise de bonne heure fut désastreuse pour la circonscription. Une sécheresse persistante sévit sur tout le territoire du Batha à l'exception de la région du Mongo et du Fittri; déserté presque entièrement par ses habitants, partis pour le Dagana et le Baguirmi, il devint le refuge de tous les brigands du Ouadaï fuyant devant la justice.

Malgré le surcroît de travail que lui imposaient les brigandages et la recherche des nomades déserteurs du Batha, le capitaine Jérusalemy parvint à approvisionner une partie du Ouadaï complètement dévasté par la famine ainsi que les troupes d'occupation du Borkou auxquelles il conduisit lui-même un convoi de 200 chameaux chargés de mil.

IV. — *Salamat.*

La circonscription du Salamat est une des régions du territoire que la sécheresse a le moins éprouvées. Son développement économique n'a donc point subi de retard et une augmentation notable des recettes en fournit la preuve. L'insuffisance du personnel européen et des effectifs a permis à l'un des deux groupes Kirdis qui n'avaient pas payé l'impôt en 1912, d'y échapper encore cette année; pour la même raison également la surveillance voulue n'a pu être exercée sur le colportage de l'ivoire très important dans cette région si riche en éléphants.

Enfin le Rounga, dont la richesse naturelle devrait permettre le relèvement, demeure en dehors du mouvement de progrès constaté dans le reste de la circonscription. Exploitées par un sultan que toutes sortes d'excès ont totalement annihilé et dont la force d'inertie rend inutiles les efforts des autorités françaises, les malheureuses populations de cette région ne parviennent pas à se relever de la misère dans laquelle les ont plongées les exactions ouadaïennes.

Comme il a été dit plus haut, le Salamat n'a point souffert de la disette et il a pu même y être fait sans difficultés une levée de 300 tonnes de mil pour l'approvisionnement du Ouadaï.

V. — *Kanem.*

Les relations avec le Borkou furent quelque peu troublées. Un groupe de Khoans attaqua en février l'un de nos meilleurs guides qui revenait du Tibesti; pendant le reste du premier semestre une caravane de Noormas commerçant dans le Nord fut saisie par ordre d'Abdallah Taoueur et trois rezzous vinrent piller nos protégés du Bahr-el-Ghazal (le premier reçut une dure leçon du lieutenant Tranchant).

De leur côté, nos Tedas tentèrent, à l'insu de l'autorité française, quelques razzias chez les Senoussistes, mais le succès ne couronna pas leurs entreprises et ils durent rapidement s'abstenir.

Hissene, chef Djagada, s'est retiré au Borkou après avoir eu le soin d'envoyer sa famille, ses bestiaux et ses captifs au Kanem sous l'égide des autorités françaises.

Pendant le deuxième semestre, deux rezzous sont seuls à signaler, l'un en août, l'autre en décembre, sous la direction de Hamed Yousouf Mellemi, Gorane du Bahr-el-Ghazal.

La situation intérieure fut, en général, assez bonne malgré la turbulence des Kridas et des Kicherdas. La richesse en bestiaux de nos populations s'accrut dans de notables proportions et l'impôt rentra vite et avec facilité.

Du côté de Zigueï, les anciens dissidents Mogharbas, Cheredat et Guedadfa, rentrés pour la plupart au milieu de 1912, continuèrent à vivre par petits groupes autonomes que l'on n'a pas encore pu songer à réunir, en raison des désordres qui se seraient produits.

Quelques groupes Tédas sont rentrés du Borkou.

VI. — *Bas-Chari.*

Bec-de-Canard. — Malgré la pression et les manœuvres d'intimidation exercées par les Allemands pour nous enlever les populations des territoires dont ils nous ont fait la remise tant vers la fin de 1912 que le premier juin 1913, nos nouveaux sujets n'ont pas tardé à regagner les villages qu'ils avaient été contraints d'abandonner. Rapidement conquis par notre administration juste et humaine, les indigènes du Bec-de-Canard nous témoignaient une entière confiance quelques mois à peine après le commencement de notre occupation, et des villages entiers abandonnaient le pays allemand pour venir s'établir sur la rive française.

Fort-Lamy. — Le personnel européen du chef-lieu a considérablement augmenté en 1913 et la nécessité de le loger a transformé, pendant toute l'année, Fort-Lamy en un vaste chantier de construction. La population indigène vivant à proximité du chef-lieu a dû de ce fait fournir un gros effort pour la fourniture des matériaux de construction : rôniers, paille, nattes, coquillages (1), etc., etc. Le peu de difficultés avec lequel tout a été obtenu, est un indice de leur bon esprit.

L'augmentation de la population européenne a eu pour corollaire l'accroissement d'une population spéciale de boys sans travail et de femmes pour la surveillance de laquelle une police municipale a été créée. Cette mesure a eu pour résultat de diminuer dans de notables proportions le nombre des vols qui allaient croissant.

La disette qui s'est fait sentir dès la fin de l'année a fait de la question du ravitaillement en mil de la population sédentaire du chef-lieu un angoissant problème à la solution duquel les autorités locales se sont attachées avec une sollicitude qui n'a pas échappé aux indigènes.

Les recensements déjà poussés très loin ont été continués; ce travail a eu pour résultat une notable augmentation du montant du rôle d'impôt dont le recouvrement se perçoit du reste dans toute la circonscription sans peine.

(1) Dont la calcination donne une chaux assez bonne.

VII. — *Baguirmi.*

Le Baguirmi fut une des circonscriptions du territoire qui n'eurent pas à souffrir de la famine de 1913. Cette prospérité causa aux autorités françaises qui la dirigeaient un énorme surcroît de travail en raison d'un véritable envahissement de tout le pays par les habitants des territoires dévastés du Batha et même du Ouadaï. Ces populations errantes causèrent maints désordres et nombre de pillages qui furent du reste sévèrement réprimés, les efforts pour leur faire rejoindre leurs circonscriptions d'origine furent par contre relativement modérés en raison de la famine qui les désolait et eurent pour but réel d'obtenir d'eux une certaine tranquillité permettant aux autorités françaises de fermer les yeux sur leur présence irrégulière.

L'impôt rentra facilement. Quelques fractions nomades seules cherchèrent les échappatoires ordinaires; en revanche, les tribus Kirdis de la subdivision de Melfi s'acquittèrent en trois mois à peine.

Les relations avec le sultan Gaourang furent non seulement correctes, mais cordiales; ce souverain noir seconda de tout son pouvoir l'autorité française qu'il aida en particulier à maintenir sur place les habitants de la zone suivie par la ligne télégraphique que ceux-ci voulaient abandonner pour se soustraire aux réquisitions. Il fut également d'un grand secours au commandant du territoire auquel il donna la possibilité de ravitailler le Bas-Chari, le Borkou et même le Ouadaï grâce aux 290 tonnes de mil qu'il put mettre à sa disposition, ainsi que par l'organisation de foires qui permirent aux populations du Nord éprouvées par la famine de venir se ravitailler.

VIII. — *Moyen-Chari.*

La circonscription du Moyen-Chari fut en 1913 l'une des plus prospères du territoire. Le manque de pluies ne s'y fit pas sentir, et sa très abondante récolte lui permit d'échapper à la famine qui désolait une partie du territoire tout en ravitaillant la circonscription du Bas-Chari.

Le pays d'Archambault est à peu près complètement soumis à la domination française; quelques villages isolés se sont seuls mis en état de rébellion et ont nécessité de petites opérations de police pour les ramener à l'obéissance.

Au mois de janvier notamment, le village de Boli fut contraint de livrer le sorcier Kamina dont l'influence nuisait sérieusement à notre action sur les Saras de la rive droite du Chari.

Ces divers mouvements de troupes eurent pour résultat d'obtenir pour la première fois le paiement de l'impôt par une assez grande quantité d'indigènes qui s'en étaient dispensés jusqu'alors,

IX. — *Moyen-Logone.*

La circonscription du Moyen-Logone s'est augmentée en 1913 de la région de Goré et de la subdivision de Bongor.

Comme dans la partie rattachée au Bas-Chari, l'œuvre d'organisation s'est poursuivie par une série de reconnaissances et de tournées ayant pour but de nous faire connaître le pays nouvellement acquis, aussi bien que de nous mettre en contact avec nos nouveaux sujets. Comme ceux de la partie nord du Bec-de-Canard, nos nouveaux administrés du Moyen-Logone ne tardèrent pas à s'apprivoiser, et de nombreux groupes ou villages que les Allemands avaient obligés à traverser le Logone, repassèrent sur la rive droite du fleuve en entraînant avec eux des habitants de la région étrangère.

La mise en main de ces populations a été particulièrement rapide dans la subdivision de Bongor; dans les subdivisions de Behagle et de Doba, par contre, la levée de l'impôt a nécessité la présence des gardes et l'exécution de petites tournées de police où, dans un seul cas, il a été fait usage des armes.

Quelques incidents de frontières ont été soulevés par les Allemands au début de l'occupation, mais ils ont été assez facilement réglés.

L'ex-sultan Acyl, en résidence forcée à Behagle, a nécessité par son attitude, ses relations commerciales avec les chefs indigènes et les nombreuses visites qu'il reçoit, une surveillance de tous les instants fort peu commode à exercer.

II. — ENQUÊTE DÉMOGRAPHIQUE

Il a paru intéressant, bien qu'on ne pût espérer des résultats précis, d'instituer une sorte d'enquête démographique générale en vue d'étudier le mouvement de la population. Il est essentiel pour l'avenir du pays de savoir dans quelle mesure sa population s'accroît.

Il a été à cet effet envoyé dans les circonscriptions la circulaire suivante :

Circulaire n° 17. — Recensement de la population.

Les recensements qui figureront sur les prochains rôles d'impôt devront être accompagnés d'explications sur la façon dont ils ont été établis. Sans doute, la population totale ne peut être recensée chaque année, mais ce qu'il faut, c'est que des dénombrements, d'autant plus serrés qu'ils seront restreints, soient entrepris tous les ans et que l'on s'attache, dans ces dénombrements, à faire ressortir la proportion des enfants.

La circulaire n° 35 du 16 juin 1911 contient à cet égard des indications qu'il y aura lieu de suivre. Pour ce qui intéresse l'enquête en vue de déterminer le mouvement de la population, les résultats devront me parvenir en même temps que les rôles d'impôts sur des états séparés. Ils devront porter sur au moins cent femmes d'âge mûr appartenant à chaque groupement ethnique important et contenir les indications suivantes :

1° Race ou tribu sur laquelle porte l'enquête ;
2° Village ou fériq;
3° Nom de la femme interrogée ;
4° *a*) Nombre total des enfants;
b) Nombre des enfants morts avant d'en avoir eux-mêmes;
5° Observations diverses.

Il faut attacher la plus grande importance à l'établissement de ces états, la situation démographique de l'Afrique Equatoriale Française étant des plus controversées, et, à certains égards, angoissante.

Le rôle d'impôt de 1915 ainsi que les divers documents demandés pour appuyer plusieurs réformes en perspective devront parvenir au chef-lieu du territoire avant le 1er avril 1914.

Fort-Lamy. 7 octobre 1913.

Signé : LARGEAU.

Les résultats obtenus sont résumés dans le tableau ci-après :

	Femmes	Nombre total d'enfants	Nombre des enfants morts
Bas-Chari	244	1.001	563
Kanem	1.560	7.604	3.490
Batha	398	1.808	956
Baguirmi	420	1.518	833
Salamat	1.200	5.630	3.170
Ouadaï	365	1.542	832
Moyen-Logone	123	636	219
Saras	292	1.414	698
	4.602	21.154	10.761

Ils font ressortir quelle serait l'utilité vitale d'une propagande chez l'indigène en vue de lui inculquer de bons principes d'hygiène infantile. Si ces tableaux correspondaient absolument à la réalité, il faudrait en conclure que la population est à peine stationnaire; mais il est probable qu'il y a un léger accroissement qu'on peut augmenter aisément par de simples mesures d'hygiène. Le bien-être et la sécurité exerceront d'ailleurs une influence bienfaisante à cet égard, car le temps de la limitation générale par excès de prospérité est encore très éloigné.

Les femmes interrogées ont eu en moyenne 4, 5 enfants sur lesquels elles en ont perdu 2, 3, soit 1 0/0 égal à 50,8 0/0.

Remarques. — 1° Les Kirdis sont plus prolifiques que les Arabes. Ceux de l'Abou-Telfan et de Melfi ont plus de 5,50 enfants par femme, ceux de Béhagle plus de 6; 2° les moins prolifiques sont les Baguirmiennes avec 1,7 enfant par femme. Mais il est probable qu'on cache beaucoup d'enfants aux recenseurs.

III. — JUSTICE INDIGÈNE

La justice indigène fonctionne dans le territoire militaire en vertu des décrets des 12 et 31 mai 1910 complétés par des arrêtés et des circulaires du gouverneur général qui servent de guides aux chefs des circonscriptions administratives chargées de l'exercer.

Les commandants de circonscription ont à la fois des pouvoirs judiciaires en qualité de présidents des tribunaux indigènes et des pouvoirs disciplinaires. Les commandants de subdivision n'ont que des pouvoirs disciplinaires définis et limités par le Code de l'indigénat ; ils sont aussi officiers de police judiciaire.

Les jugements rendus par les tribunaux indi-

**

gènes qui ont été de 187 en 1911, de 261 en 1912 ont atteint le chiffre de 339 en 1913.

Il ne faudrait pas croire que cette progression constante dans l'augmentation du nombre des jugements et condamnations soit en rapport avec l'augmentation des fautes, délits et crimes.

L'augmentation du nombre des jugements et condamnations tient à plusieurs causes : notre police est mieux faite, nous sommes de mieux en mieux renseignés et les indigènes ont de plus en plus confiance en nous. Ils savent que leurs fakihs ou marabouts remplissant les fonctions de cadis ou juges souvent ignorants, la plupart du temps sans scrupules, sont partiaux, donnent presque tous gain de cause au plus offrant et que quiconque a les mains vides ne peut parvenir jusqu'à eux ; ils les délaissent donc de plus en plus pour s'adresser à nos commandants de circonscription ou de subdivision chez qui ils sont certains de trouver, sans faire de cadeaux ni payer quoi que ce soit, la bienveillance et l'impartialité.

Ils constatent enfin que le développement de notre justice a établi presque partout la tranquillité publique et assure à chacun la sécurité de sa personne et des biens.

Les crimes les plus répandus sont les actes de traite, les meurtres et les vols ; le Kanem se distingue par le vol et le meurtre et le Ouadaï par la traite. Celle-ci, qui a disparu dans presque toutes les autres circonscriptions, ne tardera pas à diminuer au Ouadaï où nous ne sommes installés que depuis peu et où elle florissait avant notre arrivée.

Quant au meurtre et au vol si répandus au Kanem, ils sont dus au caractère de la population gorane qui a l'amour du pillage et pratique la vendetta. Le châtiment qui consiste à payer le prix du sang n'est pas toujours suffisant pour arrêter les meurtriers. La recherche et la punition de tous les coupables et l'application de peines très sévères permettront de diminuer, lentement d'ailleurs, le nombre des meurtres et des vols.

Les peines disciplinaires sont infligées directement par les commandants de circonscription et de subdivision selon les règles fixées par le décret du 31 mai 1910 sur les infractions spéciales à l'indigénat. Leur nombre qui était de 2.012 en 1911 et de 4.142 en 1912 a encore augmenté en 1913 ; il est pour cette année de 6.996, conséquence de l'extension de notre justice et d'une police mieux faite.

Ce sont toujours les cas de désordre et de vagabondage qui sont les plus nombreux. Viennent ensuite les « refus d'exécuter un ordre », « départs de la circonscription sans laissez-passer », puis les « retards à une convocation de l'administration », « réclamations mensongères », « entraves au recensement », « marchandises non déclarées », « rixes », « abandon de service ou de charges », « asile donné à des malfaiteurs », etc.

D'une façon générale, les pouvoirs répressifs accordés aux commandants de circonscription et de subdivision pour infractions spéciales à l'indigénat, ne mettant pas en action un appareil compliqué, frappant de peine suffisamment sévères et immédiates les contraventions et les petits délits, ont un heureux effet sur l'amélioration de la mentalité indigène.

Lorsque le commandant de circonscription estime qu'il convient de prendre des mesures contre les excitations ou les fauteurs de désordre, il en réfère au commandant du territoire. Il s'agit alors de mesures qui revêtent un caractère politique. Elles ne doivent être prises que par l'autorité supérieure. Il en est de même de toute action judiciaire à l'égard des chefs ou fonctionnaires. Les amendes collectives et internements pour actes graves de rébellion, intrigues ou actes hostiles contre l'autorité française sont prononcés par le lieutenant-gouverneur sur la proposition du commandant du territoire.

Les amendes infligées au titre de l'indigénat ont atteint le chiffre de.....	50.604 fr. 35 en 1913
contre.................	17.813 francs en 1912
soit une augmentation de.	32.791 fr. 35

L'amende est une punition qui, infligée à propos, est d'une efficacité plus grande que la peine d'emprisonnement. Souvent, en effet, l'indigène est peu puni par un court séjour en prison, surtout s'il n'y est pas soumis à un travail fatigant ; pourvu qu'il mange et travaille peu, il est heureux.

L'amende au contraire l'atteint dans ses ressources privées et le frappe dans son avarice qui est toujours très vive.

IV. — SITUATION ÉCONOMIQUE

La situation économique du territoire pendant l'année 1913 a été dominée par la sécheresse qui fut générale et anéantit presque toutes les cultures dans les circonscriptions du Ouadaï, du Batha, du Kanem et du Bas-Chari.

La disette de céréales et de fourrages qui s'ensuivit apporta de graves perturbations dans le mouvement des échanges : le mil en effet, qui est la base de l'alimentation de l'indigène, sert aussi de marchandise d'échange dans beaucoup de régions ; sa valeur ayant varié dans des proportions considérables, de 1 à 20 et souvent plus, les conditions de la vie devinrent très pénibles et beaucoup de populations abandonnèrent leur pays pour aller chercher leur subsistance dans des lieux moins déshérités.

Il en fut de même pour les propriétaires de bétail : ne trouvant plus de pâturages dans les régions qu'ils avaient l'habitude de fréquenter, ils furent obligés de les abandonner pour aller plus au Sud. De vastes contrées telles que le Ouadaï qui étaient très peuplées devinrent ainsi presque désertes, et leurs marchés ne furent plus fréquentés. Cependant, il faut remarquer que les conséquences de la disette ne se firent sentir qu'à partir de la seconde moitié de l'année, vers août, lorsque les indigènes virent que les récoltes étaient

compromises par suite du manque d'eau, car jusque-là ils vivaient de la récolte de 1912 qui fut en général satisfaisante.

Malgré la perturbation causée par la disette dont nous venons de parler, le mouvement commercial de 1913 a été en augmentation de 1.156.002 fr. 02, c'est-à-dire de 60 0/0 sur celui de 1912. Mais, comme ce dernier, il n'a pu être évalué que très approximativement, car les seules statistiques contenant des données assez précises sont celles du colportage. Ces statistiques établies dans chaque chef-lieu de circonscription ne représentent elles-mêmes qu'une partie du commerce : de nombreux trafiquants en effet cherchent à se soustraire au paiement des droits ; ils se glissent entre nos postes éloignés les uns des autres sur des frontières trop étendues. Mais les moyens de contrôle en 1913 ont été absolument les mêmes qu'en 1912 ; et, s'ils ont donné pour les droits de colportage une augmentation de 61.774 fr. 63 correspondant à une augmentation de 1.156 fr. 02 pour l'ensemble du mouvement commercial, il est bien évident que ce dernier suit une progression croissante.

Le Ouadaï est en tête de toutes les circonscriptions pour ses droits de colportage (81.937 fr. 09 sur un total de 184.006 fr. 51), soit 45 0/0 de l'ensemble et pour son commerce (exportation : 298.886 fr. 85 ; importation : 1.162.537 fr. 07) 1.461.423 fr. 92, sur un total de 3.102.659 fr. 42, soit 47 0/0 de l'ensemble, malgré la famine qui y a sévit avec une intensité plus grande que partout ailleurs et a fait périr à peu près la moitié de ses habitants.

Cela tient non seulement à ses nombreuses ressources, mais aussi en grande partie à sa situation aux frontières nord et est du territoire qui s'ouvre vers la Méditerranée et la vallée du Nil. Au Nord, le Ouadaï reçoit des caravanes de Fezzanais venant de la Tripolitaine. Ces caravanes importent surtout des étoffes : guinée bleue très mince, calicot et diverses étoffes blanches ainsi que du sucre et du thé Il y a également de ce côté une grande importation de sel venant de Demi au Nord de l'Ennedi et d'Arouelli. Par l'Est, le Ouadaï reçoit des caravanes de la vallée du Nil par le Kordofan et le Darfour ; elles importent à peu près les mêmes produits que celles du Nord et nous achètent des chameaux. Enfin au Sud-Est, par le Sila, quelques caravanes viennent du Darfour ou Soudan égyptien par la voie anglaise de Kafia-Kandji. De nombreuses caravanes de pèlerins se rendant à La Mecque passent par le Sila pour éviter le Darfour où ils seraient pillés, pris et vendus ou enrôlés comme soldats par le sultan Ali Dinar.

Après le Ouadaï vient le Bas-Chari avec 36.977 fr. 50 de droits de colportage, soit 20 0/0 de l'ensemble et un commerce de : exportation 14.710 ; importation 672.119 fr. 50 (686.829 fr. 50), soit 22 0/0 de l'ensemble. Il doit son chiffre d'importation très élevé, 672.119 fr. 50, à ses relations avec les deux gros marchés de Garoua et de Kano, le premier en territoire allemand, le deuxième en territoire anglais. Ce sont les deux principales portes par lesquelles les produits européens pénètrent par l'Ouest dans le Centre africain.

En troisième lieu vient le Kanem dont les importations qui atteignent le chiffre de 243.327 fr. 45, en augmentation de 107.662 fr. 98 sur celui de 1912, viennent surtout de la Nigéria anglaise par Kano.

Le Moyen-Logone dont les importations ont passé de 31.572 fr. 10 en 1912 à 128.912 fr. 30 (soit une augmentation de 97.340 fr. 20) est en relations avec le Cameroun par Garoua.

Par contre, Fort-Archambault, chef-lieu de la circonscription du Moyen-Chari, qui se trouve sur la voie française, celle du Sud, vient aux importations avec le chiffre insignifiant de 6.455 francs, sur un total de 2.278.141 fr. 72.

Il est ainsi démontré que la seule voie française de l'Atlantique au Tchad n'est pas actuellement avantageuse au commerce du Centre africain à cause des nombreux transbordements. Elle est surtout employée par la compagnie Ouhame et Nana qui a le monopole des transports de l'Administration et se trouve ainsi obligée de disposer d'un matériel assez considérable ; elle utilise ce matériel pour une faible partie de son commerce, trouvant plus économique, pour Fort-Lamy surtout, d'employer la voie Nigéria-Bénoué-Logone.

En 1911, l'Ouhame et Nana a complètement délaissé la voie Oubangui-Chari et a fait venir tout son ravitaillement par le Niger et la Bénoué. La cession à l'Allemagne de la rive gauche du Logone l'a empêchée en 1912 de continuer à utiliser cette voie. Elle a fait une nouvelle tentative en 1913 pour voir si, malgré l'occupation allemande, la route du Mayo-Kebbi était encore avantageuse. Elle a pu faire passer 925 colis pesant 25.640 kilogrammes d'une valeur de 85.962 fr. ; elle paraît décidée à abandonner momentanément la voie de l'Oubangui-Chari.

En résumé, pour l'instant, la situation commerciale est la suivante : presque toutes les marchandises importées au territoire militaire du Tchad sont anglaises ou allemandes et y parviennent par des voies étrangères : à l'Est, voies anglaises du Darfour et du Soudan égyptien ; au Nord, route des caravanes venant de Tripolitaine ; à l'Ouest, voie anglaise de Kano et voie allemande de Garoua.

Pour les exportations, les plumes d'autruche, l'ivoire et quelques bœufs suivent les mêmes voies, mais une grande partie des bœufs exportés du territoire sont envoyés dans l'Oubangui qui manque de viande de boucherie. Ainsi se continuent les échanges intérieurs dont les rapports précédents ont signalé l'importance et le développement possible.

Commerçants étrangers et indigènes. — Le commerce du territoire est surtout entre les mains des Fezzanais, des Djallabs, des Bornouans et des Haoussas.

Les Fezzanais sont les plus gros importateurs : habitués à l'existence nomade, pouvant vivre

comme l'indigène des produits du pays, ayant la plupart du temps un train de maison moins coûteux que celui de l'Européen, se déplaçant plus facilement que lui, ils peuvent lui faire une concurrence sérieuse; aussi tiennent-ils en grande partie le marché. Ils vont chercher leurs produits au Cameroun, en Nigéria, en Tripolitaine, en Egypte et même jusqu'en Europe : ces produits sont, en général, des étoffes légères, du sucre, du thé, des allumettes, des parfums et divers autres objets de pacotille.

Les Djallabs importent, principalement d'Egypte et du Soudan égyptien, les articles énumérés ci-dessus.

Les Bornouans et les Haoussas âpres au gain et peu scrupuleux font commerce de tout; outre les produits ordinaires, ils importent des noix de kola; ils exportent des plumes d'autruche et de l'ivoire vers le Cameroun et la Nigéria, des moutons, des chèvres, des bœufs vers l'Oubangui, des chevaux et du bétail vers le Darfour, évitant souvent nos postes pour se soustraire au paiement des droits de colportage.

V. — L'ÉLEVAGE.

L'existence des tsé-tsé dans une région étant en général préjudiciable à la vie du gros bétail domestique, leur présence se traduit cependant tantôt par la suppression complète de l'élevage, tantôt par la diminution intense des possibilités de production.

Les véritables zones d'élevage ne pourront être situées qu'au Nord de la limite extrême de la migration de ces glossines au territoire; elles comprennent le Kanem, le Khozzam, le Debaba, la région au Nord du Batha, d'Ati et le Ouadaï (zones au-dessus du 12°) (1).

Ce sont ces régions qui sont surtout riches en populations de cavaliers ou de pasteurs, possédant des troupeaux innombrables qu'ils déplacent suivant les saisons ou les événements. Aujourd'hui leurs mouvements de nomadisation commencent à être, sinon enrayés, du moins beaucoup plus localisés. On peut dire que d'ici peu, il n'y aura plus dans le territoire, que des tribus accomplissant chaque année des cycles de transhumance bien connus et faciles à surveiller.

L'élevage est presque entièrement entre les mains des Arabes et des Peulhs ou Fellatas. Cependant quelques populations païennes élèvent du bétail et des chevaux et les animaux qu'elles possèdent semblent justement être des représentants de races soit autochtones de l'Afrique, soit importées fort longtemps avant les invasions musulmanes.

Au point de vue de l'élevage, on peut diviser le territoire en trois zones, uniquement basées sur la répartition géographique des mouches tsé-tsé, laquelle dans ses grandes lignes peut être résumée ainsi :

1° *Au-dessus* du 12°. — Il n'y a de mouches tsé-tsé que sur les rives du Chari, des bahrs secondaires et dans le delta (*Gl. tachinoides*);

2° *Entre les* 11° et 12°, les glossines se retrouvent à l'Ouest, le long du Chari et du bahr Erguig (*Gl. tachinoides*); à l'Est de Melfi, le pays est fortement infesté (*Gl. morsitans*);

3° *Au Sud du* 11°, les tsé-tsé sont à peu près partout (*Gl. tachinoides* et *morsitans*); seuls en paraissent exempts les plateaux de Goundi, à l'Ouest, et les collines qui vont de Karé à Am-Timan, à l'Est.

La première zone est celle de l'élevage en grand du gros bétail, des chevaux et des chameaux.

Dans la deuxième zone, on retrouve encore beaucoup de troupeaux, mais l'existence des glossines ne rend plus possible que par places les occupations pastorales. Les troupeaux sont plus réduits, se cantonnent au voisinage des villages. Les éleveurs sont devenus sédentaires et commencent à cultiver le sol.

L'élevage du chameau n'existe plus; celui du cheval est très restreint.

Au Sud, on ne retrouve guère de troupeaux que sur la ligne Kare-Am-Timan.

a) *Elevage du cheval.* — La population chevaline du territoire s'est constituée par le mélange de trois types ethniques importés au moment des grandes invasions des peuples pasteurs; un quatrième type semblerait être le représentant d'une race très ancienne, autochtone (1).

1° La race à front plat et la croupe horizontale, dite race arabe ou aryenne, dont l'arrivée coïncide avec les débuts de la domination musulmane;

2° La race à front bombé, chanfrein droit et croupe ovalée, dite race barbe ou mongole, amenée en Afrique par les invasions peuhles;

3° La race à profil entièrement busqué et croupe avalée dite race dongolawi, que certains auteurs rapportent à la race germanique de Samson;

4° La race des poneys à profil subconcave, appelés aussi chevaux de montagne, kirdis, lakkas, saras...

C'est certainement le type dongolawi qui domine : originaire de la province de Dongola, dans la Haute-Egypte, il a été apporté au territoire par les invasions venues directement de l'Est ainsi que par les nombreux marchands Djellabs.

A l'état de race pure ou croisé avec le barbe, c'est le cheval des Krédas du Bahr-el-Ghazal. De haute taille (1 m. 40, 1 m. 50 et plus) il a comme caractéristique sa tête entièrement busquée et sèche, la croupe inclinée, la robe foncée avec souvent de grandes balzanes et lisse fortement marquée.

Le type arabe ou syrien est beaucoup plus rare à l'état pur. On le trouve surtout chez les Ouled-Sliman du Nord du Kanem. Plus petit que le précédent, il est à profil droit, à tête carrée et à croupe horizontale.

(1) Entre le 10° et le 12°, il existe un élevage précaire.

(1) On pourra remarquer des variations dans les différents rapports sur la question des origines; ces variations proviennent des divergences d'opinions des vétérinaires chefs de service à ce sujet.

On retrouve dans le Baguirmi quelques chevaux de petite taille qui ont tous les caractères du cheval arabe et qui correspondent assez bien comme type aux poneys du Nord de la Tunisie.

Le poney de la race des montagnes mal connu au territoire sous le nom de cheval kirdi, se trouve un peu partout, mais surtout chez les populations païennes qui habitent les régions granitiques, où son endurance et la sûreté de sa marche l'ont fait apprécier. Sa véritable région d'élevage est située dans les régions montagneuses du Cameroun (1).

Pour l'année 1913, les divers recensements accusent un total d'environ 15.600 chevaux pour toute l'étendue du territoire. Leur élevage en est, comme je l'ai dit, limité aux régions semi-désertiques au-dessus du 12°. Les éleveurs (qui sont principalement des Arabes) ne conservent guère que des juments, les produits mâles ayant été pendant longtemps la propriété des sultans. C'est un élevage qui comporte peu d'aléas. Les épizooties sont extrêmement rares, ce qui se comprend facilement, puisque les chevaux ne sont jamais élevés par troupeaux, mais par groupes isolés.

Par suite du mode d'élevage, au pâturage, en liberté par tous les temps, les chevaux du Tchad sont rustiques et très endurants. Les maladies fonctionnelles des divers organes sont extrêmement rares.

Comme affections enzootiques, nous citerons :

1° Les *trypanosomiases* dans les régions à mouches tsé-tsé. Les variétés retrouvées sont celles dues à *Tr. Dimorphon*, *Tr. Cazalboni* et *Tr. Pecaudi*, les deux premières surtout dans les régions les plus septentrionales, la dernière au Sud ;

2° La *lymphangite épizootique*, pas très répandue;

3° L'*ostéomalacie*, surtout dans les années de forte sécheresse et dans les régions du Fittri et du Batha. Elle n'y prend pas une gravité aussi prononcée qu'en Indochine ou à Madagascar.

b) *Elevage du bœuf*. — La plus grande majorité du cheptel du territoire est constituée par des troupeaux de « zébus » ou bœufs à bosse, qui sont élevés par les tribus arabes ou par les Fellatas. On reconnaît plusieurs variétés de zébus, mais actuellement, par suite des croisements intensifs et désordonnés qui ont été faits, on ne retrouve plus guère les types primitifs; c'est ainsi que les deux variétés dites « des Peulhs » et « des Arabes » ne sont plus guère reconnaissables. Elles semblent correspondre, la première à la variété dite « Gobra » en Afrique Occidentale Française et la seconde à la variété dite « Nigérienne ».

Les quelques Borroros qui ont quitté le Mayo-Kebbi pour venir habiter le Baguirmi ont amené avec eux leur zébu spécial (variation Fogha de l'Afrique Occidentale Française) dont on retrouve les troupeaux d'origine dans les régions des Dallols (Niger dahoméen), de Zinder et de Sokoto.

Chez certaines peuplades du Logone on trouve des zébus de petite taille et à bosse réduite qui semblent encore être une variété particulière.

Les bovidés taurins, sans bosse, sont représentés par les bœufs Barés élevés par les Kouris ou les Bouddoumas qui peuplent les îles du Tchad. De haute taille, à tête busquée et de robe claire, ces animaux sont remarquables par le cornage volumineux qui semble être une véritable adaptation à leur vie aquatique. Leur origine réelle n'a pas encore été trouvée.

Dans le Ouadaï, on retrouve quelques bovidés, sans bosse, de petite taille, à robe fauve ou pie, qui appartiennent à une race non encore étudiée.

L'élevage est, en général, pratiqué par les Fellatas et les Arabes. Cependant, certaines autres peuplades s'y adonnent : les Bouddoumas et les Kouris du Tchad, les Musgums du Logone, les Yalnas, les Dadjos et les Boulalas du Fittri. La sécurité complète dont jouissent toutes ces peuplades depuis notre occupation les incite à posséder des animaux dont ils apprécient les produits, et à ne plus être tributaires des Arabes trop exigeants parfois.

Chez les Arabes principalement les zébus mâles sont employés au portage. A faible allure (4 kilomètres à 4 kil. 500 à l'heure, en moyenne) un bon zébu porte une charge utile de 60, 70 et même 80 kilogrammes, sans compter le conducteur qui enfourche l'animal (1).

En ce qui concerne la production de la viande, les animaux du Tchad ne sont que rarement soumis à un régime spécial d'engraissement. L'herbe et la paille de brousse sont l'unique nourriture des animaux. Et comme les Arabes hésitent beaucoup avant de se séparer de leurs bêtes, il en résulte que bien souvent ceux qui sont sacrifiés pour l'alimentation ne sont que des bœufs fatigués ou des vaches stériles ou âgées; la qualité de la viande atteint alors péniblement la moyenne. Mais il ne faudrait pas juger de la valeur nutritive du bétail par l'examen des boucheries ordinaires : chez les Peulhs qui ont peu de bœufs porteurs, les mâles sont en général très gras, fournissant une viande parfaite. Le zébu peut s'engraisser assez facilement, et petit à petit les éleveurs devront spécialiser leurs animaux et faire du bœuf de boucherie.

Le cheptel bovin du territoire est des plus importants : les recensements de 1913 accusent un chiffre de 459.648 animaux, dont les trois quarts sont des femelles.

Ce chiffre est encore très au-dessous de la vérité, bien des troupeaux de nomades ayant échappé aux recensements.

Les troupeaux du territoire paient malheureusement de lourds tributs aux épizooties que le service vétérinaire est impuissant à enrayer complètement, par suite de l'apathie des indigènes, dans

(1) C'est le cheval de l'Adamaoua d'après les rapports des autorités allemandes.

(1) On a pu par sélection trouver des bœufs porteurs pour l'artillerie de 80 millimètres.

la crainte que leur inspire toute action de notre part et des distances trop grandes. Il faut remarquer que les éleveurs n'ont que des notions presque nulles sur l'hygiène et les soins à donner aux animaux et que les notions de la contagion leur sont totalement inconnues. Leur fatalisme comme leur crainte (et aussi leur fourberie) paralysent leur action de notre part.

La péripneumonie existe en permanence au territoire. C'est elle qui occasionne le plus de pertes. Les troupeaux des nomades du Kanem et du Ouadaï lui paient un lourd tribut chaque année. La vaccination préventive, pratiquée par les soins des vétérinaires du service, n'arrive pas à enrayer la maladie. Il faudrait arriver à faire 200.000 vaccinations par an : dans un territoire aussi étendu possédant peu de moyens de communication, il est facile à comprendre que la chose est impossible aux deux seuls vétérinaires du service malgré leur dévouement. Actuellement, il faut se contenter de limiter les foyers connus, tout en essayant de propager la méthode, car il est nécessaire et indispensable de la faire entrer dans la pratique indigène.

La *piroplasmose*, signalée dans la région de Melfi en 1911, ne semble pas avoir sévi cette année, la sécheresse n'étant pas favorable au développement des ixodes.

Les *trypanosomiases* existent dans toutes les régions à mouches. Les zébus y sont d'autant plus sensibles qu'ils sont de races plus pures. Les bœufs porteurs qui circulent dans les régions infestées sont atteints dans une assez forte proportion.

La *peste bovine* qui règne en permanence au Soudan égyptien et en Abyssinie reste toujours une menace sérieuse pour notre élevage. Vers le mois d'août apparaissait au Ouadaï une épizootie d'allure septicémique qui ne fut signalée qu'en décembre alors qu'elle avait atteint déjà les troupeaux de tout le territoire. Cette épizootie fut propagée par les troupeaux des Arabes nomades qui, par suite de la sécheresse et de la disette de mil, envahirent le pays jusqu'au Chari. Absolument comparable à celle qui fut signalée ces années dernières dans l'Est africain anglais et allemand, elle doit être considérée comme une affection double « coccidiose intestinale et peste bovine très atténuée ». Elle sévit pendant toute la saison 1913-1914 et occasionna des pertes importantes portant surtout sur les jeunes animaux.

c) Elevage des petits ruminants. — Les moutons et les chèvres sont nombreux au territoire; ils appartiennent les uns et les autres à deux races correspondantes déjà décrites en Afrique Occidentale Française :

1° Moutons et chèvres de race maure dans les régions nord ;

2° Moutons et chèvres de race dite du Fouta Diallon dans le Sud ou les régions dangereuses comme les bords du Chari.

Les moutons maures (variété maure proprement dite) sont élevés en troupeaux considérables par les Arabes nomades.

Les chèvres sont plutôt la propriété des Arabes sédentaires.

Le mouton maure n'est pas un mouton à laine; il est recouvert d'une épaisse toison haireuse de longs poils, de couleur noire principalement. Son croisement avec le mouton à laine ne donnerait rien de bon.

La chèvre maure est une excellente laitière quand elle est bien alimentée. Elle résiste malheureusement mal aux trypanosomiases et ne peut être élevée dans les régions à mouches. Elle s'accommode mal de la nourriture trop humide, qui véhicule tous les germes du parasitisme intestinal. La chèvre du Fouta, médiocre laitière, est par contre très rustique et prolifique. Elle se contente, comme nourriture, de tous les résidus qu'elle ramasse en vagabondant autour des cases. C'est une ressource inappréciable pour les régions de forêts, car elle résiste parfaitement aux trypanosomiases. La viande en est de bonne qualité et le mâle castré s'engraisse très facilement.

L'importation de chèvres maltaises ne s'impose nullement : ces animaux sont sensibles aux trypanosomiases et ont le triste apanage de véhiculer la mélitococcie, dite fièvre de Malte.

d) Elevage du chameau. — L'élevage de ces animaux est réservé aux régions désertiques du Nord : Kanem, Mortcha, Nord du Ouadaï.

Ce sont surtout des chameaux de bât, de petite taille, mais assez forts. Les chameaux de selle se retrouvent surtout chez les Toubous et les Ouled-Sliman.

Malgré la consommation considérable qui en est faite, les chameaux constituent une richesse assez appréciable pour le territoire.

e) Elevage de l'âne. — Les petits ânes d'Afrique sont en quantité au territoire, principalement au Ouadaï et au Kanem, mais on peut dire qu'il y en a partout, sauf chez les tribus arabes et Fellatas. C'est l'animal du colporteur par excellence. Sobre, ne nécessitant guère de soins, un âne porte souvent une charge qui va jusqu'à 80 kilogrammes.

Les ânes du territoire sont de petite taille, à poil court, à robe brune plus ou moins foncée.

L'essai qui fut tenté en 1915 entre Fort-Sibut et Fort-Crampel a échoué pour de nombreuses raisons.

Les ânes sont, tout autant que les chevaux, sensibles aux trypanosomiases, et la route d'étapes est située dans une région dangereuse sur tout son parcours. Sur les 400 ânes envoyés, il n'en parvint que 362; le déchet doit être considéré comme un minimum, des précautions spéciales ayant été prises en cours de route et le trajet effectué en saison sèche. Au bout de quelques mois de travaux légers, plus de la moitié des ânes était incapable de rendre des services réguliers.

Ces animaux ne se disciplinent malheureusement pas. Peu nombreux, ils broutillent le long

des chemins; en groupes d'effectif élevé, ils passent leur temps à batailler ou à assiéger les femelles. Tout cela aux dépens du garrot ou du dos, meurtris par la charge qui bascule ou par la dent dure de l'adversaire.

D'autres considérations d'ordre économique firent supprimer le service des transports.

Dans le Ouadaï, on trouve quelques ânes d'Egypte, plus grands et plus rapides dits Rifaï et dont le prix atteint jusqu'à 150 ou 200 francs.

f) Elevage de l'autruche. — Les autruches vivent à l'état sauvage dans le territoire. Fuyant devant les pluies, elles parcourent les régions désertiques pendant l'hivernage pour descendre plus au Sud à la saison sèche.

On en retrouve beaucoup de domestiquées dans les villages du Bas Chari, de la Batha et du Khozzam (1) (en février 1914, sur les marchés de Melfi, on voyait quantité d'autruchons vendus 0 fr. 50 ou 1 franc).

Les autruches domestiquées sont très familières et vivent aux alentours des cases où elles trouvent leur nourriture qui se compose de débris de cuisine, de grains échappés des mortiers ou d'herbe de brousse.

Les autruches sauvages disparaissent malheureusement par suite d'une chasse intensive et de la capture des autruchons trop jeunes; les œufs sont recherchés et consommés en grande quantité. Si l'on considère que l'autruche ne pond que la quatrième année et que, domestiquée, la plupart de ses œufs ne sont ni couvés, ni fécondés, on voit que l'élevage indigène n'a guère de chance de se développer de lui-même.

La valeur des plumes ainsi produites est très faible : elles sont récoltées sur des animaux trop jeunes, mal nourris, mal entretenus et sont souvent cueillies maladroitement ou avant la pleine maturité.

Les conditions d'existence des animaux sont malheureusement favorables au développement du parasitisme intestinal qui occasionne une forte mortalité.

Les dépouilles provenant d'animaux de chasse ont parfois de fort jolies plumes, mais, en fin d'hivernage, les plumes sont piquetées sans grande valeur.

La tentative d'élevage d'autruches faite à Abouraï a complètement échoué. Les oiseaux parqués trop à l'étroit ne recevaient qu'une nourriture insuffisante.

Il est absolument certain que l'autruche trouve, dans le territoire, des conditions favorables à son existence puisqu'elle y vit à l'état sauvage ; mais ce n'est pas un élevage qui puisse être en plein rapport au bout de deux ou trois ans; il est en effet nécessaire de pratiquer la sélection des reproducteurs, afin de conserver seulement ceux qui fournissent une plume parfaite. L'Afrique du Sud a ainsi opéré et a fourni déjà une exportation de plus de 30 millions. Madagascar commence à suivre cet exemple, l'Afrique Centrale doit l'imiter à son tour; il n'est nullement certain que l'autruche du Nord (*strutio camelus*) soit d'un rendement de qualité inférieure à celle du Sud (*strutio australia*).

Dans l'élevage de l'autruche, il y a encore des inconnues à dégager :

1° Le *choix du pays*, qui doit se trouver à la limite des terres cultivées et du désert, afin que l'autruche n'ait pas à s'acclimater de nouveau, tout en trouvant facilement son alimentation;

2° Le *mode d'alimentation.* — En Afrique australe, c'est la luzerne qui a fourni les meilleurs résultats. Le mil et la poudre d'or sont aussi concurremment donnés avec la luzerne;

3° Les *procédés d'élevage*, qui devront découler des méthodes déjà connues et expérimentées ailleurs (emploi de couveuses pour l'incubation artificielle des œufs), parce que situés dans des régions tranquilles, où les oiseaux auront beaucoup d'espace.

La réussite d'une autrucherie dépend donc d'une foule de problèmes à résoudre, et l'on comprendra sans peine qu'elle soit entièrement liée aux capacités professionnelles de son directeur.

Les essais tentés dans le Baguirmi sous la direction du capitaine Cros sont des plus intéressants à suivre, puisqu'ils nous fixeront sur bien des données du problème.

Une mesure locale a proscrit au Kanem la recherche et la vente des œufs, qui sont la principale cause de la disparition de cet oiseau intéressant.

Autres oiseaux de parure. — Les rives du Chari ou de ses affluents, ainsi que les diverses mares de l'intérieur sont peuplées d'une quantité considérable d'oiseaux d'eau et en particulier d'échassiers parmi lesquels deux genres sont intéressants :

1° Les *hérons blancs ou aigrettes :* de deux espèces, la grande aigrette (*ardea alba*) et la garzette ou aigrette crosse (*ardea garzetta*).

Les plumes de parure, connues dans la mode sous le nom de plumes d'aigrette, sont situées sur le dos de l'animal; celles de la grande aigrette sont droites et atteignent 30, 50 et même 60 centimètres de long; celles de la crosse sont plus fines, plus courtes et recourbées à l'extrémité.

Chaque oiseau fournit sa moyenne de 30 à 40 brins; parfois 50 et même 60 (3 grammes à 5 par oiseau). La chasse n'est guère pratiquée que par les Européens: cependant, sur les rives du Logone, les indigènes les capturent le soir au moyen du lacet, se contentant de retirer les plumes et les laissant ensuite repartir.

La plume de la grande aigrette du Tchad est assez appréciée et s'est vendue en 1913 entre 4.000 et 5.000 francs le kilogramme.

La saison commence en juillet et se termine en novembre, sauf pour la crosse qui est plus tardive.

2° Les *marabouts* sont abondants. Ce sont des

(1) Celles-ci proviennent d'animaux capturés jeunes.

oiseaux qui se nourrissent volontiers de débris de viandes, ainsi que de poissons.

Leurs plumes blanches, qui sont situées sous la queue, ont eu beaucoup de valeur il y a quelques années, mais ne sont pas à la mode en ce moment. Les marabouts du territoire fournissent généralement de jolies plumes, assez longues, larges et bien fournies.

Recensement et valeur du cheptel.

Notre élevage est en pleine prospérité : les recensements qui ont pu être pratiqués plus complètement surtout au Ouadaï, montrent que le bétail est une richesse considérable pour le territoire. Le tableau ci-contre obtenu au moyen des rôles d'impôt de 1913 en fait ressortir l'importance :

Recensement des animaux du territoire militaire du Tchad en 1913.

Circonscriptions	Bovidés	Ovidés	Anes	Chevaux	Autruches	Chameaux	Observations
Salamat	21.946	24.819	1.221	652	8	»	Il manque encore le recensement du Moyen-Chari qui n'est pas donné dans les rôles d'impôt : pas de bœufs, quelques chevaux et de nombreux ovidés.
Ouadai	106.711	170.902	14.199	2.938	»	3.429	
Moyen-Logone	202	2.475	»	1.311	»	»	
Bas-Chari	17.649	25.987	101	472	565	»	
Kanem	191.750	298.464	3.613	7.526	»	2.678	
Batha	59.326	265.337	2.075	1.863	187	4.522	
Baguirmi	62.064	41.178	3.886	842	61	»	
Totaux	459.648	829.162	25.095	15.604	821	10.629	

Les recensements commencent à se rapprocher de la vérité, mais bien des tribus nomades ont encore réussi à nous dissimuler la majeure partie de leurs troupeaux.

La valeur intrinsèque des animaux augmente de jour en jour surtout dans les régions complètement occupées.

La mercuriale officielle qui sert de base pour la fixation de l'impôt, varie suivant les régions. Elle est de : 21 à 30 francs pour un bœuf; 45 à 54 francs pour une vache; 1 fr. 50 à 2 francs pour un mouton; 90 francs pour un cheval; 21 francs pour une autruche; 75 francs pour un chameau.

Cette mercuriale est fort au-dessous de la valeur réelle des animaux. Actuellement, en payant ceux-ci, non en thalers, mais en monnaie françoise, on peut dire que : un bœuf se vend de 30 à 50 francs et même 60 (Salamat 1913), une vache 45 à 70 francs et même 90 (Salamat 1913), un mouton mâle 2 à 3 francs et même 5 et plus, un mouton femelle 3 à 5 francs, un cheval 90 à 200 francs et 250 francs (hors de prix, pour les chevaux de luxe), un âne 15 à 30 francs, un chameau 120 à 200 francs suivant sexe et spécialité.

On peut compter que, sur nos 450.000 bovidés recensés, il y a 100.000 mâles et 350.000 femelles.

Le cheptel du territoire, au prix de la mercuriale, a une valeur ainsi comprise :

	Francs		Francs
100.000 bœufs à	21	(prix minimum)..	2.100.000
350.000 vaches à	45	(prix minimum)..	15.750.000
850.000 moutons à	1 50		1.278.000
25.000 ânes à	15		178.000
16.000 chevaux à	90		1.440.000
11.000 chameaux à	75		825.000
800 autruches à	21		16.800
Soit au total			21.587.000

Mais si l'on veut estimer le cheptel en valeur réelle en francs, on peut affirmer que cette valeur dépasse *30 millions de francs*.

Nous sommes loin de l'époque où le Dr Decorse déclarait que le nombre de 40.000 têtes de gros bétail devait exprimer la richesse maxima de tout le territoire.

Maintenant que l'époque des grandes razzias est passée, notre cheptel ne doit pas cesser de progresser, les éleveurs pouvant se livrer, en toute sécurité, à leurs occupations pastorales. Mais, pour que notre élevage puisse progresser normalement, il est nécessaire de le protéger contre les épizooties qui le déciment constamment en même temps qu'on augmentera ses débouchés qui en augmenteront la valeur.

La protection contre les épizooties est le principal rôle du service vétérinaire, lequel est malheureusement trop restreint pour pouvoir agir d'une façon efficace dans tous les cas.

L'installation du service est à peu près nulle au point de vue de l'étude des affections tropicales encore mal connues. Cependant, son action commence à se manifester légèrement; celle-ci ne peut être que lente et progressive. (On se souviendra que la France n'est pas arrivée à se débarrasser complètement de ses épizooties malgré un service sanitaire développé, des lois appliquées et des éleveurs conscients.)

Les débouchés de notre élevage ne manquent pas. Le portage demande une assez grande quantité de bœufs, quantité qui croît au fur et à mesure qu'augmente la sécurité des transactions commerciales. Pour longtemps encore ce sera l'unique moyen de communication dans l'intérieur du territoire. Il nécessite une grande consommation d'animaux.

La consommation du territoire en viande de boucherie est assez importante. La seule nourriture des troupes nécessite par an environ 300 tonnes de viandes. Il existe des marchés à viande dans toutes les villes ou agglomérations importantes. Rien qu'à Fort-Lamy, il se vend publiquement 250 à 300 kilogrammes de viande par jour; il s'en consomme bien davantage. Reste encore comme débouché, l'exportation. A l'Ouest

nous exportons une assez grande quantité d'animaux dans le Nigeria. Malgré son élevage important, cette colonie ne peut suffire à la consommation intérieure des villes très importantes de son territoire. Kano est le principal centre d'exportation.

Au Sud, un mouvement très important a été créé par les commerçants Bornouans, depuis Melfi ou Mongo jusqu'à Bangui ou la route d'étapes. C'est un mouvement qui se développera encore prochainement, par suite de la nécessité de pourvoir au ravitaillement du personnel employé à la construction de la voie ferrée.

MM. Pozzo di Borgo et Bimler, colons à Melfi, associés pour faire le commerce du bétail de Melfi à Fort-Sibut et Bangui, ont rompu leur association à la suite de la mauvaise campagne de 1911. M. Pozzo di Borgo continue seul le trafic. Sa campagne de 1912-1913 semble avoir été bonne. Le mouvement d'exportation créé par M. Bastet sur la Haute-Sangha a été arrêté par suite de la cession du territoire à l'Allemagne.

Condition de l'élevage en 1913. — La caractéristique de l'année 1913 est une sécheresse exceptionnelle. Privés d'eau, de pâturages pour leurs animaux comme de grains pour eux, les Arabes nomades ont effectué, à travers le territoire, des mouvements désordonnés pendant la saison sèche, mouvements se dirigeant vers les régions plus favorisées de l'Ouest.

Au Nord du Batha, il n'y eut pas de pluie sérieuse et à quinze kilomètres au Nord d'Ati, les mares étaient à sec dès le 30 septembre. Les nomades, qui d'ordinaire sont à l'ouadi Rime, sont restés pendant l'hivernage à hauteur d'Amalaye (10 kilomètres Nord d'Ati). En fin septembre ils commençaient à descendre au Sud du Batha. Le Fittri étant resté à sec, ils ne s'y sont pas arrêtés et ont envahi la grande lagune d'Ebé, sur le bahr Bourda, au Sud de Bokoro. Cette lagune n'étant pas suffisante pour tous leurs troupeaux et la région voisine n'étant pas assez riche en mil pour leur propre consommation, les Arabes nomades d'Ati se répandirent à travers le Baguirmi, se répartissant le long du bahr de Laïri et du bahr Erguig, pénétrant même jusqu'au Dekakiré. Les Myssirigués (qui ne vont pas au Fittri) ont dépassé leurs points ordinaires de saison sèche (Mongo) et ont envahi la région de Guera, Banama et le Dekakiré.

Les nomades du Ouadaï avaient, dès le mois d'octobre, commencé à envahir le Sud du Batha, ainsi que la région de Mongo et d'Aboudeïa.

Ces mouvements irréguliers eurent pour première conséquence de faire venir dans des zones de pâturages déjà occupées par les sédentaires de la région, un nombre trop considérable d'animaux qui en épuisèrent vite les ressources (d'où chicanes et rixes), mais encore de convoyer à travers tout le territoire une épizootie nouvelle très meurtrière arrivant de l'Est. On a déjà vu qu'il s'agissait d'une affection double « coccidiose intestinale et peste bovine très atténuée ».

Cette épizootie semble avoir été importée au Ouadaï par le Darfour. A Abeché les troupeaux étaient atteints au début de septembre, et ce furent des troupeaux appartenant à des Mahamids qui durent contaminer ceux d'Ati, vers le 15 octobre. En décembre, presque tout le territoire était atteint. L'épizootie a régné pendant toute la saison sèche. Sur un même troupeau sa durée était d'environ trois mois. Les animaux qui succombèrent furent surtout des jeunes ou des animaux trop âgés. Les adultes résistèrent beaucoup mieux. Il est certain que, lors d'une année très sèche, il faudra prévoir l'organisation de la nomadisation, afin d'éviter le retour de pareils désordres.

VI. — SERVICE DE SANTÉ.

L'état sanitaire a été bon durant l'année 1913 parmi la population européenne et n'a donné lieu à aucune remarque parmi les indigènes.

Aucune épidémie n'a été signalée. Des cas douteux de fièvre typhoïde avaient été constatés à Abéché, mais ce diagnostic ne paraît pas avoir été confirmé d'une façon certaine et il y a lieu de penser que des cas nombreux auraient été constatés parmi la population indigène, dans un centre très populeux et où l'hygiène laisse beaucoup à désirer.

Les principaux facteurs de morbidité et de mortalité chez les Européens sont les influences saisonnières, se faisant surtout sentir à la fin de la période chaude qui va de fin mars à fin mai, et durant la saison humide qui dure en somme bien au delà des pluies relativement peu prononcées dans la plus grande partie du territoire.

L'influence du paludisme se fait sentir avec des différences réellement marquées suivant les régions considérées : à peu près nulle au-dessus du 13e parallèle, elle est d'autant plus marquée que l'on descend vers le Sud ; aussi, peu d'Européens échappent à son action durant le voyage long et pénible qui leur est imposé pour venir de Brazzaville à Fort-Lamy.

L'action anémiante des affections gastro-intestinales est plus prononcée et se rencontre plus fréquemment. Il faut en rechercher l'origine dans les conditions hygiéniques défectueuses en station et au cours des déplacements, et la tendance marquée à la chronicité de tout trouble du système digestif.

Quatre décès dont 2 de dysenterie et 2 de fièvre bilieuse hémoglobinurique et 3 cas de fièvre bilieuse hémoglobinurique terminés par la guérison ont été particulièrement relevés dans le courant de 1913 chez les Européens à leur arrivée au territoire et qui, incontestablement, doivent être attribués à la fatigue, aux privations et aux endémies spéciales à cette région de l'Oubangui-Chari.

Les conditions d'existence au territoire, aussi bien dans les grands centres que dans la brousse, laissent encore beaucoup à désirer ; elles seront complètement modifiées le jour où les communi-

cations devenues plus faciles avec la côte permettront à chacun de se ravitailler à sa guise et à l'administration de suppléer aux ressources locales actuellement fort maigres par des envois de la Métropole. Dans ces conditions, le séjour au territoire ne sera nullement pénible et l'Européen appelé à y servir devra pouvoir sans fatigue accomplir sa période réglementaire.

L'indigène de son côté doit lutter contre les atteintes du paludisme, certainement fréquent au-dessous du 13[e] parallèle. Il n'est pas rare de constater particulièrement chez les jeunes sujets de grosses rates dont l'hypertrophie est due à l'intoxication palustre; chez les adultes, en plus des manifestations aiguës de la même endémie, on rencontre particulièrement des formes larvées dont le diagnostic s'impose par les résultats du traitement spécifique. Les races du Nord vivant dans des régions dépourvues de moustiques se montrent d'une extrême sensibilité à l'égard du paludisme dès qu'elles descendent vers le Sud.

La dysenterie, la diarrhée, les affections pulmonaires sont également très fréquentes chez l'indigène; le manque complet d'hygiène, l'insouciance du Noir dans le choix de ses aliments et en particulier de son eau de boisson, le manque de vêtement et souvent de toute habitation sont les principales causes qu'il faut voir dans l'origine de ces maladies qui déciment la population adulte et infantile.

La variole a produit dans le pays de gros ravages, mais il semble que, depuis un certain nombre d'années, on n'ait pas vu éclater de grosses épidémies. Dès l'occupation du territoire, de nombreuses inoculations ont été faites; la pratique de la variolisation connue et pratiquée chez les indigènes depuis fort longtemps a beaucoup contribué à leur faire accepter nos procédés d'immunisation.

La bilharziose est rare et ne se rencontre guère que dans l'Est du territoire, dans le Ouadaï et vers les frontières du Darfour.

La lèpre existe un peu partout: les cas sont également plus nombreux dans les circonscriptions de l'Est.

Telles sont les principales endémies contre lesquelles l'indigène doit lutter et contre lesquelles l'œuvre d'assistance encore en formation dans le territoire lui apportera également son aide.

On ne peut citer la trypanosomiase comme une affection endémique du territoire; si des cas ont été constatés et se présentent encore de temps en temps aux consultations, il a toujours été possible de retrouver l'origine de la maladie dont les germes avaient été contractés dans les régions au Sud et au Sud-Ouest du territoire. Il semble bien prouvé par les recherches faites dans des régions douteuses, comme certains centres du Moyen-Logone et du Moyen-Chari que, normalement, il n'existe pas dans ces contrées de *glossina palpalis*, les seules en somme capables de transmettre la maladie à l'homme.

A côté de ces affections endémiques, il faut signaler comme facteurs très importants de morbidité chez les indigènes la syphilis et les affections oculaires.

La syphilis est extrêmement répandue dans tout le territoire : on la rencontre sous toutes ses formes et à tous les âges de la vie : la syphilis héréditaire est très commune, et nul doute qu'il faille chercher là une cause sérieuse de la mortalité infantile, sans tenir compte des nombreux avortements que détermine cette affection chez les femmes enceintes. Il y a de ce côté un gros effort à faire; l'indigène atteint de cette affection vient volontiers se faire soigner et manifeste la plus grande confiance en notre thérapeutique; mais une fois ses accidents guéris, il se croit définitivement débarrassé et tant que nous ne posséderons pas un médicament guérissant et stérilisant l'organisme d'une façon radicale et définitive, il sera difficile d'obtenir d'un Noir de venir régulièrement faire une cure au dispensaire.

Les affections oculaires sont également très répandues et l'indigène vient volontiers demander l'avis et les médicaments des médecins.

Fonctionnement du service. — Tous les médecins en service au territoire ont contribué, quelle que soit leur affectation budgétaire, au service d'assistance et à l'exécution du service médical dans les corps de troupe.

Quatre postes médicaux ont fonctionné d'une façon à peu près permanente : Fort-Lamy, Abéché, Mao ou Moussoro pour le Kanem et Fort-Archambault.

Fort-Lamy et Fort-Archambault, destinés à devenir des centres de formation sanitaire locale, ont vu commencer les constructions d'ambulance dont la nécessité et l'importance s'expliquent facilement : Fort-Lamy, chef-lieu du territoire, comprenant une population de 100 Européens environ, lieu de passage de presque tous les Européens en service au territoire, aura constamment de deux à trois malades hospitalisés; Fort-Archambault, à l'entrée du territoire, verra passer tout le personnel destiné au Tchad ou rapatrié et offrira à ces passagers fatigués ou malades un lieu de repos et des secours médicaux.

Le fonctionnement d'une ambulance du service général à Abéché et le fonctionnement de trois infirmeries régimentaires à Mao, Ati et Goz-Beida pourront assurer à tout le personnel disséminé dans le territoire des soins relativement rapides aussi bien dans leur poste que dans leurs divers déplacements. Ces régions sont incontestablement les plus importantes au point de vue des soins médicaux aux Européens; il est indispensable de les pourvoir des ressources nécessaires avant de songer aux indigènes; aussi, le nombre des médecins en service au territoire n'a pas permis d'affecter au poste de Massenya le médecin prévu pour le chef-lieu de la circonscription du Baguirmi.

Assistance médicale indigène. — Ces dispositions ont néanmoins permis le développement

normal du service d'assistance indigène puisque, à ce titre, il a été donné dans les centres pourvus de médecins 27.437 consultations.

D'autre part, on a reçu dans les dispensaires 530 malades qui ont fourni, avec les 24 restant au 31 décembre 1912, un total de 12.710 journées de traitement.

Les crédits prévus au compte de l'assistance médicale s'élevaient en 1913 à 84.884 fr. 69 dont 53.994 fr. 59 pour le personnel et 30.890 fr. 10 pour le matériel.

Service sanitaire et hygiène. — Le service sanitaire du territoire se propose d'éviter la propagation de la maladie du sommeil dans des régions indemnes jusqu'ici; elle a surtout pour objet la création de léproseries, l'entretien des parcs vaccinogènes et la lutte contre la variole, la réglementation de la prostitution pour atténuer les ravages des maladies vénériennes.

Maladie du sommeil. — S'il n'a pas encore été donné aux médecins de déceler au Tchad la présence de foyers de trypanosomiase humaine, un certain nombre de cas sont constatés annuellement parmi le nombreux personnel domestique recruté à Brazzaville ou à Bangui par les Européens montant au Tchad.

Aussi, est-il indispensable d'appliquer à Fort-Lamy et surtout à Fort-Archambault les mesures prophylactiques édictées dans l'arrêté du gouverneur général en date du 29 août 1911 instituant un passeport sanitaire et modifiant l'arrêté du 23 juin 1909 sur le service de surveillance de la maladie du sommeil.

Léproseries. — Il était prévu au budget une somme de 8.160 francs pour l'établissement de léproseries à Abéché, Goz-Beïda. La situation politique n'a pas encore permis d'envisager l'application des mesures sociales et rigoureuses d'isolement. D'ailleurs, l'ignorance du nombre de lépreux ne permet pas de supputer avec quelque précision la charge qui en résulterait pour le budget de l'assistance médicale.

Variole et vaccinations. — Un crédit de 900 fr. a été prévu pour l'entretien des parcs vaccinogènes à Fort-Archambault, Fort-Lamy, Abéché, Mao et Massenya. Par suite de nombreuses mutations chez les médecins de ces postes, l'entretien des parcs vaccinogènes a été quelque peu négligé; néanmoins la source a pu être maintenue et tout porte à croire que le territoire ne sera jamais dépourvu de vaccin actif.

Le nombre des vaccinations a été dans l'année de 2.360.

VII. — ENSEIGNEMENT.

L'enseignement dans le Territoire militaire du Tchad est encore rudimentaire : deux écoles seulement existent pour l'enseignement du français : l'une à Mao qui comptait 12 élèves à la fin de 1913, l'autre à Fort-Lamy fréquentée par 22 élèves. Deux autres doivent être créées en 1914 à Fort-Archambault et à Abéché.

Le personnel français se compose de sous-officiers qui enseignent la langue française au moyen de la lecture et d'exercices de langage; ils inculquent également aux enfants quelques éléments d'écriture et de calcul.

Le but principal poursuivi est toujours d'utilité immédiate : il consiste à former des élèves pouvant plus tard devenir interprètes, télégraphistes, secrétaires. On emploie de préférence la méthode directe. La durée des cours est de quatre heures : deux heures le matin et deux heures le soir. Malheureusement, le manque de personnel et les mutations fréquentes ne permettent pas d'assurer la continuité des cours. Trop souvent le sous-officier chargé de l'école est retenu ailleurs par les exigences du service. Aussi l'école ne prospérera-t-elle véritablement que lorsqu'elle pourra être dirigée par un sous-officier hors cadres ou un commis des services civils spécialisé.

Il serait bon également que ce sous-officier ou fonctionnaire ait quelque connaissance de la langue arabe : il pourrait se faire comprendre plus facilement des élèves dont les progrès seraient plus rapides.

Général Largeau.

CAUSERIE

sur les

Populations Berbères du Maroc

La question berbère est l'une de celles qui retiennent l'attention en ce moment au Maroc. Le capitaine Le Glay, contrôleur civil, a fait à ce sujet à l'Exposition de Casablanca une conférence qui expose les divers aspects de cette question. Nous la publions ci-après :

Chargé par mes chefs de vous parler des Berbères, ce n'est pas sans quelques tergiversations que j'ai entrepris de préparer cette causerie. J'ai tout d'abord pris la résolution — dont personne ne me fera reproche — d'être bref. Mais cette détermination m'a plongé aussitôt dans un grand embarras.

La question berbère telle qu'elle se présente au Maroc est vaste; elle touche à l'ethnologie, à la linguistique, à la religion; elle encombre l'histoire de migrations, de luttes, de dynasties, de conquêtes, de noms surtout qui, à plusieurs siècles de distance se ressemblent et compliquent tout; elle exagère les méditations des sociologues, déroute les linguistes et absorbe l'énergie mensuratrice des anthropologues. J'aime mieux avouer tout de suite mon incapacité à aborder le sujet sous l'un quelconque de ces aspects scientifiques. Vous ne m'en voudrez pas, car je sais, ayant fait et surtout entendu beaucoup de confé-

rences, que l'indulgence est la grande vertu des auditeurs, celle à laquelle on doit toujours faire appel avant de parler en public. Je m'excuse d'ailleurs de ne pas avoir commencé par là.

***

Je ne regrette pas de ne pouvoir avec élégance et rapidité disserter sur ces choses compliquées. Les vrais savants en ces matières sont en France et vous êtes venus ici pour entendre des choses pratiques et locales et non un cours en Sorbonne.

J'oserai pourtant vous dire qu'on ignore à peu près tout des origines berbères.

Les auteurs les plus graves nous offrent à ce sujet un choix décevant d'hypothèses : les Berbères seraient des autochtones depuis toujours dans le pays ; ou bien ils seraient venus d'Egypte ou encore d'Europe par l'Espagne.

Il est encore supposable que les Berbères actuels sont le résultat d'un mélange de toutes ces origines, mélange où aurait prédominé un élément principal qui a donné aux gens que nous voyons aujourd'hui des mœurs et un langage uniques.

L'aspect de ces gens complique d'ailleurs la question en paraissant justifier les diverses hypothèses. Les Berbères du Rif sont en général blonds avec des yeux bleus. Ceux au contraire du Maroc Central et Sud-Occidental sont bruns.

Les voyageurs français disent : « Voyez ces rudes montagnards nerveux et trapus ; leur regard malin dans un visage ovale que borde un collier de barbe brune ; ce sont des paysans du Centre de la France, ce sont des Auvergnats ! » Mais l'Allemand rétorque : « Ces blonds roussâtres aux yeux de pervenche, dolichocéphales, aux mâchoires accentuées et à l'esprit lent, ce sont des paysans de l'Allemagne septentrionale, des Boches. »

Par là, les uns et les autres veulent justifier l'hypothèse d'une origine européenne commune à ces groupes différents de Berbères.

Il y a des raisonnements analogues basés sur la linguistique pour prouver tout le contraire, et je n'insisterai pas.

Le domaine religieux ne nous renseigne pas sur ce peuple. Les Berbères ont été chrétiens à l'époque où l'Eglise d'Afrique était florissante. Mais ils ont été juifs aussi avant, pendant et peut-être même après. Ils disent bien encore aujourd'hui que leurs ancêtres étaient chrétiens ; et on retrouve parfois dans leurs coutumes quelques détails qui semblent le faire croire, comme la pratique d'observer le dimanche par exemple. Ils avouent moins volontiers avoir été judaïsants. En tout cas ils n'ont rien de la mentalité des Juifs marocains.

Actuellement les Berbères sont musulmans.

Il y en a même qui sont ce qu'on appelle de bons musulmans, c'est-à-dire franchement hostiles à qui ne l'est pas, mais cette étape philosophique n'a pas été atteinte sans heurts violents. Le Berbère a une faculté spéciale à transformer en schisme les religions qu'il adopte. Le pays des Chaouïa a été le théâtre de luttes épiques qui ont duré des siècles entre les ancêtres des Chaouïa actuels, les Berbères Berghouata, et leurs voisins qui leur reprochaient d'avoir accommodé à leur guise la religion de Mahomet.

Et, aujourd'hui, bien qu'il soit fort pénible aux bons musulmans d'en convenir, les Berbères sont de francs schismatiques. Ils n'ont pris de la religion musulmane que les manifestations extérieures et non la loi, alors que le principe même de cette doctrine est l'union intime de la loi et de la religion.

Les religions ne nous renseignent donc pas sur les Berbères. Ils les ont toutes vues passer et les ont adoptées en les déformant, en n'en prenant que ce qui convenait à leurs besoins et à leur esprit très indépendant et, s'il est utile d'appuyer ceci d'un dernier trait, je vous dirai que les Berbères, tout en se faisant musulmans, ont conservé l'usage du calendrier Julien qui, ramenant toujours les mêmes mois aux mêmes saisons, est plus commode que le calendrier lunaire.

Et ils savent parfaitement la différence qui existe entre ce calendrier et le nôtre. Tout récemment j'ai entendu un montagnard, auquel l'officier son chef donnait un ordre exécutable quelques jours plus tard, spécifier, pour être bien d'accord avec lui : « Ce sera le 4 ; donc le 17 pour toi ».

Quoi qu'il en soit de leurs origines, les Berbères existent et la première question pratique qui se pose est de les situer sur la carte du Maroc. Je vais tenter de le faire rapidement. Tout d'abord le long de la Méditerranée, des bouches de la Moulouya à Tanger, un premier groupe important de Berbères habite le pays depuis la côte jusqu'au revers sud de la longue chaîne du Rif. Ce sont les Berbères Zénètes nullement arabisés, encore moins civilisés, blonds souvent, mais toujours coriaces. Ils donnent et donneront longtemps du fil à retordre aux Espagnols qui ont entrepris la conquête de leur pays.

Au Sud de la chaîne du Rif vit une autre couche de Berbères, mélange de Zénètes et de Senhadja. Ceux-là sont davantage arabisés, je dirai tout à l'heure pourquoi. Ce sont les tribus qui, suivant l'expression consacrée « boivent à l'Ouergha », le grand affluent du Sebou, et que l'on peut considérer comme orientées vers notre zone.

Franchissons d'un bond le pays qui s'étend entre l'Ouergha que je viens de citer et l'Innaouen, un autre grand affluent du Sebou, et nous retombons sur des tribus berbères et avec elles, Ghiata, Beni-Ouaraïn, nous abordons le Moyen-Atlas.

Les tribus berbères le couvrent en entier. Ce sont d'abord les Beni-Ouaraïn et les Aït-Cherouchen qui s'étendent jusqu'à la Moulouya que ces derniers même dépassent largement. Les Aït-Youssi, les Aït-Mguild, les Zaïan couvrent le centre du Massif, tandis que les Beni-M'Tir, les Iguerouans, les Zemmours dévalant des montagnes ont couvert les plaines jusqu'à Fez, jusqu'à Meknès, jusqu'à Kenitra. Par les Zaïan les peuples du Moyen-Atlas se joignent aux berbères Aït-Iafelman, Aït-Izdeg, Aït-Ayach, Aït-Hadidou qui

couvrent le Grand-Atlas et le suivent par les Aït-Chokman, les Aït-Atta, les Aït-Seri, les Ntifa. Ce dernier groupe fait la liaison du Moyen-Atlas avec les tribus berbères qui se trouvent au Sud de Marrakech, couvrant le Grand-Atlas, l'Anti-Atlas jusqu'à la mer : Glaoua, Mtouga, Souassa et, en général, toutes les tribus que vous voyez marquées sur les cartes et dont le nom commence par « ida ou » ou bien par Aït. Ces deux termes berbères signifient l'un et l'autre « enfants de » et correspondent au mot arabe Beni.

Vers le Sud, vers le Sahara, berceau de maintes tribus que nous retrouvons aujourd'hui beaucoup plus au Nord, nomades berbères et arabes se mêlent et s'absorbent; absorption qui se fait en général au profit du sang berbère.

L'exposé à grands traits que je viens de faire correspond à l'état de choses actuel, résultat des violentes commotions qui ont ébranlé le pays et dont la principale est la deuxième invasion arabe, celle du XI[e] siècle de notre ère.

Venus d'Egypte, marchant vers l'horizon où le soleil se couche, ces bandes se heurtèrent à la barrière montagneuse et difficile qui de la mer au Sahara borne à l'Est ce que nous appelons aujourd'hui le Maroc.

Leur désir était d'atteindre les vastes plaines où leurs tentes pourraient s'étaler à l'aise et leurs troupeaux de chameaux prospérer. Ils s'engouffrèrent par la seule trouée qui se présenta, celle que gardait la ville berbère de Taza. Il dut se passer là des luttes formidables. Les Berbères un moment submergés laissèrent passer le flot qui s'étala par les affluents du Sebou jusqu'à la mer. Les envahis gardèrent jalousement l'entrée des montagnes où personne d'ailleurs ne tenta de les suivre.

On met en doute aujourd'hui l'influence qu'eut cette invasion sur les progrès de l'Islam en Berbérie. On admet plutôt celle des missionnaires musulmans tels que Moulay Idriss, venu au VIII[e] siècle, et de beaucoup d'autres éparpillés aujourd'hui encore dans toutes les montagnes. Mais il faut convenir pourtant que les tribus berbères les plus arabisées sont celles en bordure du chemin suivi par les envahisseurs, comme ces tribus de l'Ouergha dont je parlais au début. Or qui dit arabisation dit islamisation, l'un ne va pas sans l'autre. La langue arabe est une langue sacrée qui ne s'apprend que par l'épellation du livre Saint, le Qoran.

En fait, l'invasion arabe s'étendit à tout le pays que nous désignons encore sous le nom de bled Makhzen.

Ce qui se passa ensuite mérite une attention particulière. C'est le spectacle toujours poignant d'une race cherchant à réagir contre l'envahisseur. La réaction du monde berbère contre les Arabes fut considérable; elle durait encore, quand nous sommes venus ici stabiliser les fortunes et les tribus. Tandis que les Berbères Zénètes du Nord restaient immuables dans leurs repaires du Rif, sans doute parce qu'aucun élément nouveau ne les vint renforcer, les Berbères Senhadja du Moyen et du Grand Atlas, les Berbères Maçmouda du Sous et de l'Anti-Atlas reprirent leur progression séculaire vers le Nord. Parfois le choc des masses berbères fut brutal et essentiellement guerrier ; ce sont les Almoravides qui au XI[e] siècle accourent d'au delà du désert, de cette région qu'arrose le grand fleuve au nom berbère, le Sénégal ; ce sont les Almohades qui partent de l'Anti-Atlas. Mais ces ruées violentes, si elles ont secoué le pays et donné par les noms de leurs chefs quelque éclat à son histoire, n'ont pas eu de résultats ethniques profonds. Nous ne saurions dire aujourd'hui exactement quelle est la tribu berbère qui garde dans sa race les derniers vestiges des Almoravides.

Par contre, la lente et fatale marée qui pendant des siècles vint du désert par-dessus les deux Atlas battre la plage arabe et en user les bords eut une influence énorme par sa lenteur, par sa durée même. Et tandis que, à part quelques mouvements sans importance, l'effort arabe ne croissait pas, le flux berbère ne cessa de se produire et devait fatalement l'emporter.

Mais pourquoi, me direz-vous, cette marche incessante des pasteurs montagnards vers le Nord! Pourquoi sortent-ils de leur désert? Que ne restent-ils chez eux ? Je vous répondrai que c'est une loi fatale qui conduit ces lents et implacables mouvements des peuples ; que toujours au Maroc ces mouvements ont existé, qu'ils existent encore. Hier c'était les gens du Djebel d'Ouezzan qui peu à peu s'infiltraient dans la plaine du Gharb à la recherche des grains qui leur manquent, chassaient devant eux les habitants de la plaine et menaçaient nos colons. Le général Lyautey dut lancer contre eux le général Henrys et ses troupes. Aujourd'hui ce sont les Beni-Ouaraïn qui rognent sur leurs voisins les Beni-Yazra, les Beni-Sadden, franchissent l'Innaouen et pénétrèrent chez les Haiaina. Nos troupes sont occupées à les refouler dans leurs montagnes car leur avance les mettait trop près de Fez dont ils n'étaient plus qu'à trente kilomètres.

Pour bien vous montrer l'importance de ces choses, laissez-moi vous conduire un instant dans les montagnes du centre marocain chez les Berbères Senhadja, les plus éternels marcheurs de toute la race. Vivons un peu la vie intime d'une de ces tribus.

Je vous y mène au moment le plus rude, en hiver. La tribu s'est disséminée, chaque douar, souvent chaque foyer se terre au creux du vallon que la loi de la tribu lui a affecté. Chacun cherche à mettre à l'abri des tourmentes de neige sa famille et ses moutons. Il faut aussi pour le bien de tous utiliser le mieux possible les espaces herbeux dont vivront les troupeaux. La répartition de ces précieuses parcelles est la grande affaire des Djemaa c'est-à-dire des assemblées qui dirigent la confédération. Souvent aussi ces choses se règlent à coups de fusil. On s'entretue pour faire vivre des moutons.

Parfois ceux-ci deviennent très nombreux ; la tribu alors est riche et, voulant le devenir davan-

tage, fait la guerre à ses voisines. Il s'agit de gagner du terrain vers les espaces propices où il sera possible d'élever plus de moutons encore.

Parfois aussi la tribu se voit enlever ses troupeaux par des voisins plus audacieux et reste alors pauvre, déprimée, tandis que celle qui l'a vaincue lui passera sur le corps et arrivera avant elle aux pâturages meilleurs.

Et ainsi de suite, des années ont passé, de grands soubresauts se sont produits dont personne n'a gardé le souvenir. Seuls les noms des lieux nous fixent sur le sillage laissé par les tribus en marche vers plus de bien-être. Avec beaucoup de patience il arrive aussi que l'on obtienne des hommes quelque renseignement intéressant. Cela se produit lorsque pour situer dans le temps un événement dont ils parlent, ils vous disent : « Cela se passait à l'époque où la tribu était en tel point de la montagne. » On remarque alors que ce point est toujours plus au Sud que celui où se trouve le narrateur. Et ceux qui s'adonnent à reconstituer l'histoire de ces populations arrivent à démontrer que toute cette histoire se borne à une progression incessante vers les plaines.

Elles marchent ainsi éternellement, cherchant à s'ouvrir un chemin vers le Nord, guidées par le désir constant, farouche, inéluctable de donner de la bonne herbe à leurs moutons.

Des générations et des générations se massacrent dans ce seul but.

Puis quand une de ces générations est arrivée dans la plaine, elle s'aperçoit que la terre y est meilleure encore pour le grain que pour les troupeaux. Et le mouton, cause première de si grandes choses, perd toute son importance pour l'homme. De pasteur, celui-ci est devenu laboureur, et de nomade passe à l'état supérieur de propriétaire conscient. Il achète désormais ses côtelettes à son voisin le boucher et c'est évidemment un pas vers la civilisation.

Comme il faut un beau mot pour fixer une grande chose, on a appelé cela « l'évolution du nomadisme ».

Des couches profondes et successives de nomades évoluant, ont ainsi dévalé au long des siècles sur les plaines. Elles y ont rencontré les gens de race arabe venues de l'Est. Il y a eu des mélanges prolongés où le sang berbère prédomina. Et voilà pourquoi dans le Maroc entier la population est plus berbère qu'arabe, que les tribus même qui se réclament de cette dernière race n'en ont plus les caractères physiques si reconnaissables, par exemple, chez nos Arabes d'Algérie.

Et c'est pour cela aussi que le Marocain chez qui domine le sang berbère est plus intelligent, plus sociable, moins fanatique, moins renfrogné et surtout plus industrieux et travailleur que l'Algérien qui est plus arabe que kabyle.

Qu'ont fait, au milieu de ce brouhaha de peuples et de ces luttes de race, les souverains de l'ancien Maroc pour tenir en équilibre l'échafaudage de leur autorité?

Les auteurs arabes nous montrent que, malgré tous leurs efforts, ces princes ne sont jamais parvenus à l'équilibre stable et définitif.

Sans remonter aux souverains d'antan qui, eux, furent des chefs berbères, les Chorfa qui régnèrent au Maroc depuis le XVIe siècle jusqu'aujourd'hui, s'usèrent en luttes continuelles pour couvrir leurs domaines contre les Berbères. En vain, jalonnèrent-ils de villes fortifiées le chemin détourné qui joignait les deux parties de leur empire : Marrakech, Rabat, Fez et Meknès surtout que Moulay Ismaïl barda d'une quintuple enceinte parce que, placée au centre de la lutte, elle vivait exposée aux continuels assauts des montagnards. Et cette ville de Meknès, qu'on décore du nom de capitale berbère, ne le tient pas de ceux qui y régnaient mais de ceux qui en faisaient trembler le maître et qui périodiquement la saccageaient.

Pour tenir le coup contre leurs ennemis, les sultans plaçaient et déplaçaient, aux hasards du moment, des tribus arabes destinées à servir de tampons.

D'autres, comme Moulay Ismaïl et Moulay Hassan, hommes de valeur plus grande, cherchèrent à se « garder par le mouvement ». Mais il ne suffit pas de connaître le mot et la chose; il faut savoir s'en servir et, à part les succès militaires réels mais sans lendemains politiques de Moulay Ismaïl, les sultans ont toujours été, en fin de compte, battus par les Berbères.

Pour finir, c'est encore un sultan assiégé dans Fez par les Berbères Beni-M'tir que nos troupes ont dégagé en 1911.

Notre intervention stoppa les Zemmours qui, parvenus au Sebou, vers Kenitra, refoulaient peu à peu les Beni-Hassen. Ceux-ci, par nécessité, jetaient déjà leur dévolu sur les terres du Gharb et, son de cloche bien inquiétant pour le bled Makhzen, on avait vu en mars 1911 les Berbères Imjat, Beni-M'tir et Iguerouan combattre jusqu'en pays Cherarda sur le Moyen-Sebou, la méhalla chérifienne qui gardait la route de Fez à Tanger.

Enfin, nous arrêtons aujourd'hui la progression des Beni-Ouaraïn. Il n'est pas inexact de dire que, sans notre intervention, le Maroc des Chorfa était destiné à être tôt ou tard mangé, comme on dit dans ce pays, ou, si vous aimez mieux, récupéré par les Berbères affamés et prolifiques qui débordent de toutes les vallées hautes vers la plaine.

Quoi qu'il en soit de ces grands mouvements, de leurs effets possibles et de leurs causes, un fait subsiste indifférent aux conjectures. L'influence française pénétrant en ce pays s'est trouvée en présence de masses imposantes et indépendantes, pour le plus grand nombre, du pouvoir avec lequel fut conclu le traité de Protectorat. Il est inutile d'ajouter que ces peuplades, ignorant le sort que pouvait leur réserver ce régime nouveau, ne virent en nous que des conquérants décidés à leur perte. Confondant aussitôt dans le même anathème l'envahisseur et le gouvernement marocain qui l'avait appelé, elles se préparèrent à résister à l'un et à l'autre avec toute l'énergie propre à leur race.

En fait, tandis que les populations makhzen du

Gharb, les tribus de Guich d'origine arabe ou berbères très arabisées nous accueillaient sans grande difficulté et surtout sans bataille, les tribus berbères se défendirent et se défendent encore avec une vigueur et une ténacité remarquables.

Rappelons-nous d'abord qu'avant le Protectorat, quand, pour des raisons que vous savez, nos troupes entamèrent la conquête des Chaouïa, elles eurent là un aperçu de ce qui les attendait un peu partout dans ce vaste pays. Les Chaouïa sont des Berbères, très arabisés il est vrai, mais qui ont conservé de leur origine toutes les énergies qui en font la beauté, qualités qu'ils montraient hier dans la lutte et qu'ils montrent aujourd'hui dans leur travail fécond.

Avant le Protectorat encore, en 1911, lorsque le général Moinier se fut porté au secours de Fez, il en revint vers la côte par la ligne directe traversant le pays des Berbères Zemmours, pays inviolé depuis plusieurs générations de sultans. Là encore la difficulté fut considérable de maintenir des communications sur une route qui se refermait derrière chaque convoi. Et cette situation ne prit fin que beaucoup plus tard quand la soumission des Zemmours eut été obtenue, non sans peine et sans casse, comme disent les troupiers.

En somme, lorsqu'en 1912, après les événements de Fez, le général Lyautey sauta à pieds joints dans ce que l'on appelait alors le guêpier marocain, le problème qu'il eut à résoudre était fort compliqué et en très grandes lignes peut se résumer à ceci : d'abord remettre en confiance le gouvernement protégé et les populations virtuellement soumises qu'il amenait avec lui, en réorganiser l'administration sur des bases conformes à la tradition, à l'esprit, aux tendances de ce peuple, aux conventions diplomatiques, toutes choses qui ne se peuvent bousculer, sur des bases aussi propres à ouvrir largement les voies à l'effort français dont vous voyez ici les manifestations. Pendant que s'opérait ce travail de régénération intérieure, la nécessité se posait de défendre notre première emprise contre des dangers qui l'entouraient de toutes parts et qui venaient de ce que les populations berbères, jamais soumises antérieurement, paraissaient plus que jamais décidées à réagir contre elle.

Je ne ferai pas le tableau de nos opérations militaires. Cela vous a été dit déjà mieux que je ne saurais le faire. Je me contenterai d'évoquer ici, dans cette Exposition en laquelle se résume tout son effort, la grande figure de notre chef, maniant depuis des mois d'une main également sûre, l'épée d'un côté, le rameau d'olivier de l'autre, courant aux frontières, pacifiant, organisant, galvanisant un pays que la mort étreignait, et enfin, le grand jour venu, tirant du guêpier marocain devenu la ruche vibrante, quarante beaux bataillons bien entraînés pour les donner à la France.

* * *

Mais je m'aperçois que le temps passe et que je ne vous ai pas dit encore ce que sont ces populations berbères.

Toute l'originalité de ces gens tient dans leur état social, dans leurs mœurs et dans leur esprit public.

Les auteurs les plus sérieux nous disent que les Berbères possèdent au plus haut point le sentiment démocratique.

Ceci est exact et fort gênant.

Que cette réflexion, Messieurs, ne vous inquiète pas! J'ose proclamer que tous ici nous sommes imprégnés du plus pur esprit démocratique.

J'ai voulu dire simplement que cet esprit qui nous est cher n'est pas une denrée d'exportation, et que, lorsqu'il s'agit de soumettre, puis d'administrer des populations coloniales, il vaut mieux avoir affaire à des tribus nourries dans le respect de l'autorité, comme les Arabes soumis aux sultans par exemple, qu'à des gens qui, depuis des siècles, n'ont admis d'autre direction que la volonté populaire. J'ajouterai qu'il est inconfortable pour la pénétration pacifique de rencontrer un groupe de ces démocrates en armes embusqués à l'entrée d'une gorge et qu'il est contrariant quand, voulant trouver à qui causer des choses de la paix ou de la guerre et ayant demandé à un groupe : « Qui commande parmi vous? » on reçoit cette réponse : « Mais nous tous! Que nous veux-tu? »

Ces gens ont en effet la haine du pouvoir personnel et des lois autres que la leur. Ils faisaient dans le temps des sultans insurrectionnels pour taquiner celui en place. Les exemples en sont nombreux. Sans aller bien loin, moins de six mois après avoir aidé Moulay Hafid à s'agripper au trône, ils ont tenté de lui donner un concurrent qui d'ailleurs finit mal. En 1911, tandis qu'Hafid était bloqué dans Fez, ils proclamaient à Meknès un autre souverain, puis, sans s'en inquiéter davantage, retournaient dans leurs montagnes. Chez eux ils font et défont sans cesse des chefs de guerre qu'ils choisissent tels qu'ils ne puissent un jour les gêner. Ils apportent toutes sortes de restrictions à ces commandements éphémères et surveillent jalousement les actes de celui qu'ils ont nommé. Dans leur vie sociale le même principe domine. Les intérêts communs ou particuliers sont discutés avec âpreté par des assemblées nombreuses où les anciens parlent seuls, mais sous l'œil de la foule.

Et cet état d'esprit séculaire a résisté à tous les efforts des plus grands sultans qu'ait eus ce pays. En vain leur a-t-on donné des caïds; ceux-ci, quand ils n'ont pas été chassés ou assassinés, ont vécu sans autorité. Quant aux cadis qui, en les islamisant, auraient pu les domestiquer un peu, ils n'en ont jamais voulu. Car le cadi représente la loi musulmane différente de la leur et de celle-ci ils ne veulent pas démordre.

Cet esprit démocratique spécial a, comme bien vous pensez, conduit ces gens à une profonde anarchie ; mais il faut aussi dire que la faiblesse à nous résister qui devait en résulter se trouve compensée par l'ardent amour de l'indépendance

qui leur est propre et où ils ont puisé, par réaction à notre contact, une énergie redoutable.

Telle est la mentalité sociale du groupe berbère central considérable qui s'étend de la Moulouya à l'Est jusqu'au Tadla et de Meknès au désert. Parfois, pourtant, las sans doute de leur anarchie, certains groupements ont accepté des chefs pris parmi eux et qui ont su les tenir en laisse. Chez les Aït-Youssi il y eut un certain Omar qui durant quelque temps mata ses contributes; il est mort assassiné il y a une douzaine d'années. Aujourd'hui un marabout, estimé des populations, cherche pour notre compte à mettre de l'ordre chez les Aït-Cherouchen. Il y a du mal. Les Zaïan enfin se firent dompter par un des leurs qui régna sur eux par la force, grâce à des mercenaires qu'il payait et qu'il avait admirablement armés. Mais ces roitelets berbères demeurent sous l'appréhension constante du qu'en dira-t-on populaire. Le Zaïani a toujours marché contre nous bien que son intérêt eût été d'accepter de notre part la confirmation de son autorité. Et le peuple qu'il opprimait l'a suivi.

A l'un de ces Zaïan venu en parlementaire et qui m'avait raconté lui aussi très volontiers combien était dure l'oppression de leur chef, je dis en le renvoyant :

« Et maintenant où vas-tu?

— Je rejoins mes frères qui s'arment pour vous résister !

— Mais pourquoi, puisque le Zaïani est si dur, le suivez-vous aujourd'hui?

— Parce qu'il marche contre vous ! » me répondit cet homme très fermement et d'ailleurs sans morgue.

Parmi les éléments qui mènent le monde berbère je ne dois pas oublier de vous citer les marabouts. Ils sont de deux sortes, les marabouts morts et les marabouts vivants.

Je n'hésiterai pas à vous dire que les premiers sont les moins gênants. Leurs sépultures servent en général à recevoir les serments que les parties se déferent dans les procès. Elles reçoivent aussi les visites des femmes qui viennent demander à l'esprit impassible du santon de plaire à leurs maris; d'avoir des enfants ou de n'en pas avoir et s'en retournent, les pauvres, en emportant un peu de ce réconfort mystique dont l'âme humaine si fruste soit-elle a parfois besoin.

Les marabouts vivants sont les plus encombrants; ce sont en général des Berbères qui à tort ou à raison se réclament d'une origine sainte et qui vivent des populations en leur vendant de la religion. Mais ils ont soin de ne leur offrir que ce qui peut leur plaire, de trancher les causes qu'on soumet à leur arbitrage d'après la coutume et d'être toujours de l'avis de la masse. Il en est parmi eux qui ont une réelle influence d'agitateurs parce qu'on ne leur permettrait pas de prêcher la soumission.

L'un d'entre eux vous est connu sans doute, c'est Ali Ahmaouche dont on a beaucoup parlé. Il est très aimé et respecté dans la montagne. Un de ses aïeux a soulevé une fois toutes les tribus berbères contre « tout ce qui parlait arabe dans le Maghreb » comme dit l'historien indigène, et ce fut un moment bien critique pour le sultan d'alors.

L'Ahmaouche actuel se confine dans son rôle d'homme pieux et directement évite de pousser à la révolte. Mais il ne fera rien pour l'empêcher. Et en résumé ces gens de religion ne peuvent servir notre cause, car, vivant du Berbère, ils sont obligés d'être de son avis.

Toutes les populations berbères ne sont pas aussi farouches que celles dont je viens de vous parler.

Celles qui vivent du côté de Marrakech et sur les versants du Grand-Atlas sont pour la plupart des sédentaires apprivoisés par un long frottement des autorités marocaines et sont, depuis plus longtemps aussi, en contact avec les Européens.

De tout temps ces populations fournissaient aux sultans des soldats volontaires dont beaucoup revenaient ensuite dans leur pays avec des grades, des titres de caïd qu'ils faisaient admettre dans leurs tribus. Les échanges continus avec la côte, la fréquentation du grand marché de Marrakech ont adouci des mœurs qui originairement sont les mêmes que celles de leurs frères du Moyen Atlas. Ces gens participent largement à la vie économique du Maroc. Ceux du Sous par exemple couvrent le pays de leurs petites industries, de leurs petits commerces. Partout ils vivent étroitement unis; chaque ville a sa corporation ayant à sa tête un amin qui surveille ses compatriotes, les administre selon la coutume et gère une caisse de secours. Les gens du Sous vont partout en Algérie, en France, et fournissent une main-d'œuvre des plus appréciées.

Tous ces Berbères de la grande montagne qui surplombe Marrakech ne sont pas encore sous notre contrôle absolu. Les chefs de certaines grandes familles dirigent en notre nom les tribus comme les Glaoua, les Mtouga, les Goundafa, noms qui vous sont familiers, car vous avez vu dans cette enceinte même les représentants de ces grandes familles berbères.

Ces grands chefs reçoivent de nous des appuis moraux et matériels propres à renforcer leur autorité. Moyennant quoi ils nous assurent la tranquillité relative d'un immense et difficile pays où jamais un soldat français n'a paru. C'est là une sage politique d'attente qui nous évite un effort militaire chez des gens qui n'en reçoivent pas moins l'empreinte de notre autorité ou s'habituent à la connaître.

En effet si nous n'allons pas chez eux, ils ne se privent pas de venir partout où nous sommes. Les Berbères bons enfants du Sud-Ouest marocain garnissent nos chantiers de chemins de fer, de ports et de route. Casablanca en est pleine. Et cette remarque ne s'étend pas aux seuls Berbères aimables de la région de Marrakech, mais à ces farouches libertaires du Maroc central dont je vous parlais plus haut. La route de Rabat à Fez voit ses chantiers alimentés par les montagnards.

Ces ouvriers sont très souvent des dissidents

même qui viennent gagner quelque argent, puis s'en retournent chez eux et disent ce qu'ils ont vu et comment l'on vit au contact du chrétien. C'est de la bonne pénétration pacifique.

L'autre jour, des ouvriers se plaignaient ainsi à moi d'être frustrés de leur salaire par un des leurs, qui est chef de chantier. Tous ces gens étaient des Berbères de tribus fort éloignées.

Dans leur dispute, ils se jetaient réciproquement à la tête l'épithète de dissident, chacun pensant m'influencer au détriment de son adversaire. Croyant nécessaire de se sauver de mes fureurs, l'un eut cette exclamation savoureuse : « Je ne suis pas un dissident! je suis un pas encore soumis ! »

Les Berbères, quel que soit leur habitat, ont les mêmes mœurs rudes, adoucies plus ou moins selon le degré de civilisation. D'une façon très générale — car je suis obligé de me restreindre — les mœurs berbères se distinguent de celles des Arabes parce qu'elles n'ont pas comme celles-ci la base religieuse du Qoran. Je n'en prendrai qu'un seul exemple entre beaucoup d'autres. Les prescriptions du Qoran relatives à la femme, à sa situation dans la famille, à ses droits, non seulement ne sont pas appliquées, mais encore ce qui existe à ce sujet chez les Berbères est le contraire de ce que pratiquent les musulmans. Vous allez dans un douar de la montagne et, en réponse à l'amabilité du chef qui vous accueille sous sa tente, vous croyez devoir lui faire compliment sur la belle santé et la gentillesse de ses petits garçons qui grouillent autour de vous : « Tu vas voir mes filles, dit l'autre, elles sont encore mieux ». Dernièrement, le général Lyautey est allé visiter, dans le Moyen Atlas, une tribu récemment soumise. Il a été reçu par les chefs entourés de leurs femmes et de leurs filles qui lui ont offert des bouquets.

Vous tous qui, avant de pénétrer dans une maison arabe, avez dû attendre à la porte qu'on ait fait disparaître le personnel féminin, vous sentirez bien là une différence profonde.

Quelles sont donc enfin ces coutumes berbères auxquelles j'ai fait allusion plusieurs fois?

Tout d'abord, comme organisation politique nous trouvons une assemblée populaire composée de tous les hommes valides qui se réserve et traite toutes les questions intéressant le groupement.

Dans cette assemblée, chaque fraction est représentée par ses anciens et en réalité ce sont ces derniers qui délibèrent, mais sous l'œil de la foule des hommes valides.

Souvent, tout au moins pour les tribus que nous avons rencontrées jusqu'à présent, cet organisme démocratique n'est plus apparent.

L'ingérence du Makhzen dans les tribus à sa portée, la désignation de chefs responsables ont en principe disloqué le pouvoir populaire. Mais ce pouvoir n'en est pas moins demeuré instinctivement le seul valable pour tous et n'a jamais cessé d'agir d'une façon occulte quand il a été supprimé en fait. Et chaque fois que la tribu a pu secouer le joug et se mettre, comme ces gens, en siba, le pouvoir populaire a immédiatement reparu et chassé les caïds.

A l'heure actuelle, c'est encore une grosse difficulté pour nous de trouver des chefs de groupement capables de s'émanciper de la tutelle occulte des assemblées, et, pour ma part, je ne crois pas qu'il en existe.

En réalité la grande occupation de ces Djemaa, apparentes ou occultes, est de veiller à ce que rien ne vienne porter atteinte aux coutumes réglant le statut personnel, le régime successoral et foncier, les transactions de toutes sortes entre les particuliers, coutumes ancestrales auxquelles ces gens se raccrochent avec une énergie singulière.

L'instinct de conservation de la race pousse évidemment ces populations à sauvegarder coûte que coûte ce qui en fait le caractère.

Nous en avons eu dernièrement un exemple frappant. Un document a été découvert dans une tribu, sorte de petit code où l'assemblée avait consigné un certain nombre de règles de jurisprudence qu'elle voulait voir appliquer et que l'on écrivit en arabe — car le berbère ne s'écrit pas — pour éviter toutes les erreurs et variations qu'entraîne souvent la seule tradition orale.

Ce document commence par un appel solennel au respect de la coutume et dont voici la teneur : « Les anciens ont stipulé que ces décisions seront de véritables lois que nulle autre ne saurait remplacer, et ils ont pris l'engagement de ne pas les modifier dans l'avenir. Quiconque changera ces dispositions avant le jour où son cadavre se décomposera dans la tombe violera les traditions de ses aïeux ».

Les règles de jurisprudence auxquelles les Berbères tiennent tant n'ont d'ailleurs rien d'étrange à part la loi du talion que nous ne pouvons laisser subsister.

En droit civil, les détails à retenir sont l'usage courant de l'arbitrage et la faculté pour les parties de choisir leurs juges.

En résumé, l'autorité française s'est trouvée ici en présence de populations très nombreuses et guerrières ayant des lois propres différentes de la loi musulmane. Il a été aisé de se rendre compte que l'attachement de ces tribus berbères à leur coutume était très vif, qu'elles avaient su au long des siècles les conserver intactes, même quand il leur arriva d'être obligées de se soumettre aux sultans, et enfin que la crainte de se voir imposer par nous des lois nouvelles contribuait beaucoup à renforcer leur esprit de résistance. Il y avait là un élément moral de tout premier ordre dont il fallait tenir compte et qui ne pouvait échapper au général Lyautey.

Par son ordre, des études ont été entreprises pour déterminer l'importance de cet élément nouveau et le parti qu'on pouvait en tirer. Nous étions déjà instruits par l'expérience algérienne, et, en fait, les institutions kabyles que nous trouvâmes là-bas ressemblent étrangement à ce qui fut constaté ici.

Et la conclusion de tous ces travaux a été la suivante :

Il n'y a aucune raison d'imposer aux Berbères une loi nouvelle, serait-ce la loi musulmane. Ce serait contraire au génie français qui respecte chez les populations qu'il couvre de son drapeau tout ce qui touche au domaine de la conscience. Ce serait impolitique aussi, car ainsi que le fait très justement remarquer M. Bruno, le docteur en droit qui étudie ces questions, les coutumes berbères sont plus souvent en harmonie avec l'esprit de notre code que les lois de l'Islam. Ce serait vouloir faire plus que l'ancien Makhzen qui a renoncé depuis longtemps à imposer aux Berbères la loi officielle de l'Etat, plus que Moulay Hassan, le dernier des grands sultans d'avant le Protectorat, qui, pour avoir la soumission des gens du Sous, dut reconnaître leurs coutumes et leur en laisser l'usage.

Mais dans cette voie nous ne pouvons cependant aller plus loin que de raison. Nous ne pouvons laisser aux Berbères leur organisation politique ancestrale. Elle est plus que démocratique ; elle confine à cette forme de démagogie que presque plus rien ne sépare de l'anarchie ; les tribus berbères auront donc comme les autres des chefs, des caïds, des amels, des chioukh. On les choisira parmi les gens à poigne qu'il faut pour commander à ces lurons.

Ces chefs auront la même compétence que ceux des tribus arabes ; ils jugeront sous notre contrôle, mais suivant la coutume, et les Berbères n'auront rien à dire puisque c'est cela qu'ils demandent. Ainsi sera sauvegardé le principe qui doit rester intact de l'autorité du sultan soutenue par la nôtre.

Par contre, nous laisserons aux Berbères tout leur droit civil. Nous contrôlerons seulement d'une façon précise et continue l'usage qui en sera fait. Les actes qui en résulteront, comme ceux constatant des transactions intervenues hors de toute instance, seront passés et enregistrés en français.

Le berbère en effet ne s'écrit pas et, puisque l'indigène intéressé est obligé d'admettre que l'acte qui le concerne doit être écrit dans une langue étrangère, il lui est indifférent qu'il le soit en français ou en arabe.

Il ne nous est pas indifférent à nous qu'il le soit dans notre langue, car ce sera pour ceux de nos compatriotes qui auront des affaires avec ces populations une appréciable sécurité.

Voici, Messieurs, toute l'économie du système que le Protectorat, sous la haute impulsion de son chef, le général Lyautey, instaure dans les tribus de coutume berbère.

Ce n'est, vous le voyez, qu'un simple procédé de gouvernement basé sur la logique. C'est un effet de notre souple et libéral génie français qui sait se ployer à toutes les nécessités et respecter tous les droits.

Aussi faut il bien se garder de donner à cette réglementation l'importance d'un changement de méthode ou de politique ou de la taxer d'innovation.

Les sultans ont toujours eu à l'égard des populations berbères — certes un peu par la force des choses — une politique très libérale.

Ils ne leur ont jamais imposé de changer de loi.

Nous ne faisons que suivre cette politique en en régularisant les rouages.

Et ainsi, loin de diminuer en quoi que ce soit l'autorité du sultan, nous l'étendons au contraire en en diversifiant l'aspect sur toutes les tribus que nos armes ajoutent à celles qui lui obéissaient déjà.

Je vous remercie, Messieurs, de votre longue patience à m'écouter. Vous y avez eu d'autant plus de mérite que j'arrive bon dernier d'une redoutable série de conférenciers.

J'avoue ne pas avoir été aussi bref que je l'avais promis dans le soin dont j'étais chargé de vous montrer cette facette nouvelle du kaléidoscope marocain.

Puissé-je avoir réussi à vous renseigner sur l'importance des populations berbères qui habitent le Maroc, à vous montrer leur long passé de luttes et de misères et comment elles sont parvenues, malgré de si lourdes vicissitudes, à sauvegarder leur race, ses aspirations et ses lois !

Vous comprendrez alors combien est prudente et sage la politique suivie par le général Lyautey à l'égard de ces populations primitives, et qu'il n'est pas de meilleur moyen, pour nous les attacher dans l'avenir, que de respecter aujourd'hui un patrimoine ancestral qu'elles ont si bien défendu.

Et vous qui en ce moment même défendez avec acharnement le vôtre, vous applaudirez, j'en suis sûr, à l'élégance du geste que fait ici la France de la main experte de son représentant.

LE GLAY.

RECHERCHES PRÉHISTORIQUES

Dans la région de Safsafat (Maroc)

(OUED M'LOULOU)

Le séjour à Safsafat de la 2e compagnie du 113e territorial à laquelle j'appartiens, m'a permis de découvrir dans cette région une importante série de stations préhistoriques. Mes recherches ont commencé fin juin 1915 et se sont poursuivies presque journellement jusqu'en fin septembre suivant. Les stations parcourues sont situées entre le bordj d'El Mizen et le poste de Safsafat (1).

(1) La majeure partie des silex taillés que j'ai recueillis au cours de mes recherches se trouve actuellement à Taza, avec les collections provenant des fouilles archéologiques de cette ville. Je dois de particuliers remerciements à M. le professeur Louis Gentil et à M. le commandant Mougin, qui ont bien voulu s'intéresser à mes recherches et les encourager, ainsi qu'à M. le lieutenant Campardou, qui s'est chargé bien aimablement de la mise en ordre et de la présentation de ma collection au musée de Taza.

La présente étude est le résumé d'un mémoire adressé au Service des renseignements de Taza en septembre 1915, mémoire qui sera publié ultérieurement.

La région de Safsafat forme un plateau généralement caillouteux, incliné du Sud au Nord, à partir de la crête des falaises dominant l'oued M'Loulou, affluent de rive gauche de la Moulouya. Le camp de Safsafat est lui-même élevé sur un mouvement de terrain dominant les falaises, et tout le plateau. Au bord des falaises, dans une vallée qu'il s'est largement creusée dans les sables miocènes et les poudingues quaternaires, coule le M'Loulou, très abondant en hiver et au printemps, et encore assez important en été.

La végétation, très pauvre sur le plateau (jujubiers sauvages, et flore hallophile), est assez riche dans le lit de l'oued (lauriers-roses, tamaris, roseaux, r'tem...) et sur les berges croissent de beaux trembles, qui ont donné le nom au poste militaire, et des térébinthes.

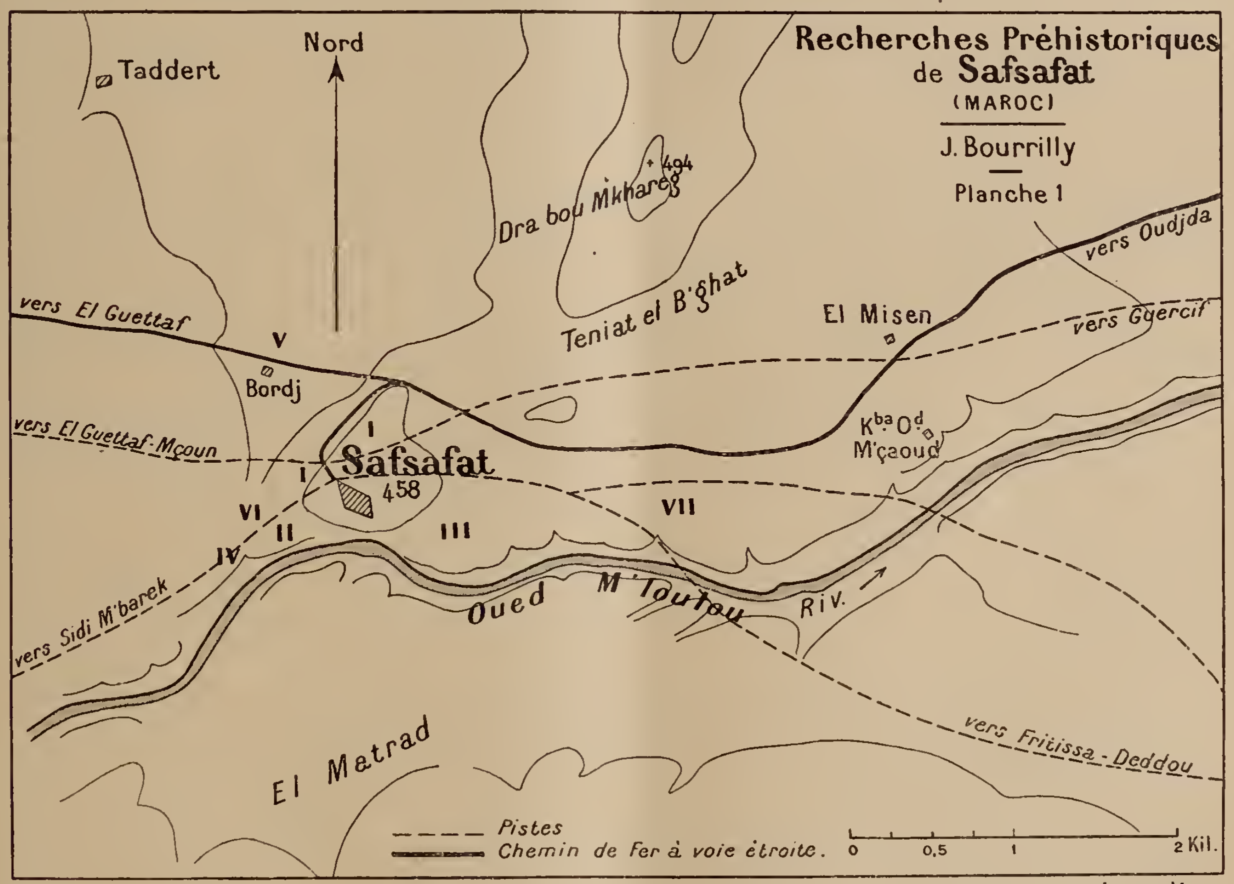
La région de Safsafat, ou plus généralement la région située entre la Moulouya, le M'Loulou et l'oued M'Coun, est sillonnée de voies de communication commodes et les conditions de l'habitat y sont favorables pour des populations primitives, surtout aux abords du M'Loulou. La chasse et la pêche fournissaient sans doute aux époques préhistoriques des produits encore plus abondants qu'aujourd'hui. Les berges de la rivière et les r'dir gardent assez longtemps une herbe courte et permettant de nourrir une partie de l'année quelques troupeaux (notamment à la kasbah oued M'çaoud), en tout cas, sont largement suffisants pour attirer le passage des troupeaux transhumants (1).

L'eau du M'Loulou qui n'est jamais à sec, même en été, est très potable ; celle de l'oued Mçoun (à sec la majeure partie de l'année) est à peu près inbuvable, et le sultan Moulay Ismaël dut faire construire à Djehoub de belles et vastes citernes pour l'approvisionnement des passagers et des troupes fréquentant le trik Es Soltan. Ce trik emprunte ici, pour des raisons principalement stratégiques, le chemin le plus court entre Guercif et M'çoum.

Enfin des populations, dont j'ai reconnu les restes dans la région, trouvaient sur les bords de la falaise une défense, et sous les falaises même un abri suffisant contre les dangers et les intempéries.

Ces conditions, qui expliquent suffisamment l'importance des traces d'habitat que j'ai relevées, se retrouvent sans doute sur bien des points de la même région, qu'en raison de l'insécurité je n'ai pu visiter.

Les différentes stations étudiées se trouvent en général sur les éminences émergeant du plateau.



Afrique Française. Reproduction interdite.

(1) L'hypothèse d'une voie de communication activement fréquentée dans l'antiquité vers la trouée de Taza par le M'Loulou et Sidi-M'Barek, est tout à fait acceptable ; cette voie présente des avantages considérables : abondance des points d'eau potable, viabilité et sécurité plus grande et même trajet sensiblement rectiligne, avantages avant tout recherchés par les voyageurs primitifs.

au bord des falaises qui dominent la vallée. J'ai pu en visiter quatorze au moins, que je répartis, pour la commodité, en 3 groupes :

I. *Groupe de Safsafat.* — (Les stations sont désignées sur les échantillons ci-contre par un chiffre romain de I à VII, suivant l'ordre des découvertes, sans que cette numérotation implique classement chronologique ou autre.)

La station I occupe tout le plateau sur lequel est établi le poste de Safsafat et s'étend au Nord et sur les pentes Nord-Ouest du camp ; la station II comprend les falaises qui dominent la rivière, sur la rive gauche, au Sud et au Sud-Ouest du camp, depuis la hauteur dominant le puits et en amont jusqu'aux abords du ravin du réservoir ; la station III comprend les pentes fortement ravinées du côté de la rivière et le plateau incliné qui s'étend à l'Est du camp, en aval. J'ai ensuite poussé mes recherches aux alentours d'un petit ravin qui vient déboucher à l'oued, entre deux falaises formant promontoire et sur l'une desquelles est construit le réservoir qui fournit l'eau à la gare (station IV). Les environs de la gare m'ont donné une cinquième station (station V). Une sixième station d'un caractère tout spécial se trouve au Nord-Est de la tête du ravin du réservoir, dans une espèce de large cuvette, où un peu de terre végétale s'est amassée (station VI). A 1 kilomètre environ en aval de Safsafat, sur la rive gauche, s'étend une station assez importante, séparée de la station III par une notable distance (station VII). Enfin, à 3 kilomètres à l'Ouest en amont du camp, au tournant que l'on aperçoit fort bien de là, se trouve un ensemble de stations que j'ai désignées sous le nom de Safsaf-Ktif (à cause de la proximité du gué désigné sur la carte du service géographique sous le nom de El-Ktif).

J'ajoute à ce groupe une série de pièces trouvées dans le lit même du M'Loulou, parmi les galets de la plage.

II. — *Groupe de la rive droite du M'Loulou.* — Les falaises de la rive droite présentent le même caractère de ravinement ancien que celles de rive gauche. Elles forment dans leur ensemble un vaste plateau aux abords très découpés. Au-dessous de ce plateau et jusqu'au lit actuel de l'oued s'étagent, sur une largeur très variable, au moins deux terrasses, l'une caillouteuse (la plus élevée), l'autre sableuse qui forme la berge actuelle (très étroite et même nulle en certains coudes de l'oued). Cette région porte sur la carte du service géographique d'Oudjda le nom d'El-Matrad.

III. — *Groupe d'El-Mizen. Kasbah oued M'çaoud.* — La kasbah en ruines des Oulad-M'çaoud, s'élève sur un promontoire de poudingue quaternaire bien cimenté dominant la vallée de l'oued, très large en cet endroit et dont la terrasse sableuse fertile est arrosée par une séguia et cultivée. Elle devait autrefois former un pâturage naturel d'autant plus important que l'herbe est rare partout ailleurs. Sous la falaise, les éboulis de rochers abritent à présent, comme sans doute de tout temps, quelques pauvres gourbis. La kasbah elle-même, entourée d'un mur de toube, présente à l'intérieur des traces de gourbis. A l'Est, un ravin forme défense naturelle. Un trik venant de Debdou par Fritissa passe à gué le M'Loulou au Nord-Ouest de la kasbah et se dirige par la rive gauche sur Sidi-M'Barek. La kasbah est située entre ce trik important et celui de Mérada à Guercif à M'çoun par la plaine d'El-Arichat.

Au Nord-Est de la kasbah, le long de la voie du chemin de fer a été construit le bordj d'El-Mizen dans les environs duquel j'ai recueilli quelques silex.

Enfin, à une certaine distance de ce dernier poste (environ 2 km. 500) sur le trik Guercif, El-Arichat, M'çoun, au passage du Teniat El-Beghal, se trouve une importante station-atelier.

Les différentes stations étudiées sont bien délimitées, et du reste, les industries d'aspect différent se localisent d'une façon assez nette pour des stations en plein air. J'ai pu même, la plupart du temps, sur une même station reconnaître plusieurs centres secondaires (1).

Les restes d'industries que j'ai relevées (2) aux environs de Safsafat se rapportent à presque toutes les époques préhistoriques déjà signalées au Maroc et généralement dans l'Afrique du Nord.

Le Paléolithique ancien, Acheuléen-Moustérien, y est très nettement représenté par l'industrie localisée à la tête et le long des pentes du ravin du réservoir (Safsafat IV). Je le trouve également dans le lit de l'oued M'Loulou (provenant des berges en amont), sur les pentes de la station III, sur certains points de Safsafat I et sur les pentes de la station dite Safsaf-Ktif ; enfin, sur le bord de la kasbah Oulad-M'çaoud.

L'industrie de cet âge, dans les environs de Safsafat comporte : des coups de poing épais, taillés à grand éclat, semi-ovoïdes ou à pointe, pl. II 4 ; des galets d'ophite à éclats alternatifs (probablement pierres de jet ou de fronde) ; des percuteurs à pointe pyramidale et base massive ; des pointes de taille moustérienne (notamment une très belle, à patine cireuse et de grande taille pl. II-1) ; des racloirs larges, discoïdes avec ou sans talon de préhension, pl. II-3 ; d'épais grattoirs convexes, concaves ou carénés ; des éclats type Levallois, plus ou moins retaillés en lames, pl. II-6 ; casse-têtes à main, pl. II-5.

Le petit outillage est également intéressant : grattoirs, poinçons, pointes, petites pièces olivaires, à facettes (3).

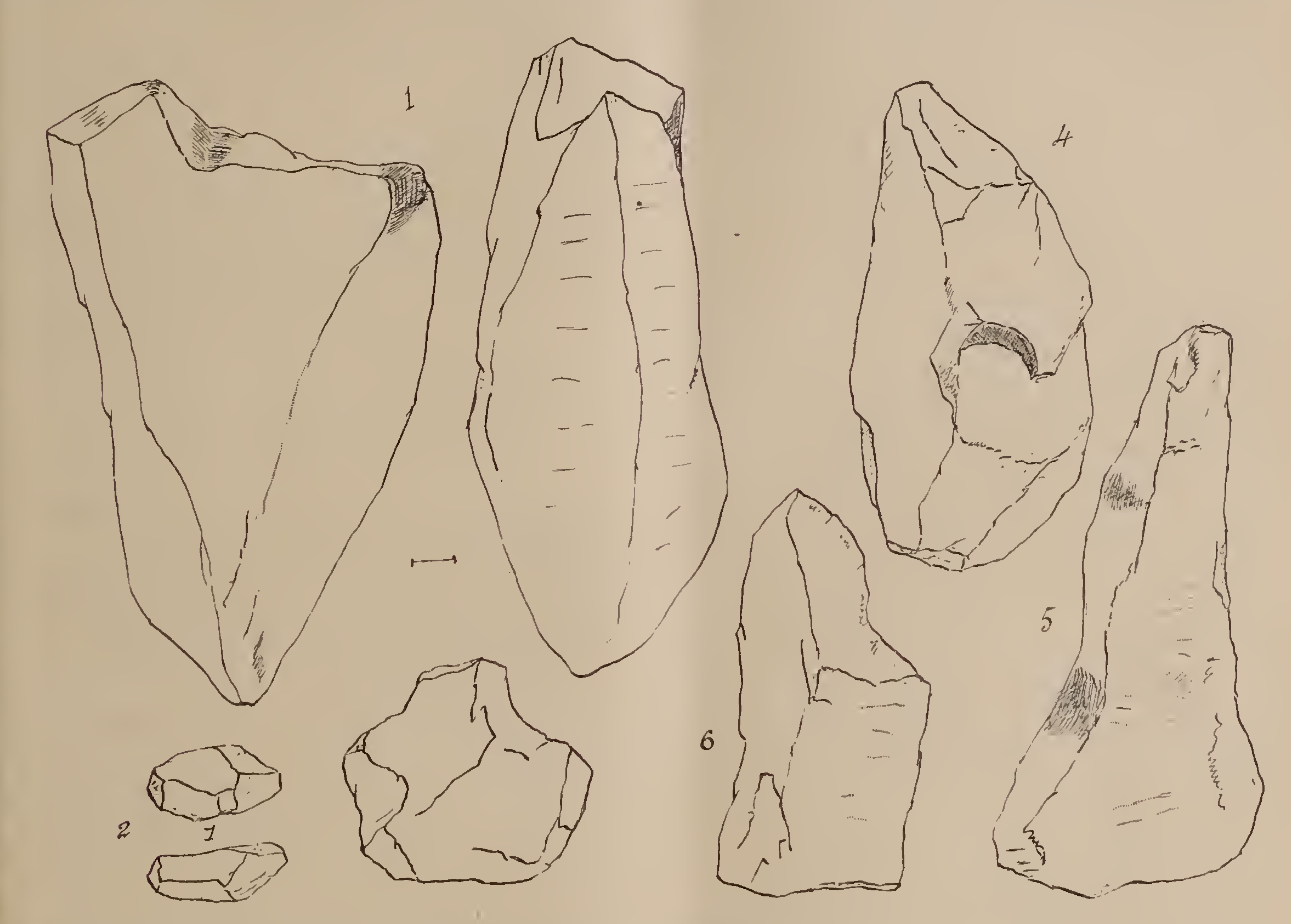
(1) Comparer la remarque analogue du capitaine Petit pour les ateliers de Goutitir, in *Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, juin 1914, p. 230, n° 2. Goutitir est situé entre Taourirt et Guercif.

(2) Une remarque importante, c'est que la roche siliceuse employée à Safsafat pour les industries d'âges différents n'est jamais la même, ce qui permettrait déjà, presque à première vue, de dire à quelque industrie appartient telle pièce.

(3) Comparer les pièces du Sud-Tunisien décrites par le Dr Gobert sous le nom de « polyédriques » in *Bulletin de la Société préhistorique de France*, 1710, p 417. Ce seraient des rognons de silex Sénoniens éclatés au feu. M. P. Pallary en a trouvé d'identiques à Settat et à Moulay-El-Hassan, dans le Maroc occidental.

Généralement ces outils anciens sont d'un silex très cacholonné, d'aspect blanc et soyeux, quelques-uns sont d'une roche siliceuse saccharoïde ou en quartzite.

Entre le Paléolithique ancien, représenté à Safsafat d'une façon très variée et tout à fait suffisante, et le néolithique également bien représenté, une industrie semble se placer, qui mériterait des recherches plus complètes. Cet outillage est d'un silex blond, translucide, plus ou moins patiné; les formes en sont assez variées. Il présente souvent une taille à grands éclats sur les deux faces et des retouches sur les deux faces : larges surpointes retaillées dans une lame, petits outils discoïdaux plus ou moins bombés, grattoirs convexes, perçoirs plats (ou burins) à base large. Ces outils se trouvent localisés surtout sur les pentes descendant vers l'oued de Safsafat III, et sporadiquement ailleurs; sans rien préjuger de définitif sur l'attribution et l'appellation exacte de cette industrie d'un facies particulier, il semble qu'on se trouve ici en présence d'un outillage d'apparence archaïque, moins certainement que le Moustérien, mais davantage que le néolithique ancien et même que le paléolithique récent.



Le Paléolithique récent (Ibéro-Maurusien de P. Pallary) (1) si curieusement et si richement représenté dans les abris de la Mouïllah, à Lalla-Maghnia (1), se retrouve à Safsafat, peut-êtr mêlé au Néolithique ancien. (Maurétanien de P. Pallary, la transition entre ces deux époques, d'après ce savant, serait insensible, du reste la pure industrie maurétanienne n'aurait été trouvée que dans les cavernes). L'Ibéro-Maurusien présente une parenté de technique frappante avec celle de la fin du Magdalénien de France, mais la faune trouvée en contact avec cette industrie africaine est une faune de climat chaud (zèbre, antilope, gazelle, lynx...), tandis que celle du Magdalénien français appartient à un climat froid et sec.

Voici les outils typiques de cette industrie que j'ai trouvés à Safsafat, principalement sur l'emplacement de la station VI (à peu près sans mélange), à El-Mizen, en un point de Safsafat III et II, et sporadiquement sur d'autres places : petites lames coupantes, de formes et de dimensions diverses, quelques-unes à dos abattu, plus ou moins soigneusement retouchées, pointes taillées dans des lames ou des éclats, retouchées d'un seul côté, petites pointes à main à base épaisse, burins épais, grattoirs et burins sur bouts de lames, petits disques bien retaillés avec une ou deux pointes fines ménagées sur le pourtour, petits disques bombés, amygdaloïdes, perçoirs à base épaisse, poinçons allongés à section trian-

(1) P. Pallary. *Instructions pour les recherches préhistoriques dans le Nord-Ouest de l'Afrique.* Alger, Jourdan, 1909

(1) A. Bardin. Fouilles des abris préhistoriques de la Mouïllah, in *Bulletin de la Société de Géographie d'Oran*, 1910.

gulaire (1), lames avec pointes en bec de perroquet, pointes retaillées dans un éclat à torsion, lames légèrement incurvées avec cortex conservé en partie, à bords coupants, à talon très épais, l'extrémité opposée retouchée et arrondie, outillage microlithique taillé dans des lamelles minces ou de petits éclats, lamelles à dos retaillé; petits segments à dos retouché et corde coupante, petites pièces en forme de croc ou d'hameçon, petits éclats triangulaires, losangiques, discoïdaux, etc.

Le Néolithique récent ou berbère est très abondamment représenté à Safsafat. A cette époque la technique est bien moins habile, bien que la variété des instruments soit très grande, mais, précisément en raison de cette grande variété, les pièces véritablement typiques sont relativement rares. La matière en est mauvaise : le plus souvent en quartzite grossier, caverneux, ou en quartzite à texture rose qui se patine en jaune ocreux. Ces outils sont solides cependant. On les trouve à profusion sur certains points. La différence est considérable entre cette industrie et celles des époques précédentes. C'est, du reste, un fait si remarquable dans la préhistoire du Nord de l'Afrique et du Sud de l'Espagne qu'on a pu parler d'hiatus (2) entre le Néolithique berbère et les autres civilisations préhistoriques.

Nous trouvons à Safsafat ce Néolithique récent à peu près partout, notamment aux stations I, II, III, VII, au Matrad, à la kasbah M'çaoud (atelier).

Je n'ai trouvé aucune hache polie dans toutes mes recherches (3). J'ai cependant trouvé en divers points des instruments présentant des traces de polissage ou d'usure. J'ajoute que j'ai trouvé de nombreuses têtes de flèches à pédoncule avec pointe directe ou déviée de l'axe, celles-ci paraissent avoir été emmanchées de façon que l'arme agisse latéralement par contusion et fracture, non par perforation. J'assimilerais volontiers, comme usage à ces armes, certaines pièces globulaires et massives, quelquefois discoïdes et munies d'un très court pédoncule. Je reviendrai, dans une étude plus approfondie, sur ces pièces fort curieuses et dont j'ai pu suivre l'évolution sur place.

Au point que je désigne sous le nom de Safsaf-Ktif, j'ai relevé les traces, très peu importantes, d'un mur ancien rappelant le type berbère à deux parements.

Enfin, plusieurs redjem existent dans les environs de Safsafat, décelant des rites anté islamiques, mais des fouilles seraient nécessaires pour s'en assurer. Du reste, les recherches de M. le capitaine Voinot qui ont porté sur un nombre assez considérable de tumuli identiques, des environs d'Oudjda, malgré le soin avec lequel elles ont été faites, n'ont pas donné de résultats importants (1).

Nous pouvons suivre ainsi d'une façon presque continue, la fréquentation des mêmes sites à travers les diverses époques préhistoriques (et sans doute aussi, protohistoriques). On peut même suivre ainsi l'évolution sur place de certaines formes, par exemple les têtes de flèches à pointe déviée. Cette étude, est, du reste, à reprendre au point de vue de l'évolution de la technique de certains types. Mes recherches ont été interrompues par mon départ pour Oudjda. Peut-être plus tard pourrai-je les reprendre.

Du reste, ces recherches ne peuvent manquer de s'étendre de plus en plus, permettant les comparaisons fructueuses de station à station. Il sera d'un intérêt considérable de pouvoir ainsi marquer l'assiette successive du passage et de l'habitation par les tribus préhistoriques d'une région qui, à toutes les époques, a été considérée par les populations africaines, comme le seuil des terres extrêmes et des greniers d'Occident.

Caporal-fourrier J. BOURRILLY,
Professeur au Cours secondaire d'Oudjda.

(1) Comparer : Capitaine PETIT. Notes sur la station de Goutitir, in *Bulletin de la Société de Géographie d'Oran*, 1914 et planches.

(2) P. PALLARY. *Op. cit*, p. 51.

(3) Plusieurs haches du type dit « en boudin », ont été trouvées à Taza, cependant. D'autre part, M. le capitaine de Cardailhac a découvert un atelier de haches en pierres polies à Bab-Merzouka. Il serait extraordinaire que les recherches ultérieures n'en fissent pas découvrir dans nos stations berbères.

(1) Capitaine L. VOINOT. Les tumuli d'Oudjda, in *Bulletin de la Société de Géographie d'Oran*, 1910 (2 planches).

BIBLIOGRAPHIE

Rade d'Agadir, feuille publiée par le Service Hydrographique de la Marine, 1916 ; prix 0 fr. 75.

Le Service Hydrographique de la Marine vient de publier en une feuille le plan hydrographique de la grande rade d'Agadir levée en 1852 par Vincendon-Dumoulin et corrigé d'après le plan levé en 1913 par les officiers du *Friant* et le plan de la petite rade d'Agadir levé en 1913 par les officiers du même croiseur.

Caoutchoucs amazoniens et asiatiques, par FÉLIX RIPEAU; 1 vol. de 120 pages. — Emile Larose, 11, rue Victor-Cousin.

Cette étude très technique sur l'*hevea brasiliensis* sera précieuse pour nos colonies de la côte d'Afrique. M. Em. Perrot qui lui a donné une intéressante préface observe que, étant donné la surproduction du caoutchouc, seuls résisteront les pays producteurs où les conditions de croissance des espèces caoutchoutifères et les conditions de main-d'œuvre permettront l'obtention d'un caoutchouc d'excellente qualité toujours semblable à lui-même et à un prix très réduit. C'est donc vers l'amélioration du produit et la diminution des frais généraux que doivent désormais tendre les efforts des producteurs.

Les conseils de M. Félix Ripeau seront donc les bienvenus.

Annales du Musée colonial de Marseille, fondées en 1893 par M. le professeur EDOUARD HECKEL et publiées sous sa direction; XXII[e] année, 3[e] série, 2[e] volume (1914); 1 vol. de 464 pages. — 5, rue Noailles, Marseille.

Ce volume comprend les études suivantes : Badamiers (Terminalia), par M. P. Magenc; Nouvelle contribution à l'étude des Crassulacées malgaches, par MM. Raymond Hamet et Perrier de la Bathie; Etudes biologiques sur les Asclépiadacées de Madagascar, par M. Pierre Choux.

On ne peut qu'exprimer le vœu que la mort si regrettée du professeur Heckel n'arrête point la publication de cette intéressante série d'études scientifiques.

Le Gérant : J. LEGRAND.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

N° 6

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

La Réorganisation du Gouvernement Marocain

Le Maroc et le Protectorat.

Les événements historiques qui marquèrent la fin du règne de Moulay Hafid et provoquèrent l'envoi du général Lyautey au Maroc sont trop récents pour qu'il soit utile de les rappeler aux lecteurs du *Bulletin*. Mais il est nécessaire, pour comprendre l'organisation du Protectorat et se rendre compte des difficultés que nous avons eu à surmonter, de se souvenir de ce qu'étaient le Makhzen et la situation intérieure du Maroc au moment de l'installation du régime actuel.

Il vient naturellement à l'esprit de faire un rapprochement entre le Maroc et notre autre Protectorat de l'Afrique du Nord, la Tunisie. L'état de ces deux pays, avant notre occupation, présentait pourtant des différences profondes. La Tunisie était une ancienne province turque, dont le gouverneur, le bey, s'était peu à peu rendu indépendant. Mais elle avait conservé de l'occupation ottomane une administration, qui, bien qu'imparfaite, s'exerçait assez uniformément sur l'ensemble de son territoire. Tout autre était la situation des sultans marocains; ils succédèrent directement aux dynasties lointaines des Almoravides, des Almohades et des Merinides qui, de Fez et Marrakech, dominaient l'Algérie et une partie de l'Espagne. En se réduisant au Maroc proprement dit, leur Empire n'avait jamais perdu son indépendance, non seulement son indépendance politique, mais son indépendance religieuse. Les sultans du Maroc, en effet, étaient khalifas de l'Islam, c'est-à-dire commandeurs des Croyants, comme le sultan de Constantinople. Mais ils étaient chérifs, c'est-à-dire descendants du Prophète, ce qui leur permettait de dire qu'ils étaient les seuls khalifes légitimes, car le chef de l'Islam, d'après la théorie islamique, doit descendre du Prophète ou tout au moins de la tribu arabe de Quoreich, ce à quoi ne peuvent prétendre les sultans d'origine turque.

Le Maroc était donc un état théocratique et souverain, jalousement indépendant et fermé à toute influence extérieure; mais, à l'intérieur, son gouvernement, le vieux Makhzen, était singulièrement faible et ne maintenait son autorité que par une politique d'équilibre fort compliquée entre les diverses tribus de l'Empire.

Son autorité était loin de s'étendre à tout le pays. Celui-ci se divisait en pays soumis et insoumis (Bled Makhzen et Bled Siba). Le pays soumis comprenait les grandes villes de l'intérieur et les régions avoisinantes, les grandes plaines de l'Atlantique, c'est-à-dire le Gharb, la Chaouïa et le Haouz; le reste était presque entièrement insoumis. Naturellement le Bled el Makhzen et le Bled Siba n'étaient pas séparés par une limite précise et rigide. Lorsqu'un sultan avait su acquérir plus d'autorité, les territoires soumis devenaient plus étendus; quand au contraire le pouvoir central s'affaiblissait, les tribus soumises avaient une tendance à rejeter son autorité. Mais il faut remarquer que l'autorité religieuse du sultan n'était contestée nulle part: le Bled Siba reconnaissait toujours le sultan comme chef de la com-

munauté musulmane de l'Islam occidental, son représentant et son protecteur vis-à-vis des nations étrangères, mais ne tolérait aucun rouage de l'administration makhzénienne; les caïds de ces régions recevaient du sultan une investiture, mais cette investiture n'était que la consécration du pouvoir de fait qu'ils exerçaient déjà, car on n'aurait pu imposer au Bled Siba un caïd qui n'eût pas été accepté par les tribus. Telle était, par exemple, la situation de Moha ou Hammou, le caïd des Zaïan, que nos troupes combattent encore actuellement; bien que nommé par le sultan, il ne consentit jamais à paraître à la Cour chérifienne.

Le Makhzen lui-même était un gouvernement à la fois despotique et patriarcal comme le furent ceux des Etats des premiers siècles de l'Islam. Le Maroc n'avait jamais essayé, comme la Turquie ou l'Egypte, de créer une administration régulière et ses méthodes et procédés administratifs et politiques étaient aussi éloignés des nôtres qu'il est possible de se l'imaginer.

Notre œuvre était rendue plus difficile encore par les désordres qui marquèrent la fin du règne de Moulay Hafid. Les tribus étaient presque entièrement soulevées, sauf dans les environs immédiats de Fez, de Meknès et des villes de la côte. Dans le Sud, Hiba groupait les tribus contre nous en prêchant la guerre sainte et marchait sur Marrakech où il devait bientôt arriver. A Fez, le sultan était haï par son peuple qui l'accusait d'avoir trahi son pays; résolu à abdiquer depuis plusieurs mois, il avait en réalité cessé de gouverner et faisait répandre le bruit que nos exigences étaient telles que ses sentiments de musulman lui interdisaient toute collaboration avec nous. Le seul membre de la famille chérifienne auquel on pût songer pour lui succéder, Moulay Youssef, était presque inconnu du peuple parce qu'il était détenu au palais depuis plusieurs années avec ceux de ses frères qui étaient susceptibles de porter ombrage à Moulay Hafid. Seuls quelques initiés du Makhzen savaient que Moulay Youssef possédait au plus haut point les qualités d'intelligence et de pondération qui lui permirent de nous apporter plus tard une aide précieuse.



S. M. MOULAY YOUSSEF
Sultan du Maroc.

Dans le Makhzen même aucune personnalité ne pouvait s'imposer au pays; Moulay Hafid avait fait le vide autour de lui; le grand vizir el Mokri, qui venait de passer deux ans à Paris, se trouvait dépaysé à Fez, où tant d'événements avaient eu lieu pendant son absence. Son fils, Si Tayeb, un tout jeune homme, composait à lui seul tout le Makhzen et il était loin d'être populaire.

Le fait d'établir un Protectorat au lieu d'administrer directement le pays découlait d'impérieuses nécessités internationales; il était d'ailleurs conforme à nos traditions libérales. Il ne faut pas oublier non plus que le Maroc ne comprend pas seulement la zone française : l'autorité du sultan s'étend aussi sur la zone espagnole et la zone internationale de Tanger; différentes institutions internationales, comme la Banque d'Etat, le Service de la Dette, la Régie des Tabacs, sont communes à tout le Maroc. Mais les circonstances étaient telles que l'on pouvait se demander s'il était possible de rétablir l'autorité chérifienne et de faire du Protectorat autre chose qu'une simple fiction. On ne le croyait guère dans les milieux français du Maroc, et beaucoup de Marocains instruits ne le croyaient pas davantage. Le géné-

ral Lyautey n'hésita pas pourtant devant cette entreprise presque paradoxale; son expérience des pays musulmans lui permettait de saisir les avantages du système du Protectorat dans un état théocratique comme le Maroc.

Le maintien d'un sultan — et les Marocains, très positifs, n'eussent pas considéré comme tel un souverain sans aucun pouvoir effectif — avait l'avantage de ne pas interrompre le fil de la tradition. Evidemment personne n'ignorait que notre occupation militaire et l'instauration d'un Protectorat devaient apporter dans le pays bien des changements; mais les éléments pacifiques des tribus soumises, les citadins qui redoutent les désordres, les personnages religieux et les fonctionnaires, dont les intérêts étaient respectés, trouvaient une réponse aux inquiétudes de leurs consciences; de plus, nos agents politiques dans les régions insurgées avaient des arguments plausibles à opposer à ceux qui prêchaient la guerre sainte. Enfin, dans un Etat musulman, la loi religieuse est aussi la loi civile. Les questions de statut personnel, mariages, successions, tutelles, etc., sont déterminées par le « Chrâa », que le cadi est chargé de faire appliquer. Or, le cadi est un juge religieux qui ne peut être investi que par l'Amir El Mouminin, c'est-à-dire le commandeur des croyants. Un cadi n'est donc pas un fonctionnaire quelconque : nommé par une administration étrangère, il peut de fait exercer les fonctions de juge, mais il n'est pas un cadi au sens religieux du mot. On conçoit le parti que les agitateurs auraient pu tirer de la disparition du Makhzen; les éléments fanatiques, toujours écoutés par le peuple, auraient eu beau jeu pour dire que l'étranger ne respectait ni les mœurs, ni la religion, et s'appuyer sur la loi religieuse pour prêcher la guerre sainte.

Cependant nous ne pouvions nous dissimuler que le discrédit et l'état de décomposition dans lequel Moulay Hafid avait laissé tomber son gouvernement nous privaient des avantages que nous aurions trouvés à collaborer avec un Makhzen possédant plus d'autorité et avec des vizirs n'ayant pas perdu le contact des chefs indigènes. Il fallait donc procéder avec prudence. Avant d'organiser une collaboration régulière et définitive du Makhzen avec les services de la résidence, il était nécessaire de reconstituer ce Makhzen dans sa forme traditionnelle et de lui laisser regagner peu à peu le prestige qu'il avait perdu.

Aussitôt après avoir été proclamé dans les formes traditionnelles par les Oulema de Fez et avoir reçu la « beia » (1) des diverses villes de l'Empire et des tribus soumises, Moulay Youssef se rendit à Rabat, où la Résidence venait de s'installer, puis à Marrakech d'où nos troupes venaient de chasser Hiba. Son séjour dans la capitale du Sud, depuis la fin de 1912 jusqu'en novembre 1913, fut très utile à cet égard. Le régime politique du Sud et l'autorité qu'y exercent les grands caïds permirent à Moulay Youssef de jouer un rôle utile dans la pacification de la région, tandis que la dignité de sa tenue et de sa conduite rassuraient les consciences musulmanes. Le grand vizir, resté à Rabat, expédiait les affaires courantes de son ressort sous le contrôle du secrétariat général du gouvernement chérifien, inaugurant ainsi un système qu'il ne restait qu'à régulariser et à développer.

(1) Acte d'adhésion et serment d'allégeance des villes et tribus.

Le Makhzen chérifien.

L'ancien Makhzen. — Avant le Protectorat, le Makhzen se composait de la maison du sultan comprenant un Hajib, sorte de chambellan ou d'intendant du Palais, et un Caïd El Mechouar, maître des cérémonies et commandant des méchaouriya ou mokhaznis du Dar el Makhzen, et cinq vizirs :

1°) Le grand vizir, premier ministre et directeur de la politique intérieure de l'Empire;

2°) L'ouzir el bahr, sorte de ministre des Affaires étrangères chargé de la correspondance avec les agents diplomatiques, résidant à Tanger;

3°) L'ouzir ech chikayat, ministre des réclamations chargé de recevoir les plaintes contre les fonctionnaires du Makhzen et qui n'était le plus souvent qu'une sorte de secrétaire du grand vizir;

4°) L'amin el oumana, ministre des Finances ou plutôt trésorier général, dont les fonctions se bornaient à centraliser les recettes à verser au « Bit el Mal » et à prendre note des dépenses;

5° L'allaf, auquel les Européens donnaient le titre de ministre de la Guerre, mais qui était plutôt un intendant général chargé de l'administration des différents corps de troupes et du paiement de leur solde.

Tous ces ministères étaient en réalité de simples secrétariats groupés dans les différentes résidences chérifiennes autour de la cour du Méchouar, auprès d'un pavillon où le sultan recevait ses vizirs aux heures de la makhzenia. Chaque ministère était représenté par une pièce unique dite beniqa, où se tenait le vizir entouré de ses scribes, et aucune affaire ne pouvait être réglée sans l'intervention personnelle du sultan.

Après la signature du traité du Protectorat, la réorganisation du Makhzen central fut retardée d'abord par des difficultés d'ordre politique et militaire en apparence inextricables et notamment par l'opposition de Moulay Hafid à toute politique de collaboration. Elle ne put être abordée sérieusement qu'après l'installation du siège de la Résidence à Rabat et la proclamation de Moulay Youssef.

Le remaniement du Makhzen. — Le remaniement général du Makhzen date du 31 octobre 1912. La première mesure prise fut la suppression du vizirat des Affaires étrangères, le commissaire résident général étant, aux termes mêmes du traité du Protectorat, le seul intermédiaire du sultan auprès des représentants des puissances étrangères.

Par contre, en exécution d'engagements qui avaient été pris au cours des négociations qui précédèrent la signature du traité, on procéda à la création de plusieurs organismes nouveaux, tels que la direction chérifienne des Travaux Pu-

blics et celle de l'Enseignement, toutes deux rattachées au grand vizirat, les directions générales du Tertib et des Domaines, rattachées au ministère des Finances, et enfin la direction autonome des Habous.

Un progrès considérable fut réalisé dès le début par la transformation du Vizirat des réclamations, rouage devenu inutile, en un véritable ministère de la Justice, dont la direction fut confiée au cadi de Marrakech, El Hadj Bouchaïb ed Doukkali, ancien professeur de Droit coranique à la Mecque et Médine, jurisconsulte universellement apprécié dans le monde musulman.

Ce fut peu après que le sultan partit pour Marrakech, et pendant le séjour de près d'un an qu'il fit dans la capitale du Sud, le Makhzen continua à fonctionner dans ces conditions. Quelques-uns des vizirs avaient accompagné Moulay Youssef à Marrakech, d'autres, dont le grand vizir et la majeure partie du personnel des différents départements, étaient restés à Rabat pour y assurer l'expédition des affaires sous le contrôle du secrétariat général du gouvernement chérifien.

Mais dès le retour de la cour à Rabat, en novembre 1913, le sultan, renseigné par les réformes déjà commencées en matière de justice musulmane et de Habous, et par les efforts constants de notre politique en vue de rétablir son prestige et son autorité, sur le rôle important qu'il était appelé à remplir, conseilla lui-même la suppression de ceux des rouages du Makhzen central dont l'expérience avait démontré l'inutilité.

L'allaf n'avait pas de raison d'être puisque le général commandant le corps d'occupation est ministre de la Guerre du sultan; de même les beniqa des Finances, des Travaux Publics, des Domaines, du Tertib et de l'Enseignement faisaient double emploi avec les directions techniques de la Résidence et étaient en réalité inoccupées. Le sultan estima donc avec raison que ces organismes, n'ayant aucune compétence dans les affaires qu'ils étaient censés diriger, au lieu de rehausser le prestige chérifien, ne pouvaient que lui être nuisibles. « Les populations du Maroc, dit-il alors, savent fort bien distinguer entre la réalité et les apparences : ce qui leur importe, c'est le maintien effectif de ceux des rouages du Makhzen qui leur garantissent le respect de leurs institutions traditionnelles. »

Le nouveau Makhzen. — On procéda donc successivement à la suppression de tous ces rouages inutiles et la direction de tous les services techniques (Travaux Publics, Domaines, Finances, Postes, Enseignement — moins le haut enseignement musulman qui, en raison de son caractère dogmatique, fut rattaché au ministère de la Justice et du Culte) fut confiée à des fonctionnaires français qui assumèrent ainsi le rôle de véritables ministres chérifiens.

Par contre, on s'efforça de développer les organes makhzéniens vraiment utiles et dont le maintien était du reste indispensable à notre politique indigène. Ces organes, dont l'importance n'a cessé d'augmenter depuis, et dont le Makhzen central se compose aujourd'hui, sont le grand vizirat, le ministère de la Justice et du Culte et le ministère des Habous.

Dans le Protectorat tunisien, le secrétaire général et les fonctionnaires français qui lui sont adjoints collaborent directement avec les fonctionnaires beylicaux. Les mêmes services comprennent un certain nombre d'employés français et indigènes.

Il n'était pas possible de procéder ainsi au Maroc : le sultan et ses vizirs, en raison du caractère religieux de leur gouvernement, devaient, pour conserver leur prestige, vivre plus isolés de l'élément européen. Les caïds et les chefs religieux qui se rendent dans une beniqa du Makhzen doivent y trouver le vizir entouré de ses secrétaires travaillant assis en cercle sur des tapis, selon l'ancienne coutume. S'ils pénétraient dans des bureaux meublés à l'européenne, ils auraient le sentiment que l'ancien Makhzen a disparu, qu'ils se trouvent en face d'un organisme entièrement nouveau, dans lequel leurs coreligionnaires ne jouent qu'un rôle subalterne.

Il fallait donc, pour des raisons politiques, laisser au Makhzen sa physionomie. D'ailleurs, par suite de l'isolement absolu dans lequel avait vécu le Maroc jusqu'à ces dernières années, aucun fonctionnaire chérifien ne connaît le français. Les méthodes de travail de ces fonctionnaires étaient également différentes des nôtres et on ne pouvait utiliser leur concours et leur expérience qu'en laissant à leurs services une entière autonomie et en se bornant à les contrôler d'une façon efficace mais discrète.

Les bureaux du Secrétariat général chérifien. — Les bureaux du Secrétariat général du gouvernement chérifien sont donc distincts de ceux du Makhzen; mais trois de ses services correspondent aux beniqa des vizirs et assurent leur contrôle; ce sont : la Section d'Etat chargée de l'administration indigène et des relations avec le grand vizirat, le Service de la Justice, chargé du contrôle de la Justice indigène, et le Service du Contrôle des Habous.

Afin d'assurer la liaison entre le Secrétariat général et le Makhzen, chacun des services mentionnés ci-dessus détache auprès des beniqa un interprète qui remplit les fonctions de commis d'ordre, dans une pièce spécialement affectée à son usage. D'autre part, le secrétaire général et ses chefs de service se rendent fréquemment au Makhzen pour y vérifier les registres et s'assurer de la bonne tenue des archives.

Pour diriger ces services et mener à bien la réorganisation du Makhzen et sa collaboration avec les services de la Résidence, j'eus besoin de collaborateurs compétents, arabisants, juristes, administrateurs et spécialistes des questions marocaines. Le gouvernement du Protectorat a bien voulu me donner comme adjoint, pour me seconder dans l'étude des questions d'administration indigène générale, le Dr Weisgerber, dont les lecteurs du *Bulletin* connaissent la longue

expérience marocaine et dont ceux du *Temps* n'ont pas oublié les articles si documentés sur les choses du Maroc.

La direction de la Section d'Etat fut confiée à M. Mercier, vice-consul de France, arabisant remarquable, secondé par M. Reynier, ancien interprète de notre mission militaire, chargé plus spécialement des relations avec le Palais. La Direction du service de la Justice indigène fut assurée par M. Calderaro, ancien interprète militaire, qui s'était depuis de longues années spécialisé dans les questions de Justice musulmane, secondé par MM. Arin, Reveillaud et Bruno, docteurs en droit, diplômés de l'Ecole des langues orientales et dont les deux premiers ont rempli les fonctions de commissaires du gouvernement près des tribunaux indigènes de Tunisie. Le service du Contrôle des Habous est confié à M. Biarnay, arabisant et berbérisant des plus distingués, qui le dirige avec la compétence que lui donne son expérience déjà longue des affaires marocaines.

Enfin, il y a lieu de mentionner ici les services du Protocole, de la Chancellerie du « Ouissam Alaouite » et de l'Interprétariat général, dirigés par Si Kaddour ben Ghabrit, bien connu des lecteurs du *Bulletin* qui n'ont pas oublié sa collaboration active à toute notre œuvre au Maroc depuis près d'un quart de siècle; il est secondé par M. Ismael Hamet, officier interprète principal en retraite, auteur d'un ouvrage remarquable sur les Musulmans français du Nord de l'Afrique, chef du Bureau de la traduction où sont traduits les dahirs chérifiens, arrêtés viziriels et autres documents officiels.

Le sultan et la maison impériale.

Le contrôle et la collaboration des services du secrétariat général ne modifient donc en rien la physionomie du Makhzen. Nous y trouvons sous leur même aspect la maison du sultan et les vizirats.

La famille chérifienne. — Le sultan est le chef et le tuteur de tous les membres de la famille impériale chérifienne sur lesquels il a des pouvoirs juridictionnels. Il n'exerce cependant cette tutelle et ces pouvoirs directement qu'en ce qui concerne ses proches parents (frères, neveux, oncles ou ceux qui vivent dans son entourage immédiat) et dans chaque localité importante il a pour représentant un chérif qui prend le titre de « mézouar » ou de « naqib » et dont les fonctions consistent à régler les différends qui peuvent surgir entre les chorfa alaouites et à surveiller leur conduite publique et privée. Pour les parents éloignés, le sultan n'intervient personnellement que dans les cas qui l'intéressent ou s'il est saisi d'une réclamation.



VUE D'ENSEMBLE DES BENIQA DU MAKHZEN

Parmi les chorfa apparentés au sultan, les uns, dont certains de ses frères et les femmes des harems de ses prédécesseurs, vivent dans une sorte de réclusion consentie dans l'intérêt de la « horma » familiale sous les toits des palais chérifiens de Fez, Meknès, Rabat et Marrakech. D'autres, plus éloignés, sont libres de s'installer à leur convenance à condition de ne pas compromettre le prestige de la famille chérifienne.

Le harem impérial proprement dit se compose des femmes légitimes du sultan et d'un certain nombre de concubines, de ses enfants, de quelques proches parentes telles que sa mère et quelques tantes et d'un personnel assez nombreux de négresses dirigé par les « arifa », servantes âgées jouissant de la confiance du sultan, et auquel s'ajoute un certain nombre d'abid-ed-dar ou eunuques et de jeunes esclaves mâles n'ayant pas atteint l'âge de la puberté.

Le personnel du Palais. — Le personnel du Palais est divisé en deux sections distinctes : les

« hanta » intérieures et les « hanta » extérieures, qui comprennent un certain nombre de « hanati » recrutés dans les tribus de guich. A la tête de ces deux sections sont placés le Hajib et le Caïd El Méchouar dont il a été question ci-dessus.

Le hajib est chargé de la direction intérieure du Palais de la garde du sceau chérifien et du commandement des serviteurs appartenant aux hanta intérieures, tels que les valets de chambre sommeliers, bouchers, cuisiniers, portiers, palefreniers et serviteurs de tout ordre dont certains, tels que les fraigiya préposés au campement impérial, jouaient autrefois un rôle des plus importants quand le sultan changeait de résidence ou partait en harka contre les tribus insoumises.

Le Caïd El Mechouar, porte-parole du sultan dans les cérémonies officielles, est le commandant des hanta extérieures : les mechaouriya chargés de recevoir les personnes qui sollicitent une audience et de les introduire auprès du sultan ou des vizirs et parmi lesquels se recrutent les porteurs du parasol, insigne du pouvoir, les porte-étendards, les porteurs de lances, etc., qui précèdent et suivent le sultan dans les cortèges officiels; les mesakhrin, cavaliers chargés plus spécialement de porter des messages, et les frada, anciens caïds relevés de leurs fonctions et chorfa que le sultan tient à conserver auprès de lui.

En outre de leurs fonctions domestiques au Palais, les serviteurs des deux hanta, militarisés et en majeure partie montés, commandés par des caïds et des gradés d'un rang inférieur, forment l'escorte du sultan et, le cas échéant, sa garde personnelle. Leur nombre qui s'élevait autrefois à plus de 1.500 a été réduit à 400 environ, ce qui paraît le minimum indispensable au prestige chérifien.

La liste civile. — Autrefois les revenus du sultan se confondaient avec ceux du Bit-el-Mal, c'est-à-dire avec le Trésor de la communauté musulmane dont on ne parlait qu'avec respect en le faisant toujours suivre dans les documents officiels de la formule « Qu'Allah le remplisse ! », et qui avait fini par être considéré comme le bien personnel du sultan. Ce trésor était alimenté par les impôts coraniques et de nombreuses contributions de toutes sortes qui étaient venues s'y ajouter au cours des siècles avec la transformation de l'organisation primitive de la société musulmane

En raison de l'absence de tout budget et de tout contrôle et des malversations des fonctionnaires de tout ordre chargés de la perception, il est impossible de savoir ce que produisaient exactement toutes ces sources de revenus. Quant aux dépenses, elles ont été évaluées sous Moulay El Hassan à une quinzaine de millions par an, somme dont les deux tiers environ servaient à subvenir aux frais qui incombent aujourd'hui à la liste civile. Pour comprendre ce chiffre, il faut se rappeler qu'autrefois les fonctionnaires ne touchaient aucun traitement et que les soldats de l'armée régulière ne recevaient qu'une solde journalière de deux bilioûn.

La liste civile du sultan, fixée à 4 millions de pesetas par l'accord du 21 mars 1912, fut réduite lors de l'avènement de Moulay Youssef à 3.550.000 P. H. réparties de la manière suivante :

Article premier. — Sultan et harem...	1.500.000	P. H.
Art. II. — Famille du sultan vivant dans les palais de Fez, Meknès, Rabat et Marrakech....................	850.000	»
Art. III. — Autres chorfa......... .	500.000	»
Art. IV. — Hajib, Caïd El Méchouar, Hanati....................	400.000	»
Art. V. — Entretien des palais......	200.000	»
Art. VI. — Dépenses imprévues......	100.000	»

Le contrôle du secrétariat général chérifien. — En principe, et aux termes mêmes du traité du Protectorat, les sommes prévues aux articles Ier et II, mandatées au nom du sultan, échappent à tout contrôle. Toutefois les commandes et les factures passant par le secrétariat général du gouvernement chérifien, un contrôle indirect existe de ce fait même pour ces deux articles. D'autre part, il a été dressé un état nominatif des membres de la famille impériale indiquant le montant des pensions qui leur sont allouées sur les crédits de l'article II.

Il est du reste facile de se rendre compte de l'importance des dépenses que les sommes prévues aux deux premiers articles servent à solder. Le sultan a en effet à nourrir et à vêtir un millier de personnes comprenant son propre harem et ce qui reste de ceux de ses prédécesseurs et qu'il serait impossible de rendre à la vie ordinaire sans provoquer un scandale. Il a à faire face aux dépenses d'une écurie comprenant une centaine de chevaux et environ 150 mulets, nécessaires pour la remonte des mokhaznis qui l'accompagnent dans ses sorties officielles et dans ses voyages et pour le transport des bagages et du personnel. En outre, sa qualité de chef religieux et le respect des traditions l'obligent à offrir de grands repas, à l'occasion des fêtes religieuses, aux ouléma et aux chorfa et à faire des aumônes aux zaouias et à quantité de gens qui viennent lui demander des secours.

Les 500.000 P. H. prévues à l'article III servent à allouer des pensions à environ 60 frères, sœurs, oncles, tantes et cousins du sultan, qui exploitaient autrefois certaines propriétés du Makhzen dont la jouissance leur a été retirée par le gouvernement du Protectorat, et à plusieurs centaines de parentes pauvres vivant groupées à Fez et à Marrakech, dans des maisons de refuge spécialement affectées à leur usage. Les 400.000 P. H. prévues à l'article IV servent à payer le Hajib, le Caïd El Méchour, leurs auxiliaires et les 400 hanati du Palais et du Méchouar. Tout ce qui concerne ces deux articles de la liste civile, les sommes à payer mensuellement sont mandatées et transmises aux intéressés par le Secrétariat général du gouvernement chérifien.

Les articles V et VI se justifient d'eux-mêmes. Les crédits destinées à l'entretien des palais ne sont mandatés qu'après examen des devis dressés par le service des Beaux-Arts. Quant aux fonds disponibles pour les dépenses imprévues, ils ne

sont mis à la disposition du sultan, par arrêté résidentiel, qu'après approbation du Secrétariat général du gouvernement chérifien et de la Direction des Finances.

Le grand vizirat.

Nous nous trouvions au début du Protectorat devant le problème suivant : faire jouer au grand vizir, qui est le ministre de l'Intérieur du sultan, le rôle qui lui incombe dans le gouvernement du pays sans retomber dans l'anarchie et la vénalité. Or il ne fallait pas nous dissimuler que si nous pouvions beaucoup attendre au point de vue politique des gens du Makhzen rompus aux négociations avec les chefs indigènes et les diplomates étrangers, nous n'avions à en espérer, les premiers temps du moins, aucune aide vraiment utile en matière administrative proprement dite.

Pour tenir compte de cette difficulté, deux services distincts furent créés au Secrétariat du gouvernement chérifien ; l'un, celui de l'Administration civile, fut chargé de l'organisation des municipalités et contrôles civils ainsi que de l'étude des textes réglementaires, l'autre, la Section d'Etat, chargé des relations avec le Makhzen et du contrôle de la correspondance du grand vizirat, collaborait en liaison étroite avec le grand vizir à l'administration purement indigène. Ainsi, tout en nous réservant les parties techniques de notre œuvre administrative que les fonctionnaires chérifiens n'étaient pas à même d'assurer, nous mettions le sultan et ses ministres en mesure d'exercer directement leur autorité sur les fonctionnaires chérifiens.

Dahirs et arrêtés viziriels. — Une des fonctions principales du grand vizir est d'étudier et de soumettre à l'agrément du sultan les dahirs chérifiens et les arrêtés viziriels, qui sont forcément très nombreux dans un Protectorat qui se trouve en période d'organisation.

Les dahirs et arrêtés viziriels relatifs à l'administration indigène sont préparés au Secrétariat général du gouvernement chérifien, de concert avec le grand vizir et le sultan ; ils sont étudiés dans tous leurs détails à la grande beniqa et sont suivis très attentivement par Sa Majesté, qui s'intéresse de plus en plus aux questions administratives. Les textes réglementaires préparés par les services techniques de la Résidence (Travaux publics, Finances, etc.), sont également traduits en arabe et soumis au grand vizir par le Secrétariat général et étudiés sous le rapport des répercussions qu'ils peuvent avoir sur l'administration ou la politique indigènes avant d'être présentés à l'approbation du sultan.

Le Makhzen est donc mis à même d'intervenir dans les réglementations de toute nature intéressant l'ensemble du Protectorat et cette intervention ne constitue pas une simple formalité. Il arrive fréquemment que le sultan convoque les vizirs ou le secrétaire général de son gouvernement pour leur soumettre des observations et les discute avec eux. Plusieurs dahirs préparés par les services de la Résidence ont dû être ainsi remaniés à la demande justifiée du gouvernement chérifien, tels par exemple les dahirs sur les réquisitions militaires, sur la plus-value immobilière, sur l'enregistrement, sur l'état civil, etc.

Administration des villes et tribus. — Au début du Protectorat, par suite de l'anarchie du pays, de l'inexpérience et de la vénalité des fonctionnaires marocains, nous avons été amenés à faire en pratique de l'administration directe dans les tribus occupées par nos troupes. D'ailleurs les caïds, lorsqu'ils n'étaient pas rebelles à notre direction, avaient une tendance à s'effacer ou à agir comme de simples adjoints indigènes, à l'exception bien entendu des grands caïds du Sud, qui ont toujours conservé sur leurs tribus une autorité dans laquelle le Makhzen et le Protectorat trouvèrent un appui précieux. Il est à remarquer, d'autre part, que la plupart des caïds avaient perdu tout contact avec le Makhzen au cours des années d'anarchie qui avaient précédé le Protectorat.

A l'heure actuelle, leur éducation administrative est loin d'être achevée, mais tous comprennent leur rôle, qui est d'administrer eux-mêmes, au nom du Makhzen, en prenant conseil et avis de l'autorité de contrôle. Les officiers du Service des renseignements, de leur côté, ont parfaitement saisi le sens de leurs fonctions dans un pays de Protectorat ; aussi lorsqu'une province est suffisamment pacifiée pour passer au régime civil, les indigènes n'y voient pas une modification de méthode qui pourrait les déconcerter. Le fait que les contrôles civils relèvent pour l'administration indigène du Secrétariat général du gouvernement chérifien resserre seulement les liens administratifs des tribus et du Makhzen.

Attributions spéciales du grand vizir. — Les attributions spéciales administratives de la beniqa du grand vizir sont :

1° Les nominations, mutations, révocations et mesures disciplinaires concernant les caïds, pachas et autres fonctionnaires chérifiens à l'exception des fonctionnaires de la Justice et des Habous. A l'heure actuelle, nous nous efforçons de réduire le nombre des caïds, beaucoup trop nombreux dans la plupart des tribus, ce qui est une source d'abus. Afin d'éviter les mécontentements, on ne procède à cette mesure que très progressivement et par voie d'extinction. Dans la pratique, l'initiative des propositions est prise par l'autorité locale de contrôle et proposée au Makhzen par l'intermédiaire du Secrétariat général ;

2° La correspondance relative à la juridiction des pachas et caïds, réclamations diverses, grâces ou réductions de peines. Il est à remarquer, en effet, que les tribunaux (mahakma) des pachas et caïds ressortent du grand vizir et non du ministre de la Justice et du Culte, qui ne possède dans ses attributions que la justice religieuse (Chrâa).

3° La rédaction des instructions générales sur la perception des impôts, les pèlerinages locaux, la convocation des délégations de tribus pour la célébration des fêtes musulmanes, etc. ;

4° La rédaction des lettres de félicitations ou de blâme adressées aux fonctionnaires chérifiens et des lettres politiques adressées aux caïds et personnages religieux notables sur lesquels nous trouvons utile de faire agir l'influence religieuse du sultan;

5° La correspondance relative à la police des zaouïas et à la répartition des bénéfices religieux.

Contrôle du Secrétariat général chérifien. — Toute cette correspondance est contrôlée par le Secrétariat général du gouvernement chérifien (Section d'Etat) de la façon suivante : les lettres des fonctionnaires chérifiens sont remises à l'autorité locale de contrôle qui les fait parvenir au Secrétariat général. Celui-ci les envoie à la beniqa du grand vizir. Les lettres parviennent ainsi cachetées au Makhzen afin de ménager les susceptibilités; mais cela n'entraîne aucun inconvénient, les fonctions de commis d'ordre du grand vizirat étant remplies par un interprète de la Section d'Etat. La correspondance émanant des vizirs parvient par la même voie aux fonctionnaires marocains. En fait, la correspondanee vizirielle est toujours concertée avec le secrétaire général du gouvernement chérifien.

La Section d'Etat est également chargée de préparer, d'accord avec les vizirs intéressés, le budget du Makhzen central et de tous les fonctionnaires chérifiens du Protectorat ou de la zone internationale.

La justice indigène.

Les réformes accomplies depuis le début du Protectorat en matière de juridiction indigène ont abouti à un premier stade d'organisation qui depuis près d'un an déjà a fait ses preuves. Le régime actuel n'a pas la prétention d'être définitif; certaines réformes sont encore à compléter, mais tel qu'il est, il est apprécié des indigènes, dont il respecte les institutions traditionnelles, tout en leur donnant des garanties inconnues autrefois, et il présente l'avantage de fonctionner sans heurts et d'avoir assez de souplesse pour se prêter aux conditions assez variées dans lesquelles s'exercent les juridictions dans les différentes parties de l'Empire.

Avant le Protectorat. — L'organisation judiciaire sous l'ancien Makhzen était en apparence fort simple : tout sujet marocain de droit commun était soumis à la loi coranique dont l'application appartenait au sultan en sa qualité d'Imam, de chef spirituel de la communauté musulmane. En matière civile, le pouvoir judiciaire du souverain était délégué aux cadis; en matière pénale, aux caïds et pachas. Les Israélites ressortissaient aux tribunaux rabbiniques pour les questions de statut personnel, mais relevaient pour tout le reste des mêmes juridictions que les musulmans.

En réalité, la répartition des attributions judiciaires était moins simple. Si le cadi, interprète du « Chrâa » et par conséquent magistrat religieux, était seul compétent pour les affaires immobilières et de statut personnel, et si le pacha ou le caïd, représentant du pouvoir souverain temporel et maître de la force publique, assurait seul la répression des crimes et délits, en matière d'obligation, au lieu de s'adresser au cadi, compétent en principe, on se bornait le plus souvent à solliciter du caïd des mesures d'exécution. De même les litiges d'ordre commercial étaient presque toujours tranchés par la voie administrative.

Il n'existait pas, à proprement parler, de voie d'appel. Il y avait bien au Makhzen un fonctionnaire appelé ouzir ech chikayat (ministre des réclamations), mais ce n'était qu'un secrétaire chargé de recueillir et de transmettre au sultan les plaintes des tribus et des particuliers contre les autorités Makhzen de tous ordres. Cet organe n'avait aucun caractère judiciaire et avait fini, sous les deux derniers sultans, par devenir un rouage absolument inutile, dont le titulaire était à peine connu du public.

Les cadis, livrés à eux-mêmes par la faiblesse et l'incurie du pouvoir central et sans compétence territoriale bien déterminée, exerçaient pêle-mêle sur tout le territoire de l'Empire, par eux-mêmes et par l'intermédiaire de nombreux naïbs, arbitrairement choisis, une autorité dont ils n'usaient trop souvent que pour en tirer des profits illégitimes. Beaucoup d'entre eux ne possédaient pas les connaissances nécessaires pour remplir leurs fonctions; les procès s'éternisaient et même les jugements rendus, souverains en théorie, n'y mettaient jamais fin de façon définitive. Suivant les besoins de la cause, l'influence ou la libéralité des intéressés, ils étaient l'objet de recours et de renvois successifs, à moins qu'au contraire toute révision fût indéfiniment ajournée ou systématiquement refusée.

La justice pénale ne s'exerçait pas avec moins d'arbitraire. Lorsqu'un crime ou délit se produisait, le coupable, ou celui qui passait pour tel, était jeté en prison sans autre forme de procès et le caïd tâchait de lui extorquer le plus d'argent possible avant de le relâcher. Il n'y avait aucun jugement, aucune échelle de peines, aucun contrôle. Il n'y avait qu'une limite au pouvoir du caïd, c'est que lorsqu'il abusait trop de son autorité, la tribu se révoltait, brûlait sa maison et demandait son changement au Makhzen; celui-ci l'accordait d'ailleurs assez facilement si les délégués de la tribu avaient soin de se munir d'une somme assez ronde pour se rendre favorables le sultan et ses vizirs.

Une organisation judiciaire aussi défectueuse offrait un champ propice aux pires abus, dont les conséquences furent particulièrement graves en matière immobilière. La poussée de spéculations qui coïncida avec le règne de Moulay Hafid donna lieu, grâce à la complicité des cadis et des adouls, à la fabrication de quantités de faux titres de propriété, à l'achat de terrains sur lesquels les vendeurs indigènes n'avaient aucun droit ou dont la propriété leur était contestée par des tiers, à la vente frauduleuse par des particuliers de terrains souvent fort étendus appartenant à des collectivités indigènes, à l'usurpation et à l'alié-

nation de biens appartenant aux Habous ou au Makhzen.

On conçoit sans peine le danger qu'une situation pareille pouvait entraîner pour l'ordre public. Aussi l'un de mes premiers soucis, une fois le Makhzen rétabli sur des bases solides, fut-il d'entreprendre la réorganisation du régime judiciaire, dont l'état anarchique avait été la cause première de cette situation.

La réorganisation. — La première mesure prise à cet effet, et qui se confondit avec le remaniement général du Makhzen, le 31 octobre 1912, fut la création d'un ministère chérifien de la justice assumant la centralisation des affaires intéressant les mahakma des cadis. Ce ministère fut confié à un ancien cadi de Marrakech, El Hadj Bouchaib Ed Doukkali, jurisconsulte universellement apprécié dans le monde musulman. Et ce fut en collaboration étroite avec ce haut fonctionnaire du Makhzen et avec M. Landry, conseiller judiciaire du Protectorat, que j'étudiai les réformes les plus urgentes à accomplir. En même temps était organisé au secrétariat général du gouvernement chérifien le bureau de la justice indigène, organe d'étude et de contrôle, divisé en deux sections correspondant aux deux parties bien distinctes de l'organisme judiciaire chérifien :

1° Les tribunaux des cadis chargés d'appliquer la loi religieuse du chrâa (chara ou cheri en Tunisie et dans les autres pays musulmans) et que nous appellerons la justice musulmane civile;

2° Les tribunaux des caïds et pachas, qui n'ont pas seulement à connaître des questions d'ordre purement pénal, mais encore d'un certain nombre d'affaires civiles ; ces tribunaux, comme leur nom l'indique, relèvent de magistrats d'ordre administratif.

I. — Justice musulmane civile (Chraa).

Le personnel judiciaire. — La première réforme qui s'imposait était l'épuration du personnel de la magistrature indigène. Il fallait, avant tout, sans bouleverser du jour au lendemain des habitudes séculaires et en évitant de décourager les bonnes volontés encore très rares qui se manifestaient alors, introduire progressivement dans ce milieu imbu de traditions et de préjugés, des notions de discipline, de méthode et de dignité morale.

Des commissions spéciales furent instituées qui procédèrent dans chaque région à la vérification des capacités des magistrats indigènes; cette épreuve permit d'opérer une première sélection du personnel judiciaire en éliminant les non-valeurs et en exigeant des aptitudes professionnelles suffisantes des magistrats appelés à exercer dans les mahakmas réorganisées. Les cadis choisis avec soin, de même que leurs naïbs, qu'ils ne peuvent plus nommer eux-mêmes, exercent désormais leurs fonctions en nombre limité sous la surveillance du ministère de la Justice secondé par le Secrétariat général du gouvernement chérifien, qui contrôle leur correspondance avec le Makhzen, instruit les plaintes dont ils sont l'objet et provoque, contre ceux qui ont manqué à leurs devoirs, le blâme ou la révocation, suivant la gravité de la faute.

La compétence des cadis. — La détermination de la compétence territoriale des cadis se confond avec la réorganisation des mahakmas et avec les mesures prises en vue du règlement de la question immobilière dont la solution était urgente.

Dès le 1er novembre 1912 paraissait une circulaire vizirielle soumettant toute mutation immobilière à des formalités préalables destinées à en assurer la régularité en sauvegardant à la fois les intérêts des acquéreurs et les droits de l'Etat. Cette circulaire décidait que seuls les cadis des villes et ports, à l'exclusion des cadis ruraux, auraient désormais qualité pour dresser les actes emportant mutation de propriété d'un immeuble, de même que seuls les gouverneurs des villes et ports, à l'exclusion des caïds de tribus, auraient le pouvoir de délivrer valablement aux étrangers, au nom du Makhzen, l'autorisation d'acquérir des immeubles conformément à l'article 11 de la Convention de Madrid et à l'article 60 de l'Acte d'Algésiras.

Depuis lors, la réorganisation méthodique des régions pacifiées a permis de rendre à certains caïds et cadis ruraux la plénitude de leurs attributions en matière immobilière. Le gouvernement chérifien poursuit, en effet, dans tous les territoires du Protectorat, la délimitation des « mahakmas » ou circonscriptions judiciaires, en s'efforçant de les faire coïncider avec les divisions administratives.

Il restait à réglementer l'organisation proprement dite de la Justice civile. En présence de son caractère dogmatique, il était nécessaire de ne procéder qu'avec la plus grande prudence : la loi du Chrâa ne pouvait être modifiée puisqu'elle est d'essence religieuse, mais son application pouvait faire l'objet de dispositions destinées à la rendre plus prompte et plus régulière.

Ce but fut atteint par le dahir chérifien du 7 juillet 1914 qui confirmait et complétait les dispositions de la circulaire vizirielle du 1er novembre 1912. En vertu de ce dahir les fonctions de mufti, d'adel (notaire), d'oukil (mandataire judiciaire) sont soumises à des règles de recrutement et de discipline ; la conservation des actes authentiques, dont il ne restait autrefois nulle trace, est assurée par la tenue de registres; les honoraires dûs pour leur rédaction, qui donnaient lieu à des perceptions arbitraires, sont fixés par un tarif, la procédure assez flottante usitée devant les tribunaux du Chrâa est précisée de manière à éviter qu'à l'avenir les procès ne traînent en longueur, grâce à des moyens dilatoires; enfin le règlement définit le contrôle exercé sur le fonctionnement de ces tribunaux et les voies de recours admises contre leurs sentences.

Conseil supérieur d'Ouléma. — Sur ce dernier point, quelques difficultés durent être surmontées. La loi du Chrâa n'admet, en effet, qu'un juge unique et, d'autre part, l'autorité définitive de la

chose jugée n'était pas reconnue dans la pratique judiciaire, tout cadi pouvant reviser la sentence d'un autre cadi. Dans ces conditions, il ne pouvait être question de créer une véritable Cour d'appel. On institua alors au Makhzen un Conseil supérieur d'Ouléma ou docteurs de la loi, chargé d'étudier les affaires qui lui sont soumises et de proposer une solution au ministre de la Justice, délégué pour statuer en dernier ressort par le sultan juge des juges en sa qualité de chef spirituel de la communauté musulmane.

Le Conseil supérieur d'Ouléma se compose de trois membres titulaires et de deux suppléants. Il remplace les assemblées de jurisconsultes auxquelles le sultan commettait jadis l'examen des décisions judiciaires contre lesquelles on en appelait à sa justice souveraine. L'institution d'un organe stable et permanent, outre qu'elle facilite l'expédition des affaires, assure la formation d'une jurisprudence homogène et empêche le choix arbitraire ou tendancieux des Ouléma appelés à examiner telle ou telle espèce. Le Conseil supérieur, recruté avec soin parmi les savants les plus réputés, est assisté d'un délégué du Secrétariat général du gouvernement chérifien. La révision des jugements ainsi organisée est en même temps qu'une garantie sérieuse pour les justiciables, un excellent moyen de contrôler la manière dont les magistrats s'acquittent de leurs fonctions.

La Question immobilière. — C'est aussi devant cette juridiction que sont portés aujourd'hui les appels interjetés par les étrangers en matière immobilière, autrefois portés devant le représentant du sultan à Tanger. Un dahir du 20 décembre 1913 a, en effet, donné au ministre de la Justice le pouvoir d'en connaître, aux lieu et place du ministre des Affaires étrangères visé par le texte de l'article 2 de la Convention de Madrid.

D'autre part, des mesures ont été prises pour faciliter et activer le règlement des litiges immobiliers; une circulaire a invité les autorités françaises de contrôle à surveiller la marche de la procédure et une Commission technique a été constituée avec mission de se transporter sur les lieux pour établir la situation de fait des immeubles contestés, assister le juge et lui fournir des éléments d'appréciation clairs. Cette Commission a été d'une grande utilité et a assuré le règlement amiable de plusieurs affaires importantes qui semblaient devoir s'éterniser.

Mais la véritable solution de ces litiges consiste dans l'immatriculation des immeubles, qui met fin définitivement à toute contestation. Cette procédure a été mise en application récemment, et un concours précieux pourra être prêté en cette matière aux tribunaux français par des organismes tels que la Commission dont nous venons de parler.

II. — Justice séculière des caïds.

La réorganisation de la justice des caïds et pachas était beaucoup plus aisée que celle des cadis, car, là, nous n'avions plus à nous occuper de la loi religieuse : le caïd est un juge laïque et le pouvoir de réglementation appartient au Makhzen. Et cette réglementation fut d'autant plus facile que les prescriptions coraniques de droit pénal qui eussent pu nous gêner, telle que la loi du talion, les mutilations, etc., n'étant d'aucun rapport pour celui qui les faisait appliquer, avaient été remplacées dans la pratique, bien avant le protectorat, par des amendes et des peines d'emprisonnement beaucoup plus profitables pour le fonctionnaire qui les prononçait.

Pouvoirs répressifs des caïds. — Une circulaire vizirielle du 8 janvier 1913, confirmée et complétée par un dahir chérifien du 11 novembre, promulgué le 28 janvier 1914, réglementa les pouvoirs répressifs de ces agents du Makhzen. En vertu de ces textes, les condamnations qu'ils prononcent ne peuvent se monter à plus de quinze jours sans l'autorisation de l'autorité de contrôle, et tous les crimes et délits comportant une peine supérieure à un an de prison ou à 1.000 P. H. d'amende doivent être déférés au Conseil des Affaires criminelles dont le siège est à Rabat.

En outre, les caïds et pachas sont tenus d'avoir des registres réguliers, sur lesquels ils inscrivent les condamnations qu'ils prononcent. Enfin, dans tous les centres importants comme Casablanca, Rabat, Salé, un fonctionnaire spécial, possédant parfaitement l'arabe, est délégué à la surveillance des organismes judiciaires indigènes et concourt à l'instruction de toutes les affaires de quelque importance.

Un autre dahir du 1er octobre 1913 et promulgué le 4 novembre suivant, institue une Commission de révision de justice criminelle et des grâces chargée d'examiner les pourvois en révision et requêtes en remise de peine.

Conseil des Affaires criminelles. — Le Conseil des Affaires criminelles, dont il a été question cidessus, se compose d'un président, de deux membres et de deux suppléants, anciens pachas ayant tous une longue pratique de l'administration indigène. Un juriste français du Secrétariat général du gouvernement chérifien remplit en quelque sorte, auprès de cette Cour, les fonctions de commissaire du gouvernement.

Les causes à déférer au Conseil sont instruites par les agents locaux du Makhzen sous la surveillance des autorités de contrôle, et les dossiers et pièces de procédure s'y rapportant sont transmis par l'intermédiaire des autorités locales de contrôle et du Secrétariat général. Le Conseil, après examen de l'affaire, propose une sentence au sultan qui statue. Les jugements rendus sur pièces (rapports des autorités françaises et indigènes, interrogatoires sur place des prévenus et témoins) sont prononcés dans un bref délai, généralement inférieur à un mois. Les affaires qui donnent lieu à une instruction complémentaire devant les juges rapporteurs restent forcément un peu plus de temps devant le Conseil. Il s'en juge 15 par mois environ.

Résultats acquis. — Ainsi, sans changer ni

multiplier le personnel et en évitant de bouleverser les institutions traditionnelles, nous avons réussi, à peu de frais, à doter le Maroc d'une justice souple, rapide, économique, adaptée aux conceptions et aux besoins des justiciables indigènes. Ceux-ci ont accueilli l'organisation nouvelle avec satisfaction et portent de plus en plus volontiers leurs différends devant une justice qui leur offre un moyen plus sûr et plus prompt qu'ils n'en ont jamais eu, de faire reconnaître leurs droits. Cela ne veut pas dire que les réformes accomplies soient définitives; mais celles qui restent à envisager porteront presque exclusivement sur l'organisation de la justice séculière.

La justice du Chraâ, en effet, est intangible par son caractère religieux. Tout ce que nous pourrons faire est d'en assurer un fonctionnement le plus satisfaisant possible, sans en changer le cadre, par un recrutement soigné des cadis et des adouls. Quelques années seront nécessaires pour liquider le vieux personnel et le remplacer progressivement par des éléments plus jeunes, moins routiniers et plus instruits. La réforme des Habous, en permettant de réorganiser le haut enseignement musulman et de rémunérer convenablement la magistrature, contribuera au progrès. Enfin le vizir de la Justice continuera d'exercer sur les mahakmas sa haute surveillance, ce qui lui est facilité par l'appel. Il conviendra du reste de veiller à ce que la compétence *ratione materiæ* des tribunaux religieux du Chraâ ne s'accroisse pas au delà des limites actuelles, car nous n'avons aucun intérêt à voir confier un plus grand nombre d'affaires à une juridiction forcément archaïque et réfractaire au progrès.

Réformes futures. — A cet effet, il y aura lieu de doter le Maroc d'une justice séculière organisée d'une façon plus complète. Les tribunaux des caïds sont appelés à connaître non seulement des affaires pénales, mais aussi d'un certain nombre d'affaires civiles, et nous devons tendre à réduire autant que possible le rôle des cadis aux affaires immobilières et à tout ce qui a trait au statut personnel des musulmans. Or, à l'heure actuelle, il n'existe de voie d'appel organisée pour les tribunaux des caïds qu'en matière pénale. Il est évident qu'un seul tribunal d'appel ne saurait en cette matière suffire pour tout le Maroc. Il y aura lieu de créer à Fez, Rabat et Marrakech des tribunaux régionaux analogues à ceux dits de l'Ouzarat en Tunisie, assistés d'un commissaire du gouvernement qui serait chargé à la fois du contrôle du tribunal régional et de l'inspection des mahakmas des caïds de son ressort. Enfin, il sera nécessaire de créer une législation simple et pratique des obligations et délits inspirée des codes tunisien et égyptien et adaptée aux us et coutumes du pays.

Toutes ces réformes, qui ne présentent du reste aucun caractère d'urgence, sont à l'étude et pourront être introduites à bref délai le jour où on le jugera opportun; mais nous devons procéder sans hâte. Les indigènes, en effet, habitués à un arbitraire absolu il y a seulement trois ans, ne s'imaginent pas pouvoir posséder des garanties supérieures à celles que leur offre le régime actuel. Quant aux justiciables français ou nationaux des pays qui ont renoncé au privilège de leurs juridictions consulaires, ils s'adressent aux tribunaux français, qu'ils soient défendeurs ou demandeurs dans un litige avec des indigènes de droit commun. Ni les uns ni les autres ne réclament donc aucune réforme judiciaire nouvelle.

L'administration des Habous.

Avant le Protectorat. — L'institution des Habous remonte au Prophète. Elle a de ce fait un caractère essentiellement religieux et, comme celle des « ouaqouf » en Orient, elle joue un rôle des plus importants dans tous les pays musulmans.

Il existe des Habous de deux sortes : publics et privés. Les premiers sont ceux qui ont été affectés dès l'origine à une fondation pieuse ; les seconds, ceux dont la jouissance est attribuée aux héritiers directs des fondateurs et qui ne tombent dans le domaine des Habous publics qu'après l'extinction de la descendance directe du constituant. Les deux espèces de Habous sont inaliénables et imprescriptibles : ils ne peuvent être ni vendus ni donnés, ni engagés, ni compris dans un partage de succession. Les biens habousés sont donc frappés d'un séquestre perpétuel et les revenus des Habous publics doivent être consacrés à des œuvres pieuses ou d'intérêt général conformément à la volonté et aux indications du constituant.

L'institution des Habous au Maroc atteignit son apogée sous les Almohades et les Merinides. A cette époque, qui fut aussi celle de la plus grande splendeur de l'Islam au Maghrib, leurs revenus servirent à édifier la plupart des mosquées et des médersas qui existent encore de nos jours, à assurer le haut enseignement musulman. et à pourvoir à de nombreuses œuvres de charité ou d'utilité générale pour la communauté musulmane.

Pendant la période troublée qui suivit, sous les dynasties chérifiennes, les Habous périclitèrent. Plusieurs sultans tentèrent de réagir et les Marocains instruits n'ont pas encore perdu le souvenir des efforts de Moulay Abderrahman et de Sidi Mohammed, aïeul et grand-père du chérif régnant, en vue d'enrayer le mal; mais celui-ci, plus fort que le remède, alla en s'aggravant et mena les Habous au bord de la ruine sous les deux règnes qui précédèrent celui du sultan actuel.

Les principaux auteurs de cette crise furent les sultans eux-mêmes. Si Moulay Abd el Aziz, peu énergique et mal conseillé, pécha surtout par faiblesse, Moulay Hafid, au grand scandale de tous les bons musulmans, mit délibérément les Habous en coupe réglée pour s'enrichir de leurs dépouilles.

Les sultans avaient le droit de récompenser des services importants rendus à la communauté musulmane par des hommes de guerre, des savants

ou des chorfa tombés dans la misère, en leur accordant par « tenfida » la jouissance temporaire de certains immeubles habous. D'autre part, ils pouvaient, dans certains cas nettement définis, autoriser l'échange d'un terrain habous contre un autre immeuble; la valeur de ce dernier devait être supérieure du tiers environ à celle du premier, l'avantage ainsi retiré au profit des Habous ayant pour effet de rendre l'opération licite. Ces prérogatives donnèrent lieu, entre les mains de Moulay Hafid, aux abus les plus scandaleux, et un grand nombre de biens habous furent ainsi dilapidés.

Il va sans dire que les nadirs ne manquèrent pas de suivre un exemple venant de si haut : détournements intéressés, dissimulation de recettes, exagération des dépenses, destruction de titres et d'archives, tous les moyens leur étaient bons pour arriver à leurs fins, et leurs agissements frauduleux étaient plus particulièrement facilités par la complicité des détenteurs qui, suivant l'une ou l'autre des nombreuses modalités de « menfâ », occupaient des biens habous moyennant paiement de redevances si minimes qu'elles faisaient perdre aux immeubles jusqu'à 95 0/0 de leur valeur locative réelle. Parfois même, ces redevances, pour certains immeubles bâtis, ne suffisaient pas aux frais de réparation à la charge des Habous.

Il en résulta qu'un grand nombre de biens habous avaient disparu, que ceux qui restaient, et qui pouvaient être encore une source de revenus considérables, ne rapportaient presque rien, que les édifices du culte et les immeubles habous tombaient en ruines et que la plupart des œuvres auxquelles les Habous sont destinés avaient dû être abandonnées.

La réorganisation des Habous. — Telle était la situation des Habous au lendemain de la signature du traité du Protectorat. Les réorganiser n'était pas une tâche aisée. On ne pouvait songer à l'administration directe; ce qui semblait tout naturel en ce qui concerne les Domaines eût été un véritable scandale pour les Habous. Il était nécessaire de ne procéder qu'avec une extrême prudence et de s'inspirer strictement du droit légal et coutumier, faute de quoi toute organisation eût apparu aux yeux des indigènes comme une atteinte à leurs traditions religieuses, et les éléments hostiles à notre Protectorat n'eussent pas manqué d'exploiter ces réformes contre nous en les dénonçant comme une mainmise sacrilège sur les biens inaliénables et imprescriptibles de la communauté musulmane.

Tout ce qu'il était possible et utile de faire, c'était la réorganisation complète de l'Administration des Habous par un personnel entièrement indigène, sous l'impulsion et le contrôle étroit mais aussi discret que possible du Secrétariat général du gouvernement chérifien. Ce contrôle devait s'attacher, dans sa collaboration à cette réorganisation, à un deuxième objectif : le développement économique du pays, considérablement gêné par l'immobilisation quasi complète des biens de mainmorte.

Les premières mesures prises à cet effet furent la création, au sein du Makhzen, de la Direction générale des Habous, transformée plus tard en vizirat, et l'institution des mouraqibs chargés de contrôler et de diriger les nadirs dans les centres importants. En même temps, au Secrétariat général du gouvernement chérifien, fut créé un service spécial chargé de travailler de concert avec le vizirat des Habous et le Makhzen à l'élaboration des règlements, à en surveiller l'exécution et à jouer le rôle de conseiller permanent à l'égard du personnel indigène.

Le but à atteindre était le suivant :

1° Mettre un terme définitif à la dilapidation des biens habous ;

2° Supprimer les privilèges par la reprise des immeubles irrégulièrement concédés ;

3° Constituer le sommier des biens habous publics (pour les Habous privés l'Administration n'a qu'un droit de contrôle relatif à leur inaliénabilité) ;

4° Leur faire rendre, par une gestion pratique, le maximum compatible avec les ménagements nécessaires ;

5° Veiller à ce que les revenus soient intégralement affectés aux œuvres auxquelles ils sont destinés.

Mesures de conservation et mise en valeur. — Dès le mois d'octobre 1912, la Direction générale des habous était constituée et commençait à fonctionner. Plusieurs dahirs et circulaires intervenaient aussitôt pour organiser dans chaque ville des commissions chargées de procéder à la reconnaissance et à l'évaluation des biens habous. Toute mutation nouvelle portant sur des immeubles habous déterminés était interdite sans autorisation de la Direction. Les tenfida, concessions de jouissance temporaire révocables au gré du sultan, étaient supprimées ; toutefois, pour ménager les occupants, il était décidé que les bénéficiaires seraient maintenus en possession contre paiement d'un loyer.

Le règlement général sur la mise en valeur des habous était à son tour promulgué en juillet 1913. Ce règlement, base de la nouvelle réorganisation, avait nécessité une étude laborieuse et approfondie, et il fallut beaucoup de tact et de patience pour amener les intéressés à se rendre compte et surtout à convenir de l'équité des réformes ordonnées. Il eut pour principaux résultats de couper court à de nombreux abus en imposant le principe de l'adjudication aux enchères publiques, d'inaugurer les locations à long terme pouvant permettre la création d'exploitations agricoles et de faciliter les échanges avec les Habous.

Voici le résumé sommaire de ce règlement :

Les locations, les échanges d'immeubles de gré à gré qui donnaient lieu à des compromissions et des abus difficiles à éviter sont interdits : dorénavant toutes les opérations concernant les biens habous de rapport devront être réalisées par voie d'adjudication publique et suivant des clauses et conditions imposées par des cahiers des charges et selon les modalités suivantes :

1° Les immeubles bâtis de rapport et les terres de culture peuvent, après adjudication, faire l'objet de baux d'une durée de un ou deux ans.

2° Les immeubles bâtis en ruine, les terres de grande culture ou convenant aux cultures maraîchères peuvent faire l'objet de locations d'une durée de dix ans. Il est dans ce cas explicitement spécifié dans le cahier des charges que toutes les améliorations apportées aux immeubles par le locataire font, en fin de bail, retour aux Habous sans donner lieu au versement d'aucune indemnité. Toutefois, lorsque ces améliorations sont reconnues comme donnant à l'immeuble loué une plus-value égale à cinq fois sa valeur locative annuelle, le locataire a le droit de demander la prorogation de son bail pour une durée de dix ans, moyennant une augmentation égale à 20 % du loyer primitif. A la fin de ce second bail, le locataire peut, dans les mêmes conditions, bénéficier d'une nouvelle prorogation de dix ans.

Cette formule de location à long terme qui concilie les exigences du Chràa avec les nécessités actuelles a donné déjà des résultats heureux. Elle permet l'installation, pour une longue durée et dans de bonnes conditions, de colons ne possédant pas les avances suffisantes pour acquérir de leurs deniers des terres de culture au Maroc. Elle leur assure pour une longue période le fruit de leurs travaux et des améliorations apportées par eux aux immeubles loués. Les Habous y trouvent également leur avantage : à l'expiration d'un bail passé dans ces conditions sur un terrain inculte, les fondations pieuses reprennent possession d'immeubles bâtis en bon état, ou de terres défrichées et améliorées.

Avant de mettre les terres de culture en location à long terme, l'administration des Habous demande toujours à leur sujet une consultation technique à la Direction de l'Agriculture ; la nature du sol, ses convenances, son utilisation rationnelle sont déterminées par ce service. Les Habous incorporent dans leurs cahiers des charges les obligations qui en découlent pour que le maximum de rendement soit atteint. Le colon locataire éventuel, protégé contre la routine, se voit ainsi imposer, pour ses travaux futurs, une directive rationnelle dont il est appelé à recueillir le premier les fruits. Il est permis d'espérer que cette forme semi-officielle de la colonisation donnera les meilleurs résultats. Malheureusement les biens ruraux des Habous ne sont ni très nombreux ni très importants, le domaine des fondations pieuses consistant surtout en immeubles urbains.

3° L'immobilisation perpétuelle d'un immeuble pourrait, à un moment donné, être grosse de conséquences dans un pays qui, comme le Maroc, se développe avec une rapidité qui a pu surprendre. Les terrains ou immeubles bâtis appartenant aux Habous situés dans les centres urbains pouvaient en particulier apporter une gêne considérable aux projets d'extension d'une ville ou simplement d'une industrie particulière. Il était indispensable que l'Etat ou des particuliers pussent devenir propriétaires d'immeubles habous, sans d'ailleurs que les intérêts des fondations pieuses eussent à en souffrir. Le dahir susvisé a réglé les conditions dans lesquelles la désaffectation des immeubles pourrait être prononcée et leur mise en vente ordonnée par voie d'adjudication publique.

Cette réglementation demande à être complétée : la quote-part revenant aux Habous dans les immeubles grevés de menfà devra pouvoir être, elle aussi, désaffectée et mise en vente dans les mêmes conditions que celles adoptées pour les immeubles appartenant en totalité aux Habous. Dès que la situation des biens grevés de menfà sera apurée — et cela ne saurait tarder — le complément de réglementation envisagé plus haut interviendra. Telle qu'elle est actuellement, la réglementation des Habous est des plus souples; au point de vue économique, elle évite l'écueil constitué par le principe de l'immobilisation perpétuelle d'un bien, elle facilite dans une certaine mesure la colonisation du pays, tout en tirant des immeubles un maximum de revenus et elle évite tous les reproches qui, dans d'autres pays, ont été élevés contre les biens de mainmorte.

Les droits de menfà. — Une question, plus délicate, dut être cependant prudemment réservée. Il s'agit de différents droits réels communément appelés droits de menfà, possédés par des tiers sur une grande partie des biens habous. Ces droits, qui se retrouvent sous des aspects analogues notamment en Tunisie et en Egypte, sont contraires aux principes du Chràa; mais la coutume intéressée avait été plus forte que la loi.

Le Chràa ne prévoit, en effet, en faveur du locataire d'un bien habous qu'un simple droit de priorité moyennant un loyer courant, sauf contrat spécial. Cependant les locataires, grâce à l'incurie des administrateurs, purent céder leur place à des tiers moyennant une indemnité forfaitaire sous prétexte d'achalandage, d'installation de meubles meublants ou de petit matériel d'exploitation, et ainsi prit naissance ce droit de menfà aujourd'hui consacré par l'orf ou droit coutumier. Les nadirs, eux, fermaient les yeux et se contentaient de percevoir la minime redevance des habous qu'on put croire, dès lors, fixe et immuable.

Nombre d'étrangers achetèrent des menfà, les uns de bonne foi et à des prix quelquefois très élevés, d'autres, par des opérations louches mais avantageuses, en escomptant l'appui de leurs gouvernements, et leur intervention rendit la question plus complexe encore.

L'Acte d'Algésiras (art. 63) s'était déjà préoccupé de la question et la conférence avait chargé le Corps diplomatique à Tanger de lui donner une solution équitable, d'accord avec le commissaire spécial que S. M. Chérifienne désignerait.

Aucune révision directe n'était donc possible en dehors du Corps diplomatique. La difficulté fut cependant tournée par une décision chérifienne qui, sans porter atteinte aux traités, sauvegardait pleinement les intérêts des Habous.

Cette décision prescrivait qu'à l'avenir toute cession de menfâ ne pourrait être effectuée par le Cadi sans autorisation des Habous. L'administration, sans s'occuper de révision des contrats, donnait cette autorisation pour les mutations des droits régulièrement établis; elle la refusait dans les autres cas et l'acte de transfert était suspendu provisoirement en attendant la révision prévue par la convention.

Les avantages de cette mesure furent considérables; il était impossible dorénavant, pour les étrangers, d'acquérir à bon compte de nouvelles menfâ irrégulières dans le but de les soustraire à la loi commune du pays.

Il devenait dès lors urgent et indispensable de préciser la nature et l'étendue de ces droits de menfâ sur lesquels les jurisconsultes n'étaient pas entièrement d'accord. Une Commission d'ouléma choisis dans les différentes villes de l'Empire chérifien fut chargée d'élucider cette importante question. Des notabilités indigènes vinrent apporter à la Commission le concours de leur expérience.

La Commission fixa le point juridique de la menfâ. La pérennité était acquise à tous les détenteurs réguliers de ces droits contre paiement d'un loyer au cours du jour. Elle consacrait en quelque sorte la priorité du locataire détenteur, en lui reconnaissant le droit, établi seulement par la coutume, de céder sa place.

L'administration des Habous n'exigea point cependant le loyer légal. Elle voulut ménager la situation de fait, afin de léser le moins possible les tiers intéressés et elle le fit avec la plus grande largeur de vues. Son but était en outre d'amener les étrangers à se plier volontairement à la nouvelle réglementation, très avantageuse pour eux, sans recourir à la révision de Tanger.

Le dahir du 27 février 1914 fut promulgué. Il fixait la pérennité des droits de menfâ, donnant ainsi la plus grande sécurité pour les transactions futures. Il n'imposait aux détenteurs qu'une redevance de 30 0/0 de la valeur locative, les 70 0/0 de complément étaient abandonnés aux détenteurs comme compensation de leur prix d'acquisition. Encore cette redevance de 30 0/0 s'échelonnait-elle de la manière suivante :

15 0/0 pendant les six premières années,
20 0/0 » » six années suivantes,
25 0/0 » » une nouvelle période de six ans,
30 0/0 à partir de l'expiration de cette dernière période.

En outre, un délai de deux ans était accordé pour commencer la perception sur les nouvelles bases. Il était en effet, à prévoir que les capitulations auraient disparu après ce laps de temps, et il ne pouvait être politique de faire payer dès aujourd'hui les indigènes de droit commun, tandis que les étrangers n'auraient pas manqué de se soustraire à cette obligation.

Le dahir précisait enfin que les détenteurs auraient la faculté de disposer de leurs droits par la vente ou autrement, conformément aux dispositions qu'il édictait. La question de menfâ était définitivement réglée.

La fixation des droits de menfâ et la stabilisation de la redevance due aux Habous sont appelées à avoir un retentissement économique plus considérable encore, lorsque le rachat des redevances dues aux Habous, que l'administration a déjà envisagé, aura été réglementé. Il sera en effet possible aux détenteurs de libérer définitivement leurs immeubles d'une redevance permanente et gênante et les biens ainsi libérés, ayant perdu leur caractère d'inaliénabilité, rentreront dans le domaine commun. Les Habous, de leur côté, y trouveront leur compte car ils constitueront, en faisant d'une manière judicieuse le remploi légal des fonds provenant de ces rachats, un domaine indépendant et d'une gestion plus facile.

Le Conseil supérieur des Habous. — La consécration de ces réformes fut la création du Conseil supérieur des Habous, instituée par dahir du 21 mai 1914. Ce Conseil présidé par le grand vizir comprend les ministres de la Justice et des Habous, un membre du Conseil supérieur des Ouléma, le secrétaire général, le chef du service des Habous et un certain nombre de notables musulmans. Ses attributions s'étendent à la vérification des comptes, l'examen des budgets la constitution des réserves, les remplois, etc.

Ce Conseil était utile à un double point de vue, politique et administratif. Jusqu'à présent les Habous avaient été gérés sans aucun contrôle par les nadirs locaux; leur situation et certaines des coutumes qui les régissaient étaient sensiblement différentes suivant les villes et les régions. Il était par suite nécessaire de pouvoir consulter les notables et les ouléma de diverses villes de l'empire. Enfin, la réorganisation des Habous et la suppression des abus n'avaient pas été sans faire quelques mécontents. Il fallait donc que l'on sût bien, dans les milieux musulmans, qu'il ne s'agissait pas d'une mainmise sur les fondations pieuses, mais au contraire de les faire fructifier et d'employer leurs revenus conformément au Chrâa. La réunion du Conseil supérieur nous donnait l'occasion d'exposer le caractère désintéressé et les effets heureux des réformes accomplies.

Les premiers résultats. — La première réunion eut lieu au mois de novembre dernier. En raison de l'importance exceptionnelle de cette manifestation, le Makhzen avait tenu à convier à titre consultatif, une vingtaine des principaux notables et jurisconsultes indigènes du pays. En quatre séances présidées par le grand vizir et entourées de toute la solennité que comportait leur objet, l'assistance a été mise au courant de la portée des réformes entreprises, des résultats acquis et des projets que l'administration des Habous désire faire aboutir.

Il résulte des explications qui lui ont été données et des documents dont elle a pu prendre connaissance que les revenus des habous ont plus que quadruplé en deux ans de bonne administration. Environ 16.000 immeubles, représentant une valeur foncière de 65 à 70 millions de pesetas, ont été recensés et inscrits sur les regis-

tres-sommiers des Habous; les recettes de l'année 1332 ont été de 2 millions de pesetas, dépassant de 400.000 pesetas les dépenses effectuées, et d'ores et déjà, on peut prévoir que lorsque les réformes ordonnées produiront leur plein effet, c'est-à-dire dans une vingtaine d'années, les Habous du Maroc disposeront d'un revenu annuel d'au moins 5 millions, qui suffira pour faire face à tous les besoins du culte, de la justice et de l'enseignement musulmans et pourra en outre contribuer largement aux œuvres d'assistance indigène.

Dès à présent les Habous assurent l'exercice du culte dans plus de 500 mosquées ou zaouïas et entretiennent plus de 1.000 mausolées ou sanctuaires; 300.000 pesetas ont été consacrées à la restauration des mosquées dont beaucoup tombaient en ruines; la situation du personnel des mosquées et des ouléma a été améliorée, les caisses des Habous rétribuent environ 5.000 fonctionnaires du culte, 15 cadis et plus de 250 professeurs. 800 pains sont distribués journellement à ses frais aux étudiants et plus de 1.500 aux pauvres et aux aveugles.

Les ouléma et notables qui ont assisté à la réunion du Conseil, et qui étaient habitués à l'incurie des gouvernements précédents, ont été vivement frappés par l'exposé de ces faits et leur impression se traduit le mieux par ces paroles qu'un vénérable alem de Fez adressa au sultan à l'occasion de l'audience de congé: « Ce que nous avons entendu et vu de nos propres yeux a réjoui nos cœurs et nous a donné confiance dans l'avenir. »

Ces paroles ne constituaient pas seulement une politesse protocolaire. L'impression des délégués fut si favorablement rapportée par eux dans les différentes régions que depuis le mois de novembre dernier plusieurs particuliers musulmans ont constitué une partie de leurs propriétés en habous, ce qui ne s'était pas vu depuis le règne de Moulay Abdelaziz. On peut juger par là de la confiance qui a succédé aux inquiétudes du début.

L'enseignement.

Dans l'enseignement nous avons à distinguer entre le haut enseignement musulman qui dépend du vizirat de la Justice et du Culte et dont le budget est assuré en majeure partie par les Habous, et l'enseignement général qui relève de la Direction de l'Enseignement, et, au point de vue budgétaire, du budget général du Protectorat.

Le haut enseignement musulman. — Le haut enseignement musulman a en effet un caractère essentiellement confessionnel. Il est donné par les ouléma, dans les mosquées, à des tolba ou étudiants ayant achevé leurs études dans les msïd ou écoles coraniques.

Avant le Protectorat, cet enseignement existait dans les villes maures ou « hadriya », Fez, Tétouan et Rabat-Salé et, en une certaine mesure, à Meknès et à Marrakech. La mosquée dont l'enseignement était le plus recherché était celle de Qaraouiyn, la fameuse université de Fez. Quoique déchue de son ancienne splendeur, elle jouissait encore d'une grande renommée dans tout le Maghreb. Cependant, dans les derniers temps, elle était tombée dans le marasme. Les Habous, dont les revenus servaient autrefois à rétribuer les ouléma, à assister les tolba pauvres et à entretenir les medersas, avaient été en grande partie dilapidés, notamment sous les deux derniers règnes, et l'enseignement se réduisait à quelques cours de théologie et de droit musulmans, de grammaire arabe, d'arithmétique et de calcul de l'heure qui n'étaient plus suivis que par un nombre d'étudiants de plus en plus réduit.

Il était de la plus haute importance de ne pas laisser péricliter un enseignement qui pouvait seul nous fournir les cadis, les adoul et les professeurs dont nous avions besoin pour la réorganisation de la justice et de l'enseignement. D'autre part, au point de vue politique, il était nécessaire de nous concilier le corps des ouléma, qui tient une place considérable dans la société musulmane et qui exerce une influence prépondérante sur l'opinion indigène.

En raison du caractère religieux de l'institution, il était nécessaire de procéder avec beaucoup de prudence et de discrétion. La première mesure prise fut le rattachement du haut enseignement musulman au vizirat de la justice et du culte, dont le titulaire, par la haute situation qu'il occupe, tant au Makhzen que dans le monde des savants musulmans, était seul qualifié pour en assumer la haute direction.

D'autre part, la réorganisation des habous permit de servir des appointements réguliers à ceux des ouléma qui professent effectivement. Ces appointements, très peu élevés, seront augmentés quand la situation des Habous le permettra; il est suppléé à leur insuffisance par les donations traditionnelles en argent que le sultan fait aux ouléma à l'occasion des deux principales fêtes musulmanes.

L'Université de Fez. — A l'Université de Fez on a maintenu l'ancienne répartition des ouléma en quatre classes en tenant compte de leur ancienneté, de leur valeur scientifique et des situations acquises antérieurement. Les promotions d'une classe à l'autre ont lieu sur la proposition d'un Conseil de perfectionnement composé de six ouléma élus par leurs pairs et dont le président correspond avec le ministre de la Justice pour tout ce qui concerne les mutations, les nominations, les matières de l'enseignement, etc.

Enfin il a été décidé que les vacances dans la dernière classe ne peuvent être comblées que par voie de concours suivant un programme établi par le ministre de la Justice et du Culte, et un effort sérieux a été fait pour obtenir que les étudiants, avant de se spécialiser dans les différentes branches de la magistrature, de l'enseignement ou du culte, reçoivent un minimum d'instruction générale arabe.

Des réformes analogues se poursuivent à Mek-

nès, Marrakech, Rabat et Salé, dont les ouléma relèvent des cadis locaux qui correspondent directement avec le ministre de la Justice.

Des mesures ont été prises, en outre, en vue d'inventorier et de cataloguer les ouvrages qui existent encore dans les bibliothèques des mosquées et en particulier dans celle de Qaraouiyn. Les medersas ont été restaurées et rendues à leur affectation primitive d'hôtellerie servant à héberger les étudiants originaires des différentes régions du Maroc. Enfin, les Habous ont repris à leur compte l'assistance aux étudiants pauvres de Qaraouiyn, auxquels ils font une distribution de 800 pains par jour.

Toutes ces réformes sont dirigées et contrôlées d'une manière aussi efficace que discrète par la Section d'Etat du Secrétariat général du gouvernement chérifien, d'accord avec le vizirat de la Justice et du Culte, et localement, à Fez, par M. Bel, délégué à l'organisation et au contrôle de l'enseignement dans la région de Fez-Meknès, qui avait déjà fait ses preuves à la medersa de Tlemcen.

En outre de l'action qu'elles nous donnent sur le corps, enseignant ces réformes, et en particulier le rétablissement des médersas et des subventions aux tolba, présentent au point de vue politique l'avantage d'attirer dans les établissements soumis à notre contrôle les étudiants berbères et djebala qui prenaient l'habitude d'aller s'instruire dans les zaouïas de la montagne, lesquelles sont fréquemment des foyers de fanatisme, et de retenir au Maroc ceux qui, désirant un enseignement d'un niveau supérieur à celui qui leur était offert à Qaraouiyn, se voyaient obligés d'aller le chercher dans les foyers de la culture islamique de l'Orient.

L'enseignement général. — A côté des établissements de haut enseignement musulman d'un caractère traditionnel et religieux, il a été créé un certain nombre d'écoles laïques à l'usage des élèves indigènes, écoles primaires franco-arabes qui existent dans toutes les principales villes du littoral et de l'intérieur et dans quelques centres ruraux, écoles élémentaires réservées aux fils de notables, à Fez, Marrakech, Rabat et Casablanca, écoles professionnelles surtout fréquentées à Fez, Marrakech, Salé, Safi et Mazagan. Enfin, il existe un collège musulman à Fez, un autre doit être ouvert prochainement à Rabat et un troisième est projeté à Marrakech.

Ces collèges, qui ont pour but principal de former une élite de jeunes musulmans instruits par nos méthodes, possédant en plus de connaissances très sérieuses d'arabe, une certaine instruction générale française, et susceptibles de devenir plus tard des fonctionnaires chérifiens éclairés, accueilleront les élèves déjà préparés dans les établissements primaires à recevoir un enseignement développé arabe et français. Les leçons seront faites en arabe, sauf celles de français; l'enseignement religieux sera donné dans une mosquée ou dans une zaouïa voisine. Les études, réparties en deux cycles de trois années chacun, comprendront la grammaire et la littérature arabes, le français, l'histoire et la géographie du Maroc, des connaissances de l'histoire et de la géographie générales et de la France, l'arithmétique et des notions de connaissances scientifiques usuelles. Le second cycle comprendra en outre une classe de jurisprudence musulmane et une section commerciale demandée spécialement à Fez.

Chacun de ces collèges aura son conseil de perfectionnement local composé de fonctionnaires du Makhzen et de notables indigènes présidés par le directeur de l'établissement. Afin d'intéresser directement le Makhzen à ces créations nouvelles et d'obtenir son approbation pour les programmes d'enseignement modernisé, il a été créé à Rabat un Conseil de perfectionnement général composé de fonctionnaires et de notables musulmans ayant comme président le grand vizir et comme vice-présidents le ministre de la Justice et du Culte, le secrétaire général du gouvernement chérifien et le directeur de l'enseignement.

Tous les établissements d'enseignement général ainsi que nous l'avons dit plus haut, relèvent de la Direction de l'Enseignement et du budget général du Protectorat. Cependant, afin d'assurer l'unité de vues de notre politique indigène, le secrétaire général du gouvernement chérifien est chargé de contrôler et d'inspecter, au nom du Makhzen, les écoles et collèges musulmans.

Le Conseil des vizirs.

Le Conseil des vizirs, institué dans les premiers temps du Protectorat, se réunissait une fois par semaine sous la présidence du sultan. A l'exception du secrétaire général du gouvernement chérifien, il ne comprenait que les membres du Makhzen.

Depuis la fin de l'année dernière, le service des renseignements et les différents services techniques de la Résidence sont représentés au Conseil afin d'établir entre le Makhzen et les services de la Résidence une collaboration plus étroite.

Les séances, qui ont lieu le mercredi matin en présence de Sa Majesté, sont ouvertes par le grand vizir qui rend compte des affaires expédiées par son département pendant la semaine écoulée et de la correspondance échangée avec les autorités chérifiennes régionales. Après lui, les ministres de la Justice et des Habous et le président du Conseil des affaires criminelles exposent les questions traitées dans leurs services. Puis le secrétaire général entretient le Conseil des problèmes d'intérêt général concernant l'Administration indigène, la Justice, les Habous, l'Enseignement musulman, etc. Le directeur du service des renseignements ou un officier délégué par lui, passe en revue les différentes régions, expose ensuite la situation dans les tribus, les événements politiques et militaires intéressant le Maroc et les progrès de la pacification. Enfin, à chaque séance, à tour de rôle, le chef de l'un des services du Protectorat rend compte des travaux en cours ou exécutés par son département.

La création de ce Conseil a été très appréciée par le sultan et ses ministres qui s'intéressent de plus en plus aux questions qui leur sont exposées. Elle présente le grand avantage d'étendre à tous les services techniques ou spéciaux dirigés par des fonctionnaires français la collaboration qui existait déjà entre le Makhzen et le Secrétariat général du gouvernement chérifien en tout ce qui concerne plus directement l'administration indigène.



2 1 3

2. Si Bouchaïd Doukkali, vizir de la Justice et du Culte. — 1. S[i] Mohammed Guebbas, g[d]-vizir. — 3. Si Ahmed Djaï, vizir des Habous

LES VIZIRS ET LEURS SECRÉTAIRES RÉUNIS DANS LA BENIQA DU GRAND VIZIR

Résultats politiques.

Nous pouvons constater dès à présent que notre politique chérifienne et le rôle du Makhzen dans le Protectorat ont été compris par une grande partie de la population et ont réagi heureusement sur la situation politique du pays.

Des officiers ou des fonctionnaires du contrôle civil m'ont raconté qu'au début du Protectorat les indigènes des campagnes, interrogés par eux sur le Makhzen, répondaient : « Ne me parlez pas du Makhzen ! Je sais qu'il n'existe plus. C'est vous maintenant qui êtes le Makhzen, et nous vous aimons mieux que nos caïds qui abusent de nous. »

Ces réponses, prises à la lettre, donnent une idée tout à fait inexacte de l'opinion musulmane. L'ancien Makhzen avec ses abus était, dans les dernières années surtout, tout à fait impopulaire. D'autre part, habitués à voir les fonctionnaires du Makhzen jouir d'une indépendance absolue vis-à-vis des étrangers, les Marocains ont été surtout frappés au début des restrictions que notre contrôle apportait à cette liberté. Mais il faudrait ignorer ce qu'est l'Islam pour croire que des Musulmans puissent sincèrement admettre notre domination. Ils sont amenés, non sans raison, à faire porter à leurs anciens gouvernants et à leurs méthodes la responsabilité des événements qui ont amené l'état de choses actuel, et cependant la conception de l'Etat musulman qui a à sa tête l'Amir El Mouminin, le commandeur des croyants, est la seule qu'ils comprennent et qu'ils puissent admettre en conscience. Dans chaque insurrection générale, même en pays berbère, ne voyons-nous pas se constituer un Makhzen ayant à sa tête un chérif (Moulay Zin en 1911, Hiba en 1912) dont la mission proclamée est de rétablir l'orthodoxie religieuse et de gouverner selon la tradition?

En réalité notre arrivée dans le pays causa tout

d'abord une grande appréhension. Si nous n'avons pas trouvé une résistance considérable dans les plaines qui constituaient l'ancien pays soumis (Bled Makhzen), c'est que dans ces régions riches et fertiles, c'est la sécurité que les populations cherchaient tout d'abord, en même temps que le respect des mœurs, des coutumes et surtout des propriétés.

Mais les sentiments de la population citadine étaient plus complexes. Les citadins forment au Maroc un élément distinct; on les appelle en arabe « hadria » ou Maures, pour les distinguer des Bédouins arabes et berbères. C'est chez les citadins, surtout ceux de Fez, Rabat, Salé et Marrakech, que se sont toujours recrutés la plupart des oulema et des hauts fonctionnaires du Makhzen. Ils constituent en réalité la classe dirigeante du pays et leur opinion a une très grande importance. Sans doute, les bourgeois de Fez ou de Rabat ne sont pas des guerriers redoutables, mais leurs hommes de loi sont écoutés; c'est dans leurs zaouïas ou auprès de leurs négociants que les gens des tribus les plus éloignées viennent s'informer de la situation politique. Ceux là savaient très bien que le Maroc était le dernier des Etats musulmans qui eût conservé les traditions de l'Islam primitif et ils en étaient fiers, tout en se plaignant beaucoup des abus du Makhzen et de la vénalité des fonctionnaires. Il est évident que dans le début notre Protectorat a soulevé chez eux beaucoup de craintes.

Nous pouvons dire qu'à l'heure actuelle elles ont disparu et que tous se rendent compte de l'utilité des réformes que nous avons introduites dans le pays. Les classes élevées, qui redoutèrent surtout une situation humiliée, voient que leur sultan et leurs vizirs sont non seulement entourés des égards les plus grands, mais qu'ils jouent un rôle important dans les affaires de l'Etat. Après s'être tenu assez longtemps sur la réserve, les fils de grande famille briguent de nouveau les emplois du Makhzen. Il est à remarquer, d'autre part, que le mouvement d'émigration des Maures de Fez pour Tanger, qui se dessinait en 1912 et 1913, s'est complètement arrêté.

Il en est de même pour les gens du Makhzen qui manifestaient au début du Protectorat un certain scepticisme sur leurs fonctions et l'avenir qui leur était réservé. Leurs dispositions sont aujourd'hui profondément modifiées, malgré le trouble que pourrait faire naître dans leurs esprits la situation créée par la guerre européenne. Les vizirs s'intéressent à leurs fonctions, Moulay Youssef suit de très près toutes les affaires intéressant l'administration indigène et ses conseils nous ont souvent été très utiles.

Notre politique de collaboration avec le Makhzen a donc été comprise et nous en avons déjà obtenu d'heureux résultats. Il nous reste à les développer en multipliant les contacts du sultan et du Makhzen avec la population indigène et les fonctionnaires de l'ordre administratif (caïds et pachas), à condition, bien entendu, de ne procéder qu'avec beaucoup de circonspection et en faisant le départ nécessaire entre les tribus définitivement soumises où il a été possible d'instaurer le régime du contrôle civil et celles dont la pacification, moins avancée, exige la concentration, entre les mains du commandement, de tous les moyens d'action dont il peut disposer. Le Makhzen central est aujourd'hui contrôlé d'une manière assez efficace pour que son activité ne puisse donner lieu à aucune appréhension et que les abus dont il était autrefois coutumier ne soient plus possibles.

L'organisation des « jemaa » de tribus et des Sociétés de prévoyance, ainsi que la création dans les villes importantes d'un Conseil des notables indigènes, actuellement à l'étude, nous permettront de développer les moyens d'action du sultan et du grand vizir et d'augmenter sensiblement l'appui que nous pourrons trouver auprès du Makhzen pour notre politique indigène.

Nous devons, en effet, compter avec les facultés d'adaptation rapide des populations marocaines et leur désir très vif de s'occuper eux-mêmes de ce qui concerne leurs propres intérêts. Le Marocain n'est pas, à ce point de vue, l'oriental fataliste qui accepte sans mot dire la direction du maître. Son sens démocratique tient sans doute à la prédominance de ses origines berbères. Aussi les sultans ont-ils toujours tenu compte de l'opinion des notables des villes et des tribus; ils les faisaient assez fréquemment convoquer pour leur expliquer certains des actes du Makhzen; on se souvient du rôle important et d'ailleurs néfaste joué par l'assemblée des notables de Fez lors de la mission Saint-René Taillandier en 1905.

Notre politique indigène à la fois libérale et respectueuse des traditions a compris le parti à tirer du développement des institutions qui nous permettent d'avoir directement contact avec le peuple; tels sont les jemaa de tribus, les Conseils de notables des villes, le Conseil supérieur des habous, le Medjlès d'Ouléma, les sociétés de prévoyance indigène, etc. Sans créer un régime électoral pour lequel les indigènes ne sont pas mûrs, nous arriverons ainsi à réaliser une politique de collaboration sincère et féconde, non seulement avec le Makhzen, mais aussi avec les différents organes sociaux du Maroc. Les résultats déjà obtenus par le général Lyautey, résultats dont le conflit mondial a fait ressortir toute l'importance, nous permettent d'avoir une confiance entière dans l'avenir.

Henri Gaillard,
Secrétaire général du Gouvernement chérifien.

AVIS

Toute cotisation versée par l'entremise d'un libraire ou d'un commissionnaire sera comptée au prix de l'abonnement, soit 24 francs.

Cette décision ne s'applique pas aux souscriptions des Français établis aux colonies qui nous sont versées par des correspondants ou des amis.

LA CONFÉRENCE INTERPARLEMENTAIRE DES ALLIÉS

La Conférence interparlementaire des Alliés qui s'est tenue au début de mai, à Paris, a émis, en matière coloniale, le vœu suivant :

Que les mesures destinées à renforcer et à maintenir, pendant et après la guerre, la solidarité économique des nations alliées et à protéger leurs marchés contre l'envahissement du commerce austro-allemand, s'étendent en principe à leurs colonies et aux pays placés sous leur protectorat sous réserve des modifications ou dérogations que peuvent imposer les nécessités locales; que des arrangements spéciaux concernant les colonies soient établis au plus tôt entre les Alliés en vue de s'assurer, avec des avantages mutuels, l'exportation et la consommation de leurs produits métropolitains et coloniaux.

La Conférence, en outre, appelle la haute attention des gouvernements alliés sur l'importance d'une revision des conventions internationales dans celles de leurs dispositions relatives au régime commercial de certaines colonies et pays de Protectorat.

LA TUNISIE PENDANT LA GUERRE

La *Revue des Sciences politiques* a publié (tome XXXV, 15 avril 1916), une étude de M. Jean Barbizet, sur la Tunisie pendant la guerre. L'auteur y souligne que l'histoire de la Tunisie pendant la guerre offre la solution du problème de la colonisation en pays d'Islam, que la Tunisie a dû faire face aux difficultés d'une crise agricole presque sans précédent, que le loyalisme de la population indigène a donné toute satisfaction malgré les événements du Sud et que « la prospérité actuelle de la Tunisie est une victoire française dont le poids sera senti lourdement par nos ennemis. »

Nous en détachons la page suivante :

Le rôle militaire de la Tunisie pendant la guerre est dû à sa situation géographique. L'Egypte, Malte et la Tunisie ont assuré aux Alliés la maitrise de la Méditerranée orientale et il est hors de doute que le voisinage immédiat de possessions françaises et anglaises encadrant la Tripolitaine, a facilité à nos alliés Italiens le maintien de leurs établissements sur les rivages de Barbarie. Si l'effort turco-allemand, tant de fois annoncé contre le canal de Suez, se brise un jour sur les défenses anglaises, il ne faudra pas oublier que l'établissement de la France en Tunisie répondra alors de la tranquillité de l'Afrique du Nord, sans laquelle les plans audacieux de nos ennemis cesseraient d'être téméraires.

Depuis plus de dix-huit mois et à chaque nouvelle phase de la lutte, Bizerte a constitué une base navale de premier ordre pour la flotte, qu'il se soit agi de bloquer l'Adriatique avant l'intervention italienne, de préparer l'expédition des Dardanelles ou d'assurer le ravitaillement du corps expéditionnaire d'Orient à Salonique. Plus récemment, c'est encore de Bizerte que les escadrilles françaises ont rayonné pour interdire aux sous-marins ennemis leur œuvre de destruction aveugle.

Le port de guerre de l'arrondissement algéro tunisien n'est pas seulement un point de relâche utile pour les opétions militaires, c'est aussi un centre important de ravitaillement de notre marine de guerre. La marine française a eu besoin, en août 1914, de pétrole pour les sous-marins, elle s'est procuré à Tunis les stocks qui lui étaient nécessaires chez les sociétés importatrices de ce produit en Tunisie et l'intendance a réuni à Bizerte les troupeaux et céréales destinés à l'alimentation des équipages. De plus, les différentes unités de notre flotte trouvent le cas échéant, à l'arsenal de Sidi-Abdallah, l'outillage le plus moderne.

La Tunisie, relais français sur la route d'Orient, était désignée pour recevoir les blessés et malades évacués de Gallipoli; l'autorité militaire y organisa des hôpitaux. A Tunis et à Bizerte, plusieurs milliers de lits furent installés, autour desquels affluèrent les mêmes dévouements qu'en France. De longues heures d'une pénible traversée étaient évitées ainsi à nos blessés, auxquels le climat de la Régence assurait une convalescence rapide.

Les troupes noires combattant en France et en Orient hivernent en Tunisie et des milliers de soldats serbes trouvent actuellement à Bizerte un asile dans les meilleures conditions sanitaires et de confort.

Chronique de l'Armée coloniale

Promotions. — Sont promus au grade supérieur, le médecin principal de 2e classe Emily, des troupes coloniales ; les chefs de bataillon Joly et Thomassin, de l'infanterie coloniale : le chef d'escadron Martin, de l'artillerie coloniale; le chef de bataillon Chardenet, de l'infanterie.

Le général Mangin, des troupes coloniales, est promu au grade de général de division à titre temporaire.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Nominations. — M. Charles, résident supérieur en Annam, a été chargé des fonctions de gouverneur général par intérim de l'Indochine, pendant la durée de l'absence du titulaire.

Sont promus dans le corps des administrateurs coloniaux au grade supérieur, les administrateurs en chef de 2e classe Carrier, Thomann, Tellier, Lasselves, Giscard, Prempain ; les administrateurs de 1re classe Grise, Talvas et Rouhaud.

BIBLIOGRAPHIE

Rapport sur la situation du Protectorat du Maroc au 31 juillet 1914, dressé par les services de la Résidence générale sous la direction de M le général Lyautey, commissaire résident général de la République française au Maroc; 1 vol. in-8o de XXXVIII-502 pages, avec cartes et documents annexes : prix 5 francs. En dépôt chez Emile Larose, 11, rue Victor-Cousin, et au bureau de vente des publications coloniales, galerie d'Orléans, Palais-Royal.

Ce volume est le premier de la série des rapports du Protectorat marocain. Il offre de ce fait un intérêt spécial, car pour chacun des services il contient l'historique et les documents constitutifs. Il est donc en réalité une sorte du tableau de l'organisation du Protectorat et à ce titre il a sa place marquée dans toutes les bibliothèques.

Il comprend l'organisation du Protectorat jusqu'au 31 juillet 1914. La guerre en avait retardé la publication. Dans une belle préface, le général Lyautey a exposé les grandes lignes des modifications politiques, militaires, administratives et économiques qui se sont produites au Maroc pendant la guerre. *L'Afrique française* a donné à ses lecteurs la primeur de cet intéressant document (*Rens. Col.*, 1916, p. 85).

L'ouvrage traite successivement de la pacification, de l'organisation administrative, de l'organisation judiciaire, de l'organisation financière, de l'organisation économique. Une série de statis-

tiques et de graphiques et des cartes ajoutent encore à la valeur documentaire de ce précieux exposé.

Les Câbles sous-marins, par Charles Lesage, inspecteur des finances, professeur à l'Ecole des Sciences politiques; un vol. in-16 de xx-276 pages ; 3 fr. 50. — Plon, 8, rue Garancière.

M. Charles Lesage avait achevé avant la guerre cette consciencieuse étude qui porte sur un point intéressant de la rivalité anglo-germanique. Il poursuivait le but de montrer un des moyens d'expansion le plus importants de l'impérialisme allemand, de signaler aussi un exemple de cette méthode internationale d'exploitation nouvelle qui amène deux Etats rivaux à organiser en commun de grandes compagnies privées dans un pays étranger qu'elles ne peuvent s'approprier et enfin d'attirer l'attention sur la tendance de la politique télégraphique de l'Allemagne à s'entendre avec la France « avec une cordialité insolite » dans une entreprise dirigée contre la suprématie anglaise.

Ce dernier point de vue n'est pas le moins curieux du livre. Il est même assez troublant. En effet, nous voyons que les Allemands ont obtenu l'aide du gouvernement français pour joindre l'Allemagne à l'Amérique du Sud et aussi qu'ils avaient réussi à faire atterrir un câble dans notre port de Brest. Pour relier à l'Allemagne les colonies de la côte d'Afrique, les Allemands avaient besoin d'obtenir un atterrissage aux Canaries pour leur câble Emden-Vigo (avec branche sur Pernambouc) et un en un point de la côte d'Afrique qu'ils obtinrent du Libéria par un accord du 1er mai 1907. Il leur apparut ensuite qu'au lieu de faire partie des Canaries la branche sur Pernambouc, plus avantageux serait l'établissement de la bifurcation brésilienne à Monrovia. Mais le droit de réunir le continent africain à la rive brésilienne par un câble sous-marin était jusqu'en 1916 le privilège exclusif d'une compagnie anglaise, la South American Cable Company, dont la France se trouvait détentrice depuis 1901 de toutes les actions. Les Allemands — en l'espèce la Deutsch-Südamerikanische Telegraphengesellschaft fondée par la société Felten et Guilleaume — demandaient donc à la France l'autorisation de poser un cable entre Monrovia et Pernambouc. Cette autorisation fut accordée en février-mars 1910. M. Charles Lesage écrit à ce sujet :

« Si cette autorisation semble avoir passé inaperçue en France, elle excita beaucoup de surprise dans le monde télégraphique anglais et beaucoup de joie dans la presse allemande. Ce qui rendit plus vive encore l'émotion que causa cette nouvelle en Allemagne et en Grande-Bretagne, c'est qu'on apprit en même temps que, non contents de permettre la jonction de l'Afrique occidentale à la côte brésilienne, les Français avaient conclu une entente ferme avec les Allemands pour la transmission de leur correspondance télégraphique, c'est-à-dire, en d'autres termes, qu'un contrat de secours était signé entre la South American et la Südamerikanische. On apprit que le gouvernement français autorisait l'administration impériale à faire atterrir à Brest, dans les terrains militaires réservés au génie, le vieux câble posé en 1882 par la Vereinigte Deutsche Telegraphengesellschaft entre Greetsiel (Emden) et Valentia (Irlande), racheté en 1889 par l'Empire, et inutilisé depuis la pose du premier câble transatlantique allemand.

« Je ne sais pas très exactement ce que les Allemands ont donné en échange du triple avantage que leur ont conféré l'autorisation de la South American d'atterrir en Afrique, la signature du contrat de secours signé à leur profit, et la permission d'amener un câble à Brest. Ce qui paraît certain, c'est qu'après avoir offert un petit pot-de-vin de 100.000 marks au personnel de la South American, ils ont dû immerger pour le compte de cette compagnie, moyennant la très faible somme de 500 000 francs, un câble de Conakry à Grand-Bassam, avec atterrissage intermédiaire à Monrovia, et valant quelques millions (1). M. Maxime Gérard, consul général de Belgique à la côte occidentale d'Afrique, n'a pu maîtriser son étonnement en signalant incidemment à son gouvernement (2) ces arrangements imprévus entre la France et l'Allemagne : « D'autre « part, la South American Cable Co. de Londres, société française « dirigée par un personnel français et alimentée de capitaux français, a obtenu une concession en vue de l'établissement d'un « câble sous-marin reliant Conakry (Guinée) à Grand-Bassam « (Côte d'Ivoire) en touchant à Monrovia, et il est intéressant de « noter, en passant, qu'il est intervenu à cet égard entre l'Allemagne et la France une entente amicale, autorisant le câble « allemand à atterrir à Brest, laissant l'installation française « s'effectuer par câblier allemand, obligeant les deux compagnies « rivales à avoir des tarifs semblables et donnant à chacune « d'elles la faculté d'user des appareils de l'autre en cas de rupture « de son propre fil ».

« La Südamerikanische s'empressa de profiter de la faveur faite par le gouvernement français. La section Emden-Ténériffe (3 909 kilomètres) avait été achevée le 26 août 1909, la section Ténériffe-Monrovia (3.337 kilomètres) le fut le 21 mars 1910 ; le 29 mars 1911, la ligne germano-sud-américaine était terminée par la pose du câble Monrovia-Pernambouc (3.475 kilomètres). Ces câbles ont été posés et fabriqués par les Norddeutsche Seekabelwerke.

« Pour couvrir la dépense évaluée à 27.650.000 marks, la compagnie a émis 10 millions de marks d'actions et 17.650.000 marks d'obligations, rapportant 4 1/2 0/0 d'intérêts et amortissables en quarante ans au plus.

« L'Empire accorde à la Compagnie des garanties de produit brut importantes : 3 011.750 marks pour les trois sections, et cela pendant quarante ans depuis le jour de l'ouverture des câbles à l'exploitation. En atténuation de cette charge, l'Empire retient pour lui les taxes perçues dans ses propres bureaux pour l'usage du câble jusqu'à concurrence de 75 0/0 du produit garanti.

« La Compagnie s'est engagée, en outre, à détacher, à la station de Monrovia, un câble desservant les trois colonies allemandes de la côte occidentale d'Afrique. La première section est en exploitation depuis le 19 janvier 1913 ; elle met en communication Monrovia et par suite la métropole avec Lomé (Togo) et avec Duala (Cameroun), libérant ainsi complètement de la tutelle anglaise et française les relations télégraphiques de l'Allemagne avec deux de ses colonies africaines (1).

« Le câble Monrovia-Lomé mesure 1.798 kilomètres et le câble Lomé-Duala 1.123 kilomètres.

« La deuxième section, joignant Duala à Swakopmund (Afrique allemande du Sud-Ouest) sera livrée à l'exploitation au 1er avril 1919, date à laquelle expire le contrat de vingt ans conclu par l'Administration allemande avec l'Eastern and South African Co pour l'établissement du câble en T, qui relie la colonie d'Afrique du Sud-Ouest au réseau télégraphique universel. »

M. Charles Lesage montre que dans les régions brésiliennes aussi, la politique télégraphique de la France tendait à fortifier la politique télégraphique allemande, même en 1912, et il insiste sur l'absence de coordination entre les divers organes administratifs français qui traitaient ces questions. C'est l'enseignement qu'il faut retirer de ce livre : demain notre politique étrangère devra diriger et coordonner tous les organes de notre action extérieure, non seulement dans le domaine politique et militaire, mais dans le domaine économique, maritime et télégraphique.

(1) Ce câble, dont la pose a été achevée en février 1912, a presque exactement 1.500 kilomètres de longueur.

Section Conakry-Monrovia...........	575	kilomètres
Section Monrovia Grand-Bassam.....	930	—
Total.....................	1.505	kilomètres

(2) Cf. Rapport sur la République de Libéria, daté du 25 octobre 1911.

(1) Pour couvrir la dépense du câble Monrovia-Lomé-Duala, la Compagnie a émis en 1913, 3.850.000 marks d'obligations et augmenté son capital-action de 2 500.000 marks.

Nel mar Rosso, par Luigi Cufino, secrétaire de la Société africaine d'Italie, 1 vol. de 192 pages, avec de nombreuses illustrations et une carte de l'Erythrée; 7 fr. 50. — Société africaine d'Italie, à Naples.

M. Luigi Cufino, dont les travaux coloniaux sont appréciés de tous les Africains, rend compte dans ce volume d'un voyage qu'il a fait d'avril à juillet 1913 en mission de la Société africaine d'Italie. Son itinéraire passe par le canal de Suez, Port-Soudan, Souakim, Massaoua, Asmara, Assab et Aden. Son but était surtout d'étudier les ports et leur valeur commerciale. Aussi chacun de ses chapitres est-il documenté : population, statistique des ports, mouvement des caravanes, trafic maritime, importations et exportations, tous ces renseignements y sont donnés et ajoutent encore à la valeur des observations d'un voyageur qui sait bien voir et juger.

Le Gérant : J. Legrand.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

N° 7

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

LA PACIFICATION DU TIBESTI

(1913-1914)

RAPPORT D'ENSEMBLE DU CHEF DE BATAILLON LÖFLER (1)

Par télégramme du gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française en date du 10 juillet 1913, le colonel Hocquart, commissaire du gouvernement général dans le territoire militaire du Niger, recevait l'ordre de préparer une colonne destinée à agir au Tibesti en vue d'une coopération au mouvement en avant des troupes du Tchad vers le Borkou.

Les instructions ministérielles prescrivaient l'occupation de certains points du Tibesti, relativement accessibles, de manière à permettre la surveillance des passages essentiels. Elles insistaient particulièrement sur la nécessité de ne faire intervenir les troupes du territoire militaire du Niger sur le versant occidental tibestien qu'après l'enlèvement d'Aïn-Galakka par les troupes du Tchad.

Un mémoire du Tibesti comportant projet d'opérations était adressé par le colonel commandant le territoire au gouverneur général à la date du 12 août 1913. Il déterminait, en particulier, la composition de la colonne, ainsi que les conditions de son mouvement, et prévoyait deux phases distinctes de l'action à entreprendre :

1° Occupation du versant occidental tibestien par l'établissement d'un point d'appui solide vers Zouar ;

2° Occupation de Bardaï, capitale du Tibesti et clef du versant oriental, subordonnée aux circonstances locales et aux moyens matériels à leur approprier.

Le colonel Largeau, commandant le territoire du Tchad, ayant fait connaître que la colonne d'opération du Borkou serait rassemblée à Faya vers le 20 novembre et prête à entrer immédiatement en action contre Aïn-Galakka, le lieutenant-colonel Thierry de Maugras, commandant p. i. le territoire militaire du Niger, déterminait les conditions de la colonne sur les bases indiquées dans le mémoire précité et, après avoir reçu des instructions du général commandant supérieur des troupes, ordonnait la mise en route de Zinder des éléments complémentaires de la colonne qui devait être définitivement constituée à Bilma par la section méhariste d'Itchouma (Bilma), la section méhariste de Boultoum (Gouré), une section d'artillerie (Zinder), un détachement à pied (Zinder), 50 goumiers ou auxiliaires.

Concentration des éléments de la colonne.

Départ de Zinder du commandant de la colonne. — Déjà la section d'artillerie, partie le 1er septembre de Zinder, se trouvait à Agadez et un détachement spécialement affecté à l'occupa-

(1) Aujourd'hui lieutenant-colonel. *L'Afrique française* a publié dans son numéro d'août 1902, *Rens. Col.*, p. 121, le rapport du capitaine Löfler sur sa mission au Congo français.

tion de l'oasis de Djado, parti le même jour de Zinder, était en route pour rejoindre sa nouvelle destination via N'Guigmi et Bilma.

Bien que l'occupation de Djado ait été ordonnée indépendamment de toute action au Tibesti, un lien inévitable devait être envisagé désormais entre ces deux opérations du fait de leur simultanéité et de la répercussion qu'elle était susceptible d'avoir sur l'esprit des populations toubbous limitrophes de l'oasis de Kaouar.

Tandis que le chef de bataillon Löfler, appelé au commandement de la colonne du Tibesti, quittait Zinder le 28 septembre pour Agadez, suivi de près par le détachement à pied de 50 tirailleurs, l'ordre était envoyé par le commandant du territoire à la section méhariste de Boultoum de se préparer à partir pour Bilma par la route directe Termitt-Ounissoni. Cette unité avait en effet à faire sa jonction vers le 10 novembre au Kaouar avec les éléments de la colonne se rassemblant à Agadez et devant gagner Bilma par le Ténéré à l'occasion du grand mouvement caravanier d'octobre (azalaï). Quant à la section d'Itchouma, elle se trouvait déjà prête dans la région de Bilma.

Préparatifs à Agadez et à Beurkott. — Arrivé à Agadez le 12 octobre, le chef de bataillon déterminait la composition des éléments devant prendre part au mouvement caravanier et donnait les prescriptions de détail pour le trajet Agadez-Beurkott, région extrême des puits de l'Azbin (150 kilomètres d'Agadez), dans laquelle les caravanes se trouvaient rassemblées en vue de la mise en branle fixée au 25 octobre.

Les troupes comprenaient :

Etat-major : chef de bataillon Löfler, commandant les caravanes; lieutenant Marsaud, adjoint; vétérinaire Beny.

Section d'Agadez : lieutenant Léonard, commandant; sergent Ragot, 50 tirailleurs.

Section d'artillerie : lieutenant Baliff, commandant; maréchaux des logis Julien, Le Digabel; artificier Rousseau, 24 canonniers.

Section à pied : adjudant-chef Lacorre, commandant; sergents Giudicelli et Donzeau, 50 tirailleurs.

Arrivé à Beurkott le 22 octobre, le chef de bataillon réglait les derniers préparatifs, communiquait les ordres spéciaux pour la marche et le stationnement dans le Ténéré et, le 25 octobre au matin, ordonnait la mise en route des troupes ainsi que des caravanes fortes de 17.000 chameaux environ.

Traversée du Ténéré. — Trajet Beurkott-Fachi. — Maints rapports ont été fournis déjà sur l'accomplissement de ce trajet délicat de Beurkott à Bilma (450 kilomètres) à travers un désert de sable qui ne présente qu'un seul point d'eau, Fachi, situé à 300 kilomètres de Beurkott et à 150 kilomètres de Bilma. Cette région qui passe pour une des plus difficiles du Sahara tout entier nécessite, tant de la part des caravaniers que de celle des troupes habituelles d'escorte, des précautions d'une minutie de détails poussée à l'extrême. Aussi bien, la discipline caravanière, sous l'impulsion des madougous (chefs de fractions), atteint un tel degré de perfection que les 1.500 à 2.000 bellahs chameliers employés paraissent accomplir un véritable rite dans l'exécution de toutes les opérations indispensables à la conduite de leur masse considérable d'animaux.

Mais ce qui, dans le cas présent, donnait à la traversée du Ténéré un caractère spécial, c'était le mouvement inaccoutumé de troupes régulières sur une voie abordée seulement jusqu'ici par des groupes méharistes, légers, d'escorte. En particulier, la section d'artillerie, récemment montée à chameau à l'aide d'un matériel de fortune hâtivement construit à Zinder, était-elle en état d'effectuer sans trop de risques dans un désert de sable absolu, sous la tempête du vent ou sous un soleil torride, des étapes moyennes de 12 heures de marche pendant dix jours consécutifs? Le résultat a répondu favorablement à l'effort intelligent du commandant de l'unité et de ses gradés.

Malgré la présence du lourd matériel d'artillerie et de l'important convoi du détachement à pied, malgré l'état des animaux de la caravane rendu assez précaire par suite du manque de pâturages en Azbin, la première en même temps que la plus dure partie du Ténéré s'effectuait normalement sans incident et les troupes arrivaient à Fachi le 30 octobre à 12 h. 45.

Les étapes journalières par la section d'Agadez chargée de la protection en avant avaient été de :

1er jour : huit heures;
2e — onze heures quarante;
3e — onze heures vingt;
4e — onze heures quarante-cinq;
5e — douze heures;
Soit au total soixante-trois heures.

Le détachement à pied et l'artillerie avaient mis environ soixante-douze heures pour accomplir le trajet.

Séjour à Fachi. — Le 30 octobre, au matin, en vue de Fachi, le chef de bataillon recevait du capitaine Figaret, commandant le cercle de Bilma, une lettre par laquelle cet officier rendait compte de son arrivée à Fachi avec la section méhariste d'Itchouma, le détachement de police intérieure du Kaouar et la section de mitrailleuses de Bilma (lieutenant Roucaud, Dr Noël, sergent Delmas, sergent Gouaillard, 75 tirailleurs). Ce déplacement était motivé par les raisons suivantes : le commandant du cercle avait appris le 26 octobre par des agents politiques revenant du Tibesti que le bruit de l'attaque des caravanes par des Hoggars et des Arabes de Rhat y avait couru avec persistance. D'autre part, un auxiliaire d'une patrouille envoyé vers Djado était revenu brusquement au Kaouar, en laissant entendre que le bruit courait de l'arrivée à Djado d'un fort rezzou. Le chef de bataillon approuvait le déplacement du capitaine Figaret en raison de l'arrivée imminente à Bilma du détachement d'occupation de Djado (lieutenant Laurent, adjudant Bonnetier, sergent Chassagnette, 50 tirailleurs) qui pou-

vait, le cas échéant, assurer la police du Kaouar.

Les dispositions suivantes étaient prises aussitôt. Un groupe de 12 goumiers était envoyé reconnaître les puits de Teggeret Fazei et Achegour où il devait arriver le 1er novembre et passer la journée du 2. Le 3 novembre, 6 goumiers devaient quitter Achegour pour se diriger sur le Kaouar en passant par le puits de Kafra. Les 6 autres goumiers devaient rester à Achegour jusqu'au 11 novembre, date à laquelle ils pourraient être relevés par les goumiers de la section d'Agadez lors de son retour à Fachi pour l'escorte des caravanes rentrant à Azbin. L'utilisation exclusive de ces goumiers était imposée du fait de l'absence presque totale de pâturages qui n'aurait pas permis de maintenir dans les parages indiqués, sans de grosses complications, un détachement méhariste de quelque importance. L'essentiel était, d'ailleurs, d'être renseigné sur la présence possible d'éléments étrangers dans la région, le but demeurant la protection immédiate des caravanes.

Aussi bien, afin d'assurer d'une manière complète la sécurité des caravanes pendant leur stationnement à Fachi, le carré des troupes venues d'Agadez était formé sur une dune située à 1.200 mètres au Nord-Ouest du village, tandis que le détachement de Bilma occupait la palmeraie au Nord du village. Les caravanes recevaient l'ordre de serrer le plus possible sur la palmeraie de manière à faciliter, le cas échéant, notre action. Autant pour garantir la marche de quelques groupes caravaniers retardataires que pour attendre les renseignements qui auraient pu parvenir des patrouilles de goumiers, le séjour à Fachi était décidé pour le 31 octobre et le 1er novembre.

Le 31 octobre, trois auxiliaires de la section méhariste de Boultoum arrivaient à Fachi, porteurs d'une lettre du lieutenant Meyer qui, tout en assurant ainsi sa liaison avec les troupes venues d'Agadez, annonçait l'arrivée de son détachement pour le 8 novembre à Bilma.

Le 2 novembre, la section d'Agadez était laissée à Fachi en vue d'y assurer à la date du 5 novembre la protection et la mise en route sur Agadez des fractions caravanières restant dans l'oasis d'Agram pour leurs opérations de sel. Cette section devait ensuite rallier Bilma.

Trajet Fachi-Bilma. — La majeure partie des caravanes continuait son mouvement sur Bilma, en même temps que les troupes dont l'ordre de marche était le suivant : section méhariste d'Itchouma; détachement de police intérieure du Kaouar et section de mitrailleuses; section d'artillerie; détachement à pied et convoi. La marche était ralentie de façon à permettre à la section d'artillerie et au convoi de se maintenir à faible distance du groupe de tête, et aux caravaniers de rester sous la protection immédiate des troupes d'escorte. Les détachements arrivaient à Bilma le 5 novembre à 9 heures, après avoir accompli cette deuxième partie du trajet (150 kilomètres en 36 heures). La patrouille envoyée de Fachi sur Achegour et Kafra arrivait à Bilma le même jour, n'ayant relevé en cours de route aucune trace suspecte.

La section d'Agadez ralliait le 7 novembre.

En résumé, la traversée pénible du Ténéré s'était accomplie dans les meilleures conditions, malgré les impedimenta constitués par la section d'artillerie et le convoi.

Arrivée à Bilma. — Ce rude trajet effectué sans mécomptes représentait une première épreuve de grande résistance, dont la réussite permettait d'augurer favorablement du résultat définitif.

Le 11 novembre au matin, la section méhariste de Boultoum arrivait à Bilma. Cette section (lieutenant Meyer, sergent Alis, 50 tirailleurs), désignée pour prendre part aux opérations du Tibesti, avait quitté Boultoum le 22 octobre pour gagner le Kaouar par l'itinéraire Termitt-Ounissoni. Ce trajet, également très pénible, effectué une seule fois par nos troupes en 1906, était accompli en 20 jours par la section du lieutenant Meyer dans les meilleures conditions.

Enfin le 15 novembre au matin, avec un peu de retard, dû aux difficultés du recrutement de chameaux à N'Guigmi, le détachement destiné à Djado arrivait lui aussi à Bilma. Ce détachement (lieutenant Laurent, adjudant Bonnetier, sergent Chassagnette, 50 tirailleurs, 25 chevaux), parti de Zinder le 1er septembre, via N'Guigmi, avait heureusement accompli le trajet N'Guigmi-Bilma malgré les difficultés occasionnées par la présence d'une petite cavalerie dans des régions où les points d'eau sont relativement espacés.

Ainsi, dans un intervalle de dix jours, tous les détachements destinés à opérer soit au Tibesti, soit à Djado, après être partis de Zinder suivant les voies les plus excentriques imposées par la nature du pays, étaient rassemblés à Bilma sans avoir laissé en route ni un traînard, ni un animal, ni un colis. Cette concentration parfaite était due à la mise en route opportune des divers éléments pour lesquels la durée du trajet avait été convenablement calculée. Mais elle était due surtout à la prudence, à l'ordre, à la méthode apportés par les différents chefs de fractions dans la préparation et l'exécution d'un mouvement qui, pour des régions désertiques d'un caractère si particulier que celles traversées, comportait nécessairement des mesures de détail exceptionnelles.

Préparation de la marche sur le Tibesti.

Dès son arrivée à Bilma, le chef de bataillon s'était préoccupé de la situation politique, que ne pouvait manquer de créer, dans le Nord du Kaouar et surtout dans le Nord de Djado, la pénétration progressive des Italiens dans le Fezzan. En particulier, les bruits se rapportant à des intentions d'attaque émanant des tribus arabes de la région de Rhat, et qui avaient motivé le déplacement des troupes de Bilma vers Fachi à l'arrivée des caravanes, étaient de nature à fixer l'attention.

Bien qu'aucune manifestation matérielle de ces bruits ne se fût encore produite, une surveillance étroite vers le Nord s'imposait, de manière à permettre de prendre en temps opportun toutes dispositions utiles. Des agents étaient donc envoyés à Djado et à Zeila pour nous éclairer sur la situation instable des confins fezzanais.

Indépendamment de ce service de renseignements qui devait fonctionner en permanence, il convenait d'user de précautions rigoureuses tant dans l'occupation de Djado que dans celle du versant occidental du Tibesti. Pour Djado, il importait d'assurer les premiers travaux d'installation et de défense autrement que par les seuls moyens du lieutenant Laurent, dont la cavalerie, si elle pouvait être appelée à rendre des services pour la surveillance de l'oasis, n'en constituait pas moins à l'origine une charge un peu lourde. Dans ces conditions, le concours du détachement de police intérieure du Kaouar et de la section de mitrailleuses de Bilma s'imposait. Le capitaine Figaret, commandant le cercle de Bilma, était donc avisé d'avoir à prendre ses dispositions immédiates, pour procéder lui-même à l'installation du poste de Djado dans les conditions et avec les moyens indiqués ci-dessus. La question devait se poser par la suite de l'utilisation du détachement Figaret en vue d'une police de la région Djado-Abo fréquentée par les dissidents toubbous des oasis septentrionales et même d'une jonction effective sur le futur poste Tao-Zouar.

L'occupation de Djado étant ainsi réglée par le chef de bataillon, les préparatifs de la colonne proprement dite du Tibesti étaient immédiatement envisagés. La grosse préoccupation du commandant de la colonne résidait dans l'approvisionnement indispensable à constituer à l'origine dans un pays hostile et sans aucune ressource. Le passage d'un convoi de quelque importance dans des régions en grande partie inexplorées, et dont la richesse en pâturages était limitée, surtout en cette année de grande sécheresse, devenait un problème d'une solution délicate.

La nécessité, d'autre part, d'assurer aux troupes d'occupation à leur arrivée une liberté d'action suffisante pour faire face aux événements locaux, ne permettait pas de subordonner cette action aux inquiétudes d'une existence par trop précaire, à 500 kilomètres d'un extrême poste, dépourvu lui-même de moyens de transport suffisants. Le Kaouar ne pouvait fournir, en effet, qu'une centaine de pauvres chameaux, rebut des caravanes annuelles, que les indigènes maintiennent tant bien que mal par une suralimentation de dattes et de luzerne. Les nécessités du ravitaillement du poste de Djado allaient du reste absorber aisément les ressources modestes en animaux du Kaouar. Il convenait donc de fixer l'approvisionnement initial à emporter dans les limites imposées : 1° pour les besoins strictement indispensables de la colonne pendant un temps suffisant pour permettre de recourir par la suite aux moyens pratiques de réapprovisionnement; 2° par l'aléa des ressources mal définies en eau et en pâturages d'une région, à peine sondée par de faibles détachements méharistes.

C'est sur ces bases que le commandant de la colonne arrêtait la composition de l'approvisionnement à emporter à 6 mois de vivres pour les Européens (tafia de substitution), 3 mois de vivres (mil, sel, conserves) pour les tirailleurs et auxiliaires (2 rations de conserve par semaine pour les tirailleurs). Soit un stock de 40 tonnes environ avec le matériel, les munitions, les bagages, la réserve d'eau des divers détachements qui allaient nécessiter un convoi de 400 chameaux.

C'était donc, en comprenant les animaux des sections méharistes, un lot de 600 chameaux à entretenir sur les routes tibestiennes.

Marche sur le Tibesti.

Départ d'Anay. — Des nécessités de pâturages avaient, dès l'arrivée à Bilma, imposé l'éloignement de ce centre et la répartition dans le Kaouar des divers détachements remontés à chameau (sections méharistes d'Itchouma, de Boultoum, section d'artillerie).

Le 20 novembre, le chef de bataillon quittait Bilma avec le détachement à pied et le convoi. Il rejoignit le même jour la section de Boultoum et la section d'artillerie à Gouboudou et le 22 novembre la section d'Itchouma à Anay où tous les éléments de la colonne du Tibesti se trouvaient définitivement rassemblés.

Le 22 novembre le capitaine Figaret quittait Bilma avec le détachement de police intérieure du Kaouar, la section de mitrailleuses de Bilma, le détachement Laurent, un convoi de trois mois de vivres, pour aller procéder à l'occupation de Djado dans les conditions précédemment indiquées.

Le chef de bataillon estimait en effet qu'une marche simultanée de nos troupes sur le Tibesti et sur Djado, tout en facilitant leur couverture réciproque sur les flancs, était de nature à impressionner fortement les indigènes au moment où l'action de nos troupes du Tchad se faisait sentir au Borkou.

L'attaque d'Aïn-Galakka devant être prononcée aux environs du 25 novembre et l'intervention des troupes du Niger au Tibesti devant d'après les instructions ministérielles n'avoir lieu qu'après la prise de la capitale borkouane, le commandant de la colonne s'était efforcé, en dépit d'obligations matérielles de toutes sortes, de combiner ses opérations préliminaires de façon à répondre aussi scrupuleusement que possible aux délais fixés par les instructions du général commandant supérieur.

La colonne du Tibesti quittait donc Anay (extrémité du Nord du Kaouar) le 24 novembre pour marcher sur le versant occidental tibestien.

Elle était constituée de la façon suivante :

Etat-major : commandant Löfler, commandant la colonne;
Lieutenant Marsaud, adjoint;
Médecin-major Noël;
Vétérinaire en second Beny.


CARTE DU TIBESTI
dressée par A. Meunier
d'après les itinéraires parcourus par
la Colonne du Comt Lofler
et les travaux antérieurs.
Itinéraires de la Colonne Lofler. 1913-14
du Cap. Figaret. 1913-14
de Nachtigal. 1869-70.
d'autres voyageurs.
par renseignements.
Lieux habités
Lieux dits
Puits
Echelle: 1:3.000.000
200 Kil.
Reproduction interdite.
Afrique Française.
TIBESTI
BORKOU
KAOUAR
MASSIF DU TARSO
AFAFI
MEROUYA
ANEFO
AFO
Bardaï
Zoumri
Tao
Yibi
Yibi Somma
Gouro
Faya
Aïn Galaka
Kirdimi
Anay
Bilma
Yat
Mabrous
Tegara
Odou
Emi Koussi
Dochigué
Djado
Chirfa
Zaou Kourra
vers le Tchad
vers Mourzouk
vers Kichikichi

Section méhariste d'Itchouma : lieutenant Roucaud, commandant la section;
Sergent Delmas;
50 gradés et tirailleurs, 116 chameaux.

Section méhariste de Boultoum: lieutenant Meyer, commandant la section;
Sergent Alis;
50 gradés et tirailleurs, 100 chameaux.

Section d'artillerie: lieutenant Baliff, commandant la section;
Maréchaux des logis Jullien et Le Digabel;
Artificier Rousselot;
24 gradés et canonniers;
30 chameaux (non compris les animaux de réquisition)

Détachement à pied: adjudant chef, commandant le détachement;
Sergents Donzeau et Giudicelli;
50 gradés et tirailleurs.

Auxiliaires: 16 goumiers touaregs;
18 auxiliaires toubbous.

Animaux de réquisition: 400 chameaux, conduits par 40 bellahs pour le transport des Européens non régulièrement remontés, bagages, tonnelets, outils, munitions d'artillerie et d'infanterie, médicaments et vivres.
Soit au total : 15 Européens;
255 indigènes, se décomposant comme suit:
181 tirailleurs et canonniers réguliers;
34 auxiliaires;
40 bellahs;
646 chameaux.

L'ordre de marche était le suivant :

Section méhariste d'Itchouma (service d'avant-garde);
Section méhariste de Boultoum (moins l'arrière-garde);
Section d'artillerie;
Détachement à pied et convoi;
Arrière-garde (20 tirailleurs de Boultoum).

La marche des divers éléments du gros était subordonnée à celle du convoi, qui seule pouvait permettre de déterminer la longueur et la durée de l'étape.

Trajet Anay-Otoma. — L'itinéraire était connu puisqu'il rentrait depuis longtemps dans la zone de nomadisation de la section méhariste d'Itchouma. Le chef de cette section était donc à même de fournir des indications précises sur les lieux de pâturages et la valeur des points d'eau.

Les pâturages d'Itchouma, en particulier, devaient pouvoir offrir des ressources suffisantes pour les 646 animaux de la colonne en dépit de la sécheresse. Les puits d'Itchouma et d'Otoma avaient un débit capable d'assurer l'alimentation du personnel et l'abreuvoir peu exigeant en saison fraîche. Quant au terrain, il présente le caractère d'une hamada (éboulis de pierres) de faible relief parsemée de masses rocheuses chaotiques, sans signification topographique précise. Le trajet s'effectuait donc normalement, les étapes étant accomplies de façon à toujours permettre l'installation du camp avant la nuit. A l'approche des puits, la section d'Itchouma était détachée à plusieurs heures en avant du gros pour faire une reconnaissance rapide du terrain, rechercher les pâturages et faciliter l'installation de la colonne. Aucune trace suspecte n'était relevée pendant ce trajet.

Les étapes étaient les suivantes :

24 novembre, 41 kilomètres;
25 novembre, 44 kilomètres;
26 novembre, 17 kilomètres (arrivée à Itchouma);
27 et 28 novembre, séjour à Itchouma;
29 novembre, 40 kilomètres (arrivée à Dada);
30 novembre, 40 kilomètres (arrivée à Otoma);
1er décembre, séjour imposé à Otoma par une violente tempête de vent.

Trajet Otoma-Défirou. — Cet itinéraire avait été accompli une première fois par le lieutenant Heysch, dans des conditions de rapidité telles que les éléments d'information recueillis n'apportaient guère de précisions sur la valeur des lieux au point de vue des besoins d'une colonne nombreuse. La notion d'une distance approximative, l'existence d'un point d'eau saumâtre constituaient l'unique documentation à laquelle les auxiliaires toubbous de Kaouar ne pouvaient ajouter que de vagues renseignements parfois contradictoires, contradictions inexplicables au regard des régions pauvres que les circonstances climatériques variables suffisent d'une année à l'autre à coter d'un regain de vie ou à anéantir tout à fait.

La colonne effectuait le trajet Otoma-Défirou en trois étapes :

2 décembre, 42 kilomètres;
3 décembre, 42 kilomètres;
4 décembre, 17 kilomètres (arrivée à Défirou).

Le 3 décembre, la section d'Itchouma détachée en avant pour la reconnaissance préalable de la cuvette de Défirou surprenait trois Toubbous armés Les éclaireurs touareg leur donnaient la chasse, en tuaient un et faisaient les deux autres prisonniers. Le 4 décembre, une patrouille d'auxiliaires capturait, aux environs de Défirou, quelques indigènes (hommes et femmes venant du Tarso). Ces rencontres indiquaient que notre marche n'était pas encore éventée.

Le 5 décembre, le séjour à Défirou s'imposait. L'unique puits dont le débit était nul devait être recreusé et curé à fond; d'après les renseignements recueillis auprès des indigènes capturés, il n'existait aucun point d'eau jusqu'à Tao ou Zouar et il fallait quatre jours avec le convoi pour atteindre l'une ou l'autre de ces localités. Il était donc de toute nécessité de constituer un approvisionnement complet d'eau ainsi qu'un chargement de paille dans la mesure des ressources du lieu et des facultés de portage.

Pendant quarante heures, les détachements étaient successivement employés à creuser et à nettoyer le puits qui finissait par donner une eau saumâtre, boueuse et noirâtre, peu abondante, et c'était au prix des plus grands efforts que la colonne après s'être abreuvée assurait, le 6 décembre au matin, le plein très relatif de ses peaux de bouc et tonnelets.

L'interrogatoire des indigènes avait fixé le chef de bataillon sur la direction à adopter, en vue de la prise de contact sur le versant tibestien. Tao était presque complètement abandonné et les princi-

paux groupements se trouvaient dans la vallée de Zouar et dans la région de Yoo.

Trajet Défirou-Zouar. — La marche sur Zouar était donc décidée et la colonne se mettait en mouvement le 6 décembre dans la matinée (étape : 6 décembre 42 kil. 500, 7 décembre 42 kil.).

Le 7 décembre au soir, autant pour assurer le passage d'un défilé signalé comme dangereux à l'entrée de l'enneri Zouar que pour prendre rapidement possession de la vallée, un détachement léger était constitué.

Il comprenait :

Section d'Itchouma : lieutenant Roucaud, commandant le détachement; sergent Delmas; 40 tirailleurs.

Section de Boultoum: lieutenant Meyer, sergent Alis, 40 tirailleurs.

Goumiers et auxiliaires : 25.

Ce détachement avait l'ordre d'arriver rapidement à l'enneri Dourso pour faire pâturer ses animaux en cet endroit et en repartir de façon à se présenter dans la plaine de Zouar le 9 décembre au matin. Sa mission était de chasser devant lui les groupes hostiles et de s'emparer des puits d'Ibendur (principal point d'eau de la vallée de Zouar). Il quittait le campement le 8 décembre au matin et arrivait à 9 heures du matin à Dourso où le gros de la colonne le rejoignait à 12 heures (étape 21 kil.). Tandis que le gros campait à Dourso, le détachement Roucaud en partait à 15 heures.

Le 9 décembre, le gros quittait Dourso, à 7 h. 1/4, atteignait Zouakké (entrée de l'enneri Zouar) à 13 heures et campait à 16 h. 3/4 à Aroungui (étape de 40 kilomètres), où les auxiliaires du lieutenant Roucaud ne tardaient pas à apporter le compte rendu de la marche de cet officier.

Arrivée à Zouar. — Le détachement léger était parvenu la nuit du 8 décembre dans l'enneri Zouar où il avait trouvé les premiers campements toubbous abandonnés. Après un arrêt de quelques heures, il avait continué sa route, était arrivé le 9 au petit jour dans la plaine de Zouar complètement évacuée et avait pris possession, sans coup férir, du puits d'Ibendur où il avait installé son campement. Les auxiliaires, ayant essayé d'engager des pourparlers avec un groupe toubou retranché dans la montagne, avaient été reçus à coups de fusil et après une courte riposte s'étaient retirés.

Le 10 décembre au matin, le gros de la colonne quittait son campement d'Aroungui et atteignait Ibendur à 11 heures (étape 12 kilomètres). Ainsi le trajet d'Anay à Zouar (430 kilomètres) s'était effectué en 17 jours, comportant 13 étapes. Il n'avait causé que des difficultés matérielles dues principalement au manque d'eau à Défirou et à la rareté des pâturages qui, en maints endroits, avait imposé l'alourdissement du convoi par un chargement supplémentaire de paille.

Reconnaissance et occupation du versant tibestien. Engagements des Touareg. — Le 10 décembre, dans l'après-midi, les goumiers touareg envoyés en patrouille à l'Est d'Ibendur se heurtaient dans la montagne à un parti toubbou. Un engagement rapproché et court avait lieu à la suite duquel les Toubbous s'enfuyaient abandonnant 6 cadavres (parmi lesquels celui d'un fils de Maï Chaffani) et 5 fusils. Le chef des goumiers touareg était tué.

Construction d'un camp. Le drapeau français est hissé dans la plaine de Zouar. — Dès son arrivée à Zouar, une des premières préoccupations du commandant de la colonne était d'organiser un camp suffisamment retranché pour servir de point d'appui en attendant la construction du futur poste blockhaus de Zouar. Les travaux du camp entrepris le 11 décembre étaient complètement terminés le 15 décembre. Une revue des troupes était passée par le chef de bataillon, et le drapeau français était hissé sur la plaine de Zouar, salué d'un coup de canon à blanc.

Le camp de 70 à 80 mètres de côté comportait une tranchée de 2 mètres de largeur et de 1 mètre de revêtement en fascines soutenant le parapet. En diagonale, deux tambours flanquants surélevés permettaient chacun l'installation d'une pièce d'artillerie (matériel et canonniers). Des silos étaient creusés et aménagés pour recevoir les grains de manière à rendre disponibles les enveloppes devant servir dans la mesure du possible à un nouveau convoi.

Action politique. — Dans le même temps, par l'intermédiaire de quelques auxiliaires du Kaouar apparentés aux tribus du Tibesti, l'action politique était engagée à l'égard des dissidents, et pour appuyer cette action une reconnaissance était immédiatement décidée dans la région de Yoo. Il importait de reconnaître en effet au plus tôt le pays, dont la configuration et les ressources si maigres qu'elles fussent, étaient susceptibles de nous éclairer sur les moyens d'action, de résistance, en même temps que sur les points faibles de la population tibestienne.

Reconnaissance Yoo enneri Saad enneri Ogouï. — La reconnaissance était composée de la façon suivante :

Chef de bataillon, commandant la reconnaissance;
Lieutenant Marsaud, adjoint;
Aide major Noël.

Section d'Itchouma : Lieutenant Roucaud;
Sergent Delmas;
40 tirailleurs.

Section de Boultoum : Lieutenant Meyer;
Sergent Alis;
40 tirailleurs.

Auxiliaires : 25.

Partie de Zouar le 16 décembre, elle parvenait à Yoo (puits d'Idenogue) à 16 h. 30, trouvant tous les campements toubbous évacués (campement de Zettimi).

Le 17 décembre, la reconnaissance suivant des traces assez nombreuses de chameaux s'engageait dans l'enneri Saad. A Dochigué elle était accueillie par des coups de feu tirés des rochers. Les tirailleurs du groupe de tête ripostaient du fond

de l'enneri, tandis que les goumiers touareg et auxiliaires toubbous escaladaient la falaise de rocher en rocher. Les dissidents toubbous s'enfuyaient par les crêtes abruptes. Le gros de la reconnaissance s'arrêtait à 16 heures pour camper à 4 kilomètres au Nord de Dochigué pendant que la section de Boultoum recevait la mission de fouiller l'enneri en avant. Cette section essuyait quelques coups de feu des dissidents en fuite, mais, surprise par la nuit, elle s'arrêtait à une dizaine de kilomètres du gros de la reconnaissance.

Le lendemain, 16 décembre, la section de Boultoum ralliait Dochigué et la reconnaissance se mettait en route à 13 heures pour aller installer son campement à Kayougué (intersection des enneris Saad et Ogouï).

Quittant Kayougué le 19 au matin, la reconnaissance suivait l'enneri Ogouï que les habitants avaient évacué. Au village de culture d'Ogouï un parti de dissidents toubbous était aperçu en observation sur une crête de 1200 mètres, dans l'Est. Le sergent Alis, de la section de Boultoum, était chargé d'aller le reconnaître avec 20 tirailleurs. Accueilli à coups de fusil, le sergent Alis, dont les tirailleurs étaient déployés, gravissait les pentes tout en ripostant. Parvenu sur la crête que les Toubbous avaient suivie pour aller prendre position un peu plus loin vers le Sud, le sergent pressait son mouvement et après une courte fusillade délogeait les Toubbous qui s'enfuyaient rapidement par les ravins.

La section d'Itchouma pendant ce temps explorait l'enneri Ogouï sur plusieurs kilomètres dans le Sud sans rien rencontrer sur sa route.

Le 20 décembre, la reconnaissance se dirigeait vers la plaine de Sherda et campait à proximité de l'ancien fort turc de Yoo. Ce fortin triangulaire en pierres, de 25 mètres de côté, avec bastions aux angles, avait été construit par les Turcs en 1911 et n'était évacué que depuis le mois de mars 1913. Un peu hâtivement et économiquement construit avec des murs trop faibles, quelques éboulements commençaient à s'y produire. Il constituait en somme un organe de défense suffisant contre des fusils, mais sans la moindre valeur contre l'artillerie.

Le 21 décembre la reconnaissance rentrait à Zouar avec quelques indigènes capturés tant à Ogouï qu'à Saad et quelques chameaux, ânes, chèvres, abandonnés par les habitants dans leur fuite.

Départ de la section de Boultoum pour Bilma. (Escorte des animaux de réquisition et constitution d'un nouveau convoi d'approvisionnement.) — Après un repos d'une quinzaine de jours laissé aux 400 chameaux de réquisition amenés par la colonne, ces animaux étaient renvoyés à Bilma, le 27 décembre, sous escorte de la section méhariste de Boultoum. Des instructions étaient données au lieutenant Meyer, commandant la section, au sujet de l'organisation à Bilma d'un nouveau convoi de 15 tonnes de mil à diriger sur Zouar, à l'aide des animaux choisis parmi les plus résistants du lot de réquisition. L'approvisionnement en mil de la colonne n'étant assuré à Zouar que pour trois mois (limite approximative fin mars), il était de toute nécessité en effet, par un nouveau convoi, de reculer la limite de cet approvisionnement au 31 mai, de manière à permettre l'attente à Zouar, sans trop d'inquiétude, de l'arrivée du ravitaillement annuel demandé d'urgence à Zinder et qui, expédié au plus tard d'Agadez par la caravane de mars, pouvait être rendu au Tibesti dans les premiers jours de mai. Cette question essentielle du ravitaillement sur laquelle reposait notre occupation tibestienne allait nécessiter désormais, pendant de longs mois, l'emploi d'une des deux sections méharistes pour le service exclusif des convois imposés à la colonne.

L'effectif des troupes du Tibesti tombait du coup à 130 réguliers avec lesquels il allait falloir faire face aux multiples obligations de la reconnaissance et de la pacification d'un pays montagneux absolument vierge, ainsi que la construction d'un poste avec la seule main-d'œuvre militaire.

Premières soumissions. Etat politique du pays. — Notre arrivée inopinée sur le versant occidental tibestien, l'occupation de Djado, la prise d'Aïn-Galakka par les troupes du Tchad se produisant presque immédiatement (Aïn-Galakka 27 novembre, Djado 4 décembre, Zouar 10 décembre) avaient causé une véritable impression de stupeur parmi les populations tibestiennes. Dès l'annonce de notre arrivée, les gens importants du versant occidental avaient envoyé une délégation à Maï Chaffani, chef nominal du Tibesti, résidant à Bardaï, pour le consulter sur l'attitude à adopter à l'égard des « Blancs ». Bien que le chef eût toujours affirmé ses intentions combatives, ses dispositions étaient diversement commentées. Les premiers Toubbous soumis affirmaient que Maï Chaffani, en prévision d'une occupation de Bardaï, préparait son exode vers Koufra, laissant à la population de la palmeraie toute licence pour s'accommoder du nouveau régime. Si les Toubbous conservaient une attitude expectante dans l'ensemble, les gens de la vallée de Zouar, plus directement menacés du fait de notre présence en ce point, sentaient la nécessité d'accommodements compatibles avec les exigences d'une vie déjà très précaire. Aussi bien, à la date du 1er janvier 1914, 18 familles avaient fait leur soumission avec reddition d'armes, et les ouvertures faites permettaient d'escompter une accélération très appréciable du mouvement. Toutefois, étant donné le peu de solidarité des groupements toubbous, leurs dissensions familiales qui souvent mettaient aux prises les membres d'une même communauté, le peu d'influence des chefs sur la détermination d'ordre purement individuel, les difficultés variables d'accès des refuges de la montagne, la diversité des risques encourus par les chefs de famille du fait de l'inégalité de leurs ressources, il était logique de concevoir la nécessité d'une action renouvelée et progressive

sur les différents points du massif, ainsi que d'une activité proportionnée au degré de résistance des montagnards habitués à une vie de privations et de fatigues.

Reconnaissance Tao-Enneri Mi-Aozou. — Le 4 janvier, une reconnaissance composée du chef de bataillon Löfler, commandant la reconnaissance, du lieutenant Marsaud, adjoint, de l'aide-major Noël, du vétérinaire Beny et de la section d Itchouma (lieutenant Roucaud, sergent Delmas, 50 tirailleurs, 12 auxiliaires), quittait Zouar pour aller visiter la région Tao-Abo. Un petit détachement composé du maréchal des logis Le Digabel, de 12 canonniers, 30 chameaux, accompagnait la reconnaissance jusqu'à Zouarké, pour y faire une provision de paille nécessaire à la section d'artillerie.

Partie de Zouar à 3 h. 30 du matin, la reconnaissance arrivait à Zouarké à 11 heures, après avoir détaché, à hauteur du petit enneri secondaire de Mécheur, un groupe de deux escouades, sous le commandement du lieutenant Roucaud, avec mission de fouiller l'enneri. Ce groupe surprenait un parti de dissidents qu'il mettait en fuite et capturait quelques indigènes, chameaux et chèvres. Il ralliait Zouarké à 16 heures.

Le 5 janvier, tandis que la reconnaissance séjournait à Zouarké pour assurer le pâturage des chameaux, le petit détachement du maréchal des logis Le Digabel, rentrant à Zouar avec les prises faites à Mécheur, était attaqué dans le défilé par le groupe de dissidents auquel le lieutenant Roucaud avait eu affaire la veille. Le maréchal des logis abritait son convoi derrière les rochers et avec quelques hommes s'efforçait de déloger les Toubbous embusqués. L'arrivée au trot du lieutenant Roucaud envoyé aussitôt de Zouarké avec deux escouades permettait de déblayer complètement le terrain jusqu'à la sortie du défilé et le détachement Le Digabel continuait sa marche jusqu'à Zouar sans incident.

Le 6 janvier, la reconnaissance campait dans le val Tao, qu'elle trouvait inhabité. Les renseignements recueillis par le commandant de la colonne à Défirou étaient rigoureusement exacts. Aucune case, aucun vestige ne révélait le séjour, même un peu ancien, d'habitants dans toute cette vallée autrefois fréquentée. L'examen des lieux permettait en outre de se rendre compte de l'impossibilité de l'installation d'un poste en cet endroit dépourvu de puits. Le seul point d'eau existant, une source située au pied de la montagne, eût été insuffisant, par son débit limité, à satisfaire aux exigences d'une agglomération un peu forte. Enfin, la forme du terrain n'aurait pas permis de fixer l'emplacement du poste à proximité de la source qui n'eût pu qu'augmenter les difficultés.

Le 7 janvier, la reconnaissance continuait sa marche dans le Nord en obliquant vers le Tarso, à la suite de quelques traces fraîches aperçues. A la naissance de l'enneri Mi, elle atteignait un campement toubbou établi sur les premiers contreforts de la montagne. Les éclaireurs touareg accueillis à coups de fusil par des dissidents embusqués étaient immédiatement soutenus par les deux escouades de tête qui, après avoir mis en fuite les Toubbous, fouillaient le terrain, capturant quelques indigènes et animaux.

Le 8 janvier, la reconnaissance relevait les traces toutes fraîches d'un lot de chameaux que les indigènes du Tarso disaient appartenir au Toubbou Barka Kachidé, réputé par son activité déployée au cours de nombreux rezzous. Le lieutenant Roucaud, avec deux escouades et les goumiers, était envoyé au trot sur les traces et après une course de deux heures réussissait à s'emparer, non seulement du troupeau, mais encore d'une quinzaine d'indigènes, parmi lesquels la famille entière de Barka Kachidé, au moment précis où, avisés tardivement de notre venue, ils allaient disparaître dans les refuges de la montagne. Quant à Barka Kachidé, il gagnait rapidement les rochers avec quelques partisans armés, après avoir vainement essayé de défendre ses biens.

A ce moment, la reconnaissance était trop encombrée par ses prises pour poursuivre sa route avec profit. Limitée par le manque d'eau, elle rebrousse chemin le 9 vers Tao, où elle campait le 10. Toutefois, le lieutenant Roucaud, avec deux escouades, était chargé en compagnie du lieutenant Marsaud de reconnaître l'enneri Gué, affluent du val Tao. Il remontait cet enneri jusqu'à la limite de sa praticabilité sans rien rencontrer sur son chemin et ralliait Tao le 12.

La reconnaissance campait le 13 à Zouarké et était de retour au camp de Zouar, le 14 janvier, à 15 heures.

Choix définitif de Zouar pour l'établissement du poste blockhaus. Commencement des travaux. — L'importance des groupements signalés dans la vallée de Zouar avait, comme il a été dit plus haut, déterminé le choix de ce point comme objectif de la colonne à son arrivée au Tibesti.

Les premières reconnaissances, après avoir permis de constater la valeur des ressources locales et la disposition des lieux, ne faisaient que confirmer ce choix, non seulement pour les opérations préliminaires de la colonne, mais encore pour la construction du poste blockhaus, point d'appui futur des sections méharistes appelées à nomadiser sur le versant occidental.

En dehors de Zouar les seuls endroits que les ressources en eau permettaient d'utiliser étaient Yoo et Wour (Abo). Yoo, par sa position dans une vallée dégagée, en communication avec divers enneris peuplés de la montagne, avait une importance au moins égale à celle de Zouar. Le choix qu'en avaient fait les Turcs en y établissant leur fortin dans la plaine, en bordure du Ténéré, répondait à leur désir de prendre contact avec les populations, tout en se dégageant des rochers dont la proximité apparaissait dangereuse à leurs faibles moyens matériels. Comptant sur l'ascendant religieux du khalife pour jouer leur rôle politique au Tibesti, leur installation à Yoo reposait surtout sur la garantie de sécurité que leur offrait une plaine libre, d'où il leur était loisible

de s'échapper aisément en cas de crise. Pour nous, Yoo était déjà trop au Sud et par conséquent moins central que Zouar, qui offrait au surplus d'appréciables pâturages d'abesguis et de madiougou (le plus important du Tibesti) auxquels se trouvait liée l'existence, non seulement de nos animaux de sections, mais encore des animaux des convois de ravitaillement. Quant à Wour (Abo), sa position à l'extrémité nord du massif tibestien en faisait pour la colonne un point excentrique d'où l'action politique et militaire ne pouvait s'exercer que très imparfaitement sur les groupements du versant occidental.

Quelle que dût être par la suite l'importance encore incertaine du point de Wour dans l'organisation des convois futurs sur Bardaï, il importait avant tout de faire face aux exigences du moment, c'est-à-dire aux besoins de la pacification immédiate; puisque c'était Zouar (Ibendur) que la situation locale avait imposée comme centre des opérations de la colonne, il n'était pas possible de songer à établir ailleurs, pour les troupes d'occupation, le point d'appui nécessaire à leur action.

Pour ces raisons, le point de Zouar (Ibendur) était définitivement adopté et les travaux immédiatement commencés. Des travaux allaient immobiliser une partie des éléments de la colonne (détachement à pied et canonniers) pendant assez longtemps, limitant à une seule section méhariste la force mobile susceptible de parcourir le pays. Le concours de tirailleurs à pied dans le travail des reconnaissances ne pouvait guère être utilisé désormais que dans la mesure absolument indispensable où l'action politique réclamerait une pression particulière sur les groupements hostiles de la montagne.

Le souci d'en finir le plus rapidement possible avec un poste, dont la période de construction est une cause d'affaiblissement, tenait tout entier dans les considérations suivantes :

1° Nécessité d'abriter avant les fortes chaleurs et les pluies le personnel; 2° d'affirmer aux yeux des indigènes le caractère définitif de notre occupation ; 3° de libérer la colonne d'une charge inévitable en lui assurant, par la suite, l'entière disposition de ses moyens d'action, tant au point de vue de l'œuvre de pacification à poursuivre sur le versant occidental qu'en prévision d'un mouvement sur Bardaï subordonné à des circonstances dont le commandant de la colonne n'est pas le maître.

Etude d'un passage sur le versant oriental en prévision d'une occupation éventuelle de Bardaï. — Les conditions d'accès de Bardaï avaient, du reste, dès l'origine préoccupé le Gouvernement général et le Département. La route à travers le Tarso, la seule envisagée dans le mémoire du colonel Hocquart, paraissait devoir présenter pour une colonne des obstacles tels que le ministre des Colonies avait, à juste raison, réitéré ses instructions au sujet du rôle provisoire de nos troupes sur le versant occidental. Le Gouvernement général, de son côté, recommandait de se borner à recueillir des renseignements précis, permettant d'envisager un nouveau mouvement en avant dont le Département apprécierait l'opportunité. Il convenait simplement d'être fixé le plus vite possible sur la question de la possibilité de la pénétration vers le versant oriental.

Au cours de la récente tournée faite dans les parages d'Abo, le chef de bataillon avait pu constater que la chaîne tibestienne s'abaissait très sensiblement dans le Nord. Les renseignements recueillis auprès d'indigènes connaissant parfaitement le trajet Wour-Bardaï confirmaient cette disposition géographique. La chaîne, selon eux, ne constituait dans la région d'Abo qu'une élévation de faible relief qui, d'après des comparaisons faites avec des sites déjà observés, ne devait pas présenter de difficultés insurmontables pour une troupe avec convoi.

Cette garantie ne pouvait que nous inciter à poursuivre sans relâche la pacification du versant ouest ainsi que la construction du poste de Zouar, de manière à être en mesure de nous conformer, le moment venu, à de nouvelles instructions du département.

Reconnaissance Mossoï-Korahourou. — Le 15 janvier, une reconnaissance composée du lieutenant Baliff, commandant la reconnaissance, du maréchal des logis Jullien, du sergent Giudicelli, de 25 tirailleurs et canonniers à pied, et de 6 goumiers quittait Zouar avec mission d'explorer la partie orientale de la vallée et de rechercher les passages d'accès de la montagne.

La reconnaissance, après avoir atteint la limite de l'enneri Zouar, franchissait une série de crêtes abruptes, très pénibles, et pénétrait dans l'enneri de Mossoï où elle campait au puits de Dordoï. Le 16, laissant son petit convoi sous la garde du sergent Giudicelli avec quelques hommes, le lieutenant Baliff remontait l'enneri de Mossoï où il se heurtait à un petit parti toubbou. Après une courte fusillade les Toubbous s'enfuyaient vers le massif de l'Oderou, abandonnant un cadavre. Après une poursuite d'une heure dans un terrain difficile, la reconnaissance pénétrait dans l'enneri Korahourou où les cases toubbous étaient trouvées abandonnées, puis rentrait à son campement de la veille vers 15 h. 30.

Le 17, la reconnaissance rebroussait chemin vers l'enneri Zouar dont elle explorait toute la lisière nord et était de retour au camp à 14 heures.

Reconnaissance Yoo-Kayougué-Debassa-Ogouï. — Le 24 janvier une reconnaissance composée du lieutenant Roucaud, commandant la reconnaissance, de l'aide-major Noël, de 36 tirailleurs méharistes et de 8 goumiers, quittait le pâturage de Benierdegué (10 kilomètres à l'Ouest de Zouar), avec mission d'explorer la région Tegahan-Debassa où des groupements de dissidents avaient été signalés. A peine, en route au débouché de l'enneri Tezara, elle relevait des traces de Tédas pillards, venus la nuit même et repartis précipitamment après avoir constaté notre présence à Zouar.

La reconnaissance suivait les traces pendant toute la journée du 24 et la matinée du 25, mais

voyant que les pillards qui avaient fui au trot de leurs chameaux s'étaient rejetés dans le Ténéré, elle abandonnait la poursuite qui l'aurait entraînée trop loin tout en la détournant de sa mission. Arrivée au puits de Sherda (Yoo), elle surprenait deux hommes en fuite. Les goumiers leur donnaient la chasse et en capturaient un avec son fusil. Ce prisonnier déclarait faire partie d'une bande de Boulguédas, venus en rezzou (traces relevées la veille) et s'être arrêté dans l'espoir de voler une monture pour remplacer son chameau fatigué.

Le 27, à Kayougué, la reconnaissance, après avoir rencontré un détachement venu directement de Zouar sous les ordres du lieutenant Baliff, pour faciliter la région par le Nord, continuait sa route dans l'enneri Debassa, qu'elle se proposait de visiter à fond pour essayer d'y surprendre les dissidents qui y étaient signalés. A 15 heures, les éclaireurs touareg étaient accueillis à coups de feu par un petit groupe téda embusqué derrière une crête rocheuse et dont une balle tuait un des chameaux de la section. Les tirailleurs mettaient pied à terre, escaladaient les rochers sous les ordres du lieutenant Roucaud et poursuivaient de piton en piton les Toubbous, qui, grâce au terrain, se mettaient bientôt hors d'atteinte. A 20 heures, la reconnaissance s'arrêtait à l'extrémité de l'enneri dans un campement abandonné où elle séjournait le 28.

Au matin de ce jour, une patrouille avait maille à partir avec quelques Tédas qui ne tardaient pas à prendre la fuite. A 12 heures, un groupe de dissidents, dissimulé dans les rochers, ouvrait le feu sur le campement. Un autre groupe de Tédas était signalé dans l'Est par les sentinelles. Deux escouades de tirailleurs, sous la conduite du lieutenant Roucaud, s'engageaient par deux voies différentes, dans les pentes rocheuses, sous le feu des Tédas et des blocs de rochers qu'ils faisaient rouler et qui contusionnaient trois tirailleurs. Après une vive riposte de notre part, suivi d'un bond en avant, les Toubbous quoique abrités, se sentant sur le point d'être atteints, s'enfuyaient, fidèles à leur tactique habituelle, et ne tardaient pas à disparaître.

La reconnaissance, afin d'assurer le pâturage des chameaux, campait le 29 à Kayougué, le 30 à Yoo, le 31 à Ogouï. En ce dernier point le lieutenant Roucaud, avisé par des Tédas soumis de la présence des pillards dans les rochers voisins, faisait exercer une surveillance spéciale. Bientôt deux rôdeurs, ignorants de notre présence, étaient aperçus. Fuyant à la vue du détachement, ils étaient poursuivis et abattus par les goumiers touareg.

Le 1er et le 2 février, la reconnaissance s'arrêtait de nouveau à Yoo pour faire pâturer ses animaux et était de retour le 3 au camp de Zouar.

Reconnaissance Mossoï Kayougué Yoo. — Tandis que le lieutenant Roucaud était chargé de visiter les enneris de Kayougué et de Debassa, un autre détachement avait pour mission de fouiller le pays par Mossoï de manière à couper autant que possible la retraite aux Toubbous refoulés par la première reconnaissance. Ce détachement composé du lieutenant Baliff, commandant la reconnaissance, du maréchal des logis Le Digabel, du sergent Donzeau, de 25 tirailleurs à pied et 6 goumiers, quittait Zouar le 25 janvier pour aller camper à Mossoï, au puits de Bardaï.

Le 26, la reconnaissance, après avoir traversé une série de petits enneris encaissés, atteignit la mare de Kinigué où elle s'emparait d'un petit troupeau d'ânes et de chèvres. Débouchant ensuite dans l'enneri Debassa, elle surprenait quelques Toubbous armés qui s'enfuyaient à son approche, sans pouvoir être rejoints. Fouillant le Sud de l'enneri, elle capturait quelques indigènes et un troupeau de chameaux et chèvres et s'arrêtait à Kayougué pour camper.

Le 27, reprenant sa marche, elle croisait le détachement Roucaud qui se proposait à ce moment de remonter l'enneri Debassa. Elle campait à Yoo (puits d'Idenogue) et était de retour à Zouar le lendemain 28 janvier à 18 heures.

Arrivée à Zouar du détachement de police du Kaouar, jonction de Djado-Zouar. — Le 28 janvier, arrivait à Zouar, venant de Djado, un détachement composé du capitaine Figaret, commandant le détachement, du sergent Gouaillard, de 25 tirailleurs (détachement de police du Kaouar et section de mitrailleuses, 3 auxiliaires, 35 chameaux). Ce détachement, ainsi qu'il a été dit plus haut (préparation de la marche sur Tibesti), avait été chargé de procéder à l'installation du poste de Djado, avait quitté ce point le 1er janvier 1914 pour reconnaître, conformément aux instructions reçues, la route d'Abo, en essayant de gagner le Tibesti et faire une jonction à Zouar avec les troupes d'occupation. Il avait donc mis vingt-huit jours pour franchir les 552 kilomètres qui, par l'itinéraire Mabrous-Sobozo-Wourtao, séparaient Djado de Zouar. La reconnaissance avait dû s'arrêter deux jours à Mabrous, cinq jours à Sobozo, deux jours à Wour, un jour à Tao, par suite des nécessités de pâturages et aussi pour faire reposer hommes et bêtes, assaillis pendant presque tout le trajet de violentes tempêtes de sable. L'état de faiblesse des animaux (du Kaouar) insuffisamment alimentés pendant la route n'avait pas permis aux tirailleurs de les monter et ceux-ci avaient dû faire à pied toutes les étapes depuis le départ du Kaouar. La reconnaissance n'avait rencontré que des traces nombreuses remontant vers le Nord et indiquant vraisemblablement un exode assez récent de gens du Tibesti vers Zeïla (Tripolitaine). Elle avait du reste trouvé la vallée de Wour évacuée.

Résultat de nos reconnaissances. — Ces reconnaissances, rapidement menées sur le front du versant occidental et jusque dans les enneris encaissés de la montagne, en nous révélant la nature du pays, nous avaient permis de repérer les principaux lieux de refuges de la population. Elles avaient surpris les Toubbous de l'Ouest dans leur état anarchique habituel et ne leur avait pas

laissé le loisir de s'organiser et de s'entendre. C'est pourquoi uniquement préoccupés de leurs intérêts particuliers directement menacés par notre brusque apparition, les indigènes tibestiens avaient moins songé à nous faire tête qu'à se soustraire à notre action. Constamment à l'affût de nos mouvements, ils nous avaient échappé bien souvent, mais dans la précipitation de leur retraite il ne leur avait pas toujours été possible, malgré des tentatives fréquentes de résistance, de sauver la totalité de leurs familles et de leurs biens. Inquiets, à juste titre, d'une situation de fait dont l'éventualité leur était apparue jusqu'ici comme invraisemblable, il semblait qu'ils eussent perdu ce sens précieux de la collectivité même occasionnelle qui, à d'autres moments, les avait fait si bien s'unir dans la perspective d'une fructueuse opération. Si les Toubbous moins impressionnés s'étaient opportunément groupés pour interdire à nos reconnaissances certains passages de la montagne, notre pénétration n'eût été possible qu'au prix de lourds sacrifices.

Aussi bien, la promptitude de notre action n'avait-elle eu d'autres objets, à l'origine, que de surprendre l'indigène au cœur même de son repaire, dans le mystère de son existence et de l'amener à composition avant que, revenu de sa surprise, il ait pu se ressaisir dans la pleine conscience de ses moyens et de la difficulté de notre tâche dans un pays hérissé d'obstacles.

Grâce à l'activité de nos détachements, en présence des obligations les plus diverses, le résultat semblait être rapidement atteint, car, moins de deux mois après l'arrivée de la colonne à Zouar, cinquante familles toubbous avaient fait leur soumission, abandonnant 40 fusils entre nos mains.

Ces soumissions obtenues d'abord une à une après chaque nouvel effort, d'enneri en enneri, de rocher en rocher, avaient fini par déterminer un mouvement d'ensemble favorable. Les chefs du versant occidental, Zettimi, Allafi, qui s'étaient prudemment réservés semblaient disposés à entrer eux aussi dans la voie des accommodements. Des pourparlers étaient engagés qui permettaient d'augurer avec avantage du résultat définitif et de prévoir sans trop d'optimisme, dans un délai relativement court, la pacification presque totale de l'Ouest tibestien.

La situation se complique à Bardaï. — Mais à Bardaï, la situation qui, jusque-là, avait été simplement incertaine, prenait tout à coup une tournure inquiétante.

Maï Chaffani (Berdé Cha) qui, à l'annonce de notre arrivée, n'avait pensé, dès l'abord, qu'à sa retraite sur Koufra, avait repris peu à peu confiance, et tentait résolument de combattre les premiers effets de notre occupation. La présence inopinée sur le versant occidental tibestien d'éléments réfractaires chassés du Borkou devait, au surplus, lui suggérer l'idée d'une résistance au service de laquelle il ne tardait pas à mettre toute son influence par une propagande des plus actives. Mécontent du mouvement d'extension pris par les soumissions sur le versant occidental, il envoyait partout des émissaires pour amener par la persuasion ou contraindre par la menace les dissidents à nous demeurer hostiles dans leurs rochers. A titre d'exemples, il incitait les pillards de la montagne à inquiéter sans cesse les populations soumises du val Zouar par des vols fréquents tentés la nuit.

Cette attitude de Maï Chaffani, reposant sur la formation à Bardaï d'un noyau déjà consistant de réfractaires borkouans et tibestiens, devait naturellement influer sur les dispositions des gens de l'Ouest. Aussi le chef Zettimi rompait sans motif valable les pourparlers qu'il avait engagés et se retirait subitement dans l'Est. Allafi disparaissait dans le Sud. Le mouvement général des soumissions fléchissait tout à coup.

Il n'était plus possible, désormais, d'envisager l'occupation du Tibesti avec toutes ses restrictions prudentes du début, dès l'instant qu'elles ne se justifiaient plus.

La certitude d'un accès du versant oriental vers Wour (Abo) étant acquise, la mainmise sur Bardaï devenait une nécessité à laquelle se trouvait liée la validité de notre effort. Il était à craindre, en effet, que la situation n'allât en s'aggravant de jour en jour à Bardaï en présence d'une inaction de notre part, qui ne pouvait être interprétée par les Tédas que comme une preuve de faiblesse ou d'insuffisance de moyens. Il était impossible que les indigènes ne manifestassent pas leur étonnement de voir les Français, après avoir occupé Aïn-Galakka, Gouro, Djado et Zouar, s'arrêter brusquement en face du dernier centre à garder et n'en tirassent pas des déductions compromettantes pour notre prestige.

Aussi le commandant de la colonne insistait-il fermement auprès du commissaire du gouvernement général par intérim en vue d'obtenir du Département une liberté complète d'action sur Bardaï. Celle-ci se trouvait de toute façon subordonnée à l'arrivée du ravitaillement et des effectifs supplémentaires déjà réclamés. Avec une base aussi précaire que celle de Zouar, il ne fallait pas songer, en effet, à porter par delà le massif tibestien nos opérations de répression ou de police sur le versant oriental. Une entreprise sur Bardaï ne pouvait être tentée, avec chances de succès, qu'autant que nos moyens matériels devaient nous permettre non seulement de briser une résistance possible à Bardaï, mais encore d'agir efficacement sur tous les refuges de la montagne sans cesser de maintenir nos communications avec le versant ouest et avec Bilma. En un mot, la prise de possession de Bardaï comportait un mouvement d'extension sur presque tout l'ensemble du massif tibestien et ce mouvement n'était possible qu'avec des moyens et des ressources appropriés aux difficultés locales.

C'est dans cet esprit que le commandant de la colonne, d'accord avec les autorités de Zinder, avait envisagé la deuxième phase des opérations tibestiennes, pour lesquelles un renforcement des effectifs avait été jugé indispensable. Les faits du reste ne devaient pas tarder à justifier ces

desiderata et la surprise de Lobogué, par sa déconcertante manifestation, allait donner à la question de Bardaï un caractère de gravité auquel nous ne pouvions demeurer indifférents.

Affaire du puits de Lobogué. — Le 15 février, une corvée d'abreuvoir, composée du sergent Gouaillard, d'un caporal et 10 tirailleurs, était envoyée au puits de Lobogué (5 kilomètres à l'Est du camp de Zouar) par le commandant du groupe monté de Bilma, pour faire boire les animaux de réquisition, ainsi qu'un lot de chamelles et chamelons provenant de prises faites au cours des opérations.

Des coups de feu répétés se répercutant dans la montagne ayant été entendus de Zouar dans la direction de Lobogué, le chef de bataillon envoyait au pas de course l'adjudant-chef Lacorre avec 20 tirailleurs rassemblés à la hâte pour voir exactement ce qui se passait et prêter main forte, si besoin était, au petit détachement du sergent Gouaillard. Arrivé au puits, l'adjudant-chef Lacorre se trouvait en présence des cadavres du sergent Gouaillard, du caporal et de 5 tirailleurs. Il rencontrait quatre autres tirailleurs indemnes et apprenait par eux ce qui était arrivé.

Une bande que les tirailleurs évaluaient à 100 ou 150 Toubbous dissimulés dans la montagne s'était, à la faveur du terrain propice, glissée sans bruit à proximité du puits et s'était abattue comme une trombe sur les tirailleurs, qui avaient à peine eu le temps d'esquisser une résistance. Leur coup fait, les Toubbous s'étaient rapidement emparés des armes des tirailleurs tués et de celle d'un tirailleur tombé blessé dans le puits même et s'étaient enfuis à toute allure par le fond de l'enneri, vers la montagne, emmenant les chameaux du groupe. Les 4 tirailleurs indemnes, qui gardaient une partie des animaux dans un petit pâturage situé à environ 100 mètres du puits, avaient eu le temps de prendre position sur un rocher voisin, d'où ils avaient tiré sur les Toubbous, qui, déjà en fuite, abandonnaient dans leur précipitation le fusil d'un blessé rapidement hissé sur un chameau. Un Toubbou tué avait été également abandonné au puits même.

L'adjudant-chef Lacorre faisait fouiller le terrain, mais se rendant compte que la bande avait disparu tout entière, devait avoir une heure d'avance et s'était déjà enfoncée dans la montagne comprenait, ne se sentant pas en force, l'inutilité d'une poursuite qui devenait dangereuse autant qu'illusoire. Il envoyait prévenir à Zouar et rassemblait les corps du sergent et des tiraillleurs qu'il ramenait au camp.

Dès qu'il était informé de ces faits, le chef de bataillon rappelait d'urgence au camp la section méhariste du lieutenant Roucaud, qui se trouvait alors dans les pâturages de Beniedergué, à 10 kilomètres environ à l'Ouest de Zouar, et se préoccupait de constituer une forte reconnaissance de 60 fusils, à lancer sur les traces de la bande. Mais celle-ci avait alors plusieurs heures d'avance d'une fuite très rapide. Etant donnée l'heure tardive, il n'était pas possible de songer à envoyer la reconnaissance au pied levé dans l'espoir d'atteindre les Toubbous avant la nuit.

Dans ces conditions le chef de bataillon décidait d'attendre l'arrivée du lieutenant Roucaud et de mettre la reconnaissance en route le lendemain à 4 heures du matin sur la seule chance à tenter que la bande, après avoir franchi une distance jugée par elle suffisante, serait arrêtée dans quelque endroit de la montagne.

Reconnaissance de l'enneri Aouan. — La reconnaissance, composée du capitaine Figaret, commandant, du lieutenant Marsaud, adjoint, de l'aide-major Noël et de la *section d'Itchouma* (lieutenant Roucaud, sergent Delmas, 40 tirailleurs, maréchal des logis Jullien, 18 tirailleurs du détachement à pied, 10 goumiers et auxiliaires, 35 chameaux), quittait le camp le 16 février, à 4 heures du matin. Elle prenait bientôt les traces qui se dirigeaient vers l'Est, puis par l'enneri Aouan vers le Nord. Elle constatait que la bande avait fui à une allure très rapide vers Bardaï, abandonnant, après les avoir tués, les chameaux incapables de suivre.

La reconnaissance continuait ainsi pendant tout un jour dans la montagne, se heurtant à des passages de plus en plus difficiles et propices aux embuscades. Aucune trace d'arrêt de la bande n'était relevée. Tout indiquait, au contraire, qu'elle se dirigeait, d'une seule traite, vers Bardaï, et qu'à aucun moment, depuis Lobogué, il n'eût été possible au détachement de reprendre la moindre avance sur elle. Comment admettre qu'à travers une région, très pénible le jour et inaccessible la nuit à nos troupes, les Toubbous natifs, évoluant dans leur élément familier, puissent se laisser gagner de vitesse, quand ils sont fermement résolus à échapper? Il était aisé de se rendre compte que seule une grave imprudence procédant d'un excès de confiance aurait pu mettre la bande à la merci de nos représailles. Le cas ne s'était pas produit. Les Toubbous, soucieux de leur sécurité, n'avaient pas hésité à allier leurs moyens naturels aux précautions les plus élémentaires.

C'est pourquoi le commandant de la reconnaissance, comprenant l'inutilité d'une poursuite à travers les obstacles matériels du Tarso, s'arrêtait à la fin du jour pour installer un camp et décidait de rallier Zouar, où il était de retour le 17 à 16 heures.

En rentrant, la reconnaissance avait trouvé caché sous des buissons un Toubbou mortellement blessé, abandonné par la bande, qui avait pu fournir avant d'expirer des renseignements très précieux. La bande venue de Bardaï se composait exactement de 65 Khoans et Toubbous conduits par le gendre et les trois fils de Maï Chaffani. Cachée dans la montagne, elle avait, pendant plusieurs jours, épié nos mouvements, attendant une occasion favorable à quelque coup de main. Admirablement servie par les circonstances et aussi peut-être par la complicité d'indigènes de Zouar, elle avait pu ne pas être éventée. L'événement avait dépassé son attente et augmenté son audace.

***

A Bardaï, les Khoans échappés de Aïn-Galakka et de Gouro occupaient, au nombre d'une cinquantaine, l'ancien fortin turc, construction en pierre très solide, aux murs épais et élevés. Maï Chaffani s'efforçait de grouper autour de ce clan les éléments d'une résistance énergique. Il avait envoyé un messager à Koufra, vraisemblablement pour y demander un nouvel appui et il était à présumer qu'il ferait également appel, le cas échéant, aux déchets tripolitains que la marche progressive des Italiens ne devait pas manquer de refouler vers le Sud.

Situation de la colonne à Zouar. — Cet état de choses allait désormais imposer les précautions les plus rigoureuses dans le voisinage immédiat de Zouar. La proximité de la montagne constituait, en effet, un danger permanent pour nos corvées (abreuvoirs, pâturages, extraction de pierre, etc.), qui se faisaient obligatoirement à quelque distance du camp. Il était à prévoir que les Toubbous, encouragés par le succès de leur première tentative, chercheraient à la renouveler sous une autre forme.

Il ne paraissait plus possible d'imposer à nos troupes un rôle passif de défense sur le versant occidental sans les exposer aux conséquences regrettables d'une agitation entretenue parmi les éléments turbulents concentrés à Bardaï et sans porter la plus grave atteinte à notre prestige dans toute la région.

Aussi le commandant de la colonne insistait-il à nouveau sur la nécessité du renforcement de ses moyens matériels réclamé dès le début en prévision d'une marche sur Bardaï que les circonstances nouvelles ne permettaient pas de différer plus longtemps.

Arrivée à Zouar du deuxième échelon de ravitaillement. Section méhariste de Boultoum. — Le 17 février arrivait à Zouar, escorté par la section méhariste de Boultoum, le deuxième échelon du convoi de ravitaillement (15 tonnes de mil) destiné à porter jusqu'en fin mai l'approvisionnement de la colonne. Cet approvisionnement, basé sur les ressources limitées du poste de Bilma, devait permettre d'attendre l'arrivée du stock complémentaire demandé pour l'année, réclamé à l'occasion de l'azalaï de mars (départ habituel de Beurkott 15 mars). C'était la vie assurée pour la petite colonne.

Considérations relatives à une marche sur Bardaï. — A cet instant l'inquiétude du ravitaillement étant momentanément dissipée, une marche sur Bardaï, en admettant qu'elle fût autorisée, ne se trouvait plus subordonnée qu'à une question d'effectifs. Si ceux-ci, tels qu'ils existaient alors, avaient pu être maintenus intégralement au Tibesti, une entreprise sur la capitale téda eût été réalisable, puisque le commandant de la colonne disposait justement des animaux de réquisition nécessaires pour effectuer le mouvement.

Mais il fallait compter sur les nécessités futures du ravitaillement et le renvoi presque immédiat à Bilma d'une nouvelle unité méhariste pour aller chercher l'approvisionnement annuel attendu par l'azalaï de mars.

Cette amputation indispensable allait replacer, à peu de choses près, la colonne, dans sa situation du début. Les 145 tirailleurs réguliers susceptibles d'être maintenus au Tibesti ne constituaient pas un contingent suffisant pour faire face à toutes les éventualités d'une action simultanée sur les deux versants tibestiens, d'autant qu'à Bardaï la présence d'un parti khoan, nullement démoralisé après sa fuite du Borkou et autour duquel les excitations de Maï Chaffani avaient déjà groupé une centaine de Toubbous bien armés, rendait très vraisemblable la résistance des Bardaïens dans le fortin turc et le blockhaus du derdé. L'obligation de laisser à Zouar une garnison de 45 à 50 hommes pour le moins aurait ramené du coup la troupe devant opérer sur le versant occidental à 100 tirailleurs réguliers. C'était là une force insuffisante dans les circonstances de lutte à envisager et il ne s'agissait pas seulement de prendre Bardaï : il importait de dominer tout le massif, de poursuivre efficacement l'adversaire et de rayonner à travers une région tourmentée, inexplorée, propice aux embuscades et où l'ennemi pouvait facilement s'accrocher. Les pertes subies par la colonne du colonel Largeau forte de 600 hommes contre une force de 150 à 200 Khoans comportait un enseignement dont il fallait bien tenir compte. Et si l'on considère que le Borkou, pays de plaines, avait pu être rapidement purgé, que le Tibesti, au contraire, pays de montagnes difficiles et bien souvent inaccessibles à nos troupes, constituait par sa nature un organe exceptionnel de résistance prolongée pour l'adversaire, il est facile de comprendre les graves embarras auxquels se serait heurtée la petite colonne à Bardaï avec le souci de ses impedimenta (animaux) et de ses communications avec l'arrière.

L'envoi au Tibesti de la section méhariste de N'Guigmi, réclamé par le commandant de la colonne dès son départ de Bilma (novembre 1913), s'imposait donc d'une manière absolue, dans l'éventualité de notre action sur le versant oriental.

Envoi au Kaouar de la section méhariste d'Itchouma. — Le commandant de la colonne ne pouvait dans ces conditions que se conformer rigoureusement aux instructions qu'il avait reçues et qui lui avaient été formellement réitérées : « Limiter son action au versant occidental en attendant que des renseignements précis aient permis d'envisager un nouveau mouvement dont le département se réservait d'apprécier l'opportunité. » Au surplus, en date du 3 janvier 1914, le commandant p. i. du territoire interdisait de dépasser la région Abo-Zouar sans nouvelles instructions, faisant valoir qu'un échec dans une marche sur Bardaï pourrait avoir en France un retentissement préjudiciable à notre politique.

Le 24 février, la section d'Itchouma était dirigée sur le Kaouar avec mission d'aller recevoir, à Bilma, le complément de l'approvisionnement annuel attendu par l'azalaï de mars et de l'escor-

ter jusqu'à Zouar. Elle amenait les animaux à vide du deuxième échelon et assurait le retour à Bilma du capitaine Figaret, ainsi que de deux officiers rapatriables, le lieutenant Marsaud et le vétérinaire Bény. Quant à la section de mitrailleuses, elles était maintenue à Zouar avec les 18 hommes du groupe du Kaouar en prévision d'une action ultérieure sur Bardaï.

Limitation formelle de notre action au seul versant occidental. Instructions du territoire. — Par lettre du 22 janvier 1914, arrivée à Zouar dans les premiers jours de mars, le commandant p. i. du territoire faisait savoir au commandant de la colonne : qu'il ne pouvait détourner la section méhariste de N'Guigmi de sa mission de protection du territoire pour l'envoyer au Tibesti ; que les effectifs de la colonne avaient été fixés une fois pour toutes, par les ordres du territoire ; qu'ils étaient suffisants pour organiser la région Abo-Tao-Zouar (versant occidental), le Département s'opposant à toute tentative sur Bardaï ; que les difficultés de toutes sortes rencontrées dans l'occupation des nouvelles régions incitaient à ne pas chercher davantage une mainmise sur le pays ; et que notre rôle devait se borner, par le moyen de deux sections méharistes, à installer un réseau de surveillance pour interdire aux dissidents toute incursion dans le Kaouar et l'Azbin. Il recommandait d'éviter tout engagement où nous ne serions pas certains d'obtenir le succès.

Ces prescriptions rigoureuses, venant à l'appui d'instructions antérieures déjà précisées sur le rôle de la colonne d'opération, marquaient ainsi d'une façon absolument nette la limitation de notre effort au versant occidental tibestien. C'était là un point important, car la tactique à employer sur le versant occidental devait nécessairement varier avec les aperçus et comporter des moyens appropriés à ces derniers.

Dans le cas, en effet, d'une action éventuelle contre Bardaï il convenait de préparer l'offensive. Il fallait pour cela, après avoir assuré la base d'opérations, rechercher et reconnaître les voies d'accès du versant oriental et en établir les particularités tant au point de vue militaire qu'au point de vue administratif (convois). Il était nécessaire en un mot de prendre un contact étroit avec la montagne. C'est à cette conception que le commandant de la colonne avait obéi, tout d'abord, en vertu des instructions initiales qu'il avait reçues et qui pouvaient se résumer ainsi : occupation d'un point convenable sur le versant occidental : 1° en vue de la surveillance des principaux passages du versant ; 2° en vue d'une action ultérieure sur Bardaï.

Aussi après avoir reconnu toute la bordure ouest du massif tibestien, après avoir pénétré dans les enneris de la montagne jusqu'à la limite de leur praticabilité, après avoir amené un assez grand nombre de soumissions, après avoir fait procéder sans retard à l'édification d'un solide blockhaus point d'appui à Zouar, le chef de bataillon s'était-il préoccupé de l'étude du conditionnement de l'occupation opportune de Bardaï.

Des instructions spéciales du Département avaient, il est vrai, prescrit dès le début la limitation provisoire de notre action au seul versant occidental, en raison des difficultés matérielles peut-être insurmontables, que pouvait présenter surtout en plein hiver une marche sur Bardaï à travers le Tarso. Mais il convenait de remarquer à ce propos que l'ordre avait été également envoyé au commandant de la colonne d'étudier une route praticable par le Nord, ce qui donnait à entendre que la question matérielle du franchissement de la chaîne tibestienne était alors l'exclusive préoccupation de l'autorité supérieure. Or les renseignements assez précis recueillis sur la praticabilité d'une piste de Wour (Abo) à Bardaï permettaient de conclure à l'emploi possible de cette voie pour une colonne.

En insistant, dès l'origine, sur la nécessité d'une augmentation de ses effectifs, le commandant de la colonne avait surtout le souci d'être en mesure d'assurer efficacement la préparation d'un mouvement en avant auquel le Département ne pouvait pas être systématiquement opposé. Il avait jugé raisonnable, à la distance considérable où il se trouvait de toute base d'appui, de compter avec les surprises dans un pays de configuration exceptionnelle susceptible d'être habilement exploité par une population naturellement pillarde que devait gagner la fièvre d'agitation senoussiste sévissant des limites du Borkou aux confins de la Cyrénaïque et de la Tripolitaine.

La situation politique nouvelle créée à Bardaï par l'attitude nettement antifrançaise du derdé Chaffani soulignait le bien fondé de ces prévisions.

Mais la lettre déjà mentionnée ne permettait plus au commandant de la colonne d'escompter le moindre appui de Zinder dans ce sens, puisqu'elle marquait la volonté bien nette d'appliquer rigoureusement le programme d'action restreinte soumis aux autorités supérieures à Dakar.

Débarrassé du facteur que représentait le mouvement éventuel sur Bardaï, le problème se simplifiait dans de notables proportions. L'organisation du versant occidental se résumait à un blockhaus solide à Zouar devant servir de point d'appui aux deux sections méharistes que leurs opérations de police étaient susceptibles d'amener inopinément dans les parages tibestiens. Si les réfractaires du versant occidental n'étaient plus guère susceptibles de nous créer de sérieux embarras, en revanche nous avions à nous garantir de la façon la plus rigoureuse contre les entreprises des bandes de Bardaï dont l'importance tendait à s'accroître chaque jour à l'appel de Maï Chaffani.

L'affaire de Lobogué avait prouvé le danger, pour les détachements méharistes, du voisinage trop immédiat du massif montagneux où une bande nombreuse pouvait aisément se dissimuler et d'où elle pouvait guetter l'opportunité d'un coup de main, qui, à l'égard d'une unité méhariste, correspond toujours à une difficulté momentanée d'abreuvoir ou de pâturage. Il était de

toute nécessité que les sections méharistes, dont le seul rôle devait être, en dehors des escortes de convois, la nomadisation en même temps que la police dans ces régions accessibles aux rezzous, se tinssent en principe dans les zones de pâturages situées à 2 ou 3 jours à l'Ouest du massif montagneux. De ces zones où le service de sûreté est rendu plus facile par la nature du pays, elles pourraient rayonner à leur gré et foncer inopinément sur telle partie du versant tibestien qu'elles jugeraient convenable. Leur séjour dans les parages de Zouar n'aurait d'autre but que leur ravitaillement en vue d'une nouvelle période de nomadisation, de reconnaissance ou de police. Les sections ainsi employées seraient à même de donner tout leur effort, en évitant de prêter le flanc aux convoitises des bandes du versant interdit (Bardaï).

En ce qui concernait la garnison de Zouar, bien que le blockhaus en construction dût constituer un organe de défense de premier ordre, même avec une faible troupe, le chef de bataillon estimait prudent autant qu'impolitique de limiter son effectif à moins de 50 fusils. Et puisque la section de mitrailleuses se trouvait alors à Zouar, il semblait tout à fait opportun de l'y laisser définitivement plutôt qu'à Bilma.

Quant à la section d'artillerie dont le transfert à Zouar en vue d'une opération sur Bardaï avait nécessité un très gros effort, son emploi ne se justifiait plus dans les circonstances précédemment envisagées.

Or la lettre ne faisait nullement mention du sort qui devait être réservé à cette unité. Et le déplacement d'un lourd matériel à travers des zones désertiques comportait trop de conséquences pour que le chef de bataillon pût se permettre de rien faire à ce sujet sans un ordre exprès du commandement.

En définitive, une action limitée au versant occidental devait comporter : le poste blockhaus de Zouar (50 tirailleurs, une section de mitrailleuses) sous le commandement d'un officier; le concours déterminé par les circonstances de deux sections méharistes qui, n'ayant pas de poste grenier à garder, pourraient disposer de leur effectif complet.

Ces sections méharistes n'avaient, du reste, pas à borner leur action exclusivement au versant tibestien. Leur véritable rôle devait être d'assurer la police dans toute la région comprise entre Bilma, Djado, Abo et Yoo avec, comme point d'appui éventuel, suivant la zone d'opérations Bilma, Djado ou Zouar. Une des sections pouvait être plus spécialement attachée au nouveau secteur tibestien, l'autre au secteur central de Bilma-Djado, le commandant du cercle de Bilma se réservant toujours la faveur de régler l'emploi de ces sections suivant les exigences de la situation.

Telles étaient les propositions adressées le 10 mars au territoire par le commandant de la colonne. Elles replaçaient en somme les choses au point où elles se seraient trouvées si, au lieu de la mise en branle d'une colonne à travers des régions difficiles, on s'était borné à la levée de l'interdiction relative au franchissement du 12e méridien que nos sections méharistes eussent pu librement dépasser pour aller faire la police sur le versant occidental tibestien.

Limitation provisoire du rôle de nos troupes sur le versant occidental, action ultérieure possible contre Bardaï. — A peine ces dernières dispositions étaient-elles arrêtées sur les bases fixées par le commandant par intérim du territoire que des instructions nouvelles du Département parvenaient à Zouar précisant le rôle de nos troupes sur le versant occidental.

Faisant allusion aux lenteurs de communications qui ne lui permettaient pas d'être opportunément renseigné sur la marche des opérations au Tibesti, le ministre câblait : « Je ne puis avoir opinion au sujet opportunité marche sur Bardaï, mais j'estime nécessaire s'en tenir mes ordres précédents et se contenter de tenir cette année versant occidental tibestien. Reconnaissances pourront être poussées dans les directions utiles et tous renseignements recueillis en vue action ultérieure possible. » Ainsi le Département n'était pas systématiquement opposé à une tentative sur Bardaï. Le programme primitif d'action progressive au Tibesti subsistait tout entier, la 2e phase de l'opération (marche sur Bardaï) comportant simplement un délai jugé nécessaire par le Département pour lui permettre d'être exactement fixé sur les conditions de notre occupation.

Le programme du Département était du reste accompli sur le versant occidental et la mission du chef de bataillon commandant la colonne d'opérations pouvait être considérée comme close. Cet officier supérieur, rapatriable à la côte le 7 juin, n'était plus normalement restreint à prolonger son séjour au Tibesti du moment que, les opérations de la première phase de l'occupation étant achevées, la marche sur Bardaï était reportée à une date indéterminée. L'occupation du versant occidental était définitivement assise par l'établissement d'un solide blockhaus qui allait contenir au mois de mai le ravitaillement des troupes jusqu'en fin décembre et sur lequel pouvaient s'appuyer les deux sections méharistes chargées de poursuivre l'œuvre de pacification. Il importait simplement de confier le commandement du secteur ouest tibestien à un capitaine, en raison de l'importance des effectifs et du matériel maintenus dans la perspective d'une action ultérieure sur Bardaï. Le chef de bataillon télégraphiait dans ce sens au commandant p. i. du territoire en annonçant son départ aux fins de rapatriement, vers le 15 mai, après l'arrivée du convoi de ravitaillement attendu par l'azalaï de mars.

Modifications dans l'état politique du versant oriental. Dissensions à Bardaï. — La situation à Bardaï venait du reste de se modifier sensiblement par suite de dissensions survenues entre le derdé et ses Toubbous à l'occasion du partage des prises faites à Lobogué.

Cupide comme tous les Toubbous, Maï Chaffani n'avait pas su résister à la tentation de s'attribuer la part du lion et, comme les chefs khoans devaient parler un peu en maîtres à Bardaï et qu'il avait fallu également les satisfaire, il n'était resté pour les Toubbous qu'une part dérisoire. Mécontents à juste titre, et comprenant qu'il en serait toujours ainsi, les Toubbous groupés à Bardaï autour de Maï Chaffani l'avaient quitté en grande partie, et tous ceux qui, sollicités par le derdé, se disposaient à répondre à son appel étaient du coup restés chez eux.

Ainsi se trouvait enrayé le mouvement des dissidents vers Bardaï où Maï Chaffani avait compté constituer un important groupement de fusils à sa dévotion.

Toutefois en raison de la versatilité du Toubbou, il importait de ne pas tirer une conclusion trop nette de cette nouvelle situation du versant oriental tibestien, surtout dans l'hypothèse d'une intervention senoussiste sollicitée depuis longtemps par Maï Chaffani et rendue vraisemblable par le séjour prolongé des Khoans à Bardaï.

Départ des Khoans de Bardaï pour Koufra. — Déjà le bruit s'était répandu au Tibesti de l'arrivée imminente à Bardaï d'un fort parti arabe des confins de la Cyrénaïque. Mais une nouvelle inattendue parvenait tout à coup à Zouar, éclairant d'un jour nouveau l'état politique du pays : les Khoans venaient de quitter Bardaï pour Tezeur et Koufra, définitivement rappelés, disait-on, par leurs chefs senoussistes. Ces renseignements émanaient de deux indigènes de Zouar envoyés spécialement à Bardaï par le commandant de la colonne, et qui, d'abord incarcérés par les Khoans, avaient réussi à s'enfuir de la capitale tibestienne, après le départ de ces derniers.

Ainsi, non seulement Maï Chaffani n'avait pas obtenu de Koufra les renforts qu'il en attendait, mais il avait dû se résigner au rappel des derniers Khoans demeurés au Tibesti. Le derdé, livré à ses seuls moyens, ne paraissait guère capable désormais de nous causer de graves inquiétudes. La présence des Khoans à Bardaï représentait en effet, aux yeux des Toubbous, comme un appui permanent des autorités de Koufra dans l'effort de résistance à opposer à notre action.

De même qu'elle avait enrayé le mouvement des soumissions sur le versant occidental, elle était devenue le pôle d'attraction des éléments réfractaires du Tou en vue d'une manifestation d'énergie que notre arrêt à Zouar n'avait pu que contribuer à encourager.

Par la défection des Khoans, les Toubbous sentaient manquer sous eux l'étai dont ils avaient besoin. Aussi était-il permis de prévoir que l'occupation future de Bardaï se présenterait désormais dans des conditions analogues à celles qui avaient marqué notre prise de possession du versant occidental.

Liaison avec Aïn-Galakka. Essai de jonction avec les troupes du Tchad. — Malgré la détente produite dans tout le massif tibestien par le départ des Khoans, qui soulignait la désaffection, au moins momentanée, du chef de Koufra pour la cause du derdé, il importait de ne pas demeurer inactif. Quels étaient les véritables mobiles qui avaient guidé les senoussistes dans leur subite détermination si peu justifiée par les bruits répandus de leur prochaine intervention ? Les affaires de Cyrénaïque, en absorbant toutes leurs forces, leur faisaient-elles une obligation de rassembler tous leurs contingents encore épars, ou simplement la crainte des représailles qu'ils supposaient prochaines de notre part et les risques d'une traversée précipitée du désert de Libye en saison chaude avaient-ils incité les Khoans à ne pas s'attarder davantage au Tibesti ?

C'est ce qu'il était difficile d'établir. Quoi qu'il en soit, il convenait de poursuivre l'œuvre de pacification sur le versant occidental et de préparer, dans le sens des instructions ministérielles, par une action politique suivie, tout en continuant nos reconnaissances, notre mouvement éventuel sur Bardaï.

Dans ses instructions récentes, le gouverneur général avait rappelé la nécessité de la réalisation d'une jonction effective des troupes du Niger et du Tchad conformément aux vues du Département.

Déjà une liaison par courrier était établie, depuis le mois de janvier, entre Zouar et Faya qui avait permis d'envisager une utile collaboration des deux régions.

Les nécessités du ravitaillement avaient seules empêché le commandant de la colonne de donner à ses reconnaissances dans le Sud toute l'envergure désirable. En particulier, l'effort fourni par les chameaux de la section de Boultoum dans les deux trajets consécutifs qu'ils avaient eu à accomplir entre le Kaouar et le Tibesti avait imposé leur mise au repos. Tout en nomadisant, le commandant de la section avait exploré la région de Marmar.

Malgré l'état encore précaire des animaux, le commandant de la colonne faisait savoir au commandant de la région ennedi Borkou qu'une reconnaissance serait à Doumar (mare de Totoss) à mi-route de Zouar et Aïn-Galakka pour le 15 avril avec l'espoir d'y rencontrer un détachement venu du Borkou.

Reconnaissance enneri Doumar, mare de Totoss. — Le 8 avril une reconnaissance composée des lieutenant Meyer, commandant la reconnaissance, docteur Noël, sergent Alis, 50 tirailleurs (section de Boultoum), 15 auxiliaires (touareg et toubbous), quittait Zouar avec mission de se rendre à Doumar en vue d'une jonction possible avec les troupes du Borkou.

Le lieutenant Meyer avait ordre d'arriver à Doumar pour le 15 avril et d'y séjourner les 16, 17 et 18 avril.

La reconnaissance campait le 8 à Odou, le 9 au puits de Sherda, arrivait le 10 à Ogouï, campait le 12 à Maro, le 13 à Aoué, le 14 à Kouatirey et arrivait au puits de Doumar le 15, accomplissant un trajet total de 175 kilomètres.

En ce point terminus de la reconnaissance, le

lieutenant Meyer trouvait un courrier venu de Faya; le commandant de la circonscription Borkou-ennedi faisait connaître que, au moment précis où il se disposait à partir pour Doumar, il avait reçu l'ordre du commandant des troupes du Tchad de se rendre dans l'ennedi pour réduire les groupes de pillards qui y étaient encore réfugiés et qui continuaient à jeter le trouble parmi les populations septentrionales de l'Ouadaï. La reconnaissance séjournait néanmoins à Doumar les 16, 17 et 18, pour faire pâturer les chameaux tout en explorant la région. Un auxiliaire avait été tué au cours d'une poursuite contre un parti toubbou. Partie de Doumar le 19, la reconnaissance était de retour à Zouar le 26 avril sans incident nouveau.

Le mouvement sur Bardaï.

A ce moment parvenait à Zouar (25 avril) un courrier rapide porteur d'ordres spéciaux transmis par le nouveau commissaire du gouvernement, colonel Venel, et relatifs à une marche sur Bardaï, définitivement autorisée par le Département.

Aussitôt en possession de ses pouvoirs à Zinder (premiers jours de mars) le commandant du territoire, après avoir étudié le dossier du Tibesti, avait immédiatement compris la nécessité d'une action urgente contre Bardaï, action à laquelle était lié notre prestige dans toute l'étendue de nos confins sahariens.

La mise en branle d'une colonne d'opérations dirigées contre le Tibesti comportait mieux évidemment qu'une simple police des rezzous sur les pistes désertiques, police dont le soin eût pu incomber aussi bien aux détachements méharistes de Bilma après levée de l'interdiction concernant le douzième méridien. Elle appelait, à notre avis, d'autres résultats plus en rapport avec le gros effort entrepris et ces résultats tenaient dans l'exercice d'un contrôle absolu sur les repaires mêmes des pillards toubbous.

Or, l'occupation du versant ouest par l'établissement d'un point d'appui dans la vallée de Zouar ne pouvait être considérée que comme une étape préliminaire indispensable avant d'atteindre le véritable but qui embrassait le massif tibestien avec Bardaï comme objectif principal.

Aussi bien le commandant de la colonne, dès sa prise de contact avec l'élément tibestien, s'était-il moins préoccupé de se retrancher derrière les restrictions dont sa mission s'était trouvée grevée dès le début, que de présenter aux autorités supérieures une situation vraie reposant sur l'étude du pays, la constatation rigoureuse des faits et la marche pressante des événements.

C'est dans cet esprit que, soucieux des ordres reçus dont il avait toujours ménagé l'exécution, il avait cru devoir néanmoins préparer la voie à un revirement qu'en toute conscience il jugeait inévitable. L'arrivée au territoire du colonel Venel avait produit ce revirement, que le chef de bataillon n'osait plus escompter pour l'année en cours après les limitations formelles imposées à notre occupation, sur les données hypothétiques du début. Dix jours avaient suffi au nouveau commandant du territoire pour obtenir du gouvernement général et du Département l'autorisation de la marche sur Bardaï, dans les conditions envisagées par le commandant de la colonne dans son télégramme du 10 février (marche sur Bardaï après l'arrivée du convoi de ravitaillement pour l'année et le renforcement des effectifs par l'envoi de la section méhariste de N'Guigmi et d'un détachement de 30 tirailleurs à pied). Toutefois, le colonel Venel, préoccupé, à juste titre, de ne pas donner à l'occupation tibestienne l'importance disproportionnée à l'effort dont le territoire était normalement capable, insistait sur les graves complications qui pourraient peut-être résulter par suite de la création d'un poste militaire permanent à Bardaï.

Dans son projet d'organisation il faisait valoir qu'une garnison fixe à Bardaï, séparée de la zone occidentale par la chaîne du Tarso difficile à franchir, serait très en l'air et ne pourrait compter que sur elle-même, que ses relations postales avec la région de Zouar seraient toujours très précaires, les courriers dans les étroits défilés où passent les routes étant toujours à la merci d'un coup de main de quelques bandits, que la création d'un poste intermédiaire entre Bardaï et Zouar entraînerait un relèvement considérable de l'effectif et que ce dernier aurait pour effet d'augmenter à un haut degré l'effort à fournir par le territoire dans l'exécution des transports en accaparant presque exclusivement les sections méharistes pour le service des convois. Or les effectifs du bataillon n° 3 pouvaient-ils sans difficultés satisfaire à de semblables exigences sans cesser de faire face aux obligations courantes du territoire? Aussi bien, avant de se lancer dans une entreprise lourde de charges et d'aléas, paraissait-il raisonnable d'attendre les résultats de notre exploration du versant occidental. Ce qui importait c'était d'aller à Bardaï avec la faculté et les moyens d'y opérer efficacement pendant tout le temps désirable, le régime définitif d'occupation demeurant subordonné aux événements.

La question envisagée permettait, sans engager l'avenir, de parer aux nécessités les plus immédiates.

Reconnaissance Kayougué-Debassar. — Le ravitaillement et les renforts attendus ne devant parvenir à Zouar qu'à la fin de mai (départ de l'azalaï de Beurkott reporté au 15 avril), le chef de bataillon en profitait pour activer les derniers travaux du poste et parfaire l'œuvre de pacification sur le versant ouest.

Afin de hâter les dernières soumissions de la région encore réfractaire Debassar-Goubour, une reconnaissance de 30 tirailleurs à pied sous le commandement de l'adjudant indigène Kolo Diarra y était envoyée par l'itinéraire Mossoï-Kayougué, tandis que la section méhariste de

Boultoum (lieutenant Meyer) avait pour mission de surveiller, tout en nomadisant, la région de Yoo-Kayougué par laquelle elle pouvait se tenir en liaison avec la reconnaissance.

Le 2 mai, dans la nuit, l'adjudant Kolo Diarra pénétrait dans l'oasis de Debassar, et réussissait au petit jour à surprendre les dissidents, qui après un court engagement s'enfuirent en abandonnant 3 tués et 18 chameaux.

Le 22 mai, le détachement Kolo Diarra ralliait à Kayougué la section Meyer avec laquelle il était de retour à Zouar le 25.

Arrivée du ravitaillement et des renforts. — Le 26 mai, arrivait à Zouar le premier échelon du ravitaillement avec la section méhariste d'Itchouma (lieutenant Roucaud, Dr Rainaut) et un détachement à pied de 30 hommes. Le 3 juin arrivait le deuxième échelon avec le capitaine Figaret, le lieutenant Campenon et la section de N'Guigmi (lieutenant Gamory Dubourdeau). Ces deux convois avaient beaucoup souffert pendant le trajet principalement entre Otoma et Zouar, par suite de la chaleur excessive (50° à l'ombre constatée à Zouar) et du manque d'eau à Défirou. De nombreux tirailleurs et bellahs étaient tombés épuisés avant d'atteindre le kassoum de Zouar-Ké où les détachements étaient arrivés à bout de forces. En particulier, le capitaine Figaret, dont les animaux, prélevés à Bilma sur un convoi venu de Gouré, étaient dans un état des plus précaires, avait dû, pressé par le manque d'eau, faire une dernière étape de vingt-trois heures de marche, d'affilée, pour gagner Zouar-Ké.

Le dévouement et l'énergie des chefs de détachements avaient eu raison des difficultés et, malgré un déchet assez sensible parmi les animaux, le ravitaillement au complet était arrivé à destination.

Marche sur Bardaï. — Après avoir assuré la mise en route le 6 juin sur le Kaouar du personnel rapatriable (lieutenant Baliff, Dr Noël, sergent Donzeau), des tirailleurs libérables et des animaux de réquisition inemployés, le chef de bataillon arrêtait définitivement la composition de la colonne du Bardaï.

Elle comprenait :

Chef de bataillon Löfler, commandant;
Médecin aide-major Rainaut;
Section méhariste d'Itchouma (lieutenant Roucaud, sergent Delmas, 50 tirailleurs);
Section méhariste de N'Guigmi (lieutenant Gamory Dubourdeau, sergent Baclet, 57 tirailleurs);
Section méhariste de Boultoum (lieutenant Meyer, sergent Alis, 46 tirailleurs);
Section de mitrailleuses (sergent Bruchon, 8 tirailleurs);
Section d'artillerie (lieutenant Campenon, maréchaux des logis Jullien, Le Digabel, artificier Rousselot, 25 canonniers indigènes);
Trente auxiliaires touareg et toubbous;
Convoi de 160 chameaux de réquisition portant quatre mois de vivres.

Cet approvisionnement était calculé de manière à permettre à la colonne d'opérer sur le versant oriental pendant les mois de juillet, août, septembre, c'est-à-dire jusqu'à l'époque de la dislocation que, pour l'économie des forces, il importait de faire coïncider à Bilma avec le mouvement caravanier (azalaï) d'octobre. Obéissant aux suggestions du commandant du territoire, le chef de bataillon estimait, en effet, inutile de constituer à Bardaï une importante réserve de vivres, du moment que la création d'un poste permanent en ce point ne s'imposait pas *a priori*.

L'achèvement du blockhaus de Zouar permettait, en effet, l'emmagasinage, à l'abri des intempéries, de tous les vivres et du matériel laissés par la colonne, et la section d'infanterie (adjudant-chef Lacorre, sergent Giudicelli) affectée à ce poste devait en assurer la garde, tout en disposant d'une petite force mobile suffisante pour la surveillance des populations.

Autant pour désencombrer Zouar que pour faciliter à la colonne l'accès de la montagne dans le voisinage de Wour (Abo), un détachement d'avant-garde composé de la section méhariste d'Itchouma, de la section de mitrailleuses, d'une escouade de la section méhariste de N'Guigmi, de 14 auxiliaires touareg et toubbous, sous le commandement du lieutenant Roucaud, était mis en route le 8 juin. Sa mission consistait à fouiller les principaux enneris, à disperser les dissidents, sans trop étendre son rayon d'action, de manière à se retrouver au puits principal de Wour, pour le 14 juin, date d'arrivée probable du gros de la colonne.

Le 11 juin, ce dernier quittait lui même Zouar à 3 h. 30 pour aller camper à Zouar-Ké où il arrivait à 18 h. 30. Le commandant de la colonne y trouvait un courrier rapide venu de Bilma et porteur d'instructions nouvelles au sujet de Bardaï. L'occupation permanente de Bardaï était décidée et devait nécessiter la constitution, en ce point, d'un approvisionnement pour une garnison de 125 hommes environ. Il n'était plus possible de revenir sur les mesures prises au départ de Zouar. Les animaux de réquisition en excédent avaient été renvoyés le 6 juin avec le lieutenant Baliff et le transport du complément d'approvisionnement indispensable à Bardaï allait nécessiter, dès l'arrivée de la colonne sur le versant oriental, le renvoi à Zouar de tous les animaux disponibles pour la constitution du convoi imprévu.

Poursuivant sa route, le convoi campait le 12 juin à l'enneri Mi, le 13 juin à Aro et faisait sa jonction le 14 juin au puits principal de Wour avec le détachement Roucaud.

A son arrivée à Wour, ce détachement s'était heurté à un parti toubbou qui, après avoir tenté une résistance dans les rochers, s'était enfui en abandonnant sur le terrain 4 tués et 4 fusils. Il avait ensuite poussé une pointe jusqu'à Madigué, autant pour disperser les groupes toubbous hostiles que pour reconnaître un passage praticable à la colonne dans un terrain mal défini par les renseignements et où il importait de ne pas s'engager à la légère avec des animaux peu robustes.

Après un repos de deux jours à Wour (abreuvoir et pâturage des animaux) la colonne quittait ce point, le 17, dans l'ordre suivant :

Avant-garde : une section méhariste, section de mitrailleuses, goumiers touareg.
Gros : une section méhariste, section d'artillerie.
Convoi : sous la protection immédiate d'une section méhariste, dispositif qui devait être maintenu jusqu'à l'arrivée à Bardaï.

La colonne campait le 17 juin à Madigué, le 18 à Arma-Koumri, le 20 à Bowa, le 21 à Toudoussou, le 22 à Béni-Drousso et était en vue de Bardaï le 23 juin, à 10 heures du matin. Toute cette traversée du pays d'Abo s'était effectuée sans incident notable. Villages et palmeraies avaient été trouvés abandonnés et les groupes hostiles apparus dans les rochers de Madigué et de Toudoufou avaient été complètement dispersés par les détachements d'avant-garde. Le trajet toutefois avait été très dur pour les animaux. Le relief, sans être excessif, atteignait néanmoins 1.300 à 1.400 mètres d'altitude. L'ascension continue entre Wour et Arma-Koumri comportait des pentes assez raides sur laquelle les animaux, à bout de souffle, s'arrêtaient, les jambes flageolantes dans les à-coups inévitables de la marche. Le sol recouvert d'un éboulis de pierres de lave provoquait des chutes fréquentes.

Toutefois, aucun obstacle n'avait sérieusement compromis cette traversée de la chaîne, que la rareté des pâturages et l'insuffisance physique des bêtes avaient surtout contribué à rendre pénible.

Occupation de Bardaï.

Au campement de Béni-Drousso, le commandant de la colonne avait recueilli, auprès de plusieurs indigènes capturés, des renseignements assez précis sur les dispositions des gens de la vallée de Bardaï.

Maï Chaffani, avec une partie de la population, avait fui vers Zoumri après avoir vainement essayé d'organiser une résistance à opposer à notre entrée dans la palmeraie. Les gens du village de Doudoui, d'Arnachibé, de Bougué, de Tiski, s'étaient retirés dans les rochers avoisinants, résolus à se soumettre aussitôt après notre installation à Bardaï.

S'inspirant de ces dispositions, le chef de bataillon faisait le 23, au matin, son entrée dans la palmeraie sans rien abandonner des mesures de sécurité indispensables. Il arrêtait l'avant-garde à 800 mètres du fort turc et du blockhaus de Maï Chaffani et, sous la protection de fortes patrouilles, chargeait le lieutenant Campenon du choix d'une position d'artillerie pour la destruction du blockhaus du derdé, par laquelle il importait de marquer la fin du régime de ce chef. Cette construction était détruite, le camp de la colonne installé au fort turc et des patrouilles étaient envoyées en tous sens pour fouiller la palmeraie, principalement vers le Sud-Est.

Des agents qui, au départ de la colonne de Zouar, avaient été envoyés directement à travers le Tarso, dans les parages de Bardaï, pour y déterminer un mouvement favorable depuis longtemps préparé par notre action politique, se présentaient au camp. Grâce à des intelligences parmi quelques familles influentes, ils avaient réussi à provoquer la scission qui avait determiné la désaffection de la majeure partie de la population pour la cause de Maï Chaffani et confirmaient, en tous points, les premiers bruits déjà recueillis à ce sujet.

Dès le lendemain, 24 juin, en effet, des soumissions se produisaient et une centaine de familles ne tardaient pas à reprendre leur place dans la vallée après avoir versé 40 fusils entre nos mains.

Opérations sur le versant oriental.

Reconnaissance sur Zoumri. — Assuré de la présence de Maï Chaffani vers Zoumri, le chef de bataillon mettait en route, le 25 juin sur ce point, une reconnaissance composée du capitaine Figaret, commandant la reconnaissance, du médecin aide-major Rainaut, de la section méhariste d'Itchouma (lieutenant Roucaud, 40 tirailleurs), de la section méhariste de N'Guigmi (lieutenant Gamory Dubourdeau, sergent Baclet, 40 tirailleurs), de 20 goumiers touareg et auxiliaires toubbous.

La reconnaissance pénétrait le 25 dans la palmeraie dont les villages étaient trouvés évacués. Après avoir installé un campement à Wonnofo, le capitaine Figaret détachait des groupes à pied vers le Sud et le Sud-Est pour fouiller les enneris de la montagne. Ces groupes se heurtaient à divers partis toubbous qui tentaient inutilement de résister et s'enfuyaient en abandonnant un certain nombre d'animaux parmi lesquels les trois chevaux de Maï Chaffani.

Dans la nuit, des coups de feu étaient tirés à deux reprises sur le carré et un parti toubbou essayait d'enlever une des sentinelles placées sur les hauteurs. Mais il était facilement repoussé par le petit poste le plus voisin.

Pendant quatre jours des détachements étaient employés à l'exploration de la montagne qu'ils débarrassaient de ses groupes hostiles.

Le commandant de la reconnaissance apprenant par des indigènes capturés que le derdé s'était enfui dans la direction de Aozou, avec une partie de ses gens, se disposait à l'y poursuivre. Mais la route directe sur ce point était signalée comme impraticable pour une troupe nombreuse à chameaux.

Le capitaine Figaret, pour user d'une route plus commode, se rabattait donc sur Bardaï où il était de retour le 3 juillet au soir.

Reconnaissance sur Aozou. — La reconnaissance était reformée, toujours sous les ordres du capitaine Figaret avec la section d'Itchouma (lieutenant Roucaud, sergent Delmas, 40 tirailleurs), la section de Boultoum (lieutenant Meyer, adjudant Baba Keita, 30 tirailleurs), 20 goumiers touareg et auxiliaires toubbous. Elle quittait Bardaï le 6 juillet.

Dans la journée du 7, l'avant-garde commandée par le lieutenant Meyer était accueillie par des coups de fusil à l'entrée de la petite palmeraie de Bourdou, enserrée dans les rochers, par des Toubbous abrités derrière des murs de pierres sèches. Elle ripostait par des feux de salve et s'élançait sur les Toubbous qui, poursuivis énergiquement, s'enfuyaient par le fond du ravin en abandonnant deux tués sur le terrain.

Le 8 juillet, au soir, la reconnaissance campait en vue du val d'Aozou, après avoir effectué en ces trois jours de marche un trajet des plus pénibles dans la montagne coupée de nombreux ravins. Le 9, au matin, les auxiliaires toubbous laissaient prévoir, d'après certains indices, que les Tédas assez nombreux avaient, contrairement à leur tactique, l'intention de résister et de s'opposer à l'entrée de la reconnaissance dans Aozou. Certains bruits qui avaient circulé et aussi le souvenir d'un sanglant échec, subi autrefois dans cette région tourmentée par un rezzou arabe, semblaient justifier leurs positions.

Combat d'Aozou. — Les dispositions suivantes étaient prises :

Le lieutenant Meyer, avec 30 tirailleurs et 15 goumiers constituant l'avant-garde, avait l'ordre de suivre le fond de la vallée en faisant occuper, dans la mesure du possible, les hauteurs par des flancs-gardes. Le lieutenant Roucaud, avec 20 tirailleurs et 5 auxiliaires, marchait avec le commandant de la reconnaissance, prêt à appuyer l'action du groupe de tête. Les chameaux suivaient groupés à 800 mètres en arrière sous la garde de 20 tirailleurs.

A 10 h. 30, la flanc-garde signalait des sentinelles tédas qui se repliaient sans tirer et rendait compte de la présence probable d'un important rassemblement au delà d'un coude de la vallée par où arrivait un bruit confus de voix. Les Tédas paraissaient avoir pris position dans la vallée dont la largeur était de 200 mètres et dont les flancs très élevés étaient formés d'un amoncellement de blocs rocheux. Les flancs-gardes étaient obligées de se maintenir à la base des pentes pour fouiller le terrain sans cesser d'être en liaison avec la petite colonne qui progressait lentement dans le fond de la vallée.

L'avant-garde essuyait bientôt des coups de feu d'un groupe téda embusqué dans les rochers. Elle ripostait, et après un bond en avant mettait en fuite les Tédas qui disparaissaient derrière une crête. A ce moment, le coude de la vallée se trouvant dépassé, d'une crête basse soudain démasquée et barrant le fond, à 500 mètres environ, une vive fusillade partait. Le lieutenant Meyer abritait ses hommes le long du flanc gauche de la vallée et continuait son mouvement en avant tout en ripostant. Le groupe Roucaud allait rapidement prendre position sur une berge accessible du flanc droit de la vallée, d'où il ouvrait un feu nourri sur la crête ennemie, appuyant ainsi d'une manière très efficace la progression du groupe Meyer.

Ce dernier réussissait en effet à s'avancer jusqu'à une centaine de mètres de la crête gauche, grâce au terrain favorable au défilement, et, profitant de l'hésitation des Toubbous sous le feu du groupe Roucaud, s'élançait à la baïonnette sur la crête que l'ennemi évacuait en hâte. Tandis que le lieutenant Meyer poursuivait les Toubbous à travers la palmeraie, le lieutenant Roucaud balayait le village d'où des coups de feu partaient encore. Tous les abords étaient fouillés.

L'adjudant Baba Keita avec 15 hommes débusquait, à l'entrée d'un ravin, de nombreux Toubbous dissimulés sous des roseaux. Surpris par nos feux de salve, les Toubbous étaient contraints de s'enfuir, à découvert, par des pentes rocheuses, sous le tir bien ajusté et particulièrement efficace des tirailleurs. Chassés de tous côtés par nos groupes jusqu'au delà des crêtes, les Toubbous abandonnaient définitivement le terrain sur lequel ils laissaient une vingtaine de cadavres. De notre côté, grâce à la rapidité de l'action jointe à une bonne utilisation du terrain, nous n'avions qu'un seul tirailleur blessé d'une balle à la cuisse.

Les journées des 10 et 11 juillet étaient employées à des reconnaissances dans tout le massif montagneux environnant. Le lieutenant Roucaud surprenait quelques groupes tédas auxquels il donnait la chasse, leur tuant deux hommes. Il capturait en outre quelques indigènes.

Des renseignements recueillis auprès de ces derniers, il résultait que Maï Chaffani était présent à Aozou le jour de l'engagement. C'était lui, qui, avec ses fidèles de Bardaï et de Zoumri, avait poussé les habitants à la résistance, groupé autour de lui 100 à 150 Tédas armés. Dès le début de l'engagement, surpris par la rapidité de notre attaque, il s'était enfui avec quelques partisans dans la direction de Tourni (2 jours au Sud-Est d'Aozou).

Poursuite de Maï Chaffani. — Le 12, la marche était reprise vers Tourni où la reconnaissance arrivait le 14, après avoir refoulé des groupes hostiles parmi lesquels deux hommes étaient tués et plusieurs indigènes des deux sexes capturés.

D'après les renseignements de ces derniers, Maï Chaffani n'avait fait que passer à Tourni pour y prendre ses chameaux et quelques gens de sa famille et avait continué à fuir, la nuit, par la route de Zoumri.

La reconnaissance pouvait suivre les traces jusqu'au défilé d'Anou où elle surprenait au puits même un groupe téda qui s'enfuyait en abandonnant deux tués. Mais à la sortie du défilé, les traces de Maï Chaffani se perdaient au milieu d'un amas de rochers. En avant le relief s'accentuait, de hautes crêtes dentelées barraient l'horizon. Il n'était plus possible de s'aventurer à la légère, au milieu de tout ce chaos. La seule piste praticable à la reconnaissance devait, au dire des guides, aboutir à Zoumri. C'était cette même piste que le capitaine Figaret, lors de sa première pointe poussée vers Zoumri, avait cru bon d'éviter, comme de praticabilité douteuse, dans sa marche

sur Aozou. Et de fait, lors du franchissement des crêtes (altitude 1.600 mètres environ), la reconnaissance devait abandonner, dans une seule journée, 18 chameaux tombés d'épuisement sur les pentes abruptes de la montagne. Hommes et bêtes étaient exténués quand, le 16 juillet dans la matinée, la vallée de Zoumri apparaissait enfin.

La reconnaissance dans une descente relativement facile atteignait Wounofo dont les abords, gardés par quelques dissidents, étaient rapidement purgés par le groupe Roucaud qui, dans la poursuite, tuait un Téda et en capturait quelques autres.

A Wounofo, où la reconnaissance séjournait le 17, les renseignements recueillis auprès des indigènes n'indiquaient rien de précis sur Maï Chaffani qui, après avoir dispersé son monde dans les rochers, devait s'être enfui soit dans la direction de Jobi, soit dans celle de Goubéné avec quelques fidèles seulement.

La poursuite ne pouvait continuer sur des indications aussi vagues dans un pays difficile complètement inconnu où il eût fallu se livrer à une véritable chasse à l'homme impossible à nos troupes.

Aussi le capitaine Figaret estimait-il sa mission terminée et décidait de rentrer à Bardaï où il était de retour le 20 juillet.

Ravitaillement de Bardaï. Nécessité du renvoi des chameaux sur le versant ouest. — A ce moment, il importait de se préoccuper d'assurer à Bardaï le complément de ravitaillement indispensable aux troupes jusqu'en fin de janvier 1915. La colonne d'opérations du versant oriental n'était approvisionnée, en effet, que jusqu'en fin septembre et la mise en branle d'un nouveau convoi entre Zouar et Bardaï devait comporter des précautions toutes spéciales dans la conduite d'animaux déjà épuisés.

La section méhariste de N'Guigmi (lieutenant Gamory-Dubourdeau quittait donc Bardaï le 22 juillet avec tous les animaux de réquisition disponibles, pour aller chercher à Zouar ce ravitaillement qu'elle avait pour mission d'amener avec tous les ménagements possibles à Bardaï dans un délai de 5 jours,

D'autre part, l'absence presque totale des pâturages sur le versant oriental, l'impossibilité de continuer à utiliser des animaux fatigués dans les reconnaissances à travers un pays essentiellement montagneux imposaient le renvoi sur le versant ouest de tous les animaux restant des sections méharistes.

Le lieutenant Roucaud quittait à son tour Bardaï le 27 juillet avec son propre détachement et tous les animaux des sections d'Itchouma et de Boultoum. Quant au détachement Meyer et à la section d'artillerie, complètement démontés, ils demeuraient à Bardaï pour y constituer la garnison.

Le rôle du lieutenant Roucaud sur le versant ouest devait être de remettre en état nos animaux fatigués, tout en assurant la police sur ce versant que de petits groupes pillards continuaient à infester, inquiétant nos gens soumis et parfois nos courriers.

Cet officier devait, dès que ses moyens le lui permettraient, diriger une reconnaissance sur le centre important de Goubéné devenu le refuge du chef Zettini ainsi que d'une notable partie des dissidents pourchassés par nous sur les deux versants.

Résultats obtenus. — Malgré les difficultés matérielles rencontrées tant dans la marche sur Bardaï que dans les reconnaissances rapidement poussées à travers tout le massif oriental, des résultats très appréciables avaient couronné les efforts persévérants de nos détachements. Le bloc des partisans de Maï Chaffani, après l'affaire d'Aozou, se trouvait complètement désagrégé et si, grâce à la configuration exceptionnelle du pays, ce chef avait pu se soustraire à notre poursuite, son prestige auprès des populations était complètement ébranlé. Celles-ci ne lui pardonnaient pas de s'être fait l'âme d'une résistance qui avait si piteusement échoué et surtout d'avoir en fuyant précipitamment à Aozou, dès les premiers coups de feu, assuré sa sauvegarde au détriment de ceux qu'il n'avait pas craint de lancer dans l'aventure.

Aussi bien des soumissions fréquentes n'avaient pas tardé à se produire avec reddition de fusils dont le nombre entre nos mains à Bardaï s'élevait à plus de cent à la fin de juillet.

Malgré cela, nombreux encore étaient les dissidents qui, répandus dans la montagne, paraissaient peu enclins à sacrifier une indépendance secrètement réclamée par leurs instincts de pillards.

Ces réfractaires, appartenant aux divers groupements d'Abo, d'Aozou, de Zoumri, de Yibi, pour ne parler que des plus voisins de Bardaï, n'étaient susceptibles de venir peu à peu à composition qu'à la suite d'une action excessive, persévérante, et méthodique de nos reconnaissances contre ces groupements difficiles à surprendre dans un pays de nature exceptionnelle.

C'était là une œuvre de longue haleine qui même après la dislocation de la colonne devait comporter encore une série d'efforts de la part des troupes d'occupation.

Après le renvoi des deux sections méharistes de N'Guigmi et d'Itchouma sur le versant occidental pour les raisons exposées plus haut, la garnison de Bardaï ne se composait plus que de 85 tirailleurs.

Il importait malgré tout de ne pas rester dans l'inaction en présence de gens qui se rendaient parfaitement compte des difficultés rencontrées par nous sur ce sol ingrat et escomptaient peut-être notre lassitude, voire notre impuissance, à la suite d'un effort donné dans la plénitude de tous nos moyens.

C'est pourquoi, en dépit des premiers travaux déjà commencés du poste de Bardaï, l'exploration du massif montagneux était méthodiquement poursuivie.

Reconnaissance Ofoudouy. — Le 26 juillet, un

détachement composé du lieutenant Campenon commandant, du maréchal des logis Le Digabel, de 30 tirailleurs, quittait Bardaï pour aller reconnaître le petit centre d'Ofoudouy situé sur les premiers contreforts du Tarso, dans la direction de Zouar et où des dissidents avaient été signalés.

Le 29 dans la matinée, la reconnaissance surprenait le village encaissé dans la montagne et y capturait une dizaine d'indigènes des deux sexes ainsi qu'un petit troupeau d'animaux (chameaux, ânes, chèvres). Essuyant les coups de feu d'un groupe de Tédas qui avait réussi à gagner les hauteurs, le lieutenant Campenon ripostait en escaladant les rochers et donnait la chasse aux Tédas qui, fidèles à leur tactique coutumière, disparaissaient bientôt à la faveur du terrain.

Les otages déclaraient que la plupart des habitants d'Ofoudouy avaient émigré vers Abo et Zeïla (Tripolitaine) au moment de l'occupation de Bardaï et que le petit groupe téda, poursuivi par la reconnaissance, se retirait également vers Abo. Après avoir brûlé le village, la reconnaissance poussait une pointe dans le Tarso, puis rentrait à Bardaï, où elle était de retour le 2 août.

La destruction du petit repaire d'Ofoudouy s'imposait pour la sécurité de nos courriers entre Zouar et Bardaï à travers la montagne.

Premières pluies. — Dans les premiers jours d'août, les nuages amoncelés depuis un mois autour des cimes crevaient enfin. Une pluie fine et persistante enveloppait le massif dont les pitons disparaissaient dans les brumes. Des torrents d'eau dévalant de partout emplissaient les ennèris subitement transformés en rivières furieuses. Le val Bardaï, depuis longtemps à sec, prenait rapidement l'aspect d'un fleuve débordant sous l'afflux des eaux inondant les basses rives d'où émergeaient des îlots de palmeraies et de rochers. Chaque jour, avec des intermittences de baisses et de crues subites, le val Bardaï drainait ses eaux vers le Nord-Ouest, vers l'immense dépression d'Arreyn, que les indigènes situaient très loin sur les confins septentrionaux de la région d'Abo, où convergent également les enneris d'Aozou, de Yihi, émissaires principaux des extrêmes contreforts orientaux du massif tibestien. Sur le versant occidental, la même activité torrentielle était signalée de Zouar. Les plaines de Tao, de Zouar-Ké, de Yoô, étaient inondées sur des espaces considérables.

Depuis sept ans, aucune pluie digne de ce nom n'était tombée au Tibesti, aucune eau courante n'avait alimenté le moindre enneri. Un pareil phénomène diluvien, se produisant avec une intensité inconnue de la jeunesse indigène après cette longue période de sécheresse, constituait un événement sensationnel pour les populations du Tou. Pour des gens soumis depuis longtemps aux plus dures privations, voire même à un régime chronique de famine, c'était la perspective non du bien-être, mais d'un mieux-être par la renaissance de la végétation appauvrie des enneris (palmeraies, petits centres de culture ou zones de pâturages). C'était la possibilité de se dissimuler dans la montagne partout où le plus petit enneri, à proximité de quelque faille rocheuse pourvue d'eau (kassoum), permettrait d'alimenter quelques chèvres. C'était aussi pour le réfractaire, le professionnel pillard, libre enfin de se dégager des centres trop surveillés, la réalisation du centre d'indépendance.

C'était pour nous plus d'aisance assurée dans la vie de nos sections méharistes et le mouvement de nos convois, mais plus de difficultés aussi dans notre œuvre de police contre le brigandage, à la poursuite d'un adversaire inconsistant, impalpable, vivant partout sans résider nulle part, surpris parfois, rarement saisi.

Exode de Maï Chaffani vers Koufra. — Dès l'origine de notre occupation tibestienne, Maï Chaffani avait manifesté l'intention de se retirer à Koufra au cas où il ne pourrait pas s'opposer à notre installation à Bardaï.

Après l'affaire d'Aozou et la poursuite sur Tourni, le derdé, se sentant trop directement visé par nos reconnaissances, s'était préoccupé de trouver un refuge provisoire dans quelque partie ignorée et difficilement accessible de la montagne, en attendant une occasion favorable de fuite vers Koufra.

Aussi s'empressait-il, pour réaliser son dessein, de profiter des premières pluies abondantes susceptibles de lui rendre praticable la zone désertique étendue qui le séparait de la capitale senoussiste.

Le bruit se répandait bientôt de cet exode du derdé avec quelques serviteurs; quant à ses fils, plus jeunes, actifs, ils demeuraient toujours au Tibesti, tenant la montagne, à défaut de moyens matériels suffisants pour suivre leur père avec leurs familles.

Reconnaissance Zoumri-Yibi. — Autant pour recueillir la confirmation de ces renseignements que pour surveiller la région de Zoumri et agir contre les dissidents de Yibi, dont la participation fréquente aux rezzous était bien connue, une reconnaissance composée du lieutenant Campenon, commandant, du médecin aide-major Rainaut, du sergent Bruchon, de 40 tirailleurs, et 4 auxiliaires, quittait Bardaï le 11 août au matin. Elle arrivait le soir à Eussunni, où elle capturait deux dissidents et atteignait Wounofo le 12. Une patrouille dirigée le 13 sur Boro y surprenait un groupe téda qui s'enfuyait, abandonnant un tué et deux fusils. Plusieurs Tédas venaient faire leur soumission à Wounofo (remise de deux fusils arabes et d'un remington).

Le 14, la reconnaissance poursuivait sa marche, par une pluie torrentielle, sur Yibi-Somma, surprenant et capturant deux Tédas armés. Aux approches d'Yibi-Somma, le 15, l'avant-garde s'emparait de 2 Tédas et d'un fusil 74. Le village atteint à la tombée de la nuit était trouvé évacué.

Le 16 au matin, la reconnaissance, bloquée par les eaux, ne pouvait continuer sa route sur Yibi. Elle essuyait, au campement, le feu de quelques Tédas apparus sur la falaise, mais le petit poste de protection intervenait à propos et

mettait en fuite les Tédas, qui abandonnaient un tué et un fusil 74.

Le 18, le sergent Bruchon, avec 20 tirailleurs, allait, par delà les torrents dévalant de la montagne, disperser un petit campement téda signalé dans les environs.

Le 19 au matin, les eaux ayant un peu baissé, la marche était reprise sur Yibi, qui était atteint le soir et trouvé évacué. Deux des otages pris les jours précédents, originaires de Yibi, étaient immédiatement envoyés auprès des indigènes, certainement cachés dans les environs, pour les inviter à se soumettre dans les 48 heures, sous peine de destruction du village et des récoltes (lougans, dattiers). Pour toute réponse, les Tédas venaient, le 20 au matin, tirer des coups de feu sur le camp; le lieutenant Campenon, avec 20 tirailleurs, fouillait les montagnes environnantes, débusquant un petit parti téda, lui tuant 3 hommes, en capturant un et prenant deux fusils 74.

A ce moment, un des otages envoyés en parlementaires rentrait et demandait de la part des habitants un délai supplémentaire de 24 heures. Ce délai passé, aucune soumission ne s'étant produite et le détachement ne pouvant séjourner plus longtemps à Yibi, les villages étaient incendiés et les récoltes détruites.

La reconnaissance revenait le 24 à Yibi-Somma, qu'elle détruisait, gagnait Tinnegita le 25, Wounofo le 26 et était de retour à Bardaï le 28. Elle rapportait au total 9 fusils, dont 5 à tir rapide.

Reconnaissance sur Gouboné. — Tandis que le lieutenant Campenon opérait dans la région Zoumri-Yibi, le lieutenant Roucaud, conformément aux instructions qu'il avait reçues à son départ de Bardaï, agissait du côté de Gouboné.

Parti de Zouar le 23 août avec un détachement composé du sergent Delmas, du sergent Giudicelli, de 60 tirailleurs, 10 auxiliaires touareg et toubbous, il arrivait le 24 à Kayougué.

Après une marche extrêmement pénible à travers un pays déchiqueté, coupé d'enneris étroits, entaillés à pic, la reconnaissance arrivait le 27 aux abords de Gouboné, sans avoir été inquiétée. Elle avait toutefois été éventée par les petits groupes tédas aperçus dans la montagne dès le départ de Kayougué. Mais la présence à Gouboné de plusieurs familles soumises de Yoo et de Zouar, occupées à la récolte des dattes, devait avoir une heureuse influence sur l'esprit de la population. Ces familles étaient, en effet, intéressées à empêcher tout acte hostile, dont la répression se serait fait sentir aussi bien sur elles que sur les dissidents avec lesquels elles auraient été confondues.

Et de fait, le 27 au matin, à l'approche de la reconnaissance, une délégation du village munie du drapeau blanc se présentait au lieutenant Roucaud, à qui elle faisait part des intentions de soumission de la population.

Dans la soirée, 45 chefs de familles représentant un total de plus de 200 personnes venaient, en gage de soumission, remettre au lieutenant des lances en grand nombre, mais quelques fusils seulement.

Le commandant de la reconnaissance, qui connaissait par ses agents de renseignements le nombre approximatif des fusils possédés par les gens de Gouboné, fit savoir que la soumission des habitants serait considérée comme nulle tant que ces fusils ne seraient pas remis et que la reconnaissance demeurerait dans la palmeraie à charge entière des habitants.

Certaines familles essayaient bien de fuir, mais elles ne tardaient pas à être ramenées par nos patrouilles. Dès lors la soumission effective s'affirmait et, le 31, le chef de la reconnaissance avait obtenu la remise de 16 fusils, dont 10 à tir rapide, seuls quelques Tédas armés avaient réussi à échapper avec leurs familles.

Le 1er septembre, la reconnaissance quittait Gouboné pour rallier Zouar.

Malgré son désir de visiter au retour l'enneri Sàd où s'était réfugié le chef Zettini, elle devait y renoncer, l'entrée de l'enneri étant obstruée par les eaux. Mais le vieux chef téda avait engagé des pourparlers avec le commandant de la colonne à Bardaï, par l'intermédiaire de son fils Halifa récemment arrivé du Borkou, et, il était à présumer que la soumission des gens de Gouboné était comme le prélude des dispositions conciliantes du chef du versant occidental, qui toujours avait entendu séparer sa cause de celle de Maï Chaffani.

Quant aux fils de ce dernier, gênés par l'activité de nos reconnaissances, ils avaient quitté la région de Zoumri pour Gouboné, d'où ils s'étaient également enfuis pour aller définitivement tenter aventure vers les confins borkouans.

Premières nouvelles de la mobilisation générale; arrivée du deuxième échelon de ravitaillement. — Le 28 août, était arrivé à Bardaï un courrier rapide, retour de Faya, apportant la nouvelle de la mobilisation générale, nouvelle laconique, sans précision, laissant le champ libre à toutes les suppositions.

Le 3 septembre, la section du lieutenant Gamory-Dubourdeau emmenait à Bardaï le deuxième échelon du ravitaillement au prix des plus grosses difficultés qui s'étaient traduites par la perte de la majeure partie des animaux de réquisition. Les inondations inopinées du versant occidental, en privant les animaux des rares pâturages habituels, n'avaient pas peu contribué à occasionner ce déchet, et il avait fallu faire appel pour le transport à nos chameaux des sections, eux-mêmes très affaiblis.

Qu'allait-il advenir de l'occupation tibestienne dans les graves circonstances entrevues à travers le laconisme des précédentes informations? Dans quelle mesure allait-il être possible de satisfaire à des exigences imprévues survenant au moment précis où il semblait atteindre la dernière limite de notre effort avec des moyens matériels dont le renouvellement s'imposait?

Ordre d'évacuation de Bardaï et repli de la colonne sur Bilma et N'Guigmi. — Le 6 septembre, parvenait à Bardaï un courrier rapide du Territoire apportant, en même temps que la notifica-

tion de la mobilisation générale, le résumé des premiers incidents de frontière résultant de l'état de guerre.

Par télégramme N° 1186 du commandant militaire, en date du 13 août 1914, ordre était donné d'évacuer Bardaï dans le plus bref délai possible, de limiter l'action tibestienne au seul blockhaus de Zouar servant de point d'appui à une section méhariste, et de rallier avec tous les effectifs en excédent Bilma où la garnison évacuée de Djado devait attendre l'arrivée des éléments tibestiens pour le repli définitif sur le Tchad (N'Guigmi) désigné comme centre de concentration de toutes les forces disponibles du territoire.

Cette opération, pour simple qu'elle parût au début, devait comporter dans l'exécution des difficultés quasi insurmontables en certaines de ses parties. Le transfert à Zouar du matériel et des vivres indispensablement rassemblés à Bardaï au prix d'un effort qui avait ruiné les meilleurs des animaux apparaissait des plus problématiques.

En particulier, l'enlèvement du lourd matériel d'artillerie et son transport à travers la montagne étaient subordonnés au rétablissement, après un repos nécessaire au pâturage, d'animaux très éprouvés dont il devenait difficile de prévoir le degré de résistance. Déjà le lieutenant Roucaud avait rendu compte de l'impossibilité absolue, pour le lot des faibles chameaux demeurés à Zouar, de coopérer à l'évacuation de Bardaï. Le commandant de la colonne ne pouvait, dans une circonstance aussi critique, que faire toutes réserves sur les conditions d'exécution du mouvement qui lui était ordonné. Il était néanmoins décidé à tenter l'impossible pour y satisfaire.

Aussi bien, l'état des animaux ne permettait pas de procéder à un départ précipité, il convenait de s'assurer de l'état réel de la route directe de Bardaï à Zouar sur la praticabilité de laquelle les indigènes commençaient à se montrer moins réservés depuis notre présence sur le versant oriental. Si aucun obstacle matériel insurmontable ne devait s'opposer à l'utilisation de cette piste qui mettait Zouar à 150 kilomètres de Bardaï au lieu de 300 kilomètres de la route d'Abo, il en résulterait une économie de temps et d'efforts particulièrement appréciables dans les circonstances envisagées.

Tandis que le lieutenant Meyer, avec 15 tirailleurs, allait faire l'exploration nécessaire à travers le Tarso, les préparatifs étaient poussés à Bardaï avec tout le soin minutieux que réclamait la précarité de nos moyens.

Bien que la population de Bardaï n'ait pas été avisée de nos intentions, elle ne tardait pas à se rendre compte, à certains indices, du sens véritable de nos préoccupations.

A Zigra, en particulier, où nomadisait la section méhariste du lieutenant Gamory-Dubourdeau, les habitants, sentant notre départ prochain, allaient jusqu'à donner asile à des dissidents qui, à plusieurs reprises, tentaient à la fin du jour d'enlever des animaux au pâturage. Des perquisitions étaient faites dans le village pour tâcher d'y surprendre des individus douteux, et au cours de l'une d'elles, le sergent Baclet était blessé d'un coup de couteau par un Téda qui, à la faveur de la nuit, réussissait à gagner la montagne. Le lendemain, le village de Zigra était complètement détruit avec toutes ses ressources et les notables rendus responsables de l'incident étaient incarcérés à Bardaï. Cet exemple suffisait à calmer les esprits un peu trop pressés de souligner leur retour à une indépendance de mauvais aloi.

Maintien de l'occupation de Bardaï. — Quelque espoir qu'ait pu, du reste, fonder la population du versant oriental sur notre abandon de Bardaï, il était sans lendemain.

Le 21 septembre, en effet, l'ordre arrivait de maintenir l'occupation tibestienne sur les bases primitivement fixées (télégramme N° 1251 du Territoire en date du 25 août 1914). Les préoccupations du transport d'un lourd matériel et d'un important stock de vivres de Bardaï à Zouar dans les conditions délicates signalées plus haut disparaissaient et il suffisait de reprendre le programme d'occupation initial. Celui-ci devait comporter pour Bardaï, d'après les desiderata du commandant supérieur, une garnison de 125 hommes dont une section méhariste, et pour le versant occidental une section méhariste s'appuyant sur le blockhaus de Zouar.

L'impossibilité de faire vivre et d'utiliser, sur le versant oriental, une section méhariste en raison du manque presque absolu de pâturages et des difficultés d'évolution à travers un pays montagneux d'une praticabilité difficile, avait déterminé le commandant de la colonne à proposer simplement pour Bardaï une garnison à pied de 80 à 100 tirailleurs y compris la section de mitrailleuses.

L'utilisation des troupes à pied dans le service des reconnaissances devait permettre, à n'en pas douter, une action beaucoup plus efficace sur les groupements toubbous dispersés dans les diverses parties de la montagne, tout en libérant le commandement des obligations multiples qu'entraîne l'entretien de toute unité méhariste. Une troupe à chameaux n'était vraiment précieuse que dans les zones d'un parcours facile, accessibles aux rezzous ou favorables à la constitution de ces derniers en vue d'opérations fructueuses à tenter au loin. Or, si les gens de l'Est tibestien avaient de tout temps coopéré aux rezzous, il était à noter que la plupart d'entre eux entretenaient leurs animaux dans les pâturages du versant occidental.

Il apparaissait, dans ces conditions, que le rôle de nos troupes d'occupation devait consister sur le versant oriental à prévenir ou châtier par une action sur les centres de refuge de la montagne, en même temps que sur les centres de production (palmeraies, cultures), les méfaits possibles et, sur le versant occidental, à s'efforcer de les annihiler par une police dans les zones de pâturages et sur les pistes désertiques.

La légère modification proposée dans la répar-

tition des effectifs tibestiens répondait à cette conception.

Dislocation de la colonne. — Dès lors, la garnison de Bardaï se trouvait constituée : 1° par la section méhariste du lieutenant Meyer obligatoirement démontée et dont les animaux joints à ceux de la section Roucaud assureraient momentanément et bien justement la remonte de cette dernière unité ;

2° Par la section d'artillerie qu'il n'y avait plus aucune raison d'exposer aux graves aléas d'un déplacement impérieux dans les conditions risquées de transport envisagées plus haut;

3° Par la section de mitrailleuses.

Cet ensemble dans lequel il ne fallait considérer que le nombre de fusils, puisque la section d'artillerie était appelée à être remplacée par un personnel tirailleur équivalant au sien, représentait un effectif de 85 hommes environ.

La garnison de Zouar, maintenue provisoirement à l'effectif de 50 tirailleurs, se trouvait justement en état de satisfaire aux exigences ultérieures du remplacement de la section d'artillerie par l'envoi de 30 hommes à Bardaï au moment opportun du futur ravitaillement des postes.

Quant aux deux sections méharistes des lieutenants Roucaud et Gamory-Dubourdeau, leur renvoi au Kaouar s'imposait pour plusieurs raisons. Il fallait, en effet, renouveler la remonte de ces deux unités à l'occasion de l'azalaï d'Azbin attendu à Bilma dans les premiers jours de novembre, libérer les excédents d'effectif de la région Kaouar-Djado, dont la présence dans le Sud s'imposait à la suite d'obligations multiples occasionnées par l'état de guerre, assurer enfin l'escorte du convoi de ravitaillement attendu par l'azalaï et le diriger sans retard sur le Tibesti.

Dans ces conditions la dislocation de la colonne s'imposait. Son rôle, du reste, était terminé du fait que l'occupation se trouvait définitivement assise par la création des deux postes de Zouar et Bardaï sur les deux versants du massif du Tou.

Il appartenait désormais aux troupes d'occupation de poursuivre l'œuvre de pacification et de police à l'égard des éléments encore réfractaires presque exclusivement dominés par leur instinct de rapine, dans un pays essentiellement favorable à l'exploitation du brigandage.

Départ de Bardaï du commandant de la colonne. — Le 1er octobre, le chef de bataillon quittait définitivement Bardaï, laissant au capitaine Figaret le commandement de la circonscription provisoire de Bardaï. Il emmenait avec lui la section méhariste du lieutenant Gamory-Dubourdeau dont les animaux ne s'étaient guère refaits malgré un repos de vingt-cinq jours dans les pâturages de Zigra.

Les renseignements qu'avait rapportés le lieutenant Meyer sur la traversée du Tarso représentaient la piste directe vers Tao comme n'étant pas plus dure que la route par Abo et par conséquent accessible à une troupe à chameaux. Il importait donc de suivre cette nouvelle voie dont l'étude s'imposait en vue du passage des futurs convois de ravitaillement.

Le trajet, bien que pénible, effectué en cinq jours de Bardaï à Tao, ne comportait pas d'obstacles exceptionnels. Toute la difficulté consistait dans le sol recouvert, sur la majeure partie du parcours, d'un éboulis de pierres et de blocs de toutes tailles. La marche était ainsi rendue très lente pour les animaux dont les chutes fréquentes amenaient des arrêts et des à-coups constants.

Bien que l'altitude atteinte (environ 2.200 mètres) fût plus grande que celle de la route par Abo (1 600 mètres), le relief, s'accentuant d'une manière douce et progressive, sans les dénivellations brusques et souvent opposées de cette dernière piste, n'imposait pas un effort trop rude aux animaux chargés.

Le ravitaillement de Bardaï devenait donc possible par la voie directe dont les indigènes, dans un sentiment de défiance assez explicable, avaient primitivement exagéré les obstacles.

Ceux-ci avaient, à vrai dire, été scrupuleusement signalés par l'explorateur Nachtigal, en particulier le seuil de Oudeng'Heur sur le versant bardaïen, mais cette barrière naturelle pouvait être évitée, et une connaissance plus approfondie du pays nous avait permis à Bardaï d'être exactement renseignés.

Quoi qu'il en soit, l'utilisation de la route directe à travers le Tarso devait nécessairement comporter, pour un lourd convoi, de grandes précautions, surtout en hiver où la température sur les hauts plateaux était des plus rigoureuses, et il fallait attendre, avant de prononcer un jugement définitif, que la première expérience du prochain ravitaillement fût tentée.

Soumission du chef Zettini. — Dès son arrivée à Zouar, le 8 octobre, le chef de bataillon recevait la soumission de Zettini. Les pourparlers engagés depuis assez longtemps à ce propos aboutissaient enfin.

Le vieux chef téda de Yoo, en reprenant le commandement de son ancien territoire qui englobait tous les enneris de la montagne depuis Ader-Kellouli jusqu'à Doumar, s'engageait à y assurer l'ordre et la tranquillité en forçant la soumission des derniers dissidents.

Il s'engageait, en outre, à user de toute son influence à l'égard des groupements encore réfractaires d'Abo, d'Aozou et de Yibi auprès desquels il se proposait d'envoyer des émissaires pour les inviter à la soumission et les avertir qu'il ne tolérerait aucune incursion sur son territoire. Il mettait, en un mot, son prestige personnel et son expérience du pays au service de l'autorité française en vue de réprimer tous les actes de brigandage qui pourraient être portés à sa connaissance. Dix fusils lui étaient laissés pour lui permettre d'assurer la sauvegarde des siens et d'agir, le cas échéant, de concert avec nos reconnaissances.

Cette soumission du chef Zettini, réputé pour la plus haute personnalité tibestienne, et dont le prestige de vieux guerrier avait de tout temps

primé l'influence même du derdé Chaffani, ne pouvait manquer d'exercer la plus heureuse influence dans tout l'ensemble du massif tibestien.

Malheureusement, l'autorité d'un chef toubbou, même d'importance, perdait en se ralliant à la cause française une partie du poids qu'elle avait acquis au service de la grande piraterie sur les professionnels pillards, en grande partie réfugiés sur les confins éloignés du massif tibestien et particulièrement vers le Sud tripolitain que l'occupation précaire italienne n'avait encore pu soustraire à l'anarchie.

Malgré tout, la soumission de Zettini assurait la tranquillité du versant ouest et constituait un gage précieux de sécurité pour les communications de Bardaï avec Zouar et le Kaouar.

Retour au Kaouar. — Le 14 octobre, le chef de bataillon quittait Zaouar avec la section méhariste Roucaud et Gamory-Dubourdeau et atteignait Bilma, le 1er novembre.

Il y trouvait des ordres du commandant du Territoire relatifs à l'organisation provisoire d'un cercle Kaouar-Tibesti sur les nouvelles bases résultant de notre occupation (1).

Après avoir fixé les détails de cette organisation, préparé tous les mouvements de relève et dirigé sur N'Guigmi les effectifs immédiatement disponibles, le chef de bataillon réglait les conditions de ravitaillement des postes.

Dès l'arrivée de l'azalaï d'Azbin à Bilma, le 26 novembre, les deux sections méharistes, maintenues dans la circonscription provisoire, étaient reconstituées, tant en personnel qu'en animaux, et le convoi de ravitaillement pour le Tibesti formé.

Enfin des instructions de détails étaient laissées au commandant de la circonscription au sujet de la conduite particulièrement délicate de ce convoi jusqu'à Bardaï et du renvoi à Zinder de la section d'artillerie.

Retour à Zinder. — Le 6 décembre, le chef de bataillon quittait Bilma par retour de l'azalaï, arrivait à Agadez, le 21, et était de retour à Zinder, le 6 janvier 1915.

Conclusions.

En résumé, la colonne du Tibesti, répondant au programme qui lui a été fixé, a assuré, malgré les difficultés de toute nature accumulées devant elle, l'occupation des deux versants du Tou par la création de deux postes solides à Zaouar et à Bardaï.

Des reconnaissances nombreuses, faites en dépit des charges du service de l'arrière et des préoccupations constantes du ravitaillement, nous ont révélé les particularités d'un massif de configuration exceptionnelle et pour ainsi dire totalement inconnu. Nos détachements, en traquant sans relâche une population, foncièrement hostile à notre pénétration, jusque dans ses repaires les plus difficilement accessibles de la montagne, ont déterminé la soumission lente, mais continue des groupements que divers intérêts attachaient malgré tout à un sol ingrat.

Ces soumissions arrachées d'abord une à une, famille par famille, d'enneri en enneri, de rocher en rocher, ont nécessité, de la part de tous, des efforts constamment renouvelés que n'ont rebutés ni les fatigues, ni les privations, ni le climat.

La résistance sur le versant oriental par Maï Chaffani a été brisée à Aozou, le bloc toubbou réfractaire désagrégé. Le derdé, irrémédiablement atteint dans son prestige et serré de près par nos troupes, s'est vu contraint d'abandonner la partie et de se retirer à Koufra.

Il en est résulté un revirement d'opinion qui s'est traduit par la soumission des chefs réputés comme Hallaffi et Zettini.

Mais la majeure partie de la population tibestienne s'est, en définitive, ralliée à la cause française en abandonnant entre nos mains environ 250 fusils dont plus de 100 à tir rapide ; un bon nombre de réfractaires, professionnels du pillage, ont dû cesser de tirer parti de toutes occasions pour exercer leur coupable industrie.

Dans un pays de montagne aussi vaste, aussi difficile d'accès, où le dissident échappe à nos reconnaissances avec une aisance, une désinvolture souvent déconcertantes et où il est souvent assuré de trouver des appuis secrets, la pacification et l'ordre comportent nécessairement du temps et de la persévérance.

Ce n'est pas en un an d'une occupation si vigilante, si active qu'elle soit, qu'on peut parvenir à réduire en totalité une population jusque-là indépendante, sans solidarité même familiale, aux instincts pillards séculaires et vivant dispersée demi-nomade à travers le fouillis inextricable de ses massifs rocheux et de ses enneris.

Aussi bien nos sections méharistes trouveront encore longtemps à s'employer pour assurer à nos lignes caravanières la sécurité dont elles ont besoin.

Chef de bataillon Löfler,

de l'infanterie coloniale, commandant la colonne.

(1) Voir *Afrique française*, 1916, p. 55 et p. 104.

LA CONQUÊTE DU CAMEROUN

RAPPORTS

des généraux anglais DOBELL et CUNLIFFE (1)

Au Secrétaire d'État pour la Guerre.

Quartier général, Cameroun, 1er mars 1916.

J'ai l'honneur de vous présenter le résumé des opérations faites par les forces alliées sous mon commandement pendant la période comprise entre la capitulation de Douala (27 septembre 1914) et la fin des opérations actives.

Je me suis efforcé dans ce rapport de maintenir un juste

(1) Publiés dans *The London Gazette* (fourth supplement) du 30 mai 1916 et traduits *in extenso*. Voir la carte des opérations dans l'*Afrique française*, 1916, p. 190-191.

point de vue, me souvenant que nos opérations sur ce théâtre de guerre ne sont pas comparables en grandeur à celles d'ailleurs. Pour établir la comparaison, je dois cependant ajouter que le nombre des troupes des deux pays dont je disposais au début de la campagne s'élevait à 4.300 soldats indigènes de l'Ouest africain; le 21 novembre 1915, ce nombre avait été porté à 9.700, y compris les troupes indiennes. Dans ce nombre les forces françaises et anglaises étaient à peu près égales.

Comme Votre Seigneurie le sait, j'ai tenu les autorités au courant du détail de la marche et des progrès des troupes que je commandais; je me suis efforcé d'envoyer des dépêches environ tous les quinze jours; je ne veux donc pas m'étendre sur des questions telles que l'organisation et la préparation des forces mises à ma disposition, ni sur les mesures navales qui furent prises dans une campagne à laquelle l'épithète d'*amphibie* peut être appliquée dans son sens le plus large. Il est sans doute suffisant de constater que j'ai nettement éprouvé que la conquête d'un pays de 306.000 milles carrés de superficie, soit environ une fois et demie l'étendue de l'empire allemand, défendu par une force indigène bien conduite et bien entraînée, bien approvisionnée en mitrailleuses, n'était pas une tâche facile.

A mon départ d'Angleterre au début de septembre 1914, j'appris dans différents ports que les opérations entreprises sur la frontière de la Nigéria n'avaient pas été aussi heureuses qu'on le pensait, et fus ainsi confirmé dans l'idée que Douala, capitale et port principal du Cameroun, devait être un objectif immédiat. Je ne doutais pas de la possibilité pour la marine royale de surmonter les difficultés et de rendre possible un débarquement à Douala et mes espérances se réalisèrent quand j'appris que le *Challenger* avait pu s'ouvrir un passage à travers les épaves coulées et autres obstacles dans la rivière Cameroun et atteindre un point à 7.000 yards de la ville, grâce au relèvement des mines et aux autres travaux préparatoires faits par la marine royale et la marine de la Nigéria sous la direction du capitaine Fuller, de la marine royale, commandant le *Cumberland*.

Au refus de ma sommation pour la reddition de la colonie et après avoir dûment notifié mon intention au commandant allemand, je fis commencer le 26 septembre le bombardement de la ville qui, appuyé par une démonstration à terre faite par une des criques voisines, suffit à amener le commandant, le 27 septembre, à rendre les villes de Douala et Bonaberi avec une petite bande de terre autour. La reddition de Douala nous donnait une base sûre et convenable pour la conquête future du territoire allemand; de plus, la prise de magasins, approvisionnements, canons de campagne et l'éloignement de plus de 400 Allemands européens était une grande perte pour les troupes allemandes, de même que la saisie de nombreux bateaux et de plusieurs petites barques dans le port fut pour nous un très précieux avantage.

Mon premier soin fut de consolider la position déjà acquise et dans ce but une force alliée fut chargée de nettoyer le pays jusqu'au pont de Japoma sur le chemin de fer du centre, pendant qu'une force anglaise commençait à progresser vers Maka, sur le chemin de fer du Nord. Des reconnaissances furent entreprises sur terre et par eau, toutes avec succès. Je dois remarquer incidemment que ni le climat ni le caractère de la contrée ne favorisaient l'offensive, les officiers et les hommes étaient placés dans les conditions les plus dures : pluies tropicales incessantes, absence de routes ou même de pistes, région couverte de la végétation africaine la plus dense, tout contribuait aux difficultés que les troupes avaient à vaincre. Sans les chemins de fer qui formaient une ligne de pénétration aussi bonne que possible, on ne voit pas comment nous aurions pu avancer.

Le pays qui entoure Douala est peut-être le type de la plus grande partie du Cameroun où nos troupes ont opéré, excepté au delà du terminus nord, où le pays devient découvert et plus salubre à cause de son altitude plus grande, mais sur toute la côte, et à environ 150 milles à l'intérieur, on rencontre la même forêt équatoriale monotone et impénétrable bordée sur la côte par des marécages de palétuviers de profondeur variée. La région est bien arrosée par de nombreuses rivières, parmi lesquelles la Wuri, la Sanaga et le Nyong offrent des obstacles militaires sérieux. Une fois passé cette ceinture, les conditions changent, on trouve des ravitaillements et du bétail et on arrive à des terres fertiles découvertes; le seul accident géographique remarquable est le mont Cameroun, d'environ 13.000 pieds de haut, qui se dresse abrupt sur la mer, avec ses pentes couvertes de bonnes plantations et sur lequel est perchée la station de Buéa, l'ancienne capitale administrative du Protectorat.

Pendant la première semaine d'octobre, nous nous sommes consolidés dans la région jusqu'à Maka et sur la rive gauche de la crique Dibamba. Le pont du chemin de fer à Japoma, de 900 yards de long, avait été rompu à deux endroits, mais un bel exploit avait été accompli par les tirailleurs français, qui avaient forcé le passage sous un feu meurtrier de fusils et de mitrailleuses. La marine royale et l'infanterie légère de la marine royale avaient aussi pris leur part de ce succès.

J'estimais alors nécessaire d'envoyer un détachement par la rivière Wuri sur Yabassi, de façon à garantir Douala contre toute attaque du Nord-Est; une force mixte de marins et de soldats, appuyée par des bateaux armés, fut organisée et une attaque lancée le 8 octobre. Il faut regretter que cette opération n'ait pas de suite réussi : les difficultés du pays, des conditions nouvelles et le fait que nos troupes indigènes se trouvaient pour la premèire fois sous le feu des mitrailleuses furent les causes principales de l'échec. Il fallut donc réorganiser complètement l'expédition et reprendre l'opération. Yabassi fut enlevée le 14 octobre. De ce point une troupe fut envoyée à Njamtam et la région de Yabassi fut libérée d'ennemis.

Mon nouvel objectif fut Edéa, sur lequel je décidai qu'on avancerait par trois directions, deux par terre et une par la rivière. De fortes troupes furent amenées de Japoma et par le Nyong jusqu'à Dehané, de là par une piste vers Edéa. La troisième troupe avança par la rivière Sanaga; la navigation sur cette rivière est très difficile, des barres dangereuses gênent l'entrée dans son embouchure et des bancs de sable obstruent le passage vers Edéa. L'exploit accompli par le capitaine L.-W. Braithwaite, de la marine royale, en conduisant une flottille armée sur la Sanaga, a été très remarquable. De la sorte, le mouvement combiné, indiqué ci-dessus, réussit entièrement et Edéa fut occupé dans la matinée du 26 octobre. Ce résultat ne fut pas acquis sans un dur combat, notamment du côté du détachement qui opérait par la voie du chemin de fer. Ce fut pendant les débuts de cette opération que le lieutenant Child, directeur de la marine de Nigéria, le capitaine Gray, et le capitaine français Franqueville périrent en chavirant dans la barre de l'embouchure du Nyong, pertes cruelles et difficiles à compenser.

Pendant la seconde quinzaine d'octobre, une petite colonne, commandée par le lieutenant-colonel Haywood, fut constamment au contact de l'ennemi sur la ligne du chemin de fer du Nord, mais elle fit de si bons progrès que je pus préparer une attaque sur Victoria, Soppo et Buéa. Comme dans les opérations précédentes, je divisai mes troupes en trois détachements, l'un qui allait par eau vers Tiko, l'autre de Susa sur la rivière Mungo par Mpundou et le troisième, fourni par la marine royale et l'infanterie légère de la marine royale, par mer vers Victoria. Aucune opposition sérieuse ne fut rencontrée, mais le pays était très fatigant pour les troupes. L'énergie avec laquelle nous poussions notre avantage sembla démoraliser les Allemands et au 15 novembre Buéa était occupé ainsi que Soppo et Victoria. Nous infligeâmes des pertes sérieuses à l'ennemi, tandis que les nôtres étaient insignifiantes.

Dans le double but de frapper un grand coup sur l'ennemi et en même temps de soulager la pression exercée sur la frontière méridionale de la Nigéria, je décidai de nettoyer d'ennemis tout le chemin de fer du Nord et le 30 novembre je réunis une colonne à Mujuka, sous le commandement du colonel Gorges. Cette colonne s'ouvrit progressivement son chemin vers le Nord et atteignit Nkongsamba, la tête de ligne, qui se rendit à nous le 10 décembre. Il faut remarquer que nous prîmes là deux aéroplanes, les premiers qui fussent parvenus en Afrique occidentale. La marche continua sur Dchang, occupée le 3 janvier et dont le fort fut détruit; la plus forte résistance se produisit à la rivière Nkam, mais nos colonnes restèrent rarement sans

être attaquées et éprouvèrent de grosses difficultés à opérer dans un pays qui différait totalement du terrain qu'elles avaient l'habitude de pratiquer. Dès que le fort de Dchang eut été détruit, j'ordonnai d'évacuer ce point et que Nkongsamba, avec un poste avancé à Baré, serait notre position extrême. Il était regrettable de ne pas continuer à tenir Dchang, car notre retraite donna aux indigènes une fausse impression et à l'ennemi plus de hardiesse. Cependant les troupes dont je disposais ne me paraissaient pas assez fortes pour pouvoir maintenir et ravitailler un poste situé à 55 milles au Nord du terminus du chemin de fer dans une région difficile et montagneuse.

Au début de 1915 la situation était la suivante :

Les troupes anglaises tenaient Douala, le chemin de fer du Nord avec Baré, Victoria et Dibombé (poste défensif au Sud-Ouest de Yabassi).

Les troupes françaises tenaient la ligne du chemin de fer du centre jusques et y compris Edéa, place qui était partiellement isolée à la suite de la destruction d'une voûte du premier des deux ponts. Un détachement installé à Kribi protégeait ce port de mer contre toute attaque par mer.

Les navires et bateaux armés des marines alliées avaient visité toute la côte du Cameroun et avaient établi des bases pour les petites flottilles qui devaient patrouiller dans les rivières navigables.

Pendant ce temps environ 1.000 Européens mâles, dont 32 seulement étaient incapables de porter les armes, avaient été envoyés en Europe pour être internés.

Vers la fin de 1914, les troupes françaises du général Aymérich et les troupes belges, appuyées sur l'Afrique Equatoriale Française, commençaient à faire sentir leur présence dans le Sud et le Sud-Est, mais nos troupes étaient séparées d'elles par une distance d'environ 400 milles.

Dans le Nord une force alliée était occupée à surveiller Mora et Garoua.

Près d'Ossidingué un petit détachement anglais venu de Nigéria et les troupes allemandes étaient en contact.

Malgré le nombre des troupes anglaises, françaises et belges en opérations, il était alors impossible de coordonner leurs mouvements, à cause de l'étendue de la surface sur laquelle ils étaient éparpillés et de l'impossibilité d'établir des communications entre les divers chefs. En outre il était difficile pour moi d'exercer une politique vraiment active, car je devais maintenir des garnisons relativement fortes dans les places déjà occupées. Les postes de nos lignes de communications absorbaient une partie de mes troupes déjà réduites parmi lesquelles la maladie commençait à se faire sentir.

Ce fut le 5 janvier que le commandant allemand essaya de porter un coup sérieux aux troupes françaises du colonel Mayer. Deux attaques simultanées furent dirigées contre elles : la première à Kopongo, sur le chemin de fer, la seconde à Edéa. J'avais eu des renseignements sur les projets du commandant allemand et le poste de Kopongo avait été un peu renforcé, ce qui permit de repousser heureusement l'attaque sur ce point, non cependant sans que le chemin de fer et le télégraphe aient été tous deux coupés et toute communication avec Edéa rompue. Les troupes d'Edéa, pendant ce temps, avaient à supporter le choc d'une offensive plus sérieuse. Le village d'Edéa n'est pas facile à défendre à cause du voisinage de la forêt, de la dispersion des maisons et des accidents du terrain, mais les défenses avaient été si habilement préparées et les Français montrèrent tant d'adresse que les Allemands laissèrent sur le terrain 23 Européens tués et 190 soldats indigènes tués ou blessés. Les Français avaient perdu un sergent européen et 3 tirailleurs tués et 11 tirailleurs blessés. Une mitrailleuse, de nombreux fusils, des munitions et des équipements restaient entre leurs mains. Il est significatif que ce fut la première et la dernière fois où les Allemands tentèrent une opération de cette nature sur une aussi large échelle.

Vers la fin de janvier, le lieutenant-colonel (aujourd'hui brigadier général) Cunliffe arriva à Douala pour une mission de Lagos et une conférence décida que la campagne dans le Nord du Cameroun serait poursuivie plus activement. Je détachai le major (aujourd'hui lieutenant-colonel) W. D. Wright, V. C., officier de choix, de l'état-major du contingent anglais sous mes ordres, et le mis à la disposition du commandant des forces alliées à Garoua. Je réglai aussi avec le capitaine Fuller, de la marine royale, l'envoi d'un canon de marine à Yola par le Niger et la Bénoué pour emploi éventuel contre les forts de Garoua.

Les premiers jours de février furent marqués par une grande activité de l'ennemi dans le voisinage du terminus du chemin de fer du Nord. Le lieutenant colonel Cockburn, commandant un bataillon du régiment de Nigéria, eut une rencontre sérieuse avec l'ennemi à Mbourékou le 3 février au matin et réussit à prendre le camp ennemi avec beaucoup de munitions de petit calibre et d'équipements. Nous ne pûmes cependant recueillir tout le fruit de notre succès parce que le lieutenant-colonel Cockburn fut obligé de transporter ses troupes près de la ferme Harmann où le bataillon de Sierra Leone était aux prises avec l'ennemi. Ces deux affaires nous coûtèrent environ 120 soldats indigènes tués, blessés ou disparus ; mais, après que nous eûmes consolidé notre position à Baré, l'ennemi ne put poursuivre le petit avantage qu'il avait obtenu.

La constante activité du mois de février ne nous avait valu aucun avantage matériel au Nord du chemin de fer et il y avait eu là une série de petites affaires dont la plus grave fut la seconde attaque par nos troupes, le 4 mars, des fermes Stoebel et Harmann. Cette attaque ne fut malheureusement pas heureuse et nous causa des pertes sensibles, notamment le major (lieutenant-colonel) G. P. Newstead, commandant le bataillon de Sierra Leone, et le capitaine C. M. Dinnen, capitaine d'état-major, officier d'un grand avenir. L'ennemi devait avoir subi des pertes égales et on constata ensuite qu'il avait évacué la position et s'était retiré plus au Nord.

En février, je reçus des renforts sérieux des colonies françaises et anglaises de l'Afrique occidentale et je pus reconstituer la colonne et mettre une force plus homogène à la disposition du lieutenant-colonel R. A. de B. Rose, commandant le régiment de la Côte d'Or.

Le 12 mars, arriva à Douala une mission de l'Afrique Equatoriale Française, ayant à sa tête M. Fourneau, lieutenant-gouverneur du Moyen-Congo. Son but était de me demander de coopérer dans une avance immédiate contre Yaoundé avec les troupes du Sud-Est et de l'Est commandées par le général Aymérich. Après l'occupation de Douala, Yaoundé était devenue le siège provisoire de l'administration de la colonie. Je comprenais bien l'importance politique et stratégique de Yaoundé, mais j'hésitais à lancer une telle opération à ce moment. La saison était avancée et les pluies commençaient et, de plus, les troupes que je pouvais employer ne pouvaient suffire à assurer le succès en l'absence d'une coopération effective, dans le voisinage immédiat de Yaoundé, des troupes du général Aymérich. Les difficultés de communication ne permettaient pas d'y compter. Cependant, en raison du gros avantage qui découlerait d'une occupation rapide de Yaoundé, je consentis à coopérer avec toutes mes forces disponibles et la date du 20 avril fut fixée pour l'avance à faire de la ligne Ngwé-So-Dibamba sur la rivière Kélé. Je formai donc le 7 avril une colonne commandée pour le lieutenant-colonel Haywood pour commencer une avance méthodique en liaison avec les troupes françaises du colonel Mayer. En forçant la ligne de la Kélé et la position de Ngwé, défendues toutes deux avec acharnement, mes troupes eurent beaucoup de pertes. Je jugeai ensuite nécessaire d'envoyer un détachement à Sakbajème pour interdire là le passage de la Sanaga à l'ennemi. Il était évident que celui-ci avait rappelé des troupes de parties éloignées de la colonie pour résister à notre nouvelle avance.

A minuit, dans la nuit du 23 au 24 avril, le blocus du Cameroun fut déclaré, tout fut mis en œuvre pour tromper l'ennemi et la marine royale déploya sur la côte une activité incessante et infatigable pour faire croire à l'ennemi qu'un débarquement allait être fait en un point d'où une colonne marcherait sur Yaoundé. Campo avait été occupé par un détachement de marins et les reconnaissances de bateau sur les rivières jusqu'à Dipikar furent maintenues.

L'offensive projetée fut ensuite ajournée au 1[er] mai, date à laquelle les colonnes françaises et anglaises par-

tirent pour occuper respectivement Eseka et Woum-Biagas.

La marche des Français sur Eseka fut très pénible parce que la destruction des ponts empêchait d'utiliser le chemin de fer devenu inutile pour le ravitaillement. Le commandant Méchet, qui dirigeait la colonne, triompha successivement de toutes les difficultés et, après une résistance sérieuse à Sendé, il atteignit Eseka le 11 mai.

Quant aux Anglais, le 1er mai, le lieutenant colonel Haywood avait repris la marche à l'Est de Ngwé et, se lançant sur les positions avancées de l'ennemi à Ndoupé, sa colonne se heurta à la position formidable que l'ennemi avait établie sur la rive gauche de la rivière Mbila à Woum-Biagas. Nous enlevâmes la position le 4 mai, mais non sans pertes sérieuses d'officiers européens. Un chaleureux salut est dû à la bravoure et à la fermeté déployées par nos troupes indigènes, ainsi qu'au courage et à la solidité des soldats européens devant une résistance si acharnée.

Comme il était convenu, les troupes françaises d'Eseka montèrent au Nord et firent jonction avec les Anglais à Woum-Biagas et le colonel Mayer quitta Edéa pour prendre le commandement de la colonne alliée. Matériel et ravitaillement furent envoyés par la route et un canon de marine de 12 alla renforcer notre artillerie.

Les fortes pertes subies par les deux bataillons du régiment de Nigéria et l'impossibilité où était cette colonie, à cause des fréquentes demandes de renforts du général Cunliffe, de m'envoyer des soldats exercés, me décidèrent à la fin du mois à installer à Douala un dépôt d'instruction. Ce fut un grand succès et ainsi on instruisit 536 soldats qui furent aussitôt dans le rang.

Le 11 mai, je recevais une lettre du gouverneur général de l'Afrique Équatoriale Française qui m'informait que les progrès des troupes du général Aymérich n'avaient pas été aussi rapides qu'on l'attendait et que, Doumé ni Lomié n'étant encore occupés, on ne pouvait fixer la date de l'avance qui devait se faire de ces deux points. Comme je comprenais que la marche sur Yaoundé, si elle était ajournée, serait sérieusement gênée par les pluies et que la maladie, qui déjà me causait chez les Européens et les indigènes quelque anxiété, se développait rapidement, je prescrivis au colonel Mayer d'avancer avec toute vigueur et il quitta donc Woum-Biagas le 25 mai.

Les difficultés de ravitaillement s'annonçaient malheureusement comme considérables, le pays était stérile et même avec tous les porteurs utilisables et les quelques camions automobiles à ma disposition, qui se bornaient d'ailleurs à trois, je ne pouvais transporter assez vite la nourriture pour les Européens et les indigènes. Retardée par la brousse presque impénétrable et par un terrain qui offrait beaucoup de positions défensives, la marche devint très lente. A chaque tournant de la route elle se heurtait à des feux de mitrailleuses au point que le 25 et le 26, on n'avança que de 5 milles. Il fallut deux jours pour chasser l'ennemi de Njok. L'ennemi avait visiblement reçu des renforts et commençait à inquiéter notre ligne de communication, particulièrement facile à attaquer à cause des longs convois de porteurs toujours prêts à la panique. Le colonel Mayer demandait des renforts parce que, en plus des autres ennuis, la dysenterie s'était mise dans ses troupes; j'envoyai en avant toutes les troupes disponibles et pris des mesures pour obtenir de nouveaux porteurs des colonies de l'Afrique occidentale.

Du 31 mai au 4 juin, le colonel Mayer fut retenu sur la position de Matem qui offrait des difficultés exceptionnelles à cause des marais qui rendaient un mouvement tournant impossible. Au 5 juin on n'avait avancé de Woum-Biagas que sur 12 milles. A cette date, le colonel Mayer me fit connaître qu'à cause de la maladie qui sévissait surtout parmi les Européens et de la résistance tenace de l'ennemi il était d'avis qu'il n'était pas possible de continuer la marche sur Yaoundé et il proposait, en attendant de nouvelles instructions, de s'établir sur la rivière Pugé afin d'attendre l'approche des troupes du général Aymérich. J'informai de suite de la situation le gouverneur général de l'Afrique équatoriale, en ajoutant que s'il n'avait pas des nouvelles récentes de la marche du général Aymérich, je serais obligé de ramener la colonne du colonel Mayer sur la ligne de la Kélé. Le 7 juin, M. Merlin m'apprit par télégraphe qu'il n'avait pas reçu de nouvelles plus récentes du Sud-Cameroun. Je résolus donc de ramener nos forces sur la rivière Ndoupé pour tenir une ligne So Dibanga-Ngwé. Une sérieuse attaque sur l'un de nos convois de 500 porteurs et la perte d'un ravitaillement qui s'ensuivit décidèrent le colonel Mayer à se retirer sans plus attendre. Le 16 et le 17 juin, nos arrière-gardes furent harcelées, mais jamais rompues, et l'ennemi subit des pertes graves dans ses attaques. Je jugeai bon d'envoyer en avant en renfort ce qui me restait de troupes disponibles afin de diminuer la pression sur notre retraite : ces troupes quittèrent Douala le 15 juin et bivouaquèrent le jour suivant à Ngui à 25 milles au delà d'Edéa, ayant fait la plus grande partie de la route sous de fortes pluies tropicales. Le lendemain matin elles reprirent leur marche et rejoignirent la colonne Mayer très opportunément pendant une sérieuse attaque sur l'arrière-garde. L'activité de l'ennemi fut incessante jusqu'au 28 juin où nos postes furent solidement établis à Ngwé et sur la Kélé à So Dibanga. La proportion de nos pertes était sérieuse, puisque nos troupes comptaient 25 0/0 de tués ou blessés. Je regrette que cette opération n'ait pas été plus féconde en résultats et je dois reconnaître que le colonel Mayer n'était pas en mesure d'entreprendre sans secours une marche sur Yaoundé, mais j'avais espéré que la pression qui était faite sur l'ennemi dans le Sud du Cameroun aurait eu pour effet d'empêcher toute concentration contre nous.

Pendant cette période nos troupes qui étaient près du terminus du chemin de fer du Nord n'étaient pas en mesure d'engager une action offensive sérieuse.

Les pluies amenèrent alors un moment d'arrêt dans les opérations. Je saisis cette occasion d'envoyer le plus grand nombre possible d'officiers et de sous-officiers anglais en Angleterre pour un repos de quelques semaines et j'organisai par roulement une visite de la plus grande partie des troupes indigènes de la Nigéria et de la Côte d'Or dans leurs colonies. J'organisai aussi l'envoi de détachements en opérations près du Nyong et de la rivière Campo. Un détachement français de Ngwé fit aussi en juillet une heureuse reconnaissance.

Ce fut le 25 et le 26 août 1915, dans une conférence qui eut lieu à Douala entre le gouverneur général Merlin, le général Aymérich et moi, que fut arrêté le plan de conquête définitive du Cameroun.

La chute de Garoua dans le Nord, au début de juin, libérait une force franco-anglaise qui pouvait marcher à travers les montagnes du Cameroun vers le Sud.

Le général Aymérich, dont les troupes étaient alors établies à Bertoua et Doumé, promit sa coopération définitive avec, comme avant, Yaoundé pour objectif, pendant qu'une colonne sous le lieutenant-colonel Le Meillour marcherait le long de la frontière orientale du Mouni, passerait le Campo et marcherait sur Ebolowa. Il fut convenu aussi que je déploierais la plus grande activité possible sur le chemin de fer du Nord pour aider la colonne anglaise d'Ossidingué dans ses efforts de jonction avec les autres troupes de la Nigéria, et que de plus une colonne débarquerait à Campo et marcherait le long de la frontière nord de la Guinée espagnole.

Il était regrettable que le brigadier général Cunliffe ne pût assister à cette conférence, mais tous les détails lui furent communiqués et il fut invité à exercer par le Nord la pression la plus active, ce qu'il fit admirablement.

L'arrivée du 5e d'infanterie légère de l'armée des Indes renforça ma colonne et d'autres renforts me furent promis de l'Afrique Occidentale Française. Le général commandant en chef à Freetown et les gouverneurs de la Nigéria et de la Côte d'Or acceptèrent de m'envoyer les porteurs, que je demandais et de maintenir leur effectif par des détachements mensuels. Ce fut grâce à ces officiers que, malgré la forte proportion de malades parmi les porteurs, le service des convois put être assuré. Mes demandes de camions automobiles eurent aussi satisfaction; leurs services furent inestimables et dépassèrent tout ce que j'attendais. Le 22 septembre, les préparatifs étaient assez poussés pour qu'un mouvement fût fait vers l'Est. Les premières opérations étaient souvent une répétition de celles de mai et de juin, mais le plan général différait au point que j'avais séparé les lignes de ravitaillement des Anglais et des Français; je décidai aussi que Eseka ser-

virait de base aux Français pour la marche sur Yaoundé-Route de Kribi et que notre marche se ferait par des colonnes parallèles par la route et la voie ferrée. Nos communications avaient besoin de fortes réparations, notamment la reconstruction totale d'un fort pont du chemin de fer et une déviation qui exigeait un gros travail de terrassement. Plusieurs autres petits ponts étaient rompus ou détruits, ceux de la route furent aménagés pour le gros charroi, ceux du chemin de fer furent reconstruits.

La colonne anglaise, comme l'autre fois, rencontra une résistance sérieuse à Woum-Biagas, mais le 9 octobre cette place fut prise après un vif combat où les troupes de la Nigéria et de la Côte d'Or se distinguèrent une fois de plus. Nous pûmes ensuite détacher des colonnes de flanc et prêter appui aux troupes françaises qui s'ouvraient la route d'Eseka. La rivière Kélé, en crue, opposait un formidable obstacle, et son passage retarda un peu les colonnes de flanc anglaises envoyées de Woum-Biagas. Sendé fut occupé par les Français le 25 octobre et l'ennemi fut chassé d'Eseka le 30 octobre. Un matériel roulant considérable, laissé derrière nous à notre première offensive, fut repris et vint utilement compléter notre modeste stock de machines et de wagons. Le 23 novembre, les troupes anglaises et françaises étaient prêtes pour l'offensive finale, la piste de brousse d'Edéa à Woum-Biagas avait été transformée en route pour automobiles et la jonction de Douala à Eseka par la voie ferrée était presque achevée. Il y avait de plus 7.000 porteurs employés sur les sections qui ne pouvaient s'ouvrir ni aux automobiles ni au chemin de fer. Dchang-Mangas était choisi comme premier objectif de la colonne anglaise, pendant que les Français allaient occuper la ligne de Yaoundé-Route de Kribi. Les deux colonnes avaient modifié leur tactique et l'avance était généralement faite par un corps principal avec deux ailes sur un front aussi large que le permettait la nature du pays. Ce dispositif de marche semble avoir tout à fait décontenancé l'ennemi, et quoiqu'il continuât à résister énergiquement à notre marche, visiblement sa force allait en s'épuisant peu à peu. A la fin de novembre le combat que les troupes du lieutenant-colonel Cockburn livrèrent à Lesogs et alentour fut très dur, mais les troupes des provinces du Nord de la Nigéria s'élevèrent vaillamment à la hauteur des circonstances et, malgré toutes les difficultés du terrain, parvinrent à chasser l'ennemi. Il faut honorer ces troupes et leurs chefs pour l'admirable conduite de cette opération. Ngung fut atteint le 30 novembre et jusqu'à ce point chaque position de défense fut disputée par l'ennemi. Le 7 décembre la marche sur Dchang fut continuée et la colonne principale et celles de flanc trouvèrent devant elles une opposition. Une petite troupe du régiment de la Côte d'Or, sous le capitaine Butler, V. C., exécuta un mouvement bien mené qui troubla l'ennemi, et la saisie d'une mitrailleuse et de plusieurs milliers de cartouches fit un grand effet. Le 17 décembre, nous arrivâmes au pays plus découvert et cultivé et prîmes Dchang-Mangas.

Depuis le 26 novembre les Français s'ouvraient en combattant le pays très accidenté jusqu'à Manguelès; ils avaient devant eux une résistance acharnée et perdirent beaucoup de soldats européens et indigènes, mais leur ténacité eut sa récompense le 21 décembre dans la prise de Manguelès, après un combat intermittent de cinq jours. La colonne s'arrêta à ce village pour se reposer et établir un dépôt de ravitaillement.

Je dois raconter ici les événements survenus au delà du terminus du chemin de fer du Nord. J'avais été informé par la Nigéria qu'une colonne anglaise constituée à Ossidingué sous le commandement du major Crookenden se disposait à marcher sur Bamenda le 12 octobre. Je fis donc partir à la même date de Baré sur Dchang une colonne formée d'éléments du West African Régiment, du 5e d'infanterie légère, d'un peu d'artillerie, sous le commandement du lieutenant-colonel Cotton, du 5e d'infanterie. Elle trouva une résistance à Mwu, à la rivière Nkam et devant une position retranchée à Sauchou. Le 6 novembre, Dchang était occupé. Apprenant que la colonne du major Crookenden avait atteint Bamenda le 22 octobre, je donnai l'ordre au lieutenant colonel Cotton de laisser une garnison à Dchang et d'envoyer une colonne sur Bagam pour coopérer avec le major Crookenden à l'attaque de ce point. Mais l'ennemi nous avait devancés et s'était retiré à Foumban sans que nous le pousuivions à cause des difficultés que nous avions éprouvées à passer la rivière Noun. Le 2 décembre, le centre important de Foumban était occupé et l'ennemi tentait en vain de le reprendre. Le brigadier général Cunliffe, prévoyant la possibilité d'une résistance acharnée à Foumban, avait envoyé deux autres petites colonnes pour aider notre mouvement sur ce point. Ces colonnes arrivèrent presque en même temps que celle du lieutenant-colonel Cotton. Les troupes du major Crookenden continuèrent ensuite leur marche sous le commandement du brigadier général Cunliffe, pendant que j'installais des postes à Foumban, Bana et Bagam et que le gros des troupes du colonel Cotton retournaient au terminus du chemin de fer. Je pus ainsi disposer d'une petite colonne pour aller de Nkongsamba à Yabassi et parcourir la région de Bafia où je croyais qu'il y avait encore de petites bandes ennemies. Je pus aussi détacher une colonne pour aider les Français qui opéraient à Campo. Je pouvais être entièrement satisfait de nos opérations dans le Nord et l'avance simultanée de nos colonnes avait découragé les derniers restes d'hostilité dans cette région. De plus nous avions établi le contact avec les colonnes du brigadier-général Cunliffe qui marchaient sur la Sanaga vers un point connu sous le nom de rapides de Nachtigal. Nos pertes étaient légères et la santé des troupes était bien meilleure que celle des soldats combattant à des altitudes moindres.

Revenons aux opérations de la colonne principale.

En apprenant que les forces anglaises étaient arrivées à Dchang-Mangas, je songeai plus utile de marcher directement sur Yaoundé plutôt que d'attendre l'avance des Français sur la route Yaoundé-Kribi. Cette décision m'était dictée par le fait que l'esprit des indigènes ne comprendrait point la signification ni la nécessité d'un ajournement et, du point de vue politique, l'occupation rapide de Yaoundé semblait de première importance. A partir du 22 décembre, la résistance ennemie faiblit peu à peu, de fortes positions retranchées furent abandonnées et dans la matinée du 1er janvier le colonel Gorges entrait à Yaoundé avec sa colonne. L'ennemi avait visiblement cédé à la pression qu'il subissait maintenant de toutes parts. Les troupes alliées venues du Nord, les troupes de l'Afrique Equatoriale Française et les troupes belges commencèrent à arriver à Yaoundé dans la première semaine de janvier. C'est, à mon avis, un exploit remarquable que des colonnes qui avaient combattu et marché pendant dix-sept mois se rejoignissent au but fixé à quelques jours les unes des autres.

L'effet immédiat de l'occupation de Yaoundé fut de supprimer toute pression sur le front des forces françaises qui avançaient de Manguelès, la route de Yaoundé à Kribi étant atteinte au début de janvier. Les colonnes françaises et anglaises furent envoyées pendant la première semaine de janvier sur Widemengué et dans la direction d'Ebolowa *via* Olama et Onana Besa à travers le Nyong. A Kolmaka le lieutenant-colonel Haywood réussit à faire délivrer les officiers, sous-officiers, civils et indigènes non combattants qui avaient été faits prisonniers par les Allemands pendant la guerre; sa colonne, appuyée par une forte colonne française, continua à marcher sur Ebolowa sur laquelle marchait aussi une autre colonne alliée. Une colonne française commandée par le lieutenant-colonel Faucon occupa Ebolowa le 19 janvier, après une petite résistance. La fuite définitive des dernières forces allemandes vers le territoire espagnol était maintenant certaine, et le lieutenant-colonel Haywood put les poursuivre jusqu'à Nkan, d'où je l'envoyai par Efoulen sur Kribi afin de nettoyer des traînards tout l'Ouest. Une colonne anglaise fut aussi envoyée à Lolodorf.

Le colonel Morisson prit le commandement d'une forte colonne française, et marchant le long de la frontière espagnole, réussit à rejeter la colonne allemande qui lui faisait front au delà de Campo en territoire neutre. Une opération semblable était faite par une colonne française partie de Campo, si bien qu'au milieu de février il n'y avait plus d'Allemands au Cameroun et la conquête du pays était complète.

Je désire exprimer ma profonde reconnaissance à un

bon soldat, le colonel Mayer. C. B., de l'infanterie coloniale française, non seulement pour l'habile direction de ses troupes, mais aussi pour sa façon loyale et pratique de résoudre les nombreux et délicats problèmes qu'il a eu à régler. Je désire aussi porter à la connaissance de Votre Seigneurie le nom du capitaine du génie Chardy : sans l'aide de son expérience je me demande comment le chemin de fer du centre aurait pu être réparé et utilisé; je veux dire ici mes plus chaleureux remerciements au capitaine Chardy et à ses subordonnés.

Le capitaine André Charvet, de l'infanterie coloniale française, a servi à mon état-major pendant la première année de la guerre; à cause des vides produits dans l'effectif européen des forces françaises, j'ai dû à mon grand regret le remettre à la disposition du colonel Mayer, ce qui m'a privé des services constants d'un officier dont j'appréciais très haut les talents militaires.

Aux commandants de bataillons et de batteries et à tous les chefs des troupes de nos alliés, je tiens à exprimer toute ma reconnaissance et mon estime pour l'habileté, l'énergie et l'endurance avec lesquelles ils ont conduit leurs troupes. Je veux aussi payer un juste tribut aux soldats sénégalais dont les qualités principales sont une extrême bravoure au combat et beaucoup d'allant dans toutes les circonstances.

Aux officiers, officiers mariniers et sous-officiers des marines alliées, de l'infanterie de la marine royale et de la marine du Nigéria, je dis mon admiration pour leur incessant labeur. Je n'exagère pas en disant que sans leur concours sur mer, dans les rades et à terre, les forces militaires des Alliés n'auraient pu accomplir la mission qui leur était assignée. Là où tous ont fait une œuvre admirable, il est difficile de faire un choix; cependant je désire signaler spécialement à Votre Seigneurie les grands services rendus par le capitaine de vaisseau Carré qui a été l'officier de marine le plus ancien pendant les derniers huit mois et demi d'opérations et qui n'a pas eu une tâche facile à régler les diverses questions de la partie navale de la campagne.

Les soldats de la West African Frontier Force, que je connaissais déjà de près avant la guerre, ont donné tout ce que j'en attendais. Pour eux il n'y avait pas de jour trop long, de tâche trop difficile. En plus d'une disposition toute naturelle à la guerre, leur constitution fait qu'ils sont rompus à la fatigue; ils partagent avec leurs frères les Sénégalais un fond inépuisable de bonne humeur.

Je ne puis oublier le bon ouvrage des porteurs d'Afrique occidentale : patients et doux, ils ont eu leur bonne part de notre tâche difficile.

(*Suit une liste d'officiers anglais signalés comme ayant rendu le plus de services, le capitaine Cyril T. M. Fuller, de la marine royale, le major Brough, le capitaine Rowe, les lieutenants colonels Cockburn et Haywood, le colonel Péry et le major Giles, des Royal Engineers, le capitaine Wallbach et le lieutenant Migeod, du service des transports, le lieutenant-colonel Statham, du service de santé, etc.*)

Je ne peux terminer ce rapport sans dire ma gratitude au gouverneur général de la Nigéria, aux gouverneurs de la Côte d'Or, de Sierra Leone et de la Gambie, ainsi qu'au major général J. F. Daniell, commandant les troupes de l'Afrique occidentale. Mes demandes ont été fréquentes, instantes et anormales, mais elles ont été toutes reçues sans hésitation et dans un cordial esprit de coopération. Les colonies de l'Afrique occidentale ont été vidées à la fois de personnel et de matériel et leurs ressources ont été presque épuisées pour répondre à mes demandes.

C. M. Dobell,

Major général commandant les forces alliées.

(*Suit une seconde liste d'officiers, sous-officiers et soldats indigènes cités pour leurs services, notamment les colonels et lieutenants-colonels Cotton, Gorges, Newstead, R. A. de Rose, Statham, Turner, les majors Ayton, Booth, Howell, Redfern et Savile.*)

Au secrétaire d'État pour les Colonies.

Government House, Nigéria, 23 mars 1916.

Conformément à vos instructions j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport ci-joint du brigadier-général Cunliffe, C. M. G., sur les opérations des forces nigériennes et alliées sur les frontières orientales de la Nigéria et dans la partie septentrionale du Cameroun, depuis l'ouverture des hostilités en août 1914, jusqu'à leur achèvement par la conquête du Cameroun en février 1916.

Au début de 1915, j'appris du major général Dobell que la rude tâche qu'il accomplissait dans le Sud lui rendait impossible (comme il était facile de le voir) le contrôle des opérations sur la frontière de la Nigéria et dans le Nord avec lesquels il n'avait pas de moyens de communication. Je prescrivis donc au colonel Cunliffe, commandant du régiment de la Nigéria, de prendre la direction de ces opérations.

Je vous ai déjà fait connaître — mais c'est le lieu de le répéter — combien j'appréciais la manière dont le brigadier général Cunliffe a conduit cette campagne. Il dit avec raison dans ce rapport que la valeur — et je dois ajouter la bravoure — de nos soldats indigènes a été constatée par les officiers. Ils ont prouvé qu'ils sont capables de supporter les privations et d'accomplir des exploits au même degré que les autres troupes anglaises d'outre mer, s'ils sont conduits par des officiers qu'ils connaissent et en qui ils ont confiance.

Dans les opérations dont le rapport rend compte, de tels officiers étaient nombreux, mais aucun ne soulevait l'enthousiasme et la confiance des officiers anglais et des troupes indigènes au même degré que le général Cunliffe lui-même et à mon avis c'est à sa personnalité, aidée par le grand jugement de son chef d'état-major, le colonel Wright, V. C., qu'est dû le succès continu de ces opérations.

Je n'aurais pas besoin d'appeler l'attention de quiconque lira ce rapport sur l'extraordinaire précision avec laquelle plusieurs colonnes engagées dans des séries d'opérations ont convergé sur leur objectif ni sur l'habileté stratégique avec laquelle les positions de l'ennemi lui ont été rendues l'une après l'autre intenables sans grosses pertes pour nous, si le rapport ne donnait qu'à peine l'impression juste des difficultés de la région parcourue. Le général Cunliffe a fait plus de 600 milles dans une région montagneuse. coupée de ravins profonds et de rivières tropicales grossies par la saison des pluies à peine terminée. A Banyo et ailleurs se trouvaient de fortes positions naturellement presques imprenables, renforcées par la science militaire allemande. La ligne de communication s'étendait à la fin sur plus de 400 milles.

Je ne puis m'empêcher d'ajouter que les hautes traditions de nos troupes se sont maintenues à l'égard des populations indigènes. Parmi les nombreux soldats et porteurs on n'a pas cité un cas de pillage ou de mauvais traitements de la population.

Le général Cunliffe a présenté une liste d'officiers et de soldats qui méritent une reconnaissance spéciale et je pense que ses propositions seront bien accueillies. Je dois en même temps soumettre ses propres services à votre bienveillance et à celle de l'Army Council et remarquer qu'il a lui-même conduit ses troupes au combat dans cette difficile campagne.

F. D. Lugard,

Gouverneur général.

Quartier général du régiment de la Nigéria.

Lagos, le 16 mars 1916.

Excellence, l'occupation de Yaoundé, le 1er janvier 1916, par les troupes commandées par le major général C. M. Dobell, C. M. G., D. S. O., a mis fin à la mission prescrite dans le Nord du Cameroun aux forces alliées que j'ai eu l'honneur de commander depuis le 5 février 1915.

Cette mission a consisté, au résumé, à chasser l'ennemi de la partie du Cameroun allemand située entre le lac du Tchad au Nord et les rapides de Nachtigal sur la Sanaga au Sud, pendant que les forces alliées commandées par le général Dobell et les forces françaises commandées par le

général Aymérich convergeaient sur Yaoundé respectivement par l'Ouest et par l'Est.

Quand Yaoundé se soumit au général Dobell un seul point restait encore entre les mains des Allemands, le rocher de Mora, et la garnison de ce poste s'est rendue le 18 février.

J'ai donc l'honneur de vous rendre compte des diverses colonnes placées sous mes ordres.

Comme vous le savez, je ne commandais pas, à la déclaration de guerre en août 1914, les troupes de la Nigéria. Mais il est nécessaire pour plus de clarté de résumer d'abord les événements militaires qui se sont produits à la frontière Nigéria-Cameroun entre la déclaration de guerre et la date de ma prise de commandement pour les opérations de la frontière.

A la déclaration de guerre, trois colonnes tirées du régiment de la Nigéria furent concentrées près de la frontière allemande : 1° la colonne de Maidougouri au village de ce nom sous le commandement du capitaine (aujourd'hui major) R. W. Fox, du Royal Warwickshire régiment; 2° la colonne de Yola formée dans cette ville sous le commandement de feu le lieutenant-colonel P. Maclear, du Royal Dublin Fusiliers; 3° la colonne de la rivière Cross formée à Ikom sous le commandement du lieutenant colonel G. T. Mair. D. S O , R. A

Peu après on apprenait que le gouvernement anglais, d'accord avec le gouvernement français, avait décidé d'envoyer une expédition de coloniaux alliés contre Douala, et trois bataillons d'infanterie (de quatre compagnies) et deux batteries d'artillerie (huit canons de 2,95) avec le personnel médical correspondant emprunté à l'état-major médical de l'Afrique occidentale et des sections de marine, du génie, des télégraphes, des chemins de fer, du ravitaillement et des transports prises aux divers services civils de la Nigéria, furent tenus prêts à embarquer dans les différents ports de la Nigéria pour prendre part à cette expédition.

Le rôle des trois colonnes de la frontière était dès lors réduit à une activité sur place, dans le but d'acquérir des renseignements sur les mouvements de l'ennemi et de détourner son attention de notre objectif principal, Douala.

Les tentatives de ces colonnes de la frontière furent au début malheureuses. La colonne de Maidougouri, ayant passé la frontière le 25 août, rencontra une force ennemie sur une position presque imprenable dans les montagnes de Mora d'où il était impossible de la déloger. Après avoir éprouvé des pertes sérieuses, cette colonne s'établit au Sud de Mora dans le but d'empêcher les occupants de se relier avec la garnison allemande de Garoua.

La colonne anglaise y fut rejointe le 13 octobre 1914 par une colonne française appuyée sur Fort-Lamy et commandée par le lieutenant-colonel Brisset qui avait réussi la deuxième attaque sur Kousseri et avait pris cette ville le 25 septembre 1914.

La colonne de Yola passa la frontière le 25 août. L'infanterie montée, après un vif combat, chassa un parti ennemi du village de Tapé. Mais nos pertes furent lourdes.

La colonne continua sa marche sur Garoua qui fut attaqué dans la nuit du 30 au 31 août. L'attaque échoua et, après avoir subi de lourdes pertes, la colonne entière dut rentrer à Yola.

Les troupes avancées de la rivière Cross qui tenaient Nsanakang furent soudain attaquées le 6 septembre par une colonne allemande très supérieure venue rapidement de Douala et, malgré sa résistance et sa bravoure, elles furent en fait anéanties, 2 officiers et environ 90 soldats indigènes ayant pu seuls s'ouvrir une route à travers l'ennemi à la pointe de la baïonnette. Les pertes allemandes en hommes étaient cependant plus lourdes que les nôtres.

L'effet immédiat des échecs subis par les colonnes de Yola et de la rivière Cross fut de réduire d'un bataillon d'infanterie et de 4 canons le nombre des troupes de la Nigéria mises à la disposition du major général Dobell pour l'expédition contre Douala.

Les colonnes de Yola et de la rivière Cross furent réorganisées, les défenses de Yola fortifiées et les troupes placées sous le commandement du lieutenant-colonel W I. Webb-Bowen, du Middlesex Regiment, mais les colonnes de la frontière devaient se borner pour le moment à la mission de retenir le plus grand nombre possible des troupes allemandes pour faciliter les opérations du général Dobell (qui s'était établi le 28 septembre à Douala et Bonaberi) et la marche dans le Cameroun des colonnes françaises du général Aymérich appuyées sur le Congo français.

A la fin de 1914, les diverses colonnes de la frontière étaient donc occupées à défendre énergiquement nos territoires. Plusieurs fois des raids ennemis pénétrèrent dans la province du Mouri, mais aucun d'eux n'obtint un réel succès.

Une de ces tentatives mérite d'être signalée. Le 17 septembre 1914, 2 officiers anglais, (le lieutenant B. E. Waters, R. N. et le major A. E. Churcher, avec 57 miliciens furent attaqués à Takum par une compagnie allemande conduite par 3 Européens et disposant d'une mitrailleuse. Le combat qui dura de 11 h. et demie à 5 h. et demie du soir se termina par la retraite de l'ennemi qui dut s'enfuir rapidement.

Le 29 janvier 1915 la situation générale était la suivante :

Les forces alliées du général Dobell tenaient tout le chemin de fer du Nord et celui du centre jusqu'à Edéa. Les colonnes françaises du général Aymérich avaient fait de sérieux progrès dans la colonie allemande à l'Est et au Sud-Est. Dans le Nord, Mora tenait bon. Une colonne française sous les ordres du lieutenant-colonel Brisset s'était jointe à la colonne du lieutenant-colonel Webb Bowen et surveillait Garoua par l'Est. L'ancienne colonne de la rivière Cross qui avait été renforcée après Nsanakang. tenait Ossidingué où le lieutenant-colonel Mair avait été rejeté après son offensive, entre le 25 décembre 1914 et le 8 janvier 1915, en face d'une hostilité qui s'étendait jusqu'à Tinto. Une petite colonne sous le major G. D. Mann, R. A., appuyée sur Ibi, surveillait la frontière de Takum à Karbabi dans la province du Mouri.

A cette date j'allais conférer à Douala, avec le général Dobell. Il fut décidé qu'une action énergique dans le Cameroun septentrional était opportune et serait d'un grand intérêt pour le plan général des Alliés.

Le 5 février, j'étais de retour à Lagos et selon vos instructions je partis pour Yola le 15, accompagné du major (aujourd'hui lieutenant-colonel) W. D. Wright, V. C., comme chef d'état-major, pour prendre le commandement de toutes les forces alliées dans le Cameroun septentrional et pour diriger les opérations des colonnes de la rivière Cross et d'Ibi.

Mon premier objectif était de prendre Garoua et d'empêcher la jonction des forces allemandes avec celles du Sud sur le plateau de Ngaoundéré, après quoi je comptais marcher vers le Sud et coopérer avec les forces du major général Dobell et du général Aymérich.

Mes renseignements sur Garoua disaient que la place était très fortifiée et que l'artillerie allemande dépassait en portée tous les canons que possédaient alors le lieutenant-colonel Brisset et le lieutenant colonel Webb-Bowen. Avant de quitter Douala, j'avais pris des dispositions pour qu'un canon de 12 du *Challenger* avec 500 projectiles fût mis à ma disposition, et d'autre part les autorités françaises faisaient envoyer au lieutenant-colonel Brisset un canon de 95.

Le canon de marine quitta Douala le 2 février sous le commandement du capitaine de frégate L. H. K. Hamilton, de la marine royale, et atteignit Yola le 12 mars. La saison sèche avait obligé d'en faire le transport sur la Benoué en pirogues, ce qui explique que la marche ait été assez lente.

J'arrivai à Yola le 15 mars et j'examinai la situation avec le lieutenant-colonel Webb-Bowen et le capitaine Ferrandi, officier d'état-major du lieutenant-colonel Brisset.

Il fut reconnu que le mieux était de réunir le plus de troupes anglaises disponibles pour attaquer Garoua et de grouper aussi les forces françaises qui étaient alors un peu dispersées; je retirai donc trois compagnies à la colonne de la rivière Cross et une à celle d'Ibi pour les appeler à Yola.

Ce mouvement désorganisait les forces de la frontière orientale et je voyais bien qu'il en découlait le risque d'attaques ennemies en territoire britannique et sur ma

ligne de communication, la Bénoué, mais c'était un risque à courir.

Du 12 au 26 avril les communications télégraphiques entre Yola et Lagos furent interrompues à la suite d'une attaque ennemie qui pénétra jusqu'à Mutum-Biu, ville voisine de la Bénoué, dont le poste fut détruit.

Le 18 avril, j'arrivai au camp anglais de Bogolé, près de Garoua et j'étendis aussitôt les forces d'investissement pour couper l'ennemi du Sud et du Sud-Ouest. Les forces franco-anglaises comprenaient à ce moment :

Troupes anglaises : 8 compagnies d'infanterie, une compagnie d'infanterie montée, 3 canons (y compris la pièce de marine), 9 mitrailleuses.

Troupes françaises : 3 compagnies d'infanterie, 1 escadron de cavalerie, 2 canons, 2 mitrailleuses.

Dans la nuit du 21 au 22 avril une force allemande, semblant composée de 9 Européens, 100 hommes montés et 170 fantassins et commandée par le capitaine von Crailsheim, réussit à sortir de Garoua au Sud en passant à l'Ouest de notre détachement le plus à l'Ouest. Cette troupe fut rejointe à environ moitié route de Touroua à Ngaoundéré par environ 4 Européens et 50 soldats indigènes de ce dernier poste et j'avais de bonnes raisons de supposer que von Crailsheim avait l'intention de ramener ce renfort à Garoua.

Les dernières informations à ce sujet apprirent que ce parti ennemi attaqua notre petit poste de Gourin. L'attaque échoua grâce à une brillante défense qui nous coûta malheureusement la mort de l'officier qui commandait à Gourin, et l'ennemi, en s'écartant de toutes les routes et en faisant une remarquable marche de 28 heures sans arrêt, réussit à échapper aux troupes que j'avais envoyées pour le couper et à revenir sain et sauf à Garoua.

A la suite de plusieurs reconnaissances j'avais décidé que la ligne d'attaque qui offrait les meilleures chances de succès était le Nord, et le 25 mai j'avais secrètement groupé le gros des forces anglaises à Yamboutou-Manga. Cette concentration avait exigé du temps à cause de la grande quantité de matériel et de provisions à transporter à tête d'homme, mais l'ennemi l'ignora jusqu'au 26 mai.

A partir de cette date nos avant postes furent pendant plusieurs jours soumis au feu d'artillerie allemande, mais aussitôt après l'arrivée du gros canon français de 95 millimètres, le 28 mai, la supériorité de notre artillerie commence à se manifester. Le gros canon français avait été transporté de Lagos à Yola par la marine de la Nigéria, exploit dont celle-ci peut être fière, étant donnée la baisse des eaux.

Dès la nuit du 30 au 31 mai le gros des forces alliées était retranché à 3.000 ou 3.500 yards du fort allemand A (1).

Du 31 mai au 10 juin nous poursuivîmes notre avance, en nous retranchant à la faveur de la nuit, en sorte que le 10 juin nous avions établi une ligne de tranchées sur un front d'environ 400 yards à 1.000 yards du fort A, avec un service effectif de boyaux vers l'arrière. Le ravitaillement en eau était une très grosse difficulté, puisqu'il fallait le faire porter aux tranchées dans les récipients à une distance de deux milles.

Dans la nuit du 9 au 10 juin l'ennemi tenta une sortie vers le Sud, mais il se heurta au feu d'une compagnie d'infanterie anglaise à Bilondé et fut repoussé. Une seconde tentative fut faite entre la compagnie d'infanterie et la compagnie montée, mais la Bénoué était alors en crue, et si environ 45 soldats indigènes réussirent à s'échapper en jetant armes et uniformes, un plus grand nombre se noyèrent (nous retirâmes du fleuve 70 cadavres) et le reste rentra à Garoua.

A 3 h. 1/2 du soir le 10 juin, les troupes indigènes de l'ennemi n'étant plus du tout en mains, le drapeau blanc fut hissé sur tous les forts et le capitaine von Crailsheim offrit sa reddition sous conditions. Celles-ci furent refusées et il fut informé que, faute de se rendre sans condition dans les deux heures, les hostilités seraient immédiatement reprises.

Garoua se rendit sans condition, à 6 heures du soir, le même jour. Garoua et ses environs, déjà naturellement forts, avaient été artificiellement transformés en un camp retranché qui aurait fait honneur à des officiers du génie sur un champ de bataille européen. Le commandant, capitaine von Crailsheim, reconnut après la chute qu'il avait employé 2.000 travailleurs pendant cinq mois à la construction des défenses.

Les prises consistaient en 37 Européens, 212 indigènes, 5 canons avec 858 projectiles, 10 maxims, 229 fusils; de plus, une grande quantité de marchandises de toute sorte, outils, fournitures médicales, etc.

Aussitôt après la chute de Garoua, il parut urgent de poursuivre nos succès, de saisir les fuyards et, ce qui importait le plus, d'occuper sans délai la lisière nord du plateau de N'Gaoundéré, de façon à empêcher l'ennemi de s'y concentrer, et de s'assurer une route pour aller ensuite à la rescousse des forces alliées du Cameroun méridional. C'est dans ce but que j'envoyai de Garoua sur N'Gaoundéré une colonne commandée par le lieutenant-colonel Webb-Bowen en donnant pour instructions au lieutenant-colonel Brisset, qui restait à Garoua, de le renforcer avec le gros de la garnison de cette place s'il éprouvait des difficultés.

Le 15 juin, afin de me mettre en communication télégraphique directe avec Votre Excellence et aussi avec le major général Dobell à Douala, je transférai à Yola mon quartier général.

En y arrivant j'envoyai une petite colonne commandée par le capitaine C.-F. Roberts, du Northamptonshire Regiment, à Kontscha, Maïo-Kaleh et Tschamba.

Le 27 juin, Kontscha et Maïo Kaleh furent occupés après une faible résistance, et l'ennemi se retira sur Banyo, poursuivi par notre infanterie montée. Pas de pertes de notre côté.

Le 28 juin, les avant-postes allemands qui tenaient les sentiers escarpés conduisant à la bordure du plateau de N'Gaoundéré, furent, au milieu d'un orage effroyable, complètement surpris et battus par l'avant-garde de la colonne du lieutenant-colonel Webb-Bowen, commandée par le capitaine C.-H. Fowle, du Hampshire Regiment, et N'Gaoundéré fut occupée le soir même. Pendant la nuit, la garnison revint et attaqua le poste. Cette contre-attaque, qui nous coûta un sous-officier indigène et cinq soldats indigènes blessés, fut repoussée et les Allemands se retirèrent sur Tibati.

Bientôt arriva le lieutenant-colonel Brisset avec des troupes de Garoua. Il fit des reconnaissances vers Koundé et Tibati.

J'appris alors que les opérations du major général Dobell dans le Sud étaient momentanément interrompues du fait des pluies.

Je pensai donc qu'il serait imprudent de pousser de suite sur Banyo, car, tout en reconnaissant l'importance de ce point, je n'étais pas certain, par suite de la suspension des opérations du major général Dobell dans le Sud, d'être en mesure de m'y maintenir avec les seules forces dont je disposais.

Je décidai donc de me borner, pour l'instant, à l'occupation de la ligne de N'Gaoundéré-Kontscha-Gashaka.

Je renforçai donc la colonne d'Ibi, mis les troupes du front oriental, sauf la colonne de la rivière Cross, sous les ordres du major (aujourd'hui lieutenant-colonel) G.-D. Mann, R. A., et lui prescrivis d'occuper Geshaka et d'établir une ligne solide de communication derrière lui avec Ibi, sur la Bénoué.

En même temps, comme les pluies dans le Nord n'empêchaient pas les opérations comme dans le Sud, je résolus d'essayer de réduire Mora, puisque, en cas de succès, je pourrais disposer des forces qui investissaient ce point dans le mouvement vers le Sud quand l'heure en serait venue. Je comprenais que j'avais du mois d'août au mois de novembre pour cette entreprise.

Le 9 août, je quittai Yola et arrivai le 23 à Sava, à 4 milles de la montagne de Mora, que je fis reconnaître les jours suivants. La montagne de Mora a une base d'un périmètre d'environ 30 milles, elle se dresse tout d'un coup à une hauteur de 1.700 pieds et ses pentes, si escarpées qu'on ne peut les gravir que par endroits en se servant à la fois des mains et des pieds, sont couvertes de grosses roches qui forment d'excellents abris pour les défenseurs.

J'estimai que ma meilleure chance de succès consisterait

(1) Voir la carte de l'*Afrique Française*, 1915, p. 281.

à lancer une attaque d'une colline déjà en notre possession et appelée Ouatchké dont le sommet est presque de niveau avec l'extrémité nord de la montagne de Mora appelée Dabaskoum, mais en est séparé par une profonde vallée de 600 yards de largeur.

De Ouatchké je fis trois attaques séparées sur Dabaskoum. La troisième parvint à prendre pied sur le sommet, mais sa marche fut arrêtée par une redoute. Une partie du 1er régiment de Nigéria essaya de l'emporter à la baïonnette, mais fut arrêtée par le feu de l'ennemi à 60 yards des défenses. Nos hommes restèrent sur les positions conquises pendant quarante-huit heures sans vivres ni eau et, n'ayant pu parvenir à les ravitailler, je fus forcé d'ordonner la retraite. Nos pertes comprenaient le capitaine R.-N. Pike, du service politique de la Nigéria, tué, brillant officier et chef intrépide, qui s'était distingué en maintes circonstances.

Je vis alors que pour prendre Mora deux choses étaient indispensables : plus de munitions d'artillerie et plus de temps.

Le temps n'était malheureusement pas à ma disposition. Le 15 septembre, j'apprenais par télégramme que dans une conférence tenue à Douala entre le major général Dobell, le général Aymérich et M. Merlin, gouverneur général de l'Afrique Equatoriale Française, il avait été décidé que l'offensive dans le Sud serait reprise au début d'octobre et non pas en novembre, comme je l'avais pensé. Je fus donc forcé de renoncer à l'entreprise de Mora et, laissant derrière moi des troupes en nombre égal à celles qui investissaient la montagne auparavant, j'emmenai le reste à Yola, où j'arrivai le 26 septembre.

Pendant ce temps, des événements de moindre importance s'étaient produits sur la ligne Ngaoundéré-Kontscha-Gashaka.

Le capitaine C.-M. Fowle, avec une compagnie de Ngaoundéré, avait occupé Tinguéré le 23 juillet et y avait été contre-attaqué par une force ennemie d'environ 4 Européens et 150 indigènes, venue de Tibati. L'attaque allemande avait échoué et avait été changée en déroute par un de nos sous-officiers indigènes qui avait entraîné sa section hors des tranchées dans une charge à la baïonnette.

Gashaka avait été occupé le 13 août, grâce à l'excellent entraînement de la compagnie du capitaine C.-G. Bowyer-Smijth, du Gloucestershire Regiment, lequel, après avoir opéré un mouvement tournant pendant 12 heures à travers une région montagneuse très difficile et coupée de plusieurs rivières, réussit à occuper une colline à deux milles à l'Est de Gashaka. L'ennemi s'enfuit dans toutes les directions, en nous abandonnant tout ce qu'il avait.

J'avais maintenant le projet d'avancer sur la ligne Tibati-Banyo-Bamenda et de l'occuper, et dans ce but je donnais les ordres suivants :

1° La colonne française (lieutenant-colonel Brisset) marchera de Ngaoundéré sur Tibati le 15 octobre.

2° La colonne du lieutenant colonel Webb-Bowen de Tinguéré sur Galim le 15 octobre.

3° Une compagnie de Takoum sur Kentou le 12 octobre.

4° La colonne de la rivière Cross (major Crookenden, East Kent Regiment) d'Ossidingué (en laissant une force suffisante pour tenir cette place) par Widekoum sur Bamenda le 12 octobre. Je demandai au major général Dobell d'aider cette dernière en envoyant une force de Baré sur Dchang le 12 octobre.

5° Ma propre avance de Kontscha était fixée au 14 octobre et le major Mann reçut l'ordre de partir de Gashaka de façon à être en position à Gandoua quand le gros de ma colonne serait à Mba, afin que nous puissions de ces deux points marcher sur Banyo. Enfin, pour protéger mon flanc gauche et couper toute force ennemie pouvant se retirer de Galim vers Banyo, l'infanterie montée devait avancer par une route à l'Est de la passe de Genderou.

Dans la nuit du 22 au 23 octobre le major Mann était à Gandoua et le gros de ma colonne à Mba, avec l'infanterie montée (major H.-A. Porter, D. S. O., Liverpool Regiment, réserve d'officiers) à Mbamti.

Ce dernier reçut l'ordre d'aller couper la route Banyo-Tibati et, après y avoir laisséun poste, de se tenir à cheval sur la route Banyo-Fumbam. Ce qui fut fait. Le 23 octobre commença la marche de Gandoua et Mba sur Banyo. A dix heures du soir le 23, j'entrai en communication par signaux avec le major Mann et dans la matinée du 24 il occupait le quartier européen de Banyo, une heure avant mon avant-garde. Le pays était difficile, montagneux, coupé de rivières et couvert d'une herbe très épaisse. Les deux colonnes étaient séparées, mais notre marche convergente menaçait continuellement les communications de l'ennemi et l'empêchaient de faire un séjour prolongé.

A la suite des mouvements indiqués ci-dessus Tibati, après une faible résistance, fut occupée par le lieutenant-colonel Brisset dont la marche sur cette ville avait été facilitée par un mouvement de la colonne du lieutenant-colonel Webb-Bowen de Galim sur Tibati : les deux colonnes, en fait, entrèrent ensemble à Tibati le 3 novembre.

Kentou fut occupée le 17 octobre par une compagnie de Takoum.

Bamenda fut occupée le 22 octobre par le major Crookenden après un vif combat.

Dchang fut occupée le 6 novembre par le lieutenant-colonel W.-L. Cotton, du 5e d'infanterie légère de l'armée des Indes, venu de Baré.

Ma ligne passait par Tibati, Banyo, Bamenda et Dchang, mais l'occupation de Banyo n'avait pas entraîné de résultat décisif parce que l'ennemi avait préparé une seconde position défensive, comme à Mora, dans les montagnes. Il ne pouvait être question de progresser tant que nous n'aurions pas pris cette position.

La montagne de Banyo est un simple trait qui s'élève à 1.200 pieds au-dessus du pays environnant qui est coupé de petites collines. Les pentes de la montagne sont très roides et couvertes de gros rochers qui ont été reliés par environ 300 « sangars ». Chaque point saillant était couronné d'un petit fortin. Sur le sommet étaient construits des réservoirs d'eau en ciment, des maisons de briques avec fenêtres vitrées avaient été préparées pour les Européens et environ 40 tonnes de grains, 226 têtes de bétail, des centaines de poules et une grande quantité d'instruments agricoles et d'autre matériel y étaient accumulés. Bref, la montagne de Banyo était le point de ralliement des garnisons de Banyo, Dchang et Bamenda.

Tout avait été préparé pour permettre aux Allemands d'y soutenir un long siège.

D'après les correspondances saisies, les lettres interceptées et les déclarations des prisonniers européens et indigènes les troupes allemandes du Cameroun avaient l'absolue confiance que la garnison pourrait tenir jusqu'à la fin de la guerre.

Le 2 novembre, j'avais établi cinq compagnies d'infanterie sur les hauteurs et disposé l'infanterie montée sur un large cercle autour afin d'empêcher toute tentative ennemie de le briser. L'attaque était soutenue par trois canons de 2,95 au Nord, au Nord-Ouest et au Sud.

Notre attaque commença le 4 novembre à l'aube et jusqu'à 9 heures la montagne fut couverte d'un épais brouillard qui permit à nos troupes de progresser sensiblement bien qu'il empêchât les différentes unités de s'appuyer mutuellement et de profiter pendant leur avance de la protection de l'artillerie.

A la faveur du brouillard le capitaine Bowyer-Smijth réussit à amener sa compagnie jusqu'à la crête. Mais là elle fut prise sous un feu croisé venu de diverses directions et le capitaine Bowyer-Smijth, un de nos meilleurs et plus brillants chefs de compagnie, ayant été tué, elle fut forcée de redescendre au pied de la montagne.

A midi les autres compagnies étaient environ à mi-côte, se maintenant opiniâtrement à trente yards d'une position retranchée et ne pouvant plus avancer pendant le jour.

Pendant la nuit du 4 au 5 novembre, l'ennemi jeta un grand nombre de bombes de dynamite, arme nouvelle et dont nos troupes indigènes apprenaient ainsi l'usage. Cependant toute la nuit et le jour suivant nos troupes marchèrent en combattant, tournant chaque « sangar » jusqu'à ce qu'elles arrivassent au soir du 5 novembre à environ 100 yards du sommet.

Le ravitaillement des troupes en nourriture et eau

offrait difficultés et dangers et il faut féliciter les porteurs qui l'ont assuré.

A 7 heures du soir le 5, un violent orage éclata et à l'aube du 6 le sommet était atteint.

Grâce à l'orage l'ennemi s'était partagé en petits groupes et s'était glissé en bas de la montagne : la plupart ne furent fait prisonniers que plus tard sur les routes d'alentour.

Cette affaire, à mon avis, a été l'un des plus durs combats qu'ait jamais eus les troupes africaines indigènes.

Mes nouveaux projets étaient alors :

1° Avance sur la ligne Yoko-Ngambé-Ditam ;

2° Marcher de là sur les rapides de Nachtigal, sur la Sanaga, point situé à 40 milles seulement au Nord de Yaoundé sur lequel le major général Dobell et le général Aymérich marchaient l'un par l'Ouest, l'autre par l'Est.

Dans ce but les troupes de Kentou reçurent l'ordre de rejoindre le major Crookenden à Bamenda. Le major recevait l'ordre de marcher sur Foumbam avec le plus de forces possible.

Une autre colonne (major G.-L. Uniacke, du Royal Lancaster Regiment, Réserve spéciale, Réserve d'officiers) fut envoyée de Banyo sur Foumbam par Gorori, pendant que le lieutenant-colonel Cotton l'appuierait de Dchang sur Foumbam.

Le lieutenant-colonel Cotton et le major Crookenden firent leur jonction à Bagam. Ils trouvèrent une résistance au passage de la rivière Noun, mais un mouvement tournant fait par le major Crookenden et la menace faite par la colonne du major Uniacke sur les communications de l'ennemi chassèrent celui-ci de ses positions et Foumbam fut occupé par le lieutenant-colonel Cotton et le major Uniacke le 2 décembre.

L'ennemi s'enfuit vers le Sud-Est, poursuivi par le major Crookenden, mais de faux renseignements l'écartèrent à 50 milles de la bonne route et le contact fut perdu.

La colonne de l'Est (lieutenant-colonel Brisset) entra à Yoko le 1er décembre, après une faible résistance, pendant que ma colonne du centre, après avoir parcouru à travers une résistance incessante la route depuis Gorori, occupait Ngambé, le 4 décembre : l'ennemi passait la rivière Kim, détruisant les ponts et les pirogues et se retranchant sur l'autre rive.

Le 11 décembre, j'arrivai à Ngambé avec la colonne de réserve et le jour même grâce à de nouvelles pirogues la position allemande de la rive sud du Kim était tournée.

J'ordonnai alors les mouvements suivants : à la colonne du lieutenant-colonel Webb-Bowen de marcher sur Linté, le 13 décembre; au major C.-C. West, du Royal Highlanders, de marcher avec un détachement d'artillerie sur Ditam. Les deux points furent occupés ensemble après une faible résistance, le 18 décembre.

De la ligne Yoko-Linté-Ditam j'ordonnai la marche sur la ligne Nguila-Ndengué et le 1er janvier j'avais concentré toutes mes forces d'offensive sur cette ligne.

Le 4 janvier, je prescrivis au lieutenant-colonel Brisset de prendre le passage de la Sanaga aux rapides de Nachtigal et je mis la colonne du lieutenant-colonel Webb-Bowen à sa disposition pour cette opération.

Le 8 janvier, j'apprenais que les troupes du major général Dobell avaient occupé Yaoundé, le 1er janvier. J'étais alors depuis plusieurs jours en communication avec le général Aymérich par le lieutenant-colonel Brisset. Mes avant-gardes étaient sur la Sanaga, à environ 40 milles de Yaoundé, ayant fait en combattant sans cesse plus de 600 milles depuis le 18 septembre.

Ma ligne de communication avec Ibi avait 400 milles de long et était tendue à l'extrême et il était évident que mes troupes devaient s'arrêter pour attendre d'être ravitaillées ou qu'il me fallait ouvrir une nouvelle ligne de ravitaillement par Yaoundé et Douala.

J'estimais que cette seconde solution était impraticable à cause de la congestion qui allait inévitablement se produire dans le district de Yaoundé où les troupes du général Aymérich débouchaient.

Je décidai donc une retraite partielle le long de ma ligne de communication et transférai mon quartier général à Foumbam, en attendant les événements. Cependant mes ordres arrivèrent trop tard pour empêcher le lieutenant-colonel Webb-Bowen et son détachement d'entrer à Yaoundé derrière le général Aymérich et le lieutenant-colonel Brisset.

Le lieutenant-colonel Webb-Bowen et ses troupes furent alors évacués par le major général Dobell par Douala et renvoyés en Nigéria par mer, pendant que le lieutenant-colonel Brisset et les troupes françaises se plaçaient sous le commandement du général Aymérich.

Je rentrais à Foumbam, le 21 janvier, et comme Votre Excellence avait exprimé le désir de me voir à Lagos et que le major général Dobell avait exprimé le même désir, je partis de Foumbam pour Lagos par Douala, le 28 janvier J'arrivai à Douala le 5 février et à Lagos le 9, après avoir installé des postes à Foumbam, Bamenda, Banyo et Kontscha et prescrit le retour de quelques unités en Nigeria par voie de terre.

Dans tout le Cameroun un seul point était encore occupé par l'ennemi : Mora. Il paraissait indispensable de le prendre le plus tôt possible. Cependant avant d'y procéder il parut sage d'envoyer une sorte d'ultimatum au capitaine von Raben, qui le commandait, en lui offrant des conditions généreuses en cas de reddition.

Elles étaient les suivantes :

1° Les officiers garderaient leur épée;

2° Les soldats indigènes seraient libérés et autorisés à rentrer chez eux ;

3° Tous les Européens seraient conduits en Angleterre comme prisonniers de guerre.

En recevant cette lettre le capitaine von Raben accepta les conditions offertes et le 18 février il capitula avec toutes ses troupes.

La santé générale des troupes pendant la campagne du Nord a été excellente. Ce résultat est dû au dévouement infatigable, à l'énergie et à la vaillance des médecins militaires attachés aux diverses colonnes.

J'ai plaisir à rappeler ici combien j'ai apprécié les services rendus par nos alliés français, commandés par le lieutenant-colonel Brisset, à qui, à ma grande satisfaction et à celle de nos officiers, Sa Majesté a bien voulu conférer la dignité de compagnon de l'ordre de Saint-Michel et Saint-George. La colonne de l'Est fut sous ses ordres jusqu'à Yoko où les troupes françaises passèrent sous ceux du général Aymérich.

Je désire exprimer mon estime et ma reconnaissance aux services rendus par les fonctionnaires civils et autres de la Nigéria que votre Excellence a mis à ma disposition pour participer aux opérations. Plusieurs d'entre eux sont morts en se battant vaillamment. Les autres ont la satisfaction de se dire qu'à une heure critique ils ont brillamment et loyalement offert leurs services. Ils ont contribué à défendre l'honneur de leur pays sur un théâtre de guerre très éloigné d'événements plus remarquables, ce qui ajoute à leur mérite et leur fait encore plus d'honneur.

Je veux aussi dire ma gratitude à tous les départements du Nigeria Civil Service pour leur collaboration, ainsi qu'aux résidents de provinces que le voisinage de la frontière a mis plus directement en contact avec les troupes et qui m'ont toujours aidé de tout leur pouvoir, bien que leur mission civile fût encore accrue par là même.

Ce rapport serait incomplet si je finissais sans un mot d'éloge pour les soldats indigènes du régiment de la Nigéria qui ont supporté le choc de la bataille, ainsi que pour les porteurs indigènes qui se sont dévoués sans cesse, sous les lourdes charges et parfois aussi sous le feu, pour ravitailler les troupes au combat en vivres et en munitions.

Le régiment de la Nigéria est composé d'hommes de tribus diverses : leurs mœurs, leurs traditions et même leurs dialectes varient autant que la nourriture à laquelle ils sont habitués.

Ils ont été appelés à prendre part à une grande lutte dont les droits et les torts ne peuvent leur paraître qu'obscurs.

Ils ont été mis pour la première fois à l'épreuve de la lutte contre un ennemi armé à la moderne conduit par des officiers de valeur.

Leurs rations étaient maigres, leurs marches nu-pieds longues et pénibles, leurs combats souvent très âpres, et pourtant ils n'ont manqué ni de discipline ni de dévouement à leurs chefs ni de courage personnel, comme le

prouve amplement la liste de propositions que je suis fier de joindre à ce rapport.

Il m'est difficile, dans ce rapport relativement court et qui couvre une période de plus de dix-huit mois d'une campagne où ont été engagés 3.000 à 4.000 alliés français et anglais, de donner une idée vraiment complète de la rude besogne qui a été accomplie.

F. J. Cunliffe,
Brigadier général,
Commandant les troupes alliées
du Nord du Cameroun.

(Suit une liste de propositions en faveur des officiers, sous-officiers et soldats qui se sont distingués, notamment les lieutenants-colonels Mann, Webb-Bowen, Wright, et les majors Adams, Churcher, Crookenden, Fox, Gibbs, Uniacke.)

LA COLONISATION AU MAROC

Le Résident général, dès son retour de France et au moment où apparaissent les prévisions de la campagne agricole de 1916, a tenu à procéder à un examen des questions intéressant le développement de la colonisation et en général le développement agricole du pays ainsi que des mesures nécessaires pour les favoriser.

A cet effet, il a réuni les Directeurs et Chefs de service intéressés en une conférence où ont été débattus les différents points discutés au Congrès des Comités des Etudes économiques d'octobre 1915, en prenant comme base l'exposé qu'a fait à ce congrès M. Malet, directeur de l'Agriculture, et où ont été examinées aussi bien les suggestions émises à plusieurs occasions par la presse locale et par l'initiative privée, que les conclusions tirées par l'Administration de ses propres constatations.

Le résultat de cette conférence a été de préciser un certain nombre de questions, d'arrêter immédiatement ou de prévoir certaines mesures dont voici le résumé.

I. — Taxes qui pèsent sur la colonisation.

A. *Tertib.* — Lorsqu'à la fin de 1915, il fut possible de juger les résultats de la première application de la réglementation nouvelle du tertib, une commission fut chargée par le Résident général de rechercher les améliorations qui pourraient être réalisées dès la campagne suivante.

Les travaux de cette commission ont abouti à une circulaire aux Régions du 31 janvier 1916 qui a assoupli et rendu plus libérale l'application du tertib.

Cette circulaire a stipulé que, pour établir avec certitude les barêmes devant servir à l'évaluation en hectares des cultures déclarées en quantités de semences, il y avait lieu de procéder à des expériences devant déterminer pour les différentes catégories de terres la relation existant entre la quantité de semences employée et l'étendue recouverte.

En ce qui concerne l'évaluation du rendement, elle a spécifié que cette opération devait être faite avec le plus grand soin, en provoquant l'avis des experts et notables agriculteurs locaux, indigènes et européens, et en faisant procéder, par épreuves, à la moisson et au dépiquage d'une étendue déterminée de culture. En outre, elle a prescrit, dans les cas douteux, d'adopter toujours le coefficient le plus favorable à l'agriculteur.

Les tarifs, établis en 1915 de manière à ne pas dépasser en moyenne 5 0/0 du produit brut des récoltes, déduction faite de la semence arbitrée à un quintal à l'hectare, ont été l'objet d'une revision. Les chefs de circonscriptions ont été invités à adresser de nouvelles propositions en s'inspirant à la fois du souci de sauvegarder les ressources du Trésor et de ne pas imposer une charge exagérée aux contribuables.

Enfin, la rapidité dans l'établissement des rôles et quittances obtenues par la simplification et la décentralisation de la procédure permettra de mettre l'impôt en recouvrement à une époque très rapprochée de la récolte, entre les mois de juillet et de septembre. Cette réglementation plus simple du tertib a été complétée par la création de primes culturales qui seront attribuées aux cultivateurs européens et indigènes qui auront mis en culture une terre jusqu'alors en friche et qui auront substitué au travail sommaire de l'araire arabe des procédés perfectionnés de défoncement et de labour du sol.

Il a paru possible au Résident général d'aller plus loin encore. Pour diminuer les risques d'erreur dans l'estimation du produit des récoltes, il a décidé d'adjoindre aux commissions d'évaluation des récoltes sur pied des experts agriculteurs professionnels qui seront choisis dans les bataillons territoriaux venus de France et provenant tous des régions du Midi essentiellement agricoles.

Les commissions ainsi constituées présenteront toutes garanties de compétence : d'ailleurs, leurs estimations pourront être revisées sur la demande des contribuables par des commissions d'expertises auxquelles sera adjoint, pour l'examen des réclamations des colons, un délégué des groupements constitués intéressés.

D'autre part, pour que les tarifs, d'ailleurs modérés, appliqués en 1915, ne puissent donner lieu à aucune critique, il a été décidé d'augmenter de 25 P. H. la déduction de 50 P. H. par hectare sur la valeur imposable de la récolte, accordée pour représenter le prix de la semence et les frais de culture.

De la sorte, le taux moyen de l'impôt se trouve ramené en moyenne à 5 0/0 du *produit net* des récoltes. Il en résulte un très large dégrèvement qui donne satisfaction d'une manière indirecte aux vœux formés en faveur de l'exonération des animaux de culture, résultat qui ne pouvait être atteint directement, puisqu'il est impossible d'établir au Maroc une distinction entre les animaux de travail et ceux de rapport.

L'imposition des arbres, faite d'après des tarifs très faibles, n'a pas cru devoir être modifiée ;

l'existence d'un impôt minime ne pouvant être ni une cause de destruction des arbres, ni un obstacle au reboisement du pays. Mais, il est rappelé aux commandants de Régions que le règlement ne prévoit d'imposition que pour les arbres fruitiers et seulement quand ils entrent dans la période de production. Toutes précautions seront prises pour que seuls les arbres produisant réellement des fruits soient frappés.

D'autre part, en raison de l'intérêt que présente le reboisement, le Résident général a décidé que des primes à la plantation seraient instituées.

B. *Droits de sortie sur les céréales.* — Le Résident général a, il y a plusieurs semaines, saisi le gouvernement d'une proposition tendant à dégrever de 50 0/0 les droits de sortie sur les céréales. Cette mesure, en effet, à raison du principe de l'unité douanière qui existe entre les deux zones française et espagnole, nécessite des négociations et un accord avec l'Espagne. Le Résident général a décidé de rappeler la question à Paris pour en hâter la solution.

II. — Utilisation agricole des territoriaux.

Il y a dans les bataillons territoriaux venus de France et provenant tous des régions du Midi essentiellement agricoles, des éléments dont le concours peut utilement contribuer au développement agricole du pays.

Des résultats pratiques ont déjà été obtenus dans cet ordre d'idées : M. Malet, directeur de l'Agriculture, de concert avec le Service des Renseignements et du Contrôle civil, utilise dans diverses régions des territoriaux comme moniteurs agricoles pour diriger les indigènes et améliorer leurs procédés de culture : à Fez, dans le massif du Zehroun, à Rabat et à Salé, pour la taille de la vigne ; à Fez et à Meknès pour la taille de l'olivier; à El-Hajeb et à Settat pour la constitution de réserves de fourrages; à Mechra-bel-Ksiri, Ben-Ahmed, El-Boroudj, Settat, aux Ouled-Saïd, pour la tonte des moutons.

Des commandants d'unités sont également entrés dans la même voie. Ainsi, à Oulmès par exemple, le commandant Pézous, commandant le bataillon du 128e territorial, qui a séjourné pendant 14 mois dans ce poste, a consacré une vingtaine de ses hommes à apprendre aux indigènes la culture du foin et l'utilisation de la paille qu'ils ignoraient, arrivant ainsi à satisfaire aux besoins de l'armée tout en apportant l'aisance dans les tribus.

Le Résident général a décidé d'étendre cette utilisation des territoriaux en lui donnant de nouvelles applications. C'est ainsi qu'il est prévu dans la région de Fez, à partir du 1er octobre prochain et à titre d'essai, la constitution d'un détachement de territoriaux en vue de l'exécution de travaux d'amélioration foncière (défrichements, captage de sources, aménagement de seghias, etc.), sur la propriété agricole domaniale de Ras-el-Ma.

D'autre part, nous avons mentionné plus haut les dispositions adjoignant aux commissions d'évaluation des récoltes sur pied pour l'application du tertib des territoriaux agriculteurs qui, par leurs connaissances pratiques, éviteront les erreurs dans le travail de classement et de taxation.

III. — Chambre d'agriculture de Casablanca.

La création de cet organisme, qui a été décidée par le Résident général, sera officiellement publiée dans peu de jours.

IV. — Création d'une section agricole au bureau économique régional de Casablanca.

Le bureau économique régional de Casablanca dont l'action s'est heureusement exercée jusqu'à présent dans le sens commercial et industriel doit s'orienter vers les questions agricoles. Il doit constituer un organe de renseignements pour les arrivants, d'enquête sur les besoins et les desiderata des colons, de documentation enfin, où les agriculteurs pourront se rencontrer et s'instruire. Il doit devenir la vraie « Maison du Colon ».

Son action, limitée jusqu'à présent, va pouvoir s'étendre. L'agrandissement des locaux est en voie de réalisation. Le Résident général a décidé, en outre, d'adjoindre au chef du bureau économique un spécialiste des questions agricoles et de colonisation qui fera partie du personnel du bureau, s'installera dans les mêmes locaux, disposera d'une documentation pratique et établira une liaison constante avec les laboratoires d'expérimentation agricole qui existent déjà à Casablanca.

V. — Colonisation.

La colonisation au Maroc présente, tant à raison de la situation foncière que des besoins auxquels elle est appelée à répondre et que des formes possibles de son développement, les modalités les plus variées et les plus complexes. Sur beaucoup de points, les questions qui s'y rattachent sont entrées dans la voie des réalisations.

A. *Petite colonisation. — Culture maraîchère.* — Les besoins sans cesse croissants des villes en légumes et en fruits rendent particulièrement opportune la création de lots de culture maraîchère, situés le plus près possible du périmètre urbain, sur des terrains de très bonne qualité.

Aux environs immédiats de *Kénitra* deux parcelles d'une surface totale de 80 hectares sont en cours de lotissement et comporteront 23 lots de 2 hectares 25 à 5 hectares 65, suivant leur situation. Les lots seront loués avec promesse de vente, la vente devant intervenir dès que l'immatriculation aura été prononcée. Les preneurs seront soumis à l'obligation d'une mise en valeur immédiate; d'autre part, le lotissement sera réservé aux habitants français de Kénitra justifiant de leur installation sur un lot urbain de Kénitra. A Fez, onze lots d'une surface moyenne de 3 hectares 50, et situés à proximité de la ville, viennent d'être loués aux enchères publiques pour une période de six ans.

En ce qui concerne *Casablanca*, la direction de l'Agriculture étudie un projet de lotissement sur

des parcelles domaniales situées à proximité de Bouskoura. Huit lots sont prévus, d'une superficie variant entre 4 et 7 hectares; la durée de la location sera dix ans et les attributaires de lots pourront entrer en jouissance dès le 1er octobre prochain.

A *Meknès*, la création de lots maraîchers est à l'étude.

A *Marrakech*, les jardins suffisent actuellement aux besoins de la population.

A *Rabat-Salé*, les terrains habous de l'Ouldja du Bou-Regreg se prêtent particulièrement bien à leur transformation en jardins et l'administration des habous a déjà procédé à un lotissement qui a été réalisé d'après les règlements en usage (locations de dix ans, renouvelables à deux reprises, sous condition, par l'attributaire du lot, d'exécuter des travaux d'amélioration foncière prévus au cahier des charges). Dans les mêmes conditions, trois nouveaux lots de 4 hectares seront mis en location pour la prochaine campagne agricole.

B. *Colonisation autour des gares.* — Dès que le tracé de nouvelles voies ferrées sera définitivement arrêté, l'administration s'emploiera à la création, autour des gares, de lotissements comprenant des lots d'une surface n'excédant pas 20 hectares.

Dès maintenant, l'étude d'un lotissement de ce genre est poursuivi pour le centre de Sidi-Yahia, situé entre Kénitra et Dar-bel-Hamri, sur la ligne du railway militaire.

C. *Colonisation moyenne.* — Elle aura pour but la constitution de lots de 100 à 150 hectares susceptibles de se prêter à la création de fermes.

Réalisée à l'aide des ressources financières provenant de l'emprunt garanti par la Métropole, elle sera réservée aux Français et aux indigènes, sous condition de certaines obligations d'installation et de mise en valeur des lots qui seront cédés par l'administration avec des facilités de paiement.

La constitution d'un groupe de fermes de cette catégorie est actuellement à l'étude à Sidi-Kacem (fort Petitjean), et les opérations préparatoires sont poursuivies de manière à permettre de livrer ce lotissement à la colonisation dès la fin des hostilités.

La possibilité de créer de semblables groupes de fermes dans les autres régions du Maroc est subordonnée à la reconnaissance préalable des terres domaniales et à l'apurement de leur situation juridique. Le service des domaines s'occupe avec activité de ces opérations préliminaires.

En outre des terres domaniales reconnues aptes à la culture pour ses opérations de colonisation, la direction de l'Agriculture disposera de fonds d'emprunt pour l'achat d'autres terrains de culture dans les régions desservies par des voies de communication en cours d'exécution ou projetées.

Au surplus, l'organisation des djemaas de tribus ou de fractions de tribus permettra au Makhzen de pouvoir autoriser le cas échéant l'aliénation de certaines parcelles de terres collectives, de régulariser ainsi un certain nombre de tractations immobilières antérieures effectuées de bonne foi, et de favoriser l'évolution graduelle, déjà commencée avant le Protectorat et d'ailleurs très lente, de quelques propriétés collectives inaliénables en propriétés privatives, tout en sauvegardant les mesures nécessaires pour la protection des collectivités indigènes.

D. *Grande colonisation.* — L'administration accordera son aide aux sociétés foncières qui se prêteront au lotissement de leurs propriétés en vue de la constitution de fermes à culture directe. A cet effet, elle participera à la création de chemins de desserte et de l'outillage public que comporteront ces lotissements.

E. *Développement des sociétés indigènes de prévoyance.* — En ce qui concerne plus spécialement l'élément indigène, en outre de la création de lotissements qui lui seront réservés, le Résident général a prescrit l'extension des sociétés indigènes de prévoyance en vue de lutter contre l'usure, de développer l'esprit d'association et de prévoyance, et d'améliorer les conditions de l'exploitation du sol par des achats en commun de semences, de matériel agricole et d'animaux reproducteurs.

Telles sont les principales questions se rattachant à la colonisation dont le Résident général entend poursuivre la réalisation. Ce programme est vaste. Les Pouvoirs publics sont décidés à l'appliquer. Ils comptent pour son exécution sur le concours de l'initiative privée indispensable avant tout autre pour assurer le développement économique du Maroc et le maintien de la paix française dans le Protectorat.

LES COUTUMES INDIGÈNES DE LA CÔTE D'IVOIRE

M. Angoulvant, lieutenant-gouverneur de la Côte d'Ivoire, a adressé le 24 mai aux administrateurs et chefs de poste la circulaire suivante :

En 1902, mon éminent prédécesseur, M. le gouverneur Clozel, eut l'idée de faire enregistrer les coutumes des peuplades alors connues de la colonie. Il adressa à cet effet un questionnaire aux administrateurs et leurs réponses firent l'objet d'un ouvrage *Les coutumes indigènes de la Côte d'Ivoire* dont l'utilité ne vous a pas échappé.

A divers titres, ce travail considérable n'est forcément plus à jour. Les progrès réalisés depuis quatorze ans, l'exploration complète du pays et sa pacification aujourd'hui achevée ont révélé des tribus, des groupes, des peuples sur lesquels nous ne possédions que des renseignements fort vagues ou nous ne savions à peu près rien. Une organisation administrative de plus en plus normale, un contact plus étroit avec les populations et, de la part de celles-ci, une confiance croissante en nos institutions ont permis une connaissance plus profonde du milieu indigène.

Le questionnaire que j'ai fait préparer et que vous trouverez annexé à la présente circulaire a pour objet, avec les réponses qui y seront faites, moins la publication d'un ouvrage ethnographique d'intérêt scientifique que l'établis-

sement d'un *manuel pratique* où seront coordonnées les coutumes des peuplades habitant les territoires de la Côte d'Ivoire. Ce que je désire, c'est pouvoir mettre à la disposition des fonctionnaires des cercles, des secrétaires des tribunaux de subdivision et des présidents des tribunaux de cercle, un guide utile où seront enregistrés les coutumiers touchant aux diverses familles ethniques de la colonie.

Les renseignements de cette nature manquent d'ailleurs totalement pour certains groupes de pacification récente (Ouobés, Guérés, Bétés du Nord, Schiens, Gouros, Didas, etc.). Dans le travail de concentration des documents qui me parviendront, il sera tenu grand compte des remarquables travaux antérieurs relatifs aux groupements déjà connus. Ces travaux gardent toute leur valeur, et ne demanderont, en bien des cas, qu'une revision, des additions et des éliminations pour certains détails sans utilité administrative maintenant, en raison de l'évolution des coutumes. Il est, en effet, beaucoup de celles-ci devenues sans intérêt, soit qu'elles n'offrent plus qu'un caractère purement rétrospectif et ethnographique, soit qu'elles aient été réglementées par des textes en ces dernières années (organisation judiciaire, contrainte par corps, conventions entre indigènes, etc.).

Une commission nommée par mes soins procédera au chef-lieu à la coordination des renseignements qui seront adressés par les cercles, étudiera les variations de la coutume dans un même groupe ou chez un même peuple, et examinera si les renseignements fournis offrent toutes les garanties requises et ne contiennent pas d'affirmations trop absolues.

La confiance de nos administrés dans les décisions des tribunaux indigènes, en raison des garanties d'équité qui leur seront données, les amène peu à peu à renoncer aux jugements d'épreuve et à venir soumettre délibérément leurs litiges à la juridiction que nous avons créée. C'est particulièrement au cours des audiences des tribunaux que les coutumes sont révélées, et c'est donc dans les registres des jugements — et aussi dans ceux des conventions passées — que vous trouverez des indications intéressantes et sûres pour mener à bien l'étude que je vous demande.

Je ne me dissimule pas qu'une telle étude sera longue, surtout dans les conditions présentes où le personnel vous fait souvent défaut, et où les préoccupations administratives accaparent votre temps; mais, de votre côté, vous en saisirez l'importance comme les facilités que vous procurera dans l'avenir le manuel qu'il m'est venu à l'idée de faire établir et de mettre à la disposition des fonctionnaires des cercles. Je vous demanderai donc de répondre au questionnaire que je vous soumets, d'ici la fin de l'année.

J'ajoute que les travaux qui me parviendront seront personnels. Ils permettront ainsi d'apprécier le labeur et le zèle de leurs auteurs.

ANGOULVANT.

A cette circulaire est joint un questionnaire très détaillé portant sur le pays, la race, l'organisation sociale, l'organisation de la famille, les fiançailles, le mariage et le divorce, la paternité et la filiation, la propriété, les successions, les contrats et obligations, la justice civile et pénale.

Chronique de l'Armée coloniale

Promotions. — Le colonel d'infanterie breveté Andlauer, de l'infanterie coloniale, a été nommé général de brigade en remplacement du général de brigade Largeau, tué à l'ennemi.

Sont promus au grade supérieur : les lieutenants-colonels Le Gouvello, Reynaud de la Gardette de Favier, les chefs de bataillon Mignerot, Chardenet, Marquet, de l'infanterie; les lieutenants-colonels Brisset, Jannot, Petitdemange, Savy, Monhoven, les chefs de bataillon Roy-Roux, Galand, Lacour, Lafitte, Durand, Brugirard, Pasquier, Desclaux, Thiry, de l'infanterie coloniale; le lieutenant-colonel à titre temporaire Martin, de l'artillerie coloniale; le chef de bataillon Meynier, de l'infanterie.

Médaille coloniale. — Par décret du 24 juin, le droit à l'obtention de la médaille coloniale avec agrafe « Sahara » est acquis :

1° Aux militaires ayant fait partie de la reconnaissance effectuée par le groupe mobile de la compagnie saharienne du Touat-Gourara, dans la région comprise entre l'Erg-Iguidi, l'Erg-Chach' et Tindouf, du 7 novembre 1913 au 17 février 1914.

2° Aux militaires ayant fait partie de la reconnaissance effectuée par le groupe mobile de la compagnie saharienne de la Saoura, dans l'Erg-Iguidi et la région de Tindouf, du 25 février au 25 avril 1914.

BIBLIOGRAPHIE

Le Plan pangermaniste démasqué, le redoutable piège berlinois de la « partie nulle », par ANDRÉ CHÉRADAME; un vol. in-16 avec 31 cartes originales; 4 francs. — Plon, 8, rue Garancière.

Les études documentaires de M. André Chéradame sur le pangermanisme et les affaires balkaniques l'ont conduit à publier cet avertissement contre ceux qui se laisseraient aller à accepter l'idée de la « partie nulle » pour la fin de la guerre. En réalité, pour lui, le coup de la « partie nulle » donnerait à l'Allemagne la possession de la domination de Hambourg au golfe Persique. Ce serait lui rendre un moyen de domination universelle et faire renaître tous les plans du pangermanisme dont M. André Chéradame analyse longuement la formation et dont il signale avec détail le plan de 1911, établissement sous la direction de l'Allemagne d'une vaste confédération de l'Europe centrale, subordination absolue à cette confédération de tous les Etats balkaniques, mainmise politique et militaire sur la Turquie et sur l'Egypte et la Perse.

Etudiant les projets de Richard Tannenberg, qui ont été déjà analysés ici, M. Chéradame montre que, maîtresse du Hambourg-Golfe Persique, l'Allemagne reprendrait bien vite ses colonies et accaparerait aussi celles des Belges, du Portugal et de la Hollande en attendant les nôtres.

Le Gérant : J. LEGRAND.

PARIS. — IMP. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

Nos 8 et 9

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

La Valeur économique des Territoires du Sud

Le Sahara, tout au moins le Sahara français, est aujourd'hui connu dans ses grandes lignes. Ses principaux traits sont désormais fixés, grâce aux belles explorations des officiers français, aussi bien au Sud de la Berbérie qu'au Nord du Soudan, auxquelles il faut joindre les travaux de quelques professeurs, notamment ceux de MM. Gautier et Chudeau. Les massifs montagneux jadis mystérieux de l'Ahaggar, de l'Aïr, de l'Adrar des Ifoghas, de l'Adrar de Mauritanie, ont été parcourus, et le Tibesti lui-même va nous livrer ses secrets. Les lecteurs de l'*Afrique Française* ont été tenus au courant de ces reconnaissances, car c'est dans le *Bulletin* qu'elles ont été publiées pour la plupart.

L'idée générale qu'on peut se faire du Sahara ne diffère pas sensiblement de celle que nous en donnait M. Schirmer dans son beau livre (1) dès 1893. Ce n'est nulle part, même dans les régions les plus favorisées, le pays riche en gras pâturages et en ressources de tous genres qu'imaginaient les enthousiastes. Ce n'est nulle part non plus l'obstacle infranchissable qui épouvantait les pessimistes. Les relations sont actuellement fréquentes et quasi régulières à travers le Sahara, dont les pistes sont parcourues en tous sens par nos méharistes. Quant aux voies ferrées transsahariennes, on s'accorde désormais à penser qu'elles auront pour but, non la mise en valeur du désert, mais la jonction de nos colonies africaines de part et d'autre du Sahara, l'évacuation de certains produits de nos possessions du Tchad et du Niger, enfin et surtout la création d'une voie transcontinentale qui mettrait Dakar à cinq jours de Marseille, le Brésil à huit jours de la France.

Après avoir pris ainsi comme une vue d'ensemble du Sahara, l'attention se trouve aujourd'hui ramenée vers les régions les moins stériles et les plus accessibles. Le maximum d'infertilité se rencontre au cœur du Sahara, dans les *tanezrouft* qui encadrent le massif central de l'Ahaggar et que n'atteignent ni les pluies méditerranéennes, ni les pluies tropicales. Au contraire, les régions qui confinent au Soudan et à la Berbérie, sans être précisément des pays de cocagne, sont susceptibles d'un certain développement économique.

Les contrées sahariennes qui s'étendent au Sud de nos possessions de l'Afrique du Nord ont été, pour des raisons d'ordre politique et militaire, organisées en colonies autonomes par la loi du 24 décembre 1902 et constituent, sous le nom de territoires du Sud, une unité administrative distincte de l'Afrique du Nord. La démarcation des deux colonies ne suit pas exactement le pied de l'Atlas ; à l'Ouest, dans la province d'Oran et d'Alger, les territoires du Sud s'étendent sur une partie des steppes jusqu'aux grands chotts, tandis qu'à l'Est, dans la province de Constantine, c'est l'Algérie du Nord qui empiète sur le Sahara. A partir de cette limite septentrionale, les territoires du Sud s'étendent jusqu'à une ligne conventionnelle qui les sépare du domaine saharien de l'Afrique Occidentale Française. Ils ont une superficie de 2.800.000 kilomètres carrés et se divisent en quatre commandements militaires : le territoire d'Aïn-Sefra (circonscriptions de Géry-

(1) H. SCHIRMER, *Le Sahara*, in-8°, Paris, 1893.

ville, Méchéria, Aïn-Sefra, Beni-Ounif, Colomb-Béchar), celui de Ghardaïa (circonscriptions de Djelfa, Laghouat, Ghardaïa), celui de Touggourt (circonscriptions de Biskra et de Touggourt), celui des Oasis (circonscriptions d'Ouargla et du Tidikelt).

Quelle est la valeur économique actuelle des territoires du Sud? Quel est le chiffre de leur population? Que produit et consomme cette population? Quel est l'avenir de ces régions, de quel développement sont-elles susceptibles et quels sont les moyens d'assurer leur mise en valeur rationnelle et progressive? Telles sont les questions auxquelles répond une remarquable monographie économique des territoires du Sud, due au colonel Godefroy (1), que nous nous proposons d'analyser ici.

I

La population des territoires du Sud s'élève à environ 500.000 habitants, répartis comme suit :

Territoires	Européens	Sédentaires	Nomades	Troupes	Totaux
Aïn-Sefra...	3.600	45.000	94.000	5.000	148.000
Ghardaïa...	1.400	95.000	44.600	1.000	142.000
Touggourt.	940	115.000	51.860	200	168 000
Oasis......	60	15.000	26.140	800	42.000
Totaux..	6.000	270.000	217.000	7.000	500.000

Les principales ressources des indigènes sont pour les sédentaires les dattes et les céréales, pour les nomades les troupeaux et leurs produits, enfin, pour certaines parties des hauts plateaux, l'exploitation de l'alfa. Pour chaque branche de la production, le colonel Godefroy s'efforce de déterminer la valeur totale, puis la partie approximative de cette production qui, n'étant pas consommée sur place, est exportée soit à destination de l'Algérie, soit à destination de la France ou des pays étrangers.

La datte, particulièrement dans l'Oued-Rir, les Zibans et le Souf, constitue un article d'exportation d'un écoulement assuré et de grande valeur. Les territoires du Sud possèdent environ 5.500.000 palmiers, produisant 81.400 tonnes de dattes, d'une valeur sur les lieux de production de 18 millions 680.000 francs. C'est ce que montre le tableau suivant :

Territoires	Nombre des palmiers	PRODUCTION EN DATTES Tonnes	Valeur
Aïn-Sefra...........	1.620.000	16.200	3.240.000
Ghardaïa...........	240.000	4.800	960.000
Touggourt..........	2.400.000	48.000	12.000.000
Oasis..............	1.240.000	12.400	2.480.000
Totaux..........	5.500.000	81.400	18.680.000

Cette richesse relativement considérable n'a cessé de se développer depuis l'occupation française. Ces progrès sont dûs surtout à l'extension considérable qui a été donnée aux travaux d'irrigation par les eaux artésiennes dans les deux territoires de Touggourt et des Oasis. Dans l'Oued-Rir, où l'on ne comptait que 339.000 palmiers en 1856, le dernier recensement en accuse 1.500.000.

La datte est le principal aliment des indigènes du Sahara. La récolte annuelle est cependant loin d'être consommée sur place; elle donne lieu à un commerce important, dont tirent profit non seulement la population des palmeraies, mais encore les nombreux intermédiaires participant aux échanges : nomades des caravanes, chemins de fer et bateaux, entrepositaires et négociants.

On n'exporte guère en France et à l'étranger que la datte fine, la *deglet nour*, en provenance surtout du territoire de Touggourt. Son prix moyen au détail est de 0 fr. 40 le kilogramme à Biskra; il atteint 0 fr. 80 dans le Tell, varie de 1 fr. 20 à 2 francs en Europe et s'élève entre 5 et 8 francs à New-York. On voit de quelle marge de plus-value bénéficient les intermédiaires. Les sorties par les ports d'Algérie sont d'environ 7.000 tonnes. Cette exportation est susceptible d'un fort accroissement.

A l'intérieur de l'Algérie, les dattes communes, *rhars* et *deglet beïda*, font l'objet d'un trafic considérable entre les Oasis et l'Algérie du Nord, où les indigènes les prennent en échange de leurs grains. Ces mouvements se font à la fois par chemins de fer et par caravanes. On ne peut guère en évaluer l'importation à moins de 18.000 tonnes. Il est d'ailleurs remarquable que l'Algérie, malgré la quantité et la primauté de ses produits, est obligée de recourir à l'étranger pour les besoins de l'alimentation en dattes communes des indigènes du Tell et qu'elle importe à cet effet, tous les ans, une moyenne de 2.000 à 5.000 tonnes de dattes pressées en provenance de Bassorah. Il y a là une anomalie regrettable, qui doit cesser dès qu'un meilleur régime de transports aura rendu plus faciles les communications du Nord avec les Oasis sahariennes.

La culture des céréales est peu développée dans les territoires du Sud. Les surfaces cultivées ne dépassent pas 40.000 hectares, donnant environ 15.000 tonnes de grain, d'une valeur de 4.500.000 francs. Aucune progression notable ne s'observe, pas plus dans les rendements que dans les étendues cultivées. La production, trop faible pour subvenir complètement aux besoins des habitants, est tout entière consommée sur place.

Les autres cultures sont peu importantes : ce sont les arbres fruitiers, les cultures potagères, les fourrages, enfin quelques plantes industrielles : tabac, coton, ricin. La valeur des produits de ces cultures diverses peut être évaluée à 3 millions. Au total, le montant de la production agricole peut être estimé à environ 27 millions.

Le revenu de l'agriculture est incomparablement plus stable et plus sûr que celui de l'élevage, et même, grâce à l'augmentation continue des plantations de palmiers dans le territoire de Touggourt et au développement que l'on peut

(1) *Programme des chemins de fer dans les territoires du Sud, Situation, avenir et perspectives économiques de ces territoires*, par le lieutenant-colonel du génie Godefroy, chef du service technique des travaux des territoires du Sud, in-8°, Alger, Jourdan, 1916.

donner aux céréales et à certaines cultures industrielles dans les autres territoires, ce revenu paraît appelé à croître considérablement dans l'avenir. C'est surtout par l'aménagement hydraulique et la recherche des eaux souterraines qu'on peut accroître les ressources agricoles des territoires du Sud. L'Oued-Rir, qui, à l'époque de la conquête, ne comptait guère que 200 puits de faible profondeur, en compte aujourd'hui 800, amenant au sol non seulement les eaux des nappes superficielles, mais encore celle des nappes profondes comprises entre 80 et 150 mètres et donnant un débit moyen total de 400.000 litres à la minute, égal à 1/8e du débit moyen de la Seine. Les Zibans puisent eux aussi dans les réservoirs souterrains et possèdent dans la belle oasis de Tolga deux des puits les plus abondants qui soient au monde, débitant chacun environ 14.000 litres à la minute. A côté des eaux souterraines, les Zibans ont aussi des ressources en eaux superficielles, descendues des montagnes de l'Aurès et du Zab, et qu'au moyen de barrages ou d'aménagement de sources il est possible de capter à leur débouché dans la plaine. Il ne suffit d'ailleurs pas d'extraire l'eau des profondeurs de la terre ou de la recueillir au pied des montagnes et de la conduire ensuite, comme le font les indigènes, dans de grossières saguias en terre, où la plus grande partie se perd avant d'arriver au sol à arroser : il est indispensable de recourir à des canalisations étanches en maçonnerie, comme on a commencé à le faire à Mlili et à Tolga, et comme l'avaient fait avant nous les Romains.

Dans un récent voyage aux Zibans et à l'Oued-Rir, nous avons constaté que l'eau, si précieuse dans ces régions, n'y est nullement utilisée comme elle pourrait l'être, et que, faute d'un programme hydraulique d'ensemble, on en laisse perdre des quantités considérables. Il n'est pas douteux qu'il reste de grands progrès à accomplir tant en ce qui concerne une meilleure utilisation des eaux qu'en ce qui regarde la recherche des nappes souterraines à grandes profondeurs, jusqu'à 7 ou 800 mètres.

L'ensemble des procédés de culture connu, sous le nom de *dry-farming* permettrait sans doute, dans certaines parties des territoires du Sud, notamment dans les régions de Djelfa, de Géryville, d'Aïn-Sefra, d'accroître les superficies consacrées à la culture des céréales. Dans quelques postes du Sud, on a introduit la culture du *Chlotis Gayena*, plante fourragère qui a donné de bons résultats en Australie; elle consomme moins d'eau que la luzerne et paraît convenir aux terres légères et sablonneuses suffisamment irriguées; ces essais devront être continués sur de plus grandes étendues.

Enfin le moment paraît venu d'examiner si l'on ne pourrait pas développer au Sahara la culture du cotonnier; des tentatives ont déjà été faites à Ouargla, à El-Goléa et au Tidikelt; il semble qu'avec de l'esprit de suite et la volonté d'aboutir, on pourrait sortir des essais théoriques et arriver à des résultats satisfaisants.

L'alfa est un produit pauvre, qui ne vaut guère plus de 5 à 6 francs la tonne aux ports d'embarquement du littoral algérien, 2 francs à 2 fr. 50 sur les lieux de cueillette. Il ne peut donc pas supporter les transports coûteux et à longue distance. Dans les territoires du Sud, l'alfa ne se rencontre que sur les hauts plateaux du territoire d'Aïn-Sefra, où il occupe une superficie de 1.300.000 hectares et sur ceux du territoire de Ghardaïa, où il recouvre 300.000 hectares. Seule, la zone du territoire d'Aïn-Sefra est exploitée; dans ces dernières années, la production moyenne a été d'environ 18.000 tonnes, représentant, à la sortie des territoires du Sud, une valeur d'environ 600.000 francs.

La production animale constitue une partie importante des ressources des populations du Sud. L'élevage transhumant permet seul de tirer parti de grandes étendues où le climat rend la culture précaire. Les territoires du Sud comptent environ 1.580.000 moutons, 480.000 chèvres, 20.000 bœufs, 140.000 chameaux, 35.000 chevaux mulets et ânes, 165.000 animaux de basse-cour. Ces animaux sont répartis comme suit entre les quatre territoires :

Territoires	Moutons	Chèvres	Bœufs
Aïn-Sefra	650.000	126.000	9.000
Ghardaïa	750.000	226.000	500
Touggourt	173.000	120.000	500
Oasis	7.000	8.000	»
Totaux	1.580.000	480.000	20.000

Territoires	Chameaux	Chevaux, mulets, ânes	Animaux de basse-cour
Aïn-Sefra	60.000	13.600	33.000
Ghardaïa	40.000	12.800	46.000
Touggourt	30.000	8.000	70.000
Oasis	10.000	600	16.000
Totaux	140.000	35.000	165.000

L'effectif des moutons et des chèvres se maintient, avec des fluctuations assez fortes, autour de la moyenne indiquée, mais sans tendance à l'accroissement, tandis que la culture des palmiers, comme on l'a vu, progresse rapidement. L'exportation porte sur les moutons et sur les produits de l'élevage, laines et peaux. Le mouton est la monnaie d'échange du nomade, comme la datte est celle du sédentaire. Les quantités dirigées sur le Nord sont en moyenne de 400.000 têtes, dont 200.000 destinées à la consommation algérienne et 200.000 embarquées pour la France. Ces exportations ont lieu soit par les chemins de fer, soit par les caravanes qui conduisent directement les troupeaux aux marchés du Tell. Le montant de l'exportation des moutons peut être évalué à 6 millions de francs, auxquels il convient d'ajouter 3 millions de francs pour les laines, cuirs et peaux.

Les habitudes des nomades, comme nous le constations il y a quelques années (1), tendent à

(1) Augustin Bernard et N. Lacroix, *L'évolution du nomadisme.*

se modifier; déjà en plusieurs points, notamment au Souf et dans l'Oued-Rir, ils s'intéressent de plus en plus aux plantations et manifestent des tendances à se fixer. L'accroissement des revenus agricoles, s'il est judicieusement compris, ne doit pas avoir pour conséquence une diminution des troupeaux, qui peuvent continuer à vivre et à prospérer tout en resserrant le cercle de leurs migrations. Sur beaucoup de points, l'élevage peut devenir plus rationnel et plus intensif par l'aménagement convenable des pâturages, la création de points d'eau et une meilleure utilisation des ressources existantes.

Quant aux chameaux, leur mode d'utilisation est appelé à subir des modifications, sans que leur nombre doive nécessairement diminuer pour cela. Les chemins de fer suppriment les grands déplacements des caravanes, mais, en décuplant, en centuplant les échanges, ils auront pour effet de multiplier les transports locaux à courte distance dont le chameau est le principal organe. Les grandes étapes seront remplacées par la considérable augmentation des petits parcours entre les oasis, les ksours et les gares voisines.

La production minérale est jusqu'ici à peu près négligeable. On n'a guère entrepris de recherches minières que dans le territoire d'Aïn-Sefra, où l'on rencontre des traces de cuivre, plomb argentifère, galène, antimoine, amiante; mais on n'a encore mis en exploitation aucun gisement de quelque importance. Les dépôts de sel sont nombreux dans tout le Sud, mais leur exploitation ne peut avoir en vue le commerce d'exportation, en raison du peu de valeur de ce produit, et elle se borne aux besoins de la population de la région.

La production industrielle consiste essentiellement dans la confection des vêtements et tissus indigènes et dans la fabrication des tapis. Cette industrie, qui s'exerce à l'intérieur des familles, est surtout développée au Souf, au Mzab et dans le Sud-Oranais. Ces produits, d'une valeur d'environ 4.890.000 francs, donnent lieu à une certaine exportation, qui a tendance à augmenter et qu'on peut évaluer à 1.900.000 francs. Cette industrie rapporte fort peu aux indigènes qui s'y adonnent, par suite de la médiocrité de leurs installations et de leurs métiers; elle paraît susceptible de progrès.

La répartition par territoires de la richesse du Sud peut se résumer de la manière suivante :

Territoires	Produit brut		Produit par habitant
Aïn-Sefra........	15.701.000		106
Ghardaïa.........	15.239.000		107
Touggourt.......	19.543.400		116
Oasis............	3.516.000		83
Totaux........	54.000.000	Moyenne	108

Le territoire de Touggourt, qui est le plus peuplé, est aussi celui qui a la plus forte production. Sa richesse, basée sur la culture du palmier, est surtout agricole. Le territoire d'Aïn-Sefra vient au deuxième rang comme chiffre de population et de production. A l'opposé de celui de Touggourt, ses revenus proviennent plutôt de l'élevage que de l'agriculture. Or l'élevage ne montre aucune tendance à se développer, alors que la culture du palmier progresse rapidement; les conditions sont donc moins satisfaisantes qu'à Touggourt. Le territoire de Ghardaïa d'une population un peu plus faible que celui d'Aïn-Sefra, se trouve à peu près au même niveau de production. Le pays, au moins dans la partie septentrionale, possède des ressources latentes appréciables; il semble se mieux prêter aux travaux agricoles que le territoire d'Aïn-Sefra et bénéficier d'une population sédentaire plus nombreuse. Le territoire des Oasis est le plus déshérité. Sa production comme sa population est très faible, sans rapport aucun avec son immense étendue. Malgré la prépondérance des nomades, ses ressources proviennent surtout des récoltes de dattes; l'élevage ne produit qu'un appoint de peu d'importance. Le centre de production le plus développé est constitué par la magnifique palmeraie d'Ouargla, le plus grand massif d'arbres du Sahara. Biskra, Touggourt, Ouargla jalonnent la route d'accès la plus fréquentée vers les oasis du Tidikelt et forment les étapes de la principale voie d'écoulement des dattes.

Au total, les exportations comprennent, en quantités et en valeur, les marchandises suivantes :

			Francs
Dattes.......	25.000 tonnes	valant	7.500.000
Alfa..............	18.000 —	—	600.000
Moutons..........	400.000 animaux	—	6 000.000
Produits de l'élevage............	2 000 tonnes	—	3.000.000
Produits de l'industrie.............	500 —	—	1.900.000
Total........			18.500.000

L'exportation atteint donc au total une somme de 18.500.000 francs, qui représente le pouvoir d'achat de la population. Mais le commerce extérieur des territoires du Sud est influencé par d'autres facteurs, qui ont pour effet d'augmenter le chiffre des importations par rapport à celui des exportations. Ces facteurs sont le ravitaillement des troupes; l'existence au Mzab de familles de riches commerçants qui soldent au moyen de bénéfices recueillis dans le Tell les envois de marchandises qu'ils effectuent à Ghardaïa; un certain mouvement de tourisme dans les Zibans et l'Oued-Rir; enfin les expéditions de matériel et d'outillage. Pour ces divers raisons, les importations dans les territoires du Sud sont sensiblement supérieures aux exportations et s'élèvent à 22.500.000 francs. Les territoires du Sud reçoivent d'abord le complément de céréales et de farines indispensables à leur subsistance, complément qui s'élève à environ 35.000 tonnes; puis les sucres et cafés, tissus et cotonnades, huiles, bougies, pétroles, tabacs, savons, épicerie, quincaillerie, matériaux de construction, et, d'une manière générale, tous les produits nécessaires à l'alimentation et les objets manufacturés d'un

usage courant. Le tableau des importations comprend :

			Francs
Céréales	35.000 tonnes	valant	7.000.000
Marchandises diverses.	14 000 —	—	14.000.000
Matériel et outillage. .	3.000 —	—	1.500.000
Total			22.500.000

Grâce au passage en franchise dont bénéficient à travers l'Algérie diverses catégories de marchandises d'origine non seulement française, mais étrangère, les territoires du Sud font un commerce de transit d'une certaine importance d'une part avec le Tafilelt, le Haut Guir et la région d'Aïn-Chaïr, d'autre part avec Ghadamès et la Tunisie, enfin au Sud, quelque peu avec le Soudan. Colomb-Béchar est le principal entrepôt des opérations avec le Maroc; les entrées au Maroc peuvent être évaluées à environ 3.500.000 fr. et ont comme contre-partie des céréales venant du Ziz et destinées au cercle d'Aïn Sefra, des animaux et des marchandises diverses d'une valeur d'environ 2 millions de francs. Le commerce avec la Tripolitaine et la Tunisie se fait par Guemar et El Oued, celui du Soudan par In-Salah. L'importance de ces transactions est d'environ 3.500.000 francs. Au total, pour l'ensemble des territoires du Sud, le commerce de transit peut être évalué à 9 millions de francs.

Le commerce extérieur des territoires du Sud s'élève donc en tout à 50 millions de francs pour le commerce général et 41 millions de francs pour le commerce spécial, ce qui correspond à 82 fr. par habitant.

Le tableau suivant récapitule le bilan économique des territoires du Sud tel que l'établit le colonel Godefroy :

Population	500.000	habitants
Valeur en capital	175 000.000	francs
Production	54.000.000	—
Exportations	18.500.000	—
Importations	22.500.000	—
Transit	9.000.000	—
Commerce extérieur général	50.000.000	—
Commerce spécial	41.000.000	—
Capital par habitant	350	—
Production par habitant	108	—
Commerce extérieur par habitant.	82	—

Ces chiffres sont faibles, mais nullement négligeables. Il paraît d'ailleurs possible de les accroître en dotant les régions sahariennes d'un outillage approprié. Cet outillage consiste essentiellement dans le développement des chemins de fer, développement que justifie le bilan économique des territoires du Sud.

II

Le chemin de fer, on ne saurait trop le répéter, est le principal instrument de développement et de civilisation des contrées neuves. Cela est particulièrement vrai dans un pays comme le Sahara, où le grand ennemi c'est la distance, et où les régions de production sont séparées les unes des autres et isolées du reste du monde par d'immenses espaces stériles. La difficulté des communications restreint les échanges aux seuls besoins locaux. Le fait est particulièrement caractéristique lorsqu'il s'agit d'une production de luxe comme la datte. Ce fruit, très cher en Europe et aux Etats-Unis, n'a que peu de valeur sur place, puisqu'on ne peut pas l'écouler. Que le chemin de fer vienne relier les pays de production et les pays de consommation, immédiatement la datte augmente de valeur, au bénéfice des indigènes, qui se trouvent alors en mesure d'acheter des céréales et d'autres marchandises dont ils étaient privés jusque là.

Le chameau, seul moyen de transport des oasis du Sahara avant l'arrivée du rail, porte au maximum 200 kilogrammes, mais en moyenne 100 à 150 seulement. La vitesse d'acheminement ne dépasse guère en moyenne 25 kilomètres par jour. Quant au prix de transport, il peut être évalué en moyenne à 0 fr. 40 la tonne kilométrique. Avec le chemin de fer, au tarif kilométrique de 0 fr. 12 à 0 fr. 15, la tonne, les frais de transport sont trois fois moindre, et la vitesse, à raison de 300 kilomètres par jour, est douze fois supérieure. Un vagon de 10 tonnes transporte la charge de 60 à 70 chameaux; un train de marchandises composé de 20 wagons enlève le chargement de 1.200 chameaux.

Jusqu'à ces dernières années, une seule voie ferrée pénétrait dans les territoires du Sud, celle du Sud-Oranais, qui, partant d'Oran, s'avançait dans ces territoires sur 440 kilomètres, du Kreider à Colomb-Béchar. Cette ligne, voisine de la frontière marocaine, construite pour les besoins militaires, conserve encore en grande partie le caractère stratégique de ses débuts. Son prix de revient est de 28 millions de francs, sa recette kilométrique de 2.900 francs en moyenne. L'exportation consiste surtout en moutons et en alfa, mais une grande partie des moutons gagne le Tell à pied et l'exploitation de l'alfa ne paraît guère susceptible de sérieux développements dans la zone du chemin de fer, en partie épuisée. La ligne risque de végéter, si on ne vient la ranimer par de nouveaux éléments de trafic.

Avant la construction du chemin de fer, la route nationale se dirigeait non sur Aïn-Sefra, mais sur Géryville, qui est le centre le plus peuplé du territoire, en même temps que le mieux préparé à une mise en valeur rationnelle. Le rattachement de Géryville à la ligne du Sud-Oranais par un embranchement d'une longueur de 100 kilomètres environ permettrait de développer les richesses naturelles du pays, en particulier la culture des céréales, et d'ouvrir à l'exploitation toute la nappe d'alfa située sur le parcours, jusqu'ici improductive faute de moyens de communication.

A l'Ouest d'Aïn-Sefra s'étend la vallée du Ziz, en territoire marocain, dont la partie haute est occupée par des cultures de céréales et la partie basse par les oasis du Tafilelt; sa population peut être évaluée à environ 50.000 habitants. Elle pourrait être desservie et mise en relations avec

la ligne du Sud-Oranais soit par une ligne Colomb-Béchar-Kenadsa-Meridja, soit par une ligne Ben-Zireg-Bou-Anane-Bou-Denib; cette dernière aurait l'avantage de desservir les gîtes miniers reconnus aux environs de Bou-Anane et dans le massif du Daït, ainsi que les hautes vallées cultivées. Cette question se rattache à celle d'un programme d'ensemble à établir pour les voies ferrées desservant le versant saharien de l'Atlas marocain, depuis le Sud Oranais jusqu'à l'Atlantique. La largeur des voies à établir dans le Sahara marocain devra être de 1 m. 055, de manière à pouvoir se raccorder avec les voies algériennes de même largeur.

Dans le Sud du département d'Alger, la voie de pénétration Blida-Berrouaghia a atteint Boghari en 1913 et parviendra prochainement à Djelfa. La continuation de la ligne dans le Sud répond à de véritable besoins; les ressources de cette région ne se composent pas seulement de troupeaux importants, mais encore de produits végétaux et minéraux, bois, alfa, sel, inexploités faute de moyens de transport. En outre, l'agglomération industrieuse du Mzab constitue, par la richesse de ses habitants, un centre d'importation en même temps qu'un foyer d'industries familiales dont le chemin de fer doublerait la valeur économique. La ligne actuelle devra donc être prolongée d'abord jusqu'à Laghouat et ensuite jusqu'à Ghardaïa. Le réseau à voie étroite du département d'Alger a la même largeur que celui du département d'Oran (1 m. 055), mais il a son origine à Blidah; il conviendrait de lui assurer, comme à celui de l'Oranie, un débouché direct à la mer en le prolongeant jusqu'au port d'Alger.

Dans le Sud Constantinois, la ligne de Biskra à Touggourt (1), longue de 217 kilomètres et desservant tout le groupe des Oasis de l'Oued-Rir, a été ouverte à l'exploitation en 1914. Elle a été construite en quatre campagnes de huit mois environ, et le prix de revient est de 11.000 francs environ. Ces résultats, tant au point de vue de l'économie que de la rapidité des travaux, font le plus grand honneur à la direction du génie et à tous ceux qui ont collaboré à la construction de la voie, notamment au colonel Godefroy et à M. Durandeau, directeur de la ligne. L'exploitation a débuté dans les conditions les plus défavorables, en pleine guerre, avec un matériel et un personnel insuffisants. Néanmoins, bien qu'on ait manqué totalement de plusieurs sources de trafic, en particulier de l'important élément des touristes, la recette kilométrique a atteint le chiffre très satisfaisant de 2.890 fr. 14; il semble que, dans des conditions normales, le rendement de cette ligne pourra arriver assez rapidement à 5.000 francs. Un embranchement d'Ourmach à Tolga (36 kilomètres), destiné à desservir le Zab occidental avec son double chapelet d'oasis, a été achevé en 1916 avec le concours de la main-d'œuvre des prisonniers allemands; il vient d'être livré à l'exploitation.

(1) V. René Labruyère, De Biskra à Touggourt pendant la guerre (*Revue de Paris*, 1er juillet 1916).

Il ne convient pas de s'en tenir là. L'essor de cette région n'est pas dû à la présence des troupes comme dans le Sud-Oranais, mais aux progrès du tourisme et de la colonisation, que la construction récente des nouvelles lignes est destinée à accélérer dès que la guerre européenne aura pris fin. Par ses ressources naturelles en eaux superficielles et souterraines, par la qualité de ses dattes, par le pittoresque de ses oasis et l'agrément de son ciel pendant la saison d'hiver, cette région paraît être de celles qui récompenseront le mieux les efforts consacrés à la rendre accessible. Outre le prolongement de la ligne de Tolga sur les Ouled-Djellal, il faut donc envisager l'achèvement de la ligne jusqu'à Ouargla et atteindre le Souf par une ligne de Djemaâ à El-Oued, ou plutôt à Guemar, qui se raccordera ultérieurement avec la ligne tunisienne de Tozeur. Les lignes actuelles de l'Oued-Rir et des Zibans ont été construites à la largeur de 1 mètre, en vue de permettre ce raccordement avec les lignes du Sud de la Régence.

Si on laisse de côté les lignes de raccordement avec les réseaux marocain et tunisien, ligne du Tafilelt d'un côté, ligne de Guemar à Tozeur de l'autre, on constate que, pour arriver à l'aménagement progressif des territoires du Sud, il y a lieu de poursuivre un programme de constructions nouvelles comprenant les lignes suivantes :

Territoires	Lignes	Longueur	
Aïn-Sefra......	Bouktoub-Géryville	100	kilomètres
Ghardaïa......	Djelfa-Laghouat	110	—
—	Laghouat-Ghardaïa	190	—
Touggourt.....	Tolga-Ouled-Djellal	56	—
—	Djamaâ-Guemar	93	—
Oasis.........	Touggourt-Ouargla	167	—
Total.......		716	kilomètres

Soit au total 716 kilomètres de voies nouvelles, dont le colonel Godefroy évalue le prix de revient à 27.150.000 francs.

Un réseau de pistes automobiles, déjà en voie d'exécution, viendra compléter ce réseau ferré. Les travaux à entreprendre à cet effet sont très simples; ils ne consistent guère que dans un jalonnement et un débroussaillement du tracé et dans l'aménagement des passages difficiles. La présence des sables est le seul obstacle sérieux, mais il ne semble pas impossible d'imaginer certains dispositifs susceptibles de permettre aux véhicules le franchissement des passages sablonneux et même des dunes. Dès à présent, des essais très intéressants ont été faits dans ce sens par le colonel Deluolle, commandant supérieur du territoire de Touggourt. Les modifications à apporter sont les suivantes, d'après le colonel Godefroy : rendre moteur l'essieu d'avant comme celui d'arrière, ce qui augmenterait l'adhérence; disposer d'une première vitesse très faible, ce qui permettrait à l'automobile d'utiliser sa puissance en force et non en vitesse; élargir le bandage des roues de manière à diminuer la pression sur la surface d'appui; tenir le carter assez élevé au-dessus du sol; pour les passages difficiles, pré-

voir l'adjonction aux roues d'enveloppes spéciales avec stries destinées à fixer le sable sous les roues et à éviter ainsi le creusement qui se produit lorsque les roues motrices, dans leur mouvement de rotation, rencontrent un obstacle fuyant comme le sable.

De semblables automobiles, qui devraient avoir une puissance de 30 ou 40 chevaux, sont le seul véhicule pratique dans les grands espaces du Sahara. Le réseau des pistes automobiles doit desservir In-Salah, Temassinin, le Hoggar, et relier par des communications rapides, l'Algérie au Soudan.

Au point de vue politique et militaire, l'introduction de l'automobile au Sahara aurait des conséquences importantes, que laisse pressentir le grand rôle joué par ce mode de transport dans les opérations de la guerre actuelle. Le déplacement rapide de quelques centaines d'hommes accompagnés de mitrailleuses permettrait d'étouffer toute tentative d'agitation, sur quelque point qu'elle se produise. On pourrait songer alors à réduire les effectifs militaires actuels, qui entraînent chaque année de 5 à 6 millions de dépenses. Une grande partie de cette subvention deviendrait disponible pour gager des emprunts destinés à l'exécution de travaux productifs comme ceux des voies ferrées. A tous ces points de vue, l'organisation des pistes pour automobiles est être le complément nécessaire des chemins de fer dans le Sahara.

Dans ce bloc massif des territoires du Sud, isolé, éloigné, sans routes, sans gîtes d'étapes, que tant de barrières séparent des régions colonisées du Nord, les chemins de fer sont indispensables pour vivifier d'immenses étendues qui végètent dans la solitude et faire fructifier leurs ressources latentes.

« Après la destruction de tant de cités industrielles, conclut le colonel Godefroy, après l'effroyable consommation de tant de capitaux, la France aura une triple tâche à accomplir : reconstituer les richesses disparues, pratiquer de sévères économies sur les dépenses improductives, créer de nouvelles sources de richesses en vue de faire face aux charges écrasantes laissées par la guerre. Or, en ce qui concerne ce dernier point, ce n'est guère que dans les pays neufs et en particulier dans ses colonies que la métropole trouvera les réservoirs de production en même temps que la main-d'œuvre capables de lui fournir les ressources dont elle aura besoin. Pour une semblable entreprise, nul effort ne doit être négligé. Bien qu'occupant un rang modeste dans notre empire colonial, les territoires du Sud n'en possèdent pas moins une valeur réelle, susceptible de notable plus-value par une organisation appropriée. Ils peuvent donc, si on leur en fournit les moyens, jouer un rôle utile dans l'œuvre de régénération de demain, et après la lutte sur les champs de batailles, donner avec l'Algérie du Nord leur appoint pour la guerre économique qui se prépare. Soyons plus prévoyants pour celle-ci que nous ne l'avons été pour celle-là. »

Telles sont les conclusions du colonel Godefroy. Les données sur lesquelles il se fonde ne sont pas nouvelles, mais jamais encore elles n'avaient été condensées et ramassées en un tableau d'ensemble. Sans doute, la réalité est complexe et échappe souvent aux calculs les plus rigoureux. Cependant l'optimisme du colonel Godefroy ne nous semble nullement exagéré. Tout au plus pourrait-on faire quelques légères réserves en ce qui concerne l'avenir de la culture des céréales et celui de l'élevage du chameau. Mais, comme d'autre part l'auteur ne fait entrer en ligne de compte ni les richesses minérales possibles, ni le trafic transsaharien éventuel, il y a pour le moins compensation. Nous pensons comme lui qu'en attendant la découverte de métaux précieux, il convient de s'attacher à développer l'agriculture et l'élevage, et que, sans renoncer au transsaharien, il faut dès à présent construire des chemins de fer sahariens. L'Afrique du Nord n'a pas derrière elle de vastes étendues fertiles comme celles que les Européens ont rencontrées au Canada, aux Etats-Unis et dans l'Argentine. Mais la marche militaire qui la protège au Sud a, dans certaines de ses parties tout au moins, un rôle économique à jouer, qui justifie la construction de voies ferrées pour la mettre en valeur.

Augustin Bernard.

Les Colonies allemandes d'Afrique

D'APRÈS LES RAPPORTS CONSULAIRES ANGLAIS

Au moment où s'achève en Afrique orientale la conquête des colonies allemandes d'Afrique, nous croyons utile de publier la traduction intégrale des derniers rapports consulaires anglais sur ces colonies.

Cette publication complétera les études publiées ici par notre collaborateur Camille Martin : Les trente années de la colonisation allemande en Afrique (*Rens. Col.*, 1915, p. 3) *et* Togo et Cameroun (*Rens .Col.*, 1915, p. 177).

Elle comprend quatre parties :

1° Togo : rapport du capitaine Braithwaite Wallis, consul général à Dakar;

2° Sud-Ouest Africain : rapport de M. le consul E. Muller;

3° Aucun rapport consulaire anglais récent n'a été publié sur le Cameroun. Nous donnons à la place une note extraite du Statesman's Year Book;

4° Afrique Orientale Allemande : rapport de M. le vice-consul Norman King.

I. — TOGOLAND

RAPPORT

sur la Situation économique du Togoland allemand en 1913 (1)

(Présenté au Parlement britannique en juillet 1914)

PAR

M. le capitaine BRAITHWAITE WALLIS Consul Général

Ce protectorat a une superficie d'environ 33.660 milles carrés (87.516 kilomètres carrés) et une population d'environ 1.500.000 habitants (2) Ce n'est pas un pays très riche, bien que le gouvernement allemand ait fait beaucoup pour développer ses ressources naturelles.

Le Protectorat a un littoral très limité et la capitale, Lome, est le seul port d'entrée. Pour faciliter les communications entre les deux ports de commerce, on a construit un chemin de fer qui va de Lome à Anecho tout près de la frontière du Dahomey. Anecho était jadis le chef-lieu de la colonie, mais c'est une localité très malsaine et il y a quelques années, à la suite d'une sérieuse épidémie de fièvre jaune, la capitale a été transférée à Lome. Le Protectorat possède trois lignes de chemins de fer et environ 500 milles (804 kilomètres) d'excellentes routes.

(1) *Diplomatic and Consular Reports*; n° 5417, Annual Series.
(2) Dont 368 Européens en 1913 sur lesquels 320 étaient Allemands (*Statesman's Year-Book*, 1916).

Voici quelles ont été les recettes et les dépenses du budget local en 1912 et en 1913 :

	1912	1913
	liv. st.	liv. st.
Recettes	187.904	204.823
Dépenses	165.135	213.329

Pour l'année financière 1912 les recettes réalisées par les trois lignes de chemins de fer se sont élevées à 47.119 livres sterling et les dépenses effectuées à 24.631 livres sterling. Ces lignes sont les suivantes :

Lome-Anecho	44	kilomètres
Lome-Palime	119	»
Lome-Agbonu	163	»
Total	326	»

En 1912 les recettes fournies par l'appontement de Lome ont été de 16.785 livres sterling tandis que les dépenses atteignaient 16.635 livres sterling.

En 1913 les recettes des chemins de fer ont atteint 42.215 livres sterling et celles de l'appontement 17.372 livres sterling. On ne possède pas encore les chiffres, pour la même année, des dépenses des chemins de fer ni de l'appontement.

Agriculture. — L'administration a fait beaucoup pour encourager l'agriculture au Togo. On a incité et aidé les habitants à étendre leurs cultures et on a distribué des récompenses aux plus méritants. Le collège agricole a continué à faire de bonne besogne. On trouvera dans les rapports précédents des renseignements sur cette excellente institution.

Voici quelles ont été les dépenses faites pour l'agriculture en 1913 :

Personnel	3.100 liv. st.
Entretien de trois stations	4.000 » »
Inspection mobile	3.000 » »
Dépenses diverses	900 » »
Total	11.000 liv. st.

Importations et exportations. — L'année 1913 a été une année mauvaise au point de vue commercial; tant à l'importation qu'à l'exportation, on a constaté un fléchissement sensible. La désastreuse sécheresse qui a sévi sur le pays cette année-là et qui a partout mis en péril, et en quelques endroits, anéanti les récoltes, en est la cause principale. L'indigène, privé du produit de ses terres, n'avait que peu ou pas d'argent à dépenser, si bien que les maisons de commerce tant d'importation que d'exportation ont eu également à souffrir. La diminution par rapport à l'année précédente a atteint pour le commerce total, le chiffre de 80.897 livres sterling : 1.069.336 livres sterling en 1912 et 988.439 livres sterling en 1913. C'est une moins-value sérieuse pour un pays aussi peu étendu.

Les principaux produits du pays sont le maïs, les arachides, le caoutchouc, le coton, l'huile de palme, les amandes de palme, le riz, le cacao, l'ivoire, le café et les noix de coco. Les fruits les

plus communs sont les mangues, les ananas, les citrons, les poires alligators, les oranges, les bananes, etc.

L'huile et les amandes de palme constituent les produits essentiels; on les trouve dans tout le Protectorat. En 1912, il a été exporté 11.639.320 kilogrammes d'amandes de palme valant 168.978 livres sterling et en 1913, 7.139.968 kilogrammes valant 127.905 livres sterling. Les quantités et valeurs de l'huile de palme exportée ont été de 3.337.372 kilogrammes et 70.642 livres sterling en 1912 et de 1.173.725 kilogrammes et 25.900 livres sterling en 1913. Ces derniers chiffres accusent une baisse considérable.

On n'a constaté par contre aucune diminution dans l'exportation du maïs qui est un des produits les plus importants du Togo. La valeur des exportations a atteint en effet 11.554 livres sterling en 1912 et 14.409 livres sterling en 1913. On constate de même en 1913 une augmentation dans la valeur du cacao exporté. En 1912, 282.982 kilogrammes de ce produit évalués à 12.151 livres sterling étaient sortis de la colonie : ces chiffres ont atteint en 1913 334.904 kilogrammes et 16.660 livres sterling. En 1910, on avait exporté du Togo les quantités de cacao ci-après :

1910.............	137.045 kilogrammes.
1911.............	230.956 —

Bétail. — On avait exporté en 1910, 3.191 têtes de gros bétail, d'une valeur totale de 8.422 livres sterling : et en 1911, 3.086 têtes valant 6.374 livres sterling. En 1912, l'exportation a été de 7.682 têtes et 25.265 livres sterling pour redescendre en 1913 à 6.064 têtes et 21.505 livres sterling.

Coton. — L'administration s'est très activement occupée de cette question et, bien que les résultats obtenus n'aient pas répondu aux espérances, ils n'en doivent pas moins être considérés dans l'ensemble comme satisfaisants. Dans les districts où se rencontrent l'huile et les amandes de palme, les indigènes ne se mettent pas volontiers à la culture du coton, ce qui est au fond assez naturel puisque l'huile et les amandes leur procurent, avec moins de peine, des bénéfices plus avantageux. C'est dans les districts de Lome, d'Anecho et d'Atakpame que le coton réussit le mieux; mais il reste beaucoup à faire pour étendre cette culture et en améliorer le produit. Le nombre des moniteurs indigènes chargés d'enseigner les meilleures méthodes de culture s'est accru. Ils reçoivent eux-mêmes l'instruction pratique d'un personnel de spécialistes européens qui varie entre quatre et six unités. Voici quelles ont été les exportations de coton du Togo de 1910 à 1913 :

1910.............	470.440 kilogrammes.
1911.............	517.473 —
1912.............	550.696 —
1913.............	503.368 —

On remarquera qu'il y a eu en 1913 une légère diminution dans les quantités exportées. Toutefois, la qualité était meilleure et le coton a obtenu des prix plus élevés. La valeur des exportations des deux dernières années a atteint les chiffres ci-après :

1912...........	25.744 livres sterling.
1913...........	29.101 —

Principales importations en 1912 et en 1913.

	Valeurs en livres sterling	
	1912	1913
Fils et tissus de coton.....	143.598	117.176
Articles en fer divers......	39.480	49.891
Poissons..................	39.357	30.713
Spiritueux divers..........	35.410	31.477
Bois de construction.......	7.902	14.519
Tabac en feuilles..........	14.371	14.048

Principales exportations en 1912 et en 1913.

	Valeurs en livres sterling	
	1912	1913
Amandes de palme.......	168.978	127.905
Huile de palme............	70.642	25.900
Bœufs....................	25.265	21.505
Coton....................	25.744	29.101
Caoutchouc...............	48.786	18.029
Cacao....................	12.151	16.660
Maïs.....................	11.554	14.409

II. — SUD-OUEST ALLEMAND

RAPPORT

sur la Situation économique

du Sud-Ouest africain allemand en 1913 (1)

(Présenté au Parlement britannique en juillet 1914)

Par M. le Consul E. MULLER

Importations et exportations. — Le mouvement du commerce (importations et exportations) de l'Afrique allemande du Sud-Ouest, du 1er janvier 1908 au 30 juin 1913 est représenté par le tableau ci-après :

Années	Importations	Exportations	Totaux
		Livres sterling	
1908.............	1.631.300	383.254	2.014.554
1909.............	1.706.744	1.085 152	2.791.896
1910.............	2.180.260	1.705.659	3.885.919
1911.............	2.227.346	1.404.851	3.632.197
1912.............	1.597.862	1.919.237	3.517.099
1913 (2)..........	916.981	1.434.108	2.351.089

Les importations en provenance des principaux pays en relations d'affaires avec le Sud-Ouest africain allemand, ressortent aux chiffres ci-après :

(1) *Diplomatic and Consular Reports*; n° 5352, Annual Series.
(2) Les six premiers mois seulement.

Pays d'origine	1910	1911		1912	
—	—				
	0/0	liv. st.	0/0	liv. st.	0/0
Allemagne....	77,6	1.831.885	82,2	1.300.038	81,37
Union sud-africaine.......	14,8	301.819	13,6	194.953	12,20
Royaume-Uni..	1,8	29.742	1,3	15.681	0,28
France........	0,1	310	0,1	157	»
Etats-Unis.....	0,2	13.751	0,6	53.841	3,37
Autres pays...	5,5	49.829	2,2	33.190	2,08

On remarquera que la part de l'Allemagne dans les importations totales s'est accrue depuis 1910. La différence entre 1911 et 1912 est légère et sans signification spéciale.

Les troubles industriels survenus dans le Royaume-Uni ont eu pour effet de réduire les importations de charbons anglais de plus de 14.062 livres sterling. Sauf cette exception, les importations du Royaume-Uni ont maintenu leur position. Il est à regretter qu'il n'y ait aucune relation directe par steamer avec le Royaume-Uni. Notre commerce avec le Protectorat est en état d'infériorité, du fait qu'il doit passer par Cape Town, ou par un port du continent. Des relations directes accroîtraient notre chiffre d'affaires et les statistiques donneraient une idée plus exacte de son étendue et de sa nature véritable.

La diminution constatée dans le commerce des animaux vivants provient d'une diminution des importations en provenance de l'Union sud-africaine. L'importation du gros bétail a été interdite afin de mettre le Protectorat à l'abri de la fièvre de la côte orientale. Il n'y a pas eu de demande de moutons pour la boucherie, et le manque de capitaux, tant publics que privés, a restreint l'importation des bêtes à laine, des chèvres angora et des autruches en vue de la reproduction. Les chevaux et les mules pour les services militaires et l'administration, qui venaient habituellement du Cap, ont été achetés en Argentine. Le steamer qui les amena apporta en même temps à Luederitzbucht un chargement de luzerne qui, sans cela, aurait été au moins en partie acheté dans l'Union. L'accroissement du nombre des chevaux produits sur place et les économies dans les dépenses des services militaires et de police, en diminuant la demande pour les remontes, ont de même altéré le total. Enfin le commerce des porcs a fléchi par suite de la diminution du pouvoir d'achat du pays.

Cette situation a persisté pendant toute l'année 1913. Une commande de 1.400 béliers mérinos, destinés à la reproduction, a été placée en Australie de préférence à l'Afrique du Sud. Cet ordre sera prochainement renouvelé. Les éleveurs sud-africains qui ont de bonnes bêtes à vendre devraient s'en souvenir.

Comme le commerce des animaux vivants entre l'Union sud-africaine et l'Afrique allemande du Sud-Ouest est une affaire très importante pour les deux pays, nous croyons devoir relever les chiffres des importations pour 1911 et 1912 :

Importation des animaux vivants dans l'Afrique allemande du Sud-Ouest

	Importations totales		Importations de l'Afrique du Sud	
	1911	1912	1911	1912
	—	—	—	—
	Livres sterling			
Chevaux.........	19.647	15.315	17.007	5.585
Mules et ânes....	2.585	18.409	2.003	442
Gros bétail.......	13.101	29	13.101	29
Petit bétail.......	17.020	1.801	9.616	1.534
Porcs.............	9.956	6.925	9.616	6.923
Autruches........	7.279	2.556	4.427	2.556
Volailles.	1.703	1.487	1.590	1.336
Aut es animaux..	63	134	7	»

La diminution totale des importations en provenance de l'Union sud-africaine a atteint 106.867 livres sterling. La diminution de 60.580 livres sterling constatée pour l'ensemble des autres marchandises, est bien en rapport avec la diminution générale du mouvement commercial.

L'établissement de relations maritimes directes avec les Etats-Unis a contribué à accroître le commerce avec ce pays. Le charbon, qu'il était impossible de se procurer en Angleterre, a été importé des Etats-Unis, qui ont fourni aussi des quantités importantes de farines, d'huiles minérales et de suifs.

Voici quelle a été la répartition des exportations par pays de destination :

Pays	1910	1911		1912	
—	—				
	0/0	Liv. st.	/0	Liv. st.	0/0
Allemagne....	82,6	1.197.683	85,2	1.595.661	83,2
Union sud africaine.......	0,6	10.779	0,8	17.555	0,9
Royaume-Uni..	0,1	4.643	0,3	4.074	0,2
France........	»	84	»	15	»
Etats-Unis.....	7,1	34.755	2,5	103.870	5,4
Autres pays...	9,6	156.904	11,2	198.058	10,3

Les diamants vont en totalité en Allemagne, mais le cuivre est surtout expédié dans des ports non allemands. Une bonne partie s'en va aux Etats-Unis.

Dans mon précédent rapport, l'année 1912 a été décrite — malgré que les importations aient atteint le total le plus faible constaté depuis 1908 — comme une année mémorable. Dans les années intermédiaires les affaires avaient été très actives, par suite de l'introduction de capitaux importants dans des travaux de chemins de fer et de mines. Cet afflux de capitaux prit fin avec l'achèvement des voies ferrées; en même temps, l'industrie diamantifère subissait un temps d'arrêt; il en résulta une réaction dans les affaires. Mais l'essentiel avait été fait en ce qui concerne l'outillage agricole et industriel du pays, et il suffit d'examiner les statistiques des six premiers mois de 1913 pour s'apercevoir que la crise est passée. Il n'est pas probable que l'on revoie jamais le minimum atteint en 1912.

Nous avons rappelé plus haut les chiffres du

commerce durant le premier semestre de 1913.

A première vue, il peut paraître étrange que les exportations d'un pays neuf, qui a grand besoin de capitaux, puissent être relativement plus considérables que les importations. A l'heure actuelle, l'industrie du diamant, comme l'indiquent les statistiques, est le facteur dominant, mais le nombre des personnes qui s'y emploient, ainsi que la quantité d'argent qu'elle fait circuler dans le pays, sont en somme assez faibles, quand on les compare à la valeur des diamants produits. La part du lion, dans les profits, est pour le budget local et c'est en réalité ce qui paye l'administration civile du pays. En 1911, il y avait eu un léger déficit; 1912 qui paraissait devoir être une année de transition, au cours de laquelle il faudrait être prudent, s'acheva avec des plus-values fort intéressantes; quant à 1913, elle a fait apparaître des plus-values d'environ 800.000 livres sterling. La majeure partie des plus-values constatées en 1912 et en 1913 a été consacrée à la liquidation des dettes contractées antérieurement. En 1914 s'ouvrira un nouveau cycle de travaux publics effectués sur les ressources courantes. Quant à la masse des dividendes payés par les compagnies de diamants elle va dans la poche d'actionnaires qui hésitent à placer de nouveaux capitaux dans des entreprises locales.

Ces remarques ne sont pas inutiles pour faire comprendre comment il peut se faire qu'un soudain accroissement dans le montant des richesses extraites des mines de diamant n'implique pas nécessairement une amélioration correspondante dans la prospérité générale du pays. Les colons agriculteurs, et par suite la plupart des commerçants, furent affectés par une sécheresse prolongée, qui aurait eu des conséquences plus fâcheuses encore si les lignes de chemins de fer n'avaient pas été achevées. Et encore, en dépit des chemins de fer, ç'aurait été une année désastreuse pour beaucoup, si la Banque foncière, dont nous parlerons plus loin, n'avait pas été fondée. La perspective de recevoir enfin de l'aide pour sortir de la crise financière des années précédentes, donna du courage et permit aux commerçants de traverser une période critique, alors que l'argent était en Allemagne, rare et cher et tandis que les colons, au lieu de réduire leurs achats, étaient obligés de recourir de plus en plus au crédit.

L'amélioration constatée dans les statistiques de la première moitié de 1913 est due entièrement à l'industrie minière. La plus-value la plus notable porte sur les machines, qui sont passées de 50.783 livres sterling à 122.504 livres sterling. Comme ces appareils permettent d'accroître la production future, on ne sentira l'effet de cet accroissement que dans les années suivantes. On peut par ailleurs constater l'effet produit sur la rubrique « articles d'alimentation » par la sécheresse qui, en diminuant la production locale, a provoqué une importation plus active. Les autres rubriques ne nécessitent aucune observation spéciale.

Nous commenterons ci-après, pour chacune des catégories de la production, les statistiques de l'exportation. Elles ne font au reste que confirmer la situation telle qu'elle ressort de l'examen des statistiques d'importation à savoir : prospérité de l'industrie minière et crise des entreprises agricoles.

Population. — Les dernières statistiques sont celles du recensement du 1er janvier 1913. Naissances et décès mis à part, les principales modifications dans le nombre et la répartition du la population ont été causées par la dispersion de personnel employé à la construction des chemins de fer et par la réduction et une répartition nouvelle des troupes de la garnison. D'autre part, l'activité plus grande qui s'est manifestée dans l'industrie des mines avant la fin de 1912 a maintenu dans le pays un certain nombre d'ouvriers et d'employés qui sans cela l'eussent quitté. En 1913, les principaux facteurs qui ont agi sur la population ont été sans doute les naissances et les décès.

Le nombre total des personnes de race européenne était au 1er janvier 1913 de 14 830 (14.816 en 1912), soit une augmentation de 14. La garnison comprenait 1.819 hommes (2.171 en 1912), soit une réduction de 352. La population (troupes exceptées) s'est accrue de 366 unités en passant de 12.645 en 1912, à 13.011 en 1913. Le nombre des femmes s'était augmenté de 250. Celui des enfants de 280, tandis que le nombre des mâles adultes diminuait de 164.

Les militaires inclus, on comptait 10.147 hommes (10.537 en 1912) et 4.683 femmes (4.279 en 1912). Dans ces chiffres sont compris 1.617 garçons et 1.625 filles de moins de quinze ans. L'accroissement du nombre des femmes est l'indice que l'existence devient de plus en plus facile dans le Protectorat et que les conditions sociales s'améliorent.

Le nombre des naissances a été de 494 en 1912 (489 en 1911); celui des décès de 165 (153 en 1911). L'excédent des naissances ressort ainsi à 329, tandis que le nombre des émigrants a dépassé de 315 celui des immigrants.

En 1911 le nombre des sujets britanniques provenant du Royaume-Uni a diminué de 38 unités (204 à 169) et celui des autres sujets britanniques de 48 (de 1.678 à 1.630); le nombre des sujets allemands s'est accru de 157 (de 12.135 à 12.292).

Les statistiques de la population indigène ne sont qu'approximatives. Elles sont obtenues en partie par dénombrement et en partie par évaluation sommaire. Au 1er janvier 1913 le nombre des indigènes réellement recensés était de 69.003 (63.683 en 1912). La population totale (estimation) non compris la Caprivizipfel et l'Ovamboland était de 78.810, contre 81.949 lors de la précédente évaluation. La population du Caprivizipfel et de l'Ovamboland réunis peut monter à 150.000 ou 200.000 individus. Il faut ajouter encore à tous ces chiffres, 2.648 indigènes non

originaires du Protectorat, dont 2.089 viennent du Cap. Ce dernier chiffre n'a pour ainsi dire pas subi de modification en 1913.

Industries, Travail. — Le manque de travailleurs indigènes continue à retarder les progrès de l'Afrique allemande du Sud-Ouest. On s'est mis d'accord pour que les mines et les chemins de fer se partagent les travailleurs recrutés dans l'Ovamboland; quant aux Hereros, aux Bergdamaras et aux Hottentots, ils sont de préférence réservés pour les travaux agricoles et les emplois domestiques.

Le 1er janvier 1913 il y avait 27.543 travailleurs adultes de toute race (27.267 en 1912) dans tout le pays. Sur ce total 5.557 étaient Ovambos et 2.462 (3.923 en 1912) étaient indigènes de pays autres que le Protectorat. Sur le total général 24.645 étaient au service d'Européens.

Le nombre des ouvriers venus du pays Ovambo pour chercher du travail avait été de 9.295 en 1911, de 6.076 en 1912; en 1913, par suite de la sécheresse sévissant dans leur pays, 12.025 individus offrirent leurs services.

Les chiffres ci-dessus suffisent à montrer combien sont variables les sources de main-d'œuvre. Au milieu de 1913 les diverses industries disposaient à peu près de tous les travailleurs dont elles avaient besoin, mais vers la fin de l'année il y avait pénurie.

Les statistiques établies par la Chambre des mines de Luederitzbucht mettent en évidence ces variations. En janvier 1913, le nombre des Ovambos employés dans les mines de diamant était de 2.007, ce qui représente le minimum de l'année. Le maximum fut atteint en mai avec 4.724 ouvriers. En novembre ce total était redescendu à 2.494. Comme l'administration locale n'a pu s'assurer le concours d'ouvriers d'autres pays, la Chambre des mines s'est, comme à l'ordinaire retournée vers les manœuvres du Cap. En janvier on en comptait 1.297, en mai 1.024, en novembre 1.180. Le nombre des manœuvres du Cap est en raison inverse du nombre des Ovambos. En novembre la Chambre des mines estimait à 2.650 l'insuffisance du nombre des ouvriers à sa disposition.

Le gouvernement et les gros employeurs font tout leur possible pour attirer des Ovambos. Le logement, l'habillement, la nourriture, le transport et les soins médicaux ont été améliorés dans la mesure du possible; c'est de même à l'urgente nécessité de développer les sources de main-d'œuvre qu'il faut attribuer la décision de construire un chemin de fer jusqu'à la frontière du pays Ovambo. La Chambre des Mines de Luederitzbucht a décidé d'élever le salaire des travailleurs ovambos à 1 liv. st. 5 sh., plus les rations, ce qui représente une augmentation de 5 shillings. Signalons en passant que l'ouvrier du Cap est payé 3 livres sterling par mois, rations en plus.

Beaucoup de colons se plaignent que tout progrès soit empêché par la rareté de la main-d'œuvre et son défaut de permanence. Un colon qui sait conduire ses ouvriers et se rendre bien compte de leurs moyens arrive à faire faire son ouvrage. Sur quelques fermes il y a assez de travailleurs pour toute éventualité, tandis que sur d'autres, il n'y a que quelques rares ouvriers mécontents qui n'attendent que la première occasion pour changer de maître. La police a fort à faire pour recueillir ces « enfants perdus » qu'elle répartit ensuite entre les propriétaires qui recherchent de la main-d'œuvre. D'autre part il n'est pas rare de voir des indigènes s'échapper des fermes à mauvais renom pour gagner la brousse.

Extension des districts où est applicable l'Ordonnance Impériale de 1905 sur les mines. — Dans les premières années du protectorat allemand, la chasse aux concessions paraît avoir été la principale préoccupation. Des droits miniers portant sur de vastes territoires furent vendus par des chefs à divers individus, à des syndicats ou à des compagnies. Ces concessions furent dans certains cas rétrocédées à des tiers et en fin de compte la totalité des droits miniers sur le pays sont tombés entre les mains des groupes ci-après :

La Deutsche Kolonial Gesellschaft, la South-West Africa Cy, la Kaoko Land und Minen Gesellschaft, l'Otavi Minen und Eisenbahn Gesellschaft, l'Hanseatische Land und Minen Gesellschaft, la Gibeon Schuerf und Handels Gesellschaft, la South-African Territories Cy, enfin le Gouvernement, après la confiscation des terres appartenant aux tribus. Chacun de ces groupements avait ses propres règlements, dont nous n'avons pas à discuter ici les mérites ou les inconvénients, pour régler ou pour prohiber les opérations de prospection. Le gouvernement finit par reconnaître la nécessité d'arriver à une plus grande uniformité et il engagea des négociations dans le but de placer l'ensemble du territoire sous le régime de l'ordonnance des mines de 1905. La Deutsche Kolonial Gesellschaft y consentit la première, mais les autres refusèrent. Afin de les amener à composition, l'Administration s'est fait attribuer, par une ordonnance en date du 10 avril 1913, le droit de frapper d'une taxe annuelle de un quart de denier (environ 2 centimes 1/2 par hectare) les concessions non soumises à la législation impériale sur les mines. Cette mesure eut l'effet qu'on en attendait et toutes les compagnies, à l'exception de la South-West Africa Cy, s'entendirent avec l'Administration. La Kaoko Land Cy et la South African Territories Cy ont réservé certains territoires dans lesquels elles avaient découvert des gisements minéraux, mais dans tout le reste du pays l'ordonnance impériale de 1905 sur les mines est actuellement en vigueur. Les redevances à payer aux diverses compagnies ont été déterminées par les accords conclus par chacune d'elles.

Cuivre. — La valeur du cuivre exporté pendant les six premiers mois de 1913 a atteint

156.106 liv. st. (118.228 liv. st. en 1912). L'Otavi Mining and Railway C° est encore le principal exportateur.

Lorsque, en septembre 1912, le prix du cuivre eut atteint 75 liv. st. par tonne, la Compagnie d'Otavi voulut profiter du prix et, tout en accroissant la production, expédia environ 8.000 tonnes de minerai de qualité inférieure qui avaient été mis au rebut lorsque les cours étaient bas. Pendant l'année se terminant au 31 mars 1913, la Compagnie a extrait 54.000 tonnes (38.200 tonnes) (1) et expédié 44.200 tonnes (29.600 tonnes) de minerais d'une teneur moyenne par tonne de 13 0/0 (16 0/0) de cuivre, 25 0/0 de plomb et 230 grammes (270 grammes) d'argent. La réduction de ces pourcentages est le résultat de l'expédition des minerais inférieurs à laquelle j'ai fait allusion. Durant la même période 665 tonnes (991) de mattes de cuivre renfermant 48 0/0 de cuivre, 25 0/0 de plomb et 400 grammes d'argent par tonne ont été exportées. La réduction constatée dans le rapport de plomb au cuivre s'explique par le fait qu'une quantité considérable de galène qui était précédemment utilisée pour la fonte a pu être vendue à un bon prix et a été remplacée par des pépites de fer.

Les expéditions se sont accélérées au cours du semestre expiré le 30 septembre 1913 : 25.000 tonnes de cuivre, 507 tonnes de mattes de cuivre et 45 tonnes de plomb brut ont été exportées. Les perspectives d'avenir de la Compagnie se sont améliorées au point de vue de la production. On a acquis la preuve que les gisements de minerais s'étendaient en profondeur à la mine de Tsoumeb. On a aussi reconnu que les minerais de cuivre de la vallée de l'Otavi, qui ont fourni environ 2.000 tonnes aux exportations de la Compagnie, appartiennent à la même formation que les gisements du Tsoumeb. La direction du filon suit une ligne de dislocation qui constitue une zone productrice au centre d'une région de roches dolomitiques.

La constitution de ces formations permet à la Compagnie d'espérer que les mines de la vallée de l'Otavi seront encore d'un bon rendement à des profondeurs plus grandes, et que des gisements nouveaux pourront être ouverts à l'exploitation dans la zone située entre la vallée de l'Otavi et le Tsoumeb ainsi qu'à l'ouest de ce dernier.

A la mine de Tsoumeb le coût de production a été réduit de 1 liv. st. 3 shillings à 1 livre sterling la tonne. Un appareil élévatoire et une machine électrique à courant alternatif actionnés par un moteur Diesel ont été ajoutés au matériel de la mine.

On a en Allemagne expérimenté avec succès un nouveau procédé pour le traitement mécanique des roches éruptives contenant du cuivre. Une installation permettant de traiter 50 tonnes par jour et comprenant une trieuse du plus récent modèle a été aussitôt commandée.

Le Syndicat d'exploration de l'Otavi et la mine d'Otjozongati, qui en est encore à la période d'installation, ont également exporté en 1913 une petite quantité de minerai de cuivre.

On a repris les travaux d'aménagement à la mine Henderson dans la vallée de Khan, à la mine Ida près d'Housab et à la mine Sinclair dans le district de Maltahoehe. La mine de cuivre de Khan a été ouverte jusqu'à une profondeur de 690 pieds (210 mètres) sur une longueur de 1.200 pieds (366 mètres). Le filon n'a pas plus de 6 pieds (1 m. 83) de largeur et il contient 7 à 8 0/0 de cuivre. Un embranchement relie le chemin de fer de l'Otavi à la mine, laquelle est équipée d'un moteur à huile de pétrole brute, lequel actionne une usine centrale d'électricité d'une force de 560 chevaux.

Des découvertes qui semblent intéressantes ont été faites dans les montagnes de Bobos dans le district de Tsoumeb ainsi que sur la ferme Okatoumba de l'Ouest, dans le district de Windhoek.

Or. — On n'a fait aucun travail d'aménagement sur les « claims » Kounjas. On a trouvé de l'or en quelques endroits sur le territoire de la South-West Company et des pépites ont été trouvées dans les alluvions des mines d'étain des Neineis.

La découverte de l'or a si souvent fait naître dans l'Afrique allemande du Sud-Ouest des espérances bientôt déçues qu'on est tenté tout d'abord d'être sceptique à cet égard.

Etain. — Durant les six premiers mois de 1913 il a été exporté 101 tonnes de minerai d'étain concentré d'une valeur de 16.340 liv. st. L'étain a été obtenu dans des terrains d'alluvion, situés dans le voisinage de ces formations de pegmatite et de quartz qui se rencontrent fréquemment dans l'hinterland de Swakopmund. On a consacré des sommes considérables à étudier ces gisements, mais jusqu'à présent ces essais n'ont servi qu'à démontrer que l'étain s'y rencontre dans des proportions qui ne permettent pas une exploitation fructueuse. On a par suite concentré les efforts sur les dépôts alluvionnaires qui sont assez répandus et qui semblent devoir être pour quelques années d'un profit appréciable.

Marbre. — Durant les six premiers mois de 1913 l'exportation du marbre a atteint une valeur de 502 liv. st. (583 liv. st.). L'*Africa-Marmor-Kolonial Gesellschaft* qui possède des droits sur de vastes carrières de marbre de bonne qualité près de Karibib s'occupe activement de développer ses opérations; elle espère trouver au dehors des débouchés intéressants.

Galène et wolfram. — Les mines appartenant à la *South African Territories Company* n'ont pas encore commencé à exporter, faute de capital. Dans les conditions actuelles on ne peut exploiter les gisements de fer de la région de la *Kaoko Land.*

(1) Les chiffres entre parenthèses sont les chiffres de la période antérieure correspondante.

Charbon. — On n'a pu trouver de charbon dans le Protectorat et les chances d'en découvrir semblent s'éloigner.

L'industrie du diamant. — Les tout premiers mois de 1913 auront été dans l'histoire des champs de diamant de Luederitzbucht des mois de prospérité et de satisfaction. Le règlement des difficultés jusqu'alors pendantes et la réforme du système de taxation ont placé l'industrie sur des bases meilleures. Pendant les cinq premiers mois l'affluence des travailleurs Ovambos a permis de remédier, au moins pour un temps, au mal chronique que produit l'insuffisance de la main-d'œuvre. Pendant la seconde moitié de l'année la menace de restrictions obligatoires à la production a plané sur l'industrie diamantifère et a causé un vif mécontentement chez les compagnies qui sont opposées à toute mesure de ce genre. Au point de vue purement minier, l'année a été excellente comme on peut en juger par les chiffres ci-après qui indiquent le mouvement de la production annuelle depuis la découverte des champs de diamant :

	Carats
	—
1908	39.375
1909	483.268
1910	867.296
1911	747.152
1912	985.882
1913	1.570.000

Les chiffres des cinq premières années sont extraits des statistiques d'exportation. Ceux de 1913 représentent les quantités reçues par la Régie des diamants et ne coïncident pas avec les chiffres de l'exportation, lesquels ne sont pas encore publiés.

La production de 1913 a dépassé de plus de 575.000 carats la production de 1912; c'est la plus forte augmentation qui ait jamais été constatée d'une année à l'autre.

L'augmentation provient principalement du fait que la mine de Pomona figure dans la liste des producteurs. Cette mine a commencé ses opérations en septembre 1912 et tout aussitôt elle a pris le premier rang tant pour la quantité que pour la qualité des produits. En 1913, elle a extrait 617.038 carats quoique le matériel et le nombre d'ouvriers dont elle dispose soient inférieurs à ce qui est nécessaire à d'autres compagnies pour produire à peine un dixième de ce qu'elle fournit elle-même. La direction a sagement décidé de ne plus accélérer le mouvement et de s'en tenir à une production de 50.000 carats par mois.

Nous nous occuperons plus loin des procédés d'exploitation et de l'outillage. Qu'il nous suffise pour l'instant de signaler que, sans les améliorations effectuées et sans l'aide que la modification des taxes a apportée à l'industrie du diamant, la production des mines anciennes aurait fléchi au lieu de se tenir à un niveau légèrement supérieur à celui des années précédentes.

Au fur et à mesure que l'outillage s'améliore, les pierres de petites dimensions, ou décolorées ou de forme défectueuse, qui échappaient auparavant, sont toutes retenues; il en résulte, avec un accroissement des quantités produites, une diminution de la dimension et de la qualités moyennes. Cette tendance s'est manifestée en 1913, mais les « claims » situées autour et au sud de la baie Elisabeth, sur lesquels les travaux avaient été commencés ou repris en 1912, ont produit toutefois des pierres qui ont élevé la qualité moyenne de la production de 1913 à un niveau supérieur à celui des années précédentes. On ne connaît pas encore les chiffres définitifs. Tandis que dans certaines compagnies la moyenne était de 8 à 10 pierres au carat, la moyenne de la Pomona a été de 2 pierres 4/5 au carat. On a découvert quelques diamants particulièrement remarquables comme dimensions et comme qualité; la plus belle pierre, qui a été trouvée juste au delà de la limite de la Pomona, pesait 35 carats.

En 1913, 1.284.727 carats ont été vendus au prix de 2.153.230 liv. st., ce qui représente un prix moyen de 1 liv. 13 st. 6 par carat, alors qu'en 1912 il avait été vendu 902.517 carats d'une valeur totale de 1.303.092 liv. st. soit un prix moyen de 1. liv. 8 st. 8 par carat.

On remarquera que, bien que la production ait atteint 1.570.000 carats en 1913, il n'a été vendu que 1.284.727 carats. D'autre part, les prix ont été supérieurs bien qu'un stock important de diamants invendus ait dû être constitué à Berlin.

Depuis quelque temps des voix s'élèvent pour signaler les dangers de la surproduction. De 1908, moment de la découverte des mines, jusqu'au début de 1913, les compagnies minières allemandes, ont pu avec une impunité complète négliger ces avertissements. Durant cette période la production allemande s'écoulait facilement, car la capacité du marché mondial des diamants allait sans cesse croissant. En 1913, la production mensuelle s'étant considérablement accrue, le syndicat d'Anvers, qui s'était engagé à acheter les diamants, ne fut plus en mesure de se charger de la totalité de chaque envoi. Que ce fût la conséquence de l'état du marché ou de l'insuffisance des moyens du syndicat, c'est là une question qui divisa le bureau de la Régie en deux parties irréconciliables. Mais, pour bien comprendre la situation actuelle, il est indispensable de connaître l'organisation de cette corporation et l'origine du différend qui est survenu entre ses membres.

La Régie des diamants. — Dans les premiers temps qui suivirent la découverte des gisements de diamant les chercheurs étaient libres de vendre à qui bon leur semblait. Mais ce régime ne dura pas longtemps. Pour des raisons dont nous n'avons pas à nous occuper ici le gouvernement décréta qu'à partir du 1er mars 1909 tous les diamants recueillis dans l'Afrique allemande du Sud-Ouest seraient remis à la Régie des diamants.

Celle-ci consistait en une société formée dans le but unique de placer la récolte sur le marché et de répartir les bénéfices entre les participants,

après déduction des taxes, redevances et commissions. Les principaux actionnaires de cette société étaient les grands banquiers allemands, et la façon dont les diamants étaient vendus était laissée à leur entière discrétion. Les propriétaires de mines n'étaient pas représentés dans la Régie et on disposait de leur propriété sans qu'ils eussent voix au chapitre. Cette séparation absolue entre la vente et la production ne pouvait manquer d'amener de sérieuses complications Dès l'origine du système, les producteurs manifestèrent un très vif mécontentement; ils s'agitèrent si bien qu'au début de 1912 le Reichstag vota une résolution invitant l'Office impérial des colonies à prendre des mesures en vue d'assurer la représentation des compagnies minières dans les délibérations de la Régie. En mars 1913, ces désirs du Reichstag reçurent une certaine satisfaction. Les producteurs furent autorisés à acquérir la moitié des actions de la Régie, mais le gouvernement en temps que producteur et les banquiers conservèrent une légère majorité, suffisante pour leur assurer la direction des opérations de la Compagnie.

L'administration de la Régie semble avoir été obsédée par la crainte de voir le syndicat des diamants de Londres acheter les diamants allemands et se trouver ainsi en mesure d'éliminer la concurrence et de dicter ses conditions. Pour éviter un tel danger, la production totale était remise au syndicat des diamants d'Anvers à un prix fixé et modifié de temps en temps d'un commun accord entre la Régie et le syndicat.

Sitôt admis dans la Régie, les producteurs qui avaient toujours prétendu que leurs produits étaient vendus au-dessous des prix du marché firent sentir leur influence. Ils obtinrent qu'on organisât avant le 15 mai 1913 une adjudication pour la vente du premier million de carats à recevoir en Allemagne à compter de l'expiration du contrat passé avec le syndicat d'Anvers, contrat qui expirait ce même mois de mai 1913.

Le syndicat de diamants d'Anvers l'emporta avec une offre de 46 marks par carat, prix de base. L'offre la plus élevée après celle-là avait été celle du syndicat de Londres avec 45 marks par carat. La concurrence paraît avoir produit des résultats heureux, étant donné que le prix moyen payé par le syndicat d'Anvers avait été de 29 marks environ en 1912 et de 25 marks en 1911. En tenant compte de l'amélioration dans la qualité, le prix, à qualité égale, avait augmenté d'environ 15 0/0.

La satisfaction générale causée par ce succès fut presque aussitôt effacée par la découverte que le syndicat d'Anvers avait reçu l'assurance en sous-main que lorsque la production atteindrait 130.000 carats par mois, on ne lui demanderait pas de prendre livraison de quantités supérieures à ses besoins. En fait, le chiffre des transactions était réduit à 100.000 carats par mois. Les producteurs qui n'avaient pas été partie à cet accord protestèrent énergiquement. Ils firent observer qu'il plaçait le syndicat d'Anvers dans une situation privilégiée; que si les mêmes facilités avaient été promises aux autres compétiteurs, la concurrence aurait pu être plus ardente, et les offres plus avantageuses. Ils soutenaient en conséquence que le syndicat d'Anvers avait été favorisé à leurs dépens et que son incapacité à exécuter le contrat dans sa teneur intégrale avait porté préjudice aux intérêts de l'industrie allemande, dont les ventes avaient été ainsi limitées, alors que toutes les mines de diamant de l'Afrique du Sud travaillaient à force pour permettre aux Etats-Unis de se constituer des stocks avant la mise en vigueur du nouveau tarif.

Le président de la Régie répondit que tout ce qui avait été fait, avait été fait au mieux des intérêts de l'industrie allemande du diamant. Il défendit la limitation qu'il avait consentie des quantités dont le syndicat était tenu de prendre livraison en déclarant qu'elle était nécessitée par l'état du marché, lequel rendait indispensable une restriction dans la production.

En conséquence on demanda aux producteurs de limiter volontairement leur production. Ils refusèrent et combattirent la politique de restriction. Ils ne produisaient, disaient-ils qu'une fraction de la production mondiale; sans un accord avec toutes les compagnies du monde entier, toute restriction serait un suicide; faute de cet accord, toute limitation de leur part serait accompagnée d'une surproduction de la partie adverse; que si, enfin, cet accord survenait par la suite, il serait conclu sans doute sur la base de la production antérieure et que, moins ils produiraient maintenant, plus faible serait leur quote-part dans l'avenir.

Vers la fin de l'année le marché s'affaiblit pour divers raisons : guerre des Balkans, réserve des capitaux, diminution momentanée des achats de l'Amérique. Les négociations purent s'engager sans fièvre entre les principaux intéressés dans l'industrie du diamant en Afrique, à Londres et à Berlin. De tous côtés on sentait la nécessité d'une extrême prudence et peu à peu naquit l'idée d'une conférence en vue d'arriver à une entente générale sur cette question si épineuse de la limitation de la production. Les divergences de vue existant entre les membres de la Régie étaient si fondamentales qu'il fallait renoncer à voir ce groupement arriver à s'entendre. En conséquence, était-il prudent de laisser la libre disposition de la production mondiale à une corporation fonctionnant dans de pareilles conditions? Le gouvernement allemand, qui a plus d'intérêt que les compagnies elles-mêmes dans l'industrie du diamant, se décida à trancher le nœud gordien. Il prit pour lui les actions de la Régie qui appartenaient aux banques et ayant ainsi obtenu la majorité des voix, il déclara le 6 décembre que la Régie, sous sa forme primitive, avait cessé d'exister et que le gouvernement se chargeait lui-même de ses opérations.

Le 13 décembre une ordonnance fut publiée, aux termes de laquelle, à compter du 1er janvier 1914, le gouvernement déterminerait de temps en

temps la quantité de diamants d'origine allemande à vendre par chaque producteur. Pour l'année 1914 tout entière et pour l'ensemble des compagnie le maximum fut fixé à 1.038.000 carats, soit 86.500 carats par mois, et chaque compagnie fut avisée du montant de sa quote-part.

Il n'était pas possible d'empêcher les compagnies d'extraire des quantités supérieures à cette quote-part, mais à supposer que l'ordonnance fût strictement appliquée, le retard apporté à la transformation des diamants en argent, en réduisant les capitaux disponibles à un moment donné pour payer les frais de production, devait agir comme frein à celle-ci. A quoi les producteurs répondirent en protestant contre ce qu'ils appelaient un coup de force et une illégalité et en engageant des poursuites contre l'administration. Ils arrêtèrent par la suite celles-ci, en attendant le résultat des négociations engagées dans le but d'arriver à un règlement donnant satisfaction à la fois au gouvernement et aux producteurs. On a récemment appris que ces négociations se sont heureusement terminées et que la Régie a été réorganisée. Le gouvernement aura une moitié des actions, et les compagnies l'autre moitié. Le bureau consistera en huit membres, quatre choisis par les compagnies et quatre désignés par le gouvernement.

Le fonctionnement de la Régie sous cette forme nouvelle est assuré par les parties directement intéressées au produit de la vente des diamants et cette communauté d'intérêts est de nature à assurer l'unanimité dans les décisions du nouveau conseil. Pour l'instant les représentants des mines ne semblent pas du tout convaincus qu'il soit nécessaire de réduire la production et sur les mines on travaille comme à l'ordinaire. Ni le gouvernement ni les actionnaires ne paraissent décidés à se plier à une politique qui tendrait à diminuer les profits que donne cette industrie et les mesures décidées par la Régie seront à l'avenir complétées par l'envoi d'instructions précises aux directeurs des mines. Dans ces conditions il devient possible à la Régie d'entrer en pourparlers avec les représentants de la production diamantifère dans les autres pays, car elle peut désormais garantir l'exécution des accords qui pourraient être conclus en vue de consolider le marché et de maintenir ou d'améliorer les prix.

Il serait vain, pour quelqu'un qui n'est pas spécialement au courant de toutes les particularités d'une industrie comme celle du diamant, d'essayer de dogmatiser sur la situation du marché ou de prendre parti dans les controverses qui se sont produites à cet égard.

Après avoir ainsi exposé brièvement les difficultés rencontrées par la Régie, il peut être opportun de dresser le tableau de la production diamantaire de l'Union de l'Afrique du Sud pendant les trois dernières années et des ventes de diamant de l'Afrique allemande du Sud-Ouest pendant la même période. Chacun pourra, s'il le désire, tirer les conclusions que l'examen de ces chiffres pourront lui suggérer. Les chiffres relatifs aux diamants d'origine allemande sont empruntés aux rapports de la Régie; ceux de la production de l'Afrique australe britannique sont extraits des statistiques officielles :

	QUANTITÉS EN CARATS		
	1911	1912	1913
Union sud-africaine.	4.891.998	5.071.882	5.163.546
Afrique allemande du Sud-Ouest........	816.296	902.157	1.284.727
	5.708,294	5.974.039	6.448.273

	VALEURS EN LIVRES STERLING		
	1911	1912	1913
Union sud-africaine.	8.746.724	10.061.489	11.389.807
Afrique allemande du Sud-Ouest........	1.019.444	1.303.092	2.153.230
	9.766.168	11.364.581	13.543 037

La comparaison des chiffres de 1913 avec ceux de 1911 montre que l'Union sud-africaine a accru sa production annuelle de 271.548 carats valant 2.643.083 livres sterling. Pendant le même laps de temps les ventes de l'Afrique allemande du Sud-Ouest ont augmenté de 468.431 carats évalués à 1.133.786 livres sterling. Mais la Régie avait en stock, au 31 décembre 1913, 350.000 carats de diamants invendus, si bien qu'en réalité, l'augmentation de la production allemande de 1911-1913 ressort à environ 820.000 carats.

Prospection, outillage. — Aux termes d'un accord conclu en 1910 entre le gouvernement et la *Deutsche Diamant Gesellschaft*, tous travaux de prospection dans la région connue sous le nom de *Sperr Gebiet* devaient être réservés, à compter du 1er avril 1911, à une compagnie au capital de 30.000 livres sterling et dont les actions devaient être souscrites par moitié par chacune des deux parties. La part du gouvernement a été inscrite au budget complémentaire de 1913. La compagnie porte l'appellation de *Halbscheid Gesellschaft* et il est entendu qu'elle se bornera à la prospection afin de ne pas compliquer le problème du marché des diamants. Elle fera de sérieux efforts pour arriver à découvrir l'origine des diamants que l'on rencontre sur les diverses mines.

Il n'a pas été faite en 1913 de découverte tant soit peu importante dans cet ordre d'idées et la question de l'origine des diamants n'a pas fait de grands progrès. L'opinion courante est qu'ils proviennent d'un filon qui plonge sous la mer au voisinage de Pomona. Les plus gros diamants se rencontrent à Pomona ou dans ses environs. La direction principale du courant qui longe la côte orientale est du Sud au Nord et il est vraisemblable qu'elle était la même alors que les champs de diamant étaient encore submergés. La bande diamantifère, qui est assez étroite, suit la même direction et la dimension moyenne des diamants diminue à mesure qu'on s'avance vers le Nord.

Au Sud de Pomona il existe une courte bande de terrain diamantifère, où les pierres décroissent en dimensions quand on marche vers le Sud; on en attribue l'origine à l'existence d'un courant en retour moins puissant que le courant principal. On invoque à l'appui de cette théorie le fait qu'on a trouvé des diamants sur l'île de la Possession et que sur la terre ferme on rencontre encore fréquemment certaines pierres de la nature de celle que l'on trouve en même temps que les diamants. Il peut être encore intéressant de signaler qu'on a trouvé des diamants qui ont été incontestablement transportés par l'eau.

Il est pour l'instant impossible de prévoir avec quelque certitude les chances de durée de l'exploitation des champs de diamant. Quelques ingénieurs sont portés à penser qu'il y en a encore pour douze à quinze ans. On se rendra aisément compte de la difficulté que présente une évaluation précise en songeant à la superficie des régions diamantifères. Une seule compagnie a des droits sur 90.000 acres (36.000 hectares) environ. Or, une grande partie de ce territoire consiste en sable et rochers dénudés, et il faut déjà bien du temps rien que pour évaluer le périmètre des graviers diamantifères, car ceux-ci peuvent fort bien être dispersés sur la surface seulement des roches ou sur une profondeur de 30 pieds (1m50) ou sur une profondeur variant entre ces deux extrêmes.

La répartition des diamants sous la mer ne s'est pas faite uniformément ; elle a subi des influences diverses ; c'est ce qui ressort de l'étude des dépôts les plus profonds, dans lesquels on peut distinguer diverses couches, les unes diamantifères, les autres non.

Dans des temps plus proches de nous le vent et le climat ont fait sentir leur influence et celle-ci persiste. Les couches superficielles ont été altérées par l'action de la température et le vent, en transportant les matériaux meubles a concentré, le gravier dans certains endroits, en d'autres il a recouvert les dépôts de sable. Il a même déplacé lentement les diamants de surface et, avec le temps, certains coins où ce mouvement rencontrait des obstacles, se sont ainsi enrichis.

Cette sorte de redistribution des diamants par le vent est mise en évidence par la mince couche de gravier diamantifère que l'on trouve par endroits à la surface des dunes transversales à la direction des bourrasques dominantes du Sud-Ouest. Ces causes, qui font qu'il est si difficile d'évaluer la durée probable d'exploitation et la richesse des mines de diamant, offrent aux exploitants des problèmes dont chacun comporte une solution différente. Impossible d'établir de règle uniforme en pareille matière. Certaines mines sont situées de telle façon qu'il n'est pas possible d'amener économiquement le gravier jusqu'à une usine centrale et d'autre part il se peut que la quantité de gravier diamantifère soit trop faible pour justifier l'installation d'une machinerie coûteuse. Une fabrique de machines établie dans la colonie a combiné pour ces sortes de gisements un appareil à main construit sur les principes du système Schiechel et qui donne toute satisfaction. Les risques de perte par le lavage ont été réduites au minimum.

Les *Vereinigte Diamant Minen* possèdent des « claims » au nord de la baie et au pied d'une chaîne de dunes de sable. Le gravier est contenu dans des couches de conglomérat tendre, recouvertes de masses épaisses de sable. En certains endroits le sable a été enlevé au moyen d'un excavateur à godets qui est actuellement employé à charger le gravier sur des trucks qui sont hissés jusqu'à une machine à laver. C'est la première installation aussi importante qui ait été montée dans la colonie et elle est tout à fait unique en son genre. La Compagnie *Kolmanskop* a installé un excavateur analogue, mais encore plus perfectionné, pour creuser les lits de gravier qui en certains endroits sont à plus de 6 mètres de profondeur. Dans des conditions atmosphériques propice, cet excavateur devrait pouvoir traiter avec profit même les graviers de faible teneur. Le lavage est effectué par trois machines Schiechel, pourvues des derniers fonctionnements. L'emplacement de chaque machine a été déterminé d'après la configuration du sol de la concession.

La *Koloniale Bergbau Gesellschaft* possède un gros bloc de « claims » dans une large vallée basse dont toutes les parties sont d'accès facile. Elle vient d'achever une vaste usine centrale pouvant traiter 3.000 charges par jour. Elle se propose de ramasser tout le gravier de la vallée jusqu'à la roche, y compris celui qui aura déjà été lavé, et de le traiter dans cette usine centrale. Quand le dépôt sera assez profond, un excavateur électrique pouvant extraire quatre charges d'un coup sera employé pour charger des trucks d'égale contenance, lesquels seront conduits par une locomotive électrique jusqu'à une station où ils videront automatiquement leur contenu dans des bannes se mouvant le long d'une crémaillère aérienne. Cette crémaillère communique avec le faîte d'une broyeuse-diviseuse à quatre étages. Trois de ces étages sont occupés par des machines à diviser ; les sortes de gravier les plus grossières vont à celles du haut, les plus fines à celles du bas.

Le gravier très fin est envoyé directement au bas de l'édifice sans passer par les broyeuses. La qualité qui vient ensuite va au broyeur le plus bas, la qualité moyenne au broyeur de l'étage inférieur, tandis que le conglomérat le plus grossier est brisé par le broyeur le plus élevé d'où il passe successivement aux étages inférieures et ainsi de suite. Au bas de l'édifice le gravier, réduit à la dimension convenable, passe sur une toile sans fin qui le conduit aux cuves.

La capacité de celles-ci sera suffisante pour alimenter l'appareil de lavage durant une journée et demie dans le cas où un accident surviendrait

aux broyeurs-diviseurs. De ces cuves, le gravier sera amené à la machine à laver où, après élimination du sable par des tambours à tamis et des *spitz kasten*, il sera calibré et se déposera au fond de grands réservoirs. Le gravier ainsi nettoyé sera traité par des « danseuses » du Harz et des pulsateurs du système Schiechel. Le gravier ainsi « concentré », après avoir été soumis à un procédé magnétique pour l'élimination du minerai de fer, sera enfin transporté à la salle de triage où les diamants seront recueillis à la main.

On espère, par cet outillage perfectionné, réduire le prix de revient et remplacer la main-d'œuvre ouvrière qui peut être plus utilement utilisée ailleurs. Très peu de personnes auront à approcher des diamants et le coulage qui est produit par le vol et que l'on dit considérable sera pratiquement supprimé.

Une installation analogue, de puissance plus faible de moitié et un peu différente par quelques détails, sera bientôt achevée sur les mines du gouvernement, lesquelles sont par contrat exploitées par la *Koloniale Bergbau Gesellschaft.*

Les pluies — celles-ci assez rares — et les brouillards, beaucoup plus fréquents, ainsi que les rosées, qui sont abondantes, gênent considérablement le travail sur les mines de diamant. Le sol salé s'agglutine en mottes serrées qui obstruent les tamis qui séparent la terre des graviers. On perd beaucoup de temps à attendre qu'il sèche ; 1913 a été une année particulièrement mauvaise sous ce rapport. D'ordinaire l'humidité ne pénètre qu'à 15 ou 20 pouces tout au plus (38 à 50 centimètres), mais en 1913 elle a pénétré jusqu'à plus de 3 mètres. Les machines de la *Koloniale Bergbau Gesellschaft* ont été construites pour traiter le gravier même humide et elles marquent, de ce chef, une vraie révolution dans les méthodes locales.

Par suite du coût de transport, il n'a pas pu être question de combinaisons ambitieuses hors du voisinage des chemins de fer. La *Deutsche Diamant Gesellschaft*, dont les « claims » principaux sont situés au Sud de la baie du Prince de Galles, a eu à surmonter de grandes difficultés. Les marchandises ont dû être transportées par mer et débarquées à grands frais dans un port très médiocre. En 1913 on a construit un chemin de fer de Kolmanskouppe à Bogenfels sur une longueur de 66 milles (106 kilomètres). Il traverse sur presque tout son parcours des régions diamantifères et il facilitera l'exploitation tant des « claims » de la *Deutsche Diamant Gesellschaft* que de bien d'autres à proximité desquels il passe. Il traverse également la Pomona et ce sera pour cette mine un avantage appréciable le jour, qui ne peut manquer d'arriver, où elle aura besoin d'augmenter sa main-d'œuvre et son outillage pour faire face aux progrès de sa production.

Les locomotives de cette ligne seront mues par l'électricité, celle-ci étant fournie par un moteur au benzol installé sur la machine elle-même.

L'usine électrique de Luederitzbucht a augmenté ses installations en 1913 et a doublé la force qu'elle débite. Elle a passé des contrats avec les *Vereinigte Diamanten Minen*, la *Kolmanskop* et la *Koloniale Bergbau Gesellschaft* pour la fourniture de tout courant dont elles ont besoin sur leurs exploitations. La compagnie assure en outre l'éclairage de Luederitzbucht et de Kolmanskouppe, ainsi que le fonctionnement de la station de télégraphie sans fil de Luederitzbucht et de diverses entreprises industrielles telles que l'usine d'élévation d'eau de la baie Elisabeth.

L'année 1914 montrera l'influence que l'amélioration de l'outillage peut exercer sur la production. Lorsque celui-ci était moins puissant, on ne pouvait choisir pour l'exploitation que les gisements les plus riches et il fallait, avant de réussir à extraire la totalité des diamants, soumettre les graviers à des lavages répétés. Il était difficile d'apprécier à quel moment on pouvait considérer comme achevée l'exploitation de tel ou tel territoire. Aujourd'hui que l'on peut traiter le médiocre comme le bon et que l'extraction des diamants peut s'effectuer en ne laissant qu'un résidu insignifiant, on pourra relever le nombre des hectares traités à fond chaque année et établir ainsi des évaluations d'avenir sur des bases plus certaines. En 1913 en tous cas on a traité à fond une superficie considérable tout en ajoutant bien des régions, jusqu'alors considérées comme inutilisables, à la liste des ressources à exploiter plus tard.

Dans cette catégorie nous devons comprendre les gisements, ou prétendus tels, du Nord, dans le voisinage des baies Spencer et Conception. La *Koloniale Bergbau Gesellschaft* a acquis dans cette région des droits sur des espaces très étendus et l'affaire ne semble pas mauvaise. Néanmoins la dimension moyenne des diamants, la quantité et la richesse du gravier ne peuvent être comparés à ce que donnent les mines du Sud.

Entreprises agricoles. — Au premier avril 1913 on comptait 1.331 fermes (1.245 en 1912) appartenant à des particuliers, avec une superficie totale de 13.393.606 hectares; sur ce total 1.138 domaines (1.060) étaient en exploitation et 193 (185) étaient abandonnés. Le nombre des hommes adultes occupés à l'agriculture était de 1.587 (1.629), soit une diminution de 42 sur les chiffres de l'année précédente.

Les conditions climatériques ont été, en 1913, nettement défavorables à l'industrie agricole. La saison des pluies, de décembre 1912 à avril 1913 a manqué complètement et la sécheresse a persisté jusqu'à la fin de l'année.

Banque foncière. — La fondation d'une Banque foncière au capital de 500.000 livres sterling a été l'événement le plus important de l'année. Aucun prêt n'a été consenti en 1913, mais l'organisation de la banque a été achevée et en février 1914 le service des avances aux colons commencera à fonctionner. Dans les circonstances ordinaires,

1913 aurait été une année critique, peut-être une année désastreuse, à la fois pour le commerçant et pour le colon, mais la perspective de cet afflux prochain de capitaux a engagé créanciers et débiteurs à patienter jusqu'au moment où la Banque foncière pourrait leur prêter son appui.

Aux termes de ses statuts la Banque foncière peut prêter en première hypothèque seulement. Toutefois afin de permettre aux acheteurs des terres domaniales d'emprunter, on a donné au gouverneur la faculté d'autoriser la substitution de la Banque à l'administration locale en qualité de premier créancier hypothécaire. En effet, aux termes des contrats de vente des terres domaniales, l'administration locale se réserve un privilège pour le restant dû du prix d'achat et même s'attribue la faculté, dans le cas où le capital et les intérêts ne seraient pas acquittés à l'échéance, de reprendre possession du terrain. Ce droit de reprise, dont désormais la banque bénéficiera, rendait dans le passé les banques et les particuliers très prudents en matière de prêt sur seconde hypothèque.

Le but de la banque est de fournir au colon, à taux raisonnable, des capitaux dont le principal ne puisse pas être réclamé tant que les intérêts et les frais nécessaires sont régulièrement payés et ce, par un contrat qui prévoit des facilités pour le remboursement du principal. Le taux de l'intérêt a été fixé à 6 0/0 et le remboursement du capital s'effectue par des versements annuels égaux à 1 1/2 0/0 de la somme totale prêtée. Ce sont des conditions avantageuses, quand on les compare aux usages locaux qui prévoient un taux de 8 0/0 et davantage, avec possibilité de réclamer, sur avis à courte échéance, le remboursement du capital.

D'après ses règlements la Banque ne peut faire d'avances que jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur de l'immeuble, mais quelques colons sont déjà endettés pour des sommes supérieures. A moins de mesures spéciales ils ne pourront trouver aucune aide auprès de la Banque. En réalité, ils sont tellement nombreux que si l'on tient vraiment à assurer la prospérité du pays il faudra s'arranger pour les faire rentrer dans la sphère d'opération de la Banque. On se propose de résoudre la difficulté de la manière suivante : les créanciers hypothécaires actuels seront invités à se réunir en conférence avec les représentants de la Banque et avec leurs débiteurs et on leur demandera de consentir à ce que les avances faites par la Banque passent en première hypothèque.

D'autre part, il peut arriver qu'un créancier hypothécaire de deuxième ou troisième rang se trouve dans la nécessité de faire l'acquisition de l'immeuble pour sauvegarder sa créance à l'égard du débiteur insolvable. Dans ce cas la Banque pourra autoriser le nouveau propriétaire à prendre purement et simplement la place du premier débiteur en ce qui concerne le prêt fait par la Banque et ce, dans les mêmes conditions quant à l'intérêt et quant au remboursement. On espère qu'aucune difficulté n'empêchera, dans la pratique, de suivre cette procédure qui ne peut que consolider la condition des créanciers actuels.

Si le colon se trouve ainsi en mesure de liquider tout ou partie de la dette contractée envers le commerçant, ce sera pour lui un allègement de ses charges tandis que le commerçant y trouvera une augmentation de son propre crédit. Les deux parties en respireront plus librement et la situation économique générale ne pourra que gagner à la séparation des fonctions de commerçant et de banquier, jusqu'à ce jour confondues.

La Banque fournira encore des capitaux pour permettre aux colons d'accroître la productivité de leurs propriétés. Dans ce cas les avances seront faites par versements successifs dont le montant dépendra des progrès partiels réalisés par les travaux d'aménagement. La Banque trouvera sa garantie dans l'accroissement de valeur qui en résultera pour l'immeuble. Le colon pourra ainsi s'outiller de façon à obtenir les résultats les plus favorables et l'on espère que la production agricole pourra entrer bientôt dans une période d'expansion rapide et continue.

Il pourra arriver, qu'ayant ainsi emprunté jusqu'au maximum des sommes pour lesquelles il était en mesure de fournir des gages réels, le colon ait encore besoin, de temps en temps, de certains capitaux faute desquels il se trouverait dans une situation difficile. Il peut avoir des paiements à effectuer à une époque où il ne peut réaliser avantageusement le produit de ses récoltes et la possession à ce moment d'un peu d'argent liquide peut lui être d'un grand secours. Pour faire face à ses besoins la Banque foncière poussera à la création de sociétés coopératives ayant pour objet la vente des produits agricoles, l'achat en gros de certaines marchandises ainsi que l'ouverture aux participants de crédits garantis par la collectivité et égaux au montant des capitaux souscrits par l'emprunteur.

Conseil consultatif agricole. — Les premiers pourparlers pour la constitution d'un comité agricole consultatif ont été poursuivis en 1913. A la fin de l'année les délégués des divers districts ont été choisis et ils comptaient se réunir en mars 1914. Entre temps les collaborateurs techniques du gouvernement ont préparé activement des projets de règlements sur diverses questions telles que l'usage de l'eau, les maladies du bétail, la clôture des propriétés, de sorte qu'à sa première réunion le conseil aura à étudier en plus des affaires que doit traiter d'ordinaire une société d'agriculture, un lot assez considérable d'affaires de première importance. Les collaborateurs techniques de l'administration assisteront à ces délibérations qui peuvent avoir de grandes conséquences pour la politique agricole du pays.

Importation d'animaux reproducteurs. — Pendant l'année 1913, il a été introduit dans le Protectorat des animaux reproducteurs de choix, d'espèces diverses. Des taureaux et des chevaux

d'Allemagne, des béliers karakul de Russie, des béliers mérinos d'Allemagne et d'Autriche, des chèvres angora et des autruches de l'Union de l'Afrique du Sud.

D'Allemagne, de Russie et d'Australie, l'administration locale a importé des reproducteurs non seulement pour son compte mais encore pour le compte de divers colons. Ces derniers n'ont eu à payer que le prix d'achat, l'administration se chargeant des frais de transport.

Récoltes. — En 1913, les récoltes ont manqué complètement, exception faite des récoltes en terrain irrigué. Ces dernières ont produit des fruits et un peu de tabac. Les petits colons de la région d'Osona s'occupent activement de tabac, avec l'aide d'un spécialiste, agent de l'administration, en résidence à Okahandja. La qualité du tabac s'améliore et la production augmente, mais il y a encore fort à faire sous ce rapport. Les pluies de la fin de 1913 ont été les bienvenues et tout permet de compter sur une saison meilleure en 1914.

Industrie pastorale. — Pendant la majeure partie de l'année le *veldt* a présenté un aspect lamentable par suite de la sécheresse. Les effets de celle-ci apparaîtront sans doute le 13 avril 1914, lors du recensement annuel du bétail. Il est néanmoins surprenant de constater de quelle résistance à la sécheresse les animaux de toute espèce ont pu faire preuve. Comme à l'ordinaire, certains districts ont moins souffert que d'autres, mais dans l'ensemble 1913 a marqué le point culminant d'une longue période de sécheresse qui a affecté toute la colonie. Vers la fin de l'année les pluies ont été abondantes, ce qui a permis d'envisager l'avenir d'une tout autre façon.

Marchés de bestiaux. — Une maison de Windhoek, qui fait de grosses affaires de viandes, publie les chiffres ci-après qui indiquent les fluctuations des cours du bœuf et du mouton depuis 1908 :

	PRIX EN DENIERS DE 0 FR. 10 PAR LIVRE ANGLAISE DE 0 K. 458	
	Bœuf	Moutons
1908	7 1/2	6
1909	4 3/4	4 1/2
1910	4 1/1	4 1/4
1911	5	4 1/2
1912	4 3/4	4 1/4
1913	3 3/4	3 1/2

Le nombre des animaux s'est accru plus rapidement que la population. Les prix étaient à la fin de l'année quelque peu plus élevés qu'au début de l'année. La sécheresse a exercé une certaine action sur la tendance à la hausse; en même temps le marché ressentait l'heureuse influence produite par des fournitures de viande faites aux steamers qui touchent les ports de la colonie ainsi qu'à la station de pêche de Walfish Bay. Durant les six premiers mois de l'année la valeur de la viande écoulée de ce chef a atteint 3.630 liv. st. (contre 177 en 1912). L'entrée des moutons et des chèvres ayant été à nouveau autorisée dans l'Union sud-africaine, ce pays a pris en 1913 tout près de 30.000 têtes de petit bétail pour la boucherie. Ces ventes ont eu une action favorable sur le marché et ont donné quelque activité aux districts méridionaux du Protectorat.

Les statistiques des animaux domestiques que nous donnons ci-après sont empruntées aux relevés officiels faits à la date du 1er avril 1913.

Bœufs. — Le nombre des bœufs et vaches était de 205.643 (171.784) en accroissement de 33.859 (27.399). Ce sont là des progrès satisfaisants. Il y a eu très peu de maladies sur le bétail ; la tuberculose notamment s'est fait remarquer par son absence totale.

Le *lammziekte* aurait pu être dans le désert de Kalahari un terrible fléau par suite de la sécheresse. L'anthrax et la *sponziekte* ont fait quelques victimes, mais ces deux affections diminueront à mesure que les éleveurs sauront mieux les combattre. Il y a eu une légère épidémie de pneumonie près d'Etoscha Pan dans un troupeau qui était descendu du pays Ovambo. Le troupeau tout entier a été abattu et le mal n'a pas reparu. Afin d'améliorer les races locales, l'administration a importé d'Allemagne en 1913 un certain nombre de taureaux et de vaches, à la fois pour son propre compte et pour le compte des particuliers. Les vaches ont été très demandées, mais comme il n'y a guère dans le Protectorat de colons ayant des vaches à vendre et comme d'autre part l'importation du bétail de l'Afrique Australe est prohibée, rares sont les bêtes qui ont changé de propriétaire. Les nouveaux colons ont de grandes difficultés à se procurer assez de vaches pour commencer une entreprise d'élevage.

Moutons. — Les moutons à laines sont au nombre de 53.691 (46.901), soit une augmentation de 6.790 seulement (14.692). La sécheresse paraît avoir été, avec la gale, la cause de cette stagnation relative.

Un seul colon a perdu 4.000 moutons sur les 5.000 qu'il possédait. On conseille de constituer des troupeaux de moutons à laine de race pure plutôt que de faire des croisements de brebis afrikander avec béliers de race pure. Vers la fin de l'année 1.400 moutons de très belle race sont arrivés d'Australie, où ils avaient été achetés pour le compte de divers colons. Ceux-ci n'avaient eu à payer que le prix d'achat dans le pays d'origine, soit 2 liv. st. 2 shillings par tête, le gouvernement ayant pris à sa charge les frais de transport qui se montaient à environ 4 liv. st. 10 shillings par tête. Jusqu'à présent, la tentative paraît être un succès, si bien qu'on a décidé d'en importer un nouveau lot. Les exportations de laine ont atteint pour les six premiers mois de l'année, une valeur de 2.308 liv. st. (3.301 liv st.).

Les moutons persans sont au nombre de 17.171 (12.588). Le nombre des moutons Karakul de race

pure est de 776 (341). Cet accroissement de 435 unités (alors que pour l'année se terminant le 31 mars 1912 on avait constaté une diminution de 86) peut être considéré comme satisfaisant. Le nombre des Karakuls croisés est monté à 10.418 (3.753). Depuis que le recensement a été effectué, on a importé des reproducteurs de race pure. L'expérience acquise promet pour l'avenir un développement plus rapide du troupeau de Karakuls. C'est, dit-on, l'animal le plus robuste pour le pays, et d'autre part les échantillons de peaux provenant d'animaux issus de croisements qui ont été envoyées en Europe ont donné lieu à des appréciations qui laissent croire qu'il y aura là pour le pays une industrie lucrative. Enfin comme mouton à viande il est considéré comme supérieur à l'Afrikander.

Les moutons Afrikander sont au nombre de 472.585 (435.069), soit une augmentation de 37.516 (33.829). Le taux d'accroissement de ces dernières années ne se maintiendra sans doute pas en 1913. La sécheresse et la gale en sont la cause avec l'ouverture de la frontière de l'Union de l'Afrique australe au petit bétail. Cette mesure a permis d'exporter une bonne partie du surplus de la production ; de même la suspension du droit de sortie qui était précédemment perçu dans le protectorat sur les brebis a facilité la vente hors du pays des brebis trop âgées pour la reproduction.

Chèvres. — Les mêmes causes ont agi pour retarder l'accroissement du nombre des chèvres de race Afrikander. On en comptait 485.401 (448.279) au dernier recensement, soit une augmentation de 37.122 (63.293). Les chèvres Angora paraissent se plaire dans la colonie ; elles sont au nombre de 13.340 (10.044) pour les animaux de race pure et de 18.163 (10.387) pour les animaux issus de croisements.

Il a été exporté durant les six premiers mois de 1913 pour 431 liv. st. (163) de laine mohair.

Les exportations de cuirs et de peaux de toute taille accusent encore l'influence de la sécheresse. Elles sont en effet passées de 2.840 à 9.603 liv. st. pour les six premiers mois de l'année.

Chevaux. — Les statistiques signalent l'existence de 15.916 (13.340) chevaux, soit une augmentation de 2.576 (657). Cette augmentation doit être considérée comme satisfaisante, car elle provient surtout des progrès de l'élevage. La qualité des chevaux va sans cesse en s'améliorant. Dans les principaux centres d'élevage, des associations d'éleveurs de chevaux ont été constituées. Les étalons sont soumis chaque année à une inspection et seuls sont employés pour la monte ceux qui ont été agréés par le Comité. De temps en temps on importe des reproducteurs pur sang.

Mulets et ânes. — On en compte 13.618 (11.894). Quelques baudets espagnols ont été importés pour encourager l'élevage du mulet, très négligé jusqu'à présent. On conseille aux colons d'utiliser leurs juments de qualité inférieure pour la production du mulet, car un jeune mulet né d'une mère médiocre atteint un prix plus élevé qu'un poulain et en outre il ne peut transmettre ses défauts. L'Afrique allemande du Sud-Ouest est un excellent pays pour l'élevage des ânes. Ces courageux petits animaux sont très utiles pour les transports dans les régions sèches.

Porcs. — L'élevage des porcs n'a guère progressé. Cette industrie a été en 1913 entravée par les mauvaises récoltes, par l'insuffisance des pâturages et par la diminution des ressources en lait. Les statistiques en comptent 7.772 (7.195), soit une augmentation de 577 (566). Avec le retour des saisons favorables cette industrie pourra retrouver une activité nouvelle.

Chameaux. — Le nombre des chameaux est descendu à 709 (789). Les pertes ont donc été supérieures aux ressources que peut fournir le parc militaire à chameaux. L'élevage du chameau n'est pas pratiqué par les particuliers.

Autruches. — On en compte 1.507 (1.277) soit un accroissement de 230 (635) ; quelques oiseaux reproducteurs de grande race ont été amenés de la province du Cap. L'amélioration constatée dans la qualité compense largement le léger ralentissement relevé dans l'augmentation annuelle du troupeau. Les autruches nées dans le pays de parents de bonne race commençent à trouver acquéreurs à de bons prix. A la fin de l'année l'administration locale a fait savoir que cinquante oiseaux provenant de l'autrucherie officielle de Otjituezu seraient mis en vente. Les dépenses qu'entraîne l'entretien d'une autrucherie sont si élevées pour l'instant que seul l'élevage d'autruches de la plus belle espèce permet d'y faire face. La valeur des plumes exportées pendant les six premiers mois de 1913 a atteint 2.004 livres sterling 1.886 liv. st.).

Phoques. — Le prix des peaux de phoques a été si bas en 1913 que les chasseurs ont fait de très petits bénéfices. Une conférence entre des représentants de l'Union sud-africaine et le gouvernement du Protectorat s'est réunie à Luederitzbucht en vue de réglementer la chasse aux phoques. Le nouveau règlement sera sans doute mis en vigueur avant le début de la prochaine saison de chasse.

Baleines. — La compagnie de pêche à la baleine *Sturmvogel* a commencé ses opérations en 1913. Comme l'usine à guano n'avait pu être achevée avant la fin de la saison, ce sous-produit de valeur a été perdu. Le nombre des baleines capturées n'a pas été considéré comme satisfaisant.

Brasseries. — Il existe des brasseries florissantes à Windhoek et à Swakopmund et dans ces villes on ne consomme plus de bière d'importation.

Chemins de fer. — A l'exception de quelques lignes appartenant à des compagnies minières il n'y a eu en 1913 aucune construction de voie ferrée. Les recettes du chemin de fer d'Otavi ont augmenté du fait du transport de plus grandes quantités de minerai de cuivre jusqu'au port d'embarquement. La diminution des tarifs de transport pour les produits locaux, a permis aux colons de vendre plus facilement leur bétail, leurs légumes et leur beurre.

Les lignes de Swakopmund à Tsoumeb et à Grootfontein sont exploitées par la Cie du chemin de fer et des mines d'Otavi. Les sections Karibib-Windhoek-Mariental sont exploitées par l'Etat, tandis que les lignes de Luederitzbucht-Keetmanshoop-Mariental et Seeheim-Kalkfontein le sont par la compagnie de Lenz. Voici quelles ont été les recettes et les dépenses de ces diverses lignes pendant l'année finissant au 31 mars 1913:

	Recettes	Dépenses	Excédents de recettes
	—	—	—
		Livres sterling	
Ligne d'Otavi	241.963	119.433	122 530
Lignes de l'Etat	79.910	67.442	12 468
Lignes de la Cie de Lenz.	99.668	80.134	19.534
	421.541	267.009	154.532

Environ 547 milles (880 kilomètres) de lignes à voie étroite et 771 milles (1.250 kilomètres) de ligne à l'écartement du Cap sont ouvertes au trafic.

Postes et Télégraphes. — Il y avait dans le Protectorat, au 31 mars 1914, 70 bureaux de poste dont 50 reliés par le télégraphe. Les relations téléphoniques étaient assurées avec 28 villes et villages comptant au total 954 abonnés (879). On a inauguré à Windhoek une station de télégraphie sans fil qui communiquera avec l'Allemagne par la colonie allemande du Cameroun.

Travaux publics et industrie du bâtiment. — Bien qu'il n'y ait pas eu en 1913 de grands travaux en train, on a bâti beaucoup, tant le gouvernement que les Compagnies minières. A Windhoek on a achevé les bureaux du gouvernement et on a commencé à Luederitzbucht les bâtiments de la gare.

Irrigation, forage et adduction d'eau. — Le gouvernement local continue à effectuer des opérations de forage; il existe en outre dans la colonie 24 foreuses appartenant à des particuliers. Pour encourager ce genre de travaux, l'administration consent aux particuliers l'avance des capitaux nécessaires moyennant un intérêt annuel de 4 0/0 et le remboursement en dix annuités.

Dans la partie allemande du désert de Kalahari, on a ouvert par sondages dans la vallée de la rivière Auob, neuf puits artésiens. Comme la même formation géologique s'étend jusqu'en territoire anglais, il est probable que l'on pourrait obtenir chez nous des résultats analogues. On a fait des travaux du même genre à Keetmanshoop.

Les quantités d'eau dont disposait la ville de Windhoek pour les besoins de la localité étaient insuffisantes; des travaux de forage ont fourni, et largement, le complément nécessaire. L'administration municipale a, en conséquence, décidé de contracter un emprunt de 75.000 livres sterling pour l'établissement d'un réseau souterrain d'égouts. Les travaux ont été confiés à une maison allemande. On a poursuivi les travaux préliminaires pour l'adduction d'eau de la ville de Luederitzbucht. En creusant des puits dans la vallée de la rivière Kuichab, près d'Aus, on a découvert des sources de grand débit, mais il est probable que pour des motifs d'ordre financier on devra attendre quelque temps avant d'établir les conduites d'eau et de construire les réservoirs.

Un crédit de 50.000 livres sterling réservé pour l'étude préliminaire de divers projets d'irrigation va permettre de préparer un rapport très complet sur l'ensemble de la question des ressources en eau.

Navigation. — Rien de nouveau à signaler sous cette rubrique.

Recettes et dépenses du budget. — Les recettes du budget local pour l'année finissant le 31 mars 1913, se sont élevées à 1.081.400 livres sterling, alors que les prévisions budgétaires les avaient évaluées à 766,500 livres sterling. L'excédent sera porté au crédit de l'exercice financier se terminant au 31 mars 1915.

On a présenté au Reichstag un budget supplémentaire pour l'année se terminant au 31 mars 1914.

Les recettes produites par l'industrie diamantifère, qui avaient été estimées à 357.150 livres sterling, ont dépassé cette évaluation de 800.000 livres sterling. Lors du vote par le Reichstag d'un crédit de 2.500.000 livres sterling pour le chemin de fer Karibib-Keetmanshoop, il avait été décidé que sur ce total le Protectorat prendrait à sa charge une somme de 1.700.000 livres sterling. La somme restant à payer de ce chef, soit 680.000 livres sterling, a été prise sur cet excédent de 800.000 livres sterling; le surplus a servi à acheter des actions de la Régie des diamants.

Pour l'année financière se terminant au 31 mars 1915, les prévisions du budget local s'élevaient en recettes et en dépenses à 2.081.157 liv. sterling. On a compris dans le total des recettes la contribution de l'empire aux dépenses militaires ainsi que l'excédent des recettes de l'exercice 1912-1913. Mais depuis que le projet du budget a été présenté au Landesrat, il a subi des modifications considérables; la situation financière est assez obscure pour l'instant. Le Reichstag a décidé que le budget local acquitterait dorénavant sur les ressources locales un tiers de la dépense totale effectuée pour l'armée et la police. Précédemment ces dépenses étaient entièrement couvertes par des contributions de l'Empire. Voici quels devraient être, en 1914, les principaux travaux payés sur les ressources locales.

	Livres sterling
Section Otjivarongo-Aimab Poort du chemin de fer de l'Ovambo (55 milles, soit 88 kilom.).	250.000
Améliorations à la jetée du port de Luederitz-bucht	9.000
Recherches préliminaires sur les ressources en eau	50.000
Station pour les quarantaines à effectuer sur la frontière orientale	7.000

Santé publique. — La mortalité a atteint, pour l'année finissant le 31 mars 1913, 11,13 pour 1.000 contre 11 pour 1 000 l'année précédente. Le nombre des décès s'est élevé à 165 (153) répartis de la manière suivante par cause de décès :

	1912	1913
Malaria	3	6
Fièvre hémoglobinurique	»	1
Dysenterie	22	19
Fièvre typhoïde	4	10
Tuberculose	3	6
Autres maladies	86	96
Accidents	19	15
Suicides	16	10
Exécutions	»	2

La mortalité des enfants au-dessous de cinq ans a été faible : 70 (69). On a relevé 494 naissances (489). Les statistiques afférentes à la population indigène ne sont qu'approximatives. Autant qu'on puisse en juger, la mortalité a atteint 21,75 0/00 (23,22). Les naissances déclarées ont été de 2.432 (2.632) et il y a eu 403 décès d'enfants au-dessous de cinq ans (374).

Les renseignements ci-après qui complètent utilement le rapport qu'on vient de lire sont empruntés au Statesman's Year-Book, *édition de 1916 :*

Ce protectorat embrasse la région comprise entre l'Afrique portugaise occidentale et la colonie du Cap; il s'étend vers l'Est jusqu'à la sphère britannique, mais il faut en exclure Walfish Bay qui appartient à la colonie du Cap. Superficie : 322.450 milles carrés (838.370 kil. carrés); population : 79.556 habitants appartenant aux races Hottentot et Bushman, Bantou et Damara. Population européenne en 1913; 14.816 (12.292 Allemands). Forces militaires (y compris la police) 2 992 hommes.

En 1913, les 17 écoles officielles comptèrent 775 élèves et les écoles de missions 3.000 environ. Toute la partie méridionale et la majeure portion de la partie orientale du pays est stérile et déserte. Les terres côtières sont en possession de la *Deutsche kolonial Gesellschaft für Südwest Afrika* qui a donné le nom spécial de *Deutsch-Namaland* à la partie méridionale et de *Deutsch-Damaraland* à la partie septentrionale de ses territoires. Le siège de l'administration est à Windhoek. Les ports naturels sont : Sandwich Harbour, qui s'ensable graduellement, et Angra-Pequeña, ou Lüderitz Bay. Un nouveau port a été construit à Swakopmund.

Le protectorat communique avec l'Europe par le câble du Cap et Mossamedes, qui touche à Swakopmund.

III. — ANCIEN CAMEROUN

Il n'a pas été publié, depuis plusieurs années, de rapport consulaire anglais sur l'ancien Cameroun. Dans ces conditions, désireux de ne faire appel pour cet exposé qu'à des documents anglais, nous avons cru devoir nous borner à traduire la page que le Statesman's Year-Book, *l'excellent recueil si universellement estimé, a consacré à ce pays dans son édition de 1916* (1).

Le Protectorat du Cameroun, situé entre la Nigéria anglaise et le Congo français, s'étend du littoral de l'Atlantique dans la direction du Nord-Est jusqu'au rivage méridional du lac Tchad. En 1911 une portion considérable de territoire a été annexée du Congo français au Cameroun et ces acquisitions nouvelles ont pris le nom de *Nouveau Cameroun*. Un accord déterminant la frontière entre la Nigéria et le Cameroun, de Yola à la mer, a été signé à Londres le 11 mars 1913. Superficie : 496.938 kilomètres carrés: population : 2.540.000. Nègres Bantou près du littoral, Nègres soudanais dans l'intérieur. On comptait, en 1913, 1.873 Blancs, dont 1.643 Allemands. Le Protectorat était placé sous l'autorité d'un gouverneur impérial assisté d'un chancelier, de deux secrétaires et d'un conseil local composé de trois négociants notables. Le siège du gouvernement était à Bouëa. Douala (population : 22.000), Victoria, Kribi, Rio-del-Rey et Campo sont des places de commerce importantes et Aquatown et Belltown sont les principaux centres indigènes. Forces militaires : 199 Allemands et 1.550 indigènes; forces de police : 40 Allemands et 1.255 hommes de couleur.

Quatre écoles officielles, à Douala, Victoria, Yaoundé et Garoua, ont environ 368 élèves Quatre sociétés de missions entretiennent des écoles fréquentées par 24.170 élèves. En 1913, 72 Européens et 11.229 indigènes ont été condamnés par les tribunaux répressifs.

Dans la région côtière le sol est fertile et de nombreuses plantes indigènes poussent à profusion. Les plantations de cacao occupent 10.654 hectares; le café 10 hectares; les caoutchoucs de diverses espèces 7.178 hectares; la kola 54 hectares. On compte 345.824 palmiers à huile. A Victoria, on a fait des essais de culture de girofle, de vanille, de gingembre, de poivre et de beaucoup d'autres produits; commerce actif d'ivoire et d'huile de palme. La colonie est riche en bois durs; l'ébène est abondant. L'élevage des bovidés est pratiqué avec succès dans l'intérieur. On a trouvé de l'or et du fer.

Recettes budgétaires (en majorité droits de douane) pour 1914 : 1.629.895 livres sterling; dépenses : 863.000 livres sterling.

Importations par mer en 1911, 1.395.513 liv. st., en 1912, 1.629.395 liv. st.; exportations : 1 million 011.542 liv. st. en 1911 et 1.102.803 liv. st.

(1) Ce texte ne fait au reste que reproduire, presque mot pour mot, le texte publié dans le volume afférent à 1915. En tout cas, aucun des chiffres de statistique n'a subi de modification.

en 1912. Principales exportations : amandes de palme, caoutchouc, huile de palme, ivoire, cacao. Principales importations : tissus, alcools, bois, sel, quincaillerie, denrées coloniales. En 1912, il est entré dans les cinq ports du Protectorat 604 navires marchands jaugeant 1.733.030 tonnes.

Des routes sont en construction entre les villes de la côte et de la côte vers l'intérieur. La longueur totale des voies ferrées (en 1913) est de 149 milles (240 kilomètres). La ligne de Manengouba est construite jusqu'au kilomètre 160. Les recettes ont atteint en 1912 633.558 marks. Une ligne de Douala à Edéa et à Ouidimengé était en construction et d'autres lignes étaient projetées à proximité de la côte sud-occidentale. Le réseau télégraphique s'étend rapidement. Le Cameroun est relié par câble avec Bonny, dans la Nigéria du Sud. Un nouveau câble reliant directement la colonie à l'Allemagne a été mis en service en 1913.

IV. — AFRIQUE ORIENTALE ALLEMANDE

RAPPORT

pour les années 1912-1913
sur le Commerce et la Situation économique
de l'Afrique Orientale allemande (1)

(Présenté au Parlement Britannique en mai 1915)

Par M. le Vice-Consul NORMAN KING

Observations préliminaires. — Le commerce de l'Afrique orientale allemande pendant l'année 1912 a accusé des progrès proportionnés à l'amélioration qui, malgré la crise menaçante sur le caoutchouc, avait été constatée précédemment dans la situation économique du pays. La population blanche s'est accrue de 470 unités, la superficie des terres cultivées par les Européens est passée de 217.060 acres (86.824 hectares) en 1911 à 312.422 acres (124.968 hectares) en 1912 et à 407.612 acres (163.044 hectares) en 1913. Le développement de l'agriculture indigène a fait des progrès considérables. Le chemin de fer de Tanga à Moschi a été ouvert au trafic et le chemin de fer central de Dar-es-Salaam au Tanganyika a atteint le 207e kilomètre au delà de Tabora (Le terminus Kigoma a été atteint le 2 février 1914).

D'après les statistiques officielles, la valeur du commerce extérieur du Protectorat, transit non compris, a passé de 3.416.470 liv. st. en 1911 à 4.086.377 liv. st. en 1912, soit une augmentation de 19,6 0/0. Voici les chiffres du commerce extérieur de l'Afrique orientale allemande au cours des dix dernières années :

(1) *Diplomatic and Consular Reports*; n° 5441, Annual Series.

Années	Importations	Exportations	Totaux
	Livres sterling		
1904	716.945	447.528	1.164.473
1905	882.767	497.483	1.380 250
1906	1.257.642	549.736	1.807.378
1907	1.190.318	625.009	1.815.327
1908	1.289.338	543.692	1.833.030
1909	1.697.085	655.974	2.353.059
1910	1.932.938	1.040.269	2.973.207
1911	2.294.582	1.121.888	3.416.470
1912	2.515.458	1.570.919	4.086.377
1913	2.667.925	1.777.552	4.445.477

Il n'existe pas de statistique du commerce intérieur, mais l'accroissement des recettes produites par la taxe industrielle indique que ce commerce augmente d'année en année.

L'échange est, de plus en plus, remplacé par des transactions à base monétaire et partout le commerce de détail se développe, grâce surtout au petit boutiquier indien qui pénètre dans tous les recoins du pays, achète les peaux, les cuirs et tous autres produits locaux aux indigènes et leur vend en retour toutes sortes d'articles, mais principalement des tissus et des vêtements de coton.

On compte qu'avec l'extension du réseau ferré, le commerce du Protectorat prendra un grand développement, car il existe encore de vastes régions très peuplées et fertiles qui attendent pour être mises en valeur la création de moyens de transports appropriés.

Toutefois, comme ailleurs, le progrès général ne va pas sans quelques inconvénients. Les planteurs qui manquent souvent de cohésion et qui ne savent pas s'entendre pour le bien commun, portent volontiers, en temps d'adversité, leurs doléances à l'Administration. Ils se plaignent qu'il y ait trop de fonctionnaires; ils se plaignent que le gouvernement les accable de règlements tracassiers et ne mette pas à leur disposition la main-d'œuvre qu'ils demandent. De leur côté, les fonctionnaires trouvent les circonscriptions administratives trop étendues et déplorent que la besogne s'accroisse sans cesse. L'Administration serait disposée à aider les colons à trouver des ouvriers, mais elle se rend compte qu'il faudrait non seulement fournir des travailleurs, mais encore surveiller la façon dont ceux-ci sont traités. Elle sait aussi qu'il n'est pas moins utile d'encourager les indigènes à travailler sur leurs propres terres que de les engager à travailler pour les Européens.

Les tarifs élevés sur les chemins de fer sont de la part des planteurs et des commerçants l'objet de sérieuses plaintes qui trouvent un écho sympathique parmi bien des fonctionnaires.

Le trafic maritime est encore le monopole de la *Deutsche Ost Afrikanische Linie.*

L'espérance que l'on avait dans certains milieux allemands de voir le Protectorat absorber de nombreux petits colons a été déçue. La question de la main-d'œuvre est encore hérissée de difficultés et la récente crise sur le caoutchouc a causé une forte dépression parmi les colons. Les capitaux n'arrivent que lentement dans le pays.

La redoutable maladie du sommeil, bien que peu menaçante en somme pour les Européens,

continue à faire de nombreuses victimes parmi les indigènes et empêche la mise en exploitation de bien des terres. La mouche *tsé-tsé* est répandue dans tout le Protectorat et la peste bovine a causé de grandes pertes aux éleveurs et aux négociants en peaux pendant l'année 1912-1913.

Importations. — La valeur totale des importations s'est élevée à 2.515.455 liv. st. en 1912, ce qui représente une augmentation de 9,6 0/0 sur l'année précédente. Les importations par mer se sont élevées à 2.234.515 liv. st., soit une augmentation de 10,7 0/0, tandis que les importations par terre (principalement par le chemin de fer de l'Ouganda et par le lac Victoria-Nyanza) se sont élevées à 280.870 liv. st., en augmentation de 1,5 0/0.

Pour se faire une idée plus exacte de la valeur économique des chiffres ci-dessus, il faut en soustraire la valeur des espèces et du matériel de chemins de fer importés. L'importation des monnaies a été de 27.460 liv. st. en 1912 contre 105.440 liv. st. en 1911 (cette diminution de près de 74 0/0 est sans doute due à une circonstance fortuite, car le nombre des monnaies de faible valeur en circulation s'accroît sans cesse). Quant au matériel pour la construction de chemins de fer, il figure dans les statistiques pour 517.200 liv. st. : (fer brut et rails : 267.000 liv. st. ; fer sans spécification : 136.450 liv. st. ; matériel roulant : 113.750 liv. st.) Après déduction de la valeur des espèces et du matériel de chemin de fer importés, le total des importations se trouve ramené à 1.970.800 liv. st. en 1912, contre 1.738.100 en 1911 ; soit une augmentation de 232.700 liv. st. En réalité, la valeur des importations totales est un peu plus élevée, car on a compris sous la rubrique : « Matériel pour la construction de chemins de fer » quelques marchandises qui n'étaient pas destinées à cet usage.

La valeur des importations effectuées par le chemin de fer de l'Ouganda et par les ports du lac Victoria-Nyanza est passée de 253.496 liv. st. en 1911 à 263.446 liv. st. en 1912. Cette valeur avait été, en 1910, de 256.607 liv. st., légèrement inférieure à la valeur relevée en 1911. Cette situation est attribuée au fait que, depuis 1910, certaines marchandises destinées aux districts d'Oujiji et de Tabora ont été importées par Dar-es-Salaam et le chemin de fer central et non plus par Mouansa. Il est probable que le commerce par les ports du lac et le chemin de fer l'Ouganda subira l'effet de la construction de l'embranchement du chemin de fer qui doit être construit de Tabora à Rouanda. Cela dépendra surtout des tarifs de transport qu'établiront les Allemands.

La valeur du commerce effectué par le Tanganyika (importations et exportations réunies) est tombée de 5.824 à 2.449 livres sterling. Cette moins-value n'est qu'apparente et provient de ce que les marchandises en transit ne figurent plus dans les statistiques.

Le commerce extérieur par le lac Nyassa a accusé en 1912 une légère augmentation, c'est du reste un trafic insignifiant.

L'accroissement des importations totales a porté sur presque toutes les catégories de marchandises, tant sur celles destinées à la consommation européenne et indigène que sur celles qui intéressent le développement économique de pays. Il convient de mentionner que la valeur des tissus, importés principalement pour les indigènes, a constitué à peu près la moitié de la valeur totale des importations, espèces monnayées et matériel pour la construction du chemin de fer déduits.

Exportations. — En 1912, la valeur totale des exportations a été de 1.570.915 liv. st., dont 1.253.985 liv. st. pour le commerce maritime et 316.930 liv. st. pour le commerce par les lacs. Ces chiffres représentent une augmentation de 449.030 liv. st. soit 40 0/0 sur ceux de 1911 ; le commerce maritime s'est accru de 46,4 0/0 et le commerce par voie de terre de 19,2 0/0. Il n'y a pas eu d'exportation de monnaies en 1912. Il est intéressant de comparer la valeur respective des exportations de produits provenant de l'exploitation indigène avec celle des produits provenant des plantations européennes. En 1912, la valeur de l'exportation des produits en provenance exclusive des exploitations européennes (caoutchouc et sisal) a été de 729.650 liv. st. ; la valeur de ceux qui proviennent pour partie des exploitations indigènes et pour partie des exploitations européennes (café, coton, coprah) a été de 278.800 liv. st. ; quant à la valeur des produits qui sont presque entièrement indigènes (tabac, riz, arachides, sésame, sucre, mélasses épaisses), elle a atteint 102.500 liv. st.. Les exportations de dépouilles d'animaux (peaux, cuirs et *samli*), dont le total est de 216.250 liv. st., sont, en majeure partie de production indigène, de même que le caoutchouc sauvage, la cire et la gomme copal, qui représentent au total 107.000 liv. st.

Transit. — Le poids des marchandises en transit a atteint 287 tonnes d'une valeur de 57.000 liv. st. ; la presque totalité porte sur le trafic avec le Congo belge. Les importations dans ce pays, consistant en cotonnades, articles d'alimentation, perles, cuivre, fil de fer, de cuivre, quincaillerie, représentent 129 tonnes d'une valeur de 13.632 liv. st. ; dont 20 tonnes importées par Dar-es-Salaam et Oujiji et 109 tonnes importées par le chemin de fer de l'Ouganda et Mouansa ou Boukoba d'où elles gagnent le territoire belge par Kissenji, Oujiji et Bismarkburg. Les exportations du Congo ont atteint 158 tonnes, valant 43.149 liv. st. Sur ce total 12 tonnes ont emprunté la voie de Mouanza ou Boukoba et le chemin de fer de l'Ouganda, 134 tonnes ont pris le chemin Bismarckburg, Oujiji et Dar-es-Salaam; 12 tonnes venant d'Oujiji sont sorties par Bagamoyo. Ces exportations consistent principalement en caoutchouc et ivoire. On espère que ce commerce prendra une grande extension avec l'arrivée du chemin de fer central à Kigoma sur le Tanganyika.

Commerce avec l'Allemagne. — En 1912, la valeur, en chiffres ronds, du commerce avec l'Al-

lemagne a atteint 2.180.000 liv. st. contre 1.870.000 liv. st. en 1911; c'est un accroissement de 16 0/0, ou de 14,4 0/0 avec un total de 1.285.000 liv. st. si l'on déduit les espèces monnayées. Les exportations pour l'Allemagne ont passé de 660.000 liv. st., en 1911 à 890.000 en 1912 (augmentation : 35 0/0). Malheureusement ces chiffres ne donnent pas une idée exacte de ce commerce, car beaucoup de marchandises relevées par la douane comme provenant d'Allemagne n'ont fait que transiter à Hambourg.

C'est ainsi qu'en ce qui concerne par exemple les cotonnades, les statistiques indiquent une valeur de 175.344 liv. st. pour les cotonnades importées d'Allemagne, alors que très probablement une faible partie de ces marchandises, si tant est qu'il en soit, provient des régions allemandes. Le rapport officiel sur le commerce en 1911 déclarait en effet que l'industrie textile allemande n'avait encore réussi à prendre aucune part dans le commerce des cotonnades pour indigènes. On se propose de remédier à l'avenir à cette imperfection des statistiques en recherchant, à l'entrée, l'origine réelle des marchandises importées.

Signalons encore qu'une notable partie des marchandises importées par Mombasa et les ports des lacs ou de l'Inde par Zanzibar sont d'origine allemande et que, d'autre part, les exportations groupées sous la rubrique « Autres pays d'Afrique » et « Zanzibar » sont pour la presque totalité à destination du marché allemand.

Commerce avec Zanzibar. — La valeur de ce commerce — qui est surtout un commerce d'entrepôt — est tombée de 331.000 liv. st. en 1911 à 271.000 liv. st. en 1912 (chiffres ronds). Cette moins-value de 18 0/0 doit être attribuée à l'effet des quarantaines établies sur les provenances de Zanzibar par suite de la présence du choléra dans cette île. Les importations sont en diminution sur presque tous les articles, sauf les cotonnades qui accusent un relèvement de 10.000 liv. st. : ce relèvement serait dû à ce que de grandes quantités de cotonnades auraient été retournées à des négociants de Dar-es-Salaam par des commerçants indiens hors d'état de payer. La valeur des exportations par Zanzibar est tombée de 104.000 liv. st. en 1911 à 82.500 liv. st. en 1912. Le coprah a baissé de 22.500 liv. st. par suite des quarantaines. Les principaux articles exportés sont le coprah, le simsim, l'ivoire, le sorgho, le copal, le café, le maïs et des sacs pour l'emballage des girofles.

Commerce avec l'Inde. — La valeur du commerce direct avec l'Inde est passée de 360.000 à 440.000 liv. st. Les importations sont seules à considérer, car les exportations se réduisent à une valeur de 440 liv. st. En 1912, les principales marchandises importées ont été les cotonnades (155.000 liv. st.) et le riz (139.389 liv. st.). Les statistiques ne permettent pas de déterminer exactement dans quelle mesure les cotonnades importées de l'Inde sont de fabrication indienne. Les importations de riz ont gagné 10.000 liv. st. en valeur, mais ont décru de 2.000 tonnes en poids et, si l'on tient compte de la diminution constatée dans l'importation du riz de l'Inde importé par la voie de Zanzibar, on constate que la diminution totale atteint 4.208 tonnes. Les autres importations de l'Inde ont été :

Farine	25.000 livres sterling
Samli	10.000 —
Bois de Teck	5.000 —
Epices	4.300 —

Commerce avec les autres pays d'Afrique. — Les statistiques groupées sous cette rubrique concernent presque uniquement le commerce *via* chemin de fer de l'Ouganda et Mombasa, car les chiffres du commerce avec le Congo belge, qui ne consiste qu'en transit, n'y figurent pas. Les importations ont atteint 220.000 liv. st. et les exportations 300.000 liv. st. environ. Ces dernières sont en majeure partie destinées à l'Amérique (cuirs et peaux), à l'Allemagne (café, coton, arachides et simsim) et à la France (arachides et peaux). Les importations viennent en réalité d'Allemagne, d'Angleterre, des Pays-Bas, d'Amérique et d'Italie.

Commerce avec les autres pays. Royaume-Uni. — Le commerce avec les pays autres que l'Allemagne, l'Inde, l'Afrique et Zanzibar est passé de 400.000 liv. st. en 1911 à 670.000 liv. st. en 1912 (importations 376.500; exportations 294.000 liv. st.).

La valeur du commerce direct avec le Royaume-Uni a été de 290.000 liv. st. (importations 125.000 liv. st.; exportations 165.000 liv. st.). Voici quelle a été la valeur des principaux articles importés et exportés.

Importations directes du Royaume-Uni en 1912

	Livres sterling
Cotonnades	71.112
Fer galvanisé	14.683
Alcools	6.150
Tabacs manufacturés	4.029
Quincaillerie	2.828
Produits chimiques et pharmaceutiques	2.308
Chaussures	2.293
Farine et provisions	1.373
Savon	1.356
Lait, beurre et fromage	1.227
Articles divers en métal	1.200
Verreries	1.130

Exportations directes pour le Royaume-Uni en 1912.

	Livres sterling
Caoutchouc	144.950
Café	7.387
Peaux	6.563
Ivoire	5.432
Copal	1.334
Coton	647
Cire	278

Pratiquement la totalité des exportations de sisal (17.079 tonnes) a été prise par l'Allemagne (16.224 tonnes) et l'Amérique (595 tonnes). En 1911, il avait été exporté dans le Royaume-Uni pour 4.649 livres sterling de sisal.

Parmi les « autres pays », on peut citer les Pays-Bas, d'où ont été importées des cotonnades, du tabac, des fers (d'origine anglaise et allemande); la Norvège qui a fourni des bois; la France, du vin et des huiles d'olive; l'Italie, du vin, des cotonnades et des parapluies; la Russie et l'Amérique, qui ont fourni du pétrole.

Concurrence japonaise. — Des sous-vêtements confectionnés ont été importés pour la première fois du Japon (Kobé) et se sont bien vendus. Des perles japonaises importées par l'Inde ont été de même bien accueillies. Une importante série de modèles de vêtements de coton (châles, *Bhurra* et *Subaya*) ont été expédiés dans l'Afrique orientale allemande par une maison japonaise et il n'est pas impossible qu'ils entrent en concurrence avec les articles déjà sur le marché. Les relations avec le Japon sont relativement faciles, car le Lloyd austro-hongrois assure un service direct entre Kobé et Aden.

Répartition du commerce. (a) *Ports de la côte.* — Les principaux ports du littoral sont la capitale Dar-es-Salaam et Tanga. La valeur du commerce de Dar-es-Salaam a été de 1.615.000 livres sterling en 1912 contre 1.360.000 livres sterling l'année précédente. Les importations ont atteint 1.345.000 livres sterling et les exportations 265.000 livres sterling. Les exportations ont obtenu une plus-value de 45,2 0/0, mais il convient d'observer que dans les statistiques de Dar-es-Salaam sont compris les chiffres relatif à l'île de Mafia et au district de Roufiji.

Les opérations de déchargement des marchandises sont effectuées par MM. Hansing et Cie, au prix de 5 marks la tonne. Pour l'embarquement il n'existe pas de taxe fixe et les opérations étaient faites en partie par des particuliers possédant des chalands. Un droit de quai de 40 hellers par tonne ou mètre cube a été établi le 1er janvier 1913. A partir du 1er avril 1914, la perception de ce droit sera confiée à MM. Hansing et Cie, et ce droit sera plus élevé pour les maisons ne recourant pas à cette entreprise pour le chargement ou le déchargement des marchandises. MM. Hansing et Cie disposeront ainsi d'un véritable monopole de fait pour toutes les opérations de batelage du port.

Il existe à Dar-es-Salaam des grues électriques pour le transfert direct des marchandises des chalands dans les magasins de la douane. En vue de l'accroissement de trafic que l'on croit devoir résulter de l'achèvement du chemin de fer du Tanganyika, on a projeté pour 1914 une extension considérable des hangars de la douane et de la longueur des quais.

Les chiffres reproduits ci-dessus ne comprennent pas le transit de et pour le Congo (50.000 livres sterling environ) ni le commerce d'entrepôt (75.000 livres sterling). En 1912, le commerce du port de Tanga s'est accru de façon très satisfaisante et les exportations ont, pour la première fois, dépassé les importations. Ces dernières ont atteint 600.000 livres sterling contre 660.000 en 1911 et les exportations 666.341 livres sterling contre 427.489. Le fait que les exportations par Tanga représentent plus du double des exportations par Dar-es-Salaam est dû à l'existence, dans l'hinterland du port, de la majorité des plantations européennes. Le déchargement des marchandises est effectué par les agents de la *Deutsch Ost Afrikanische Linie* au prix de 7 marks la tonne.

Le commerce des autres ports de la côte a atteint les chiffres ci-après :

Lindi	195.000	livres sterling
Mikindani	80.000	—
Pangani	110.000	—
Bagamoyo	55.000	—

Le commerce des trois premiers de ces ports accuse des progrès satisfaisants. Bagamoyo a rapidement décliné dans ces dernières années, au fur et à mesure du remplacement des caravanes par le chemin de fer central. Le commerce de Sadani et de Kiloua n'est pas important. Il existe encore des ports à Salalé sur le fleuve Roufiji, d'où l'on exporte du coton et des écorces de palétuvier, et à Kilindini, dans l'île de Mafia, d'où l'on exporte du coprah. Il y a sur cette île trois plantations européennes.

b) *Ports de l'intérieur.* — Le commerce des ports du lac Victoria-Nyanza se développe de façon satisfaisante. On s'est plaint en 1912 que ni les steamers sur le lac ni le chemin de fer de l'Ouganda n'aient été à même de satisfaire aux exigence du trafic.

Les importations par Mouanza sont tombées de 152.000 livres sterling en 1911 à 121.500 livres sterling en 1912. D'autre part, le commerce d'exportation a passé de 140.500 à 147.000 livres sterling. La moins-value sur les importations n'est pas l'indice d'une diminution dans l'importance de Mouansa ou de la région avoisinante. Elle provient de ce qu'en 1911 on a finalement renoncé, en faveur de la route Dar-es-Salaam et chemin de fer central, à l'importation par Mouanza des marchandises à destination de Tabora. Ce trafic s'élevait à 115.000 livres sterling, si bien qu'en définitive les statistiques accusent un progrès marqué dans le commerce du district de Mouanza. Les exportations qui ont atteint 5.200 livres sterling se décomposent ainsi :

Coton	364	tonnes
Dont pour la production indigène	225	—
Graines de coton	424	—
Sisal	22	—
Or	16.750	livres sterling
Arachides	3.340	tonnes
Simsim	108	—
Samli	242	—
Peaux de bœufs	563	—
Peaux de chèvres et de moutons	275	—

Sur ce commerce 140.000 livres sterling constituent la part des maisons européennes; 105.000 livres sterling, celle des maisons indiennes; 20.000 livres sterling celle des missions, des particuliers et des indigènes.

Les exportations de Shirati sont montées de 16.100 livres sterling en 1911 à 25.150 livres

sterling en 1912. Les importations ont atteint 11.950 livres sterling et le commerce total, 37.000 livres sterling. Le trafic échappe à l'influence du chemin de fer central. Les exportations ont consisté en arachides, peaux, simsim, samli et en coton.

Le commerce de Boukoba est passé de 193.000 livres sterling en 1911 à 271.000 livres sterling en 1912 (importations 129.000 liv. st.; exportations 141.000 liv. st.). Cette plus-value considérable doit être attribuée à une plus grande activité des indigènes et à l'ouverture des pays Rouanda et Ouroundi qui, avec leur population dense et leurs grands troupeaux de bœufs, promettent au commerce un riche avenir. La totalité du trafic de ces districts s'effectue pratiquement par Boukoba. Les inconvénients du commerce par caravanes provoquent des plaintes nombreuses et parfois des pertes sérieuses. Il faut des mois pour que les charges parviennent à destination, quand elles ne se perdent pas en route ! Le chemin de fer projeté sera le meilleur remède à tous ces maux et il atteindra sans doute quelque peu le trafic de Boukoba, car une certaine portion du commerce des pays Ouroundi et Rouanda empruntera la route Ousoumboura-Kigoma-Dar-es-Salaam. Les principales marchandises importées pour Boukoba étaient les cotonnades ; les principales exportations : les peaux, le café, les arachides, le caoutchouc, la cire et l'ivoire.

Le commerce avec le Congo s'effectue par Oujiji, Kissendji, Ousoumboura et Bismarckburg. Il se borne au transit des produits locaux, des cotonnades et des articles d'alimentation. Avec l'arrivée du chemin de fer central à Kigoma sur le Tanganyika, ce port deviendra l'entrepôt du commerce du Congo oriental, de la Rhodésia du Nord-Est et de la rive allemande du Tanganyika. On construit le port et la douane et l'on espère avoir à la fin de 1914 un grand steamer en service et un autre en construction. Pour l'instant le trafic entre les ports ci-dessus s'effectue par le petit vapeur *Hedvig-von-Wissmann* qui assure les relations postales avec Albertville.

Le commerce du district du lac Nyassa est encore insignifiant : il demeurera sans doute tel jusqu'à ce que la région soit reliée par voie ferrée à une grande voie commerciale. Les deux routes actuelles sont très incommodes pour le commerce. Sur la route Kilossa-Langenburg on ne trouve pas de porteurs : quant à l'itinéraire par le Nyassaland anglais il est peu sûr et trop long, car l'on ne peut utiliser le Shiré que pendant la saison des pluies. Il est également malaisé de trouver des porteurs à Blantyre.

Moschi (dans le district du Kilimandjaro) ne figurera plus à l'avenir comme port d'entrée dans les statistiques officielles allemandes. Le commerce de ce district passe presque entièrement par Tanga. Le trafic par Taveta (Voi) et Mombasa a pratiquement cessé, car les planteurs installés au voisinage de la frontière anglaise, qui expédieraient volontiers leurs produits par la voie beaucoup plus économique du chemin de fer de l'Ouganda, se trouvent dans l'obligation, faute de douane à la frontière même, d'envoyer au préalable leurs marchandises à la douane de New-Moschi. Il en résulte pour eux des frais qui contrebalancent l'économie qu'ils feraient en empruntant la ligne anglaise ; le commerce est ainsi contraint de prendre la voie Moschi-Tanga.

Débouchés offerts au commerce anglais. — Les observations présentées sur ce point dans le dernier rapport consulaire sur l'Afrique orientale allemande (n° 5171) n'ont rien perdu de leur valeur. La population européenne ne s'accroît que lentement et elle est en majorité composée d'Allemands. On peut donc s'attendre à ce que l'importation des produits destinés à la consommation européenne ne s'accroisse que lentement et à ce que ces produits soient, pour répondre au goût de la clientèle, surtout allemands. Mais le commerce d'articles destinés aux indigènes est susceptible d'une extension énorme et il n'y a pas de motifs pour que, dans ce domaine, l'importation des marchandises anglaises ne s'accroisse considérablement.

Disons à ce propos qu'il est inutile de dépenser de l'argent pour envoyer au vice-consulat à Dar-es-Salaam, en vue de leur distribution, des catalogues en anglais avec mesures et prix anglais. Les catalogues doivent être imprimés en allemand, avec poids et mesures du système métrique. On peut se procurer une liste des principales maisons de commerce, ainsi que des principales maisons indiennes, (britanniques) au service des renseignements commerciaux du Board of Trade (73, Basinghall street, E. C., Londres) et consulter à la même adresse le tarif douanier local. Le meilleur moyen de développer des affaires dans le pays serait d'y envoyer un voyageur de commerce connaissant la langue allemande pour étudier les conditions du commerce local et d'établir en même temps un agent sûr à Dar-es-Salaam et à Tanga. Il n'y a encore aucun négociant anglais dans les villes de la côte et cette lacune paraît étrange quand on considère le nombre des maisons allemandes établies à Zanzibar et dans l'Afrique orientale anglaise. Plusieurs maisons allemandes de ce pays tiennent des produits anglais.

Une maison qui ouvrirait ici une succursale aurait à faire face à une concurrence très sérieuse et elle devrait au début se contenter de petits bénéfices. Il n'est pas facile de trouver de locaux convenables, les loyers sont élevés et les employés de bureau se payent cher. Une autre difficulté résulte du fait que la plupart des commerçants indiens par l'intermédiaire desquels se font les affaires dépendent financièrement des grosses maisons déjà existantes. Toutefois il peut être intéressant de signaler que deux maisons austro-hongroises ont ouvert récemment des agences à Dar-es-Salaam.

Cotonnades. — Les chiffres qui figurent dans les statistiques annexées à ce rapport ne donnent pas une idée exacte de la part qui revient aux différentes nations dans ce commerce. Les importations d'Allemagne y sont évaluées à 175.350

livres sterling, mais il est probable qu'une petite portion seulement de ces marchandises sont allemandes d'origine. Les chiffres signifient seulement que des cotonnades d'une valeur équivalente ont été embarquées dans des ports allemands. La part attribuée au Royaume-Uni a passé de 25.201 livres sterling en 1910, à 42.173 livres sterling en 1911 et à 71.112 livres sterling en 1912 (ce qui représente pour cette dernière année un accroissement de plus de 68 0/0), mais ces chiffres ne tiennent pas compte de toutes les marchandises d'origine anglaise importées par l'Allemagne, par les autres pays d'Afrique, etc. Les autres pays d'origine sont l'Amérique, les Pays-Bas et l'Inde. Ces dernières années l'Italie est apparue sur le marché avec des *americani;* son commerce a été favorisé par l'établissement, dans la Somalie italienne (côte du Benadir) d'un tarif douanier autonome qui a assuré des débouchés à ses produits et qui a permis aux *americani* bon marché des fabriques de Lombardie de chasser de ce marché les produits américains. L'Autriche-Hongrie et la Belgique font également des efforts pour conquérir une partie du marché des cotonnades, mais jusqu'à présent le second de ces pays n'a guère eu de succès; les cotonnades austro-hongroises semblent mieux réussir.

En envisageant les chances d'avenir de ces articles, il ne faut pas oublier que les tissus de coton de fabrication européenne ou indienne ne sont encore portés que par les indigènes de la côte, et par ceux qui habitent dans les régions traversées par les chemins de fer ou le long des routes suivies par les caravanes. La masse de la population les ignore encore, mais elle les adopte au fur et à mesure qu'elle entre en contact avec la civilisation. On peut envisager comme certain qu'avec le développement de la faculté d'achat des indigènes et avec l'ouverture par les chemins de fer des régions très peuplées du nord-ouest, il se produira une grosse augmentation dans les importations de cotonnades.

Tôle ondulée. — Cet article joue un rôle important comme élément de toiture dans tout le Protectorat. Le gros de l'importation est de fabrication anglaise, la part de l'industrie allemande étant relativement faible Il y a tout lieu de penser que la demande ne fera que s'accroître.

Whisky. — L'importation des alcools de tous genres est passée de 18.000 livres sterling en 1911 à 21.000 livres sterling en 1912. La part de l'Allemagne (ce sont principalement des marchandises transbordées à Hambourg) a décru de 900 livres sterling, tandis que la part de l'Angleterre s'accroissait de 2.350 livres sterling et celle de la Hollande de 600 livres sterling environ. D'Angleterre on importe surtout du whisky; d'Allemagne et de France viennent des cognacs; d'Allemagne, de Hollande et de Suède, des liqueurs. On boit rarement — si même l'on en boit jamais — le whisky et soda à table, mais après les repas, et comme rafraîchissement, cette boisson continue à occuper la première place et il n'y a pas de signe d'une diminution dans la vogue des marques écossaises. On ne voit que rarement des whiskies irlandais ou américains et il semble bien que malgré tous les appels au patriotisme, le whisky allemand ne fasse que peu de progrès. L'opinion que le whisky et soda est, sous les tropiques, une boisson plus hygiénique que la bière, paraît gagner du terrain.

Machines. — Les principales machines importées pour l'agriculture sont des machines à décortiquer le sisal, des machines à purifier le caoutchouc, des égreneuses et des presses à coton, des pompes, des charrues et des machines pour préparer le riz. Elles viennent, en majeure partie, d'Allemagne. L'importation des machines agricoles a décru de 8.050 livres sterling en 1912; c'est, semble-t-il, les conséquences du fait qu'on n'a pas créé de plantations nouvelles dans le district du Nord. (La part de Tanga a diminué de 7.100 livres sterling). Il n'y a pas de motifs pour que le Royaume-Uni ne prenne pas une part plus grande à ce trafic, particulièrement lorsque les plantations seront plus développées. Pour l'instant la plupart des cultures, le sisal et le caoutchouc exceptés, peuvent être considérées comme étant dans la période expérimentale, encore le caoutchouc souffre-t-il d'une crise commerciale : quant au sisal, afin d'éviter la surproduction, on n'en étend la culture qu'avec prudence. La culture du coton pourra offrir dans l'avenir certains débouchés pour des charrues à moteur. Il en existe trois en service dans le Protectorat, ainsi qu'une douzaine de charrues à vapeur.

Les importations groupées sous le titre « Machines pour l'industrie » comprennent des machines utilisées dans la construction et la charpente, dans les trois manufactures de glace de la colonie, dans la brasserie de Dar-es-Salaam, dans des scieries mécaniques, carrosserie, épuration de caoutchouc, des machines à coudre, du matériel d'imprimerie, etc. Les importations étaient, en 1911, en décroissance de 1.655 livres sterling et elles ont progressé de 7.200 livres sterling en 1912. La plupart de ces machines viennent d'Allemagne.

Quincaillerie et outils. — Outils, quincaillerie, bêches, *matchetes*, fil de fer, chaînes, vis, fer émaillé, etc. La moins-value constatée dans les statistiques provient d'une réduction dans les achats d'outils divers nécessaires à la construction du chemin de fer. Quelques articles sont toutefois en progrès marqué. Le Royaume-Uni fournit du fil de fer galvanisé, des serrures, des couteaux, etc. De l'Inde, viennent des boîtes d'étain bon marché. Le reste vient surtout d'Allemagne.

Chaussures. — Les importations sont tombées de 73 tonnes et de 22.652 livres sterling en 1911 à 44 tonnes et 14.479 livres sterling en 1912. Le rapport officiel qualifie cette moins-value d'accidentelle. On importe des articles pour Européens et notamment des souliers légers en toile, de forts brodequins de voyages, etc. La plupart viennent d'Allemagne. Comme les Européens sont encore peu nombreux et que beaucoup apportent leurs chaussures d'Europe ou les font

faire sur place par des cordonniers de couleur, il n'y a pas grand avenir pour ces articles, mais la demande d'articles pour indigènes va sans cesse en augmentant. Il s'agit, bien entendu, d'articles très bon marché; le prix moyen par paire est à Dar-es-Salaam de 6 schill. 8. L'usage en est plus répandu dans l'intérieur que sur la côte. La plupart viennent du Royaume-Uni.

Articles en cuivre. — Principalement des fils de cuivre des numéros 6, 7, 8, 18, 20 et 30 de la série de Birmingham. Plusieurs tribus indigènes s'en servent comme ornement personnel. L'article, dont l'importation a diminué d'environ 3.100 livres sterling en 1912, vient presque exclusivement d'Allemagne. L'Inde fournit divers ustensiles de cuivre, des plats, des bibelots, etc.

Bicyclettes. — Les bicyclettes sont employées dans tout le Protectorat et particulièrement dans les régions où on ne peut entretenir de chevaux ou de mules. Il n'y a pour ainsi dire pas d'automobiles dans le pays, car la plupart des routes ne se prêtent pas à leur circulation, sauf toutefois le court tronçon qui va de Mombo à Wilhelmsthal et qui, malgré de très fortes rampes, est une excellente piste pour autos. Il y circule un *car* chaque jour. La majorité des bicyclettes, comme au reste des autres véhicules légers qui ne sont pas fabriqués sur place, viennent d'Allemagne.

Ciment. — Les importations de ciment ont fortement progressé dans ces dernières années et ces progrès continueront sans doute avec la construction de l'embranchement de voie ferrée de Tabora à Rouanda. Presque tout vient d'Allemagne et la part de l'Angleterre est insignifiante.

Conserves. — Il y a une grosse demande, et une demande croissante, pour les conserves. Elles sont indispensables pour les voyages, mais elles sont aussi très utilisées sur la côte où il n'est pas facile de se procurer des fruits et des légumes frais. La part de l'Angleterre, qui fournit surtout des confitures s'est élevée à 1.054 livres sterling, en augmentation de 113 livres sterling. D'Allemagne il ne vient pas moins de 20 variétés de conserves de légumes et de 14 variétés de fruits en boîtes. La part de l'Allemagne, y compris les fruits en conserve d'origine américaine ayant été transbordés en Allemagne, a été de 13.136 livres sterling. Les conserves de viande viennent surtout d'Allemagne.

Tabac. — L'importation du tabac s'est accrue fortement dans ces dernières années. Les importations du Royaume-Uni sont passées de 10 tonnes et 1.599 livres sterling en 1911, à 34 tonnes et 4.029 livres sterling en 1912. Les importations en provenance de l'Allemagne sont portées pour 16.207 livres sterling, mais comme les articles dits allemands consistent en tabacs fabriqués pour la consommation européenne, il est probable que les statistiques ci-dessus comprennent des quantités importantes de marchandises transbordées en Allemagne.

Elles comprennent sans doute des cigares fabriqués en Hollande. Les importations pour indigènes sont importantes, car les indigènes sont d'enragés fumeurs de cigarettes. Ils fument en général des cigarettes préparées avec des tabacs forts par les commerçants indiens ou indigènes, et ils les paient 2 hellers les 5 (100 hellers = une roupie) mais on a mis aussi sur le marché de grandes quantités de paquets de cigarettes ordinaires au même prix.

Questions de frontières. — Il n'y a eu au cours de l'année dont nous nous occupons aucune mission de règlement de frontières, mais des négociations avec le Portugal ont été menées à bonne fin au sujet des îles situées dans la partie de la rivière de Rovouma qui forme la frontière entre le Protectorat et l'Est Africain Portugais. Les îles de la moitié supérieure du cours du fleuve ont été attribuées à l'Allemagne et celles de la moitié inférieure au Portugal. On a fixé également la question des droits de pêche, de dérivation d'eau et d'extraction du sel.

Dans les districts de Langenbourg et de Mouansa quelques portions de la ligne frontière entre le Protectorat et les possessions britanniques voisines ont été marquées avec plus de précision.

Attitude paisible des indigènes. — L'attitude de la population indigène a été paisible et il n'a fallu recourir à des mesures de police que dans quelques cas isolés. L'expédition conduite dans le pays Rouanda contre le prétendant Ndougoutzé a été heureusement terminée. Il n'y a pas eu d'attaques de caravanes de voyageurs par les indigènes.

Défense militaire et défense navale. — Le nombre des officiers européens servant dans les troupes du Protectorat a été réduit de neuf unités à la suite de certaines mesures dont la principale a été la suppression de la section de mitrailleuses, suppression qui a entraîné en même temps une réduction d'effectif de 60 soldats indigènes. Les troupes comprennent actuellement 262 officiers européens et 2.472 indigènes; elles sont réparties en 14 compagnies, stationnées sur tout le territoire du Protectorat. Il y a à Dar-es-Salaam, un dépôt de recrutement et une compagnie de signaleurs. L'effectif des forces de police est de 2.140; cet effectif est réparti entre un dépôt à Dar-es-Salaam et 20 postes dans l'intérieur. Chaque chef de district dispose d'un nombre variable de brigades. Dans les localités où résident des Européens on a organisé des sociétés de tir qui rendraient de grands services en cas de soulèvement des indigènes.

Administration. — Le gouverneur actuel, le Dr Schnee, a pris possession de ses fonctions le 22 juillet 1912.

Au point de vue administratif le Protectorat est divisé en 24 districts ayant à leur tête des *commissaires*, sauf dans les pays Rouanda, Ouroundi et Boukoba qui ont des *résidents* et dans le pays Mahenge et Iringa où l'administration civile est encore entre les mains de l'autorité militaire. Le commissaire de district (*Bezirksamtmann*) occupe un rang intermédiaire entre un commissaire de district et un commissaire de province anglais. Ce dernier titre n'existe pas dans l'Afrique Orien-

tale Allemande, mais étant donné l'accroissement de la tâche imposée aux commissaires de district, l'opinion se répand que les districts sont trop étendus et qu'on sera amené à les subdiviser. Il est probable que dans ce cas on créerait des postes analogues à ceux de commissaires provinciaux.

L'administration ressemble fort à celle d'une colonie anglaise de la Couronne; elle est entièrement assurée par des fonctionnaires du gouvernement impérial. Un Conseil dans lequel les colons européens sont représentés se réunit deux fois par an à Dar-es-Salaam, mais ses attributions sont purement consultatives.

Justice. — Le nombre des procès criminels ou correctionnels dans lequel ont été impliqués des Européens a été de 353. Il y a eu 54 acquittements. Le nombre des poursuites pour actes de violence est passé de 113 à 138; il s'agit surtout d'actes de violence commis sur les indigènes par leurs employeurs : il y a eu de ce chef 107 condamnations.

Dans les tribunaux indigènes le nombre des poursuites par crimes ou délits est passé de 17.443 à 18.868. L'accroissement a été surtout sensible dans la catégorie des condamnations à moins de six mois d'emprisonnement. Le nombre des exécutions a été de 20 au lieu de 16 l'année précédente et dans 368 cas au lieu de 246 en 1911, il a été prononcé des sentences comportant une durée d'emprisonnement supérieure à un an.

Esclavage. — Il a été délivré en 1912, 4.234 certificats de libération. Ce nombre dépasse de 140 unités celui de l'année précédente. Sur ce total, 2.221 individus ont acheté leur liberté, 1.729 ont été affranchis par leurs propriétaires et 280 ont été déclarés libres par les autorités. Quatre esclaves ont obtenu la liberté du fait de la mort de leur maître ou pour d'autres causes. Trois personnes ont été condamnées pour recel.

On n'a signalé aux autorités aucun cas sérieux de mauvais traitements infligés par des maîtres à leurs esclaves. L'abolition de l'esclavage en bloc à date fixe, question souvent débattue, est rendu difficile par le nombre des esclaves âgés ou affaiblis, qui sont entretenus par leurs propriétaires et qui, s'ils étaient libérés, tomberaient à la charge de la charité publique. On évalue à 185.000 le nombre des esclaves de case existant dans le Protectorat. Un décret impérial a déclaré libres tous les enfants à naître, à compter du 31 décembre 1905, d'esclaves domestiques; on calcule ainsi que vers 1930 l'esclavage aura cessé d'exister dans l'Afrique orientale allemande. La dépense nécessaire à l'affranchissement immédiat de tous les esclaves a été évaluée à 400.000 livres sterling : en 1920 cette somme ne serait plus que de 275.000 livres sterling. Le gouvernement estime que ce serait une dépense inutile, car le sort des esclaves ne serait que bien peu amélioré de ce fait, et la réforme provoquerait un grand mécontentement, sinon une révolte.

On a signalé en 1912 quelques cas d'introduction en contrebande d'esclaves en provenance du Congo belge et de la portion occidentale de l'Ouganda. Quant au commerce des esclaves par mer, il a entièrement cessé.

Population blanche. — La population blanche est passée de 4.866 à 5.336 individus. C'est un accroissement de 470, alors que l'année précédente l'accroissement avait été de 639. Cela tient à ce que, au début de la guerre des Balkans, 156 Grecs, Turcs, etc., ont quitté le pays pour rentrer chez eux. Le nombre des adultes est au total de 4.611 dont 1.075 femmes; le nombre des enfants de 725 contre 708 en 1911. La plus forte augmentation — 528 — a porté comme de juste sur la population allemande.

La population blanche des deux villes principales est la suivante : Dar-es-Salaam, 967 (703 hommes), Tanga, 298 (252 hommes).

Au 1er janvier 1913, la population mâle se répartissait ainsi d'après les occupations :

Fonctionnaires	551 (1)	soit	15,6 0/0
Attachés aux troupes du Protectorat	186	—	5,3 0/0
Prêtres et missionnaires	498	—	14,1 0/0
Planteurs et colons agriculteurs	882	—	24,9 0/0
Ingénieurs, etc	352	—	9,9 0/0
Mécaniciens et ouvriers	355	—	10 0/0
Négociants et commerçants	523	—	14,8 0/0
Autres	189	—	5,4 0/0
	3.536		100

On a relevé 164 naissances, 123 décès et 71 mariages. Le nombre des métis enregistrés a été de 114.

Goanais. — Le nombre des Goanais est de 636. Ils sont en partie les produits d'unions entre les Portugais et les Indiens de Goa et en partie les descendants des pionniers établis sur la côte orientale au temps de la domination du Portugal. Les Goanais sont commerçants, petits boutiquiers, employés de bureau et ouvriers de métiers. Il n'y a pas, dans le Protectorat, de Portugais de race pure.

Population de couleur non indigène. — Le nombre des individus de couleur autre que les indigènes, (dans ce terme *indigène* on entend également les individus appartenant à des tribus des colonies voisines, comme les Ouaganda, les Manyema, etc.), a été de 14.898 contre 14.933 l'année précédente. Cette diminution n'est qu'apparente; elle tient à ce que les Shirazi du district de Kiloua ont été, cette année, compris parmi les indigènes, comme il convenait au reste. On estime au contraire que la population non indigène de couleur s'est en réalité accrue de plusieurs milliers. Le nombre des Indiens était d'environ 8 700 (environ 4.700 adultes mâles) et celui des Arabes ou des individus des tribus analogues, de 4.100. Les Indiens sont, pour partie Musulmans, Meman, Thenashiri, Ismaili et Bohora, et pour partie Hindous, Bouddhistes, Sikhs, etc. Il y a aussi quelques Juifs de l'Inde, pour la plupart mécaniciens.

La communauté indienne, qui s'est accrue de quelque 4.000 individus dans les six dernières

(1) Dans ce chiffre sont compris les fonctionnaires avec grade militaire employés dans l'administration civile.

années, est considérée avec une extrême antipathie par la majorité des Européens, et à en juger par l'attitude des Indiens eux-mêmes, elle ne reçoit pas des autorités un traitement invariablement sympathique. A l'exception des Goanais et des Parsis (on peut dire que ces derniers sont inexistants), les Indiens sont placés au point de vue légal sur le même pied que les indigènes; toutefois ils ne peuvent être condamnés au fouet ni au travail enchaîné. On ne peut prendre tout à fait au sérieux le péril, si souvent dénoncé, qu'ils font courir à la colonie, car le danger de voir ce pays, presque deux fois aussi grand que l'Allemagne, inondé par 9.000 Indiens, est assez faible. En réalité l'Indien est pour la communauté un élément utile sinon indispensable. C'est un pionnier pour le commerce, c'est un employé de bureau intelligent, un ouvrier habile. Il se charge de travaux que l'indigène est incapable d'accomplir et il les mène à bien dans des conditions de vie et avec une nourriture et des salaires qu'il serait impossible à un Européen d'accepter. Le mépris dont on l'accable, est dû pour partie à la croyance qu'il est la voie par laquelle de grosses sommes d'argent, qui pourraient autrement être dépensées dans le Protectorat, s'écoulent vers l'Inde et pour partie à la jalousie de ceux des Européens qui prétendraient à le remplacer.

Population indigène. — La population indigène doit être de 7 à 8 millions d'individus. Le nombre des habitants des régions du Nord-Ouest encore fermées aux Européens, Rouanda et Ouroundi, est évalué respectivement à 2 millions et à 1 million et demi. Environ 96 0/0 de la population de ce district sont des Ouahoutou, une tribu Bantou, tandis que la caste dominante, les Ouatoussi, pasteurs de la race Hamitique qui sont propriétaires de tout le bétail, ne représente pas plus de 3 0/0 de total. Les Batoua, tribu pygmée, qui représentent sans doute les habitants primitifs, ne représentent que moins de 1 0/0. La densité la plus forte est dans le Rouanda où l'on a compté 72 habitants au kilomètre carré (1) et la plus faible dans le district de Bismarckburg où la densité descend à 0,9 au kilomètre carré. La densité moyenne est d'environ 8 au kilomètre carré, non compris le pays compris entre les grands lacs. La pacification du pays tend à assurer une répartition de la population plus égale que sous l'ancien régime des guerres de tribu à tribu, mais il y a encore des districts où les habitants sont très peu nombreux; par exemple un tiers du vaste district de Tabora est presque entièrement inhabité. Le fléau sans cesse croissant de la mouche *tsé-tsé* a dépeuplé des régions jadis riches. On peut espérer que les progrès de la civilisation, en assurant des ressources en eau, en combattant les progrès de la *tsé-tsé*, en supprimant la maladie du sommeil et d'autres fléaux encore, étendra assez le champ des régions habitables pour permettre à la population de se développer librement. Les causes principales qui, depuis la cessation des guerres locales, paralysent l'accroissement de la population sont : l'alimentation défectueuse des jeunes enfants et l'absence de soins convenables, les avortements, la syphilis, ainsi que l'emploi des hommes comme porteurs sur des plantations loin de leurs familles. La distribution de soins médicaux, la suppression d'une partie du portage par la construction des chemins de fer, ainsi que la création d'installations permettant aux ouvriers des plantations de se faire suivre de leurs familles, voilà les mesures qui contribueraient le plus à détruire, au moins partiellement, les principaux obstacles que rencontre l'augmentation de la population.

Hygiène publique. — Le nombre des malades traités dans les divers hôpitaux du Protectorat a été en 1912, de 70.327 (5.261 Européens et 65.066 indigènes), contre 59.920 (4.727 Européens et 55.193 indigènes) en 1911. Il faut ajouter à ces chiffres 3.387 cas de maladie du sommeil traités à part (3.629 en 1911).

La santé des Européens a été considérée comme satisfaisante, l'accroissement du nombre des cas de maladie devant être attribué surtout à l'augmentation de la population par immigration. Il y a eu 164 naissances en 1912.

Il y a eu une recrudescence de paludisme, due principalement à des pluies exceptionnelles, à l'avancement du chemin de fer à travers des régions malsaines et à la mise en valeur de nouvelles plantations. La malaria est même apparue temporairement dans des localités que l'on pouvait croire, à raison de leur altitude, à l'abri du mal. L'administration a en conséquence ordonné d'établir au moins une pièce à l'abri des moustiques dans tous les postes où résident des fonctionnaires.

Pendant l'année 1912, il s'est produit 61 cas de fièvre hémoglobinurique, dont 12 mortels, contre 59 cas l'année précédente; 28 cas de dysenterie ont été traités dans chacune des années 1911 et 1912; dans cette dernière année on a relevé 8 cas de typhus contre 22 en 1911; on a observé enfin 69 cas d'affections nerveuses.

Il n'y a pas eu d'épidémie sérieuse dans la population indigène. La confiance croissante des indigènes dans le service des docteurs européens ressort de l'augmentation du nombre des cas traités. On a poursuivi la vaccination systématique : 747.313 inoculations, contre 632.763 en 1911. Dans cinq districts de l'intérieur on a relevé quelques légères apparitions de variole.

La peste s'est montrée dans le district du Kilimandjaro, mais l'épidémie a été enrayée par la destruction des rats, lesquels semblent avoir la maladie à l'état endémique. La peste est apparue également près de Mouanza dans la région Ostousmao; on en a signalé encore quelques cas près de Shirati. Le nombre des rats détruits dans les douze ports de la côte et des lacs, et dans les districts du Kilimandjaro et de Mouanza a été d'environ 100.000.

La campagne contre la maladie du sommeil s'est poursuivie avec succès. Le nombre des cas nouveaux a été de 17 contre 50 en 1911 dans le

(1) C'est la densité de la population en France (note du trad.).

district du Victoria-Nyanza et le mal est considéré comme enrayé dans cette localité. On a observé également une diminution du nombre des cas dans la région du Tanganyika : 3.803 cas nouveaux contre 3.560 en 1911 ; 50 cas nouveaux de cette forme de la maladie qui est causée par le *Trypanosoma rhodesiense* ont été traités dans le district de Rovouma où les autorités ont en outre à lutter pour empêcher l'introduction du mal par le territoire portugais. La *Glossina palpalis* ne se rencontre pas dans le Sud du Protectorat.

Pendant l'année il a été traité 10.477 cas (ce nombre comprend des traitements renouvelés) de filariose, contre 3.980 l'année précédente. Malgré les énergiques mesures prises pour combattre la maladie, il est à craindre qu'avec l'ouverture de régions nouvelles, elle ne soit propagée par les porteurs et par les ouvriers des plantations. Cela s'est déjà produit, mais toutefois la situation s'améliore dans les centres d'origine de l'infection, à savoir sur la côte et dans les montagnes de l'Ousambara.

On a observé 267 cas nouveaux de lèpre, contre 230 en 1911 ; il a été installé 10 nouveaux abris pour lépreux ; d'autres sont en projet pour assurer l'isolement des malades.

Le nombre des indigènes traités pour paludisme a été de 5.631 et celui des indigènes traités pour fièvre hémoglobinurique de 16 contre 4.341 et 25 l'année précédente; 140 indigènes ont été soignés pour tuberculose (88 en 1911). Le mal se rencontre dans les régions côtières et on l'a observé également chez les Ouatoussi dans le pays Rouanda ainsi que chez les tribus du Nouveau-Langenburg. Le règlement de 1913 sur l'immigration, prohibe le débarquement des personnes atteintes de cette maladie.

La dysenterie, la fièvre recurrente et le typhus ont été reconnus en 1912 chez les indigènes, mais sans provoquer nulle part d'épidémie.

Enseignement. — Il existe des écoles officielles pour enfants européens à Dar-es-Salaam, à Oldonjo-Sambou et à Leganga. Celle d'Arouscha a été fermée, le nombre des enfants la fréquentant étant tombé à trois. A Dar-es-Salaam le nombre des élèves est passé de 15 en 1911 à 32 en 1912, et à 43 en 1913. L'école d'Oldonjo-Sambou n'a pour élèves que des enfants Boers.

Il existe 99 écoles officielles pour les indigènes dont 10 principales et 89 auxiliaires. A Tabora, le nombre des élèves s'est élevé de 60 à 309, sans compter de nombreux adultes. Dans les écoles principales, on compte 16 instituteurs allemands lesquels sont assistés de 159 instituteurs de couleur. Le nombre total des élèves est de 2.394 pour les écoles principales et de 3.706 pour les écoles auxiliaires.

Les écoles professionnelles de Dar-es-Salaam et deTanga ont été fermées et remplacées par de nouvelles écoles ouvertes dans l'intérieur où l'on pense qu'elles exerceront une heureuse influence en apprenant aux indigènes à devenir des ouvriers habiles.

Le nombre des élèves des trois écoles pour Européens entretenues par les missions n'a pas subi de grandes altérations. En 1912, il était de 40. Le nombre des écoles indigènes des missions est de 1.832 avec au moins 108.550 élèves.

Missions. — Onze missions protestantes et trois missions catholiques sont représentées dans le Protectorat. Dans la première catégorie nous comprenons la *Church Missionary Society* et la *Universities Mission.* Le nombre total des missionnaires, dames comprises, est de 709, dont 194 protestants et 515 catholiques; la majeure partie de ces dernières sont des Allemands. En plus de leur œuvre proprement religieuse, les missionnaires dépensent à soigner les malades et à instruire les indigènes un zèle et une abnégation qui sont hautement reconnus par le gouvernement. L'extension du champ d'action des missions a toutefois donné lieu, dans plus d'un district, à de regrettables différends entre catholiques et protestants. Les missions s'attachent spécialement à combattre l'islamisme surtout lorsqu'il cherche à convertir les tribus fétichistes. Dans l'ensemble l'Islam ne fait que des progrès assez lents dans l'Afrique Orientale Allemande. Le nombre total des musulmans n'y dépasse vraisemblablement pas 300.000. Le district côtier de Dar-es Salaam que l'on considérait comme entièrement sous l'influence de l'Islam ne contient qu'environ 13,6 0/0 de musulmans (21.680 sur 161.500 habitants). Les seuls individus qui cherchent à étendre leur religion dans l'intérieur sont les colporteurs, les *askaris*, les domestiques, etc. Ni les Arabes de Mascate, ni les musulmans indiens ne montrent le moindre intérêt à la conversion des fétichistes. Il n'y a eu, en 1912, aucune punition ni aucune déportation de prédicateurs pour exhortations dangereuses.

Chemins de fer. — Il y a dans le Protectorat deux lignes de chemin de fer : la ligne de l'Ousambara et le chemin de fer central ou du Tanganyika (voir également le rapport de la même série n° 5171).

La ligne de l'Ousambara a 354 kilomètres de long et va de Tanga à Nouveau-Moschi, au pied du mont Kilimandjaro. La ligne a été commencée en 1893 et la première section (jusqu'à Mombo, à 128 kilomètres de Tanga) a été ouverte au trafic en 1905. Le reste de la ligne a été livré à l'exploitation en février 1912. Le chemin de fer est loué par le gouvernement à la *Deutsche Koloniale Eisenbahnbau und Behriebsgesellschaft* (Lenz et Cie), qui a construit la section Korogoné-Mombo, moyennant une redevance de 760.000 marks par an. La compagnie n'a pu jusqu'à présent réaliser que 560.000 marks environ et malgré ses bénéfices de début (sur la construction, etc.) qui couvrent à présent le déficit, elle se trouvera d'ici peu — à moins que la situation ne se modifie — avoir en perspective des pertes considérables. La ligne traverse la région pittoresque de la vallée de l'Ousambara et des montagnes de Paré et de nombreuses plantations se sont créées à proximité. Les chiffres ci-après indi-

quent quelle a été son action sur le commerce de Tanga. Exportation de Tanga en 1898 : 21.400 livres sterling; en 1907, 133.000 livres sterling; en 1912, 666.341 livres sterling.

La ligne centrale, qui relie Dar-es-Salaam au Tanganyika après un parcours de 1.255 kilomètres, a été commencée en 1905. La première section a été achevée jusqu'à Morogoro (209 kil.) au début de 1908 et la même année l'extension de la ligne jusqu'à Tabora, 708 kilomètres de Monogoro, était autorisée. Les travaux ont été conduits avec une telle activité que Tabora a été atteint en février 1912, plus de deux ans avant la date prévue dans le projet. La continuation de la ligne jusqu'au Tanganyika a été autorisée en 1911; le pont sur la rivière Mlagrassi, qui constituait la principale difficulté, a été établi au printemps de 1913 et le rail a atteint le lac à Kigoma, près d'Oujiji, le 2 février 1914.

La ligne centrale, qui deviendra la grande artère commerciale avec des embranchements vers le Nord-Ouest et, si possible, vers le Sud-Ouest (région du lac Nyassa), jouera un rôle prépondérant dans le développement économique du Protectorat et dans la mise en valeur du district du Tanganyika. Le lac Tanganyika peut être considéré comme la clef du commerce de l'Afrique centrale et les Allemands ont poussé leur chemin de fer avec une énergie telle qu'ils sont les premiers dans la place. On peut se rendre maintenant de Dar-es-Salaam à Kigoma sur le lac, en deux jours et deux nuits, alors que le même voyage par caravane exigeait 60 jours. Lorsque le court tronçon (environ 273 kilomètres) de ligne de Loukouga sur le Tanganyika, à Kabola sur le Congo, sera achevé, il sera possible de traverser l'Afrique, de Dar es-Salaam à Boma, en trois semaines environ par chemin de fer et par bateau à vapeur, à la condition que les correspondances soient assurées à chaque transbordement. Le voyage en sens inverse prendra plus d'un mois, car les vapeurs mettent deux fois plus de temps à remonter le Congo qu'à le descendre. Les communications entre l'Europe et la Rhodesia seront de même grandement facilitées, car, en admettant que le voyage par bateau de Kigoma à l'extrémité sud du Tanganyika exige 12 heures et en supposant encore que la correspondance soit organisée à Dar-es-Salaam et à Kigoma, il sera possible, au départ de Londres, d'atteindre Abercorn en 24 jours environ. On suppose que la ligne centrale allemande absorbera une bonne partie du trafic de la partie orientale du Congo belge et de la Rhodesia septentrionale.

On espère aussi qu'elle attirera finalement dans sa sphère d'influence une partie du commerce du Katanga. L'itinéraire serait : par rail d'Elisabethville à Kambové et Boukama, de là, par la rivière Loualaba, à Kabola et enfin de ce dernier point par chemin de fer jusqu'à Albertville sur le Tanganyika. On prétend toutefois que la rivière Loualaba n'est navigable que six mois par an et même qu'alors elle ne peut pas recevoir de bateaux de plus de 100 tonnes. Mais il y a d'autres compétiteurs pour le commerce du Katanga. On espère que le chemin de fer de Benguella atteindra dans peu d'années la frontière belge et, indépendamment de la ligne de Leopoldville à Boukama, dont on parle, il paraît que les Belges améliorent la voie mixte Congo et chemin de fer. Une concurrence beaucoup plus redoutable serait le raccourcissement projeté de la ligne ferrée Beira-Elisabethville par Salisbury, Boulouwayo et Broken Hill par un embranchement qui relierait Salisbury à Kafoué; ce qui serait réalisable avant que la route Kambové-Boukama-Kabola ne soit achevée, c'est-à-dire, avant que Dar-es-Salaam ne soit reliée au Katanga.

Mais même cette question des communications directes avec d'autres pays et du développement économique du Protectorat mise à part, on espère que la ligne favorisera le commerce entre l'Afrique Orientale Allemande et le Congo belge pour les articles de consommation européenne ou indigène. Indépendamment de l'échange des produits indigènes, les commerçants, en bien des parties du Congo belge, pourront recevoir leurs marchandises plus rapidement de Dar-es-Salaam que de Boma et avec moins de risques, car ils éviteront ainsi les nombreux transbordements qu'elles ont à subir sur la voie du Congo. Les recevront-ils à moins de frais? Cela dépendra en grande partie des tarifs de transport allemands, lesquels n'ont pas encore été publiés. On dit de même que les maisons allemandes consentent de plus longs crédits que les maisons belges.

Les principaux produits devant former à ce que l'on pense la masse du trafic des districts de l'Afrique Orientale Allemande et qui seront mis en valeur par la nouvelle ligne sont : le riz des terres basses de Gombe-Mlagrassi, le sel des salines de Gottorp, les amandes de palme des districts Routschougi-Oujiji, les peaux, les arachides et les amandes de palme d'Ouroundi, les peaux et les arachides d'Oufipa et d'Ounjika et le coton du district de Roukoua. On compte que deux ans après sa mise en exploitation le chemin de fer aura environ 12.000 tonnes à transporter vers la côte et que ses recettes seront de 21.300 livres sterling; on compte aussi que ces chiffres doubleront en trois ou quatre ans.

Pour les voyageurs on se propose d'introduire des Pullman-cars de modèle américain. Il en faudra de 8 à 10, les plus grands pouvant contenir 20 personnes et les petits 12. Ceux qui ont déjà eu l'occasion de voyager dans des Pullman-cars se demanderont peut-être si ces voitures sont bien adaptées aux pays tropicaux.

Les wagons à marchandises seront construits pour porter 10 et 20 tonnes.

En vue du trafic sur le lac Tanganyika, on construit un steamer de 1.100 tonnes à Kigoma; un second vapeur doit être construit en Allemagne; on songe même à un troisième, mais la dépense n'est pas encore approuvée. Pour l'instant le trafic sur le Tanganyika n'est pas très important et il n'atteint peut être pas 20.000 tonnes par an. Il consiste en caoutchouc, ivoire et peaux

d'Ouroundi, en sel de Gottorp, à quoi il faut ajouter quelques marchandises européennes. Il est assuré par le steamer allemand *Hedwig-von-Wissmann*, par un steamer belge, deux grands boutres appartenant à des Allemands et par un certain nombre de petites embarcations appartenant à des commerçants arabes ou indiens.

Le coût total de la construction du chemin de fer central de Dar-es-Salaam à Kigoma, y compris le port et la douane sur le lac, les steamers, etc., y compris de même une somme de 157.500 livres sterling pour constitution d'un fonds de réserve pour les constructions futures, s'est élevé à 5.850.000 livres sterling. La dépense moyenne a été de 5.000 livres sterling par kilomètre.

Extension du réseau ferré. — Le total des crédits inscrits au budget colonial allemand de 1914 et déjà approuvés pour l'extension des chemins de fer dans l'Afrique orientale allemande était de 1.840.000 livres sterling. Sur ce total, 850.000 livres sterling représentent la première tranche d'une subvention à la *Deutsche Ost-Afrikanische Eisenbahn-Gesellschaft* pour la construction d'un embranchement de Tabora à Rouanda; 170.000 livres sterling sont prévues pour l'extension et l'amélioration du chemin de fer de l'Ousambara; le surplus, soit 720.000 livres sterling, doit servir à la construction de la ligne centrale, de Tabora jusqu'au lac. On évalue la longueur totale de l'embranchement de Tabora à Rouanda à 481 kilomètres et la dépense totale à 2.357.500 livres sterling, plus une somme de 142.500 livres sterling pour le lever et l'amélioration de la rivière Kagera, ses divers bras et ses tributaires. Les économies qu'on pourra réaliser sur la construction de la ligne principale seront utilisées pour l'embranchement de Rouanda. Celui-ci sera commencé en 1914 et on espère que les travaux pourront être terminés en trois ou quatre ans. Cet embranchement mettra en valeur les districts du Nord-Ouest, Ouroundi et Rouanda, qui sont jusqu'à présent demeurés fermés aux Européens et l'on espère que cette région bien peuplée, où les moins optimistes estiment qu'il y a un troupeau de 300.000 bœufs, sans compter les moutons et les chèvres, donnera à transporter en chemin de fer de grandes quantités de peaux, d'arachides, de coton, de palmistes, etc.

On a prévu en outre un crédit de 107.500 liv. st. comme première annuité pour l'extension du chemin de fer du Nord entre Tanga et Moschi sur 81 kilomètres jusqu'à Arouscha. La dépense totale sera de 307.500 livres sterling et l'on compte que deux ans suffiront pour construire cet embranchement. La ligne ouvrira l'accès à une région qui convient, dit-on, au tempérament européen.

Signalons encore que 100.000 livres sterling seront consacrées à la modification et à l'achèvement de la ligne de Tanga à Nouveau-Moschi et 62.500 livres sterling pour du matériel roulant et pour deux grues à établir à Tanga.

Chemins de fer à voie étroite. — De Tengeni sur le chemin de fer du Nord, un chemin de fer de 0 m. 75, appartenant à la Sigi Export C°, pénètre sur une longueur de 24 kilomètres dans les monts Ousambara jusqu'à Sigi, d'où on peut atteindre en une heure et demie l'Institut biologique d'Amani.

De Moubo, sur le chemin de fer du Nord, un service quotidien d'automobiles qui transportent les voyageurs et les marchandises, permet d'atteindre Wilhelmsthal, station salubre des monts Ousambara.

On a construit à partir de la station Mkoumbara sur le chemin de fer du Nord un rail ou câble aérien qui permet de transporter les bois, principalement du cèdre, de la forêt de Schoumé.

Un chemin de fer à voie étroite de caractère temporaire d'environ 24 kilomètres de longueur permet d'amener à la côte les produits des plantations de l'hinterland de la localité de Lindi.

Trafic. — Voici pour 1910 les chiffres du trafic de la ligne centrale :

			Recettes
			Liv. st.
Voyageurs transportés......	Nombre	116.094	23.269
Bagages....................	Tonnes	251	2.376
Animaux transportés........	Nombre	11.978	3.232
Marchandises...............	Tonnes	24.248	71.875

Le nombre des trains a été de 5.299 et le poids du matériel pour la construction transporté en plus des marchandises indiquées ci-dessus a atteint 44.282 tonnes.

Produits des plantations européennes. Caoutchouc. — La superficie consacrée dans l'Afrique orientale allemande à la culture du caoutchouc est passée de 81.705 acres (32.862 hectares) à 112.257 acres (44.902 hectares) au cours de l'année 1912 et la valeur du caoutchouc exporté est passée de 684 tonnes métriques valant 180.500 livres sterling à 1.017 tonnes métriques d'une valeur de 362.012 livres sterling. Il faut ajouter à ces surfaces, qui sont plantées en *Manihot glaziovii* 1.010 acres, plantées d'autres variétés d'arbres à caoutchouc. A la fin de 1913 il y avait dans le Protectorat tout près de 19 millions d'arbres à caoutchouc dont la moitié environ en production. L'approche de la crise provoquée dans le commerce du caoutchouc par la surproduction du caoutchouc d'Asie était prévue dès 1912; mais néanmoins elle saisit avec une brusquerie inattendue les plantations de l'Afrique orientale allemande et elle ne pourra qu'amener un arrêt sérieux dans le développement économique de la colonie. Ce sont les grandes plantations qui, avec leurs gros frais généraux, souffrent le plus, car le caoutchouc leur revient à 2 shellings f. o. b. et à 2 shellings 1 denier c. i. f.). Les petits planteurs qui emploient en général une main-d'œuvre locale à bon marché, peuvent produire à moins de frais et il est possible qu'ils résistent à l'orage, mais pour les grandes plantations l'avenir n'est pas rassurant. Sur des appels pressants l'Administration a fait son possible pour aider les producteurs, mais il n'est pas vraisemblable qu'aucun appui officiel puisse permettre aux planteurs d'abaisser le coût de production autant qu'il sera nécessaire si le prix du caout-

chouc ne se relève pas. Or, on ne peut guère, semble-t-il, compter sur ce relèvement. Par l'amélioration de la qualité du caoutchouc exporté, par l'établissement d'une qualité type et par l'utlisation de récoltes telles que les haricots, le maïs, etc., qui sont d'un rendement rapide et qui pourraient compléter la culture du caoutchouc ou peut-être même la remplacer, les planteurs pourraient peut-être se tirer d'embarras, au moins momentanément.

Sisal. — La superficie plantée en sisal est passée de 53.387 acres (21.354 hectares) en 1911, à 61.877 acres (24.750 hectares) en 1912. Il y a encore de vastes espaces de terres convenant à cette culture, mais par crainte de surproduction, on cherche plutôt à contrarier son extension. Au point de vue économique, le développement de cette culture s'est effectué de façon très satisfaisante, car les superficies plantées se sont accrues proportionnellement à l'accroissement de demande de la fibre. En 1912, la plupart des plantations étaient en excellente condition et fournissaient de belles récoltes. La grande majorité des exportations vont en Allemagne.

Coton. — La culture du coton est encore plus ou moins dans la période de l'expérimentation, mais des progrès sensibles ont été réalisés en ce qui concerne le traitement scientifique du sol et des récoltes. Les planteurs sont, en cela, considérablement aidés par les stations d'expériences officielles. Le nombre des acres plantées en cotonniers est passé de 19.515 acres (7.806 hectares) en 1909-1910, à 35.517 acres (14.206 hectares) en 1910-1911 et à 35.770 acres (14.308 hectares en 1911-1912. Les récoltes ont beaucoup moins souffert des maladies qu'au cours de l'année précédente. Les seuls districts dans lesquels la culture du coton a pris une certaine importance sont Mohoro, Kiloua, Lindi, Morogoro et Mouansa. Elle a été pratiquement abandonnée dans les districts du Nord et à Bagamoyo. Les efforts tentés pour découvrir et cultiver une variété capable de résister aux parasites et aux maladies auxquelles la plante est exposée n'ont pas jusqu'à présent été heureux; la question se complique du fait que dans certains districts où les variétés égyptiennes ne réussissent pas, les variétés Upland, notamment le Nyassa Upland, semble réussir. Dans le Morogoro, cette dernière, mise en concurrence avec les sortes d'Egypte, a obtenu un succès marqué.

Dans l'ensemble, le coton est pour le moment encore plus important comme récolte indigène que comme produit de plantation. Aucune statistique n'indique la quantité qui a été exportée de coton obtenu sur les plantations européennes.

Kapok. — La culture du Kapok continue à progresser. Voici quelles ont été, ces trois dernières années, les superficies plantées :

	Superficie en hectares	Exportations en tonnes
1910	694	12
1911	1.418	29
1912	2.632	53

Autres textiles. — La culture du Calotropis n'a pas fait de progrès en 1912. Il n'a été fait d'essais un peu étendus de culture de ramie qu'à Arouscha par les « Allemands de Palestine ». Le *sanseveria* (sauvage) n'a été exploité, et encore faiblement, que dans les districts de Wilhelmsthal et de Mouansa.

Soie. — Les tentatives faites par l'*African Silk Corporation* pour élever les chenilles sauvages d'*Anaphe* ne sont pas assez avancées pour qu'on puisse émettre une opinion quant à leur chance de réussite. Dans le Morogoro, l'élève des vers à soie indigènes donne de bons résultats.

Café. — La culture du café fait des progrès satisfaisants, particulièrement dans les districts de Moschi, de Wilhelmsthal, de Boukoba, d'Arouscha et de Langenbourg. Grâce à une meilleure préparation, la qualité du café s'améliore et les planteurs dirigent actuellement leurs efforts vers la constitution d'une qualité type, de façon à assurer en Europe, un bon prix moyen à la récolte de l'Est africain. Dans les districts mentionnés ci-dessus, la récolte a été bonne. La superficie en culture était :

	Superficie en hectares	Exportations en tonnes
1910	2.442	995
1911	2.904	1.176
1912	4.802	1.575

La valeur des exportations est passée de 63.300 liv. st. à 95.150 liv. st. Le prix moyen a été de 1 mark 21 pf. le kilogramme au lieu de 1 mark 8 pf. l'année précédente.

Cacao. — La surface plantée en cacao a été de 300 acres (120 hectares) en 1912, ce qui représente une augmentation de 50 acres (20 hectares) en 1911. La surface en plein rapport est seulement de 175 acres (70 hectares); il a été exporté 12 tonnes d'une valeur de 699 livres sterling.

Tabac. — On a essayé à nouveau de faire du tabac pour cigarettes, mais il est trop tôt pour en parler. Les expériences poursuivies à la station d'essais de Kibongoto, et par les planteurs des districts de Moschi, de Wilhelmsthal et de Langenbourg ont été en partie satisfaisantes.

Canne à sucre. — La surface consacrée par les Européens à la culture de la canne n'a pas dépassée 345 acres (138 hectares).

Bananes. — Le bananier est cultivé dans les districts de Moschi et de Wilhelmsthal. Dans le Moschi la demande est constante, car les bananes sont la nourriture principale des indigènes. Dans le Wilhelmsthal on essaye de faire des bananes-figues, mais il n'y a pas de débouchés suffisants. La surface totale des plantations de bananier est seulement de 387 acres (155 hectares). L'exportation a été de 7 tonnes.

Poivre. — Les essais de culture du poivrier ont prouvé qu'elle n'était pas rémunératrice.

Grains. — Les céréales d'Europe ne sont pas cultivées en vue de l'exportation. On se plaint des dégâts causés aux récoltes par la rouille et par les oiseaux.

Les planteurs européens possèdent 1.165 acres (466 hectares) de rizières et l'on dit que les résultats sont satisfaisants. Les dégâts occasionnés par les oiseaux n'ont pas été, dans la pratique, aussi redoutables qu'on l'avait craint; la variété à grain long qui est cultivée est moins exposée à souffrir de ce chef.

Le maïs est cultivé pour la nourriture des ouvriers de ferme, mais il n'a pas encore atteint le rang de produit d'exportation, en raison du coût élevé du transport. Sa culture est susceptible d'une grande extension : en 1912, il y avait 9.475 acres en culture (3.790) hectares.

Le mil, le sorgho particulièrement, est cultivé, mais seulement pour la nourriture des ouvriers. De grands espaces de terres conviendraient au mil qui a d'excellentes qualités nutritives, mais il n'y a guère de chances, pour quelque temps au moins, de voir ce produit exporté, par suite de l'absence de moyens de transport facile pour la côte, de l'élévation des tarifs de chemin de fer et de fret; par suite aussi des droits d'importation en Allemagne.

Pommes de terre, etc. — Dans les régions élevées, les planteurs européens et les missionnaires cultivent les pommes de terre avec succès, mais les tarifs de transport empêchent l'extension de cette culture. La majeure partie des pommes de terre que l'on vend à Dar-es-Salaam viennent de Nairobi (1).

La culture du manioc, pour la consommation indigène, est très répandue.

Légumineuses. — La culture des légumineuses, notamment des haricots, continue à se développer, surtout dans le Moschi et dans le Wilhelmsthal où la production a presque doublé en un an.

Plantes oléagineuses, etc. — Le nombre des cocotiers possédés par les Européens s'est encore accru. Il était de 607.237 en 1910 (dont 153.076 en rapport), il a été de 699.568 (162.172 en rapport) en 1911 et de 784.458 (178.799 en rapport) en 1912. Quelques planteurs se proposent d'appliquer les méthodes modernes pour le séchage du coprah; l'administration s'en félicite en raison de la valeur éducative que ces méthodes auraient pour les indigènes.

Le nombre des palmiers à huile possédés par les Européens était de 9.610 dont 1.342 sont entrés en production.

On a essayé la culture des « soleils » et 28 hectares y ont été consacrés.

Fruits et légumes. — Cultivés seulement pour la consommation personnelle et les marchés locaux. Dans les régions élevées, de nombreuses variétés de fruits d'Europe viennent à côté des fruits tropicaux.

Produits indigènes. Le copal. — L'exportation du copal a présenté une légère augmentation en 1912, mais il n'est pas probable que cette exportation aille en progressant. On pense, au contraire, qu'elle ira en diminuant parce que les dépôts de copal s'épuisent et aussi parce que les indigènes trouvent des occupations plus rémunératrices. Les exportations sont dirigées vers l'Allemagne, l'Angleterre et l'Amérique.

(1) C'est-à-dire de l'Afrique orientale anglaise.

Cire d'abeilles. — Les exportations ont augmenté de valeur en 1912, mais elles ont diminué de poids. C'est la conséquence de la destruction d'abeilles qu'entraînent dans beaucoup d'endroits les procédés primitifs de récolte employés par les indigènes et employés avec une activité sans cesse croissante. On essaye bien de leur enseigner des méthodes plus scientifiques, mais le progrès est lent. On ne prévoit pas, pour les années à venir, d'augmentation considérable des exportations, car les indigènes sont de plus en plus attirés sur les plantations et le nombre des hommes occupés à la récolte de la cire diminue en proportion. Le prix moyen de la cire de l'Est africain allemand est passé de 2 marks 24 pf. à 2 marks 39 pf. le kilogramme. Cette augmentation résulte, non d'un relèvement de prix sur les marchés mondiaux, mais d'une amélioration dans la qualité de produit. Exportation dirigée surtout vers l'Allemagne.

Caoutchouc de cueillette. — La demande croissante de main-d'œuvre pour les plantations européennes et la perspective d'obtenir de plus gros profits en cultivant leurs propres *shambas* ont provoqué une diminution du nombre des indigènes occupés à la récolte du caoutchouc « sauvage ». L'exportation de 1912, avec 173 tonnes d'une valeur de 55.950 liv. st., a dépassé l'exportation de 1911 qui avait été exceptionnellement faible (152 tonnes et 52.915 liv. st.), mais elle est toutefois demeurée inférieure à celle de 1910 et des années précédentes. La production a subi, en outre, l'effet de l'interdiction de récolter le caoutchouc de racines et de la limitation à certaines périodes de la faculté de saigner les lianes. Pour les motifs que nous venons d'indiquer et en raison des bas prix qu'obtient le caoutchouc de cueillette, il semble certain que sa production ne pourra que décroître.

Céréales. — Le millet constitue la principale nourriture des indigènes, sauf dans les régions où ils ne vivent que de bananes. La récolte de 1912 a dépassé, en bien des localités, la demande et par suite, la consommation de la sorte de bière que l'on prépare avec ce grain, s'est très sensiblement accrue. Comme il a été prouvé que le millet de l'Est africain a des propriétées nutritives égales à celles de l'orge à deux rangs de Russie (*Hordeum distichum*), on espère réussir à l'écouler sur le marché de la métropole. Le millet pourrait devenir ainsi un important article d'exportation, car il existe d'immenses territoires propres à cette culture, notamment dans la région traversée par le chemin de fer du Tanganyika. Pour l'instant, l'exportation du millet est insignifiante et très irrégulière; elle s'est élevée dans les dernières années, aux chiffres ci-après :

	Tonnes	Valeur en livres sterling
	—	—
1910	2.083	7.436
1911	173	1.035
1912	1.206	7,500

En 1912, Zanzibar a pris 1.177 tonnes sur le total de 1.206. On cultive dans le Protectorat diverses variétés de mil autres que le sorgho, mais leur importance est toute locale.

L'importance du maïs, comme culture indigène, ne cesse de s'accroître. Les indigènes préfèrent à toute autre les anciennes variétés, variétés locales qui sont mieux adaptées au climat et qui, résistant mieux aux ravages des insectes, donnent une farine de plus belle qualité. L'exportation, dont une certaine portion provient toutefois des plantations européennes, est passée de 103 tonnes d'une valeur de 493 liv. st. en 1911 à 736 tonnes, valant 2.989 liv. st. en 1912.

La culture du riz par les indigènes s'étend considérablement. Les statistiques d'exportation ne donnent aucune idée de son importance, car elle visé surtout à satisfaire les besoins locaux : ses produits sont, dit-on, de qualité égale, sinon supérieure, à celle des riz de l'Inde dont près de 13.000 tonnes ont été importées en 1912. Il est à remarquer que cette année-là les ouvriers travaillant au chemin de fer, principalement dans les districts de Ouha et d'Oujiji, ont trouvé à se nourrir sur place et qu'ils n'ont consommé par suite que très peu de riz étranger. La variété la plus répandue est le riz aquatique ; le riz sec ou riz de montagne a plus de saveur, mais il ne rend pas autant de grain. Le principal centre de production est le district de Mouansa, mais on espère que le chemin de fer du Tanganyika ouvrira l'accès à de vastes régions productrices. L'exportation est passée de 599 à 916 tonnes d'une valeur de 10.058 livres sterling.

Légumineuses. — Dans certains districts de l'intérieur, particulièrement dans le Langenburg la culture des pois est très importante. Dans le Rouanda la récolte a été évaluée à 1.400.000 quintaux cwts (70.000 tonnes) et elle est entièrement consommé sur place. Pas d'exportation.

D'autre part, l'exportation des haricots est en progrès constant comme l'indique le tableau ci-après :

	Tonnes	Valeur en livres sterling
1910	28	139
1911	107	630
1912	191	2.405

Le relèvement des prix est attribué à un meilleur triage des haricots et par suite le profit a dû probablement revenir aux producteurs européens. La consommation locale peut être évaluée avec quelque degré de certitude ; pour le Rouanda seul on l'évalue à 1.600.000 cwts (80.000 tonnes) par an, au minimum. En raison de la grande importance économique de ce produit, l'administration fait son possible pour le développer et dans les stations d'expériences, on cherche à améliorer les variétés locales et à en acclimater d'autres.

Racines. — Le manioc (*Manihot utilissima*, Mohogo) est largement cultivé par les indigènes et il est une de leurs cultures préférées, car il vient vite et n'exige que peu de soins. Le manioc de Madagascar, qui est comestible à l'état de racine, est très recherché. La récolte de 1912 a été bonne, mais il n'existe aucune statistique de la production totale. Il a été exporté 98 tonnes en 1911 (valeur 122 liv. st.) et 134 tonnes en 1912 (valeur 607 liv. st.). Les exportations de 1912 ont été dirigées sur Zanzibar.

Les patates sont cultivées dans la région côtière et dans les districts du centre, mais c'est une culture sans importance ; toutefois dans la région des lacs, c'est la nourriture habituelle de la population et pour le seul Rouanda on évalue la consommation annuelle à 2.400.000 cwts (120.000 tonnes). Le taro est cultivé par endroits à côté du bananier ; il en est de même de l'igname. Les indigènes cultivent encore la pomme de terre dans toutes les régions élevées et c'est une culture qui s'étend ; exportation : 4 tonnes en 1911 et 7 tonnes d'une valeur de 58 livres sterling en 1912.

Bananes. — Les bananes constituent le fond de la nourriture des habitants dans la région comprise entre les grands lacs et le Kilimandjaro, mais aucune exportation n'a encore été effectuée de bananes produites par les indigènes.

Canne à sucre. — La culture de la canne tend à se développer dans les districts qui s'y prêtent par le sol et le climat, particulièrement dans l'Ouroundi, où 36.000 cannes ont été mises sur le marché. La production du sucre est, en général, insignifiante, Mouansa est le principal district producteur avec 21 tonnes en 1912. Cette même année il a été exporté 26 tonnes de sucre d'une valeur de 370 livres sterling (brut et préparé). L'exportation du sirop et de la mélasse est tombée de 214 tonnes, représentant une valeur de 1.679 livres sterling en 1911, à 63 tonnes valant 580 livres sterling en 1912. Cette moins-value doit être attribuée en partie à une augmentation de la consommation intérieure et en partie à la concurrence des mélasses à bas prix de l'Inde.

Plantes oléagineuses. — La diminution constatée en 1912 dans l'exportation du coprah est attribuée en partie au fait que de grandes quantités de noix ont été gardées comme semences, d'autre part, à une demande croissante des noix comme articles d'alimentation, pour partie enfin au fait que de nombreuses plantations ont dépassé la période de production, tandis que les plantations nouvelles n'y sont pas encore entrées. On suppose que cette diminution se sera que passagère. Aucune statistique ne permet de déterminer dans les exportations la part respective qui revient au coprah des plantations européennes et au coprah des plantations indigènes. L'administration fait des efforts considérables pour améliorer la qualité du coprah et notamment pour combattre les parasites du cocotier, pour faire comprendre aux indigènes l'intérêt qu'il y a à tenir les plantations en bon état pour distribuer de bonnes noix de semences, pour améliorer les procédés de préparation. Il n'a pas jusqu'à présent été établi de qualité type. Le prix moyen s'est élevé en 1912 de 34 à 37 pfennigs le kilogramme. Le commerce avec Zanzibar a diminué par suite de la gêne que les règlements de quarantaine ont

apportée au trafic par boutre. Les exportations à destination de l'Allemagne ont diminué de 188 tonnes, mais celles pour la France se sont accrues de 452 tonnes par rapport à 1911.

Pour 1912 on ne signale pas de progrès dans la culture du palmier à huile. La présence de la *Glossina palpalis* dans les districts où les palmiers sont les plus abondants rend cette richesse commercialement inutilisable. L'administration s'occupe activement de la culture du palmier dans les régions exemptes de la maladie du sommeil et elle a distribué aux indigènes de grandes quantités de graines pour semences.

La culture des arachides s'est énormément développée par suite de l'amélioration du marché et de l'augmentation des facilités de transport, particulièrement dans l'intérieur et dans le voisinage des lacs. Malgré la consommation intérieure, qui est importante, les exportations ont plus que doublé dans les deux dernières années. Il est vrai que la forte récolte de 1912 a largement contribué à ce résultat. Le prix a varié entre 20 pfennigs en 1911 et 21 pfennigs en 1912 par kilogramme. L'exportation vers l'Allemagne est passé de 575 à 750 tonnes. Les autres pays de destination ont été la France, Suez (pour les huiles d'Egypte et l'Afrique du Sud (pour la nourriture des ouvriers des mines).

La récolte du sésame a souffert dans certains districts de pluies excessives mais, dans l'ensemble, elle a été satisfaisante. La valeur du sésame, grande déjà pour l'alimentation locale, s'affirme comme article d'exportation. Il est cultivé dans les mêmes districts que l'arachide. Le prix moyen est passé de 25 à 28 pfennigs par kilogramme. C'est encore une culture exclusivement indigène.

Dans certains districts les indigènes recueillent l'huile de ricin de la plante sauvage; dans d'autres, comme dans l'Ourondi et Bismarckbourg ils le cultivent. Elle est sur place utilisée comme onguent. Les indigènes cultivent encore quelques autres oléagineux, mais ce sont des cultures peu importantes.

Le coton. — La culture du coton se répand parmi les indigènes, qui s'y intéressent de plus en plus. Une des conclusions à tirer des nombreuses expériences qui ont été faites sur le cotonnier est que la séparation semble s'accentuer d'année en année entre les terres qui conviennent et les terres qui ne conviennent pas à cette culture; aussi l'administration s'attache-t-elle à borner ses efforts à favoriser la plantation du cotonnier dans les régions où il est prouvé qu'elle peut réussir. La tendance générale est de planter les variétés *american uplands* de préférence aux variétés égyptiennes. Les premières fournissent un produit quelque peu inférieur comme qualité, mais elles rachètent cet inconvénient par une production plus abondante et elles résistent mieux aux maladies et au mauvais temps. Le nombre des élèves de couleur formés dans les stations d'expériences pour apprendre ensuite aux indigènes les meilleurs procédés de culture s'est encore accru. Ce système a donné des résultats satisfaisants. Dans l'ensemble la récolte de 1912 a été bonne. Il est impossible de distinguer dans les statistiques entre le coton produit par les Européens, car beaucoup de ces derniers sont propriétaires de machines à égrener et achètent le coton aux indigènes. Voici la récolte des trois dernières années :

	Tonnes	Valeur en livres sterling
	—	—
1910	623	37.564
1911	1.080	66.590
1912	1.882	105.511

L'augmentation marquée que l'on constate dans les quantités de semences distribuées est une preuve de l'intérêt que les indigènes portent à la culture du coton. Pour la récolte de 1912 il avait été distribué 258.200 kilogrammes de graines; pour celle de 1913 il en a été distribué 414.000 kilogrammes. Il n'a pas été nécessaire de faire espérer la garantie promise pour un minimum de prix par le Comité économique colonial; car partout les prix payés pour le coton indigène ont été très suffisants. La valeur moyenne de la récolte aurait diminué, à en juger par les statistiques, mais celles-ci sont trompeuses. La diminution, tout apparente, tient à ce que dans certaines localités on a pris pour base d'évaluation la valeur sur le marché métropolitain et dans d'autres, le prix payé sur place par l'acheteur. La majorité des exportations ont été dirigées sur le marché allemand. Le prix payé à Hambourg a été en moyenne supérieur de 6 pf. au prix payé pour les qualités *American Middling.*

Palmier dattier. — Il existe dans le district de Tabora un certain nombre de palmiers dattiers qui appartiennent à des Arabes, mais qui sont loués à des Indiens. La culture de cet arbre semble mériter plus d'attention qu'on ne lui en a donné jusqu'ici, elle est en effet si rémunératrice que les arbres sont loués en moyenne 30 roupies par an et certains jusqu'à 100 roupies.

Café. — La culture du café par les indigènes s'étend dans le district de Bukoba. Le nombre des plants était de 237.195 en 1910; il a été de 326.947 en 1911 et de 383.330 en 1912. Les exportations de ce même district ont atteint les chiffres ci-après :

	Quantités en tonnes	Valeur en livres sterling
	—	—
1910	411	10.719
1911	479	22.110
1912	672	37.453

La superficie des terres plantées en caféiers s'est aussi accrue dans le district de Moschi.

Tabac. — Le tabac produit par les indigènes pour leur propre consommation est encore loin de suffire à la demande. Les qualités les plus estimées viennent dans les districts de Pangani, de Bagamoyo, de Morogoro et près de Mpapoua.

Epices, etc. — Les plantations de girofliers de Mafia sont peu étendues mais elles sont, dit-on, florissantes. La tentative faite pour introduire

cette culture dans le district de Bukoba a échoué.

Le gingembre est planté sur de petits espaces dans quelques districts. Il en est de même pour le poivre. Le poivre rouge, qui pousse à l'état sauvage est récolté et vendu, mais en petites quantités. On cultive les noix de betel dans le district de Pangani. La presque totalité de la récolte qui s'est montée à 26 tonnes a été absorbée par Tanga.

Industrie. — Les produits de l'industrie européenne locale sont tous destinés à être utilisés dans le Protectorat. Il s'agit surtout de produits ou d'articles nécessaires à la construction des édifices publics et privés de tout genre. Il existe notamment quelques ateliers importants pour la fabrication des meubles. Les ouvriers de métier sont en général des Indiens, car les indigènes ne peuvent, semble-t-il, pas être formés assez vite pour faire face à la demande sans cesse croissante d'ouvriers habiles.

Les industries indigènes consistent dans la fabrication des paillassons, des cordages, de l'huile, de la mélasse, des poteries, du savon, du sel, sagaies et ornements en fer, fils de cuivre, et de laiton, corbeilles, ouvrages en bois, sandales de cuir, etc. Presque tous les métiers que nous venons d'énumérer travaillent pour la consommation locale. Dans le district de Mouansa on fabrique toutefois des bêches de fer dont il est exporté certaines quantités.

Ivoire. — L'exportation de l'ivoire a diminué, à la suite des règlements sur la chasse et la protection des éléphants. Il n'est sorti que 17 tonnes d'ivoire en 1912 contre 26 tonnes en 1911. Les prix, — 20 marks 75 pf. le kilogramme en moyenne — montent. L'Allemagne a acheté 1.233 kilogrammes, le Royaume-Uni 5.000 kilogrammes et Zanzibar 8.549 kilogrammes.

Bétail. — Les Européens possèdent un nombre important de bêtes à cornes, mais ce n'est pas encore ce que l'on peut vraiment appeler de l'élevage. Dans bien des cas ils restent même sous ce rapport en arrière des indigènes. On espère réussir à fonder pour l'élevage du bétail deux associations afin d'arriver à déterminer, avec le concours de spécialistes, un type d'animal bien adapté aux conditions locales.

En 1912, les Européens possédaient 43.617 têtes de gros bétail et 41.647 moutons et chèvres; aucun progrès n'a été réalisé par l'élevage de ceux-ci; ils possédaient encore 202 chevaux, 375 mulets et 2.543 ânes.

Le cheptel possédé par les indigènes s'élève aux chiffres ci-après :

Bétail à cornes	3 950.250
Anes	22.091
Mulets	52
Moutons et chèvres	6.398.000
Chevaux	10
Chameaux	38

L'exportation des peaux est passée de 2.529 t. (151.759 liv. st.) en 1911 à 2.944 t. (203.367 l. st.) en 1912. La majeure partie provient du bétail indigène et, grâce aux efforts des autorités et de quelques grosses maisons de commerce pour enseigner aux indigènes les meilleurs procédés de préparation, la qualité des peaux s'améliore.

Maladies épizootiques. — L'épidémie de peste bovine que l'on avait prévue en 1911 a éclaté en 1912. Elle a sévi en 1913 dans les districts bordant les rivages méridionaux du Victoria-Nyanza, dans le district du Kilimandjaro et dans les districts de Dodoma et de Kondoa Irangi. Des mesures énergiques ont été prises par le gouvernement pour combattre le mal et pour l'empêcher de passer la rivière Rouaha. Au début de 1914 la situation s'était partout améliorée, mais quelques cas nouveaux se produisaient encore dans le district de Dodoma au Nord de la Rouaha.

Parmi les autres maladies atteignant le bétail on peut citer encore la fièvre catarrhale, la fièvre côtière, l'anthrax et la maladie des chevaux (d'avril à août). En certains districts la gale atteint souvent les moutons et les chèvres et la mouche tsé-tsé est très répandue. Le gouvernement local a publié d'excellentes cartes indiquant la répartition géographique de la tsé-tsé.

Mines. — Le nombre des nouveaux périmètres de prospection ouverts en 1912 a été de 322. Ce nombre élevé a été dû en partie au bruit de la découverte de l'or dans l'hinterland du Tongo; la nouvelle était au reste fausse. Six demandes seulement ont été converties en permis d'exploitation.

Or. — La mine la plus importante est celle que la Kironda Goldminengesellschaft possède à Sekenké. La mine ayant été inondée dans la dernière moitié de 1912, les résultats de cette année ont été médiocres. On a fait beaucoup de prospection dans le district de Mouansa sans qu'on ait paru obtenir de résultats bien encourageants.

Mica. — L'exportation du mica s'est accrue de plus de 50 0/0, mais les prix sont tombés de 3 marks 54 pf. à 3 marks 13 pf. le kilogramme. Presque tout le mica exporté vient du district de Morogoro. Une maison de Hambourg a acheté dans les montagnes d'Oulougourou quelques exploitations abandonnées.

Sel. — La production de la *Centralafrikanische-Seeengesellschaft* s'est considérablement accrue, avec un total de 1.850 tonnes. Il existe aussi quelques petites salines près de Bagamoyo.

Grenats. — L'exploitation du grenat dans le sud du Protectorat a été complètement suspendue en 1912.

Forêts. — Il y avait à la fin de 1912 dans le Protectorat 1.855.270 acres (742.108 hectares) de réserves forestières contenant des bois de grande valeur : cèdres, acacia noir, *podocarpus*, palétuviers. Ces réserves, qui représentent ainsi 0,75 0/0 de la superficie totale des forêts de la colonie seront sans doute augmentées. Les coupes de bois sont faites soit par l'administration, soit par des concessionnaires. Les dépenses du service forestier ont atteint 13.333 liv. st. et les recettes 8.064 livres sterling.

Stations d'expériences officielles. — Voici quelles sont les institutions officielles de l'Est africain allemand :

1° Institut d'Amani (recherches biologiques, agricoles, études scientifiques en général);

2° Station d'expérimentation agricole de Kibongoto dans le Moschi (élevage du bétail, tabac);

3° Ferme d'essais pour la culture du coton de Mpanganja (Rufiji); les échantillons envoyés en Europe ont été l'objet d'appréciations flatteuses et les demandes de graines dépassent de beaucoup la production;

4° Ferme d'essais pour la culture du coton de Mahioua (Lindi);

5° Ferme d'essais pour la culture du coton de Mjombo (Kilossa); cette station expérimente principalement les variétés Upland; elle s'occupe aussi du maïs et du millet;

6° Ferme d'essais pour la culture du Mabama (Tabora); en plus du coton, on y étudie la culture des fruits indigènes;

7° Station pour la culture des fruits (Morogoro);

8° Service de la protection des plantes à Dar-es-Salaam.

Petite colonisation. — La question de savoir s'il est possible à de petits colons, — c'est-à-dire à des personnes ne disposant pas de capitaux, mais prêtes à travailler de leurs mains sur leurs propres domaines — de s'établir en grand nombre dans le Protectorat peut être considérée comme réglée. Il est impossible pour les Européens de se passer de main-d'œuvre indigène. Le climat est sans doute salubre dans quelques-uns des districts des régions élevées, mais ces dernières n'offrent pas de grands avantages au petit colon, faute de moyens de transport et de débouchés suffisants. Que le petit colon isolé arrive comme planteur ou comme éleveur, il est nécessaire qu'il ne demande pas de concession avant d'avoir soigneusement étudié les conditions générales de son établissement et avant d'avoir réuni les capitaux indispensables. Il a été attribué en 1912, 89.637 acres (35.854 hectares) de terres domaniales à 109 nouveaux colons, contre 270.925 acres (108.370 hectares) à 200 colons en 1911. Cette diminution est sans aucun doute due à ce que l'on a suspendu toute attribution nouvelle de concession dans les districts de Tanga et de Wilhelmsthal jusqu'au moment où il aura été possible de déterminer de quelles surfaces la population indigène doit disposer pour assurer son expansion éventuelle. La superficie des terres achetées au gouvernement est également en décroissance : 47.357 acres en 1912 (18.942 hectares) contre 96.815 en 1911 (38.726 hectares).

Main-d'œuvre. — Le rapport administratif pour 1912 a publié à ce sujet quelques statistiques intéressantes. Le nombre des indigènes employés dans les diverses branches de l'administration ou de l'industrie est le suivant :

Chemins de fer. Construction et réparation	16.055
Chemins de fer. Service	4.007
Travaux du port, à Tanga	100
Services du gouvernement	5.000
Employés par des commerçants européens, etc.	2.500
Employés par des Européens comme porteurs	5.000
Dans les stations et missions	3.000
Service domestique des Européens	9.000
Mines	2.966
Plantations	91.892
Total des indigènes employés par les Européens	139.520 environ

Il faut ajouter à ces chiffres environ 6.000 indigènes employés dans les troupes ou les forces de police, 15.000 occupés dans des caravanes par des commerçants de couleur, environ 10.000 au service d'Indiens et d'Arabes (emplois divers) et 1.200 environ dans des pêcheries. Dans l'ensemble on peut donc considérer qu'il y existe environ 172.000 indigènes salariés.

Les salaires varient considérablement suivant les localités. Les plus élevés sont payés dans les anciens districts de plantations, Pangani, Wilhelmsthal, Tanga et Morogoro, où les ouvriers agricoles reçoivent de 12 à 15 roupies pour trente journées de travail. Ceux qui rengagent après l'expiration de leur contrat et ceux qui, sur les plantations de caoutchouc, arrivent à récolter plus que la moyenne, reçoivent même davantage. Les salaires les plus bas sont payés dans les régions où la demande de main-d'œuvre est moins forte et où la monnaie est encore peu connue. Dans le Rouanda le prix d'une journée est de 8 à 10 hellers par jour à l'intérieur, tandis que dans l'Ousambara il peut atteindre 10 à 20 hellers par jour. Dans les autres districts les prix de la journée sont variables; voici quelques chiffres :

Districts	Salaire mensuel en roupies
Bismarckburg	3 à 4 1/2
Kondoa-Irangi	4 à 6
Ssongea	5
Moschi	4 à 12

Ces gages doivent s'entendre sans nourriture. Les manœuvres employés à la construction du chemin de fer du Tanganyika recevaient de 8 à 10 roupies par mois.

Sur la côte, les gages des domestiques sont élevés; il est presque impossible de payer un boy au courant du service moins de 15 roupies par mois. La demande d'indigènes bons ouvriers dépasse de beaucoup l'offre. Un grand nombre d'Indiens sont employés en cette qualité et obtiennent des salaires de 60 à 140 roupies par mois et même davantage.

La création de six emplois de commissaires du travail (*Distrikts-Kommissare*), a exercé une heureuse influence sur les conditions générales de la main-d'œuvre; les planteurs qui étaient à l'origine assez disposés à voir dans ces fonctionnaires des ennemis, le reconnaissent eux-mêmes aujourd'hui. Ces commissaires ont le pouvoir de punir les ouvriers pour rupture de contrat et pour paresse ; ils ont d'autre part mis un terme à quelques-uns parmi les pires abus dont les ouvriers avaient jadis à souffrir de la part de leurs maîtres.

En considérant cette question de la main-d'œuvre il est nécessaire de distinguer entre les ouvriers engagés sur place et ceux qui sont recrutés dans d'autres localités. Les colons dont les plantatations sont situées dans une région où les exploitations européennes ne sont pas très nombreuses et où les tribus locales sont en mesure de fournir de bons manœuvres, sont en bien meilleure posture que ceux qui sont obligés, pour

les motifs opposés, de faire venir leurs ouvriers de l'intérieur et souvent de loin. Malheureusement, dans l'hinterland du pays Tanga qui est le district où se trouvent les principales plantations, la main-d'œuvre n'est pas abondante et les indigènes qui au reste ne feraient pas, dit-on, de bons manœuvres, ont assez d'occupation à faire produire les aliments nécessaires aux armées de travailleurs recrutés au dehors. Dans le district de Tanga la densité de la population est de 23,6 au kilomètre carré; dans le Wilhelmsthal, elle est de 6,3, et dans le Pangani, de 7,1. Dans le district de Dar-es-Salaam, elle est de 15,1 et dans celui de Lindi, de 8,3. Dans le Tabora, qui est un des centres de recrutement le plus volontiers utilisé, ladensité est plus faible (4,1 au kilomètre carré) mais le district est grand et sa population totale de 437.500 habitants est plus de quatre fois supérieure à celle de Tanga, de Pangani ou de Wilhelmsthal.

Dans quelques-uns des districts où on emploie des ouvriers du pays même, on a introduit le système des « cartes » qui a donné de bons résultats quand des fonctionnaires européens sont en mesure d'en surveiller l'application. Ceux des indigènes qui sont en mesure d'exhiber des « cartes » prouvant qu'ils sont employés chez un colon sont exemptés du travail pour l'administration, auquel ils seraient sans cela astreints et souvent pour un salaire moins élevé; cela les engage à accepter plus facilement de travailler sur les plantations. Ce système a été instauré dans le district de Dar-es-Salaam, depuis que le marché de travailleurs qui s'y tenait a été supprimé pour donner satisfaction à l'opinion publique en Allemagne.

Le recrutement des travailleurs dans l'intérieur est régi par un règlement nouveau publié en 1913, qui a en même temps édicté un certain nombre de mesures destinées à améliorer les conditions d'existence des indigènes. Le nombre des agents de recrutement a été limité et un district déterminé a été assigné à chacun d'eux, de façon à faciliter le contrôle. On a corrigé aussi certains abus comme, par exemple, la tromperie systématique des indigènes.

La durée de la période pour laquelle les travailleurs peuvent être engagés a été portée de cent quatre-vingt à deux cent-quarante jours de travail. Le nouveau règlement n'a toutefois pas donné toute satisfaction aux colons, qui se plaignent que les recruteurs ne soient plus en mesure de fournir le nombre d'hommes nécessaires et qu'ils continuent à les engager pour la période la plus courte, de façon à s'assurer ainsi le bénéfice des frais de rengagement après expiration du contrat.

Ainsi, la question de la main-d'œuvre, loin d'être résolue, est encore hérissée de difficultés. Certains désiraient que l'administration se chargeât elle-même du soin de recruter les travailleurs, mais le projet n'est sans doute pas réalisable pour diverses raisons. On peut toutefois, penser que la situation ne cessera pas de s'améliorer.

Postes, Télégraphes, etc. — Il existe dans le Protectorat 51 bureaux de poste et 34 bureaux de télégraphe. Le nombre des stations téléphoniques est de 20 avec près de 300 abonnés. La longueur des lignes télégraphiques et téléphoniques dépasse 3.000 kilomètres et la longueur des fils 4.200 kilom.

Télégraphie sans fil. — Il existe des stations de télégraphie sans fil à Dar-es-Salaam, à Mouansa et à Boukoba. Le rayon d'action du poste de Mouansa est de 900 kilomètres, celui du poste de Boukoba, de 200 kilomètres. Les appareils de Dar-es-Salaam sont de 50 0/0 plus puissants que ceux de Mouansa et permettent de communiquer avec le cap Guardafui et avec la baie de Delagoa. Avec Mouansa les communications sont d'ordinaire échangées la nuit, car les incertitudes du régime atmosphérique du lac Victoria-Nyanza provoquent dans la journée certains troubles. On se propose d'établir des installations à Kigoma et à Tabora et l'on espère que ce dernier poste pourra communiquer avec les possessions allemandes de l'Ouest et du Sud-Ouest de l'Afrique.

Navigation. — Pratiquement, les relations entre le Protectorat et les ports de l'Europe, de l'Inde ou de l'Afrique sont encore le monopole de la *Deutsch Ost-Afrikanische Linie.* Quatre steamers de cette Compagnie partent chaque mois de Hambourg pour faire le tour de l'Afrique, deux dans un sens, deux dans l'autre. Il existe, en outre, une ligne annexe qui assure des communications régulières avec les ports de l'Inde et une ligne côtière. Il y a ainsi quatre départs par mois de ou pour l'Europe. Trois petits vapeurs appartenant à l'administration locale transportent jusqu'à Zanzibar voyageurs et marchandises et assurent la correspondance dans ce port avec les courriers anglais et français. On ne voit guère comme navires portant un pavillon autre que le pavillon allemand que par-ci par-là un vapeur anglais apportant une cargaison de charbon ou de pétrole et quelques voiliers norvégiens chargés de bois. Des boutres maintiennent des relations suivies avec les Comores, Madagascar, l'Inde, Aden, l'Hadramaout, Mascate, etc , et avec les ports africains voisins.

La plupart des marchandises d'origine anglaise importées dans le Protectorat ont été transbordées à Hambourg sur des vapeurs allemands. On peut, il est vrai, les expédier sous pavillon anglais, mais il faut alors les transborder à Monbasa ou à Zanzibar sur des boutres et c'est un procédé qui n'est guère à recommander pour les marchandises tant soit peu délicates.

Il existe un petit vapeur allemand sur le lac Nyassa et un autre sur le Tanganyika. Sur le Victoria-Nyanza sont en service les petits vapeurs de la *Njansa-Shiffahrtsgesellschaft.* Le seul steamer de rivière de tout le Protectorat circule sur la Roufiji; il existe, en effet, très peu de rivières navigables dans le pays.

Finances publiques. — Les recettes fournies par l'impôt de capitation et par la taxe sur les maisons et sur les huttes se sont élevées, en 1912, à 254.808 livres sterling, en augmentation de

41.140 livres sterling sur l'année précédente. L'impôt sur les patentes a fourni 52.161 livres sterling (14.870 liv. st. de plus qu'en 1911). Les droits de succession ont produit 3.128 livres sterling, soit 610 livres sterling de plus qu'en 1911; le droit d'excise sur le sel : 6.343 livres sterling (soit 1.733 liv. st. de plus qu'en 1911). La taxe sur les cartes à jouer a produit 250 livres sterling au lieu de 177. Les redevances payées par la *Deutsch Ost-Afrikanische Bank* se sont montées à 1.501 livres sterling. Enfin les recettes douanières ont atteint 265.241 livres sterling (droits d'entrée : 213.904 liv. st.; droits de sortie : 51.337 liv. st.) contre 219.247 liv. st. en 1911.

Environ 98 0/0 de l'impôt de capitation et de la taxe sur les huttes ont été acquittés par les indigènes qui figurent en outre pour les deux tiers dans le rendement de l'impôt sur les patentes. D'autre part, les produits frappés de droit de sortie proviennent, pour la plupart, des indigènes et la plus grosse part des droits d'importation atteint des articles destinés à être consommés par ces mêmes indigènes, notamment les tissus. Les articles destinés à être utilisés sur les plantations entrent en franchise.

Le budget local s'est élevé à 966.050 liv. st. en 1912 et à 1.025.250 liv. st. en 1913; pour 1914, les prévisions s'élèvent à 1.187.150 liv. st.

Chaque année le budget impérial accorde une subvention pour l'entretien des forces militaires du Protectorat. Cette subvention a été successivement abaissée au point de n'être, pour 1914, guère plus de la moitié de la subvention allouée en 1914. D'autre part, les recettes locales ont plus que triplé dans les dix dernières années. La subvention impériale a été de 180.900 livres sterling en 1912, de 180.200 livres sterling en 1913; pour 1914 elle a été fixée à 165.000 livres sterling.

Principales marchandises importées dans l'Afrique orientale allemande en 1913.

	Quantités — Tonnes métriques	Valeurs — en marks
Cotonnades	4.739	15.187.916
Riz	15.989	3.714.694
Monnaies	68	2.413.799
Ouvrages en métaux divers	3.285	2.519.162
Machines et mécaniques	1.291	2.067.900
Matériel de chemin de fer	28.511	4.676.579
Ciment	15.546	1.080.421
Locomotives et matériel roulant	1.162	847.626
Farine	3.075	999.221
Tabac	252	876.724
Machines agricoles	1.463	675.346
Pétrole	3.306	622.531

Principaux produits exportés en 1913.

	Quantités — Tonnes métriques	Valeurs — en marks
Sisal	20.834	10.711.591
Caoutchouc	1.366	6.568.154
Peaux	3.456	5.490.221
Coton	2.191	2.415.067
Coprah	5.477	2.348.012
Cire d'abeilles	559	1.414.857
Café	1.059	931.260
Simsim	1.476	408.144

LES

ÉCOLES FRANÇAISES DE TANGER

Dans une correspondance publiée dans l'*Afrique française* (1916, p. 242), M. Rober-Raynaud décrivait Tanger pendant la guerre et demandait que la France n'oubliât pas l'active et patriotique colonie française de Tanger. Voici pour elle une première satisfaction, un projet de loi (n° 2.246) qui autorise le ministère des Affaires étrangères à engager une dépense de 1.020.000 francs pour la construction de deux écoles primaires françaises à Tanger.

Nous avons signalé (1914, p. 349) le vote par le Parlement, en juillet 1914, d'un crédit nécessaire à l'acquisition de terrains pour l'édification des trois groupes scolaires projetés, école primaire de garçons, école primaire de filles, cours payants et secondaires de jeunes filles. Ce sont les constructions qui exigent le nouveau crédit demandé au Parlement et que M. L. Marin a rapporté au nom de la Commission du budget (Rapport n° 2.272).

L'exposé des motifs du projet de loi établit ainsi la nécessité des écoles :

On n'a pas besoin de rappeler ici longuement la nécessité de procéder à ces constructions. L'œuvre scolaire du gouvernement de la République à Tanger doit être poursuivie avec une activité au moins égale à l'œuvre scolaire entreprise dans le Protectorat et pour laquelle 10 millions ont été prévus dans le dernier emprunt. Notre colonie de Tanger, la plus ancienne et l'une des plus importantes parmi les colonies étrangères de cette ville, ne peut pas être moins bien traitée que les autres colonies du Maroc. Notre effort, en ce qui concerne l'enseignement secondaire des garçons, est terminé. Le collège français est achevé : il peut recevoir 500 élèves et le succès qu'il rencontre, tant auprès de la colonie française que des colonies étrangères et des indigènes est pleinement encourageant. La situation matérielle de nos écoles primaires est malheureusement différente, si leur succès est au moins égal. Le gouvernement espagnol nous a devancés en achevant en 1913, d'immenses écoles appelées « Ecoles Alphonse XIII » et dirigées par la communauté franciscaine. La France ne demeurait cependant pas inactive. Le chiffre des élèves de notre école primaire de garçons dépasse 360; il était, avant la guerre, de 400 élèves, et une progression très sensible est signalée; le chiffre des élèves de notre école de filles était de 144 avant la guerre, il est maintenant de 198 élèves.

Les mêmes nécessités se manifestent pour les deux catégories d'écoles : elles sont devenues trop petites en raison même de leur succès; installées dans des immeubles loués, c'est-à-dire non adaptés à leur destination, elles ne satisfont plus, en raison de leur encombrement, à des règles d'hygiène élémentaire. Il est devenu impossible d'accueillir de nouveaux élèves. Les baux arrivent à expiration, plusieurs délais supplémentaires ont déjà été obtenus à grand'peine et il n'est plus possible d'en obtenir de nouveaux.

Nous n'avons pas le droit de choisir le moment auquel nous procéderons à ces constructions. A l'heure où Tanger va peut-être devenir *international* et où, par conséquent, notre influence sera plus vivement encore contrebattue par des influences étrangères, il convient que nous fournissions à nos clientèles européenne et indigène les moyens de s'instruire en français. Les grands travaux qui doivent prochainement s'effectuer à Tanger, la construction d'un port, la construction du chemin de fer de Tanger à Fez, l'adduction des eaux vont amener un afflux considérable d'émigrants et de travailleurs. Il est nécessaire qu'ils trouvent dans nos écoles pour leurs enfants, la place qu'ils y désirent.

Le rapport de M. L. Marin est un exposé complet de la question.

Il rappelle d'abord la situation spéciale de Tanger d'après l'article 9 du traité franco-espagnol du 3 octobre 1904, le paragraphe 4 de l'article premier du traité de protectorat franco-chérifien du 30 mars 1912 et l'article 7 du traité franco-espagnol du 27 novembre 1912 et il parle ainsi du statut de Tanger :

Quant au statut de Tanger et de sa zone, les négociations se sont poursuivies à Saint-Sébastien et à Madrid en 1912, 1913, 1914 entre les délégués de la France, de l'Angleterre et de l'Espagne, plus particulièrement intéressées à l'élaboration du statut qui devait être soumis ensuite à l'adoption des puissances signataires de l'Acte d'Algésiras. Un accord était intervenu entre la France et l'Angleterre; l'entente paraissait imminente avec l'Espagne quand la guerre est survenue.

En conséquence, on ne peut encore, dans ces conditions, parler de la zone internationale, mais seulement de la « future » zone internationale de Tanger puisque le nouveau statut n'a pas été mis en vigueur.

En attendant ce nouveau statut, Tanger et sa banlieue demeurent, conformément aux traités, soumises à l'autorité exclusive du sultan, sous la seule réserve, d'une part, du maintien des Capitulations et, d'autre part, du Protectorat reconnu à la France sur le Maroc.

Ce protectorat pourrait, en droit, être exercé à Tanger par le gouvernement français comme dans la zone française.

Toutefois, si la France, dont le représentant à Rabat est ministre des Affaires étrangères du sultan pour le Maroc tout entier, exerce à Tanger les prérogatives auxquelles elle a droit de ce fait, elle s'est, en considération de l'article VII du traité franco-espagnol du 27 novembre 1912, gardée, par scrupule d'amitié envers sa voisine, de s'immiscer dans l'administration de la zone de Tanger.

Cette administration est exercée, comme elle l'était avant le traité de Protectorat, par le Makhzen et ses fonctionnaires.

M. Marin fait ensuite l'éloge de la colonie française de Tanger en citant la correspondance parue dans l'*Afrique française* et il souligne la nécessité d'ouvrir le plus tôt possible les nouvelles écoles primaires pour « donner à notre colonie française de Tanger les preuves de la bienveillance active du Parlement et aider au développement du rayonnement intellectuel et économique de la France aux portes de la Méditerranée et de nos grandes possessions ou protectorats d'Afrique. »

Chronique de l'Armée coloniale

Promotions. — Sont promus au grade de général de brigade, le colonel d'infanterie Mangin, les colonels d'infanterie coloniale Sicre et Savy.

Sont promus au grade supérieur, les lieutenants-colonels Goubeau, Pouget, de l'infanterie; Durand, de la cavalerie; Expert-Bezançon, Billotte, Porte, Pinchon, de l'infanterie coloniale; les chefs de bataillon de Renty, Jacob, de l'infanterie; Aymard, Cambay, Debailleul, de l'infanterie coloniale; le chef d'escadrons Gelin, de l'artillerie coloniale.

Médaille coloniale. — Par décret du 1er août, le droit à l'obtention de la médaille coloniale avec agrafe « Afrique Equatoriale Française » est acquis :

1° Au personnel militaire (européen et indigène) ayant servi en Afrique Equatoriale Française, pendant au moins deux mois, au cours de l'année 1913;

2° Au même personnel qui, n'ayant pas le minimum de séjour fixé ci-dessus, a été blessé ou a été l'objet d'une citation avec inscription au *Bulletin officiel*, au cours de la même période, pour faits de guerre.

Il est également acquis :

1° Au personnel militaire (européen et indigène) ayant servi en Afrique Equatoriale Française pendant au moins deux mois, au cours de l'année 1914;

2° Au même personnel qui, n'ayant pas le minimum de séjour fixé ci-dessus, a été blessé ou a été l'objet d'une citation avec inscription au *Bulletin officiel* au cours de la même période pour faits de guerre;

3° Au personnel militaire, français et indigène, ayant servi vingt jours au moins au Cameroun, à partir du 2 août 1914.

Les ayants droit à la médaille coloniale agrafe « Maroc » instituée par le décret du 30 juillet 1915 ou à la médaille coloniale agrafe « Afrique Occidentale Française » instituée par le décret du 1er août 1916 ne pourront prétendre au titre de 1914 à l'agrafe « Afrique Equatoriale Française » prévue par le présent décret.

Par décret du 1er août, le droit à l'obtention de la médaille coloniale avec agrafe « Afrique Occidentale Française » est acquis :

1° Au personnel militaire, européen et indigène, ayant servi en 1913, dans la Côte d'Ivoire;

2° Au personnel militaire européen ayant servi en 1913 dans la région militaire de la Guinée;

3° Au personnel militaire européen ayant servi en 1913 dans la zone saharienne, telle qu'elle est délimitée par la circulaire n° 206 du 4 octobre 1912, modifiée par la circulaire n° 10 du 13 janvier 1914 (Mauritanie, Haut-Sénégal et Niger, région de Tombouctou, territoire militaire du Niger) et dans les postes de M'bout et Aleg (Mauritanie) et de Gaoua (Haut-Sénégal et Niger);

4° Au personnel militaire indigène ayant participé d'une manière effective au combat de Liboirat (19 janvier 1913) et de Bou-Tellis (18 septembre 1915) (Mauritanie);

5° Au personnel militaire indigène et aux goumiers et partisans ayant pris part, d'une manière effective, aux opérations désignées ci-après :

a) Opérations dirigées par le capitaine Mangeot et le lieutenant Brisson, dans le Hodh, du 12 octobre au 31 décembre 1913;

b) Poursuite d'un rezzou effectués de Bou-Djébiha à El-Meghaitti par un détachement sous les ordres du capitaine Hartmann, du 10 au 21 novembre 1913, et combat d'El-Meghaitti;

c) Destruction d'un rezzou de Berabiches dissidents, du puits de Guir, le 27 août 1913, par un détachement sous les ordres de l'adjudant Escoubas;

6° Au personnel militaire, européen et indigène, aux gardes méharistes auxiliaires, interprètes et guides, ayant participé à la tournée de police dirigée au Nord de l'Adrar par le lieutenant-colonel Mouret, du 7 février au 28 mars 1913.

Il est également acquis :

1° Au personnel militaire, français et indigène, ayant servi vingt jours au moins au Cameroun, à partir du 2 août 1914;

2° Au personnel militaire, français et indigène, ayant séjourné au Dahomey, pendant deux mois au moins, entre le 23 janvier et le 4 mai 1914;

3° Au personnel militaire, français et indigène, ayant séjourné en Afrique Occidentale Française pendant deux mois au moins, entre le 1er mai et le 31 décembre 1914;

4° Au personnel militaire français et indigène, ayant séjourné au Tibesti en 1913 et 1914, pendant deux mois au moins;

5° Au personnel militaire, français et indigène, ayant séjourné dix jours au moins au Togo, en 1914;

6° Au même personnel qui, n'ayant pas le minimum de séjour fixé aux paragraphes précédents, a été blessé ou a été l'objet d'une citation avec inscription au B. O. au cours de la même période pour faits de guerre ou se rapportant à l'épidémie de peste.

Les ayants droit à la médaille coloniale agrafe « Maroc » instituée par le décret du 30 juillet 1915 ou à la médaille coloniale « agrafe Afrique Equatoriale Française », instituée par le décret du 1er août 1916, ne pourront prétendre, au titre de 1914, à l'agrafe « Afrique Occidentale Française », prévue par le présent décret.

BIBLIOGRAPHIE

Le port de la Côte d'Ivoire, par M. J. Renaud, ingénieur hydrographe en chef de la marine. — Masson, 120, boulevard Saint-Germain.

Nous avons fait connaître dans l'*Afrique française* (1913, p. 135) les conclusions de l'étude de la voie d'accès maritime à la Côte d'Ivoire faite par M. Aron, ingénieur des ponts et chaussées, puis par M. Renaud, ingénieur hydrographe en chef de la marine. La *Géographie* vient de publier (1916-1917, n° 1, p. 1) le rapport détaillé de M. Renaud et il en a été fait un tirage à part.

M. Renaud établit le port à Abidjan et donne deux solutions pour l'accès maritime, soit l'amélioration de l'embouchure du Comoé avec chenal maritime entre Moussou et Abidjan dans la lagune, soit un canal maritime à travers le cordon littoral à Vridi en face d'Abidjan. On sait que l'administration s'est prononcée pour la première solution.

Le Gérant : **J. Legrand.**

PARIS. — IMP. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

Nos 10 à 12

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

QUELQUES PROGRÈS EN AFRIQUE OCCIDENTALE EN 1915 ET 1916

1° Les travaux hydrauliques. — 2° Le commerce du bétail. — 3° Le Sisal. — 4° Les moyens de transport.

Malgré la guerre et parfois à cause d'elle, quelques progrès notables viennent d'être réalisés en Afrique occidentale ; les faits suivants m'ont particulièrement frappé.

1° *Les travaux hydrauliques.* — Depuis de longues années, on causait beaucoup de l'utilité, même de la nécessité, des irrigations au Sénégal et au Soudan ; quelques études préliminaires avaient été entreprises.

La région du lac Faguibine, lorsqu'elle a été récemment inondée, a une grande valeur culturale. En 1897, dernière année où elles ont pu être ensemencées, les Daounas auraient fourni 27.500 quintaux de blé, sans compter le mil et le riz (1).

Depuis la grande crue de 1894 (2), le Télé et et plus encore le Faguibine, n'ont reçu que de médiocres apports du Niger. La dernière crue du Faguibine a eu lieu en 1910 (1); dès 1913 les récoltes ont été médiocres dans le cercle de Goundam ; en 1914 et en 1915, elles ont manqué presque complètement, d'après les renseignements qu'a bien voulu me fournir M. de Loppinot, administrateur du cercle ; aussi les petits pains de blé (tacoula), qui en temps ordinaire se vendent couramment sur le marché de Tombouctou, y ont-ils fait défaut. En 1915, le Faguibine était complètement à sec même dans les fosses qui, en 1894, contenaient 30 mètres d'eau.

Un canal de médiocre importance réunissant le lac Fati au lac Télé permettrait d'assurer d'une manière régulière les crues du Télé et du Faguibine. Le projet sommairement indiqué, dès 1907 au moins, par Villatte a fait en ces dernières années l'objet d'études précises dues principalement à MM. Jhounès, Lacour et Vitalis. Il est d'une réalisation facile et peu onéreuse et sans doute son exécution ne tardera-t-elle pas beaucoup.

En attendant que soit fait ce canal, des travaux de moindre importance ont été achevés. On sait que le Télé et le Faguibine sont alimentés par plusieurs marigots dont les plus importants sont celui de Goundam qui se détache du Niger à 6 kilomètres en amont de Koriumé et celui de Koundi qui s'en sépare 60 kilomètres plus haut.

Sur le premier, les seuils de Dongoï et de Djindjin retardaient l'arrivée de la crue, l'eau ne pouvant les franchir que lorsque le Niger dépassait l'étiage de 2m50 ; quelques coups de mine ont permis de diminuer ce retard d'une quinzaine de jours. D'autres causes intervenaient dans les deux marigots ; la puissante végétation du Bourgou (*Panicum burgu*, A. Ch.) tendait à les envahir et diminuait la vitesse du courant : de plus, les quelques villages sonr'aï, établis sur leurs rives, avaient établi, pour la culture du riz, quelques barrages, naturellement mal étudiés et qui obstruaient les affluents du Télé. Quelques travaux de simple nettoyage, exécutés en 1915

(1) Villatte, *La Géographie*, XV, avril 1907, p. 253-260.
(2) Bluzet, *Bulletin de la Société de Géographie*, VIIe s. XVI, 1895, p. 285, 1 carte à 1/500.000 par Hourst et Bluzet.

(1) Salvy, *La Géographie*, XXII, décembre 1910, p. 397-408.

ont amélioré la situation : toutes les fosses du Faguibine ont été remplies et l'inondation s'est arrêtée à 25 kilomètres seulement de Ras-el-Ma, dépassant nettement la crue de 1910.

La quantité d'eau amenée au lac a été considérable ; plusieurs mesures prises en décembre, à Goundam, par M. Jhounès, ont donné un débit de 100 mètres cubes par seconde (soit 8.640.000 par 24 heures) ; même au plus fort de la crue, le débit a atteint 120 mètres cubes, ce qui est à peu près le débit moyen de la Seine à Paris (130 mc.). Cependant la crue du Niger en 1915 a été moyenne.

A la suite de la longue sécheresse des années précédentes (depuis 1910), le sol s'était desséché; toutes les parties argileuses présentaient des fentes larges de plusieurs décimètres et profondes de plus d'un mètre ; une grande quantité d'eau a été absorbée par la terre.

On peut donc penser qu'une crue même médiocre du Niger en 1916 suffirait à accroître encore la surface inondée du Faguibine et atteindrait peut-être les Daounas qui sont à sec depuis 1894.

Le canal Fati-Télé donnerait de meilleurs résultats ; la crue du Télé a commencé en septembre; l'étal a eu lieu vers le 23 décembre; la décrue a débuté, à l'entrée du Faguibine, à Bintagongo vers le 10 janvier. La crue du Fati est beaucoup plus précoce et débute habituellement en juillet ; le gain serait non plus de quinze jours mais de près de deux mois ; le débit du Niger semble trop considérable (1) pour que la saignée faite au lac Fatai puisse avancer l'époque de la décrue.

Quoi qu'il en soit des travaux futurs, les résultats acquis par le nettoyage de 1915 sont déjà importants : de larges surfaces de culture sont mises à la disposition des indigènes.

En dehors des plantes vivrières (mil, riz et blé) déjà signalées, le coton pousse très bien autour du Faguibine; l'élevage (bœufs, moutons et chèvres) y est prospère. Ce qui manque le plus, c'est certainement la main-d'œuvre toujours rare en Afrique. Les progrès de la motoculture permettent de croire que les grandes plaines qui avoisinent le Faguibine pourront être mises en valeur par un personnel restreint le jour où les capitaux métropolitains voudront s'intéresser aux colonies plus qu'à des pays étrangers, de sécurité parfois douteuse.

L'achèvement du chemin de fer de Thiès à Kayes est assez proche maintenant pour que l'on doive étudier pratiquement les entreprises possibles dans le bassin du Niger, dont l'accès sera devenu facile.

Au voisinage de Saint-Louis, un projet dont il était question depuis longtemps a été enfin réalisé : un barrage a été établi sur le Taouey qui relie le Sénégal au lac de Guiers. Le travail a été terminé en juillet 1916 ; il a coûté fort peu.

Ce barrage permettra de ne laisser entrer, dans le lac actuellement saumâtre, que les eaux douces qu'amène le fleuve pendant les hautes eaux; il sera facile d'en extraire complètement le sel dont la vente sera rémunératrice. Les importantes réserves d'eau douce contenues dans le lac pourront servir aux irrigations et à l'alimentation de Saint-Louis; il est permis de croire qu'elles pourront encore être envoyées plus loin.

2° *Le commerce du bétail.* — Depuis quelques années, la hausse du prix de la viande avait rendu nécessaire l'importation en France du bétail étranger. Quelques tentatives, mal étudiées, d'exportation de bétail vivant de l'Afrique occidentale, n'avaient donné que de piètres résultats. Des fabriques de conserves ou de viandes frigorifiées semblent préférables et, en 1914, deux sociétés avaient commencé la construction d'usines, l'une à Sotuba, près de Bamako, l'autre à Lyndiane, à 16 kilomètres en aval de Kaolack, sur le Saloum.

La première, à peine sortie de terre au début des hostilités, a, pour diverses raisons sans intérêt pour l'objet de cette note, dû suspendre son installation ; c'est une affaire à reprendre après la guerre.

La seconde a été achevée à temps et lorsque je l'ai vue, en juillet 1916, elle était, depuis de longs mois, en pleine marche. Même sans la guerre qui lui a amené un débouché considérable, sa réussite paraissait certaine. Je n'insiste ni sur les capitaux dont elle doit disposer, ni sur la compétence technique de ses dirigeants : ce sont conditions nécessaires à toute entreprise, et aux colonies plus qu'ailleurs.

Sa position géographique est excellente ; située sur le Saloum, des navires d'assez fort tonnage, calant 3 mètres, peuvent l'atteindre en toute saison. Le bétail, marchandise qui se transporte par ses propres moyens, peut venir de loin (1). Il est assuré de trouver sur place le pâturage et le foin nécessaires à son entretien, jusqu'au jour de l'abatage. Notons en passant que les importantes réserves de foin que possède l'usine ont été récoltées sur place ; en cas d'insuffisance, on pourrait leur adjoindre d'autres fourrages; la paille d'arachide, les niébés, qui ont un grand rendement, conviennent au bétail, qui accepte aussi les tiges de mil passées au coupe-racines.

Une des causes de la réussite de l'usine mérite une mention spéciale.

(1) Ce débit est mal connu ; il serait à Koriumé de 1.500 mètres cubes par seconde en juillet et août et de 9.500 en septembre d'après Mascart, in lieutenant de vaisseau JAIME, *De Koulikoro à Tombouctou, sur la canonnière* Le Mage, 1889-1890, Paris, s. d., p. 391. A Koriumé, la crue n'atteint son maximum qu'en décembre et janvier. En juin, le débit d'étiage à Tosaye serait de 85 mètres cubes. Lieutenant de vaisseau MILLOT, *Annales de Géographie*, XXII, janvier 1913, p. 92.

(1) Sur certaines pistes, les points d'eau permanents sont éloignés et obligent le bétail à des étapes très dures pendant la saison sèche. Elles seront prochainement améliorées par le forage de puits (*Rapport d'ensemble* 1912, p. 284 ; 1913, p. 571). On prévoit aussi des réserves de fourrages secs en certains points. Les zébus provenant du Nord que j'ai vu près de Kayes à la fin de la saison sèche étaient en très belle forme, contrairement à ceux que l'on rencontre au voisinage de Thiès; les graminées à tiges pleines du Sahara et du Sahel, contiennent sans doute des réserves qui leur permettent de conserver une grande valeur nutritive, même lorsqu'elles sont sèches. L'achèvement du Thiès-Kayes simplifiera singulièrement le transport du bétail.

Lyndiane occupe un millier de Noirs (1). La réunion d'un aussi grand nombre d'indigènes était chose délicate ; on pouvait craindre aussi qu'il ne soit pas facile de les astreindre à un travail régulier. Il y a eu une légère alerte à l'époque des semis : tous voulaient quitter l'usine et aller travailler leurs lougans. Il a fallu leur faire comprendre qu'avec les salaires assez élevés qu'ils touchent, ils avaient intérêt à acheter leurs vivres ; pour satisfaire en même temps à leurs instincts ancestraux de cultivateurs, on leur a donné, près de l'usine, des terrains où, avec l'aide de leurs familles et en utilisant leurs heures de repos, ils puissent faire quelques récoltes. Cela n'a pu réussir que parce que le commandant du cercle s'intéressait au développement industriel du Sine-Saloum et qu'il avait aussi une grosse influence personnelle sur ses administrés.

Pour qui connaît les Noirs, la mise sur pied rapide d'une usine aussi importante est presque une révolution.

L'usine de Lyndiane est maintenant en pleine production ; celle de Bamako sera probablement reprise et il est vraisemblable que d'autres usines se créeront pour exporter de la viande frigorifiée ou des conserves.

Certains esprits timorés craignent que le troupeau des bovidés de l'Afrique occidentale ne soit rapidement ruiné par cette nouvelle industrie. Les données statistiques permettent de répondre.

Rappelons d'abord que (2) au Nord du 14° de latitude, on trouve surtout des zébus ou bœufs à bosse qui mesurent 1m,40 au garot et peuvent atteindre un poids de 350 à 400 kilogrammes. Au Sud du 14° on rencontre surtout des bœufs sans bosse (races Bambara, Djakore, Kétedji) de plus petite taille (1m,10 à 1m,20) et dont le poids n'arrive qu'à 300 kilogrammes. Quelques races sont encore plus petites (race des lagunes, race n'dama) qui ne mesurent guère que 0m,90 à 1 mètre. Ces dernières races ne sont représentées que par un petit nombre d'individus. Dans la zone forestière, le gros bétail fait totalement défaut.

Quant aux données statistiques, les premiers chiffres indiqués ont été, et de beaucoup inférieurs à la réalité ; on a fait preuve d'un pessimisme assez rare en matière coloniale : il y a une douzaine d'années, le Dr Decorse estimait à 40.000 au plus le nombre de bœufs que pouvait nourrir le territoire du Tchad ; dans son dernier rapport, le général Largeau (3) donne les résultats du recensement de 1913 : 559.000 bovidés, dont 350.000 vaches et il ajoute que « bien des tribus nomades ont réussi à nous dissimuler la majeure partie de leurs troupeaux. »

(1) Mentionnons en passant que des marais salants viennent d'être installés à Kaolak ; à certains moments, ils occupent jusqu'à 300 ouvriers.

(2) C. Pierre, *L'Elevage en Afrique Occidentale Française*, Paris, 1906. En réalité, les races africaines sont encore mal connues ; la limite du 14° est trop schématique ; Ces indications sont toutefois suffisantes pour l'objet qui nous occupe.

(3) Largeau, Le territoire militaire du Tchad en 1913, *Bull. Com. l'Afr. fran., Rens. Col*, mai 1916, p. 125-141, p. 138. — Dans son rapport précédent (1912), Largeau évaluait le cheptel bovin seulement à 340.000 en 1910 à 395.000 en 1911. *Id.*, février 1913, p. 76.

Pour l'Afrique occidentale, un premier recensement a donné 1.500.000 bovidés en 1905 ; en 1908, le chiffre est monté près de 5 millions ; en 1912, à 5 millions. Dans ce dernier accroissement, le Haut-Sénégal-Niger figure pour 600.000 et le Sénégal pour 200.000 (1). Pour la Mauritanie et le territoire du Niger (région de Zinder), les chiffres même approximatifs font encore défaut. On peut donc tabler largement sur 6 millions de bovidés. Le *Rapport d'ensemble* 1912 (p. 283) donne des précisions pour le Sénégal : il y aurait 60.000 taureaux, 128.000 bœufs et 395.000 vaches ; le croît serait de 132.000, soit environ 1/5. En admettant que cette proportion qui semble un peu forte, soit applicable à toute l'Afrique occidentale, le croît serait supérieur au million. En 1914, la France possédait 14 millions de bovidés ; 2 millions étaient abattus ou exportés sans qu'il y ait diminution du cheptel (2) ; en admettant la même proportion (1/8) pour l'Afrique, cela nous donnerait encore une disponibilité de 850 mille bœufs par an.

La consommation locale est faible ; les éleveurs (Peuls, Maures et Touareg) mangent peu de viande ; les agriculteurs sédentaires en sont très friands, mais obligés de l'acheter, ils doivent se restreindre. D'après le *Rapport* 1912, la consommation annuelle des 1.250.000 habitants du Sénégal serait d'environ 20.000 bœufs dont 5.000 pour Dakar, Saint-Louis et Rufisque. Cela donne moins de 200.000 pour les 10 millions d'habitants de l'Afrique occidentale. Les chiffres relatifs aux statistiques françaises donneraient un chiffre plus élevé (500.000) mais qui semble plus loin de la réalité.

L'exportation est assez active ; d'après les *Rapports d'ensemble*, il est parti de Dakar à destination, surtout de Bordeaux, des îles du Cap-Vert et des Canaries, 248 bœufs en 1910, 11.810 en 1911, 12.580 en 1912 et 20.545 en 1913. Cette exportation de bétail sur pied ne donne que des résultats médiocres et ne semble pas destinée à s'accroître. Le principal commerce a lieu vers les pays de la zone forestière : la Haute-Guinée a exporté en 1912, 10.000 bœufs, dont 9.600 à Sierra-Leone ; en 1913, 12.500. Pour le Haut-Sénégal-Niger la statistique de 1907 indiquait 24.000 bœufs à destination de la Côte d'Ivoire et de la Gold-Coast ; Meniaud (3) donne 40.000 : dans les *Rapports* plus récents (1911-1913) les chiffres officiels varient entre 70.000 et 75.000. La frontière est mal surveillée et il est probable que les exportations réelles dépassent 100.000.

Le Haut-Dahomey, qui possède 136.000 bœufs (1912 ; 117.000 en 1913) en exporte 5 à 6.000 vers le Togo et la Nigéria qui est surtout cliente du territoire de Zinder (4).

(1) Le gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française, *Rapport d'ensemble annuel*, 1912, Paris 1915, p. 139.

(2) H. Hitier, Les réserves du bétail dans le monde, *Annales de Géographie*, mars 1916, p. 81-96.

(3) Meniaud, *Haut-Sénégal-Niger, Géographie économique*, Paris, 1912, II, p. 51.

(4) Le *Rapport d'ensemble* 1913, p. 676 donne pour l'exportation du territoire militaire en Nigéria 7.785 bœufs en 1912, 12.000 en 1913 ; ces chiffres sont certainement trop faibles.

A côté de l'exportation (150.000) et de la consommation indigène (200.000), il faut tenir compte des dégâts sans doute assez considérables, causés par les fauves, la grande hyène et le lion surtout. Il est difficile de mettre un chiffre.

Les épizooties sont parfois meurtrières : la Guinée en un an aurait perdu 250.000 bœufs sur les 400.000 qu'elle possédait (*Rapport d'ensemble* 1913, p. 355). Mais on est armé contre les deux principales, le charbon et la péripneumonie. Le charbon paraît fréquent surtout en Haute-Guinée où les indigènes qui avaient reconnu la valeur de la vaccination jennérienne chez l'homme ont accepté très volontiers l'immunisation de leur bétail; en 1912 (*Rapport d'ensemble*, 1912, p. 445) sur des milliers de bœufs amenés, 351 seulement ont pu être vaccinés faute de produits; pour la péripneumonie, les Maures pratiquent depuis longtemps une vaccination grossière qui donne quelques résultats (Pierre, *l. c.* p. 258). Aussi en 1913, (*Rapport d'ensemble*, p. 606), plus de 50.000 vaccinations correctes furent-elles faites, sans aucune opposition des indigènes, dans les cercles de Kayes, Kita, Nioro, Goumbou, Sokolo et Segou, sous la direction du chef du service zootechnique, qui put initier de nombreux indigènes à une bonne technique.

La lutte contre certaines épizooties est donc assez facile à organiser; elle exigera surtout un renforcement du personnel vétérinaire qui est encore actuellement en nombre tout à fait insuffisant.

En résumé, le croît du troupeau dépasse 800.000 têtes; l'exportation vers les colonies côtières et la consommation locale en absorbent moins de 400.000. Il reste au moins entre 4 et 500.000 bœufs à la disposition des fauves, des maladies et des industriels. L'administration peut restreindre la part des deux premiers (1).

Les moutons et les chèvres sont très nombreux, mais les données sont encore très imprécises et l'on n'en peut rien déduire de certain. La question a d'ailleurs moins d'intérêt au point de vue de l'alimentation européenne. Elle importe surtout pour le commerce de la laine qui, en Afrique, est encore à ses débuts.

3° *Le Sisal.* — A la suite d'études faites à la station agronomique de Koulikoro, une concession de 400 hectares à Dar-Salam, à 15 kilomètres de Kayes, était en 1907 complantée en sisal ; depuis, sa superficie a été accrue (2). Après des débuts pénibles, l'exploitation a été reprise d'une manière scientifique par un technicien compétent; un nombre respectable de tonnes a pu être vendu en France dans des conditions rémunératrices.

La réussite est dès maintenant assurée; aussi, au voisinage de Dar-Salam, sont venus se grouper trois autres concessions.

Elles sont loin d'occuper, entre le Sénégal et la voie ferrée de Kayes à Ambidédi, toute la surface favorable à la culture de ce textile très recherché ; il y a place pour d'autres entreprises (1).

4° *Les moyens de transport.* — On sait à quel point les moyens de transport sont défectueux en Afrique; la plupart des produits d'exportation sont de valeur médiocre et ne supportent que difficilement un transport onéreux. A part quelques tronçons de chemin de fer et des voies fluviales inutilisables une partie de l'année, le portage à tête d'hommes ou à dos de bœufs ou d'ânes est jusqu'à présent le seul procédé employé.

On a attelé des bœufs à la station agronomique de Koulikoro et chez les Pères Blancs à Kita ; on a transporté, dans des charrettes à bras, du karité de San au Niger. Ces essais ont été arrêtés par l'insuffisance des routes.

Depuis quelques années, le problème a pris un nouvel aspect : en 1912, au Dahomey, on a inauguré un service d'automobiles reliant le terminus du chemin de fer au Niger (500 kilomètres) (2). En mars et avril 1913 (3), M. Henry faisait, assez péniblement, le trajet Ségou-San-Ouagadougou-Gaoua-Sikasso-Bougouni-Bamako; en décembre 1913 et janvier 1914, M. le gouverneur Clozel (4) allait de Sansanding à Oualata et ne rencontrait de difficultés, pendant une quinzaine de kilomètres, que dans les dunes voisines d'Oualata ; le reste du temps, il marchait à une vitesse moyenne de 40 kilomètres. En 1915, M. le gouverneur Angoulvant a pu, avec un autocamion assez lourd, se rendre de Bouaké à Bamako. En 1916, le commandant Digue a suivi à plusieurs reprises la route Koulikoro-Ségou-San. En juin de la même année, le directeur des usines de Lindiane a pu aller de Kotiari à Kayes à une vitesse de 35 kilomètres; les pluies avaient commencé et la traversée des rivières a seule présenté quelques difficultés.

Ces divers essais ont montré que, pendant la saison sèche tout au moins, un grand nombre de routes étaient praticables aux automobiles ; aussi est-il question d'établir un service régulier entre Ambidédi (à 43 kilomètres de Kayes) et Kotiari, terminus actuel du Thiès-Kayes, et peut-être un autre entre Koulikoro, Ségou et le Mossi (5).

Ce ne serait évidemment qu'un premier pas; les routes, dans la majeure partie du Soudan, en saison sèche, sont bonnes, sauf quelques parties très ensablées ; il suffit pour les créer d'abattre quelques broussailles et quelques arbres ; la tra-

(1) Les Epizooties sont à craindre lorsque le bétail est mal nourri ; des réserves de fourrages peuvent éviter l'état de misère physiologique qui, en certaines régions, sévit sur les troupeaux à la fin de la saison sèche, et en fait une proie facile pour toutes les maladies.

(2) J. Meniaud, *Haut-Sénégal-Niger, Géographie économique*, Paris 1912, I, p. 368.

(1) Le Yucatan exporte annuellement 100.000 tonnes de fibre de sisal et il y a d'autres centres de culture, notamment l'Est-Africain allemand.

(2) Le *Rapport d'ensemble*, 1912, p. 88, annonce la création d'une route praticable aux automobiles entre Dassi, Zoumi et Djougou : tous les ouvrages d'art de cette route sont définitifs.

(3) *Bullet. du Comité de l'Afrique française*, août 1913, p. 311.

(4) *Bullet. du Comité de l'Afrique française*, avril 1914, p. 148.

(5) La tentative faite autrefois pour relier le terminus du Kayes-Niger à Bamako était prématurée; son échec est dû à la qualité médiocre des automobiles qui étaient alors à leur début.

versée des rivières à sec est facile et leurs berges peuvent en général être aménagées sans gros effort. Pour les rendre praticables en toute saison, les dépenses seront plus considérables; les parties argileuses nécessiteront un empierrement sérieux et des ponts devront être établis sur les cours d'eau. Ce gros effort serait inutile pour les routes de Kotiari à Ambidédi ou de Bamako au Mossi, qui sont voisines de chemin de fer en construction ou en projet. Il faudra le réserver à l'établissement de quelques bonnes routes perpendiculaires aux voies ferrées et aux fleuves navigables, c'est-à-dire pratiquant à peu près Nord-Sud.

On peut espérer toutefois dès maintenant que ce développement de quelques routes permettra de reprendre avec plus de suite les essais tentés avec des voitures attelées de bœufs (1); ce serait déjà un gros résultat.

Notons enfin pour terminer, le développement pris par les motocyclettes qui peuvent se contenter des pistes indigènes; grâce surtout aux Pères Blancs, elles ont pénétré dans toute la boucle du Niger, jusqu'à Niamey.

R. Chudeau.

(1) Les roues et les essieux paraissent difficiles à fabriquer sur place; tout le reste de la voiture peut être établi par les moyens locaux.

L'ACTION DE L'ESPAGNE AU MAROC

Un important débat a eu lieu au début d'octobre à la Chambre espagnole sur la question du Maroc.

Nous en donnons ci-après la traduction intégrale :

Séance du 2 octobre 1916.

M. le Président. — M. Ayuso a la parole pour développer l'interpellation qu'il a annoncée.

M. Ayuso. — Messieurs les députés, l'heure est enfin arrivée de parler de l'action espagnole au Maroc, en la généralisant dans toute son importance, en la précisant sur les points qui certainement présentaient plus d'actualité avant la clôture des Cortès. Tout est bien qui finit bien, dit le proverbe, et en n'importe quel moment nous pourrions accuser ce gouvernement qui est la continuation du précédent et même de tous les précédents, de l'échec que l'action de l'Espagne au Maroc a subi, subit et ce qui est encore plus triste, à en juger par les documents, subira aussi à l'avenir. C'est-à-dire qu'il n'y a pas de remède et que notre action en Afrique est vraiment humiliante; elle est la dernière preuve de l'incapacité de notre pauvre nation en matière coloniale.

On m'a prié d'ajourner cette interpellation en raison de l'accident qui, malheureusement, est arrivé à M. le ministre des Affaires étrangères. Nous attendons depuis tant de mois que je n'ai pas cru opportun, que je n'ai pas cru prudent de retarder plus longtemps mon interpellation. Ce malheureux accident que nous regrettons tous — et je suis sûr d'être l'interprète des sentiments de cette assemblée — m'oblige à toucher le moins possible à tout ce qui se rapporte au département des Affaires étrangères, relativement à l'action de l'Espagne au Maroc.

Mais l'histoire est longue et il me faudra lasser l'attention de la Chambre en lisant quelques données, documents, lettres, renseignements et notes, que des personnes très patriotes et très autorisées, connaissant bien le pays et toute notre politique, m'ont envoyés de là-bas, croyant que j'allais développer mon interpellation, et je réclame sinon votre attention, ce qui serait trop exiger de cette Assemblée, du moins votre indispensable bienveillance. Je demande en même temps au gouvernement qu'il prenne note de mes assertions et qu'il les démente et les rectifie s'il y a lieu; soyez assurés que je n'apporterai pas ici celles que je n'ai pu vérifier, que je serai sobre, aussi sobre au point de vue patriotique, que vous le désirerez, mais que je ne tairai rien de ce que je dois dire dans l'intérêt de l'Espagne et de la colonisation.

Tout le monde aura été choqué de ce que nous pourrions appeler le peu d'empressement — certains diront la peur du gouvernement — à accepter l'interpellation ou à indiquer la date à laquelle je devais la développer. Tantôt il était inopportun et antipatriotique de parler de cette question-là, nos troupes poursuivaient leur œuvre en Afrique; on ne possédait pas ici d informations digne de foi, les journaux exagéraient; quant à nous, nous étions en quelque sorte des agitateurs qui sans raison aucune et avec un oubli incontestable des attributions normales du Parlement voulions obliger le gouvernement à traiter une question qui, par patriotisme, devait être débattue au moment opportun; tantôt c'était la maladie d'un des très dignes membres du gouvernement, ce qui nous obligeait à différer notre action, à garder le silence; enfin cette attitude que j'ai qualifiée et que je continue de qualifier de fuite du gouvernement et qui nous a lâchés avec notre interpellation annoncée et acceptée mais qui ne pouvait être développée, alors que M. Silvela invoquait dans des termes pittoresques l'inévitable effet des vacances d'été. Nous en sommes là et quand j'ai appris que la présidence de la Chambre avait, je ne sais si c'était officieusement ou non, déclaré à la presse qu'il n'y avait ni question annoncée, ni interpellation annoncée, j'ai dû prendre la parole le premier jour de cette session des Cortès pour dire :

L'interpellation sur le Maroc est réellement annoncée et acceptée; je suis prêt à la développer et M. le président du Conseil des ministres m'a dit que je pourrais le faire alors. En ce moment-là, sans aucune donnée, sans aucun document, je me disposai à développer mon interpellation. Pour me montrer accommodant et accéder aux demandes et invitations de MM. le président du Conseil et le président de la Chambre, j'ai dû ajourner l'interpellation jusqu'au jour où pouvaient être ici présents les ministres des Affaires étrangères et de la Guerre. Je vois à son banc M. le ministre de la Guerre, digne représentant du gouvernement et l'heure est venue où je puis faire appel à votre attention en vous exposant des choses du Maroc qui sont toutes typiques et qui toutes viennent corroborer notre thèse; la thèse qu'ont soutenue les gauches par l'éloquent organe de M. Rodès, en donnant la seule solution qui nous paraît compatible avec les intérêts et les besoins de l'Espagne et même avec la dignité nationale : à savoir l'abandon absolu de toute la zone de protectorat qui nous a été attribuée, nous ne savons par quel traité, ni en vertu de quelle convention internationale que vous nous avez cachés jusqu'à maintenant.

Ce que j'ai à dire au sujet de la politique internationale relative au Maroc, ne se rapporte pas seulement à celle de ce gouvernement-ci, mais à celle du gouvernement conservateur précédent; à celle de l'ancien gouvernement libéral et à celle de tous les gouvernements qui se sont succédé depuis que nous avons pénétré en Afrique avec des intentions civilisatrices. Des intentions civilisatrices à nous qui, dans les endroits où nous dominons depuis des siècles, n'avons pu jusqu'à ce jour organiser les institutions civiles, parce que nous n'avons pas établi l'*Ayuntamiento*, qui est la règle et le modèle de toutes les municipalités espagnoles, et nous avons si bien échoué que l'on est parvenu de temps à autre seulement par une gracieuse concession du gouvernement à faire enfin intervenir les représentants des forces non militaires dans ces fameuses assemblées administratives!

Dire que nous allions *civiliser*, nous qui, je le répète, n'avons pas su organiser les institutions civiles dans les possessions espagnoles, c'était employer un mot impropre manquant de signification et de fond. Malgré cela on nous a fait taire en nous promettant que l'Espagne allait accomplir une mission civilisatrice, remplir un mandat de l'Europe, de cette malheureuse Europe qui, dans certains moments, donne si peu de preuve de sa civilisation. Mais enfin nous sommes au but et nous voici au Maroc; et nous décidons, je ne sais par quel règle de trois, de pénétrer en Afrique au delà de l'endroit où nous aurions dû déjà avoir pénétré et je ne dis pas cela sans rime ni raison. Après la première politique, la politique néfaste de ce gouvernement mauriste qui se traduisit tantôt par des réclamations lyriques et tantôt par des imprévoyances tragiques, l'Espagne put, jusqu'à un certain point, respirer un peu à l'aise, étant sûre que ce n'était ni une pénétration militaire ni une guerre que nous allions entreprendre au delà des places fortes espagnoles. On promit à l'Espagne que notre pénétration serait aussi pacifique que possible, que notre action en Afrique serait une action civilisatrice et libérale; que nous donnions un exemple de tolérance à tous les points de vue et que nous oubliions pour un moment ces très fameux obstacles traditionnels que le fils de l'ex-président du Conseil des ministres a signalés dans un ouvrage connu de tous.

A l'époque où nous n'étions pas encore arrivés à Tétouan et que, par ce que l'on sait, nous ne pensions pas encore y aller, c'était pour l'Espagne et pour les Espagnols un gage d'honneur, d'orgueil et de tranquillité, que de résider dans cette ville.

Quand on parlait du consul, sans ajouter la nationalité qu'il représentait, on savait déjà qu'il s'agissait du consul d'Espagne, l'arbitre le plus respecté, le plus recherché, dans tous les différends. On craignait et l'on respectait la garnison espagnole de Ceuta; sans aucun sacrifice pour le Trésor, puisque le Makhzen payait jusqu'aux instructeurs du Tabor; l'Espagne était tranquille et les Espagnols satisfaits pouvaient circuler dans toutes les régions marocaines. La politique changea, nous ne savons pourquoi; mais si, nous savons pourquoi, à cause du désordre initial et du désordre subséquent que nous avons introduit, qui est le caractère normal de notre conduite et qui continuera de l'être, parce qu'il ne me semble pas qu'il y ait jusqu'à cette date des signes d'amélioration et d'amendement. Nous sommes arrivés à Tétouan et l'entrée pacifique des Espagnols à Tétouan a coïncidé avec les premiers échecs, avec les premières inquiétudes, avec les premières dépenses et les premiers chagrins que l'Espagne a eus durant la période de sa colonisation marocaine. On ne pouvait même pas sortir de Tétouan à n'importe quelle heure; Tétouan était bloqué par les tribus limitrophes; Tétouan espagnol, capitale de la Résidence du Protectorat entièrement enveloppée par l'ennemi. Avec la prise de Tétouan ont coïncidé le gaspillage de l'argent dans tous les services de notre Protectorat, l'augmentation des dépenses prévues et de quelques autres que, sous forme de crédits extraordinaires, nous avons accumulées en Afrique, le discrédit de notre justice, ce qui est le plus important, poussé à un tel point que n'importe lequel de nos tribunaux municipaux tant discrédités mériterait de la part du Maroc plus de respect que la fameuse cour de Tétouan, appelée par tout le monde, la *Cour de Potus (M. Quejana prononce des paroles que l'on ne perçoit pas clairement.)* M. Quejana doit savoir quel est cet individu. (**M. Quejana**. — J'ai demandé qui c'était, parce que je n'avais pas entendu), ex-consul d'Espagne, procureur de la Cour et personnage qui évidemment a là-bas plus d'importance qu'un khalifa. Son nom désigne la Cour qui est complètement discréditée comme probablement beaucoup d'autres cours d'Espagne.

M. le Président. — Revenons au Maroc!

M. Ayuso. — Bien que ce soit un peu loin, ce sont des autorités espagnoles, des juges et des magistrats espagnols qui administrent là-bas la justice. Ne vous inquiétez pas, Monsieur le Président, nous parlerons avec clarté et avec précision.

M. le Président. — Je ne m'inquiète de rien.

M. Ayuso. — Une autre affaire déplorable, qui s'est appelée l'affaire *des nationalisations*, a coïncidé aussi avec cette pénétration et le blocus de Tétouan qui en fut la conséquence, ainsi qu'avec le discrédit de la justice espagnole. Pour une somme d'argent déterminée, Juifs, Maures et tous ceux qui avaient *le moyen* de remettre une somme pour acquérir notre nationalité étaient naturalisés espagnols. Il reste encore des vestiges de ce scandale dans les tribunaux des Canaries. Et ainsi, c'est par tous ces actes qu'il ne faut pas, il est juste de le dire, attribuer seulement au pouvoir militaire, mais qui pénétrèrent là-bas avec l'Espagne et au nom de l'Espagne, que nous avons commencé l'exercice du Protectorat au Maroc et cela principalement à Tétouan. Alors a surgi — et il ne pouvait en être autrement — le conflit entre nos autorités militaires et civiles, représentées toutes par le haut Commissaire et les autres généraux chargés de veiller sur une grande partie du territoire marocain. Et il est arrivé — non pas sous votre administration, mais sous celle du gouvernement précédent — que la politique du Haut Commissaire, du Résident à Tétouan, était contrariée à Larache par un autre général; et si un général, le Haut Commissaire, cherchait par tous les moyens à se procurer l'amitié de Raisouli, cette tentative de rapprochement avec Raisouli, de la personnalité, de la *haute personnalité* duquel nous parlerons tout à l'heure, était aussi contrariée à Larache par un autre général. Rappelez vous que la dualité de ces autorités, l'autorité de Tétouan et celle de Larache, est de notoriété publique et ne constitue pas une nouvelle pour le Parlement.

Ce n'est pas la première fois que les gouvernants, les secrétaires de Cabinet, les Ministres de la dynastie de Bourbon, font des traités dans ce genre. Si vous voyiez comment, au commencement du siècle passé, capitulait Sa Majesté catholique Ferdinand VII, roi d'Espagne, avec Sa Majesté, je ne sais comment dire, José Maria le *Précoce*. sous les murs de Cordoue, l'un des contractants s'appelait l'un, celui de Ferdinand VII, représentant du roi d'Espagne, l'autre qui assistait en personne au traité, s'appelait roi de la Sierra Morena et si vous voyiez comme tout cela revit et ressuscite dans les archives de la chancellerie royale de Séville, vous constateriez que cela n'est pas nouveau, que nous n'avons pas beaucoup progressé relativement au procédé d'alors; que les rois de la Sierra Morena maintenant dans le Mogreb s'appellent d'une autre façon et que les représentants de Sa Majesté catholique continuent d'être les mêmes pour ces traités.

Enfin les partisans de l'alliance, appelons-la ainsi, de l'alliance avec Raisouli, investi ensuite de l'autorité de chérif, finirent par l'emporter. Le *brave chérif*, c'est ainsi qu'on l'appela dans un télégramme officiel que j'ai eu à commenter au milieu des protestations de toute cette *garde noire*, je ne sais si elles étaient légitimes, du moins elles étaient très bruyantes, quand on lut ici le premier télégramme des événements de Biut, le chérif Raisouli a pu s'imposer et depuis qu'on l'a considéré dans ce grand désordre politique, tantôt comme allié ou comme auxiliaire de nos forces en Afrique, tantôt comme chef pour ainsi dire indépendant qui travaille pour son propre compte et qui soumet aussi pour son propre compte quelques tribus, qui fait ce qui lui plaît sans attendre la sanction, ni même l'approbation du Haut Commissaire, depuis lors Raisouli est quelque chose comme le symbole et l'incarnation de toute notre pénétration pacifique au Maroc.

Depuis le traité avec Raisouli, il nous est arrivé ainsi de faire un contrat, c'est le mot, de faire un contrat pour le libre passage par le Fondak en payant 600.000 pesetas aux Maures qui gardaient ce passage. Nous dirons ce qu'il y a de vrai dans tout cela, je suis parfaitement documenté et sachez que mes renseignements procèdent toujours d'une source officielle. Ce passage qui, avant l'arrivée des Espagnols à Tétouan, était gardé par un caporal et quatre askaris et qui ne fut jamais le théâtre d'un acte de violence, immédiatement après notre pénétration en Afrique et la conquête pacifique de Tétouan, ne nous coûtait rien moins que la bagatelle de 600.000 pesetas, payés à une tribu.

Je sais déjà que l'on va me dire que c'est inexact, que l'on va me dire que ces 600.000 pesetas existaient uniquement dans le cerveau un peu malade de quelque corres-

pondant, parmi ceux qui de Tanger renseignent notre presse, mais s'il en était ainsi, M. le Ministre de la Guerre, comment justifier l'emploi de cette somme qui figure au budget des dépenses secrètes? Comment justifier ensuite la conduite de certains autres Maures, les Biuts, entre autres, qui réclamaient leur part et qui voulaient autant pour accorder le libre passage par la route de Ceuta à Tétouan?

Voici encore d'autres vérités. C'était à une époque antérieure au gouvernement conservateur, M. Dato ne siégeait pas comme président au banc des ministres. Néanmoins les conservateurs avaient été accusés, dans un ouvrage très connu, de M. Gonzalès Hontoria, de certaines imprévoyances, de certains manques de préparation et de bien d'autres choses qu'il attribuait au défaut d'initiative, au défaut de plan et de méthode dans notre pénétration pacifique au Maroc.

Tout ce premier mouvement des Espagnols contre les Wadras a coïncidé avec un autre, je ne sais si je dois dire politique ou économique — ce dernier terme serait plus approprié — qui les arrêta en chemin plus de trois mois ou environ trois mois et qui eut pour résultat un fameux télégramme dans lequel le haut commandement disait au gouvernement espagnol que depuis lors c'était une heureuse Arcadie, que l'on n'aurait pas à répandre le sang, que l'on n'aurait à faire aucun sacrifice, que le passage par le Fondak était assuré et que la route de Tétouan était libre. « Qu'est-il arrivé alors ? Il est arrivé qu'un certain nombre des Biuts qui acceptaient la protection de l'Espagne, bien que toujours ennemis de Raisouli, vinrent à Madrid (c'étaient des amis du Maure Ninagre qui formaient la commission venue ici) à l'époque où vous étiez ministre de la Guerre et M. le comte de Romanonès, président du Conseil des ministres, et ils offrirent, entendez-le bien, ils offrirent leur collaboration et une harka pour établir là-bas une sorte de police indigène qui garantirait le libre passage de Ceuta à Tétouan et qui préserverait et défendrait même les troupes espagnoles contre les agressions possibles des Maures de l'intérieur. Je ne sais quelle réponse M. le président du Conseil des ministres, M. le ministre des Affaires étrangères et M. le ministre de la Guerre ont pu donner à leur proposition ; ce qui est certain, c'est qu'ils s'en allèrent très découragés et très dégoûtés et que le retour des Biuts au Maroc coïncida avec les premiers symptômes de rébellion et les premières agressions contre les personnes qui se rendaient de Ceuta à Tétouan.

Un des autres faits qui démontre l'exactitude de ces renseignements, c'est que, au moment où les forces espagnoles étaient sur le point de châtier les Wadras (vous voyez, Messieurs, que je parle de la période antérieure du gouvernement libéral, elles reçurent l'ordre de suspendre tous leurs efforts, de retourner à leur garnison et alors aussi un certain nombre de Maures, amis de l'Espagne, furent convaincus par 600.000 et quelques... raisons de la nécessité du libre passage par le Fondak et, en effet, dans la *Gaceta* du 27 juillet, figurent comme fonds secrets les 600.000 et quelques pesetas dont la destination ne peut être autre que celle indiquée, parce que nous n'avions alors aucune autre affaire politique non divulgable à opérer au Maroc, à moins que l'on ne me prouve le contraire.

Avec ce premier travail de persuasion au moyen des 600.000 et quelques raisons a coïncidé un article de la *Epoca*, article signé par un M. XXX (dans ces trois inconnues l'opinion publique a voulu voir la signature d'un général espagnol) dans lequel on ne disait rien moins que ce qui suit :

« Nous insistons sur ce fait que ce n'est pas en sa qualité de *chérif* que Raisouli pourra s'imposer aux tribus, sans leur garantir qu'il n'y aura pas de troupes chérifiennes établies en permanence dans le territoire ou que tout au plus elles le traverseront et cela peu fréquemment. »

Et voici ce qu'ajoutait ce prestigieux général, en supposant que ce fût un prestigieux général, ou bien l'inconnu XXX ; ce qui revient au même, parce que le fait est que ces paroles accueillies par la *Epoca*, organe officiel du parti conservateur, ont réellement leur importance.

« C'est là une question difficile et qui demande du secret pour que le prestige et le relief de Raisouli ne nuisent pas à ceux de l'Espagne. » C'est-à-dire que l'on craignait alors pour le parti conservateur ou au moins pour les informateurs officiels que le prestige de Raisouli ne devînt avec le temps un danger pour le prestige de l'Espagne parmi ces tribus-là.

On obtint donc le passage par le Fondak, ce passage par le Fondak fut vanté aussi et je regrette que l'instigateur, je ne sais s'il en est l'auteur, de ces articles très savoureux de la *Correspondencia militar* ne soit pas à la Chambre et ce serait accaparer et trop longtemps lasser l'attention de la Chambre si je lisais en ce moment ces commentaires.

Il n'est resté cependant dans le Fondak aucun soldat espagnol, aucune garde espagnole ; l'armée n'avait en sa possession ni position, ni hauteur ; les seuls qui étaient restés pour garantir le passage par le Fondak, alors comme maintenant, et je crois que ce sera toujours, étaient les Maures dévoués à Raisouli, qui imposaient à tous ceux qui voulaient passer par le Fondak un permis spécial émanant de l'état-major de Tétouan, qui était revisé ensuite, comme il continue de l'être, au pont de Busfeja par les troupes espagnoles et celui qui n'en avait pas un de régulier lui permettant de passer par le Fondak, les Maures dévoués à Raisouli le faisaient retourner à Tétouan bon gré, mal gré. Je suis sûr que vous ne me démentirez pas.

Ces Maures qui restaient pour garantir le passage par le Fondak étaient attachés à Raisouli et alors que Raisouli n'avait fait aucun acte de soumission envers le khalifa ; vous entendez bien, je ne dis pas envers l'Espagne qui avait fait un traité avec lui, en lui accordant tous les honneurs d'un grand seigneur et chef d'une harka qui d'ennemie se transformait en une amie de l'Espagne ; si au moins il avait fait acte de soumission envers le khalifa qui est la moindre représentation de ce que nous pourrions appeler gouvernement constitutionnel, ridicule, grotesque, comme vous voudrez, et ce qualificatif me paraît encore trop respectueux, mais qui est là-bas la représentation de la souveraineté chérifienne. Si, par hasard, toutes ces données, tous ces rapports paraissaient exagérés à M. le ministre de la Guerre, je lui recommanderais de lire le texte d'où je les ai tirés, *El Eco de Tetuan*, journal qui se publie sous le régime de la censure militaire. Vous voyez par là que je m'efforce d'avoir des sources indubitables, indubitables et censurées par l'autorité militaire.

Vous aurez noté le désordre qui régnait dans toute la politique de l'Espagne au Maroc, désordre que M. Gonzalès Hontoria attribuait aux conservateurs, mais qui, à l'honneur des conservateurs ou pour le moins, au détriment, à la honte des gouvernements qui leur succédèrent, il faut le dire, ne s'est pas modifié ; tout est dans le même état. Un jour, il nous semble qu'il est nécessaire de recourir à la politique du bâton, qu'il faut conquérir une position à coups de fusil, à la force des mitrailleuses, en sacrifiant le sang espagnol ; un autre jour, nous disons que cette politique est mauvaise, qu'elle est nuisible et l'on a recours à l'autre, à la politique qui a sa répercussion dans ces fameux comptes des fonds secrets ; le lendemain, cette politique ne vaut rien non plus et nous retournons à celle du bâton. Un autre jour, celui qui fut notre ennemi, nous nous l'attachons au moyen d'une certaine quantité de pesetas, le lendemain, celui qui était un adversaire des autres tribus devient chérif de nos troupes, et c'est ainsi que nous continuons et continuerons, si Dieu n'y remédie pas, ou si vous ne refrénez pas ce désordre du Maroc en changeant de règle et en perdant la seule chose que le chef français disait avoir sauvée à Saint-Quentin.

Avec les propres textes de M. Gonzalès Hontoria et avec tous les télégrammes que nous avons reçus depuis, je pourrais démontrer et tout le monde en a déjà conscience — que notre politique au Maroc ne s'est ni améliorée, ni corrigée.

Après un traité conclu avec les Wadras pour le passage par le Fondak, ceci est la vérité, si ce n'est pas officiel, il arriva que les Biuts, ces fameux Biuts, qui étaient venus offrir leur harka comme police indigène, qui n'avaient pas été écoutés et qui, enfin, grâce à l'intervention de certains amis de l'Espagne, se soumirent et reçurent périodi-

quement 3.000 pesetas, apprirent que le passage par le Fondak coûtait à l'Espagne, malgré ses milliers de soldats, 600.000 pesetas, et ils crurent que la sécurité et la tranquillité du passage entre Ceuta et Tétouan ne valait pas moins ; et c'est là le gros de l'affaire, par là nous arrivons à l'énorme échec de cette malheureuse opération du Biut ; que M. le ministre de la Guerre se mette bien dans la tête que ces nouvelles ne sont pas officielles, mais que ce sont des nouvelles qu'il peut vérifier.

On avait eu recours à la médiation d'un certain Maure, ami de l'Espagne, le plus important de tous, Gomari, qui, parce qu'il était chef de la confrérie des Derkaua, très respectée de tous les Maures, était disposé à travailler avec tous et à convaincre le reste des Anghéras de solliciter ou plutôt de tolérer la pénétration pacifique et l'amitié de l'Espagne. La seule chose exigée par eux était qu'on ne leur demandât pas la soumission envers Raisouli ; ils passaient sur tout,reconnaissaiéut la domination de l'Espagne et celle du chérif, demandaient l'amitié de l'Espagne, mais ils étaient ennemis du Raisouli et alors le haut commandement voulant les obliger à reconnaître la présidence ou le caciquat, parlons ainsi de Raisouli, les menaça, et à la suite de cette menace les Anghéras proposèrent une transaction qui était la suivante; ils se soumettaient à Gomari, Gomari était désigné comme khalifa de Raisouli et de cette manière tout était parfait ; ils ne se soumettaient pas à Raisouli, mais à Gomari, et Gomari était à son tour khalifa de Raisouli.

Vous observerez, Messieurs les députés, qu'ici on ne tient nullement compte ni du nom ni de l'autorité du Makhzen, ni de celui de l'Espagne ; c'est-à-dire qu'ils étaient enclins à faire leur soumission, à conclure des compromis plus ou moins avantageux de Maure à Maure, mais le nom de l'Espagne était écarté, annulé, omis, bien que les sacrifices des Espagnols fussent évidents.

Raisouli n'accepta pas non plus cette transaction et comme on le voyait alors appuyé par le haut commissaire, par là, entendez le bien, par là on arriva à l'opération du Biuts, à cette malheureuse opération qui mérite un chapitre spécial.

Un jour, MM. les députés s'en souviendront, nous avons été surpris par ces télégrammes dans lesquels perçait la gravité des événements, qui avouaient quelques victimes et cachaient, suivant le système de ce gouvernement-ci et de tous les gouvernements, des pertes très nombreuses. (*M. le ministre de la Guerre:* celles qui ont été publiées étaient exactes ; il n'y en a pas une de plus.) Monsieur le ministre de la Guerre, si ce fut là l'objet d'une rencontre, presque d'un duel face à face entre le gouvernement et ce très modeste député ; si, je répète que la majorité s'est jeté sur moi parce que je disais que, selon certaines informations particulières que je possédais, l'action du Buit était un autre Barranco del Lobo ; si, il paraît que le haut commandement de là-bas a montré une affection inexplicable pour deux nombres, le sept et le quatre, parce que la première fois, lorsque le général Arraiz de Conderena opéra une action, il me semble que c'est le 6 ou 7 septembre 1913, devant la Loma de las Trincheras, vous vous en souviendrez, si je ne m'en souviens pas et j'ai ici la donnée officielle, il y avait 74 morts et blessés, et les premières pertes que vous donnez ensuite quand eut lieu l'autre action de la Loma de las Trincheras étaient de 47, c'est-à-dire encore le 4 et le 7, jouant d'une manière fatidique avec notre infortune. Et ensuite qu'en est il résulté ? Que nos pertes étaient beaucoup plus nombreuses, qu'elles étaient de 400 ; vous avez dû le reconnaître, et c'est la donnée officielle. On a caché, on a soustrait à la connaissance du public toute la vérité de ces événements, comme on a soustrait aussi à la connaissance de la Chambre toutes les choses réelles que nous avons à dire.

Eh bien ! alors, comme je le disais, tous ces compromis échouèrent avec Gomari et avec la tribu d'Anghera, lorsque Raisouli, pour l'élévation ou pour la gloire et le prestige duquel les Espagnols travaillent, n'accepta pas la transaction. Ce fut alors que se produisit cette fameuse opération du 29 juin qui eut pour nous un résultat et des conséquences beaucoup plus tristes que ceux de la grande opération des 6 et 7 septembre 1913, à laquelle je me référais plus haut, lorsque le général Arraiz de Conderena, pour la première fois, eut à déplorer ces pertes très douloureuses devant la Loma de las Trincheras, fortification qu'ignorait alors le haut commandement et qu'il continua sûrement d'ignorer trois ans après. On ne comprend pas autrement la cause des télégrammes antérieurs à la malheureuse affaire de la Loma de las Trincheras, de ces télégrammes rassurants qui démentaient les informations du *Mundo* et du *Liberal*, lesquels avaient attiré l'attention publique et s'étaient fait l'écho de la mauvaise situation qui régnait alors dans le passage de Ceuta à Tétouan.

Il y eut ensuite un télégramme que lut aux journalistes M. le Président du Conseil des ministres. Ce télégramme disait : « Les tribus d'Anghera et la partie Hans se montrent disposées à se soumettre ; c'est pourquoi si les circonstances ne changent pas, jeudi matin 29 à l'aube, le plan suivant sera exécuté. »

Suit l'exposé.

En premier lieu, qui donc, quelque ignorant qu'il soit de notre action politique au Maroc et si grande que soit son incapacité en matière militaire,comprendra que, lorsque quelques tribus sont disposées à se soumettre, on aille opérer contre elles ? Cela n'a pas le sens commun et quand le Haut Commissaire ou qui que ce soit le dirait, on ne peut prendre cela en considération et la seule chose que cela puisse prouver, c'est que le Haut Commissaire qui dépose ce télégramme et le Gouvernement qui le livre à la publicité doivent être compris dans ce fameux alinéa des incompétences que M. Gonzalès Hontoria a déclarées dans le livre auquel je viens de faire allusion. « En raison de ce que le reste des tribus d'Anghera était disposé à se soumettre, parce que celles du Biut et d'Aïn-Xixa étaient déjà soumises et les unes et les autres se montrant disposées à conclure un traité avec le Haut Commissaire espagnol, nous allons entreprendre une opération contre elles. » Très bien. Cela ressemble à une réponse de la méthode Ollendorff et a été lu par M. le Président du Conseil des ministres le 26 ou le 27 juin dernier.

Si cette communication avait en tant soit peu de sens et avait pu être acceptée même par les personnes les moins accoutumées à lire des nouvelles incroyables, nous serions encore arrivés à la conclusion que le Haut Commissaire s'était trompé dans ce fameux télégramme du 26, en lisant celui qui peu de temps après, le 1er juillet, fut donné comme version officielle (tous ces télégrammes et renseignements sont officiels, je les ai collectionnés, Monsieur le Ministre), et dans lequel on disait : « Le combat qui a eu lieu dans la zone de Tétouan, outre qu'il répondait, comme je vous l'avais exposé » — quand ? — « à un plan général tendant à châtier la tribu d'Anghera pour différents motifs, était nécessaire pour apaiser la place en question et son territoire, car les groupes du Bint et d'Aïn-Xixa et les autres du Gaba avec lesquels nos forces ont combattu, possédaient un moral très élevé, parce que ce sont eux qui ont constamment attaqué nos positions et qui considèrent leur territoire comme intangible. »

C'est-à-dire que les troupes ou les tribus dont le moral était enviable, celles qui avaient constamment conservé leur territoire, celles qui motivaient l'opération du 29, étaient qualifiées le 26, par le Haut Commissaire, de *groupes disposés à se soumettre*.

Voyez ce qu'est la *vérité officielle* et voyez comme le pays peut ajouter foi à tous les télégrammes et communiqués que vous lui servez quotidiennement.

Supposons que le premier ou le second des télégrammes officiels que M. le Président du Conseil des ministres a lu d'abord aux journalistes et ensuite à la Chambre, soit le vrai ; choisissez, Messieurs, celui que vous voulez ; nous voyons qu'ils sont contradictoires, mais acceptons-en un. (*M. le ministre de la Guerre :* les deux seront vrais.)

Les deux seront vrais ? Très bien ; demi-tour à droite, c'est la même chose que demi-tour à gauche, sauf que c'est tout le contraire. Je ferai le choix que vous voudrez. Supposons que le premier ou le second soit vrai et voyons ce qui a lieu. Ce que je voulais, c'était de prouver que la vérité officielle est une vérité incroyable et une vérité discréditée.

Pour l'opération du Bint (ceci aussi est incontestable, ce sont des données officielles que j'ai bien eu le soin de recueillir) on a mobilisé à Tétouan, Ceuta et Larache, plus de 30.000 hommes.

Nous rappellerons cette distinction que l'on a faite en

parlant aux journalistes et que les journalistes nous ont transmise depuis, pour donner de l'importance à l'opération, c'est-à-dire la distinction entre l'aile droite, l'aile gauche et le centre. Tout cela n était pas vrai, comme on l'a démontré ensuite, parce qu'il n y a pas eu d'organisation parfaite et que l'on n'avait pas réparti ces 30.000 hommes en différentes ailes; les uns n'allaient pas d'un côté et les autres d'un autre et ils n'opéraient pas conformément à un but déterminé. Naturellement la réalité, l'incontestable souveraine de la vie, est venue rectifier tous ces pompeux renseignements et les superbes déploiements de forces avec lesquelles on allait entreprendre cette opération; nous avons confirmé ce que nous savions déjà, qu il s'agissait de châtier certaines tribus, que nous nous étions laissé surprendre par certains Maures qui se disaient nos amis et qui nous ont trahis, etc., etc.

Je rappelle aussi à ce propos que vous, Monsieur le ministre de la Guerre, avez parlé de 12.000 fusils que possédaient les gens des tribus et de 100 cartouches dont disposait chacun d'eux. Je suppose que ni vous, ni vos informateurs, n'avez songé à inventorier la giberne de chaque Maure.

Le Résident général, Son Excellence M. D. Francisco Gomez Jordana, se proposait, comme on nous l'a dit officiellement, les trois objectifs suivants : fermer la zone internationale, occuper le marché d'El-Jemis et prendre possession d'Aïn-Xixa. Dans ce but il avait mobilisé 30.000 et quelques soldats, dans ce but il avait fait sortir des forces de Ceuta, Larache et Tétouan. Eh bien, pas un seul de ces trois objectifs n'a été atteint et cela n'a pas eu lieu sans une regrettable et inutile effusion de sang espagnol.

Premier objectif et premier échec; échec d'un général de cavalerie, le général Milans del Bosch qui ordonna que des forces de cavalerie, sans préparation préalable de l'artillerie, sans aucune espèce de préparation, entreprissent une attaque contre la fameuse Loma de las Trincheras, fortification parfaitement connue depuis l'opération d'Arraïz de Conderena en 1913. Et voyez ce qu'ont dit des témoins oculaires écrivant à leurs familles; l'un d'eux, Gonzalès Alis, qui était à l'hôpital, fit savoir à ses parents de Santander ce qui s'était passé sur le tragique plateau :

« Sur 114 hommes composant l'escadron, 4 sont restés debout. Les forces régulières de Ceuta ont été décimées dès le commencement de l'action. Sur une section de 150 hommes qui se battaient à nos premières lignes, une vingtaine environ seulement sont restés indemnes. Le commandant est mort, le lieutenant Véga est mort, d'autres officiers ont été blessés, beaucoup de réguliers indigènes ont été tués ou blessés .. Le chef avait annoncé quelques instants avant la bataille qu'ils allaient à une mort certaine... Alors Barbatro est intervenu, sans être non plus appuyé par l'artillerie. La lutte a été terrible. Les tabors et un escadron de cavalerie ont lutté corps à corps avec les Maures et il en a été de même pour Barbatro. L'ennemi nous attaquait à la fois avec des bâtons, des dagues et des pierres. Des officiers et des soldats ont été blessés à coups de pierre. Le général Martinez Anido écrivait au frère du lieutenant Tejedor que les deux autres officiers de sa compagnie et son capitaine avaient été blessés, ainsi que la plupart des hommes de troupes. »

Ils sont tombés là, offrant inutilement leur sang en holocauste à la Patrie. Et ce que l'on nous a caché constitue l'échec absolu de Milans del Bosch, parce qu'un général de cavalerie, si peu technicien et si peu expérimenté qu'il soit, sait parfaitement que sans préparation d'artillerie on ne peut lancer de la cavalerie sur une position aussi bien défendue que celle de la Loma de las Trincheras.

Je possède une autre lettre qui se rapporte aussi au combat du Biut et qui n'est pas sans importance. Elle est venue de là-bas, a été envoyée par un particulier d'Algésiras, parce que, comme vous le verrez ensuite, celui qui me l'adressait n'était pas sûr qu'elle me parviendrait.

« Mon cher ami : Je ne suis pas sûr que vous receviez cette lettre à Madrid, car suivant la presse on va déjà clôturer les Cortès. Lisez avec précaution ce que disent la presse et les communiqués officiels sur les nombreuses pertes de l'ennemi, sur les dommages que lui a causés le bombardement des navires de guerre, sur la panique et le désir de soumission des Anghéras, etc., car dans tout cela il y a plus d'exagération que de vérité.

« Ce qui n'est pas exagéré, c'est que nous avons perdu plus de 400 hommes et que le plan si limité et exécuté avec des forces si considérables a été aussi mal conçu que réalisé. Et quant à ce qui a été dit des chefs ennemis morts dans le combat, c'est là une farce, car ils *accompagnaient* nos troupes. »

C'est-à-dire qu'il a été confirmé ici, que le Maure Vinagre et tant d'autres qui se donnaient amis de l'Espagne, sont précisément ceux qui ont amené nos troupes au bord du précipice et que, de notre côté, nous n'avons même pas eu la prudence d'étudier cet attachement, cette amitié de ceux qui avaient touché 3.000 et quelques pesetas pour laisser le passage libre en certaines occasions.

« Je vous envoie les coupures ci-jointes pour le cas où vous auriez les moyens de vous en occuper... (ici le nom de quelques journaux), et je vous serais reconnaissant de remettre de ma part des exemplaires à Messieurs... (différentes personnes dont je n'ai pas à dire le nom pour le moment), je ne les envoie pas directement à ces personnes parce que la poste ne m'inspire pas confiance actuellement. »

A ce propos, le gouvernement actuel, comme le gouvernement conservateur et comme tous ceux qui ont eu làbas leurs représentants, tiennent beaucoup à ce que les nouvelles vraies envoyées par des particuliers, ne nous parviennent pas promptement, à nous qui sommes intéressés à les connaître.

« C'est pourquoi cette lettre est portée à Algésiras, avec mission de la jeter là à la poste ».

« Je crains que l'on ne clôture les Cortès sans s'occuper de la situation à Melilla ».

Cela, dit par un excellent ami et un grand patriote, mérite pour moi et certainement aussi pour le pays, beaucoup plus de crédit que tous ces fameux télégrammes contradictoires auxquels je me suis référé tout à l'heure.

Deuxième objectif : le Souk-el-Khemis; deuxième échec : celui de Raisouli. Il est curieux que Raisouli, allié de l'Espagne, un personnage qui tout d'abord a traité de puissance à puissance et qui a été ensuite *le brave chérif*, comme disent les rapports, ne soit pas à un poste où son objectif et le danger soient plus immédiats. Non; on lui a signifié qu'il devait aller au Souk en question.

Le Khémis, parce que nous savons tous parfaitement que l'idée de faire des razzias dans certains douars a été une fantaisie lyrico télégraphique. Raisouli est allé en effet au Souk-el-Khémis, mais comme il y a subi différentes pertes et qu'il a vu sans doute qu'elles n'étaient pas sans conséquences fâcheuses, il a jugé prudent de se retirer et le brave chérif Raisouli, d'après le général commandant, le représentant absolu de l'Espagne dans le Protectorat marocain, a tourné l'après-midi les talons sous la protection de notre artillerie et de la colonne d'Ayala. C'est aussi une nouvelle officielle. On voit déjà que cet objectif n'a pas été atteint non plus.

Troisième objectif : fermeture de la zone internationale. Le général Barrera en était chargé. La zone internationale, alors comme aujourd'hui, n'a pas même été fermée sur quelques kilomètres. Vous voyez que cette grande opération du Biut, dont les trois objectifs ont été télégraphiés par le haut commandement d'Espagne en Afrique, n'a pu être réalisée ni complètement ni partiellement.

Le gouvernement a ordonné alors de suspendre toutes les opérations et après, certainement la veille du jour indiqué tout d'abord par la Présidence pour le développement de mon interpellation, nous avons été surpris par un fameux télégramme dans lequel on donnait pour soumis, *volontairement soumis*, tous les chefs d'Anghera et même Raisouli, et ce télégramme mérite pour nous le même crédit que ceux auxquels j'ai fait antérieurement allusion. Pourquoi modifierions-nous notre jugement si depuis il n'y a eu là-bas aucun acte démontrant cette soumission, si l'on n'a rien fait là bas dans le sens de la reconnaissance de l'action espagnole; on n'a pas payé de tributs de la façon pittoresque dont toutes les peuplades du Maroc ont l'habitude de les payer et nous n'avons pas même pu tirer de ces gourbis les éléments suffisants pour constituer une harka? En quoi consiste la soumission de ces chefs d'Anghera, des Biuts et d'Arcila? En rien, absolument en rien. De plus, voici ce qui prouve que c'est le contraire de la vérité; depuis lors, loin d'avancer, loin de soumettre les

tribus, loin de nouer amitié avec ces chefs *volontairement soumis*, loin d'assurer le libre passage de Ceuta à Tétouan et par le Fondak, vous verrez, Messieurs les députés, ce que l'on nous dit dans un ordre de la place du 21 septembre :

« Son Excellence, M. le général en chef de cette armée, disposé que le service de protection des routes cesse à 6 heures du soir et pour cela le passage restera interdit à partir des heures suivantes :

« De Tétouan au Rincon, à 15 heures, pour les charrettes et les piétons.

« Du Rincon à Tétouan, à 15 h. 30, pour les voitures, cavaliers et « autos ».

« De Tétouan à Laucien, à 16 heures, pour les charrettes et piétons.

« De Laucien à Tétouan, à 17 heures, pour les voitures, cavaliers et automobiles.

« De Tétouan à Rio-Martin, à 16 h. 30, pour les charrettes et les piétons.

« De Rio-Martin à Tétouan, à 17 heures, pour les voitures, cavaliers et automobiles.

« A la hauteur de la position de Malalien on arrêtera à 17 heures, les piétons et les charrettes et à 17 h. 15 les votiures, les cavaliers et les automobiles. »

Par des nouvelles particulières reçues postérieurement, je sais que le passage est absolument fermé, mais alors même qu'il n'en serait pas ainsi, l'ordre de M. le général en chef de la place suffit pour démontrer que nous sommes actuellement beaucoup plus mal, non pas qu'avant l'entreprise de l'opération de Biut, mais qu'à l'époque où un caporal et quatre askaris maintenaient la liberté et le libre passage par le Fondak.

C'est à cela que s'est réduite, Monsieur le ministre de la Guerre, la promesse que vous avez faite l'autre jour au Sénat, en vous référant à la réorganisation de l'armée d'Afrique ! Ces paragraphes que je lis sont de vous; ils sont en opposition ouverte avec les résultats, avec les jugements, avec les craintes que tout le monde éprouvera en raison de l'interdiction édictée par le général en chef de la place :

« Je n'indique pas pour le moment dans ce projet de loi les raisons pour lesquelles nous avons établi cette organisation et l'avons portée au budget, mais cependant je vous dirai seulement qu'elle a la même orientation que celle dont parle la brochure, c'est-à-dire, l'étude publiée par l'état-major central. A mon avis, la guerre de conquête en Afrique est terminée ; la période d'occupation du territoire commence déjà et cette période d'occupation est naturellement liée à une politique habile, de la part du ministère des Affaires étrangères et du haut commissaire ; politique de pénétration, qui nous donne une base pour organiser l'armée d'une autre manière, parce que pour cette politique et pour cette occupation de territoire les grands états-majors ne sont pas « nécessaires. »

Monsieur le ministre de la Guerre, que l'on vienne dire cela alors que l'Espagne a sacrifié tant de milliers de vies en Afrique! Que l'on vienne dire cela alors que l'Afrique est le cancer espagnol ! que l'on vienne dire cela alors que tout le monde sait parfaitement que ni la régénération espagnole, ni l'instruction publique, ni les travaux, ni les chemins vicinaux, ni la politique forestière ne sont possibles et que ce que nous a lu hier M. le ministre des Finances se réduit à d'élégants morceaux de littérature financière, tandis que nous sommes obligés de pénétrer en Afrique en dépensant énormément ! En sept mois nous avons dilapidé 1.700.000 pesetas, c'est-à-dire beaucoup plus du double de ce que l'on a prévu pour toute une année aux fonds secrets. Dans tout cela, Messieurs, il n'y a que le désir de vous tromper vous-mêmes ou de tromper le pays. Il est dur et désagréable de croire l'un ou l'autre, mais je voudrais arracher à votre sincérité une concession pour la patrie espagnole : l'assurance que le seul remède consiste à revenir en Espagne en abandonnant notre protectorat au Maroc; assurance claire, franche et définitive que nous Espagnols, n'avons ni les forces, ni les facultés, ni les moyens économiques pour pénétrer au Maroc; que la mission dont nous a chargés l'Europe peut être maintenant accomplie par elle, ou après la guerre, par quelque autre nation ; qu'il ne nous convient pas de l'accomplir nous-mêmes, bien que nous en ayons les moyens, parce que le jour où la paix arrivera, elle sera conclue aux dépens des neutres. Messieurs les membres du gouvernement, un peu de sincérité et un instant de courage pour dire à l'Europe : si vous êtes civilisés au point de vouloir pénétrer en Afrique, pénétrez au bon moment, parce que nous ne pouvons pas y perdre tout notre sang, nous y appauvrir et nous y déshonorer.

M. le ministre de la Guerre (général Luque). — Messieurs les députés, j'ai reçu une communication de la présidence de la Chambre m'annonçant une interpellation de M. Ayuso sur des questions d'Afrique, et comme je suis ministre de la Guerre, j'ai cru qu'il s'agissait de questions se rapportant à notre rôle purement militaire et je me demandai : par où viendra l'attaque ? quelles affaires d'Afrique se rattachant à l'action de l'armée peuvent former le sujet de l'intéressante interpellation que l'on m'annonce ? Vous avez vu, Messieurs les députés, que M. Ayuso s'est occupé principalement de la politique de l'Espagne en Afrique, sujet que désirait traiter M. le ministre des Affaires étrangères, d'après ce qu'il m'a dit. Un malheureux accident l'empêche de le faire aujourd'hui ; dans un éloquent discours on voit, Monsieur Ayuso, que vous avez tenu à attaquer vivement le gouvernement de Sa Majesté. Mais la source d'où vous tirez tous ces arguments et documents me paraît, permettez-moi de vous le dire, être une source fâcheuse. (**M. Ayuso** : D'accord ; ce sont des nouvelles officielles.)

Se servir d'une lettre d'un soldat qui a eu le malheur d'être blessé et qui se trouve dans un hôpital où il rencontre d'autres camarades, ne prouve rien. Ce soldat devait croire à un Waterloo, parce que dans une action de guerre il peut arriver, et on l'observe fréquemment, qu'en un point et un moment donnés, une section, une compagnie, une brigade subissent beaucoup de pertes et cependant l'action a été gagnée avec peu de pertes par rapport au total des combattants. Et voilà ce qui s'est passé pour le militaire dont vous parlez ou pour celui qui lui a donné ces renseignements.

Mais venons à la question de l'Afrique : s'il était possible de questionner la Chambre, M. Ayuso verrait qu'elle opposerait un non sincère, décisif et énergique à sa conclusion. Abandonner l'Afrique ! Dire à l'Europe que nous ne sommes pas bons pour la mission dont elle nous a chargés ! Je vous parie que la Chambre ne le ferait pas. Non, non, Messieurs les députés ne peuvent le désirer parce qu'un tel acte à mon avis ne serait pas patriotique. (*Marques d'approbation*. — **M. Ayuso** : A mon avis, si).

Je soutiens et je dis qu'après les sacrifices que nous avons faits et le mandat honorable que nous avons reçu, nous ne pouvons songer à renoncer à notre action en Afrique. Cela n'est pas patriotique, je le répète, et si on l'interrogeait là-dessus, je suis sûr que la Chambre en bloc dirait la même chose. Comment ! Il nous faudrait renier toute notre tradition, toute notre histoire, tout notre avenir national, en faisant cet aveu ? Impossible.

Vous avez soutenu que le gouvernement se dérobait toujours quand on lui annonçait une interpellation sur l'Afrique et que nous l'évitions sous prétexte de vacances. Pourquoi nous déroberions-nous? Aussitôt que la session a été rouverte, vous avez vu l'empressement que nous avons mis, aussi bien M. le président du Conseil des ministres que M. le ministre des Affaires étrangères et moi, à nous mettre à votre disposition, et moi, le plus modeste de tous, car je suis celui qui par ma carrière a le moins de capacité parlementaire, je souhaitais cependant que ce moment arrivât. De telle sorte que vous voyez, Monsieur Ayuso, que nous n'avons pas déserté.

Dans votre discours vous avez commencé à parler de l'époque où gouvernait M. Maura et de son administration relative aux affaires d'Afrique. Ce gouvernement a fait son devoir incontestablement et il ne pouvait faire autre chose; l'une de ses mesures les plus sages a été l'occupation de Cabo de Agua et de la Restinga, occupation qui nous donnait toute facilité dans le cas où il se produirait des événements nous permettant de nous établir dans la Moulouya, parce que personne n'a eu l'idée de dire que nous allions entreprendre une campagne pour garder le Gourougou ; personne, absolument personne, n'a eu cette idée. Si bien que cette action militaire avec les incidents de tactique qu'elle comportait, comme c'est naturel, a été par-

faite et l'occupation en question est digne de tous les éloges ; ensuite elle nous a beaucoup servi.

Après avoir parlé de cela, vous avez tout d'un coup et en négligeant une période de trois années sauté à Tétouan et vous avez dit qu'auparavant pouvait passer qui voulait de Ceuta à Tétouan et par le Fondak sans s'exposer à rien.

Il est clair qu'en temps de paix il ne vous arrive rien. A Tétouan les Espagnols étaient très estimés, comme tout le monde le sait. Nous arrivons à Tétouan sans tirer un coup de fusil, au moyen d'une politique habile et qu'est-il arrivé? Il est arrivé qu'après l'occupation de cette place on a prêché la guerre sainte. Pareille chose est très commune en Afrique ; un jour les Maures semblent soumis et le lendemain apparaît un chérif ou un rogui qui prêche la guerre sainte.

Voilà ce qui est arrivé à Tétouan et l'on a prêché que nous avions occupé leur ville chérie ; on a alors commencé contre nous la propagande qui a été activée par la prise de Laucien, position qui domine Tétouan et qu'il était absolument indispensable d'occuper. S'il y avait quelques troupes par la rue d'Alcala et que les maisons de cette rue fussent occupées par les ennemis, il serait impossible de passer par cette rue. Laucien est un point qui domine Tétouan et c'était une position qu'il fallait prendre. Nous nous en emparons; il est clair qu'il est arrivé ce qui arrive toujours en pareil cas, que nous avons eu des pertes, parce que l'on ne tire pas à blanc. mais elles n'étaient pas telles qu'il y ait eu lieu d'éprouver une tristesse aussi intense, lorsque nous voyons le spectacle que nous offre aujourd'hui la guerre européenne, dans laquelle on ne compte pas par milliers, mais par centaines de mille et par millions, si bien que le chiffre de 200 pour les pertes est toujours très sensible, parce que la vie d'un homme est très estimable et que celle d'un Espagnol l'est davantage pour nous, mais pas au point de créer des alarmes et des paniques.

Et ces alarmes ont été augmentées par la campagne de Tétouan et je suis assez sincère pour vous dire pourquoi il en a été ainsi. Notez bien, Monsieur, ce que je vais dire. Le système qui avait été entrepris à Melilla pour aller de l'avant a été d'abord celui d'une préparation politique, préparation politique basée sur un accord avec les chefs des tribus. Pour cette préparation les balles de plomb n'étaient pas nécessaires, mais les balles dites « balles jaunes ». Cela a toujours réussi. Tout ce qui épargne les vies humaines sera digne d'éloges. Mais cela n'a eu lieu ni dans la proportion, ni sous la forme dont vous parlez.

On a progressé et nous avons occupé toute la zone de Melilla, à tel point que de l'année 1909 à ce jour il y a une différence immense. Je crois qu'il y avait 800 kilomètres carrés à la paix d'Atlaten et aujourd'hui nous en possédons plus de 2.000. Nous sommes arrivés par une action politico-militaire à cerner le mont Mauro qui nous ouvre la route d'Alhucemas. Avec ce système nous n'avons pas échoué et nous n'avons pas eu tant de mal, parce que vous qui êtes très instruit, vous pouvez vous rappeler, si vous le voulez bien, ce qui est arrivé aux Français dans la campagne d'Algérie. Onze ans après il y eut des députés comme vous qui se levaient pour dire : « Abandonnons cela » et cependant la France ne les a pas écoutés et vous connaissez les avantages, la richesse immense que cette campagne a procurés à la France. Il y a eu des échecs militaires, comme dans toutes les campagnes, parce que ces guerres sont très difficiles.

Nous n'avons cependant pas eu autant de mal qu'eux, bien qu'il y ait eu des erreurs de tactique comme celle du Barranco del Lobo, du Barranco del Lobo tant cité. (**M. Ayuso** : Et le Biut?) Nous arriverons au Biut. Cela ne souffre pas de comparaison, mais vous êtes excusable parce qu'après tout, vous n'êtes pas technicien sur ce point. (**M. Ayuso** : je possède la technique du sens commun.) Ce sens commun fait penser que jamais l'action du Biut ne peut être comparée à celle du Barranco del Lobo et je vous le démontrerai.

Le Barranco del Lobo n'a été ni plus ni moins qu'un accident de tactique. Toute personne qui voit ce terrain et à qui l'on raconte ce qui s'est passé, dit : « Il y a eu ici une erreur absolument de tactique, due à ce fait que l'on ignorait ce qu'était le Gourougou. Au lieu de protéger le flanc pour que le convoi longeât le rivage de la mer, un courageux général, à l'âme ardente, crut qu'il pouvait prendre le Gourougou et emporté par un immense amour de sa patrie, il s'est lancé pour s'en emparer. Il a payé de sa vie cette témérité. On ne peut eu demander davantage. Comme le terrain était restreint et que les troupes allaient par masses, les Maures, en toute sécurité, nous ont causé des pertes supérieures à celles qu'on a dites, environ 900. Ça a été, à ce point de vue et proportionnellement au nombre des combattants et à l'importance de l'objectif, une véritable hécatombe; mais c'est un des incidents de la guerre, une erreur qui n'a nullement influé sur le développement des autres opérations.

En suivant le fil de mon discours, si mes paroles méritent ce nom, je vais répondre à l'un des autres points touchés par M. Ayuso.

La période aiguë de Tétouan est passée et le président actuel du Conseil des ministres qui présidait ce gouvernement et le ministre de la Guerre que j'étais alors et tout le gouvernement crurent qu'il fallait faire à Tétouan une politique très active au point de vue militaire et pour cela demandèrent au général en chef quelles forces étaient nécessaires. La politique se réduisait à l'*a b c* de ce sujet, à obtenir la soumission de la tribu d'Anghera, parce que tant qu'on ne la dominera pas, on ne pourra avoir de tranquillité dans cette zone, on ne pourra avoir de communication entre Tétouan et Tanger, communication que nous devons maintenir libre, car elle est une de nos missions en Afrique. Donc pour cela, pour la première fois, d'après mes souvenirs, on a donné des instructions écrites au général en chef et je dis pour la première fois, parce que les gouvernements n'ont pas l'habitude de les donner par écrit; mais ce général, le haut commissaire, a demandé qu'on lui donnât des instructions d'un caractère général, sur la politique qu'il avait à suivre.

La politique de la guerre et l'objectif du gouvernement étaient (et c'est pourquoi il a envoyé des forces) de dominer à tout prix la tribu d'Anghera, parce que, je le répète, bien que cela paraisse fastidieux, on ne peut agir et l'on n'agira pas avec facilité dans toute notre zone d'influence, tant qu'elle ne sera pas dominée.

C'est la tribu la plus guerrière, celle qui a fait la campagne contre O'Donnel et la plus brave parmi les braves de l'Afrique. Le terrain est très accidenté et difficile à conquérir et ses habitants sont, je le répète, ceux qui, dans la bataille de Wad-Ras ont offert la plus grande résistance à nos troupes. Je crois que le gouvernement s'était engagé dans la bonne voie en pensant que, pour la soumettre, la première chose qu'il y avait à faire était d'avoir des forces.

Par conséquent le gouvernement a renforcé cette armée-là de 8 à 10 bataillons et l'on est arrivé au point de déposer à Laucien les approvisionnements que l'on avait jugés nécessaires pour l'opération.

Tout était préparé. Nous avons été renversés du pouvoir, le gouvernement conservateur est arrivé, présidé par M. Dato, et les opérations ont été paralysées. Mais ce gouvernement a suivi la même orientation, tendant à dominer la tribu d'Anghera, au moyen d'une politique peut-être meilleure que l'autre, parce qu'elle épargnait le sang. Raisouli s'offrit à nous et d'accord avec lui, parce qu'il dominait cette tribu, les pourparlers ont été engagés. On en était là quand nous sommes revenus au pouvoir et ce fut la première chose dont j'eus à m'occuper à mon retour au ministère, comme l'a déclaré M. le président du Conseil.

Cela nous a paru bien, absolument bien, parce que, comme vous l'avez dit, dès que dans un combat nous avons 30 ou 40 tués, les âmes sensibles s'alarment et il est clair que s'il en est ainsi, il me semble louable de chercher un procédé avec lequel on conquière sans pertes un terrain et c'est précisément ce qui a eu lieu. Je désire que vous notiez bien ce fait, parce qu'il a de l'intérêt et vous l'avez rapporté à votre façon, mais votre exposé est très loin de la vérité et diffère beaucoup de ce qui est absolument officiel et absolument vrai. (**M. Ayuso** : mes données aussi, Monsieur le ministre; elles émanent des télégrammes.) J'en viens aux télégrammes.

Le plan était très simple. Il n'y avait pas d'autre remède que de maintenir les communications entre Tétouan et Tanger. Raisouli avec son prestige, avec ses moyens, pouvait nous aider dans l'entreprise, soumis (notez bien ceci),

soumis au haut commissaire, d'accord avec lui, commandant une méhalla, naturellement payée par nous, parce qu'il n'avait pas à la payer, lui. Eh bien! d'un commun accord, Raisouli commença à agir auprès des tribus et la premiere chose qu'il fit, qui est une chose importante, fut de s'entendre avec les gens du Wad Ras, car s'il ne s'était pas arrangé avec eux, il n'aurait pu aller au Fondak avec les troupes, sans un combat sanglant, archisanglant. Parce que je ne sais si vous connaissez la position du Fondak, mais je vous dis que si des Maures ou des Chrétiens, n'importe qui, étaient postés pour défendre le Fondak, il faudrait beaucoup de temps pour le prendre et le nombre des pertes monterait à plusieurs mille, parce que c'est un défilé entre deux montagnes et n'y ayant pas le moyen de le tourner, dites-moi, si on l'avait passé un à un, ce qui serait arrivé.

De sorte que la première chose que l'on a faite, a été de se mettre d'accard avec les gens du Wad-Ras et avec les tribus voisines, et le plan était, après avoir pris possession du Fondak, de s'emparer des points fermant la zone internationale. Nous avons eu le Fondak en notre possession pendant huit, dix ou quinze jours. Ensuite, comme toute la tribu d'Anghera ne s'était pas soumise, parce qu'ils ne voulaient pas tous adhérer à ce que nous pourrions appeler un *traité*, naturellement, il n'y a pas eu d'autre remède que de les subjuguer par la force, parce que cette action, d'un commun accord avec Raisouli ou tout autre, n'est pas exclusivement une action politique, elle doit être aidée par les armes; en effet, si elle fléchit en quelque point, il faut jeter dans la balance le poids de la force, ce qui a eu lieu, et jamais ce poids ne sera comme il aurait été, si nous n'avions pas eu l'immense avantage de compter sur une base solide qui est l'occupation du Fondak.

Le temps a passé et effectivement on a effectué l'opération que j'ai eu le plaisir d'exposer aux journalistes sur une carte, opération que vous connaissez parfaitement. Raisouli est venu, pour ainsi dire, depuis le centre jusqu'au marché de Jemis, comme je vous le démontrerai en quelques mots. (**M. Ayuso** : ne vous fatiguez pas. Il est parti dans l'après-midi même en fuyant.) Non. Il n'est nullement question de fuite !

Monsieur Ayuso et Messieurs les députés, un homme qui emmène 1.200 à 1 500 guerriers et n'a pas plus de 6 hommes tués, fuit-il? Il n'a pas eu plus de 6 tués dans ce combat. (**M. Ayuso** : Mais il a fui.)

Non, une semblable idée ne lui est pas passée par la tête, et il n'a pas fui, parce qu'il n'avait pas de raison pour le faire. Il a effectué une opération dite de prévoyance. Il n'y a pas eu alors de la part du haut commandement, et je puis vous le démontrer par un télégramme que j'ai reçu ensuite, l'idée de s'emparer du marché de Jemis, parce que j'ai demandé au haut commissaire : « Votre but a-t il été de prendre possession du marché de Jemis? » Et il m'a répondu : « Non, vous savez que ceci est l'affaire d'une seconde action. Hier l'objectif n'était pas autre que d'opérer des razzias dans tous les environs du Fondak et c'est ce qui a été fait. » Et dans ce but Raisouli amena mille et quelques hommes et la nouvelle étonnante publiée par un journal d'après laquelle mille et quelques Maures avaient trahi Raisouli est inexacte. Je vous laisse le soin de juger s'il y aurait eu une véritable déroute, si dans le combat mille et quelques hommes avaient passé à l'ennemi, alors que le total de ses forces ne s'élevait pas à 2.000 hommes. Personne ne s'en est allé. Il a opéré une razzia, il a brûlé tous les douars et il s'est ensuite retiré sans avoir plus de 6 hommes tués.

Il restait encore la partie la plus importante de cette action qui était celle que vous avez dépeinte sous de si noires couleurs et au sujet de laquelle je vais rétablir la vérité. Je ne sais si vous connaissez le terrain qui est un des plus accidentés de l'Afrique, une véritable brousse, où la population est la plus brave.

Le général qui était là a, en ce qui concerne la cavalerie, l'infanterie et le reste, organisé les choses comme il devait le faire. Rien n'indique que l'artillerie n'ait pas donné Vous êtes dans l'erreur. On s'est servi de l'artillerie et à mon avis on n'a pas bien fait, parce que mettre les pièces en batterie et faire feu dans le cas où il y aurait des ennemis, je ne l'appsouve pas. De sorte que s'il y a en erreur, c'est précisément parce que l'artillerie a fait feu. Les troupes indigènes se sont avancées, ces forces se composaient d'infanterie et de cavalerie, et non pas seulement d'infanterie et comme il y a eu une forte résistance, nous avons perdu de 60, 80 à 100 hommes. Mais vous semble-t-il que ce soit là un motif d'alarme, après la prise de quelques positions les plus difficiles de l'endroit? Et cette action peut-elle avoir quelque importance, alors qu'après l'affaire beaucoup de chefs de ces tribus se sont soumis et qu'il n'y a plus eu un seul coup de fusil?

Je dois me conformer au règlement et comme j'ai tant de choses à dire, il me semble que le mieux serait de remettre la suite à demain. (**M. Ayuso** ; très bien, je ne suis pas pressé.)

M. le Président. — Les débats sont suspendus.

Séance du 6 octobre 1916.

M. le ministre de la Guerre (Luque). — Messieurs les Députés, je regrette du fond du cœur que mes fonctions m'aient retenu deux jours au Sénat. Voilà pourquoi je n'ai pu continuer jusqu'à maintenant de répondre au discours de M. Ayuso, à qui je demande de me pardonner cette interruption complètement indépendante de ma volonté.

L'activité considérable déployée dans toute la zone du Maroc, avec la coopération de Raisouli, nous a donné pour résultat la domination de Yebel-Ziuat, Dar-Sebla, Dar-Aldada et autres points importants dans la Commanderie générale de Larache et dans celles de Tétouan, de Monte-Jonoco et de Cudia-Wad-Ras.

Après cette occupation pacifique, l'action du 29 juin a commencé par la prise de possession par nos troupes, autour de la zone internationale, de quatre à cinq points. Les choses étant ainsi préparées, Raisouli, appuyé par des colonnes de l'armée, s'empara un beau matin du Fondak Une fois qu'il fut posté-là, les Maures et les Chrétiens circulèrent librement, les colonnes de l'armée le traversèrent, l'on y passa la nuit plusieurs fois et il arriva qu'une partie de la tribu d'Anghera se soumit. Mais comme cette tribu est la plus belliqueuse, je l'ai déjà dit l'autre jour, de toutes celles de l'Afrique, beaucoup de ses chefs persistèrent dans leur rébellion et il est clair qu'il n'y eut pas d'autre remède que l'intervention des armes, et de là l'action du 29 juin que nous a dépeinte M. Ayuso sous des couleurs si noires ; c'est quand j'étais en train de traiter ce point que les débats ont été suspendus.

L'action du 29 juin, je le redirai brièvement, est ce qu'il y a de plus simple. Je ne sais si 30.000 hommes, comme vous le dites Monsieur Ayuso, ou 29.000 y ont pris part. Je ne crois pas qu'il y en ait eu autant, mais enfin dans le cas qui nous occupe, peu importe, (**M. Ayuso** : Ce sont des télégrammes officiels.)

Je doute, Monsieur Ayuso, que le gouvernement ait dit dans aucun communiqué qu'il y en eût autant. (**M. Ayuso** : En sachant additionner, on arrive à ce chiffre.) C'est autre chose. (**M Ayuso** : Et comme nous devons savoir additionner...) Ce que je vous dis, c'est que je doute que le ministre de la Guerre ait déclaré que les troupes fussent si nombreuses. Et d'ailleurs, cela ne mène à rien. (**M. Ayuso** : Une donnée sans importance; d'accord.) Elle n'en a absolument aucune.

Eh bien, le général Barrera, partant de la zone de Larache et à la tête de deux ou trois colonnes qui comptaient de 5 à 6.000 hommes, prit possession, autant que je m'en souvienne, de Suenen, Melusco et Trafusxtz qui ferment une partie de la zone internationale. Fermer la zone internationale ne veut pas dire, comme vous l'indiquiez l'autre jour, que l'on constitue une espèce de muraille de la Chine. C'est impossible; ce sont des points qui dominent complètement la zone internationale, et de cette façon on peut empêcher ce qu'il s'agissait d'éviter : la contrebande des armes, et en outre ils dominent la zone de communica ion entre Tanger et Tétouan.

Raisouli partit de Cudia-Wad-Ras, opéra une razzia dans tous les environs du marché de Jémis et se retira ensuite protégé par nos troupes. Est-ce exact, Monsieur? (**M. Ayuso** : Et tellement protégé! Je le crois bien!) Cela se

fait dans tous les mouvements rétrogrades, Monsieur Ayuso. On dispose les forces pour protéger la retraite. On a toujours agi ainsi depuis qu'existe l'art de la guerre et il en sera toujours de même.

Et maintenant passons à l'essentiel, au Biut (**M. Ayuso**: Aux Biuts; il y en a deux). Le général Milans del Bosch, chef distingué qui est à Ceuta, reçut du général en chef l'ordre d'exécuter cette opération. Il dressa son plan et le soumit, Messieurs les Députés, comme c'était son devoir, à l'approbation du général en chef qui le trouva bien et n'en modifia que quelques détails.

Les choses étant ainsi, M. le général Milans del Bosch forma trois colonnes : l'une qui partit de la plaine des Castillejos; une autre de Kudia-Federico et la troisième de Dar-Kipen. Ces trois colonnes partirent à l'aube et le même général Milans del Bosch donna des ordres précis aux chefs des troupes. Et vous verrez, Monsieur Ayuso, qu'il en est résulté une action brillante, au lieu d'un désastre, que vous ne compariez rien moins qu'à celui du Barranco del Lobo,

Ces trois colonnes se mirent en marche, comme je l'ai dit, au lever du jour et la brièveté de cette opération consista en ce qui suit le terrain est très accidenté, presque inexpugnable, sans chemin, avec des sentiers étroits, et le général comprenant que si le combat se prolongeait longtemps, l'ennemi étant retranché derrière des parapets, l'action serait longue et occasionnerait beaucoup de pertes, ordonna qu'à tout prix on s'emparât tout de suite des positions et l'on s'en empara par une action très violente, si je puis m'exprimer ainsi, car nos troupes se ruèrent sur la position. La preuve de l'efficacité de l'attaque, c'est que l'attaque ayant commencé à 8 heures du matin, tout était terminé à 10 heures et à cette heure-là on fortifiait déjà les points dominants, dont je vais vous lire les noms parce qu'ils ont de l'intérêt. L'objectif de l'opération était la prise des hauteurs du Biut, Aïu Yik, Seriya et Llamesa, qui dominent complètement la baie d'Almarza et l'estuaire de la plage de Remel. Je répète qu'à 10 heures du matin on fortifiait ces hauteurs.

Il est certain que le combat fut rude, mais vous l'avez dépeint sous des couleurs si noires que si je me souviens bien, vous avez été jusqu'à dire que sur un escadron de 100 et quelques hommes... (**M. Ayuso**: (114) de 114 hommes il n'en était pas resté plus de 4. **M. Ayuso**: Parfaitement.)

Voyons donc maintenant ce qui s'est passé. La très brillante attaque qui eut pour résultat la prise de ces positions si inexpugnables a coûté les pertes suivantes, selon un communiqué officiel reçu hier qui concorde avec les précédents. Mais auparavant je dois dire qu'il y a dans les pertes des détails qui vous convaincront de l'exagération que vous avez commise, exagération qui sûrement n'est pas née de votre imagination, mais de ce que l'on vous a dit. Sans aucun doute quelqu'un a eu le malheur de voir tomber tous ceux qui l'entouraient et pour lui c'était là un Waterloo. Eh bien! cette opération a coûté les pertes suivantes, comme le dit le télégramme officiel que j'ai cité :

« Pertes dans le combat du Biut. Le total a été de 74 morts et 289 blessés qui se répartissent par corps de la façon suivante : infanterie, etc. » Mais en arrivant aux pertes de la cavalerie, je dois appeler l'attention de MM. les Députés et surtout de M. Ayuso qui vient de dire que sur un escadron il n'était resté que 4 hommes Le général dit de la cavalerie : « Cavalerie : état-major : un mort. Premier escadron : 5 morts et 18 blessés.

Deuxième escadron: un mort et 9 blessés. Effectif de chacun des escadrons : 135 cavaliers : »

Alors que deviennent vos 4 survivants? Que deviennent ces cent et quelques morts sur un escadron de cavalerie? Ils sont uniquement dans l'imagination de ceux qui vous fournissent ces renseignements, parce qu'ils ne sont pas ailleurs. (**M. Ayuso**: Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas donné un démenti auparavant?) Le gouvernement n'a jamais dit autre chose. (**M. Ayuso**: Mais pourquoi n'a-t-il pas donné un démenti auparavant?) Qui l'a accusé? (**M. Ayuso**: N'ai-je pas lu ici l'autre jour ce qui a été publié par le *Cantabrico* de Santander et qui a été écrit d'un hôpital de blessés?) Mais le gouvernement peut-il s'occuper de tout ce que dit la presse? Il faudrait créer dans chaque province un office pour tout ce que disent les journaux. (**M. Ayuso**: On a parlé de l'affaire dans toute l'Espagne.)

Le gouvernement n'a pas l'obligation de rectifier toutes les nouvelles que publie la presse. Où irions-nous s'il fallait que le gouvernement surveillât tout ce qu'écrivent des milliers de journaux, afin de démentir tout ce qu'ils disent? Le gouvernement a lu ici les rapports officiels dans lesquels on rendait compte des pertes et le nombre de pertes que j'annonçais alors coïncide avec celui que je viens de lire. Total des pertes, Messieurs les députés, 313 hommes; troupes qui combattirent ce jour-là 7.000 et quelques; ça ne fait pas même 5 0/0. Que devient cette *debâcle* dont vous parliez l'autre jour, que devient cette hécatombe, que devient la comparaison avec le Barranco del Lobo? Quand on formule des affirmations comme celle-là, il faut bien prendre garde, car cela affecte toujours les soldats qui combattent avec une valeur et un patriotisme reconnus de tous et ces exagérations leur causent de l'inquiétude.

L'objectif, Messieurs les députés, dans toute opération est d'atteindre le but proposé avec plus ou moins de pertes et si l'objectif était de s'emparer de tous les plateaux qui dominaient la baie d'Almarza, au prix de n'importe quelle perte, jamais l'opération n'aurait été un désastre, du moment que l'on était parvenu à dominer cette baie.

Résumons : l'action du 29 a été une action très importante qui nous a permis de dominer toutes ces tribus. Après cette action une grande quantité de leurs chefs se sont soumis et nous sommes à un moment intéressant, à un moment où le plus utile n'est pas de déclarer à la face du pays que ces soldats en quelque sorte ne savent guère combattre et d'alléguer toutes les autres choses que disait encore l'autre jour M. Ayuso. Je répète que la situation est délicate et que nous sommes presque sur le point de terminer la soumission d'Anghara avec peu de pertes, je crois qu'il n'est pas opportun d'en parler.

J'oubliais une chose qu'a affirmée M. Ayuso Il disait que l'occupation du Fondak coûtait 600.000 pesetas. Pas même une. Ce qu'a coûté le Fondak est le montant de la solde des troupes que Raisouli a sous ses ordres et qu'il n'a pas naturellement à payer de sa bourse.

Et cette question terminée, terminé aussi cet incident du combat du 29, je vais rapidement conclure en résumant tout ce qu'a fait dans la partie militaire ce gouvernement, depuis qu'il est entré en fonction. Nous ne dépassions pas, il y a neuf mois, dans la zone de Tétouan, Laucien et Cudia-Federico; dans celle de Larache, nous ne dépassions pas Rgaïa, à la gauche du Kert nous ne dépassions pas Tikermin et au Sud de Melilla, nous ne dépassions pas les monts de Ziata.

Aujourd'hui nous avons avancé au point d'envelopper la ligne internationale et la tribu de Wad-Ras; nous avons établi une ligne téléphonique entre Tétouan et Larache, Tétouan et le Souk-es-Sebt d'Anyera et nous dominons la base d'Almarza et de l'Amel.

A Melilla nous dominons tout le Hiamen et le Haraïs, les contreforts du Muley-Kerker, les vastes plaines du Yebel-Moheva, une grande partie de la route de Tafersit et la région du Draa qui enveloppe le mont Mauro, en divisant en deux sections les tribus des Beni-Saïd.

Tout cela a été accompli avec des pertes minimes, presque entièrement par l'action politique admirablement entreprise par le gouvernement actuel et malgré l'importance de ces opérations, nous avons rapatrié 17 bataillons, 5 escadrons et 5 batteries. On vient d'organiser pour le commencement de l'année, l'armée d'Afrique dans la forme que j'ai indiquée l'autre jour au Sénat, en tenant compte du développement que l'état-major a donné aux bases proposées par le comité de Défense Le plan, l'orientation répondent à ce qui est dit dans la partie de mon discours que vous avez lue et dans laquelle, Monsieur Ayuso, vous affirmiez qu'il existait une contradiction que vous n'avez pu expliquer, parce qu'il arrive que nous croyons tous de bonne foi que la période aiguë de la campagne est terminée là et qu'il faut occuper le territoire et le diviser en zones; pour cela, comme de juste, nous avons besoin de puissants noyaux de troupes, mais non pas de nombreux quartiers-généraux.

C'est là notre plan et sa réalisation, qui figure déjà au budget de l'année prochaine, représente une économie de 20 et quelques millions.

Je crois donc que le gouvernement doit être, comme il l'est effectivement, très satisfait de ses actes au Maroc, parce que nous avons étendu notre sphère d'action, nous avons eu peu de pertes dans les operations nécessaires pour soumettre ce territoire et nous avons organisé une armée en économisant un nombre respectable de millions. Je répète que nous devons nous regarder comme satisfaits. Le gouvernement l'est et le ministre de la Guerre, pour sa part, l'est au plus haut degré.

Je crois avoir répondu à toutes les observations qu'a faites l'autre jour M. Ayuso, mais je ne puis terminer sans dire à la Chambre et sans dire à M. Ayuso que, si le gouvernement est satisfait de ce qu'il a fait, il l'est aussi du Haut Commissaire, de M. le général Jordana, qui a été le premier à collaborer à la réalisation de l'idée du gouvernement et dont la collaboration mérite de notre part toute sorte de considérations et les louanges les plus sincères.

Je ne veux pas m'asseoir non plus sans adresser des éloges et un chaleureux salut à cette brave armée qui non seulement combat, mais souffre. Entre nous, combattre est un accident. Ce qui est grave, ce sont les douleurs journalières, les souffrances ingrates et les fatigues de toute campagne; ceux qui ont été en Afrique savent que les souffrances y sont grandes. J'envoie donc mon salut à toute cette armée au nom du gouvernement et au mien.

M. le Président. — M. Ayuso a la parole pour répondre.

M. Ayuso. — Je vais, Messieurs les députés, répondre le plus brièvement possible à M. le ministre de la Guerre. J'ai pour moi cet avantage que la généralité de mes affirmations, en dehors de quelques chiffres, du pourcentage des pertes dans les opérations auxquelles je me suis référé, de mes franches et catégoriques affirmations concernant ce qui convenait à l'Espagne en Afrique, de l'abandon absolu, etc., etc., en dehors de ces trois points principaux, M. le ministre de la Guerre n'a démenti aucune de mes affirmations, ni aucune des données que j'av .s tirées de cette source fâcheuse — c'est ainsi que vous l'avez qualifiée — qui m'avait fourni tous les documents servant de base à mon interpellation. Cette source peut être discréditée et fâcheuse, mais vous qui partout où vous l'avez jugé convenable, avez suivi pas à pas le fil de mon discours, vous aurez vu que cette source fâcheuse et discréditée est basée sur les informations officielles, sur les télégrammes que vous nous avez fait connaître et quand j'ai renoncé aux télégrammes officiels parce que j'y trouvai des contradictions, j'ai invoqué alors les lettres de soldats résignés et de très honorables officiers méritant tout éloge que vous avez, en terminant votre discours, accueillis avec hommage comme la source de mes informations et tous ces militaires ont affirmé d'une manière ferme et catégorique l'erreur dans laquelle tombaient les Espagnols, en ne croyant seulement que ce qu'affirmaient certains rapports télégraphiques contradictoires et ne méritant pas par conséquent un parfait crédit.

Parce que, Monsieur le ministre de la Guerre, les premiers télégrammes qu'a lus M. le président du Conseil, l'action du 29 venant d'être connue, étaient en contradiction ouverte (je ne veux pas fatiguer davantage l'attention de la Chambre en répétant ce que j'ai dit l'autre jour) avec les télégrammes précédents, avec ceux où le haut commandement d'Afrique disait que les tribus d'Anghera et de l'Haus étant disposées à se soumettre, on allait entreprendre une opération. C'est-à-dire, comme il y a quelques membres des tribus... *(M. le ministre de la Guerre fait des signes de dénégation.)* Tel était le télégramme, mais s'il le faut, je le relirai, bien qu'il soit consigné dans le *Diario de las Sesiones* et qu'il n'ait été l'objet d'aucune rectification de votre part. *(M. le ministre de la Guerre* : C'est bien, mais ces deux choses n'ont rien de commun.)

Retenez bien ceci, Messieurs les Députés; comme il y a deux ou trois tribus disposées à se soumettre à l'Espagne, nous allons entreprendre contre elles une opération. C'est ce que disait le second télégramme lu d'abord dans cette Chambre le 1er ou le 2 juillet par M. le président du Conseil des ministres. Les opérations entreprises contre le Biut répondent à un plan qui fut (M. le ministre de la Guerre a raison sur ce point) au préalable concerté avec le gouvernement. Il n'était pas possible de passer sans risque grave par la route de Ceuta à Tétouan; il fallait assurer le passage, pacifier les endroits limitrophes de la route et ces opérations ont été entreprises dans ce but. Y a-t-il rien de plus contradictoire que le texte du premier et celui du second télégramme?

S'il est certain que les tribus voisines de la route de Ceuta à Tétouan sont disposées à se soumettre à l'Espagne, à devenir amies de l'Espagne ou à respecter la souveraineté du khalifa ou de Raisouli (je ne sais pas qui est là-bas le représentant du pouvoir du Makhzen, si c'est le khalifa ou Raisouli, bien que je sois porté à croire que le second soit le maître et le seigneur de ces territoires, puisque sans son consentement on ne peut passer de Tétouan à Tanger); s'il est certain, dis-je, que M. le ministre de la Guerre n'a pas cru devoir faire une rectification, comment s'explique-t-on qu'il était impossible de permettre à aucun Espagnol ou autre étranger de sortir de Tétouan et de passer par le pont Busfeja, s'il n'avait pas sur lui d'abord l'autorisation de l'état-major de Tétouan et deuxièmement un passeport spécial visé par Raisouli qui autorisait celui qui le désirait à circuler dans ces parages?

Ce sont là tous les résultats qu'a obtenus là-bas notre armée; ce sont là tous les résultats de la politique suivie par le gouvernement et le commissaire général. C'est-à-dire que maintenant nous sommes dans une bien plus mauvaise situation qu'avant d'entrer à Tétouan. Cela est aussi indubitable et n'a pas été non plus l'objet d'une rectification de votre part.

Il est clair que M. le ministre de la Guerre ne niait pas — comment aurait-il pu nier! — qu'il y avait une certaine préparation avec ce qu'il appelait les *balles jaunes* avant que l'on se servît des balles de plomb. Nous avons tous su donner le sens exact aux paroles de M. le ministre de la Guerre. En effet, quand il s'est agi de coloniser et de coloniser pacifiquement un territoire qui au début nous était hostile et qui nous semblait devoir nous être hostile et que nous allions tâcher d'agir sur lui pour qu'il devînt notre ami et même notre allié, une action politique a toujours été précédée, et surtout lorsqu'il s'agissait de petites tribus, par une action économique, action d'achat et de vente, de *balles jaunes*, par laquelle ni l'action de l'armée que le classique appelait la religion des honnêtes gens, ni l'action politique ne sont tout à fait arrêtées; l'action militaire parce qu'elle n'a pas besoin de *balles jaunes*, mais de balles de plomb, et l'action politique parce qu'elle n'a besoin ni de balles de plomb ni de *balles jaunes;* elle pénètre par la science et l'habileté, par la conviction, par l'étude, par l'adaptation aux usages et coutumes du pays où l'on va agir.

Ainsi se préparent et s'assurent les colonisations civiles; de cette omission je me plaignais aussi l'autre jour, Monsieur le ministre de la Guerre, et je dirais que nous ne pouvious coloniser en Afrique alors que là-bas, dans les endroits où personne ne nous dispute la souveraineté, nous n'avions pu établir depuis de longues années les institutions de la vie civile, besoin élémentaire d'une organisation libérale et civilisatrice.

Vous parliez, Monsieur le ministre de la Guerre, de l'action espagnole sur notre territoire, sur ce territoire que nous assignent les Traités secrets, méconnus dans leur totalité, par les droites et les gauches. Je ne sais si quelqu'un des messieurs qui représentent le pouvoir parlementaire connaissent ces traités; quant à moi, je puis dire que je ne sais par quel arrangement contractuel, par quels traités on nous a confié le soin de pénétrer au Maroc, par qui nous avons été appelés à y pénétrer et à exercer une politique ruineuse à tous les points de vue pour le Trésor et nuisible à la dignité nationale. Néanmoins vous insistez sur ce fait que nous sommes engagés avec l'Europe pour poursuivre notre action en Afrique et je vous répondais et je répondrais à M. le ministre des Affaires étrangères, s'il était ici présent et à tous ceux qui ont été du gouvernement et à tous ceux qui s'obstinent à continuer cette aventure africaine qui doit, je le répète, nous épuiser, nous appauvrir, nous ruiner et nous déshonorer, je répondrais, dis-je, que lorsqu'on reçoit un mandat de l'Europe dans ces conditions, de l'Europe qui avant la guerre paraissait civilisée et qui maintenant pour

différents motifs, ne mérite guère ce qualificatif, on peut répliquer ceci : nous n'avons pas d'éléments, nous avons échoué, nous avons employé telle ou telle tactique, nous avons essayé toutes les politiques possibles, étant donnée la situation du pays, étant données ses ressources économiques et celles que lui procure son degré de civilisation.

Tout ce que rêvaient nos colonisateurs politiques a été tenté et a échoué en Afrique, de telle sorte que je ne sais pas pourquoi on ne se désisterait pas de la *petite mission* que l'Europe nous a confiée. Car même si cela n'était pas possible, en supposant même que nous puissions continuer de gouverner en Afrique et de coloniser de la façon peu heureuse dont nous avons colonisé jusqu'à cette date dans le Riff et dans le territoire du Protectorat espagnol, même si nous avions l'espérance qu'à la conclusion de la paix la mission que l'Europe nous confierait pourrait être tout autre où qu'il nous arrivât peut-être d'être précisément victimes de la paix, car ce n'est pas la première fois que la paix se fait aux dépens des neutres — rappelez-vous le traité d'Utrecht — même en supposant que la liquidation des concessions n'ait pas lieu avec nous et que l'Europe continue de nous ratifier sa confiance et la mission qu'elle nous a donnée de poursuivre la colonisation dans le Nord de l'Afrique, je dirais à ce gouvernement-ci, comme je l'aurais dit au précédent et à tous ceux qui s'obstinent dans cette aventure marocaine : « Rien de cela ne nous regarde, rien ne nous crée une obligation ; nous ne pouvons ni ne devons continuer cette politique, pas même dans le cas où ces erreurs dénoncées et dont nous avons souffert n'auraient pas existé dans l'histoire et même quand on nous aurait donné en outre un territoire à coloniser dans lequel il ne serait pas nécessaire de tirer un seul coup de fusil. »

Et cela ne peut être, Monsieur le ministre de la Guerre, car ce que vous n'avez pas nié et que ne pourra nier aucune personne intervenant dans cette interpellation et ne pourra contester dans l'avenir, c'est le prix élevé que nous a coûté cette pénétration. Si vous comparez l'échec subi par nous dans une pareille aventure avec celui qu'a subi la France en Algérie, l'homme le moins compétent répondra que le rôle joué alors par la France en Algérie est très distinct de celui que nous jouons dans le Nord marocain. L'affaire de l'Algérie était une guerre de conquête, l'Algérie était une future colonie de la France, et alors même qu'elle est devenue colonie francaise, il est arrivé ce qui est arrivé dans tout pays colonisateur, à savoir que la France a été tantôt en paix avec ses colonies et tantôt les a vues s'insurger, et il a été on ne peut plus difficile de rétablir la paix ; puis ce qui a été dans quelques colonies une bonne affaire, a été dans d'autres déplorable pour le Trésor national.

Mais nous autres ne sommes pas dans la même situation, ni pour le territoire, ni pour l'étendue, ni pour le rôle que doit jouer la métropole ; la question dont il s'agissait en France touchant l'Algérie n'est pas la même que la question existant pour l'Espagne relativement à l'Afrique du Nord. Nous n'allons pas là en seigneurs et maîtres pour convertir le Nord africain en colonie espagnole. Malheureusement, il y a longtemps que l'Espagne a perdu son renom de colonisatrice. Le mandat que nous a donné l'Europe ne consiste pas non plus à nous rendre maitres et à nous emparer du Nord africain ; il s'agit d'un acte de protection, un acte dont je ne saurais dire s'il a pour but de civiliser, d'avilir ou simplement d'ordonner les intérêts plus ou moins légitimes, plus ou moins défendables que l'Europe a en Afrique et de nous charger quant à nous des responsabilités et des conséquences, de nous faire supporter les attaques de toutes ces races qui seront injustement envahies par le Nord, au nom d'une civilisation que réellement personne ne peut invoquer comme un titre légitime pour pénétrer sur un autre territoire.

Quoi qu'il en soit, et même en supposant que l'Espagne ne pût repousser en aucune façon cette offre, renoncer à cette mission, vous ne me nierez pas que la comparaison que vous avez su amener entre la campagne de France en Algérie et la campagne d'Espagne dans le Nord marocain était complètement inopportune, et qu'il n'y a eu dans les deux cas ni les mêmes motifs, ni la même fin, ni les mêmes objectifs, ni absolument rien de semblable, et si vous vous rappelez qu'il y a eu beaucoup de députés français qui, même après que l'Algérie fut colonisée ou à demi colonisée, ont pris la parole au Parlement de Paris pour dire : « Il ne convient en aucune façon que la France continue de coloniser l'Algérie ; l'Algérie sera la ruine de la France », et néanmoins la France continua de coloniser l'Algérie ; croyez bien, Monsieur, que ce cas ne se présentera pas pour l'Espagne, d'abord parce que ni le Nord africain, ni tout le Maroc ne seront jamais territoire espagnol, et ensuite parce que vous ne nous avez pas dit non plus que nous y ayons l'assentiment de l'Europe pour pouvoir conquérir le Maroc, pour que le Maroc soit à nous et même parce que nous adopterons une fiction complètement dépourvue de toute logique et de sens positif : celle de l'autorité nominale du khalifa, sorte de roi constitutionnel, ridicule, et j'ignore s'il représente le Makhzen, Raisouli ou le roi d'Espagne, mais je sais bien que d'une façon ou d'une autre, la représentation par un tel khalifa est stupide !

Et que dirons-nous de ce qu'ont fait successivement les gouvernements pour remplir, disons pompeusement, le mandat de l'Europe en Afrique ? C'est que nous avons tâché de pénétrer pacifiquement avec des airs d'éducateurs, d'amis, d'alliés, de gens ne venant pas dans un but de domination, mais venant simplement en frères aînés, plus instruits, plus capables de soutenir les luttes de la vie moderne. Avons-nous fait quelque chose pour opérer un rapprochement ou faire disparaître une fois pour toutes cette différence de qualité, ce caractère d'opposition qui existent entre des personnes de race différente, de mœurs différentes et avant tout de religion différente ? Vous ne vous souvenez pas, qu'au bout du compte, vous êtes les continuateurs. M. le ministre de la guerre le rappelait l'autre jour en l'approuvant, de la première politique que suivirent dans la pénétration de l'Afrique, les gouvernements espagnols, à l'époque où le fils de M. Maura publiait des ouvrages dans lesquels il déclarait qu'il était absolument impossible de pénétrer en Afrique parce qu'il y avait, disait-il, des obstacles ; des obstacles invincibles en matière religieuse, en matière sociologique, en matière politique, en matière historique, qui empêchaient, qui rendaient difficile la pénétration de l'Espagne dans ces territoires ? Vous voyez donc comme se trouvaient en contradiction les vrais promoteurs de cette politique-là, politique que je qualifiai et que je continue de qualifier ici d'attitudes lyriques, et là-bas, d'imprévoyances tragiques. Et vous vous plaigniez aussi parce que moi, parlant de ces imprévoyances tragiques, je mettais sur le même plan dans mon discours le Barranco del Lobo et l'affaire des Biuts. Car en résumé, c'est la même chose, quoique vous disiez qu'au Barranco del Lobo, le nombre des pertes a été beaucoup plus grand (les pertes de sang espagnol sont toujours déplorables) ; mais de toute façon, l'imprévoyance et l'imprévoyance funeste a été la règle et l'inspiratrice des deux opérations.

Voici encore des arguments que vous n'avez pas non plus réfutés.

En 1913, le général Arraiz de Conderena (vous vous rappellerez que ce fut aussi matière à discussion l'autre jour) est arrivé à la Loma de las Trincheras. Le général Arraiz de Conderena et le haut commandement ne connaissaient pas ces fortifications, et c'était parfaitement pardonnable, alors que l'on ne connaissait pas la série de tranchées et de parapets cachés que les Maures avaient là, mais il n'est pas permis d'ignorer trois ans plus tard l'existence de ces fortifications et de ne pas savoir que les Maures étaient retranchés en 1916, exactement comme en 1913.

Que veut-dire cela ? Voulez vous que nous expliquions comme l'ont expliqué quelques témoins oculaires, l'échec de cette opération pour laquelle le haut commandement et le général Milans del Bosch se fièrent à l'amitié de Vinagre et des autres Maures qui trahirent les troupes espagnoles dont ils se disaient les amis ? Toujours l'imprévoyance. Prétendez-vous que cela ne soit pas vrai et que les chefs maures enfermant les forces espagnoles dans des sentiers inabordables furent la cause occasionnelle du désastre ? Soit. D'une façon ou d'une autre, imprévoyance tragique, comme c'est aussi une imprévoyance, quand le haut commandement annonce que l'opération du 29 avait trois objectifs. Cela, vous ne l'avez pas démenti non plus : objectif, la soumission du marché de Jemis; objectif, la

ermeture de la zone internationale et objectif, la marche jusqu'à Aïn-Xixar. On a dit ici, Monsieur le ministre de la Guerre, que je n'en savais pas plus long que les officiers et quelques autres personnes d'une honorabilité indéniable. Mais moi je dirai qu'aucun des trois objectifs n'avait été atteint dans l'action du 29 et vous l'avez confirmé, quand vous avez voulu rectifier ce qui a été dit par moi parlant de Raisouli que vous n'appeliez pas, il y a lieu de vous en féliciter, le brave chérif, sans doute parce que vous étiez impressionné par la comparaison que j'avais faite entre Raisouli et José Maria le *Précoce*. et le traité que conclut le bisaïeul de votre roi avec le roi de la Sierra Morena. Je vous félicite, Monsieur le ministre, d'avoir retiré le titre de « brave chérif » à Raisouli, de l'avoir qualifié de Raisouli tout court, lui qui, grâce à la protection de l'Espagne, à l'argent de l'Espagne, à l'appui de l'Espagne, domine sur toutes ces terres et tribus que l'Espagne ne domine pas et nous nous trouvons ainsi aujourd'hui dans une situation plus mauvaise, à cause de cette prépondérance de Raisouli et plût à Dieu qu'il ne se transformât pas bientôt d'ami en ennemi de l'Espagne.

Eh bien, le brave chérif Raisouli, comme disait le télégramme officiel, ou Raisouli tout court, comme il est resté pour les besoins de notre discussion, est arrivé au marché de Jémis le 29 au matin et dans l'après-midi il fuyait, protégé par notre artillerie et par une division espagnole; c'est un fait connu de vous que nos forces ont protégé la fuite de Raisouli, ou si ce mot vous paraît trop fort, la *retraite* de Raisouli. On n'a donc pas, par conséquent, atteint le premier objectif de l'opération du 29.

L'autre objectif était de fermer la zone internationale et je vous disais, en effet, que le général chargé de cette opération l'entreprendrait sur une étendue d'une importance relative, mais ce que vous ne pouvez nier, ni vous, ni personne, c'est que ni le 29 juin ni à un autre moment, jusqu'à ce jour, cette zone internationale n'a été et n'est encore fermée sur un parcours d'un grand nombre de kilomètres.

Quant à l'objectif consistant à arriver à Aïn-Xixa, qui a été le général, le colonel ou le brave chérif qui y est arrivé? Vous pouvez continuer de dire que nous sommes dans la voie de la pacification; que tout cela a été une série continue de succès qui ont été obtenus par la valeur des troupes, par le tact politique de nos représentants au Maroc et l'habileté du gouvernement et que l'on est arrivé à une seconde période, période de paix et de tranquillité que nous devons tous reconnaître et approuver et qu'aucun des nôtres (*cela serait antipatriotique*) ne doit faire de l'obstruction avec nos interruptions, nos questions, nos interpellations, etc.

Messieurs les députés, si, à la suite de ces affirmations du gouvernement, dignement représenté par M. le ministre de la Guerre, je vous disais que le 26 septembre Raisouli se considérait encore comme peu maître du territoire où il commande et gouverne, en seigneur et maître, sans que nous sachions, du moins on ne nous en a pas donné de renseignements officiels, qu'il se soit soumis au khalifa, à cette espèce de roi constitutionnel ridicule et grotesque, comme je l'ai qualifié et le qualifierai, mais qui, après tout, représente l'autorité du Makhzen. (*M. le Président agite la sonnette.*)

Il y a beaucoup de rois ridicules et grotesques.

M. le Président. — Mais si vous pouvez éviter ces paroles, je vous prie de le faire, parce qu'elles pourraient choquer quelque peu la dignité de la nation espagnole.

M. Ayuso. — En aucune manière, Monsieur le Président. Le khalifa ne représente ni votre roi, ni le gouvernement d'Espagne.

M. le Président. — Je ne vous dis pas cela pour en faire un sujet de discussion. Si vous croyez tenir compte de mon observation, bien, si non, vous pouvez continuer.

M. Ayuso. — Certainement j'en tiens compte; mais il me faut mettre les choses en leur place et détruire ces histoires qui pourraient nuire à notre souveraineté et au caractère sérieux, ainsi qu'à la considération de notre représentation en Afrique. Les représentants de la souveraineté du Makhzen pourront se plaindre de ce que j'ai dit, mais non les représentants de la souveraineté espagnole. Vous voyez, comme je tâche, bien que je m'exprime mal, de faire une différence entre les représentants de notre nation et le khalifa et Raisouli et comme je parle d'une autre façon quand je me réfère aux généraux espagnols, quelque nombreuses critiques qu'ils méritent.

Malgré cette situation avantageuse dont vous a parlé Monsieur le ministre de la Guerre, Raisouli continue jusqu'à présent d'exercer une domination arbitraire sur toute la route de Ceuta à Tétouan; n'était son intervention et n'était le pouvoir général qu'il y exerce, cette disposition ou cet ordre de la place du haut commandement à Tétouan que je vous ai lu l'autre jour ne serait pas justifié; cette disposition interdit la circulation par toutes les routes qui contournent la ville, de 3 heures de l'après midi à 7 heures du matin, en différents secteurs du camp extérieur, en fixant telle heure pour les voitures et telle autre pour les piétons, etc.

Raisouli a demandé pour célébrer la fête du Ramadan, deux canons qui, on l'a dit, étaient démodés, inefficaces en campagne, qui ne servaient qu'à tirer des salves, mais le haut commandement s'est lassé de demander la restitution de ces deux canons et ces deux canons sont toujours au pouvoir de Raisouli. Cela est absolument exact et ne sera pas démenti. Raisouli a toute la quantité de fusils et de munitions que lui ont envoyés le Haut Commandement espagnol et les généraux espagnols chargés de traiter d'égal à égal avec le fameux tout-puissant et valeureux chérif Raisouli.

Avec ces faits coïncident, Monsieur le ministre de la Guerre, les dépenses vraiment extraordinaires qui ont été faites au Maroc à tous les points de vue. Non seulement en ce qui touche le ministère de la Guerre, mais aussi tous les autres ministères, et les dépenses vont continuellement en augmentant sans que nous voyions nulle part qu'elles soient rémunératrices, ni maintenant ni pour les générations futures. On a dépensé, et cela n'a pas été non plus démenti par vous, pendant sept mois, en dépenses secrètes, 1.900.000 pesetas! Rappelez-vous, Messieurs les députés, ceux d'entre vous qui l'étiez alors, que lorsqu'on a discuté le budget actuel à notre arrivée au Maroc, nous parlâmes à ces bancs-ci et qu'à d'autres bancs, MM. les députés qui nous soutenaient parlèrent aussi et nous nous opposâmes vivement à ce que l'on votât 500.000 pesetas pour les dépenses secrètes pendant toute l'année et quelle n'a pas été notre surprise, en voyant que ce ne sont pas les 500.000 pesetas prévues, mais 1.900.000 qui ont été dépensées en sept mois! Si l'on considère qu'il manque cinq mois pour terminer l'année, je n'ai pas besoin de vous dire que les dépenses extraordinaires secrètes s'élèveront à un chiffre vraiment fabuleux.

Vous avez vu, Messieurs les députés, que dans l'action du 29, on n'a atteint aucun des trois objectifs que le haut commandement avait assignés à cette opération, mais par contre il n'y a rien moins que onze propositions de récompense. Je ne crois pas qu'il y ait rien de comparable dans les armées européennes qui tiennent tête à des troupes parfaitement organisées, sérieuses, puissantes, redoutables et à la suite de l'action du 29, dont vous avez vu le fâcheux résultat qui est confirmé, puisqu'il n'a pas été démenti par le gouvernement, la proposition de 11 récompenses produit comme dernier effet une réponse défavorable, éloquente bien que tacite, à une déclaration que le chef du parti réformiste a faite avec notre approbation unanime, quand il s'est agi un autre jour de la politique de l'Espagne au Maroc! Vous vous rappellerez tous, Messieurs les députés, qu'alors M. Alvarez demandait comme chose indispensable, comme chose obligée, une concession de la part du gouvernement et de toutes les oppositions, en vertu de laquelle on n'accorderait aucune récompense tant que l'on n'arriverait pas à un régime plus en harmonie avec la capacité pour l'Espagne de pénétrer pacifiquement en Afrique Depuis que le chef illustre du parti réformiste a fait cette déclaration au nom de toutes les gauches, jusqu'à ce moment-ci, combien de récompenses n'avez-vous pas décernées, Messieurs du gouvernement? Où nous mèneront ces 11 propositions de récompenses?

Mais il y a encore quelque chose de plus triste, Monsieur le ministre de la Guerre, quelque chose que vous auriez dû démentir, si vous aviez eu les éléments nécessaires

pour le faire. Ce sont les affirmations de témoins oculaires, comme celles du correspondant du *Liberal*, M. Bejerano, et celui du *Socialista*, d'une grande partie de la presse qui disent catégoriquement que beaucoup d'officiers cités dans les listes des grands blessés à la suite de l'action du Biut et même d'autres escarmouches passaient tranquillement vingt-quatre heures après par Ceuta et Tétouan et leurs blessures se réduisaient à des lésions légères et insignifiantes. Est-ce que ce sont quelques uns de ces officiers qui méritent des récompenses? (**M. le ministre de la Guerre.** — Je vous répondrai). Est-ce que ces abus et d'autres n'auraient pas été corrigés, si M. le ministre de la Guerre avait écouté une fois pour toutes ces indications que donnait M. Alvarez avec l'approbation de tout le monde?

Si nous avons à faire ces remarques au sujet de l'échec militaire et politique de la pénétration de l'Espagne en Afrique, il me faut avant de terminer ma réfutation insister de nouveau sur ce fait que l'information concernant les 114 hommes de l'escadron, réduits à quatre, provenait d'un témoin oculaire et par malheur véritablement blessé et non pas de ceux qui passaient le lendemain par Tétouan; il s'agit de M. Gonzalès Oliz qui a envoyé à sa famille une lettre publiée d'abord par les journaux de Santander, puis reproduite dans un certain nombre d'autres journaux, sans être l'objet d'une rectification de la part d'aucun de vous; l'opinion publique croyait que cette version était beaucoup plus digne de foi que les vôtres dans lesquelles on commençait à compter les morts sur les doigts en augmentant ensuite leur nombre, en le multipliant plus tard pour m'appeler mauvais patriote et alarmiste, tandis que vous arriviez à la vérité à pas de tortue. C'étaient là les paroles qui émanaient de votre *garde noire*, le premier jour, où je comparai l'action du Biut à celle du Barranco del Lobo et bientôt après les pertes furent augmentées dans les informations publiées, de telle sorte que l'on constata qu'elles excédaient le chiffre calculé par nous, c'est-à-dire que les vingt et quelques du premier jour se transformèrent en plus de trois cents avouées aujourd'hui par le ministre de la Guerre.

Dites-moi si l'opinion a le droit de croire que ces informations particulières sont beaucoup plus certaines, informations qui émanent de gens véridiques qui souffrent et qui portent leur amour pour l'Espagne aussi haut que le porte M. le ministre de la Guerre ou le haut commissaire de l'Espagne au Maroc; dites-moi s'il n'est pas prudent de croire qu'eux tous n'ont pas dit la vérité beaucoup mieux que vous tous qui nous avez donné ainsi peu à peu par doses progressives les pertes éprouvées dans l'action du Biut.

Laissons de côté l'action du Biut qui est un épisode comme le fut celle du Barranco del Lobo et toutes les disgrâces que nous avons subies et passons à l'accusation qui a motivé mon interpellation.

Je ne sais si nous pénétrons en Afrique pour remplir un mandat de l'Europe, pour accomplir le testament d'Isabelle la Catholique ou pour quelque autre raison simpliste, ayant eu de tristes et nécessaires conséquences; c'est, selon le sentiment du peuple, pour défendre les affaires plus ou moins licites, plutôt moins que plus, de quelques trafiquants et aventuriers qui deviennent aussi vite catholiques et espagnols que marocains ou protestants et qui un jour font un traité, les uns avec les Mannesman, d'autres avec le Rogui, d'autres avec Raisouli et d'autres avec ceux qui leur vendent le plus de terrains miniers, bien que leurs titres de propriété soient du domaine de la fantaisie. Nous pénétrons en Afrique pour garantir les affaires, licites ou illicites de quelques messieurs qui accaparent tout, qui constituent l'élite de la ploutocratie espagnole, et qui sont toujours les mêmes financiers avec de légères variantes et tantôt s'appellent la Compagnie transatlantique, tantôt la Société du Plomb et tantôt la Compagnie pour le traitement des minerais argentifères; ce sont toujours les mêmes noms, toujours les mêmes négociants.

Nous pénétrons en Afrique simplement pour jouer un rôle civilisateur, quoique ridicule, parce que l'Espagne ne peut pénétrer à titre d'éducatrice nulle part, tant qu'elle n'a pas parfaitement organisé son budget, ses voies de communication, ses richesses naturelles et son instruction publique. Si l'Espagne a voulu se donner comme nation éducatrice en Afrique, elle a échoué de ce côté; si l'Espagne a voulu faire le jeu des négociants, elle mérite pour cela l'exécration et la réprobation de tout le pays qui a de très profonds et très nobles sentiments patriotiques. Et si, malgré tous ses sacrifices, malgré l'essai de différentes politiques en Afrique, malgré le changement des chefs, des interprètes du sens de la pénétration espagnole en Afrique, l'Espagne est à l'heure actuelle dans une bien plus mauvaise situation qu'avant de s'être emparée de Tétouan et qu'en outre la vie y soit beaucoup plus chère et que nous n'ayons réalisé aucun de nos objectifs et que nous soyons exposés à ce que demain quand la paix se fera, l'Espagne soit dépouillée et probablement avec une considération moindre que maintenant de cette affaire africaine, eh bien, dites-moi, Messieurs les députés, s'il n'est pas prudent, s'il n'est pas patriotique qu'aujourd'hui, ayant encore le temps de réfléchir et de faire selon notre propre volonté ce que peut-être un jour prochain nous serions obligés de faire par force, nous retirions nos troupes, nous évitions les dépenses auxquelles nous nous livrons et en général tout sacrifice inutile de nos forces en Afrique et que nous les employions à gouverner l'Espagne d'un commun accord et avec patriotisme.

Il n'est pas possible, Monsieur le ministre de la Guerre, que vous détruisiez votre affirmation d'après laquelle nous étions passés de 800 à 2.000 kilomètres. Nous savons tous que notre zone de protectorat en Afrique est beaucoup plus petite que le périmètre des provinces de Ciudad Real ou de Cacérès et considerez, Messieurs les députés, ce que serait devenue chacune de ces provinces si nous avions dépensé pour les coloniser la vingtième partie de ce que nous avons dissipé mal à propos au Maroc.

Et après avoir dit ces vérités, sur un ton sincère et un peu brusque et populaire, parce que nous sommes les représentants de l'intérêt du peuple, qui est après tout l'intérêt des familles donnant leurs fils et leur argent et s'intéressant beaucoup à la situation actuelle et aimant la patrie, je me sens très tranquille et très rassuré d'avoir exposé ce que je crois vrai, sans m'être servi de ces sources discréditées d'informations auxquelles vous faisiez allusion, sans avoir recouru à d'autres ressources que les télégrammes officiels, non pas à ces lettres particulières de citoyens espagnols et à des renseignements de personnes aussi véridiques pour le moins que ce gouvernement qui un jour dit une chose et le lendemain amplifie méthodiquement et tranquillement les listes des morts et des blessés, au sacrifice desquels s'ajoutent l'inquiétude et la douleur de mères et épouses désolées.

M. le ministre de la Guerre (Luque). — Il est très difficile de lutter avec M. Ayuso, parce qu'il prend nos arguments, les interprète à son gré et expose les choses comme il lui plaît et c'est en vain, comme l'aura vu la Chambre, que l'on tâche de lui démontrer ce qui s'est passé, parce qu'il arrive à M. Ayuso, comme à certains sourds, de pas entendre quand cela leur convient. Je ne me livrerai pas à une réfutation détaillée de ce qu'a dit M. Ayuso; je suis peu ami des réfutations et en outre j'ai besoin de conclure promptement, parce que l'on m'avertit de l'autre Chambre que la discussion des réformes militaires a commencé et naturellement je dois m'y rendre. Mais je n'irai pas discuter vos dernières paroles; j'en laisse toute la responsabilité à votre conscience. Ce que vous avez dit ici pour le répandre dans le pays, à savoir que nous sommes allés en Afrique pour soutenir les affaires de quelques personnes ne saurait, à mon avis, être affirmé ici. (**M. Ayuso demande la parole**) et c'est ce que vous avez dit. (**M. Ayuso** : je persiste à le dire). Je vous laisse, je le répète, toute la responsabilité de ces paroles, car je ne veux pas l'assumer.

J'ai démontré que ce gouvernement qui a suivi l'orientation que lui a marquée le précédent dans la question de la pénétration pacifique, a procédé comme il croit qu'il était possible de le faire et nous sommes satisfaits, très satisfaits de ce qui a été exécuté. Vous pensez, Monsieur Ayuso, que nous devons après tant de sacrifices abandonner l'action. Je le répète, c'est l'affaire de votre conscience. Nous, nous soutenons le contraire et en suivant cette orientation, nous croyons avoir rempli notre devoir et avoir fait et continué de faire tout ce qui était humainement possible.

Et maintenant entrant dans les détails, je vous dirai qu'il

n'y a pas de propositions de récompenses, et qu'il n'y en a jamais eu. Ces croix sont concédées par jugement contradictoire. De telle sorte que le capitaine général ou le chef d'une troupe ne peut faire de telles propositions; toutes celles qui viennent émanent du jugement contradictoire qui est soumis au Conseil suprême qui décide la question. Il peut y en avoir beaucoup ou peu. Plût à Dieu qu'il n'y en eût beaucoup, car cela indiquerait que les troupes ont fait preuve d'une grande bravoure. Mais ne comparez pas cette campagne avec cette autre à laquelle vous la compariez, C'est précisément dans celle-ci qu'il peut être accordé plus de récompenses, parce que c'est une guerre corps-à-corps et il s'y présente de nombreux cas où les officiers et les soldats ont à se battre avec des ennemis très supérieurs en nombre. C'est pourquoi il y a un règlement et s'ils les ont gagnées conformément au règlement, pourquoi les leur enlever? Le jour où disparaîtra le règlement concernant les croix, vous pourez avoir raison, mais tant qu'il sera en vigueur et qu'il existera une loi accordant des récompenses conformément au droit, on ne pourra pas en faire l'objet d'une critique.

Je regrette, Messieurs les députés, de revenir au thème déjà traité du Bint et du Barranco del Lobo. Je crois, Monsieur Ayuso, m'être expliqué en toute clarté. J'ai dit l'autre jour que l'affaire du Barranco del Lobo avait été une malheureuse affaire de tactique qui a coûté la vie au général dirigeant l'opération sans connaître cette zone. L'objectif n'a pas été atteint, n'a pas été réalisé et c'est pourquoi ce fut un échec, mais ce fut un fait isolé comme ceux qui arrivent dans toutes les campagnes. Quant au Bint, on a atteint l'objectif, on a pris ces hauteurs, ces plateaux qui étaient connus de tous les chefs et officiers qui ont été à Ceuta bien avant la guerre. (**M. Ayuso** : on ne le dirait pas.) Si, on le dirait. Je vous crois qu'on le dirait! Quelques années avant la guerre, beaucoup d'officiers avaient passé par le Bint et connaissaient ces plateaux.

Ils n'avaient plus à le connaître. Eh bien! Messieurs les députés, si l'objectif qui consistait à prendre ces hauteurs a été atteint et que pour les prendre on n'a perdu que 300 hommes, ce que personne n'a nié, sur ces trois colonnes qui se sont retranchées en quatre heures, si dans l'opération il y a eu moins de 5 0/0 de perte en y comprenant les blessés, où est le désastre? (**M. Ayuso** : plus d'un demi 0/0). Il y avait 7.015 hommes et j'ai ici le rapport indiquant — je puis vous le communiquer si vous le désirez — qu'ils formaient trois colonnes. Ces 7.015 hommes prennent la position, résolvent le problème, atteignent l'objectif et ont 313 morts. Est-ce un désastre? Ou il n'y a pas de logique dans le monde, ou cela ne peut être. (**M. Ayuso** : la proportion des victimes n'a jamais été une règle pour apprécier les désastres.) Non, Monsieur Ayuso, c'est que vous nous avez dit qu'il s'agissait d'un désastre comme au Barranco del Lobo. (**M. Ayuso** : je continue de le dire.) Et j'ai démontré vingt fois que non, que ç'a été une action brillante et j'ai déjà dit que la réussite de cette opération provenait de ce que le général qui la commandait, avait ordonné de prendre rapidement les positions parce que, si l'on s'était attardé, les pertes eussent été plus grandes.

Et puisque je parle de cette affaire, je dirai une chose que j'ai oubliée, en me réjouissant beaucoup de cette rectification. Vous disiez que les soldats avaient été blessés avec des massues. (**M. Ayuso** : Oui). Non, Monsieur Ayuso, et je vais vous le montrer. (**M. Ayuso** : Et moi aussi). Dans une action où les Maures sont derrière des parapets dans leurs tranchées et où celles-ci sont prises de vive force, il n'y a ni Maure, ni chrétien qui s'y mettrait en embuscade avec une massue pour combattre un soldat portant un fusil avec sa baïonnette. Cela tombe sous le sens. (*Rires*.) Avec des pierres, oui, parce qu'on peut les lancer, mais attendre que les soldats arrivent... (**M. Ayuso**: c'est vraiment la même chose ; quant à l'effet, qu'est-ce que ça peut faire ?)

Vous vous êtes rassis très content, je me rassieds aussi très content, parce que je sais que le gouvernement a accompli son devoir en faisant tout ce qui peut être fait au Maroc, et je le répète, en suivant les indications qu'a fournies le gouvernement précédent dans l'affaire de la pénétration pacifique parfaitement conçue à mon avis. Et je n'ai plus rien à répondre. (*Très bien ! Très bien !*)

M. Ayuso. — Je demande la parole pour une rectification.

M. le président. — Vous avez la parole.

M. Ayuso. — Vous savez que j'ai l'habitude d'être bref, parfois avec exagération ; je voudrais, quant à moi, que nous puissions économiser beaucoup de temps. Pour moins abuser de votre attention, je vais suivre exactement le fil du discours de M. le ministre de la Guerre, parce que je sais qu'il doit se rendre à l'autre Chambre.

J'affirmais que nous avions pénétré en Afrique pour protéger les négociants. Retenez bien ce que j'ai dit dans cette partie de mon discours, si je puis m'exprimer ainsi, ou du moins la pensée que j'ai coutume d'exprimer de vive voix aussi bien ici qu'ailleurs. J'ai dit que s'il était certain que l'Europe civilisée — je lui ai fait un grand honneur en l'appelant ainsi, vu qu'elle ne paraît pas l'être — nous eût chargés de civiliser une partie, très petite certainement, équivalente au périmètre d'une de nos provinces de Cacérès ou de Ciudad Real, parce qu'il y en a d'autres plus étendues que la zone de notre Protectorat, ou nous ne devions pas accepter cette mission ou nous devions auparavant mesurer nos forces. (*M. Antonio Maura prononce des paroles que l'on ne perçoit pas.*)

Je me réjouis d'entendre M. Maura qui, en somme, est le père de l'affaire. (**M. Maura** : je m'en flatte d'être le père, je m'en flatte beaucoup, quant au reste, non). Ah! Ce qu'il a fait, ce n'est plus lui. Permettez, je ne voudrais pas, malgré moi, me mettre à discuter avec M. Maura sur des choses dans lesquelles nous sommes d'accord, je ne me le pardonnerais jamais. (*Rires.*)

Eh bien! M. Maura est l'interprète de cette mission de l'Europe ou de cette pénétration de l'Espagne pour civiliser l'Afrique ou de ces intérêts espagnols qu'il fallait assurer au Maroc, de quelque chose, parce qu'après tout, vous avez donné l'initiative d'une politique dans le Riff que j'ai critiquée très durement l'autre jour et que je continuerai de critiquer, mais qu'il croyait loyale. Il faudrait nous mettre d'accord, quant au point de départ de notre politique. Mais ce qu'il me faut relever ici, c'est que vous ne vous rendez pas responsable de toutes les erreurs ultérieures. (**M. Maura**. Ce que j'ai nié, c'est qu'il y eût mandat de l'Europe). Il n'y a pas eu mandat de l'Europe ? (**M. Maura** : rien de cela.) Alors mon argument n'en a que plus de force ; nous pénétrons là-bas par fantaisie ou par désir de conquête, ou par besoin d'expansion de l'Espagne, ou pour n'importe quoi ; et le vulgaire très raisonnablement (et la voix du peuple a coutume d'être la voix de Dieu) croit que c'est pour protéger les intérêts plus ou moins licites de quelques négociants en Afrique. Les choses en sont là. Si nous n'y pénétrons pas par mandat de l'Europe, nous y sommes allés par besoin de conquête ou pour venger quelque injure des Arabes, comme en 1860, bien qu'à présent ils ne nous eussent rien fait, ou pour protéger des intérêts espagnols, et protéger des intérêts espagnols, c'est très élastique, cela ressemble à un accordéon. (*Bruits*.) Eh bien ! même en supposant que nous ayons pénétré là-bas dans un but de conquête et pour coloniser pour notre propre compte, et sans aucun mandat de l'Europe, mon argumentation resterait encore plus solide, quant au devoir que nous avons, par patriotisme, de renoncer à cette entreprise, à cette aventure qui a manqué.

Vous pouvez alléguer que ce n'était pas l'intérêt de ce gouvernement, ni celui des suivants, ni de celui que vous représentez sur ce banc; de toute façon, nous aurons à nous expliquer de quelque manière les causes occasionnelles et fondamentales de notre pénétratien en Afrique; chacun se l'expliquera de la façon qui lui convient le mieux.

Généralement, avec la logique simpliste qui est l'apanage des gens de bonne foi, n'ayant pas l'habitude de compliquer beaucoup les questions, ces gens cherchent au contraire, en fixant les yeux sur la réalité, quelle peut être la cause qui nous a obligés à pénétrer au Maroc ; d'après leur bon sens, guidés toujours par leur bonne foi, le but pour eux est de protéger quelques affaires minières et autres que l'on voit déjà apparaître. Je vous reverrai, Messieurs les députés, au moment où l'on discutera ici le

budget et que nous aurons à solder les conséquences de cette pénétration qui, si elle n'est ni militaire, ni politique sera, par contre, tant soit peu économique ; nous en reparlerons.

Quant à l'affirmation que j'ai formulée au sujet des récompenses et qui a été l'objet d'une protestation assez vive de la part de M. le ministre de la Guerre, j'ai à vous dire que cette affirmation, comme mes précédentes allégations, n'a pas été un simple caprice. Il faut avoir un peu de patience et moi, quoique assez nerveux, j'ai coutume de donner l'exemple dans ce sens et j'attends le moment opportun pour démontrer que ces propositions de récompenses sont vraies.

Vous n'avez pas non plus jugé digne de rectification l'assurance formulée par la presse, dans des articles signés auxquels je me suis référé d'après lesquels beaucoup des officiers qui étaient cités comme grièvement blessés passaient tranquillement par Tétouan et par Ceuta 24 heures après.

Quant à l'affaire du Biut et à celle du Barranco del Lobo, j'en dirai très peu de mots. Le nombre des pertes, le pourcentage, je l'ai déjà dit, en répondant dans une interruption à M. le ministre de la Guerre, n'ont rien à voir. Peu importe que nous ayons eu plus de pertes au Barranco del Lobo que dans l'action du Biut; il s'agit de savoir si oui ou non l'objectif a été atteint et je crois avoir démontré jusqu'à satiété que les objectifs qui, d'après le haut commandement devaient être atteints, ne l'ont pas été, au Barranco del Lobo comme dans l'action du Biut. L'échec est donc évident.

Je continue d'affirmer, sûr que vous n'aurez pas à me contredire, ce que j'ai dit touchant l'importance dont jouit là-bas Raisouli, à savoir qu'il s'est emparé contre le désir du haut commandement de deux canons espagnols et je répète ce que j'ai dit dans ma réfutation que les agents de Raisouli ont tous ces éléments de guerre, fusils et cartouches, que le gouvernement espagnol leur a fournis. Et si mon affirmation n'avait ni fondement, ni valeur d'aucune sorte, le *Diario de las Sesiones* a publié aussi le rapport, l'ordre de la place de Tétouan du 20 septembre ou un peu plus tard, interdisant le libre passage par toutes les routes qui conduisent à Tétouan, à toute personne qui n'était pas munie d'un permis spécial de l'état-major et décrétant que l'on ne pourrait plus circuler qu'à des heures déterminées du jour. Si c'est là ce qu'on appelle entrer dans la voie de la pacification et avoir obtenu des résultats pour la pénétration de l'Espagne, qu'on me le prouve devant Dieu. Quant à moi, Monsieur le ministre de la Guerre, je persiste à affirmer qu'avant l'occupation de Tétouan par l'Espagne, il était facile de parcourir toutes les routes de cette région, qu'un caporal et quatre Ascaris maintenaient le libre passage par le Foudak, que tout le monde pouvait passer par la route de Tétouan à Ceuta et qu'actuellement il y a un ordre de la place disant qu'à partir de 3 h. 1/2 de l'après-midi, ni voitures, ni piétons ne peuvent aller d'un endroit à un autre. Si c'est là un succès, Monsieur le ministre de la Guerre je ne vous souhaite pas d'en jouir de longues années. Voilà tout.

M. le ministre de la Guerre (Luque). — Un mot, Monsieur Ayuso et Messieurs les députés, je n'accepte pas la responsabilité de votre affirmation se rapportant aux nouvelles publiées dans quelques journaux, parce que je ne puis faire cas de leurs informations d'après lesquelles des officiers passaient par Ceuta ou Tétouan le lendemain du jour où ils avaient été blessés. C'est absolument faux. Et je n'ai plus rien à dire. (**M. Ayuso** : La censure militaire a laissé circuler cette nouvelle.)

M. le Président. — M. Nouguès avait demandé la parole dans ce débat, mais comme il n'est pas présent, cette interpellation est considérée comme terminée.

Nous accepterions avec reconnaissance les listes de noms pour la propagande que MM. les Adhérents voudraient bien nous adresser.

LE STATUT DES INDIGÈNES

DEVANT LE CONSEIL SUPÉRIEUR DU GOUVERNEMENT DE L'ALGÉRIE

Nous avons mentionné brièvement dans le dernier Bulletin la discussion soulevée au Conseil supérieur de gouvernement de l'Algérie dans la séance du 30 juin 1916, sur la proposition Doizy. Elle mérite que nous y revenions avec un peu de détail, étant donné l'intérêt de plus en plus vif qu'offrent les délibérations des Assemblées algériennes.

C'est M. Luciani, directeur des Affaires indigènes, qui a amorcé la discussion en présentant le vœu suivant :

Le Conseil supérieur de l'Algérie,

Après avoir pris connaissance de la proposition de loi présentée par l'honorable M. Doizy, député, sur la naturalisation des indigènes musulmans algériens ainsi que des propositions analogues déposées par d'autres membres du Parlement ;

Tout en rendant hommage aux sentiments généreux dont s'inspirent ces propositions ;

Mais regrettant la forme agressive et violente qu'elles ont revêtue parfois à l'égard de la population française et indigène de la colonie, et qui, si elle s'était manifestée dans la presse, aurait vraisemblablement provoqué l'intervention de la censure, comme peu conforme au principe d'union qui doit prévaloir en ce moment dans la famille nationale ;

Considérant que les projets en question envisagent un ensemble de réformes importantes ;

D'accord avec les auteurs de ces projets sur la nécessité d'assurer de la manière la plus rapide le progrès économique et social de la population indigène, ainsi que sa participation à la vie publique, et de réaliser notamment l'égalité des indigènes et des Européens devant l'impôt ;

D'accord avec eux pour adresser aux indigènes algériens qui ont combattu ou qui combattent encore à côté de leurs frères français contre l'ennemi commun, le juste hommage dû à leur dévouement et à leur bravoure ;

Mais persuadé que les réformes à accomplir ne sauraient sans danger être appliquées en ce moment ; que leur discussion même ne pourrait se poursuivre, avant la fin de la guerre; avec le calme, la réflexion et le sang-froid qu'elles réclament, et risquerait au contraire de provoquer une agitation nuisible dans les esprits;

Le Conseil supérieur émet le vœu que la discussion des projets présentés par l'honorable M. Doizy et par ses collègues et intéressant le régime administratif de l'Algérie soit ajournée jusqu'à la fin des hostilités, et que cette discussion soit précédée d'une enquête effectuée en Algérie par une commission désignée par le Parlement ou par le gouvernement.

Voici en quels termes il a développé son vœu :

Les propositions de loi qui ont été déposées à la Chambre des députés depuis l'année dernière sur les réformes intéressant les indigènes algériens, sont assez nombreuses. J'en ai quelques-unes sous les yeux.

La première a été déposée le 1er avril 1915 par MM. Albin Rozet, Georges Leygues, Doizy et Lucien Millevoye. Il s'agissait, dans cette première proposition, des militaires et anciens militaires indigènes à qui on désirait reconnaître la faculté de devenir citoyens français sur une simple déclaration.

Antérieurement à la présentation de cette proposition de loi, M. le gouverneur général — je puis le dire sans

trahir aucun secret professionnel — avait soumis lui-même à l'examen du conseil de gouvernement un projet qui tendait aux mêmes fins que celui dont je viens de parler, et qui a été transmis au gouvernement, mais n'a encore reçu aucune suite.

Il y a eu une autre proposition déposée le 20 mai 1915, par MM. Joseph Lagrosillière, Albert Grodet, René Boisneuf, Gratien Candace, Georges Boussenot, Gasparin, Diagne et Ernest Outrey. Celle-ci élargissait singulièrement l'idée de M. Albin Rozet et de ses autres collègues. Elle tendait à accorder le droit de devenir citoyen français par simple déclaration, non seulement à tous les militaires indigènes en activité ou libérés du service, mais encore à leur père et à tous les indigènes qui savent lire et écrire en français.

Troisième proposition, déposée le 15 juin 1915 par M. Paul Bluysen, ayant pour objet d'accroître les facilités d'accession à la qualité de citoyen français pour certains militaires et anciens militaires indigènes de l'Algérie, des colonies et des pays de protectorat.

Autre proposition, déposée le 24 juin 1915 par MM. Georges Boussenot et Ernest Outrey, ayant pour objet de régler les conditions d'accession des indigènes civils et militaires de l'Algérie, des colonies et pays de protectorat à la qualité de citoyen français. Dans cette proposition de loi, il est notamment question du sort qui serait réservé aux femmes des indigènes polygames. On proposait de décider que lorsqu'un indigène polygame serait naturalisé français, les femmes qu'il aurait épousées sous le régime musulman auraient les droits qui sont attachés dans la loi française au mariage putatif.

Dans une proposition, déposée le 23 septembre 1915 par M. Maurice Viollette, il s'agissait tout simplement de naturalisations accordées aux indigènes, sur leur demande, comme dans le régime établi par le sénatus-consulte de 1863, mais en admettant la naturalisation des polygames et les effets du mariage putatif à l'égard de leurs femmes.

Dernière proposition enfin, déposée le 20 avril 1916 par M. Doizy, tendant à accorder aux sujets français musulmans d'Algérie la naturalisation dans le statut personnel au titre local. Je dois dire que, en dépit de son titre, cette proposition ne vise pas en réalité une naturalisation proprement dite ; il s'agit plutôt d'un électorat, que l'honorable M. Doizy définit ainsi: « La naturalisation au titre local dans le statut personnel. » Mais comme vous le verrez tout à l'heure, par les passages dont je vous donnerai lecture, bien que la qualité complète de citoyen français n'y soit pas reconnue aux indigènes, il y a des droits politiques importants qui leur sont attribués.

J'ai parlé, dans le vœu que je vous ai soumis, de la forme agressive et violente qu'ont revêtue parfois les propositions de loi déposées sur le bureau de la Chambre des députés. Je tiens à vous en faire juges vous-mêmes, et je m'abstiendrai autant que possible de toute appréciation personnelle.

Dans la proposition de loi déposée par l'honorable M. Maurice Viollette, parlant des difficultés qui lui paraissent exister pour la naturalisation des indigènes et du régime qui leur est appliqué par l'administration, il est dit :

« Avec des sujets, l'administration peut en prendre un peu à son aise ; avec des citoyens, cela devient plus délicat, et le *régime du bon plaisir* ne peut plus s'épanouir aussi librement. »

Voici un passage de la proposition de l'honorable M. Doizy. Recherchant pourquoi il n'y a que très peu de naturalisations en Algérie, il s'exprime ainsi :

« Ce résultat, pour ainsi dire nul, est dû à deux causes principales. D'abord la *force d'inertie et même le mauvais vouloir opposés par l'administration* aux demandes de naturalisation. »

S'il n'y avait eu, Messieurs, dans les propositions de loi dont je parle que des critiques adressées à l'administration, étant donné surtout que ces critiques viennent de représentants du Parlement, je ne vous en aurais pas entretenus. Il est dans le rôle de l'administration d'être contrôlée, et contrôlée sévèrement. Mais il y a d'autres critiques qui visent les colons, les étrangers naturalisés en Algérie, les indigènes et surtout les chefs indigènes.

A l'égard des colons, voici les passages que j'ai remarqués.

Dans la proposition de loi de l'honorable M. Doizy, il est dit :

« Avec les tendances qui se sont trop souvent et trop longtemps exprimées en Algérie, il est indubitable que certains colons *ont une prétention marquée à être et à devenir encore davantage une caste privilégiée.* »

Plus loin, l'honorable M. Doizy dit :

« Si l'on veut, dans les communes de plein exercice, rehausser la dignité de la population indigène, sauvegarder ses intérêts économiques, mettre fin *au profitage éhonté, tant de fois dénoncé, d'un corps électoral européen restreint et qui tend de plus en plus à se considérer comme une caste privilégiée*, il n'y a qu'un seul moyen: supprimer la restriction apportée par le décret de 1884 aux droits des conseillers municipaux indigènes non citoyens. »

Ce dernier passage, Messieurs, fait allusion à l'élection des maires. Vous savez que les conseillers indigènes ont le droit de participer à l'élection des municipalités lorsqu'ils possèdent déjà la qualité de citoyen français. La proposition de loi de M. Doizy tend à faire reconnaître le droit de participer à cette élection, non seulement aux conseillers indigènes citoyens français, mais encore à ceux qui ne le sont pas.

Parlant de la nécessité d'assurer aux indigènes une représentation sérieuse et suffisante, l'honorable M. Doizy ajoute :

« Cette haute satisfaction, accordons-la donc à la fois aux désirs de nos sujets algériens et à notre propre conscience. Et en dépit d'une bureaucratie routinière, au risque de contrarier certains colons mal inspirés, *malgré les efforts désespérés de tous les défenseurs des abus plantureux et des privilèges scandaleux* faisons ce geste bien français d'associer nos indigènes à la vie politique en leur accordant ce que j'appellerai la naturalisation au titre local, dans le statut personnel. »

Voici pour les critiques visant les colons. En ce qui concerne les étrangers naturalisés, parlant de la naturalisation avec le maintien du statut personnel, l'honorable M. Doizy s'exprime ainsi:

« On éprouve quelque hésitation à aborder ce dernier aspect de la question en un pareil moment. Il faut cependant bien reconnaître que les Français, trop peu nombreux en Algérie, ne résisteront *à l'absorption par les fils d'étrangers, transformés automatiquement en citoyens français*, qu'en s'appuyant sur les indigènes, devenus leurs collaborateurs de tous les instants et sur tous les terrains. »

Il y aurait beaucoup à dire sur cette question ; je me bornerai à faire remarquer, Messieurs, que les enfants des étrangers naturalisés automatiquement en Algérie sont très nombreux aujourd'hui dans nos tranchées. Beaucoup y sont morts ; d'autres continuent à se battre dans les rangs de l'armée française (*Très bien ! Très bien !*)

J'arrive enfin aux critiques visant les indigènes et les chefs indigènes.

Dans le rapport de MM. Albin Rozet, Georges Leygues, Doizy et Lucien Millevoye, on reproche à l'administration algérienne d'appliquer aux indigènes une *politique de sportule.* Je pense, Messieurs, que beaucoup d'entre vous éprouvent ici l'embarras que j'ai éprouvé. Ce mot de sportule n'est pas courant ; il m'a étonné au premier abord, et j'ai dû en chercher la signification. Quand on ignore la chose, il est permis d'ignorer le mot. (*Rires.*) J'ai donc appris qu'on désignait sous le nom de sportules les dons en argent que les patriciens romains faisaient distribuer quotidiennement à leurs clients, à leurs affranchis.

J'ai dit tout à l'heure que je m'abstiendrai de toute réflexion. Il est permis cependant de se demander pour qui cette formule renferme le plus de mépris, si c'est pour l'administration algérienne, à qui on reproche une telle politique, ou pour la population indigène que l'on assimile aux clients pauvres des riches romains. Pour l'administration, il est permis de dire que, quand on prononce de telles paroles, en ce moment surtout, on commet au moins une imprudence grave ; et si c'est aux indigènes que cela s'adresse, vous conviendrez que c'est une façon singulière de les honorer et de les récompenser que de les abaisser ainsi à leurs propres yeux. (*Applaudissements.*)

Je passe à une autre partie du rapport de l'honorable M. Doizy :

« Les fonctionnaires et agents de l'Etat, de la colonie,

du département ou des communes, qui n'ont, par la force même des choses, ni initiative, ni indépendance, et qui constituent, dans les corps élus algériens, *la cohorte justement décriée des Beni-Oui-Oui*, sont atteints, suivant les catégories, d'une inéligibilité relative ou absolue. »

On vise les chefs indigènes qui représentent, au sein des délégations financières et du Conseil supérieur, la population musulmane.

Autre passage :

« *Ces soi-disant représentants des indigènes* ne représentent que l'administration elle-même. Ainsi qu'on l'a fort justement écrit : « Ils parlent quand elle le leur dit : le « reste du temps ils se taisent, et *quand ils jouent bien leur « rôle, on les décore.* »

Dernier passage à l'adresse des chefs indigènes :

« Quelle que soit la formule qu'on adopte, il est indispensable de sortir au plus tôt du *régime des mamelouks, des Beni-Oui-Oui, universellement connu et critiqué*, de ce régime qui fausse la représentation indigène actuelle, lui enlève toute sincérité, *toute probité* et la plupart du temps presque toute utilité. »

Messieurs, je n'ai pu me défendre de l'impression la plus pénible en lisant ces divers passages et en songeant aux chefs indigènes qui nous ont donné, au cours de ces deux années, des preuves si éclatantes de dévouement. (*Applaudissements.*) Beaucoup d'entre eux ont pris du service personnellement dans l'armée, d'autres y ont envoyé leurs enfants, d'autres ont équipé à leurs frais des goums, ont recruté des engagés volontaires, nous ont donné en un mot des preuves d'attachement et de fidélité qui auraient dû les mettre à l'abri de critiques aussi vives et aussi injustes. (*Applaudissements.*)

Quant à la population francaise, je sais bien que l'Algérie a depuis longtemps l'habitude d'être fustigée. On disait autrefois que les honnêtes gens qui s'y trouvaient, y étaient venus par terre. La formule a peu changé, l'esprit reste le même.

J'ai entendu chuchoter que les termes dont je viens de donner lecture émaneraient, selon toutes probabilités, d'une personnalité algérienne très connue, autant par sa puissance de travail et son savoir que par son manque absolu de bienveillance vis-à-vis de l'administration ; c'est le moins que je puisse dire. Si cela est exact, cela ne doit ni nous indigner ni nous émouvoir outre mesure. Vous savez comme moi que l'Algérie porte plus d'une égratignure et plus d'une meurtrissure faite par des Algériens. On peut voir là une nouvelle preuve que notre colonie est devenue réellement une terre française, puisque rien ne nous plaît tant, à nous Français, que de nous dénigrer nous-mêmes. Je ne puis, en tout cas, faire à un honorable membre de la Chambre des députés l'injure d'affirmer que les termes au bas desquels il a mis sa signature ne sont pas de lui. Je ne parle donc de la supposition qui a été faite dans le public que pour être complet dans l'exposé de cette question.

Ce qui est certain pour moi, c'est que l'œuvre qui se fait dans certains milieux, à propos des réformes administratives de l'Algérie, n'est pas bonne. J'estime qu'il est possible de réformer le régime administratif de l'Algérie sans prodiguer des épithètes, des qualifications, qui ne sont pas des arguments et qui n'ajoutent rien aux propositions des honorables députés qui les déposent à la Chambre.

Il est bien évident que les indigènes, en lisant ces propositions, ont fait leurs réflexions. En général, ils ne parlent pas beaucoup ; cela ne les empêche pas de nous observer et de nous juger.

J'ai parlé, jusqu'ici, de la forme qu'ont revêtue parfois les propositions déposées à la Chambre des députés en ce qui concerne les indigènes sans aborder le fond des réformes envisagées, ce qui serait un peu long. Je voudrais vous faire juge aussi de leur importance.

Celle de l'honorable M. Doizy contient, entre autres dispositions, les articles ci-après :

« ART. 8. — Les conseillers municipaux indigènes participent à la nomination du maire et des adjoints.

« ART. 9. — Les adjoints indigènes sont nommés par l'ensemble du Conseil municipal, mais ne peuvent être choisis que parmi les membres indigènes du conseil.

« ART. 14. — Sont inéligibles les fonctionnaires de l'Etat, de la colonie, du département, de la commune et des établissements publics municipaux.

« Les candidats de cette catégorie ne deviendront éligibles qu'à la condition d'avoir cessé leurs fonctions et d'avoir été remplacés avant l'ouverture de la période électorale. »

Je rappelle, Messieurs, que, quand un fonctionnaire brigue des fonctions électives dans la métropole, il n'est jamais soumis à des conditions aussi rigoureuses.

« ART. 15. — Les conseillers généraux indigènes sont de droit électeurs sénatoriaux. Les membres indigènes des Conseils municipaux prennent part à la désignation des délégués pour les élections sénatoriales ; toutefois, les délégués ne peuvent être choisis que parmi les citoyens français.

« ART. 16. — Tous les élus indigènes énumérés à la présente loi, y compris les membres élus des djemaâs, sont de droit inscrits sur les listes électorales législatives et prennent part à l'élection des députés. »

Vous voyez, Messieurs, quelle est l'importance de ces dispositions. J'ai dit tout à l'heure qu'il ne s'agissait pas d'une naturalisation proprement dite, mais plutôt d'une question d'électorat ; vous reconnaîtrez pourtant avec moi que les dispositions dont je viens de vous donner lecture ont une portée considérable. Elles introduisent le régime électif dans les tribus. Elles auraient cette autre conséquence — non pas la proposition de l'honorable M. Doizy, mais les autres — de toucher par certains côtés et quoi qu'on fasse, au statut personnel musulman, à la constitution de la famille, au régime du mariage, au régime successoral ; elles sont par là de nature à provoquer de l'inquiétude dans les milieux indigènes.

Je crois donc qu'il ne serait pas bon que, avant la fin des hostilités, on ouvrît une discussion publique à la Chambre des députés ou même ici sur le fond de ces questions si graves.

En ce qui concerne le régime électoral, je me demande si, quand les indigènes enverront siéger dans les Conseils municipaux, dans les Conseils généraux et dans les délégations financières des représentants qui ne pourront jamais être des fonctionnaires, on y verra arriver des hommes d'une valeur, d'une haute tenue morale, supérieurs ou comparables à ceux qui y siègent actuellement.

Il s'agit en tout cas de questions qui sont de nature à provoquer une agitation dans les esprits, et c'est pour cela que je conclus dans mon vœu au renvoi de toute discussion jusqu'à la fin des hostilités.

Je demande aussi, et je remercie la commission d'avoir bien voulu se rallier à mes conclusions, qu'avant de soumettre aux délibérations du Parlement des propositions de ce genre, une enquête soit effectuée en Algérie par des délégués venus de la métropole et, par conséquent, à l'abri de tout soupçon de partialité, soit vis-à-vis des colons, soit vis-à-vis des indigènes. Lorsque cette étude aura été effectuée, tous les Algériens auront complète confiance dans la sagesse du Parlement et se soumettront sans récriminations à ses décisions.

Pour le moment, Messieurs, je crois qu'il convient que nous ne soulevions pas de questions irritantes, que nous restions calmes et unis, dans le même sentiment de recueillement et de dévouement au pays, et c'est par là que je veux terminer. (*Vifs applaudissements.*)

M. Lutaud, gouverneur général, a fait connaître ainsi son opinion :

M. LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL. — Messieurs, en présentant à mon tour quelques observations très brèves, je ne veux pas apporter à cette discussion un élément de passion, mais, au contraire, d'apaisement. L'apparition de la proposition de l'honorable M. Doizy a pu déterminer chez la plupart d'entre vous, j'en conviens, une émotion bien naturelle.

M. le ministre de l'Intérieur m'a fait l'honneur de me communiquer cette proposition et il m'a demandé l'avis de l'administration algérienne. Je confesse, Messieurs, que, pressé, par des obligations très nombreuses au cours de ces dernières journées, je n'ai pas eu le temps d'étudier ni même de lire cette proposition. Ce que je puis vous affirmer, c'est que je donnerai mon avis en observant la

mesure que m'impose ma fonction, mais aussi en toute franchise, conformément à ma conscience et conformément à ce que je crois être l'intérêt de notre colonie, l'intérêt des indigènes que j'ai particulièrement à cœur et aussi l'intérêt qui domine tous les autres, celui de la patrie française, car les intérêts de la France et de l'Algérie sont liés à un tel degré qu'on ne saurait introduire en notre colonie le moindre malaise sans que la métropole en ressente immédiatement le contre-coup. *(Très bien! très bien!)*

Mais, Messieurs, je tiens tout au moins à renouveler mes déclarations de ce matin, à affirmer ici l'entière liberté de parole et de pensée qui appartient à chaque membre du Conseil supérieur. Dans leurs fonctions ordinaires, ils sont astreints à des obligations d'ordre hiérarchique; ici ils sont tous égaux et couverts par la même immunité. Par là, je dégagerai la personnalité de l'honorable M. Luciani. La précaution est-elle bien nécessaire? M. Luciani a dit tout à l'heure qu'il agissait en son nom propre, sous sa responsabilité propre. Son passé et son caractère le mettent à l'abri de toute suspicion et. si l'on venait à dire que j'ai exercé sur lui une pression quelconque pour lui dicter un vœu ou pour lui inspirer une pensée. on soulèverait une protestation unanime. M. Luciani, en effet, a agi comme membre du Conseil supérieur, en vertu de son droit absolu et, s'il venait à être critiqué pour avoir usé de cette liberté, ce serait un motif de plus pour que nous lui décernions nos sympathies et pour que nous lui adressions nos félicitations. *(Applaudissements.)*

M. Luciani a présenté tout à l'heure certaines considérations auxquelles il m'est absolument impossible de m'associer, mais que je ne saurais non plus infirmer, puisque je ne puis pas dire *a priori* quelles conclusions me dictera l'étude de la proposition de l'honorable M. Doizy. Je veux simplement dire que je me suis trouvé en relations avec l'honorable M. Doizy, relations très superficielles et passagères qui m'ont permis toutefois d'apprécier son extrême courtoisie et m'ont donné l'impression que cet homme politique était d'une sincérité parfaite et portait un grand intérêt à l'Algérie. M. Doizy appartient à un parti que l'on a coutume d'appeler un parti avancé, d'un parti qui, volontiers, a inscrit sur son drapeau avec plus de relief que les autres les revendications sociales, le développement des principes que la révolution française a dictés à l'univers. M. Doizy est donc tout à fait conséquent avec ses principes et je puis ajouter avec les principes démocratiques, avec les principes qui nous sont communs, en formulant des propositions d'émancipation à l'égard des indigènes, qui font comme nous partie de l'humanité.

Ce que nous pouvons dire, peut-être, c'est que M. Doizy n'a pas été suffisamment informé; mais, pour mon compte, je fais fond sur sa bonne foi, sur sa bonne volonté, sur son désir de s'instruire et j'appellerai de tous mes vœux un voyage de M. Doizy en Algérie, lui permettant de prendre contact avec nos colons, avec nos populations indigènes, avec nos chefs indigènes, d'échanger des conversations avec nous tous, et je suis convaincu que si certaines expressions employées par l'honorable M. Doizy ou certaines de ses idées sont en contradiction avec les faits, il s'empressera lui-même de les rectifier et de se rendre à l'évidence.

Si j'en crois M. Luciani, M. Doizy aurait traité nos chefs indigènes de Beni-oui-oui. Il faut être très indulgent pour ces expressions. Elles ne brillent pas précisément, reconnaissons-le, par l'invention et l'originalité, mais c'était fatal : toutes les fois qu'on parle de nos chefs indigènes, on les traite de Beni-oui-oui. C'est une expression qui est tombée à Paris dans le langage courant. C'est regrettable, mais il en est ainsi et nous ne pouvons rien y changer. Cette épithète de la part de ceux qui l'ont créée n'a été évidemment qu'une ironie à la française, une raillerie au fond très innocente, mais elle peut prendre, à l'égard de nos chefs indigènes qui ne comprennent pas toujours toutes les nuances de nos plaisanteries, un caractère injurieux.

Or, on ne persistera pas à leur décerner ce titre, quand on saura ce qui s'est passé dès le premier jour de la déclaration de guerre. La France a fait appel au concours des indigènes, sous la forme où il était le plus précieux; elle leur a demandé de tous les sacrifices le plus noble, le plus complet, le plus sublime, celui de leur vie. Nous avons vu aussitôt sortir de terre, avec une rapidité foudroyante, ce régiment de spahis auxiliaires. Qui l'a composé? Les Beni-oui-oui. Qui en formé les cadres? Nos chefs indigènes, les membres des grandes familles, ceux que nous avons toujours trouvés à nos ordres, dans les bons comme dans les mauvais jours, et qu'on cherche à chasser aujourd'hui de nos assemblées. Qui a constitué la masse du régiment? Leur clientèle, leurs amis, leurs fermiers, leurs khammès. Plus tard, quand on a eu besoin de créer des régiments de tirailleurs, à qui s'est-on adressé? Quels sont ceux qui nous ont apporté leur collaboration? Les Beni oui-oui. C'est grâce à eux et à eux seuls que des dizaines de milliers de tirailleurs se sont enrôlés, les mêmes qui, ces jours-ci encore, à Verdun, ont fait preuve d'héroïsme et ont inscrit sur les drapeaux de leurs régiments des gloires nouvelles.

Il est certain que, lorsque nous aurons pu étaler devant le Parlement les titres de gloire des Beni-oui-oui; lorsque nous aurons mis en parallèle les « vieux turbans » avec eux qui les attaquent et qui sont aussi des indigènes; quand nous aurons dénombré les soldats qu'a fournis le parti qu'on a coutume d'appeler le parti des Jeunes-Algériens et que l'on aura constaté que ce chiffre se rapproche de zéro, la métropole sera fixée. *(Applaudissements.)* Il n'est pas d'aveuglement qui puisse résister à une semblable démonstration et à une lumière aussi éclatante.

Il ne faut pas désespérer de voir triompher le bon sens et je tiens à rassurer M. Luciani et ceux d'entre vous qui ont éprouvé les mêmes alarmes.

Je félicite M. Luciani et le rapporteur de votre Commission de n'avoir pas eu pour la proposition Doizy de cruauté inutile et même d'avoir rendu hommage aux sentiments généreux dont elle s'inspire. Voilà pour la forme.

Quant au fond, M. Luciani dit qu'il s'associe aux auteurs des projets sur la nécessité d'assurer d'une manière plus rapide le progrès économique et social de la population indigène, ainsi que leur participation à la vie publique et de réaliser notamment l'égalité des indigènes et des Européens devant l'impôt.

Il me semble que ce sont là des concessions tout à fait notables faites à l'esprit de progrès, à l'esprit de réforme que l'honorable M. Doizy et plusieurs de ses collègues du Parlement ont l'ambition très légitime d'incarner. Et, en effet, qui ne saurait s'associer à ces sentiments généreux? Est-ce que quelqu'un peut en revendiquer le monopole? Est-ce que vous tous, vous n'avez pas été les premiers à les proclamer? Est-ce que M. Joly ne le disait pas, l'autre jour encore, dans le rapport qu'il a fait au nom de la Commission des Finances des Délégations financières? Est-ce que le Dr Benoist, avec le cœur et l'éloquence que nous lui connaissons, ne s'est pas lui-même fait l'apôtre de ces réformes dans le rapport général du budget dont il nous a donné lecture ce matin? Mais, Messieurs, nous ne serions pas des républicains, nous serions indignes de porter ce beau nom, si nous ne voulions pas poursuivre l'affranchissement des indigènes.

Seulement, avant de vouloir les affranchir au point de vue politique, il faut d'abord les libérer de tous les obstacles ataviques, séculaires, qui entravent l'essor de leur esprit; il faut les libérer de ce qui obscurcit leur intelligence, les dégager de leurs conceptions ancestrales, leur montrer la voie du progrès qu'ils n'ont jamais connue, guider leurs premiers pas dans l'apprentissage de la liberté. Si on leur octroyait sans aucune mesure toutes nos libertés, on les mettrait dans la situation d'un homme à qui on verse du premier coup à haute dose un vin régénérateur, ils ne pourraient que tituber et tomber. Il leur faut tout d'abord une initiative, et, une fois que nous aurons fait leur éducation individuelle, professionnelle, économique et sociale, ils seront mûrs pour entrer dans la grande famille française dont ils deviendront les meilleurs citoyens.

Ce matin, je faisais allusion à l'initiation agricole des indigènes et je disais qu'il était désirable qu'ils s'attachent à leurs terres, qu'ils pratiquent les mêmes méthodes de culture que nous. Le jour où ce résultat sera atteint, les indigènes compteront parmi les meilleurs Français parce que, ce jour-là, attachés définitivement à la terre, ils seront mûs par ce sentiment de conservation qui anime le paysan français et qui pousse ce dernier, quelque enraciné qu'il soit sur son sol, à se lever pour aller le défendre, à lui sacrifier sa vie et à combattre pour cet idéal abstrait

qui constitue la patrie et la civilisation. Le jour où les indigènes auront pu contracter ce double goût de la conservation de leur bien et de cet idéal de la patrie, ils seront devenus, je le répète, les meilleurs de tous les Français. Nous les accueillerons comme des frères, ils seront d'excellents citoyens et alors nous mettrons entre leurs mains cette arme dont les Français savent faire un si noble usage : le suffrage universel.

Je me demande si le plus obscur de nos colons peut penser autrement que nous et s'il en subsiste un seul qui ne soit partisan résolu de l'enseignement des indigènes ! Je ne le crois pas. Dans les premiers temps de la conquête, de grands malentendus avaient pu éclater entre celui qui prenait possession de la terre et celui qui lui résistait. Ces malentendus sont dissipés. Il y a près de vingt ans déjà, M. Albin Rozet, proclamait qu'un mariage de raison s'était établi entre les colons et les indigènes. Je vais plus loin. J'ai la preuve que, sur un grand nombre de points, ce mariage de raison est devenu un mariage de sentiment.

On nous a méconnus, en effet, dans la métropole, mais on ne nous méconnaîtra pas éternellement. Nous avons fait nos preuves, les colons ont fait les leurs. Vous avez donné la mesure de votre libéralisme de la haute notion que vous avez de vos devoirs de Français, de républicains, à l'égard de la population indigène.

Nous avons effectivement tout à gagner à ce que la métropole vienne organiser des enquêtes et envoie ici des commissions pour s'assurer *de visu* des besoins réels de l'Algérie et de toutes les vérités que nous nous efforçons de faire prévaloir.

Une première satisfaction a déjà été donnée à l'Algérie. Le Sénat a pris les devants, a nommé une commission qui semble appelée à reprendre le travail au point où la grande commission d'enquête, présidée par Jules Ferry, l'avait laissé en 1892. La commission sénatoriale comprend des esprits extrêmement élevés, des hommes d'expérience, et en même temps d'idéal, nous pouvons attendre l'arrivée de cette commission en toute confiance.

Un autre fait doit nous rassurer contre toute surprise. La commission des affaires extérieures de la Chambre et celle du Sénat ont formulé un programme de réformes algériennes et l'ont apporté à M. le président du Conseil. Cette revendication des deux commissions extérieures a été publiée et la presse a rapporté que M. le président du Conseil avait donné son adhésion au projet de réformes qui lui était soumis. Mais les journaux n'ont pas publié la réponse de M. le président du Conseil telle qu'elle était formulée. Cette réponse, je l'ai entre les mains, et voici exactement comment elle est conçue. L'éminent chef de notre gouvernement s'associe, en effet, au principe qui sert de point de départ aux réformes comme vous vous y associerez vous-mêmes. Il déclare que ces réformes méritent d'être examinées, mais il pose précisément la question de savoir s'il ne conviendrait pas d'attendre jusqu'à la fin des hostilités pour étudier ces réformes. Poser une telle question, aux yeux d'un homme tel que M. Briand, c'est assurément la résoudre par l'affirmative. Cette partie de la lettre de M. le président du Conseil n'a pas été publiée, mais elle existe et elle semble trahir un accord unanime pour ajourner jusqu'à la fin de la guerre l'examen de ces réformes.

En second lieu, les auteurs de la proposition de loi avaient demandé que toutes ces réformes fussent appliquées à l'ensemble des pays musulmans placés sous notre domination, c'est-à-dire à l'Algérie, au Maroc et à la Tunisie. A cela, M. le président du Conseil répond qu'il estime que ces réformes ne peuvent s'appliquer ni au Maroc ni à la Tunisie parce que, dit-il, nos protégés de ces pays ne les ont jamais demandées. Il s'agira de savoir en temps voulu si nos sujets algériens demandent ces réformes avec plus d'impatience que leurs coreligionnaires tunisiens ou marocains. Nous livrons ce sujet à la méditation et aux investigations des commissions d'enquêtes futures.

La conclusion qui se dégage de ce débat, c'est qu'il ne saurait y avoir pour nous aucune inquiétude sérieuse. La question sera mûrement étudiée, vous pouvez en être convaincus.

Si, par surprise, une réforme grave venait à être apportée prématurément, mettant une arme quelconque entre des mains imprudentes et incapables de s'en servir, soyez persuadés que cette arme se retournerait immédiatement contre ceux qui en seraient prétendus bénéficiaires. Si on accordait aux indigènes, avant que l'heure soit venue, certaines réformes, il est incontestable que c'est un cadeau funeste qui leur serait fait. Ce serait créer dans cette Algérie où tous nous voulons faire œuvre de concorde et d'union, des divisions dangereuses. Ce serait entre-choquer l'un contre l'autre deux éléments de population faits pour se rapprocher et qui, à l'heure actuelle, ne peuvent plus se passer l'un de l'autre.

C'est donc une œuvre de rapprochement, une œuvre d'entente, une œuvre de liaison que nous devons poursuivre. S'il en était autrement, ce serait une œuvre de discorde et la France ne tarderait pas à en recevoir le contre-coup. La France a une mission que j'appellerai volontiers, passez-moi l'expression, une mission providentielle, puisqu'elle embrasse les siècles. C'est elle qui a promulgué les grands principes d'émancipation et de libération des peuples et, après avoir promulgué ces grands principes, elle a le devoir de les faire prévaloir dans le monde, au besoin les armes à la main ; c'est ce qui fait qu'en ce moment, tant d'hommes tombent sur les champs de bataille. Elle a à remplir là sa mission comme ailleurs, mais elle ne peut se servir utilement ici que de la paix, de la persuasion, de la concorde, de l'enseignement et de l'exemple.

La prudence s'impose. Votre vœu aura le résultat bienfaisant d'appeler l'attention du gouvernement sur l'unanimité qui s'est faite dans vos rangs. Il y a parmi vous des fonctionnaires de l'ordre le plus élevé ; il y a parmi vous des indigènes qui comptent dans la colonie par la situation qu'ils se sont créée et par les services désintéressés qu'ils ont rendus à la France ; il y a enfin parmi vous des élus de ces colons dont on médit tant, mais à qui on finira par rendre justice. En présence de votre désir unanime, on constatera qu'on ne saurait, dans ce pays, dicter une réforme qui ne serait pas adaptée à ses besoins, sans causer à la France elle-même et à son prestige, un irréparable dommage. (*Vifs applaudissements.*)

Enfin voici le texte de la déclaration de M. Aït Salem :

M. Aït Salem. — Je considère que, dans ce débat, une déclaration d'un représentant des populations indigènes s'impose. Je demande donc au conseil supérieur la permission de la faire. Elle sera brève. Les différentes propositions de loi dont M. Luciani vient de faire l'énumération comportent un véritable bouleversement de la famille indigène et on peut affirmer que leur discussion, en ce moment, serait de nature à inquiéter les esprits de nos populations et à détourner leurs pensées tendues uniquement vers le triomphe du droit et de la justice. C'est pourquoi je demande instamment, au nom des indigènes, à l'assemblée, d'insister avec moi auprès du Parlement et du gouvernement pour qu'ils sursoient jusqu'à la fin des hostilités à l'examen de toutes les propositions de cette nature, et qu'ils n'entreprennent même cette discussion qu'après avoir pris l'avis non seulement des représentants indigènes — avis frappé d'avance de suspicion — mais encore de la masse des populations de ce pays. (*Applaudissements.*)

M. le Gouverneur général. — C'est une parole de bon sens que fait entendre M. Aït Salem et qui lui fait honneur. Nous en prenons acte, elle constitue, en somme, un acquiescement aux conclusions qui ont été formulées par la commission et qui semblent devoir réunir la majorité, peut-être l'unanimité de votre assemblée.

Le vœu de M. Luciani a été ensuite adopté à l'unanimité.

BIBLIOGRAPHIE

La Bataille marocaine, par Ernest Vaffier; dans la collection des *Pages d'histoire* (n° 103); brochure de 88 pages; 0 fr. 60. — Berger-Levrault, 5, rue des Beaux-Arts.

Intéressant et utile résumé de l'œuvre accomplie au Maroc pendant la guerre : « En faisant le sacrifice de ne pas venir au front de France où l'attirait si fortement toute sa glorieuse carrière, en sachant avec une si grande abnégation rester à son poste, le général Lyautey aura cependant inscrit son nom parmi les plus glorieux de cette époque, parce qu'il aura été le vainqueur de la bataille marocaine.

Chronique de l'Armée coloniale

Promotions. — Sont promus au grade de général de division le général de brigade Mordrelle, en remplacement du général de division Lasserre, placé dans la section de réserve, et le général de division à titre temporaire Mangin (organisation); au grade de général de brigade, le colonel d'infanterie coloniale Penel, le général de brigade à titre temporaire Savy, le colonel d'infanterie coloniale Claudel (organisation) et le colonel d'infanterie coloniale Dhers (organisation), promu au grade d'officier de la Légion d'honneur, le 19 octobre 1915 pour le motif ci-après équivalant à une citation à l'ordre de l'armée : « Chargé, le 25 septembre 1915, du commandement de la ligne de combat, puis en fin de journée, de celui de la brigade, a fait preuve d'une parfaite compréhension de la situation. En s'employant énergiquement à rétablir l'ordre dans les troupes d'assaut et à y maintenir un moral élevé, a montré les plus solides qualités militaires. Blessé à la cuisse par un éclat d'obus, a refusé, après un pansement sommaire, de se laisser évacuer, donnant ainsi un bel exemple des plus belles vertus militaires. »

Sont promus au grade supérieur, les lieutenants-colonels d Gouvello, Pouget, Goureau, de l'infanterie; les lieutenants colonels Garnier, Vallier, les chefs de bataillon et lieutenants colonels à titre temporaire Mercier, Freydenberg, Pierlot, Mangeot, de l'infanterie coloniale; les lieutenants-colonels Marandet Peltier, les chefs d'escadron Roussel, Tixier, Raynal, Fournier-Sotte, de l'artillerie coloniale.

TABLE SPÉCIALE
DES RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

BROCHURES
EN VENTE AU COMITÉ

Le Gérant : J. Legrand.

PARIS. — IMP. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.